JOURNAL HISTORIQUE ET LITTERAIRE

Digitized by Google

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google

JOURNAL

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

TOME X.

LIÉGE,
Chez P. Kersten, imprimeur de l'Évêché.

1843.

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google

Digitized by Google

109me Livraison. 1er Mai 1843.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE MARS 1843.

12. Le roi de Prusse publie un ordre du cabinet en réponse à une adresse des états-provinciaux du grand-duché de Posen (Pologne), qui demandoient à pouvoir rester polonais, à conserver leur langue, etc, et qui prioient le prince de retirer sa dernière instruction sur la censure. Le roi les blâme sévèrement et leur dit que ces vœux l'ont profondément affligé.

16. M. Falck, ambassadeur du roi des Pays-Bas et membre de l'Académie royale des sciences et lettres de Bruxelles, meurt à Bruxelles, à l'âge de 65 ans.

17. Apparition d'une comète non attendue. Elle approche si près du soleil qu'elle paroît entrer dans la matière lumineuse de cet astre. Elle est remarquable par la grandeur de sa queue, qui est de 44 degrés de long sur 1 degré 45 minutes de large. Cette queue est loin d'être brillante; elle ressemble à un nuage étroit et clair.

24. La chambre des Représentans belges adopte, par 55 voix contre 28, un projet de loi important, ayant pour but d'impêcher les fraudes et les violences dans les élections.

25. Ouverture du fameux tunnel, construit par l'ingénieur français Brunnel, sous la Tamise à Londres. Ce passage souterrain n'a pas moins de 1,200 pieds de long. Il a été achevé en 18 ans, et il a coûté 600,000 Lv. sterl. ou 15,000,000 frs.

Le roi des Belges annule une délibération du conseil communal de Louvain, par laquelle ce conseil avoit adopté, par 11 voix contre 6, une proposition ayant pour objet de rendre publiques les séances du conseil.

30. Le roi de Dannemarc publie une ordonnance qui crée une assemblée d'états pour l'Islande.

Digitized by Google

DU MAITRE,

PAR SAINT AUGUSTIN, ÉVÊQUE D'HIPPONE.

SUITE ET FIN.

Voir nos livraisons 105, *p.* 417, 106, *p.* 493, 107, *p.* 422, 108, *p.* 571.

CHAPITRE XII.

C'est la Vérité ou le Christ qui nous instruit intérieurement.

AUGUSTIN.

Si c'est donc la lumière que nous consultons pour connoître les couleurs et tous les éléments de ce monde que nous apercevons par nos organes, et les corps qui se découvrent à nos sens, et les sens même qui sont les instrumens dont l'esprit se sert pour acquérir cette connoissance; si, pour les choses intelligibles, nous consultons, au moyen de la raison, la Vérité intérieure; que pourroit-on dire pour démontrer, que nous apprenons autre chose par les mots que le son même qui frappe nos oreilles? Car tout ce que nous percevons, nous le percevons au moyen de nos sens ou au moyen de notre esprit, de notre jugement. Nous appelons *sensibles* les objets de la première classe, et *intelligibles* ceux de la seconde; ou, pour nous conformer à l'usage de nos auteurs, nous nommons les uns *charnels* ou *corporels*, et les autres *spirituels*. Interrogés sur les premiers, nous répondons, si les choses dont il est question se trouvent à la portée de nos sens; comme lorsque nous voyons la lune nouvelle et qu'on nous demande en quel quartier et où elle est. Dans ce cas, si celui qui nous interroge ne les voit pas lui-même, il ajoute foi à nos paroles et souvent il refuse d'y ajouter foi; mais il n'apprend en aucune manière, à moins qu'il ne voie lui-même ce dont il s'agit dans le discours; et comment apprend-il alors? non point au moyen des mots qui ont retenti, mais par les choses mêmes et au moyen de ses sens. Car les mêmes mots qui ont frappé l'oreille de la personne qui ne voyoit pas, frappent aussi son oreille quand elle voit. Mais lorsqu'il est question, non pas de choses que nous apercevons actuellement par l'intermédiaire de nos organes, mais de choses que nous avons aperçues dans un autre temps, on peut dire que nos paroles ne représentent plus les choses mêmes, mais les images que les choses ont imprimées dans notre mémoire. Or dans le cas où ces images sont fausses, je ne sais comment nous

Digitized by Google

pourrons dire que les choses mêmes dont nous parlons sont vraies, à moins que nous n'observions que nous racontons, non pas ce que nous voyons et apercevons, mais ce que nous avons vu et aperçu. Ainsi les images que nous gardons dans les replis de notre mémoire, sont une espèce de documents des choses que nous avons aperçues auparavant ; et lorsque nous contemplons ces documents consciencieusement et avec bonne foi, nous ne mentons pas quand nous en parlons ; mais ces documents ne sont que pour nous ; car si celui qui nous entend, a vu les choses lui-même et a été présent, il ne les apprend point par les mots que nous faisons entendre, mais il les reconnoît au moyen des images qu'il en a emportées de son côté; si au contraire il ne les a point vues, qui ne comprendra qu'il ajoute plutôt foi à mes paroles qu'il n'apprend les choses (1)?

Mais quand il s'agit des choses que nous voyons avec l'esprit, c'est-à-dire, au moyen de notre entendement et de notre raison, nous parlons de ce qui est présent et de ce que nous apercevons dans cette lumière intérieure de la Vérité, qui éclaire et dont jouit l'homme appelé intérieur lui-même ; mais alors aussi la personne qui nous entend, si elle voit elle-même d'un œil caché et simple les choses dont nous l'entretenons, les connoît, non point par nos paroles, mais par sa propre contemplation. Ainsi, ce n'est pas même à cette personne-là que nous apprenons quelque chose, quoique nous lui disions la vérité ; elle voit par elle-même et dans son intérieur la vérité dont il s'agit ; les mots que nous employons ne l'instruisent de rien ; mais Dieu lui découvre intérieurement les choses qui font l'objet de notre discours et lui en montre l'évidence. En voulez-vous une preuve ? interrogez cette personne sur ces mêmes choses, et vous verrez qu'elle saura vous repondre. Or, quoi de plus absurde que de nous imaginer apprendre quelque chose par nos paroles à un homme qui, interrogé sur l'objet de nos pensées, pourroit l'exposer lui-même avant que nous eussions ouvert la bouche pour le lui apprendre ? Et qu'on ne m'objecte que, parfois, la personne que nous interrogeons, commence par nier une chose, et qu'ensuite pressée par de nouvelles questions, elle finit par nous l'accorder ; car cela n'arrive que par certaine foiblesse de cette vue intérieure, foiblesse qui pour le moment empêche cette personne de consulter la lumière sur l'ensemble du sujet traité ; les questions que vous lui adressez alors, servent uniquement à lui faire envisager par parties l'objet dont il ne pouvoit embrasser l'ensemble. Si les mots que vous employez le conduisent jusque-là, ce ne sont pas ces mots qui l'instruisent ; vous n'avez eu que la peine de l'in-

(1) Jusqu'ici St-Augustin n'a généralement appliqué ses observations qu'aux choses matérielles et visibles; à présent il va s'occuper des choses spirituelles et morales. Le lecteur remarquera sans peine que, ce que le grand évêque d'Hippone dit à ce sujet, a une importance toute particulière.

Digitized by Google

terroger, de manière qu'il fût capable d'apprendre intérieurement ce dont il est question. Prenons pour exemple le sujet même de notre dialogue, et supposons que je vous demande si les mots ne nous apprennent rien; supposons, dis-je, que cette question vous paroisse d'abord absurde, parce que vous ne pouvez la considérer tout entière; qu'ai-je à faire alors? je n'ai qu'à vous interroger d'après la force et la trempe de votre esprit, pour que vous entendiez le Maître qui vous parle intérieurement; et en conséquence je vous adresserois la question suivante: « Les choses que vous reconnoissez être vraies pendant que je vous parle, et que vous êtes certain de savoir, de qui les avez-vous apprises? » Peut-être me répondriez-vous que c'est de moi, et alors j'ajouterois : « Mais supposez que je vous dise que j'ai vu un homme voler; mes paroles vous donneroient-elles la même certitude que si je vous disois, que les hommes sages sont meilleurs que les fous? » — Non, répondriez-vous sans doute, et je ne crois pas ce que vous avez dit en premier lieu; et quand je le croirois, je ne le saurois pas mieux pour cela, tandis que je sais de science certaine ce que vous avez dit à la fin. » — Remarquez-le donc bien, cette question vous auroit montré que, ni dans la phrase où je vous affirmois ce que vous ignoriez, ni dans celle où j'assurois ce que vous saviez très-bien, les mots employés par moi ne vous auroient rien appris, puisqu'interrogé sur chacune de ces phrases en particulier, vous étiez prêt à jurer que l'objet de l'une vous étoit inconnu, et que vous connoissiez parfaitement l'objet de l'autre. Et alors vous admettriez tout ce que vous aviez d'abord nié, en reconnoissant, au moyen de ce qui est évident, que ces choses sont également claires et certaines. Puis appliquant ces observations à tout ce qui est l'objet de nos discours, vous m'accorderiez que la personne qui nous écoute, ou ignore si ce que nous disons est vrai, ou n'ignore pas que cela est faux, ou sait que cela est vrai. Dans le premier cas, elle ajoute foi à nos paroles, ou elle se forme une opinion, ou elle doute; dans le deuxième, elle nie et résiste; dans le troisième, elle témoigne qu'elle sait : donc, en tout cela, il n'est pas question d'apprendre. Car il est évident que celui qui, après nous avoir entendus, continue d'ignorer ce que nous lui avons dit, et celui qui sait qu'il a entendu des propositions fausses, et celui qui, interrogé, pourroit dire ce que nous avons dit nous-mêmes; que ces trois personnes-là, dis-je, n'ont rien appris par nos paroles.

CHAPITRE XIII.

Les mots n'ont pas même la vertu de nous découvrir l'esprit de celui qui s'en sert.

Ainsi, relativement aux choses que nous voyons avec l'esprit, c'est en vain qu'on entend les paroles de celui qui les voit, si on

Digitized by Google

ne peut les voir soi-même, quoiqu'il soit utile de les croire aussi long-temps qu'on les ignore. Or, tout celui qui les voit, est à l'intérieur le disciple de la Vérité, et à l'extérieur le juge de celui qui parle, ou pour mieux dire, du langage même; car le plus souvent il sait les choses qui ont été dites, tandis que celui qui les a dites, les ignore. Par exemple, si un épicurien, qui croit l'âme mortelle, se trouve dans le cas d'exposer ce qui a été dit par des hommes plus sages sur l'immortalité de notre principe pensant, en présence de celui qui est capable de voir les choses spirituelles; ce dernier jugera que l'épicurien dit la vérité; et au contraire celui-ci ignorera si ce qu'il a dit est vrai, ou plutôt il croira que c'est faux. Je demande en conséquence s'il peut être censé apprendre quelque chose aux autres, lui qui ignore ce qu'il dit? Et néanmoins remarquons qu'il se sert des mêmes mots dont il se serviroit s'il savoit les choses qu'il expose.

Il résulte de là que les mots n'ont pas même la vertu de faire connoître l'esprit de celui qui les emploie, puisqu'il est incertain s'il sait ce qu'il dit. Ajoutez à cela les menteurs et les trompeurs, dont les paroles non seulement ne nous révèlent pas leur pensée, mais au contraire la cachent. Car je ne disconviens aucunement que les paroles des hommes vrais et sincères, n'aient pour but de manifester la pensée de celui qui s'en sert, but qu'ils atteindroient certainement s'il étoit défendu aux menteurs de parler. Observons d'ailleurs que nous avons souvent éprouvé en nous-mêmes et dans les autres, que les mots employés ne sont pas les signes des choses qui sont dans la pensée; et je remarque que cela peut arriver de deux manières: 1° lorsque les paroles, confiées à la mémoire et souvent reproduites, sortent de la bouche au moment qu'on pense à autre chose; et c'est ce que nous éprouvons souvent, quand nous chantons quelque hymne; 2° lorsque, par une erreur de la langue même, nous employons, malgré nous, tels mots pour tels autres. En effet, dans le dernier cas, comme dans le premier, on n'entend pas les mots qui sont les signes des choses que nous avons dans l'esprit. Car pour les menteurs, j'accorde qu'ils pensent aux choses qu'ils disent, en sorte que, quoique nous ignorions s'ils disent la vérité, nous savons du moins que ce qu'ils disent est dans leur esprit, excepté s'il leur arrive une des choses dont je viens de parler. Et si l'on soutient que cela leur arrive de temps en temps et qu'alors on s'en aperçoit, quoique je trouve au contraire que cela est souvent caché et que j'y aie été trompé plus d'une fois, je ne disputerai pas davantage.

Mais ici il faut ajouter une autre circonstance où les mots ne s'accordent pas avec la pensée, circonstance qui se présente bien plus souvent et qui est la source d'innombrables malentendus et contestations; c'est lorsque celui qui parle, dit à la vérité ce qui est dans son esprit, mais seulement pour lui et pour quelques autres personnes, tandis que les mots qu'il emploie ont une signification

Digitized by Google

toute différente pour celui qui l'écoute et pour un certain nombre d'autres individus. Si par exemple quelqu'un se sert du mot latin *virtus* (qui signifie *force*, *courage* et *vertu*), et nous dit que certains animaux ont cette qualité dans un degré plus élevé que l'homme, nous nous sentons aussi-tôt choqués et nous repoussons avec énergie une si monstrueuse proposition; tandis que dans la bouche de celui qui parle, le mot *virtus* désigne peut-être la force corporelle, et qu'en s'en servant il énonce réellement ce qui est dans sa pensée, qu'il ne ment pas, dis-je, qu'il ne se trompe pas dans les choses, qu'il ne songe pas à autre chose qu'à ce qu'il dit, et que sa langue, par mégarde, ne prononce pas non plus un terme pour un autre, mais qu'il donne simplement à l'objet qui est dans sa pensée un autre nom que celui que nous y donnons. Aussi serions-nous à l'instant d'accord avec lui, si nous pouvions lire dans sa pensée, qu'il n'a pu encore nous expliquer par les mots et la phrase dont il s'est servi. On me dira que la définition est un remède à cette erreur, et que, dans le présent cas, il n'y auroit qu'à déterminer la signification du nom *virtus*, pour s'assurer qu'on se dispute sur le mot et non sur la chose. Mais en admettant l'objection, je pourrois demander où sont les personnes capables de bien définir et combien il s'en trouve? D'ailleurs que n'a-t-on pas dit déjà contre la science même de la définition? Mais, outre que ce n'est pas ici le lieu de reproduire ces critiques, je n'ai garde de les approuver entièrement.

Est-il nécessaire d'ajouter que bien souvent on entend mal les mots prononcés, et qu'ensuite on se dispute vivement pendant des heures, comme si l'oreille ne s'étoit pas trompée? C'est ce qui nous est arrivé dernièrement à propos d'un mot carthaginois. Vous savez que je prétendois avoir entendu le terme *miséricorde;* et vous, de votre côté, vous disiez avoir appris de personnes plus versées dans cette langue, que le mot en question signifioit *pietas* (*tendresse*, *piété*, *clémence*, *compassion*). Là-dessus je vous répondis que vous vous trompiez, et je soutenois que vous aviez mal retenu ce qui vous avoit été dit à ce sujet; car ce n'étoit pas le mot *pietas*, mais *fides* (*foi*) que je croyois avoir entendu; chose singulière, puisque vous étiez assis près de moi et que les deux termes n'ont aucune similitude de son qui puisse tromper l'oreille. Il n'en est pas moins vrai que je crus long-temps, que vous aviez perdu de vue ce qui vous avoit été dit, tandis que c'étoit moi au contraire qui ignorois de quel mot vous vous étiez servi. En effet si je vous avois bien compris, je n'aurois point trouvé étrange que *pietas* et *misericordia* s'exprimassent par un seul nom dans la langue carthaginoise. Eh bien, de semblables méprises sont loin d'être rares. Mais je le répète, j'en fais à peine mention, pour ne pas avoir l'air de chicaner sur l'inattention ou sur la surdité des personnes qui nous écoutent. J'attache plus d'importance aux observations que je vous ai présentées plus haut, observations qui nous ont montré que, lors même

Digitized by Google

que l'oreille a parfaitement saisi les mots prononcés et qu'il s'agit de termes latins entre des hommes qui parlent également cette langue, il leur arrive encore de ne pouvoir connoître la pensée de celui qui parle.

Mais je vais plus loin et j'accorde qu'une personne, après avoir entendu des termes qu'elle connoît, peut connoître en même temps par ce moyen la pensée de celui qui les a prononcés. Mais saura-t-elle par là si celui-ci a dit la vérité? Or c'est le point dont il est question maintenant.

CHAPITRE XIV.

C'est le Christ qui instruit intérieurement ; les mots que l'homme emploie à l'extérieur, ne sont qu'un simple avertissement.

Quel est le but des maîtres, des docteurs ? Est-ce simplement de faire connoître et retenir à leurs élèves ce qu'ils pensent, ou plutôt n'est-ce pas de leur transmettre les sciences ou les doctrines qu'ils font métier d'enseigner par leurs discours? Quel est le père sottement curieux qui envoie son fils à l'école, pour savoir ce que le maître pense? Or, lorsque les maîtres ont exposé de vive voix toutes ces doctrines (et ici je parle même des leçons qui ont pour objet la vertu et la sagesse), alors ceux qu'on appèle leurs disciples, examinent en eux-mêmes si ce qu'ils ont entendu est vrai, en consultant d'après leurs moyens la Vérité qui parle au fond de leur cœur. Ce n'est que dans ce moment qu'ils apprennent; et s'ils trouvent qu'ils ont entendu la Vérité, ils applaudissent, sans se douter que leurs éloges s'adressent plutôt aux disciples qu'aux maîtres, plutôt à ceux qui ont appris qu'à ceux qui ont enseigné; car il n'est pas même certain que ces derniers sachent ce qu'ils disent. Oui, les hommes se trompent, en honorant du titre de maîtres ceux qui ne le sont pas réellement. Et d'où vient cette erreur? De ce qu'ordinairement il n'y a pas d'intervalle entre le moment où les mots sont prononcés et le moment où les choses sont apprises; de ce qu'après avoir été *averti* par la personne qui parle, on apprend sur le champ intérieurement, et qu'en conséquence on s'imagine avoir reçu la connoissance du dehors, c'est-à-dire, de celui qui a donné l'*avertissement*.

Mais, si Dieu le permet, nous examinerons une autre fois en quoi consiste toute l'utilité des mots, utilité qui, bien considérée, n'est pourtant pas médiocre. Aujourd'hui, je me suis contenté de vous montrer que nous ne devons pas leur attribuer trop de pouvoir, afin que non seulement nous croyions mais aussi afin que nous commencions à comprendre, avec combien de vérité l'autorité divine

Digitized by Google

nous a dit dans l'Evangile, qu'il ne faut donner le nom de maître à qui que ce soit sur la terre, attendu que le seul maître de tous tant que nous sommes, demeure dans les cieux. (1) Et quel est ce maître? C'est ce qu'il nous apprendra lui-même; car c'est encore lui qui nous avertit extérieurement et au moyen de signes, par l'organe des hommes, afin que recourant à lui, au dedans de nous-mêmes, nous y trouvions la véritable instruction. Aimer et connoître ce Maitre, c'est la vie bienheureuse; vie que recherchent tous les hommes, à les entendre, et que peu d'entr'eux peuvent se flatter d'avoir réellement trouvée.

Mais dites-moi maintenant, je vous prie, ce que vous pensez de tout ce discours. Reconnoissez-vous que j'ai dit la vérité? Dans ce cas, interrogé sur chaque point en particulier, vous pourriez répondre que vous le saviez; et par conséquent vous voyez de qui vous l'avez appris. Ce n'est pas de moi sans doute, puisque vous pourriez dire tout ce que j'ai dit à qui vous adresseroit les questions. Au contraire, ignorez-vous si j'ai dit la vérité? Alors ce n'est ni moi ni le Maître dont j'ai parlé qui vous a instruit; ce n'est pas moi, parce que je ne puis jamais instruire; ce n'est pas lui, parce que vous n'êtes pas encore en état d'apprendse.

ADÉODAT.

Averti par les mots dont vous vous êtes servi, j'ai appris que les mots ne sont qu'un avertissement pour engager l'homme à apprendre, et qu'il est très-rare que les mots nous révèlent la pensée de celui qui les emploie. J'ai appris que, pour savoir si on nous dit la vérité, il faut recourir à Celui-là seul qui, en nous parlant au dehors, nous avertit simplement qu'il demeure au dedans de nous. Ce Maître, s'il veut bien m'en faire la grâce, je l'aimerai à l'avenir avec d'autant plus d'ardeur, que je serai plus avancé dans mes études, que j'aurai appris davantage. Cependant je vous remercie particulièrement de m'avoir parlé si long-temps sans vous interrompre; car de cette manière, vous avez prévenu et réfuté toutes les objections que j'étois prêt à vous faire, et vous n'avez absolument laissé subsister aucun de mes doutes. A chacune des assertions que me faisoient connoître vos paroles, je recevois une réponse affirmative de la part de cet oracle secret que je porte en moi.

FIN.

---

(1) *Matth.* 23. 10.

Digitized by Google

UN MOT SUR LE DIALOGUE DONT NOUS PUBLIONS AUJOURD'HUI LA FIN.

Nous appelons maintenant l'attention du lecteur sur la dissertation du grand évêque d'Hippone. La voilà tout entière, et nous croyons pouvoir assurer qu'elle est traduite fidèlement. La matière qui y est traitée, est abstruse, nous l'avons déjà dit, et S. Augustin en convient lui-même ; et nous sommes persuadés que les personnes qui ont lu les chapitres que nous avons publiés successivement, l'ont éprouvé comme nous, quoique le français l'emporte de beaucoup en clarté sur le latin. Nous avouons que, quand nous avons lu l'original pour la première fois, nous étions loin de saisir partout le sens ; les liaisons surtout nous échappoient en beaucoup d'endroits ; et si nous ne savions par une longue expérience ce que peut le travail sérieux et soutenu, nous aurions d'abord désespéré de rendre convenablement cette chaîne de raisonnements et d'observations délicates. Mais à peine avions-nous commencé, que notre inquiétude a disparu ; le sujet ne nous a plus semblé hors de notre portée ; et à mesure que nous avancions, nous avons toujours aperçu plus de clarté et de facilité. Ce qui est cependant certain, c'est que, pour comprendre le dialogue, il faut en avoir lu la fin. On pourroit comprendre chacun des chapitres en particulier, chacune des parties dont ce traité se compose, sans comprendre pour cela l'idée principale de l'auteur.

Nous osons donc engager les personnes qui ont déjà lu les onze chapitres publiés, à les relire avant de regarder les trois derniers que nous leurs offrons aujourd'hui. Quant à celles qui n'en ont rien lu jusqu'à présent et qui ont préféré attendre, voici le conseil que nous leur donnons. Qu'elles lisent le dialogue une première fois, sans s'arrêter et tout d'une haleine ; qu'elles ne s'effraient pas de l'obscurité qu'on peut y trouver, qu'elles ne s'embarrassent d'aucun genre de difficultés qui s'y rencontrent, qu'elles ne se donnent pas la peine de relire deux ou trois fois les endroits non compris. Il faut aller jusqu'au bout avec patience (la lecture n'est pas longue), et alors on aura du moins une idée de l'ensemble. Or c'est cette idée qui est la clef de tout. On comprendra les détails, quand on saura le but du célèbre docteur. Mais pour cela, il faut une seconde lecture, une lecture lente et réfléchie, une lecture où l'on n'avance pas sans être sûr d'avoir compris ce qui précède. Ne veut-on pas se donner cette peine? Il faut renoncer à connoître une œuvre philosophique de S. Augustin. Mais nous avons trop bonne opinion de nos abonnés en général, pour ne pas compter un peu sur leur courage et sur leur désir sincère d'encourager les publications sérieuses et vraiment utiles. Et c'est ce qui nous a engagés à sortir une première fois du

Digitized by Google

cercle ordinaire des écrits périodiques, à remplacer l'analyse par l'œuvre même.

Cependant ce n'est pas notre seule raison, et si le traité *Du Maître* ne nous avoit point paru avoir un intérêt particulier pour notre époque, il est probable que nous n'aurions pas songé à le traduire et à l'offrir au public.

Aujourd'hui, tout le monde le sait, on s'occupe beaucoup des facultés de l'homme et de la source de nos connoissances. On veut savoir ce que nous avons de nous-mêmes, de notre âme intelligente, et ce qui nous vient du dehors; ce que nous tenons de notre raison et ce que nous donne la société. Il n'y a pas de matière plus délicate et plus importante.

Le moyen ordinaire de communication entre la société et l'individu, c'est la parole, c'est le langage.

Qu'est-ce que l'individu reçoit par le langage? Voilà le grand point. Or c'est précisément à cette question que répond S. Augustin.

On voit donc qu'un grand sujet, un sujet grave et intéressant, a été traité, il y a plus de quatorze siècles et demi, par un des esprits les plus subtils, les plus profonds et les plus vastes que l'humanité ait produits, par celui que l'Eglise d'Occident regarde comme son premier docteur, comme sa lumière et son oracle.

Voilà, ce semble, de quoi piquer la curiosité d'un grand nombre de lecteurs, de tous ceux du moins qui prennent quelque intérêt aux études philosophiques et morales; et il nous paroît que ces hommes ne doivent pas, aujourd'hui, être rares en Belgique.

Nous désirerions beaucoup pouvoir faire une édition à part de ce dialogue. Notre projet seroit d'y joindre le texte latin, avec quelques notes, quelques observations et une préface. Ces matériaux réunis formeroient peut-être un volume de 200 pages in-8°. Si ce projet étoit approuvé par un certain nombre de personnes, il seroit prochainement mis à exécution. Et nous ne cachons pas que cet encouragement pourroit donner lieu à la publication de quelques ouvrages plus importants du célèbre évêque, par exemple, à la traduction du traité du *Libre Arbitre*, du livre sur *L'immortalité de l'âme*, des trois livres *Contre les Académiciens* ou les sceptiques, etc.

Digitized by Google

RECUEIL

des mandements, lettres pastorales, instructions et autres documents, publiés par S. A. le prince Maurice de Broglie, évêque de Gand, et de quelques Brefs pontificaux et autres pièces qui ont rapport à l'administration, à la captivité, au procès et au bannissement de Son Altesse, précédé d'une notice sur la vie du Prélat ; suivi des actes du vicariat, le siége vacant. Gand, chez Poelman, 1843, *vol. en-4° d'environ* 600 *pages avec le portrait de Mgr de Broglie. pr.* 14 *fr. cart.*

Les documents, contenus dans ce volume, embrassent un espace de 22 ans, c'est-à-dire, de 1807 à 1829; époque pendant laquelle l'église de Gand a beaucoup souffert et donné les plus beaux exemples de fidélité, d'attachement à la foi et de courage. C'est une masse de pièces authentiques où rien ne manque, pièces seules suffisantes en quelque sorte pour écrire l'histoire ecclésiastique de ce temps-là, en ce qui concerne le vaste diocèse qui comprenoit alors les deux Flandres. M. le chanoine H. F. Bracq, professeur des SS. Ecritures au séminaire de Gand, à qui nous devons cet utile et important recueil, a uni ces pièces entr'elles par des notes nombreuses, qui contiennent souvent elles-mêmes des pièces authentiques d'un autre ordre, et par la vie de Mgr de Broglie qu'il a placée en tête du volume. Il nous promet en outre le recueil des mandements de feu Mgr Fallot de Beaumont, prédécesseur de Mgr de Broglie, lequel doit former un volume d'une grosseur à peu près égale. De cette manière, nous aurions, pour le diocèse de Gand, à peu-près tous les documents officiels et authentiques de la domination française et de l'époque hollandaise.

On ne peut trop encourager de semblables publications, et pour notre part nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour qu'elles se multiplient, et que dans la suite il ne manque aucun des matériaux nécessaires à l'écrivain qui oseroit entreprendre une histoire ecclésiastique de nos provinces.

Disons d'abord un mot de la notice historique sur Mgr de Broglie. Elle est d'une cinquantaine de pages in-4to et formeroit, seule, un écrit d'un haut intérêt, non seulement pour la Belgique mais aussi pour la France. M. Bracq prend le pieux et courageux prélat au berceau, nous le montre humble et grand en même temps dans les diverses circonstances d'une vie agitée, d'une carrière de persécutions et de croix, nous conduit finalement près de son lit de douleur dans l'exil et nous fait assister à une mort toute chrétienne, toute sacerdotale et digne d'un grand évêque.

Ce qui frappe le plus dans ce récit, c'est qu'on ne trouve aucun des signes, aucun des caractères de cet esprit vif et ardent que beaucoup de personnes semblent attribuer à feu Mgr de Broglie. Ses résolu-

Digitized by Google

tions, ses démarches, ses actes, ses écrits semblent généralement dictés par une sage modération, qui prenoit sa source dans une douce piété et une nature heureusement constituée. Dans des circonstances ordinaires, sous un gouvernement juste et bien intentionné, Mgr de Broglie eût paru l'évêque le plus indulgent, le mieux disposé à seconder les vues mêmes du pouvoir pour le bonheur du peuple. Sa carrière épiscopale, si belle du reste, si digne de servir d'exemple, nous offre même un acte de foiblesse, acte qu'il se reprocha et dont il fit l'aveu, devant son clergé et ses chères ouailles, avec toute la simplicité des grandes âmes, avec toute l'humilité d'un chrétien, d'un pasteur qui auroit mieux aimé mourir que de scandaliser son troupeau et de laisser un mauvais exemple à ses successeurs. Il osa parler avec une sage liberté à un homme qui ne demandoit de tous ses sujets qu'une aveugle soumission; il lui donna, à côté de quelques éloges mérités, des conseils salutaires, à une époque où tout le monde s'abaissoit et trembloit devant lui; mais il sut aussi user à son égard de tous les ménagemens compatibles avec la sainte liberté qu'un véritable évêque conserve toujours. S'il lui résista finalement, s'il préféra la prison et l'exil à une vie tranquille dans son diocèse, c'est qu'il s'agissoit alors de l'asservissement de l'Eglise et de la perte de l'unité et qu'il n'y vouloit coopérer en rien.

Mgr de Broglie tint la même conduite envers le gouvernement hollandais. Après avoir eu le malheur d'indisposer, par son mémoire du 8 octobre 1814, adressé au congrès de Vienne, le prince à qui furent ensuite données nos belles provinces, il fit tout ce qu'il put, tout ce qui étoit en son pouvoir, pour l'appaiser, quand il eut appris son arrivée à Bruxelles et l'acte du congrès. S'il n'y réussit pas, c'est qu'il avoit affaire à un homme qui n'oublioit rien et qui ne savoit pas même sacrifier un mécontentement à la politique. On connoît le reste; on sait pour quels futiles motifs l'illustre évêque fut ensuite traîné devant les tribunaux, condamné au bannissement et confondu avec d'infâmes voleurs. Il faut lire les détails dans la notice; M. Bracq n'omet aucune des circonstances de cette déplorable affaire.

L'évêque mourut environ quatre ans après dans l'exil (20 juillet 1821), âgé seulement de 54 ans et 10 mois. Il avoit occupé pendant 14 ans le siége de Gand. Voici le tableau que M. Bracq trace de ses vertus: « Maurice étoit doué d'un esprit vaste et bien cultivé, d'une imagination vive et agréable, d'un jugement sûr, d'un cœur sensible; et à tant de dons naturels, il joignoit une profonde humilité, une foi sincère, un grand amour de Dieu, un zèle ardent pour l'Eglise catholique au bonheur de laquelle il auroit volontiers offert jusqu'à la dernière goutte de son sang. Il réunissoit une heureuse simplicité d'âme et de mœurs et toute la magnanimité d'un héros. Il étoit chéri des petits et des pauvres aussi bien que des riches et des grands; tous le recevoient dans toutes les paroisses des Flandres avec enthousiasme et avec une vénération extrême; lui aussi portoit

Digitized by Google

dans son cœur *ses chers Flamands*, comme il se plaisoit à nommer ses diocésains; il attribuoit à leurs prières pour lui sa constance, sa force et la guérison subite qu'il éprouva en 1815. Il regrettoit de ne pouvoir faire davantage pour eux. Il eût voulu leur communiquer tous les ans une instruction pastorale, et il commença, en effet, à exécuter ce projet. En 1808, il écrivit sa belle lettre sur la suite des fêtes dans l'Eglise; l'année suivante, il traita de la paix du chrétien. A la fin de la même année, il recommanda beaucoup la pratique de la méditation. En 1811, il se servit de l'occasion du carême, pour combattre l'esprit du monde. En 1816, il attaqua avec éloquence l'indifférentisme, qui commençoit dès-lors à faire de grands progrès; et quelques mois plus tard, il invita ses enfants à la pénitence et surtout à l'aumône, à l'occasion des fléaux qui nous affligeoient. Le caractère distinctif, ou, s'il est permis de le dire, la vertu dominante de Maurice, étoit une profonde piété. Dans les conversations, c'étoit toujours vers des sujets religieux que l'entraînoit cette pente de son cœur; et il étoit impossible de se trouver avec lui, sans être pénétré de ce baume de piété qui s'exhaloit d'une âme si belle. En le quittant, on admiroit ces charmants effets de la grâce et on remercioit le Seigneur des dons dont il avoit comblé son fidèle serviteur. Maurice, de son côté, avoit coutume de tout attribuer à la protection de la sainte Vierge Marie; il recouroit à cette Mère toute puissante, en toute occasion. Lors de ses grandes difficultés avec le gouvernement hollandais, on l'entendoit répéter continuellement: *O Marie, montrez que vous êtes ma mère.* »

A la suite de la notice, M. Bracq a placé une note nécrologique sur plusieurs ecclésiastiques dont les noms se rencontrent dans l'histoire de Mgr de Broglie. Ces ecclésiastiques sont: *M. Buydens*, sur qui nous avons publié une notice dans notre tome IV p. 552; M. *P.-J. de Pauw*; MM. *J.-G.* et *F.-L. de Volder*, chanoines; M. *P.-M. Fruyt*, curé du grand béguinage à Gand; M. *F.-A. Martens*, vicaire-général; M. *A.-J. Ryckewaert*, professeur de théologie (voir le *Journ. hist.* t. IV, p. 116); M. *J.-F. Van de Velde*, docteur en théologie; M. *Ch.-F. Van den Driessche*, chanoine; M. *J.-C. Van Hemme*, président du séminaire à Gand, et M. *P.-Th. Verhaegen*, chanoine.

Le recueil se divise en deux parties. La première, consacrée à l'épiscopat de Mgr de Broglie (4 décembre 1807-20 juillet 1821), embrasse, comme nous l'avons dit, un espace d'environ 14 ans. Elle occupe 474 pages du recueil et comprend en tout 112 pièces, dont la plus longue est la Réclamation respectueuse du 4 octobre 1818, adressée par Mgr de Broglie aux princes réunis à Aix-la-Chapelle. Cette pièce occupe seule 38 pages, et les notes qui l'accompagnent, en occupent presqu'autant. Les mandements et les instructions pastorales sont au nombre de 20; plusieurs de ces pièces mériteroient d'être analysées.

La seconde partie contient les *actes du Vicariat, sede vacante*

Digitized by Google

(26 juillet 1821-17 novembre 1829), lesquels embrassent, comme on voit, un espace de 8 ans et de près de 4 mois. La longue administration de MM. de Meulenaere et Goethals eut aussi ses événements et ses tribulations, et ce furent eux qui eurent à lutter contre le pouvoir, lors de ses envahissements dans l'enseignement ecclésiastique. » Ils commencèrent leur administration, dit M. Bracq, avec la plus parfaite concorde, et ils continuèrent à diriger avec beaucoup de sagesse et de bonheur l'immense diocèse, comprenant au-delà de 1,300,000... Ces respectables vieillards le maintinrent dans une profonde paix; s'opposant au moindre déréglement, ils parvinrent à éloigner tout scandale. Ils furent toujours l'exemple du clergé par la fidélité à leurs devoirs et leur grande piété : on les voyoit tous les jours à la cathédrale de grand matin, pour offrir le saint sacrifice de la messe; on les y voyoit retourner pour les offices du chœur et pour le salut du soir; de manière que leur journée étoit réellement partagée entre la prière et l'administration du diocèse. Toujours unis au prince-archevêque de Malines, ils s'opposèrent aux mesures vexatoires du gouvernement, dans plusieurs occasions, et notamment lors des funestes arrêtés sur l'instruction et sur le Collége philosophique. Dans leur mandement de carême pour l'an 1825, ils dénoncèrent au diocèse la tendance de la société *Tot 't nut van 't algemeen*, et eurent à ce sujet de vives explications avec M. Goubau, qui dut enfin céder. » Les pièces de leur administration sont au nombre de 46.

Le volume est terminé par deux tables. La première est une liste, par ordre de dates et d'insertion, de toutes les pièces qui y sont contenues; la seconde est une table des matières par ordre alphabétique.

En un mot, aucune des qualités qui font le mérite de ces sortes de collections, ne manque à ce volume. C'est un travail consciencieux, exact, fait avec un ordre parfait. La notice sur Mgr de Broglie doit être considérée comme un excellent résumé historique de tout son épiscopat et du vicariat qui le suivit. La note nécrologique qui l'accompagne, est une addition utile et qui prouve que l'estimable M. Bracq n'a absolument rien omis de ce qui pouvoit recommander son recueil au public.

DE LA CIRCULAIRE ÉPISCOPALE SUR LA FRANC-MAÇONERIE BELGE.

En répondant au discours de l'honorable M. Dumortier, nous avons parlé brièvement des reproches faits à nos évêques. Notre pensée étoit de revenir, s'il étoit possible, sur cette matière et de donner un peu plus de développement à notre pensée. Un de nos

Digitized by Google

abonnés, parfaitement instruit de ce qui concerne la franc-maçonnerie, vient de nous communiquer un article qui justifie parfaitement nos évêques. On y verra qu'en publiant leur circulaire en 1838, ils sont loin d'avoir ressuscité une institution qui s'en alloit mourir.

Monsieur le rédacteur,

Je viens vous prier de vouloir bien revenir encore un instant sur le discours que l'honorable M. Dumortier a prononcé à la chambre des Représentants le 16 du mois de mars. Il est dans ce discours une erreur que vous n'avez pas assez relevée, et qui doit l'être, parce qu'elle tend à diminuer la considération de l'épiscopat belge. M. le représentant de Tournay a dit que lorsque la circulaire relative à la franc-maçonnerie belge a été publiée, par nos vénérables prélats, cette *confrérie étoit sur le point de s'éteindre*. Les détails suivants qui sont extraits des *Annuaires maçonniques* mêmes, et qu'on doit par conséquent regarder comme officiels, prouvent au contraire, que la franc-maçonnerie étoit à cette époque en pleine voie de progrès.

Au moment de la révolution, la Belgique, telle qu'elle existe maintenant, comptoit 25 loges en activité, soumises au Grand-Orient des Pays-Bas, dont le prince Frédéric étoit le Grand-Maître. La révolution les sépara de leur chef, les désorganisa et les força de suspendre leurs travaux.

Elles commencèrent à se reconstituer vers la fin de l'année 1832, c'est-à-dire, dès que le nouvel ordre des choses sembla prendre de la consistance. Le 25 décembre de cette année, il y eut une assemblée générale à Bruxelles, où sur les 25 anciennes loges, 14 envoyèrent des députés; les vénérables des 6 autres loges firent connoître les regrets qu'ils éprouvoient de ne pouvoir envoyer des représentants réguliers; 3 s'abstinrent de répondre à l'appel; 2 déclarèrent ne vouloir reconnoître d'autre suprématie que celle du Grand-Orient néerlandais.

Cette assemblée arrêta des statuts pour l'*Ordre maçonnique en Belgique*. Elle choisit un président temporaire de l'ordre dans la personne de M. De Frenne, avocat à Bruxelles. Le 1er janvier 1834, M. De Frenne fut remplacé par M. Verhaegen aîné. Le 30 janvier 1835, l'Ordre maçonnique belge crut devoir compléter son organisation par la création d'un Grand-Maître, et son choix tomba sur M. le baron de Stassart, alors gouverneur de la province de Brabant, président du Sénat, et directeur de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Son installation eut lieu le 2 avril suivant, et ce jour même le nouveau Grand-Maître nomma pour son représentant, M. Verhaegen aîné, et lui confia provisoirement la direction suprême de l'Ordre.

Ainsi organisée, *la Maçonnerie*, dit l'Annuaire maçonnique de 1840, *suivoit paisiblement sa marche. Les loges militaires..... s'étoient formées..... ; de nouveaux ateliers et d'anciennes co-*

Digitized by Google

lonnes relevées sur plusieurs points de la Belgique, propageoient les doctrines de l'art royal..... Un journal maçonnique ajoute que *l'association maçonnique s'étendoit et se développoit avec une rapidité étonnante.* En effet, d'après le même annuaire, au moment de la publication de la circulaire épiscopale, c'est-à-dire, vers la mi-janvier 1838, la plupart des anciennes loges avoient repris leurs travaux, et DIX nouvelles loges avoient été constituées. Voici les noms de ces dernières loges avec la date de leur institution :

Bruxelles.	LES AMIS DU PROGRÈS, 1er janvier 1838.
	LES AMIS DE L'ORDRE, (loge militaire) 1833.
Gand.	LA FIDÉLITÉ, 1837.
Malines.	LA RÉGÉNÉRATION, 1835.
Namur.	LES DÉFENSEURS DE LÉOPOLD ET DE LA PATRIE. (Loge militaire et civile) 1836.
Ypres.	AMICITIA, 17 janvier 1838, et la 3e division de l'armée. LES FRÈRES RÉUNIS, 1834.
Au 4e régiment d'infanterie.	LE BOUCLIER BELGE, 1834.
Au camp de Beverloo.	L'UNION MILITAIRE, 1836.
A Charleroi.	L'AVENIR, 1837.
A Lodelinsart-lez-Charleroi.	L'INDUSTRIE, 1837.

Ces détails prouvent à l'évidence qu'il s'en falloit de beaucoup que la maçonnerie fût *sur le point de s'éteindre*, lorsque l'épiscopat a parlé. Au contraire, on voit qu'elle s'étoit propagée *avec une rapidité étonnante* depuis sa réorganisation, et l'on ne peut douter qu'après un tel succès, outre les DIX nouvelles loges que nous venons de nommer, d'autres encore ne fussent en voie d'être constituées, ou de reprendre leurs travaux. Dieu sait quels développements la secte auroit pris, si les évêques avoient gardé le silence !

Ces succès étoient, en grande partie, dûs à l'erreur où se trouvoient la plupart des gens du monde. On croyoit assez généralement que la franc-maçonnerie belge n'étoit qu'une association d'amitié ou de bienfaisance, qu'elle n'étoit pas contraire aux principes catholiques, et que les défenses portées par les Souverains Pontifes, n'ayant pas été publiées en Belgique, n'y étoient point obligatoires.

Les francs-maçons mettoient tout en œuvre pour répandre cette erreur. Ce qui contribuoit beaucoup à l'accréditer, c'est que des frères, initiés aux premières dignités, fréquentoient publiquement les Sacrements et se faisoient passer pour d'excellents catholiques. La loge ne se faisoit pas même un scrupule de répandre que les évêques lui étoient favorables ; qui sait si après leur mort, on ne les auroit pas fait passer pour des Frères ? Ce ne seroit pas la première fois qu'on en agiroit ainsi ; on sait qu'on a fait cet honneur à feu Mgr Zaëpfel, évêque de Liége, et à feu Mgr Hirn, évêque de Tournay, et même au pape Benoît XIV !

On étoit parvenu à faire partager cette fausse opinion au gouvernement même ; car si le gouvernement, comme on l'a prétendu à cette époque, a accordé un certain appui aux loges, si les chefs de

Digitized by Google

l'armée les ont favorisées, si deux ministres ont approuvé en 1837, l'érection d'une loge patriotique à Gand, etc. etc., ce n'est qu'à cette erreur qu'il faut l'attribuer; il seroit absurde de supposer que, dans un pays constitutionnel, dont les dix-neuf vingtièmes des habitants sont catholiques, le gouvernement eût voulu se prêter à propager une secte qu'il auroit su être hostile à l'Eglise.

Et qu'on ne dise pas que les loges belges n'étoient point hostiles à la religion. A-t-on donc oublié qu'elles ont aidé le gouvernement hollandais à l'opprimer? M. de Frenne ne nous a-t-il pas appris, par une lettre adressée au journal *Le Belge*, il y a environ cinq ans, que le prince Frédéric leur a fait la proposition formelle d'aider le gouvernement à *protestantiser* la Belgique? Le prince auroit-il fait une démarche aussi importante, si la haute direction de l'ordre n'y avoit consenti? Il est vrai que plusieurs frères ont rejeté cette proposition; mais d'autres, et même des loges entières qu'on pourroit nommer, y ont positivement adhéré. On sait du reste avec quel zèle beaucoup de frères ont secondé l'ancien gouvernement dans l'exécution des arrêtés de 1825. Enfin le procès-verbal de la fête anniversaire des loges belges célébrée en 1829, prouve combien elles étoient encore dévouées aux vues du gouvernement, à une époque où toute la Belgique pétitionnoit pour le redressement des griefs.

Après la révolution, quelques frères furent élus pour le Congrès; ils s'y prononcèrent contre les libertés religieuses. C'est de la bouche d'un d'eux que sortirent ces paroles : *Il faut que la puissance temporelle prime et absorbe en quelque sorte la puissance spirituelle.* Un autre alla jusqu'à déclarer qu'il n'*hésitoit pas à dire que la société civile doit avoir la surveillance de la société religieuse.* La sagesse du congrès déjoua leurs projets d'asservissement, et l'Eglise recouvra sa pleine et entière liberté.

Dès que la franc-maçonnerie se fut reconstituée, elle manifesta ses anciennes tendances. Sous prétexte de s'opposer à de prétendus envahissements du clergé, elle chercha à empêcher tous les efforts que les bons catholiques faisoient pour réparer les plaies faites à la religion depuis 40 ans. Elle mit tout en œuvre pour discréditer le clergé. Lorsque l'épiscopat jugea bon de profiter de la liberté d'enseignement pour établir une *université catholique*, elle fit tous ses efforts pour l'en empêcher, et elle s'empressa de lui opposer son *université libre.* Le discours d'ouverture de cette université est là pour prouver que c'est dans un but hostile au clergé catholique que cet établissement fut érigé. L'annuaire maçonnique de 1840 nous apprend encore que les maçons se sont *empressés de souscrire en faveur de l'université libre, cet antagoniste d'autant plus redoutable à l'université de Louvain que l'on y tient pour ainsi dire à l'ordre du jour les progrès des sciences.* Le cours de philosophie de l'histoire, fait publiquement à l'université de Bruxelles par J.-J. Altmeyer, et l'annuaire des étudiants de l'université de

Digitized by Google

Bruxelles, deux ouvrages condamnés par le Saint-Siége, prouvent quel est le progrès qu'on y fait faire aux sciences. Nous le demandons, les évêques pouvoient-ils garder le silence dans un pareil état de choses? Pouvoient-ils rester muets, à la vue du danger qui menaçoit leur troupeau? L'usage du *placet*, introduit sous les gouvernements précédents, avoit empêché leurs prédécesseurs de publier les condamnations portées par le Saint-Siége contre les loges; cet obstacle avoit disparu; les évêques jouissoient d'une entière liberté, pour prémunir leurs ouailles contre le danger. Dès-lors, n'étoient-ils pas obligés de parler? ou falloit-il peut-être différer le remède jusqu'à ce que le réseau maçonnique se fût étendu sur toute la Belgique et que le mal fût devenu incurable?

A l'occasion de la loge patriotique érigée à Gand, les journaux catholiques avoient essayé de détruire l'erreur dont nous parlons et au moyen de laquelle la secte loin de *s'éteindre* ne faisoit que *s'étendre avec une rapidité étonnante*. Malheureusement ils n'y avoient pas réussi, parce qu'ils n'étoient pas lus par ceux qui avoient le plus besoin d'être éclairés. D'ailleurs leurs efforts étoient paralysés par les mauvais journaux. Une déclaration solennelle de l'autorité ecclésiastique pouvoit seule empêcher l'erreur de faire de nouvelles victimes, et nos évêques ont parfaitement bien fait de la publier.

ARRÊTÉ ROYAL POUR L'ORGANISATION DES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES EN BELGIQUE.

LÉOPOLD, Roi des Belges, etc.

Vu les articles 33, 34, 35, § 2, et 36 de la loi du 23 septembre 1842, portant organisation de l'instruction primaire. (Suivent les articles).

Sur le rapport et d'après la proposition de notre ministre de l'intérieur, nous avons arrêté et nous arrêtons ce qui suit :

Réglement général pour l'organisation des écoles primaires supérieures.

§ 1er. DE L'ADMINISTRATION DES ÉCOLES PRIMAIRES SUPÉRIEURES.

Art. 1er. Il sera institué, auprès de chaque école primaire supérieure, une commission administrative dont les membres seront nommés par nous.

Art. 2. Cette commission sera composée :

1° Du gouverneur de la province, du commissaire d'arrondissement ou du bourgmestre de la ville (suivant les localités) président; 2° d'un vice-président; 3° d'un secrétaire-trésorier, avec ou sans voix délibérative; 4° de quatre ou cinq membres, selon que le secrétaire-trésorier aura ou n'aura pas voix délibérative.

Digitized by Google

Art. 3. La commission administrative correspond avec notre ministre de l'intérieur par l'intermédiaire du gouverneur de la province.

Art. 4. Les attributions de la commission administrative sont les suivantes : 1° Faire au gouvernement les propositions à l'effet de pourvoir aux places vacantes, soit dans le sein de la commission même, soit dans le corps enseignant de l'école ; 2° veiller à la stricte exécution de la loi organique de l'instruction primaire, ainsi que des arrêtés et des réglements qui concernent les écoles primaires et supérieures ; 3° dresser et arrêter, sous l'approbation de notre ministre de l'intérieur, le budget des comptes de chaque exercice ; 4° préparer les programmes annuels des cours et veiller à ce qu'ils soient soigneusement observés ; 5° veiller à l'entretien et à la conservation des bâtiments, du matériel et des collections ; 6° préparer, sous l'approbation de notre ministre susdit, toutes les dispositions réglementaires pour l'ordre intérieur de ses séances et pour la discipline de l'école.

§ 2. DU CORPS ENSEIGNANT.

Art. 5. Le personnel enseignant d'une école primaire supérieure se compose : 1° d'un instituteur en chef, avec le titre de directeur ; 2° d'un ou de plusieurs instituteurs ; 3° d'un ou de plusieurs assistants ; 4° d'un ministre du culte, chargé de l'enseignement de la morale et de la religion.

Art. 6. Les directeurs des écoles primaires supérieures sont nommés et révoqués par nous. Les autres membres du corps enseignant sont nommés et révoqués par notre ministre de l'intérieur, sur l'avis de la commission administrative.

Art. 7. La fixation du taux des traitements des directeurs et des instituteurs fait l'objet d'une disposition particulière pour chaque nomination.

§. 3. DE L'ENSEIGNEMENT.

Art. 8. En exécution du § 2 de l'art. 35 de la loi organique, il sera annexé à l'une des écoles primaires supérieures, dans chaque province, une section d'*élèves-aspirants-instituteurs* Elle portera le titre de *section normale* de l'école supérieure. Un réglement particulier, arrêté par notre ministre de l'intérieur, déterminera tout ce qui a rapport aux cours pédagogiques de cette section.

Art. 9. L'enseignement dans les écoles primaires supérieures comprendra les matières énumérées aux articles 6 et 34 de la loi organique.

Art. 10. Le cours d'études devra être achevé en quatre années, auxquelles correspondront quatre divisions principales. La première division se composera des élèves de quatrième année ; la deuxième division, des élèves de troisième année ; la troisième division, des élèves de deuxième année ; et la quatrième division, des élèves de première année.

Digitized by Google

Art. 11. Outre les objets d'enseignement énoncés aux articles 6 et 34 de la loi organique, notre ministre de l'intérieur pourra, si les besoins des localités le réclament, autoriser l'addition de quelques branches spéciales.

§ 4. DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET TRANSITOIRES.

Art. 12. Les écoles primaires modèles de l'Etat qui existoient au moment de la promulgation de la loi du 23 septembre 1842 dans les villes d'Anvers, de Malines, de Bruxelles, de Louvain, de Gand, de Mons, de Tournay et de Namur, sont maintenues. Elles prennent la dénomination d'écoles primaires supérieures. Toutes les dispositions du présent arrêté leur sont applicables.

Art. 13. Les membres actuels des commissions administratives des écoles primaires modèles de l'Etat, continueront respectivement leurs fonctions auprès des écoles primaires supérieures.

Art. 14. Les instituteurs et autres employés des écoles primaires supérieures de l'Etat qui n'ont pas reçu du gouvernement la confirmation de leur nomination depuis le 4 octobre 1842, seront, s'il y a lieu, maintenus dans leurs emplois respectifs, suivant la forme établie par le présent arrêté.

Art. 15. Notre ministre de l'intérieur veillera à ce que les localités indiquées à l'art. 12 ci-dessus satisfassent aux obligations que la loi du 23 septembre 1842 impose aux villes qui sont le siége d'une école primaire supérieure.

Les dispositions relatives à la fixation du siége des écoles primaires supérieures à créer seront arrêtées par nous.

10 avril 1843.

Par arrêté royal du même jour et conformément au § 2 de l'art. 35 de la loi du 23 septembre 1842, ainsi conçu :

« Il sera établi, par le gouvernement, deux écoles normales pour l'enseignement primaire, l'une dans les provinces flamandes, l'autre dans les provinces wallonnes ; »

Le siége de l'école normale pour la partie flamande du royaume, est fixé à Lierre (province d'Anvers) ; et celui de l'école normale pour la partie wallonne, est fixé à Nivelles (province de Brabant).

Digitized by Google

HISTOIRE DU PAPE LÉON XII

PAR M. LE CHEVALIER ARTAUD DE MONTOR,

*ancien chargé d'affaires de France à Rome, etc. etc., ouvrage faisant suite à l'*Histoire de Pie VII, *par le même auteur. Bruxelles* 1843 *chez Vanderborght*, 2 *vol. in*-8° *pr.* 5 *fr.*

Nous ne trouvons, pour ainsi dire, qu'une chose à reprendre dans cet ouvrage; c'est le titre. Ce sont des mémoires, des notes, des faits divers recueillis par le vieux et respectable diplomate; mais ce n'est pas une histoire. Le plus souvent il n'y a pas même de liaison entre ces faits, et nous voyons, par exemple, l'auteur passer d'une bulle, d'une négociation, à un événement particulier. Tout ce qui se passa à Rome durant le pontificat de Léon XII, trouve sa place dans les deux volumes de M. Artaud; et il n'y a guère d'autre enchaînement, d'autre ordre dans tous ces récits que celui qu'y a mis le temps où les faits sont arrivés. Il n'y a pas d'art dans l'ensemble; mais combien n'y en a-t-il pas dans les détails! Outre que M. le chevalier Artaud sait écrire très-bien et que son style est correct, poli, élégant et naturel, on connoît son exactitude, son respect pour la vérité, son attachement au Saint-Siége, attachement qui ne l'empêche pas de dire ce qu'il pense, même sur le compte d'un Pape, et de manifester son opinion avec une noble franchise, avec cette indépendance que donnent la probité et une bonne conscience. Ses égards pour les puissances en général, cette urbanité, cette politesse exquise, ce ton de bonne société, répandent un certain charme sur tout ce qu'il dit, et il n'est pas facile de quitter l'ouvrage avant d'en avoir achevé la lecture.

Du reste, on ne doit pas s'imaginer que ce soit dans ces qualités que consiste tout le mérite de M. Artaud. Ce dont il faut le louer surtout, c'est du soin qu'il a eu de recueillir et d'offrir au public tant de pièces officielles et importantes, tant de lettres, tant de dépêches, qui se rattachent aux grands événements dont nous avons été témoins. Nous en avons remarqué un bon nombre que nous ne connoissions pas. D'autres, quoique déjà connues, nous sont offertes avec des corrections importantes. Telle est entr'autres la note, adressée le 18 août 1803 par le cardinal Caprara à M. de Talleyrand, contre les *Articles organiques*. Cette longue et intéressante pièce avoit été communiquée par M. Artaud à feu M. Picot, qui l'avoit insérée dans l'*Ami de la Religion*; et comme l'écriture du respectable diplomate est fort mauvaise, plusieurs erreurs de transcription avoient été commises; *maximes* pour *examen*, *édition* pour *édit*. etc. On la trouve donc aujourd'hui sans

Digitized by Google

faute dans le T. II p. 124.; elle y occupe 10 pages petit caractère. C'est une réponse sans réplique à ceux qui soutiennent que le Saint-Siége n'a jamais réclamé contre les susdits articles.

Une autre pièce importante, c'est une lettre, toute tracée de la main du duc de Choiseul, premier ministre de Louis XV (26 août 1769), et adressée au cardinal de Bernis, chargé des affaires du roi de France à Rome. Cette lettre, où l'on demande la suppression des Jésuites, contient des faits inconnus et ne semble avoir survécu aux événements que par hazard; car elle étoit, par sa nature, toute confidentielle, et l'on peut croire qu'elle étoit destinée au feu, immédiatement après avoir été lue. (*Voir le T. II. p.* 286.)

Nous avons lu avec le même intérêt ce que l'auteur écrit sur les *Libertés gallicanes*, la conversation qu'il eut là-dessus avec le cardinal della Somaglia et l'analyse qu'il présente d'une brochure de M. l'abbé Féa (1). Là il est prouvé que les quatre trop fameuses propositions n'ont pas été simplement *improuvées* par le Saint-Siége. (*Voir T. I. p.* 219, *et T. II. p.* 186).

Les affaires religieuses du royaume des Pays-Bas n'ont pas été oubliées par M. Artaud. L'arrivée de M. le comte de Celles à Rome, ses entretiens avec notre auteur ont de quoi piquer la curiosité. Mais ce qui est plus curieux, c'est un mot de l'empereur François I sur notre pays, mot que M. Artaud entendit prononcer lui-même. Nous rapporterons ici textuellement les paroles de l'auteur. Après avoir reproduit une lettre de Mgr Mazio, qui s'étoit particulièrement occupé de nos affaires, sur les arrêtés de 1825 relatifs au *collége philosophique*, il ajoute : « Comment ! les conséquences d'une première faute en 1787, ne pouvoient donc pas prémunir, en 1825, le nouveau gouvernement contre des tentatives inutiles!... Les innovations de 1787 avoient si peu réussi, que le cabinet de Vienne prit bientôt la résolution de renoncer à la Belgique, où la voix de cette cour, quelque sage qu'elle fût et qu'elle voulût être, n'étoit plus convenablement écoutée. Ce sentiment sur la Belgique étoit tellement celui de l'empereur d'Autriche François I, que ce prince n'entretint que de cette question M. le marquis de Caraman, ambassadeur de France, lorsqu'il me présentoit à lui comme devant remplir les fonctions de chargé d'affaires, pendant l'absence de Son Excellence. L'empereur lui parloit ainsi devant moi : « Tout va bien ; nous serons sages et justes pour les indemnités que » demandent les diverses puissances, et que nous demandons nous-» mêmes pour Parme, Milan et ailleurs. *Il y a une affaire qui* » *n'a pas été bien arrangée, c'est celle de la Belgique ; elle ne*

(1) Reflessioni storico-politiche sopra la richiesta del ministro dell' interno ai vescovi ed archivescovi di Francia di far insegnare de' loro seminari le IV proposizioni dell' assemblea del clero gallicano nel 1682, dell' avvocato D. Carlo Fea, etc.

Digitized by Google

» *nous convient plus ; elle ne convient qu'à la France. La* » *Belgique doit être à la France : unité de langue, unité de* » *religion ; ces deux pays doivent s'appartenir l'un à l'autre.* » Ces expressions de l'empereur devoient être connues; et le roi des Pays-Bas recommençoit les scènes de Joseph II. On sait le résultat de ces fautes. »

M. Artaud, pendant qu'il étoit à Rome, paroît avoir eu des rapports intimes avec M. le chevalier Italinsky, ministre de Russie près du Saint-Siége. Il savoit avec quelle attention le cardinal Consalvi et Léon XII suivoient les affaires de ce grand empire, avec quelle confiance ils envisageoient l'avenir de ce côté-là. « Le Pape, dit-il, ne prévoyoit pas les désordres dont on peut se plaindre aujourd'hui. Etoient-ce là les rapports habituels de la Russie avec le Saint-Siége? Le chevalier Italinsky venoit-il inquiéter Sa Sainteté, et chercher à l'ébranler sur son trône? » M. Artaud rappèle à ce propos tous les bons procédés de la Russie avec le Saint-Siége, les témoignages d'une sincère amitié et d'une tendresse presque filiale donnés à Pie VI et à Pie VII par l'empereur Paul et la bonne impératrice Marie; les marques de vénération et de déférence, prodiguées au même Pie VII par l'empereur Alexandre. (1) Il rappèle (et ceci est un fait nouveau et inconnu) que l'empereur Nicolas lui-même a témoigné son estime au pape actuel, lorsqu'il n'étoit encore que le Père Capellari, en chargeant le chevalier Italinsky de solliciter, en son nom, l'honneur de la pourpre pour ce savant religieux; il ajoute qu'il n'a pu ignorer cette particularité, puisque M. Italinsky l'avoit prié lui-même d'entretenir de cette demande le pape Léon XII; et il en conclut que l'empereur Nicolas a dû applaudir, plus qu'aucun autre souverain, à l'avénement du pontife qu'entouroient tant de suffrages. En considérant tous ces faits réunis, tous ces bons rapports des czars avec les souverains pontifes pendant 60 ans, M. le chevalier Artaud conserve l'espoir que les difficultés actuelles disparoîtront, et que l'empereur Nicolas finira par retirer sa confiance aux hommes qui l'entourent et qui le poussent dans une voie toute différente. « Nous n'avons jamais cessé, dit-il, de croire que les mésintelligences qui règnent entre le Saint-Siége et la cour de Russie finiroient par être détruites. Une fille de l'empereur Nicolas, (la duchesse de Leuchtenberg) se trouve en ce moment-ci à Rome; elle ne peut que suivre, comme son aïeule, les traditions de respect pour le Saint-Siége, qui ont signalé l'époque du voyage fait à Rome par la bonne impératrice Marie: enfin, le pontife et son ministre ne peuvent que recevoir la récompense de leurs réclamations si opportunes, et de leur courage. »

---

(1) M. Artaud dit qu'Alexandre écrivit plus d'une fois qu'il désiroit aller visiter le Pontife, qu'il disoit dans sa lettre à M. Italinsky : *Je voudrois être mon ministre à Rome.*

Digitized by Google

Dieu veuille que M. le chevalier Artaud ne se trompe pas! Pour nous, nous n'avons aucun renseignement sur le séjour que viennent de faire à Rome la jeune princesse russe et son époux. Si ce voyage a été entrepris dans des intentions pures, il n'est sans doute pas impossible qu'il ait quelques bons résultats ; mais si les jeunes princes n'étoient venus à Rome que pour en imposer aux catholiques de ces contrées éloignées, que pour leur faire croire que le St.-Siége et la Russie s'entendent bien ensemble, ce seroit un nouveau tort, un nouveau malheur.

Nous devons nous borner à ces détails sur quelques affaires importantes. Il est impossible d'analyser un ouvrage qui ne se compose que d'une masse de récits plus ou moins longs et presque tous différens les uns des autres. Mais nous engageons beaucoup nos lecteurs à se le procurer. Ce sont des mémoires intéressans, utiles, propres à être mis dans les bibliothèques paroissiales et à servir de livre de lecture à toutes les familles. Avec quel plaisir n'y lira-t-on tous ces détails exacts sur la manière d'élire les papes, et en particulier sur le conclave où fut élu Léon XII? Nous en disons autant du jubilé de 1825 et de beaucoup d'autres faits. Il n'y a pas de chapitre qui n'ait son intérêt. Pour les anecdotes, elles abondent sous la plume d'un homme qui a vu et entendu tant de choses. Nous en choisissons une pour terminer notre article. Elle se rattache à la vie intime de Léon XII et à l'idée qu'il avoit de la papauté.

En 1827, M. Roux, supérieur du séminaire de Montréal, en Canada, vint à Rome avec un de ses confrères pour les affaires de sa maison. Ils furent très-bien accueillis par Léon XII, qui leur accorda plusieurs audiences. Dans la dernière, le Saint-Père les combla d'amitiés; il fouilloit dans tous ses tiroirs pour leur offrir des chapelets, des médailles, des reliques; et à la fin, en leur donnant sa bénédiction, il s'écria d'un ton pénétré, et avec un accent de conviction qu'on ne peut rendre : *Priez bien Dieu pour un homme dont le salut est en péril tous les jours.*

LE PROTESTANTISME EN BELGIQUE.

M. Girod, pasteur de l'église chrétienne de Liége.

Nous assistons à la dissolution du protestantisme, quoiqu'il ne soit pas encore bien vieux. L'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, la Suisse, toutes les contrées où les nouvelles doctrines ont été reçues, nous le montrent divisé, métamorphosé, affoibli, expirant, se confondant insensiblement avec le rationalisme. A la vérité, il lui reste des zélateurs; cela est naturel. On s'anime, parce que le danger est grand. L'histoire dira plus tard que c'est au moment de périr, que la réforme a fait des efforts extraordinaires, qu'elle a

Digitized by Google

inondé la terre de ses bibles et de ses petites brochures, qu'elle a envoyé chez les sauvages des missionnaires mâles et femelles, qu'elle a dépensé des sommes énormes pour se racheter de la mort, et qu'elle a péri malgré tout cela, comme toute œuvre purement humaine.

M. Girod paroît aussi un des zélateurs, et vraiment il ne manque pas de courage. Il se dit *pasteur de l'église chrétienne de Liége*, et il gourmande les catholiques comme s'il avoit affaire à de pauvres idolâtres. Mais où est-elle cette *église chrétienne*, gouvernée par M. Girod? Chose singulière, nous, ses plus proches voisins, nous ne la connoissons pas. M. Girod seroit-il par hasard *pasteur de l'église chrétienne de Liége*, comme Mgr Alexandre est évêque de Jérusalem? Le diocèse protestant de la Terre-Sainte se compose, dit-on, de l'évêque et de Mme son épouse. MM. les pasteurs ont un avantage; c'est qu'ayant femme et enfants, ils sont sûrs de ne se trouver jamais seuls et de pouvoir compter sur un auditoire, en quelque lieu qu'ils s'établissent (1).

Quoi qu'il en soit de l'*église chrétienne* de M. Girod, il paroît du moins que ses prédications ne lui prennent pas tout son temps. Il lui reste du loisir pour composer des brochures; et la translation du corps de Ste Aléníe, chez les Pères Rédemptoristes, lui a fourni l'occasion de s'adresser aux catholiques liégeois (2). Ste Aléníe, disons-nous, n'a été qu'une occasion, qu'un prétexte; le but de M. Girod n'a pas été de blâmer seulement ce qu'il trouve de répréhensible dans les honneurs rendus à un corps retiré des catacombes, mais d'attaquer l'Eglise catholique en général. Ce but, il le montre ostensiblement à la fin de sa petite brochure. Là il nous dit ouvertement : « Savez-vous que votre religion *fourmille d'erreurs?* Savez-vous que le culte des saints en général n'est pas mieux fondé que celui de Ste Aléníe? » Ensuite il nous exhorte sérieusement à quitter nos iniquités, à sortir au plus tôt de l'infâme *Babylone* et à entrer dans la grande *église chrétienne de Liége*. Il nous effraie, il nous menace : « Sachez, nous dit-il, *que vous êtes pécheurs* et que tous les péchés sont abominables devant Dieu; sachez que vous n'entrerez pas dans le royaume de Dieu par votre propre justice *ni par des absolutions humaines.* » Pour y entrer, il faut vous adresser à M. Girod et faire partie de son immense troupeau.

---

(1) Nous connoissons à Liége une petite église protestante qui prend le titre d'*église française et allemande* et qui a pour pasteur M. Boissard. Mais nous n'avions pas encore entendu parler d'une *église chrétienne* gouvernée par M. Girod. (*voir* p. 33.)

(2) *Sainte Aléníe et les Saints en général*, par l'auteur de l'*Avertissement aux catholiques sur la Bible*, F. D. Girod, pasteur de l'église chrétienne de Liége. in-18. Desoer 1843.

Digitized by Google

Une preuve que Ste Alénie n'a été qu'un prétexte, c'est que M. Girod réunit en peu de pages la plupart des autres reproches que les protestans font aux catholiques. C'est ainsi qu'il s'élève contre le célibat des prêtres et qu'il soutient que, dans les premiers temps, les évêques se marioient. C'est ainsi encore qu'il accuse Rome de faire métier et marchandise de tout, de vendre les indulgences et les reliques. « C'est au pape seul, dit-il, à canoniser les saints; il s'est attiré ce privilége, ainsi que tant d'autres, au préjudice des évêques. Il ne seroit pas d'une très-grande importance, sans une circonstance qui le rend extrêmement précieux : ce sont les catacombes, *qui valent bien une mine de houille et même d'or.* Ailleurs qu'à Rome, on ne sait que faire des ossemens humains; mais dans cette ville si religieusement industrielle, on sait tirer parti de tout; on expédie des reliques de tous les côtés du monde. »

Nous sommes fâchés que le temps et la place nous manquent aujourd'hui, pour entrer en conversation avec ce bon M. Girod. Conviendroit-il de laisser sans réponse un prédicateur étranger qui prend notre salut à cœur avec tant de zèle, qui nous déclare pécheurs et abominables devant le Seigneur, qui jète le défi aux Pères Rédemptoristes et appèle tout le monde au combat? Il doit cependant trouver bon que nous ne lui disions qu'un petit mot dans notre présente livraison. Bornons-nous au célibat ecclésiastique et à la vente des reliques.

M. Girod veut qu'un pasteur d'âmes puisse avoir femme et enfans comme tout autre homme, et il a sans doute ses raisons pour le vouloir. M. Girod nous renvoie aussi à la Bible, c'est là son grand argument; tout se trouve dans la Bible, y compris le mariage de MM. les pasteurs. Or voici ce que S. Paul nous dit sur ce chapitre : « Pour moi je désire vous voir dégagés de soins et d'inquiétudes. *Celui qui n'est point marié, s'occupe du soin des choses du Seigneur, et de ce qu'il doit faire pour plaire à Dieu. Mais celui qui est marié, s'occupe du soin des choses du monde, et de ce qu'il doit faire pour plaire à sa femme; et ainsi il se trouve partagé.* De même une femme qui n'est point mariée et une vierge, s'occupe du soin des choses du Seigneur, afin d'être sainte de corps et d'esprit; mais celle qui est mariée, s'occupe du soin des choses du monde, et de ce qu'elle doit faire pour plaire à son mari. (1) »

---

(1) Pour mettre M. Girod à l'aise, nous lui citons le texte grec au lieu de la Vulgate : *Θέλω δὲ ὑμᾶς ἀμεριμνους εἶναι. Ὁ ἄγαμος μεριμνᾶ τὰ τοῦ Κυρίου, πῶς ἀρέσει τῷ Κυρίῳ. Ὁ δὲ γαμήσας μεριμνᾶ τὰ τοῦ κόσμου, πῶς ἀρέσει τῇ γυναικί. Μεμέρισται. Καὶ ἡ γυνὴ καὶ ἡ παρθένος· ἡ ἄγαμος μεριμνᾷ τὰ τοῦ Κυρίου, ἵνα ᾖ ἁγία καὶ σώματι καὶ πνεύματι· ἡ δὲ γαμήσασα μεριμνᾷ τὰ τοῦ κόσμου, πῶς ἀρέσει τῷ ἀνδρί.* 1 Cor. VII. 32, 33 et 34.

Nous savons tout ce que les protestans opposent à ce texte ; mais ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans les détails.

Digitized by Google

Comment M. Girod entend-il ce texte? De quelle manière s'y est-il pris pour échapper à l'oracle du grand Apôtre, pour ne point *se partager?* Si Mme Girod et sa petite famille ont la moitié de ses soins, n'avons-nous pas à craindre pour le sort de l'*église chrétienne de Liége*, qui malheureusement n'a pas d'autre pasteur que M. Girod? Si au contraire la grande *église chrétienne* a toute son affection, toute sa sollicitude, si elle le possède tout entier, nous le déclarons sans façon mauvais mari, mari peu galant du moins, peu courtois. M. Girod peut opter. Mais en vérité ce S. Paul est embarrassant, et nous nous croyons heureux de n'avoir pas à nous mettre d'accord avec son texte, c'est-à-dire, de n'avoir pas d'église à gouverner avec notre famille. Le *μεμέρισται* (*il est partagé*) nous inquiéteroit singulièrement.

Et la vente des reliques! et la mine de houille ou d'or, exploitée par le Pape! Nous sommes persuadés que M. Girod est de bonne foi, que le mensonge et la calomnie sont loin de son esprit et de son cœur. Mais a-t-il toujours soin de s'instruire avant de prendre la plume? Son antipathie pour Rome, qui, selon lui, n'est autre chose que la grande Babylone de l'Apocalypse, ne le gouverne-t-elle pas à son insu, et ne lui fait-elle pas écrire parfois ce qu'il ignore? Nous pouvons lui assurer que cette mine de houille n'existe ni dans les catacombes ni ailleurs. Les reliques ne se vendent point, elles se donnent; c'est une condition expresse attachée à la concession. La formule des lettres authentiques qui les accompagnent, ne manque pas de dire: *Dono dedimus, nous avons donné en présent;* et la personne qui les reçoit, ne peut, à son tour, s'en défaire et les faire passer en d'autres mains qu'à la même condition: *cum facultate illas apud se retinendi, aliis donandi*, etc., avec la faculté de les garder chez soi, *d'en faire présent* à d'autres personnes, etc. Voilà le grand commerce des reliques, voilà ces riches carrières dont Rome s'est réservé le monopole. Aussi voyez comme les papes s'enrichissent; avec le bel art de convertir d'arides ossements en beaux lingots d'or, ils ne sont pas dispensés de contracter des emprunts, comme les autres princes, et de vivre d'économie. Bien prend à M. et à Mme Girod de n'avoir pas à se nourrir de la poussière des catacombes. Leur pot-au-feu courroit risque de n'être pas toujours bien gras.

Il nous resteroit une besogne plus agréable auprès de M. le pasteur de l'*église chrétienne de Liége;* car tout n'est pas également léger dans sa petite brochure. Il a traité sérieusement, quoiqu'en peu de mots, quelques points que nous discuterions volontiers après lui. Ces points nous semblent se réduire à deux principaux. 1° Les catacombes ont-elles été un lieu de sépulture chrétienne seulement, comme nous le pensons, ou bien un lieu de sépulture mixte, comme le pense M. Girod? 2° Les signes du martyre, trouvés au tombeau de Ste Alénie, sont-ils certains? Voilà, disons-nous, des questions que nous examinerions avec plaisir, et peut-être l'une ou l'autre encore. Par exemple, M. Girod

Digitized by Google

se pique de savoir le latin et le grec mieux que les catholiques ; *vous traduisez mal*, c'est son mot. — Eh bien, qu'il ait patience. Très-probablement nous lui dirons le mois prochain ce que nos occupations ne nous permettent pas de lui dire aujourd'hui, et nous tâcherons de ne rien omettre. En attendant, qu'il demeure en paix, et pour le moment qu'il songe uniquement à s'arranger avec S. Paul.

UN NOUVEAU MINISTÈRE.

Plus d'une fois des bruits ont circulé sur un manque d'intelligence et d'union entre les différents membres du cabinet qui vient de se dissoudre, sans qu'on y ait fait grande attention. L'expérience semble avoir prouvé que ces bruits n'étoient pas sans fondement. On ne se retire pas devant l'opposition ; mais on se quitte peut être, faute d'une pensée commune. L'opposition n'a pas déterminé la retraite, l'opposition n'a pas présidé à la recomposition. Aussi est-elle plus mécontente que jamais. Quelle indignation ! quels cris ! quelles injures ! M. Nothomb est un ambitieux incorrigible; M. Mercier, un des membres de l'ancien cabinet doctrinaire, est un traître, un rénégat; M. Dechamps, un catholique exagéré, un réactionnaire, etc. L'ensemble est pour le moins aussi pitoyable que le ministère qui n'est plus.

Parmi les hommes modérés, les uns gardent le silence, les autres admettent une combinaison où ils continuent de voir cet esprit de conciliation et de déference mutuelle, qui semble être celui de la constitution.

Pour nous, à peine sentons-nous le besoin d'émettre une opinion. Le *Journal historique*, qu'on s'est efforcé de faire passer pour l'organe d'un parti intraitable, n'est pas bien difficile en fait de gouvernement. Pour peu qu'il puisse espérer de voir tous les communs droits respectés et l'égalité maintenue entre les citoyens, il n'est pas tenté de se plaindre ni de faire de l'opposition. M. Mercier a fait partie du ministère exclusif; mais M. Mercier, aujourd'hui, est membre d'un cabinet mixte; cela nous suffit.

Si nous sentons quelque peine, c'est de voir la Belgique livrée aux transformations comme la France et comme la

Digitized by Google

plupart des autres Etats représentatifs; c'est de remarquer que, malgré le caractère sage et calme de la nation, nous ne résistons pas beaucoup mieux que nos voisins au torrent qui entraîne la démocratie de changements en changements, à cette inquiétude qui ne permet à aucun pouvoir de prendre racine et de se raffermir.

Mais il n'y a pas de quoi s'étonner. Quand il n'y auroit pas d'autre dissolvant que la presse, où sont les hommes qui, parvenus au pouvoir et chargés de gouverner, ne s'useroient en peu de temps? On a beau dire; mais l'attaque répétée journellement, mais la calomnie et l'injure reproduites sans cesse et sous mille formes, trompent infailliblement le public qui les entend, et nulle réputation ne peut demeurer debout.

A peine les noms de ceux qui succèdent aux ministres démissionnaires, sont-ils publiés, qu'on les noircit, qu'on les livre au mépris et à la dérision. Ils n'ont pas encore pris possession de leurs portefeuilles, ils n'ont encore rien fait, et déjà ils sont aussi coupables que ceux qu'on a forcés à la retraite. Leur faute n'est pas d'avoir abusé du pouvoir, mais de l'avoir accepté.

Là est le vrai danger de tout gouvernement de la nature de celui que nous avons. Les changements, les bouleversements, s'ils sont continuels, s'ils paroissent finalement adhérents aux institutions, inspirent des défiances et des dégoûts. Un certain degré de repos et de tranquillité est une nécessité pour tout peuple civilisé, pour toute société dont les membres ont quelque bien ou quelque avantage à perdre dans les révolutions. Déjà, combien d'esprits découragés et fatigués en Belgique! Et nos lois sont encore si jeunes! Nous n'existons que d'hier.

Mais nous dirons à ces amis de la paix et du repos, que leur découragement est prématuré et qu'il entraîne un danger de plus. C'est précisément quand les honnêtes gens se découragent, que l'ambition devient plus active, plus hardie. Se laisser abattre, craindre, se retirer de la lutte, c'est se préparer à l'esclavage, dans tout Etat où le pouvoir dépend des élections. Quel repos avez-vous à espérer, en restant chez vous? Dans une monarchie, il peut y avoir un genre de repos au milieu de l'oppression, triste repos sans doute, mais ayant quelque réalité cependant; c'est qu'alors la

Digitized by Google

crainte qui impose silence à la vertu, enchaîne quelquefois aussi le vice. Mais dans un Etat populaire, une fois que les exagérés dominent, il n'y a pas de repos possible; pendant qu'ils oppriment les bons, ils se font la guerre entr'eux; il y a opppression et désordre en même temps.

Dans ce moment, toutes les pensées des hommes passionnés sont fixées sur les prochaines élections. C'est là que se portent tous leurs efforts, toutes leurs espérances; c'est là qu'ils comptent prendre leur revanche. S'ils l'emportent, [ils ne le cachent pas même], il faut que le nouveau ministère s'en aille d'abord; à peine lui donnent-ils à vivre jusqu'à l'ouverture des chambres. Il faudra que M. Nothomb et M. Dechamps plient bagage sans se montrer; et quant à M. Mercier, point de miséricorde sans doute.

Il est sage d'examiner en quoi pourra consister la victoire de ces gens-là. Quels sont les représentans qui trouvent grâce devant eux? Les Raikem, les de Behr, les Dubus, les Dumortier, etc., sont rayés de leurs listes depuis long-temps. Cela n'est pas étonnant; il ne s'agit pas de science ni de capacité auprès d'eux. Il faut leur plaire, il faut leur obéir, il faut aller avec eux jusqu'où ils veulent vous mener. Nous avons ouï dire que, dans tel comité électoral, dans telle association libérale, M. Delfosse a été trouvé trop modéré, qu'il a été en quelque sorte traité de courtisan. Si le fait est vrai, il est peut-être plus significatif que tout autre.

On peut être sûr que la Belgique a affaire à un parti qui ne s'arrêtera, s'il est le plus fort, que lorsque tout aura été bouleversé; et ce n'est pas de lui-même qu'il s'arrêtera. Il n'est pas de la passion de se prescrire une règle ou des bornes. Elle marche, voilà sa nature.

Quelle est la force de ce parti? A quel point est-il à craindre? Certes tous les libéraux ne veulent pas de bouleversements et de désordre. La plupart sont aussi intéressés que nous au maintien de la paix et de la sûreté générale. Au fond ce n'est qu'une petite minorité qui est disposée à tout oser et qui ne reculeroit devant aucun excès. Mais c'est une minorité toute composée d'hommes énergiques, d'esprits hardis et actifs; c'est une minorité qui entraîne le reste, qui gouverne sans presque se montrer, qui fait la loi aux plus modérés, qui mande à sa barre ceux qu'elle a chargés de quelque mission et qui ne la remplissent pas selon son esprit.

Digitized by Google

Sait-on qu'il suffit d'une semblable minorité, pour mener la nation où elle n'a aucun dessein d'aller? Dieu veuille qu'on ne le comprenne pas trop tard !

Les révolutions se font de diverses manières. Il arrive qu'un peuple tout entier se lasse et secoue le joug ; c'est ce que la Belgique a fait en 1830. Ces cas sont rares. Plus souvent le feu de l'insurrection et de la révolte est soufflé par des clubs, par des individus.

NOUVELLES

ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES

Belgique. La session de nos chambres a été close le 12 avril. Dès la veille, MM. Nothomb, Desmaisières, Smits et de Meulenaere avoient offert leur démission au Roi; M. le comte de Briey avoit donné la science le 31 mars, et M. le général de Liem, ministre de la guerre, s'étoit retiré le 4 avril. Le roi n'a pas accepté celle de M. Nothomb, ni celle de M. Meulenaere, ministre d'Etat. Le 16 avril, jour de Pâques, ont paru les arrêtés qui reconstituent le cabinet. Voici comme il est composé :

M. *Nothomb*, ministre de l'intérieur ;
M. le comte *Goblet d'Alviella*, ministre des affaires étrangères;
M. *Mercier*, membre de la chambre des représentans, ministre des finances ;
M. *Ad. Dechamps*, gouverneur du Luxembourg, ministre des travaux publics;
M. *Dupont*, colonel d'artillerie, promu au grade de général-major, ministre de la guerre ;
M. le baron d'*Anethan*, avocat-général près la cour d'appel de Bruxelles, ministre de la justice.

— Nous disons plus haut dans une note (p. 27), que nous ne connoissions pas l'*église chrétienne de Liége*. Nous venons d'apprendre que c'est une petite secte dissidente, qui se réunit le dimanche et le jeudi dans une maison quai de la Batte n° 83. Il paroît que M. Boissard, pasteur de l'église protestante reconnue, et M. Girod, pasteur de l'*église chrétienne*, s'entendent encore beaucoup moins entr'eux qu'ils ne s'entendent avec le clergé catholique. C'est une nouvelle preuve de ce que nous disons plus haut de la division du protestantisme.

— Notre nouveau nonce, Mgr Pecci, archevêque de Damiette,

Digitized by Google

in partibus, accompagné de M. le chanoine Clémenti, son auditeur, est arrivé le 7 avril à Namur et il a logé chez M. le chanoine de Montpellier, son ancien condisciple au Collége romain. Le 11 il s'est rendu à Bruxelles, où son secrétaire, M. l'abbé Pilaja se trouvoit depuis quelques jours. Le 15 Mgr Pecci a été reçu par S. M. et lui a remis ses lettres de créance. Le même jour, Mgr Fornari a été reçu par le roi en audience de congé; il est arrivé à Paris le 20 au soir.

— Nos vénérables évêques viennent d'adresser à leur clergé une longue et importante circulaire, sur l'enseignement de la religion et de la morale dans les écoles primaires. Nous la donnerons tout entière dans notre prochaine livraison.

— On sait que le supérieur de la congrégation du très-saint Rédempteur en Amérique a passé, il y a quelques mois, en Europe, pour chercher du renfort en sujets pour ces missions intéressantes. L'espérance du R. P. Alexandre n'a pas été trompée. Les provinces de la Belgique et de l'Autriche viennent de donner pour les missions en Amérique quinze sujets, parmi lesquels 8 prêtres, 2 étudians en théologie et 5 frères lais. Ces derniers, quoique dans une condition moins élevée aux yeux du monde, seront pourtant d'une très-grande utilité à ces missions, dans lesquelles ils contribueront puissamment par l'exercice de leur art et métier, comme architecte, menuisier, etc. à la construction des nouvelles églises qui se font désirer partout. Plusieurs de ces missionnaires ont devancé dans leur départ le R. P. Alexandre qui vient de s'embarquer à Anvers avec 3 pères, 1 théologien et 1 frère lai, tous les deux appartenant à la province belge. Les deux Pères Gilles et Poilvache ont appartenu au diocèse de Liége où leurs familles sont établies. Deux Pères et 1 Frère lai se sont embarqués le 20 avril à Anvers avec une colonie d'émigrés allemands qui font voile pour New-York. Ce renfort de missionnaires est principalement destiné à secourir les populations allemandes catholiques qui sont établies en si grand nombre dans les villes de New-York, Philadelphie. Pittsbourg et Baltimore. C'est dans ces grands centres de l'industrie américaine qu'affluent, depuis nombre d'années, les émigrés allemands, qui, arrivés au-delà des mers, se voient généralement trompés dans leurs espérances, et restent privés des secours spirituels jusqu'à ce qu'ils deviennent la proie de l'hérésie ou d'une ignorance complète en fait de religion. On a vu depuis que la congrégation du très-saint Rédempteur est établie dans ces villes, avec quel bonheur et quel fruit les pauvres émigrés ont déjà profité de ses travaux et combien leur exemple a d'efficacité pour toucher le cœur des indigènes, qui, presque toujours en rapport avec les sectaires, ont peu connu le vrai christianisme, qui n'est vivant que dans l'église. — Tout en secourant ainsi au commencement ceux qui en ont le plus besoin, ceux d'entre les missionnaires qui parlent le français et l'anglais, se rendent en même temps utiles à ceux qui réclament des secours spirituels en ces langues.

Digitized by Google

— La société de St François Régis, établie à Gand au mois de juin 1841, a rendu compte de ses opérations, depuis l'époque de sa fondation jusqu'au 31 décembre 1842. Les mariages contractés par ses efforts, s'élèvent à 92 et se répartissent ainsi par paroisses: St Bavon, 15; St Nicolas, 4; Notre-Dame-St-Pierre, 18; St Jacques, 5; Ste Anne, 7; St Michel, 3; St Martin, 18; St Sauveur, 9; St Etienne, 6; environs de la ville, 7. Elle a légitimé 53 enfants. Elle a traité de plus 56 affaires à la demande de Sociétés belges et étrangères. Les affaires en instruction, en partie terminées au 31 décembre, étoient au nombre de 35. Celles qu'elle à terminées et qui sont demeurées sans effet s'élèvent à 13. Elle a dépensé, pendant les 18 mois des opérations dont elle rend compte aujourd'hui, 2,000 fr. 43 c. Ses recettes n'ont produit que 1,500 fr. 62 c.

— On nous écrit de Malines :

« Les instructions quadragésimales ont été reprises cette année, à l'église de Notre-Dame, par M. le vicaire Janssens, et ont été suivies avec non moins de succès que les autres années. Le zélé prédicateur a su réunir chaque fois autour de sa chaire un auditoire innombrable, qui n'a pas cessé un seul instant de montrer le plus parfait recueillement. Les confesseurs de la ville ont déjà pu constater les fruits que produisent ces instructions sur un peuple toujours avide d'entendre les vérités de la foi, lorsqu'elles lui sont exposées par un homme de talent qui, sans rien perdre de la dignité qui convient à son saint ministère, sait cependant se mettre à la portée de la multitude. Il seroit à désirer que dans toutes nos grandes villes on imitât l'exemple donné à Malines: le bien qui en résulte est incalculable. »

— Il y a quelques années, M. J. Geefs a été chargé d'une nouvelle chaire pour l'église de St Paul, cathédrale de Liége. Cette chaire est arrivée à Liége le 24 avril, et va être montée. Elle embrassera toute la circonférence et toute la hauteur d'une des colonnes de la grande nef. Elle présente trois parties principales : le dais en forme de flèche à jour d'une très-grande hauteur; la tribune, dont la figure est hexagone, deux des compartiments servant de portes; et la base, présentant cinq niches profondes. Deux escaliers suspendus tournent autour du pilier et vont se rejoindre par derrière, au niveau du pavé. Ces escaliers dont les marches sont richement taillées en caissons par dessous, présentent deux courbes fuyantes des plus grâcieuses. Au-dessus du palier commun s'élève une pyramide moins élevée que l'autre, sous laquelle est la statue assise du Génie du mal, due au ciseau de M. Joseph Geefs, laquelle ornoit le dernier salon de Bruxelles. L'auteur de ce vaste travail, à l'exemple des sculpteurs catholiques, a disposé les figures des niches et des bas-reliefs de la tribune dans un ordre historique. Le sommet de la grande flèche, couronné par l'image humaine du Père Eternel, résume la création. Immédiatement au-dessous, dans le vide supérieur de la flèche, l'Archange armé de l'épée flamboyante plane sur

Digitized by Google

la tête de nos premiers parents qui fuient et se séparent: c'est l'époque de la Genèse. Plus bas des figurines de prophètes rappellent les temps bibliques. Le regard descend encore : l'oiseau mystique apparoît sous le dais; c'est la venue de l'Evangile. Cinq bas-reliefs occupent les cinq compartiments de la tribune et embrassent les cinq actes les plus remarquables de la vie et de la mort de Jésus; le sacrifice qui a sauvé le monde, en occupe le centre. Enfin, deux des cinq grandes niches dont nous avons parlé sont occupées par les apôtres St-Pierre et St-Paul, deux autres par St-Hubert et St-Lambert, patrons de la ville de Liége, et celle du milieu par le triomphe de la Religion. Ces cinq statues sont en marbre. On connoît déjà celle du Génie du mal; placée à l'entré et au pied de la chaire, elle indique le désespoir de Satan, écrasé sous l'édifice de la Foi qui arrache le genre humain à son funeste empire.

— Le R. P. Menezès, de la Congrégation du T.-S. Rédempteur, chassé de Lisbonne avec les autres Pères du couvent de cette ville, pendant la révolution qui s'est opérée au Portugal, s'étoit d'abord refugié en Belgique et il a séjourné quelque temps à Saint-Trond et dans d'autres maisons de la congrégation de notre royaume. Mais n'ayant pu supporter ce climat, il s'est rendu en Italie, d'abord à Modène et ensuite à Naples. Ce religieux vient de recevoir une mission particulière de Sa Sainteté pour les Indes orientales, et il ira résider à Bombay.

— Le lundi de Pâques, le R. P. Boone, de la Compagnie de Jésus, a prêché le sermon annuel pour la bibliothèque des bons livres, dans l'église du Sablon à Bruxelles. Pendant cette année, plus de 33,000, volumes ont été en circulation. Le prédicateur a fait ressortir, avec le talent qui le caractérise, l'utilité et la nécessité de faire de bonnes lectures, et le danger d'en faire de mauvaises. Il a passé en revue le fonds de la Bibliothèque, dont le répertoire est aussi riche que varié, et embrasse tout ce qui peut plaire, amuser, instruire dans les divers genres de sciences. Enfin, il a fait des vœux pour qu'une institution aussi précieuse ne cessât de se développer et de porter de bons fruits.

— M. P. Bogaerts, vicaire depuis 16 ans à l'église de S. Augustin à Anvers, vient d'être nommé curé de cette paroisse, en remplacement de feu M. Eliaerts.

— M. A. d'Houwer, curé de Segelsem (diocèse de Gand), y est décédé le 6 avril, âgé de 63 ans.

— Le premier pont suspendu sur la Meuse entre Seraing et Jemeppe, a été inauguré et ouvert au passage, le lundi de Pâques 17 avril. La travée suspendue du pont a 105 mètres de longueur. Il paroît avoir résisté parfaitement aux épreuves; il a été chargé pendant 72 heures d'un poids de 50,000 kil., et malgré l'épouvantable tempête qui a régné pendant une partie de ce temps-là, il ne s'en est pas ressenti. Après le déchargement, le pont ne s'est trouvé baissé au milieu que de 5 centimètres; résultat qui ne doit être

Digitized by Google

attribué qu'au serrement des joints des diverses parties et au tassement. Après l'inauguration, un omnibus, pavoisé et attelé de quatre chevaux, y a passé au grand trot. Deux voitures, chargées chacune de 90 sacs de grains (18,000 livres) l'ont suivi et ont constaté à l'évidence que les chevaux passent aussi facilement sur un pont suspendu que sur un pavé. Il ne paroît pas que la religion ait été appelée à cette inauguration.

— M. l'avocat Jenicot, membre du conseil de fabrique de l'église de St. Jacques à Liége, vient d'être nommé membre correspondant du ministère de l'instruction publique en France, pour les travaux historiques, sur la proposition du comité historique des arts et monuments, auquel M. Jenicot avoit adressé quelques pièces qui lui avoient été demandées. M. Jenicot a été reçu également dans l'Académie d'archéologie de notre royaume.

Rome. Sa Sainteté a tenu le 3 avril un consistoire secret, au palais du Vatican, et a proposé entre autres églises, les suivantes, savoir : l'église patriarcale de Lisbonne, pour Mgr François de Saint-Louis, ancien évêque de Coïmbre; l'église métropolitaine de Braga, pour le sous-diacre Pierre-Paul de Figuiredo da Cunha e Mello, archidiacre honoraire de l'église cathédrale de Coïmbre et docteur en droit canon; l'église épiscopale de Leiria, pour M. Henriques de Carvalho, prêtre de Coïmbre, docteur et professeur de droit canon à l'université de cette ville. On a fait ensuite à S. S. l'instance du *pallium* en faveur de l'église patriarcale de Lisbonne et de l'église métropolitaine de Braga.

— Le prince et la princesse de Leuchtenberg, après avoir pris congé de S. S., ont quitté Rome le 26 mars.

— M. le baron Henrion, directeur de l'*Ami de la Religion*, a été nommé à l'unanimité membre de l'Académie de la religion catholique.

Pays-Bas. Le 17 avril est décédé à Luxembourg M. Van der Noot, ancien vicaire apostolique du grand-duché, à l'âge de 75 ans.

— Le 6 avril, vers les 6 heures du matin, des secousses de tremblement de terre se sont fait sentir dans une grande partie du Brabant septentrional, à Bois-le-Duc, à Grave, à Bommel, Heusden, Bréda, Tilbourg, Eindhoven, etc. Il paroît que c'est à Veghel que le mouvement a été surtout violent. Là les maisons craquoient, plusieurs cheminées sont tombées, des murs se sont lézardés, etc. On ne parle pas d'autres malheurs.

Prusse. Mgr de Geissel a fait enfin cesser le scandale qui affligeoit les catholiques à l'université de Bonn. MM. les professeurs Braun et Achterfeld, hermésiens obstinés, ont été éloignés de cet établissement. — La chaire de dogmatique catholique, vacante à la même université depuis le départ de M. le professeur Klee, mort à Munich en 1840, où l'avoit appelé le roi de Bavière, vient d'être confiée à M. Dieringer, recteur du séminaire de Spire, qui marchera, dit-on, sur les traces de son savant prédécesseur.

Digitized by Google

— Le gouvernement, alarmé des progrès des doctrines rationalistes de Hégel, a chargé le professeur Schelling, auteur lui-même d'un système néo-rationaliste qui admet la révélation, de faire un cours public de cette théorie d'une révélation soumise au jugement de la raison humaine, suivant des formules philosophiques toutes prises en dehors de la foi. Le conseiller du consistoire, docteur Charhimehe, vient de publier, sous le titre de *Critique de la doctrine philosophique de la révélation de Schelling*, un ouvrage de polémique qui met tout Berlin en émoi. Une controverse ardente paroît devoir surgir de cette nouvelle circonstance; en sorte que l'espèce de compromis entre le rationalisme pur et celui de la révélation, que le gouvernement avoit espéré obtenir par la doctrine ambiguë de Schelling, loin de s'établir comme moyen-terme dans la théologie protestante, devient la cause d'un schisme nouveau, qui portera une atteinte, s'il est possible, encore plus profonde à ce qui reste en Prusse de la vérité chrétienne.

Angleterre. Tous les vicaires apostoliques ont signé une pétition, pour demander que les prêtres catholiques aient un libre accès dans les prisons et les maisons de travail. Elle a été présentée à sir Robert Peel par une députation composée des comtes Arundel et Surrey, des lords Beaumont, Camoys, Peter, Stourton, et des honorables Charles Langdale et Edward Peter. Sir Robert Peel leur a promis d'appeler la sérieuse attention du gouvernement sur les observations présentées dans la pétition.

— Suivant le *Liverpool-Times*, le nombre des catholiques à Londres et aux environs s'élève à 230,000. On en compte 260,000 dans le seul comté du Lancashire.

— Des conférences religieuses ont eu lieu, ce carême, dans la plupart des chapelles catholiques de Londres et des autres grandes villes d'Angleterre. Partout les protestans y sont accourus avec empressement. Ils ont pris un vif intérêt aux abjurations qui ont eu lieu en public. Ainsi le mercredi des Cendres, on en a vu un grand nombre dans l'église de Ste Marie à Derby, où 20 personnes ont fait profession de foi catholique.

— Les recettes pour l'œuvre de la Propagation de la Foi en Angletrrre, depuis la mi-février 1842 jusqu'à la mi-février 1843, ont été de 1,592 livres sterl. (39,800 frs).—Cette sainte Association a produit bien davantage en Irlande, où les recettes, depuis le 3 janvier 1843 seulement, se sont élevées à la somme de 7,289 l. st. (182,225 frs). On espère que, durant l'année courante, elles ne seront pas de moins de 12,000 liv. st.; ce qui paroîtra considérable, si l'on fait attention à la pauvreté du pays et aux charges qui pèsent sur lui pour la construction de nouvelles églises, les frais du culte, etc.

Portugal. La chambre des pairs ayant décidé que les évêques, *présentés* par le gouvernement, auroient le droit de siéger sur les bancs de la chambre au même titre que les évêques confirmés par le

Digitized by Google

Souverain Pontife, le délégat du Saint-Siége en a manifesté son mécontentement. Le gouvernement, afin d'éluder la décision de la chambre des pairs, se propose de réduire le nombre des siéges épiscopaux dans l'assemblée, de sorte que les évêques à qui le Saint-Siége a refusé la confirmation, se trouveroient par là exclus de la chambre. On ajoute que le duc Palmella, président de la chambre des pairs, usera d'un expédient pour obtenir l'exclusion des évêques présentés. Au lieu de faire passer ces candidats devant la commission des pouvoirs, ou les obligeroit à passer devant la commission ecclésiastique, qui ne les regarderoit point comme des évêques, et qui par conséquent ne les admettroit pas à titre de simples prêtres.

Suisse. Le Vorort a adressé, sous la date du 25 mars, une nouvelle circulaire aux Etats touchant la vente des biens des couvens d'Argovie. C'est une réplique à la réponse que le gouvernement de ce canton a faite, le 23 février, à la circulaire du 1er du même mois. Le vorort a joint à sa circulaire la lettre qu'il a écrite le même jour, 15 mars, au gouvernement argovien. Dans cette dernière pièce, le directoire se plaint des accusations graves que cette réponse dirige contre le vorort, et des menaces éventuelles qu'elle renferme pour le cas où la confédération devroit prendre des mesures désagréables à l'Etat d'Argovie. « Ce n'est point par ce moyen, dit le vorort, que vous nous déterminerez à retirer l'invitation que nous vous avons adressée; nous vous la réitérons au contraire, de la manière la plus expresse et la plus pressante. » — La circulaire aux cantons est conçue dans le même esprit.

France. Encore un peu de temps, et la croix aura remplacé le croissant sur les minarets des villes conquises; et des paroles de justice et de vérité se feront entendre dans l'enceinte de ces mêmes murailles où retentissoient le mensonge et l'erreur; et la charité sera prêchée là où le fanatisme aiguisoit ses poignards sanglans. Encore un peu de temps, et les disciples de l'islamisme, éclairés et vivifiés par cette lumière bienfaisante qui leur sera venue du ciel le lendemain d'une grande tempête, nous aimeront comme des frères, aimeront nos institutions, nos lois, notre religion. M. le duc d'Aumale, comprenant qu'il falloit quelque chose de plus que du courage pour civiliser les Arabes et les rendre heureux, a concédé à la garnison de Médéah et aux colons la jolie mosquée d'Ahmar pour qu'elle fût transformée en église catholique sous le vocable de St-Henri, son patron. Arrivé le samedi 4 février d'une expédition qui avoit duré 15 jours, il voulut que le lendemain, cinquième dimanche après l'Épiphanie, la nouvelle église de St-Henri fût inaugurée. Les troupes étoient sous les armes, fixées sur deux rangs. Les sapeurs se tenoient debout aux quatre coins de l'autel; la musique du 34e exécutoit des symphonies religieuses. Dix heures sonnent, les tambours battent aux champs : M. le duc d'Aumale, suivi d'un nombreux et brillant état-major, arrive. M. l'abbé Rou-

Digitized by Google

dil, après lui avoir offert l'eau bénite, le conduit à sa place, et la messe commence au milieu du recueillement le plus profond. L'évangile venoit d'être lu, lorsque le prêtre se tournant vers le prince, lui adressa la parole d'une voix émue :

« Aujourd'hui, dit-il, après avoir poussé notre ennemi jusqu'au sommet de ses montagnes les plus escarpées, après avoir pris sur lui de riches dépouilles, vous venez, Monseigneur, remercier le Dieu des batailles dans ce temple étonné d'être chrétien... C'est une leçon et un exemple, dont les chrétiens et les infidèles conserveront long-temps le souvenir. Dans un siècle de dissolutions et de ruines, où tout est mis en doute, la justice et la vérité, les lois et les mœurs, où l'on ne reconnoît d'autre roi et d'autre Dieu que l'or et l'argent, où la matière brute et intelligente est substituée à l'esprit qui pense et qui aime, il est surtout du devoir des rois, et des enfans des rois, de témoigner de leur zèle et de leur respect pour la sainte religion de nos pères. Nous avons montré aux Arabes que nous leur sommes supérieurs par la force des armes; montrons-leur encore que nous sommes plus religieux. Nous avons renversé assez de villes et de hameaux, brûlé assez de moissons; nous avons fait couler assez de larmes, répandu assez de sang. Remplaçons le glaive qui tue et le feu qui consume par la croix et la charrue qui sauvent; relevons les ruines, ensemençons les champs. Que l'Afrique devienne encore une fois le grenier de la Rome nouvelle... Ce que le christianisme a fait pour l'Europe et surtout pour notre belle France, ce qu'il a fait partout où il a planté son glorieux labarum, pourquoi ne le feroit-il pas en Afrique et pour l'Afrique ? Est-ce qu'en traversant les siècles il auroit perdu sa vigueur? Non. Immuable comme Dieu, dont il est l'ouvrage, il peut encore et toujours opérer des prodiges. Les miracles sont des jeux de sa main... »

Cette allocution terminée, le prêtre continua les mystères redoutables, et bien des grâces dûrent descendre sur la guerrière et religieuse assemblée en ce jour où le Fils de Dieu venoit, à la voix de son ministre, reprendre le trône auguste d'où l'erreur et le fanatisme l'avoient banni depuis quatorze siècles.

— L'Oeuvre de Saint-Régis est en notable progrès à Paris. En effet, il ressort de la comparaison de l'année 1841 avec l'année 1842 que, dans les douze mois qui viennent de s'écouler, il y a eu accroissement sur l'année précédente, 1° de 119 couples inscrits, 2° et de 92 mariages justifiés. A l'égard des enfans légitimés, il y a eu, en 1842, une diminution de 80 sur le nombre de 1841. Voici ce qui explique cette différence : Depuis que la Société de St.-Régis est plus connue, les personnes charitables qui sont en relations habituelles avec les pauvres lui envoient non-seulement les indigens qui vivent depuis long-temps dans des habitudes coupables et qui, par conséquent, ont donné le jour à de nombreux enfans naturels, mais encore ceux qui ne sont dans le désordre que depuis une époque récente. Il y a plus : on adresse journellement à la société (qui a

Digitized by Google

cru jusqu'ici devoir les accueillir) des personnes qui, sans vivre encore ensemble, se trouvent, par des circonstances particulières, dans un prochain danger de chûte. Telles sont les causes sensibles de la diminution, en 1842, du nombre des enfans naturels légitimés par le mariage subséquent de leurs père et mère.

— La commune de Gundershoffen (Bas-Rhin), dont la population est moitié catholique et moitié protestante, n'a qu'une église qui sert alternativement aux deux communions. Les protestants, sous prétexte que la nef ne leur suffisoit pas, s'étoient emparés du chœur, et cet envahissement fut approuvé et sanctionné par le préfet (M. Sers, qui est protestant), et par le sous-préfet de Wissembourg (qui est aussi protestant). Une plainte fut adressée au garde des sceaux (M. N. Martin du Nord) ministre secrétaire d'État de la justice et des cultes, par les membres catholiques du conseil municipal et par les membres de la fabrique catholique de Gundershoffen. Le ministre, par un arrêté du 15 mars, a annulé l'arrêté du préfet et celui du maire pris en exécution de celui du préfet. Le chœur restera exclusivement aux catholiques; mais la balustrade qui le sépare de la nef, sera portée deux mètres en avant vers l'autel, afin d'agrandir la nef et de donner plus de place aux protestans, qui se plaignoient d'en manquer les jours de grande solennité. Voici les principaux motifs de cette décision importante :

» Considérant que chacun professe sa religion en France par une égale liberté et y obtient pour son culte la même protection ;

» Considérant que l'application de cette disposition de la Charte aux églises mixtes existant encore dans les départemens du Haut et du Bas-Rhin, où *des nécessités locales n'ont point permis* de supprimer l'usage du *simultaneum*, impose à l'autorité le devoir de concilier toutes les convenances des deux cultes dans le même édifice, et de ménager, autant que possible, des susceptibilités qu'épure le sentiment qui les excite;

» *Considérant que le culte catholique a pour base fondamentale le dogme de la présence réelle*, dogme rejeté, au contraire, comme une idolâtrie, par les protestans; *qu'il suit de là que la protection due pour leur culte aux catholiques seroit incomplète et vaine*, SI LE SANCTUAIRE DANS LEQUEL SONT DÉPOSÉS LES OBJETS LES PLUS SACRÉS DE LEURS ADORATIONS ÉTOIT ACCESSIBLE AUX FIDÈLES D'UN AUTRE CULTE ;

» Considérant que cette conséquence immédiate du principe de la liberté religieuse a, tout naturellement et par la seule force des choses, donné lieu à l'usage introduit dans les églises mixtes de l'Alsace, d'en réserver EXCLUSIVEMENT *le chœur aux ministres, aux cérémonies et aux fidèles du culte catholique ;* que cet usage est *général*, et que l'autorité d'un tel fait *ne peut être affoiblie* par les exceptions que les uns allèguent et que les autres contestent, et qu'atténuent d'ailleurs diverses circonstances qui s'y rattachent, telles que la permission demandée par les protestans

Digitized by Google

au prêtre catholique, ou seulement l'avis de leur dessein donné par eux avant de pénétrer dans le chœur, etc.

— M. de Ravignan a encore donné cette année la station des conférences à Notre-Dame à Paris, et il l'a terminée, comme l'année dernière, par une retraite de huit jours, pour préparer les fidèles à la communion pascale. Pendant toute la semaine sainte, des instructions ont été données à différentes heures pour les diverses classes. L'infatigable et éloquent orateur prononçoit tous les soirs, à sept heures et demie, un discours spécialement destiné aux hommes. A une heure après midi, une instruction étoit donnée aux femmes. Le jour de Pâques, à sept heures et demie du matin, une communion générale a clos la retraite donnée aux hommes. La sainte messe a été célébrée par M. de Ravignan. La grande nef étoit pleine: près de 3,000 communians s'y tenoient dans l'attitude du recueillement le plus profond. Le pain céleste leur a été distribué à la fois par Mgr l'archevêque et par M. de Ravignan. Il seroit difficile de peindre l'émotion qui s'est emparée des spectateurs placés dans les nefs latérales et jusque dans les galeries. Plusieurs ont versé des larmes. C'étoit en effet un beau spectacle que cette double file d'hommes qui, pendant une heure, sont revenus de la Table sainte, les mains jointes, le front baissé, avec la ferveur et la modestie d'une première communion. On remarquoit parmi eux de nombreux élèves de l'école polytechnique et de l'école normale. Toutes les classées éclairées de la société y étoient représentées. Ce fait extrêmement consolant a été constaté par M. de Ravignan lui-même, dans un discours qu'il a prononcé le lendemain.

» Cette multitude, a-t-il, pressée autour de la chaire sacrée, sous ces antiques voûtes, est la protestation la plus énergique contre le philosophisme du 18e siècle. Et l'on ne sauroit dire, comme on l'a tant de fois répété, que cette religion est la religion des foibles, des ignorans et des vieillards. Ces objections tomboient en présence de la foule qui se pressoit hier dans la vieille basilique; car ces hommes pieusement réunis étoient des militaires, des gens du monde bien connus, des membres de l'Institut, des légionnaires, des médecins, des élèves de l'école polytechnique, des élèves en médecine, des élèves en droit, des élèves de l'école normale, etc., jeunesse studieuse, à laquelle on ne déniera probablement ni le savoir ni l'intelligence, et à laquelle personne sans doute n'avoit caché les doctrines du siècle dernier. Libre de choisir entre les maximes désespérantes du scepticisme et de l'erreur et les consolations de la vérité, elle est entrée franchement dans les antiques voies du catholicisme, et nous l'en félicitons. Nous en félicitons plus encore le pays; car cette génération nouvelle, ramenée nécessairement à des pensées d'ordre et d'honnêteté par les principes évangéliques, se répandra dans toutes les parties de la France; c'est elle qui doit peupler les universités, les facultés, les cours judiciaires, l'armée, le barreau, et elle ne peut manquer d'y répandre de salu-

Digitized by Google

lutaires idées, avec l'irrésistible influence du savoir uni à la vertu. »

Ne seroit-il pas à désirer que notre capitale et les autres grandes villes belges nous présentassent quelquefois le même spectacle? Cette fois l'exemple nous vient d'une ville généralement regardée comme la Babylone moderne; n'importe ou tant mieux; la leçon sera d'autant plus frappante, d'autant plus salutaire. C'est du moins notre espoir.

— Une colonie chrétienne vient d'être établie à Staouëli, au diocèse d'Alger. Le centre de la population consiste dans l'établissement religieux et agricole que les Trappistes fondent sur ce point. En exécution des instructions du ministre de la guerre, il leur a été délivré un acte de concession qui porte en substance que la société des Trappistes, représentée par le sieur Letertre de Mayence, dit le Père Gabriel, aura droit à l'usufruit des 1,020 hectares, objet de la concession; qu'elle devra toujours avoir présens sur les lieux au moins 45 de ses membres; que le terrain devra être mis en culture dans le délai de cinq années et par cinquième au moins chaque année, sous la réserve d'en jouir en bon père de famille; que d'ici à un an elle aura à faire les constructions nécessaires, pour lesquelles une subvention de 62,000 frs lui est accordée sur les fonds coloniaux, et que, si, par suite de la dissolution de la société, l'usufruit faisoit retour à l'Etat, il seroit procédé à l'égard des constructions existantes et des améliorations effectuées, d'après le mode déterminé par les articles 555 et 599 du code civil. Enfin il a été stipulé que la société ne pourra hypothéquer, affermer, diviser, même à titre temporaire, la totalité ou partie des immeubles concédés, sans l'autorisation préalable de l'administration.

Suède. Le roi a autorisé, par une ordonnance du 6 mars, l'établissement d'une paroisse catholique en Norwége. On sait qu'il en existe une à Stockholm, et que grâce aux dons charitables des catholiques belges, cette paroisse possède aujourd'hui une église neuve.

Russie. Le gouvernement persiste dans le système de persécution qu'il a adopté envers les catholiques. Le couvent des Sœurs de la Miséricorde, situé à Gradeck, a été fermé; l'hôpital qui y étoit joint, a été évacué, et les malades ont été transportés chez eux; on a contraint les Sœurs de promettre de ne plus soigner désormais les malades. La maison des prêtres de St-Vincent-de-Paul, établie à Kaminiecz, a été également supprimée; la plupart d'entr'eux ont été envoyés dans diverses localités des environs, et ceux qui sont restés, sont réduits, pour vivre, à se livrer à des travaux manuels.

L'ordonnance ministérielle, en vertu de laquelle l'académie catholique de Wilna doit être transplantée à St-Pétersbourg, a produit une impression très-douloureuse à Rome. Cette mesure porte un coup mortel à l'indépendance de l'Eglise catholique en Russie.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

La Paix de l'âme ou Sentier du Paradis, par S. Pierre d'Alcantara; nouvellement traduit de l'italien par un Père de la Congrégation du très-saint Rédempteur. Liége 1843 chez l'éditeur de ce journal; in-32, pr. 15 c. S'il est un bonheur sur la terre, c'est la paix du cœur que procure une vie toute spirituelle. Il s'en faut de beaucoup que toutes les personnes appelées pieuses, connoissent et possèdent cette paix; la plupart ne la connoissent que de nom. D'où vient cela? c'est qu'elles ne cherchent dans la piété que leur propre consolation, c'est qu'elles sont toujours occupées d'elles-mêmes. Elles ont peut-être renoncé à toutes les choses extérieures; mais elles n'ont pas renoncé à elles-mêmes: l'amour-propre est debout chez elles; elles aiment Dieu pour elles-mêmes, elles l'aiment par intérêt; voilà pourquoi, dès qu'elles cessent de sentir la consolation intérieure, dès qu'elles sont dans la sécheresse, elles sont tristes, impatientes, elles s'irritent et perdent courage. Combien il leur importe donc de s'instruire sur ce grand point! Le petit ouvrage que voici, les tirera d'erreur, leur montrera le chemin. — Mais qu'elles y prennent garde; les leçons qu'on leur présente ici en 15 petits chapitres, exigent un assez long apprentissage; car il ne s'agit de rien moins que de faire mourir l'homme intérieur, homme d'une vie dure et qui meurt rarement tout entier. Nous voulons dire que, si après avoir lu et relu ce petit ouvrage, on ne sent pas plus la paix de l'âme qu'auparavant, il ne faut nullement se décourager. Entre la leçon écoutée et comprise et la pratique, la distance est grande. Mais il faut d'abord connoître les moyens, et on les leur offre dans ce traité. Plus tard, on pourra y joindre avec fruit le *Manuel des âmes intérieures* du P. Grou, de la Compagnie de Jésus; et si l'on veut suivre ces guides éclairés, on aura enfin cette paix, véritable avant-goût de la béatitude céleste.

— *Le petit Catéchisme de Malines*, ou instructions pour le premier âge, et pour les enfants qui se préparent à la première communion; publié par S. Em. le cardinal archevêque de Malines. Malines 1843. in-24. Jusqu'à présent on s'étoit servi dans le diocèse de Malines de plusieurs petits catéchismes, tous différens les uns des autres; ce qui entraînoit des inconvénients, quand on venoit à changer de paroisse. Le prélat a jugé avec raison qu'il falloit y remédier, en composant et en publiant un catéchisme complet pour tout le diocèse. Voici comme S. Em s'y est prise. De très-courtes instructions, se composant d'une trentaine de questions et de réponses et des prières ordinaires, s'adressent au premier âge, à l'enfant qui commence à parler. Ensuite des instructions abrégées

Digitized by Google

en 25 leçons sont offertes aux enfants qui se préparent à faire leur première communion. Ces deux parties composent le *petit catéchisme de Malines*. Les mêmes leçons avec des développemens, constituent le *Catéchisme de Malines*, qui est destiné aux enfants qui ont fait leur première communion. Enfin le même catéchisme, avec des explications sur chaque demande et de courtes pratiques à la fin de chaque leçon, doit donner aux jeunes gens des notions complètes de toutes les vérités de la religion. Ces trois catéchismes existent déjà en flamand ; il seroit difficile de trouver quelque chose de plus achevé. Le petit seul vient d'être publié en français ; c'est celui que nous annonçons ici : la traduction est fidèle, exacte et correcte.

— *Histoire de Belgique depuis les premiers temps jusqu'à nos jours ;* à l'usage des maisons d'éducation. Tournay 1843, vol. in-12 avec carte, pr. cart. 1 fr 25. L'auteur, qui nous est inconnu, adopte l'ordre et la division que nous avons plus d'une fois recommandés nous-mêmes. Il traite à part les affaires de chacune de nos provinces, avant leur réunion sous les ducs de Bourgogne. Cette méthode ôte la confusion, si nuisible aux enfants qui ont à se charger la mémoire d'une multitude de faits. L'ouvrage n'est qu'un abrégé fort court; les plus grands événements y sont exposés brièvement. Mais il est suffisant pour l'usage auquel on le destine. Il est cependant à remarquer, que les enfants apprennent difficilement par cœur des récits qui ont pour objet une multitude de faits dont les principales circonstances leur sont cachées. Il vaut généralement mieux ne leur montrer que les événemens les plus importans, et les leur présenter avec les développemens nécessaires. C'est ce que l'excellent Lhomond a fait dans son *Epitome historiæ sacræ* et dans ses autres livres classiques. Cet exemple seroit surtout bon à suivre pour l'histoire de notre pays.

— *La philosophie mise à la portée de la jeunesse catholique*, ou études d'un jeune philosophe chrétien, extraites des plus célèbres défenseurs de la religion; par l'abbé D. A., aumônier. Tournay chez Casterman, vol. in-12, pr. 75 c. Ce petit ouvrage n'est pas nouveau, et le titre pourroit être plus simple. Du reste tous ces extraits sont fort bons; ils ont pour objet toutes les grandes vérités; et on y remarque de plus une réponse suffisante aux principales objections de l'impiété.

— Le dernier Bulletin de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, contient une notice intéressante sur Jean-Baptiste Rousseau, par M. Marchal. L'auteur semble avoir fait toutes les recherches nécessaires, pour connoître les principales circonstances du séjour que le grand poète a fait dans notre pays. Banni de France en 1712, pour des poésies satyriques, Rousseau se retira d'abord en Suisse, puis à Vienne, où il connut le duc Léopold-Philippe d'Arenberg. En 1716 il vint à Bruxelles et fut reçu chez ce seigneur, qui l'employoit dans des correspondances ayant pour

Digitized by Google

objet des intérêts de famille. Il fit quelques voyages en Angleterre et même en France; mais il revint toujours à Bruxelles, et il mourut dans l'hôtel du duc le 17 mars 1741; sa mort fut toute chrétienne, et il fut enterré le lendemain aux Carmes-Déchaussés. Il étoit âgé de 72 ans. M. Marchal a trouvé l'enregistrement de son inhumation au registre de la paroisse de Notre-Dame-de-la-Chapelle. En voici le texte:

18 *martii* 1741 *Jo*es *Bap*ta *Rousseau cond. ad Discalceat.*

Ex. (Exequiæ)	3 fls	6 1/2
Dns past. (Dominus pastor)	4	10 1/2
Dri (Directori funeralium)	10	15
Choralli	0	12
Cellitæ (aux Frères Célites, chargés de la sépulture)	2	0
Rell. (Reliqua)	13	19
	35 fls	16 1/2
	frs 64	67

Les frais d'inhumation aux Carmes-Déchaussés ne sont pas connus. L'enregistrement à la paroisse de N.-D.-de-la-Chapelle s'explique aisément; car le couvent des Carmes-Déchaussés étoit attenant à l'hôtel d'Arenberg, par un mur mitoyen dépendant du couvent; cet hôtel est actuellement composé de deux autres hôtels, celui attenant aux Carmes-Déchaussés qui étoit sous la juridiction de S. Jacques-sur-Caudenberg; l'autre étoit sous la juridiction de N.-D. De-la-Chapelle; c'est le petit hôtel d'Egmont. A l'extrémité des jardins de celui-ci, il y a le bâtiment isolé de l'infirmerie. C'est là, dit M. Marchal, que J.-B. Rousseau sera décédé.

— *Débuts poétiques*, par H. de Becker. Bruxelles 1843 chez A. Seres, vol. in-18, pr. 2 fr. Encore un poète dont les vues et les sentimens ne méritent que des éloges. Ses vers sont presque tous consacrés à des pensées religieuses; il y en a d'heureux; les dispositions ne manquent pas au jeune écrivain; avec de semblables inspirations, il est possible de monter au Parnasse. Mais il faut monter lentement, il faut gravir avec patience. Plusieurs de ces pièces sont un peu foibles; l'idée n'est pas toujours claire, l'expression pas toujours correcte, pas toujours française. M. H. de Becker doit, à l'exemple de Racine jeune homme, apprendre à faire les vers plus difficilement. Prenons au hasard une pièce au milieu du recueil; en voici une qui est intitulée *La Tempête :*

Dans l'espace des airs un terrible nuage
Se roule avec fracas et lance mille feux;
Le mortel tremble; et jusques au rivage
Le bruit s'enfuit sous la voûte des Cieux.
Tous les vents conjurés baissent la haute tête
De ces vieux habitans des paisibles forêts,
Et, des torrents poussés par la tempête,
Forment partout des immenses marais.

Digitized by Google

Tout demeure plongé dans une nuit profonde,
Une pâle lueur brille de temps en temps;
Et le fracas de la foudre qui gronde
Rend aux échos des lugubres accents.
Partout l'œil aperçoit un terrible ravage;
Les superbes épis, jadis si florissants,
Sont maintenant renversés par l'orage,
Ou moissonnés par les vents mugissans.

Combien de remarques à faire sur cette petite pièce! *Et jusques au rivage le bruit s'enfuit sous la voûte des cieux*, est une idée que nous ne comprenons pas. *Baisser la tête* se dit très-bien; mais *baisser la tête d'un autre, d'un arbre!* Qu'est-ce que des *torrens poussés par la tempête? Des immenses marais, des lugubres accents*, deux fois la même faute. *Le fracas de la foudre qui rend des accents aux échos*, est peut-être une idée fausse. *Terrible nuage*, *terrible ravage*, négligence qui ne se pardonne guère dans une si petite pièce. Pour ne pas être trop sévères, bornons ici nos réflexions. Personne ne désire plus vivement que nous que la Belgique ait sa littérature; nous chérissons, nous aimons cette jeunesse studieuse qui nous montre un talent naissant quelconque. Mais le premier de tous les moyens, c'est la règle, c'est le travail. Suivez les modèles les plus parfaits, oubliez la malheureuse littérature de notre époque; et surtout ne vous hâtez pas;

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage;

le public ne vous demande votre travail que lorsqu'il est achevé; et quand il vous le demanderoit, ne l'écoutez pas. Ne publiez rien sans consulter des juges instruits et sévères; ne vous fiez jamais à vous-même; on se juge presque toujours mal. Permettez qu'une main étrangère porte le fer dans votre ouvrage, qu'elle coupe, qu'elle tranche impitoyablement; et rendez grâces à celui qui vous rend ce service; c'est votre ami.

— *Dertig meditatien voor de leermeestersen der jongheyd zoo religieusen als wereldsche, die zig in de zondagschoolen of weekschoolen tot het onderwys besteeden.* Bruges 1843 chez Vandecasteele-Werbrouck, in-18. Le fond de ces méditations, destinées aux maîtresses des écoles dominicales, est pris au P. Giry, provincial des Minimes, mort en 1691; c'est la réimpression, avec des corrections et des modifications, d'un vieux petit livre flamand comprenant dix meditations, qui se trouvent ici partagées en trente. Ces méditations ont pour objet les devoirs des maîtresses et les différentes vertus qui leur sont nécessaires. Elles nous paroissent excellentes; et nous les recommandons non seulement aux institutrices, mais aussi aux mères de famille et à toutes les personnes qui ont des enfants à conduire.

— *Exposition raisonnée des dogmes et de la morale du christianisme dans les entretiens d'un professeur de théologie avec un docteur en droit*, par M. l'abbé Barran, directeur et

Digitized by Google

professeur de théologie au séminaire des Missions-étrangères. Paris chez Poussielgue-Rusand, 3 vol. in-8°. L'auteur travailloit depuis quelque temps à cet ouvrage, lorsque M. de Ravignan faisoit entendre, dans la chaire de la métropole de Paris, ces paroles qui en expriment si bien l'utilité : « C'est l'opinion d'excellents esprits, que la meilleure démonstration de la religion, la meilleure défense de l'Eglise seroit, de nos jours surtout, une exposition fidèle, claire et forte de ses dogmes et de la foi tout entière. » Le vœu du célèbre prédicateur paroît complètement réalisé par l'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui. Le fond en est solide. Les questions y sont examinées avec une étendue convenable, traitées d'une manière simple, et néanmoins approfondie. Le style est en harmonie avec la gravité des sujets. Les catholiques qui ont besoin d'être fixés sur les points fondamentaux et l'ensemble de la religion, trouveront dans cet ouvrage un enseignement solide et complet. Les protestans y verront l'exposition fidèle de leurs erreurs, et une réfutation à la fois claire, courte et modérée. A

— *La religion du cœur ou le guide du néophyte*, 5° édition, Paris vol. in-18. Cette production de M. le comte de la Rivallière-Frauendorf, approuvée par Mgr l'archevêque de Paris, adoptée par le conseil royal de l'instruction publique, a même obtenu le suffrage du Souverain Pontife : et notre Saint-Père Grégoire XVI, en faisant remettre à l'auteur les expressions de sa bienveillance paternelle, les a accompagnées d'un crucifix. Cet ouvrage est surtout utile aux gens du monde. A.

— *De la vraie dévotion à la sainte Vierge*, par le P. Grignon de Montfort, missionnaire apostolique et instituteur de la Congrégation des Missionnaires du Saint-Esprit, et de celle des Filles de la Sagesse. Paris 1843 chez Gaume, vol. in-18 de 250 pages. Cet ouvrage, écrit tout entier de la main du célèbre missionnaire, mort en odeur de sainteté au commencement du siècle dernier, a été récemment découvert. « C'est par la très-sainte Vierge que Jésus-Christ est venu au monde, c'est aussi par elle qu'il doit régner dans le monde. » Le vénérable P. de Montfort consacre au développement de cette idée la première partie de son livre. Dans la seconde, il explique quelle est la plus parfaite dévotion à Marie, et fait voir qu'elle consiste dans une consécration totale à Jésus par les mains de sa divine Mère; il en expose ensuite les motifs les plus pressans, en décrit les effets admirables, puis en indique les pratiques intérieures et extérieures. A.

— *Le guide des curés dans l'administration temporelle des paroisses*, 2e édit., Paris chez G. Martin, vol. in-8° pr. 7 fr. 50. Ce n'est pas comme théologien, mais comme légiste, que l'auteur offre son manuel au clergé. Son ouvrage est divisé en quatre parties, qui traitent : la première de la jurisprudence des fabriques, la deuxième de la jurisprudence du culte, la troisième de la jurisprudence du clergé et de l'état religieux, et la quatrième de la juris-

Digitized by Google

prudence des écoles. Le volume est terminé par une réunion complète de toutes les formules des actes divers dont il importe qu'un curé connoisse la rédaction, et enfin, par 5 planches et 2 tableaux de grande dimension, représentant des monuments funèbres, des plans d'églises, des dessins d'autels, de chaires, de fonts baptismaux, de bénitiers, de confessionnaux, de stalles, de bancs-d'œuvre, de pupitres, etc. M. l'abbé Dieulin ne se borne pas à rapporter les lois; il les commente, les discute, les explique dans son texte ou dans des notes. B.

— *Origines du christianisme*, par le docteur Doellinger, professeur d'histoire à l'université de Munich, traduit de l'allemand par Léon Boré, professeur d'histoire au collége royal d'Angers. Paris chez Hachette 1842, 2 vol. in-8°, pr. 12 frs. Cet ouvrage s'étend depuis la venue de J.-C. jusqu'à l'islamisme, c'est-à-dire, jusqu'au temps où le paganisme grec et romain eut entièrement disparu. L'auteur nous montre tour à tour l'Eglise cachée dans l'ombre, en lutte aux traits de la philosophie, persécutée par les empereurs, déchirée par les hérésies, de nouveau attaquée par les écrivains payens, repoussée de l'empire romain par toutes les puissances de la chair et de l'esprit, violentée par les barbares, et cependant, du centre de la catholicité, du sein de la ville éternelle, renversant les idoles, et se répandant dans l'univers entier, à travers les obstacles de tout genre. Cet ouvrage contient une instruction qu'on ne trouve nulle part ailleurs; il remplit une lacune dans l'enseignement historique des séminaires et des colléges. Il est non-seulement très-utile au clergé, mais il convient encore aux gens du monde. M. Doellinger a un véritable talent d'écrivain; il peint en même temps qu'il raconte, il porte la conviction au fond de l'esprit. Son ouvrage est en même temps très érudit et à la portée de tout le monde. Puisse l'auteur achever ce qu'il a si heureusement commencé et conduire son histoire jusqu'aux temps actuels! B.

— *Questions pratiques de direction sur le sacrement de pénitence, développées et expliquées par un très-grand nombre de faits historiques et d'anecdotes*, à l'usage des prêtres et des fidèles pour le temps des missions et des retraites, par M. l'abbé Vermot, ancien missionnaire de Besançon. Paris 1842, chez Périsse, vol. in-12, pr. 3 frs 25. L'auteur a tâché de marcher dans un juste milieu, entre le relâchement et le régorisme, et il paroît avoir généralement atteint son but. L'ouvrage est simple, clair, intéressant, parsemé d'histoires qui réveillent l'attention et rempli de sages conseils et de décisions presque toujours aussi modérées qu'exactes. On remarque cependant certains articles où sa sévérité paroît extrême, pages 168, 175, 435, etc. B.

— *Théorie et pratique de la communion fréquente et quotidienne*, à l'usage des prêtres qui exercent le saint ministère, par M. l'abbé Marie-Joseph Favre, Paris 1842 chez Poussielgue-Rusand, 2 vol. in-8° pr. 8 frs. M. Favre avoit été dans sa jeunesse

Digitized by Google

imbu de principes sévères et tourmenté de scrupules. Sous prétexte de prémunir les autres et de se prémunir lui-même contre ce pénible état, il se lança dans une carrière tout opposée et, parmi d'excellens préceptes, mêla des opinions qui ne seront pas du goût de tous les moralistes. Les prêtres formés au ministère, affermis dans leurs principes, consommés en expérience, peuvent tirer de cette lecture quelque profit, en distinguant ce qui est certain de ce qui est douteux, ce qui est opinion de ce qui est généralement admis; mais nous n'oserions le recommander aux jeunes prêtres, qui doivent d'abord fortifier leur jugement en se pénétrant de réflexions plus solides et plus conformes aux idées universellement reçues. Que ceux-là lisent Fénélon, Bourdaloue, S. François de Sales, Vaubert et autres écrivains du même genre, qui, sans se jeter dans une facilité exagérée, ont su cependant maintenir la communion sainte et fréquente. B.

— *De l'esprit de l'éducation, Science, Religion et Politique*, à l'usage des jeunes gens qui ont fini leurs études, par G. Grimaud de Caux. Paris 1842 chez H. Cousin, vol. in-12, pr. 4 frs. L'ouvrage, comme le titre l'indique, est divisé en trois parties. Dans la première, qui a rapport à la science, l'auteur divise les sciences en deux branches: les sciences mathématiques et les sciences physiques. De celles-là, qui comprennent la géométrie, la mécanique, l'astronomie et la géographie, et qu'il ramène à l'unité en les concentrant dans l'astronomie, il déduit cette première conséquence qu'il y a un *Législateur suprême*, un moteur primitif et permanent dont il n'est pas permis de nier l'intelligence et la sagesse. Les sciences physiques lui fournissent aussi leur enseignement, et procédant encore par la voie d'ensemble, il établit clairement la distinction des êtres bruts, organisés, vivants, sentants et pensants; il montre très-bien que la pensée ne peut pas être un produit de l'organisation seulement, que l'immortalité de la pensée n'est propre qu'à l'homme, et il en tire cette autre conclusion, que l'*homme*, doué d'une double nature, *ne meurt pas tout entier*. Ses raisonnements et ses déductions sont pleins de logique et de clarté. La 2e partie est consacrée à la religion et à la morale; l'auteur y établit que l'homme, dans sa misère, a besoin de l'espérance et de la prière; il montre la supériorité de la morale chrétienne, la véracité des récits de Moïse, l'accord de la raison avec la foi, même dans les mystères que celle-ci nous propose. Dans la 3e, l'auteur cherche quelle est la meilleure forme de gouvernement, et il se prononce pour la forme représentative. B.

— *Etudes historiques et religieuses sur le 14e siècle*, ou tableau de l'église d'Apt sous la cour papale d'Avignon, par M. Rose, curé de la Palud, chanoine honoraire d'Avignon. Paris chez Le Clère 1842, vol. in-8o pr. 5 frs. Cet ouvrage suppose des études aussi étendues que variées. Il commence par une introduction assez longue qui se fait lire avec plaisir, parce qu'elle renferme beaucoup

Digitized by Google

d'érudition sous les dehors d'un style brillant. Il prend ensuite l'histoire d'Apt au moment où Bertrand de Got, français de nation, élu pape sous le nom de Clément V, craignant les effets des dissentions civiles qui agitoient Rome, ne voulut pas aller en Italie, et chercha en Provence la tranquillité qu'il ne croyoit pas pouvoir trouver dans la capitale du monde chrétien. Cet événement, si important pour le pays que la cour romaine habita, fournit à M. Rose de nombreux détails, à cause des événemens qui en furent la suite et qu'il a soin de rapporter. Sous le rapport de l'expression, l'ouvrage n'est pas à recommander; l'auteur paroît s'être nourri de la lecture des romantiques. B.

— *Extraits historiques et moraux des auteurs sacrés*, copiés textuellement sur la Bible de Carrières, avec des notes apologétiques; édition destinée aux familles chrétiennes, à la jeunesse et aux communautés; par M. H. Bernier, vicaire-général d'Angers. Paris 1842 chez P. Mellier, 6 vol. in-12, pr. 15 frs. L'auteur a donné tout ce qu'il a cru propre à instruire, à édifier ou à intéresser les fidèles, laissant tout ce qui a paru dangereux pour certaines imaginations, obscur ou sans intérêt pour ceux qui ne peuvent pas étudier suffisamment nos livres saints. Il a rattaché à ce texte des notes qui sont quelquefois destinées à l'éclaircir, mais qui, le plus souvent, sont des preuves de la révélation ou une réfutation de l'incrédulité ou de l'hérésie. C'est une des meilleures lectures à conseiller aux fidèles. B.

— *Des fonctions et des maladies nerveuses* dans leurs rapports avec l'éducation sociale et privée, morale et physique. Essai d'un nouveau système de recherches physiologiques et pathologiques sur les rapports du physique et du moral, par le Dr Cérise. Ouvrage couronné par l'Académie royale de médecine. Paris 1842 chez Germer Baillière, vol. in 8° pr. 7 frs. Cet ouvrage convient aux ecclésiastiques chargés de l'enseignement supérieur dans les séminaires; mais l'inexactitude de certaines doctrines, l'obscurité de l'exposition, certains détails anatomiques ne permettent pas qu'on le mette entre les mains des étudiants, à moins qu'on ne soit sûr de la rectitude et de la force de leur intelligence. L'auteur admet que le système nerveux est en même temps l'élément matériel et régulateur de l'organisme, et le premier intermédiaire entre la matière et l'esprit; qu'il est le conducteur de toute espèce d'impression; et partant qu'il contribue puissamment à l'éducation de l'homme et qu'il doit être pris en première considération dans l'étude des rapports du physique et du moral. Ce qu'il dit de l'action physiologique exercée par les pratiques religieuses, est plein d'appreciations exagérées, d'idées inexactes et erronées sur l'extase, de rapprochemens faux et profanes des pratiques catholiques et des superstitions ridicules des Indous. B

— *Histoire du pape Grégoire VII et de son siécle*, par J. Voigt, professeur à l'université de Hal, traduit de l'allemand

Digitized by Google

par M. l'abbé Jager, 2e edit., Paris 1842 chez Vaton, vol. in-8°, pr. 7 fr. — Le même ouvrage format in-12, prix 3 fr. 50. Ce sont de simples annales où l'auteur a fait entrer, d'après l'ordre chronologique, les événemens du pontificat de Grégoire VII. Le récit en est toujours fatigant par le peu d'ordre qui y règne, et par la multitude innombrable de noms d'hommes et de pays qui y sont jetés comme pêle-mêle. Pas de transitions qui aident la mémoire. Malgré ces défauts, ce livre, dû à une plume protestante, doit trouver place dans toutes les bibliothèques historiques, parce qu'il y a une véritable érudition, une connoissance assez exacte du onzième siècle, et des témoignages précieux sur des points que l'ignorance et la mauvaise foi osent encore soumettre à la controverse. A part quelques traits semés ça et là, c'est un véritable panégyrique du pontife. Cependant cet ouvrage ne peut satisfaire les catholiques entièrement, et l'esprit protestant se montre en plus d'un endroit; le saint pontife y est jugé d'une manière trop humaine, l'appréciation des hommes et des choses est restée incomplète. Une histoire de Grégoire VII reste donc encore à faire. En attendant, l'ouvrage de M. Voigt pourra être lu avec utilité et il contribuera à dissiper des préventions fâcheuses. A.

— *Les sœurs des anges*, par Mme Anna Marie, auteur de l'*Ame exilée*. Paris 1842 chez Belin Leprieur, vol. in-8°. Ce livre, donné en étrennes par des personnes pieuses et même par des ecclésiastiques, doit cependant être dangereux pour la jeunesse. Le roman et la piété, les sentimens religieux et les passions les plus vives y sont alliés d'une manière presque inconcevable. Cet ouvrage ne peut aller qu'aux personnes habituées aux romans, sans leur être toutefois d'aucune utilité. B.

— *Traité pratique et théorique d'anatomie comparative*, par H. Straus Durckeim, Paris 1842 chez Méguignon Marvis, 2 vol. in-8°, pr. 13 fr. L'auteur s'est proposé non seulement de faire un traité pour ceux qui s'occupent spécialement de l'anatomie et de l'étude des animaux, mais aussi de se rendre utile aux professeurs d'histoire naturelle dans les maisons d'éducation et aux gens du monde. Il a parfaitement rempli son but en présentant, dans un ouvrage tout à la fois succinct et méthodique, l'anatomie comparée, générale et spéciale de toutes les classes d'animaux, en y decrivant les instrumens et les procédés de dissection, qu'il a pour la plupart inventés ou perfectionnés, enfin en indiquant la manière de conserver les pièces anatomiques de toute espèce. B.

Digitized by Google

110me Livraison. **1er Juin 1843.**

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS D'AVRIL 1843.

6. Tremblement de terre en Hollande, particulièrement dans le Brabant septentrional (*voir notre livr.* 109 *p.* 37).

7. La tour du beffroi de Valenciennes, haute de 70 mètres, s'écroule tout entière et couvre de ses débris tout ce qui l'environne. On porte à dix le nombre des morts. Cette tour, qu'on étoit occupé à réparer et pour la consolidation de laquelle on venoit de voter 80,000 frs, renfermoit les bureaux de l'octroi et les archives.

11. Le ministère belge, qui ne comptoit plus que trois membres, se retire. Le Roi n'accepte pas la démission de M. Nothomb.

12. La révolution, opérée en Servie au mois d'août 1842 (*voir notre livr.* 103 *p.* 313) et dont les auteurs paroissoient s'entendre avec la Porte, se termine conformément aux prétentions de la Russie. Un firman du sultan ordonne 1° qu'Alexandre Kara-Georgewitsch, élu hospodar à la place du prince Michel exilé, sera éloigné de l'administration et qu'on procédera à un nouveau choix; 2° que Wutsitsch et Petroniewitsch, auteurs de la révolte, sortiront du pays; 3° que Kiamil-Pacha, gouverneur de Belgrade, sera remplacé.

16. Le ministère belge est reconstitué (*voir notre livr.* 109 *p.* 33).

21. Le duc de Sussex, 5e fils du roi Georges III d'Angleterre, oncle de la reine Victoria, meurt à Londres âgé de 70 ans.

27. Le firman du sultan, relatif aux nouvelles décisions prises à l'égard de la Servie, est lu dans le sénat de cette principauté. Un gouvernement provisoire l'administrera jusqu'à l'élection légale de l'hospodar. On pense que Milosch Obrenowitsch, père du prince Michel sera rappelé.

29. Le théâtre du Havre en France, construit seulement depuis 20 ans et qui avoit coûté la somme de 1,600,000 frs, est complètement détruit par un incendie.

Digitized by Google

CIRCULAIRE

adressée par son Eminence le Cardinal Archevêque et Messeigneurs les Evêques de Belgique, à messieurs les Curés de leurs diocèses, concernant l'enseignement de la religion et de la morale dans les écoles primaires.

Messieurs,

Au moment où la loi organique de l'enseignement primaire commence à être mise en vigueur, vous attendez, de notre sollicitude, des instructions qui vous aident à remplir le vœu de la législature, et à satisfaire aux devoirs que votre charge vous impose.

Nous venons aujourd'hui répondre à ce désir, avec d'autant plus d'empressement et de satisfaction, que nous sentons avec vous, Messieurs, la nécessité d'une direction sage, éclairée et uniforme en cette matière, et qu'il s'agit des intérêts les plus précieux de l'enfance, de cette portion chérie de notre troupeau, la joie et l'espérance de votre ministère.

Nous n'appellerons pas votre attention sur l'importance de l'éducation de la jeunesse; sur les rapports intimes qui la rattachent au bonheur des familles, à la prospérité des Etats et à la gloire de la Religion; votre zèle et votre expérience vous ont, depuis longtemps, donné l'intelligence de cette vérité, et, vous plaçant à la hauteur de votre sublime mission, (nous aimons à vous rendre ici cet éclatant témoignage) vous n'avez rien négligé, pour procurer à vos paroisses le bienfait d'un enseignement primaire, basé sur la Religion. Vous avez aidé à ériger et à faire fleurir les écoles privées, vous avez prêté votre appui et vos soins aux écoles publiques, dès qu'elles offroient les garanties suffisantes; vous continuerez, MM., à travailler à cette belle œuvre, avec le même dévouement, et, nous en avons la confiance, avec non moins de succès. Le concours du pouvoir civil, que la loi vous garantit, secondant vos efforts, vous triompherez plus aisément des obstacles qui parfois pouvoient entraver les généreux desseins de votre charité. Votre intervention dans la plupart des écoles, ayant désormais un caractère tout à la fois légal et religieux, trouvera dans cette double autorité une action plus puissante et plus efficace pour opérer le bien.

C'est à régler cette intervention, à expliquer l'obligation d'enseigner la Religion et la Morale, que la loi impose aux maîtres, et à déterminer la nouvelle position qu'elle vous crée, que nous allons nous attacher dans ces instructions. En vous les adressant d'une

Digitized by Google

manière spéciale, à vous, Messieurs, à qui nous avons directement confié, dans vos paroisses, l'enseignement de la Religion et de la Morale, nous nous plaisons à les offrir aussi par votre intermédiaire, comme un gage de notre estime et de notre affection, à ces hommes, dont les fonctions sont si respectables aux yeux de l'Eglise et si utiles à la Société, et qui vont partager ce soin avec vous. Placés par l'Esprit saint dans nos diocèses respectifs comme les gardiens du dépôt de la foi et de la morale évangélique, nous leur sommes désormais, aux yeux même de la loi, unis par un lien si étroit, que nous ne pouvons douter un instant de la docilité avec laquelle ils recevront nos avis paternels; et c'est de là aussi, nous ne craignons pas de le dire, que dépendront en grande partie leurs succès.

Nous serons quelquefois forcés, dans le cours de ces instructions, de nous arrêter à des détails, qui pourroient paroître minutieux à quiconque ne comprendroit pas tout le prix de l'éducation de l'enfance; mais vous y verrez, Messieurs, nous n'en doutons pas, une nouvelle preuve du vif intérêt que nous portons à l'enseignement primaire, et au bonheur de nos chers diocésains.

§ 1.

De l'enseignement de la Religion et de la Morale.

I. L'article 6 de la loi porte, que l'instruction primaire *comprend nécessairement l'enseignement de la Religion et de la Morale.*

En plaçant ce principe dans la loi, les législateurs n'ont pas eu seulement en vue, comme il résulte de l'ensemble de la loi et de la discussion qu'elle a soulevée, quelques leçons isolées de Religion et de Morale; mais ils ont voulu, ce que réclament avec nous tous les publicistes et les premiers hommes d'Etat de notre époque, l'action incessante de la Religion dans l'école, et, pour nous servir d'une expression souvent employée, et qui rend bien toute la pensée du vote législatif, ils ont voulu que l'atmosphère de l'école soit religieuse, que la Religion en éclairant l'esprit de l'enfant agisse aussi sur son cœur, par tous les moyens, par toutes les ressources dont un maître habile sait user à propos; en un mot, ils ont voulu l'éducation religieuse et morale du peuple, par les écoles primaires. *Pas d'enseignement, surtout pas d'enseignement primaire, sans éducation morale et religieuse*, disoit M. le Ministre de l'Intérieur, au début de la session du mois d'août dernier; *et nous entendons par éducation religieuse, l'enseignement d'une religion positive. Nous sommes tous d'accord sur ce principe, c'est notre point de départ.*

Nous rompons, il faut le dire et le dire tout haut, nous rompons avec les doctrines politiques du XVIII siècle, qui avoient prétendu sécuriser complètement l'instruction, et constituer la société sur des bases purement rationalistes.

Digitized by Google

Nous ne voulons pas d'une instruction exclusivement civile, nous proclamons l'instruction inséparable de l'éducation; nous voulons un enseignement complet, et nous ne voyons d'enseignement complet que dans l'instruction jointe à l'éducation morale et religieuse. (Discours de M. Nothomb, ministre de l'intérieur, dans la séance du 8 août 1842.)

Nous regrettons que les bornes d'une circulaire ne nous permettent point d'ajouter à cette déclaration solennelle les paroles, non moins précises, du rapport fait à la Chambre par M. Dechamps, au nom de la section centrale, et celles de presque tous les orateurs qui ont pris part à cette mémorable discussion; afin de montrer ainsi l'accord unanime de tous les esprits, sur cette question d'un si haut intérêt social.

De là, Messieurs, il résulte évidemment pour l'instituteur deux grandes obligations: il doit donner aux enfants l'instruction religieuse et morale; il doit former en même temps leur éducation religieuse et morale: la loi, d'accord avec les principes de la Religion, veut que dans les écoles catholiques, il remplisse ces devoirs sous votre *direction*, et sous la *surveillance* de nos délégués.

1° DONNER AUX ENFANTS L'INSTRUCTION RELIGIEUSE ET MORALE.

II. Pour remplir convenablement cette première obligation, le maître doit enseigner à ses élèves les prières ordinaires du chrétien, l'abrégé de la Doctrine Chrétienne, renfermé dans le Catéchisme du diocèse, l'Histoire Sainte, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament.

III. Il est nécessaire qu'il possède lui-même ces connoissances d'une manière nette et précise, et qu'il soit capable d'en donner au besoin quelques explications simples et familières. Nous laissons toutefois à votre prudence, Messieurs, le soin de juger jusqu'à quel point l'instituteur doit faire usage de cette faculté, et s'il ne seroit pas mieux, dans certains cas, après avoir pris l'avis de l'inspecteur ecclésiastique cantonal, de l'astreindre, pour un temps, à ne donner que la lettre du Catéchisme. Nous disons *pour un temps*, parce que notre intention est que l'instituteur ne soit pas facilement dispensé de cette tâche, qu'il peut remplir avec succès à l'égard des enfants dont l'intelligence lui est connue: l'expérience lui ménagera souvent des voies dont il aura seul le secret. S'il ne possède pas l'instruction suffisante, vous l'aiderez, Messieurs, à l'acquérir, en lui indiquant les bons ouvrages où il peut la puiser, et en lui donnant vous-mêmes les développements nécessaires: ce que vous ferez toujours, avec cette bonté qui laisse moins sentir l'autorité d'un maître que l'empressement et l'obligeance d'un ami. Engagez-le aussi à assister à vos instructions, où il pourra profiter de votre méthode et de vos explications.

IV. Mais il ne suffit pas que le maître donne à l'enfant l'exposé

Digitized by Google

des dogmes de notre foi et des devoirs qu'elle impose, il doit surtout s'efforcer d'en inspirer l'amour. Montrez, dirons-nous aux maîtres chrétiens, montrez la Religion à l'esprit et au cœur des enfants, revêtue de ses divins attraits, de ses touchantes amabilités, si propres à faire impression sur des âmes que l'innocence rend plus accessibles aux douces et pures émotions de la vertu. Qu'elle leur apparoisse, cette fille du ciel, cette grande bienfaitrice du genre humain, répandant partout le bonheur et la paix, possédant un baume pour toutes les plaies, des consolations appropriées à toutes les misères, des ressources, des bénédictions pour toutes les circonstances et pour toutes les conditions de la vie. Qu'ils la voient comme une tendre mère, qui veille sur leur berceau, et les conduit, comme par la main, à travers les écueils et les dangers de chaque âge, leur prodiguant jusqu'à la fin de leur carrière les soins les plus empressés, et les effusions de la plus tendre charité. Relevez leurs pensées, purifiez leurs affections, ennoblissez leurs espérances, en les entretenant souvent des vérités générales sur lesquelles le Christianisme repose; pénétrez-les vivement de la pensée de la présence de Dieu. Vous ferez beaucoup pour les rendre meilleurs, si vous les persuadez de cette vérité, qu'il y a un Etre à la vue duquel ils ne peuvent se soustraire, au pouvoir duquel ils ne peuvent résister; que cet Etre infiniment grand est cependant si bon, qu'il écoute toutes leurs prières, toutes leurs paroles. C'est par de pareilles idées qu'on parvient à inspirer aux enfants des motifs de conduite purs et élevés, en occupant leurs pensées non de la crainte de l'homme, qui ne voit que les apparences, mais de la crainte de Dieu, qui lit au fond des cœurs. Enfin rendez vos leçons à la fois instructives et intéressantes, en les animant par les récits variés et touchants de l'histoire sublime de la Religion. Et lorsque l'année ramène dans son cours quelqu'une de ces fêtes qui parent l'Eglise de ses plus beaux ornements, ou la couvrent de deuil, racontez à l'enfance le mystère qui en est l'objet, attendrissez son cœur au souvenir de tout ce que le divin Maître a fait par amour pour les hommes. Mêlez ainsi les faits au dogme et à la morale de notre sainte Religion. Cette méthode, recommandée par les hommes les plus expérimentés dans l'instruction de la jeunesse, vous conduira aux résultats les plus utiles et les plus consolants.

Nous revenons à vous, Nos Chers Coopérateurs, et nous vous prions de suppléer à ce qui manque à ce court exposé de la méthode historique. Dirigez dans ce sens l'enseignement du maître, suivez vous-mêmes cette méthode dans vos catéchismes, vous lui en ferez ainsi mieux sentir les précieux avantages.

V. Attentifs à conserver intact le dépôt sacré de la foi, vous veillerez avec Nous, à ce qu'elle ne subisse aucune altération dans l'école, à ce qu'il ne se glisse rien dans l'enseignement du maître, qui soit de nature à faire naître des idées fausses, exagérées, sur les dogmes ou sur les pratiques de notre sainte Religion. Vous veillerez

Digitized by Google

aussi, Messieurs, à ce que le maître donne à ces leçons toute l'attention et le respect qu'elles méritent, afin que les enfants sentent bien toute l'importance de la science du salut, sans laquelle ils ne sauroient être heureux, ni dans cette vie, ni dans l'autre.

VI. Quant au temps à donner dans les écoles à l'enseignement de la Religion, il faut considérer les enfants avant et après la première communion. Pour les préparer à cette action sainte, qui exerce une si grande influence sur le reste de la vie, le maître et le pasteur uniront leurs efforts, et ne négligeront rien pour en donner aux enfants une grande estime, et pour exciter ainsi dans leurs jeunes cœurs une noble émulation, qui les porte à s'en rendre dignes et capables.

VII. Nous avons la ferme confiance qu'à l'exemple des pays les plus renommés par leur zèle pour l'instruction primaire, les réglements détermineront, qu'avant la première communion les enfants consacreront au catéchisme, tous les jours, une demi-heure le matin et une l'après-midi, et qu'à mesure que l'époque de cette première communion approchera, on multipliera les instructions, de manière que pendant les deux ou trois mois qui la précéderont immédiatement, les enfants s'occuperont principalement de ce qui pourra les préparer dignement à cette grande action. Mieux ils la feront, plus ils profiteront ensuite de la fréquentation de l'école.

En recommandant cette pratique, nous ne craignons pas d'être taxés d'exigence par ceux qui ont quelque expérience des enfants. Ils savent combien il importe de donner à l'instruction religieuse un fondement solide; ils connoissent aussi les difficultés qui naissent de la légèreté, de l'inapplication et du peu d'intelligence de la plupart des enfants. D'ailleurs cette pratique est basée sur ce qui se fait depuis long-temps dans un grand nombre de paroisses de la Belgique, comme il conste par les renseignements qui nous sont donnés.

VIII. Après la première communion, les leçons de religion et de morale pourront être réduites à une chaque jour, également d'une demi-heure. Elle aura spécialement pour objet l'étude de l'histoire sainte et le catéchisme un peu plus développé. L'instituteur doit exiger que les élèves se tiennent attentifs et respectueux; il leur inspirera lui-même ce respect par un extérieur grave et recueilli, et en ne parlant jamais qu'avec vénération de tout ce qui a rapport à la Religion. On ne saurait assez lui recommander de prêter une attention particulière, à ce que les enfants récitent les prières et le catéchisme avec beaucoup d'exactitude, et à ce que la ponctuation soit fidèlement observée.

Ces leçons, vu la différence d'âge des enfants, ne pouvant être générales, il est nécessaire que le maître fasse en sorte que, pendant cet intervalle, le reste de la classe soit occupé à quelqu'une des autres branches de l'enseignement. Dans les écoles primaires où l'instruction religieuse est donnée par un ecclésiastique, l'ins-

Digitized by Google

tituteur peut se borner à faire apprendre les prières, ainsi que le texte du catéchisme et de l'histoire sainte.

IX. Nous devons aussi, Messieurs, appeler votre attention sur les livres destinés à l'enseignement religieux, et sur ceux qui sont désignés sous le nom d'ouvrages mixtes. Vous n'en tolérerez aucun qui n'ait été approuvé, conformément à l'article 9 de la loi; et comme les livres que l'on donne en prix ont ordinairement rapport à la Religion où à la Morale, vous ferez en sorte que le choix ne tombe jamais que sur des ouvrages vraiment utiles et qui soient à l'abri de toute censure.

X. Quoique l'instruction religieuse puisse se borner aux leçons que nous avons indiquées, nous attendons cependant quelque chose de plus du zèle de l'instituteur. Vous l'exhorterez donc, Messieurs, à ne pas négliger les occasions qui se présentent si souvent, dans les autres parties de l'enseignement, de dire une parole d'édification, de faire intervenir quelque vérité de la Religion, de rappeler un devoir, et d'inspirer l'amour du bien, en un mot de faire en sorte que tout dans ses leçons, comme dans sa conduite, respire la Religion et la vertu. Vous l'engagerez dans ce même but, à placer, à l'endroit le plus apparent de l'école, un Crucifix et une image de la sainte Vierge; à prononcer debout, et même à genoux, une courte prière, au commencement et à la fin de la classe; à conduire tous les jours, s'il est possible, ses élèves à la sainte Messe. Si la distance des lieux ou d'autres circonstances ne le permettent pas, il seroit convenable de commencer l'école par la prière du matin. Les dimanches et les fêtes, l'instituteur fera bien de réunir les enfants et de les mener à l'église, où ils entendront les offices sous sa surveillance. Toutes ces pratiques donneront à l'école une physionomie religieuse, qui exercera une salutaire influence sur le cœur des enfants, et aidera puissamment le maître à former leur éducation.

XI. En travaillant, comme nous venons de l'indiquer, à fortifier dans ses élèves les sentiments de Religion, l'instituteur s'efforcera aussi de leur inculquer l'attachement aux institutions du pays, l'obéissance aux lois, un amour sincère pour notre Auguste Souverain et pour sa Dynastie, et ce dévouement au bonheur de la Patrie, qui distingua, dans tous les temps, les enfants de notre religieuse Belgique.

2° FORMER L'ÉDUCATION RELIGIEUSE ET MORALE DES ENFANTS.

XII. L'éducation, destinée à former le cœur de l'enfant, à développer en lui les germes précieux de vertu que Dieu y a placés, et à le prémunir contre les funestes séductions du vice et des mauvaises passions, est sans contredit la plus noble et la plus importante fonction de l'instituteur. Pour en apprécier toute la grandeur, écoutons les divins enseignements de la Foi. *Que nous découvre-*

Digitized by Google

t-elle, dit saint Jean Chrysostôme, s'adressant aux parents et aux maîtres chrétiens, *dans cet enfant confié à votre sollicitude? sur son front vous lisez le sceau de la divine adoption; c'est à vous de veiller à ce que le péché ne le rompe point. Sa langue est encore assaisonnée du sel de la sagesse que vous devez y conserver. Sa tête, sa poitrine portent empreint le caractère d'enfant de Dieu; c'est vous qui en répondrez, s'il s'y altère. Son cœur est le vrai sanctuaire du Saint Esprit, et vous en êtes, pour ainsi parler, le gardien. Dans son âme vous découvrez le germe et le principe de toutes les vertus; c'est à vous de les y faire éclore. J.-C. vous montre les anges de Dieu, campés nuit et jour pour sa défense; vous partagez avec eux ce noble emploi.* Ajoutez à cette peinture touchante celle qu'un savant auteur (1), dont toute la vie a été consacrée à l'éducation de la jeunesse, trace ainsi de la principale fonction de l'instituteur : « *Qu'est-ce qu'un maître chrétien, chargé de l'éducation de la jeunesse? c'est un homme entre les mains de qui J.-C. a remis un certain nombre d'enfants, qu'il a rachetés de son sang et pour lesquels il a donné sa vie, en qui il habite comme dans sa maison et dans son temple; qu'il regarde comme ses membres, comme ses frères et ses co-héritiers; dont il veut faire autant de Rois et de Prêtres, qui règneront et serviront Dieu avec lui et par lui pendant toute l'éternité. Et pour quelle fin les lui a-t-il confiés? est-ce précisément pour en faire des... savants? qui oseroit le dire et même le penser? Il les lui a confiés pour conserver en eux le précieux dépôt de l'innocence, qu'il a imprimé dans leur âme par le Baptême, pour en faire de véritables chrétiens. Or, quelle grandeur, quelle noblesse, une commission si honorable n'ajoute-t-elle point à toutes les fonctions des maîtres!*

XIII. Nous ne nous attacherons pas, Messieurs, à mentionner ici tous les moyens propres à réussir, dans l'œuvre si importante et si difficile de l'éducation des enfants; nous ne ferions que répéter ce qui se trouve dans plusieurs ouvrages que les maîtres ne manqueront pas de consulter (2). Vous les engagerez donc par tout l'intérêt que vous portez à la jeunesse, d'y recourir souvent, et de faire de ces ouvrages leur étude habituelle. Ils y trouveront des règles et des conseils d'une grande sagesse, qui les aideront puissamment à remplir avec succès la plus belle partie de leur mission.

XIV. Nous ne pouvons toutefois nous dispenser de parler ici de quelques-unes des qualités que tout instituteur doit réunir, s'il veut travailler avec fruit à l'éducation des enfants. Outre l'obligation qui incombe au maître, comme à tous les chrétiens, d'édifier ses frères, nous trouvons dans le penchant à l'imitation qui se remarque chez tous les enfants, un motif spécial qui fait du bon exemple un des premiers devoirs de l'instituteur. Semblable à une cire molle qui prend toutes les impressions de la main qui la façonne, l'enfant se modèle sur son maître, il reproduit ses manières, ses bonnes qua-

Digitized by Google

lités ou ses défauts ; il se règle comme par instinct sur une autorité qu'il a souvent devant les yeux, et qu'il voit environnée de confiance et de respect. Que les actions du maître n'offrent donc rien de répréhensible, et qui ne puisse être proposé à l'imitation de ses élèves ; qu'il soit intègre dans ses mœurs et exemplaire dans sa conduite ; et, afin que ses actes soient toujours l'expression des sentiments qui l'animent, qu'il soit avant tout sincèrement pieux, de cette piété *qui est utile à tout*, qui rend la vertu aimable et qui lui gagne les cœurs ; de cette piété qui consiste moins dans la multiplicité des pratiques de dévotion, que dans un amour sincère et filial, pour tout ce qui intéresse la gloire de notre sainte Religion, et dans la pratique constante et exacte des devoirs qu'elle prescrit.

XV. C'est de cette première qualité que découleront, comme de leur véritable source, les autres vertus qui forment le bon maître ; c'est dans le sentiment religieux qu'il puisera ce noble dévouement dont il doit être animé, en entrant dans la carrière de l'enseignement, carrière semée de tracasseries, de difficultés et de peines. Nous devons le reconnoître en effet, Messieurs, n'est-ce pas une vie laborieuse, une vie de sacrifices, que l'on demande au maître d'école? *Il n'y a point de fortune à faire*, disons-nous avec un Ministre de l'Instruction publique en France, dans une circulaire remarquable qu'il adressoit aux instituteurs en 1833 ; *il n'y a point de fortune à faire, il n'y a guères de renommée à acquérir, dans les obligations pénibles qu'il accomplit. Destiné à voir sa vie s'écouler dans un travail monotone, quelquefois même à rencontrer autour de lui l'injustice et l'ingratitude de l'ignorance, il s'attristeroit et succomberoit peut-être, s'il ne puisoit sa force et son courage ailleurs, que dans la perspective d'un intérêt immédiat et purement personnel. Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux le soutienne et l'anime, que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes et secrètement contribué au bien public, devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule. C'est sa gloire de ne prétendre à rien au delà de son obscure et laborieuse condition, de s'épuiser en sacrifices à peine comptés de ceux qui en profitent, de travailler enfin pour les hommes, et de n'attendre sa récompense que de Dieu.*

Un pareil tableau des fonctions de l'instituteur seroit sans doute de nature à effrayer le plus grand courage, si nous ne savions que la Religion est capable d'élever l'âme à cette sublimité de sentiments, et de rendre doux et faciles des sacrifices plus grands encore. Que l'instituteur soit profondément religieux, il comprendra et il possèdera ce dévouement. Il y joindra aussi le zèle qui rend actif et industrieux dans le bien ; qui soutient, et anime le courage, prévient la négligence; qui inspire cette vigilance, ces soins assidus dont un bon maître entoure ses élèves ; qui le rend sensible à leurs fautes, attentif à profiter de tous les moyens, de toutes les circonstances de leur être utile ; zèle enfin qui porte toute son attention,

Digitized by Google

sa sollicitude, sur le trésor de leur cœur, l'inestimable innocence. Il connoît tout le prix de ce trésor et il sait combien il est difficile de recouvrer, quand une fois on l'a perdu. Gardien de ce précieux dépôt, quelles précautions ne prend-il point pour le conserver intact? non content d'inspirer aux enfants une grande estime de la pureté et une profonde horreur du vice, il s'attache surtout à les garantir des dangers qui les environnent, à bannir de l'école la grossièreté, l'indécence, les paroles obscènes, et tout ce qui pourroit blesser les bonnes mœurs. Plein d'indulgence pour beaucoup d'autres défauts, il est pour celui-ci d'une inflexible sévérité. On s'aperçoit aisément, que porter atteinte à l'innocence de ses enfants, c'est blesser la prunelle de son œil, c'est le frapper au cœur. Loin de s'endormir dans une criminelle indifférence, sa vigilance s'inquiète au moindre signe du danger, et si à son insu, l'homme ennemi venoit à pénétrer dans l'héritage du Seigneur, il en seroit expulsé, avant d'avoir pu y faire germer l'ivraie de la perversité.

Tel est, Messieurs, le zèle inspiré par la Religion, zèle tout à la fois empreint de douceur et de fermeté, zèle actif, patient et infatigable, zèle qui ne tarderoit pas à convertir nos écoles en de véritables sanctuaires de piété, d'innocence et de bonheur. Que ne nous est-il donné d'en pénétrer les cœurs de tous ceux qui sont chargés de l'éducation de l'enfance, et de leur faire comprendre la douceur et les consolations que la Religion leur procureroit, en échange des peines qu'ils se donnent et des sacrifices qu'ils s'imposent. Vous travaillerez, Messieurs, à leur inculquer ce zèle, par vos paroles brûlantes de la charité de J.-C., et par l'exemple d'une vie toute de dévouement.

XVI. Nous venons de parler des soins que réclame du maître l'innocence des enfants : à cet objet si important se rattachent des observations qui méritent toute votre attention. Dans la plupart des communes rurales, les deux sexes sont réunis dans la même salle d'école, et sous un même instituteur. Nous vous engageons, Messieurs, à user de toute votre influence pour corriger partout où il est possible cet état de choses, qui peut exposer la moralité des enfants. D'autres motifs encore nous portent à désirer des écoles distinctes pour chaque sexe. On conçoit en effet qu'un instituteur est peu propre à donner aux filles une instruction convenable, dans laquelle les ouvrages manuels, par exemple, doivent nécessairement avoir une grande part; et qu'il ne peut pas mieux réussir à former leur éducation, qui exige une direction spéciale, et l'emploi de moyens différents de ceux qui conviennent à la conduite des garçons. Vous tâcherez donc d'obtenir, du moins dans les paroisses riches et populeuses, deux écoles : l'une des garçons, dirigée par un instituteur, et l'autre des filles, dirigée par une institutrice.

XVII. Lorsque la charité des fidèles, aidée, s'il est possible, des ressources de la commune, en fourniront les moyens, vous ferez en sorte que l'éducation des jeunes personnes soit confiée de

Digitized by Google

préférence aux Vierges du Seigneur, vouées, par état, à l'instruction de la jeunesse, et dont le dévouement est toujours si pur et si sublime.

XVIII. Dans les communes où l'établissement de deux écoles ne pourra avoir lieu, vous recommanderez que la classe soit partagée en deux, même, s'il est possible, par une cloison, et qu'il y ait une porte dans chaque division. Il faudroit aussi que les heures d'entrée et de sortie ne fussent pas les mêmes, afin que les sexes ne se trouvassent point mêlés.

XIX. En faisant ces réserves dans l'intérêt de la moralité, nous nous conformons à plusieurs prescriptions de nos anciens Synodes, qui appellent tout spécialement l'attention de Messieurs les Curés, sur la séparation des deux sexes dans les écoles.

On instruira séparément, autant qu'il est possible, les garçons et les filles. Les filles, surtout lorsqu'elles deviennent plus grandes, seront confiées à des femmes respectables, qui sont d'ailleurs plus propres à leur donner l'instruction convenable; les garçons seront instruits par des hommes d'une capacité suffisante. Synode provincial de Malines de l'an 1570. tit. 17. chap. 3.

Nous désirons qu'aussi bien dans les écoles dominicales que dans les autres, les garçons ne soient instruits que par des hommes, et les filles par des femmes. Partout où il sera possible, on les placera dans des locaux séparés, ou on les séparera par des espaces convenables. Synode provincial de Malines de l'an 1607. tit. 20. chap. 3.

Que l'on fasse en sorte que partout les garçons soient confiés à des hommes, et les filles à des institutrices. Et si dans quelques communes rurales, il n'est point possible de l'obtenir, que du moins les sexes soient convenablement séparés. Synode provincial de Cambrai de 1631. tit. 23. chap. 2.

XX. Ces prescriptions des synodes provinciaux ont été publiées et renouvelées dans les Synodes diocésains; entre autres, dans ceux d'Anvers, de Gand, d'Ypres et de Bruges, tenus en 1571; dans celui de Cambrai de 1604, dans celui d'Anvers de 1610, dans celui de Gand de 1613, dans celui de Namur de 1626, dans celui d'Ypres de 1629. Nous nous bornons à citer les textes des deux derniers.

Comme il a été reconnu que des abus graves résultèrent de ce que, dans certaines localités, on admettoit, dans une seule et même école, simultanément les garçons et les filles, nous avertissons l'Ecolâtre de notre église cathédrale, les doyens et les curés ruraux, d'empêcher, autant que possible, que cela n'ait lieu, et d'ordonner rigoureusement, que des hommes seulement soient chargés de l'instruction des garçons, et que les filles soient confiées à des femmes; à moins que les enfants ne soient d'un âge à exclure toute crainte de danger. Synode de Namur de 1626.

Dans les localités où des femmes, soit religieuses ou autres,

Digitized by Google

ouvrent des écoles, nous entendons que les jeunes personnes seules y soient admises et que les garçons soient confiés à des instituteurs. Dans les communes où il n'y a pas d'école distincte pour les deux sexes, nous défendons aux instituteurs d'admettre dans leur classe les jeunes personnes à moins qu'elles ne puissent être convenablement séparées des garçons. Synode d'Ypres de 1629. chap. 1. art. 12.

XXI. La législation française sur l'Instruction publique n'a pas non plus perdu de vue ces précautions. Une ordonnance du 29 juillet 1816, art. 32, portoit: *Les garçons et les filles ne pourront jamais être réunis pour recevoir l'enseignement.* Mais une circulaire de la commission d'instruction publique, du 20 mai de la même année, explique ainsi cet article : *Quoique cette disposition soit dans l'ordre des convenances, il est possible que, faute de local, et dans les campagnes où il n'existe qu'un seul instituteur pour les deux sexes, elle soit d'une exécution difficile: dans ce cas il paroîtroit convenable de fixer deux séances, une le matin, pour les garçons, et l'autre le soir, pour les filles.* Une décision du 13 août 1833 établit que, quand on ne pourra disposer que d'une seule salle il faudra prendre les précautions nécessaires, *et notamment celle d'une cloison, établie à un mètre au moins de hauteur, entre les enfants des deux sexes.*

Les paroles prononcées au sein de la chambre des représentants, dans la discussion de la loi sur l'enseignement primaire (3), nous donnent la confiance, que des dispositions analogues seront également admises dans notre pays.

XXII. Vous sentirez facilement, Messieurs, que si les circonstances dont il est parlé plus haut ne permettent pas toujours que les différents sexes aient chacun son local et ses maîtres particuliers; on ne peut cependant user d'aucun tempérament pour les pensionnats, où le mélange des deux sexes ne peut être toléré, de quelque manière et sous quelque prétexte que ce soit.

§ 2.

De la visite des écoles.

XXIII. L'article 7 de la loi vous donne *le droit*, Messieurs, *d'inspecter en tout temps l'école* de votre paroisse. Dans les grandes paroisses où il y a plusieurs écoles, vous pourrez vous borner à ne les visiter qu'une fois tous les quinze jours, surtout lorsqu'elles sont disséminées dans plusieurs hameaux. Dans les petites communes rurales, où il n'y a qu'une école, vous la visiterez le plus souvent que vous pourrez, et régulièrement une ou deux fois la semaine. Nous aimerions, lorsque vos autres fonctions le permettent, à vous y voir le samedi, pour préparer les enfants au catéchisme du Dimanche; et le lundi, pour faire répéter par l'un

Digitized by Google

des enfants soit le catéchisme, soit le sermon de la veille. Nous n'avons pas besoin de dire que vous pouvez vous faire aider dans ces fonctions par MM. vos Vicaires.

XXIV. La visite de l'école durera une demi-heure. Vous vous informerez de la conduite des enfants, de leur assiduité, de leur application et de leurs progrès. Soyez parmi eux, Messieurs, comme un père au milieu de sa famille, mais toujours avec un air de dignité, tempéré par la bonté, qui vous fasse tout à la fois aimer et respecter. Ne parlez au maître, surtout devant les élèves, que selon les bienséances de votre état et du sien, afin de maintenir son autorité et d'obtenir que de son côté il fasse respecter la vôtre. Cette réciprocité d'égards est d'une haute importance pour l'avenir.

Interrogez les élèves sur le catéchisme, avec simplicité et douceur ayant soin de vous mettre à leur portée, et d'éviter tout ce qui pourroit les troubler. Priez, s'il le faut, pour les mettre d'autant plus à l'aise, priez l'instituteur d'interroger lui-même en votre présence.

Profitez de cette visite pour exciter l'émulation, en accordant à la bonne conduite et à l'application, des éloges ou quelque petite récompense, et en flétrissant la paresse et les autres défauts graves, par quelques mots de réprimande ou de blâme. Vous terminerez par une courte allocution.

Si vous avez des observations à faire au maître, vous attendrez la sortie des écoliers ou vous le prendrez en particulier.

XXV. Quoique vous ne soyez appelés qu'à diriger et à surveiller l'enseignement religieux et moral, vous profiterez de l'ascendant que vous exercez sur l'esprit des enfants, pour exciter aussi leur émulation, et favoriser leurs progrès dans les autres branches de l'instruction; pourvu toutefois que cette intervention, toute officieuse, soit agréable au maître et aux autorités compétentes.

XXVI. Tout ce que nous venons de dire s'entend également de l'instruction des filles, qui doivent être, au même titre, l'objet de la sollicitude des Pasteurs. Seulement, Messieurs, vous ne perdrez point de vue qu'il y a des devoirs à remplir, et des bienséances particulières à observer dans vos rapports avec elles, et avec les personnes de leur sexe qui sont chargées de les instruire; afin que nul prétexte ne soit fourni à la malveillance, et que les moindres apparence du mal soient évitées avec soin.

XXVII. Les remarques que vous ferez dans ces différentes visites sur la conduite des élèves, sur l'enseignement religieux, sur l'état moral de la classe, ainsi que tous les renseignements relatifs à l'école, devront être consignés dans un régistre, uniquement destiné à cet usage, qui restera toujours accessible aux inspecteurs ecclésiastiques.

XXVIII. Mais ne vous bornez pas à la visite de l'école; soyez, Messieurs, partout le soutien de l'école et du maître. Faites souvent sentir aux parents, et par tous les moyens que votre ministère met à votre disposition, combien ils sont obligés de procurer

Digitized by Google

à leurs enfants une éducation solidement chrétienne, et par conséquent de les envoyer à l'école. Prévenez, réfutez leurs objections, allez au-devant de leurs difficultés; usez de tout votre ascendant et de toutes vos ressources, pour déterminer les parents pauvres à faire profiter leurs enfants du bienfait de l'instruction gratuite, que leur offre la loi; exhortez, encouragez ces enfants, attirez-les à l'école. Annoncez à l'église, si vous le trouvez bon, les solennités de l'école, telles que *les examens*, *la distribution des prix*, *les expositions d'ouvrages*, *etc.*, et relevez, autant que possible, ces cérémonies par votre présence.

XXIX. Enfin vous aurez un soin particulier des institutions qui doivent compléter et rendre stable l'œuvre de l'école primaire. Telles sont les écoles dominicales, les écoles d'adultes, les écoles de chant, les pieuses associations. Lorsqu'elles sont bien dirigées, l'enfant qui au sortir de l'école est reçu dans leur sein, y trouve tout à la fois le moyen de conserver et de perfectionner ses connoissances, et, ce qui est plus précieux encore, celui de s'affermir et de persévérer dans le bien.

§ 3.

Des rapports de MM. les Curés avec l'Instituteur et les Inspecteurs civils.

XXX. Montrez à l'instituteur, Messieurs, beaucoup de bienveillance et d'intérêt. Assurez-le de votre concours, tant que son école répondra à votre attente, et convainquez-le par vos actes, que vous ne vous bornez pas à des paroles stériles. Accueillez le avec bonté, mais en évitant de prendre à son égard un ton familier qui diminue le respect et affoiblit l'autorité. Aidez-le de vos lumières et de vos conseils, pour tout ce qui concerne l'enseignement religieux, le bon ordre et la moralité de la classe. Secondez ses efforts dans les améliorations à introduire. Entretenez son zèle et relevez son courage, au milieu des difficultés inséparables de son état. Environnez ses modestes fonctions, que le monde apprécie souvent si mal, de toute la considération qu'elles méritent. Inspirez-en à lui-même une grande estime, qui le porte à les honorer, par une conduite conforme aux devoirs qu'elles imposent. Que l'homme guidé par un sordide intérêt n'y voie qu'un métier qui fournit à sa subsistance; pour lui, élevant ses vues plus haut, il comprendra toute la grandeur de sa mission, qui intéresse à la fois les familles, la Religion et la Patrie. Il se verra investi d'une fonction sociale des plus importantes, d'une espèce de sacerdoce.

XXXI. Estimez-vous heureux, Messieurs, si vous possédez, dans vos paroisses, des instituteurs qui comprennent ainsi leur état. Ce sont des auxiliaires puissants, dans l'accomplissement des devoirs de votre saint Ministère; les services qu'ils vous rendent, méritent toute votre attention et votre reconnoissance. Estimez-vous surtout

Digitized by Google

heureux, s'il vous est donné de voir à la tête de vos écoles, ces bons Frères des écoles chrétiennes, au zèle desquels nous nous plaisons à rendre ici un hommage bien merité. Assurez-les souvent, MM., de toute notre affection, et du vif intérêt que nous portons à leurs modestes et si utiles travaux. Nous sommes heureux de pouvoir joindre cette foible marque de notre estime et de notre gratitude, envers l'institut des écoles chrétiennes, aux témoignages des Représentants qui, dans la discussion de la loi sur l'enseignement primaire, se sont plu aussi à donner à ces amis, à ces bienfaiteurs de l'enfance, le tribut d'éloges que l'opinion publique leur décerne depuis long-temps. — *J'ai eu plus d'une occasion*, a dit M. Lebeau, *de reconnoître que les Frères des écoles chrétiennes peuvent rendre de très-grands services à l'enseignement primaire, notamment à l'enseignement des classes pauvres. J'ai vu les heureux effets de leur patience, de leur douceur, de leur instruction. J'ai reconnu leur heureuse influence sur le caractère des enfants pauvres, confiés à leurs soins.* (Séance du 12 août 1842.) *Comme l'honorable M. Lebeau, j'ai eu l'occasion d'apprécier l'admirable dévouement, le désintéressement des Frères de la doctrine chrétienne*, a dit dans la même séance, M. Nothomb, ministre de l'intérieur.

XXXII. Si malgré les soins que vous donnerez à l'enseignement primaire, un instituteur étoit assez malheureux pour s'écarter de son devoir, vous le reprendrez d'abord avec douceur, entre vous et lui. Avant de porter plus loin votre plainte, vous userez d'une grande patience, vous épuiserez tous les moyens de persuasion; et dans les circonstances difficiles qui pourront survenir, vous n'adopterez, par vous-mêmes, aucune mesure de quelque gravité: vous en référerez à l'inspecteur ecclésiastique du canton, et même, s'il est nécessaire, à celui du diocèse, qui agira d'après nos conseils. Entretemps vous continuerez à donner vos soins à l'école, à la visiter, comme il est prescrit plus haut.

XXXIII. Lorsque MM. les Inspecteurs civils vous feront visite, recevez-les toujours avec les égards qui sont dûs à l'autorité dont ils sont revêtus. S'ils vous invitent à les accompagner dans les écoles, faites-le de bonne grâce, et donnez leur avec franchise, tous les renseignements qui pourront être utiles.

§ 4.

Des rapports de MM. les Curés avec les Inspecteurs ecclésiastiques.

XXXIV. Conformément aux dispositions insérées dans la loi, et pour répondre aux besoins de l'enseignement dans nos diocèses, nous organiserons l'inspection ecclésiastique de la même manière que l'est l'inspection civile; c'est-à-dire qu'elle se composera: 1° des Inspecteurs Diocésains, qui seront chargés, sous notre di-

Digitized by Google

rection, de toutes les affaires qui concernent l'instruction primaire. Ils auront leur résidence dans les villes épiscopales; c'est là que vous leur adresserez vos lettres, franc de port, ou sous notre couvert, en ayant soin d'inscrire au bas de l'adresse : *Instruction primaire.* 2° Des Inspecteurs cantonaux, qui surveilleront et inspecteront toutes les écoles de leur ressort. Vous correspondrez, pour les affaires ordinaires, avec ces Messieurs, qui en référeront à l'Inspecteur diocésain, dans les cas difficiles.

XXXV. Vous accueillerez, nous n'en doutons pas, Messieurs, les Inspecteurs ecc'ésiastiques, comme nos délégués, comme des amis et des auxiliaires que nous vous donnons, pour partager avec vous le soin des écoles, pour seconder les efforts de votre zèle, et assurer aux enfants le bienfait d'une éducation religieuse.

XXXVI. Nous vous conjurons en finissant, Messieurs, de ne jamais perdre de vue, que le succès de votre saint ministère dépend en grande partie de la première éducation de l'enfance. *Le jeune homme*, dit l'Esprit saint, *suit sa première voie; dans sa vieillesse même il ne la quittera pas.* Donnez donc à cet âge si intéressant, tous les soins qu'il réclame de votre zèle et de votre tendresse; efforcez-vous d'inspirer aux instituteurs les sentiments dont vous êtes vous-mêmes pénétrés. Appelez souvent leur attention sur le trésor de l'innocence, confié à leur sollicitude; qu'ils l'entourent de vigilance et de toutes les précautions que la Religion sait si bien inspirer; qu'ils ne négligent rien pour en assurer la conservation; et leur récompense sera grande, devant Dieu et devant les hommes.

Recevez, Messieurs, l'assurance de notre estime et de notre sincère attachement.

✝ ENGELBERT Card. Arch. de Malines.
✝ CORNEILLE Evêque de Liége.
✝ FRANÇOIS Evêque de Bruges.
✝ G.-J. Évêque de Tournay.
✝ NICOLAS-JOSEPH Evêque de Namur.
✝ LOUIS-JOSEPH Evêque de Gand.

Malines le 26 Janvier 1843.

Les articles de la loi sur l'instruction primaire qui concernent le clergé sont: Art. 6, 7, 8, 9, 11, 14, 15, 17, 26, 29, 30 et 36. (*Voir notre tome IX, liv.* 102. *pag.* 295.)

---

(1) Rollin.

(2) Parmi les ouvrages les plus utiles à consulter, nous croyons devoir signaler les suivants : *Le conduite des écoles chrétiennes; Les douze vertus d'un bon maître, par* J. B. De la Salle; *Le traité des études* de Rollin; *De l'éducation des filles, par* Fénélon; *Cours de pédagogie, par* Rendu, fils, etc.

(3) Voir la séance du 30 Août. Observation de Mr. Rogier, et réponse de Mr. Nothomb, Ministre de l'Intérieur.

Digitized by Google

DES CATACOMBES.

RÉPONSE A M. GIROD, PASTEUR DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE DE LIÉGE.

On donne le nom de *catacombes* aux souterrains taillés dans le tuf ou pratiqués dans les veines de sable, dont les chrétiens avoient fait leurs cimetières, sous les collines voisines de Rome. C'étoient plus anciennement des carrières, où les Romains cherchoient les matériaux de ces grands édifices dont on admire encore les ruines aujourd'hui (1). Du temps des persécutions, les chrétiens, obligés de se cacher ou condamnés à travailler dans ces mines, se creusèrent plus bas des asyles où ils pussent vivre, célébrer les saints mystères et enterrer leurs morts (2). On y descend par des escaliers, et on trouve de longues rues qui des deux côtés ont deux ou trois rangs de niches profondes où les corps étoient posés; car on les en a tirés pour la plupart. De distance en distance sont des chambres spacieuses, voûtées et bâties avec la même solidité, et percées de plusieurs niches semblables à celles des rues. La plupart de ces chambres sont peintes de diverses histoires de l'ancien et du nouveau Testament, comme les églises le furent plus tard; et en quelques-uns de ces cimetières il y a même des églises. Chacun de ces cimetières est comme un grand faubourg sous terre, et quelques-uns ont deux ou trois étages en profondeur (3). Cette profondeur varie d'après le terrain; lorsque les chrétiens, qui creusoient ces villes souterraines, rencontroient une terre trop peu ferme, ils pénétroient plus avant jusqu'à ce qu'ils trouvassent le tuf (4). Ces lieux sont quelquefois appelés *conciles des martyrs*, parce que leurs corps y étoient assemblés, ou *arènes* (*arenariæ*), c'est-à-dire, carrières de sable, de pierre calcaire (5).

Les catacombes étoient-elles des cimetières exclusivement chrétiens, ou des lieux de sépulture mixte? Plusieurs écrivains protestans adoptent cette dernière opinion, entr'autres Basnage, Burnet, Addison, Middleton et Keyssler. M. Girod est du même sentiment, et il soutient que les catacombes ont été successivement des cimetières payens et des cimetières chrétiens. Il va même plus loin, et il prétend que les chrétiens, avant d'obtenir une entière liberté

(1) Cic. *Orat. pro Cluentio.*

(2) Baronius, *in not. ad mart.* 16 *Feb.*

(3) Fleury, *Mœurs des Israél. et des Chrét.* — Baron *act. Mart.* 3 *jan.* 23 *jun. et* 3 *sept.*

(4) *Roma subterranea*, operâ et studio Pauli Aringhi, T. I p. 6.

(5) *Fleury*, même ouvrage.

Digitized by Google

pour leur culte et d'avoir des cimetières particuliers, *avoient une sépulture commune avec les payens.*

C'est la première question que nous avons à examiner, et elle est grave.

M. Girod est fort court, et sa science archéologique ne semble, pour ainsi dire, s'appuyer que sur les *mémoires* de M. Raoul Rochette.

« C'est aux payens, dit-il, que les catacombes de Rome ont d'abord appartenu. En effet on y voit des tombeaux qui n'offrent que des signes de paganisme, tels que ceux-ci : *Orphée jouant de la lyre et charmant les animaux, jeux du cirque, repas payens, paons, chèvres*, etc. »

Que les catacombes aient d'abord appartenu aux payens, c'est une chose toute simple et que nous n'avons garde de contester, puisque nous savons et que nous disons que Cicéron parloit déjà de ces carrières. Mais en quel auteur lit-on que les payens y enterroient leurs morts? D'abord, pourquoi l'auroient-ils fait? Quels motifs auroient pu les porter à cacher leurs tombeaux dans des lieux souterrains, dans des mines qu'ils exploitoient actuellement, où leurs ouvriers et leurs esclaves seuls pénétroient, et où leurs cendres par conséquent étoient plus exposées à être profanées que partout ailleurs? Nous avons des mines aussi, des carrières de tous les genres; nous enterrons nos morts, tandis que les Romains les brûloient; mais l'idée nous est-elle jamais venue de faire de ces excavations, de ces galeries obscures nos cimetières, nos champs de repos? Libres de choisir, comme les Romains l'étoient alors, descendons-nous dans nos carrières, dans les entrailles de la terre, dans des lieux horribles et uniquement visités par quelques malheureux ouvriers, pour y déposer les restes de nos parens, de nos proches?

M. Girod n'a pas réfléchi sans doute à toutes les difficultés que son opinion rencontre. Nous ne lui en montrons que quelques-unes, et nous osons espérer que cela suffira.

Par exemple, dans l'hypothèse où les catacombes auroient servi successivement de cimetières aux payens et aux chrétiens, à quelle époque et pour quelle raison les premiers auroient-ils cessé de s'en servir? Par quel prodige de tolérance, si les catacombes étoient leurs anciens cimetières, auroient-ils permis aux chrétiens, qui étoient une race d'hommes abominables à leurs yeux, de venir souiller et violer leurs derniers asyles, la demeure de leurs ancêtres et de leurs pères?

Soutient-on au contraire, comme M. Girod le fait également, que les catacombes étoient des cimetières communs aux payens et aux chrétiens, que les uns et les autres s'en servoient simultanément, alors les difficultés augmentent. Car premièrement, quand ils auroient vécu en paix ensemble, ni les uns ni les autres n'auroient consenti à ce mélange. Cela n'est pas dans la nature de l'homme,

Digitized by Google

et l'histoire de tous les peuples nous apprend que les croyances religieuses s'isolent et évitent tout contact avec d'autres opinions, plus encore après la mort que pendant la vie. Les chrétiens particulièrement, comme nous le verrons un peu plus loin, avoient horreur de toute sépulture mixte; et s'il y a des circonstances où leurs morts n'ont pas été enterrés de leurs mains dans des lieux dont eux seuls disposoient, c'est que les tyrans, par un raffinement de cruauté, ne le leur permettoient pas toujours. Mais ne sait-on pas que, durant les premiers siècles de l'Eglise, les fidèles ont été constamment dans un état de souffrance et d'oppression, qu'ils étoient poursuivis et traqués comme des bêtes fauves, obligés de fuir et de se cacher? Etoit-il possible, pendant toute cette période, qu'ils enterrassent leurs morts dans les cimetières de leurs ennemis, de leurs persécuteurs?

D'un autre côté, ne connoissons-nous pas les sépultures des payens? Ne savons-nous pas que les familles riches à Rome avoient leurs tombeaux le long des chemins publics, des grandes voies, dans leurs propriétés rurales ou dans d'autres endroits apparents et exposés aux regards des passans (1)? Ignorons-nous que les pauvres et les esclaves, après leur mort, étoient jetés pêle-mêle dans les *puticules*, sortes de puits ou de fosses communes hors de la porte Esquiline, et que l'odeur qui s'échappoit de ces lieux immondes, engagea l'empereur Auguste à les combler, et à porter cet infâme cimetière plus loin (2)? Nulle part, à propos d'enterremens et de sépulcres, il n'est question des *arenariæ*, de ces carrières de sable et de tuffeau, d'où les Romains extrayoient leurs pierres à bâtir.

Mais venons aux signes, aux images que M. Girod nous présente à l'appui de son opinion.

On trouve sur des tombeaux, dans les catacombes, *Orphée jouant de la lyre et charmant les animaux*. Les archéologues catholiques sont loin de le nier. Au contraire ce sont eux qui nous l'apprennent; et depuis Antoine Bosio jusqu'au savant Boldetti, jusqu'au P. Mamachi, tous nous montrent des inscriptions sépulchrales, des pierres tumulaires où les sujets profanes semblent se confondre avec les sujets sacrés. Raoul Rochette a consacré trois mémoires académiques à cette matière, et tous ses efforts tendent à démontrer, par système, que les chrétiens, dans leurs enterremens, ont retenu une foule d'usages, de formules, de symboles, d'images du paganisme; soins presque superflus, puisqu'aucun de ses devanciers ne cherche à nier le fait en lui-même. Il s'agit simplement de savoir quelle conclusion on peut tirer de là.

L'image d'Orphée se rencontre dans deux chambres différentes de la catacombe ou du cimetière de S. Calixte. Dans la première, elle se trouve au milieu de la voûte, et elle est entourée de quatre autres

(1) *Roma subterr.* T. II p. 432.
(2) Horat. *L.* 1, *Sat.* 8. -- Varro. *L.* 4. -- *Roma subt.* ibidem.

Digitized by Google

images représentant Daniel dans la fosse aux lions, le Sauveur ressuscitant Lazare, David armé de sa fronde, et Moïse faisant jaillir l'eau du rocher. Dans la seconde, l'image d'Orphée est accompagnée de la même représentation de Moïse, de celle de la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux, de celle des Mages, etc. (1) Supposons maintenant qu'on ne pût donner aucune explication de l'image d'Orphée; le mélange même dont il s'agit, ne nous montreroit-il pas que les deux monumens sont exclusivement chrétiens? Mais on sait qu'Orphée n'est qu'un symbole ici, et que tantôt il se prend pour David avec sa harpe (2), tantôt pour le Sauveur lui-même, qui attire tout à lui, comme Orphée attire les animaux par sa lyre (3).

Quant aux figures d'animaux qu'on trouve sur les tombeaux, la difficulté est moindre encore. Ces figures s'employoient comme emblèmes chez les juifs comme chez les chrétiens. Le bœuf, dans l'ancienne loi, étoit l'emblème de l'homme juste, du peuple hébreu, des bonnes pensées, de Dieu même et du médiateur entre Dieu et les hommes (4). Dans la nouvelle, le même animal est le type des apôtres, des évangélistes et des martyrs (5). Nous ne parlons pas du serpent d'airain dans le désert ni de l'agneau; c'est trop connu. Le cerf étoit le symbole du pécheur pénitent, de la charité, des saints, des docteurs de l'Eglise, de tous les fidèles, de Jésus-Christ lui-même (6). Les oiseaux en général se prennent pour les vrais chrétiens, pour ceux qui élèvent constamment leur cœur vers le ciel, pour les apôtres, etc. (7) Faut-il entrer dans les détails? La colombe est le symbole de l'innocence, de la simplicité, de la tendresse, du gémissement de l'âme, de la douceur, de la pureté, de la Ste Vierge, du Saint-Esprit, etc. Le paon étoit tantôt le

---

(1) *Roma subterr.* T. I. pp. 547 et 563.

(2) Georgius Pisid. *Biblioth. Patrum. T.* 8.

(3) Greg. Nyss. *or.* 1. *in exam.* -- Iren. *L.* 5. *C.* 8. *adv. hær.* -- Chrys. *Hom.* 12. *in C.* 2. *Gen. hom.* 23. *in C.* 6. *hom.* 29. *in C.* 9. -- Leont. ep. *T.* 5. *cont. Hæb.* -- Cassiod. *in Ps.* 49.

Nous ne saurions nous empêcher de citer ici au moins un passage; il est d'Eusèbe, *Eloge de Constantin.*

Ad hunc modum, dit-il, *communis omnium Servator, per instrumentum humani corporis, quo se circumdedit, se beneficum omnibus præstitit et salutarem, non aliter quam musicus, qui suam in arte peritiam per lyram declarat Orpheus, ut in fabulis Graecorum est, omnium ferarum genera cantu permulcere, et instrumenti fidibus plectro percussis, belluarum immanium furores mitigare potuit. Quae res à Graecis*, etc.

[4] *Glossa in Num.* 18. -- Greg. Magn. *in C.* 18. *Job.*

[5] S. Hier. *in Isa.* c. 30. -- Eucher. *in* 3 *Reg. N.* 21. -- S. Chrys. *hom.* 41. *in C. man.* 22.

[6] Cassiod. *in Ps.* 41. -- Origen. *hom.* 3. *in Cant.* -- S. Hier. *in Isa. C.* 34. -- Beda *in Ps.* 41. -- Ambr. *L.* 3 *off. C.* 1.

[7] Beda *in Job. L.* 1. *C.* 12. -- Rupert. abbas *in C.* 13. *Apoc. L.* 11.

Digitized by Google

symbole de la vanité, de l'orgueil, de l'ambition, de l'impiété, du démon, tantôt celui de la beauté, de l'homme vertueux, de la résurrection, du peuple d'Israël, etc. (8)

M. Girod parle de *jeux du cirque* représentés sur des tombeaux. Ce fait nous est inconnu, et nous ne croyons pas que les archéologues en fassent mention. Il faudroit que les monumens qui offrent cette particularité fussent désignés; et M. le pasteur, en général, ne désigne rien.

Pour les *repas*, point de difficulté. Les chrétiens célébroient leurs *agapes* dans les cimetières aussi bien que dans les églises. De là vient qu'on trouve ces repas assez souvent représentés dans les chambres des catacombes.

M. Girod fait observer aussi qu'on trouve souvent dans les catacombes des inscriptions ayant en tête les deux lettres initiales D. M. et quelquefois les mots *Diis manibus* tout entiers. Enfin, dit-il, dans la catacombe de S. Calixte, on a trouvé cette épitaphe:

D. M.
In hoc tumulo jacet corpus exanimis
Cujus spiritus inter deos receptus est.
AUX DIEUX MANES.

« Dans ce tombeau repose le corps inanimé de celui dont l'âme a été reçue parmi les dieux. »

M. Girod a trouvé cette inscription chez M. Raoul Rochette, qui l'avoit empruntée lui-même à Boldetti (2). Mais ou il a mal lu, ou il manque de bonne foi dans sa citation. Raoul Rochette ne dit en aucune manière que le monument, auquel appartient cette épitaphe, ait été érigé dans la catacombe de S. Calixte, et ce n'est point pour donner une preuve du mélange du sacré et du profane dans les cimetières de Rome, que l'archéologue français nous présente cette inscription. Voici ce qu'il en dit dans une note:

« C'est une de ces inscriptions payennes trouvées dans les cimetières chrétiens; celle-ci provient de la catacombe de Saint-Calixte, creusée sous la voie Appienne, *où avoit sans doute été érigé le monument sépulcral* (3). »

Ces mots sont clairs: pourquoi M. Girod ne les a-t-il pas cités? M. Raoul Rochette fait entendre que, si la pierre tumulaire portant l'inscription dont il s'agit, s'est trouvée dans la catacombe de S. Calixte, c'est que cette catacombe est précisément placée sous la voie Appienne, où il suppose avec raison que le tombeau auquel l'épitaphe appartient, a été érigé.

---

[1] Jer. C. 12. — S. Hier. *in Jer.* -- S. Ant. de Pad. *Serm. fer.* 5 *post Trinitatis.*

[2] *Observaz. sopra i Cimeterj* etc. p. 455.

[3] *Mémoires* de l'Institut royal de France (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), T. XIII. p. 185.

Digitized by Google

Quant aux lettres D. M. ou aux mots *Diis manibus* (*aux dieux manes*), trouvés sur quelques pierres sépulchrales, le savant Mabillon en donne pour motif, que « la religion chrétienne, encore toute nouvelle dans l'esprit des payens convertis, retenoit parfois quelques formules de leurs rits anciens (1). » Raphaël Fabretti a cru que les lettres D. M. signifioient *Deo Magno* ou *Maximo;* Boldetti a été du même sentiment; et Mabillon a semblé plus tard adopter cette opinion. Mais cette interprétation ne sauroit s'appliquer aux *Diis manibus* en toutes lettres; et pour rendre raison de cette formule, il faut dire, avec le P. Mamachi, que si quelques chrétiens n'ont pas fait difficulté de s'en servir, ce n'est pas qu'ils crussent aux dieux manes. Ainsi aujourd'hui, dit-il, des personnes qui parlent latin, emploient le terme *mehercule*, sans croire et même sans songer à Hercule (2). Raoul Rochette, que M. Girod aime à citer, fait observer en général, « que les premiers chrétiens ne se firent aucun scrupule d'employer à leur propre usage des monumens directement produits par le paganisme, et cela, sans prendre toujours le soin d'en effacer l'empreinte originaire, ou d'en abolir le caractère primitif (3). » Fabretti et Buonarotti conviennent, de leur côté, que les chrétiens, durant les persécutions surtout, ont pu se procurer, à prix d'argent ou autrement, des pierres tumulaires destinées aux tombeaux des payens ou y ayant appartenu auparavant, et qu'ils les ont employées à leurs propres monumens, sans en effacer toujours, soit par défaut de temps soit par incurie, les inscriptions profanes qui les couvroient (4).

Une preuve sans réplique que les lettres *D. M.* ou les mots *Diis manibus* ne sont pas un signe de paganisme dans les catacombes, c'est qu'on les trouve au milieu d'inscriptions évidemment chrétiennes, sur des monumens que l'antiquité payenne n'a jamais pu réclamer (5).

Tout ce qui reste donc à faire, c'est d'expliquer cette particularité; et c'est à cela que se bornent les savans raisonnables. Raoul Rochette adopte à cet égard l'opinion du chanoine Settele. « A mon avis, dit-il, la vraie solution de ce problème d'antiquité ecclésiastique doit se trouver dans un ordre d'idées plus général (que celui des Boldetti, des Buonarotti, etc.); elle doit se déduire de toute une série de faits du même genre; et l'opinion la plus vraisemblable est celle qu'a exprimée en dernier lieu un savant et pieux antiquaire

---

[1] *Itiner. Italic.* n. XX. p. 71. edit. an. 1724.
[2] *Origines et Antiquitates christianae*, T. III. p. 19. Romæ 1751.
[3] *Mémoires* de l'Institut royal de France, T. XIII. p. 173.
[4] Fabretti, *Observ. sopra i Cimeterj.* p. 307. -- Buonarotti, *Osserv. sopra alcuni vetri* etc. Tab. XXIV. p. 167.
[5] *Voir le* P. Lupi, *Epitaph. Sev. Mart.* p. 105. -- Vermiglioli, *Antiche Iscriz. Perug.* T. II. p. 582.

Digitized by Google

romain, le ch. Settele; c'est que l'usage fait par les chrétiens de la formule payenne en question se rapporte à un temps où la confusion inévitable entre les formules des deux religions rivales régnoit encore dans toute sa force; où l'influence des habitudes populaires prévaloit, dans une certaine classe de personnes, sur le génie même du christianisme; d'où il suit que ce trait d'inadvertence chrétienne, considéré sous son véritable point de vue, peut devenir un élément chronologique propre à déterminer l'époque plus ou moins ancienne des inscriptions où il se rencontre. (1)»

Concluons de toutes ces observations que les catacombes étoient et sont des cimetières exclusivement chrétiens. Et s'il falloit, pour M. Girod, une autorité à l'appui de cette opinion, où la chercherions-nous plus convenablement que chez M. Raoul Rochette lui-même? Ce savant antiquaire a fait une étude spéciale du mélange des figures et des inscriptions chrétiennes et payennes dans les anciens cimetières romains; il y a système chez lui, et l'on peut dire qu'il a passé les bornes d'une discussion sage et impartiale; ses citations ne sont pas toujours entières ni sincères; il se sert des observations et du témoignage des savans italiens, qui nous ont paru faire à peu près toute sa science dans cette matière, comme M. le pasteur de l'église chrétienne de Liége se sert du témoignage et des idées de M. Raoul Rochette. En un mot, son but est de faire croire que les figures, les inscriptions et les instrumens, trouvés dans les catacombes, ne sont pas toujours un témoignage sûr, quant aux signes réels du martyre; et celui qui liroit ses trois mémoires, sans se donner la peine de recourir aux sources, finiroit presque indubitablement par adopter cette opinion. Voilà pourquoi sans doute M. Girod aime à s'appuyer sur lui, sans se donner la peine de chercher d'autres témoignages.

L'autorité de M. Raoul Rochette ne sauroit donc être suspecte, et nous devons l'invoquer de préférence à toute autre.

Après s'être efforcé de prouver que les vases ne sont pas toujours et dans tous les cas, un signe indubitable du martyre, il ajoute:

« Mais si ces considérations tendoient à infirmer la présomption générale admise comme un fait par les antiquaires romains, elles ne suffiroient pas à beaucoup près, pour établir l'idée de quelques écrivains protestans, tels que Basnage, Burnet, Addison, Middleton, Keyssler, et d'autres encore, qui ne voyoient, dans les vases en question, que des *lacrymatoires* ou des *balsamaires*, monumens d'une superstition payenne; idée qui se fondoit, en grande partie, sur l'opinion que les catacombes avoient servi de lieu de sépulture commune aux payens et aux chrétiens. A cet égard, comme sur l'article des vases eux-mêmes, tout l'avantage resta aux

---

[1] *Att. dell' Acad. Rom. d'Archeol.* T. I. p. 83, 84. – *Mémoires de l'Institut de France*, T. XIII. p. 179.

Digitized by Google

antiquaires romains, qui n'eurent pas de peine à réfuter les allégations superficielles de leurs adversaires. S'il est un fait démontré pour tout homme qui a fait de l'observation des catacombes de Rome le sujet d'une étude sérieuse et impartiale, c'est que ces souterrains, dans leur état actuel, *sont* EXCLUSIVEMENT *des cimetières chrétiens ;* et ce qui n'est pas moins évident aux yeux d'un critique éclairé, c'est que tous les élémens de leur décoration, sans en excepter les marbres et autres monumens antiques qui s'y rencontrent, *ont été appropriés à une intention chrétienne*, en recevant un emploi chrétien. Les *vases* sont indubitablement dans ce cas, aussi bien ceux qui offrent des sujets ou des symboles chrétiens, que ceux qui appartiennent à l'antiquité par la nature de leurs représentations mêmes, ou par leur fabrique. (1) »

Voilà donc la science de M. Girod contredite, repoussée, anéantie par le savant même qu'il oppose aux Pères Rédemptoristes, par l'archéologue même chez qui son érudition paroît avoir été puisée.

Les catacombes sont des cimetières exclusivement chrétiens. Tout ce qui s'y trouve, figures, ornemens, inscriptions, vases, etc., est chrétien également, au moins par l'intention de ceux qui en ont fait usage.

Telle est l'opinion de M. Raoul Rochette sur l'importante question qui nous occupe, sur un point qui est le fondement de toute la brochure de M. Girod.

Il nous reste seulement à examiner deux petites questions secondaires. Nous le ferons brièvement pour finir.

Après avoir tâché de montrer qu'il n'étoit pas sûr que Ste. Alénie fût chrétienne, M. le pasteur se demande si elle étoit *orthodoxe ou hérétique, chrétienne ou juive ;* et il résout ces deux questions comme la question principale, c'est-à-dire, qu'il prétend que les hérétiques, les schismatiques et les juifs ont pu enterrer leur morts dans les catacombes, aussi bien que les catholiques.

« Dans les premiers siècles du christianisme, dit-il, il ne manqua point à Rome d'hérétiques ni de schismatiques. Les Donatistes, dont le schisme dura assez long-temps, tenoient en cette ville leurs assemblées et enterroient leurs morts *dans une catacombe hors de Rome*, comme le rapporte Optat de Milève à Parm. Liv. 2. Pourroit-on aujourd'hui nous en indiquer la situation certaine? Les Ariens pénétrèrent aussi à Rome et y furent très-puissans. Maîtres des catacombes, n'y enterrèrent-ils pas aussi leurs morts? Comment prouvera-t-on le contraire? Enfin, il s'éleva un violent schisme sous le pape Damase à l'occasion de son élection. Les schismatiques persécutés tinrent leurs assemblées *dans les cimetières des martyrs*, où sans doute aussi ils firent leurs enterremens; ce que l'on peut

---

[1] *Mémoires de l'Institut de France*, T. XIII, p. 768.

Digitized by Google

voir dans la préface de la requête présentée aux empereurs par Ursicin et Marcellus. »

Les observations de M. Girod se fondent uniquement sur des conjectures. Il ne peut prouver par aucun monument, par aucun témoignage, que les catacombes aient servi de cimetières aux hérétiques. Nous pourrions y répondre par une observation également générale, mais beaucoup plus certaine et fondée sur des faits connus et admis de tout le monde ; c'est que d'un côté les chrétiens, d'après les injonctions des apôtres, ont toujours soigneusement évité toute communication avec les hérétiques et les schismatiques aussi bien qu'avec les gentils; c'est que d'un autre côté ces derniers se sont constamment montrés acharnés contre les premiers, et que, quand ils l'auroient pu, ils n'auroient pas voulu déposer leurs morts au milieu de ceux de leurs ennemis. Il y a eu plus d'une fois des hérétiques à Rome; mais ils n'y ont été puissans que très-rarement et pendant de courts intervalles. Si, dans ces circonstances, ils avoient violé les catacombes et enterré leurs co-religionaires parmi les tombeaux des martyrs, les catholiques de Rome n'auroient pu l'ignorer; ces cadavres en auroient été retirés plus tard par les soins des souverains Pontifes. (1) Or la tradition à Rome est que les cimetières des chrétiens n'ont jamais été souillés par aucun contact. Si cette tradition étoit contredite par un seul événement, par un seul fait problable., ces cimetières n'auroient pas été honorés, ornés, vénérés, comme ils l'ont toujours été, et les Papes n'auroient eu garde d'en retirer tant de corps, de célébrer tant de translations de saints martyrs, de proposer tant de reliques aux pieux hommages des fidèles de tous les pays. Mais entrons maintenant dans quelques détails, en suivant M. Girod.

« Les Donatistes, dit-il, tenoient à Rome leurs assemblées et *enterroient leurs morts dans une catacombe hors de la ville*, comme le rapporte Optat de Milève à Parm. Liv. 2. »

Les Donatistes, secte née en Afrique vers l'an 303, vinrent plus tard à Rome et y attirèrent successivement plusieurs de leurs évêques. Mais ils y furent très-peu nombreux, et jamais ils n'y purent obtenir, nous ne disons pas une des nombreuses églises de cette capitale, mais pas un simple lieu de réunion. Ce qui les obligea à choisir pour cet effet une caverne sur une montagne hors de Rome, et à y tenir leurs misérables conventicules. Ce fait est tellement avéré, tellement connu, que c'est précisément cette circonstance qui leur fit donner ensuite le nom de *Montanistes*. (2)

M. Girod a trouvé bon de changer tout cela. C'est *dans Rome* que les Donatistes tenoient leurs assemblées; la caverne est une catacombe où ils enterroient leurs morts. Et à l'appui de ces assertions, il invoque le témoignage de l'estimable Optat de Milève. Or, voici les paroles mêmes de cet écrivain digne de foi :

---

[1] *Roma subterr.* T. II, p. 446.
[2] *Roma subt.* T. II, p. 437.

Digitized by Google

Missus est igitur Victor (c'est le premier évêque envoyé par les Donatistes d'Afrique à Rome) : *erat ibi filius sine patre, tiro sine principe, discipulus sine magistro, sequens sine antecedente, inquilinus sine domo, hospes sine hospitio, pastor sine grege, episcopus sine populo.* (1) *Non enim grex, aut populus appellandi fuerant pauci, qui inter quadraginta, et quod excurrit, basilicas, locum ubi colligerent non habebant.* SIC SPELUNCAM QUAMDAM FORIS A CIVITATE GRADIBUS SEPSERUNT, *ubi ipso tempore conventiculum habere potuissent : inde Montanenses appellati sunt.* (2)

On voit que, dans tout ce passage, il n'est question ni d'assemblées tenues par les Donatistis à Rome, ni de catacombe, ni de sépultures. Le contraire en résulte même positivement. Et voilà comme Messieurs les protestans invoquent l'histoire et le témoignage des anciens écrivains contre les catholiques.

Les Ariens, soutenus par le général Récimer, homme puissant à cette époque, parvinrent à envahir temporairement deux églises à Rome, celle de Ste Agathe dans le quartier appelé Suburra, et une autre. Furent-ils alors maîtres des catacombes? M. Girod le dit ; mais il ne nous apprend pas où il l'a lu. Du reste, on sait que la haine de ces sectaires contre les catholiques étoit telle que, loin de vouloir reposer à côté d'eux après leur mort, ils dévastèrent leurs cimetières chaque fois qu'ils le purent ; et Arringhi assure que jusqu'à lui l'Italie conservoit des traces de cette impiété. (3)

Quant aux schismatiques du parti d'Ursicin, Baronius nous apprend que, chassés de Rome et privés de l'église qu'ils avoient occupée, ils tenoient secrètement leurs réunions dans les faubourgs, dans les catacombes et dans d'autres lieux privés. (4) Le rescrit de l'empereur Valentinien contre ces sectaires ne parle pas des catacombes ; il dit simplement qu'ils s'assembloient fréquemment hors des murs, et il leur défend de se réunir dans un rayon de vingt milles autour de Rome (5). Ursicin avoit déjà été chassé l'année même où le Pape Damase avoit été élu. On voit par là que, quand ces schismatiques auroient voulu se servir des catacombes pour leurs sépultures, ils n'en auroient pas eu le temps. Ajoutons que le B. pontife Damase, fort de toute la puissance des empereurs qui écoutoient ses avis, ne le leur auroit pas permis. (6)

Voyons finalement ce que M. Girod dit des juifs, et quel parti

---

[1] Ce passage est remarquable. L'évêque donatiste Victor n'avoit pas même de domicile à Rome, *sine domo*. C'étoit un *pasteur sans troupeau*, à peu près comme M. Girod l'est à Liége.

[2] Optat. Milev. *L. I contr. Parmen.*

[3] *Roma subterr.* T. II, p. 440.

[4] Baron. *Annal.* T. 4, ann. 369.

[5] Rescr. *Val. Imper. ad Olybrium.*

[6] *Roma subt.* T. II, p. 448.

Digitized by Google

il prétend tirer, pour la question qui nous occupe, de leur séjour à Rome.

« Avant l'établissement de la religion chrétienne à Rome, dit-il, il s'y trouvoit déjà des juifs, comme on le voit par la fin du livre des Actes et par l'Epître aux Romains... Or, il est certain qu'ils étoient dans l'usage, non de brûler leurs morts, mais de les enterrer. Maintenant pourroit-on nous apprendre d'une manière sûre où se fesoit leur enterrement ? Etoit-ce hors des catacombes ? Dans ce cas, où étoit-ce et comment le prouve-t-on ? Etoit-ce Dans les catacombes ? Alors je demanderai à quelle marque certaine on distingue leurs sépulcres des autres. En attendant que l'on satisfasse convenablement à ces difficultés, j'ose soutenir que rien ne montre dans le tombeau de Ste Alénie qu'elle étoit plutôt chrétienne que juive. »

Rien ne semble mieux prouver que ce passage avec quelle légèreté M. le pasteur de l'église chrétienne de Liége à composé sa brochure, et combien il a compté sur l'ignorance de ses lecteurs.

Oui il y a eu des juifs à Rome avant l'établissement de la religion chrétienne, et même long-temps avant la naissance de Jésus-Christ. C'est un fait attesté par une foule d'écrivains (1). Le grand Pompée ayant conquis la Palestine et pris Jérusalem, fit transporter à Rome Aristobule et une multitude de juifs captifs qu'il réserva pour son triomphe. Ces juifs obtinrent sous César et sous Auguste la permission de vivre selon leurs rits et de pratiquer leurs cérémonies. Ils recouvrèrent aussi peu à peu leur liberté, et nous voyons, dans le discours de Philon à Caius, que la plupart étoient fils d'affranchis (2). Un quartier leur fut assigné au delà du Tibre et ils l'ont toujours gardé. Ils y eurent leurs *proseuques* et leurs synagogues, et ils s'y réunissoient librement (3). Pour leur nombre, on peut en juger par un fait que rapporte l'historien Josèphe. Les juifs de Jérusalem ayant envoyé à l'empereur Auguste une ambassade composée de cinquante notables, *plus de huit mille juifs de ceux qui habitoient Rome*, vinrent audevant des députés et leur firent cortége (4).

Que résulte-t-il de là ? La chose est simple. Puisque les juifs jouissoient de tant de liberté à Rome, qu'ils y étoient si nombreux et qu'ils vivoient selon leurs rits, qui ne leur permettoient pas de brûler leurs cadavres, il falloit nécessairement qu'ils eussent un cimetière particulier.

---

(1) Cicéron, Horace, Plutarque, Tacite, Josèphe, Suétone, Philon, Hégésippe, Orosius, St. Jérôme, St. Augustin, etc.

(2) Philo jud. *Orat. de legatione ad Caium.*

(3) *Ibidem.*

(4) Flav. Joseph. *Lib.* 17. *Antiquit. C.* 12.

Digitized by Google

Mais cette première observation, basée sur des faits certains, ne renverse-t-elle pas tout le petit raisonnement de M. Girod ?

Les juifs avoient un cimetière à Rome long-temps avant qu'il y eût des chrétiens; donc ils n'eurent pas besoin des cimetières de ces derniers. Voilà ce que dit le bon sens; et si M. le pasteur l'eût consulté, il se fût épargné toutes ces questions inutiles, toutes ces conjectures que la science archéologique a d'ailleurs renversées depuis long-temps.

Nous le répétons, M. Girod a pris les catholiques belges pour de pauvres ignorans, et il les a attaqués dans leurs pratiques religieuses, dans leurs croyances, sans user des plus simples précautions que prescrit la polémique.

Pourroit-on nous apprendre, dit-il, *où se fesoit l'enterrement des juifs?*

Oui, on peut vous l'apprendre, et ce cimetière que vous cherchez, a été découvert il y a près de deux siècles et demi (14 décembre 1602) par le célèbre antiquaire Antoine Bosio, sur la voie dite *Portuensis*, c'est-à-dire du port du Tibre, endroit situé hors de l'enceinte de cette partie de la ville, mais voisin du quartier que les juifs occupoient dans l'intérieur. Là on ne trouva aucun des signes de la religion chrétienne, comme on en trouve dans les autres cimetières; mais on y trouva représenté le candélabre à sept branches, des lampes de terre cuite portant le même signe, le terme grec Συναγωγ. (*Synagogue*) dans un fragment d'inscription, etc (1).

Tels sont les faits que l'archéologie nous présente sur les anciens cimetières de Rome, et en particulier sur la question qui fait l'objet de cet article. Quoique la nature de notre recueil nous ait forcés de nous renfermer dans des bornes fort étroites, le lecteur verra suffisamment ce qui reste des opinions et des conjectures de M. le pasteur Girod.

Nous renvoyons à notre prochaine livraison la question qui concerne le tombeau de Ste Alénie.

CHANT GRÉGORIEN. (2)

On remarque partout un retour prononcé vers l'ancienne musique religieuse, que le mauvais goût du siècle passé a bannie de nos églises. Un sentiment intime fait généralement comprendre, que la musique bariolée, prétentieuse et bavarde, introduite sous la voûte de nos temples, ne répond pas au culte grave et sérieux, que

(1) Voir les autres détails dans la *Roma subt.* T. *I*, p. 390.

(2) Nous reviendrons probablement sur cette matière, et peut-être aurons-nous à présenter quelques observations qui modifieront un peu l'opinion exposée dans cet article.

Digitized by Google

le peuple fidèle y rend à Dieu, et qu'il dissipe ou distrait au lieu de produire un saint recueillement. Les personnes qui ont entendu le chant grégorien dans toute sa pureté, les musiciens habiles qui l'ont étudié dans ces derniers temps, s'accordent à dire, que sous le rapport religieux, comme sous le rapport de l'art bien entendu, il seroit avantageux de proscrire les mélodies efféminées et théâtrales, qui souillent trop souvent nos cérémonies religieuses, et d'y subsistuer les majestueux accents du plain-chant. En France, plusieurs réformes très-remarquables ont eu lieu en ce sens. En Belgique, Son Em. le cardinal archevêque de Malines a donné à ce sujet des instructions très-utiles, qui attestent tout le prix qu'elle attache à cette partie du culte extérieur. L'institution des sociétés de chœurs favorisera singulièrement le mouvement déjà très-prononcé vers l'étude de la musique religieuse ;les premières compositions de chant grégorien, publiées en Belgique, depuis que l'impulsion a été donnée, ont reçu une approbation flatteuse et des encouragements notables; ce qui prouve encore en faveur de la révolution qui s'opère, c'est que les journaux de musique, qui sembloient exclusivement consacrés à la musique profane, ouvrent leurs colonnes à l'étude de la musique sacrée. Nous avons remarqué dans *La Belgique musicale*, des articles, dûs à la plume de M. l'abbé Jansen, qui dirige à Louvain une école de chant avec beaucoup de succès, et nous avons cru rendre service à nos lecteurs en leur communiquant une partie des réflexions judicieuses qu'ils renferment. On verra dans ces extraits que M. Jansen a étudié la musique dans ses sources, et qu'il appelle de tous ses vœux le règne de la musique grégorienne dans sa pureté primitive.

Remarquons, d'abord, dit-il, que le but que l'Eglise se proposa toujours et partout, en faisant accompagner par le chant ses cérémonies religieuses, fut d'exciter la piété des fidèles, de les élever à des sentiments de dévotion, sentiments que les paroles mêmes que l'on chante, font naître dans le cœur. De ce fait il faut conclure que la musique qui répond le plus directement à ce but, doit être regardée comme la meilleure, et par conséquent cultivée et exécutée avec une scrupuleuse exactitude. Partant de ce principe, nous donnons une préférence marquée à l'antique chant grégorien, qui par sa monotonie religieuse, son rythme libre, sa marche majestueuse, sa merveilleuse harmonie entre la tonalité et les paroles, et par plusieurs autres propriétés, est le mieux adapté au but que la religion se propose d'atteindre dans l'usage du chant. Nous sommes d'accord en cela avec toutes les personnes d'une religion éclairée, et avec les musiciens les plus distingués; et nous pouvons invoquer en faveur de notre opinion l'autorité d'illustres pontifes, de nombreux conciles et de saints évêques.

Mais lorsque nous disons *chant grégorien*, nous tenons à être bien compris. Il s'agit de savoir ce que l'on entend, ou plutôt ce que l'on doit entendre par chant grégorien, plain-chant, chant ro-

Digitized by Google

main, etc. En effet, que l'on se garde de croire qu'il suffise de chanter avec *Do* ou *Fa* à la clef, que l'on chante sans rythme mesuré, d'un mouvement lent ou précipité, ayant sous les yeux des notes carrées, des notes à queue ou des losanges, qu'à son gré l'on modifie la tonalité ou qu'on la change complètement dans sa base, que l'on ajoute ou que l'on retranche à volonté ou au caprice de qui que ce soit du reste, et qu'après cela l'on s'écrie avec satisfaction : Voilà, voilà le chant grégorien! Certes, cela ne suffit pas; quiconque le croiroit, se tromperoit grossièrement.

Nous posons comme première condition du véritable plain-chant, qu'il soit réellement et rigoureusement *grégorien*, c'est-à-dire, qu'il soit composé et chanté d'après l'antique tonalité ou les échelles tonales que lui assigna S. Grégoire-le-Grand. Pour remplir cette condition, il est de nécessité absolue que celui qui chante aussi bien que celui qui accompagne ait une idée juste et une connoissance non pas superficielle mais approfondie des *modes* divers sur lesquels sont basés les morceaux de chant. Il importe de bien se persuader que tous ces modes suivent le genre *diatonique naturel*, c'est-à-dire (A. B. C. D. E. F. G.) présentés de huit ma-
(LA, SI, DO, RE, MI, FA, SOL.)
nières diverses et toutes différentes de l'échelle musicale, de notre gamme d'aujourd'hui. Contre cette première règle fondamentale, qui tient le premier rang, et que l'ignorance ou le caprice néglige ordinairement, pèchent tous ceux qui altèrent arbitrairement la succession diatonique naturelle des notes, en haussant certains intervalles, par le moyen de ce que l'on est convenu d'appeler *dièze*. Cet accident n'entre pour rien dans le chant grégorien. Il y est même totalement inconnu. Effectivement lorsque suivant une habitude trop ordinaire, on lui fait jouer le rôle de *note sensible*, comme cela a lieu dans la musique, devant une cadence parfaite, on détruit le contraste essentiel entre le plain-chant et la musique, et ainsi le chant sacré perd entièrement son caractère primitif. Dans ce cas, on n'a plus proprement les huit modes dans leur pureté antique, basés sur le système tonal des anciens Grecs, et tels qu'ils ont été établis et institués par S. Ambroise et S. Grégoire. Dès-lors on retombe nécessairement dans les deux modes musicaux, majeur et mineur, qui ne se rencontrent jamais *essentiellement*, tels que nous les avons actuellement, dans le chant grégorien, mais seulement par un cas purement fortuit, et en outre très-rarement. Or, il n'y a rien de plus ridicule, (c'est J. Jacques que nous citons) (1) de plus plat que ces plain-chants, accommodés à la moderne, *prétintaillés* des ornements de notre musique et modulés sur les cordes de *nos* modes, comme si on pouvoit jamais marier notre système harmonique avec celui des modes anciens, qui est établi sur des principes tout différents.

---

[1] *Dictionnaire de musique.*

Digitized by Google

Il est vrai de dire que, si l'on veut observer ponctuellement cette règle de l'antiquité, règle qui a été donnée authentiquement par S. Grégoire, et qui n'a jamais été changée ni modifiée d'une semblable manière, des oreilles entièrement façonnées, pour ainsi dire, sur la musique moderne, seront parfois affectées moins agréablement; mais outre que cette dureté *apparente* ne contrebalance pas les règles imprescriptibles du chant grégorien, nous osons assurer les personnes non prévenues, qu'en observant exactement la règle précitée et en la mettant en harmonie avec les autres lois que l'antiquité nous légua, on ne tardera pas à revenir d'une prévention presque universelle; et qu'après un court espace de temps on trouvera beau, agréable et doux même, le chant que l'on croyoit devoir bannir et répudier comme dur et insupportable. Nous ferons encore observer que la note sensible qui a été transportée presqu'universellement et toujours arbitrairement de la musique ordinaire dans notre chant ecclésiastique, n'est pas même indispensable à la gamme musicale. Cela est si vrai que même quelques-uns des plus grands musiciens de nos jours confirment dans leurs compositions la vérité de ce que nous avançons ici; et ce sont justement ces passages qui font apprécier les effets prodigieux de la tonalité grégorienne, et qui charment davantage le vrai connoisseur. Du reste, nous le répétons, en introduisant les dièzes comme notes sensibles dans le plain-chant, on le défigure dans ses principes, dans sa vraie tonalité essentiellement opposée à celle de notre musique moderne, et l'on perd ses modes caractéristiques qui, d'après le témoignage d'un illustre musicien, tels qu'ils nous ont été transmis dans les anciens chants ecclésiastiques, y conservent une beauté de caractère, et une variété d'affections bien sensibles aux connoisseurs non prévenus. Un fait important à remarquer encore, c'est que, dans les anciens livres de chant du IX, X, XI et XIIme siècles, on ne trouve aucune trace de dièzes. Cette innovation, nous en sommes redevables aux organistes accompagnateurs qui, trop souvent négligent ou ne connoissent point le style sévère de ce sublime instrument, ni du chant qui nous occupe, et trouvent plus facile de suivre le système musical en amenant la cadence parfaite par la note sensible, non pas comme le disent des musiciens peu instruits ou prévenus, parce que ce son est *naturel*, (oh, non! car la nature étant toujours et partout la même, on devroit pratiquer partout la même chose, ce qui n'a pas lieu) mais parce que les organistes qui sont souvent peu versés dans la connoissance de l'*harmonie*, trouvent beaucoup plus commode de faire usage d'un accord trivial avec la note sensible, que de le remplacer par une autre harmonie consonnante beaucoup plus riche et non moins douce à l'oreille.

Après avoir insisté sur la nécessité de proscrire la note sensible et les accidents qui la représentent, comme étrangers à l'échelle tonale du chant ecclésiastique et comme une invention récente introduite par l'abus et l'arbitraire, il ne sera pas hors de propos de

Digitized by Google

dire un mot sur un autre accident tonal, que l'on appelle communément *bémol*. On se demande : Quand faut-il baisser le *si dur* d'un demi-ton, ou pour parler le langage des anciens, quand *b* doit-il devenir *fa* ? Nous répondrons que cela dépend des *tons* ou *modes* dans lesquels se trouve le morceau de chant. Mais, comme ce n'est pas ici le lieu de détailler méthodiquement cette question, nous nous contenterons d'ajouter (ce qui en dernière analyse est la base de la solution de ce problême) qu'on doit chanter *si* doux (*bémol*, *b mollis*) toutes les fois que *si dur* ou *naturel* fait quarte augmentée (*triton*) avec *fa* qui précède ou suit assez directement pour qu'elle fasse entendre la dureté de cette dissonance. D'après ce que nous venons de dire touchant la gamme diatonique naturelle, on pourroit nous objecter une apparente inconséquence résultant du *bémol* que nous admettons *comme accident* dans le système tonal du chant romain. Mais en faisant remarquer que ce système est basé avant tout sur la *consonnance* des intervalles, on se contentera sans peine de cette modification accidentelle reconnue et prescrite même dans certains cas par les auteurs compétents depuis le XI siècle.

Dans la méthode de chant ecclésiastique, à laquelle nous travaillons avec ardeur, nous exposerons la constitution et le mécanisme *des modes ou tons d'église;* nous les expliquerons *à priori*, afin d'épargner l'ennui qui résulte des règles très-souvent obscures et toujours insuffisantes pour le profond musicien, qu'un auteur emprunte à l'autre pour discerner les huit tons. Tous ces développements n'entrent pas dans notre plan actuel ; qu'il nous suffise de les avoir mentionnés : sans perdre de temps nous passons au jubé pour examiner *comment* on y doit chanter le plain-chant d'après les règles véritables et rigoureuses.

Nous ne prétendons pas parler du plain-chant harmonisé en faux-bourdon etc.; car ce chant n'est pas le chant grégorien proprement dit. Nous n'avons en vue que celui qui doit être chanté à l'unisson des voix ; car nous croyons qu'il est de la nature du vrai chant grégorien d'être chanté d'une manière *unissonique*, sans qu'il soit permis ni aux chantres, ni aux contrebasses, ni aux serpents d'*improviser* quoi que ce soit, sous peine de blesser les oreilles les moins délicates.

C'est ici le lieu de combattre un abus des plus extravagants, et qui cependant se commet assez ordinairement. Voici le fait. On trouve des chantres qui font une espèce d'accompagnement de voix *improvisé* sur le *ténor* du chant. De-là que résulte-t-il ? L'organiste n'est pas rigoureusement tenu à des accords uniques et invariables ; il en fait donc d'autres à sa guise. Tel chantre façonnera des accompagnements incompatibles avec ceux de l'organiste...

Puis viendront les contrebasses, les ophicléides, les serpents etc.; chacun d'eux fera un accompagnement harmonisé et, notez-le bien, *improvisé !* .. Cet abus est à peine possible, et cependant il existe;

Digitized by Google

et on trouve jusqu'à des directeurs qui soutiennent hardiment que cet usage est au-dessus de tout reproche. Heureusement pour nous un pareil système se réfute de lui-même ; pour le faire apprécier nous citerons seulement un extrait des observations, placées à la suite du décret de Son Em. le cardinal archevêque de Malines concernant le chant et la musique d'église, qui ont reçu l'approbation du primat de Belgique. « Ils (les maîtres de chant ou les curés) défendront, est-il dit, sévèrement aux chantres d'harmoniser à leur manière l'œuvre si respectable de l'antiquité chrétienne (le plain-chant), en improvisant une seconde, une troisième partie. »

Une troisième règle essentielle à l'exécution rigoureuse du chant ecclésiastique est d'observer un mouvement lent et calme, que la gravité du chant, toujours en rapport avec celle des cérémonies religieuses, exige, et en même temps la plus grande simultanéité de voix possible. Cette simultanéité ne peut guère s'obtenir à moins que tous les chantres ne s'en tiennent scrupuleusement aux notes qu'ils ont sous les yeux, n'y ajoutant et n'en retranchant quoi que ce soit. Il faut donc que l'on attaque avec justesse et aplomb toutes les notes sans les nuancer par des ports de voix, comme cela se fait presque toujours. De cet abus naissent encore les conséquences les plus fâcheuses. Fréquentez différentes églises, et dites-nous, si tel morceau de chant exécuté dans deux places différentes ressemble à lui-même! Nous pourrions faire ressortir bien des inconvénients encore; mais il nous suffit d'en avoir indiqué quelques-uns. Du reste *ab uno disce....* — Ne voulant pas dépasser les bornes de cet article, nous le terminerons par une heureuse nouvelle que nous empruntons à un journal de Paris (L'*Univers*). La voici : « Une » victoire importante vient d'être remportée dans le diocèse de » Nantes sur le mauvais goût musical. Depuis quelques années on » avoit odieusement altéré le plain-chant dans la cathédrale de » Nantes; on en avoit dénaturé la tonalité spéciale, par l'intro- » duction des dièzes et bémols suivant les règles qui gouvernent la » gamme de la musique moderne. C'étoit une opération fort » analogue à celle qui a fait revêtir de marbre et transformer en » architecture payenne les chœurs et sanctuaires de plusieurs » cathédrales de France. Depuis long-temps le maître-de-chapelle » résistoit opiniâtrément aux plus sages avis, et il a fallu attendre » son départ pour réitérer avec plus de succès les anciennes obser- » vations. Mgr l'archevêque de Nantes et M. Vrignot, vicaire- » général, ont accueilli avec intérêt les remarques soumises à ce » sujet par un artiste de Paris connu par ses heureuses tentatives » dans la réforme du chant ecclésiastique. Le nouveau maître-de- » chapelle de la cathédrale de Nantes a facilement accueilli les » conseils de l'artiste parisien, et il a été convaincu que cette » barbare altération du plain-chant seroit à jamais bannie du » chœur. D'autres améliorations se préparent encore et seront » prochainement adoptées. »

Digitized by Google

CATÉCHISME DE MALINES.

SON ORIGINE. — LE P. MAKEBLYDE.

(traduit du *Vlaming*.)

Tous les flamands connoissent l'excellent petit livre intitulé : *Catéchisme de Malines*. Dans leur enfance, ils en bégayèrent les premières pages; un peu plus tard, ils imprimèrent dans leur mémoire les 41 leçons dont il se compose, et ils tâchèrent, autant qu'ils le purent, de les comprendre; dans un âge plus avancé, ils se rappèlent encore avec plaisir les doctrines sublimes et les importantes leçons de morale qu'ils puisèrent dans les différentes parties de cet ouvrage.

Le catéchisme de Malines est vieux, et depuis plus de deux siècles, il est seul en usage dans toutes les églises et les chapelles du Brabant, du pays d'Anvers et des deux Flandres (1). On sait qu'il fut proscrit en 1807, pour faire place au *Catéchisme de l'empire* ou de Napoléon; mais cette condamnation demeura sans exécution dans les Flandres, et le catéchisme français ne fut enseigné dans aucune église du diocèse de Gand, tel qu'il étoit à cette époque (2).

Quelle est l'origine de ce catéchisme? Qui le composa? Qui le publia? Voici ce que nous apprennent à ce sujet les différens auteurs que nous avons consultés.

A la fin du 16me siècle, on se servoit dans toute la Belgique du catéchisme de Pierre Canisius; mais peu à peu des catéchismes nouveaux se glissèrent dans telles et telles paroisses; les uns n'étoient pas complets, d'autres n'avoient pas toute l'exactitude désirable, quelques-uns penchoient vers les nouvelles doctrines. Ici on employoit ce catéchisme-ci, là tel autre; et delà nécessairement de la confusion. Tel étoit, sous ce rapport, l'état des dioceses, lorsque nos évêques se réunirent en concile provincial à Malines en 1607.

Dans les statuts qu'ils firent alors (5e *chap. du titre onzième*), ils ordonnèrent qu'à partir du prochain jour de Noël, on se serviroit dorénavant partout du nouveau catéchisme qui étoit sur le point de paroître, d'après une décision du concile. Les évêques avoient confié cette tâche difficile à un religieux sage et prudent, nommé Louis Makeblyde, de la Compagnie de Jésus. Et en effet il falloit un homme instruit pour s'en acquitter convenablement. Car si rien ne paroît plus facile que la composition d'un catéchisme, il n'y a

(1) *Il faut y ajouter :* et du Limbourg. [Note du *Journ. hist.*]
(2) Nous ne croyons pas qu'il le fût davantage ailleurs [Note du même.]

Digitized by Google

rien non plus qui exige plus de lumières, plus de prudence et de discernement.

L'ouvrage du P. Makeblyde étoit donc fort avancé et devoit bientôt être publié. On ignore toutefois s'il parut au jour de Noël de cette année. L'approbation de Mathias Hovius, archevêque de Malines, ne porte point de date; elle est conçue en ces termes :

« Nous soussigné avons lu avec attention ce catéchisme, et nous » le jugeons bon et utile à être imprimé et enseigné à toute la jeu- » nesse de la province de l'archidiocèse de Malines, d'après l'or- » donnance du concile tenu en cette ville,

MATHIAS, archev. de Malines. »

Le privilége royal, accordé à Trognesius, imprimeur d'Anvers, est daté de Bruxelles le 1 octobre 1609; mais il est possible qu'une édition antérieure ait paru ailleurs, probablement à Malines.

Ce catéchisme est divisé en cinq parties et en quarante-neuf leçons. Il fut reçu sur le champ et enseigné dans toute la province de Malines. On y remarquoit cependant quelques inexactitudes qui pouvoient être changées et corrigées. Vers le même temps, Henri Cuyckius, évêque de Ruremonde, avoit préparé un catéchisme, et, s'il en faut croire quelques auteurs, il l'avoit entrepris d'après une invitation du concile provincial tenu en 1607. Revisa-t-il plus tard cet ouvrage et le ramena-t-il à la forme du catéchisme du P. Makeblyde? C'est ce que nous ignorons. Mais nous fesons simplement observer, que l'historien Havensius regarde Cuyckius comme le véritable auteur du catéchisme actuel de Malines.

Nous disions donc que l'ouvrage du P. Makeblyde n'étoit point parfait, et que quelques personnes y désiroient certaines corrections. Les évêques s'en occupèrent dans leur réunion de l'an 1623, et ce changement devint l'objet de leur examen. Jacques Boonen, archevêque de Malines, avoit déjà antérieurement soumis l'affaire au jugement de ses confrères dans l'épiscopat, et reçu quelques observations qu'il envoya à Malderus, savant évêque d'Anvers. Celui-ci se chargea de ce travail, d'après les remarques des autres prélats.

Après la réunion, l'archevêque approuva le nouveau catéchisme, au nom de tous les évêques de la province, le 22 août 1623. Peu après, il ordonna qu'à partir de la prochaine fête de la Purification de la Vierge (2 février 1624), on ne se serviroit plus d'autre catéchisme.

Ce nouvel ouvrage, comme l'ancien, se divise en cinq parties, où il traite successivement de la Foi, de l'Espérance, de la Charité, des 7 Sacremens et de la Justice chrétienne. Les premières leçons traitent aussi de l'homme et de sa fin, du chrétien et du signe du chrétien. Mais à la place des 49 leçons du P. Makeblyde, on n'en trouve plus que 41.

Il résulte de là que le catéchisme actuel, différent de l'ancien en plusieurs points, n'a été fait qu'en 1623, 16 ans après la publi-

Digitized by Google

cation de l'ouvrage du P. Makeblyde et 14 après la mort de Cuyckius. Depuis cette époque, le catéchisme provincial ne subit plus de changement, malgré les tentatives qui ont été faites à cet effet.

Et de fait, pendant les difficultés, suscitées vers l'an 1690, relativement à la doctrine trop sévère ou trop relâchée en matière de mœurs, quelques écrivains voulurent introduire cette rigidité dans le catéchisme. Mais les évêques, réunis à Bruxelles en 1691 ou en 1693, désapprouvèrent entièrement ce projet,

Un autre essai de changement eut lieu en 1744, et quelques personnes proposèrent les modifications au cardinal d'Alsace, archevêque de Malines. Ce prélat distingué communiqua les changemens à tous les évêques de la province; et à la suite de cet examen, le tout fut rejeté.

Mais ce catéchisme a été réimprimé des centaines de fois, et par là des fautes se sont glissées en différens endroits. Les évêques d'Ypres et de Bruges et l'archevêque de Malines en publièrent chacun une édition correcte dans le siècle dernier; mais ces trois éditions ne s'accordent point entièrement partout. L'année passée, S. Em. le cardinal archevêque en a publié une nouvelle édition corrigée.

On peut, ce semble, conclure de toutes ces observations, que le P. Makeblyde doit être regardé comme le premier et le véritable auteur du catéchisme de Malines, mais que son ouvrage, revisé par les évêques, a été considérablement changé et amélioré par Jean Malderus. Ce catéchisme paroît excellent. Il ne nous reste qu'à consacrer quelques lignes à l'écrivain distingué à qui nous le devons.

Louis Makeblyde naquit à Poperinghe le 27 janvier 1564. Après avoir fini ses premières études, il fut reçu dans la Société de Jésus, où il travailla beaucoup au salut du prochain. Il dirigea, en qualité de recteur, le collége des jésuites ouvert à St. Winoexbergen; de là il passa au collége d'Ypres, où il remplit les mêmes fonctions. Après avoir achevé son terme de 6 ans, il fut appelé à Anvers, et bientôt après à Gand, pour y prêcher et confesser. Ce fut dans cette dernière ville qu'il écrivit en 1610 son livre intitulé : *Schat der christelyker leeringhe tot verclaringhe van den Catechismus uytghegheven voor de catholyke jonkheydt van de provintie des artsbisdoms van Mechelen* (*Trésor de la doctrine chrétienne pour l'explication du Catéchisme publié en faveur de la jeunesse catholique de la province de l'archevêché de Malines*). Cet ouvrage, réimprimé dans la suite, contient 600 pages in-12 et renferme beaucoup d'explications et d'exemples, pour démontrer les différens points de doctrine.

Peu de temps après, le P. Makeblyde fut envoyé en Hollande, pour y travailler à la conservation de la foi catholique et à la conversion des hérétiques. Il n'épargna aucune peine pour faire triompher la vérité et la vertu. Ses forces s'étant épuisées, ce prêtre vertueux mourut à Delft le 17 août 1630.

(Voir *Bibliotheca Scriptorum L. S.* par Alegambe. — Diercxsens, *Antverpia Christo nascens*, 2e édition. — Paquot, *Mémoires*. — *Synopsis* M. Van de Velde.)

Digitized by Google

RESCRIT DE LA CONGRÉGATION DU CONCILE

à Mgr DEN DUBBELDEN, vicaire apostolique de Bois-le-Duc,

pour l'application personnelle de la Messe pro populo.

Ce zélé prélat désirant avoir la faculté de permettre, de temps en temps, aux curés de son vicariat, de se faire remplacer par leurs vicaires, pour l'application de la messe *pro populo*, s'adressa à la Propagande. Le préfet de cette congrégation soumit, par ordre du Souverain Pontife, la faculté demandée à l'examen de la congrégation du Concile qui la formula et l'expédia comme suit :

Reverendus Pater S. Congregationis *De propaganda fide* sacri hujus ordinis definitioni subjecit de mandato Sanctissimi facultatem a Vicario apostolico Sylvæ-Ducis (Bois-le-Duc), indulgendi *aliquoties* parochis vicariatus, ut per sacellanos suos implere possint onus applicationis Missæ *pro populo.*

Die 11 martii 1843 S. Congregatio Eminentissimorum S. R. E. Cardinalium interpretum Concilii Tridentini censuit rescribendum : « Pro facultate indulgendi parochis vicariatus, » ut per sacellanos Missam pro populo applicare possint » *in casibus veræ necessitatis*, *et dummodo ex canonica causa* » *fiat,* facto verbo cum Sanctissimo ; » factaque de præmissis per subsecretarium S. Congregationis die 13 ejusdem mensis et anni relatione Sanctissimo Domino Nostro, eadem Sanctitas Sua resolutionem S. Congregationis in omnibus benigne approbavit et confirmavit : proptereaque eadem S. Congregatio supradictam facultatem superius descriptæ resolutionis forma ac tenore in omnibus et per omnia impertita est.

P. Card. POLIDORIUS, Præf.
J.-C. ALESII DE CASTELLIS, Secr.

Il est inutile de faire remarquer que de ce rescrit, vu sa grande réserve, il découle clairement que l'obligation des curés d'appliquer la messe *pro populo* est *personnelle*, au point que l'évêque lui-même ne peut permettre qu'ils se fassent remplacer par des vicaires ou d'autres prêtres. C'est ce qui a été très-bien exposé dans la *Dissertatio canonica de SS. Missæ sacrificio* de M. Verhoeven, prof. à l'université catholique de Louvain, dont nous avons parlé dans notre journal, Tom. IX pag. 175 et 335, et a laquelle nous renvoyons nos lecteurs.

Digitized by Google

DE L'OUBLI DANS LE SOMMEIL MAGNÉTIQUE.

PAR M. E. TANDEL, PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE (1).

Nous avons donné une idée du magnétisme animal ou du somnambulisme artificiel dans notre tome 5. Quatre articles ont été consacrés à cette matière, et nous pensons que cet exposé aura suffi à nos lecteurs en général (2). Il nous sera donc permis de nous occuper du fait spécial, traité par M. Tandel, fait qui constitue un des caractères généraux du somnambulisme, sans avoir besoin de produire en résumé le tableau de ce singulier phénomène.

Contentons-nous de rappeler qu'il y a un somnambulisme spontané et involontaire, et un somnambulisme artificiel, c'est-à-dire, un somnambulisme produit à dessein par un agent extérieur.

Le premier de ces deux somnambulismes a toujours été connu; le second ne l'est pas depuis très-long-temps; mais il est également certain et réel, et il n'est plus permis d'en douter aujourd'hui.

L'un et l'autre de ces deux sommeils est caractérisé par un oubli complet de ce qu'on dit et fait dans cet état. Une personne endormie parle tout haut; elle se lève, se promène dans la maison, se livre même à quelque occupation; demandez-lui le lendemain ce qu'elle a fait dans son sommeil; elle n'en sait absolument rien. Voilà pour le somnambulisme spontané, et il y a peu de familles qui ignorent ce fait. Or la même chose a lieu dans le somnambulisme artificiel ou le magnétisme. Les individus, endormis par un agent extérieur, perdent également tout souvenir de ce qu'elles disent et font dans cet état; réveillés par une cause quelconque, ils n'en savent plus rien. Mais, chose surprenante, endormez-les de nouveau, et ils se rappèlent leurs paroles et leurs actes du sommeil magnétique antérieur. En sorte que, pour ces personnes, il y a, en quelque sorte, une double vie morale et intellectuelle, ou deux esprits, deux âmes, dont l'une ignore ce que fait l'autre. Aussi est-ce principalement de ce phénomène qu'un théologien instruit, M. l'abbé Frère, a tiré la conclusion que les faits magné-

(1) Dissertation de 36 pages in-4°, extraite du tome XV des mémoires couronnés et mém. des savans étrangers de l'*Académie royale des Sciences et Belles-lettres de Bruxelles*. On peut se la procurer au bureau de ce journal; prix 1 fs. 50. Elle porte le titre de *Nouvel examen d'un phénomène psychologique du somnambulisme*. Ce titre étant général et n'apprenant pas au lecteur de quel phénomène il est question dans l'ouvrage, nous l'avons remplacé par celui qui est en tête de cet article.

Cette dissertation a été lue dans une séance de l'Académie, tenue le 15 décembre 1839. D'où peut venir qu'on l'imprime seulement aujourd'hui? On a peine à concevoir un semblable retard.

(2) *Journ. hist.* T. V, pp. 402, 445, 497 et 554.

Digitized by Google

tiques sont dus à une cause intelligente étrangère et différente de l'âme humaine (1).

On sait que nous sommes loin d'admettre cette conséquence ; et quoique nous ne prétendions pas expliquer tous les phénomènes du magnétisme, nous ne doutons guère cependant qu'ils ne soient naturels. Au moins telle est notre opinion pour tous les faits de ce genre qu'on peut regarder comme certains et suffisamment constatés ; et de cette classe est l'oubli dont il est question.

M. le professeur Tandel n'a pas une autre idée de cet oubli, et il a tâché de nous en donner une explication claire et détaillée. Nous voudrions analyser brièvement sa pensée ; mais la chose n'est pas facile. Il y a peu de choses accessoires dans cette dissertation, et pour la bien comprendre, il faut la lire tout entière. Au surplus, si notre exposé laisse quelque chose à désirer, nous aurons du moins inspiré aux hommes studieux et amis des sciences philosophiques le désir de recourir à l'original.

L'âme humaine, essentiellement active, se modifie continuellement elle-même et change incessamment d'état ; les pensées succèdent aux pensées, les affections aux affections, et il est probable que ces modifications ne s'interrompent jamais totalement même pendant le sommeil.

Non seulement il y a une admirable variété dans l'état de l'âme, mais il y a simultanéité, et notre esprit est rarement occupé d'un seul objet.

Mais toutes ces modifications se lient entr'elles par une qualité de l'âme que nous appelons mémoire ou souvenir. Les modifications passées deviennent présentes à notre esprit spontanément ou d'après nos ordres ; c'est-à-dire que les idées que nous avons eues antérieurement, reviennent d'elles-mêmes ou parce que nous les rappelons.

Ce retour des modifications passées de l'âme est soumis à une loi générale qu'on appèle *association des idées*.

Les pensées ne reviennent pas brusquement et soudainement ; mais elles reviennent parce quelles sont attachées les unes aux autres. Chaque pensée a fait partie d'une autre pensée ou d'un groupe de pensées. Lorsque l'esprit peut saisir l'une d'elles, ordinairement il parvient à saisir les autres.

Mais il peut y avoir des pensées isolées et qui ne se rattachent pas à d'autres pensées. Pour celles-là, point de rappel ni de retour. L'âme les perd irrévocablement ; c'est-à-dire, qu'elle n'en a point de souvenir.

C'est ce qui arrive dans le somnambulisme. Dans cet état, les sens sont entièrement fermés au monde extérieur. L'âme ne voit rien, n'entend rien, ne sent rien ; elle est insensible. Cependant elle est en communication avec une seule personne ; mais cette communication l'absorbe tout entière. Ce qu'elle pense, en parlant

(1) Voir notre tome V, p. 451.

Digitized by Google

à cette personne, ce qu'elle lui dit, ne se rattache par aucun lien à l'état de veille où elle va se trouver plus tard. Point d'*association* entre les idées de ce sommeil et les idées de la veille subséquente; donc point de souvenir.

Ainsi l'oubli, dans le sommeil magnétique, s'explique par la même loi que l'oubli dans l'état de veille. Car, dans ce dernier état, nous perdons également les idées passées qui ne se lient par aucun lien à nos idées actuelles.

Que faudroit-il pour que l'âme, dans le sommeil magnétique, conservât le souvenir de ce qu'elle a dit et fait? Il faudroit qu'elle se fît violence et qu'elle eût la volonté de rattacher le point à garder, par un signe de rappel quelconque, à l'état de veille. Mais pour que cette volonté existât, le somnambulisme ne devroit plus être complet; il faudroit qu'il se modifiât au point que l'isolement ne fût plus complet non plus.

Une telle modification est-elle possible? Différens faits nous apprennent qu'oui. M. Tandel a connu, il y a dix ans, une somnambule qui se souvenoit de ce qu'il lui plaisoit, en employant les moyens qui nous sont familiers dans l'état de veille, en faisant un nœud dans son mouchoir ou dans ses cheveux, en défaisant un bouton de la manche de sa robe, etc. Ces *memento*, qu'elle faisoit à l'insu même de son magnétiseur (1), lui avoient cependant été suggérés par lui. « Voulant répéter, ajoute M. Tandel, une expérience déjà faite antérieurement sur d'autres personnes, il lui avoit demandé quelquefois si elle ne désiroit pas conserver le souvenir de tel ou tel détail, qu'il n'y avoit pas nécessité de lui laisser ignorer, et sur sa réponse affirmative, il lui ordonnoit de penser, par exemple, au nombre *sept*. Après le réveil, et au milieu d'une conversation générale, tout étrangère à ce qui s'étoit passé pendant le sommeil magnétique, il prononçoit à haute voix ce nombre *sept*, en s'adressant à la somnambule, et celle-ci, comme une personne transportée avec la rapidité de la pensée dans une autre partie du monde, demeuroit immobile de surprise et de confusion, en rentrant, avec pleine conscience de soi, dans une des scènes de sa vie somnambulique. Ces signes extérieurs n'auroient servi de rien, si l'intention ne s'y étoit jointe d'associer les idées présentes à l'esprit dans le somnambulisme avec certaines idées qui devoient nécessairement le frapper après le réveil. Aussi a-t-on remarqué que la volonté seule du somnambule, sans aucun artifice de mnémotechnie, pouvoit déterminer le souvenir, soit que cette volonté fût spontanée, soit qu'elle eût elle-même pour cause l'influence du magnétiseur. »

Pour se rendre plus clair, M. Tandel fait observer, que l'état de veille nous présente, jusqu'à certain point, les mêmes phénomènes que le sommeil magnetique. Il nous arrive de nous abandonner à

(1) M. Van Ghert, référendaire au conseil d'état, à La Haye.

Digitized by Google

des rêveries ou de nous plonger dans une méditation profonde. Nos sens sont alors fermés au monde extérieur; notre âme est tout entière à des idées dont les objets sont loin de nous, ou à des idées qui ne se rapportent à rien de matériel; elle n'est associée à rien de ce qui est actuellement présent à nos sens extérieurs, à aucune impression sensible. Mais soudain une impression plus vive que les autres nous force de porter notre attention au dehors; l'objet qui a produit cette impression se présente à nous dans un cadre tout nouveau, dans le cadre de tous les objets qui par les sens font subitement invasion dans l'âme, et qui avoient été complètement inaperçus jusqu'alors; aucun élément commun ne rattache l'un à l'autre ces deux états successifs de l'âme; ils sont séparés comme par un abîme, et il y a nécessairement oubli complet, parce que la condition fondamentale du souvenir, l'association des idées, n'existe pas; et celle-ci manque, parce qu'il y a eu assoupissement, involontaire ou volontaire, de nos sens externes.

M. Tandel conclut donc de ces faits que l'oubli et le souvenir ont lieu dans le somnambulisme, absolument d'après les mêmes lois que dans l'état de veille.

Il a prévu différentes objections, et il y répond.

La principale semble se tirer de la loi générale que le savant professeur établit comme seule condition du souvenir; c'est-à-dire, de l'*association des idées*. Un ami qu'il a consulté sur cette question, lui a fait remarquer que parfois les souvenirs se présentent si soudainement à notre esprit, que malgré tous les efforts que nous faisons pour nous en rendre compte, le plus souvent nous n'y parvenons pas; que par conséquent il y des souvenirs que nous ne pouvons expliquer par l'association des idées.

M. Tandel admet cette objection et le fait lui paroît incontestable. Mais voici comme il y répond. 1° Si nous nous efforçons inutilement de nous expliquer ces sortes de souvenirs, c'est que nous ne nous replions pas toujours à temps sur nous-mêmes. 2° Aussi long-temps que ces mêmes souvenirs n'auront pas été expliqués autrement que par l'association des idées, il sera autorisé, dit-il, à faire ce raisonnement-ci : Tous les souvenirs dont on peut se rendre compte, s'expliquent par l'association des idées; donc cette même association des idées peut être considérée comme produisant aussi les souvenirs, dont jusqu'ici on n'a pu en aucune façon se rendre compte.

Nous voudrions ici présenter nous-mêmes quelques observations sur cet intéressant phénomène de la vie morale de l'homme. Elles nous seroient aussi fournies par la nature générale de la faculté que nous avons de nous rappeler les choses passées et les objets absens. Mais outre que le temps nous manque aujourd'hui, de semblables questions méritent et exigent de profondes méditations. Sans nous engager à rien, nous ne renonçons pas au plaisir de traiter ce sujet un jour.

Digitized by Google

En attendant, il est de notre devoir de déclarer, que la dissertation de M. le professeur Tandel nous a paru un ouvrage remarquable sous plus d'un rapport. L'auteur montre des connoissances étendues en cette matière et un esprit d'observation peu ordinaire. Nous le félicitons sincèrement de ce travail, et nous fesons des vœux pour que le gouvernement encourage par tous les moyens ce genre d'étude. Nous ne parlerons pas de l'Académie royale de Bruxelles; c'est à elle surtout, depuis la modification de ses statuts, de nous montrer son amour pour les sciences philosophiques et morales. Nous sommes persuadés qu'elle comprend son devoir là-dessus, et qu'elle nous en donnera des preuves.

DES FUTURES ÉLECTIONS.

Les feuilles quotidiennes sont journellement remplies d'articles sur cette matière. Si nous étions persuadés que Messieurs les électeurs fussent suffisamment instruits de leurs devoirs et des moyens qu'ils ont à employer pour réussir, nous garderions volontiers le silence. Mais comment pourroit-on avoir cette conviction? Nos mœurs sont loin d'être façonnées à nos institutions politiques, et la démocratie, qui est dans la plupart de nos lois, n'est pas même encore dans nos esprits. C'est le grand inconvénient que présentent les constitutions écrites; c'est-à-dire, celles qui se font tout entières à une même époque, celles qui se coulent, pour ainsi dire, d'un seul jet dans un moule donné et d'après le modèle d'une ou de plusieurs autres constitutions. Les véritables constitutions sont l'ouvrage des siècles; c'est l'expression du caractère et des usages d'une nation; elles ne sont pas écrites, ou elles le sont par pièces et morceaux dans une foule de lois, d'ordonnances, de contrats, etc. Ces constitutions ne précèdent pas les coutumes, mais elles les suivent; ou plutôt ce sont les coutumes mêmes converties en lois. Elles n'exigent pas d'apprentissage; au contraire elles n'existent que depuis qu'elles sont apprises ou parce qu'elles sont apprises.

On doit nous permettre de rappeler quelquefois les principes, trop oubliés aujourd'hui. Nous ne saurions bien comprendre notre situation, nos devoirs de citoyens, sans connoître les lois générales de la société.

Digitized by Google

Le plus grand, le plus important de nos droits politiques, c'est celui de choisir directement nos magistrats, de composer nous-mêmes nos chambres législatives. Qu'y a-t-il au-dessus d'un tel pouvoir? Rien. C'est bien réellement la souveraineté. Mais plus ce droit est grand et élevé, plus il y a de danger à ne pas l'exercer. Si vous ne choisissez pas, songez que d'autres choisiront à votre place et probablement contre vos intérêts. Là, point de délégation, point de remplacement possible. Il faut voter, ou s'exposer à subir une domination hostile.

Mais voter, ce n'est pas simplement aller déposer un bulletin le jour d'une élection. Voter c'est se réunir avec les bons citoyens qui exercent le même droit, c'est s'entendre avec eux, c'est choisir en commun un candidat agréé par la pluralité, et assurer, par des préparatifs faits à temps, le succès de cette opération. — Voter seul, voter isolément, ce n'est pas voter. Ne pas voter, c'est, généralement, être mauvais citoyen.

Mais les candidats ont des devoirs à remplir aussi bien que les électeurs; et rien ne semble moins compris que cette obligation parmi les catholiques, parmi les citoyens les plus vertueux. Les hommes les plus dignes d'aller aux chambres, s'ils consentent à accepter une candidature, poseront pour première condition de ne pas faire un pas pour assurer leur élection; leur honneur demande qu'ils restent chez eux, qu'ils ne voient pas un seul électeur, qu'ils ne demandent le suffrage de personne.

Cette inaction peut avoir un côté honorable. L'homme de mérite a souvent le moins d'ambition; il ne demande rien, il n'accepte que ce qu'on lui offre. Mais c'est une modestie mal entendue en politique électorale. Une vertu qui nuit au grand nombre, qui contribue à perdre l'Etat, ne reçoit pas d'application dans les affaires publiques. Allez voir ce qui se passe en Angleterre; consultez les hommes d'Etat d'Athènes et de Rome; lisez les lettres politiques de Cicéron et de ses amis, et vous verrez ce que c'est qu'élire et briguer des suffrages.

Ces mœurs vous répugnent; ces sollicitations, ces courses vous déplaisent; cette lutte, cette agitation ne vous convient pas? Songez que ces regrets sont tardifs. Vous avez telles lois, tels droits; ayez les mœurs qui y conviennent; acquérez

Digitized by Google

les qualités, les habitudes qui seules peuvent rendre ces lois bonnes.

Vous ne voulez pas voir les électeurs; mais la plupart des électeurs veulent être vus, surtout dans les campagnes. L'homme du peuple est le même partout; le simple citoyen ne règne qu'un jour, c'est lorsqu'il donne sa voix; mais il exige que cet empire soit reconnu. Voyez-le, et déposez à sa porte l'aristocratie de votre naissance ou de vos talens.

Ce n'est pas assez de dire : Voyez les électeurs. Il faut les voir plusieurs fois. Vous passez aujourd'hui par chez eux; dans trois jours l'homme ennemi y passera à son tour; il vous noircira, il vous rendra ridicule, il détruira en partie votre ouvrage. Ayez donc soin de repasser après lui, et réparez vos pertes.

Ce que nous disons ici est fondé sur des faits, qu'on nous en croie; si nous ne citons pas de noms, c'est que notre journal n'est pas fait pour les détails.

Mais un des obstacles les plus difficiles à vaincre dans les élections, c'est le manque de bonne foi de la part des votans, c'est la défection et la trahison sur le champ de bataille. Ils vous promettent leur suffrage, vous comptez sur eux; votre calcul est bon, vous devez être victorieux; le jour de l'élection, il vous manque autant de voix... Et malheureusement cette infidélité se fait aujourd'hui remarquer jusque dans les campagnes. Comment la combattre avec avantage? Comment vaincre un ennemi qui ne se montre pas? Faut-il surveiller les électeurs jusqu'au dernier moment? On ne sauroit prescrire de règle à cet égard. Il faut consulter les lieux et les personnes. Une précaution nécessaire ici, pourroit devenir inutile et même nuisible ailleurs. Mais en somme, ne négligez rien; n'épargnez ni soin ni peine, et ne croyez vos préparatifs finis qu'après l'opération.

Les attaques dirigées contre vos candidats, appèlent sans cesse votre attention. Dans cette guerre, la ruse est souvent plus à craindre que l'outrage et la calomnie. Un ennemi adroit vous rend à vous-mêmes vos élus suspects; il les loue pour les compromettre; vous craignez quelque perfidie, la division se met dans vos rangs, et vous arrivez affoiblis au lieu du combat. — Règle générale, n'acceptez pas de conseil d'un adversaire. Examinez, informez-vous, prenez

Digitized by Google

toutes vos précautions, avant de former vos listes; mais une fois votre choix arrêté, ne changez plus, restez unis, demeurez religieusement fidèles à vos candidats.

NOUVELLES

ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES.

Belgique. Un arrêté royal du 11 mai appèle M. le baron de Schiervel, gouverneur de la Flandre Orientale, aux mêmes fonctions dans la province de Limbourg, en remplacement de M. le baron de Lamberts de Cortembach, qui est admis à faire valoir ses droits à la pension. Par le même arrêté, M. Desmaisières, ancien ministre des finances et des travaux publics, est nommé gouverneur de la Flandre Orientale. Nous ne cherchons pas à nous rendre compte de ces changemems. Nous voyons que M. de Schiervel est sincèrement et vivement regretté dans la province qu'il quitte; il ne peut être qu'un bon gouverneur pour le Limbourg. Mais quel obstacle empêchoit le gouvernement de se montrer juste envers M. de Lamberts? On l'admet *à faire valoir ses droits à la pension;* ses droits ne sont-ils pas suffisamment connus?

— Mgr l'évêque de Liége vient de visiter les paroisses voisines de Liége dans les environs de Chênée et de Chaudfontaine. Partout il a été accueilli avec des marques de vénération et d'amour, non seulement par les fidèles mais aussi par les autorités locales. La paroisse de Tilf s est particulièrement distinguée dans cette manifestation, et a voulu faire oublier ainsi les scandales donnés dans cette commune, lors de la mission des Pères Rédemptoristes (*voir notre T. V. p.* 3). Une barque, pavoisée aux couleurs nationales et décorée avec goût, vint le 15 mai au matin chercher le prélat à Beaufraipont; cette barque étoit précédée d'une autre occupée par l'harmonie Grétry, dirigée par M. Loxhay, professeur au conservatoire de Liége, qui se fit entendre continuellement. A l'arrivée de Mgr dans la commune, toute la population bordoit les deux rives de l'Ourte; on déchargeoit des boîtes sur les hauteurs dans plusieurs endroits différens. La cérémonie de la visite dans l'intérieur de l'église, le cortége avec procession, tout se fit avec beaucoup de recueillement, d'ordre et de piété. M. Mention, bourgmestre, seconda ses administrés dans leur zèle et leur empressement à recevoir dignement le premier pasteur. A son départ, toute la population se trouva de nouveau sur les bords de la rivière, et les adieux furent touchans de part et d'autre.

— Mgr. de Vitery, évêque de San Salvador, légat apostolique,

Digitized by Google

envoyé extraordinaire de l'Amérique centrale près le Saint-Siége, est arrivé de Paris à Bruxelles le 10 mai. Le lendemain il a diné chez M. le comte de Hompesch, président du comité des directeurs de la Compagnie belge de colonisation, avec Mgr Pecci, nonce apostolique, avec la plupart des membres de notre ministère et d'autres personnes distinguées. Le 13, il a reçu la visite de S. Em. le cardinal archevêque; le lendemain les deux prélats ont assisté à un dîner d'adieux chez M. le comte de Mérode Westerloo. Le 15, Mgr de Vitery a repris le chemin de Paris, fort content de l'accueil qui lui a été fait en Belgique.

— Le 3 mai, notre chemin de fer a été le théâtre d'un spectacle funeste et désolant. Le convoi de Liége, parti à 7 1/2 heures du matin, avoit dépassé Waremme et approchoit de Landen. Suivant l'usage adopté, deux waggons de bagages et de marchandises séparoient les voitures de voyageurs de la locomotive. Deux garde-convois étoient placés dans le second de ces waggons. Tout-à-coup ils s'aperçoivent qu'il est en feu. L'un d'eux, nommé Vanhers, donne aussi-tôt le signal d'arrêt et monte sur le premier waggon, muni d'un frein qu'il a soin de serrer. Mais effrayé à la vue des flammes qui faisoient des progrès rapides, il se précipite sur la route et se tue. Son compagnon s'élance après lui et se blesse grièvement. Cependant les flammes, poussées par le vent qu'occasione un mouvement aussi rapide, léchoient et enveloppoient en quelque sorte les voitures suivantes jusqu'au bout du convoi. Les voyageurs épouvantés et craignant le sort de tant d'infortunés qui avoient péri, il y a un an, au milieu du feu sur le chemin de Paris, n'eurent pas tous plus de presence d'esprit que les deux gardes. Beaucoup s'élancèrent à leur tour; quatre d'entr'eux périrent, et un assez bon nombre furent blessés plus au moins grièvement. Tous ces malheurs furent l'ouvrage d'une demi-minute; car 30 secondes après le signal donné, le convoi étoit arrêté. Quel spectacle se présenta alors aux yeux des voyageurs, qui étoient heureusement demeurés dans les voitures! Des morts, des mourans, du sang partout. M. Schalenborgh, curé de Niel, paroisse voisine de l'endroit, accourut en toute hâte et eut heureusement le temps d'administrer quatre des personnes qui ont trouvé leur fin dans cette catastrophe. On ne peut donner trop d'éloges au zèle et à la charité qu'il a montrés dans cette circonstance. Les morts sont: Mlle *Coune-Lassence*, de Liége, âgée de 29 ans; M. *Hennebert*, de Mons, candidat en médecine, qui se rendoit à Bruxelles pour y subir son examen de docteur; Joseph *Vanhers*, de Liége, garde-convoi; M. *Finger*, de Hommelsheim près de Duren, âgé de 40 ans; et H. *Lambermont*, de Liége, âgé de 19 ans.

— On nous écrit de Sysseele près de Bruges:

« La commune d'Oedelem lez-Bruges a été témoin, le 27 avril dernier, d'une fête religieuse bien touchante, dont le souvenir restera long-temps dans la mémoire de tous ceux qui ont eu le

Digitized by Google

bonheur d'y assister. Trois sœurs, d'une respectable famille de Londres, en pension au nouveau couvent des Dames de l'Immaculée Conception, ayant abjuré les erreurs de l'hérésie anglicane, ont été reçues dans le giron de l'Eglise. On doit attribuer cette conversion au zèle du digne vicaire de la commune, M. L. De Geetere, qui a pris la peine, pendant cinq mois, de donner l'instruction religieuse à ces trois néophytes. Vers les 9 heures du matin, les trois demoiselles ont été conduites à l'église paroissiale, précédées de leurs compagnes toutes habillées en blanc, de leurs parrains et marraines, des bourgmestre et échevins de la commune en écharpe, de plusieurs membres du clergé des environs et de la ville de Bruges. Que de larmes, Monsieur, on a vu couler lorsque le clergé entonnoit le *Veni Creator!* Mais lorsque notre digne vicaire-général et doyen, M. Simons, a commencé les cérémonies du baptême, alors l'émotion étoit générale, personne ne pouvoit se contenir; on n'entendoit que des sanglots. Après les cérémonies du baptême, M. le curé a chanté une messe à grand orchestre; après l'évangile, M. De Coster, vicaire de la cathédrale de Bruges, a fait un sermon remarquable sur les effets du S. Sacrement de Baptême; après la communion, les trois converties ont eu le bonheur de s'approcher de la sainte Table. Les parrains et marraines ont été de la première, M. le doyen Simons et Mlle Peesteen, de la deuxième, M. Steinmeez et Mlle Dujardin, de la troisième M. Vandenberghe et Mme Van der Hoofstad. »

— Le 3 mai, jour de l'invention de la Ste Croix, une cérémonie du même genre et non moins touchante, a eu lieu dans l'église des Pères Rédemptoristes (Notre-Dame de la Conception) à Liége. Nos lecteurs se rappèleront l'heureuse conversion de feu M. le baron de Keverberg, autrefois gouverneur de la Flandre-Orientale, mort conseiller d'État à La Haye (*Voir notre livr.* 96 p. 17). Son épouse et ses enfans n'étoient pas nés comme lui dans le sein de l'Eglise; mais le bon Pasteur les a tous successivement ramenés à sa bergerie. Il ne restoit plus que sa fille, qui a eu le même bonheur ce jour-là, avec Mlle Burgess son institutrice. Mgr l'archevêque de Tyr a bien voulu présider à la cérémonie. Mlle de Keverberg a eu pour marraine son heureuse mère, et pour parrain son frère aîné. Après les cérémonies du baptême, le R. P. Dechamps, recteur du couvent, a adressé un discours aux jeunes néophytes, et leur a montré avec quelle vérité l'Eglise est appelée notre mère, quel est notre bonheur de vivre et de mourir dans son sein, et quelle est notre obligation de porter dignement le caractère de Jésus-Christ que nous recevons dans le baptême. La cérémonie a été terminée par le *Te Deum* et la bénédiction épiscopale.

— L'abbaye d'Averbode, de l'ordre de Prémontré, vient de faire une perte irréparable par le décès de son digne supérieur Norbert Dierckx. Il étoit né à Gierle près Turnhout le 23 decembre 1764. Ayant achevé ses humanités et sa philosophie à l'ancienne

Digitized by Google

université de Louvain, il fut reçu à l'abbaye d'Averbode, où il prit l'habit religieux le 5 novembre 1786. Il prononça ses vœux solennels le 1 novembre 1788, et fut promu à la prêtrise le 19 mars 1791. Il fut nommé vicaire à Veerle le 13 juin 1800, et curé à Rotselaer le 13 décembre 1816. Dans ses fonctions pastorales, il n'eut à cœur que le salut du troupeau confié à ses soins; il chérissoit ses brébis et celles-ci le chérissoient à leur tour. La paix ayant été rendue à l'Eglise et la liberté du culte décrétée par notre Constitution, le digne curé de Rotselaer fut élu supérieur de l'abbaye d'Averbode le 8 octobre 1834. A peine entré en fonctions, il fit sortir de ses ruines le cloître, la bibliothèque, le réfectoire et autres endroits réguliers; il embellit la maison du Seigneur et ses ornemens, et tout auroit été bientôt reconstruit, si la mort ne l'eût enlevé au milieu de ses travaux. Aimé et vénéré de ses religieux dont il étoit la gloire et le bonheur, respecté de tous ceux qui le connoissoient, il a rendu sa belle âme à son Créateur le 9 mai 1843. L'enterrement et les obsèques ont eu lieu jeudi 11 mai; c'est Mgr Corselis, visiteur apostolique des ordres religieux en Belgique, qui a officié, assisté de trois religieux de l'ancienne profession.

— En creusant la terre à la Place-Verte à Anvers, où étoit autrefois le cimetière de Notre-Dame, on y a découvert les restes de Mgr Charles Espinosa, ancien capucin et 12e évêque d'Anvers, né à Termonde en 1658 et mort à Anvers le 31 juillet 1742. Il avoit été enterré sans pompe dans cet endroit, d'après une clause formelle de son testament. Le 13 mai au matin, M. le pléban de Notre-Dame, en présence de M. le bourgmestre, a procédé à l'exhumation du corps. Les ouvriers ayant enlevé la terre et la pierre qui couvroient le tombeau, M. le pléban y est descendu et en a enlevé lui-même les ossemens et une partie des vêtemens, qui étoient assez bien conservés. Les prières dites et le nouveau cercueil fermé, les quatres vicaires de Notre-Dame l'ont porté processionellement à l'église, où il a été provisoirement déposé dans le caveau du chapitre. Bientôt S. Em. le cardinal archevêque doit venir en faire la translation dans le caveau des anciens évêques d'Anvers sous le maître-autel.

— M. Buydens, ancien archiprêtre de la cathédrale de Namur, est mort à Namur le 7 mai, à l'âge de 73 ans. Il étoit né dans cette ville le 9 mars 1770. Après avoir achevé ses humanités, il entra d'abord comme novice dans l'abbaye de Boneffe, d'où les arrêtés de Joseph II le firent bientôt sortir. Plus tard il fut admis au séminaire de Namur. Il n'étoit que diacre quand il fut nommé vicaire de St-Jean Evangéliste à la cathédrale; peu de temps après il fut ordonné prêtre à Bruxelles par Mgr Brancadoro, et il commença d'exercer ses fonctions et se distingua par son zèle, surtout pendant la persécution qui survint bientôt. Après le concordat de 1801, Mgr Bexon ayant été nommé évêque de Namur, le choisit pour son secrétaire. Nommé plus tard chanoine titulaire par le premier

Digitized by Google

consul, il resta attaché à la cathédrale jusqu'en 1813. La cure primaire de St Loup ayant alors été transférée à la cathédrale, M. Buydens fut nommé archiprêtre par Mgr Pisani et chargé de l'administration de la cure primaire de St-Jean Evangéliste dans l'église cathédrale. En 1825, trompé, dit-on, par les agens du gouvernement hollandais, il eut le malheur de signer une pièce qui servit plus tard à l'expulsion des Frères des Ecoles chrétiennes, et cet acte remplit de tristesse ses dernières années. La décoration qu'il reçut ensuite ne contribua pas peu à égarer l'opinion sur son compte ; mais jusqu'à son dernier soupir, il protesta qu'il avoit été trompé. En 1839, il renonça volontairement à sa dignité d'archiprêtre et de chanoine titulaire. Mgr Dehesselle le nomma chanoine honoraire. Depuis cette époque, M. Buydens vécut dans la retraite, employant son temps à la prière, à la lecture et à la méditation. Huit jours avant sa mort, il avoit reçu les sacremens de l'Eglise avec beaucoup de piété. (1)

— Le 13 mai, 8 jeunes personnes ont pris l'habit au couvent des Filles de la Croix à Liége. Mgr le comte d'Argenteau, archevêque de Tyr, a officié pontificalement, et le P. Dechamps a prononcé un discours qui a vivement ému l'auditoire. Après la cérémonie, le prélat est allé au couvent des Dames Carmélites, situé dans la même cour que celui des Filles de la Croix.

— M. P. Willems, curé de Zelzaete (diocèse de Gand) depuis 1821, est mort le 24 avril, âgé de 63 ans. — Le même jour, est décédé à Gand, M. B.-J. Mori, chapelain et maître de cérémonies à la cathédrale. C'étoit un prêtre d'une vie exemplaire ; il prêcha souvent durant 40 ans. Il étoit né à Gand le 1 mai 1772, et avoit été ordonné prêtre à Emmerich en 1798.

— Par arrêté royal du 5 mai, M. Charles Fabri Longrée, docteur en droit, attaché au département de la justice, a été nommé inspecteur provincial des écoles primaires dans la province de Namur, en remplacement de M. Pierlot décédé.

— Le plan de la reconstruction de la tour de St-Sauveur à Bruges a été soumis à l'examen d'une commission nommée par M. le ministre de l'intérieur. Cette commission a fait une descente sur les lieux, et, après un examen minutieux, elle a cru devoir apporter quelques modifications au plan. D'après ce qu'on apprend, ce plan, modifié par la commission, a été approuvé par le ministre, et toutes les pièces sont arrivées au gouvernement de la Flandre occidentale, où elles sont déposées, en attendant qu'il soit procédé à la confection du devis estimatif et du cahier des charges. M. le ministre a déclaré que l'état des finances ne permet pas au gouvernement de supporter la moitié de la dépense, et que la ville de Bruges doit intervenir pour une somme plus forte que celle qu'elle a votée.

---

(1) Extrait d'une notice communiquée à l'*Ami de l'Ordre*.

Digitized by Google

— M. Gachard, archiviste général du royaume, membre de la commission royale d'histoire et de l'Académie royale des sciences et belles lettres de Bruxelles, correspondant de l'Académie royale d'histoire de Madrid, est parti pour l'Espagne. M. Gachard est appelé à remplir, dans ce pays, une double mission littéraire: il doit, pour la chambre des représentants, rechercher, dans les archives de la bibliothèque, les documents relatifs aux anciennes assemblées nationales de la Belgique, et le gouvernement, de son côté, l'a chargé de faire porter ses investigations sur toutes les pièces qui intéresseroient l'histoire générale du royaume. D'après les renseignemens déjà obtenus, il n'est pas douteux que cette mission n'ait des résultats très-importans pour la science historique. M. Gachard est accompagné de M. Victor Hanssens, premier commis au ministère de l'intérieur et qui a été employé pendant plusieurs années aux archives du royaume. (*Moniteur.*)

— On vient de poser dans l'église du Sablon à Bruxelles la pierre tumulaire consacrée au grand poète lyrique J.-B. Rousseau. Elle porte pour inscription :

» Ici ont été déposés le 19 décembre 1842, par ordre de S. M. » Léopold 1er, roi des Belges, et par les soins du ministre de » l'intérieur, J.-B. Nothomb, les restes mortels du poète J.-B. » Rousseau, né à Paris, le 6 avril 1670, mort en exil à Bruxelles, » le 17 mars 1841. »

— M. Grenade, vicaire à Saint-Denis à Liége, vient d'être nommé curé de Jehanster, nouvelle paroisse dépendant de la commune de Polleur, à une lieue de Verviers.

— Un arrêté royal du 20 mai nomme M. Smits, ancien ministre des finances et directeur de la banque de Belgique, gouverneur du Luxembourg, en remplacement de M. Dechamps.

— Une lettre du R. P. Walle, datée de Funchal [île de Madère] 12 avril, nous apprend que toute l'expédition à bord du *Théodore* est heureusement arrivée dans ce port après 27 jours de traversée. Le gros temps a beaucoup contrarié ce voyage. La *Louise*, autre vaisseau destiné pour la colonie de Santo Thomas, n'étoit pas arrivé; on l'attendoit pour faire le reste de la route ensemble. Le P. Walle et son compagnon le P. Genon, n'ont pu une seule fois dire la messe à bord, à cause du mauvais temps; mais ils récitent les prières de l'Eglise avec l'équipage, ils chantent les vêpres et des cantiques, ils font journellement des conférences, etc. A Funchal, ils ont été reçus à bras ouverts chez M. le comte et Mme la comtesse de Montalembert, qui ont communié le 12 avril à la première messe que les missionnaires ont dite depuis leur départ. Le même jour ces nobles personnages sont venus à bord du vaisseau belge et ont fait présent à l'équipage de toute une pièce de vin de Madère.

— Le 2 mai a eu lieu la translation du séminaire de Roldue à St-Trond. Mgr l'évêque de Liége devoit lui-même faire l'ouverture des cours par la célébration d'une messe solennelle du St-Esprit ;

Digitized by Google

mais une indisposition subite l'en ayant empêché, il s'est fait remplacer à cet effet par MM. les vicaires-généraux Neven et Jacquemotte. M. Neven à célébré la messe dans une chapelle provisoire, l'église n'étant pas entièrement achevée. M. Jacquemotte a adressé aux élèves un discours extrêmement intéressant dans lequel il a montré comment la providence a toujours veillé à la conservation du séminaire, et dans lequel il a rappellé plusieurs des faits que nous allons citer.

C'est à St-Trond même que fut établi le premier petit séminaire en Belgique après la publication du concile de Trente, et ce petit séminaire, dont les bâtimens servent aujourd'hui de collége à la ville, a existé jusqu'en 1825. A cette époque tous les petits séminaires furent supprimés par un acte tyrannique du gouvernement des Pays-Bas, et les élèves du sanctuaire dispersés. Cependant, comme il n'est jamais permis à un gouvernement de porter atteinte à la liberté de l'Eglise sans s'attirer la désaffection du peuple et des hommes religieux qui sont ses seuls soutiens véritables, celui des Pays-Bas crut qu'il étoit temps de rendre aux évêques leurs droits sur l'enseignement des jeunes gens destinés à l'état ecclésiastique; il permit donc la réouverture des petits séminaires en 1829.

C'est alors que les religieux de l'ancien abbaye de Rolduc firent don de leur maison au séminaire de Liége. Le petit séminaire y fut établi et y devint si florissant, qu'on le regardoit à juste titre comme un des établissements les plus remarquables du pays tant par les talents et les vertus des professeurs que par le nombre et la bonne conduite des élèves. Un nouvel événement vint tout-à-coup priver le diocèse d'une maison si indispensable. Le traité de paix, signé à Londres en 1839, comprenoit le séminaire de Rolduc dans la partie du Limbourg cédée à la Hollande. Il fallut chercher un autre emplacement, et après des recherches infructueuses pour placer le petit séminaire à Liége ou dans les environs, la ville de St-Trond fut choisie pour en être le siége. Les motifs qui déterminèrent ce choix furent: les offres bienveillantes et généreuses du conseil communal et du conseil de fabrique de la ville; l'importance des restes de l'ancienne abbaye que l'on offroit pour une somme peu considérable, et enfin le souvenir de l'ancien séminaire.

Le petit séminaire se trouve donc aujourd'hui établi dans un local presque entièrement construit à neuf et d'après un plan parfaitement approprié à sa destination. Quoique cette construction soit très-imposante par son étendue et par sa disposition, tout y est construit avec simplicité et économie. Cependant un édifice aussi considérable, réunissant les conditions de solidité et de distribution convenables, n'en est pas moins un monument précieux pour le pays, et à ce sujet M. Jacquemotte a fait une remarque qui mérite d'être citée, c'est que moins le clergé a de ressources personnelles, plus les bâtiments qui ont été destinés au petit séminaire ont augmenté en magnificence. Lorsque les princes évêques étoient

Digitized by Google

souverains temporels et tout-puissants, le séminaire n'avoit que des bâtimens bien modestes, aussi bien à Liége qu'à St-Trond. Après la révolution française, et la spoliation du clergé, le séminaire fut établi dans la magnifique abbaye de Rolduc; et aujourd'hui que le diocèse de Liége a perdu le tiers de sa population, que tout espoir d'avoir un établissement même convenable sembloit lui être enlevé, la Providence qui veille sur l'éducation des élèves du sanctuaire, a changé les ruines de l'abbaye de St-Trond en une maison qu'on pourroit à juste titre citer comme un modèle des établissemens de ce genre.

Il n'y a pas eu d'autre cérémonie pour l'installation du séminaire que la messe du St-Esprit. Il paroît cependant qu'on a l'intention d'inviter toutes les personnes et les autorités qui ont contribué à cet établissement; mais on a préféré, dit-on, attendre le mois d'octobre où la dernière main aura été mise au séminaire, et où Mgr se propose de faire solennellement la consécration de l'église.

— Le 22 avril, les RR. PP. Rédemptoristes ont ouvert une mission à Lanacken, canton de Mechelen. Les fruits de cette mission ont répondu aux excellentes dispositions que les fidèles de cette paroisse y avoient apportées. Depuis long-temps on s'y préparoit avec zèle. On se réunissoit chaque soir à l'église autour du pasteur; là on récitoit le rosaire en commun; on s'efforcoit d'intéresser en faveur de la mission, celle qui est l'espérance du chrétien, le refuge du pécheur. Le zèle avec lequel, durant plusieurs semaines, on se rendoit à cet exercice, étoit vraiment admirable. Enfin le jour tant désiré arriva. La paroisse, ayant à sa tête un clergé nombreux, se porta, dans le plus grand ordre, au devant des RR. PP. Rédemptoristes. Ils commencèrent incontinent les exercices de la mission, et ils eurent la consolation de les voir suivis avec une ardeur exemplaire. L'église étoit encombrée de monde; les confessionnaux étoient constamment assiégés d'une telle foule que l'on en a vu, arrivés à l'église dès 5 heures du matin, ne pouvoir être entendus qu'à 6 heures du soir, et s'approcher seulement alors de la Table sainte; et cependant on n'admettoit à la confession que les paroissiens. Pendant les instructions, on a vu souvent l'auditoire entier fondre en larmes, et l'on peut dire que les grandes vérités de la religion n'ont pas seulement été comprises et goûtées, mais qu'elles ont laissé de profondes impressions dans ces cœurs bien préparés. Le jeudi 4 mai, a eu lieu avec une grande solennité la plantation de la Croix; les religieux de l'ordre de St. Norbert, établis depuis peu au couvent de Reckheim, faisoient partie du nombreux clergé qui assistoit à cette cérémonie; et le lendemain s'est faite la clôture de la mission par l'érection du chemin de la croix. Ces jours de la mission ont été pour la paroisse de Lanacken, des jours de grâce et de bénédiction, ainsi que des jours de paix et de bonheur. Le fruit a été général, et la paroisse conservera long-temps le souvenir du bienfait que le Seigneur vient de lui accorder.

Digitized by Google

— M. l'abbé P.-F. Adriaensen est mort à Anvers le 7 février 1843, âgé de 39 ans. Trop foible de santé pour exercer les fonctions du saint ministère, il dut se borner à dire la messe et à faire le catéchisme aux enfans pauvres.

Rome. S. S. a assisté aux offices de la Semaine sainte dans la chapelle Sixtine. Le vendredi, elle est aller vénérer, dans la basilique vaticane, les reliques insignes de la sainte Croix, etc., que l'on y conserve. Le jour de Pâque, elle a célébré la messe à l'autel papal à St.-Pierre, et donné la bénédiction du haut du balcon extérieur qui domine la porte principale de la basilique. Un grand nombre d'illustres personnages étrangers assistoient à cette auguste solennité.

— Le Samedi saint, 110 ordinands se sont présentés, dans la basilique de Latran, à l'ordination générale, faite par S. E. le cardinal Patrizi.

— Tout récemment, l'évêque anglican de Tuam, fils de lord Plunkett, se trouvant dans la ville sainte, sollicita l'honneur d'être reçu par le Souverain Pontife. Sa demande fut accueillie, et il se rendit à l'audience du Saint-Père, accompagné du recteur du collége catholique anglais qui lui servoit d'interprète. Il portoit le tablier épiscopal des évêques d'Angleterre. Il s'agenouilla trois fois, selon l'usage, avant d'approcher de Sa Sainteté. Le Pape alla vers le prélat anglican, et lui serra les mains avec cordialité, en lui disant qu'il étoit très-heureux de voir le fils de lord Plunkett. Il ajouta qu'il conservoit une profonde reconnoissance et un doux souvenir des services rendus aux catholiques de l'Irlande et de l'Angleterre par la droiture d'esprit et l'éloquence de son illustre père. L'évêque de Tuam, enchanté de la réception dont il avoit été l'objet, a prié son interprète d'exprimer au Saint-Père combien il en étoit touché.

— Un vif intérêt s'attache toujours à la chapelle où M. Alphonse Ratisbonne a eu cette vision miraculeuse à la suite de laquelle, d'israélite qu'il étoit, il est devenu catholique. On va prier à l'église de Saint-André *dell Fratte* et admirer un beau tableau que M. Ratisbonne a donné : ce tableau représente l'Immaculée Conception et la main bienfaisante qui lui a montré le chemin de la vérité. Depuis peu, on a placé à droite et à gauche de l'autel deux plaques de marbre, sur lesquels on lit en italien et en français l'inscription suivante :

« Le 20 janvier 1842, Alphonse Ratisbonne, né à Strasbourg, vint ici juif obstiné; la sainte Vierge lui apparut telle que tu la vois ; tombé juif, il se releva chrétien. Etranger, emporte chez toi le précieux souvenir de la miséricorde de Dieu et de la puissance de la Vierge.

— Le Saint-Père a quitté Rome le 1er mai, pour aller visiter les provinces méridionales de ses Etats. Il s'est rendu dans la délégation de Frosinone par Valtomone, Anagni, Ferrentino. Il s'est dirigé de là vers Terracine, et il est revenu le 9 à Rome par les Marais Pon-

Digitized by Google

tins et le territoire de Velletri. On pourroit comparer ce voyage à une véritable marche triomphale. Partout des arcs de triomphe; partout la voiture du Pape traînée en signe d'hommage et d'affection, par des hommes; partout des fleurs jetées sur ses pas; partout les cœurs exprimant leur joie avec une force naïve, et se proclamant heureux de la présence du chef de l'Eglise.

Pays-Bas. M. Janssen, missionnaire à Paramaribo (Guyane hollandaise) depuis l'an 1833, y est mort le 12 mars de cette année. C'est une grande perte pour la mission de Surinam, où ce digne ecclésiastique jouissoit de l'estime générale.

— Le 8 février a été bénit un nouveau cimetière pour les catholiques à Velzen, doyenné de Kennemerland.

— Le 23 février Sa Grand. le Vice-Supérieur de la mission Hollandaise a nommé Archiprêtre d'Utrecht M. J. Hartman, curé à Utrecht, en remplacement de M. G.-A. Vermeulen, démissionnaire.

— Le 3 avril a été instituée la dévotion du chemin de la croix à Maasluis, doyenné de Delftsland.

— Le 18 avril, Sa Grand. le Vice-Supérieur de la mission Hollandaise a nommé Archiprêtre de Hollande et Zélande M. P.-A. Kervel, doyen de Rynland et curé à Leide, en remplacement de M. B.-J. Gerving, décédé.

Suisse. Le nonce du Pape, Mgr d'Andrea, vient d'adresser au vorort une plainte dans laquelle il signale la mise en circulation dans le pays d'une fausse bulle du Saint-Père. Le vorort s'est immédiatement réuni et a adopté les résolutions suivantes:

1° Le vorort exprimera au nonce du Pape le vif regret que lui a causé le fait sur lequel Son Exc. a appelé son attention.

2° Les cantons recevront l'invitation de faire tous les efforts en leur pouvoir pour arrêter la propagation de la fausse bulle pontificale et de punir sévèrement les faussaires.

3° Le canton de Berne, d'où cette fausse bulle s'est répandue dans le pays, sera spécialement invité à faire une enquête pour en découvrir les auteurs.

Le conseil exécutif de Lucerne a en outre adressé aux autorités de Berne une lettre pour les inviter à prendre des précautions à l'effet d'empêcher qu'un pareil scandale ne se renouvelle pous tard.

— M. Hurter achève son ouvrage, qui a pour titre: *Persécution de l'Eglise catholique en Suisse.* Le célèbre auteur espère répondre ainsi aux attaques du radicalisme, plus victorieusement que par la réfutation des articles que publient les feuilles de cette coterie.

Angleterre. Il seroit difficile de citer et de compter toutes les conversions qu'on annonce dans ce moment. Le *Tablet*, journal anglais catholique, proclame que, sur tous les points de l'Angleterre, il s'en opère un nombre immense. Mgr Wiseman a confirmé, le 30 avril, dans la chapelle de Kinkleg, 56 personnes, dont la plupart avoient embrassé le catholicisme depuis quelques mois seulement.

Digitized by Google

— Le clergé catholique de Birmingham a adressé au parlement une pétition contre un projet de loi, que le gouvernement a proposé au sujet de l'instruction et qui consacre le plus odieux monopole en faveur de l'anglicanisme. Le clergé de Liverpool et de plusieurs autres villes s'est associé à cette protestation.

— La Société anglaise et étrangère de la Bible, a tenu, le mercredi 3 mai, sa séance annuelle à Londres. Un des secrétaires de la Société a lu un rapport dont nous croyons devoir reproduire quelques détails, afin qu'on voie quels efforts extraordinaires la propagande protestante ne cesse de faire dans toutes les parties du monde. Dans l'année qui vient de s'écouler, la Société a reçu, en souscriptions, donations, legs, etc., la somme de 39,821 liv. st., très-près d'un million de francs. De plus, la vente des bibles a produit la somme de 52,287 liv. st., plus de 1 million 300,000 fr. Le nombre des bibles mises en circulation par la Société, en Angleterre, a été de 727,830; et, en pays étrangers, de 254,230; en tout, 982,000. Le nombre total depuis la fondation de la Société, en 1814, a été de 15 millions 20,994.

Espagne. Des événemens graves viennent de se passer ici. L'opposition triomphe décidément au sein du congrès. M. Cortina, chef d'une fraction de cette opposition, à été élu président par 93 voix; M. Lopez, chef de l'autre fraction, en a eu 43. Les ministériels, n'ayant pas de candidat, ont été réduits à voter pour le premier. M. Cortina ayant refusé de se charger de composer un nouveau cabinet, Espartero s'est adressé à M. Lopez qui a bien voulu accepter la proposition, à condition qu'il y auroit une amnistie complète et que divers chefs militaires seroient renvoyés. Son ministère a été composé comme suit : Président du conseil et ministre de la justice, Lopez; affaires étrangères, Carnerero; intérieur, Domenech; Instruction publique, Caballero; finances, Aylon; marine, Quesada; guerre, Serrano. Mais le régent n'ayant pas voulu signer la destitution des généraux Linage et Zurbano, le ministère Lopez a donné sa démission, qui a été acceptée. M. Gomez Becerra, président du Sénat, s'est chargé immédiatement de la formation du nouveau cabinet. Les finances sont confiées à M. Mendizabal. Le Congrès a déclaré, le 19, à l'unanimité moins trois voix, que les ministres démissionnaires ont mérité sa confiance jusqu'au dernier moment. Le Congrès a voté une adresse au régent pour lui recommander l'amnistie, et des remerciemens au ministère démissionnaire.

Autriche. Le gouvernement impérial paroît vouloir réparer le mal causé aux ordres religieux, par les mesures de Joseph II. Déjà, sans abroger positivement les lois de cet empereur, François Ier avoit introduit des maximes plus conformes à la justice, à la saine politique; mais aujourd'hui on espère une réparation plus complète. Plusieurs ordres religieux, dit l'*Observateur du Rhin*, ont adressé à l'empereur Ferdinand une supplique respec-

Digitized by Google

tueuse pour obtenir le rétablissement de leurs rapports légitimes et constitutifs avec leurs supérieurs généraux (ce qui leur est interdit par l'ordonnance de Joseph II, du 24 mars 1781). Le monarque a accueilli cette demande avec bienveillance, et les négociations sont entamées avec le Saint-Siége pour réorganiser un ordre de choses dont la cessation a eu pour l'Eglise les plus tristes résultats.

France. Les évêques présens à Paris ont été offrir leurs félicitations à S. Exc. Mgr Fornari, archevêque de Nicée, nonce de Sa Sainteté.

— M. Roussel, pasteur d'une église prétendue réformée qu'il a voulu établir à Senneville, près Mantes (Seine-et-Oise), a été condamné à une amende pour avoir ouvert sans autorisation un temple destiné à l'exercice d'un culte. Ce jugement ayant été confirmé sur appel par le tribunal correctionnel de Versailles, M. Roussel s'est pourvu devant la cour suprême. Me de Laborde a soutenu, à l'appui du pourvoi, que la loi du 7 vendémiaire an IV, qui a proclamé la liberté des cultes, n'étoit point abrogée; que cette loi ne se trouvoit nullemeut en contradiction avec le Code pénal, et que dans tous les cas la liberté religieuse, assurée par la charte, devoit faire disparoître toute espèce d'entrave. M. Quénault, avocat-général, a combattu le pourvoi et démontré que, le gouvernement ayant usé de son droit en refusant, dans des circonstances que lui seul pouvoit apprécier, l'autorisation sollicitée par M. Roussel, le réclamant n'a pu persister dans l'exercice public du culte, sans contrevenir aux dispositions formelles de l'art. 291 du Code pénal, ainsi conçu : « Nulle association de plus de vingt personnes, dont le but sera de se réunir tous les jours ou à certains jours marqués pour s'occuper d'*objets religieux*, littéraires, politiques ou autres, ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement et sous les conditions qu'il plaira à l'autorité publique d'imposer à la société. » En conséquence la cour a rendu un arrêt qui rejette le pourvoi et condamne le demandeur à l'amende de 150 fr.

— Les succès de M. de Ravignan à Notre-Dame de Paris, et les plaintes générales des catholiques contre l'université, ont fourni aux journaux anti-religieux l'occasion de montrer une animosité qui rappèle les haines et les mesures exceptionnelles de 1828. On crie contre les jésuites plus fort que jamais; mais on comprend que les jésuites ne sont qu'un prétexte, et qu'au fond il s'agit de tout le clergé. Ce qui explique surtout ces déclamations, c'est que la plupart des journaux de Paris, et notamment les plus hostiles à la religion, sont rédigés par des professeurs.

— Le 1er mai, Mgr l'archevêque de Paris a bénit la chapelle du Saint-Cœur de Marie, que M. Alphonse Ratisbonne a fait bâtir chez les dames de la Providence, en commémoration du miracle qui l'a rendu chrétien.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

De l'influence du clergé en Belgique, par P. de Decker, membre de la chambre des Représentans. Bruxelles 1843, broch. de 37 p. format grand in-8°. Nous regrettons de n'avoir pu analyser aujourd'hui cet écrit qui méritoit de l'être sous tous les rapports. Heureusement le public en a d'abord compris l'importance, et déjà la brochure est à sa seconde édition. L'auteur a traité son sujet historiquement; il examine très-brièvement quelle étoit l'influence et le pouvoir du clergé autrefois; ensuite il expose plus en détail sa situation d'aujourd'hui dans notre pays, et il termine par un petit nombre de réflexions justes et solides. M. de Decker s'est abstenu de longs développemens; que n'y auroit-il pas à dire sur cette matière! mais il a eu raison. Le public, en général, n'est guère capable d'une plus longue lecture aujourd'hui. Ce qu'il a dit d'ailleurs, suffit pour le moment. Plus tard, peut-être, il sera permis d'entrer dans les détails.

— Autre ouvrage dont nous sommes obligés de remettre l'analyse à une prochaine livraison. C'est une seconde édition de la *Démonstration des fondemens de la foi, à l'usage des petits séminaires et des colléges*, Malines 1843, vol. in-12 pr. 2 fr. Excellent ouvrage et qui vient de recevoir encore d'importantes améliorations, sur lesquelles nous comptons nous arrêter quelques momens.

— Sous le titre de *Gezangen*, vient de paroître un petit recueil de cantiques flamands, qui est destiné surtout aux Congrégations érigées en l'honneur de la Ste Vierge. Le mètre est calqué sur les cantiques français, dont le recueil a paru à Avignon en 1833, afin que la musique existante pût y être adaptée. On trouve aussi les airs dans le *Manuel complet des Congréganistes*, qu'on peut se procurer à Bruxelles, rue de l'Esprit, n. 2. Les vers de ces cantiques sont très-faciles et coulants; ils expriment avec onction et énergie les sentiments des vrais enfants de Marie : l'opuscule a 56 p. in-32; nous croyons qu'il a été publié à Louvain, et qu'il est dû à la plume d'un écrivain, qui appartient à un ordre très-connu.

— La *Pieuse explication des principales prières du chrétien*, publiée par M. le chan. J.-B. Malou, à l'usage des jeunes gens de nos colléges, après avoir été traduite en flamand sous ce titre : *Uytlegging den bezonderste Gebeden van den christenen, voorgesteld aen de christelyke jongheyd door J. B. M... Vertaeld door P. J. Gevaert, priester, Roussolaere* 1841, vient d'obtenir les honneurs d'une traduction allemande, qui a paru tout récemment à Neuss, près de Dusseldorf, sous ce titre : *Fromme Erklaerung der vorzueglichsten Gebete des Christen, zunaechst der reiferen Jugend gewidmet von J. B. M. nach dem Franzoesischen bearbeitet von Dr. Wilhelm Smets.* Neuss 1843.

Digitized by Google

— *Bezoeken by Jesus Christus in het allerheiligste sakrament des altaars*, door den H. A.-M. de Liguori. Uit het italiaansch vertaald door J.-Th. Beelen. Leuven 1843, vol. in-32. On aime à voir des prêtres très-instruits partager leur temps entre la science et la piété; c'est le moyen de ne pas s'égarer. La science enfle ou dessèche le cœur; malheur à l'esprit qui s'y livre exclusivement! En oubliant Dieu, il tombe nécessairement. M. le professeur Beelen, à l'exemple de son estimable collègue M. le chanoine Malou, nous offre aujourd'hui un petit ouvrage de dévotion bien connu des âmes pieuses. Ayant demeuré 5 ans à Rome, il a eu l'occasion d'apprendre la langue italienne; et nous sommes persuadés que sa traduction est aussi fidèle qu'elle est simple et pleine d'onction.

— *Sur l'Immaculée Conception de Marie*, dissertation polémique, par le cardinal L. Lambruschini, trad. de l'italien. Tournai 1843 chez Casterman, vol. in-18, pr. 60 c. Ouvrage d'autant plus précieux qu'il renferme, en peu de pages, tout ce qui a été dit de meilleur sur cette question, le témoignage des Pères de l'Eglise, le langage des conciles et du Saint-Siége, etc. Il se termine par un vœu trop remarquable pour que nous n'en citions pas une partie. « Nous n'avons pas besoin, dit l'illustre auteur, d'exprimer quels sont les vœux ardens de notre cœur. Certes, si dans le court espace de temps qu'il nous reste encore à vivre, le Siége Apostolique, guidé toujours par les lumières de l'Esprit saint, jugeoit convenable de définir la question si importante de l'Immaculée Conception de Marie, nous fermerions alors plus volontiers nos yeux en paix; et nous avons la ferme confiance qu'un tel acte seroit l'avant-coureur de grâces multipliées, de grandes miséricordes et de douces bénédictions, lesquelles, par l'intercession de Marie, se répandroient sans mesure sur Rome et sur toute l'Eglise qui la regarde comme son avocate et sa protectrice spéciale. »

— M. Casterman a encore mis en vente les ouvrages suivans: *Nouveau manuel de politesse à l'usage de la jeunesse*, par un ancien directeur d'une maison d'éducation, Tournai 1843, in-18, pr. 25 c. Ce petit traité, fort bien fait, est divisé en 7 chapitres, où il est question successivement des objets de la politesse, du maintien, des visites, de la table, des rapports journaliers et de la bienséance épistolaire. — *Petit cours de politesse à l'usage des demoiselles*, ouvrage destiné aux maisons d'éducation, Tournay 1843, vol. in-18, pr. 60 c. En tête de ce petit ouvrage se trouve l'extrait d'une lettre de Mgr l'évêque du Mans, qui paroît l'approuver. — *Nouveaux chants à Marie, pour le mois de mai et les fêtes de la sainte Vierge*, par M. l'abbé Lefebvre, 1843, in-32, pr. 25 c. — *Cantiques pour toutes les fêtes de l'année et toutes les solennités religieuses*, dédiés à Mgr l'évêque de Tournai, par M. l'abbé Lambillotte, Tournai 1843, in-18, pr. 75 c. — *Histoire de S. Bernard*, par M. l'abbé Théodore Ratisbonne, Tournai 1842, vol. in-8° pr. 3 frs. — *Les vrais ornemens de la mémoire*, choix de morceaux de poésie et de prose, accompagné

Digitized by Google

d'un traité de déclamation, d'un résumé des principales règles de l'art d'écrire, etc., à l'usage des maisons d'éducation, Tournai 1841, vol. in-18 de près de 500 pages, pr. cart. 1 fr. 50.

— *Maria, Alphonsus en Philomena*, etc. vertaeld door F.-J. Donies. Brussel by Dewageneer 1843, vol. in-18. C'est une histoire abregée des miracles opérés par l'intercession de Ste Philomène, de S. Alphonse de Liguori et par la médaille de l'Immaculée Conception.

— M. C.-J. Vanryckegem, à Gand, vient de mettre en vente : *Eene week tot Jesus. Heilige Bedevaerd tot Jesus gevangen in het tabernakel.* Uit het fransch vestaeld door P. L. S. in-32. pr. 20 c. — *Méthode pour converser avec Dieu*, 14e édition, Gand 1843, in-32. pr. 20 c. — *Le bon emploi du temps*, 14e édit. Gand 1843, in-32, pr. 15 c.

— La Société Nationale pour la propagation des bons livres, gérant C.-J. De Mat à Bruxelles, a mis en vente les ouvrages suivans : *Choix de 80 motets*, antiennes au St Sacrement et à la Ste Vierge, litanies etc., avec accompagnements par F.-J. H... prêtre du diocèse de Namur, in 8°. pr. fr. 1 50. Ce recueil comprend une collection très-étendue et très variée de chants usuels en plain-chant figuré écrit sur la portée de la musique; cette disposition très-facile conviendra à beaucoup de chantres et aux ecclésiastiques des villes et des compagnes. — *Aerdrykskunde* door den abbé Gaultier, geheel hervormd en merkelyk verbeterd door de Blignière, Demoyencourt, Ducros (de Six) en Leclerc den oudsten, zyne leerlingen, overzien en vermeerderd voor Belgie en Holland, door A. Quetelet, uit het fransch vertaeld door L. D. S. in-12, avec planches, pr. br. fr. 2. Le même cartonné, 2 25. — *Recueil de morceaux de littérature allemande* par F. Frincken, professeur à l'institut de St Louis à Malines, mis en rapport avec la Grammaire du même auteur, et suivi d'un vocabulaire, in-12, pr. fr. 1 25. Nous aimons à croire que ce manuel, ouvrage d'un professeur qui possède parfaitement sa langue, sera aussi bien accueilli que le premier qui a beaucoup de succès dans nos établissemens d'instuction.

— *Six semaines en l'honneur de S. Louis de Gonzague;* ouvrage recueilli de plusieurs auteurs ascétiques, par J. De Smet, prêtre. Bruges chez De Moor, 1843, vol. in-12 pr. 1 fr. 25 c. Chaque jour de ces 6 semaines se compose d'un passage de la vie du Saint, de réflexions sur une des vertus chrétiennes, d'une histoire particulière et d'une prière.

— *L'imitation de S. Louis de Gonzague*, modèle et patron de la jeunesse chrétienne; suivie d'une neuvaine en son honneur. Nouvelle édition, revue et corrigée par un prêtre du diocèse de Malines. Bruxelles 1842, chez Vanderborght, vol. in-12, pr. 1 fr.

— *Philosophie morale*, par L.-E. Bautain, chanoine honoraire de Strasbourg, professeur de philosophie à la faculté des lettres,

Digitized by Google

docteur en théologie, en médecine et en lettres. Partie psychologique. Paris 1843 chez Ladrange, 2 gros vol. in-8° pr. 16 frs. Nous comptons faire connoître cet ouvrage en détail à nos lecteurs.

— *Mois de juin consacré à honorer le précieux sang de N.-S. Jésus-Christ.* Ouvrage posthume de Mgr Gaétano Bonani, prélat romain et membre de la Congrégation du précieux Sang. Traduit de l'italien. Paris 1843, chez A. Le Clère, pr. 1 fr. 25.

— Mgr de Droste, baron de Vischering, archevêque de Cologne, vient de publier à Munster un ouvrage intitulé: *De la paix entre l'Eglise et les Etats.* La préface est datée du 21 janvier 1841, 68° anniversaire du prélat; mais le manuscrit n'a été livré à l'impression que dans le courant du mois de mars passé. L'ouvrage est de 21 feuilles, et par conséquent n'a pas dû être soumis à la censure. Il se divise en 19 chapitres. Dans les 17° et 18°, le prélat examine et réfute l'exposé officiel des motifs de son arrestation publié en 1838. Dans le chapitre final, il trace l'historique de son incarcération à Minden, et fait sur la lettre qu'il adressa de cette ville au roi des communications en partie inconnues jusqu'à ce jour.

— *Code chrétien*, ou sentences, maximes et pensées tirées de la Bible, des Pères de l'Eglise, de l'Imitation de J.-C., de quelques auteurs ecclésiastiques et de nos principaux orateurs sacrés, par Mme Woillez, Paris 1843 chez Waille, 1 vol. in-32 pr. 1 fr. Ce recueil ne contient pas une pensée qu'on puisse en retirer sans faire tort à l'ouvrage. Tout y est aussi beau par la forme que par le fond, et la puissance de la religion sur le génie s'y découvre tout entière. B.

— *Conseils aux mères* sur la manière d'élever les enfans nouveau-nés, ou l'éducation physique des enfans du premier âge, par le Dr A. Donné, ex-chef de clinique de la Faculté de Paris, etc. Paris 1842 chez Baillière, vol. in-18, pr. 3 frs. L'auteur traite successivement des sujets suivans: 1. Déterminer si une mère pourra nourrir; 2. de l'allaitement maternel, de son avantage, des réserves qu'il faut y apporter; 3. de l'allaitement par les nourrices et de toutes les précautions qu'on doit apporter dans leur choix et leur surveillance; 4. de l'allaitement artificiel; 5. du régime général des enfans; 6. de l'éducation morale dans ses rapports avec l'éducation physique; 7. des soins à donner aux enfans dans leurs maladies. Le livre de M. Donné n'est point un de ces traités de médecine populaire, toujours ridicules quand ils ne sont pas dangereux; c'est un livre scientifique et simple, rempli de préceptes pratiques et mis à la portée de tout le monde. Il est écrit avec précision et simplicité, et surtout avec une extrême délicatesse et une grande modestie d'expression. On peut souhaiter qu'il soit entre les mains de tous les parens. B.

Digitized by Google

111me Livraison. **1er Juillet 1843.**

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE MAI 1843.

10. Scission dans l'église presbytérienne d'Ecosse. Plus de 300 ministres s'en séparent, ayant à leur tête le docteur Chalmers, et renoncent à toute allocation, pour être indépendans du pouvoir civil.

16. Le prince Henri d'Orléans, duc d'Aumale, 4e fils de Louis-Philippe, maréchal de camp commandant la province de Tittery en Afrique, à la tête de 500 chasseurs et spahis, attaque, près de Taguin, la *smalah* d'Abd-el-Kader, protégée par 5,000 combattans. La *smalah* est la maison militaire et administrative du sultan, composée de ses chefs de service, de ses parens, de ses amis et de leurs familles, etc. Après une heure de combat au milieu d'une épouvantable confusion, le jeune prince ayant tué 300 hommes à l'ennemi, s'empare de toute la smalah. Sept mille prisonniers, hommes, femmes et enfans, 60,000 mille têtes de bétail, 4 drapeaux, un canon et un butin immense, demeurent entre ses mains.

22. Mgr Murray, archevêque de Dublin, déclare, dans une circulaire à son clergé, qu'il n'a pris aucune part au mouvement qui agite aujourd'hui l'Irlande. Et à ce sujet, il rappèle qu'en janvier 1834 il a concouru à la résolution adoptée dans la réunion générale des évêques, résolution ayant pour objet de recommander au clergé de s'abstenir à l'avenir des actes qui auroient un caractère purement politique.

26. Un décret d'Espartero dissout les cortès et les convoque pour le 26 août.

31. Mouvement en Espagne, à la suite de la dissolution des cortès. L'insurrection éclate à la fois dans les provinces méridionales et septentrionales. Quelques députés sont à la tête du mouvement dans la Catalogne, entr'autres le colonel Prim. Reuss, seconde ville de cette province, se déclare en sa faveur.

L'Irlande est vivement agitée par les *meetings* tenus par O'connell en faveur du rappel de l'union. Le but du mouvement est de séparer *administrativement* l'Irlande de l'Angleterre. Le gouvernement anglais, sérieusement alarmé cette fois, dirige différens corps de troupes vers l'Irlande.

Digitized by Google

NOTICE SUR LE R. P. DIRIX.

Le R. P. Lambert Dirix naquit à Montenaeken, village près de S. Trond, le 30 novembre 1808. Ses pieux parens lui inspirèrent de bonne heure la crainte de Dieu, et secondés par son extrême docilité, ils le formèrent à la pratique de toutes les vertus chrétiennes, qui dans un âge plus avancé l'ont rendu le modèle et l'exemple de tous ceux qui le connurent. Il n'avoit que huit ans, lorsque son oncle, M. le curé de Montenaeken, découvrant en lui un goût et un talent tout particulier pour l'instruction, lui confia le soin de catéchiser, sous sa direction, les enfans de sa paroisse. Il s'acquitta de cette charge avec tant de succès qu'il surpassa toute attente, et que déjà alors sa piété et ses heureuses dispositions firent pressentir les grandes choses que Dieu devoit un jour opérer en lui. Quelques années après, ses parens l'envoyèrent au collége de S. Trond pour y faire ses humanités; et il se distingua constamment dans toutes ses classes. Sa piété sembloit croître dans la même mesure que son ardeur pour les études: désireux de concilier tous ses devoirs de chrétien et d'étudiant, il prenoit habituellement sur son sommeil un temps considérable qu'il donnoit à la prière, et il évitoit scrupuleusement toutes les occasions de dissipation dont il étoit entouré. On a dit de lui qu'il ne connoissoit que deux rues à S. Trond, celle du collége, et celle qui conduit à l'église des Récollets. Ses condisciples le respectoient déjà comme un saint: mais il s'étoit surtout attiré leur affection par sa grande douceur et la charité généreuse avec laquelle il donnoit des soins continuels à tous ceux qui, plus foibles dans leurs études, avoient besoin de son secours.

Ses humanités achevées, il entra en 1825 au séminaire épiscopal de Liége pour y étudier la philosophie, et à la fin de l'année il obtint la première place. Ce fut à cette occasion qu'il donna un de ces beaux exemples de modestie et d'humilité dont sa vie a été pleine. Les habitans de Landen, où il avoit sa demeure chez M. le doyen son oncle, depuis la mort de ses parens, avoient préparé une réception brillante au jeune vainqueur. Mais celui-ci eut recours à tous les moyens pour se soustraire aux honneurs qu'on s'apprêtoit à lui rendre; et il fallut tout l'ascendant de ses amis et de personnes respectables pour le faire prêter à ce qu'on vouloit de lui. Encore se rappelle-t-on qu'après avoir, pour ainsi dire, subi les premières félicitations, il parvint à se dérober à tous les regards, et se réfugia à l'église, où il alla demander à Dieu pardon de son triomphe comme d'une faute.

Forcé, comme tant d'autres, par les arrêtés de juin 1825 à quitter le séminaire, il revint chez M. son oncle jusqu'en 1830. Son zèle lui

Digitized by Google

suggéra les moyens d'utiliser ces années d'attente et d'épreuve; il fit à Landen ce qu'il avoit fait à Montenaeken dès l'âge de huit ans: il s'occupa à instruire les enfans, sans se rebuter ni se plaindre jamais de ces fonctions si pénibles. Il s'appliquoit en même temps avec une ardeur soutenue aux études théologiques, en attendant qu'il lui fût permis de les continuer sous la direction de ses anciens maîtres. Des temps plus heureux arrivèrent, et la liberté fut rendue à l'Eglise. Aussitôt que Mgr l'évêque de Liége eut rouvert son séminaire, le jeune Dirix s'empressa d'y rentrer pour achever ses études théologiques et se préparer aux saints Ordres. Comme toujours il se distingua par ses succès autant qu'il édifia par sa grande piété, par son obéissance et la pratique des vertus qui font le bon séminariste. Le 17 décembre 1831, il fut ordonné prêtre par Mgr l'évêque de Liége, qui appréciant toutes ses qualités distinguées, le nomma, le même jour, professeur de philosophie au séminaire de Rolduc.

Ce fut alors que ses talens et sa vertu parurent avec plus d'éclat que jamais. Une affection véritablement paternelle pour la jeunesse qui lui étoit confiée; un zèle qui ne connoissoit pas le repos et qui l'empêchoit trop souvent de consulter ses forces; une douceur et une bonté pleine de compassion pour la foiblesse de l'enfance; une simplicité admirable qui à l'occasion le mettoit, pour ainsi dire, au niveau des plus petits; telles furent les vertus qui lui gagnèrent le cœur de ses élèves, et lui assurèrent sur eux cette autorité et cet ascendant dont il profita toujours pour les porter à l'amour de la piété et des solides études. Son bonheur, ses délices étoient d'être au milieu d'eux, de partager leurs amusemens, leurs jeux et leurs innocens plaisirs. C'est avec une entière vérité qu'on peut dire de lui, qu'il se fesoit tout à tous pour les gagner tous a Jésus-Christ. Il s'étoit surtout singulièrement affectionné à ces paroles du Sauveur: « *Sinite parvulos venire ad me :* laissez venir à moi les enfans; » et elles furent toujours l'âme de toute sa conduite. Les simples, les petits, les foibles, les caractères les moins estimables, les plus rebutans même, étoient l'objet de sa prédilection et de ses soins spéciaux. A l'égard de ses collègues, sa gaieté douce, sa charité sans bornes, son humilité, qui lui fesoit chercher en tout la dernière place, sa piété tendre et si industrieuse à profiter de tous les moyens de perfection que sa position lui offroit, son attachement intime aux saines doctrines, enfin ses lumières peu communes et sa grande prudence l'avoient rendu le modèle, le conseiller, l'ami de tous. Dieu appeloit son fidèle serviteur à de plus grandes choses. Depuis sa jeunesse, il s'étoit senti un attrait particulier pour la vie religieuse, et surtout pour l'ordre des Récollets. Cet attrait s'étoit singulièrement accru pendant son séjour à Rolduc. Après s'être assuré que c'étoit là la voie de Dieu, après avoir obtenu l'assentiment de Mgr l'Evêque, qu'il regarda toujours comme l'interprète des volontés divines à son égard, il résolut de suivre sans délai sa vocation, et il sollicita son admission chez les RR. PP. Récollets de S. Trond.

Digitized by Google

Reçu au nombre des novices le 26 avril 1835, il donna l'exemple des plus grandes vertus et parut dès le commencement un religieux accompli. Dieu sembloit l'avoir conduit déjà alors à la perfection de l'obéissance, de l'humilité et de l'esprit de pauvreté religieuse. Aussi telle étoit la confiance qu'il inspiroit à ses supérieurs, que ceux-ci le chargèrent dans l'année même de son noviciat, d'enseigner la théologie à ses confrères. Les anciens religieux qu'il vénéroit comme ses pères, et dont il s'étoit fait véritablement le serviteur, l'aimoient de leur côté comme leur enfant, et les plus jeunes, frappés et entraînés par ses vertus extraordinaires, le respectoient et l'imitoient comme un saint. Il étoit bien jeune encore, il se fesoit le plus petit de tous, il cherchoit à s'effacer; et cependant il étoit devenu la lumière et le guide de tous. Chargé de la direction des novices le 7 mai 1839, il leur communiqua à tous le zèle qui le dévoroit, cet amour et cet esprit de la règle de S. François, qu'il puisoit lui-même dans des lectures assidues et de continuelles prières, ces vues élevées qui le dirigeoient en tout, enfin cette tendre dévotion à la sainte Vierge, qui a été un des traits caractéristiques de sa vie.

Le P. Dirix auroit voulu cacher sa vie dans l'intérieur de sa retraite, et se dérober entièrement aux regards du monde. Mais Dieu ne le permit pas; et la bonne odeur de ses vertus se répandit au loin. Ce pauvre et obscur religieux, par le seul ascendant de sa piété et des qualités de son cœur, s'étoit attiré l'estime et l'affection des grands et des puissans du monde. Par ses lumières, il avoit gagné la confiance des personnes les plus éclairées, qui le consultoient à l'envi, et qui admirèrent plus d'une fois la justesse et la profondeur de ses réponses. Par son humilité, par la sainteté de sa vie, unies en lui au plus beau caractère, à des connoissances étendues et à une raison élevée, il força plus d'une fois au respect des hommes égarés par de fausses doctrines ou aveuglés par d'injustes préventions. Le nom du *bon Père Dirix* étoit devenu populaire, et l'on peut dire qu'il étoit entouré du respect, de la confiance et de l'affection générale.

Nommé gardien du couvent de S. Trond le 11 avril 1840, il résolut d'employer entièrement ses forces et sa vie à la réussite d'un projet qu'il méditoit depuis long-temps. Convaincu que le bien spirituel de son ordre exigeoit que les couvens de Belgique fussent séparés des missions de Hollande, il travailla sans relâche à obtenir cette faveur du S. Siége. Ceux qui l'ont le mieux connu, savent combien ses intentions étoient droites et pures : Rome d'ailleurs lui a rendu une éclatante justice. Mais il eut d'abord des préventions à vaincre; il eut à subir des épreuves bien sensibles à une âme pénétrée comme la sienne de vénération pour ses supérieurs et de dévouement à son ordre : toujours il s'oublia lui-même; jamais il ne considéra les hommes, mais les affaires; jamais il ne désespéra de sa cause, tant il se croyoit sûr qu'elle étoit celle de Dieu. « *J'ai*

Digitized by Google

encore besoin de trois ans de vie, disoit-il au moment qu'il venoit d'être nommé gardien, *après quoi je n'aurai plus rien à faire dans ce monde.* » Dieu l'a entendu. Le 2 août 1842, notre St-Père le Pape Grégoire XVI prononça la séparation du couvent des Récollets de S. Trond d'avec la province de la Germanie inférieure, la réunion de tous les Récollets de Belgique, et l'érection de la nouvelle province belge de S. Joseph, dont le P. Dirix fut, par autorité apostolique, institué premier ministre provincial. (1)

L'œuvre de sa vie étoit achevée, tous ses désirs étoient remplis; *il n'avoit plus rien à faire sur la terre;* Dieu l'en retira bientôt. Sa santé toujours chancelante depuis plus de dix ans, étoit profondément altérée: les symptômes du déclin étoient si multipliés et si clairs qu'il ne pouvoit se faire illusion sur sa fin prochaine. Quelques mois avant sa mort, il s'exprimoit ainsi dans une de ses lettres: « *Cette fois-ci, impossible de conserver le moindre espoir de guérison; je m'en vais. Je ne regrette nullement cette vie mourante que je traîne depuis tant d'années. Je me hâte d'employer les jours qui me restent à affermir l'existence de notre petite province.* » Ses derniers momens furent dignes d'une aussi belle vie. Son courage au milieu des souffrances en inspiroit à ses Frères qui le servoient le cœur navré. Le calme et la paix de sa conscience paroissoient sur tous ses traits: la pureté de son âme se montroit dans la douce sérénité de son front. Il appeloit la mort, non par impatience, mais pour être plus tôt uni à son bon Maître, à qui il avoit dévoué sa vie et tout son être. Et lui, si humble qu'il vouloit expirer sur les planches, il a avoué qu'il mouroit sans crainte, *parce que, depuis son entrée en religion, il n'avoit jamais fait aucune action qui ne fût pour Dieu.* Il mourut le 5 mars 1843, précisément le jour de la fête de S. Jean Joseph de la Croix, pour qui il avoit une dévotion toute spéciale depuis que notre St-Père Grégoire XVI l'avoit canonisé, et dont la vie offre de grands traits de ressemblance avec celle du P. Dirix. Après sa mort, la foule se pressoit comme pour voir un saint; et tous s'efforçoient d'obtenir quelque objet qui eût servi à l'usage du vénérable religieux.

Telle fut la vie, telle fut la mort du P. Dirix. Doué d'un excellent esprit qu'il cultiva par des études opiniâtres et solides, nourri de la lecture des Ecritures Saintes et des Pères de l'Eglise, il étoit à son âge un des prêtres les plus instruits du diocèse. Mais ses vertus furent plus extraordinaires encore, et elles eurent surtout ce caractère d'humilité et de douceur, qui gagne tous les cœurs et qui dénote les saints.

---

(1) Il est à remarquer que ce nouvel état de choses avoit été vivement désiré et même sollicité par l'épiscopat belge.

Digitized by Google

ARRÊTÉ ROYAL SUR L'INSTRUCTION DES PAUVRES.

LÉOPOLD, roi des Belges, etc.

Vu l'art. 67 de la constitution ;

Vu l'art. 5 de loi du 24 septembre 1842, sur l'instruction primaire article, ainsi conçu :

« Art. 5 Les enfants pauvres reçoivent l'instruction gratuitement.

« La commune est tenue de la procurer à tous les enfants pauvres » dont les parents en font la demande, soit dans son école com- » munale, soit dans celle qui en tient lieu, ou dans toute autre école » spécialement désignée à cet effet par elle, en conformité des » art. 3 et 4.

« Le conseil communal, après avoir entendu le bureau de bien- » faisance, fixe, tous les ans, le nombre d'enfants indigents qui, » dans chaque commune, doivent recevoir l'instruction gratuite, » ainsi que la subvention à payer de ce chef, ou, s'il y a lieu, la » rétribution due par l'élève. Cette liste, ainsi que le montant de » la subvention ou la quotité de la rétribution, est approuvée par » la députation permanente, sauf recours au roi.

« La députation permanente détermine aussi, sauf recours au » roi, la part contributive qui incombe au bureau de bienfaisance » dans les frais d'instruction des enfants pauvres; la part assignée » au bureau de bienfaisance sera portée à son budget. »

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur ;

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er Les parents ou autres habitants de la commune exerçant la puissance paternelle ou la tutelle, conformément aux dispositions du code civil, sont seuls admis à réclamer l'instruction gratuite aux frais de la commune en faveur de leurs enfants ou pupilles.

Art. 2. Ont droit de recevoir l'instruction gratuite :

1° Les enfants des personnes secourues par les bureaux de bienfaisance ;

2° Les enfants des ouvriers qui n'ont pour revenu que le produit de leur salaire journalier ;

3° Tous autres enfants habitant la commune à l'égard desquels il sera reconnu, conformément aux dispositions ci-après, que les personnes qui en sont chargées se trouvent dans l'impossibilité de leur procurer l'instruction.

Art. 3. Pour que l'instruction gratuite puisse être réclamée comme un droit, il faut que l'enfant en faveur duquel on la demande se trouve dans les conditions suivantes :

1° Qu'il soit âgé de sept ans au moins et de quatorze ans au plus ;

2° Qu'il ait été vacciné ou qu'il ait eu la variole ;

Digitized by Google

3° Que la personne qui exerce à son égard la puissance paternelle ou la tutelle habite la commune.

Art. 4. Tous les ans, du 1er au 30 juillet, il sera ouvert dans chaque commune, à la diligence du collége des bourgmestre et échevins, et sous la surveillance de l'inspecteur cantonnal de l'instruction primaire, deux registres destinés à recevoir les demandes d'inscription, l'un des garçons, l'autre des filles.

Ces registres contiendront dans des colonnes distinctes :

1° Une série de nos d'ordre ;

2° La date du jour de l'inscription ;

3° Les noms et prénoms des enfants ;

4° La date et le lieu de leur naissance ;

5° Le nom du praticien qui a délivré le certificat de vaccine ;

6° Le nom et la profession de celui qui demande l'inscription et la qualité en laquelle il la demande ;

7° Son domicile, rue et numéro ;

8° L'indication s'il participe ou non à la distribution des secours publics ;

9° L'indication de la religion à laquelle appartient l'enfant présenté ;

10° Une colonne destinée à la signature des personnes qui réclament l'instruction pour leurs enfants ou pupilles, ou la mention qu'ils ne savent ou ne peuvent écrire.

Le certificat de vaccination et les autres pièces produites seront déposées lors de l'inscription.

Art. 5. Dans les villes dont la population excède 10,000 âmes, il sera établi un bureau d'inscription par section ou par quartier.

Art. 6. Les jours et les heures fixés pour l'inscription seront portés à la connoissance des habitants, par voie d'affiches, au moins quinze jours avant l'ouverture des registres.

Dans les localités où il est d'usage de se servir du crieur pour les annonces, ce moyen de publicité sera aussi employé particulièrement dans les quartiers pauvres et populeux.

Art. 7. Pendant le mois des inscriptions, le bureau du fonctionnaire chargé de les recevoir sera ouvert au moins trois jours de la semaine, à des heures choisies de manière que les ouvriers puissent s'y rendre sans être obligés de négliger leurs travaux.

Art. 8. L'inscription se fait pour une année scolaire, du 1er octobre au 30 août.

Elle doit être renouvelée chaque année pour les enfants déjà admis à l'instruction gratuite.

Ce renouvellement d'inscription se fait, d'office, sur les listes produites par les instituteurs chargés de l'enseignement des enfants admis gratuitement, et visées préalablement par l'inspecteur cantonnal de l'instruction primaire.

Art. 9. Le terme fixé pour l'inscription étant expiré, les registres sont clos.

Digitized by Google

Ils sont communiqués, dans les 24 heures, par le collége des bourgmestre et échevins au bureau de bienfaisance avec tous les certificats produits à l'appui des demandes. Le collége invite, en même temps, le bureau de bienfaisance à indiquer la part pour laquelle il contribuera aux frais de l'instruction gratuite des enfants qui seront reconnus y avoir droit.

Art. 10. Le bureau de bienfaisance adresse, dans les dix jours au collége des bourgmestre et échevins son rapport et ses propositions accompagnés de toutes les pièces.

Art. 11. Le collége des bourgmestre et échevins soumet, dans le plus bref délai possible, au conseil communal, le rapport du bureau de bienfaisance.

Le conseil fixe le nombre des enfants d'indigents qui doivent recevoir l'instruction gratuite. Il règle les moyens de pourvoir à l'enseignement de ces enfants, soit en les envoyant dans l'école communale, ou dans celle qui en tient lieu (art. 1 et 2 de la loi) soit en désignant à cet effet une ou plusieurs autres écoles, en conformité des articles 3 et 4 de la loi.

Dans ce dernier cas, il détermine également la subvention totale ou la rétribution par élève due aux instituteurs dont il aura désigné les écoles.

Art. 12. La délibération du conseil communal relative aux objets mentionnés à l'article qui précède, est immédiatement adressée, en double, à la députation permanente du conseil provincial, avec une copie des listes d'inscription, le rapport du bureau de bienfaisance et les autres pièces.

Art. 13. Endéans les vingt jours qui suivent la réception de ces pièces, la députation permanente statue, conformément à la délibération du conseil communal dont elle renvoie immédiatement le double au collége des bourgmestre et échevins, à fin d'exécution.

Elle détermine en même temps la part contributive qui sera supportée par le bureau de bienfaisance dans les frais de l'instruction des enfants pauvres.

Art. 14. Il est donné, avant le 1er octobre, avis aux réclamants de la décision intervenue à l'égard de leur demande.

L'avis ou *bulletin d'admission* est signé par le bourgmestre en collége et rédigé d'après la formule ci-annexée.

Art. 15. Les instituteurs, chefs des écoles communales ou adoptées, ne peuvent admettre, à titre gratuit ou moyennant rétribution, que les enfants portés sur la liste définitivement arrêtée et qui leur sont adressés par l'administration communale.

Toutefois après l'admission de tous les enfants portés sur cette liste, d'autres peuvent être admis à quelque époque que ce soit, s'il reste des places vacantes. Les règles d'admission seront établies, dans chaque localité, par le réglement dont il est parlé à l'art. 15 de la loi du 22 septembre 1842.

Le 26 mai 1843. LÉOPOLD.

Digitized by Google

Modèle annexé à l'arrêté royal du 26 mai (art. 14).

PROVINCE DE
COMMUNE DE
N°

Instruction primaire gratuite.
ADMISSION.

M.

Vous êtes informé qu'en vertu de la délibération du conseil communal en date du... (la date) approuvée par la députation permanente du conseil provincial, le... (indiquer la date)... votre... (*fils, fille* ou *pupille*)... (donner les noms et prénoms)... est admis à fréquenter gratuitement l'école... (désigner l'école)... pendant l'année scolaire qui va commencer.

Les cours de ladite école s'ouvriront... (indiquer le jour et l'heure.)

A le 18

Le collége des bourgmestre et échevins,

Par ordonnance :
Le secrétaire...

OFFRANDE A N.-D. DE LA CHAPELLE A BRUXELLES. (1)

Une fête touchante, remarquable surtout par la part que la famille royale a daigné y prendre, a eu lieu le 25 mai, jour de l'Ascension, dans l'église paroissiale de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles. Il s'agissoit d'offrir une couronne d'or, ornée de pierres précieuses, à la statue de la sainte Vierge qu'on garde dans cette église et qui y est invoquée sous le titre de Mère de miséricorde. Dès la veille, toute la partie de la rue Haute qui conduit de l'église à la maison curiale, rue des Miroirs, avoit été plantée de sapins ornés de guirlandes formées de verdure et de calicot blanc, bleu et rose. Plusieurs arcs de triomphe avoient été élevés au commencement et à la fin de l'itinéraire que devoit parcourir le cortége. Dès le matin, une foule immense encombroit les avenues de l'église. Pendant toute la cérémonie, aucun accident fâcheux n'est venu troubler la joie universelle.

A six heures du matin, S. Em. le cardinal archevêque a célébré la sainte messe et a distribué ensuite la communion pendant plus de deux heures. La veille, les confesseurs, en grand nombre, avoient été occupés jusque vers minuit. S. Exc. Mgr l'archevêque de Damiette, nonce apostolique, après avoir offert le saint sacrifice de la Messe, à huit heures, a continué de communier les pieux fidèles, tandis que dans une chapelle latérale on distribuoit la

(1) Nous regrettons de n'avoir pu donner les détails contenus dans cet article dans notre dernière livraison ; ils nous sont arrivés trop tard.

Digitized by Google

sainte Eucharistie depuis cinq heures. Des centaines de per sonnes, voyant la difficulté de s'approcher de la Table sainte, se sont rendues dans d'autres églises pour y satisfaire leur dévotion. Le nombre des communions à la Chapelle seule a été de 3,000.

A 10 heures, M. le recteur magnifique de l'Université catholique de Louvain a chanté la grand'messe à laquelle S. Em. le cardinal a assisté pontificalement, entouré de son grand-vicaire, M. Corten, de plusieurs chanoines et d'un nombreux clergé.

Vers deux heures, le cortége, ouvert et fermé par un détachement des guides, a quitté la maison curiale pour se rendre à l'église. Il étoit composé d'une députation des différentes confréries de la paroisse, du conseil de fabrique, de la communauté des Frères des écoles chrétiennes et des Frères de charité, des Pères de la Compagnie de Jésus et de la Congrégation du très-saint Rédempteur, de M. le curé de la paroisse avec un clergé nombreux, de S. Em. le cardinal archevêque assisté de son grand-vicaire, de M. le recteur magnifique de l'Université catholique et de plusieurs chanoines.

La belle et brillante musique du régiment des guides ouvroit la marche. La couronne destinée à être offerte à la Ste-Vierge étoit portée par huit demoiselles vêtues de blanc; d'autres portoient des fleurs et des branches de laurier. Ce don, d'une grande richesse et d'un travail remarquable, fixoit l'attention de la foule qui se pressoit sur le passage du cortége. Plus de trois cents hommes des divers régimens d'infanterie de la garnison avoient été commandés pour faire haie et maintenir l'ordre. Le cortége étant entré dans l'église, la couronne fut déposée sur un riche piédestal aux pieds de Marie.

Dans la matinée, M. le curé de la Chapelle fut prévenu que le Roi avoit pris la résolution d'accompagner S. M. la Reine et d'amener S. A. R. le duc de Brabant. En effet, au coup de 3 heures, le cortége royal arriva à l'église. LL. MM. étoient accompagnées de MM^mes la comtesse de Mérode-Westerloo, la comtesse Vilain XIIII, les baronnes d'Hoogvorst et de Stassart; de MM. le comte d'Arschot, grand-maréchal du palais; des généraux comte d'Hane de Steenhuyse, Brialmont et Anoul, et du major Hallard, précepteur du jeune duc de Brabant. Mgr Pecci, archevêque de Damiette et nonce apostolique, et M. le baron de Viron, gouverneur de la province, occupoient des places réservées.

A l'entrée de l'église, le cardinal archevêque de Malines, à la tête du clergé, a complimenté le Roi de ce qu'à l'exemple de son auguste épouse, il vouloit bien honorer de sa présence la grande solennité qui se préparoit. La famille royale, précédée du clergé, prit place sur une estrade près du trône de la sainte Vierge.

Le cardinal archevêque entonna le *Veni Creator*, qui fut exécuté en grande musique. Le R. P. Boone fit une courte et touchante allocution : il montra en peu de mots que la couronne offerte à Marie étoit une couronne de gloire pour elle, et une couronne de joie pour le peuple. S. Em. procéda ensuite à la bénédiction de la couronne,

Digitized by Google

pendant laquelle les élèves du collége St-Michel exécutèrent une cantate. Après ces préliminaires eut lieu l'imposante cérémonie du couronnement : le cardinal, précédé de deux prêtres qui portoient le précieux trésor, monta les degrés qu'on avoit disposés devant le trône de Marie, et au moment où cette couronne, témoignage de tant de dévouement et occasion de tant de bonnes œuvres et de conversions, fut placée sur la tête de la Mère de Miséricorde, tous les yeux fixés sur cette bonne Mère exprimoient un sentiment de la joie la plus pure et du dévouement le plus filial ; ce fut un moment d'enthousiasme que nulle plume ne pourroit décrire.

La musique des guides, qui s'étoit fait entendre pendant cet acte solennel, ayant cessé, celle du collége exécuta un hymne. S. Em. consacra ensuite à Marie, le Roi, la Reine et leurs augustes enfans, la paroisse de la Chapelle, toute la capitale et la Belgique entière. Il entonna le *Magnificat*, qui, continué sur le ton imposant du plain-chant par un nombreux clergé, porta tous les cœurs à la plus profonde dévotion. La vive émotion qui se montra parmi le peuple lorsque le Pontife entonna le *Domine salvum fac Regem*, fut visiblement partagée par le Roi et la Reine.

Toutes ces touchantes cérémonies achevées, Mgr le cardinal archevêque se rendit au maître-autel, où il donna la triple bénédiction avec le St-Sacrement, et revint reconduire Leurs Majestés jusqu'à la porte de l'église. Il nous seroit impossible de décrire l'enthousiasme du peuple à l'entrée et à la sortie de la famille royale : les cris de *vive le Roi ! vive la Reine ! vive le duc de Brabant !* furent répétés par plus de trente mille bouches. Nous sommes heureux de voir que c'est pour honorer Marie que le duc de Brabant, cet enfant pour qui se prépare un si bel avenir, paroît pour la première fois publiquement dans une église. Tout le monde a admiré dans le jeune prince les grâces de l'enfance unies à un certain air de dignité et de recueillement.

Le soir à 7 heures, S. Exc. Mgr le nonce apostolique donna le salut qui fut exécuté à grand orchestre et suivi d'une courte allocution par le R. P. Boone.

A l'occasion du couronnement de la Ste-Vierge, on a frappé une médaille gravée par un jeune et habile artiste, M. Leclercq.

Elle représente d'un côté le dessin exact de la couronne, et de l'autre l'image de N.-D. de Miséricorde. Autour de la couronne est l'inscription : *Coronam auream Mariæ matri Misericord.* (iæ) *Consecr.* (averunt), et de l'autre : *Civ.* (es) *Brux.* (ellenses) *omn.* (ium) *Ord.* (inum) *exemplum pauperum secuti.* En exergue, il y a sur une face : *in Eccl.* (esia) *par.* (ochiali) *B. M. V. de Capella*, et sur l'autre : *VIII. K. Jun. MDCCCXLIII.* On en a frappé en vermeil, en argent et en bronze.

Le soir une illumination fut improvisée, non seulement à la place de la Chapelle et dans les rues que le cortége avoit parcourues, mais encore sur différens autres points de la paroisse. Les voisi-

Digitized by Google

nages les plus pauvres rivalisoient avec les plus riches par le grand nombre de leurs lumières. Ce bon peuple étoit on ne peut plus heureux de voir la famille royale, la noblesse et le haut clergé s'associer à une fête pour laquelle il avoit pris une si touchante initiative, et qui, en affermissant ses principes religieux, lui a donné une leçon de si haute moralité.

Le jour de cette grande solennité, M. Willaert, curé de la paroisse, fit distribuer aux pauvres mille pains blancs, du poids de trois kilogrammes. On connoît la charité inépuisable de ce digne ecclesiastique.

HET MASKER VAN DE WERELD AFGETROKKEN

(*Le masque du monde arraché*)

door Pater Adrianus Poirters S. J. 33ste druk, Gent, 1843. Vol. in-12 met printen, pr. 2 fr. 50. En vente au bureau de ce journal.

Le P. Adrien Poirters, écrivain flamand distingué, naquit en 1606 à Oosterwyk dans la Campine. Il entra dans la Société de Jésus à l'âge de 19 ans, et il enseigna d'abord les humanités dans les colléges de la Compagnie à Malines et à Maestricht. Puis il fut envoyé à Louvain, pour y étudier la théologie. Après avoir achevé ce cours, il y annonça la parole de Dieu pendant deux ans. Nous le trouvons ensuite en qualité de préfet des études au collége de Ruremonde. Le reste de sa vie paroît avoir été consacré au ministère de la chaire, et il prêcha durant 30 ans à Anvers, à Lierre et à Malines.

Le P. Poirters avoit un goût décidé pour la poésie, et il composoit des vers flamands avec la plus grande facilité. C'étoit une recréation pour lui, une sorte de penchant auquel il devoit s'abandonner parfois, afin de se remettre de ses autres travaux.

Son premier poème, imprimé sans nom d'auteur, fut un chant de félicitation après la bataille que gagna le cardinal-infant en 1636; il avoit alors 20 ans. Il publia successivement les cinq ouvrages suivans: *Ydelheyd der wereld* (*Vanité du monde*), *Het Masker van de wereld*, *Het Duyfken in de steenrots* (*La colombe dans la roche*), *Het leven van de H. Rosalia* (*Vie de Ste Rosalie*), *Het H. Hert* (*Le sacré Cœur*). Il mourut au collége de la Société à Malines, le 4 juillet 1674, à l'âge de 66 ans. Vingt-un ans après sa mort, parut à Ypres un ouvrage qu'il avoit laissé en manuscrit, auquel on donna le titre de *Heylig Hof van den keyzer Theodosius* (*La sainte cour de l'empereur Théodose*).

Digitized by Google

Le P. Poirters avoit beaucoup d'esprit; il étoit doux, facile, jovial. Ses sermons se ressentoient de ce caractère.

On peut faire la même remarque en lisant l'ouvrage dont nous annonçons aujourd'hui la 33e édition. Le *Masque du monde arraché* est un livre de morale chrétienne et sévère; l'auteur prêche partout la fuite du monde, le renoncement à tous les plaisirs, le mépris pour toutes les vanités. Mais sa gaîté ne l'abandonne jamais. Les plaisanteries, les proverbes, les dictons populaires, les jeux de mots se mêlent aux observations les plus graves, et parfois aux récits poétiques les plus pompeux. C'est en badinant agréablement qu'il traite les plus grandes vérités. Une figure, un emblème montre d'abord le fond de sa pensée; une couple de petits vers l'explique entièrement. Puis viennent les réflexions qu'il adresse à sa chère *Philothée, à l'âme qui aime son Dieu;* ces réflexions, entremêlées d'anecdotes, de vers, de pièces de poésie de tous les genres mais le plus souvent légères et badines, se terminent par un petit supplément sous le titre de *Toemaetje*, où l'auteur se résumant adroitement, dit adieu à *Philothée*, en lui contant brièvement quelque trait moral du foyer domestique, en lui proposant une énigme, etc.

L'analyse d'un seul sujet donnera une idée de tout l'ouvrage.

La première gravure représente une jeune dame dans un salon, occupée à faire de la dentelle. Elle est entourée de fleurs, d'instrumens de musique, etc. Un petit chien saute sur elle, et elle est moins attentive à son ouvrage qu'aux caresses de l'animal. Au dessus de l'image on lit: *Tydverlies dat is weinig profytelyken arbeid van de wereld* (La perte de temps c'est l'inutile occupation du monde); au-dessous se trouvent ces deux petits vers:

Na zoo veel tyds
Hoe weinig profyts?

L'auteur développe cette pensée dans une centaine de vers légers où il s'adresse tantôt à la dame ouvrière tantôt à Philothée. Puis vient une allocution en prose sur le même sujet, c'est-à-dire, sur le prix du temps; ce discours est abondamment semé de traits historiques, de courts récits, de sentences en vers, etc.; et c'est ainsi que les vérités les plus sérieuses passent et sont reçues sans opposition et sans ennui. Ici le beau monde de Bruxelles, les *fashionables* et les *lions* de ce temps-là (1646) trouvent dans le P. Poirters un peintre vigoureux et indépendant, qui se rit sans pitié de leurs travers et de leurs vices. Une vraie satyre d'environ 150 vers coupe ce discours par le milieu. Le poète conduit le lecteur sur le *Vaertburg* à Bruxelles et lui fait passer en revue la longue file de voitures et de cavaliers qui formoient ce qu'on appeloit alors le *tour à la mode*. Pour faire connoître le genre de l'auteur, nous citons ici un passage de ce tableau:

Digitized by Google

Maer zie, wat koets komt daer met witte paerden aen?
Dees heeft haer volle vracht van een dozyn monsieurkens
Die vol van pluimkens zyn, vol strikskens en faveurkens.
Gy gaet ter regter school, opdat gy met er tyd
Eens Cesars altemael of Alexanders zyt.
Ik ken uw schermschool wel, geschikt voor al zulke eêlen:
Gy hebt daer met de pop zeer wakker leeren speelen;
Nu ligje hier by dag, en elders 's nachts en jaegt,
En onder heel den hoop is ieders degen maegd.
Dat ik aen uws gelyks moest eigen wapens langen,
Ik zou u aen de zyd' slechts geel karoten hangen:
Doch neen, dit deugde ook niet, gy wierd ze zeker kwyt,
Dewyl gy veel te veel omtrent de verkens zyt.
Sa hoort eens, hebje 't hart, gaet, vecht, waer andren sterven;
Men kust elkandren daer met houwen en met kerven;
Terwyl op 's vyands helm uw blanke sabel klink,
Dat dan eens uw maitres op uw gezondheid drink!
Is 't niet belagchens waerd, ja waerdig om beklagen,
Dat zulken blyven 't huis, die 's konings degen dragen,
Die ginds zyn vaendel laet, en om een ydel tuit?
Ik vaeg den edeldom van zulke jonkers uit:
'T zyn vogels zonder bek, 't zyn leeuwen zonder klauwen;
Zy hebben peis met Mars en oorlog met de vrouwen;
'T is basiliscusrot; zy vechten met 't gezicht.
Foei, Venusjonkers, foei! gy zyt veel aes te ligt.
Hoe langt doorwandelt gy den *tour* van *à la moden?*
Ge en gaet niet eens voor goed den weg van Gods geboden?
Verzaekt dien zoeten toer, zoo vol van ydelheid;
Peins op den grooten toer, den ring van de eeuwigheid.

L'auteur reprend ensuite le discours en prose et continue son sujet. Après avoir raconté de quelle manière Charles V partageoit son temps et comment il renonça finalement à toutes les vanités du monde, il nous décrit en très-beaux vers la lutte intérieure de S. Ignace lorsque le monde et la retraite se disputoient son cœur. Ici tout est sérieux, grave, sublime même.

Als nu het sterrelicht schoot duizend heldre stralen,
En dat de gouden nacht kwam uit den hemel dalen
Als nu in duisterheid al de aerd' verdronken lag,
Dan werd *Loyolas* hart bestraeld met lichten dag:
Hy sloeg zyn oogen op; hy zag de sterren blinken,
Hy voelt wat hemelsch is allengskens tot hem zinken, enz.

Mais il reprend le ton badin et plaisant dans le *toemaetje*, et c'est ainsi qu'il finit son premier chapitre. Quoiqu'il traite les autres sujets à peu près de la même manière, il y met tant de variété qu'on le suit avec plaisir jusqu'à la fin.

Une qualité essentielle qui distingue les bons écrivains, surtout les poètes, c'est la perfection dans les détails, c'est l'art d'arranger toutes les circonstances d'un fait, toutes les parties d'un tableau, toutes les preuves d'un raisonnement, de manière à faire le plus

Digitized by Google

d'impression possible sur l'esprit du lecteur. Sous d'autres rapports, les écrivains distingués peuvent n'avoir rien au-dessus des écrivains médiocres; il est possible que ceux-ci égalent les premiers en science, en érudition, en sagacité, en bonnes raisons. Mais le talent dont nous parlons appartient nécessairement aux écrivains qui se distinguent de la foule, aux auteurs dont les ouvrages attirent l'attention générale et deviennent populaires.

C'étoit le talent du P. Poirters, et c'est là ce qui explique le succès de son ouvrage. La moindre petite histoire, la pensée la plus ordinaire, un rien devient intéressant sous sa plume.

Qu'y a-t il de plus commun, de plus connu que l'histoire de l'impie qui disparoît au milieu des flammes ou de toute autre manière tragique, pour avoir osé se moquer de la mort et de l'enfer? Le P. Poirters a mis cette histoire en vers sous le nom du comte *Léonce*. Cet incrédule, disciple de Machiavel et athée, passant par un cimetière et s'adressant à un crâne gisant au milieu de pierres, le fait voler d'un coup de pied et l'invite à un dîner qu'il devoit donner ce jour-là, au cas que l'esprit qui l'animoit auparavant, survive au corps et existe encore. Le mort, aïeul de Léonce, arrive au dessert lorsque les convives étoient dans la joie et se rioient de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Tous prennent la fuite et disparoissent; le spectre ne retient que le comte qu'il emporte au fond des enfers après l'avoir écrasé contre le pavé. Nous voudrions pouvoir citer ce morceau tout au long, pour montrer le talent de l'auteur; mais outre que la place nous manque, nous craindrions de déplaire à ceux de nos lecteurs qui n'entendent pas la langue de l'auteur.

Il faut nous borner à recommander ce vieil ouvrage aux familles chrétiennes en général. Peu d'autres livres flamands conviennent mieux au foyer domestique, aux longues soirées d'hiver. Et quoiqu'il existe depuis deux siècles, on peut encore le lire sans notes ni commentaire. Les mœurs qu'il peint, sont encore généralement celles du pays; il y avoit seulement alors plus de foi et un peu plus de simplicité. C'est de quoi l'on peut s'apercevoir à un certain nombre d'expressions, qui peuvent aujourd'hui nous paroître trop peu voilées. C'est le progrès de la corruption qui rend l'oreille de l'honnête homme délicate et sévère.

DROIT DES ÉVÊQUES SUR L'IMPRESSION DES LIVRES D'ÉGLISE.

Nous avons rapporté dans notre 105e livraison p. 446, un arrêt de la cour royale de Paris ayant pour objet la propriété des livres d'église. L'imprimeur condamné, M. Dufaure de Versailles, ayant appelé de ce jugement, la cour de cassation vient de se prononcer à son tour.

Digitized by Google

Voici de quoi il est question.

La permission donnée par les évêques, pour l'impression ou la réimpression des livres d'église, est-elle exclusivement personnelle à l'imprimeur qui l'obtient?

Tout autre imprimeur ne doit-il pas être poursuivi comme contrefacteur, s'il imprime ou réimprime ces sortes de livres, sans justifier d'une permission qui lui soit individuellement propre?

Ces deux questions viennent d'être résolues affirmativement par la cour de cassation. Mais avant de rapporter son arrêt, nous rappelons brièvement les faits qui ont donné lieu au procès.

M. Dufaure, imprimeur-libraire à Versailles, a publié, en 1839, divers livres d'église tels que le *Catéchisme du diocèse de Versailles*, la *Sainte Quarantaine*, le *Petit Paroissien*, l'*Eucologe*. Mgr l'évêque de Versailles n'avoit pas autorisé M. Dufaure à éditer les trois premiers de ces livres; et quant au dernier, l'*Eucologe*, il n'en avoit autorisé la publication par M. Dufaure que dans le cas où l'ancien libraire de l'évêché, M. Angé, se trouveroit dans une position qui ne lui permettroit pas de faire lui-même cette édition. Aussi, par suite de la plainte de l'évêque, et de l'action en contrefaçon de M. Angé, M. Dufaure fut traduit devant le tribunal correctionnel de Versailles, qui le condamna à 100 fr. d'amende, avec confiscation des livres imprimés sans la permission épiscopale, pour contravention au décret du 7 germinal an XIII, suivant lequel les livres de piété ne peuvent être imprimés ou réimprimés que d'après la permission donnée par les évêques diocésains, permission qui doit être textuellement rapportée en tête de chaque exemplaire.

M. Dufaure releva appel de ce jugement. Mais un arrêt de la cour royale de Paris, chambre des appels de police correctionnelle, du 25 novembre 1842, en confirmant la condamnation prononcée contre le prévenu, reconnut en principe que le décret du 7 germinal an XIII confère aux évêques un droit absolu pour autoriser ou refuser l'impression des livres d'église dans l'étendue de leur diocèse; qu'il ne les soumet pas à déduire les motifs de leur refus, et que la loi, en confiant à ces prélats seuls le soin de l'enseignement religieux et de la direction du culte catholique dans leurs diocèses, leur a, par cela même, donné la faculté de choisir l'imprimeur auquel ils entendroient confier l'impression des livres d'église par eux autorisés. Enfin, cet arrêt déclara que la disposition de la Charte constitutionnelle, qui abolit à jamais la censure, n'a pas porté atteinte au droit de surveillance que le décret du 7 germinal an XIII a conféré aux évêques sur les livres de piété.

M. Dufaure s'est pourvu contre cet arrêt qu'il déféroit le 9 juin dernier à la cour suprême. Après le rapport de M. le conseiller Bresson et les plaidoiries de Me Ledru-Rollin pour le demandeur, et de Me Mandaroux-Vertamy dans l'intérêt de M. Angé interve-

Digitized by Google

nant, et les conclusions de M. l'avocat-général Quénault, la cour a rendu l'arrêt suivant :

« Ouï le rapport de M. Bresson, conseiller ; les observations de Me Ledru-Rollin, avocat du demandeur ; celles de Me Mandaroux-Vertamy, avocat de l'intervenant, et les conclusions de M. Quénault, avocat-général ;

» La cour reçoit l'intervention d'Angé, libraire à Versailles, et y statuant ainsi que sur le pourvoi,

» Donne acte de la déclaration faite par Dufaure, dans sa requête déposée au greffe le 12 mai dernier, et signée de son avocat, que son pourvoi n'a pas pour objet d'attaquer la disposition de l'arrêt dénoncé, relative à la publication du *Catéchisme du diocèse de Versailles ;* déclare en conséquence qu'il n'y a lieu, quant à ce chef, à statuer sur le pourvoi, lequel est et demeure comme non avenu ;

» En ce qui touche la publication des autres livres qui ont fait l'objet de la poursuite :

» Attendu que le décret du 7 germinal an XIII a son principe et sa source dans les art. 14 et 39 de la loi du 18 germinal an X sur l'organisation des cultes, portant que les évêques veilleront au maintien de la foi et de la discipline; qu'il n'y aura qu'une liturgie et un catéchisme pour toutes les églises catholiques de France; que ce décret défend, dans les termes les plus absolus, d'imprimer ou de réimprimer les livres d'église, heures et prières, sans la permission des évêques diocésains, cette permission devant être textuellement rapportée et imprimée en tête de chaque exemplaire ; qu'il veut que les imprimeurs et libraires qui, sans l'avoir obtenue, feroient imprimer ou réimprimer des livres d'église, des heures ou prières, soient poursuivis conformément à la loi du 19 juillet 1793.

» Attendu que, pour la solution de la question soumise à la décision de la cour, il n'est pas nécessaire de déterminer la nature des droits que le décret du 7 germinal an XIII confère aux évêques diocésains; qu'il suffit de considérer qu'il ne permet pas d'entreprendre contre l'autorité et l'inspection qu'il leur a donnée sur la publication des livres d'église;

» Attendu que ce décret est impératif et formel; qu'il surbordonne l'impression et la réimpression de ces livres à l'accomplissement d'une condition toujours nécessaire, savoir, la permission de l'évêque diocésain; que celui-ci est donc le maître de l'accorder ou de la refuser ; qu'il est hors de doute que cette permission est personnelle et spéciale pour l'imprimeur qui l'obtient, puisque, d'une part, il est tenu d'en justifier et de la rapporter en tête de chaque exemplaire, et que, de l'autre, l'imprimeur ou le libraire qui ne s'en seroit pas muni, avant toute publication, encourroit les pénalités de la loi du 19 juillet 1793; que l'évêque donnant, sous sa responsabilité, les livres de liturgie nécessaires à son diocèse, il faut bien qu'il ait le choix de l'imprimeur qui sera chargé de les

Digitized by Google

publier sous sa direction; que s'il suffisoit d'une permission une fois donnée, pour que tout imprimeur ou libraire se crût autorisé à faire de ces livres une édition nouvelle, ces spéculations intéressées rendroient vaines les mesures que l'évêque lui-même auroit prises pour les publications qu'il auroit ordonnées; que l'exercice du droit de haute censure qui lui appartient incontestablement, seroit impossible, ou qu'il donneroit lieu à des discussions dangereuses, soit sur les retranchemens ou les additions qui auroient été faits aux textes sacrés, soit même sur leur altération; que cependant il y auroit péril pour la pureté du dogme; que l'unité de la liturgie et de la discipline seroit compromise; que ce seroit méconnoître tout à la fois le but du décret du 7 germinal an XIII, et enfreindre ses prohibitions les plus expresses.

» Et attendu que l'arrêt attaqué a constaté, en fait, que Dufaure avoit, sans la permission de l'évêque de Versailles, imprimé et publié les livres d'église, heures et prières, intitulés : *la Sainte-Quarantaine*, *l'Eucologe et le Petit Paroissien ;*

» Qu'en décidant que, par là, il avoit contrevenu au décret du 7 germinal an XIII, combiné avec la loi du 19 juillet 1793, et en prononçant contre lui les peines établies par le code pénal, ledit arrêt, loin de violer le décret précipité, en a fait une juste application ;

» La cour rejette le pourvoi. »

FRANC-MAÇONNERIE ANGLAISE.

Une polémique assez vive s'est élevée, il y a peu de temps, en Angleterre, au sujet des sociétés secrètes. Quelques catholiques prétendoient que jamais les évêques des trois royaumes ne s'étoient déclarés contre elles; d'autres assuroient que les évêques irlandais avoient même approuvé la franc-maçonnerie. Pasteur vigilant, l'évêque de Tuam crut devoir donner à une pareille assertion un démenti éclatant; dans une lettre que publièrent les journaux, le prélat assure que ceux qui veulent se prévaloir de l'autorité de leurs supérieurs ecclésiastiques pour justifier leur conduite en cette circonstance, joignent la calomnie à la désobéissance. Il ajoute qu'il ne connoît aucun prêtre qui approuve ces sociétés et que jamais à sa connoissance elles n'ont rencontré de la part de ses collègues dans l'épiscopat autre chose que réprobation.

L'évêque d'Olena (in partibus) vicaire apostolique de Londres fit insérer à la même époque dans les journaux, un extrait des « MONITA ET STATUTA » placés par les évêques anglais entre les mains de leur clergé, et de plus une réponse reçue de la congrégation du S. Office en date du 20 avril 1842. Ces différentes pièces prouvent que la

Digitized by Google

plus parfaite unanimité existe parmi les *différents ordinaires* pour proscrire la société dont quelques imprudents avoient essayé de prendre la défense.

Le *Tablet*, journal qui se publie à Londres, exprime, d'une manière bien claire son opinion sur les loges; nous croyons faire chose agréable à nos lecteurs en leur donnant une traduction littérale de son article. On voudra bien remarquer que ce que l'écrivain dit de la victoire remportée par sir Charles Napier, est dit par un des compatriotes de cet amiral et qu'il faut que la chose soit bien vraie pour qu'il ne craigne pas de diminuer la gloire que cette victoire a procurée à son pays, en faisant une révélation qui devoit naturellement lui coûter.

» Nous sommes heureux de pouvoir annoncer, dit ce journal, qu'un illustre prélat de l'église d'Irlande vient de se déclarer publiquement contre la société ANTI-CHRÉTIENNE, ANTI-SOCIALE des francs-maçons. Sa Grâce déclare de la manière la plus explicite que l'assertion, que les évêques et les prêtres irlandais approuvent les loges, est une indigne calomnie. Les loges qui existent parmi les catholiques irlandais, dit le prélat, se soutiennent malgré la réprobation et au mépris du clergé.

» La même chose peut être dite du clergé anglais. Nous savons que les vicaires apostoliques ont adressé, il y a quelque temps, des circulaires à leur clergé, recommandant instamment à tous les confesseurs, de rappeler à leurs pénitents, qu'en continuant à appartenir à la loge, ils se rendoient indignes d'absolution. Si dans ce pays il en est qui, malgré les dénonciations et au mépris du clergé, ne veulent pas abandonner la franc-maçonnerie, nous ne pouvons que les plaindre bien sincèrement.

» Il a été dit bien des fois que la franc-maçonnerie n'a été condamnée que sur le continent et que les loges dans notre pays étant chose tout-à-fait différente ne tombent pas sous la condamnation de l'Eglise. Supposant pour un moment aux défenseurs des loges, le droit d'interpréter par eux-mêmes, et peut-être sans examen, les préceptes et les défenses de l'Eglise, il doit nous suffire de leur montrer qu'ils sont sous l'impression d'une erreur de fait. La maçonnerie anglaise et continentale NE FONT QU'UN. Les loges étrangères sont ouvertes *aux frères anglais*. Les *mots de passe* et *les signes* sont les mêmes chez les uns et chez les autres. Chacun sait qu'une des choses dont les maçons se vantent le plus, c'est que dans quelque pays qu'ils se rendent, ils sont assurés de trouver aide et protection chez *leurs frères*, quand bien même la guerre seroit déclarée entre leurs pays respectifs. Les liens de la royauté et des sermens doivent être brisés avant ceux de la loge.

» On a dit et avec bien juste raison, que la victoire que notre courageux concitoyen sir Charles Napier, remporta sur la flotte de Don Miguel, eût été achetée beaucoup plus cher, si l'on n'avoit eu recours à la trahison maçonnique. Un fait bien établi, c'est que Don Pedro étoit

Digitized by Google

adoré par les maçons portugais. Quelques jours avant le combat, pendant que la flotte étoit encore dans le port, un changement avoit été opéré dans le personnel ministériel et le portefeuille de la marine ou celui de la guerre, (nous ne pourrions dire lequel) avoit été placé entre les mains d'un individu qui à tous ses autres mérites, quels qu'ils pussent être, ajoutoit celui d'être *zélé maçon*. Un des premiers actes de son administration fut de faire arrêter le capitaine et le premier lieutenant du vaisseau Commandant, et les ordres donnés à cet égard furent exécutés avec une telle rapidité que la flotte fut obligée de mettre à la voile, sans que ces deux officiers eussent été remplacés; par cette manœuvre, le commandement du vaisseau tomboit entre les mains du second lieutenant, qui lui-même *étoit maçon bien dévoué*. Aucun motif ne fut donné pour justifier l'arrestation de ces deux officiers, dont la conduite avoit toujours été digne d'éloges; on n'en allégua pas davantage pour leur mise en liberté qui eut lieu quelques jours après. — A peine la flotte eut-elle quitté le port qu'elle fut attaquée et capturée par l'amiral Napier sans qu'il eût eu à essuyer d'autre feu que celui de quelques bordées que lui envoyèrent certains des plus petits vaisseaux, et sans que, à son grand étonnement, UN SEUL COUP DE CANON EUT ÉTÉ TIRÉ DU VAISSEAU QUE COMMANDOIT LE MAÇON.

» C'est un fait avéré que les succès si prodigieux et si faciles, obtenus par les corps de troupes jacobins, pendant les guerres de la révolution française, furent en grande partie dus à la franc-maçonnerie. Les forteresses qui avoient pour commandants des maçons devoient nécessairement tomber entre les mains de ceux qui en exigeoient la remise. Cordorcet, qui appartenoit à la loge, declara que la révolution française étoit le but vers lequel tous les efforts de la maçonnerie avoient été dirigés pendant un bon nombre d'années; et cependant en France comme partout ailleurs les loges prétendoient ne s'occuper ni de religion, ni de politique.

» La maçonnerie a été réprouvée par l'Eglise, par les puissances temporelles quelles que pussent être leur forme et leurs croyances, catholiques, protestantes, absolues ou démocratiques. Personne n'ignore qu'aux Etats-Unis le pouvoir exécutif s'est vu forcé de supprimer les loges, afin de mettre un terme à leurs machinations anti-sociales. Qu'il nous suffise de citer un fait pour justifier cette mesure. Un horrible assassinat avoit été commis par un homme que la police connoissoit comme auteur du crime. Son arrestation paroissoit inévitable et cependant il s'échappa. Ce malheureux étoit maçon; *ses frères* se mirent en devoir de le soustraire aux recherches de la police et ne le laissèrent sortir de leurs mains que pour le confier à la sollicitude d'une autre loge; ces derniers suivirent la ligne de conduite qui leur étoit tracée, de sorte que passant de loge en loge, ce criminel réussit à gagner les frontières et à se soustraire à la justice de son pays.

» Si ces sociétés sont à même d'offrir de vrais avantages, pour-

Digitized by Google

quoi donc cachent-elles la lumière sous le boisseau? Une institution loyale et religieuse, n'a que faire de serments, de secrets, de signes, de mots de passe. Il n'y a que celles qui sont déloyales et anti-chrétiennes qui soient réduites à y avoir recours. En tout cas, ces sociétés sont des sociétés secrètes; les sociétés secrètes sont défendues; comment est-il possible que des catholiques puissent penser à en faire partie ? »

DÉMONSTRATION DES FONDEMENS DE LA FOI.

A L'USAGE DES SÉMINAIRES ET DES COLLÉGES,

2e édition, Malines 1843, vol. in-12, pr. 2 francs.

On sait que le fond de cet ouvaage est de M. Bouvet. L'éditeur belge l'a jugé plus propre que tout autre ouvrage de ce genre à être mis entre les mains des jeunes gens, qui fréquentent aujourd'hui nos établissemens d'instruction moyenne. Ce livre présente en effet de l'ordre, de la méthode, de la clarté, et il est complet; c'est-à-dire, qu'il contient en abrégé tout ce qu'il est utile de savoir. Il se divise en cinq parties. Dans la première, l'auteur traite de la religion en général, de Dieu, de la Providence, de l'existence du bien et du mal, de la loi naturelle, de la liberté de l'homme, de l'immortalité de l'âme. Ces questions fondamentales de la philosophie chrétienne sont exposées et résolues d'une manière très-satisfaisante. Les argumens sur l'existence de Dieu sont classés et proposés avec plus de lucidité que dans la première édition; cette amélioration appartient tout entière à l'homme instruit qui s'est donné la peine d'approprier cet ouvrage à notre enseignement.

Dans la deuxième partie, l'auteur parle de la révélation en général, et d'abord de la possibilité de la révélation et des choses qu'elle peut avoir pour objet. Il prouve qu'elle est possible, qu'elle est nécessaire, qu'elle peut enseigner des choses intelligibles aussi bien que des mystères, qu'elle peut soumettre l'homme à des préceptes positifs, etc. Il examine ensuite comment il faut rechercher la vraie révélation, et ce sujet le conduit à la question des miracles et des prophéties. Cette deuxième partie étant très-importante, l'auteur la termine par un résumé.

Dans la troisième, il montre par l'histoire et les faits que la révélation existe réellement; c'est une conséquence de ce qui a été dit dans la partie précédente. Si la révélation est nécessaire, il faut qu'elle se montre et qu'on en connoisse les monumens. Ces monumens sont surtout les saintes Ecritures. L'auteur emploie douze chapitres à exposer l'autorité, l'authenticité et la divinité de l'ancien et du nouveau Testament.

Digitized by Google

La quatrième partie est consacrée à la démonstration de la religion chrétienne.

Dans la cinquième et dernière, on prouve que l'Eglise catholique est la seule Eglise véritable. Cette partie est la plus considérable et rien ne semble y manquer.

Quant au travail de l'éditeur belge, il consiste dans des additions et des modifications notables, faites avec un soin extrême et que nous avons examinées en détail.

HISTOIRE UNIVERSELLE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE,

par M. l'abbé Rohrbacher. (*Premier article*).

Depuis trois siècles, a dit le comte J. De Maistre (1), l'histoire entière semble n'être qu'une grande conjuration contre la vérité. Cette sentence du célèbre écrivain ne doit pas être prise au pied de la lettre. Elle est vraie pourtant quand on l'applique à tous ces ouvrages historiques publiés par des écrivains qui ont voulu défendre la cause du parti auquel ils appartenoient. N'avons-nous pas, en effet, une foule d'histoires générales ou particulières de l'Eglise, écrites par des plumes hérétiques dans le but bien avoué de dénigrer l'Eglise catholique et de justifier l'erreur ? Les jansénistes n'ont-ils pas inondé l'Europe d'ecrits historiques favorables à leur dangereuse hérésie ? Et parmi les catholiques ne sait-on pas que ceux qu'on appelle les Gallicans, ont eu leurs historiens, qui se sont attachés à présenter sous un faux jour certains faits qui condamnoient leurs préventions erronées ? Les idées philosophiques du siècle dernier en France, et le rationalisme en Allemagne, n'ont-ils pas trouvé des défenseurs qui ont arrangé l'histoire à leur manière de voir ? Oui, en vérité, on peut dire, qu'un grand nombre des ouvrages d'histoire ecclésiastique publiés depuis trois siècles, semblent n'avoir été mis au jour que pour étouffer la vérité au profit de l'erreur. Les faits sont tronqués, quelquefois controuvés, souvent supprimés et presque toujours mal appréciés.

Mais si, depuis trois siècles, l'hérésie et l'esprit de parti ont fait des efforts constans pour dénaturer l'histoire et empêcher la vérité de se faire jour, s'il y a eu conjuration contre la vérité, nous ne pouvons nier que la vérité n'ait eu de courageux et savans défenseurs; si l'histoire de l'Eglise a été une auxiliaire de l'erreur, elle a été aussi le guide de la vérité. Les armes dont les adversaires de l'Eglise se sont servis pour la vouer au mépris des peuples, ses défenseurs les ont employées pour la faire triompher et briller du

---

(1) *Du Pape*. Liv. II. Chap. XVI.

Digitized by Google

double éclat de la vérité et de l'autorité divine. C'est ainsi que le docte cardinal Baronius oppose au lourd ouvrage des centuriateurs de Magdebourg ses célèbres *annales* qui lui ont valu le titre de Père de l'histoire de l'Eglise. D'autres, après lui, ont poursuivi la même tâche, en redressant les bévues et les erreurs nombreuses que commettoient les ennemis de la vérité catholique. L'Italie, l'Allemagne et la France ont produit un grand nombre d'écrits historiques qui se distinguent à la fois par des recherches savantes et laborieuses et par le talent de leurs auteurs. Dans ces derniers temps surtout, des hommes éminens se sont attachés à écrire certaines époques de l'histoire de l'Eglise, à faire ressortir les principaux événemens d'une époque, à en faire connoître la cause et les effets; nous voulons parler de ces importantes *monographies* où l'histoire de tout un siècle se résume dans un personnage éminent qui a joué le plus grand rôle. Ce qui est remarquable, c'est que des auteurs protestans, mus uniquement par le désir de connoître la vérité, en consultant les sources authentiques, en sont venus à publier des ouvrages qu'un catholique peut avouer, où ils font pleine justice de toutes les déclamations et des erreures nombreuses de leurs devanciers. Il nous seroit facile de justifier nos observations par l'énumération des travaux remarquables qui ont été publiés depuis quelque temps. Mais nous croyons pouvoir nous dispenser d'entrer dans des détails, parce que nos lecteurs en général, sont au courant des principales publications historiques.

Il existe donc une foule de bons ouvrages sur l'histoire de l'Eglise; les principaux événemens ont été examinés, discutés et appréciés. Mais nous n'avons pas, jusqu'ici, une bonne histoire de l'Eglise. Il y a de nombreux et précieux matériaux; mais jusqu'à ce jour nous n'avons pas trouvé une main habile qui ait pu les réunir pour construire un monument digne de cette Eglise que Dieu a établie pour la conservation des vérités saintes et des principes de la saine morale. Cette remarque n'a pas besoin d'être justifiée; elle est faite par tout homme qui a étudié l'histoire.

Ce seroit rendre un éminent service à la religion que de publier une bonne histoire de l'Eglise. La tâche est difficile, sans doute; bien que les matériaux ne manquent point, et peut-être précisément à cause de leur grande abondance, celui qui entreprend un pareil travail, doit souvent se trouver fort embarrassé pour le choix. Il faut en outre un coup-d'œil sûr, un jugement solide et être entièrement dégagé de tout préjugé.

Ces qualités se trouvent rarement réunies dans un même écrivain, et c'est ce qui explique suffisamment l'absence d'une histoire ecclésiastique qui mérite vraiment ce nom. Toutefois nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'une nouvelle tentative vient d'être faite par un homme qui s'est déjà fait connoître par des publications qui ne sont pas sans importance. M. l'abbé Rohrbacher, professeur du séminaire de Nancy, a eu le courage d'entreprendre la publica-

Digitized by Google

tion d'une histoire universelle de l'Eglise catholique. Son ouvrage doit se composer de 22 à 25 volumes. Déjà six volumes ont paru. Ce grand nombre de volumes ne doit point effrayer; il est au contraire, une garantie que l'ouvrage pourra répondre au but que l'auteur s'est proposé d'atteindre. Il veut, en effet, donner une histoire *universelle* de l'Eglise, raconter les principaux événements et profiter de tous les travaux de ses devanciers. Pour qui connoît l'étendue et le nombre de ces travaux, le nombre de volumes paroîtra encore trop peu considérable. Toutefois, l'historien pourra faire entrer dans le cadre qu'il s'est tracé tous les points importans et leur donner des développemens convenables.

L'auteur de cet ouvrage nous inspire une grande confiance, et ce que nous avons vu dans les six premiers volumes déjà publiés, nous fait croire que son travail, sans être complet, sera très-utile à la cause de l'Eglise. Il est au courant des principales publications; il les a lues et a su les mettre à profit. Il cite ses sources et met ainsi le lecteur sur la voie d'étudier à fond ce que souvent il n'a pu qu'ébaucher. Dans quelques articles qui suivront, nous justifierons nos éloges, en parcourant les principaux points qu'il a traités. Il nous arrivera quelquefois de présenter des observations critiques. L'estimable écrivain voudra bien n'y voir qu'une preuve de l'importance que nous attachons à son travail et du désir de voir disparoître, dans une seconde édition, (car nous croyons que son travail aura du succès) les défauts qui se trouvent dans son ouvrage. Nous finissons ce premier article en fesant connoître le plan et le but de M. l'abbé Rohrbacher. « L'Eglise catholique, dit-il, dans son état actuel, remonte de nous à dix-neuf siècles, et de là, dans un état différent, jusqu'à l'origine de l'humanité. Elle embrasse ainsi tous les siècles, depuis Grégoire XVI jusqu'à Adam. Hors de là, rien de pareil, hors de là nul ensemble; hors de là quelques fragmens qui, à eux seuls, ne présentent qu'un amas, mais qui, dans le christianisme total, trouvent leur place, comme les pierres détachées d'un même édifice. L'Eglise catholique est ainsi le genre humain, constitué divinement et divinement conservé dans l'unité, pour répondre à qui l'interroge, nous dire d'où il vient, où il va, quels sont les principaux événemens de sa longue existence, quels sont les desseins de Dieu sur lui et sur nous. Sa réponse est l'histoire que nous écrivons. » On voit déjà que l'auteur se propose d'écrire l'histoire de l'Eglise depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours; car l'Eglise catholique, dans tout son ensemble est la société de Dieu avec les anges et les hommes. Il continue : « Histoire veut dire science des faits: science, connoissance raisonnée, connoissance qui explique la raison, les causes, les rapports, les effets. L'histoire du genre humain comprend donc, non seulement la simple notion des principaux faits qui le concernent, mais l'explication de ces faits par leurs causes et leurs résultats. « Or, dit Bossuet, la seule » Eglise catholique remplit tous les siècles précédents par une

Digitized by Google

» suite qui ne peut lui être contestée. La loi vient au-devant de » l'Evangile; la succession de Moïse et des patriarches ne fait » qu'une suite avec celle de Jésus-Christ : être attendu, venu, être » reconnu par une postérité qui durera autant que le monde, c'est » le caractère du Messie en qui nous croyons. Jésus-Christ est » aujourd'hui, il étoit hier, et il est aux siècles des siècles. » La seule Eglise catholique peut donc nous apprendre et les faits et le sens des faits. »

Après nous avoir fait connoître comment il racontera les faits et exposera la doctrine de l'Eglise, en consultant les monuments authentiques et en suivant la règle catholique, M. Rohrbaher nous dit que « le premier motif qui lui a fait entreprendre ce travail a été le désir de justifier l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, des reproches que se permettent à son égard quelques-uns de ses propres enfans; de rétablir pour cela les faits qu'ils ont altérés, les témoignages qu'ils ont supprimés et de réfuter ainsi les calomnies qu'ils ont accréditées. Nous commençâmes d'abord, dit-il, son histoire depuis Jésus-Christ; mais, arrivés à la fin du troisième siècle, nous restâmes convaincus que, pour présenter la religion, l'Eglise de Dieu, dans toute sa majesté, pour la faire triompher de toutes les chicanes de l'incrédulité et de l'hérésie, de tous les préjugés des nations, en particulier de certain faux système de philosophie, (celui de M. de Lamennais), il falloit, comme elle, embrasser tous les siècles. Sans délai et sans relâche, nous nous mîmes à l'œuvre. Nous avons voulu écrire une histoire de l'Eglise catholique, non pas de l'Eglise de tel ou tel pays, suivant les préjugés de telle ou telle nation. Nous prenons pour règle de nos affections et de nos pensées, non pas notre individu, ni tel autre que ce soit, non pas encore notre patrie, mais l'Eglise de Dieu, l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine. Des discussions ont eu lieu depuis quelques années; nous avons tâché de découvrir ce qu'il y avoit de vrai et de faux de part et d'autre et il nous semble avoir rencontré plus d'une fois le point de conciliation. Des découvertes importantes ont jeté un nouveau jour sur les antiquités de l'Inde et de l'Egypte; à l'exemple des enfans de Jacob, nous avons profité de ces richesses profanes pour embellir le sanctuaire de l'éternel. »

Tel est le plan de M. Rohrbacher. Nous examinerons, dans un prochain article, les trois premiers volumes qui contiennent l'histoire de l'Eglise catholique depuis la création du monde jusqu'à Jésus-Christ.

Nous nous fesons un devoir d'annoncer qu'un imprimeur de Liége, M. Lardinois, se propose de réimprimer l'ouvrage de M. Rohrbacher. L'édition française, à cause de son prix élevé, (chaque volume coûte six francs) est peu accessible à la plupart des lecteurs. La réimpression belge permettra à tout le monde de se procurer cette excellente histoire. Chaque volume ne coûtera que deux francs et demi.

Digitized by Google

CHRESTOMATHIA RABBINICA ET CALDAICA,

cum notis grammaticis, historicis, theologicis, glossario et Lexico Abbreviaturarum, quæ in Hebræorum scriptis passim occurrunt, auctore J. T. Beelen, *in Universit. Cathol. Lov. Sacræ Script. et ling. Orientalium prof. ord.* Pars II. tom. I. — Pars. II. tom. II. Tomus III. Lovanii 1841-43. (voir notre T. VIII. p. 265.)

En rendant compte des deux premières parties de cet ouvrage il y a environ deux ans, nous avons exposé le plan de l'auteur dans tous ses détails, et nous avons tâché de montrer, combien cette chrestomathie, qui semble d'abord n'avoir qu'un but littéraire, peut devenir utile pour la défense et la confirmation de nos dogmes.

Toujours attentif à aplanir le sentier si difficile des langues orientales, M. Beelen ne perd pas un instant de vue les controverses théologiques, dont l'éclaircissement dépend en partie des monuments de la synagogue; on est frappé de l'attention constante qu'il a mise à recueillir dans les livres des rabbins et dans le Talmud, ou bien dans les auteurs qui ont travaillé sur ce sujet, avant lui, les passages qui nous montrent les croyances de l'Eglise, enclavées en quelque sorte dans les croyances juives. Les arguments que l'on puise à cette source pour les opposer au protestantisme, ne peuvent être suspects à personne; car il est impossible que l'Eglise catholique ait inventé, comme le soutiennent nos adversaires, des points de doctrine dont les vestiges (sinon l'identité) se trouvent parmi les monuments les plus anciens de la religion juive, et sous la plume d'écrivains, qui professent la plus grande aversion pour le christianisme.

L'ouvrage de M. Beelen est donc d'une grande importance sous le rapport dogmatique; il n'est pas moins précieux sous le rapport littéraire.

Pour ne pas entrer dans le détail des notes grammaticales, qui supposent une vaste lecture et une longue pratique de l'enseignement, nous signalerons comme un travail digne d'attention le lexique des *abbréviatures*, qui est aujourd'hui le plus complet que l'on connoisse: M. le professeur Beelen a réuni tout ce qui avoit paru jusqu'à ce jour sur la matière, et il a pu y ajouter une foule d'abbréviations, qui avoient échappé à ses dévanciers et qu'il a recueillies lui-même dans les livres des rabbins.

Quoique la chrestomathie rabbinique et caldaïque soit spécialement destinée aux personnes qui s'occupent de l'étude des langues orientales, elle peut être d'une grande utilité à celles qui se sont vouées à l'étude de la théologie ou de l'histoire littéraire; car c'est encore un grand mérite chez l'auteur, d'avoir relevé les services

Digitized by Google

qu'une foule d'écrivains catholiques ont rendus à l'étude de l'hébreu, services que les auteurs protestants oublient, si toutefois on ne peut dire qu'ils les dissimulent ou les cachent.

La chrestomathie de M. Beelen mérite de figurer dans toutes les bibliothèques de livres sérieux et scientifiques; car à sa valeur intrinsèque, elle joint l'insigne avantage d'être le premier livre tant soit peu considérable qui ait paru en Belgique sur les langues orientales et en caractères étrangers, depuis que les études théologiques ont été reprises dans ce pays. Tous les amis des lettres féliciteront et le savant auteur, et l'établissement auquel il est associé, d'une publication, qui présage les plus nobles et les plus utiles travaux, et qui en forme déjà les prémices.

ÉTUDES SUR LES HYMNES DU RIG-VÊDA,

avec un choix d'hymnes traduits pour la première fois en français, par M. F. Nève, *prof. agrégé à la faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, etc.* Louvain 1842.

Nous avons tardé trop long-temps à rendre compte de cet ouvrage remarquable. Il appartient, comme la Chrestomathie rabbinique et chaldaïque de M. Beelen, à cette classe d'ouvrages qui annoncent une aurore nouvelle pour les études sérieuses et profondes; études qui florissoient jadis à l'Université de Louvain, mais que la tourmente révolutionnaire interrompit, comme elle brisa tout ce que nos pères nous avoient légué de beau et de grand.

M. Nève, engagé dans l'étude des langues orientales, s'est attaché de préférence à l'arménien et au sanskrit, deux langues dont l'étude est la moins répandue dans nos contrées. Par un travail patient et long, il a vaincu les difficultés que présente aux Européens la langue classique des Indes, et a su se l'approprier à tel point, qu'il nous offre aujourd'hui des études savantes sur les livres sacrés des Indiens, qui indiquent chez lui une vaste érudition et un jugement exquis.

Son but, il l'annonce lui-même, est d'initier le public à la connoissance de ces livres, qui ne sont guère connus en Europe que depuis le commencement de ce siècle, par des extraits et des analyses que nous ont donnés de savants anglais, Colebroke, Rosen, Stephensen, etc., et qui nous ouvrent cependant un nouveau monde. Ici religion, mœurs, coutumes, usages, croyances, politique, législation, philosophie, tout diffère des idées, des connoissances et des coutumes qui nous sont familières; tout inspire un vif intérêt et pique la curiosité. Mais pour la satisfaire, faudra-t-il se résoudre aux études épineuses d'une langue hérissée de règles et de combinaisons tout-à-fait étrangères à nos langues? Le nombre des savants

Digitized by Google

qui auront le courage de s'y appliquer sera toujours petit; et la satisfaction d'initier la foule à des mystères qu'eux seuls sont en état de pénétrer leur sera réservée. M. Nève s'est acquitté de ce devoir en publiant ses savantes études. Dans son introduction, il expose la division générale de la littérature sanskrite en trois périodes; il indique la destination des védas et l'usage qu'on en faisoit, la vénération profonde dont ils étoient l'objet, enfin leur origine mythologique.

Dans le 1er paragraphe, il recherche l'âge du Rig-Vêda, la partie la plus sacrée des livres saints chez les Hindous; dans le 2me, il s'occupe des auteurs de ces livres; dans le 3me, il compare les hymnes du Rig-Vêda aux hymnes des anciens peuples, aux chants sacrés de la Chine, de la Perse, de l'Egypte, de la Gaule et de la Scandinavie; le 4me est consacré à l'examen de la langue et du style de ces hymnes; le 5me renferme des extraits fidèlement traduits; dans le 6me l'auteur décrit l'état social et religieux des Hindous dans la période védique.

Le *Journal asiatique*, en rendant compte des études de M. Nève, a porté sur ce travail un jugement très-favorable; il a rendu au jeune écrivain ce témoignage flatteur, qu'il avoit réuni avec sagacité, et résumé avec ordre, tout ce qui avoit été écrit jusqu'ici sur le Rig-Vêda. Etrangers à ces études, nous sommes heureux de pouvoir appuyer sur le témoignage des hommes compétents, le jugement que nous avons porté nous-mêmes sur l'écrit de M. Nève, et nous n'hésitons pas à le recommander à toutes les personnes, qui désirent se familiariser avec l'histoire, la philosophie et la religion des Indes.

LES SCYTHES DE L'ANTIQUITÉ, SONT-ILS LES ANCÊTRES DES SLAVES DE NOS JOURS?

Mémoire de M. J. C. Van Thielen, *membre du conseil de l'académie d'archéologie*, 1er *substitut du procureur du roi à Anvers, etc.*

M. Van Thielen semble avoir fait une étude approfondie des langues du nord; c'est à l'aide des étymologies qu'il a tâché de résoudre affirmativement la question posée. Il offre dans ses rapprochements une démonstration très-spécieuse, dont nous ne pouvons malheureusement constater les bases. L'érudition de l'auteur nous rassure sur sa fidélité, et nous fait croire que ses preuves sont au-dessus de toute contestation. Ce mémoire n'est qu'un premier essai; l'auteur nous promet des travaux tout aussi sérieux sur l'histoire de la Belgique; voici en quels termes il énonce sa promesse que nous accueillons avec plaisir:

Digitized by Google

« Nous nous sommes beaucoup occupés des anciens Belges; nous avons désiré savoir quel étoit ce peuple trans-rhénan, qui, au dire de César (*lib. II. c. IV*), franchit anciennement le Rhin et s'établit en conquérant non-seulement dans le pays qui fut appelé Belgique d'après lui, mais dans toute la partie des Gaules située au nord de la Marne et de la Loire. Nous avons recueilli tous les mots belges que les anciens nous ont transmis; nous avons trouvé dans le patois *wallon*, dans le *bas-breton* et dans les patois du nord de la France des expressions identiques; nous avons comparé ces mots belges de l'antiquité, ces idiotismes *wallons*, avec les différents idiomes européens et asiatiques; et cet examen a produit un résultat assez intéressant pour que nous osions nous flatter que l'académie d'archéologie de Belgique voudra bien en permettre l'insertion dans l'un de ses prochains bulletins. »

ENSEIGNE-T-ON LES QUATRE PROPOSITIONS GALLICANES A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE DE PARIS ?

Lors de l'ouverture des cours de cette faculté, le respectable Doyen, M. Glaire, sembloit avoir répondu affirmativement à cette question; et nous nous sommes permis de relever ce que son assertion paroissoit contenir d'étrange; nous avons appris, qu'il n'avoit point entendu affirmer que la doctrine des quatre propositions fût obligatoire; il n'avoit point exprimé son opinion.

Il paroît cependant que les quatre propositions sont enseignées à Paris. M. le garde des sceaux, interpellé par M. Isambert dans la séance des chambres des députés le 14 juin dernier, sur le zèle qu'il déployoit à défendre les doctrines gallicanes, a prononcé les paroles suivantes, que nous recueillons comme document :

On a parlé de l'oubli, où on laisseroit tomber les articles de la déclaration de 1682 *; si l'honorable préopinant* (Isambert) *veut se rendre au cours de la faculté de théologie*, IL VERRA QUE CES ARTICLES Y SONT PUBLIQUEMENT ENSEIGNÉS.

RÉSULTAT DES ÉLECTIONS.

Quatre provinces, deux wallonnes et deux flamandes, avoient à renouveler leurs députations au sénat et à la chambre des représentans; les premières ont essuyé des pertes sensibles; les dernières ont eu un succès complet, elles ont gagné.

Digitized by Google

Cette première remarque ne doit pas être perdue de vue; elle n'est peut-être pas tout-à-fait sans signification. Il est possible que les unes aient à combattre des obtacles que les autres ne connoissent pas.

Tournay, Liége, Verviers ont sacrifié des hommes distingués par leur instruction, par leur caractère et par leur conduite parlementaire. La chambre a perdu en un jour son président et ses deux vice-présidens.

Aujourd'hui que la vivacité de la dispute est un peu amortie, et qu'à l'exception de messieurs les journalistes, le monde a quitté le champ de bataille pour retourner à ses affaires particulières, il seroit curieux et utile peut-être de rechercher les causes du triomphe des uns et de la défaite des autres. Mais seroit-on sûr de les trouver? Nous avouons, pour notre part, que nous ne les découvrons pas toutes. Il y en a sans doute plusieurs, et l'on se tromperoit beaucoup si on se créoit un système dans cet examen.

La question la plus grave qui puisse se présenter ici seroit de savoir jusqu'à quel point nos institutions mêmes peuvent avoir influé sur le résultat de nos dernières élections. Mais, outre que le sujet est délicat, il semble que nous ayons trop peu d'expérience jusqu'à présent pour le traiter d'une manière convenable. En politique, lorsqu'on ne peut pas invoquer les faits, il vaut mieux ne rien dire que de se livrer à la théorie et aux conjectures.

Ce qu'on sait généralement, c'est que, dans la démocratie, le mérite est plus exposé que la médiocrité à exciter les passions et à perdre la faveur populaire. Que l'ambition cherche à éloigner de la chambre les hommes les plus instruits et les plus recommandables, cela ne doit pas nous étonner; c'est à eux qu'elle doit s'attaquer de préférence. Et qu'elle séduise la multitude, qu'elle fasse épouser à la majorité des citoyens sa haine et son aversion, c'est de quoi malheureusement on ne peut être surpris non plus. Le grand nombre ne raisonne pas toujours ses affections et ses antipathies, et trop souvent il sert d'instrument aux hommes entreprenans et adroits qui cherchent à s'élever (1).

(1) Le peuple. . . . . .
Est une proie acquise à chaque faction.
Celui qui sait le mieux flatter l'aveugle masse,
Entraîne son suffrage et gouverne à sa place.
(*Lucrèce*, tragédie de M. Ponsard.)

Digitized by Google

Mais laissons les réflexions générales, et occupons-nous un moment des faits que nous avons sous les yeux.

Le libéralisme exagéré est-il plus fort à Liége et à Verviers qu'à Gand ? Ou bien lui a-t-on moins résisté dans une province que dans l'autre ? Ce sont des questions qu'on se fait sans doute aujourd'hui et qui se présentent naturellement. On a peine à concevoir, vu le peu d'étendue de notre royaume, que dans un endroit les hommes modérés n'aient pu réunir que la moitié des votes, tandis qu'ils l'ont emporté de beaucoup dans un autre.

Il est certainement possible qu'ils n'aient pas agi partout avec le même zèle et avec le même ensemble. Il paroît néanmoins que, dans la province de Liége, on ne s'est pas endormi et qu'on n'a pas tout à fait compté sur le bon sens et l'intérêt bien entendu des électeurs. On s'est préparé à la lutte avec soin et long-temps d'avance. Mais nous n'assurerons pas qu'on l'ait fait avec cet esprit de détail, si nous osons parler ainsi, avec cette minutieuse exactitude, avec cette opiniâtre patience qui peut seule assurer le succès d'une élection. Les hommes modérés, que nul intérêt, nulle passion n'émeut vivement, consentent difficilement à faire des démarches désagréables et multipliées auprès des personnes. Ils feroient plutôt des sacrifices de temps et d'argent que de parcourir les maisons des électeurs et de chercher à les éclairer de vive voix et à les diriger. Sous ce rapport, on n'est peut-être pas sans reproche dans les lieux où le libéralisme a triomphé. On publie des articles de journaux, des circulaires, des adresses aux colléges électoraux ; mais on ne voit pas les électeurs, on ne les éclaire pas, on ne les désabuse pas, on ne les garantit pas des piéges qui leur sont tendus de tous côtés. On tient en main les listes électorales, on les examine, on compte les voix, on note tels noms comme favorables, tels comme contraires, tels comme douteux ; et trop souvent on se borne à ce calcul.

Il est possible aussi qu'à Liége et à Verviers, les hommes qui auroient dû s'entendre et agir de concert, ne l'aient pas fait. Nous avons entendu citer des faits déplorables. Quelle espérance de succès peut-il y avoir quand on se divise devant un ennemi fort et bien uni ?

Le ministère, de son côté, n'a-t-il pas nui au succès des

Digitized by Google

élections dans certains endroits ? Dans quel sens s'est-il servi de son influence ? De quelles opinions a-t-il voulu le triomphe ? C'est avec peine que nous présentons ces réflexions, et plus d'un motif nous engage à ne pas insister.

Du reste, nous n'établissons pas de comparaison entre les provinces. Nous pourrions bien dire peut-être, avec certain fondement, que dans tel lieu, on n'a pas fait assez; mais il nous seroit difficile de savoir qu'ailleurs on ait fait davantage.

Quant à la force du libéralisme en elle-même, elle résulte probablement aussi de différentes causes. Le caractère des populations, leur amour plus ou moins vif de l'indépendance, leur moralité, leurs sentimens religieux, leur langue, leur genre de lecture habituelle, leur instruction, leur raison, leur bon sens, tout cela, sans compter beaucoup d'autres choses, influe sur les opinions politiques et contribue à former les partis et les factions.

Le peuple wallon est-il plus impatient du frein, de l'autorité, que le peuple flamand ? Est-il plus vif, plus ami de la nouveauté, plus porté à résister au pouvoir ? Est-il moins religieux, moins attaché aux croyances, au culte de ses ancêtres ? Est-il plus exposé, par sa langue, par son goût pour certaines lectures, aux séductions de tous les genres, à la corruption morale et politique que la presse étend de plus en plus ? Croit-il plus facilement le mensonge et la calomnie ? Est-il plus immédiatement sous l'influence des sociétés secrètes ?

Nous proposons ces questions, sans prétendre les résoudre. Il nous suffit de faire observer, que l'extrême différence que nous ont présentée les élections entre les provinces wallonnes et les provinces flamandes, peut n'être pas aussi difficile à expliquer qu'on seroit d'abord tenté de le croire.

Heureusement qu'en somme les résultats sont satisfaisans, et que les passions anti-sociales ont trouvé un contre-poids dans le bon sens du peuple belge. Le conseil de la nation perd quelques membres honorables, d'une vieille expérience, d'une science consommée, d'une indépendance, d'une vertu éprouvée ; la majorité gagne quelques voix, et il est probable que plus d'un nom nouveau nous révélera de nouveaux talens, de nouveaux moyens. Le libéralisme intolérant, qui prophétisoit sa prochaine domination, devra ajourner ses

Digitized by Google

projets d'envahissement et prendre patience. La Belgique ne semble point mûre pour ce nouveau despotisme, et dans tous les cas elle ne le supporteroit pas long-temps.

En attendant, que la partie saine de la nation ne s'abandonne pas à une confiance aveugle. Nous sommes entourés d'assez de dangers pour veiller nuit et jour et pour chercher à conserver précieusement les forces que nous trouvons dans le caractère national et dans notre attachement aux principes conservateurs. L'expérience que nous venons d'acquérir, contient plus d'un avis sérieux et utile. On voit comment les majorités peuvent se perdre, comment le peuple peut être abusé et trompé, comment le mérite peut être méconnu, comment les services rendus peuvent être oubliés, comment les mauvaises passions peuvent étouffer la voix de la raison et même celle de l'intérêt privé bien entendu. Les changemens les plus étonnans dans les affections populaires, dans les dispositions du corps électoral, sont possibles avec nos institutions. Ces institutions, il faut les étudier mieux, et surtout s'y conformer dans la pratique. La matière électorale, seule, exige un long et laborieux apprentissage. Et la presse! la connoît-on assez bien? Comprend-on suffisamment quelles métamorphoses elle est capable de faire subir à une nation, quelles révolutions, quels bouleversemens moraux et politiques elle peut enfanter?

Les provinces où les mauvaises doctrines semblent avoir moins pénétré jusqu'aujourd'hui, doivent veiller avec plus de soin que jamais à la garde de ce qu'elles possèdent de plus précieux. Elles sont défendues par un rempart qui n'entoure pas les autres. Ce rempart, c'est leur langue, c'est leur idiome maternel; et cette défense est plus forte qu'on ne pense. Mais ce rempart est démoli en plus d'un endroit, et il y a plus d'un moyen de le franchir. Comment le conserver? comment en réparer les brèches? Les hommes sages qui sont sur les lieux, doivent le savoir mieux que nous. Il est certain néanmoins que la culture de cette langue doit être le principal moyen à employer. Si l'étude en étoit négligée dans les écoles, si les jeunes gens, après être entrés dans le monde, ne trouvoient pas ou trouvoient difficilement dans cet idiome, les livres et les journaux dont ils peuvent sentir le besoin, il est évident que ce rempart doit s'écrouler peu à peu et finir peut-être par disparoître.

Digitized by Google

Au surplus, quand notre situation intérieure ne laisseroit rien à désirer, quand elle offriroit toutes les garanties d'ordre, de régularité, de paix, d'indépendance et de stabilité qu'on peut désirer, il nous seroit encore défendu de demeurer tranquilles et de nous fier à l'avenir. Le sol du midi de l'Europe est ébranlé; un royaume plus voisin, dont la destinée semble être de communiquer à tout ce qui l'environne le mal comme le bien, semble prochainement menacé d'une minorité que le radicalisme s'apprête à exploiter au profit des passions anarchiques et dont le libéralisme belge ne manquera pas de profiter non plus. Tâchons de demeurer un peuple religieux, et réparons, s'il se peut, les pertes que des doctrines étrangères nous ont fait subir depuis cinquante ans. Tout notre avenir est dans la conservation de nos principes, de nos mœurs, de nos usages, de notre attachement au caractère national.

DÉCRET

DANS LA CAUSE DE LA BÉATIFICATION ET CANONISATION DU VÉNÉRABLE SERVITEUR DE DIEU JEAN BERCHMANS, SCHOLASTIQUE DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS, NÉ A DIEST EN BELGIQUE.

SUR LE DOUTE

s'il conste des Vertus théologales la Foi, l'Espérance et la Charité envers Dieu et le prochain, et des Vertus cardinales la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance et leurs annexes, au degré héroïque, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit.

Le vénérable JEAN BERCHMANS, chéri de Dieu et des hommes, scholastique de la SOCIÉTÉ DE JÉSUS, né en Belgique, a parcouru une carrière très-courte, puisqu'il n'a pas atteint tout-à-fait quatre lustres et demi; mais l'innocence de mœurs a distingué son enfance, mais d'illustres vertus ont orné sa jeunesse. Lorsqu'il vivoit dans le siècle, il fut, auprès de ses parens et de ses précepteurs, un modèle accompli de piété et d'obéissance; lorsque plus tard il eut embrassé l'état régulier et qu'il fut entré dans l'institut le S. IGNACE, il donna les mêmes bons exemples et édifia par d'observance exacte de toutes les règles, les autres novices, les Pères

Digitized by Google

et ses maîtres. Pendant qu'il marchoit avec ardeur dans l'étroit sentier des vertus, il fut atteint d'une maladie légère qui s'aggrava tout-à-coup et le conduisit à l'extrémité. Il entendit avec joie l'annonce de sa fin prochaine, et ayant reçu avec une grande dévotion tous les sacremens de l'Eglise, il mourut à Rome le 5 août 1621.

Ce vénérable jeune homme, doué des plus belles qualités de l'esprit et du corps, cher à tout le monde, surtout aux membres de l'illustre SOCIÉTÉ DE JÉSUS, a été vivement regretté, et depuis le moment de sa précieuse mort, son nom a été en bénédiction, et le souvenir qu'il a laissé ne s'est jamais affoibli. Aussi, peu de temps après son trépas, les témoignages sur sa conduite et ses actions ont été recueillis, par les soins et le zèle de cette même SOCIÉTÉ DE JÉSUS, tant à Rome que dans le pays d'Anvers où il étoit né, et les procès commencés par l'autorité ordinaire. Mais comme, outre le témoignage des hommes, il faut celui de Dieu dans des causes si graves, ce ne fut que plus d'un siècle après, qu'on commença d'agir avec plus d'instance auprès de la Congrégation des saints Rits, pour obtenir en faveur du VÉN. JEAN les honneurs de la Béatification, sous l'approbation du Saint-Siége, en se fondant sur quelques miracles qu'on disoit avoir obtenus de Dieu, par l'invocation du nom de son Serviteur. Plusieurs procès-verbaux ayant donc été rédigés et après l'accomplissement de toutes les formalités requises, d'après les Décrets des Souverains Pontifes et les usages de la Congrégation des saints Rits, pour les principales circonstances de cette Cause, la question sur les vertus Théologales et Cardinales du VEN. JEAN, a été agitée d'abord le 19 novembre 1839 devant le R^me^ cardinal Charles-Marie Pédicini, évêque de Porto, Ste Rufine et Civita-Vecchia, vice-chancelier de la sainte Eglise Romaine, préfet de la Congrégation des saints Rits et rapporteur de la Cause; en second lieu, le 20 avril 1841, devant les R^mes^ cardinaux attachés aux saints Rits, dans le palais apostolique du Vatican; et pour la troisième fois, la question a été proposée le 19 novembre 1842, dans le même palais apostolique du Vatican, devant notre très-saint Seigneur le Pape Grégoire XVI, séance où chacun des R^mes^ Cardinaux et des autres Pères examinateurs des saints Rits a donné son suffrage.

Toutes les voix ayant été recueillies avec attention, le St-PÈRE remit à un autre temps sa sentence suprême, et ordonna qu'en attendant on recourût aux prières pour résoudre cette question difficile, et qu'on implorât le secours de la Sagesse divine qui illumine de la lumière éternelle de sa clarté les esprits des mortels. Il pria lui-même et examina long-temps toute la suite de cette affaire, et à l'approche de la solennité de la Pentecôté, époque où l'Esprit Paraclet, descendant en langues de feu, a éclairé l'esprit et enflammé le cœur des Apôtres, il résolut enfin de se prononcer.

Ainsi le lundi de la Pentecôte, à l'issue des saints Offices, Sa

Digitized by Google

Sainteté fit venir au palais du Vatican le Rme cardinal Charles-Marie Pédicini, évêque de Porto, Ste. Rufine et Civita-Vecchia, Vice-Chancelier de la sainte Eglise Romaine, Préfet de la Congrégation des Rits, Rapporteur de la Cause, avec le R. P. André-Marie Frattini, Promoteur de la Foi, et le Secrétaire soussigné, et proclama solennellement: = *Que les Vertus Théologales et Cardinales et leurs annexes dans le degré héroïque du* VÉN. SERVITEUR DE DIEU JEAN BERCHMANS DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS, *étoient tellement prouvées, qu'on pouvoit procéder en sûreté à ce qui restoit à faire, c'est-à-dire à la discussion des quatre miracles.*

Il ordonna le 5 juin 1843 que ce décret seroit promulgué et inscrit dans les Actes de la Congrégation des saints Rits.

C. M. *évêque de Porto, Ste Rufine et Civita-Vecchia, Card. Pédicini, Vice-Chanc. de la S. E. R., Préf. de la C. des S. R.*

JOSEPH-GASPAR FATATI, secrét. de la C. des S. R.

Je soussigné atteste que cet exemplaire est conforme à celui qui est sorti de l'imprimerie de la Rde chambre apostolique de Rome.

Alost le 20 juin 1843.

CHARLES FRANCKEVILLE S. J.
Prov. de la Belg.

NOUVELLES

ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES.

Belgique. Par suite des élections du 13 juin, voici comme se composent les députations du Hainaut, de la Flandre orientale, de la province de Liége et du Limbourg.

HAINAUT. *Sénat.* MM. le comte Duval de Beaulieu, Siraut, bourgmestre de Mons, Dumont-Dumortier, le chevalier de Roulier, de Bousies, Daminet, de Haussy. — *Chambre des Représentans.* MM. Dolez, Lange, Sigart, Dumortier, Castiau, Savart, Goblet, de Sécus, Dechamps, Troye, le prince de Chimay, Duvivier, [illegible]bus de Ghisignies, Pirmez, Dumont.

FLANDRE ORIENTALE. *Sénat.* MM. d'Hoop-Lefebvre, Heynderycx, Claes-de-Cock, (*) le comte d'Andelot, le comte d'Hane de Potter, le marquis de Rodes, Cassiers, le comte de Ribaucourt, Rooman de Block. — *Chambre des Représentans.* MM. Desmaisières, Kervyn, Delehaye, Manilius, de Saegher, Delhougne (**), de Smet,

(*) (**) MM Claes-de Cock et Delhougne ayant été élus à la suite d'un ballotage, remis irrégulièrement au lendemain de l'élection, on ne peut douter que ce choix ne soit annulé.

Digitized by Google

de Meer de Moorsel, de Nayer, Liedts, de Villegas, Thienpont, le vicomte Charles Vilain XIIII, de Meester, Verwilghen, le baron de Terbecq, de Decker, Lejeune.

Province de Liége. *Sénat.* MM. de Potesta Montigny, Hennequin, Biolley, de Baré de Comogne, le comte de Renesse Breidbach. — *Chambre des Représentans.* MM. Fleussu, Delfosse, Ch. Lesoinne, C. de Tornaco, Lys, David, L. baron Van den Steen, Thyrion, Eloy.

Limbourg. *Sénat.* MM. le baron de Schiervel, le comte de Borchgrave. — *Chambre des Représentans.* MM. le comte de Theux, de Corswarem, le comte de Renesse, Simons, Huveneers.

Dans la province d'Anvers, M. Smits ayant été nommé gouverneur du Luxembourg et par suite sujet à une réélection, a été de nouveau proclamé représentant, par 654 voix contre 426.

Dans la province de Namur, M. Victor Pirson, major d'artillerie, a été élu représentant, en remplacement de son père, démissionnaire.

— Le Roi et la Reine ont, pour la première fois, fait une tournée dans le Luxembourg, dans les premiers jours du mois de juin. Ils ont visité successivement Arlon, Bouillon, Neufchateau, Virton, Bastogne, Laroche, Saint-Hubert, Marche, etc. et ont été reçus partout avec des démonstrations extraordinaires de joie et d'amour. L'*Ami de l'ordre*, qui nous a donné les intéressans détails de ce voyage, raconte entr'autres le fait suivant qui a signalé l'arrivée de LL. MM. à Arlon :

» On sait que, d'après les ordres du Roi, sa voiture a pénétré en ville sans escorte militaire. Le peuple seul l'entouroit; mais ce qu'on ne sait pas, c'est que les hommes et les femmes qui se pressoient entre les chevaux, entre les roues, montoient sur le marchepied de la voiture pour voir de plus près LL. MM.; c'est que la main du Roi qui saluoit a été pressée à diverses reprises; quelques personnes même, oubliant les lois de l'étiquette et obéissant à l'impulsion de leur cœur, ont baisé la main de la Reine. Tout cela se passoit au milieu d'une confusion impossible à décrire et qui sembloit plaire à LL. MM., parce qu'elles y voyoient l'expression du bonheur que procuroit leur présence. »

— La loi du 12 août 1842, relative au renouvellement des inscriptions hypothécaires, après avoir fixé, par ses articles 1 et 2, les délais dans lesquels les inscriptions prises avant le jour de sa mise en vigueur, devront être respectivement renouvelées pour conserver leur effet porte, à l'art. 3 qu'il *sera statué ultérieurement sur le mode de renouvellement des inscriptions d'hypothèque et privilège.*

Des doutes se sont élevés sur la portée de cette réserve, en ce que, faute de termes explicites, l'on pouvoit croire qu'elle s'appliquoit aussi bien aux inscriptions *antérieures* qu'à celles *postérieures* à ladite loi; d'où il seroit résulté que le renouvellement de celles *antérieures*, bien que prescrit dans les délais fixés par les art. 1 et 2, n'auroit cependant pu s'opérer que d'après le mode à déterminer par une loi nouvelle.

Digitized by Google

Ces doutes ont donné lieu, dans le sein du sénat à la proposition d'un projet de loi portant abrogation de la réserve susdite.

Ce projet ayant été renvoyé à l'examen d'une commission, elle fut d'avis que « la loi proposée n'étoit pas nécessaire; qu'il n'étoit pas douteux que les inscriptions hypothécaires qui doivent être renouvelées en vertu de la loi du 12 août 1842, ainsi que toutes celles qui ont été ou seront prises depuis la mise en vigueur de cette loi, ne doivent et ne peuvent être faites que dans la forme prescrite par le code civil. »

Le sénat, dans sa séance du 30 mars 1843, ayant rejeté le projet de loi par la question préalable et d'après les motifs déduits dans les rapports de la commission, motifs conformes d'ailleurs à l'opinion du gouvernement et aux explications et discussions qui avoient précédé le vote de la loi à la chambre des représentans, il s'ensuit que tout doute a disparu.

Ainsi doivent être faites, conformément au mode prescrit par le code civil, les inscriptions requises depuis la loi du 12 août 1842, qu'elles soient primitives ou qu'elles soient prises en *renouvellement* d'inscriptions *antérieures* à ladite loi, la disposition portée à l'art. 3 n'ayant rapport qu'au *renouvellement* des inscriptions qui auront été prises sous l'empire de cette loi.

En effet, cette disposition se rattache au travail dont est chargée la commission nommée pour la révision du système hypothécaire. On a pensé qu'il seroit peu opportun de s'occuper d'un mode de renouvellement à propos d'un système qui pourra être changé ou modifié par l'introduction d'un régime nouveau, et en n'assignant aucun terme à la durée des inscriptions prises après la loi nouvelle, on a considéré qu'il sera encore temps d'y pourvoir dans l'éventualité même du rétablissement du système décennal, consacré par le code civil en vigueur.

Les explications qui précèdent ont été données par M. le ministre des finances, dans une circulaire récemment transmise aux fonctionnaires de l'administration de l'enregistrement et des domaines, pour le renouvellement des inscriptions prises dans l'intérêt de l'Etat.

(*Moniteur*)

— A l'occasion des quatre-temps de la Pentecôte, Mgr l'évêque de Gand a fait deux ordinations. Le vendredi, il a donné la tonsure et les ordres mineurs, dans la chapelle du grand séminaire, et le samedi il a conféré les ordres majeurs, dans l'église cathédrale de St-Bavon. Dans ces deux ordinations, 39 élèves en théologie ont reçu la tonsure, 23 les ordres mineurs, 19 le sous-diaconat, 18 le diaconat et 17 la prêtrise. — Les mêmes jours, Mgr l'évêque de Namur a ordonné dans la chapelle de son séminaire. Le premier jour, il a donné la tonsure à trois élèves de ce séminaire, et les ordres mineurs à quarante-deux autres, tous sujets de son diocèse, sauf onze minorés qui appartiennent au vicariat apostolique de

Digitized by Google

Luxembourg. Le second jour, il a ordonné trois sous-diacres, vingt-quatre diacres et trois prêtres. Quatre diacres appartiennent audit vicariat. Un des prêtres est employé dans l'enseignement, et un est élève de l'Université catholique de Louvain.

— Quelques jours après le décès du R. P. Norbert Dierckx, supérieur de l'abbaye d'Averbode (*Voir notre livr.* 110 *p.* 99), les religieux de cette maison se sont réunis pour procéder à une nouvelle élection. Le choix est tombé sur le R. P. *Sulpice de Lespes* natif de Diest, ancien Prémontré et curé de la paroisse d'Averbode. Cette élection paroît répondre à tous les vœux. Le nouvel abbé, homme de vertu et de talent, est plus propre que personne, dit-on, à continuer l'œuvre commencée sous d'heureux auspices par son prédécesseur. Chéri et vénéré de ses confrères, il maintiendra l'union et la discipline, qui règnent déjà dans cet établissement religieux. Après l'élection, le nouveau supérieur a fait la profession de foi et a prêté le serment de fidélité aux constitutions devant Mgr Corselis, visiteur des ordres religieux en Belgique; et les religieux, à leur tour, ont renouvellé leur vœu d'obéissance entre les mains de leur nouveau chef. Un *Te Deum* a été chanté en action de grâces.

— Le 11 mai 1843, le conseil communal de Namur avoit décidé qu'il n'y avoit pas lieu de sa part à fixer le nombre des enfans pauvres qui doivent recevoir l'instruction gratuite, ni la subvention à payer de ce chef, aux termes de l'art 5 de la loi du 23 septembre 1842. Le 18 du même mois, la députation permanente du conseil provincial annula cette délibération, en se fondant sur le susdit article. Entr'autres considérans de cette annulation, nous remarquons le suivant, savoir « qu'il est de notoriété publique que le nombre des enfans pauvres dans la ville de Namur est au moins d'un millier, tandis que l'autorité locale se borne à annoncer que 200 élèves seulement fréquentent les écoles communales. » Un arrêté royal du 26 mai confirma et approuva la délibération de la commune, et ordonna que cette annulation seroit mentionnée dans le registre aux délibérations de la commune, en marge de la délibération annulée.

— La *Louise-Marie*, second bâtiment de l'expédition pour la colonie belge de Santo-Thomas, bâtiment dont on n'avoit pas de nouvelles depuis son départ, est heureusement arrivé à l'île de Ténériffe le 14 avril. M. Simons, directeur de la colonie, étant tombé malade dans la traversée, à dû débarquer et séjourner à terre jusqu'au 5 mai, jour où la *Louise-Marie* a levé l'ancre pour continuer sa route. Le *Théodore*, premier bâtiment de l'expédition, étoit arrivé à Madère le 12 avril et reparti le 16. On espère que la maladie de M. Simons n'aura pas de suite et qu'il se rétablira entièrement en Amérique. Mais le comité des directeurs de la colonie a dû prévoir le cas de son décès, et prendre ses résolutions en conséquence. C'est pourquoi, lors du départ de l'expédition, un duplicata de tous les pouvoirs et instructions confiés au directeur, a été remis au R. P. Walle, un des deux missionnaires chargés de l'ad-

Digitized by Google

ministration spirituelle, autorisé par ses supérieurs à exercer, le cas échéant, les fonctions de M. Simons *ad interim*, jusqu'à l'arrivée d'un nouveau directeur.

— L'administration communale de Liége contestoit à la fabrique de l'église succursale de St Antoine la propriété de l'ancien cimetière de St André, église supprimée par la loi du 17 ventôse an VI et attribuée comme telle à la fabrique de l'église de St Antoine, lors du rétablissement du culte catholique en éxécution de la loi du 18 germinal an X. La ville se fondoit sur le décret du 23 prairial an XII, qui attribue aux villes la propriété des cimetières. Le tribunal de 1re instance de Liége, saisi de l'affaire, s'est prononcé le 18 avril dernier en faveur de la fabrique de St Antoine, et a déclaré la ville non fondée dans sa prétention. Ce jugement se fonde sur ce que les anciens cimetières, envisagés comme des dépendances des églises auxquels ils appartenoient, tombent dans la catégorie des biens ecclésiastiques non aliénés rendus aux églises par l'arrêté du 7 thermidor an XI, et que d'ailleurs le décret du 23 prairial an XII ne concerne que les *cimetières actuels*, les *cimetières existans*, et nullement les cimetières anciens, les cimetières abandonnés des églises supprimées.

— M. Dumont, professeur de la faculté des sciences de l'université de Liége, chargé par le gouvernement d'exécuter la carte géologique de la Belgique, paroît avoir terminé à-peu-près ce grand travail. Un arrêté royal du 2 juin confie la confection de la carte à M. Philippe van der Maelen, fondateur de l'établissement géographique de Bruxelles, qui recevra de M. Dumont les élémens géologiques recueillis et préparés par lui. Les élémens géographiques et chorographiques seront extraits du cadastre et fournis également à M. van der Maelen. Cette carte se composera de neuf feuilles à l'échelle de 1,160,000, et comprendra : 1° le figuré des villes et des bourgs, les clochers de toutes les communes et les points les plus remarquables, tels que hameaux, châteaux, fermes, chapelles, signaux, moulins, etc., les chemins de fer, les grandes routes, les chemins vicinaux, les cours d'eau, les forêts, les bruyères, les tourbières et les prairies; 2° les mouvemens de terrain; 3° les limites géologiques. M. Van der Maelen recevra pour la gravure une somme de 12,000 frs, payable par neuvième, après la confection de chaque pierre; les pierres gravées seront la propriété du gouvernement. La gravure doit être entièrement terminée dans 5 ans, à dater du 1 mai 1843. Le tirage se fera au nombre de 500 exemplaires sur du papier de 150 frs la rame. Le gouvernement paie le papier et le tirage.

— Un couvent de *Rédemptoristines* a été fondé à Bruges au mois d'août 1841, avec l'approbation de l'ordinaire, par une dame noble et vertueuse, qui a d'abord établi une maison de cet ordre à Vienne en Autriche et qui a pris ensuite elle-même l'habit de rédemptoristine le 2 avril 1831 à Rome, des mains de l'illustre

Digitized by Google

cardinal Odescalchi. Les rédemptoristines forment un ordre contemplatif et récitent le grand office. Leur robe est rouge; elles portent un scapulaire avec l'image du Sauveur, un manteau bleu de ciel, deux voiles l'un blanc et l'autre noir, des souliers blancs, et une bague d'or sur laquelle sont gravées deux mains qui se joignent et au-dessus desquelles on lit ces mots *Ego te sponsabo*. Les novices portent une couronne d'épines le jour de leur vêture, et une couronne de roses le jour de leur profession.

— M. Binkvliet, curé de Saint-André à Anvers, est mort le 25 mai dans un âge avancé, après une maladie de deux jours. — M. J.-B. Verheecke, curé à Saint-Laurent (diocèse de Gand), est décédé le 8 juin. Il étoit né à Somerghem en 1779. — M. Van de Weghe, ancien professeur au collége d'Alost, et professeur au collége de Courtrai, avant sa nomination à la cure d'Espierre, qu'il ne desservoit que depuis six mois, vient de mourir dans cette commune après une longue et douloureuse maladie. M. Van de Weghe, d'un caractère doux et conciliant, emporte au tombeau les regrets de ses paroissiens, de ses nombreux amis et de tous ceux qui l'ont connu.

— M. P. Regelbrugghe, curé à Hamme (diocèse de Gand) depuis plus de 20 ans, âgé de 75 ans, et M. L. Dellaert, curé à Heusden (même diocèse), ont donné leur démission. M. B. Matthys, curé à Erpe, remplace M. Regelbrugghe à Hamme. — M. P.-F. de Sutter, curé à Rousele (dioc. de Gand), a été transféré en la même qualité à Zelzaete.

— Le gouvernement vient enfin d'accorder un subside suffisant pour la restauration de la tour de la cathédrale de Bruges.

— Le 20 Avril dernier, une jeune personne de Bruxelles, Mlle Duycker, a pris l'habit religieux chez les Dames Carmélites de Namur. Cette cérémonie touchante avoit attiré, dans la chapelle du couvent, une foule de Dames de cette ville, avides d'éprouver les émotions salutaires qu'inspire toujours cet acte solennel et héroïque de religion. La novice fut conduite à l'autel par Mlle la vicomtesse Angélique Desmanet de Biesmes. M. le chanoine de Montpellier fit le sermon et les cérémonies de la vêture. On ne sauroit peindre l'attendrissement qu'éprouva la pieuse assemblée en entendant la parole onctueuse du prédicateur et les réponses que fesoit d'une voix ferme la novice, à toutes les questions que le prêtre lui adressoit suivant l'usage; mais l'émotion fut à son comble, lorsqu'après la messe, reconduite processionnellement jusqu'à la porte du cloître, Mlle Duycker fit à sa famille et au monde son dernier adieu. Des larmes bien douces coulèrent de tous les yeux, tandis que la vierge chrétienne, tout absorbée dans son bonheur, sembloit avoir hâte de se dérober aux démonstrations de la tendresse paternelle et aux témoignages de l'affection de sa famille, pour goûter dans la paix et le silence du cloître une joie que le monde ne soupçonne point.

Digitized by Google

— On nous écrit de Sysseele le 16 juin :

» Dans votre dernière livraison, Monsieur, vous parlez de la conversion de trois Anglaises en pension dans le nouveau couvent d'Oedelem; je vous prie d'ajouter que le père de ces demoiselles est catholique, qu'il a maintefois témoigné le désir de voir ses filles embrasser la sainte Religion, que la mère anglicane a donné son plein consentement, et qu'elles n'ont été admises aux saints Sacrements qu'après des instances réitérées. A cette occasion, qu'il me soit permis, Monsieur, de donner une notice sur ce couvent. Après avoir dépensé 28,000 francs à rétablir et à embellir son église, le respectable curé, P. E. Vandenbroucke, a entrepris, il y a trois ans, l'érection d'un couvent qui a coûté encore 35,000 francs. Ce couvent, dirigé par les Dames de l'Immaculée Conception dont la supérieure est Sœur Louise (Lucie Missiaen), est partagé en deux locaux entièrement séparés l'un de l'autre; le premier est destiné aux pauvres filles qui reçoivent gratuitement l'éducation, et apprennent différents ouvrages de main; l'autre local est exclusivement pour les jeunes filles de familles aisées qui reçoivent une instruction complète. On y compte déjà 28 pensionnaires et au moins 100 externes. Aussi tout engage les parents à y envoyer leurs enfants, la salubrité de l'air, la propreté de la maison, une surveillance continuelle, une nourriture saine et variée, la facilité de la correspondance par la nouvelle chaussée, enfin la modicité de la pension qui est seulement de 240 francs par an. Ce couvent à peine achevé, le vénérable curé projète déjà de bâtir le clocher de l'église qui coûtera encore de 9 a 10,000 francs. Connoissant particulièrement cet infatigable ecclésiastique, je ne doute point qu'il ne dote la commune d'un hospice pour les vieillards. Il est inutile de faire ici son éloge. Ses œuvres parlent assez haut.

M. De Geeten vicaire, qui aide beaucoup son curé dans ses entreprises, à fait bâtir partie à ses frais partie par des aumônes à une lieue de l'église un local qui sert d'école journalière et dominicale; maintenant il est occupé à l'agrandir afin d'y ériger un atelier pour la fabrication de gants de peau. »

Monsieur le rédacteur,

J'ai annoncé au public, le 26 mai 1842, que je me proposois d'ouvrir une exposition, pour l'achèvement de mon église. Les premiers succès ont été consolants pour moi; les 5,000 frs recueillis ont servi déjà à achever le banc de communion et à donner un beau pavé à l'église. J'espérois recueillir encore autant pendant cet été pour subvenir aux frais que nécessiteront les autres objets d'intérieur; mais une grave maladie qui me retient au lit depuis deux mois, me rend incapable d'entreprendre de nouveaux voyages. C'est pourquoi je me suis déterminé à fixer l'ouverture du l'exposition au dimanche 2 juillet proch ain, et la clôture ainsi que la loterie au mardi 11 du

Digitized by Google

même mois, à 3 heures de relevée. Je saisis cette occasion, pour prier les personnes charitables, qui voudroient m'envoyer encore des objets, ou prendre des actions, de vouloir le faire avant la fin du mois de juin.

En vous priant de vouloir donner une place à cette lettre dans votre journal, j'ai l'honneur d'être,

Votre très-humble serviteur,

Marialoop, le 29 mai 1843. L. Dujardin, curé.

— La fête du St Sacrement se célèbre tous les ans, dans l'ancienne collégiale de Saint-Martin à Liége, avec la solennité et la pompe dignes de l'église où cette auguste fête a été instituée. Cette année, deux des meilleurs prédicateurs de la Société de Jésus, le Père Barbieux et le P. Van der Hofstadt, y ont prêché tous les jours de l'octave, l'un à 5 heures du matin, et l'autre à l'office du soir entre les complies et le salut, et y ont attiré les fidèles de toutes les classes et de tous les rangs de la société. Mgr. l'archevêque de Tyr a bien voulu officier pour clôturer la fête; ce jour la vaste collégiale étoit entièrement remplie, et rarement on a vu à Liége un auditoire plus nombreux.

— Nous apprenons que quelques personnes pieuses ont conçu le projet d'établir une communauté de Trappistes au milieu des landes de la Campine. Tous ceux qui connoissent les services inappréciables que l'Ordre de St.-Benoît a rendus à l'agriculture, applaudiront à ce projet. Un couvent de Trappistes, au milieu de nos sables et de nos bruyères, seroit une admirable ferme-modèle et ne manqueroit pas de faire disparoître, des habitudes agricoles de la Campine, quelques usages surannés qui, jusqu'à ce jour, ont résisté à tout essai d'innovation. Ainsi, même en faisant abstraction de toute pensée de religion et de morale, l'arrivée des Trappistes seroit un bienfait immense pour les habitants de la Campine. Nous espérons que les négociations entamées à ce sujet seront bientôt couronnées d'un plein succès.

(*Journal du Limbourg belge*)

Rome. La veille de l'Ascension, Sa Sainteté a assisté aux premières vêpres dans la chapelle Sixtine. Le jour de la fête, elle s'est rendue dans la basilique de Latran, où Son Emin. le cardinal Ostini a célébré la messe solennelle. Ensuite, Sa Sainteté a donné, de la galerie extérieure, la bénédiction apostolique avec indulgence plénière à la multitude qui remplissoit la place. Le canon et les cloches ont retenti en ce moment.

— Les premières vêpres ont été chantées, la veille de la Pentecôte, dans la chapelle Sixtine, en présence du Souverain-Pontife, qu'entouroient le Sacré-Collége et la prélature. Sa Sainteté a assisté, le jour de la fête, à la messe célébrée par le cardinal Ostini, évêque d'Albano. Après l'Evangile, M. Joseph Devriscian, Arménien, un des élèves du collége de la Propagande, a prononcé un discours latin.

Digitized by Google

— Un consistoire aura lieu le 19 juin. On annonce que Sa Sainteté y proclamera cardinaux le patriarche de Lisbonne et Mgr Cadolini, évêque d'Ancone.

Pays-Bas. Le 10 mai, les catholiques ont été vivement affligés de voir répéter, pour la 18e fois depuis le 15 octobre 1724, un grand et horrible scandale. Ce jour-là les jansénistes se sont donné un évêque de Harlem dans la personne de *Henri-Jean van Buul*, soi-disant curé à Amsterdam. Il a été sacré dans son auditoire par le prétendu archevêque d'Utrecht, *Jean van Santen*, excommunié par le bref de Sa Sainteté Léon XII en date du 13 janvier 1826. Voilà donc les jansénistes qui comptent dans ce pays à peine 4,000 âmes, et en particulier dans le territoire de l'ancien diocèse de Harlem tout au plus 1500, pourvus d'un troisième évêque, tandis que, par les manœuvres et l'intolérance des protestans, 500,000 catholiques dans la Mission hollandaise en sont totalement privés et que les évêques-vicaires apostoliques de nos provinces méridionales n'ont que des titres *in partibus*. On ne sait pas si le nouvel intrus a fait part de son sacre, selon la coutume de nos jansénistes, au Saint-Siége. S'il l'a fait, on ne peut douter qu'il ne s'attire la même sentence de condamnation.

— Le 18 mai, un nouveau cimetière a été bénit à Nubixwoude, doyenné de la Frise occidentale.

— Le 31 mai, Sa Grandeur l'évêque d'Emmaüs, vicaire apostolique du diocèse de Bois-le-Duc, a donné la mitre et la crosse à M. G. Neefs, curé à Berlicum nommé abbé de l'abbaye de Berne. On croit que la crosse en vermeil du nouvel abbé est d'un des évêques de l'ancien diocèse d'Utrecht.

— Le 1 mai, les PP. Récollets à la Haye ont adjugé à M. Dolmans, entrepreneur de travaux publics dans cette ville, la construction d'une nouvelle église pour la somme de fl. 112,600. Le 13 juin, fête de S. Antoine de Padoue, Mgr. J. Ferrieri, vice-supérieur de la mission hollandaise, en a posé la première pierre.

— Le 8 juin, Sa Grand. l'évêque de Curium a posé la première pierre d'une nouvelle chapelle pour le séminaire de la mission hollandaise à Warmond.

— Le 31 mai Sa Grand. avoit consacré l'église nouvelle à Harlem, sa ville natale, dite de S. Joseph, ou du Béguinage.

— Les missions, données par les PP. Rédemptoristes, se multiplient dans le Brabant Septentrional. Partout les fidèles les suivent en masse, et les fruits en sont abondans.

Prusse. Le vénérable M. Binterim, curé de Bilck près Dusseldorf et un des grands défenseurs de la religion en Allemagne, a été nommé, il y a quelques semaines, chanoine titulaire à la métropole de Cologne. On prétend qu'il sera bientôt élevé à une dignité plus éminente.

— On écrit au *Journal de Bruxelles :*

« L'affaire des professeurs hermésiens Braun et Achterfeld n'est

Digitized by Google

pas aussi avancée que des feuilles publiques l'ont annoncé. Il est vrai que pendant le semestre actuel ils ne donnent pas de cours à la faculté théologique de l'université de Bonn, mais il ne sont pas éloignés de cette Université. Voici ce que je crois pouvoir vous garantir comme exact. Depuis son avènement à l'administration du diocèse, Mgr. l'archevêque-coadjuteur avoit déclaré qu'il espéroit du bon esprit des deux professeurs en question, qu'ils ne mêleroient à leurs leçons aucun élément hermésien, et que leur conduite rendroit inutile tout autre mesure de précaution. MM. Braun et Achterfeld continuèrent donc leurs leçons sans que le coadjuteur y mît obstacle.

» Plus tard ce prélat jugea nécessaire d'exiger de ces Messieurs, comme de tous les autres professeurs de la faculté théologique, de signer une formule d'adhésion sans réserve à la condamnation prononcée par le Saint-Siége contre les doctrines hermésiennes. Les autres professeurs ne firent aucune difficulté; mais MM. Braun et Achterfeld, au lieu de signer la formule d'adhésion prescrite par le coadjuteur, offrirent d'en signer une autre qu'ils prétendirent suffire. Pendant que des lettres étoient échangées de part et d'autre, le programme des cours pour le semestre d'été, programme qui comprenoit aussi ceux que les deux professeurs en question se proposoient de donner, avoit été, comme de coutume, envoyé à Berlin pour être soumis à l'approbation du ministère. Celui-ci, ignorant ce qui se passoit entre Cologne et Bonn, l'approuva; mais lorsque Mgr. de Geyssel le sut, il opposa son *veto* aux cours de MM. Braun et Achterfeld. Voilà la raison pour laquelle ces Messieurs ne donnent pas de leçons pendant ce semestre.

» En attendant, leur correspondance avec le coadjuteur continue, et on assure même qu'ils y mettent de l'âcreté. Mgr. de Geyssel a demandé leur éloignement de l'université de Bonn; mais les deux professeurs, faisant valoir leur qualité de *fonctionnaires de l'Etat*, exigent une indemnité, et refusent à l'archevêque le droit de leur interdire l'exercice de leurs fonctions. Réduite à ces termes, la question est au fond pour eux une question d'argent. Cela devient surtout évident à l'égard de M. Achterfeld, qui dirigeoit la *Pédagogie des Théologiens*, et à qui cette place rapportoit quelques mille fr. par an. On lui a offert une place de chanoine du chapitre de Munster, mais il trouve que cette indemnité n'est pas suffisante.

» L'archevêque-coadjuteur ne pouvant confier plus longtemps la surveillance des élèves en théologie à un homme dont l'orthodoxie lui est à bon droit suspecte, l'a remplacé par un digne ecclésiastique qu'il a fait venir de Spire. Cela n'empêche pas que M. Achterfeld ne continue de demeurer dans la pédagogie, à côté de son successeur et en opposition avec la volonté formelle de l'archevêque. Au total les deux professeurs, par leur obstination actuelle, perdent dans l'opinion de ceux même qui avoient pris jusqu'à présent leur défense, et l'on peut considérer cette lutte

Digitized by Google

contre leur supérieur ecclésiastique comme le dernier effort convulsif d'un agonisant. »

Espagne. L'insurrection s'étend de toutes parts; elle est maîtresse de tous les ports de mer depuis Malaga jusqu'aux frontières de France; les trois quarts de la Catalogne lui appartiennent, et le farouche Zurbano, après avoir repris la ville de Reuss, s'est vu forcé de faire sa retraite sur Sarragosse. Au milieu de ces embarras, un décret récent d'Espartero a supprimé la contribution votée pour subvenir aux besoins du clergé, en compensation des propriétés qu'on lui a ravies. Par cette suppression, le gouvernement flatte grossièrement la populace, qui a toujours regimbé contre les contributions nouvelles. En même temps le décret assigne, pour le soutien de l'Eglise, des ressources qui ne peuvent résulter que de l'accomplissement d'une mesure inique, la vente des biens ecclésiastiques. Le clergé est réduit à mourir de faim ou à exciter à l'achat illégitime des héritages dont les siècles passés l'avoient fait dépositaire. Il y a plus encore : le produit de cette vente, destinée aux nécessités du culte et des ministres de l'autel, doit être versé dans la caisse du trésor, c'est-à-dire, dans ce tonneau sans fond, d'où se sont écoulées les dernières oboles de l'Espagne. Le juif Mendizabal, ministre actuel des finances, est signalé en Espagne sous un sobriquet qui n'a qu'un juste équivalent en français, celui de *voleur :* c'est aux mains de cet homme qu'on remettra la nourriture du pauvre prêtre et le denier du sanctuaire. Le journal intitulé *Le Catholique* soutient que le décret dont nous parlons, est une sentence de mort portée contre le clergé et le culte. Il invite les catholiques à soutenir de leurs offrandes le culte et le clergé.

Angleterre. Les idées catholiques font chaque jour de nouveaux progrès, particulièrement à l'université d'Oxford. Le docteur Pusey y a prononcé dernièrement un discours, où il a déclaré admettre le dogme de la consubstantiation et le sacrifice de la messe. Alarmé de ces aveux, le vice-chancelier a aussi-tôt nommé une commission d'hérésie pour examiner ce discours et prononcer sur l'orthodoxie (dans le sens anglican) des doctrines émises par le docteur, qui compte, comme on sait, beaucoup d'adhérens au sein même de l'université. Cet examen ne pouvoit que lui être défavorable. M. Pusey a été suspendu de la prédication dans l'université pendant deux ans. Il avoit demandé et il demande encore qu'on formule les propositions, qui, dans ses paroles ou dans ses écrits, peuvent être contraires aux doctrines de l'église établie. Il prétend que sa condamnation tient à une fausse interprétation de ses paroles, fondée sur les opinions personnelles de ses juges ou sur des motifs entièrement distincts de la question ecclésiastique. Il proteste enfin contre l'interdiction, comme étant contraire à la justice et aux statuts. — Après avoir suspendu le docteur Pusey, le vice-chancelier de l'université d'Oxford a sévi également contre le docteur Edmond Morris, à raison d'un sermon que celui-ci a prêché dans l'église du Christ

Digitized by Google

le jour de l'Ascension. Il paroît qu'en faisant l'éloge de Laud, archevêque de Cantorbéry, célèbre par son attachement à Charles 1er, et mort martyr en 1643, le docteur Morris s'est permis, sur le symbole des apôtres, un commentaire peu conforme aux principes de l'église protestante. Il lui a été enjoint de s'abstenir désormais de ces propositions mal sonnantes, sous peine de destitution. — Pendant que cette injonction étoit formulée, un autre membre de l'université, le docteur M. A. Talbot, curé dans le comté de Somerset, a fait son abjuration, et son intention est de se préparer au sacerdoce catholique. C'est, depuis la conversion de M. Sibthorp, le cinquième membre de l'université d'Oxford qui revient ainsi à l'unité.

— Ailleurs, l'évêque d'Exeter a dénoncé à la cour ecclésiastique le révérend Head, l'un des ministres de son diocèse, pour avoir publié dans le *Vestern-Times*, journal d'Exeter, une lettre où il professoit des doctrines contraires au dogme de l'église protestante sur le baptême et la confirmation, et où il excite ses paroissiens à déroger sur des points importans au livre des prières communes. M. Head, déclaré coupable par le juge, a été suspendu de ses fonctions et de son bénéfice pendant trois ans.

— M. Christie a présenté, dans la séance du 25 mai de la chambre des communes, une motion tendant à obtenir l'autorisation d'introduire un projet de bill, qui auroit pour effet d'admettre dans les universités d'Oxford et de Cambridge les membres des sectes dissidentes, en abolissant les sermens religieux et les promesses d'adhésion aux vingt-neuf articles, de la part des professeurs et dignitaires de ces universités, au moment de leur admission, comme aussi d'y étendre les bienfaits de l'instruction aux jeunes gens qui ne professent pas le culte anglican. Le chancelier a combattu cette motion, en alléguant pour prétexte que les dissidens ont une université à eux, et que le gouvernement ne sauroit consentir à ce que l'on enfreigne les principes religieux admis dans les deux établissemens en question. Après de longs débats, la motion a été rejetée par 175 voix contre 105. Ce vote n'en est moins significatif. Il prouve qu'il s'opère, dans le sein même de la chambre, une réaction contre les principes exclusifs sur lesquels s'appuie l'anglicanisme.

— Une association contre le duel vient de se former à Londres; elle compte en ce moment 326 membres, parmi lesquels 21 membres de la haute aristocratie, 13 fils de nobles, 16 membres du parlement, 15 baronnets, 30 amiraux et généraux, 44 capitaines de marine, 86 officiers de l'armée de terre et 24 avocats. Tous s'engagent par serment à aider, par leurs conseils et par leur exemple, à déraciner le préjugé fatal du duel. L'association compte parmi ses membres plusieurs des tireurs les plus renommés de l'Angleterre au pistolet et à l'escrime. (*The Times.*)

Ecosse. Le nombre des ecclésiastiques qui se sont séparés de l'é-

Digitized by Google

glise d'Écosse est de 450, et on ne peut douter qu'il n'atteigne bientôt le chiffre de 500. C'est à peu près la moitié du personnel du clergé de l'Eglise d'Écosse, et parmi les chefs des dissidens, nous trouvons les hommes les plus remarquables par leurs talens, leurs vertus et leur caractère élevé. La plus grande partie de la population a abandonné l'Église établie et ses ministres pour se ranger sous la bannière des dissidens. De toutes parts on forme des souscriptions pour venir à leur secours, pour élever des chapelles, et pour les mettre à même de remplir leurs fonctions sacerdotales. Le mouvement qui se fait dans presque toute l'Écosse en faveur des ministres qui se sont séparés de l'Église établie a tous les caractères d'un véritable élan national. L'assemblée générale de l'Eglise d'Écosse continue de siéger à Edimbourg, mais ses séances n'excitent plus aucun intérêt. Il s'est reporté tout entier sur les séances de l'assemblée générale de l'Eglise libre, que le peuple regarde comme la véritable Eglise d'Écosse.

Autriche. En vertu d'une décision impériale du 16 mai, rendue à la suite d'une instruction du Saint-Père sur les mariages mixtes, la chancellerie a ordonné que lorsque des changemens à la règle seroient nécessaires par suite de l'assistance passive, soit pour la tenue des livres, soit pour la confection des documens de mariage, ces changemens devroient être soumis à l'approbation supérieure.

France. Après une longue tournée pastorale, Mgr Dupuch est revenu à Alger au commencement de juin. A Bone, il a donné la communion à 841 fidèles; à Philippeville à 860; à Constantine à 1,000; le prélat à baptisé 500 petits Arabes. Le baptême d'une cloche a eu lieu à Constantine avec une grande solennité. Le général Baraguay-d'Hilliers étoit le parrain. Une grande croix a été plantée par Mgr. Dupuch à l'endroit où l'on avoit trouvé, gravé sur le roc, l'inscription dont voici la traduction :

« Le 5 des nones d'avril, passion des martyrs Marien et Jacques, » souvenez-vous devant le Seigneur de ceux dont vous connoissez les noms.

» †† l'an 259. »

Mgr. Dupuch a retrouvé des tombeaux chrétiens dans chacune de ses tournées pastorales. A Gigelly, pendant qu'il étoit occupé à baptiser quatre enfans et à bénir deux mariages, son interprête arabe, musulman converti, qui étoit placé près du prélat, a reçu dans la poitrine une balle tirée par les Kabyles. On espère le sauver. L'église de Saint-Augustin va être reconstruite sur son ancien emplacement à Hippone et sur le même plan. Le corps de sainte Monique viendra reposer à côté des restes sacrés de son fils bien-aimé, saint Augustin. Tous les hôpitaux de l'Algérie sont desservis par un prêtre, et pas un soldat ne meurt sans recevoir, souvent avec l'édification la plus touchante, les derniers sacremens. Chaque colonne d'expédition militaire est maintenant ac-

Digitized by Google

compagnée d'un prêtre. On ne verra plus des officiers supérieurs et des soldats mourir, sans qu'un ministre du Seigneur soit là pour répondre à leur appel, et leur donner les consolations et les espérances de la religion. Au mois de juillet doit avoir lieu, à Alger, une retraite ecclésiastique, composée de prêtres de l'Algérie; ils seront au nombre de trente. Mgr Dupuch recommande particulièrement cette retraite aux prières des fidèles.

— Une perte aussi douloureuse qu'inattendue vient d'affliger l'Eglise de France. Mgr Claude-Marie-Paul Tharin, né à Besançon le 24 octobre 1787, sacré évêque de Strasbourg le 18 janvier 1824, puis démissionnaire de ce siége et précepteur de S. A. R. le duc de Bordeaux, est mort à Paris le mercredi 14 juin à six heures et demie du soir. Il avoit reçu dans la journée les sacremens de l'Eglise, avec la piété la plus vive et le calme le plus édifiant. Mgr de Janson, chez lequel il habitoit, a reçu le dernier soupir de son ami. Prélat d'un rare mérité, Mgr Tharin unissoit la noblesse des sentimens à la vivacité de l'esprit, le caractère le plus aimable au savoir le plus profond et le plus varié.

États-Unis. Un nouveau concile provincial a été ouvert à Baltimore le 14 mai et a duré 8 jours. Seize évêques, y compris le vicaire apostolique du Texas, ont assisté à cette assemblée. L'état de souffrance de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis, ne lui a pas permis de s'y rendre. Le prélat est encore retenu à Paris, d'où il ira passer l'hiver à Rome; car les troubles qui viennent d'éclater à Haïti mettent momentanément obstacle à la mission qu'il devoit y remplir, en qualité de délégat du Saint-Siége. Des réglemens de discipline ont été arrêtés dans le concile. Il y a été aussi question de multiplier les évêques, afin de seconder les admirables progrès de la foi catholique. 1° Le territoire de l'Orégon, à l'ouest du Missouri, évangélisé depuis trois ans par des missionnaires, formeroit un vicariat apostolique. 2° L'Etat des Illinois, en ce moment partagé par moitié entre les évêques de Vincennes et de Saint-Louis, formeroit un diocèse dont le siége seroit à Chicago sur le lac Michigan. 3° Le territoire de Wisconsin, au nord des Illinois, aujourd'hui sous la juridiction de l'évêque du Détroit, formeroit un diocèse, dont le siége seroit à Milwalky, aussi sur le lac Michigan. 4° L'Etat des Arkansas, au midi du Missouri, qui dépend de l'évêque de Saint-Louis, formeroit un diocèse dont le siége seroit à Little-Rock, sur la rivière Arkansas. 5° La partie ouest de la Pensylvanie, maintenant du diocèse de Philadelphie, formeroit un diocèse dont le siége seroit à Pittsburg, sur l'Ohio. 6° Les deux Etats de Vermont et de Hampshire, au nord-ouest de la Pensylvanie, qui dépendent aujourd'hui de l'évêque de Boston, formeroient un diocèse dont le siége seroit probablement à Concord. Le concile a proposé à Sa Sainteté des sujets pour l'épiscopat, destinés au vicariat apostolique, ainsi qu'aux cinq nouveaux siéges que nous venons d'indiquer, et en outre celui de Charlestown, vacant par la mort de Mgr England. Il a également proposé deux coadjuteurs pour d'autres siéges. 13.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

M. Tandel, professeur de philosophie à l'université de Liége, avoit publié en 1842 les 8 premières feuilles d'une *Esquisse d'un cours d'Anthropologie à l'usage de l'enseignement universitaire.* Cette publication vient d'être complétée, et l'ouvrage forme maintenant un vol. in-8° de 250 p. (En vente chez H. Dessain à Liége). L'auteur avertit dans son avant-propos que ce livre ne s'adresse pas au public en général, mais seulement aux élèves; il n'a été composé que pour l'enseignement. C'est un bon manuel; et on y trouve même certaines parties passablement développées. Nous tâcherons de le faire connoître plus en détail.

— *Christelyken Vader brekende het geestelyk brood, of Uytlegging van al de Epistels der H. Mis.* 5 vol. in-12° prix 10 fr. M. J. Rousseau, imprimeur-libraire à Gand, vient de terminer cette nouvelle édition d'un livre fort utile. L'impression est belle et soignée, le papier est bon et solide; voilà quant à l'imprimeur. Quant à l'ouvrage même, il suffira de dire que c'est un recueil des meilleures explications sur les Epîtres qu'on lit à la sainte messe durant toute l'année; les trois premiers volumes contiennent l'explication des Epîtres du dimanche, des fêtes de chaque jour, du carême et des quatre-temps; le 4° est consacré aux fêtes particulières des saints et le dernier au commun des saints. Une table générale à la fin de l'ouvrage facilite les recherches. L'auteur étoit un homme savant, mais un peu entêté, et qui ayant donné dans l'erreur de Jansénius n'en revint point. Toutefois son livre portoit très-peu d'empreinte de cette malheureuse disposition, et dans la nouvelle édition il n'en reste aucun vestige. Pour les Epîtres prises dans saint Paul, l'auteur suit toujours le profond interprète Estius; pour les autres, il suit tantôt A. Lapide, tantôt un autre interprète plus ancien. Nous recommandons ce livre à MM. les ecclésiastiques et aux communautés religieuses, ainsi qu'aux familles chrétiennes qui y trouveront une instruction solide. M. Rousseau mettra sous presse au plus tôt l'ouvrage du même auteur sur les Evangiles, 4 vol. in-12.

— Le journal quotidien l'*Indépendant* cesse de paroître à partir du 1er juillet. On prétend que cette feuille appartenoit à M. le ministre de l'intérieur. M. Faure, directeur de cette feuille, annonce qu'il va en publier une autre sous le titre de *l'Indépendance belge.*

— Un libraire d'Anvers, Charles Oberst, annonce qu'il a mis sous presse une traduction en vers flamands par Fr. Van Duyse de *Vert-Vert* et de quelques autres poèmes de Gresset.

— M. Hebbelynck à Gand a publié en 1842 *Dagboek der Gentsche collatie*, ou annales de ce qui est arrivé à Gand et dans le reste de la Flandre, depuis l'an 1446 jusqu'à l'an 1515, par A.-G.-B. Schayes, premier employé aux archives de royaume, membre correspondant de l'Académie royale de Bruxelles, vol. in-8° pr. 9 fr.

— M. Couscience vient de faire paroître chez de Cort à Anvers

Digitized by Google

De leeuw van vlaenderen, ou récit de la bataille des épérons d'or, 1re partie. Anvers 1843 in 8° pr. 2 fr.

— *Recherches sur l'histoire et l'architecture de l'Eglise cathédrale de Notre-Dame de Tournai*, par J. Le Maistre d'Anstaing, membre de la commission chargée des travaux de restauration de cette église. Tournai, 1842, Massart-Janssens, 2 v. in-8°, avec vues et plan de ce monument. pr. 11 fr. Le premier volume de cet ouvrage s'occupe de l'architecture de l'antique cathédrale de Tournai; le second est consacré à l'histoire de l'évêché, à la biographie des évêques et des hommes distingués du chapitre.

— L'*Académie de Bruxelles* a proposé pour les concours de 1844 et 1845, entr'autres questions, les quatre suivantes : 1°. Rechercher d'une manière approfondie l'origine et la destination des édifices appelés basiliques dans l'antiquité grecque et romaine, et de faire voir comment la basilique payenne a été transformée en basilique chrétienne. 2°. Quelles ont été jusqu'à l'avénement de Charles-Quint les relations politiques et commerciales des Belges avec l'Angleterre? 3°. Comment, avant le règne de Charles-Quint, le pouvoir judiciaire a-t-il été exercé en Belgique? Quels étoient l'organisation des différens tribunaux, les degrés de juridiction, les lois ou la jurisprudence d'après lesquelles ils prononçoient? 4°. Faire un exposé raisonné des systèmes qui ont été proposés pour l'éducation intellectuelle et morale des sourds muets; établir un parallèle entre les principales institutions ouvertes à ces infortunés dans les différens pays, en exposant les divers objets de l'enseignement, les moyens d'instruction employés, le degré d'extension donné à l'application de ces moyens dans chaque institution, et enfin, déterminer, par un examen comparé de ces moyens, ceux auxquels on doit accorder la préférence.

— *Souvenir du mois de Marie et du couronnement* de la statue miraculeuse de Notre-Dame, mère de miséricorde, dans l'église paroissiale de N.-D. de la Chapelle, l'an de grâce 1843. Bruxelles chez Vve Vanderborght, in-18. — *Le même* en flamand. — C'est le récit détaillé de la fête dont nous publions les principales circonstances dans cette livraison (p. 121), avec une notice sur la statue de la Vierge, l'analyse du discours prononcé par le P. Boone et quelques pièces de vers. L'édition flamande contient un morceau touchant et instructif sur la confession et la communion générale.

— M. P. Lanssens, directeur du pensionnat de Conckelaere, vient de publier trois petits ouvrages classiques en flamand, savoir : *Kleine vlaemsche Sprackkunst*, in-18 de 64 p.; *Grondregels der Cyferkunst*, in-18 de 68 p.; *Kleine Aerdrykskunde*, in-18 de 28 pages. En vente chez Choquet à Gand.

— *Het Bloemkorfken der jeugd* (*La corbeille de fleurs de la jeunesse*), recueil en prose et en vers de récits édifians, leçons morales, etc,, suivi d'une pièce intitulée *Het wywaeter*, d'après l'allemand, par M. Hahn, instituteur. Anvers 1842 chez J.-H. Conart, in-18, de 154 p., pr. 1 fr. 25.

Digitized by Google

— M. A. Le Clère à Paris annonce un ouvrage posthume de M. le vicomte de Bonald, intitulé *Discours sur la vie de Jésus-Christ*, vol. in-8°, pr. 2 fr. 50.

— Le même libraire vient de publier une curieuse *Notice sur le temple et l'hospice du Mont-Carmel*, par M. le chevalier Artaud, broch. in-8° pr. 1 fr. Cette notice paroît à l'occasion du voyage en France du Frère Charles, compagnon du Frère Jean-Baptiste, architecte et administrateur du couvent du Mont-Carmel.

— *Cours de Sermons sur la divinité de Jésus-Christ, sur les dogmes de la religion défendue contre l'incrédulité moderne;* par M. l'abbé Dufour. Vol. in-8°, Paris chez Gaume frères, 1842, pr. 5 fr. 50. L'ordre général de ces sermons est l'enchaînement simple et historique des grandes vérités religieuses, l'existence de Dieu, le judaïsme et ses livres sacrés, Jésus-Christ, son Eglise et ses Sacremens. Les dogmes et la morale catholiques y sont exposés avec netteté et défendus par des argumens solides. Parfois l'auteur manifeste sur l'avenir une confiance que nous ne partageons pas. Parfois aussi sa vive conviction et son imagination l'emportent à son insu, et sa discussion contre les adversaires de la religion ressemble un peu à de la déclamation. B.

— *Histoire de sainte Angèle*, fondatrice de l'ordre de Sainte-Ursule, suivie de notices historiques et biographiques sur les communautés d'Ursulines du nord de la France et de la Belgique; par M. l'abbé Parenty, chanoine d'Arras. Arras 1842, vol. in-18 de 442 pages, chez Brissy. L'auteur a suivi scrupuleusement les traditions reçues, et il ne s'est arrêté qu'aux auteurs revêtus de l'approbation ecclésiastique. Il se montre sobre de réflexions. Les notices qui suivent la vie de la sainte sont intéressantes; elles renferment de nombreux documens inédits recueillis par l'auteur dans les communautés d'Ursulines de la Belgique, des départemens du Pas-de-Calais et du Nord. B.

— *Œuvres choisies de Walter Scott*, traduction nouvelle et abrégée par M. d'Exauvillez, avec des notices historiques sur les lieux, les événemens et les personnages : *Henri Morton*, un vol. in-12 de 288 p. Paris à la Société de Saint-Nicolas, pr. 2 frs. Le traducteur a retranché les traits les plus passionnés, les propos inconvenans, les intrigues secondaires; mais l'intrigue qui fait l'âme et la vie de ce roman subsiste toujours; elle y joue le principal rôle. C'est pourquoi nous le croyons dangereux pour la plupart des jeunes gens et des jeunes personnes, inopportun pour tous et capable de les détourner de leurs études et de leurs travaux. B.

— *Actes de la province ecclésiastique de Reims*, publié par Mgr Gousset, archevêque de Reims, primat de la Gaule-Belgique, 3 vol. in-4to, Reims, chez Jacquet, pr. 10 frs le vol. (le premier vol. a paru). Ce travail comprend les actes des diocèses de Reims et de Cambrai, de Soissons et de Laon, de Beauvais, de Noyon et de Seulis, de Châlons, d'Amiens, d'Arras, de Saint-Omer, de Boulogne, de Térouanne et de Tournay. B.

Digitized by Google

112me Livraison. 1er Août 1843.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE JUIN 1843.

1. La révolte se propage dans toutes les provinces d'Espagne. Grenade et Malaga se créent des juntes.

2. Un rassemblement de 6,000 Arabes attaque la place de Gigelly. Après deux heures et demie d'un combat acharné, ils sont forcés de se retirer, abandonnant une centaine de tués et 200 blessés.

4. Le cruel Zurbano vient à Barcelone pour en retirer ses bagages de campagne et ses effets. Le peuple l'insulte et le poursuit; les troupes qui lui servent d'escorte ont peine à le défendre et à protéger sa retraite. Après sa fuite, la multitude furieuse s'empare de ses bagages et les jète pièce à pièce dans la mer.

11. L'insurrection éclate avec succès à Valence en Espagne, et les troupes se joignent au peuple.

13. Elections générales en Belgique, pour le renouvellement de la moitié des chambres législatives. Ces élections laissent la majorité et l'opposition à peu près telles qu'elles étoient (*voir la livr.* 109 p. 148).

14. La garnison de Barcelone s'associe au mouvement insurrectionnel des habitans.

19. Séville se prononce pour le mouvement. Le chef politique et une partie des troupes y adhèrent.

21. Espartero quitte Madrid, accompagné de la plus grande partie de la garnison, et prend le chemin de Valence.

27. Les généraux espagnols Narvaez et Concha, qui étoient en exil en France, arrivent à Valence à bord d'un bâteau à vapeur. La junte insurrectionnelle crée le premier capitaine-général de Murcie et de Valence.

Espartero avec son armée n'est plus qu'à 12 lieues de Valence.

28. Vittoria et sa garnison se joignent au mouvement.

30. Toutes les principales villes d'Espagne se sont déclarées pour l'insurrection; on n'excepte plus guère que Sarragosse et Cadix.

Digitized by Google

DES CATACOMBES.

DES SIGNES DU MARTYRE AUX TOMBEAUX.

Réponse à M. Girod, pasteur de l'église chrétienne de Liége.

(Second article. Voir notre livr. 110.)

Les catacombes sont des cimetières *exclusivement chrétiens et catholiques*. C'est ce que nous avons démontré dans notre premier article; et si M. Girod n'a pas d'autres argumens à nous opposer que ceux qui se trouvent dans sa petite brochure, nous osons espérer qu'il nous accordera ce point.

Il s'agit maintenant de voir si, parmi les tombeaux qui se trouvoient anciennement dans les catacombes et parmi ceux qu'on y découvre encore aujourd'hui, ceux des martyrs se distinguent par des signes certains des tombeaux des simples fidèles.

Quels sont les signes que les chrétiens mettoient ordinairement sur les tombeaux des martyrs dans les cryptes de Rome? Benoît XIV en compte cinq, et il examine successivement la valeur de chacun d'eux.

Le premier, c'est l'inscription ou l'épitaphe. Il veut qu'elle soit claire et qu'elle ne donne lieu à aucune équivoque, c'est-à-dire, que l'inscription doit présenter, outre le nom de la personne, le titre de *martyr* qu'elle a mérité par l'effusion de son sang. Il rapporte à ce sujet un exemple remarquable. Du temps du pape Grégoire XIII, on se disputoit vivement sur le mérite du pape S. Félix II. Le cardinal Sanctorius plaidoit pour le saint pontife, le cardinal Baronius plaidoit contre. De part et d'autre on avoit préparé des écrits volumineux. Mais dans l'année 1582, précisément la veille du jour où l'Eglise honore la naissance de S. Félix, on découvrit ses restes dans la Diaconie des saints martyrs Côme et Damien près du temple de la Paix, couverts d'une pierre qui présentoit l'épitaphe suivante: *Corps de S. Félix pape et* MARTYR *qui a condamné Constance.* Aussitôt le cardinal Baronius, frappé d'admiration, changea d'opinion ; peu après on trouva également la lettre de Libérius où il est question de sa communication temporaire avec les Ariens; dès lors le pape Grégoire XIII se rangea à l'avis du cardinal Sanctorius, et le nom de Félix fut inscrit dans le martyrologe romain avec le titre de *martyr* sous le 29 juillet (1). — Et il est à remar-

(1) Baronius lui-même raconte le fait en détail. *Annal. A.* 357. *num.* 62. *et sequentibus.*

Digitized by Google

quer que l'épithète de *saint* ne suffit pas, cette épithète étant anciennement commune à tous les fidèles, à cause de la sainteté de leur doctrine (1). L'inscription doit dire en termes précis que le défunt a souffert la mort pour la foi.

Le deuxième signe consiste dans les instrumens du martyre, lesquels se trouvent quelquefois dans les tombeaux. Que les chrétiens fussent dans l'usage d'enterrer ces instrumens, lorsqu'ils le pouvoient, avec les corps des saints martyrs, c'est ce qu'attestent une foule d'écrivains. S. Ambroise raconte qu'il retira du tombeau de S. Agricola la croix où le martyr avoit été suspendu et les clous qui l'y avoient attaché (2). S. Jean Chrysostôme dit que le saint martyr Babylas, prêt à subir le supplice, recommanda d'enterrer avec son corps le fer qui alloit trancher ses jours (3). Baronius assure que le corps de S. Clément fut trouvé avec l'ancre qui lui avoit été attachée au cou lorsqu'il fut précipité dans la mer (4). Que si, au lieu des instrumens, on n'en trouve que les images représentées sur les pierres sépulcrales, le signe n'est pas regardé comme certain, parce qu'il peut arriver que ces gravures représentent simplement le métier du défunt.

Le troisième signe est un symbole; c'est le monogramme du nom grec ΧΡΙΣΤΟΣ (*Christos*, *Christ*), formé de la première lettre du mot, coupée perpendiculairement par la deuxième. Ce monogramme représente en latin et en français les trois lettres CHR., parce que la première lettre grecque, gutturale aspirée, répond à *ch*. Ce signe se rencontre fréquemment sur les tombeaux des catacombes, et il annonce, suivant quelques auteurs, que le défunt a souffert la mort *pour le Christ*. D'autres soutiennent avec plus de raison (et de ce nombre est Benoît XIV), que le monogramme signifie simplement que la personne est chrétienne (5).

Le quatrième signe est la branche de palmier, signe plus sûr et que les auteurs regardent généralement comme un indice du martyre, d'après un passage de l'Apocalypse, où S. Jean dit qu'il vit une troupe de bienheureux innombrable, ayant des palmes à la main (6). S. Ambroise, S. Grégoire, Baronius, Cornelius à Lapide, Casalius, Buonarotti, etc., s'accordent là-dessus, et les faits sont généralement pour eux. Beaucoup de tombeaux de martyrs portent ce signe, et rien de plus commun que l'expression *palmam martyrii adeptus*

---

(1) Boldetti, *de Cœmeteriis Urbis lib. I. cap.* 47. *p.* 252.

(2) Ambros. *Exhort. ad Virgines.*

(3) S. Chrysost. *Lib. in S. Martyrem Babylam contra Julianum et Gentiles oper. p.* 554. *t.* 2.

(4) Baron. *Annal. ad A.* 102.

(5) Benedict. XIV. *De Servorum Dei beatificatione et Beatorum canonizatione.* Lib. IV. par. II. C. 3°. n. 18. -- Sacchus, *De notis et sign. sanctit. C.* 2. *p.* 673. -- Muratori, *Antiquit. italic. medii aevi* T. V. p. 54.

(6) *Apoc.* C. 7. v. 9.

Digitized by Google

est, il a obtenu la palme du martyre ; preuve que le signe étoit universellement connu et adopté comme tel.

Le cinquième signe est le vase ou la fiole de sang (*vasculum sanguinis*, *ampolla di sangue*), qui se trouve à l'extérieur de certains tombeaux, incrusté dans le plâtre et attaché ordinairement à la pierre tumulaire du côté où repose la tête du mort. Sur ce signe il n'y a ni doute ni contestation entre les auteurs catholiques; tous conviennent et admettent que la fiole de sang est l'indice certain du martyre. Un des passages les plus remarquables sur cette matière, c'est celui de S. Gandens, évêque de Bresse en Italie et contemporain de S. Ambroise. « Nous avons, dit-il, les saints martyrs » Gervais, Protais et Nazaire, qui ont daigné se révéler, il y a peu » d'années, au saint prêtre Ambroise près de la ville de Milan ; » *nous avons leur sang* RECUEILLI DANS LE PLATRE, *nous ne demandons pas autre chose; nous possédons leur sang témoin de leur martyre* (1). »

Maintenant, pour faire apprécier la valeur de ces divers signes, nous dirons, après Benoît XIV, que la Congrégation des Indulgences et des Reliques, ayant mûrement examiné cette matière, n'a cru devoir admettre que deux de ces signes, savoir la palme et la fiole de sang. Son décret est du 10 avril 1668, et en voici la teneur : *Comme on discutoit la question de savoir par quelles marques les vraies reliques des saints Martyrs peuvent être distinguées des fausses et des douteuses, la sacrée Congrégation, ayant examiné la question avec soin, a été d'avis que la* PALME *et la* FIOLE TEINTE DE LEUR SANG *doivent être regardées comme les signes les plus certains. Quant aux autres marques, elle en a remis l'examen à un autre temps* (2).

Quelque claire et précise que soit cette réponse, elle n'a pas mis fin à toute discussion sur cette matière. On s'est demandé par exemple si *chacun* des deux signes dont il s'agit doit être regardé comme un indice certain du martyre, ou si la palme n'est un signe certain que lorsqu'elle est réunie à la fiole; et là-dessus les avis se sont partagés. Les Bollandistes ont interprêté le décret dans ce dernier sens,

---

(1) Habemus Gervasium, Protasium, atque Nazarium beatissimos martyres, qui se ante paucos annos apud urbem Mediolanensem sancto sacerdoti Ambrosio revelare dignati sunt: QUORUM SANGUINEM TENEMUS GYPSO COLLECTUM, NIHIL AMPLIUS REQUIRENTES; TENEMUS ENIM SANGUINEM QUI TESTIS EST PASSIONIS.

(2) Cum de notis disceptaretur, ex quibus veræ sanctorum Martyrum Reliquiæ à falsis et dubiis dignosci possint, sacra Congregatio, re diligentiùs examinatâ, censuit, *palmam, et vas illorum sanguine tinctum pro signis certissimis habenda esse;* aliorum verò signorum examen in aliud tempus rejecit. *Benedict.* XIV. *De Servorum Dei beatificatione et Lib. IV. p.* 859. *Romae* 1749.

Digitized by Google

au 20 mai; Mabillon l'entend de la même manière, dans son *épître d'Eusèbe romain à Théophile.* Au contraire, le chanoine Boldetti pense que la Congrégation a attaché la certitude à chacun des deux signes susmentionnés (1); et Benoît XIV a semblé d'abord partager cet avis, puisqu'après avoir répété le texte du décret et en avoir fait observer la ponctuation, il dit en propres termes : « Ce ne sont donc pas la palme et la fiole, *mais la palme ou la fiole*, qui paroissent constituer la marque sûre du martyre. (2) »

Mais après la publication de l'ouvrage de Boldetti et la première édition de celui de Benoît XIV., Muratori fit paroître ses dissertations sur les antiquités italiennes, et dans le tome 5 p. 33 et suiv., il examina la question qui nous occupe. Il regarde comme un signe non équivoque du martyre la fiole remplie ou teinte de sang; mais il n'accorde pas la même importance à la palme. Il donne à Boldetti les éloges qui lui sont dus; mais il s'éloigne de lui et adopte l'opinion de Mabillon, Sacchi, Aringhi et Fabretti, qui sont tous d'avis que la palme seule n'est pas un indice sûr. Il produit des inscriptions tumulaires payennes qui portent également le symbole de la palme, et il pense que les payens s'en servirent comme d'un signe de souvenir perpétuel, attendu que la palme est l'emblême de la perpétuité et de la durée. Mais comme il est constaté que les payens n'ont jamais enterré leurs morts dans les cimetières des chrétiens, Muratori a soin d'apporter des inscriptions chrétiennes trouvées dans les catacombes, et portant la branche de palmier; et il en conclut que la palme est le symbole des justes, comme l'enseignent Grégoire le Grand, Cassiodore, Bède, et qu'elle désigne simplement la victoire remportée par les disciples du Christ sur les vices. Quand à l'objection de Boldetti, qui cite huit épitaphes où les mots mêmes indiquent clairement le martyre et où l'emblême de la palme se trouve en même temps, Muratori y répond qu'il ne s'en suit pas que la palme soit un indice certain du martyre, puisqu'elle est en même temps l'emblême de la vie éternelle, à laquelle les confesseurs et les chrétiens en général croient aussi bien que les martyrs, et que l'exemple a été tiré des mots *en paix* ou *il repose en paix*, qui se lisent sur les tombeaux des martyrs comme sur ceux des autres chrétiens de l'Eglise primitive.

Benoît XIV, après avoir rapporté cette opinion de Muratori, se contente de renvoyer le lecteur à l'ouvrage même pour les détails, et il ajoute : » Ce sentiment s'accorde avec la pratique de ceux qui président aujourd'hui à l'extraction des corps des catacombes. Ces personnes interrogées par nous, ont répondu qu'elles ne

---

(1) Boldetti, *de Cœmet. L. I. C.* 45 *et plur. seqq.*

(2) Bened. XIV, *De Servorum Dei Beatificatione L. IV. par. II. c.* 27. *n.* 25. *p.* 86.

regardent pas la palme seule comme un indice suffisant du martyre, mais qu'elles se fient entièrement à la fiole teinte de sang. (1) »

On peut conclure de là, ce semble, que Benoît XIV avoit fini par modifier son opinion et par adopter celle de Muratori, des Bollandistes et des autres auteurs cités plus haut.

Un point est donc sûr pour les catholiques, c'est la fiole de sang. Nous abandonnons d'autant plus volontiers les autres signes que c'est le seul qui paroisse s'être trouvé au tombeau de Ste Aléxie, dont le corps repose aujourd'hui dans l'église des Pères Rédemptoristes à Liége (2), et que c'est par conséquent aussi le seul qui doive nous occuper dans notre réponse à M. Girod.

Nous l'avons déjà dit, les écrivains catholiques sont d'accord sur la valeur de ce signe. Ils ont pour eux la voix de la tradition, uniforme sur ce point à Rome, le sentiment et la pratique du Saint-Siége, les faits que leur présente l'archéologie chrétienne, et le raisonnement basé sur tous ces élémens.

Quelques écrivains protestans ont attaqué leurs argumens; on a vu leurs noms dans notre premier article. Leur premier désavantage est de parler de ce qu'ils ignorent, de ce qu'ils n'ont ni examiné, ni vu de leurs propres yeux. Les principaux auteurs catholiques qui ont traité cette matière, se sont trouvés sur les lieux ; ils écrivoient à côté des catacombes qu'ils visitoient journellement. Telle est encore aujourd hui la position du savant P. Secchi de la Compagnie de Jésus, professeur au Collége romain, digne successeur des Bosio,

---

(1) Quibus etiam consonat praxis eorum, qui modo præsunt eruendis corporibus è catacumbis : à Nobis enim interrogati dixerunt, se solam palmam non habere pro sufficienti signo martyrii, sed totum fundamentum à se constitui in vase sanguine tincto. *De Servorum Dei Beatificatione*, *Lib. IV. p.* 862.

(2) La châsse qui contient le corps, est placée sous la table du maître autel. Elle est en verre et transparente de tous côtés. La statue de cire où les reliques sont distribuées, d'après le mode usité à Rome, est couchée ; la tête est légèrement inclinée du côté droit ; l'occiput laisse voir à nu le crâne de la sainte, parfaitement bien conservé; le reste des reliques est invisible. Aux pieds de la statue est la fiole de sang, renfermée dans un vase doré en forme de ciboire et surmonté du monogramme du Christ. La partie postérieure de la châsse est occupée par la pierre, qui fermoit la niche sépulcrale dans la catacombe de Ste Priscille, d'où le corps a été extrait en 1840. C'est un marbre blanc rouge d'environ deux pieds de large sur un et demi de haut ; il porte pour toute inscription :

AURELIUS ☩ SEVERUS ☩ CONJUGI ☩ SUÆ
ALLENIÆ ☩ PRISCILLÆ ☩ BENEMERENTI ☩ FECIT.

Les caractères, taillés en creux, sont parfaitement lisibles, mais semblent faits à la hâte.

Digitized by Google

des Aringhi, des Boldetti, des Mamachi ; c'est au milieu de ces anciens et vénérables cimetières qu'il écrit ses excellentes dissertations, et il ne manque pas de le faire observer.

Un seul archéologue catholique s'est rapproché des protestans dans ces derniers temps, c'est M. Raoul Rochette. D'accord avec les savans italiens sur plusieurs autres points, il a cherché, dans son troisième mémoire sur les catacombes (1), à diminuer la valeur de la fiole de sang et à la faire regarder, ainsi que les divers autres signes, comme un objet d'une signification incertaine et équivoque. C'est chez lui que M. Girod a été puiser sa science et ses objections.

D'abord, est-ce bien du sang que contiennent ces vases? C'est une question qu'on entreprend de rendre douteuse. On sait que le célèbre Leibnitz, philosophe protestant aussi recommandable par sa science que par sa modération, étant arrivé à Rome, voulut s'assurer par lui-même si ce qu'on disoit de ces vases étoit vrai, c'est-à-dire, si la matière rouge qui coloroit le verre étoit du sang ou quelque autre substance. Voici le résultat de son expérience, consigné par lui-même dans une lettre écrite à Fabretti : « Ayant emporté du cimetière de S. Calliste un morceau d'une fiole de verre teint de rouge, j'ai voulu l'examiner un peu, afin de voir de quelle nature étoit cette couleur, et si, comme les physiciens parlent aujourd'hui, elle appartenoit au règne animal. Il m'est venu à l'esprit de me servir d'une solution de sel ammoniac délayé dans de l'eau commune, et d'essayer si par ce moyen je parviendrois à détacher du verre une partie de cette matière colorante et de la rendre liquide. Cette expérience me réussit sur le champ et au delà de mon espérance. Ce qui m'a fait supposer, non sans raison, que c'étoit plutôt du sang qu'une substance terrestre ou minérale, qui, douée d'une force corrosive, auroit probablement, dans un si long espace de temps, pénétré davantage le verre, et n'auroit pas cédé sur le champ à une simple lessive, etc. » (2)

Tel est le témoignage du célèbre protestant Leibnitz. Nous le rapportons textuellement sans y ajouter de réflexions, sans chercher à en augmenter l'importance. Mais que fait M. Raoul Rochette? Il

---

(1) *Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des Inscriptions et Belles-lettres*, Tome XIII. p. 764 et suiv.

(2) Frustum phialæ vitreæ ex cœmeterio Callixti allatum rubedine tinctum examinavi non nihil, ut faciliùs discerni posset cujus ea generis esset, et utrum, ut physici hodie loquuntur, ex regno animali esset profecta : et venit mihi in mentem uti solutione salis ammoniaci, ut vocant, in aquâ communi attentare, an ejus ope aliquid à vitro separari, atque elui posset. Id verò subitò, et suprà spem successit. Indèque nata nobis meritò suspicio est sanguineam potiùs materiam esse quam terrestrem seu mineralem, quæ vi corrosivâ prædita, tanto tempore altiùs in vitrum fortassè descendisset, nec lexivio tam subitò cessisset, etc. *Fabretti, Inscriptionum lib. C. VIII. p. 555 et seq.*

Digitized by Google

ne dit pas un mot de l'opération chimique de Leibnitz ; il se borne à raconter que le philosophe *ayant examiné à Rome un débris de vase de verre, teint d'une matière rougeâtre, soupçonna que ce pouvoit bien être du sang plutôt que toute autre chose ;* il assure que c'est tout le passage de Leibnitz concernant cet objet, et pour inspirer plus de confiance au lecteur, il cite ces seuls mots du texte latin dans une note : *Inde nata nobis meritò suspicio est, sanguineam potiùs materiam esse quam terrestrem seu mineralem.* Puis il ajoute : « L'observation de Leibnitz, même en admettant que'elle fût fondée sur une analyse chimique, exécutée suivant toutes les règles de la science, *ce qui n'est pas, à en juger d'après ses propres expressions*, ne seroit encore qu'un fait unique, dont on ne pourroit rien conclure. » (1)

On peut voir ici que l'esprit de système a conduit M. Raoul Rochette un peu trop loin, et que ce n'est pas là ce qu'on peut appeler de l'impartialité et de la justice. Il est inutile de dire que M. Girod ne se montre pas plus exact. Il se borne à copier M. Raoul Rochette, et il n'a eu garde d'étudier la matière à sa source. Il se fioit trop à l'ignorance des Belges catholiques, pour croire ces recherches nécessaires.

M. Raoul Rochette parle avec la même disposition d'esprit des faits archéologiques les mieux constatés. Il y a des vases où la simplicité des premiers chrétiens a fait graver les lettres *san.* et *sang.*, pour indiquer plus clairement qu'ils contenoient le sang des martyrs (2). Tels sont les vases trouvés aux tombeaux des martyrs S. Saturnius, S. Victor et S. Nicaise. M. Raoul Rochette, pour toute réflexion, dit que « ce seroient des monuments du martyre, *en supposant qu'ils fussent bien authentiques, et que ces lettres mêmes ne fussent pas susceptibles d'une interprétation différente.* (3) » M. Girod prétend que « ce sont des faits particuliers dont on ne peut rien conclure pour les vases funéraires en général. D'ailleurs, dit-il à son tour, ces vases sont-ils bien authentiques ? Si un antiquaire catholique aussi savant *et aussi impartial* que M. Raoul Rochette en a douté, pourquoi, nous, ne pourrions-nous pas aussi avoir des doutes ? »

Singulier doute que celui-là! Les savans italiens vous montrent trois (et non deux) vases différens, avec les inscriptions suivantes : *San. Saturnii, Sang., San.;* ils vous les présentent gravés exac-

---

(1) *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions*, T. XIII pp. 770 et 772.

(2) Voyez *Roma subterranea*, Lib. III C. 22 pp. 497 et 499. -- Boldetti, *Osserv. supra i Cemeter.* c. 39. p. 187. -- Mamachi, *Orig. et Antiq. Christ.* Lib. II. p. 460. -- *Memoria di Archeologia christiana per la invenzione del corpo e pel culto di S. Sabiniano*, scritta dal P. Giampetro Secchi, della Compagnia di Jesu, C. II, Roma 1841.

(3) *Mémoires de l'Académie*, T. XIII. p. 773.

Digitized by Google

tement; ils vous apprennent qu'ils ont été trouvés dans tels lieux, *qu'ils sont déposés chez telles personnes*. Et vous demandez s'ils sont bien authentiques! Qu'est-ce que c'est donc que l'authenticité? Quels caractères attribuez-vous à l'authenticité?

M. Raoul Rochette insinue que les mots abrégés *San.* et *Sang.* pourroient bien être susceptibles d'une interprétation différente; mais il n'essaie pas de le prouver. On croit pouvoir le défier de traduire raisonnablement les mots *San Saturnii*, s'il prétend que cela ne veut pas dire *Sang de Saturnius*. Et que faire des lettres *Sang.* qu'on lit sur la fiole de S. Victor? Dira-t-il que cela pourroit bien être une abréviation de *Sanctus*, *Saint?* Mais le P. Secchi vous répondra qu'outre qu'il faudroit transformer la lettre *g* en *c*, les premiers chrétiens n'avoient pas l'habitude d'ajouter le titre de *Saint* aux noms des martyrs, et que ce seroit se montrer peu versé dans l'archéologie chrétienne (1).

Mais remarquons ici la malice de M. le pasteur Girod. Lui qui suit M. Raoul Rochette pas à pas et qui paroît avoir fait son cours d'archéologie chrétienne dans les trois mémoires de l'académicien français, supprime avec précaution les mots qui concernent l'*interprétation différente* des lettres *San.*, *Sang.* C'est que le pauvre disciple de Calvin se trouvoit là entre deux écueils terribles. Car en adoptant l'interprétation des savans italiens, il admettoit l'existence du sang dans les vases, il admettoit la réalité du martyre, et sa brochure devenoit inutile, et son accusation à charge des Pères Rédemptoristes de Liége manquoit de base; et en traduisant *San.* ou *Sang.* par l'adjectif *Saint*, il compromettoit le vieux protestantisme, il reconnoissoit le titre de *Saint* à une époque extrêmement reculée. Il falloit donc se résigner à garder le silence, il falloit se retirer de là sans trompette ni bruit. Vaine précaution! le savant jésuite a prévu sa retraite deux ans d'avance; et la prévoir, c'étoit la fermer. « Les protestans, dit-il, n'auroient garde d'adopter l'interprétation (que M. Raoul Rochette a semblé vouloir indiquer); car cette interprétation prouveroit contre leur système, que le titre de *Saint* étoit en usage à une époque fort éloignée. (2) »

Suivons l'absurde chicane dans son dernier retranchement.

Vous prétendez que ce n'est pas du sang que contiennent ces vases, vous niez l'expérience chimique de Leibnitz, vous refusez d'admettre comme authentiques les monumens dont l'inscription

---

(1) Chi volesse crederlo un compendio della voce SANC*tus*, dovrebbe trasformare la lettre G. in C., e mostrebbere ignoranza dei monumenti cristiani più antichi, che mai non aggiungono quel titulo ai nomi de' martiri. *Memoria di Archeologia christiana*, C. II.

(2) I protestanti non adotterebbero certo un tal supplimento, perchè contro il loro sistema proverebbe il titulo di Santo ad epoca remotissima. *Memoria di archeologia*, *capo II.*

Digitized by Google

vous condamne; mais enfin que faire des vases mêmes? Car du moins vous en reconnoissez l'existence, et il faut bien qu'ils aient servi à quelque chose.

On nous répond que ce sont des vases *à parfums* ou des vases *à boire*, tels qu'on en trouve dans les tombeaux payens.... (1)

Mais ici le savant P. Secchi prend ses adversaires au corps, et il ne craint pas d'assurer que jamais semblable absurdité ne sortit de la bouche d'un archéologue. » Avant tout, dit-il, il est certain que les vases des payens se trouvent toujours en dedans et jamais en dehors de l'urne; et au contraire les fioles de sang, placées aux tombeaux des martyrs, se trouvent toujours en dehors et jamais en dedans (2). A quoi servoient donc les parfums en dehors du tombeau? En second lieu, il se présente à ce sujet un doute grave. Les vases qui se trouvent dans les tombeaux payens, sont-ce des vases à parfums, comme l'ont soutenu quelques archéoloques modernes, tels que Schoefflin et Paciaudi, ou plutôt ne sont-ce pas des lacrymatoires, comme le prétendent Chifflet, Kirmann, Smeth et d'autres? Choisissez lequel vous voulez de ces deux usages, je vous dit que l'un est plus absurde que l'autre, si vous l'appliquez aux tombeaux des martyrs. La vraie Eglise n'a jamais prié pour les martyrs, jamais elle n'a pleuré leur mort; c'eût été faire une injure aux martyrs et à Dieu. Et si elle les avoit honorés par des vases à parfums, par ces liqueurs que les gentils avoient coutume de consacrer aux dieux mânes ou à quelques autres de leurs divinités infernales, l'Eglise les auroit honorés par les pratiques de cette même abominable idolâtrie, en haine de laquelle les martyrs avoient souffert la mort (3). »

---

(1) *Mémoires de l'Académie royale des Inscriptions*, T. XIII. pp. 764 et suiv. -- Brochure de M. Girod, p. 10.

(2) Boldetti, avec sa longue expérience, dit à la p. 181, que le cas de les trouver en dedans est extrêmement rare, mais que parfois il les a trouvées en dehors et en dedans, p. 183, et dans cet endroit de son ouvrage on voit l'image d'une fiole remplie de sang qu'il a découverte dans l'intérieur. Le second de ces cas explique le premier, et tous deux nous confirment la règle constante et la pratique de l'Eglise romaine.

[*Note du P. Secchi.*]

(3) Ridotta la controversia a questi termini, affermiamo francamente che più vergognosa assurdità non uscì mai dalla siepe dei denti ad un archeologo. Prima di tutto egli è certo che i vasetti dei pagani si trovano sempre dentro e non mai fuori dell' urna; e all' opposito i vasi del sangue collocati ai sepolcri de' martiri si trovano sempre fuori et non mai dentro; a che dunque servivano gli unguenti fuor del sepolcro? In secondo luogo egli è dubbio assai grave, se que' vasetti que trovansi ne' sepolcri pagani siano unguentari, come dietro lo Schoefflin e il Paciaudi sostennero alquanti archeologi moderni, o non piuttosto lacrimatoi, come vollero il Chifflet, il Kirmann, lo Smeth ed altri: ma dei due qual

Digitized by Google

Le P. Secchi cite pour finir un vase payen découvert il n'y a pas longtemps dans un tombeau de Cere et portant une inscription pélasgique très-ancienne, dont le sens paroît être qu'il contenoit un parfum funèbre, une boisson énivrante pour le *Mercurius infernus* ou Pluton; et il en conclut, non sans raison, que ces vases sont des monumens d'une superstition inconciliable avec l'esprit du christianisme, et par conséquent qu'ils n'ont rien de commun avec les fioles de sang trouvées dans les catacombes.

Ce seroit ici le lieu de dire un mot des réflexions que M. Girod semble avoir tirées de son propre fond, de celles au moins qu'il ne doit pas à M. Raoul Rochette; mais comme nous n'en voyons aucune qui présente quelque côté spécieux, il nous permettra de ne pas nous y arrêter. Il soutient, par exemple, que quoique plusieurs Pères de l'Eglise parlent du sang des martyrs que les fidèles recueilloient avec soin, ils ne disent en aucune manière qu'on le recueilloit *pour le placer auprès de leurs tombeaux.* » C'étoit pourtant là, dit-il, le point essentiel. Pourquoi les chrétiens seroient-ils aller cacher ce sang en cet endroit? Il étoit bien plus naturel qu'ils le gardassent chez eux, comme un précieux souvenir, afin de pouvoir le contempler, quand ils le désireroient. C'est là sans doute ce qu'ils fesoient et ce que prouve l'histoire. »

Cette observation est d'autant plus plaisante que l'auteur de la *Translation de Ste Aléxie*, brochure dont M. Girod a fait le principal objet de sa critique, lui cite un passage de S. Gaudens qui prouve à l'évidence que c'étoit au tombeau des martyrs qu'on trouvoit leur sang. *Quorum sanguinem tenemus* GYPSO COLLECTUM; *nous tenons leur sang* RECUEILLI DANS LE PLATRE, INCRUSTÉ DANS LE SULFATE DE CHAUX CALCINÉ, comme nous le trouvons encore aujourd'hui. M. le pasteur de l'église chrétienne de Liége, qui sait si bien le latin, connoît-il quelque autre moyen de nous rendre les mots *gypso collectum?*

Autre échantillon des remarques de M. Girod.

» Il est vrai, dit-il, qu'à la découverte de saint Gervais et de saint Protais, Ambroise trouva du sang *dans leur corps, mais non dans des vases ou des fioles*, comme on l'affirme si hardiment. Alors en les exhumant, *on le recueillit avec soin*, afin qu'il fût pour la postérité un témoignage frappant de leur martyre. C'est de quoi sans doute parle Gaudens, quand il dit · *Nous pos-*

---

che si fosse l'uso, a cui servirono, l'uno è più assurdo dell' altro su le tombe de' martiri. La vera Chiesa non pregò mai pe' martiri, nè mai ne pianse la morte; perchè sarebbe stata ingiuria e ai martiri e a Dio. Se poi gli avesse onorati con que' vasi unguentari o da liquori, che i gentili soleano consecrare agli Dei Mani, o ad altre loro infernali deità, la Chiesa avrebbe onorati i martiri con quella stessa abominevole idolatria, contro la quale i martiri erano morti. *Memoria di archeologia*, C. II.

Digitized by Google

sédons leur sang dans un vase (*gypso collectum*). Qu'on le remarque bien, il ne dit pas que ce vase a été trouvé dans leurs tombeaux. J'en dis autant de Vital et d'Agricola ; quand on découvrit leurs corps, on trouva aussi du sang, *mais ce fut dans les plaies dont ils étoient encore tout couverts*. Les Rédemptoristes ne prouveront pas le contraire. »

Pour bien comprendre cette explication, il faut se rappeler que S. Gervais et S. Protais souffrirent sous Néron, ou au plus tard sous Domitien dans le premier siècle, et que S. Ambroise vivoit à la fin du quatrième ou au commencement du cinquième. S. Vital et S. Agricola furent martyrisés en 304, et c'est en 393 que S. Ambroise fit la découverte de leurs corps. N'y-a-t-il pas plaisir à voir le ministre protestant, grand adversaire des miracles, en faire lui-même sans nécessité, et nous soutenir sérieusement que des corps ensevelis depuis un siècle, depuis trois siècles, présentent des plaies encore saignantes, du sang liquide et propre à être versé dans des fioles ? — Et les Rédemptoristes ne prouveront pas le contraire ! Ce défi est joli surtout.

Mais ce qu'il y a de plus comique ou de plus extraordinaire dans toute cette polémique, c'est que M. Girod qui s'appuie exclusivement sur M. Raoul Rochette, n'a pas connu la véritable opinion de ce savant, et par conséquent qu'il se trouve absolument sans appui.

On a vu dans notre premier article, que M. le pasteur, tout en s'appropriant quelques passages des trois mémoires de l'archéologue français, a soutenu hardiment que les catacombes étoient des cimetières mixtes, et qu'il a reçu un démenti formel de la part de ce savant.

Maintenant, nous allons montrer par une pièce authentique, par une lettre de M. Raoul Rochette lui-même, que si le célèbre académicien a confondu auparavant les fioles de sang avec les vases à parfums ou avec d'autres vases d'un usage profane, il y a déjà près de deux ans qu'il a sincèrement et spontanément abandonné cette opinion, pour embrasser celle du P. Secchi et des autres archéologues italiens. C'est une pièce remarquable sous deux rapports ; car, si d'un côté, elle met fin à une longue dispute sur une des questions les plus graves que nous présentent les antiquités chrétiennes, de l'autre côté, elle nous montre dans M. Raoul Rochette une bonne foi, une simplicité, une délicatesse de sentimens qui lui font plus d'honneur que sa science, et dont il existe, malheureusement, trop peu d'exemples chez les savans. (1)

---

[1] Nous regrettons que cet éloge ne puisse pas s'appliquer entièrement aux Mémoires de M. Raoul Rochette. Le lecteur a vu de quelle manière l'intérêt de la vérité nous a obligés d'en parler en plusieurs endroits de nos deux articles. Pouvions-nous faire moins, à la vue de l'usage que le

Digitized by Google

Sa lettre, comme on verra, est adressée au P. Secchi, à l'auteur de l'excellente dissertation que nous avons analysée en partie. (1)

Paris, le 6 août 1841.

Mon Révérend Père,

» Je viens de recevoir d'une main amie votre dissertation d'archéologie chrétienne, publiée à l'occasion de la découverte du corps de S. Sabinianus, martyr, et je ne puis m'empêcher de vous faire part de l'intérêt avec lequel j'ai lu cette nouvelle production de votre plume savante. J'ai d'ailleurs un autre motif pour vous faire cette communication, qui vous paroîtroit peut-être indiscrète, si elle n'avoit pour objet que de donner des éloges à votre travail; c'est l'occasion toute naturelle qu'elle me fournit de réparer une faute que j'ai commise, et que vous avez justement relevée. Il s'agit du vase de verre en forme de lacrymatoire, scellé à l'extérieur de la niche sépulcrale, et regardé, dans les catacombes chrétiennes, comme un signe indubitable du martyre. En contestant ce point d'archéologie chrétienne, je n'avois pas suffisamment, j'en fais l'aveu sans la moindre peine, pesé les circonstances qui accompagnent ordinairement l'insertion du vase en question, et qui ne peuvent pas ne point se rapporter à une toute autre intention que celle des *vases à parfums* déposés dans le sein de la tombe, conséquemment dans l'intérieur de la niche, *loculus*. Cette distinction seule, appréciée comme elle devoit l'être, eût suffi pour prévenir la méprise, où je suis tombé; et les témoignages de l'histoire ecclésiastique sur l'usage des fidèles de recueillir, par tous les moyens qui étoient en leur pouvoir, le sang des martyrs, ces témoignages, auxquels vous avez ajouté des citations nouvelles tout aussi dignes de foi, auroient dû dissiper entièrement mes doutes. Maintenant, mon révérend Père, il ne subsiste plus, après vous avoir lu, aucun de ces doutes dans mon esprit; l'assentiment que je donne à vos idées, est complet et sans réserve; et c'est surtout pour vous adresser cet aveu et cette réparation de ma faute, que j'ai

---

protestantisme a fait de ces dissertations? On remarquera d'ailleurs que M. Raoul Rochette, mieux éclairé, s'est traité lui-même avec autant de sévérité qu'il l'a été dans le *Journal historique*, et qu'il ne s'est pas contenté d'appeler son opinion une *méprise*, une *erreur*, mais qu'il la nomme une *faute* qu'il croit devoir *réparer*.

(1) Ces deux pièces se trouvent également dans les *Annali dell scienze religiose* de M. l'abbé Ant. de Luca, N° 37. pages 15 et 109, Rome juillet et août 1841, recueil trop peu connu en Belgique, où il est difficile de le recevoir régulièrement, par la raison qu'à la poste ce journal est constamment taxé comme lettre, et qu'on nous demande pour chaque livraison de 16 à 22 francs.

Digitized by Google

pris la plume, encore plus que pour vous procurer la vaine satisfaction de louer le savoir et la sagacité qui règnent dans toute votre dissertation. Après cette déclaration, qui est assurément bien spontanée de ma part, bien que, d'après quelques mots où j'ai cru me reconnoître, p. 12, elle fût en quelque sorte nécessaire, vous me permettrez, mon Révérend Père, de vous dire que j'avois déjà retiré une opinion, qui m'avoit toujours laissé de grands scrupules; car voici, comment je m'exprimois, p. 255, de l'édition originale de mon *Tableau des Catacombes*, publié à Paris, en 1837 : « Les vases de verre peints sont au premier rang des objets » d'antiquité chrétienne qu'on a recueillis dans les catacombes » sans parler de ceux de la forme dite vulgairement *lacrymatoire*, » qui servirent, dans l'opinion commune des antiquaires romains, » à recueillir le sang des martyrs, et qui ont acquis à ce titre, » sous le nom d'*ampolla di sangue*, une si grande importance » religieuse, il en est d'autres. » J'énonçois ainsi sans le contester, l'usage auquel on est convenu de rapporter les vases dont il s'agit, et par ce motif, je m'abstenois d'en parler comme des autres objets d'antiquité chrétienne, dérivés plus au moins directement d'une coutume profane, avec lesquels l'*ampolla di sangue*, comme objet essentiellement sacré, ne pouvoit avoir le moindre rapport. Telle étoit donc déjà mon opinion; mais elle avoit besoin d'être, et plus solidement établie au dedans de moi-même, comme elle l'est maintenant, grâce à vous, mon Rérérend Père, et plus formellement exprimée pour les autres, comme je le fais aussi maintenant, en vous adressant cette déclaration dont vous ferez, mon Révérend Père, l'usage que vous jugerez convenable.

» Excusez, mon Révérend Père, la liberté que j'ai prise, et veuillez agréer l'hommage de mon respect.

(*signé*) Raoul-Rochette. (1) »

Cette belle et intéressante lettre a heureusement abrégé notre besogne; sans cette pièce, nous donnions un peu plus de développement à notre réponse. Mais le noble et sincère aveu de l'écrivain qui s'est depuis tant d'années occupé des antiquités chrétiennes, a plus d'autorité à nos yeux que tout ce que nous pourrions ajouter, pour réfuter sa première opinion.

M. Girod trouvera donc bon que nous en finissions avec lui. Il ne tiendroit qu'à nous de le suivre encore sur un autre terrain; car il ne se borne pas à contester aux saints dont les corps reposent dans les catacombes, leur titre de martyrs, et même leur titre de justes,

---

[1] Nous croyons devoir appeler l'attention des journaux catholiques et des feuilles impartiales en général, sur cette lettre, et nous les prions de vouloir bien la reproduire. L'exemple de M. le pasteur Girod prouve qu'elle n'est pas suffisamment connue, et qu'il importe de la publier par tous les moyens et sous toutes les formes.

Digitized by Google

de chrétiens; il soutient, en principe, que les saints n'entendent pas nos prières, que c'est une sottise de leur adresser des demandes, que la canonisation est une apothéose payenne, etc. Mais en voilà assez pour un écrit tel que le sien, et nous aimons à croire qu'il en conviendra lui-même. Nous avons voulu montrer par un exemple ce que c'est que le protestantisme et quelle confiance méritent les assurances les plus positives de ses ministres. Puisse M. Girod, convaincu d'avoir parlé de ce qu'il ignore, commencer à se défier un peu de lui-même et finir par imiter le touchant exemple du savant dont l'autorité lui a paru si respectable! Heureux s'il retiroit ce fruit de son erreur et qu'elle l'engageât ensuite à réfléchir sur les points de doctrine qui le séparent d'avec les catholiques, à les examiner mûrement et sans préjugé. Une première victoire remportée sur l'amour-propre, peut lui mériter d'autres grâces; et qui sait quelle récompense elle lui vaudroit finalement?

ADMINISTRATEURS DE LA MISSION HOLLANDAISE DEPUIS LA RÉFORME.

La réforme s'étant définitivement établie en Hollande par les moyens qui sont propres à l'hérésie, la situation de l'Eglise, jusqu'alors si florissante, devint déplorable. L'archevêque d'Utrecht, *Frédéric Schenk*, étoit mort sur son siége, le 25 août 1580; les évêques de Harlem, Deventer, Leeuwarde, Groningue et Middelbourg, étoient chassés de leurs siéges, ou les évêques élus n'avoient pu en prendre possession. La plupart des ecclésiastiques avoient été cruellement mis à mort, bannis ou forcés de se cacher. Le clergé étoit sans chef; le peuple, demeuré fidèle malgré la persécution, n'avoit plus de pasteurs, et il étoit par conséquent à craindre qu'il ne perdît la foi.

§ 1. VICAIRES APOSTOLIQUES.

Pour prévenir ce malheur et pour chercher les brebis dispersées et ramener celles qui s'étoient égarées, le nonce du pape dans les pays du Rhin, Mgr *Octave-Myrte* Frangipani, évêque de Galatine, créa vicaire-général *Sasbold Vosmeer*, en 1580.

I. Cet ecclésistique étoit né à Delft le 13 mars 1548, et avoit été ordonné prêtre par son archevêque dans la métropole d'Utrecht, le 22 mars 1572. Il fut le dernier doyen du chapitre collégial dans la chapelle de la cour à La Haye. La situation du pays demeurant la même, le pape Grégoire XIII l'établit vicaire apostolique des Provinces-Unies en 1583. Le désir d'apaiser et de terminer quelques

Digitized by Google

différends, lui ayant fait entreprendre le chemin de Rome, il y fut sacré archevêque de *Philippes* le 22 septembre 1602, et il revint dans les Pays-Bas, muni de pouvoirs plus étendus. Mais le 30 mai de la même année, il avoit été banni de la Hollande, de la Zélande et de la Frise, et ses biens avoient été confisqués; ce qui l'obligea de fixer son domicile à Cologne. Cela ne l'empêcha pas de prendre soin de son troupeau, autant que les circonstances le lui permettoient; et c'est pour remplir ce devoir, qu'il se trouva secrètement à La Haye en 1611. Il rendit beaucoup de services à la religion et mourut en odeur de sainteté à Cologne, le 3 mai 1614.

II. *Philippe Roveen* fut nommé vicaire apostolique à sa place le 14 octobre 1614 par le pape Paul V. Né à Deventer en 1575 et ordonné prêtre en 1599, il fut nommé par son prédécesseur président du séminaire qu'il avoit établi à Cologne, séminaire qu'on transféra plus tard à Louvain sous le vicaire apostolique *Neerkassel* et qui y fut connu sous le titre de la *Haute Colline*. En 1605, *Vosmeer* le créa vicaire général du diocèse de Déventer, et l'année suivante doyen de la collégiale d'Oldenzaal, où il devint prévôt dans la suite. Le 8 novembre 1620, il fut sacré archevêque de *Philippes* comme son prédécesseur, dans l'abbaye de Voorst près Bruxelles. Il montra le même zèle, la même charité pour son troupeau, et il en fut récompensé de la même manière; c'est-à-dire, qu'on lui appliqua également la peine du bannissement à perpétuité et de la confiscation, par jugement du conseil d'Utrecht en date du 10 mars 1640. Dieu le permit pour lui donner l'occasion de mériter davantage pour l'éternité. Après qu'il se fut fidèlement acquitté de ses fonctions jusqu'à la fin, il mourut à Utrecht même le 11 octobre 1651. Onze ans auparavant, (le 24 août 1640) épuisé d'années et de fatigues, il avoit obtenu un coadjuteur dans la personne de *Jacques de la Torre*, qui fut aussi son successeur.

III. Ce dernier, né à La Haye, avoit d'abord été curé d'Eckenduinen dans les environs de cette ville, chanoine de la cathédrale de Cambrai et prévôt de Harlebeke. Le 19 mai 1647, il fut sacré évêque d'*Ephèse* à Munster, et il commença son administration. Mais on ne le laissa pas longtemps tranquille. Le 23 août de la même année, pendant qu'il étoit occupé à administrer le sacrement de confirmation dans un hameau nommé Zydewind (1), on l'y surprit; et comme il parvint à s'échapper, les Etats de la Frise occidentale le déclarèrent banni à perpétuité et confisquèrent ses biens. Les difficultés que cette condamnation lui firent éprouver dans l'accomplissement de ses fonctions, l'engagèrent à demander un coadjuteur qui lui fut accordé le 3 février 1656. Il demeuroit

(1). La maison où cette réunion se tint, fut démolie jusqu'aux fondemens par les Etats. Voyez les résolutions des Etats de Hollande et de la Frise Occident., 29 avril 1652. Vieux registre p. 169, Nouveau registre p. 191.

Digitized by Google

ordinairement à Bruxelles, et il mourut le 16 septembre 1661 au couvent des Guillemites à Huybergen près Berg-op-Zoom.

IV. Son coadjuteur *Zacharie Metz* ou *du Mez*, lui succéda. Celui-ci, né à Bruxelles en 1600, fut chanoine de Thorn et de Maestricht, et desservit quelque temps la paroisse de Scheveningue et la chapelle de l'ambassadeur espagnol à La Haye. Il fut sacré à Rome évêque de *Tralle*. De retour en Hollande, il établit son domicile à Ansterdam. Mais cette demeure lui fut bientôt interdite. Cependant son troupeau ne fut pas négligé, et son zèle fut reconnu par ses ennemis mêmes. Il se trouvoit *incognito* à Amsterdam, lorsqu'il y fut surpris par la mort le 15 juillet 1661. *Jacques de la Torre*, à qui il devoit succéder, vécut deux mois après lui; mais comme il avoit l'esprit aliéné, on peut dire que la Mission se trouva sans chef. Aussi la Congrégation de la Propagande à Rome jugea-t-elle nécessaire d'annuler tout ce que ce dernier avoit fait pendant les cinq dernières années.

V. Après la mort des évêques d'*Ephèse* et de *Tralle*, l'administration de la Mission fut confiée par le pape Alexandre VII, à la fin de l'année 1661, à *Bauduin Kats*. Celui-ci, né à Gorinchem vers l'an 1601, fut d'abord curé de Spaarnwoude, puis président du collége hollandais à Louvain, et enfin curé de l'église dite *au Coin* à Harlem. Le 9 septembre 1662, il fut sacré archevêque de *Philippe*. Son administration ne fut pas longue, puisqu'il mourut le 18 mai 1663 à Louvain.

VI. Les nombreux renseignemens qui étoient parvenus au Pape Alexandre VII sur l'étendue de la Mission et sur les difficultés que présentoit cette administration, l'avoient engagé, après la mort de *Jacques de la Torre* et en nommant vicaire apostolique *Bauduin Kats*, à lui adjoindre en même temps un coadjuteur et un futur successeur. Son choix étoit tombé sur *Jean van Neerkassel*, né à Gorinchem en 1626, prêtre de l'Oratoire, qui avoit montré du zèle et de l'activité en différens endroits de la Mission. Il fut sacré évêque de *Castorie* le 9 septembre 1662 à Cologne, en même temps que *Kats* fut sacré archevêque de *Philippe*; et après avoir été son coadjuteur seulement pendant 8 mois, il devint vicaire apostolique par droit de succession. A peine un an auparavant, on avoit fait tout ce qu'on avoit pu, mais en vain, pour partager la Mission en deux; mais alors on n'épargna ni soin ni peine pour conserver l'administration à *Neerkassel* seul. Il remplit sa charge avec zèle; mais son affection pour les chefs de certain parti fit un mal infini à la Mission. Il fesoit une tournée de Confirmation dans le comté de Clèves et Berg et dans l'Overyssel, lorsqu'il fut atteint de sa dernière maladie à Zwolle, où il expira le 6 juin 1686.

VII. Son décès fut suivi d'une longue vacance, et ce ne fut qu'au bout de deux années révolues que la Mission obtint un nouveau vicaire apostolique. Ce retard provenoit de ce que les sujets qu'on proposoit au Saint-Siége, étoient suspects pour l'une ou l'autre

Digitized by Google

raison. Une députation fut envoyée à Rome, et finalement le 20 septembre 1688, le pape Innocent XI nomma vicaire apostolique *Pierre Codde*, né à Amsterdam le 27 novembre 1648, qui avoit été pendant quelques années curé à Utrecht. Créé archevêque de *Sébaste*, il fut sacré à Bruxelles le 6 février 1689. Bientôt les soupçons que sa nomination avoit excités, devinrent plus vifs et donnèrent lieu à un grand nombre d'accusations, et sa conduite fut soumise à un nouvel examen. Enfin le 25 septembre 1699, la Congrégation de la Propagande résolut d'écrire à l'internonce à Bruxelles, que son projet étoit de nommer pro-vicaire *Théodore de Cock*, curé à Leide, qui avoit travaillé en 1688 à la nomination de *Codde* à Rome. Ce dernier fut invité à se rendre à Rome, pour se justifier en personne des reproches qui lui étoient faits. Quoiqu'il refusât longtemps et qu'il s'opposât surtout à la nomination de *de Cock*, il entreprit cependant ce voyage à la fin de 1700, à condition qu'en son absence ce seroient les pro-vicaires qu'il avoit désignés lui-même, savoir *van Catz*, *van Heussen*, *de Zwaan* et *Groenhout*, qui auroient l'administration de la Mission, et non pas *de Cock*. Son affaire ayant été instruite et examinée, le Pape Clément XI jugea qu'il seroit avantageux à la Mission que le vicariat apostolique lui fût ôté; et en conséquence *de Cocq* fut créé vicaire apostolique le 13 mai 1703. *Codde* revint dans les Provinces-Unies au mois de juin 1703 et y vécut sans charge. Son domicile ordinaire étoit à Utrecht, et il y mourut le 18 décembre 1710.

XIII. *Théodore de Cock*, né à Utrecht le 28 octobre 1650, avoit été achever ses études à Rome. Après avoir été vicaire pendant quelque temps, il devint curé à Leide. Tant qu'il ne s'opposa pas aux manœuvres de certain parti, il eut sa confiance tout entière, et ce parti l'envoya même à Rome en 1688 pour y défendre ses intérêts; mais dès que sa conscience lui défendit de se taire plus longtemps, il devint insupportable à ces mêmes gens. Sa nomination de pro-vicaire acheva de le perdre auprès d'eux, et il fut obligé, le 29 juin 1703, de se soustraire par la fuite à la persécution que le parti lui préparoit. Le 8 août de la même année les Etats de Hollande mirent sa tête à prix et promirent à celui qui le leur livreroit une somme de 3,000 fls. Il se tint constamment caché à Emmerik, et ce fut de là qu'il exerça ses pouvoirs. En 1705, le pape Innocent XII. l'appela à Rome, pour y aider de ses conseils la Congrégation de la Propagande. Il y mourut au mois de janvier 1720.

IX. L'expulsion de *de Cock* et l'audace croissante du parti rendirent l'administration de la Mission extrêmement difficile et pour ainsi dire impossible. Le Saint-Siége, qui cherchoit depuis longtemps à rendre la paix à l'église des Provinces-Unies, avoit employé à cet effet tous les moyens possibles et consentit finalement à nommer vicaire apostolique *Gérard Potkamp*, curé et archi-

Digitized by Google

prêtre à Lingen, né à Borne dans l'Overyssel en 1642. On espéroit que cet ecclésiastique, agréable à tout le monde, atteindroit le but désiré; et en conséquence, lorsque *de Cock* eut été déchargé de ses fonctions, il fut établi vicaire apostolique le 15 novembre 1705. Mais il mourut à Leide le 16 décembre suivant.

X. Pour que le veuvage de cette église ne durât pas plus longtemps, le nonce apostolique à Cologne, *Jean-Baptiste Bussi*, muni des pouvoirs *ad hoc*, nomma, le 9 janvier 1707, vicaire apostolique *Adam Daemen*, chanoine à Cologne, né à Amsterdam d'une famille distinguée vers l'an 1670, et qui paroissoit réunir le plus de titres pour cet emploi, puisqu'en qualité d'indigène il devoit être agréable aux Etats de Hollande. Mais il déplut (et ce fut assez) au parti qui sembloit avoir tout le pouvoir pour empêcher son agrément par les Etats; et le 2 juillet 1707 le refus d'admission lui fut signifié. Le 26 avril 1709, il lui fut défendu de se rendre dans les Provinces-Unies, sous peine d'encourir l'indignation des Etats au suprême degré, tant qu'il n'auroit pas renoncé par écrit à sa qualité de vicaire apostolique. Il avoit été sacré à Cologne, le 26 décembre 1707, sous le titre d'archevêque d'*Andrinople*. Il mourut le 30 décembre 1717, sans avoir pu parvenir à exercer librement ses fonctions.

XI. Ces troubles avoient duré trop longtemps, pour que le gouvernement lui-même ne désirat pas d'y voir mettre fin. Beaucoup de membres de l'assemblée des Etats apprirent donc avec satisfaction qu'on songeoit à se conformer au placard du 17 août 1702, qui stipuloit que « personne ne seroit reconnu comme vicaire, » qu'après avoir été admis par les conseils députés des Etats, » et à demander l'agrément. Le choix étoit tombé sur *Jean Van Bijlevelt*, né à Utrecht vers l'an 1670, qui avoit d'abord été vicaire à Utrecht et à Arnhem, puis curé à Poeldijk, et qui remplissoit alors les mêmes fonctions à La Haye. Il méritoit d'autant plus cette distinction qu'il avoit déjà souffert pour la foi. Pendant qu'il offroit le saint sacrifice de la Messe à Arnhem, il fut attaqué par Schout et ses agens, qui lui laissèrent à peine le temps d'achever la sainte Communion et qui arrachèrent les hosties consacrées du Tabernacle et les foulèrent aux pieds. Après un emprisonnement de 24 jours, il obtint sa liberté pour la somme de 1,800 flor.; et quoique banni sur le champ, il s'y tint caché, afin d'avoir soin des brebis qui lui étoient confiées. Mais cette conduite n'étoit pas une recommandation auprès du parti qui vouloit dominer lui-même; aussi ce parti s'empressa-t-il de chercher une occasion qui pût lui être fatale, et il la trouva dans le fait suivant. La paroisse d'Assendelft ayant besoin d'un prêtre, il voulut y placer un de ses partisans; mais sur la demande du seigneur du lieu, l'internonce de Bruxelles y envoya un ecclésiastique soumis. *Bijlevelt* fut en conséquence accusé auprès de la cour de Hollande, d'avoir pris part à cette affaire, et il fut condamné le 3 mai 1718 par cette cour à être banni et à une

Digitized by Google

amende de 2,000 flls. Cet événement rendit vaines les tentatives de plusieurs de ses amis, membres des Etats, et il ne put obtenir l'agrément comme vicaire apostolique. Il prit cependant l'administration en main et s'acquitta avec le plus grand zèle, autant que les circonstances le lui permirent, de la charge que le Père commun des fidèles lui avoit imposée. Après avoir demeuré quelque temps à Utrecht et à Arnhem, il établit son domicile à Bruxelles, où il mourut le 21 janvier 1727.

Pendant sa vie et après sa mort, on n'omit rien pour établir un nouveau vicaire apostolique; mais on ne put vaincre les nombreux obstacles qui s'y opposoient.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

DES MESSES PRIVÉES, AVANT L'AURORE, LE JOUR DE NOEL.

Question. Est-il permis, sans indult spécial du St-Siége, de célébrer une ou plusieurs messes privées et de communier avant l'aurore de la fête de Noel?

Presque jusqu'à nos jours, en Belgique comme ailleurs, l'on a soutenu l'affirmative et pratiqué en conséquence. Ainsi on célébroit assez généralement, la nuit de Noël (avant l'aurore), non seulement une messe publique et solennelle, une ou plusieurs messes privées, mais on distribuoit même la sainte Communion à ceux des assistans qui se présentoient à la sainte Table. On croyoit le faire très-licitement, à cause d'un usage presque général, nonobstant plusieurs décrets contraires de la sacrée congrégation des rits, lesquels, conformes aux rubriques, le défendoient formellement (1). Cet usage fut plus tard modifié en Belgique, restreint ou entièrement abrogé à cause des abus qui en résultoient.

Cet usage s'appuyoit sur les différentes opinions des théologiens et des rubricistes. Parmi eux plusieurs des plus anciens soutenoient que le jour de Noël *une* Messe privée étoit permise avant l'aurore et que les deux autres étoient défendues soit en public soit en particulier (2). Mais cette opinion des scholastiques ne tarda guère à s'étendre. Bientôt après, on soutint, le docte Suarez à la tête, et

---

[1] Voyez Romsée, *tom.* 3, *art.* 2, *quaer.* 1° et *tom.* 5, *n.* 116, *Edit. Mechlin.* 1838.

[2] Voyez ces théologiens *apud* Pignatelli, *Consultat.* 25, tom. VII.

Digitized by Google

après lui grand nombre de théologiens et de rubricistes modernes (1), que non seulement on pouvoit, la nuit de Noël, chanter la Messe et célébrer immédiatement après deux autres messes privées, mais aussi qu'on pouvoit, cette nuit, dire toutes les trois messes privées. Les raisons que ceux-ci alléguoient en faveur de leur opinion en général, étoient, que cela n'étoit défendu nulle part, par aucun canon, car aucune rubrique; que cela étoit ainsi autorisé par la pratique ; et que les messes privées n'ont pas d'heures fixes comme les messes publiques. Si l'antécédent de cette opinion étoit prouvé, c'est-à-dire, si le jour de la fête de Noël *une* messe privée étoit permise avant l'aurore, j'admettrois facilement la conséquence, qu'on peut en dire deux et trois. Et en effet si *une* étoit permise, pourquoi deux ou trois ne le seroient-elles pas? Seroit-ce à cause de la rubrique du missel, qui, pour le jour de Noël, détermine les heures de la messe *post mediam noctem, in aurorâ* etc.? Mais certainement cela ne regarde que la messe conventuelle et solennelle. Sur cela tout le monde est d'accord. Et pourtant, à l'exception de cette raison, on n'en trouvera pas d'autre, sinon en alléguant la vraie raison qui, comme nous le verrons, ne défend pas seulement deux ou trois messes privées, mais les défend *toutes* avant l'aurore, le jour de Noël comme dans le reste de l'année. Mais n'anticipons pas.

Contre cette dernière opinion et la pratique qui y étoit conforme, la congrégation des rits porta plusieurs décrets qui forcèrent des auteurs plus récents à modifier cette opinion et à adopter de nouveau celle des anciens, en soutenant qu'*une* messe restoit permise et que seulement les deux autres, sur lesquelles portoient formellement ces décrets, étoient défendues. Parmi ces auteurs, un plus hardi que tous les autres, quoique non moins instruit, le *P. Lucius Ferraris*, osa avancer en termes formels, *que c'est* DE DROIT *que tous les prêtres peuvent célébrer une messe la nuit de Noël.* « De jure, dit-il, omnes Sacerdotes in nocte Nativitatis possunt » celebrare *unam* Missam. (2) »

Quoique nous ne soyons plus au temps des jansénistes qui tous étoient grands amateurs de même que chauds et habiles défenseurs de tous ces prétendus *jura Sacerdotum*, néanmoins une assertion aussi hasardée quant au droit qu'elle est dangereuse dans ses conséquences, une telle assertion, dis-je, partant d'une autorité si influente mérite d'être réfutée; car il en résulteroit, si réellement

---

[1] Suarez, *in III part. Do Thom.* 2. 813, *disput.* 80, *sect. IV, verbo tertio ;* -- Gavantus, *Part. IV. tit. III*, *n.* 6, *edit. Rom.* 1737; -- voyez aussi *apud* S. Liguori, *Tract. de Eucharist. lib. VI*, *n.* 343, *tom. V*, *edit. Mechl.* 1828.

[2] Bibliotheca can., *tom. VI. verbo Missae*, *art. V. n.* 17. *edit. de Venise* 1782.

Digitized by Google

cela étoit un *droit* à tout prêtre, que ni les évêques ni la sacrée Congrégation des Rits n'ont rien pu statuer de contraire à ce droit, ne pouvant par eux-mêmes défendre aux prêtres d'user, ni les priver d'un droit qu'ils auroient en vertu des canons ou par droit commun de l'Eglise. Mais la doctrine du P. Ferraris ne peut être soutenue; elle est fausse pour plus d'une raison.

I. *D'abord elle est contraire aux canons ;* elle est contraire précisément au canon, sur lequel comme unique fondement il appuie son opinion ; elle est contraire à l'esprit de ce canon ainsi qu'à la lettre.

Le voici ce canon : *Nocte sanctâ Nativitatis Domini Salvatoris Missas celebrent presbyteri, et in illis hymnum Angelicum solenniter decantent* (1). A la première vue, on diroit que vraiment le canon prescrivant ainsi sans restriction à tous les prêtres de célébrer des messes la nuit de Noël, *Missas celebrent presbyteri*, établit ce qu'a avancé le *P. Ferraris*, savoir, que de droit, en vertu de ce canon, tout prêtre peut célébrer une messe la nuit de Noël.

Mais ne nous laissons pas tromper. Le canon ne prescrit rien moins que cela. Observons d'abord, que quoique faussement attribué au pape Télesphore (an 140), il est cependant, au jugement de tous les hommes versés dans les antiquités ecclésiastiques, très-ancien ; qu'il est des premiers siècles de l'Eglise. Nous sommes donc en droit d'en conclure, que ce canon ne parle pas des messes privées et ne regarde que les messes publiques, ainsi appelées, comme l'observent Merati et autres (2) « a conventu populi circumstantis, offerentis » et communicantis in tali missâ. » Ces messes publiques, remarquons-le, n'étoient pas dans les premiers temps de l'Eglise, célébrées, comme aujourd'hui, par de simples prêtres ; elles ne l'étoient que par l'évêque avec d'autres évêques ou par les prêtres ensemble avec leur évêque. Sur ce point tous ceux qui ont traité des

---

[1] In decret. Gratiani *Can. Nocte sanctâ*, 48, *de consecrat. dist. I.* -- Observez que ce canon dit *Missas*, au pluriel, et le P. Ferraris a dit *unam Missam*, au singulier ; le canon porte *celebrent* et le P. Ferraris dit *possunt celebrare*. Ce seroit peut-être l'embarrasser que de lui demander, en vertu de quelle règle de la Grammaire il a rendu tellement le sens de ce canon ; ou par hasard les mots *Missas* et *unam Missam*, *celebrent* et *celebrare possunt* seroient-ils identiques et d'égale valeur ? Non, pas cela ; mais voici le P. Ferraris ayant sous les yeux les décrets de la Congrégation des Rits défendant formellement deux ou trois messes privées la nuit de Noël, a cru que cette congrégation avoit le pouvoir, et elle ne l'a pas, de réduire le pluriel au singulier et l'impératif à l'indicatif, et qu'ainsi il falloit se tenir à *unam Missam celebrare possunt*. C'est là, je crois, tout le mystère de cette arbitraire paraphrase du P. Ferraris.

[2] Merati ad Gav., *tom.* 1. *part.* 2. *n.* 38. -- Voyez Devoti, *Instit. Juv. Can. de Eucharistia* 570 *et* 71 ; et Cavallar. *Instit. Juv. Can. tom.* 3. *part.* 2. *cap.* 16. § 6 *et* 7.

Digitized by Google

antiquités chrétiennes, sont d'accord (1). Et notre canon l'indique lorsqu'il dit *celebrent presbyteri;* ce qui signifie, non pas que l'ordre est donné à tout prêtre de dire, le jour de Noël, des messes privées, mais plutôt que, ce jour-là, ces messes étant défendues, tous les prêtres devoient se rendre à la cathédrale pour y célébrer ensemble avec leur évêque la messe publique de Noël. Je dis, ensemble avec leur évêque, malgré l'expression *celebrent presbyteri*, parce qu'anciennement, comme on le sait, l'évêque étoit compris sous ce nom générique de *presbyteri* (2).

Les termes donc de ce canon, expliqués de cette manière, s'appliquent très-bien aux messes publiques, telles qu'on les célébroit anciennement. Il y a plus; l'esprit de ce canon, entendu d'après la discipline des siècles où il a été fait, ne permet pas d'y comprendre autre chose que les messes publiques. Il a été fait pour les premiers temps de l'Eglise. Or dans ces temps, jusqu'au IVe ou Ve siècle, on sait que les messes privées étoient assez rares; que les prêtres ne pouvoient les dire sans la permission de leur évêque; et qu'il leur étoit défendu d'en célébrer en certains jours, et bien certainement les jours des grandes fêtes comme de Pâques, de la Pentecôte, de Noël, etc., jours où ils devoient se rendre à l'église cathédrale ou épiscopale pour y célébrer avec leur évêque la messe publique devant tous les fidèles : « Solis die, dit S. Justin M., *omnium*, » qui in urbibus vel in agris degunt conventus fit (*nempe cum* » *episcopo*, comme le disent les auteurs avec Habert, *De ordine* » *t.* 7. *p.* 2. *c.* 6.).... præpositus preces et Eucharistias facit.... » Distributio fit cuique præsenti; absentibus per Diaconos mit- » titur. » (3) D'après cette discipline, durant laquelle le canon *Nocte sanctâ* a été fait, on doit convenir que l'esprit de ce canon, que l'on tire de cette discipline, n'a pas été de comprendre les messes privées. Sa lettre ne les comprend pas davantage.

Au contraire, la lettre du canon *Nocte sanctâ* exclut clairement les messes *privées* et ne dispose que pour les messes *publiques et solennelles*. Car voici ce qu'il ajoute : « Missas celebrent presbyteri » ET IN ILLIS HYMNUM ANGELICUM SOLENNITER DECANTENT, quoniam » et eâdem nocte ab Angelo pastoribus nunciatus est. » On doit donc, d'après le canon, *chanter* pendant cette messe privilégiée,

---

(1) Selvaggi, *Instit. antiquit. christian. tom.* 2. *part.* 2. *append.* 1. § 1. *n.* 2, où il dit: « Publicè olim sive Episcopi cum Episcopis, sive » cum Episcopis sacerdotes simul celebrabant. »

(2) Voyez le Can. *Olim*, *Dest.* 95, « Idem erat presbyter ac episcopus; » -- et S. Jean Chrys. *Hom.* 2. *ad cap.* 1. *epist. ac philip.* « Antiquitùs ipsi etiam episcopi vocabantur presbyteri. »

(3) S. Justin. *Apolog.* 1. § 67. *pag.* 86 apud Coteler. *patr. Apost.* -- Voyez le card. Bona, *Rerum. Liturgic. lib.* 1. *cap. XIII*, *n.* 2, et Thomassin, *Vet. et nov. Eccl. discipl. part. I. lib.* 2. *cap.* 32.

Digitized by Google

permise la nuit de Noël, l'hymne angélique *Gloria in excelsis* que les anges pour la première fois entonnèrent en ce jour. Or le chante-t-on, cet hymne, dans d'autres messes que dans celles qui sont publiques et solennelles ? Ou voudroit-on peut-être, pour satisfaire au précepte du canon *decantent*, faire un monstre de messe et chanter le même pendant les messes basses! Ici cependant, en faisant valoir les observations du docte Mabillon, (1) l'on pourroit nous dire peut-être, que le mot *decantent* du canon peut très-bien, par une sorte de synonyme des anciens, ne signifier ici que *recitent*. A quoi nous répondons, que cela peut être vrai pour la psalmodie, dans laquelle la récitation des psaumes est parfois désignée sous le nom de chant; mais cela est faux pour les hymnes sacrés, tel qu'est l'hymne angélique. Pour les hymnes, le chant a été considéré dès les premiers siècles, comme partie essentielle; S. Augustin nous le dit de la manière la plus claire par ces belles paroles qui viennent ici à propos : « Si vous louez Dieu, dit-il, et » ne chantez pas, vous ne dites pas un hymne; si vous louez par » ce qui n'appartient pas à la louange de Dieu, quoique vous louiez » en chantant, vous ne dites pas un hymne. Un hymne exige donc » trois choses, le chant, *comme mode*, la louange, *comme matière*, » et Dieu, *pour objet*. » (2) Nous ajouterons, que notre canon a comme prévu ce subterfuge et qu'en prescrivant que l'hymne angélique fût non pas simplement chanté *in tono feriali*, mais chanté solennellement, *solemniter decantent*, il s'y est opposé de la manière la plus formelle.

Pour mieux faire voir que le canon *Nocte sanctâ* exclut les messes privées et ne comprend que les messes publiques et solennelles, il ne sera pas inutile de faire observer d'après Benoît XIV (3), que, jusqu'au XIe siècle, il n'étoit pas permis aux prêtres, curés ou non curés, de dire l'hymne angélique pendant la messe. Un seul jour, celui de Pâques, étoit excepté. Il n'y avoit que les Evêques qui pussent le dire les jours de dimanche et de grandes fêtes.

Ce point de la Liturgie, S. Grégoire-le-Grand le renouvela vers la fin du VIe siècle dans le commencement de son sacramentaire, où il dit : « Item dicitur *Gloria in excelsis*, si Episcopus fuerit, » tantummodò in die dominico, sive diebus festis. A Presbyteris » autem minimè dicitur, nisi in solo paschate. » Contre ce Décret osa s'élever un certain Bernon abbé de Richenow qui vivoit au XIe siècle. Voulant faire le savant et rendre le Décret déraisonable,

---

[1] Mabillon, *Praefat. ad saec. II. Annal. ordin. S. Benedict.*

[2] S. Aug. *in psalm.* 148. « Si laudas Deum et non cantas, non dicis » hymnum ; si laudes, quod non pertinet ad laudem Dei, etsi can- » tando laudes, non dicis hymnum. Hymnus ergo tria ista habet et » *cantum*, et *laudem*, et *Deum*. ».

[3] Lambertini, *De Sacrif. Missae*, *lib. II. cap. IV. n.* 14 *et* 15.

Digitized by Google

il débita dans son livre *De rebus ad missam spectantibus*, qu'il ne savoit pas trop pourquoi cela étoit défendu aux prêtres; qu'il lui paroissoit plus raisonnable que les prêtres, aussi bien que les évêques, pussent dire cet hymne les mêmes jours que le disoient les évêques, et surtout le jour de Noël. (1) Ce Bernon, au lieu de raisonner de la sorte, auroit dû tout bonnement se soumettre à l'autorité du missel où S. Grégoire l'avoit ainsi ordonné si formellement. Quoi qu'il en soit, il résulte clairement du raisonnement de Bernon, qu'au commencement du XIe siècle il n'étoit pas encore permis aux prêtres de chanter à la messe, hormis la fête de Pâques, *le Gloria in excelsis*. Peu de temps après lui pourtant, l'usage contraire fut introduit, et depuis tout prêtre a pu dire ou chanter cet hymne à la messe.

Résumons : la lettre du Canon *Nocte sanctâ* ordonne que dans la messe dont il parle, on chante l'hymne angélique, et qu'on le chante *solennellement ;* or au temps où le Canon a été porté et pour lequel il a été fait, il n'étoit permis qu'aux évêques de chanter cet hymne : aux prêtres, cela étoit formellement défendu, même pour le jour de Noël. Donc le Canon ne parle que des messes publiques et solennelles, et exclut les messes privées. Et par conséquent l'opinion du P. Ferraris est contraire au Canon sur lequel il s'étoit appuyé. *Elle y est contraire, à la lettre aussi bien qu'à l'esprit.*

Ici je ne puis m'empêcher de faire une réflexion en ajoutant que plus on étudie ce Canon, moins on comprend comment des théologiens d'un ordre si élevé ont jamais pu l'entendre autrement que nous ne venons de l'expliquer. Je ne trouve qu'une raison satisfaisante, c'est qu'ils étoient hommes et partant sujets à l'erreur ; c'est, comme nous avertit S. Augustin, (2) que même les hommes d'autorité et de poids trompent et trompent très-souvent : « *Humana verò auctoritas plerùmque fallit.* » De ces sortes d'égarements l'histoire littéraire de la théologie nous en fournit plus d'un exemple, sans doute pour nous instruire, combien en général nous devons nous défier de toutes les allégations de Canons

---

[1] Apud Lambertin. loc. cit. -- Vôici son raisonnement en termes propres : « Cur non liceat, *disoit-il*, omni die dominico vel Nativitatis » Sanctorum presbyteros hymnum illum *canere*, quem nato in carne » Domino Angeli cecinere? Quodsi concessum est illum *cantare* in » pascha secundum prætitulationem Missalis, non multò minus licitum » puto in Nativitate Domini, quando primùm cœpit audiri ab homi- » nibus in terris, qualiter ab Angelis canebatur in cœlis: Proferant » contradictores in medium, ubinam sit a SS. Patribus vel ab ipso » SS. Papa Gregorio interdictum? Et si ad hæc respondere non valemus, » meritò manus damus. »

[2] S. Aug. *De ordine lib. II. cap. IX. n.* 27.

Digitized by Google

et de toutes les citations d'auteurs qu'on fait très-souvent à la légère. La question qui nous occupe et pour laquelle des auteurs recommandables sous bien des rapports ont invoqué en faveur de leur opinion un Canon qui y est formellement contraire, en est une preuve palpable. Mais ce qui plus est, comment ces mêmes auteurs ont-ils perdu de vue la Rubrique du Missel, qui, aussi clairement que le Canon, condamne cette opinion?

II. *L'opinion du P. Ferraris est contraire à la Rubrique du Missel*, qui, au § XV *De horâ celebrandi Missam*, statue comme suit : — « N. 1. Missa *privata*, (saltem post Matutinum et Laudes) » quâcumque horâ *ab aurorâ usque ad meridiem* dici potest. » — N. 2. Missa autem *conventualis et solemnis* sequenti ordine » dici debet... (*l'on connoît cet ordre*)... N. 4. Excipiuntur *ab* » *hoc ordine dicendi missam conventualem* missæ in Nativitate » Domini, quarum prima dicitur post mediam noctem, finito » *Te Deum laudamus* in Matutino; secunda in aurorâ etc. »

D'après la règle établie par cette Rubrique, *à toute heure* depuis l'aurore jusqu'à midi on peut dire les messes privées; mais non pas la messe conventuelle et solennelle; celle-ci, on ne peut pas la dire *horâ quâcumque* depuis l'aurore jusqu'à midi; car tantôt il faut la dire après Tierce, tantôt après Sexte, et tantôt après Nône selon les différents temps et les différentes fêtes. Voilà deux règles différentes, l'une pour la messe privée, *horâ quâcumque;* et l'autre pour la messe conventuelle et solennelle, *sequenti ordine.* A l'une de ces deux règles la Rubrique fait une exception, pour la fête de Noël. Il s'agit de savoir à laquelle; est-ce à celle qui règle les messes *privées* ou à celle seulement qui règle la messe *conventuelle?* Evidemment ce n'est qu'à la dernière : *Excipiuntur*, dit la Rubrique, *ab hoc ordine dicendi* MISSAM CONVENTUALEM *Missæ in Nativitate Domini, quarum prima dicitur post mediam noctem finito* TE DEUM LAUDAMUS, et puis la deuxième après *prime*, et la troisième après *Tierce.* Presque chaque mot dans cette exception, prouve qu'elle n'est faite que pour la messe conventuelle, et que la messe privée reste exclue du privilège dont celle-là jouit le jour de Noël. C'est d'abord le mot *excipiuntur*, c'est une exception et partant de rigoureuse interprétation, ne pouvant être étendue à ce qui n'est pas formellement *in terminis* compris dans l'exception; la messe privée y est-elle ainsi comprise? 2° C'est une exception *ab hoc ordine dicendi Missam*, de dire les messes pour lesquelles on a établi un ordre; or il n'y a d'ordre prescrit que pour la messe conventuelle, qu'on ne peut pas dire, *horâ quâcumque*, depuis l'aurore jusqu'à midi. Pour les messes privées il n'y a pas d'ordre prescrit; car à toute heure depuis l'aurore jusqu'à midi on peut les dire; 3° c'est une exception *ab hoc ordine dicendi* MISSAM CONVENTUALEM, et voilà enfin la chose pour laquelle l'exception est faite exprimée par son nom. Elle n'est faite que pour la messe conventuelle. Qu'est-elle cette *missa conventualis?*

Digitized by Google

C'est, nous dit Benoît XIV (1) d'après tous les canonistes, *la messe solennelle, in quâ* (N. B.) *populus cum suo pastore unum efficit cœtum unamque repræsentat Ecclesiam.*

Avouons donc, que cette exception, faite par la Rubrique du missel, pour le jour de Noël, ne peut être appliquée qu'à la messe solennelle, dite *conventuelle*, et que cette même Rubrique, après avoir déterminé d'une manière absolue l'heure des messes privées *ab aurorâ usque ad meridiem horâ quâcumque*, n'ayant pas fait d'exception pour elles, pas plus pour le jour de Noël que pour tout autre, nous n'en pouvons pas faire non plus: *ubi lex non excipit nec nos excipere possumus.*

Ce n'est pas tout.

III. *L'opinion du P. Ferraris est encore contraire à un grand nombre de décrets très-formels de la congrégation des Rits.* Ces décrets, vu leur multitude, font voir combien l'Eglise tient à ce que l'usage ne s'introduise ni se conserve, de célébrer des messes privées la nuit de Noël. Citons d'abord les décrets; nous verrons ensuite si la congrégation a pu les porter.

Et pour qu'on ne nous croie pas sur parole et qu'on connoisse mieux la force de ces décrets, nous en transcrirons ici quelques-uns textuellement des *Decreta authentica* de Gardellin.

1er Décret *in Pisauren.* 20 *april.* 1641 : « Patres S. Caroli » congregationis clericorum regularium petierunt responderi: An » liceat in Nocte Nativitatis Dni, post *cantatam* primam missam, » alias duas immediatè celebrare (*privatas, comme porte le dé-* » *cret de* 1701) et communicare fideles? Et S. C. respondit: » *Nullo modo licere, sed omninò prohibendum.* »

Apud Gardellin. *Decreta authentica*, tom. I. N. 1172. — Ce décret, malgré l'opposition de quelques réguliers, la congrégation le confirma la même année (7 déc. 1641, apud Gardell. *ibid.* N. 1213.) — Même décision *in Taurinen.* 3 *déc.* 1701 *apud* Gardel. *tom.* 3. *N.* 3458. — Même décision *in Savonen.* 28 *avril* 1703 *apud* Gardel., *tom.* 3. *N.* 3499.

2e Decret. *in Bituntina*, 14 *nov.* 1676: « Præter alia dubia » proposita S. R. C., episcopus Bituntinus supplicavit infrascripta » declarari. (1) An post mediam noctem Nativitatis Domini, ante » tamen auroram possint simul celebrari tres missæ privatæ? (2) » An sacerdos, qui in dictâ nocte celebravit missam solemnem, » possit immediate celebrare privatim reliquas duas missas, vel

---

[1] Lambertin. *De Sacrific. Missae*, *Append.* XII. *n.* 7.

[2] Sur ces décrets voyez Benoît XIV, *De Sacrif. Missae*, *Lib. III*, *cap.* 18. *n.* 13, où il dit: « Parendum est S. R. C. decretis, quæ vetant, » ne in eâ Nocte (Nativitatis Domini) aliæ duæ Missæ celebrentur, neque » adstantibus Eucharistia distribuatur, propter gravia quæ inde oriebantur » absurda. »

Digitized by Google

» potius teneatur exspectare auroram? Et S. eadem Congr. res-
» pondit utrique dubio *Negative.* » *Apud* Gardel. tom. 2 N. 1654.

3° Décret *in Lucana* 22. *nov.* 1681 : « S. R. C. inhærendo aliis
» resolutionibus circà celebrationem trium missarum in nocte
» Natalis Domini editis, et signanter sub die 7 dec. 1641, iterùm
» declaravit : *Non esse permittendum usum introductum a non-*
» *nullis canonicis et presbyteris ecclesiæ cathedralis Lucanæ*
» *celebrandi tres missas privatas immediate post decantatam*
» *missam solennem in nocte Natalis Domini*, SED OMNINO PRO-
» HIBENDUM. » *Apud* Gardel. *tom.* 3 *N.* 2820.

4° Décret *in Senen.* 23 *Mart.* 1686 : « Cum aliàs S. R. C. decre-
» verit... non licere in nocte Nativitatis Domini post missam de-
» cantatam alias duas Missas successive celebrare, nec communio-
» nem exhibere ecclesiasticam deposcentibus, procurator curiæ
» archiepisc. Senen. instat declarari, ut mandata ab omnibus
» pariter serventur : 1) An decretum liget omnes regulares tùm or-
» dinum Mendicantium tùm congregationum Monachalium, tùm
» etiam patres Societatis Jesu, caeterosque omnes cujuscumque
» alterius instituti? 2) etc. Et eadem S. C... respondit, ad I. *Li-*
» *gat omnes non habentes privilegium in contrarium.* » *Apud*
Gardel. *tom.* 3. *N.* 2956.

Tous ces décrets, allégués jusqu'ici, le P Ferraris a pu les connoître, et malgré cela il a soutenu que *de jure omnes sacerdotes possunt unam missam celebrare.* Voici comment il a raisonné : La congrégation, s'est-il-dit, ne défend que deux ou trois messes privées, donc et grâce à l'argument *a contrario sensu*, *une* reste debout, *une* reste *de droit.* C'est là l'opinion qu'il soutint. Mais cette opinion provoqua bientôt un autre décret, que voici :

5° Décret *in Aretina* 18 7bris 1781 : « Porrecto S. R. C., no-
» mine archipresbyteri ecclesiæ collegiatæ loci Trajani, diœcesis
» Aretinæ, supplici libello pro resolutione sequentium dubiorum.
» 1) An in nocte Nativitatis D.-N.-J.-C. [*liceat cuicumque*
» *sacerdoti ante auroram celebrare missam privatam* (N.-B.
» *missam* au singulier) *absque indulto sedis apostolicæ?* Et
» quatenus negative : 2). An contraria praxis, ubi introduci vellet,
» vel jam esset introducta, declaranda sit abusus, et directe op-
» posita legibus Ecclesiæ, ita ut per episcopum sit abscindenda?
» — S. eadem Congreg., audito prius voto unius ex apostolicarum
» cæremoniarum magistris scriptis exarato typisque evulgato, ad
» relationem Eminentissimi et Reverendissimi Domini Card. Vice-
» comitis, rescribendum censuit :

» Ad 1. *Non licere :*

» Ad 2. *Contrariam consuetudinem declarandam esse abu-*
» *sum, et episcopus curet abscindi.* Et ita *declaravit* ac servari
» *mandavit.* » *Apud* Gardel. *Tom.* 5 *N.* 4255.

6° et dernier Décret *in Aquilejen.* 27 *jul.* 1720 : « Quum
» prout expositum fuit, Moniales, educandæ et conversæ

Digitized by Google

» Ursulinarum Goritiæ Diœcesis Aquilejae a parte imperii *a tem-* » *pore immemoriali* in nocte Nativitatis D.-N. J.-C. in fine » primæ missæ cantatæ sacram communionem semper recipere » consueverint, cumque modo pro indulto in posterum conti- » nuandi in prædictâ consuetudine S. R. C. humillimè supplicatum » fuerit; — S. eadem congreg. *attentis circumstantiis supra ex-* » *pressis, hujusmodi instantiæ juxta petita annuendum esse* » *censuit.* » *Apud.* Gardel. *Ton IV. N.* 3790.

En résumé, ces Décrets que nous venons de transcrire, déclarent 1° que sans indult spécial du St-Siége, on ne peut, sans péché, célébrer le jour de Noël des messes *privées* avant l'aurore, pas *trois*, pas *deux*, pas *une*, c'est-à-dire, aucune; et qu'on ne peut sans un pareil indult distribuer avant ce temps, la communion aux fidèles; ils déclarent 2° que cela s'applique aux religieux et religieuses, aux chanoines et bénéficiers aussi bien qu'à tout autre: *Ligat* OMNES *non habentes privilegium in contrarium* (1); ils déclarent 3° que toute pratique, coutume ou usage contraire, déjà introduit ou qui commence à s'introduire, est un abus qu'on ne peut tolérer, mais qu'on doit défendre, *omnino prohibendum*, que l'évêque en vertu de l'obligation qui lui lui est imposée et de la puissance qui lui est accordée par le saint Concile de Trente (2), peut et doit l'abolir, *Episcopus curet abscindi.*

Voilà ce que la congrégation a *déclaré* et par conséquent ce qu'elle *commande d'observer*, et servari mandavit.

Mais a-t-elle pu le faire? N'a-t-elle pas excédé ses pouvoirs? Les attributions de cette congrégation, qui sont en même temps ses obligations, sont déterminées par la bulle *Immensa* de Sixte V (1588) (3) dans les termes suivants: « Quinque itidem cardinales » elegimus, quibus hæc præcipuè cura incumbere debeat, *ut vete-* » *res ritus sacri* ubivis locorum in omnibus urbis orbisque ecclesiis.. » in missis, divinis officiis, sacramentorum administratione, » cæterisque ad divinum cultum pertinentibus, *a quibusvis per-* » *sonis diligenter observentur;* cæremoniæ si exoleverint, *resti-* » *tuantur*, si depravatæ fuerint, *reformentur;* libros de sacris » ritibus etc. » Ce qui suit ne nous regarde plus.

Ces pouvoirs et obligations sont, quant au sujet qui nous occupe, les mêmes que ceux qu'ont les évêques en vertu du Concile de Trente; les évêques les ont pour leur diocèse et la congrégation les a pour

---

[1] L'on sait que S. Pie V par sa bulle *Sanctissimus in Christo Pater* du 29 *mars* 1566, *Bullar. tom.* 2, *pag.* 160, a révoqué toutes ces sortes de privilèges accordés antérieurement à sa constitution.

[2] Sess. 22. *Decretum de observ. et evitandis in celebratione Missae:* « Pœnis propositis caveant Episcopi, ne sacerdotes aliis quam *debitis horis* celebrent. »

[3] Bullarium, *tom.* 2, *pag.* 669.

Digitized by Google

toute la chrétienté. En conséquence de ces pouvoirs, elle peut partout réformer et abolir les abus contraires aux rubriques, et faire observer par toute personne les lois de l'Eglise qui regardent les rits sacrés. Voilà ce qu'elle peut; mais aussi c'est tout ce qu'elle peut. Aller au-delà seroit excès de pouvoir. Elle ne peut donc pas abroger des Canons ou des droits établis par les canons; elle ne peut pas abroger les Rubriques du Missel ou les règles de l'Eglise qui y sont statuées; elle ne peut que les faire observer et en presser l'exécution.

Maintenant quant à notre question, la congrégation, par les Décrets susdits, a-t-elle excédé ses pouvoirs? Je réponds: oui, elle les a outre-passés, si l'opinion du *P. Ferraris* est vraie; s'il est vrai, comme il l'assure, qu'en vertu du Canon *Nocte sanctâ de jure omnes sacerdotes in nocte Nativitatis possunt celebrare unam missam*, elle aura violé un droit acquis et dérogé à un Canon qu'elle ne pouvoit que faire exécuter, et par suite ses Décrets devront être considérés comme non avenus et de nulle valeur. C'est-là, je crois une conséquence rigoureuse tirée de la doctrine du P. Ferraris mise en rapport avec les pouvoirs de la congrégation.

Mais au contraire, si la doctrine du P. Ferraris est fausse, et, comme nous avons tâché de le prouver, si loin de découler du Canon *Nocte sanctâ*, elle est contraire à ce Canon ainsi qu'à la Rubrique du Missel, alors il n'y aura pas de la part de la congrégation excès de pouvoir, et ses Décrets n'étant que déclaratifs et n'abrogeant pas, resteront obligatoires; et non seulement ces Décrets obligeront, mais principalement le Canon *Nocte sanctâ* et la Rubrique du Missel dont ils ne font que presser l'exécution et imposer la rigoureuse observance.

N'ayant voulu montrer que cela, je crois en terminant devoir dire avec S. Jerôme (1): « Obsecro, ne quis me in suggillationem » istius temporis sacerdotum scripsisse, quæ scripsi, existimet, » sed in Ecclesiæ utilitatem. »

LUCRÈCE,

TRAGÉDIE EN CINQ ACTES ET EN VERS

par M. Ponsard.

Liége 1843, chez M. J. Desoer, in-12, pr. 35 c.

Le règne du mauvais goût, du principe faux en littérature, seroit toujours court, si l'homme pouvoit passer brusquement de l'erreur au vrai, de la corruption et de la barbarie à la pureté et au bon sens des beaux siècles. Mais la chaîne de l'erreur est longue; le

(1) *Epist.* 83 *ad Oceanum.*

Digitized by Google

mauvais goût a plus d'une face, plus d'une forme, plus d'un degré; quand une fois on s'est éloigné de la vérité, on n'y revient ordinairement qu'après avoir parcouru un grand cercle d'inconséquences et de monstruosités.

Le romantisme est décrié; son empire semble fini, et heureusement il n'a pas été long. La muse de M. Victor Hugo paroît d'autant plus ridicule qu'elle occupe un fauteuil dans la célèbre Académie. Mais on n'est pas remis pour cela sur la bonne voie. Il y a trop de défauts à corriger, la littérature est trop malade, pour que la guérison ait lieu en un jour.

Telle est la première réflexion qui se présente à l'esprit quand on a lu le poème de M. Ponsard. C'est une œuvre remarquable; mais ce n'est pas tout à fait la tragédie ancienne, la tragédie de Racine ou de Corneille. Quelque courageux, quelque sage que se soit montré le jeune auteur, il n'a pas entièrement secoué le joug, il ne s'est pas complètement séparé de son époque.

Du reste il a fait beaucoup en peu de temps. Quelle distance entre *Lucrèce* et la *Trilogie* (1), entre deux pièces jouées à six semaines d'intervalle!

Mais entrons dans quelques détails.

Le sujet du poème est un des faits les plus connus de l'histoire ancienne; jusque-là que le nom de Lucrèce est devenu qualificatif, dans la plupart des langues. Mais ce sujet présente de sérieuses difficultés, et les plus grands poëtes semblent avoir évité de le traiter. Lucrèce outragée, obligée de revenir sur la scène pour raconter son malheur à sa famille, voilà de quoi embarrasser le plus habile génie. Cet événement se lie d'ailleurs intimement à une révolution politique, à la délivrance de Rome de la tyrannie. Comment avec cela, éviter le double intérêt? Comment conserver l'unité d'action? M. Ponsard s'est tiré du premier pas avec talent; peut-être la disposition morale de son auditoire lui a-t-elle été d'un grand secours. Nous voulons dire que les hardiesses du romantisme peuvent avoir habitué le public à ces scènes extraordinaires. Quant à l'autre difficulté, le poète ne l'a pas vaincue; on diroit même qu'il n'a pas essayé de la vaincre. L'action est double dans sa tragédie, depuis le premier acte jusqu'à la fin. On y voit deux héros, deux personnages principaux, et Lucrèce et Brute se partagent assez également l'intérêt et l'attention.

Pour l'unité de lieu, il ne faut pas la demander. Ici M. Ponsard s'est mis au dessus de la règle, il n'a pas rompu avec le romantisme. Il fait voyager son auditoire de l'apartement de Lucrèce à Collatie à la maison de Brute à Rome, de la maison de Brute au palais de Tarquin; puis il le ramène à Collatie, où le drame se termine.

Lucrèce, une quenouille à la main, au milieu de ses servantes, ouvre heureusement la scène. Point d'exposition, parce que le

[1] Les *Burgraves* de M. Victor Hugo.

Digitized by Google

poète n'en avoit pas besoin ; le sujet étoit trop connu. La nourrice de Lucrèce remplace les anciennes confidentes de théâtre ; ce changement est peu important. Le rôle de cette femme, extrêmement défectueux, est sans intérêt. Celui de Lucrèce, dans cette première scène, est simple et noble — Tout-à-coup se présentent son mari Collatin, Brute, Sextus Tarquin et ses deux frères Titus et Arons. C'est la scène de l'épreuve, l'issue de la gageure entre ces jeunes Seigneurs. Le dialogue y prend le ton de la comédie, et Brute y est le personnage bouffon, au moins en apparence. Sextus s'enflamme pour Lucrèce. — Brute reste seul avec Lucrèce, on ne sait trop pourquoi. Deviné par elle, malgré ses déguisemens, il lui fait part de ses projets de vengeance et d'affranchissement. Dès ce moment, l'action se divise. — Les quatre autres Seigneurs quittent la table pour venir chercher Brute et ils vont terminer le repas avec lui. Comme on le voit, les scènes, à l'exception des deux premières, se lient mal dans ce premier acte.

Le deuxième acte s'ouvre avec le jour. Brute, dans sa maison à Rome, est seul avec ses pensées sur l'avenir. Il se rappèle les prédictions de l'oracle, il se raffermit dans son projet — Son ami Valère, confident de ses vues, vient le trouver. Brute lui découvre entièrement la révolution qu'il médite, son plan de gouvernement. Cette scène est grande et belle. Mais Lucrèce est perdue de vue. — Après le départ de Valère, Sextus Tarquin arrive sur la scène, accompagné de Tullie, femme infidèle et avilie de Brute ; Sextus invoque le témoignage de celui-ci sur la beauté et le mérite de Lucrèce. Scène choquante qu'aucun motif n'explique, qu'aucune vraisemblance ne justifie. Tullie, jalouse, indignée, s'emporte contre son séducteur, en présence de son mari ! Sextus, froid et impudent, ne prend pas la peine de se justifier. — Brute, resté seul avec sa femme, lui présente le tableau de sa dégradation et de ses excès ; pour dernier et seul remède, il lui montre la mort. Cette scène, quelque étrange que soit le sujet qui y a donné lieu, est de nature à produire de l'effet. — Tullie demeure seule, désespérée, anéantie. Elle prend le conseil de son mari, prétendu fou, pour un oracle ; elle veut y obéir.

L'action principale n'a pas fait un pas dans cet acte.

Le troisième se passe au palais de Tarquin. Sextus reçoit Sulpice, envoyé de son père qui lui recommande, en termes couverts, de surveiller Valère et d'autres grands ; il lui fait confidence de sa passion pour Lucrèce, et lui ordonne de l'accompagner ce jour même à Collatie. — Tullie vient demander un dernier entretien à Sextus et une explication. Le fils de Tarquin ne lui cache pas son changement. Tullie furieuse lui annonce qu'elle va mourir et que son ombre le visitera au jour du malheur. Sextus lui répond brutalement :

Va-t-en donc chez Pluton chercher des dieux propices.
Pour moi, des dieux plus doux auront mes sacrifices.

Digitized by Google

La Sibylle de Cumes vient à son tour voir Sextus, lui présente les trois volumes de ses oracles et lui fait lire le malheur dont son amour criminel menace la royauté. Quoique ce personnage soit étranger à l'action, la scène est remarquable. La sibylle, avec le fantôme de Tullie, forme la partie mystérieuse du drame. C'est encore un reste de romantisme. La nuit arrive; Sextus et Sulpice annoncent leur départ pour Collatie.

Nous voilà de nouveau dans l'appartement de Lucrèce et au milieu de ses femmes. Elle est inquiète, elle a vu toutes sortes de présages, et entre autres un songe affreux qu'elle raconte à sa nourrice. — Tout-à-coup se présentent Sextus et Sulpice. Lucrèce épouvantée, se remet. Sextus la prie de renvoyer ses esclaves; elle obéit; Sulpice sort aussi. — L'époux adultère fait sa déclaration à la femme chaste, il lui propose un divorce double, afin de pouvoir se l'attacher. Lucrèce repousse la proposition avec une horreur froide. Mais elle a écouté le séducteur trop longtemps, elle n'a pas appelé ses femmes. Cette scène, où brille cependant le talent du poète, montre la difficulté du sujet; elle manque de vraisemblance, elle prépare très mal le dénouement. Sextus, joignant l'hypocrisie à ses autres vices, fait croire à Lucrèce qu'il n'a pas parlé sérieusement, que c'est une seconde épreuve pour connoître sa vertu. Lucrèce peu rassurée, le quitte; mais elle ne prend aucune précaution contre les violences qu'elle devoit craindre, éloignée qu'elle est de son mari. Le perfide Sextus jouit de tous les droits de l'hospitalité; l'épouse de Collatin s'endort tranquille, comme si elle étoit parfaitement gardée.

Dans le cinquième acte, M. Ponsard suit assez fidèlement Tite-Live. Collatin, Brute, Valère et Lucrétius, père de la femme infortunée, sont réunis le matin dans ses appartemens à Collatie. Elle raconte son malheur en peu de mots et avec décence. Mais dans l'historien, l'événement funeste est mieux amené, Lucrèce est mieux justifiée par les faits. Il n'en est pas de même dans la tragédie, et c'est un des plus grands défauts du poème. La scène de la déclaration de Sextus a gâté la catastrophe. — Immédiatement après la mort de Lucrèce, commence le dénouement de la seconde action, le renversement de la monarchie et l'établissement de la république; défaut capital, mais plus au moins inhérent au sujet. On prend, sur le corps sanglant de la victime, la résolution de chasser les Tarquins, on se lie par serment — Le peuple est appelé; Brute, redevenu un homme, le harangue et l'excite; la foule électrisée, indignée, prend les armes et se déclare prête à le suivre. Tous s'écrient qu'il faut marcher à Rome! — Cela est trop long après le dénouement principal. Le défaut est si bien senti, qu'à la représentation on supprime toute la harangue de Brute.

Voilà le canevas de la pièce. Si nous pouvions donner quelques détails, on verroit beaucoup mieux le génie de l'auteur. De grands défauts sont rachetés par de grandes beautés, et l'originalité de

Digitized by Google

ce talent naissant désarme en quelque sorte la critique. L'intérêt se soutient jusque dans les scènes les moins bonnes. Le style, généralement bref et même un peu rude, est piquant d'originalité comme tout le reste. On est tenté d'excuser quelques négligences, quelques tours entrêmement hardis, tels que celui-ci :

Disparoisse à jamais, *coupable d'un tyran*,
Le trône où peut s'asseoir un crime encor plus grand !

Ce qui choque, c'est le comique mêlé aux paroles graves de la douleur, ce sont les termes bas et familiers que M. Ponsard ne sait pas encore ennoblir comme Racine, ce sont les brutalités. Citons deux où trois exemples.

Noble sang des aïeux, *qui me gonfles le cou*,
Redescends, indigné, dans les veines du fou !

Je m'apprivoise *au lit de fange, où je me vautre.*

O vieux guerriers! vos bras, couverts de cicatrices,
S'usent à remuer de sales immondices.

Les Tarquins, ô pudeur ! de ces hommes de guerre
Ont fait des *balayeurs et des tailleurs de pierre.*

L'époque peut expliquer ces expressions; mais elles sont indignes de la tragédie.

Un mérite particulier de M. Ponsard, c'est d'avoir su se faire romain comme Corneille. on voit qu'il a parfaitement étudié son sujet, qu'il connoît le langage, le caractère, les mœurs, les usages, les institutions du peuple où il transporte son auditeur. Ses acteurs font à chaque instant les plus heureuses allusions à l'histoire de leur patrie; ce ne sont pas des Français couverts de la toge.

En résumé, *Lucrèce* est une tragédie qui fera époque. Elle nous sépare brusquement de la barbarie; mais elle porte les traces de son origine.

DE LA FORCE ET DE LA FOIBLESSE DU POUVOIR.

La société peut-elle exister sans souveraineté et empire d'une part, sans sujétion et obéissance de l'autre? Régulièrement non, longtemps non. Dès qu'une de ces deux conditions manque, il y a désordre, il y a péril pour l'existence même de la société.

Digitized by Google

Il y a plus, l'une ne manque jamais sans l'autre, l'une n'existe pas sans l'autre. Il est impossible qu'il y ait supériorité sans infériorité, empire sans soumission. Ces deux termes sont corrélatifs.

D'où vient que la société n'existe pas sans souveraineté et sans sujétion ? Cela vient surtout de ce que les hommes, quoiqu'ayant les mêmes droits sous beaucoup de rapports, ne sont pas *de fait* nés égaux. L'un est foible, l'autre est fort, l'un a des moyens que l'autre n'a pas. Et de cette inégalité naissent une foule de besoins qui doivent être satisfaits, une multitude de liens qu'aucune puissance ne peut rompre. Nul homme ne se suffit entièrement à lui-même; tous nous avons besoin les uns des autres.

Les besoins créent la dépendance et la soumission; les moyens de satisfaire aux besoins créent la puissance et le commandement.

De là vient aussi que le souverain n'est jamais souverain entièrement, qu'il n'y a pas de puissance complètement indépendante et absolue. Le souverain dépend toujours de ses semblables pour une foule de choses.

La souveraineté et la sujétion sont par conséquent naturelles et nécessaires ; et c'est en ce sens du moins qu'elles sont de droit divin. Car Dieu est l'auteur de la nature; c'est lui qui a constitué la société telle qu'elle est.

Mais remarquons que la foiblesse et la force ne sont pas complètement l'ouvrage de la nature. Il y a une foiblesse qui provient de la naissance, de l'âge, du sexe, du défaut de facultés morales ou physiques; celle-là est naturelle. Il y en a une autre qui peut être attribuée au temps, aux circonstances, au manque d'occasion; une troisième est due aux passions, à la paresse, au manque de travail et d'exercice, à l'intempérance, à la prodigalité, à la mauvaise conduite, etc. Cette dernière est l'ouvrage de l'homme. Il faut en dire autant de la force; elle naît aussi de trois sources différentes, la nature, les circonstances, les mœurs.

Si tout Etat est fondé sur la supériorité d'une part, et sur l'infériorité de l'autre, il est impossible que le peuple soit souverain ; car il s'en suivroit qu'il pourroit y avoir un souverain sans sujets ; ce qui est absurde. Si le peuple est souverain, ce n'est pas le peuple dans l'acception commune, ordinaire et naturelle du mot ; et en effet, là où l'on proclame le principe de la souveraineté populaire ou nationale, comme chez nous, ce n'est qu'un petit nombre de personnes qui participent à la souveraineté. La multitude est sujette, elle obéit.

Le souverain est un, ou il est multiple; voilà tout. Il ne peut pas être autre chose. Encore est-il à remarquer que, par sa nature, la souveraineté tend à l'unité.

Le souverain multiple est ordinairement foible; et le souverain foible est peu propre à faire le bien, comme il est peu capable d'empêcher le mal.

Plus la foiblesse du souverain augmente, plus augmente le danger d'une révolution, plus augmente le désordre.

Digitized by Google

La société ne se maintient que par une souveraineté forte, c'est-à-dire, par une souveraineté véritable; et la souveraineté véritable suppose une soumission réelle.

Que faut-il au souverain multiple pour être fort? Il faut qu'il approche le plus près possible de la nature du souverain un et simple. Ne pouvant avoir son unité physique et corporelle, il faut qu'il ait du moins son unité morale; ce qui est très difficile.

Composer un tout homogène de beaucoup d'esprits, de beaucoup de volontés indépendantes, entreprise grande et ardue! Cela est ordinairement impossible. C'est pourquoi le souverain multiple se divise par calcul et prend des précautions contre lui-même; c'est-à-dire qu'il oblige ceux de ses membres qui ne partagent pas l'avis du plus grand nombre, à lui obéir cependant et à marcher avec lui. Preuve manifeste que l'autorité est simple de sa nature et que la souveraineté a toujours l'unité pour base.

Mais où l'unité est surtout nécessaire, c'est dans l'action, c'est dans le gouvernement. De là vient que le souverain multiple n'agit pas tout entier, et qu'il confie l'action à une très-petite partie de lui-même. Autre preuve que la souveraineté tend à l'unité.

Mais comme il est difficile que les membres agissans du souverain n'aient pas quelque supériorité apparente et même réelle sur les membres qui délibèrent seulement, il est difficile aussi qu'il n'y ait pas quelque jalousie, quelque opposition entre eux. Les membres délibérans sont toujours tentés de retirer l'autorité dont ils se sont dessaisis, d'agir par eux-mêmes, et rarement ils l'aliènent pour longtemps. Les membres agissans au contraire, sentant par expérience qu'il est impossible d'agir sans une autorité supérieure, s'efforcent d'exercer tout entière celle qui leur est confiée.

C'est cette lutte qui produit la foiblesse du souverain; et cette foiblesse est souvent telle qu'on ne sait pas où le souverain siége seulement. Or quand on ne sait pas où il siége, c'est qu'ordinairement il n'existe pas même, c'est qu'il n'y a pas de vrai souverain.

Cependant sans une souveraineté réelle et véritable, il n'y a pas de société possible; et l'Etat qui en est privé, doit toujours craindre pour son existence.

Le souverain agissant chez nous, c'est la royauté avec ses agens supérieurs et inférieurs. Son autorité légale n'est pas très-étendue; il ne s'agit pas d'examiner ici si c'est un bien ou un mal. Mais il seroit du moins à souhaiter que cette autorité ne s'affoiblît pas, qu'elle demeurât telle que les lois l'ont faite. Car, aux yeux de la foule, aux yeux du peuple, la souveraineté agissante est toujours le vrai souverain; si ce souverain est foible, irrésolu, craintif, s'il n'agit pas ou s'il agit trop peu, s'il se laisse peu à peu arracher les droits et le pouvoir qui lui appartiennent, il faut bien enfin qu'on cesse d'avoir confiance en lui, qu'on cesse de le respecter et de le craindre; il faut que la partie la plus respectable de la nation se décourage, s'inquiète, finisse par ne plus se mêler des affaires

Digitized by Google

publiques et par se renfermer chez elle. Car les honnêtes gens, ceux qui ont quelque chose à perdre et qui sont intéressés au maintien de l'ordre et d'une sage liberté, sont généralement amis du souverain et le soutiennent contre ceux qui lui sont contraires.

Or il ne seroit pas difficile de montrer que ce que nous venons de dire par supposition, est jusqu'à certain point une triste réalité, et que le pouvoir, depuis les premières années de son organisation, a constamment reculé au lieu d'avancer. La foiblesse du pouvoir, c'est la plainte générale, c'est de quoi tout le monde s'occupe. Et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ses adversaires mêmes lui en font un reproche; eux qui gênent sa marche, qui le contrarient et l'embarrassent de toutes les manières, ils lui demandent aussi pourquoi il n'est pas plus fort!

Et comment le pouvoir répond-il à ces plaintes? Toujours en reculant davantage, toujours en cédant. Sa règle, c'est l'audace croissante de ses ennemis; eux seuls sont écoutés, parce qu'eux seuls sont craints. Ce sont eux qu'on préfère pour les places, pour les honneurs, pour les distinctions. Loin de leur résister, on les flatte, on leur sourit, on leur serre la main. Cette préférence est si bien connue aujourd'hui, que les fonctionnaires mêmes ne craignent pas de faire de l'opposition; ils savent qu'ils ne courent pas de danger.

Il y a parfois lutte entre les fonctionnaires, les uns favorisant et les autres combattant l'opposition; dans ce cas, ce sont ces derniers qui s'exposent. Les hommes qui soutiennent l'autorité royale, qui résistent aux envahissemens du radicalisme, finissent par recevoir un avis qui les oblige de céder.

Le résultat final de cette conduite semble facile à prévoir. Un jour arrivera où le pouvoir n'aura plus que des ennemis devant lui, et où tous ses amis se seront retirés. Si c'est là ce qu'il veut, nous n'avons rien à dire.

NOUVELLES

ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES.

Belgique. Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi, Leurs Majestés ont toutes deux assisté au *Te Deum* solennel qui a été chanté à midi dans l'église des SS. Michel et Gudule à Bruxelles. S. E. Mgr Pecci, nonce apostolique, et tout le corps diplomatique, avec tous les fonctionnaires supérieurs civils et militaires, étoient présens. Un trône avoit été élevé dans le chœur; LL. MM. y ont pris place, ayant à leurs côtés les officiers et les dames de leur maison, les ministres, etc.

Digitized by Google

— Le chemin de fer de Liége à Chaudfontaine a été ouvert le dimanche 2 juillet par M. le ministre des travaux publics. Le lundi 17, l'ouverture du même chemin, de Liége à Verviers, a eu lieu avec beaucoup de solennité. A cette occasion, le Roi et la Reine ont bien voulu venir à Verviers et occuper la maison de M. le sénateur Raymond Biolley. Le *Moniteur* a donné une description de cette belle et intéressante partie de nos voies ferrées, et nous regrettons de ne pouvoir la répéter. La ville de Verviers a dignement fêté ce jour mémorable, et jamais on n'y a vu tant de monde réuni. Le Roi a saisi cette occasion pour anoblir M. le sénateur Biolley et lui conférer le titre de *vicomte*.

— Mgr l'évêque de Liége a visité, dans le mois de juin, le canton de Stavelot. Cette visite, commencée le 11, a été terminée le 30. Le dimanche 18, S. G. chanta la messe pontificale dans l'église de Stavelot, et porta le Saint-Sacrement à la procession solennelle, qui fut favorisée d'un temps magnifique. Là on vit aussi la belle châsse, renfermant les reliques de S. Remacle, fondateur de Stavelot, châsse qui fait l'admiration de tout le monde. De mémoire d'homme, on ne vit une telle affluence d'étrangers dans cette petite ville. Le dimanche 9 juillet, le Prélat est parti pour le canton de Beeringen, à l'autre extrémité de son diocèse, et ce canton étoit le dernier que S. G. avoit à voir pour achever sa visite générale. Le lendemain fut consacré à la cérémonie de la Confirmation dans l'église de Beeringen et à la visite du collége. Le 11, l'évêque se rendit au camp de Beverloo, et le lendemain à 7 heures il commença la longue et touchante cérémonie de la consécration de l'église du camp. Les nombreux assistans entendirent avec emotion un discours, où S. G. annonça qu'il vouloit, le premier, célébrer dans l'église du camp, le saint sacrifice de la Messe pour le Roi, la Reine et tous les membres de la famille royale, pour l'armée et pour les habitans du camp. Après la cérémonie, un dîner eut lieu chez M. le curé. Parmi les convives, on remarquoit M. le gouverneur militaire du Limbourg, M. le commandant de la place, le commissaire de l'arrondissement. Mgr l'évêque porta un toast au Roi et à la famille royale, et un autre à l'armée.

—Mgr l'évêque de Gand a visité, au mois de juin, Oost Ecclоo, Assenède, Bouchaute, Bassevelde et autres paroisses au nord de son diocèse. Rien de plus touchant ni de plus solennel que sa réception à Bouchaute, où l'on n'avoit pas vu d'évêque depuis 70 ans. Le conseil communal s'étoit transporté aux limites, pour recevoir et complimenter S. G. par l'organe du bourgmestre. Toutes les rues, toutes les maisons étoient ornées. Une garde d'honneur à cheval d'une centaine de cavaliers entouroient la voiture de l'évêque. Dans le cortége on remarquoit une foule d'enfans représentant le triomphe de la religion, la Ste Vierge, les 12 apôtres, etc. Une foule de halebardiers uniformément habillés maintenoient l'ordre, avec un peleton de gardes civiques et la gendarmerie de Bassevelde,

Digitized by Google

Ce fut au milieu de 8 à 10,000 personnes agenouillées dans un pieux recueillement, que le Prélat se rendit à l'église.

— Mgr l'évêque de Bruges, de son côté, est allé administrer le sacrement de Confirmation à Ostende, et est descendu chez M. Slosse, curé de cette ville. Après avoir confirmé 800 personnes des deux sexes et après un touchant discours prononcé par M. le curé, S. G. a visité le nouveau presbytère, les écoles des Frères et des Sœurs de charité, l'hôpital civil et le collége, où il a été reçu par MM. les bourgmestre et échevins et par MM. les professeurs.

— On nous écrit de Tongres :

» Plusieurs ecclésiastiques respectables du diocèse de Liége ont manifesté à différentes reprises le désir de voir honorer la mémoire de feu M. De la Brassine, professeur de théologie au grand séminaire de Liége, par un monument funéraire en reconnoissance des nombreux services que ce savant et pieux professeur a rendus au clergé et à l'église de ce diocèse pendant sa longue carrière professorale. On assure que ce désir touche à la veille de son exécution. MM. les curés du canton de Tongres qui possèdent dans la commune de Herderen la dépouille mortelle de cet homme méritant, ont conçu le projet, déjà approuvé par Mgr l'évêque, de faire un appel à la générosité des nombreux disciples du défunt. Il sera établi une commission de sept membres pour la réalisation du projet en question.

» Depuis plusieurs semaines, on s'occupe très-activement, à l'église primaire de Tongres, du blanchiment et d'autres réparations intérieures. Ce monument gothique, qui est un objet d'agréable surprise pour les amateurs du beau style architectural du moyen-âge, réclame de grandes réparations extérieures. La fabrique et la paroisse sont disposées à contribuer, d'après leurs moyens, à l'exécution des réparations urgentes. On nourrit l'espoir fondé que la commune, la province et le gouvernement prêteront leur concours à restaurer dignement cette basilique, sans contredit la plus belle de la province et l'une des plus remarquables de la Belgique. D'après ce que l'on affirme, les membres et la commission royale des monuments publics, lors de leur visite à Tongres en novembre dernier, après avoir examiné avec admiration toutes les parties de ce vaste bâtiment encloître, ont donné l'assurance à M. le curé-doyen, qu'ils accueilleroient favorablement la demande de la fabrique tendant à obtenir un subside du gouvernement. On sait que cette ancienne collégiale fut dédiée à Notre-Dame par Léon III en 803.

» Les ouvriers ont reçu ordre de presser les travaux intérieurs, afin qu'elle soit prête avant le 15 août, jour fixé pour l'ouverture d'une neuvaine solennelle en l'honneur de la sainte Vierge. C'est à cette occasion qu'y sera établie *l'archiconfrérie du Sacré Cœur de Marie* par les RR. PP. Rédemptoristes de S. Trond. »

— Depuis deux mois, on est occupé dans la cathédrale de Liége, à ériger la nouvelle chaire gothique dont nous avons présenté une

Digitized by Google

petite description et qui est l'ouvrage de MM. Geefs frères. On espéroit qu'elle seroit prête pour le 15 août, fête de l'Assomption; mais on doute maintenant que le travail puisse être entièrement terminé alors. Outre le temps qu'il faut pour placer un monument si grand, si délicat, si compliqué, il s'agit de le garantir par une grille d'une hauteur suffisante.

— La Cour de Cassation, par deux arrêts prononcées le 20 juillet dans les causes des fabriques des églises de Jemeppe et de Tilff, demanderesses en cassation, contre les communes de ces noms, a cassé deux arrêts de la cour d'appel de Liége qui avoient décidé que les presbytères et les cimetières, en Belgique, appartenoient aux communes et non aux fabriques, et a renvoye ces causes devant la cour d'appel de Bruxelles. Ces deux arrêts, rendus sur les plaidoiries de MMes Bosquet et Bottin pour les demanderesses en cassation, et de MMes Dolez et De Behr pour les communes défenderesses, et sur les conclusions conformes de M. l'avocat-général Dewandre, — dans la cause de la fabrique de Jemeppe, — tout en reconnoissant aux administrations communales les attributions d'autorité, de police et de surveillance qui leur sont conférées par le décret du 23 prairial de l'an XII sur les sépultures, ainsi que les distinctions et mesures consacrées par ce décret, pour le cas où plusieurs cultes sont professés dans une même commune, — décident que les presbytères et les cimetières ayant été avant la réunion de la Belgique à la France des propriétés fabriciennes dans notre pays, ont par suite été compris dans les restitutions faites au culte catholique et aux fabriques en vertu des nombreuses lois et décrets sur cette matière et notamment par la loi du 28 germinal de l'an X, organique du concordat, et par l'arrêté du 7 thermidor de l'an XI.

— Dans une des séances du conseil provincial d'Anvers, M. Dellafaille a developpé sa proposition pour les réparations à faire à la tour de la métropole de Malines. Ces réparations demandent une somme de 500,000 frs. La ville ne peut entrer dans cette dépense; elle demande provisoirement 72,000 frs à repartir entre 12 années, c'est-à-dire, 6,000 frs chaque année. On a déjà accordé 6,000 frs annuellement, depuis 5 ans, pour les réparations de l'église même. Cette proposition a été soutenue et renvoyée à la section centrale; mais nous ignorons, dans ce moment, quelle décision elle a provoquée ou provoquera.

— La cour de Liége, 2e chambre, a rendu un arrêt remarquable, en cause de la cathédrale de Liége contre la ville de Tongres. Elle a décidé, sur les plaidoieries de Me Louis Defastré, assisté de Mes Jaminé et Forgeur, que les communes belges sont déchargées, par le décret du 21 août 1810, des dettes qu'elles avoient contractées envers les fabriques d'église, qui sont, de leur côté, libérées de toutes leurs dettes anciennes. Cet arrêt confirme un jugement rendu par le tribunal de Tongres, sous la présidence de M. Consturier.

— Le 25 juin, est décédé à l'âge 72 ans, M. Vincent Dele-

Digitized by Google

becque, oncle de Mgr l'évêque de Gand, et curé de Boesinghe près d'Ypres depuis 1811. Il étoit le plus jeune de trois frères ecclésiastiques. L'aîné, Guillaume Delebecque, docteur en théologie et président d'un séminaire à l'ancienne université de Douai, puis professeur de théologie à l'ancien séminaire de Bruges, est mort curé de N.-D. et doyen à Courtrai en décembre 1803, quelques jours après que Mgr de Beaumont l'avoit nommé supérieur du nouveau séminaire à Gand. Le cadet, Pierre Delebecque, est mort vicaire de St-Jacques à Ypres en 1799. M. Vincent Delebecque avoit été antérieurement curé à Oostbourg (Zélande) à l'époque du siége de Flessingue. Le zèle avec lequel il remplit les fonctions de son ministère auprès des soldats français, décimés par la fièvre des poldres, fixa l'attention de l'empereur, qui le nomma chevalier de la Légion d'Honneur. M. Delebecque ayant, à l'exemple de son évêque Mgr de Broglie, refusé de prêter le serment prescrit aux légionnaires, ne reçut jamais son diplôme ni la croix que l'empereur lui avoit décernée.

— Le petit séminaire de Bonne-Espérance vient de perdre un jeune professeur qui déjà s'étoit fait un nom dans les lettres. M. Léon Hayois, auteur de l'*Art épistolaire*, poème didactique dont nous avons rendu compte, y est décédé à la suite d'une longue maladie, à peine âgé de 23 ans. Il occupoit la chaire de poésie. Cette perte nous paroît sensible, non seulement pour l'établissement qui se l'étoit attaché, mais aussi pour tout le pays.

— M. l'abbé baron Van Zuylen-Van Nyevelt est décédé samedi soir 24 juin à Bruges, à l'âge de 81 ans.

— Le 27 juin a eu lieu la proclamation du résultat du concours ouvert le 31 mai dernier entre 114 ecclésiastiques du diocèse de Gand. Sont nommés :

I. A la cure d'Hoorebeke-Ste-Marie. — 1° M. P. van Belle, vicaire à Buggenhout (1); 2° M. A. van der Heyden, idem à Vracene; 3° M. F. van Hoorebeke, idem de Ste-Anne à Gand.

II. A la cure de Heusden. — 1° M. B. van Dorpe, vicaire de St-Nicolas à Gand; 2° M. L. Van Driessche, prévôt de St-Amand (Oostacker); 3° M. F. Steeman, vicaire de Ste-Walburge à Audenarde.

III. A la cure de St-Laurent. — M. J. Haems, vicaire à Deinze; 2° M. P. Bovyn, idem à Stekene; 3° C.-L. de Vos, idem à Nieuwerkerke.

IV. A la cure de Segelsem. — 1° M. C.-F. de Vos, vicaire à Eccloo; 2° F.-X. van de Wiele, idem à Nazareth; 3° M. P.-F. Bullens, idem à Zele.

V. A la cure d'Overslag. — 1° M. Ed. Steenput, vicaire à

(1) Le premier ecclésiastique nommé, est celui qui obtient la cure.

Digitized by Google

Grammont; 2° M. J.-B. Van Hecke, idem à Meirelbeke; 3° M. L. Laridon, idem à Lokeren.

VI. A la cure de Letterhautem. — 1° M. J. Delfortrie, vicaire à Maldegem; 2° M. P. de Ries, idem à Melden; 3° M. De Cock, idem à Hamme.

Ad honores.

MM. L. Van Esbroeck, vicaire à Calcken; P. Claus, idem à Elseghem; F. Van der Bost, idem à Lede; C. Staes, idem à la Clinge; E. Verbeke, idem à Bottelaere; Ph. Bourlez, idem à Maercke; L. de Ruddere, coadjuteur à Oombergen; J. Rommel, vicaire à Hamme; H. van Ackere, prévôt au hameau *de Pinte* (Nazareth); P. Terryn, vicaire à Selzaete; C. Sulmon, idem à Lokeren; F. Luyckx, idem à Alost; J.-B. D'Holisager, idem à Denderhautem; C. van Germeersch, idem de St-Bavon, à Gand; C. Chri tiaens, idem de St-Martin, à Renaix; J.-B. Guns, idem à Zulte; J.-B. van Wassenhove, idem à Baeleghem; L. de Mil, idem à Wortegem; C. Van Driessche, idem de St-Bavon, à Gand; J. van Hulle, idem à Heusden; F. Wyttynck, idem à Seveneecken; B. Pluym, idem à Termonde; J. de Vos, idem à Tamise; P. Langerock, idem à Zele; L. Danneels, idem à Somerghem; J. de Landtsheere, idem à Eeeloo; P. Puissant, idem à Bassevelde.

— M. E. Van den Driessche, curé du Béguinage à Alost, où il est remplacé par M. F.-V. Luyckx, vicaire de S. Martin à Alost, passe en la même qualité à Nederhasselt, doyenné de Grammont.

— M. E.-G. de Vreeze, vicaire à Zelzaete, passe en la même qualité à Renaix, où il remplace, à l'église de St-Martin, M. F.-X. J. De Coen, qui part pour l'Amérique avec l'intention d'entrer dans la Société de Jésus.

— L'évêché ds Gand a perdu en un jour, le 13 juillet, trois prêtres, MM. Zaman, Van Daele et Hysebaert. — M. Zaman, né à Belcele, fut nommé vicaire à Opbrakel en 1822, curé à Mespelaere en 1831 et curé d'Opbrakel en 1841. Pasteur plein de charité, il répandoit beaucoup d'aumônes dans sa pauvre paroisse et y consacroit tous les revenus de son patrimoine. Il est mort du typhus, âgé de 47 ans. — M. L. Van Daele étoit également né à Belcele en 1793. Il fut nommé professeur au collége de Saint-Nicolas en 1817. Pendant la suppression des colléges, il continua de desservir l'église du collége. En 1830, il reprit l'enseignement, devint plus tard directeur de la maison des orphelins, et en 1837 ou 1838 il commença la salutaire œuvre des missions et se fixa à Lokeren. Il a donné ces pieux exercices et annoncé la parole de Dieu dans 85 paroisses, avec un succès et des fruits extraordinaires. Il y a environ un an qu'il fut atteint de la maladie qui vient de l'emporter.

— M. J.-P. Platteau, né à Ternath, en 1766, et depuis 1815 curé à Meulebeke, diocèse de Bruges, y est décédé le 29 juin dernier.

Digitized by Google

— Le 5 juillet a eu lieu l'installation de M. Matthys, nommé curé à Hamme (diocèse de Gand), en remplacement de M. Regelbrugge, démissionnaire. Cette installation a été faite avec une pompe extraordinaire par Mgr l'évêque lui-même, assisté de M. le président du séminaire, de quatre doyens et d'environ cinquante autres ecclésiastiques appartenant aux diocèses de Gand et de Malines. Rarement on a déployé tant de magnificence qu'à cette occasion. Le nouveau curé a signalé son entrée par une distribution aux pauvres de vingt sacs de pains; chaque pain étoit en outre accompagné d'un demi-franc.

— M. J. Philips, curé à Letterhautem (diocèse de Gand) passe en la même qualité à Erpe. — M. J.-B. Verdickt, curé à Overslag, est nommé curé à Schellebelle (même diocèse).

— M. Visschers, curé à Heyst-op-den-Berg (prov. d'Anvers), succède à feu M. Blinckvliet, curé de Saint-André à Anvers.

— Un arrêté royal du 13 juillet, a nommé membres de la commission administrative de l'école primaire supérieure du gouvernement à Gand : MM. J.-J. de Smet, chanoine titulaire de l'église de St-Bavon à Gand, chevalier de l'ordre de Léopold, et membre de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles; et C. van Pottelsberghe de la Potterie, docteur en droit et échevin de la ville de Gand.

— Mgr. l'évêque de Bruges a pourvu aux places d'inspecteurs cantonnaux ecclésiastiques conformément au vœu exprimé dans la loi du 23 septembre sur l'enseignement primaire. Il a suivi la division adoptée par le gouvernement pour l'inspection civile du second degré et nommé :

Pour le 1er ressort, Bruges : M. Wemaer, professeur au séminaire épiscopal; Pour le 2me ressort, Thourout : M.... Pour le 3me ressort, Courtrai : M. De Haerne, régent des études au collége de Courtrai; Pour le 4me ressort, Roulers : M. Van Gelue, directeur de l'école normale du diocèse; Pour le 5me ressort, Furnes : M. Cavereel, ancien professeur au collége d'Alost, curé à Vinckem ; Pour le 6me ressort, Dixmude; M. Chavaete, ancien principal du collége de Furnes, curé à Langemarck; Pour le 7me ressort, Ypres : M. Bylo, ancien directeur du séminaire de Ste-Barbe à Gand, desservant à St-Jean lez-Ypres; Pour le 8me ressort, Wervicq : M. Boone, ancien professeur du petit séminaire de Roulers, curé à Wytschaete.

— La procession annuelle de l'Immaculée Conception, en l'église cathédrale de Namur, a eu lieu le 17 juillet, dans l'après-midi, au milieu d'un grand concours de fidèles. Plus de cinq cents flambeaux escortoient le St Sacrement qui étoit porté par Mgr notre Rdme évêque. Il y a long-temps qu'on n'a vu autant de pompe et de recueillement à cette belle cérémonie. La semaine a été clôturée le 18 au soir, par un salut solennel et le *Te Deum*. Pendant les neuf jours, Mgr l'évêque a prêché et dit la messe à 4 1/2. La foule

Digitized by Google

n'a pas discontinué de se porter au sermon de notre premier pasteur. (*Ami de l'Ordre*).

— Mgr John Hughes, évêque de New-York, est arrivé à Anvers à bord du *Soho* le 14 juillet, accompagné du R. P. de Smet, de Termonde, fondateur de la mission chez les Têtes-Plattes sur l'Orégon. Ils se rendent tous deux par la Belgique à Rome. Le P. de Smet est momentanément remplacé dans sa mission lointaine par le R. P. de Vos, de Gand.

— Plusieurs évêques catholiques d'Angleterre ont désiré dans leurs districts des missionnaires de la Congrégation du T. S. Rédempteur. Quelques Pères de cet ordre, appartenant à la province belge, viennent enfin de partir pour ce pays et sont arrivés le 11 juillet à Londres.

— On écrit d'Ingelmunster (Flandre occidentale) « Mercredi 26 juin, Mgr l'évêque a procédé à l'ouverture d'une urne contenant les ossements de St Justin martyr. Cette caisse étoit scellée, et trois chartes, l'une de Rome, l'autre de l'évêché de Liége et une troisième de l'évêché de Tournay, constatoient l'authenticité de ces reliques. Ce pieux trésor paroît avoir été apporté au village par le baron d'Ingelmunster en 1769. Les Chartes font mention d'une fiole renfermée dans l'urne et contenant du sang du saint martyr. En 1794, cette châsse qui est en bois ayant été sauvée, reçut un choc assez violent et plusieurs personnes en virent sortir du sang, ce qui parut difficile à expliquer; mais en ouvrant la caisse mercredi dernier, on a remarqué que la fiole étoit cassée et ne contenoit plus de sang. Mgr a ensuite refermé la châsse en y opposant le sceau de l'évêché. »

— Mgr de Forbin Janson, évêque de Nancy et de Toul, qui a évangélisé une partie de l'Amérique du Nord, vient de revenir en Belgique, pour y établir, s'il est possible, l'œuvre de la Sainte-Enfance, pour le rachat des enfans infidèles en Chine et dans les autres pays idolâtres. Déjà le zélé évêque missionnaire a prêché plusieurs fois dans les églises de Bruxelles et visité quelques autres villes du royaume. Il se propose, dit-on, de recommander cette œuvre de charité à nos évêques qui vont se réunir à Malines. Nous la ferons connoître à nos abonnés dans notre livraison de septembre.

— La paroisse de S. Vast, diocèse de Tournay, tout récemment désolée par un schisme de sept ans, paroisse de plus d'une lieue et demie de longueur, et d'environ 3,500 âmes, se trouve n'avoir qu'une petite église, à peine suffisante pour un tiers des habitants et située à une extrêmité de la paroisse; en sorte que les deux tiers, ou même les trois quarts des paroissiens sont éloignés de leur église d'une demi-lieue à une lieue et demie et la plupart encore bien éloignés des paroisses environnantes. Toute cette partie de la paroisse, déjà si peuplée, et couverte d'établissements industriels, est sur le point de voir augmenter encore de beaucoup sa population par un nouvel établissement très-considérable de faïenceric. De

Digitized by Google

plus, les ouvriers, dans ces divers établissements, sont très-souvent occupés le dimanche. De là, et pour eux, et pour leurs familles, et, en général, pour la masse, difficulté extrême, souvent même impossibilité de remplir les devoirs les plus essentiels de la religion; négligence, abandon de ces devoirs, manque d'instruction, ignorance déplorable, dépérissement de la foi, insouciance effrayante du salut; jeunes gens presque sans principes de religion et de morale, enfants presque sans catéchisme, retenus, en été, par *le travail*, et, en hiver, par le chemin très-mauvais, et par le grand éloignement, brebis sans bercail et sans pasteur, sans cesse exposées à devenir la proie des loups ravissants. Ajoutez à tout cela, le scandale, les violentes secousses, le bouleversement d'un schisme qui ne fait que de s'éteindre.

Pour subvenir à des besoins si pressants, on a formé le projet d'une église et d'une école, s'il est possible, au milieu de ces populations. Mais n'ayant pour cela que bien peu de ressources, on fait un appel à toutes les personnes charitables, afin de venir au secours de tant d'âmes qui périssent si on ne leur tend la main. Les dons peuvent être adressés à M. le curé de Saint-Vast ou à notre bureau. On a l'intention de dédier l'église *au Cœur Immaculé de Marie.*

— Le diocèse de Liége a perdu, depuis un mois, trois bons ecclésiastiques, savoir: M. Janssens, vicaire à Stokheim; M. Rouche, curé de Jevigné près de Lierneux, et M. Kneepkens, curé d'Achel. Tous trois étoient à la fleur de l'âge.

— M. Clerinx, vicaire à Ste Véronique è Liége, a été nommé vice-curé de S. Gilles près de Liége. — M. Delecour, vicaire de Hozémont, a été nommé curé de Plainevaux, et a été remplacé à Hozémont par M. Meunier qui étoit vicaire à S. Gilles. — M. Chevolet, vicaire de Landenne sous Huy, a été nommé curé de la nouvelle succursale de Winamplanche près de Spa. — M. Renard, vicaire à Tongres, a été nommé curé à Dilsen près Maeseyck, en remplacement de M. Dubois, qui a donné sa démission à cause de son grand âge et de ses infirmités.

Rome. Le 19 juin, S. S. a tenu au Vatican un consistoire secret dans lequel, après une courte allocution, elle a créé et proclamé cardinaux de la sainte Eglise romaine, de l'ordre des prêtres: Mgr F. Saraiva de Saint-Louis, patriarche de Lisbonne, né en 1766; et Mgr A.-M. Cadolini, évêque d'Ancône, né dans cette ville le 10 juillet 1771.

— Le 17 juin, le comte Potemkin, ministre de Russie, a présenté à S. S. ses lettres de rappel.

— A la fête de S. Pierre et de S. Paul, le Saint-Père a célébré la messe à l'autel papal dans la basilique du Vatican, au-dessus du tombeau des deux apôtres, avec la pompe accoutumée.

— Le 12 juin, la sacrée Congrégation des Rits a porté un décret pour supplier le Saint-Père de permettre l'introduction de la cause de 44 martyrs qui ont souffert la mort en Chine, au Tong-King et

Digitized by Google

en Cochinchine, en 1798, en 1814 et années suivantes; et le 22 du même mois le Pape a signé la commission qui permet l'introduction de la cause de ces 44 martyrs, qui seront ajoutés aux 26 dont la cause fut introduite en 1840. Les martyrs qui souffrirent en 1798 sont le P. Jean Dat, prêtre tong-kinois, et Emmanuel Triêu, prêtre cochinchinois, martyrisés le 17 septembre et le 28 octobre. Les martyrs de 1814 et années suivantes sont Mgr Dufresse, évêque de Tabraca, vicaire apostolique du Sutchuen, martyrisé le 14 septembre 1815, et plusieurs prêtres et fidèles qui souffrirent en 1814, d'autres les années suivantes. Mais le plus grand nombre de ces 44 martyrs appartient à la dernière persécution du Tong-King et de la Cochinchine.

Pays-Bas. On écrit de Maestricht qu'on a formé le projet d'ériger une statue à Charlemagne, à l'entrée de la chapelle du grand empereur dans l'église primaire de S. Servais, ancienne collégiale dont le chapitre, qui portoit le titre de *libre chapitre impérial*, eut pour dernier grand prévôt le baron de Wassenaer-Warmond, élu en 1792. Ce projet paroît devoir être mis prochainement à exécution. Déjà M. G. Geefs, statuaire belge, vient d'y apporter le modèle en plâtre de la statue. Le prince est représenté debout armé de la cuirasse, avec les insignes ordinaires de l'empire, et couvert d'un manteau.

— M. Cammaert, vicaire en Zélande, a été nommé curé à Philippine. Il a été quelque temps professeur au collége de Grammont, avant que les paroisses hollandaises eussent été distraites du diocèse de Gand.

Prusse. Un rapport, présenté aux Etats provinciaux du Rhin dans leur séance du 23 juin, réclame l'exécution du concordat de 1821 pour la *dotation des évêchés*. Le feu roi Guillaume III avoit promis l'exécution de cette clause pour l'an 1833 au plus tard; et jusqu'à présent cette promesse est demeurée sans résultat. Le rapporteur a dit que cette question touchoit au bien-être de la province tout entière, et que c'étoit un devoir pour ses représentans d'en demander la solution. Il veut donc, d'accord en cela avec la commission chargée de l'examen de son rapport, que les Etats prient S. M. de vouloir bien procéder à la dotation des évêchés rhénans, conformément à la bulle *De salute animarum*. Cette pièce a donné lieu à de longs débats, à la suite desquels il a été résolu que la pétition, proposée par le rapporteur, seroit adressée à S. M.

— L'ancienne église des jésuites à Trèves, que le gouvernement précédent avoit violemment enlevée au séminaire diocésain pour la donner aux protestans, va lui être rendue. Le roi est dans l'intention d'assigner aux protestans l'ancienne abbaye de Saint-Maximin, convertie aujourd'hui en caserne, pour y construire un temple destiné à leur culte.

Digitized by Google

— Les professeurs Braun et Achterfeld ne sont pas encore éloignés de l'université de Bonn. Ils y conservent toujours le rang de professeurs, et persistent à réclamer contre l'intention de l'archevêque-coadjuteur, de ne plus les admettre au nombre des professeurs de théologie. Mais les étudians ont commencé à se déclarer ouvertement contre eux, et en faveur de M. l'abbé Dieringer, qui remplace M. Achterfeld dans la direction du collége des théologiens (*couvictorium*).

Angleterre. Les Jésuites vont bâtir deux nouvelles églises à Londres, une pour leur usage, dans la rue South-Andley, et l'autre dans une localité que désignera le vicaire apostolique.

— Le sermon condamné du docteur Pusey a dû paroître à Oxford, au commencement de juillet. Ce sermon, qui a pour titre *La sainte Eucharistie confort du pénitent*, a été prêché devant l'université, dans l'église cathédrale du Christ à Oxford, le 4e dimanche après Pâque. On annonce que les membres de l'université qui ne résident pas à Oxford, sont occupés à signer une protestation contre la condamnation du savant professeur. Cette pièce sera envoyée au vice-chancelier. Il a déjà reçu une pareille protestation des amis du docteur Pusey qui habitent la ville.

— Mgr Baines, vicaire apostolique du district oriental, dont la santé étoit chancelante depuis plusieurs mois, est mort subitement le 6 juillet. La veille il avoit consacré une nouvelle église à Bristol, cérémonie qui l'avoit fatigué; le lendemain il fut trouvé sans vie dans son lit.

— Le *Western-Times* prétend que M. Courtenay, qui vient d'être nommé chapelain de la reine, appartient à l'école des puséistes, et il signale ce fait comme un symptôme alarmant pour le protestantisme en Angleterre.

Ecosse. Il y a une trentaine d'années, les catholiques d'Edimbourg n'avoient qu'un autel, élevé dans une petite salle obscure, située à un quatrième étage, dans le quartier le plus pauvre de la ville. Ce refuge servoit à la fois et d'église et d'école: c'étoit le seul endroit où un prêtre catholique pût s'entretenir avec les fidèles. Aujourd'hui Edimbourg compte deux belles églises, celle de sainte Marie, fondée par Mgr Cameron, et celle de Saint-Patrice, fondée par Mgr Carruthers. Il y a en outre dans la capitale de l'Ecosse deux couvens, plusieurs associations religieuses et écoles catholiques.

— Depuis le schisme qui s'est opéré dans l'église presbytérienne d'Ecosse, les protestans assistent en nombre considérable aux offices des églises et des chapelles catholiques.

France. Le 11 juin, M. l'archevêque de Paris a béni, en présence du roi et de toute la famille royale, la chapelle élevée, sous le titre de *Notre-Dame de Compassion*, sur le lieu même où M. le duc d'Orléans est mort. Le prélat y a ensuite célébré les saints mystères.

Digitized by Google

— Une question, soulevée en 1841, a été résolue le 1er juillet par le conseil d'Etat. Il s'agissoit de la procession de la Fête-Dieu à Dijon. Un oratoire protestant existe dans cette ville, avec un consistoire local. Le maire, s'appuyant sur la loi du 18 germinal an X qui interdit les cérémonies religieuses hors des églises, dans les églises où il y a des temples destinés à différens cultes, avoit arrêté qu'aucune procession n'auroit lieu en dehors des églises. Le préfet du département annula cet arrêté, par le motif que la loi n'est applicable qu'aux villes où les protestans ont une église consistoriale. Les protestans s'adressèrent au ministre des cultes, qui leur fut contraire. Ils en appelèrent au conseil d'Etat, qui rejeta leur requête, attendu que le ministre avoit fait un acte d'administration non susceptible d'être déféré au conseil par la voie contentieuse.

Suisse. Les députations à la diète qui demanderont le rétablissement des couvens argoviens sont celles des Etats de Lucerne, Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Fribourg, Valais, Neuchâtel et Appenzell intérieur; celles de Saint-Gall et de Bâle-ville pourront également voter pour ce rétablissement intégral. Total : 9 Etats, 2 demi — Les députations qui voteront ou pourront voter en faveur de l'Etat d'Argovie, sont celles de Berne, Zurich, Argovie, Tesin, Bâle-Campagne, Vaud, Appenzell extérieur, Thurgovie, Schaffouse, Genève, Soleure, Glaris, Grisons : 11 Etats, et 2 demi — Enfin 7 ou 8 Etats pourront voter pour des propositions intermédiaires. Il est donc à craindre que la suppression des couvens ne soit bientôt sanctionnée par l'autorité fédérale.

—Un élève anglais du collége des jésuites à Fribourg, fils de lord Clifford, célèbre défenseur de la religion catholique dans le parlement et hors du parlement d'Angleterre, avoit eu le malheur de se fouler grièvement un pied, le 22 avril dernier. Dès le surlendemain, il se manifesta en lui des symptômes d'une longue et douloureuse maladie; la jambe tout entière étoit prodigieusement enflée; elle étoit devenue extraordinairement sensible au moindre attouchement. Les trois médecins qui le traitoient, reconnurent que le système nerveux tout entier étoit profondément attaqué; et en effet, de deux jours l'un, le jeune Clifford souffroit des convulsions si violentes, que quatre hommes vigoureux suffisoient à peine pour le retenir. Les maîtres et ses condisciples ne cessoient de prier pour lui. Un quatrième docteur fut appelé de Lausanne, et les médecins les plus renommés de l'Angleterre étoient consultés par les parens du jeune homme, le tout sans succès. Un jour au matin, l'infirmier croyant observer les symptômes avant-coureurs d'une crise extrêmement violente, en fit avertir le Père Recteur qui, à l'instant même, fit appeler les trois médecins. En attendant il trouva bon d'approcher de la jambe malade le reliquaire où est enfermé un fragment de la robe du Sauveur. A l'instant même, le jeune Clifford sentit comme une commotion électrique et il s'écria : *Je suis guéri.* Tel qu'il se trouvoit, en simple robe de chambre et nu-pieds, il courut à la

Digitized by Google

chapelle et y remercia Dieu avec une grande effusion de larmes. Les Pères et les médecins se joignirent à lui, fondant également en larmes. A dix heures, Clifford prit ses bottes et se chaussa pour la première fois depuis deux mois. Le lendemain, une grand' messe d'actions de grâces fut célébrée, et tous les élèves du pensionnat y communièrent avec leur heureux condisciple.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Méditationes sacræ, ad usum Sacerdotum et clericorum, auctore Jacobo Cramer, Hollandiae et Zelandiæ Archipresbytero. Leodii, vol. in-18 prix 1 fr. En vente au bureau de ce journal. Ces méditations sont surtout utiles aux prêtres qui font la retraite. Elles sont au nombre de 30. Les 3 premières traitent de l'homme, les 7 suivantes de Dieu et de ses perfections; il y en a ensuite 13 qui sont spécialement consacrées à l'état sacerdotal; les 7 dernières ont pour objet l'observation des rits, l'amour envers l'Eglise, la dévotion à la sainte Vierge, la mortification, le zèle, l'amour de la pauvreté et la componction. Le livre se termine par un règlement de vie ecclésiastique, accompagné d'un exercice journalier, pour les jeunes clercs et pour les prêtres. Toutes ces méditations, dont chacune n'exige qu'un quart d'heure de lecture, sont écrits avec autant de clarté et de pureté que d'onction et de simplicité.

— *Prières et cérémonies pour la Dédicace ou la Consécration d'une église, selon le Pontifical Romain*, broch. in-12 de 83 pages, texte et plain-chant, à l'usage du clergé et des fidèles. Liége, au bureau de ce journal, prix 60 c.

— *Lexicon quo veterum theologorum Locutiones explicantur, theologiæ tironibus accomodatum, auctore Mellinio.* Leodii, apud P. Kersten, in-12. pr. 75 c. S. Thomas et après lui les théologiens les plus sages et les plus célèbres, se sont servis de la terminologie de la philosophie péripatéticienne, qui régnoit alors en souveraine dans les universités. Cette philosophie est tombée, mais non pas la théologie qui empruntoit sa langue. De là vient que cette langue est difficilement comprise aujourd'hui, si on ne se familiarise pas d'abord avec l'école d'Aristote; et malheureusement il n'y avoit pas de livre court et élémentaire où les jeunes clercs et prêtres pussent aisément puiser cette connoissance. Ce petit lexique supplée à ce défaut On y trouve par ordre alphabétique une explication claire et brève de toutes les locutions que la théologie semble avoir empruntées à la philosophie péripatéticienne; et dans la préface l'auteur offre même un exposé sommaire de cette philosophie.

— *Sanctæ Sedis Apostolicæ Responsa circa lucrum ex mutuo ab anno 1822 ad febr. 1833, jussu Aloysii Fransoni, archie-*

Digitized by Google

piscopi Taurinensis, collecta et in actis curiæ suæ inserta. in-8°. de 48 p. pr. 50 c. En vente chez l'éditeur de ce journal.

— *Manuel des instituteurs ou traité élémentaire de pédagogie et de méthodique;* par J. Engling et C. L. Parizel, prêtres et anciens professeurs. Nouvelle édition, entièrement refondue et mise en rapport avec la loi organique sur l'enseignement. Namur 1843 chez Wesmaël-Legros, vol. in-12 de 400 pages prix 2 francs 80 centimes. Les estimables auteurs de cet ouvrage parlent de leur travail avec beaucoup de modestie; ils ne considèrent leur première édition que comme une ébauche, et ils ne se flattent pas d'avoir donné à la nouvelle toute la perfection. Ils ont corrigé, éclairci, développé; de plus ils ont tâché de se mettre parfaitement d'accord avec la loi sur l'enseignement et avec la lettre pastorale de nos évêques; chose qui leur a été très-facile, parce que leurs premières idées étoient puisées aux mêmes sources. Cet ouvrage a deux grandes divisions; la première contient les principes de l'*éducation*, et la seconde ceux de l'*enseignement.* — La première se soudivise en trois sections, qui ont pour objet l'*éducation physique*, l'*éducation intellectuelle* et l'*éducation morale.* — La seconde se divise aussi en trois sections, traitant de la *méthodique générale*, *de la méthodique spéciale* et de quelques *écoles particulières*, telles que sont les écoles dominicales, les écoles du soir, les salles d'asile, etc.

— Nous venons de recevoir les premières publications d'une *Nouvelle Bibliothèque amusante* qui s'imprime à Bruxelles, en tout 16 petits volumes in-18. Il en paroît un chaque semaine; le prix pour l'année entière est de 20 frs. Les volumes se vendent aussi séparément à 50 c. Parmi ces publications, nous distinguons deux romans de Walter Scott, corrigés par M. d'Exauvillez et revus de nouveau, *Quentin Durward* et *Woodstock;* les *îles Marquises*, par le P. Gracia; la *Reine Berthe au grand pied*, par M. Collin de Planey; la *Femme blanche des marais*, par M. Féval, etc. etc. Nous tâcherons de lire quelques-uns de ces petits ouvrages, afin de juger cette nouvelle entreprise en connoissance de cause. La *Bibliographie catholique* a jugé sévèrement les romans de Walter Scott, corrigés et abrégés par M. d'Exauvillez. Il est généralement difficile d'approuver ou de condamner ces sortes de livres d'une manière absolue. Tel roman peut convenir aux gens du monde, et présenter de graves inconvéniens pour une famille chrétienne. Bien choisir, voilà le grand point; et en s'abonnant à une bibliothèque, on ne choisit plus; on prend tout. Le père de famille prudent doit donc lire chacun de ces ouvrages, avant de les donner à ses enfans ou à ses domestiques. Mais les pères de famille capables de juger, sont assez rares.

— *Den Balling, of waer verhael van het balingschap, de onheylen, ontsnapping en redding van den Eerw. heer de Bay, en eenige andere geestelyken van Belgie*, 1798 *en* 1799. Gent by

Digitized by Google

Rousseau, vol. in-18. Petit tableau de ce qu'ont souffert plusieurs prêtres belges, transportés à la Guyane par les Français, récit simple et véridique que nous recommandons aux familles catholiques, et surtout aux paroisses où ces dignes ecclésiastiques ont vécu. A la fin de ce petit ouvrage, se trouve une liste complète des prêtres flamands qui ont été transportés dans l'Amérique méridionale en 1798, et qui sont au nombre de 29. Vingt-quatre de ces généreux confesseurs moururent dans l'exil, presque tous dans les déserts de Conamama. Des cinq autres, qui eurent le bonheur de revenir en Europe, un vit encore aujourd'hui; c'est M. *Nerinckx*, de Ninove, novice chez les capucins lorsqu'il fut enlevé, et frère du fameux missionnaire de ce nom, mort en odeur de sainteté dans le Nouveau Monde. M. Nerinckx, qui, à son retour, s'étoit arrêté chez M. l'abbé Carron à Londres, y fut ordonné prêtre et demeura chez le pieux ecclésiastique français, pour l'aider à diriger ses établissemens d'instruction. Il est aujourd'hui chargé d'un établissement de charité dans le district de Londres, aimé et respecté de tous ses collaborateurs dans le saint ministère.

— *Ontologiæ seu Metaphysicæ generalis institutiones, ad eorum potissimum usum qui ad studia theologica disponuntur. Curâ professorum philosophiæ* in Semin. Archiep. Mechliniensis. 1842. Lovanii 1843, chez Vanlinthout et Vandenzande, vol. in-12, de 180 p. Cet ouvrage se divise en 4 chapitres. Dans le prepremier, les auteurs traitent de la métaphysique et de l'ontologie en général; dans le deuxième, de l'être et de ses propriétés absolues; dans le troisième, des différentes divisions de l'être; et dans le quatrième, ils s'occupent des relations des êtres en général. Plusieurs faux systèmes, admis aujourd'hui, étant fondés sur des principes métaphysiques purement arbitraires, les estimables professeurs, à qui nous devons ce traité, ont cru devoir donner plus de développement à l'ontologie, trop négligée jusqu'à-présent dans la plupart des livres de ce genre. Ils ont pensé, non sans raison, ce semble, qu'une analyse plus approfondie et comparée des notions fondamentales de la métaphysique, pouvoit saper par la base ces systèmes panthéistiques qu'on cherche tant à accréditer et à propager aujourd'hui.

— M. L. de Wageneer à Bruxelles vient de mettre en vente: *Cantate* pour 4 voix avec accompagnement de grand orchestre, composée pour distributions de prix et dédiée aux élèves du collége S. Michel, à Bruxelles, par J. Gimeno, de la Compagnie de Jésus. Prix 15 francs. Cette cantate se compose de dix morceaux, savoir: N° 1. Introduction et récitatif. — N° 2. Grand chœur en *mi* bémol. — N° 3. Solo de tenor et trio. — N° 4. Solo concertant pour basse-taille et cornet à pistons. — N° 5. Chœur. N° 6. Solo concertant pour soprano et clarinette. — N° 7. Grand chœur en *ut* mineur. — N° 8. Solo de tenor. — N° 9. Concertant pour haut-bois et soprano. — N° 10. Chœur final. — *O Salutaris hostia*, trio, pour tenor,

Digitized by Google

baritono et basso, avec accompagnement de 2 violons, alto, violoncelle et cornets concertants, dédié à Mgr l'archevêque de Tyr, comte de Mercy-Argenteau, pr. 4 fr. 50. — *Tota pulchra*, solo concertant, pour basse-taille et violoncelle, avec accompagnement de 2 violons, alto et basse, dédié aux élèves du collége S. Michel, pr. 3 francs.

— *Arsenal du catholique, ou preuves philosophiques du catholicisme, suivies de réponses aux principales objections des incrédules*, par P. A. Regnault, prêtre. Paris 1842, chez Pallez, 2 vol. in-8° pr. 8 frs. Ouvrage principalement destiné à la classe moyenne, qui a peu de temps à consacrer à l'étude de la religion; l'auteur a voulu lui donner un ensemble de preuves de la vérité catholique. Les ecclésiastiques y puiseront cependant de bons et précieux matériaux pour l'enseignement qu'ils ont à donner. On y trouve, avec un grand fond de doctrine, l'ordre, la clarté et la précision. B.

— *Catéchismes philosophiques, polémiques, historiques, dogmatiques, moraux, liturgiques, disciplinaires, ascétiques et mystiques*, annotés et complétés par M. l'abbé M... Montrouge près Paris 1842, 2 vol. in-4to pr. 13 fr. Seize auteurs ont été appelés à former ce recueil, savoir: Feller, Scheffmacher, Almeyda, Bellarmin, Challoner, Gother, Aimé, Rohrbacher, Pey, Lefrançois, Alletz, Fleury, Pomey, Meusi, Surin et Olier. Quoique leurs ouvrages n'aient pas tous la même importance, quoique d'un autre côté il doive y avoir d'inutiles répétitions dans une semblable collection, c'est cependant une publication très-utile à tous ceux qui enseignent la religion, de même qu'à ceux qui veulent la bien connoître pour la bien pratiquer. B.

— *Essai sur la théologie morale*, considérée dans ses rapports avec la physiologie et la médecine. Ouvrage spécialement destiné au clergé, par P. J. C. Debruyne, docteur en médecine de la faculté de Paris, professeur particulier de médecine pratique, prêtre et religieux de la grande Trappe. Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée. Paris 1843 chez Poussielgue, 1 vol. in-8° pr. 7 frs. 50 c. On conseille cet ouvrage exclusivement aux prêtres, et à quelques médecins; il ne conviendroit pas à tout le monde. Les professeurs de théologie y trouveront une instruction utile, que les progrès des sciences peuvent avoir rendue nécessaire. Les avertissemens et les conseils de l'auteur éclaireront les jeunes prêtres sur certaines questions délicates, et les empêcheront de donner dans des illusions qui pourroient compromettre leur caractère et leur personne. B.

Digitized by Google

113me Livraison. 1er Septembre 1843.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE JUILLET 1843.

3. Le général Concha arrive à Malaga. Il est nommé commandant en chef des troupes avec lesquelles il doit partir le lendemain pour Séville.

Le général Narvaez, sorti de Valence, attaque le brigadier Enna du parti d'Espartero et débloque Ternel.

8. Espartero quitte le voisinage de Valence et se dirige vers l'Andalousie.

12. La chambre des communes en Angleterre rejète par 243 voix contre 165, une motion de M. O'Brien, qui demandoit une enquête sur les affaires d'Irlande.

13. Le général Aspiroz avec son corps d'armée arrive aux portes de Madrid.

16. Le général Narvaez marche sur Madrid.

21. L'ex-député Ortega, à la tête d'une colonne d'Espagnols insurgés, attaque Saragosse et tente d'y entrer; mais il est repoussé.

Espartero et Van Halen bombardent Séville, qui refuse de les recevoir.

22. Combat de Torrejon près de Madrid entre les troupes de Narvaez et celles de Seoane et de Zurbano, lieutenans d'Espartero. Après un engagement d'un quart d'heure, ces derniers sont abandonnés par leurs soldats qui fraternisent avec ceux de Narvaez. Seoane et le fils de Zurbano sont faits prisonniers.

23. Les troupes insurgées qui avoisinoient Madrid y entrent.

25. Un ministère se constitue sous la présidence de M. Lopez. La milice nationale est désarmée. M. Arguelles, tuteur de la reine, est obligé de donner sa démission.

26. Espartero s'enfuit secrètement du camp devant Séville et prend le chemin de Cadix avec un escadron de cavalerie, et il ordonne de continuer le bombardement afin qu'on ne s'aperçoive pas de son départ.

30. Espartero s'embarque à bord d'un vaisseau anglais dans la rade de Cadix, et adresse au peuple espagnol un manifeste pour se justifier. Le général Concha qui le poursuivoit à la tête de 500 cavaliers, attaque et sabre son escorte au port Sainte-Marie; Espartero s'étoit sauvé quelques momens auparavant sur un petit bâteau.

Les cortès sont convoquées pour le 15 octobre.

Digitized by Google

LETTRE PASTORALE

de MMgrs l'archevêque et les évêques de l'Eglise catholique aux Etats-Unis d'Amérique, réunis en Concile provincial à Baltimore, au mois de mai 1843, au clergé et aux fidèles soumis à leur juridiction.

Vénérables frères du clergé et bien-aimés fidèles, grâce et paix de la part de Dieu notre Père et de notre Seigneur Jésus-Christ. Encouragés par l'assurance de notre divin Rédempteur : « En quelque lieu que se trouvent deux ou trois personnes assemblées en mon nom, je m'y trouve au milieu d'elles, » nous nous sommes assemblés en concile selon l'ancienne pratique de l'Eglise, et après avoir humblement invoqué le Saint-Esprit, nous avons délibéré sur différens points relatifs au bon ordre des affaires ecclésiastiques et à l'avancement de la piété. Avant de nous séparer, nous nous sentons portés à nous adresser à vous dans la vue de vous communiquer quelque grâce spirituelle pour vous fortifier, et vous exciter par nos exhortations à travailler de plus en plus à assurer par de bonnes œuvres votre vocation et votre élection. Nous ne pouvons rien ajouter au divin dépôt de la révélation, commis à la garde spéciale de Pierre et des autres apôtres, et conservé dans l'Eglise de Dieu qui est la colonne et le fondement de la vérité, et nous n'oserions en retrancher un seul point; mais il est de notre devoir de vous exhorter à rester solidement attachés à la foi, et à veiller, de peur qu'égarés par l'erreur des imprudens, vous ne veniez à déchoir de votre fermeté. Dieu vous demande de soumettre votre intelligence à l'autorité du Christ, de ne pas vous élever au-delà de ce que vous devez dans les sentimens que vous avez de vous-mêmes; mais de vous tenir dans les bornes de la modération. L'orgueil de l'homme est toujours prêt à se révolter contre la vérité de Dieu. La confiance dans la force de nos facultés intellectuelles, nous conduit à sonder les profondeurs des mystères célestes et à scruter les œuvres de Dieu; celui qui veut sonder la majesté, sera accablé de la gloire. C'est l'hommage d'une foi humble qu'on nous demande, quand on nous montre l'évidence du fait de la révélation divine, et nous devons adorer tout ce que Dieu révèle, quoique cela surpasse notre intelligence. De toutes les erreurs qui attaquent la vérité divine, la plus dangereuse, parce qu'elle est la plus insidieuse, est celle qui paroît la respecter, tandis qu'elle la met en question, comme s'il étoit impossible de la connoître avec certitude. Il seroit indigne de Dieu d'avoir fait une révélation et de l'avoir laissée sans des marques de son origine, capables de satisfaire celui qui la

Digitized by Google

recherche sincèrement et qui agit sous l'influence divine ; et il seroit absurde de supposer que nous puissions rejeter impunément aucune des choses dont nous avons l'évidence que Dieu est l'auteur. Il y a un Seigneur, une foi, un baptême. Sans la foi il est impossible de plaire à Dieu. Prenez donc garde, bien-aimés frères, de préférer dans le moindre point les mouvemens de votre raison qui s'égare, à la vérité, à la sagesse et à l'autorité du Très-Haut.

Il est de notre devoir de faire une profession publique de foi, toutes les fois que l'exige l'honneur de Dieu ou l'édification du prochain ; car il faut croire de cœur pour la justice, et confesser par ses paroles pour le salut. Le culte public et la dévotion particulière doivent être réglés par la loi révélée de Dieu, telle qu'elle est déclarée par l'Eglise; car Dieu doit être adoré en esprit et en vérité. Vous ne devriez donc pas faire des actes de religion, de simples démonstrations d'humilité, dans lesquelles vous considéreriez plutôt le bon plaisir des hommes que la volonté souveraine de Dieu. C'est pour cette raison et pour éviter toute participation à l'erreur, que l'Eglise défend à ses enfans de communiquer dans les choses spirituelles avec ceux qui sont hors de son bercail. Il est cependant venu à notre connoissance que la conscience de plusieurs personnes qui se trouvent dans une condition dépendante est tourmentée par les mesures fâcheuses adoptées pour les obliger à se conformer à la religion de leurs supérieurs, sous peine de manquer de pain ; et que dans des institutions publiques on exige souvent des catholiques l'assistance au service protestant, malgré la liberté de conscience garantie par la constitution à tous les citoyens. Nous savons que cette coutume a été introduite par de simples considérations d'ordre ; mais, comme elle répugne au génie de nos institutions, nous esperons que les autorités compétentes, sur une remontrance respectueuse, accorderont du soulagement à des consciences affligées.

La transmission de la foi à leurs enfans étoit l'objet spécial de la sollicitude de nos pères ; et pour cela nul sacrifice ne leur paroissoit trop grand. L'objet de tous nos soins, bien-aimés frères, doit être de laisser ce précieux héritage se transmettre dans son intégrité. Vous devez donc faire tous vos efforts pour que vos enfans soient instruits dans un âge tendre des vérités salutaires de la religion et préservés de la contagion de l'erreur. Nous avons été sérieusement alarmés en voyant les efforts qu'on a faits pour empoisonner les sources de l'éducation publique, en lui donnant une teinte hétérodoxe, en accoutumant les enfans à se servir d'une Bible faite dans des intentions hérétiques, et en plaçant dans leurs mains différentes espèces de livres remplis d'une doctrine hostile et dangereuse. Cela est opposé au génie libre de nos institutions civiles. Nous avertissons les parens du compte terrible qu'ils auront à rendre au tribunal de Dieu, si leurs enfans, par leur négligence ou leur concours, sont imbus de faux principes, et détournés des voies du salut. Les parens sont strictement tenus, comme le fidèle Abraham, d'enseigner à

Digitized by Google

leurs enfans les vérités que Dieu a révélées; et s'ils souffrent qu'ils soient égarés, les âmes de ces enfans leur seront demandées. Qu'ils se prévalent donc de leurs droits naturels, garantis par les lois, et qu'ils veillent à ce qu'on ne se mêle pas de la foi de leurs enfans dans les écoles publiques, et à ce qu'on ne tente pas de les soumettre à une dangereuse conformité en rien de ce qui est contraire aux lois de l'Eglise catholique.

Nous voudrions vous voir, nos chers frères, condescendant en tout ce qui vous est permis par vos principes et vos devoirs, afin de cimenter plus efficacement et d'unir toutes les classes de la société dans une mutuelle affection. Mais nous ne pouvons nous dissimuler que la foi et la morale sont exposées à de grands dangers par des associations alarmantes. On doit éviter toutes les sociétés, de quelque nom qu'on les appelle, dont l'objet n'est pas clairement indiqué, et où la solennité du serment ou tout autre engagement de ce genre est requis pour dérober aux yeux du public les fins de l'association ou ses procédés. C'est évidemment user témérairement du nom de Dieu que de l'employer pour un objet que l'on ne connoît pas distinctement; et puisque tout ce qui est juste peut être ouvertement avoué et recherché, c'est sans nécessité qu'on l'envelopperoit du manteau du secret. Nous ne voudrions juger défavorablement aucun des corps ou des individus qui font profession d'avoir pour but la philanthrophie et le secours mutuel; mais nous ne pouvons cacher notre crainte, qu'en prenant pour guide des principes purement naturels, ils ne s'exposent insensiblement à rejeter toute religion révélée, en sorte que quelques-uns se trouvent dépouillés de la foi, avant de se rendre compte de la tendance et de l'influence de la société à laquelle ils s'étoient liés. Nous nous sentons donc obligés de renouveler solennellement nos exhortations à tous ceux qui prétendent être encore membres de l'Eglise, et de les faire ressouvenir des divers décrets des souverains Pontifes à l'égard des sociétés secrètes, et de déclarer de nouveau que l'absolution sacramentelle ne peut être ni légitimement ni validement accordée aux personnes qui continuent à être membres de telles sociétés. Nous conjurons tous nos enfans en Jésus-Christ, par sa tendre miséricorde, de fuir toutes ces associations, et de ne pas continuer (pour quelque considération d'intérêt ou de crainte que ce puisse être) des liens si opposés aux lois formelles de l'Eglise, et si dangereux pour l'intégrité de la foi. Les priviléges qu'on trouve dans la grande société des fidèles sont accordés à condition qu'on obéira aux lois de l'Eglise, et on les perd par les actes auxquels cette pénalité est attachée.

En vous recommandant, nos chers frères, d'éviter ces dangereuses associations, notre intention n'est pas d'affoiblir, mais plutôt d'affermir vos relations sociales avec tous vos concitoyens. Aucune différence dans les sentimens religieux ne fait varier les règles éternelles de la justice; les erreurs, ni même les crimes, ne privent

Digitized by Google

aucun homme de ses droits à votre charité, en vertu de la loi de celui qui a dit : « Aimez vos ennemis; faites du bien à ceux qui vous haïssent; bénissez ceux qui vous maudissent; priez pour ceux qui vous calomnient. » — « Vivez en paix, » dit l'apôtre, « si cela se peut, et autant qu'il est en vous. » — « Faites du bien à tous les hommes, » et s'il faut le faire surtout à ceux qui sont de la famille des fidèles, il le faut faire aussi aux autres avec une affection sincère et efficace. Nous avons la confiance que votre conduite sera la réfutation de toutes ces calomnies atroces que des hommes abusés font circuler constamment par tous les moyens possibles, soit isolément, soit en les combinant d'une manière odieuse, contre notre sainte religion. Votre exacte intégrité, dans les rapports journaliers de la vie, votre fidélité dans l'accomplissement de tous vos engagemens, votre conduite paisible, votre obéissance aux lois, votre respect pour les fonctionnaires publics, l'exercice d'une charité sans affectation, dans les nombreuses occasions qui vous présentent les misères et les souffrances du prochain; enfin, votre vertu sincère confondra tous ces hommes vains qui exercent leur intelligence et leur industrie à jeter des soupçons sur nos principes, et à susciter contre nous toutes les passions les plus mauvaises de la nature humaine. Ainsi donc, que toute votre conduite soit bonne, « afin qu'au lieu qu'ils médisent de vous, comme si vous étiez des méchans, les bonnes œuvres qu'ils vous verront faire les portent à rendre gloire à Dieu au jour où il daignera les visiter. Car la volonté de Dieu est que, par votre bonne vie, vous fermiez la bouche aux hommes ignorans et insensés. » Tout en appréciant à leur juste valeur les droits civils dont vous jouissez en commun avec vos concitoyens, souvenez-vous de la fidélité que vous devez au Roi des rois, au Seigneur des seigneurs. Donnez à Dieu ce qui appartient à Dieu, l'hommage d'une foi éclairée et la soumission empressée de vos volontés. « Etant libres, non pour vous servir de votre liberté comme d'un voile qui couvre vos mauvaises actions, mais pour agir en serviteurs de Dieu. » (1 Pierre 11, 16.)

Les maux énormes de l'intempérance, qui sont au-dessus de toute expression, ont fait adopter un remède, extrême en apparence. Des millions en Irlande, et plusieurs milliers de personnes dans ce pays, se sont engagées publiquement à s'abstenir de toute liqueur enivrante. Nous ne pouvons qu'approuver une telle détermination dans ceux qui ont eu le malheur de contracter ce redoutable vice, car nous avons vu rarement l'ivrogne corrigé autrement que par l'abandon total de l'occasion de son péché; nous applaudissons aussi hautement à la charité généreuse et au zèle de ceux qui, par compassion pour les infortunés, se sont mis en avant pour partager leurs privations : mais nous croyons qu'il est bon de se mettre en garde contre l'abus qui pourroit résulter d'une institution si excellente. Il faut qu'on comprenne clairement et qu'on reconnoisse que l'usage modéré du vin et de toute autre liqueur est de soi parfaite-

Digitized by Google

ment licite, puisque « tout ce que Dieu a créé est bon, et qu'on ne doit rien rejeter de ce qui se mange avec action de grâces, parce qu'il est sanctifié par la parole de Dieu et la prière. » (1 Tim. II, 4.) Il ne seroit donc pas prudent d'imposer ou de contracter généralement l'obligation d'une abstinence totale, puisque, vu la fragilité humaine, cela pourroit devenir un piége pour les âmes, et changer tout acte licite en péché et ajouter à l'aiguillon de la conscience la terreur du désespoir. Nous voulons donc que l'engagement qu'on a coutume de faire soit regardé comme une résolution qui, tandis qu'elle procure à ceux qui la prennent l'avantage de prières et d'exemples mutuels, n'impose pas une nouvelle obligation morale; en sorte que celui qui y manqueroit, pécheroit seulement par excès ou en s'exposant au danger, à cause de la fragilité qui lui est particulière. Que chacun en même temps se souvienne que c'est seulement par la grâce de Jésus-Christ que nous pouvons surmonter les tentations et pratiquer la vertu de manière à mériter le salut. « Si le Seigneur ne bâtit une maison, c'est en vain que travaillent ceux qui la bâtissent : si le Seigneur ne garde une ville, c'est en vain que veille celui qui la garde. » (Ps. CXXVI.) Que personne ne présume de la force de sa détermination ou de l'influence de l'opinion publique qui le retient. Le torrent de la passion rompt facilement ces barrières humaines. La prière, la vigilance, la réception des sacremens, la fuite des occasions du péché sont nécessaires pour donner de l'efficacité à nos bons propos, qui doivent eux-mêmes procéder de l'inspiration de la grâce divine; car « nous ne sommes pas capables de former aucune bonne pensée, comme de nous-mêmes; mais c'est Dieu qui nous en rend capables. » (2 Cor. III, 5.) C'est pour cette raison que nous vous avertissons de ne pas vous unir à des sociétés qui ne sont point basées sur des principes religieux, ni dirigées par l'autorité ecclésiastique, mais qui sont organisées différemment, telles qu'en peuvent former des influences et des moyens humains.

Ces choses, bien-aimés frères, nous avons jugé nécessaire de vous les représenter, afin que vous puissiez vous conduire par une foi éclairée, et, mettant votre confiance en Dieu, qui fortifie les humbles, résister sans relâche à toute tentation. « Et d'autant plus que nous savons le temps : que l'heure est déjà venue de nous réveiller de notre assoupissement, puisque nous sommes plus proches de notre salut que lorsque nous avons commencé à croire. La nuit est déjà fort avancée, et le jour s'approche. Quittons donc les œuvres de ténèbres, et revêtons-nous des armes de lumière. Marchons avec bienséance, avec honnêteté comme durant le jour; ne vous laissez pas aller aux débauches ni aux ivrogneries, aux impudicités ni aux dissolutions, aux querelles ni aux envies; mais revêtez-vous du Seigneur Jesus-Christ, et ne prenez pas de votre chair un soin qui aille jusqu'à contenter ses désirs. » (Rom. XIII, 11.)

Digitized by Google

Nous déplorons le scandale énorme de quelques-uns qui, ayant déjà contracté un mariage, prennent de nouveaux engagemens durant la vie de leurs légitimes époux. D'autres, quoi qu'en petit nombre, ont sollicité de l'autorité civile de rompre le lien d'un premier mariage, et ont osé passer à de secondes noces, nonobstant le caractère indissoluble du premier lien, Dieu ayant défendu la séparation de ceux qu'il a unis. Nous avons résolu d'employer l'autorité la plus sévère de l'Eglise contre les personnes coupables d'un crime si odieux, et de les retrancher de sa communion, les livrant à Satan, afin que, par l'humiliation dans le temps, leur âme soit sauvée au jour de Jésus-Christ.

Nous rendons grâces à Dieu pour la grande bénédiction qu'il a daigné accorder à son Eglise dans ces Etats-Unis, où, dans un demi-siècle, le nombre des évêques est monté d'un à dix-sept, et où l'on voit tous les jours les fidèles gagner en piété aussi bien qu'en nombre. Un ou deux exemples affligeans d'insubordination à l'autorité écclésiastique, qui ont eu lieu récemment, sont des exceptions à la docilité et à l'obéissance générales de notre troupeau; et nous espérons que ceux qui en sont les auteurs feront tous leurs efforts pour faire oublier, par une soumission affectueuse, le scandale de leur résistance. Notre pouvoir nous est donné par le Seigneur pour l'édification, non pour la destruction; nous ne cherchons pas à vous dominer à l'occasion de votre foi; nous désirons vous sauver, et non pas montrer notre autorité.

Les hommes abusés qui résistent parfois aux décrets divins et qui violent l'ordre établi de Dieu, troublent la paix des fidèles, et répandent le scandale et le désordre sous prétexte de défendre les droits du peuple, tandis qu'en réalité ils dépouillent les fidèles de ces priviléges spirituels qui sont leur plus précieux héritage. Il a été déjà déclaré et défini dans le premier concile de la province, que le droit de placer et de déplacer les pasteurs est une prérogative de l'évêque, et que c'est le devoir des fidèles de pourvoir convenablement à l'entretien du pasteur ainsi placé; résister à ce droit seroit forcer l'évêque à user sévèrement de son autorité.

Nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer notre consolation à la vue des succès qui ont couronné les travaux apostoliques des missionnaires de la Société de Jésus, dans les vastes régions occupées par les tribus indiennes, spécialement dans le territoire de l'Orégon, situé à l'ouest des montagnes Rocheuses. Avec un zèle digne des plus beaux âges de l'Eglise, ils ont été à ces enfans de la nature pour les civiliser et pour leur faire part de la science du salut, et Dieu a donné la force à leur parole et l'a rendue fertile. « Qu'ils sont beaux sur les montagnes les pieds de celui qui annonce et qui prêche la paix, de celui qui annonce la bonne nouvelle, qui prêche le salut, qui dit à Sion : Votre Dieu va régner ! Voix des gardes de Sion, ils ont élevé la voix; ils chan-

Digitized by Google

teront ensemble des cantiques de louanges, parce qu'ils verront de leurs yeux que le Seigneur aura converti Sion. Réjouissez-vous, louez tous ensemble le Seigneur, déserts de Jérusalem, parce qu'il a consolé son peuple, qu'il a racheté Jérusalem. Le Seigneur a déployé son saint bras à la vue de toutes les nations; et toutes les régions de la terre verront le Sauveur que notre Dieu doit envoyer. » (Is. LII., 7.)

Tandis que les fils d'Ignace imitent Xavier dans ses travaux apostoliques, deux ecclésiastiques dévoués de deux de nos diocèses se sont généreusement consacrés au salut des hommes de couleur qui émigrent des Etats-Unis en Afrique, et des indigènes de l'Afrique occidentale. Renonçant à toutes les douceurs de la vie civilisée, ils sont allés avec courage au-devant de toutes les difficultés d'une entreprise qui ne présente aucune chance satisfaisante de succès. Poussés par la charité de Jésus-Christ, ils ne considèrent que la condition dégradée de l'homme dans le pays qui leur est assigné pour leurs travaux, et ils s'empressent de lui apporter les secours de la religion, se contentant de la part de succès qu'il plaira à Dieu d'accorder à leurs efforts. Prions donc, bien-aimés frères, afin que Dieu bénisse le prélat apostolique qui est maintenant chargé de cette mission, et la troupe fidèle associée à sa difficile entreprise. Vos prières doivent monter vers Dieu dans ce but, et vos aumônes ne sauroient recevoir un meilleur emploi que celui de fournir aux ministres de la religion le moyen de couvrir les dépenses de leurs voyages et des établissemens de la mission parmi les Indiens et les Africains. Nous recommandons ces deux missions à votre zèle et à votre généreuse charité.

Tout en vous exhortant à étendre votre charité aux enfans éloignés de notre Père commun, nous ne voulons pas négliger des objets plus rapprochés de nous. C'est en établissant sur de solides fondemens les institutions ecclésiastiques de chaque diocèse, que vous assurerez à vous-mêmes et à vos enfans la perpétuité des bénédictions dont il a plu à Dieu de vous enrichir en Jésus-Christ. Ceux à qui ont été donnés les richesses de ce monde, ne peuvent mieux en employer une partie qu'en pourvoyant à l'éducation des ministres des autels. Nous sommes loin cependant de vouloir déprécier les offrandes que la foi peut inspirer pour l'érection des temples à la gloire de Dieu, ou que la charité peut offrir pour l'entretien et le vêtement des orphelins. Nous vous exhortons, nos chers frères, à suivre le mouvement du Saint Esprit dans les diverses bonnes œuvres pour lesquelles on demande votre charitable coopération, et de vous souvenir au jour de votre abondance, que tout ce que vous consacrez à la gloire de Dieu dans l'exercice de la charité, est autant de dérobé au caprice de la fortune. Ne vous élevez pas, ne mettez pas votre espérance dans les richesses incertaines, mais dans le Dieu vivant (qui nous fait jouir abondamment

Digitized by Google

de toutes choses ;) faites le bien, soyez riches en bonnes œuvres ; donnez facilement; soyez communicatifs ; assurez-vous des ressources pour le temps à venir, afin que vous puissiez obtenir la véritable vie.

Nous ne pouvons terminer sans exprimer à Dieu notre reconnoissance pour le changement admirable que sa grâce a opéré dans l'esprit de plusieurs en Angleterre, et dont nous avons vu les effets jusqu'en cette contrée. Nous ne voulons pas exagérer cette révolution morale, ni faire quant à ses résultats des calculs présomptueux. Ce n'est pas à nous de connoître les temps ou les momens que le Père a en son pouvoir ; mais nous aimons à espérer que les jours de l'unité parfaite ne doivent pas être éloignés, quand les nations que les passions violentes des hommes ont arrachées du sein de l'Eglise, reviennent repentantes, en se disant l'une à l'autre : « Allons, montons à la montagne du Seigneur, et à la maison du Dieu de Jacob. Il nous enseignera ses voies, et nous marcherons dans ses sentiers. » (Isaïe, II, 3.)

Quoi qu'il en soit, il est de notre devoir de prier pour un résultat si désirable, conformément à l'exemple de notre divin Rédempteur, qui, à sa dernière cène, pria pour que tous ceux qui croient en lui fussent *un*, comme Lui et le Père sont *un*. Nos chers frères, si vous demandez au Père quelque choses en son nom, il vous le donnera. « Si deux d'entre vous se réunissent sur la terre, quelque chose » qu'ils demandent, elle leur sera accordée. » A combien plus forte raison, si des deux hémisphères les supplications d'une foi et d'une charité ardentes s'élèvent d'une multitude innombrable dans la vue d'obtenir la lumière pour ceux qui marchent sans guide dans l'erreur, afin qu'ils la confessent, et qu'ils n'aient plus qu'un même esprit et une même bouche avec nous pour glorifier Dieu le Père et notre Seigneur Jésus-Christ !

« Nous vous prions encore, bien-aimés frères, reprenez ceux qui sont déréglés, consolez ceux qui ont l'esprit abattu, supportez les foibles, soyez patiens envers tous. Prenez garde que nul ne rende à un autre le mal pour le mal ; mais soyez toujours prêts à faire du bien, et à vos frères, et à tout le monde.

» Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ soit avec vous. Ainsi soit-il. »

Donné à Baltimore, dans le cinquième concile de la province, le cinquième dimanche après Pâque, l'an de Notre Seign. MDCCCXLIII.

† SAMUEL, archevêque de Baltimore ; † BENOIT-JOSEPH, évêque de Boston ; † MICHEL, évêque de Mobile ; † FRANÇOIS-PATRICE, évêque de Philadelphie ; † JEAN-BAPTISTE, évêque de Cincinnati ; † GUY-IGNACE, évêque de *Bolena* et coadjuteur de l'évêque de Louisville ; † ANTOINE, évêque de la Nouvelle-Orléans ; † MATHIEU, évêque de Dubucque ; † JEAN, évêque de New-York ; † RICHARD-PIE, évêque de Nashville ;

Digitized by Google

† CÉLESTIN, évêque de Vincennes; † JEAN-JOSEPH, évêque de Natchez; † RICHARD-VINCENT, évêque de Richmond; † PIERRE-PAUL, évêque de *Zela* et administrateur du diocèse du Détroit; † PIERRE-RICHARD, évêque de Drasis et coadjuteur de l'évêque de Saint-Louis; † JEAN-M..., évêque de Claudiopolis, et vicaire apostolique du Texas; † RICHARD S. BAKER, administrateur du diocèse de Charleston.

BREF

SUR LA VARIÉTÉ DES LIVRES LITURGIQUES EN FRANCE.

Venerabili fratri Thomæ Gousset, archiepiscopo Remensi.

GREGORIUS PP. XVI.

Venerabilis frater, salutem et apostolicam benedictionem.

Studium pio prudentique antistite plane dignum recognovimus in binis illis tuis litteris, quibus apud nos quereris varietatem librorum Liturgicorum, quæ in multas Galliarum Ecclesias inducta est; et a nova præsertim circumscriptione diœcesium, novis perro non sine fidelium offensione auctibus crevit. Nobis quidem idipsum tecum una dolentibus nihil optabilius foret, Venerabilis Frater, quam ut servarentur ubique apud vos Constitutiones S. Pii V, immortalis memoriæ decessoris nostri, qui et Breviario et Missali in usum Ecclesiarum Romani ritus, ad mentem Tridentini Concilii (Sess. XXV), *emendatius editis, eos tantum ab obligatione eorum recipiendorum exceptos voluit, qui a bis centum saltem annis uti consuevissent Breviario aut Missali*

A notre vénérable Frère Thomas Gousset, arch. de Reims.

GRÉGOIRE XVI, PAPE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction.

Nous avons reconnu le zèle d'un pieux et prudent archevêque dans les deux lettres que vous nous avez adressées, renfermant vos plaintes au sujet de la variété des livres liturgiques qui s'est introduite dans un grand nombre d'Eglises de France, et qui s'est accrue encore, depuis la nouvelle circonscription des diocèses, de manière à offenser les fideles. Assurément, nous déplorons comme vous ce malheur, Vénérable Frère, et rien ne nous sembleroit plus désirable que de voir observer partout, chez vous, les constitutions de saint Pie V. notre prédécesseur d'immortelle mémoire, qui ne voulut excepter de l'obligation de recevoir le Bréviaire et le Missel, corrigés et publiés à l'usage des Eglises du Rite Romain suivant l'intention du

Digitized by Google

ab illis diverso; ita videlicet, ut ipsi non quidem commutare iterum atque iterum arbitrio suo libros hujusmodi, sed quibus utebantur, si vellent, retinere possent. (Const. *Quod a nobis.* — VII. Idus Julii 1568, et Constit. *Quo primum.* Pridie Idus Julii 1570.) *Ita igitur in votis esset, Venerabilis Frater, verum tu quoque probe intelligis quam difficile arduumque opus sit morem illum convellere, ubi longo apud vos temporis cursu inolevit: atque hinc nobis, graviora inde dissidia reformidantibus, abstinendum in præsens visum est nedum a re plenius urgendâ, sed etiam a peculiaribus ad dubia quæ proposueras, responsionibus edendis. Cæterum cum quidam ex regno isto Venerabilis Frater, prudentissimâ ratione idoneâque occasione utens, diversos, quos in Ecclesiâ suâ invenerat, liturgicos libros nuper sustulerit, suumque clerum universum ad Romanæ Ecclesiæ instituta ex integro revocaverit, nos prosecuti illum sumus meritis laudum præconiis, ac juxta ejus petita perlibenter concessimus Indultum officii votivi pluribus per annum diebus, quo nimirum clerum ille bene cæteroquin in animarum curâ laborans, minus sæpe obstringeretur ad longiora in Breviario Romano feriarum quarumdam officia persolvenda. Confidimus equidem, Deo benedicente, futurum ut alii deinceps atque alii Galliarum Antistites memorati episcopi exemplum sequantur; præsertim vero ut periculosissima illa libros Liturgicos commu-*

concile de Trente (*Sess. XXV*), que ceux qui, depuis deux cents ans au moins, avoient coutume d'user d'un Bréviaire et d'un Missel différens de ceux-ci; de façon toutefois qu'il ne leur fût pas permis de changer et remanier, à leur volonté, ces livres particuliers, mais simplement de les conserver, si bon leur sembloit. (*Constit.* Quod a nobis. — VII. *Idus Julii*, 1568, *et Const.* Quo Primum. *Pridie Idus Julii*, 1570.) Tel seroit donc aussi notre désir, Vénérable Frère; mais vous comprendrez parfaitement combien c'est une œuvre difficile et embarrassante de déraciner cette coutume implantée dans votre pays depuis un temps déjà long : c'est pourquoi, redoutant les graves dissensions qui pourroient s'en suivre, nous avons cru devoir, pour le présent, nous abstenir, non-seulement de presser la chose plus généralement, mais même de donner des réponses détaillées aux questions que vous nous aviez proposées. Au reste, tout récemment, un de nos Vénérables Frères du même royaume, profitant avec une rare prudence d'une occasion favorable, ayant supprimé les divers livres liturgiques qu'il avoit trouvés dans son Eglise, et ramené tout son clergé à la pratique universelle des usages de l'Eglise Romaine, nous lui avons décerné les éloges qu'il mérite, et, suivant sa demande, nous lui avons bien volontiers accordé l'Indult d'un office

Digitized by Google

tandi facilitas istic penitus cesset. Interea tuum hac in re zelum etiam atque etiam commendantes, a Deo supplices petimus, ut te uberioribus in dies augeat suæ gratiæ donis, et in parte istâ suæ vineæ tuis rigatæ sudoribus justitiæ fruges amplificet. Denique superni hujus præsidii auspicem, nostræque pignus præcipuæ benevolentiæ Apostolicam benedictionem tibi, Venerabilis Frater, et omnibus Ecclesiæ tuæ clericis laicisque fidelibus peramanter impertimur. Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem die sextâ Augusti, anni millesimi octingentesimi quadragesimi secundi, Pontificatûs nostri anno duodecimo.

votif pour plusieurs jours de l'année, afin que ce clergé, livré avec zèle aux fatigues qu'exige le soin des âmes, se trouvât moins souvent astreint aux offices de certaines féries qui sont les plus longs dans le Bréviaire Romain. Nous avons même la confiance que, par la bénédiction de Dieu, les autres évêques de France suivront tour à tour l'exemple de leur collègue, principalement dans le but d'arrêter cette très périlleuse facilité de changer les livres liturgiques. En attendant, rempli de la plus grande estime pour votre zèle en cette matière, nous adressons nos supplications à Dieu, afin qu'il vous comble des plus riches dons de sa grâce, et qu'il multiplie les fruits de justice dans la portion de sa vigne que vous arrosez de vos sueurs. Enfin, comme présage du secours d'en-haut, et comme gage de notre particulière bienveillance, nous vous accordons avec affection pour vous, Vénérable Frère, et pour tous les fidèles, clercs et laïques, de votre Eglise, la bénédiction apostolique. Donné à Rome, à Ste-Marie-Majeure, le sixième jour d'août, de l'an 1842, douzième de notre pontificat.

Digitized by Google

DE LA LIBERTÉ DE PRATIQUER SA RELIGION DANS L'ARMÉE.

Louvain, le 10 juillet 1843.

Monsieur!

Maintes fois j'ai lu avec le plus vif intérêt dans votre estimable journal des réflexions sur l'état moral de notre armée, réflexions d'autant plus tristes qu'on les trouve plus justifiées par les faits journaliers, qui viennent continuellement en montrer toute l'importance. Combien de fois n'entend-on pas le simple soldat se plaindre des entraves qu'on met à l'accomplissement de ses devoirs de religion? Tantôt c'est le service nécessaire qui l'en empêche, tantôt ce sont des manœuvres ou des corvées, souvent même des obstacles inventés par le bon plaisir de quelque subalterne. Cependant le père de famille s'afflige de voir partir pour l'armée ce jeune homme innocent, l'objet de tous ses soins paternels, craignant avec raison de ne retrouver en lui, quelques années après, qu'un fils ingrat et rebelle, corrompu et corrupteur, sans religion et sans mœurs; heureux encore si des mœurs farouches et effrontées, la honte d'une famille honnête, et des travers, cause des chagrins de sa vieillesse, ne lui prouvent plus tard que le mal a été sans remède! Combien de fois n'entend-on pas nos gens de la campagne, gémir sur les changements qui se sont opérés dans leurs fils, ou dans leurs domestiques, depuis qu'ils ont dû les laisser partir pour l'armée? Cette chère jeunesse, l'avenir de la patrie, retourne chez elle avec d'autres principes et d'autres mœurs, sans subordination, sans esprit de travail et sans moralité; une nouvelle génération se prépare; elle sera toute déchue du caractère religieux et moral de celui de nos pères. C'est un mal bien grand et bien déplorable que celui-là; c'est une calamité publique, avouée par tout ce qu'il y a d'hommes honnêtes en Belgique; calamité d'autant plus alarmante, qu'elle paroît inhérente à nos institutions, et que, tout en gémissant sur le mal, nous nous trouvons dépourvus d'un remède efficace que nous appelons de tous nos vœux, et que tout le monde s'empresseroit de faire appliquer, s'il en avoit le pouvoir. C'est cet état de choses, qui m'a suggéré quelques idées, que je prends la liberté de vous exposer.

D'abord, en vertu de l'article 14 de notre constitution, « *la liberté des cultes, celle de leur exercice public... sont garanties,* » et cela d'une manière absolue sans restriction aux ministres de ces mêmes cultes, et par conséquent aussi bien pour les individus que pour le corps, aussi bien pour les simples fidèles, que pour les pasteurs. Il seroit donc souverainement inconstitutionnel que le service de l'Etat pût empêcher qui que ce soit de remplir ses devoirs

Digitized by Google

de religion. Or c'est là ce qui arrive à une partie notable de la société, à tous ces jeunes gens, formés naguères aux principes de religion et de moralité, en conformité de la loi sur l'instruction votée avec tant d'unanimité de suffrages dans les deux chambres en 1842, qui, dès le moment qu'ils entrent à l'armée se voient privés de toute instruction religieuse et morale, tandis qu'ils sont exposés à tout ce qu'il y a de plus puissant pour leur corrompre et l'esprit et le cœur. Dans cette position misérable, il faut bien du courage à nos jeunes conscrits pour braver le respect humain en remplissant les devoirs du dimanche et de Pâques; pourvu toutefois que le service imposé, souvent le caprice même de quelque subalterne, ne leur coupe encore cette seule ressource de bien et de consolation.

Il est bien vrai d'autre part que « nul ne peut être contraint de » concourir d'une manière quelconque aux actes et aux cérémonies » d'un culte, » *art.* 15 *de la constitution*, et que par suite l'assistance que prêtent souvent nos militaires aux processions ou autres cérémonies religieuses est purement civile, et n'a pour but que de prévenir les désordres, conformément à une instruction ministérielle que vous avez publiée dans le temps. Cependant il y auroit peut-être moyen de concilier ces deux articles, et de laisser à notre jeune armée un peu plus de liberté pour la garantir d'une démoralisation aussi complète, que celle dont la menace l'absence de toute influence salutaire de la religion. Ouvrir les portes de la caserne aux caprices de tous ceux qui prétendent aller remplir un devoir de religion, impossible. Mais ne pourroit on point, par exemple, *permettre* aux conscrits de déclarer 1° s'ils veulent professer une religion, 2° laquelle, 3° s'ils entendent en remplir les devoirs. Puis régler le service de telle manière, que tous les militaires, pas un seul excepté, pussent remplir leurs devoirs de religion; que dans toutes les garnisons, ceux qui ne sont pas légitimement empêchés se rendissent en corps, tambour battant, sous la conduite d'un officier supérieur volontaire, du commandant de place ou d'un adjoint (le gouvernement dût-il même accorder certain appointement) à une église publique, mieux encore à une chapelle reservée pour les militaires au temps convenu; que la messe ne commençat pas avant qu'ils y fussent? Le clergé seroit fort content de trouver cette occasion d'adresser quelques paroles de consolation et d'encouragement à ces orphelins de la religion, dont ils sont éloignés avec tant de violence. A coup sûr, aucun des jeunes conscrits ne refuseroit de professer sa religion; on auroit honte de négliger et de mépriser en pratique ce qu'on a fait profession de croire; et plus encore, d'apostasier ouvertement en déclarant qu'on n'entend plus appartenir à tel culte ou en observer les préceptes; et l'exemple des plus fervents exerceroit une influence salutaire sur la nonchalance des autres. Si les armées françaises, victorieuses en Algérie, mettent leur gloire dans la religion de

Digitized by Google

leurs pères, pourquoi nos braves, issus de familles toutes catholiques, ne le feroient-ils pas? Si nos militaires ont de la religion dans les camps, à Beverloo, pourquoi n'en auroient-ils pas dans les garnisons? Certes la religion et la moralité ne sont nullement défavorables à la gloire militaire; un conscrit sans mœurs comme sans conscience en aura-t-il plus d'ordre? plus de soumission pour ses officiers? plus de zèle pour la discipline militaire? plus de dévoûment dans les périls, surtout dans les circonstances, où l'on ne peut guères espérer de récompense humaine? Nous dirions nous, basés sur des fondements bien solides : *Justitia elevat gentes, miseros facit populos peccatum.*

Un de vos abonnés.

ADMINISTRATEURS DE LA MISSION HOLLANDAISE.

(*Second article.*)

§ 2. NONCES APOSTOLIQUES.

Les avis défavorables qui durant le vicariat de *Codde*, furent transmis de la mission à Rome, appelèrent une attention particulière sur cette partie de l'Eglise, et le Saint-Père, chargé du soin de toutes les églises, ne pouvoit mieux exercer cette vigilance que par ses envoyés à Cologne et à Bruxelles. Cela étoit surtout nécessaire pendant l'époque orageuse du commencement du 18e siècle; car celui qui possédoit alors l'autorité ecclésiastique, ne pouvoit l'exercer en paix; et ceux qui obéissoient, étoient exposés à la persécution du parti rebelle et à la sévérité des ordonnances ou placards. Pour venir donc au secours des vicaires apostoliques exilés, et pour procurer aux nouveaux prêtres les pouvoirs nécessaires, de même que pour faire connoître et exécuter les ordres du Saint-Siége, les souverains pontifes se servirent dans la suite des nonces de Cologne et internonces de Bruxelles; et cette deuxième administration dura jusqu'à la suppression des nonciatures dans les deux pays à la fin du 18e siècle.

I. Le premier fut *Jean-Baptiste Bussi*, né à Rome, internonce à Bruxelles depuis 1698, et nonce à Cologne depuis 1708, archevêque de Tharse et puis évêque d'Ancône, élevé au cardinalat le 26 septembre 1712, mort à Rome le 23 décembre 1726 (1).

---

(1) Après le départ du nonce *Bussi*, depuis le 10 septembre 1712, jusqu'au 5 octobre 1713, la Mission hollandaise fut administrée *par interim* par l'auditeur de nonciature *Alexandre Borgia*.

Digitized by Google

II. *Vincent Santini*, né à Lucques internonce à Bruxelles de 1713 à 1721, époque à laquelle il fut nommé archevêque de Trébisonde et alla en qualité de nonce à Cologne et à Varsovie, où il mourut.

III. *Joseph Spinelli*, né à Naples. Du mois de juin 1721 jusqu'à 1725 il fut internonce à Bruxelles, et après le rétablissement de la nonciature, il y fut nonce jusqu'en 1731. Et pendant ces 10 ans, ce fut lui qui géra les affaires ecclésiastiques de la Mission. Il devint cardinal en 1735, et il mourut à Rome le 16 avril 1763.

IV. *Silvius Valenti Gonzaga*, né à Mantoue, archevêque de Nicée, devint nonce à Bruxelles au commencement de 1732, et comme tel il fut chargé de la Mission jusqu'en 1736. Transféré à la nonciature de Madrid, il fut promu au cardinalat en 1738, et il mourut à Viterbe le 28 août 1756.

XI. *Luc-Melchior Tempi*, né à Florence, archevêque de Nicomédie, arriva le 29 janvier 1737 en qualité de nonce à Bruxelles, où il demeura jusqu'en 1744. Il eut pour successeur

VI. *Ignace Crivelli*, natif de Milan, archevêque de Césarée, qui fut nonce à Bruxelles de 1744 à 1755 et chargé comme ses prédécesseurs de l'administration de la Mission.

VII. *Jean-Charles Molinari*, né à Milan, archevêque de Damas, ariva comme nonce à Bruxeles en 1755 et y mourut en 1763. Après son décés, le comte *Joseph Garampi* demeura quelque temps chargé des affaires de la nonciature, jusqu'à l'arrivée de :

VIII. *Thomas-Marie Ghilini*, archevêque de Rhodes, qui demeura à Bruxelles jusqu'en 1775. Rappelé à cette époque, il fut élevé au cardinalat le 1er juin 1778.

IX. *Ignace Busca*, archevêque d'Émesse, administra la Mission comme nonce de Bruxelles jusqu'en 1785, lorsqu'il fut rappelé à Rome et promu au cardinalat le 30 mars 1789.

X. *Antoine-Félix Zondadari*, né à Sienne, archevêque d'Adène, arriva à Bruxelles en 1785; mais il n'y resta que deux ans, les édits de Joseph ne lui permettant pas d'y continuer son séjour. Il se rendit à Saint-Trond et de là à Liége, d'où il administra la mission jusqu'en 1790. Rappelé à Rome, il devint cardinal en 1801.

XI. *César Brancadoro*, né à Fermo le 18 août 1755, archevêque de Nisibe, fut d'abord internonce et plus tard nonce à Bruxelles. En sa qualité d'administrateur de la Mission, il fut favorisé par les circonstances qui lui permirent de visiter la Hollande et d'y administrer le sacrement de confirmation à des milliers de personnes. Forcé de s'éloigner par l'arrivée des Français, il retourna à Rome en 1794 et il fut promu au cardinalat en 1801.

Digitized by Google

§ 3. VICE-SUPÉRIEURS.

Les funestes événemens de la révolution française et la conquête de la Belgique et des provinces du Rhin par les armées de la République, y rendirent le séjour d'un nonce impossible. C'est ce qui engagea Sa Sainteté Pie VI à nommer un vice-supérieur pour administrer la Mission.

I. Cette charge fut confiée le 1 juillet 1795 à Mgr *Louis Ciamberlani*, qui avoit été secrétaire général de la nonciature de Bruxelles sous Mgr. Brancadoro. Les fâcheuses circonstances de l'époque l'avoient forcé de se réfugier à Munster, et il y fit toujours sa résidence, excepté les 8 mois qu'il passa à Amsterdam en 1810 vers la fin du règne du roi Louis. Il quitta cette capitale peu après le départ de ce prince, et il retourna à Munster. Il mourut dans cette ville le 29 janvier 1828. Il fut quelque temps préfet des *Missions du Nord*, après la mort de S. G. Mgr le baron de Furstenberg, évêque prince de Paderborn. Mgr *Ciamberlani* étoit camérier secret de S. S. Léon XII, qui, pour lui donner une récompense de son zèle et de ses longs et nombreux services, le nomma évêque *in partibus;* mais cette distinction arriva trop tard; Mgr Ciamberlani mourut avant qu'il pût être préconisé en plein consistoire. Du reste sa réputation n'en avoit pas besoin. Nous avons sous les yeux des extraits de lettres des souverains pontifes Pie VI, Pie VII et Léon XII et de plusieurs cardinaux, où nous trouvons des preuves éclatantes de l'estime dont Mgr Ciamberlani jouissoit à Rome et de l'extrême satisfaction qu'on y avoit de sa conduite. Il eut également l'estime du pape régnant, alors cardinal Capellari et préfet de la Propagande, avec qui il eut une correspondance suivie et intéressante..

II. *Gérard van Nooy*, archiprêtre d'Utrecht et curé de Maarssen. Celui-ci remplit cette fonction en qualité de *délégué* jusqu'en 1831; car le 10 mai 1829 Pie VIII avoit nommé vice-supérieur:

III. *François Capaccini*, envoyé extraordinaire du St-Siége près S. M. le roi des Pays-Bas, qui se trouvoit dans le pays à l'occasion de l'exécution du concordat du 18 juin 1827. Il avoit reçu ses facultés de la congrégation de la Propagande le 16 mai 1829; mais il laissa l'administration de la Mission à M. *Van Nooy* jusqu'en septembre 1831, époque où il établit comme vice-supérieur son secrétaire:

IV. *Antoine Antonucci*, né à Subiaco, qui fut nommé évêque de Monte-Feltre en 1840. Il partit pour Rome le 23 mai 1841.

V. Après le départ de Mgr *Antonucci*, Mgr *Capaccini*, qui étoit revenu avec une nouvelle mission auprès du roi Guillaume I le 18 mai 1841, fut encore une fois chargé de l'administration

Digitized by Google

ecclésiastique. Après son départ pour Lisbonne, lequel eut lieu le 15 novembre 1841, le Saint-Père lui donna pour successeur:

VI. Mgr *Innocent Ferrieri*, qui avoit été auditeur du nonce à Naples et qui est aujourd'hui, comme ses deux prédécesseurs l'avoient été, chargé d'affaires du Saint-Siége près S. M. le roi des Pays-Bas et vice-supérieur de la Mission.

ARCHIPRÊTRES.

La Mission étant trop étendue pour qu'elle pût être administrée par une seule personne, les vicaires apostoliques avoient établi des pro-vicaires, à qui ils confièrent une partie de leurs soins. Il y eut en outre un plus grand nombre de doyens ruraux, ou, comme on les appeloit alors, des archiprêtres, dont les attributions étoient moins étendues que celles des pro-vicaires. Les vicaires apostoliques bannis ou les nonces des papes à Cologne ou à Bruxelles, à qui l'administration étoit remise en cas d'indisposition ou d'impuissance des premiers, furent donc obligés de recourir à l'assistance des archiprêtres et de leur accorder de plus grands pouvoirs qu'on n'en accorde ordinairement aux doyens ruraux; car leur absence auroit, sans ce moyen, rendu impossible l'expédition de toutes les affaires pressantes. Ce furent les archiprêtres qui pourvurent de prêtres les stations ou paroisses vacantes, et qui remplacèrent aussi bien que possible l'administrateur en chef pour toutes les autres parties de la juridiction.

Les attributions des archiprêtres devinrent surtout plus étendues, lorsqu'après la déposition de *Codde*, ses pro-vicaires furent également privés de tout pouvoir. Mais comme beaucoup d'entr'eux appartenoient au parti rebelle, le pro-vicaire apostolique *de Cock* se vit forcé d'en créer d'autres; et c'est ainsi qu'il en établit six nouveaux en Hollande, et puis d'autres dans le reste de la Mission.

DISTRICT DE HOLLANDE ET ZÉLANDE.

Les doyens ruraux nommés par *de Cock*, furent : *Jacques Ploeg*, curé de Voorschoten; *Guillaume Fox*, à Amsterdam; *Théodore Ploeg*, à Langendyck; *Guillaume Bouquet*, à Leide; *Pierre Van Beert*, à Voorburg, et *Adrien Van Wijk*, à Kethel. Les deux derniers furent bannis en 1704. Plus tard on trouve encore en cette qualité *Jean Van Bijlevelt*, qui eut l'archiprêtré de Delftsland; *Florent-Charles Van Beaumont*, curé à Stompwijk, qui eut sous lui la Hollande méridionale, Delftsland, Rijnland et Schieland; *Gérard Van Wyckersloot*, archiprêtre d'Amstelland; *Jean Van de Velde*, archiprêtre de la Hollande septentrionale; et *Jean Van der Steen*, archiprêtre de Kennemerland.

Digitized by Google

Après la mort du dernier vicaire apostolique, *Jean Van Bijleveld*, un des doyens ruraux ou archiprêtres de Hollande sous les nonces de Bruxelles, fut principalement chargé du soin de ce district, en sorte que c'est de 1727 que date l'administration des archiprêtres, avec la signification que le mot a aujourd'hui; et il en fut de même dans les autres districts. Le premier qu'on trouve revêtu du titre de *principal archiprêtre de Hollande*, c'est :

I. *Jean Van der Steen*, né à Dordrecht, curé à Haarlem et décédé en cette ville en 1748. On tâcha itérativement, mais en vain, d'obtenir des Etats son admission comme vicaire apostolique.

II. *Adrien Van der Valk*, né à La Haye, curé dans sa ville natale, où il mourut le 17 juillet 1756.

III. *Jean-Baptiste Van Elsacker*, curé de Beikel, décédé à Leidschendam le 24 juillet 1762.

IV. *Aimeric Van de Capelle*, natif d'Alphen, curé à Vogelzang et ensuite à Amsterdam, mort à Noordwijkerhout le 28 février 1787. Il avoit obtenu pour coadjuteur en 1781 *Jean Franken*, né à Rotterdam, curé à Amsterdam, mais décédé avant lui le 1er juillet 1785. Après la mort de ce dernier, on lui avoit donné pour coadjuteur :

V. *Antoine-Chrétien Meijlink*, né à Amsterdam où il fut curé, qui lui succéda. Il suivit son prédécesseur de près et mourut le 28 septembre 1787. Il ne fut par conséquent archiprêtre en titre que l'espace de 7 mois.

VI. *Herman-François ten Hulscher*, natif d'Amsterdam où il fut également curé. Il y mourut le 31 janvier 1811.

VII. *Jacques-Jean Cramer*, né à Groningue, curé à Amsterdam, où il décéda le 9 mars 1824. C'est lui qui est auteur des *Meditationes sacræ ad usum Sacerdotum*, réimprimées par l'éditeur de ce journal et dont il a été parlé dans notre dernière livraison. Le 1 octobre 1818, il avoit obtenu pour coadjuteur avec droit de succession :

VIII. *Jean Van Banning*, né à Amsterdam, curé à Soeterwoude. Celui-ci se démit de sa charge à la fin de 1831.

Depuis le mois de janvier 1832, la place d'archiprêtre de Hollande demeura vacante, et ce fut le vice-supérieur *A. Antonucci* qui administra ce district par lui-même. Cependant, le 25 mars 1834, il nomma archiprêtre:

IX. *Bernard-Joseph Gerving*, né à Wessem, d'abord curé à Alkmaar, ensuite à Amsterdam, d'où il passa à Warmond en 1839, pour diriger le séminaire en qualité de président. Au mois d'octobre 1842, il abdiqua la présidence et alla demeurer à Alkmaar, où il mourut le 12 décembre de la même année. Sa démission fut suivie d'une nouvelle vacance, pendant laquelle le vice-supérieur se chargea lui-même de l'administration. Le 18 avril 1843, fut nommé archiprêtre:

X. *Pierre-Antoine Kervel*, né à Gouda, curé à Leide et doyen rural du Rynland.

Digitized by Google

DISTRICT D'UTRECHT.

La déposition de *Codde* et le refus de *Jacques Van Catz* de reconnoître pour son pro-vicaire *Théodore de Cock*, engagèrent celui-ci à créer archiprêtre ou doyen rural *François Ploeg*, curé de Schalkwijk, en 1702. *Guillaume Bouwmeester*, curé de la paroisse dite *Sous-le-Tilleul* à Utrecht, succéda à *Ploeg*. Mais lorsqu'en 1710 il eut été transféré à Isselstein, il fut remplacé comme curé et comme doyen rural par *Mathieu-Laurent Morsland*. Celui-ci, à son tour, ayant été transféré à Montfort en 1718, on créa archiprêtre :

I. *Martin Van Hees*, curé de l'église appelée *Achter 't Wijdstraat* à Utrecht, paroisse où il mourut le 2 juillet 1731.

II. *Godefroid Ram van Schalkwijk*, curé à Montfort, décédé en cet endroit en 1755.

III. *Nicolas Gomes*, curé à Weesp et mort en cette qualité le 8 février 1757.

IV. *Guillaume Van der Steen*, curé hors la Porte-Notre-Dame à Utrecht, où il décéda en 1766.

V. *Herman Berendsen*, curé à Maarssen, qui fut remplacé en 1797, comme archiprêtre et comme curé, par :

VI. *Jean Van Engelen*, qui, étant curé de Mydrecht, avoit été nommé en 1795 coadjuteur de l'archiprêtre. Il mourut à Maarssen le 29 avril 1810.

VII. *Gérard Van Nooij*, curé de Maarssen comme ses deux prédécesseurs, joignit aux fonctions d'archiprêtre celles de vice-supérieur depuis 1828 jusqu'à l'an 1831, et il mourut dans sa cure le 27 novembre 1832.

VIII. *Gisbert-Antoine Vermeulen*, curé d'Amersfoort, fut nommé archiprêtre au commencement de 1833 et il l'est encore aujourd'hui.

DISTRICT DE LA GUELDRE.

A la fin du 17e siècle, nous trouvons *Henri Van Deventer*, curé à Arnhem, avec la qualité d'archiprêtre de ce district, qui étoit alors beaucoup moins étendu qu'il ne l'est aujourd'hui; nous rencontrons ensuite revêtus du même titre *Etienne Van Lendt*, curé d'Etterbeek et de Horst, qui fut établi par *de Cock*, et enfin :

I. *Pierre Van Beest*, qui fut d'abord curé de Voorburg et qu'on bannit de Hollande le 10 mai 1704. Nous le trouvons en 1706 en qualité de recteur du Nonnenklooster à Huissen, et avant 1718 en celle d'archiprêtre de la Gueldre, charge qu'il remplissoit encore en 1736.

II. *Jean Potze*, recteur du Nonnenklooster à Huissen, comme son prédécesseur.

Digitized by Google

III. *Antoine Creuwel*, curé à Doesburg, mort dans cet endroit en 1755.

IV. *Guillaume Van Dillen*, curé de Hengelo et Zelhem jusqu'en 1767, ensuite curé de Doesburg, devint archiprêtre en 1755 et décéda en 1789. En 1779, il avoit obtenu pour coadjuteur :

V. *Renier Jansen*, curé à Zutphen, qui fut archiprêtre après lui jusqu'en 1797.

VI. *Bernard Roes*, curé à Arnhem, lui succéda et mourut le 15 février 1809.

VII. *Abraham van Gestel*, curé à Doesburg, fut revêtu de cette dignité jusqu'à sa mort, qui arriva le 22 avril 1814.

VIII. *Jean Gerritsen*, curé à Nykerk jusqu'en 1815, et ensuite curé à Duiven, donna sa démission d'archiprêtre en 1834.

IX. *Mathias Terwindz*, autrefois président et professeur au séminaire de 's Heerenberg, aujourd'hui curé à Zeddam, fut nommé archiprêtre en 1834.

DISTRICT DE LA FRISE.

Au commencement du 17e siècle, nous trouvons, en qualité de pro-vicaire, *Joachim Hamconius*, et après lui, *Volquier Herkinge*, curé à Zwolle, , qui exerçoit la même autorité sur les districts d'Overyssel et de Groningue. On rencontre en même temps, avec le titre d'archiprêtres ou de doyens ruraux, *Lambert-Engelbert Lambringa* et *Vit-Jacques van Suchtelen*. Vers l'an 1684, *Guillaume Troppens*, curé à Leeuwaerde, comme les deux premiers, exerçoit les mêmes fonctions. Au commencement du 18e siècle, le pro-vicaire apostolique *de Cock* créa archiprêtre ou doyen rural *Bernard Fock*, curé d'Irnsum, parce que l'archiprêtre précédent *Alard van Haesten*. élève de la Propagande, ne se soucioit plus de l'autorité du Saint-Siége. Il paroît néanmoins que ce district fut plus tard administré par l'archiprêtre de l'Amstelland ou pays de l'Amstel; car nous voyons dans une lettre autographe du vicaire apostolique *Jean van Byleveld*, en date du 27 novembre 1719, qu'à sa demande *G. Van Wykersloot* avoit remis cette administration à *Gerard Van der Berg*, archiprêtre et curé à Groningue. Combien de temps *G. Van Wykersloot* remplit-il cette fonction ? C'est ce que nous ne saurions dire exactement. Une lettre du même *Byleveld*, datée du 8 octobre 1720 et adressée à *Hoynck Van Papendrecht*, nous apprend qu'à cette époque déjà la Frise avoit pour archiprêtre :

I. *Jean Toll*, curé à Sneek, qui mourut dans cette ville en 1750.

II. *Luc Ottinck*, curé à Sneek, comme son prédécesseur et comme le furent tous ses successeurs, décédé en cet endroit le 17 mai 1792.

Digitized by Google

III. *Lambert-Ignace Pluijm* fut nommé archiprêtre en 1793 et mourut le 2 août 1800.

IV. *Hilaire de Haan* décédé le 30 novembre 1825.

V. *Jean Simons* fut créé archiprêtre en 1826. Depuis le commencement de 1841-1842, il a été également chargé de l'administration du district de Groningue.

DISTRICT DE SALLAND.

En 1618, *Volquier Herkinge* fut nommé curé à Zwolle et ensuite vicaire de l'Overijssel, de Groningue et de la Frise. Son grand âge l'ayant à la fin rendu incapable d'exercer ces fonctions, on lui donna pour successeur, en 1662, le second curé de Zwolle nommé *Arnoul Waeijer* qui garda cette dignité jusqu'à sa mort, c'est-à-dire jusqu'au 16 avril 1692. En 1703, le pro-vicaire *de Cock* nomma doyen rural *Simon Arendsen*, curé à Deventer, qui ayant été banni de la ville en 1707, devint curé de 's Heerenberg. Après lui, on trouve *Jean Ophuis*, né à Osnabrug, curé de Zwolle, qui peut être considéré comme le premier archiprêtre de Salland.

II. *Gerard-Bernard Beer* devint archiprêtre en 1732 et conserva cette dignité jusqu'à sa mort le 12 août 1761. Il avoit obtenu pour coadjuteur en 1758 :

III. *Herman-Ignace Hofhuis*, curé de Vilsteren. Celui-ci devint curé à Zwolle le 24 septembre 1761, probablement en même-temps qu'il succéda à *Beer*. Il mourut à Zwolle le 28 décembre 1779.

IV. *Gerard-Michel Hamponik* le remplaça comme curé et comme archiprêtre. On lui donna pour coadjuteur en 1797 :

V. *Nicolas-Joseph-Marie Pas*, curé de Raalte, qui administra ce district comme archiprêtre depuis le 7 mars 1799, jour où mourut son prédécesseur, jusqu'au jour de son propre décès, qui arriva le 14 février 1819.

VI. *Jean-Vit Meyer*, curé à Zwolle, ne garda ces fonctions que deux ans. Il mourut le 14 mars 1821.

VII. *Jean-Henri Muller*, curé à Zwolle, quitta cette vie le 9 juin 1837 et eut pour successeur :

VIII. *Henri Van Kessel*, premier curé d'Assen dans le pays de Drenthe, aujourd'hui curé à Zwolle.

Avant l'établissement de la station ou paroisse à Coevorden en 1787, aucun prêtre n'étoit toléré dans la province de Drenthe. c'est pourquoi cette province fut soumise à l'administration de l'archiprêtre de Salland, qui porte en conséquence le titre d'archiprêtre de Salland et Drenthe.

Digitized by Google

DISTRICT DE TWENTE.

Le premier doyen rural dont nous ayons connoissance, c'est *Herman ten Hoente*, recteur du Nonnenklooster au village dit Op de Glaan : il fut nommé en 1668. Après lui, *Théodore de Cock* établit doyen *Henri Smithuijs*, curé d'Ootmarsen. Nous le rencontrons encore en cette qualité en 1720; mais nous ignorons l'année de sa mort. Nous croyons néanmoins qu'on peut le regarder comme le premier archiprêtre de ce district.

II. *Werenfroid Cremer*, curé de Delden et plus tard d'Ootmarsen, lui succéda ; on le trouve encore en cette qualité en 1746.

III. *Théodore Landsing*, curé de Haaksbergen. Il eut pour successeur :

IV. *Herman-Othon Meijer*, curé de Rossum et Builen, où il mourut le 22 janvier 1803. En 1795, il avoit obtenu pour coadjuteur :

V. *Henri Bloemen*, curé de Tubbergen, qui y mourut le 10 mai 1806.

VI. *Henri-Arnould Peese*, curé de Denekamp, mort dans sa paroisse le 2 novembre 1829.

VII. *Lambert Engbers*, curé de Vasse. Nommé en 1829, il administre toujours ce district.

DISTRICT DE GRONINGUE.

Au commencement du 18e siècle, *Gerard Van den Berg* étoit archiprêtre de ce district et curé à Groningue; il fut chargé également, comme nous l'avons vu, de l'administration du district de la Frise. Il eut pour successeur dans le district de Groningue un curé du même lieu nommé :

I. *Gilles-Albert Le Gros*, qui, à l'instigation des jansénistes, fut banni de la ville en 1820, mais admis de nouveau plus tard. Il décéda en 1763 et eut pour successeur :

II. *Jean-François Dolle*, curé à Groningue, qui y mourut en 1771.

III. *Bernard Van Kruissen*, curé de Bedum, qui devint curé à Groningue en 1779. Il demeura archiprêtre jusqu'à sa mort, qui arriva le 30 mars 1812. On lui avoit donné pour coadjuteur en 1800 :

IV. *Bernard Meddens*, curé à Groningue. Devenu archiprêtre en 1812, il donna sa démission en 1831. Un coadjuteur lui avoit été adjoint en 1824 dans la personne de :

V. *Jean-Bernard Priesters*, cure à Groningue, qui s'est démis de sa charge en 1841.

Depuis le commencement de 1841, les affaires de ce district

Digitized by Google

ont été confiées à l'archiprêtre de la Frise. Cependant, depuis le commencement de 1842, ce district est administré par l'archiprêtre de Salland et Drenthe. (1)

FORMULARIUM PAROCHIALE

continens modum scribendi libros parochiales, necnon varias testimonialium, libellorum supplicum, aliorumque instrumentorum formulas et instructiones de pastoralibus negotiis, etc. Editio altera, emendata et usui hodierni accommodata. Leodii apud P. Kersten, 1843, vol. in-8°, pr. 1 fr. 50.

En faisant une nouvelle édition de cet ouvrage, on avoit à examiner s'il convenoit d'y faire les modifications que les changemens, survenus dans l'Eglise de nos contrées sembloient indiquer; et c'est une question que l'éditeur a soumise à plusieurs ecclésiastiques respectables et instruits, juges compétens en cette matière. Tous ont été d'avis qu'il étoit préférable de ne rien changer au livre et de le réimprimer tel qu'il étoit. D'abord ces changemens n'auroient point porté sur le fond même des choses; ils n'auroient guère pu avoir pour objet que certaines dénominations, certains titres, choses toutes accessoires et que Messieurs les curés changeront eux-mêmes au besoin. Il n'est pas impossible d'ailleurs que ce qui n'existe plus, soit rétabli peu à peu et qu'on se rapproche un peu davantage de l'ancien état de choses. Dans tous les cas, il valoit mieux attendre. Si plus tard des changemens devenoient nécessaires, il seroit aisé de les faire connoître par un appendix qui seroit ajouté à l'ouvrage; et c'est ce que l'éditeur promet au lecteur.

Au *Titre V*, où il s'agit de tout ce qui concerne l'Extrême-Onction et les enterremens, il y avoit un paragraphe contenant des instructions et des formules pour la rédaction des testamens. Ce paragraphe a paru tout-à-fait inutile aujourd'hui et il a été retranché.

---

(1) Cet article historique, dont l'auteur est M. l'abbé J.-J. Burgmeyer de Rijswijk, a été extrait et traduit de l'Annuaire du clergé hollandais. Nous y avons seulement fait quelques additions et corrections d'après des notes que M. Burgmeyer a eu la bonté de nous envoyer. Il faut en excepter la petite notice sur Mgr Ciamberlani, dont les matériaux nous ont été fournis par la famille même de ce respectable vice-supérieur.

Digitized by Google

Quant au contenu de l'ouvrage, le titre l'indique assez clairement. Le clergé y trouvera ce qui est dispersé dans un grand nombre de constitutions et d'ordonnances. L'ouvrage commence par des observations générales sur la manière de rédiger et de tenir les livres paroissiaux. Le corps du livre se divise en 8 *titres*, consacrés tous à l'administration des sacremens ; chaque titre se soudivise en un nombre plus ou moins grand de paragraphes. L'administration du sacrement de mariage occupe deux titres et forme à peu près la moitié de l'ouvrage.

L'ouvrage est en latin, et il seroit à désirer qu'à peu d'exceptions près, toute la correspondance du clergé des paroisses avec le bureau épiscopal eût lieu dans cette langue.

POPULATION DES CAPITALES.

PROJET DE RÉUNIR A BRUXELLES SES NOMBREUX FAUBOURGS.

Il est aujourd'hui question de ne faire qu'un tout, qu'une ville, de la capitale et des communes qui formoient sa banlieue en 1794 et qui en ont été distraites par les Français. Ces communes sont : *Laeken*, *Schaerbeek*, *St-Josse-ten-Noode*, *Anderlecht*, *Ixelles*, *Jette-Ganshoren*, *Forest*, *Molenbeek-St-Jean*, *Berchem-Ste-Agathe*, *Etterbeek* et *St. Gilles*. Elles forment une population d'environ 45 mille habitans. Bruxelles, avec cet accroissement, en auroit au moins 150 mille.

Un rapport, présenté le 18 juillet au conseil provincial du Brabant au nom d'une des sections créées dans son sein, regarde la mesure comme légale et juste, utile et opportune. La Constitution ne s'y oppose pas ; l'article 52 de la loi communale prévoit même le cas. Les deux articles qui concernent cet objet dans ces lois, montrent seulement qu'il appartient au législateur seul de prononcer là-dessus et d'approuver ces réunions de communes. Le rapporteur prouve de même que la mesure seroit juste. Il entre dans quelques détails à ce sujet, sur les dettes anciennes que la ville a contractées, sur la part que les communes voisines doivent à ces charges, sur les avantages que la ville leur procure, etc., et il établit que, sous le rapport de l'équité, elles n'auroient pas à se plaindre de la réunion. Le point de l'opportunité est traité d'une manière également satisfaisante. Mais il ne nous importe pas d'entrer dans les détails et de montrer la suite des argumens et des motifs qu'on fait valoir en faveur de la mesure. Le plus fort de ces motifs est sans doute, que ces faubourgs faisoient partie de la ville avant 1795 et qu'ils en ont été violemment arrachés par des étrangers. Mais nous voudrions nous élever à des considérations plus hautes, et

Digitized by Google

examiner en général à quel point il peut être utile pour un pays d'avoir une ou plusieurs grandes capitales. L'idée nous est venue plus d'une fois de traiter cette matière; mais le manque de temps et la difficulté de réunir les faits et les renseignemens qui devroient servir de base à une dissertation de ce genre, nous ont retenus jusqu'à présent.

La question peut être envisagée sous plusieurs rapports. Nous n'en indiquerons que trois principaux.

1° Les grands centres de population sont-ils favorables aux mœurs, à la religion?

2° Sont-ils utiles à la politique, à la liberté, à l'ordre, à la tranquillité, au maintien des institutions, à l'indépendance nationale, etc?

3° Contribuent-ils efficacement au progrès des sciences et des lumières?

Et s'il étoit possible de résoudre d'une manière satisfaisante ces différentes questions, se présenteroit encore celle de savoir s'il y auroit moyen d'empêcher les villes de s'accroître outre mesure, en supposant que cela fût jugé nuisible.

Voilà, comme on voit, une matière assez vaste, et nous n'en montrons pas même toutes les faces. Car nous ne parlons ici ni de l'industrie et du commerce, ni de l'agriculture, dont les intérêts se lient aussi à la population.

I. Il est généralement reconnu que les grandes villes sont des abîmes de corruption, et il est peu de personnes qui n'admettent ce fait. Une foule de causes concourent à produire ce résultat. Les grandes villes attirent: 1° tous ceux qui ne sont pas contents chez eux, et ce sont en général les fainéans, les mauvais sujets; 2° les gens qui veulent vîte faire fortune, et ceux-là aussi ne forment pas la partie la plus estimable de la société; 3° les aventuriers, les vagabonds, les escrocs, les repris de justice, tous ceux qui ont besoin de se cacher et de se dérober aux regards des personnes qui les connoissent chez eux; 4° les jeunes gens qui aiment les plaisirs et qui cherchent à s'émanciper pour s'abandonner en liberté à leurs passions; 5° les femmes perdues et tous ces êtres corrompus et dégradés qui ont besoin du luxe et de la fureur des plaisirs pour vivre; 6° les artistes, les musiciens, les comédiens, les charlatans de toutes les espèces, tous ces gens qui ne vivent aussi qu'aux dépens des personnes riches et des hommes à plaisirs; 7° les ambitieux, les hommes de cour, tous ceux qui ayant trop peu de mérite pour attendre tranquillement leur récompense et les distinctions chez eux, sont disposés à tout sacrifier à leur désir immodéré de s'avancer et de briller. Voilà, pour omettre le reste, bien des élémens de corruption et de désordres. Ajoutons que c'est dans les grandes villes que le mal se propage plus rapidement, par toutes ces réunions publiques où les gens corrupteurs trouvent leur proie sans avoir besoin

Digitized by Google

de la chercher, par tous ces moyens de publicité que la presse multiplie à l'infini et sous toutes les formes. Remarquons encore que là les scandales et les mauvais exemples sont plus communs, que le vice y étale librement les plus abominables excès dont les noms ne sont pas même connus ailleurs.

Et observons que la plupart de ces élémens ou ne se trouvent pas dans les campagnes et dans les petites villes, ou qu'ils y sont moins actifs, moins puissans.

A ce sujet, se présente cette triste réflexion, que, plus les hommes se voient entr'eux et communiquent ensemble, plus ils apprennent de mal et se corrompent; et qu'au contraire plus ils vivent isolés et loin de la multitude, plus ils sont innocens et réglés dans leurs affections et dans leurs mœurs. Mais cette réflexion nous semble manquer de justesse. La communication, par elle-même, ne produit pas ces effets. Elle peut en produire de bons comme elle en produit de mauvais. Les saines doctrines, les principes conservateurs, se transmettent et se propagent par les mêmes moyens que les doctrines hétérodoxes, c'est-à-dire, par la fréquentation et les entretiens. Mais ce qui est vrai, c'est que le vice a besoin des grandes réunions d'hommes pour faire des progrès, et qu'il y trouve un grand nombre de moyens et de ressources qu'il chercheroit en vain dans l'isolement ou dans les petites sociétés. Communiquer avec la foule qu'il a séduite ou qui lui sert d'instrument, fréquenter les lieux et les personnes au milieu desquelles son intérêt lui ordonne de fixer le siége de son empire, voilà le danger; et ce danger existe surtout pour le peuple, pour les hommes sans instruction qui imitent facilement les exemples qu'ils ont sous leurs yeux. Ce qui est vrai encore, c'est que les grandes villes présentent toujours ce danger et qu'il en est très-peu qui fassent exception.

A côté de ce tableau on peut en placer un plus consolant. Car si les populations agglomérées sont généralement des foyers de corruption, c'est aussi là qu'on trouve la plus solide vertu et les plus beaux exemples de dévoûment et de charité. Et cela se conçoit facilement. Pour résister à une grande corruption, à une corruption plus ou moins générale, il faut une forte résolution, il faut être soutenu par tous les secours qu'offre la religion. De là vient que ce qui est bon dans les grandes villes, est ordinairement très-bon. Nulle part la différence n'est plus grande entre le bien et le mal, entre la vertu et le vice. Plus d'ailleurs la corruption gagne et étend ses ravages, plus la vraie foi devient agissante et cherche de remèdes à tant de maux. De là vient encore que c'est dans les grandes villes qu'on rencontre les plus admirables institutions, les plus étonnans dévoûmens, les plus généreux sacrifices, les plus nombreux secours pour se préserver de la contagion. Sans cette profonde corruption, la religion n'enfanteroit pas tant de prodiges, ne feroit pas tant de miracles.

Mais en résumé se présente cette grave question : Est-ce le bien

Digitized by Google

ou est-ce le mal qui l'emporte dans les grandes villes? Et la réponse, hélas! semble peu consolante.

II. En politique, l'examen seroit plus facile, si tant de passions, tant d'intérêts différens ne s'en mêloient pas. Tous les hommes qui croient avoir besoin de remuer, de transformer la société, d'y opérer des changemens et des bouleversemens, tous ceux qui ne sont pas contens de leur situation et qui n'ont qu'à gagner à une révolution, tous ceux-là plaideront la cause des grandes villes. Et nous aussi, nous accorderons volontiers que les grandes réunions de citoyens peuvent avoir leur utilité dans certaines circonstances, que la liberté peut en avoir besoin pour arrêter à temps le despotisme. La tyrannie cherche à diviser; elle se soutient par son unité contre des forces dispersées et sans lien, contre des forces supérieures qu'aucune autorité ne dirige vers un même but. Mais à côté des grands remèdes sont toujours les grands abus, et il arrive, comme on sait, que les populations des capitales servent bien plus souvent les intérêts de l'ambition, du désordre et de l'anarchie, que ceux de la liberté. On les séduit aisément, et on s'en sert contre l'autorité légitime comme on s'en sert contre le despotisme. Plus malheureusement encore, le peuple d'une grande capitale qui a servi d'instrument pour renverser le pouvoir, sert en même temps d'instrument pour imposer le joug au reste du pays, à des millions de personnes qui ne sont pas consultées et qui ne se doutoient pas de la chose. C'est une tyrannie d'un genre particulier et dont l'affoiblissement progressif de toute autorité rend le retour facile aujourd'hui.

III. Sous le rapport des sciences et des lettres et de la civilisation en général, la question se complique un peu. D'un côté c'est dans les grandes villes qu'on trouve le plus d'hommes instruits; mais d'un autre côté on y rencontre aussi la plus profonde et la plus honteuse ignorance. Les hommes instruits se réunissent dans les grandes villes pour plusieurs raisons. Les uns y sont appelés par leurs fonctions, pour le service de l'Etat, pour l'enseignement, etc. D'autres y viennent parce qu'ils y trouvent plus facilement l'occasion de se faire remarquer, d'attirer l'attention des grands et des riches et de faire fortune. D'autres s'y établissent pour être plus à portée des bibliothèques publiques, des musées, des corps savans. Quant à la multitude, elle ne leur est pas necessaire, au moins pour leur travail. L'homme d'étude, le vrai savant non seulement ne cherche pas le tumulte et le bruit des grandes villes, mais il les évite; et si la chose dépendoit de lui, c'est-à-dire, s'il étoit libre et indépendant par sa fortune, par sa position, il vivroit presque toujours dans la retraite, dans le silence des champs; et de là vient qu'on l'appèle souvent homme de cabinet; ce qui veut dire homme retiré et vivant peu dans le grand monde.

Quelques sciences peuvent, jusqu'à un certain point, avoir besoin d'une grande population; telle est la médecine. Le jeune homme

Digitized by Google

qui l'étudie, a intérêt à voir en peu de temps un grand nombre de malades, à acquérir vîte le plus d'expérience possible. C'est ce qu'il trouve, en compagnie de son professeur, dans les hôpitaux des grandes villes. Mais ce qu'il faut surtout à la médecine, c'est l'esprit d'observation. Quiconque n'a pas cet esprit, verra sans beaucoup de fruit des milliers de malades. En qualité d'art conjectural, la médecine vit principalement de faits et d'expérience; mais les faits qu'elle doit consulter, se compliquent de telle sorte, que c'est moins la multitude de ces faits qui est nécessaire que le don naturel de les apercevoir, de les comparer avec d'autres faits du même genre et de les juger.

Les arts et les métiers gagnent aussi en général à être cultivés dans les grandes villes. Les plus beaux ouvrages s'exécutent dans les capitales, parce que l'artiste ou l'ouvrier se renferme ordinairement dans un cercle très-étroit, parce que chacun ne faisant journellement qu'une même chose, finit presque nécessairement par la faire très-bien. Un ouvrier de village est universel; un même homme y est souvent barbier, maçon, cordonnier, charron, etc. Il sait beaucoup de choses, mais il n'en sait aucune très-bien. Au contraire, dans les villes, surtout dans les grandes, un seul métier suffisant pour procurer l'aisance à celui qui le cultive, l'homme du peuple s'y borne ordinairement. Beaucoup d'hommes même ne savent pas un métier tout entier; ils n'en savent qu'une partie; mais ils la savent en perfection, et cela leur suffit.

Si les arts et les métiers, par conséquent, étoient la source de la civilisation, comme un écrivain grave l'a soutenu (1), un point important se trouveroit décidé en faveur des grandes villes. Mais il faut voir quel sens on attache au mot civilisation. Si la civilisation consiste dans des manières plus douces, dans cette honnêteté extérieure qu'on nomme politesse, les grandes réunions de personnes la favorisent sans doute; et c'est ce qu'on remarque généralement dans les capitales. Mais si la civilisation désigne le progrès des vraies lumières, une connoissance plus solide et plus générale de nos devoirs, des mœurs plus réglées et plus pures, il est douteux qu'une nombreuse population l'amène à sa suite; et ici nous rentrons un peu dans le premier point de ce court examen. L'histoire nous apprend en effet que les arts peuvent fleurir au milieu de la plus déplorable corruption; et l'on sait quel parti un habile sophiste a même su tirer de cette observation, comment il a tâché de prouver que c'est la civilisation même qui enfante la dépravation des mœurs.

Mais nous disons que c'est surtout dans les capitales que règne une grossière ignorance. Le luxe et les plaisirs y engendrent la débauche

---

(1) Massabiau, auteur d'un ouvrage en 2 volumes in-8° sur le gouvernement constitutionnel.

Digitized by Google

et la misère; la misère, produite par de telles causes, conduit à l'abrutissement. Rien de pareil à la populace dégradée de nos grands centres de population. Non seulement elle ignore ses devoirs, mais elle a une morale contraire à celle du reste de la société, c'est-à-dire, une morale hostile. Elle ne comprend, elle ne sait bien qu'une chose: vivre aux dépens des autres.

L'ignorance des campagnes est d'un genre tout différent, excepté pourtant dans le voisinage des grandes villes; car nous avouons sans peine que rien ne ressemble, sous ce rapport, plus au peuple des capitales que celui des villages qui les environnent; souvent même ce dernier est pire, parce qu'il redoute moins l'action de la police. Mais en général, le villageois ignorant n'est pas abruti pour cela; c'est simplement un homme qui manque d'instruction, qui n'a aucun usage du monde. Et il s'en faut de beaucoup d'ailleurs que tous nos villageois soient ignorans de cette manière. Qu'on parcoure surtout nos communes rurales les plus isolées, les plus éloignés des villes et des grandes routes, celles dont les habitans ont le moins de communication avec les habitans civilisés de la capitale et des chefs-lieux de provinces; nous gageons qu'on y trouvera plus d'instruction, des lumières plus vraies, plus utiles et plus générales qu'au sein des cités les plus populeuses. Tels sont, nous n'en doutons aucunement, beaucoup de villages des Ardennes et de la Campine, villages à peine connus et dont les habitans simples et heureux n'ont rien à nous envier.

Voilà quelques idées sur des questions que nous croyons importantes. Nous sentons mieux que personne combien elles sont défectueuses. Aussi les présentons-nous moins pour persuader que pour attirer là-dessus l'attention des hommes instruits. Il nous semble qu'il seroit d'autant plus à propos de s'en occuper, que les progrès de la pauvreté menacent les grandes villes d'un accroissement plus rapide. Qu'on examine, pendant qu'il est temps encore, s'il nous importe d'avoir de ces immenses cités, comme on en voit en d'autres pays. Et si la question doit se résoudre négativement, qu'on avise aux moyens d'y mettre de l'empêchement. Un des moyens les plus efficaces seroit sans doute de favoriser davantage l'agriculture, de chercher à fertiliser les landes stériles qui attristent les regards dans plusieurs de nos provinces. A ce propos, nous ne pouvons que recommander l'ouvrage que M. Wodon vient de publier sur le défrichement des biens communaux; il est digne de l'attention du gouvernement. Envoyer quelques centaines de colons dans un coin de l'Amérique ou de l'Asie, ce sera un moyen très lent et peu efficace. Tâchons d'abord de coloniser notre propre pays; et puisqu'il est reconnu qu'il ne produit pas même assez de blé pour notre usage, ayons ce qui nous manque de ce côté là; ce sera en même temps une grande prudence.

L'usage de quelques moyens moraux seroit peut-être égale-

Digitized by Google

ment utile. Le clergé et les instituteurs peuvent trouver cent occasions d'engager les habitans des campagnes à demeurer chez eux, à ne pas chercher un bonheur incertain loin du foyer paternel. Combien de bonnes raisons n'auroient-ils pas à faire valoir? Quels tableaux n'auroient ils pas à tracer? Nous sommes persuadés que ces recommandations, si elles étoient générales et constantes, produiroient d'assez heureux résultats et que ce seroit rendre un grand service à la patrie.

DE L'ENSEIGNEMENT MOYEN.

Lettre à M. J. Gendebien, à l'occasion de sa brochure intitulée : *D'une réforme dans l'enseignement moyen;* par D. Marlin, préfet des études et professeur de rhétorique au collége communal de Liége, etc. Liége 1843 chez F. Oudart, brochure in-8° pr. 1 fr. 50 c.

M. l'avocat Gendebien veut une grande réforme dans l'enseignement des colléges; il ne s'agit de rien moins que d'en expulser les Grecs et les Romains. Homère, Virgile, Démosthène, Cicéron n'y paroîtroient plus que par quelques extraits traduits; la littérature d'Athènes et de Rome ne seroit, dans nos classes, que ce qu'est dans un cours de belles-lettres, celle des Chinois ou des Hindous.

M. Marlin, comme chef et premier régent d'un grand collége, a cru devoir répondre à M. Gendebien et plaider la cause des anciens. Nous lui en savons d'autant plus de gré qu'il l'a fait sérieusement, avec mesure et en présentant une foule d'observations solides et utiles. On voit qu'il a lu ce que beaucoup d'auteurs sages et expérimentés ont écrit sur cette matière, et qu'il parle en outre d'après sa propre expérience, acquise par vingt années d'enseignement. Nous sommes heureux de n'avoir, au fond, que des éloges à donner à ce travail, et de pouvoir le recommander à l'attention de MM. les professeurs et de tous les hommes qui s'intéressent au succès des études classiques.

Mais nous remarquons que la défense, présentée par M. Marlin, est conditionnelle. L'enseignement des colléges est approuvé moyennant certaines modifications qui constituent aussi une sorte de réforme. Aux yeux de M. Marlin, il y a des « colléges arriérés qui sont restés des *écoles latines* pures et enveloppées des langes du pédantisme, avec *pensums*, *prix de mémoires* et autres semblables abus. » Il y en a d'autres « plus complets et où pénètre la lumière; » et tel est spécialement le collége de Liége, le seul à peu près dont il soit nommément fait mention dans ce petit ouvrage.

Digitized by Google

Les colléges arriérés semblent désigner ceux qui sont trop exclusivement grecs et latins. Leurs défauts principaux sont d'avoir conservé les thèmes latins et de n'avoir pas de cours d'études pour les jeunes gens qui se destinent au commerce ou à quelques autres professions.

Il s'ensuit que la réponse de M. Marlin à M. Gendebien est restreinte, et que celui-ci, pourroit, jusqu'à certain point, maintenir son opinion. Or, nous pensons que M. Marlin auroit bien fait de ne pas se renfermer dans des limites si étroites, et que, pour rendre sa réponse complète, il n'avoit qu'à vouloir connoître les autres colléges du pays; examen qui n'auroit été ni long ni difficile. Par ce moyen, outre qu'il rendoit la réplique plus difficile à M. Gendebien, il se donnoit un air de justice et d'impartialité qui lui manque un peu aujourd'hui; défaut que sa modération et son bon jugement lui ont fait sentir à lui-même, et qui lui fait dire quelque part qu'il craint d'être soupçonné de prêcher *pro domo sua*.

Tous les colléges à la vérité n'ont pas, comme celui de Liége, deux cours complets, l'un de langues anciennes, l'autre de français et branches accessoires. Mais il n'y en a peut-être pas un seul qui soit resté *école latine* pure. Tous les colléges que nous connoissons (et nous croyons les connoître tous à peu près), possèdent, outre les chaires de langues anciennes, des cours de différentes langues modernes, de mathématiques, d'histoire, de géographie, etc. Plusieurs ont en outre des cours de philosophie, de physique, de chimie, d'histoire naturelle, d'économie politique, etc. Ce n'est donc pas faute de branches et par disette que la plupar sont arriérés. Mais en quoi ils diffèrent généralement du collége de Liége, c'est que le cours de langues anciennes y est obligatoire et non pas facultatif. Seroit-ce un mal? C'est une question qui n'a pas été examinée, ce semble, et que nous laissons également pour le moment. Nous nous contentons de faire observer que nous avons aujourd'hui, indépendamment des colléges, des établissemens spéciaux pour le commerce et les autres professions, à Malines, à Melle, à Tournay, etc., et que, par conséquent, les colléges peuvent être complets dans leur genre sans avoir une double série de cours. Si, pour ne pas être arriérés, ils devoient reunir, chacun, tout ce dont les classes moyennes de la société peuvent avoir besoin, ils cesseroient d'être colléges et constitueroient une espèce d'universités de second degré.

Pour nous, nous le disons franchement (ou plutôt nous le répétons pour la dixième fois peut-être), nous n'aimons pas cette multitude de branches dans un même établissement; et nous n'aurons garde d'appeler arriérés les colléges qui savent se renfermer dans des bornes un peu plus étroites. « Les besoins variés de notre état de civilisation, dit M. Marlin, réclament forcément un grand nombre de connoissances. » Cela est vrai; mais cela a été vrai pour toutes les époques, et la différence n'est pas grande entre la

Digitized by Google

nôtre et le temps où ont vécu nos pères. S'ensuit-il que chaque établissement d'instruction doit embrasser tout, afin que les parens n'aient qu'à choisir ?

Il est un point sur lequel nous voudrions nous arrêter un instant, parce que M. Marlin en fait une question principale et qu'il s'en occupe longuement; c'est celui des thèmes. Ce point est important en effet, et nous ne craignons pas de dire que c'est de là que dépend, en grande partie, le succès dans l'étude des langues mortes.

M. Marlin ne condamne pas les thèmes absolument. Mais il voudroit, si nous l'avons bien compris, qu'on attendît, pour donner ces exercices aux jeunes gens, qu'ils eussent déjà appris la langue jusqu'à certain point, et qu'ils connussent, outre une grande quantité de mots avec leurs inflexions, la manière dont ils s'enchaînent et se lient entr'eux pour exprimer nos pensées et former le discours. Arrivés à ce point, par la lecture et l'explication des auteurs, ils traduiroient, de vive voix ou par écrit, de leur langue maternelle en latin ou en grec, en se servant exactement des mots et des tours de phrase qu'ils auroient remarqués dans les écrivains qu'on leur auroit mis entre les mains. Il pense que le astreindre à faire des thèmes avant cette époque, c'est exiger d'eux l'impossible, c'est les forcer à écrire mille barbarismes, et par conséquent à contracter l'habitude d'un langage qui ne sera ni latin ni français, etc.

Il y a une apparence de raison en cela. Mais pénétrons dans l'intérieur, et voyons.

Pour écrire ou pour parler le latin, il faut l'avoir appris, il faut le savoir au moins passablement. Tel est, si nous ne nous trompons, le principe de M. Marlin dans la question qui nous occupe; et nous l'admettons volontiers.

Mais pour apprendre une langue, mais pour la savoir, y a-t-il quelque autre méthode prompte et sûre que de l'écrire ou de la parler? Suffit-il de la traduire dans sa propre langue? Nous disons plus : est-ce par la traduction que la nature et l'expérience nous ordonnent de commencer? Nous ne le pensons pas. Si je suis avec un étranger dont je ne connois pas l'idiome et qu'il me prenne envie de l'apprendre, je commence, ce semble, par lui montrer les objets de première nécessité ou du moins ceux que j'ai sous la main, et je lui demande par signes et par gestes comment il les appèle. Les ayant entendu nommer, je les nomme à mon tour et je les répète pour les retenir. Je passe ensuite aux attributs, aux actions, aux phrases, et je m'y prends à peu près de la même manière.

Or, quand je demande à un étranger comment il appèle dans sa langue une *table*, une *chaise*, du *pain*, un *homme*, une *femme*, un *cheval*, etc., et que je m'approprie ses réponses, que fais-je si ce n'est traduire de mon idiome dans le sien? L'objet *table*, qui se confond dans mon esprit avec le mot *table*, n'est-il pas le texte de ma langue que je traduis dans la sienne, n'est-il pas le sujet du

Digitized by Google

thème? Et cela n'équivaut-il pas exactement à cette première leçon qu'on donne à un écolier de collége et qui consiste à lui faire dire en latin ces mots de sa langue : *La rose, de la rose, à la rose*, etc.?

Nous le répétons, dire que, pour faire des thèmes il faut déjà avoir appris la langue pendant un temps assez long, cela revient toujours à ceci, que, pour écrire ou pour parler une langue, il faut la savoir. Mais alors se présente toujours en même temps cette question première et fondamentale : Quel est le moyen le plus prompt et le plus sûr d'apprendre la langue, d'en savoir assez pour la parler et pour l'écrire? Et nous répondons de nouveau que c'est de la parler ou de l'écrire. Nous répondons, disons-nous, par les termes mêmes de la question; et c'est, au fond, le sens du proverbe qui dit que *c'est en forgeant qu'on devient forgeron.*

La traduction et l'explication des auteurs sont un moyen fort utile sans doute, et nous n'avons garde de le repousser; mais il est plus lent et moins sûr que le premier. Quand je traduis du latin en français, j'apprends plutôt ma propre langue que je n'apprends la langue morte. Pour en avoir la preuve, il n'y a qu'à interroger un jeune homme qui n'a appris que par cette méthode; demandez-lui comment on nomme en latin une foule de choses simples et appartenant au langage usuel, et vous verrez s'il saura vous répondre. C'est d'ailleurs ainsi qu'on apprend généralement le grec; et de là vient que presque personne ne sait l'écrire.

D'où vient l'avantage du thème sur la version? La chose est simple; il vient de ce qu'en écrivant les mots latins, je trace successivement de ma main tous les traits des images fixes qui les représentent, et que, de cette manière, ces images entrent plus profondément dans ma mémoire et y demeurent avec plus de fidélité que si je les vois simplement une et même plusieurs fois. En peignant ces images, je suis obligé de voir et de suivre, les unes après les autres, toutes les lignes dont elles se composent; à mesure que je les trace sur le papier, elles se gravent elles-mêmes dans les plis de mon cerveau, et elles s'en effacent difficilement. Au contraire, si je vois ces images toutes faites, tracées par la main d'un autre, j'en vois légèrement et rapidement l'ensemble; mais je ne les vois pas dans leurs détails, mais je n'en distingue pas les moindres traits, mais je n'en suis pas successivement tous les contours; ces images passent devant mes yeux comme une ombre fugitive; je ne saurois les arrêter ni les garder.

D'où vient encore que j'apprends plus vîte une langue en la parlant qu'en la traduisant? C'est une question différente et qui demande une autre réponse. Cela ne vient pas de ce que les mots, en qualité de sons articulés, se retiennent plus facilement que les mots en qualité d'images fixes; le contraire auroit lieu plutôt; car en général la mémoire garde plus fidèlement ce qu'elle a reçu par le sens de la vue, que ce qui lui a été confié par celui de l'ouïe. L'avantage de la parole doit uniquement être attribué à la répétition

Digitized by Google

continuelle des mêmes mots et des mêmes tours de phrases. En parlant une seule heure avec une personne, surtout si nous sommes en même temps livrés à une même occupation, combien de fois n'aurai-je pas l'occasion de reproduire les termes dont je me sers?

Quant à l'objection tirée de ce que, par l'usage des thèmes, on oblige les enfans à faire d'abord mille fautes, il est nécessaire d'observer qu'elle s'applique à toute autre méthode. En apprenant la langue par le discours, on commence aussi par bégayer et par se tromper de mille manières différentes. Comment s'en corrige-t-on si ce n'est par l'observation et par les avertissemens de ceux qui nous écoutent? Quand je traduis du latin en français, ne suis-je pas exposé à prendre d'abord une chose pour une autre? Ne dois-je pas deviner continuellement, et ne fais-je pas mille contresens?

Il y a d'ailleurs une manière de prévenir une multitude de fautes et d'écarter de l'usage des thèmes la plupart des inconvéniens qu'on signale; c'est d'en graduer les difficultés et de les proportionner à l'intelligence et à la capacité des enfans. Dès qu'ils ont appris les déclinaisons, quel inconvénient y auroit-il à leur donner à traduire: *la rose du jardin*, *au temple du Seigneur*, *les livres des maîtres*, etc.? Les recueils de thèmes de M. Blanchin, intitulés *Le petit élève de Lhomond* et *le Disciple de Lhomond*, sont excellens sous tous les rapports, et on peut les mettre, sans inconvénient, entre les mains des élèves dès le commencement de leurs études.

Mais il est quelque chose de plus fort, de plus décisif que toutes les observations qu'on pourroit présenter sur cette matière, c'est l'expérience. Depuis quand ne sait-on plus écrire en latin? Depuis quand ni étudians ni professeurs ne nous offrent-ils plus de compositions latines pures, correctes, élégantes? Depuis quand les lettres latines semblent-elles mortes ou exilées? En écartant de cette discussion l'esprit de système et en nous abstenant de généraliser, nous dirons du moins que bien certainement une des causes de cette disette, c'est qu'on a cessé d'écrire suffisamment le latin dans les colléges, c'est qu'on a trop souvent substitué l'exercice de l'interprétation et de la version à celui du thème.

Ecrivez, et vous saurez écrire. Voilà le principe, et ce principe est ancien.

M. Marlin a dignement parlé des langues anciennes; il en a montré toute l'utilité, toute l'importance, et nous sommes persuadés qu'au fond il est d'accord avec nous. Nous ne différons un peu que sur le choix des moyens; mais cela n'est pas tout-à-fait sans importance, et nous souhaitons qu'on le comprenne. Il n'est nullement indifférent qu'on apprenne de telle manière plutôt que de telle autre, et bien souvent tout le succès dépend de là. Ce qui nous a fait beaucoup de plaisir, c'est de remarquer que M. Marlin n'a pas invoqué, en faveur de son opinion sur les thèmes, la pratique du collége de Liége, comme il l'a fait pour les autres points

Digitized by Google

de sa discussion avec M. Gendebien. Cela nous fait croire que, jusqu'à présent, il n'y est pas sérieusement question de cette réforme.

NOUVELLES

ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES.

Belgique. Parmi les candidats qui ont soutenu leurs thèses, cette année, à l'université catholique, on remarquoit deux membres de la congrégation des Sacrés-Cœurs, dite de *Picpus*, qui envoie des missionnaires zélés et instruits aux extrémités du monde. Le jeudi, 27 juillet, M. Loiseaux, prêtre du diocèse de Tournay, a défendu publiquement et avec beaucoup de succès ses thèses pour l'obtention du grade de licencié en droit canon. Trois prélats distingués ont honoré cette solennité de leur présence, S. Em. Mgr le cardinal archevêque de Malines, Mgr Pecci, archevêque de Damiette et nonce apostolique à Bruxelles, et Mgr de Forbin Janson, évêque de Nancy. Après la cérémonie de la promotion, les évêques ont reçu le corps académique. Peu d'instans après, une députation des étudians de l'université, ayant à sa tête M. Capelle, étudiant de la faculté de droit, est venue offrir ses hommages à Mgr le nonce, qui visitoit l'université pour la première fois. Le discours, prononcé par M. Capelle, étoit plein d'expressions de dévoûment au Saint-Siége et d'attachement aux saines doctrines. « La jeunesse catholique, a-t-il dit en finissant, ne manquera pas de répondre à l'attente du Saint-Père. Oui Monseigneur, par son travail, par sa discipline et par son inaltérable attachement à la foi de ses aïeux, elle prouvera que le catholicisme a seul le secret du vrai progrès des intelligences et de la civilisation. » Mgr le nonce a répondu en italien et a remercié la députation avec une affection toute paternelle, en l'engageant en même temps à faire de jour en jour plus de progrès dans la science et dans l'amour de la religion.

— Le dimanche 30 juillet, a eu lieu l'ouverture du chemin de fer entre Braine-le-Comte et Namur. Le Roi et la Reine ont honoré cette fête de leur présence, avec le corps diplomatique et une foule de personnes distinguées. Le lendemain matin, LL. MM. ont reçu les autorités. Mgr l'évêque de Namur leur a adressé le discours suivant :

« Sire, Madame,

» C'est avec bonheur que je me vois appelé, en cette occasion solennelle, à offrir à Vos Majestés en mon nom et au nom de mon

Digitized by Google

clergé, l'hommage de notre profond respect, de notre entier dévouement. Ailleurs l'expression de ces sentimens peut être entourée de plus de pompe et d'éclat, mais nulle part, j'ose le dire, ils ne sont ni plus sincères ni plus vifs.

» Naguères Vos Majestés visitèrent une des provinces de mon diocèse et elles daignèrent se montrer satisfaites de l'accueil simple mais vraiment cordial avec lequel elles y furent reçues. La province de Namur ne le cède en rien à celle de Luxembourg, elle est animée du même amour pour Vos Majestés.

» Ces sentiments nous les puisons avant tout dans la religion qui nous ordonne *d'honorer le Roi et de rendre à César ce qui appartient à César.* Ils nous sont aussi inspirés par les qualités personnelles de Vos MM. Comment en effet ne pas respecter, ne pas aimer un Roi sage, juste, généreux, qui ne vit que pour le bonheur de ses sujets! comment ne pas chérir une Reine modèle accompli de toutes les vertus, et dont tous les actes sont des bienfaits? Oui, nous respectons, nous aimons Vos Majestés; et non contens d'être pénétrés nous-mêmes de ce respect et de cet amour, nous avons soin de les inculquer aux fidèles qui nous sont confiés. Mais le clergé en a encore un autre à remplir, et il y est fidèle c'est d'implorer les faveurs du Ciel sur Vos Majestés. Aussi chaque jour nous offrons au Très-Haut nos vœux et nos supplications pour qu'il daigne verser sur Elles, sur leurs fils bien aimés, sur tout leur règne, les plus abondantes bénédictions,

» Sire, Madame,

» Daignent Vos Majestés accueillir nos hommages et nos vœux avec leur bonté ordinaire et accorder toujours au diocèse de Namur leur bienveillance et leur protection. »

Le Roi a répondu que sa conviction invariable avoit toujours été que la religion est la base de la société, et qu'en toute rencontre il n'avoit cessé de proclamer cette vérité. Sans la morale, il n'y a point d'ordre dans la société; rien de plus puissant que les enseignements du clergé, pour en inspirer l'amour et en faire respecter les lois. Vous appartenez, ajoute S. M., à une Province où la religion a conservé son heureux empire. L'éducation morale y a toujours été en honneur; elle s'y developpera de plus en plus par le bienfait de la loi sur l'instruction primaire, cette loi dont mon gouvernement a eu le bonheur de doter le pays. Les passions politiques ont besoin de la démoralisation des masses pour se faire jour; sans doute, il y aur a toujours des passions politiques: la religion, cette règle des devoirs sociaux, a seule le pouvoir de les maintenir dans de justes bornes. »

Puis, s'adressant directement à Mgr, le roi s'est plu à le féliciter des bonnes dispositions qu'il rencontre lui et son clergé dans le peuple; disant qu'il attribuoit ce résultat particulièrement à son caractère personnel et à celui de son clergé; qu'il connoissoit le dévoue-

Digitized by Google

ment du clergé de Namur à son égard et qu'il se plaisoit à l'assurer de sa royale protection.

LL. MM. ont ensuite visité plusieurs établissemens publics, entr'autres le collége Notre-Dame-de-la-Paix. Le Roi, après avoir entendu plusieurs discours prononcés par le P. Recteur et par des élèves, s'est exprimé à peu près dans les termes suivants :

« Messieurs, je suis charmé de me trouver au milieu de vous. Je sais que vous donnez à vos études une bonne et sage direction. Travaillez bien, Messieurs; la jeunesse a besoin de bons principes; rien n'est plus important, surtout de nos jours, où l'on travaille à en propager de mauvais, et où l'on tâche d'exciter les passions. Il y a dans la société une lutte entre les bonnes et les mauvaises doctrines. Il faut lutter. Oui, Messieurs, il faut lutter contre cet esprit de désordre, qui tend à bouleverser les Etats. Si on ne s'y opposoit pas dès le commencement, nous aurions beaucoup à craindre des jours orageux. Si, au contraire, on les surmonte, un bel avenir se présente pour la Belgique. La Belgique a une si belle et si heureuse position en Europe! Il ne dépend que d'elle de la conserver et de la rendre plus avantageuse. En conservant ses principes, elle sera respectée et respectable. Ce qui me charme surtout, Messieurs, c'est l'éducation vraiment nationale que vous donnez à la jeunesse. Continuez à élever la jeunesse, comme vous le faites, dans cet esprit; elle sera le soutien de la patrie. »

Enfin Leurs Majestés ons visité tout l'établissement, témoignant une extrême satisfaction et laissant les élèves dans un enthousiasme impossible à décrire. Elles sont sorties par la chapelle du collége, où les élèves ont chanté en chœur le *Domine salvum !*

— Mgr l'évêque de Liége, en visitant le canton de Beeringen, s'étant trouvé dans le voisinage de l'abbaye d'Averbode, située aux confins de la province de Brabant, s'y est rendu le samedi 22 juillet à 7 heures du soir. Le supérieur et ses religieux sont allés à sa rencontre à l'entrée du cloître, et lui ont demandé sa bénédiction épiscopale. Mgr s'est tout d'abord rendu à l'église, pour y adorer le Saint-Sacrement. C'étoit la première fois qu'il visitoit ce temple magnifique, qui passe pour l'un des beaux monuments de la Belgique. Le lendemain dimanche, après avoir célébré la messe, Mgr l'evêque a assisté aux offices, à la grande édification des religieux, et au milieu d'une affluence extraordinaire de monde, désireuse de lui témoigner son respect et de recevoir sa bénédiction. L'après-midi, chacun a été agréablement surpris quand le prélat, assisté de son secrétaire et de quatre prêtres en chappes, a chanté le salut et entonné le *Te Deum* pour l'anniversaire de l'inauguration de S. M. le roi Léopold. Ce jour ne s'effacera jamais de la mémoire des religieux d'Averbode. Lundi matin, 24 juillet, à 7 heures, Mgr a quitté Averbode, pour aller confirmer à Engsbergen, paroisse de son diocèse.

Digitized by Google

— Le dimanche 23 juillet, Mgr de Forbin Janson, évêque de Nancy, s'est rendu à Hal, pour y satisfaire sa dévotion à la sainte Vierge dont l'image miraculeuse est honorée dans cette ville. Désirant en même temps mettre son œuvre de la Sainte-Enfance sous la protection de la Reine des anges, le pieux évêque a dit la messe et est monté en chaire. Il a annoncé comme une importante nouvelle pour le succès de l'œuvre, que LL. AA. RR. le duc de Brabant et le comte de Flandre feroient partie de cette charitable institution et en auroient le patronage.

— Toute la congrégation des doyens à Bruges a été employée, cette année, à l'adoption d'un réglement pour les sacristains. Mgr l'évêque de Bruges a voulu que les sacristains entrassent en fonction avec certaine solennité. L'installation doit avoir lieu dans l'église, un dimanche ou un jour de fête avant les vêpres. Le curé lit ou chante le *Veni Creator;* ensuite il monte à l'autel et lit les lettres de nomination et un avis de l'évêque touchant la manière dont les sacristains doivent s'acquitter de leurs fonctions. Le sacristain nommé s'agenouille alors au pied de l'autel et lit une promesse par laquelle il s'engage à faire avec zèle et avec fidélité tout ce qui lui est imposé. Ensuite commencent les vêpres, et le curé inscrit dans le registre paroissial l'acte de l'installation. Le réglement explique ultérieurement quels sont les devoirs des sacristains, 1° dans l'église, afin que rien ne soit enlevé ni se gâte, afin que tout demeure propre et se conserve; 2° dans les offices de l'église, afin qu'ils soient toujours célébrés avec ordre, avec vénération et avec piété; 3° à l'égard des supérieurs ecclésiastiques, à qui les sacristains doivent beaucoup de respect et une entière obéissance. Dans ce troisième point, il est prescrit comment et quand les nouveaux sacristains doivent être examinés, et combien de temps ils restent sujets à cet examen. Suivent 4° les devoirs des sacristains envers les ecclésiastiques étrangers, et 5° envers les serviteurs laïques de l'église. Enfin 6° le réglement statue de quelle manière un sacristain doit vivre avec ses concitoyens, et ce qu'il doit éviter pour s'acquitter saintement de ses fonctions.

— Le 10 août, 4 jeunes personnes ont pris l'habit chez les *Filles de la Croix* à Liége et 2 autres y ont prononcé leurs vœux. A cette occasion, Mgr le comte d'Argenteau, archevêque de Tyr, y a officié pontificalement. Le R. P. Berset, de la congrégation du T. S. Rédempteur, a prononcé le discours et montré, que, si l'état religieux est d'un grand mérite devant Dieu, la vocation des *Filles de la Croix* a le mérite tout particulier de suivre de plus près notre Seigneur crucifié, en travaillant au salut des âmes les plus abandonnées et en marchant par la voie royale de la Croix, qui fut celle du divin Sauveur lui-même.

— Une circulaire du ministre de la justice, en date du 26 juillet, s'élève contre les abus qui se généralisent de plus en plus par la transmission à prix d'argent des offices dont les titulaires sont

Digitized by Google

nommés par le gouvernement. Cette circulaire concerne surtout le notariat. Le ministre annonce qu'il est déterminé à maintenir rigoureusement les principes posés dans l'arrêté du 16 mars 1831 sur cette matière, et qu'à l'avenir les candidats notaires, qui auroient conclu de semblables arrangemens avec les titulaires qui veulent se retirer, loin d'avoir à espérer d'arriver au notariat par ce moyen, se créeront au contraire des obstacles qui pourront les en éloigner.

— Le 26 juillet, Mlle T' Serclaes de Wommersom et deux autres demoiselles ont pris l'habit religieux chez les dames Rédemptoristines à Bruges. Leurs parens assistoient à cette cérémonie.

— La congrégation de MM. les Joséphites vient d'acheter le local de l'ancien collége de la Ste Trinité à Louvain. Ces religieux avoient déjà, dans cette ville, un établissement qui étoit devenu trop petit pour leurs nombreux élèves. La nouvelle maison servira en même temps de noviciat d'étude pour les membres de la congrégation qui suivent les cours de l'université. L'établissement de Melle, appartenant à la même congrégation, compte aujourd'hui 162 élèves.

— Le conseil communal de Bruxelles, sur les conclusions de la section des finances, vient de voter sans opposition l'allocation d'un subside pour la statue équestre de Godefroid de Bouillon. La ville aura à payer 12,000 francs, à raison de 2,000 francs par an. Ces 12,000 fr. représentent la moitié de la somme nécessaire à la construction du piédestal de la statue projetée. L'autre moitié sera fournie par la province. L'Etat pourvoira seul aux frais de l'érection de la statue équestre, qui coûtera 90,000 fr. On sait que les chambres ont voté un crédit pour cet objet. Le monument sera érigé sur l'une des places publiques de la capitale.

— La division de la propriété en Belgique, surtout des terres, augmente depuis quelques années avec une rapidité incroyable. De 1834 à 1839, le nombre des parcelles cadastrales a augmenté de 6,302 dans la province d'Anvers, de 18,116 dans celle du Brabant, de 5,062 dans celle de la Flandre occidentale, de 9,414 dans celle de la Flandre orientale, de 20,594 dans celle du Hainaut, de 17,831 dans celle de Liége, de 14,482 dans celle de Namur. En cinq ans, le chiffre des cotes foncières a augmenté de 58,153, et s'est élevé de 964,678, chiffre de 1835, à 1,022,801 nombre de 1840. Il s'est encore accru depuis. Cette augmentation provient sans doute en partie du haut prix des denrées qui permet aux fermiers de faire quelques épargnes et d'acheter par parcelles les terres que les anciens propriétaires ont intérêt à vendre, parce que le prix qu'ils en retirent surpasse de beaucoup les capitaux qu'ils y ont placés et qu'ils augmentent ainsi leurs revenus.

— M. François de Coen, jeune prêtre du diocèse de Gand, en dernier lieu vicaire à Renaix, vient de s'embarquer à Anvers pour les missions de l'Amérique du Nord. Il débarquera à Saint-Louis,

Digitized by Google

d'où il ira plus tard prêcher la foi chez les peuplades sauvages au milieu desquelles le R. P. De Smet a déjà obtenu de si grands résultats. M. De Coen se propose de visiter le Kentucky, où son oncle maternel, M. Nerinckx, éleva, il y a trente ans, un grand nombre d'églises et plusieurs maisons religieuses, à l'usage des populations qu'il avoit converties à la vraie religion. Le jeune missionnaire étoit accompagné à son départ d'un autre oncle, frère du précédent, le même qui, en 1798, s'échappa de la Guyane, lieu de déportation de plusieurs prêtre belges, et vint à Londres, où il fonda trois établissemens pour l'éducation des enfans pauvres convertis à la religion catholique. (*Organe des Flandres*)

— L'octave de S. Alphonse de Lignori a été célébrée avec beaucoup de solennité chez les Pères Rédemptoristes à Liége. Le R. P. Bernard a prêché chaque jour deux fois, le matin à 5 heures et le soir au salut. Ces excellentes instructions ont attiré une multitude de fidèles de toutes les classes de la société, et semblent avoir produit d'heureux résultats. Aussi la fréquentation des sacremens a-t-elle répondu à cette assiduité, et l'on a compté pendant cette octave, deux à trois mille communions. La communion générale, qui s'est faite le dernier jour, a été surtout remarquable et par le nombre des fidèles et par leur piété exemplaire. Mgr l'archevêque de Tyr présidoit à la clôture. — La même octave a été célébrée dans l'église de Ste. Madelaine à Bruxelles, également désservie par les Pères Rédemptoristes. S. G. l'évêque de Nancy, qui assistoit à l'ouverture, a saisi l'occasion pour adresser un petit discours au peuple. L'octave a été cloturée par Mgr le nonce apostolique qui y a célébré la messe et chanté le salut.

— Le 8 août, la distribution des prix aux filles de l'école dominicale, établie sous les auspices de Mgr l'évêque de Gand, a eu lieu dans l'église de St Michel. Mgr Pycke de Ten Aerde, vicaire-général, un grand nombre d'ecclésiastiques, M. Legrelle, bourgmestre, et beaucoup de notables de la ville assistoient à cette fête. Cette école ne compte pas moins de 1,800 élèves.

— Mgr l'évêque de Liége a daigné présider la distribution des prix qui a eu lieu le 23 août au collége Saint-Servais à Liége, dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Un drame en vers français, intitulé *le Druide Baldomir*, ouvrage du jeune M. Léon de Closset et de trois autres élèves de rhétorique, a été joué avec beaucoup de naturel et d'ensemble. L'auditoire étoit fort nombreux et a montré sa satisfaction par de fréquens applaudissemens. Le collége Saint-Servais, où l'enseignement des humanités n'est complet que depuis cette année, compte aujourd'hui environ 150 pensionnaires.

— Le collége Saint Michel à Bruxelles, dirigé également par la Compagnie de Jésus, n'a eu, jusqu'à présent, que des élèves externes. Mais un pensionnat y sera ajouté pour la prochaine rentrée. Cet internat paroît surtout destiné aux premières familles, et le prix de la pension y sera, dit-on, de 1,200 frs.

Digitized by Google

— M. Simons, directeur de la nouvelle colonie belge de Santo-Thomas, n'a pas eu le bonheur d'arriver au lieu de sa destination; il est mort en route à bord de la Louise-Marie, qui est arrivée à Santo-Thomas le 7 juin, dix-huit jours après le *Théodore*. Le R. P. Walle, qui a par conséquent dû prendre provisoirement la direction, se trouvoit à Guatemala et se louoit de l'accueil qu'on lui avoit fait. Les colons se portoient parfaitement et avoient choisi pour établissement définitif un endroit du rivage à 50 mètres au-dessus du niveau de la mer, à l'embouchure du Rio-de-Marie.

— M. Meaux, curé de Dranoutre (Diocèse de Bruges) est mort subitement le 7 août, à l'âge de 47 ans. Il desservoit cette paroisse depuis 1837. — M. A.-J. Van Stappen, curé de Poesele (diocèse de Gand) depuis 1819, y est décédé le 11 août, agé de 68 ans.

— M. Verbeke, curé d'Ouckene (diocèse de Bruges), ancien principal du collége de Courtrai et membre du congrès, a été appelé à la cure primaire de Meulebeke, où il a été installé le 8 août avec beaucoup de solennité. Il est remplacé à Ouckene par M. Van Hecke, curé de Beveren près Courtrai. M. Werbrouck, vicaire à St. Pierre à Ypres, succède à M. Van Hecke à Beveren. — M. Beke, vicaire à Messines (diocèse de Bruges), a été nommé curé de Dranoutre. — M. L. Verdegem, vicaire a Opbrakel (diocèse de Gand) a été nommé curé de la paroisse du même nom. — M. Van de Putte, régent du collége épiscopal de Bruges, a été chargé de la cure de Boesinghe (diocèse de Bruges). — M. l'abbé Hornaert, professeur de rhétorique au petit séminaire de Roulers, vient d'être nommé inspecteur ecclésiastique des écoles primaires du canton de Thielt.

— L'architecture gothique commence à reprendre et à étendre son empire. Non seulement on la rétablit aujourd'hui dans les églises mais on l'applique aux constructions nouvelles qui ont un caractère religieux. Le bureau de bienfaisance de Liége avoit pris la résolution d'élever un monument à la mémoire de l'une des bienfaitrices des pauvres. Un concours fut ouvert entre les élèves architectes de la première classe de l'académie de Liége. Le corps enseignant entier de l'académie fut appelé à juger du concours. La composition du jeune Delsaux de Herstal a mérité les honneurs de l'exécution. Le jury a été porté à cette résolution par les considérations que le style gothique étoit d'une unité irréprochable tant dans l'ensemble que dans les détails; que les proportions générales étoient des plus heureuses; que la forme pyramidale si essentielle dans ces sortes de monuments, le distinguoit particulièrement et le faisoit remarquer jusque dans sa liaison avec le sol; que la distribution des ornements étoit faite avec sobriété, goût et discernement; enfin que la composition dont il s'agit, étoit empreinte du caractère de gravité qui convient à un monument de l'espèce. Le jeune Delsaux est auteur des dessins représentant plusieurs

Digitized by Google

parties de la belle église de S. Jacques à Liége, qui ont figuré avec succès aux dernières expositions de Liége et de Bruxelles.

— M. Kuypers, vicaire de Lille-St-Hubert (diocèse de Liége) a été nommé desservant d'Achel, en remplacement de M. Kneepkens, décédé. — M. Gielen, vicaire de Genck, (même diocèse) a été nommé desservant de Bommershoven près de Tongres, et a été remplacé à Genck par M. Van der Hallen. — M. Montfort, chapelain d'Oneux, canton de Spa, a été nommé à la succursale de Solwaster au même canton.

— Mgr l'évêque de Liége a procuré cette année à son clergé deux retraites ecclésiastiques. La première, à laquelle S. G. elle-même a assisté, a commencé le 20 août et s'est terminée le 25 au soir. Cent-et-vingt ecclésiastiques ont pris part aux exercices et s'en sont montrés fort satisfaits. — La deuxième retraite pour laquelle 130 ecclésiastiques sont inscrits, a dû commencer le 27 août, et se fait, comme la première, au grand séminaire de Liége. Les RR. Pères Van Kerkhove et Bossut, jésuites, ont été chargés de prêcher aux deux retraites, ce dont ils s'acquittent avec un talent remarquable et de manière à intéresser constamment leur auditoire.

Rome. Des lettres signalent plusieurs nouveaux miracles qui se sont opérés par l'intercession de la Ste Vierge. Le jour de la fête de S. Pierre, un ouvrier maçon qui s'étoit cassé la jambe en plusieurs endroits en tombant d'un échafaudage, et qui depuis quelque temps, se traînoit de madone en madone avec ses béquilles, pour implorer sa guérison, s'arrêta devant une image de la Ste Vierge, placée à l'entrée du *Ghetto* au quartier des juifs. Il se met à prier la madone avec sa ferveur accoutumée. Quand il a fini, il jète ses béquilles, en lui disant qu'il n'en vouloit plus et qu'il les lui laissoit. Dans le moment même, il se sent guéri et il se met à crier miracle. Le peuple, qui connoissoit ses infirmités, accourt et le porte en triomphe à sa maison. La nouvelle du prodige se répand dans tous les carrefours. Et voilà tous les estropiés, tous les boiteux, tous les aveugles, tous les infirmes, d'accourir auprès de la madone; en quelques instans toute la place et toutes les rues voisines sont encombrées. C'est à qui priera le plus fort. On dit que chaque jour il s'opère de nouveaux miracles. Pour éviter des accidens, la Ste Vierge du *Ghetto* a été transportée dans l'église voisine de Santa-Maria-del-Pianto. Plusieurs ecclésiastiques connus ont depuis été témoins d'un miracle opéré sur un estropié; des Frères des écoles chrétiennes ont vu aussi un prodige opéré devant eux, celui d'un aveugle qui a recouvré la vue. Une petite fille, née sans pouvoir se servir de ses pieds, dont les os, ainsi que ceux des jambes, étoient mous comme un chiffon, alla aussi devant la madone et récita son chapelet, les litanies, le *Salve* et les oraisons jaculatoires. A peine a-t-elle fini, qu'une voix lui dit : « Laisse tes béquilles et va-t-en. » Elle se lève et se met à marcher pour la première fois. Aussitôt l'enfant fut entourée d'une telle multitude, qu'il fallut

Digitized by Google

l'intervention des soldats pour la conduire chez ses parens. Quoi qu'il en soit de ces faits extraordinaires, une enquête paroît avoir été ordonnée, et on ne tardera probablement pas à savoir ce qui en est.

— S. S. s'est rendue, le 2 août, au couvent des religieuses Capucines sur le Quirinal, pour y gagner l'indulgence de la Portioncule, dite le pardon de S. François d'Assise.

— S. S. paroît avoir agréé l'érection des nouveaux siéges proposée par le dernier concile provincial de Baltimore. Elle a même déjà pourvu à celui de Pittsbourg; et Mgr O'Connor, évêque élu, a dû être sacré à Rome le jour de l'Assomption.

— Le 3 août, S. Em. le cardinal Fabrice Sceberas Testaferrata, évêque de Sinigaglia, est mort dans sa ville épiscopale. Né à Valette, capitale de l'île de Malte, le 20 avril 1758, il avoit été élevé à la pourpre dans le consistoire du 6 avril 1818. Sinigaglia est rempli des monumens de sa sagesse et de sa charité. Il a ouvert un séminaire aux lévites, confié aux religieuses l'instruction des enfans, rétabli les colléges du diocèse, institué un mont-de-piété, procuré de nombreux asiles aux orphelins et aux enfans exposés, orné les églises avec magnificence, appelé les Sœurs de la Charité à diriger les orphelines, et les Frères des écoles chrétiennes les orphelins.

Pays-Bas. Mgr l'évêque de Gerra, coadjuteur du vicaire-apostolique de Bois-le-Duc, a consacré le 4 juillet l'église nouvelle de *Tilburg aan het Goirke*; le 10, celle de *Kessel*; et le lendemain il a érigé la dévotion du Chemin de la Croix dans celle de *Lith*. Le 25, il a consacré la nouvelle église de *Zevenbengen*.

— Le 3 juillet, M. l'archiprêtre de Hollande a béni les fondemens et posé la première pierre d'une église nouvelle à *Soeterwoude*. — Le 18 juillet, on a touché pour la première fois de nouvelles orgues dans l'église de Naaldwijk. — Le 22 juillet, on a institué à Bois-le-Duc, dans l'église de Sainte-Catherine la Confrérie du Sacré-Cœur de Marie. Cette association, établie depuis deux ans dans plusieurs villes de la Hollande, y compte déjà plusieurs milliers d'agrégés, et les exercices en sont suivis avec empressement.

— Le 24 août devoit avoir lieu à Amsterdam, dans l'église des PP. Récollets, dite Moïse et Aaron, la consécration de Mgr M.-J. Niewindt, vicaire apostolique de Curaçao, nommé évêque de *Cytrum*, *in partibus infid.* Mais il paroît que les protestans se sont adressés au roi et lui ont fait observer, que ce seroit une concession trop forte faite aux *papistes* que de permettre là une telle cérémonie. Et le prince, trop foible pour résister à ces injustes prétentions et malheureusement trop dépendant par position, a prié les catholiques ou il leur a ordonné de ne pas faire la consécration à Amsterdam. On lui a alors proposé, dit-on, de la faire à Leide; mais cette offre a été également rejetée. Il étoit décidé en

Digitized by Google

conséquence que le sacre auroit lieu le 24 dans la chapelle du séminaire de Warmond. Mais il paroît que cela même n'est pas certain ; c'est du moins ce qu'on nous mandoit en date du 23. A quoi faut-il s'attendre désormais de la part du protestantisme ?

— Le 17 août, est décédé à Maaseyck, M. Van der Meer, ancien curé de Kessenich, âgé de 83 ans.

Prusse. Dans la dernière séance du comité pour l'achèvement de la cathédrale de Cologne, Mgr de Geissel a communiqué à l'assemblée la lettre suivante, qui lui a été adressée le 24 juin par S. M. le roi de Bavière :

» Mon envoyé à Francfort a reçu l'ordre de proposer à ses col-
» lègues l'établissement d'une association des membres de la confé-
» dération germanique pour l'achèvement du dôme, envers laquelle
» je m'engage, si elle se forme, à donner, tant qu'elle subsistera
» et ma vie durant, 10,000 fls sur ma liste civile. Il va sans dire
» que les quatre verrières que je me propose de donner à la cathé-
» drale ne sont pas comprises dans cette somme. »

Bavière. Le roi, voulant mettre tous les curés au-dessus du besoin et dans une position indépendante, a porté leur traitement à 600 florins (1,350 frs).

Hongrie. Le 6 juillet, il a été donné à la diète communication d'un rescrit royal relatif aux mariages mixtes. S. M. y déclare n'être pas opposée au principe en vertu duquel les enfants sont élevés dans la religion du père. Mais, comme ce principe ne peut être mis d'accord avec celui de la liberté de conscience qu'en autorisant les conjoints à s'entendre librement sur l'éducation religieuse à donner à leurs enfants, S. M. désire que ce droit leur soit accordé et que les contrats intervenus entre eux aient force de loi, et que les enfants ne suivent la religion du père, que dans le cas où il n'existeroit aucun contrat de ce genre entre lui et la mère. S. M. désire donc que le projet de loi sur les mariages mixtes, qui sera soumis à la diète, soit conçu dans le sens indiqué.

Espagne. Par décret du 16 août, le nouveau gouvernement a déclaré don Baldoméro Espartero et les signataires de sa protestation en date du 31 juillet, déchus de leurs titres, grades et emplois, honneurs et décorations.

— Le ministre des finances a décidé que la vente des biens ecclésiastiques seroit poursuivie *conformément aux lois ;* que la contribution pour le clergé et pour le culte, abolie par Mendizabal, seroit rétablie conformément aux mêmes lois ; et qu'afin de subvenir aux pressans besoins de l'Eglise, le revenu des biens non encore vendus seroit dévolu aux ministres de l'autel.

Angleterre. D'après le *Sun*, feuille toute dévouée à l'église anglicane, le puséisme fait d'effrayants progrès parmi le clergé anglican. Sur 12,000 ministres du culte, on en compte 5,000 qui ont embrassé la nouvelle doctrine. Si cela continue, dit-il, l'église anglicane sera, dans quelques années, absorbée par

Digitized by Google

l'église de Rome. — On sait que, dans les églises protestantes, on ne donnoit la communion aux fidèles qu'une fois par mois, et même une fois seulement par trimestre. Le recteur et les membres du collége protestant d'Exeter (Oxford) viennent de rétablir dans leur église l'usage de la communion pour tous les dimanches de l'année. Plusieurs colléges vont adopter la même mesure. C'est là, évidemment, un des premiers effets produits par le sermon du docteur Pusey, dont la troisième édition a paru tout récemment, sermon qui rouloit sur la présence réelle et sur les grâces de la communion fréquente.

— Le docteur Pusey est né en 1800 d'une famille fort ancienne du comté de Berk. Son frère aîné est membre du parlement pour ce comté. C'est en 1818 que le docteur Pusey est entré à l'église du Christ. Après avoir pris son premier grade dans les lettres en 1822, il fut élu membre du collége d'Oriel. En 1828, il fut nommé professeur royal d'hébreu dans l'université; le canonicat qu'il occupe à l'église du Christ est attaché à cette première charge. En 1824, le docteur Pusey y remporta le *prix du chancelier*, pour la composition en prose latine. Le docteur Pusey s'est marié en 1828; sa femme est morte en 1839, et lui a laissé une fille unique.

— Les *Passionistes*, religieux italiens, institués depuis une cinquantaine d'années par le vénérable Paul de la Croix, se sont établis en 1842 à Aston-Hall dans le comté de Stafford. Le supérieur est un italien nommé le P. Dominique de la Mère de Dieu. Ils se dévouent à la prédication. Le P. Dominique a fondé une nouvelle mission à deux milles de son couvent, dans la ville de Stone, et il a déjà converti plus de 70 protestans. — Quelques Frères de la Charité, fondés par l'abbé Rosmini, sont entrés en Angleterre il y a environ 6 ans. Au commencement, ils ont rempli une mission dans le collége de l'évêque catholique de l'ouest. Depuis, ils se sont fixés dans le diocèse du centre. Trois des professeurs du collége de Sainte-Marie (Oscott) sont membres de cet ordre. Trois autres sont prêtres, et trois frères convers sont placés à Longhboro, d'où ils desservent deux autres missions. Ils ont ramené en trois ans un nombre considérable de protestans. Les Frères de la Charité se dévouent aussi à l'éducation des enfans pauvres. Ils ont aussi établi un couvent de religieuses de leur ordre à Longhboro. Maintenant ils fondent un collége et un noviciat de l'ordre à Sileby.

Suisse. Après un débat de trois jours, la diète suisse a passé au vote fédéral sur l'affaire des monastères d'Argovie. Ainsi qu'on l'avoit prévu, l'assemblée s'est partagée sur cinq propositions différentes, dont aucune n'a acquis la majorité. Huit Etats et deux demi-cantons seulement ont voté pour le rétablissement complet des maisons religieuses supprimées. Neufs Etats et un demi-canton ont déclaré se contenter du rétablissement, proposé par Argovie, de trois couvens de femmes, et éléminer la question du reçes. Saint-Gall s'est déclaré disposé à se joindre à ce dernier

Digitized by Google

vote, dans le cas où Argovie consentiroit au rétablissement des quatres couvens de femmes que ce canton a supprimés. Mais l'accession de Saint-Gall à ce vote ne termineroit pas encore la question, puis qu'elle ne produiroit que dix votes et demi, et et que pour produire une majorité, il en faudroit douze. La question reste donc encore pendante, et doit être reproduite à la diète de l'année prochaine. — Cependant, afin de donner à ses déprédations une couleur de justice, le canton d'Argovie a fait reprendre les procédures criminelles intentées contre les hommes les plus marquans parmi ses ressortissans catholiques, et presque tous revêtus d'emplois civils ou militaires, quelques-uns même membres du grand-conseil. L'un d'entre eux vient d'être condamné à mort, la plupart des autres aux fers et à d'autres peines infamantes. Mais ce qui va jusqu'à l'incroyable, c'est que le tribunal suprême d'Arau vient de remettre en cause, au criminel, l'abbé de Muri, dont l'innocence avoit été précédemment reconnue, et cela sous la prévention d'avoir contredit des témoins, dont les dépositions auroient été, depuis lors, reconnues véridiques. On ne connoît que le code des jacobins capable de faire un crime à un inculpé de contredire des témoignages à sa charge.

France. Il s'est établi depuis un an à Bordeaux une association sous le titre d'*Œuvre des églises pauvres*. Elle a spécialement pour but de venir en aide à la pauvreté des églises, placées au milieu de communes pauvres elles-mêmes, et qui par conséquent ne peuvent suffire à leur entretien. De pieuses dames bienfaitrices ont régularisé l'action d'une société qui s'en occupe exclusivement. Une souscription annuelle, dont le maximum est facultatif, mais dont le taux convenu est extrêmement bas, forme la principale ressource de ces dames. Les dons en nature sont aussi reçus avec reconnoissance; les étoffes anciennes se changent en ornemens sacrés; les linges brodés se transforment en garnitures d'autel, tout est mis à profit par un travail intelligent.

— Des *Sœurs* dites de *Sainte-Marthe*, établies à Paris et ayant pour supérieure générale la Sœur Hilaire (dans le monde Mme Marie-Michel Migault), paroissent attachées au jansénisme. Mme Migault, mandée par Mgr l'archevêque de Paris et interrogée par ce prélat, a déclaré formellement qu'elle et ses compagnes ne formoient qu'une *société purement laïque*, dont l'autorité ecclésiastique n'avoit point à s'occuper. On comprend que cette ruse n'a pas réussi. L'archevêque qui a longtemps pris patience, s'est vu finalement obligé de recourir à quelques mesures pour empêcher le schisme de croître. Dix-neuf Sœurs se sont soumises à leur premier pasteur et séparées des autres; elles ont trois maisons à Paris et ont pris le nom de *Sœurs de Sainte-Marie*. Les autres, au nombre de 80, sont en révolte ouverte contre l'autorité ecclésiastique; cependant la plupart sont de bonne foi et paroissent simplement abusées sur la position funeste où elles se trouvent; les vraies coupables sont en petit nombre. Néanmoins toutes sont schismatiques.

Digitized by Google

— Les visiteurs et les députés de la congrégation de Saint-Lazare viennent de se réunir à Paris en assemblée générale, pour remplacer leur ancien supérieur-général, démissionnaire. Excepté la Pologne, l'Espagne et le Portugal, toutes les provinces étoient représentées dans cette réuniou. Le choix est tombé, au premier tour de scrutin, sur M. l'abbé Etienne, procureur-général de la congrégation, qui lui a rendu d'éminens services.

— Mgr l'évêque *d'Orléans* a rendu, sous la date des 2, 9, 16 et 18 juillet, plusieurs ordonnances importantes. La première a pour objet l'organisation administrative du clergé de son diocèse. L'ordonnance du 9 juillet, relative au rétablissement des conférences ecclésiastiques, remet en vigueur celle de Mgr de Beauregard, en date du 17 septembre 1827, sauf plusieurs modifications. A l'exception du temps du Carême et du temps Pascal, il y aura, tous les mois, une conférence ecclésiastique dans tous les doyennés. Le travail de ces conférences tiendra lieu des grades et des concours d'où dépendoit autrefois la nomination à certains bénéfices ecclésiastiques; et, toutes choses égales d'ailleurs, les ecclésiastiques qui s'y seront le plus distingués seront nommés aux cures les plus élevées, aux canonicats et aux premières dignités du diocèse, de préférence à tous les autres. L'ordonnance du 16 juillet porte établissement d'examens annuels pour les ecclésiastiques qui n'ont pas cinq ans de prêtrise. Enfin, sous la date du 18 juillet, Mgr l'évêque publie des articles additionnels à l'ordonnance du 2 décembre 1840, qui a rétabli l'officialité diocésaine. Comme le tribunal de l'officialité est principalement établi pour maintenir la discipline ecclésiastique par voie de jugement contradictoire, l'officialité sera formée d'un official, président de ce tribunal, de deux assesseurs ou juges, d'un promoteur, et d'un greffier, nommés par l'évêque, et révocables de droit. Quand le promoteur aura connoissance d'une grave infraction publique ou particulière à la discipline ecclésiastique du diocèse, il en fera son rapport à l'évêque, et, si le prélat pense que l'affaire soit de nature à être poursuivie, le promoteur, faisant fonction du procureur du roi, la déférera à l'officialité, qui la jugera après suffisante instruction. Les affaires seront ordinairement jugées sur instruction par écrit; il n'y aura de débat oral et public que d'après une autorisation expresse de l'évêque. Tout jugement de l'officialité, portant suspense ou interdit, ne sera mis à exécution qu'après avoir été préalablement communiqué au prélat, et qu'il l'aura sanctionné par son mandement. Lorsqu'un ecclésiastique, possédant un titre inamovible, sera traduit devant l'officialité pour cause entraînant suspense, interdit ou retrait de l'ordonnance royale qui a agréé sa nomination, le tribunal s'adjoindra les archidiacres et les vicaires-généraux pour augmenter le nombre des juges, et la cause sera instruite sous la présidence de l'évêque.

Digitized by Google

NOUVELLES LITTERAIRES.

Un décret du Souverain Pontife en date du 5 août 1843, condamne les *Lettres sur la Direction des études*, publiées sous le nom de *François Forti*, avec la marque typographique : *Genève* 1843 ; comme contenant des doctrines et des assertions : « induisant au scepticisme et à l'incrédulité, scandaleuses contre les bonnes mœurs, impies respectivement fausses, téméraires, captieuses, erronées, approchant de l'hérésie, injurieuses et calomnieuses en haine du sacré ministère ecclésiastique, dérogeant aux droits divins de l'Eglise, subversives de la Foi et de la constitution de l'Eglise, favorables au protestantisme, schismatiques. »

— Un ouvrage français bien connu intitulé : *La religion constatée universellement à l'aide des sciences modernes*, par M... de la Marne, 2 vol. in-8°, vient d'être mis à l'*index*. Le vrai nom de l'auteur est *Marcet* ; *de la Marne* n'est que le nom de son département.

— Les *Institutions liturgiques* par le R. P. Guéranger, abbé de Solesmes, donnent lieu à une polémique qui s'étend de plus en plus. Indépendamment des discussions assez vives dont elles sont l'objet parmi les prêtres de plusieurs diocèses, elles ont été censurées par Mgr l'archevêque de Toulouse dans un écrit intitulé : *L'Eglise de France injustement flétrie dans un ouvrage ayant pour titre :* Institutions liturgiques, etc. Mgr l'archevêque de Paris vient d'élever la voix à son tour, dans une circulaire adressée aux curés de son diocèse ; et sa critique est d'autant plus remarquable qu'il déclare avoir eu constamment avec l'auteur les rapports les plus agréables, et qu'il estime son érudition variée, son caractère aimable et les vertus qui font le prêtre pieux. Le prélat reproche au P. Guéranger d'avoir dénoncé les livres liturgiques actuels comme l'œuvre de dangereux sectaires, comme infectés eux-mêmes du venin de l'hérésie, comme contraires à l'autorité du Saint-Siége, et tendant à diminuer le culte de la très-sainte Vierge et des saints.

— La liberté de l'enseignement est un autre sujet de disputes chez nos voisins. Mgr l'archevêque de Paris vient de publier une brochure in-8° intitulée : *Observations sur la controverse élevée à l'occasion de la liberté d'enseignement*, où il tâche de faire disparoître les malentendus auxquels ces discussions ont donné lieu. Le but qu'il se propose l'engageant à dire la vérité aux ennemis comme aux amis de l'université, il s'est trouvé dans le cas de blâmer deux écrivains ecclésiastiques qui ont attaqué l'institution de l'Etat depuis peu. L'un des deux est M. des Garets, chanoine du chapitre de Lyon, qui a publié, il y a quelques mois, un gros volume in-8° sous le titre de : *Le monopole universitaire destruc-*

Digitized by Google

teur de la religion et des lois. Le prélat, tout en convenant que cet ouvrage signale des erreurs qui ne sont que trop réelles, dit, en parlant de l'auteur, qu'étant éloigné des écrivains qu'il vouloit juger, il a confondu des hommes dont il auroit dû séparer la cause. « Il a fait en outre, ajoute-t-il, des citations dont l'exactitude matérielle ne garantit pas toujours l'exactitude quant au sens. Il a pris un ton très-injurieux, ce qui est une manière fort peu chrétienne de défendre le christianisme. » M. des Garets, vivement ému de cette critique, vient de répondre à Mgr l'archevêque de Paris dans l'*Ami de la religion*, et il repousse les reproches qui lui sont adressés. Il est à souhaiter que cette polémique ne continue pas et que le clergé français s'entende sur cette importante matière. Sans une grande union, il lui sera difficile d'obtenir justice.

— Au moment où M. Léon Hayois, professeur de poésie au petit séminaire de Bonne-Espérance, disoit un éternel adieu à sa patrie, la Société des bonnes lectures de Bruxelles publioit sous le titre de *Récréations poétiques de la jeunesse*, un petit volume contenant une soixantaine de pièces fugitives, ouvrage de quelques momens de loisir de l'auteur. Nous y distinguons des vers tendres et charmans adressés à Marie, des contes, des fables, etc. Nous en dirons un mot en rendant compte des publications de cette nouvelle association.

— M. Hanicq, à Malines, vient de mettre en vente plusieurs publications importantes que nous allons indiquer brièvement.

I. *Histoire des littératures anciennes et modernes*, avec l'analyse des ouvrages qui résument l'état littéraire de leur siècle ou de leur pays, et des fragmens de tous les auteurs dont la connoissance est aujourd'hui indispensable dans une éducation soignée, ouvrage dédié aux petits séminaires, aux colléges et aux pensionnats. Malines 1843, vol. in-12 de 772 p. pr. 4 frs. Ce nouveau livre classique se divise en trois parties, comprenant l'histoire des littératures anciennes, des littératures du moyen âge, des littératures modernes. La première partie, qui se compose de six chapitres, est consacrée à la littérature hébraïque, à la littérature chinoise, à la littérature sanskrite, aux littératures persane, phénicienne et égyptienne, et à celles des Grecs et des Latins. La deuxième partie se divise en quatre chapitres. Le premier traite de la littérature avant et après la chute de l'empire romain et fait connoître les principaux auteurs depuis Théodose jusqu'à Charlemagne. La deuxième présente un coup d'œuil sur la littérature du nord et les poésies d'Ossian. Le troisième, sur la littérature des Arabes. Le quatrième a pour objet la littérature européenne depuis le 10e siècle jusqu'à la fin du 15e. On y trouve un petit tableau très-varié des premières universités, des travaux des ordres religieux, des troubadours, trouvères, scolastiques, etc. etc. La 4e et dernière partie se soudivise également en quatre chapitres, dont chacun embrasse l'histoire littéraire d'un siècle,

Digitized by Google

à commencer du seizième. L'auteur de ce recueil se borne aux littératures italienne, espagnole, portugaise, anglaise, française et allemande; et nous pensons que cela peut suffire. Il donnera, dans un écrit particulier, l'histoire de la littérature Belge.

II. *Breviarium romanum, cum officiis sanctorum novissimè per summos pontifices usque ad hanc diem concessis.* Malines 1843, 4 vol. in-12 rouge et noir prix 28 frs. Très-belle et très-bonne édition.

III. *Natuer-en Kunstboek voor jonge lieden en huisgezinnen, ter verspreiding en vermeerdering van nuttige kennis*, door J. Pietersz, directeur der lagere hoofdschool te Brussel. Mechelen 1843, vol. in-12 de 422 p. pr. 2 frs. Cet ouvrage, divisé en deux parties, nous offre, dans la première, le tableau de la nature, de la terre, du firmament, de la mer, etc., et dans la seconde, celui des principaux métiers, des fabriques et manufactures, de la navigation, des arts libéraux et des principales découvertes. Livre très-utile, très-amusant et qui a une juste étendue.

IV. *La vie de la sainte Vierge*, par J. Collin de Plancy. Malines 1843, vol. in-18 pr. 80 c. L'auteur s'est borné à raconter brièvement ce que les saintes Ecritures nous disent de Marie, et il y ajoute quelques pieuses traditions tirées des saints Pères. Cette histoire est encore un peu plus abrégée qu'une autre vie de la sainte Vierge, imprimée chez Lefort à Lille sous le titre de : *Le modèle de toutes les vertus ou vie de la sainte Vierge, mère de Dieu, tirés des saintes Ecritures et des témoignages des SS. Pères, par un prêtre du diocèse de Genève;* mais elle suffit, et nous la croyons généralement utile.

— M. A.-L. Rukart, à St Nicolas, vient de publier : *Geloof of het Symbolum der Apostelen, uitgelegd en overwogen*, door den Abt Lasausse, in-24, pr. 25 c.

— *Den christen geheylig, door godvruchtige oefenigen, behelzende overdenkingen voor den morgen en den avond van elken dag der maend*, etc. door den abt Lasausse. L. Nicolas 1843, chez le même, vol. in-18, relié pr. 2 fr. 25.

— *La jeune personne dans ses rapports avec le monde.* Bruges 1843 chez Vandescasteele-Werbrouck; broch. in-12. Ce petit livre renferme l'écrit que M. l'abbé de la Pommerie fit, à la demande de Mme de Maintenon, pour les demoiselles de Saint-Cyr, et un autre intitulé : *La vraie parure d'une fille chrétienne.* Tous les deux paroissent fort bons.

— *Bréviaire romain* (*dit à cahiers*) très-portatif en petit in-12 avec tous les offices nouveaux insérés à leur place, à paroître au commencement d'octobre chez M. Dessain à Liége. Prix, en feuilles, 12 frs. Depuis longtemps on manifeste le désir d'avoir un bréviaire qui puisse servir aux ecclésiastiques, lorsqu'ils sont en voyage. Les rares exemplaires qu'on trouve encore de temps en temps de l'ancienne édition de Plantin, sont très-recherchés, et à cause de leur

Digitized by Google

vétusté peu en état de servir. Celui que nous annonçons remplit donc une véritable lacune. Imprimé dans le même format en très-beaux caractères, il a l'avantage de servir à la fois à la maison comme en voyage, par le moyen d'un diurnel dans lequel, en se servant des cahiers, on trouve tout ce qu'il faut pour les matines. Ce diurnel, ainsi que les cahiers, est en plus grands caractères que le psautier et le commun des saints qui n'ont que huit feuilles d'impression. Les fêtes qu'on a coutume de reléguer à la fin du bréviaire et des diurnels, se trouvent à leur place.

— *Trigonométrie rectiligne*, mise à la portée des élèves, par P. Heiderscheidt, docteur en philosophie et lettres, docteur en droit romain et moderne et professeur de Mathématiques à l'école de commerce et d'industrie (institut Saint-Louis à Malines.) Anvers 1843 chez J. Van Ishoven, volume in-12 avec planches. L'auteur a sagement évité d'être trop court; quand on s'adresse à la jeunesse, surtout dans les sciences exactes, il est bon de ne rien laisser à deviner ni même à chercher; pour y être clair, il faut expliquer tout; il est surtout nécessaire de ne pas avancer, sans être sûr que l'élève est en état de vous suivre. C'est le mérite particulier que M. Heiderscheidt s'est efforcé de donner à son ouvrage.

— *Berymde schets eener Pelgrimsreis naar Roome*, in 1838-41. Mechelen 1843, in-12 by P. J. Hanicq, pr. 50 c. Le pélerin raconte son voyage en vers et il le dédie à Marie. Il conduit le lecteur, dans cette première publication, depuis le lion de Waterloo jusqu'au passage du St Gothard. Si ce petit essai est bien reçu du public, il le continuera, ainsi qu'il l'annonce dans ces deux vers :

Als deeze kleine proef thans gunstig word' ontvangen,
Dan hef ik Rome's en Loretto's fraeyer Zangen.

— Au moment de fermer cette livraison, nous apprenons que M. Girod, pasteur de l'église chrétienne de Liége, vient de donner une seconde édition de sa petite brochure, sous ce titre: *Sainte Alénie et les Saints en général, avec réfutation de trois articles de M. Kersten*. La réfutation consiste dans l'addition d'une couple de petites pages et de quelques notes. La rétractation de M. Raoul Rochette, du seul archéologue sur qui il s'est appuyé; du savant qu'il a cité à tort et à travers sans le connoître, ne fait pas reculer le courageux disciple de Calvin. « Cette rétractation, dit-il, n'est pas d'une si haute importance qu'on pourroit le croire. Ce n'est pas sur la *personne* de M. Raoul-Rochette, mais sur *ses argumens* que je me suis appuyé. Galilée s'est aussi rétracté; cependant, après sa rétractation, ses preuves demeuroient toujours les mêmes, et la terre continuoit à tourner autour du soleil! » Il ne nous manquoit plus que cette comparaison; elle semble pour le moins aussi plaisante que tout ce que M. Girod nous avoit donné jusqu'aujourd'hui. Au surplus, nous examinerons sa réfutation dans notre prochaine livraison.

Digitized by Google

114me Livraison. 1er Octobre 1843.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS D'AOUT 1843.

8. Le gouvernement provisoire d'Espagne exprime solennellement à la jeune reine Isabelle, le vœu qu'elle soit déclarée majeure dans la prochaine session des cortès.

12. Le gouvernement provisoire d'Espagne est reconnu par la France.

14. Les états-généraux de Hollande reçoivent un projet de loi établissant les trois nouveaux impôts suivants, savoir : 1° un droit de 5 °/₀ sur les revenus de tous les immeubles situés dans le royaume; 2° un droit de 5 °/₀ sur toutes les rentes des fonds et effets nationaux, 3° un droit de 5 à 10 °/₀ sur tous les traitemens des fonctionnaires publics, tant religieux que civils et militaires.

16. Décret ministériel qui déclare Espartero et tous ceux qui ont signé sa protestation du 30 juillet, privés de leurs titres, grades, emplois, honneurs et décorations.

17. Le brigadier Prim, nommé gouverneur de Barcelone, adresse une proclamation aux habitans, pour les exhorter à la paix et à l'union, et pour leur annoncer en même temps qu'il saura punir ceux qui chercheroient à troubler de nouveau la tranquillité.

19. Le théâtre de l'opéra à Berlin, construit par Frédéric-le-Grand en 1740, est détruit par un incendie.

23. Mouvement insurrectionnel près de Bologne dans les Etats de l'Eglise. Les mécontens s'étant approchés de cette ville, des troupes sont envoyées contre eux et les dispersent, après en avoir tué et arrêté quelques-uns. Les fuyards se jètent sur le territoire toscan.

Espartero arrive en Angleterre, à bord du steamer de guerre le *Prometheus*.

Le prince de Joinville et le duc d'Aumale invitent la reine d'Angleterre à venir voir leur père le roi Louis-Philippe au château d'Eu en France, et cette invitation est acceptée.

24. Clôture de la session du parlement d'Angleterre par la reine en personne. Entr'autres passages du discours qu'elle prononce, on remarque celui qui concerne l'agitation actuelle de l'Irlande et les efforts qu'on y fait pour obtenir le rappel de l'union législative des deux pays. *Sa ferme résolution est*, dit-elle, *de maintenir intact ce grand lien d'union.*

26. Proclamation du cardinal

Digitized by Google

Spinola, gouverneur de Bologne, qui annonce qu'une commission militaire est chargée de juger les coupables sommairement et sans appel.

Espartero est reçu en audience par la reine d'Angleterre et par le prince Albert, qui lui font bon accueil.

29. Tentative d'insurrection à Madrid contre le nouveau gouvernement, réprimée sur le champ par l'énergie du général Narvaez qui fait fusiller 8 hommes d'un batallon du régiment de la Princesse, seul coupable de cette révolte.

31. La Diète suisse termine l'affaire des couvens d'Argovie, en acceptant la proposition des députés de ce canton qui promettent d'ajouter le couvent de femmes de Hermetschwyl aux trois autres couvens de femmes que ce canton promet de rétablir. Cette résolution est prise par une majorité de 12 voix et 2 demies contre 7. (*voir plus loin les nouvelles*).

INSTRUCTION PASTORALE

sur les mauvais livres,

adressée par son Eminence Mgr le cardinal archevêque et MMgrs les évêques de Belgique au clergé et aux fidèles de leurs diocèses respectifs.

OBJET ET DIVISION DE CETTE INSTRUCTION.

Lorsque Dieu eut placé l'homme dans le paradis terrestre, voulant mettre son obéissance et sa fidélité à l'épreuve, il lui fit un commandement, d'où devoit dépendre pour lui la vie ou la mort, un bonheur ou un malheur éternel. Il lui dit : « Ne mangez pas du » fruit de l'arbre de la science du bien et du mal; car le jour que » vous en mangerez, vous mourrez certainement. » *Morte morieris* (1).

Voilà ce que dit le Seigneur.

Mais que dit le *père du mensonge*, jaloux de la félicité de l'homme, et résolu de l'entraîner dans sa révolte ? S'adressant à la femme, il dit précisément le contraire : *Nequaquam morte moriemini;* « tres-certainement vous ne mourrez pas (2). »

---

(1) Gen. 2. 17. De ligno autem scientiæ boni et mali ne comedas ; in quocumque enim die comederis ex eo, morte morieris.

(2) Ibid. 3. 4. Dixit autem serpens ad mulierem : Nequaquam morte moriemini.

Digitized by Google

Et la femme?

Elle hésite : Dieu, dit-elle, nous a commandé de n'en point manger, de peur que nous ne soyons en danger de mourir. *Ne forte moriamur* (1). Ainsi, dit S. Bernard, Dieu affirme, la femme doute et Satan nie (2).

Comment se fait-il que la mère de tous les vivants en soit venue à convertir en proposition douteuse, l'assertion si nette, si positive de Dieu même? Ah! c'est que l'esprit malin se glissant entre elle et Dieu, lui a appris à raisonner sur le commandement : « Pourquoi, lui a-t-il dit, Dieu vous a-t-il commandé de ne pas manger de tous les arbres du Paradis? » En prêtant l'oreille à ce raisonneur, elle a déjà mis l'obéissance en doute; et dans son esprit ce doute s'est étendu de la loi à sa sanction, aux menaces positives du Seigneur. La voilà chancelante dans sa foi, dans sa fidélité; et pour hâter sa chute, il ne faut plus que quelques mensonges mêlés de blasphèmes : « Non, lui dit le démon, vous ne mourrez pas; mais Dieu » sait que le jour où vous mangerez de ce fruit, vos yeux s'ou- » vriront et vous serez comme des Dieux, connoissant le bien et » le mal. »

N. T. C. F., vous savez la fin de cette lamentable histoire, l'origine de tous les maux du genre humain.

Mais vous ne faites peut-être pas attention qu'il se passe en ce moment parmi vous un fait en quelque sorte analogue, dont le dénouement peut aussi devenir bien funeste pour chacun de vous, et pour la Belgique catholique tout entière.

Au milieu de vous est *la presse*, nouvel arbre, sous plus d'un rapport, de la science du bien et du mal, qui apprend par les bons livres à faire le bien, et par les mauvais à faire le mal. Il porte des fruits qui donnent à l'âme la santé et la vie; il en porte qui engendrent la corruption et la mort.

Dieu dit à tous ses enfans, par l'organe de l'Eglise catholique leur mère : Ne mangez pas des mauvais fruits de la *presse*; le jour où vous mangerez indistinctement des mauvais comme des bons, vous vous empoisonnerez, vous exposerez votre foi, vous perdrez la grâce qui est la vie de vos âmes, vous mourrez : *morte moriemini.*

---

(1) Ibid. 7. 2. 3.

(2) Denique et serpens non fortior est, sed callidior cunctis animantibus terræ, ait Scriptura. Unde et ab interrogatione incepit, mentem mulieris explorans, sciens ingenio non viribus laborandum : Cur præcepit vobis Dominus Deus (inquiens), ne comederetis de ligno scientiæ boni et mali? Quæ respondit : Ne fortè moriamur. Quod Deus pro certo posuerat dicens : Quâcumque die comederitis, morte moriemini : ista sub dubio supponit, ne fortè (inquiens) si comederemus, moriamur. Et audi ingenium malitiamque serpentis. Nequaquam (inquit), moriemini. Deus affirmat, mulier dubitat, Satan negat.

S. Bernardi *Serm. de quadruplici debito.*

Digitized by Google

Le démon vous dit au contraire : Loin de là, c'est en lisant le *pour* et le *contre* que vous arriverez au développement de la vie intellectuelle, que les yeux de votre âme s'ouvriront, et que vous serez à la hauteur du siècle des lumières, séparés d'un vulgaire ignorant et crédule, propres à donner à la civilisation, aux arts et aux sciences une heureuse impulsion, les guides éclairés de la société et la gloire de votre époque ; *eritis sicut Dii.*

Et vous, N. T. C. F., que pensez-vous? Si vous êtes sincères, ne devrez-vous pas avouer que déjà l'on vous surprend maintes fois un mauvais livre à la main, demandant avec une sorte d'étonnement, *pourquoi il vous seroit défendu* de le lire? Ne faut-il pas, dites-vous, se mettre au courant de ce qui occupe la société? Ne sommes-nous pas dans une ère de liberté et d'émancipation intellectuelle, où il seroit ridicule d'ignorer ce que tout le monde sait? Et d'ailleurs un homme instruit ne discerne-t-il pas facilement le vrai du faux, le bon du mauvais ? Pourquoi donc la séduction seroit-elle tant à craindre ?

Ainsi vous êtes déjà fort avancés dans le doute, et comme Eve vous regardez le fruit défendu : « il vous semble beau et d'un goût agréable ; » *pulchrum oculis aspectuque delectabile* (1) ; ces livres sont bien écrits; le style vous paroit fleuri, pur, entraînant ; la composition de bon goût, la lecture attachante: quel mal y auroit-il à s'y amuser ?

Quel mal, N. T. C. F.? Nous frémissons en vous entendant faire cette question, et nous n'hésitons pas à déclarer que le plus grand des maux, celui que nous venons surtout combattre, c'est que vous êtes arrivés à ne plus voir de mal là où vos Evêques, juges responsables de vos âmes, déplorent un crime:

Gardiens du dépôt de la foi, nous avons reçu l'ordre de veiller à ce qu'il ne s'altère parmi vous, ni par des nouveautés profanes opposées à la vérité du christianisme, ni par les arguties d'une fausse science qui en mine les fondements, ni par des doctrines pestilentielles qui en détruisent la sainteté (2).

C'est en acquit de ce devoir que nous élevons aujourd'hui la voix, pour vous dire avec toute la vivacité de l'amour que nous vous portons : O peuple Belge, peuple éminemment catholique, prenez garde de vous laisser prendre à l'appât que vous jette l'ennemi du salut. Prenez garde qu'en avalant le poison des mauvaises doctrines, versé maintenant par torrents, vous ne perdiez en même temps la foi et les mœurs; écoutez les conseils de vos premiers

---

(1) Gen. 3. 6.

(2) 1. Tim. 6. 20. O Timothee depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ, quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. Et 2. Ep. 1. 14-2. 15, 16-4. 2, 3.

Digitized by Google

pasteurs chargés de conserver parmi vous ce double trésor; et ne perdez pas de vue que mépriser leurs salutaires avis, ce seroit mépriser J.-C. lui-même, ce seroit mépriser son Père qui l'a envoyé. *Qui vos spernit me spernit: qui autem me spernit, spernit eum qui misit me* (1).

Après avoir invoqué les lumières de Celui qui seul peut bénir nos efforts, nous allons :

1° établir ce fait important, que c'est réellement de *mauvais* livres qu'il s'agit.

2° Ce point de départ démontré, nous passerons à un second fait également incontestable : Dieu, par l'organe de son Eglise, défend sévèrement la lecture de ces livres.

Nous aurions pu nous arrêter là, mais désirant éclairer votre foi, afin de rendre votre soumission plus prompte et plus facile, nous prouverons :

3° que cette défense est motivée, qu'elle est parfaitement raisonnable.

4° Ceci nous amènera à vous faire voir la futilité des raisons dont on cherche à s'autoriser pour enfreindre la défense.

5° Enfin nous mettrons sous vos yeux les suites funestes qu'une si coupable infraction entraîneroit pour la paix de vos consciences, pour le bonheur de vos familles et même pour le repos de la société.

6° De tout cet ensemble de faits et de doctrines nous tirerons des conséquences pratiques, très-propres à vous arracher au danger qui vous menace, et à vous faire persévérer dans la voie droite où depuis tant de siècles vos pères ont marché avec courage, voie sûre, voie de paix et de salut, où *l'on conserve*, selon le précepte de l'Apôtre, *le mystère de la foi dans une conscience pure* (2).

---

§ 1.

LES LIVRES DONT IL S'AGIT SONT MAUVAIS.

Qu'est-ce qu'un mauvais livre ?

Nous appelons *mauvais* tous ouvrages, écrits, imprimés, sous quelque titre ou format qu'ils paroissent, dans lesquels on attaque positivement la Religion catholique, soit dans ses dogmes, ses preuves, son autorité, sa hiérarchie, son chef ou ses ministres; soit dans sa morale, sa discipline ou ses pratiques.

Or, tel est le caractère de presque toutes les nouvelles produc-

---

(1) Luc. 10. 16.

[2] 1. Tim. 3, 9. Habentes mysterium fidei in conscientiâ purâ.

Digitized by Google

tions littéraires dont on inonde la Belgique; elles sont d'une hostilité flagrante contre la religion ou contre la morale: souvent elles tendent à détruire l'une et l'autre à la fois.

Il fut une époque de gloire pour les belles-lettres, où la conscience de ceux qui en étoient épris, pouvoit en quelque sorte disputer à la sévérité de la morale des chefs-d'œuvre qui, sans être positivement mauvais sous le rapport des mœurs, laissoient toutefois à désirer. Les règles de l'Eglise concernant la lecture des livres défendus étoient alors d'une application plus embarrassante, et, pour être exact, il falloit souvent mesurer la gravité du danger sur la qualité des personnes et la nature des circonstances.

Ces embarras n'existent plus de nos jours, N. T. C. F.; le mal est devenu évident. Vos doutes, si l'on pouvoit donner ce nom aux excuses par lesquelles vous voulez justifier vos lectures, ne tombent pas sur des ouvrages d'une orthodoxie ou d'une moralité douteuse: non, ils tombent sur des livres positivement, manifestement *contraires à la foi et aux mœurs*. Tel est le point capital sur lequel il importe de vous ouvrir les yeux; tel est le fait qu'il est nécessaire de constater. Pour l'établir, nous sentons le besoin de nous appuyer de témoignages qui ne puissent paroître suspects d'exagération à personne: en conséquence nous citerons ici quelques noms propres, qui sans un motif aussi impérieux, ne devroient pas être prononcés dans l'assemblée des fidèles.

Remontons au siècle dernier.

Ils étoient déjà bien mauvais, bien impies, ces livres qu'enfanta la presse licencieuse du dix-huitième siècle. Le trop fameux philosophe de Genève, tout coupable qu'il étoit d'avoir lui-même prostitué son beau talent d'écrivain, n'en déploroit pas moins les écarts dans lesquels l'esprit de vertige avoit poussé grand nombre d'auteurs contemporains. « Plût à Dieu, dit-il, que la plupart de » nos écrivains fussent demeurés oisifs! Les mœurs en seroient » plus saines et la société plus paisible. Mais ces vains déclamateurs » vont de tous côtés, armés de leurs funestes paradoxes, sapant » les bases de la foi et anéantissant la vertu..... Que contiennent » les écrits des philosophes les plus connus? L'un prétend qu'il n'y » a d'autre Dieu que le monde; l'autre, que le bien et le mal moral » sont des chimères.... Voilà les maximes qu'ils nous enseignent » et que nous transmettons d'âge en âge à nos descendants. Le » paganisme, livré à tous les égarements de la raison humaine, » a-t-il laissé à la postérité rien qu'on puisse comparer aux monu- » mens honteux que lui a préparés l'imprimerie sous le règne de » l'Evangile? Les écrits impies des Leucippe et des Diagoras sont » péris avec eux; mais, grâces aux caractères typographiques, et » à l'usage que nous en faisons, les dangereuses rêveries des Hobbes » et des Spinosa resteront à jamais. » Ici l'écrivain s'anime, et l'œil fixé sur l'avenir, il apostrophe en ces termes les ouvrages de ces deux impies: « Allez, écrits célèbres, dont la simplicité de nos

Digitized by Google

» pères n'auroit pas été capables, accompagnez chez nos descen-
» dants les ouvrages plus dangereux encore, d'où s'exhale la
» corruption des mœurs de notre siècle; et portez ensemble aux
» siècles à venir une histoire fidèle de *nos progrès* et de *nos*
» *sciences*. S'ils vous lisent, et qu'ils ne soient pas plus insensés
» que nous, ils lèveront leurs mains au ciel, et diront dans l'amer-
» tume de leur cœur : Dieu tout-puissant, toi qui tiens dans tes
» mains les esprits, délivre-nous des *funestes lumières* de nos
» pères, et rends-nous l'innocence, le seul bien qui puisse faire
» notre bonheur (1). »

Vœux inutiles, N. T. C. F.! les enfants formés à une telle école, n'ont pu que renchérir sur leurs pères. Non seulement les écrivains de notre temps reproduisent, commentent et mettent en honneur toutes les rêveries impies des Hobbes, des Spinosa et autres, mais ils se jouent ouvertement de ces notions élémentaires de religion et de morale, que la philosophie du dix-huitième siècle, dans les livres écrits pour le peuple, avoit encore généralement respectées. Dans une foule de romans et d'autres productions littéraires du jour, qui sont vendues, distribuées et données presque pour rien, on apprend à la multitude qu'il n'y a ni Dieu ni conscience, ni immortalité de l'âme, ni vie future, ni distinction réelle du bien et du mal; qu'il n'y a d'autre bonheur que le plaisir des sens, d'autre loi que l'intérêt, d'autre motif pour s'abstenir du crime que la crainte des tribunaux et des prisons. Ces ouvrages cyniques, fruit d'une dépravation sans bornes, provoquent tous les désordres, et arrachent à la société ses plus solides fondements.

« Observez la presse française, disoient il y a trois ans des
» écrivains *protestans* : une vaste immoralité semble exister en
» France. Nous ne jetterions pas le cri d'alarme si un ou deux
» hommes de lettres, entraînés par l'ardeur de leur imagination,
» séduits par un goût faux, se livroient à de condamnables
» excès.... Mais ce qui doit attirer spécialement l'attention, ce
» qui donne à nos observations de la gravité, c'est l'énormité de
» ces erreurs, c'est leur nombre. » Après avoir passé rapidement en revue la plupart des romanciers français, après avoir signalé avec indignation quelques-unes de leurs plus détestables productions, que l'on propage en Belgique, voici comme ils concluent :
« Lorsque ce déluge d'obscénités et d'impuretés nous étonne et
» nous effraie, sommes-nous dupes d'une crainte imaginaire?

---

[1] Discours de J.-J. Rousseau qui remporta le prix de l'académie de Dijon. Ed. in-4°, de Genève 1782, p. 44 et suivantes. On y lit encore ce passage. « A considérer les désordres que l'imprimerie a déjà causés
» en Europe, et à juger de l'avenir par le progrès que le mal fait d'un
» jour à l'autre, on peut prévoir aisément que les souverains ne tarde-
» ront pas à se repentir d'avoir introduit cet art terrible dans leurs états. »

Digitized by Google

» Non, devant nous sont plus de cent romans français, qui, » à l'exception d'une demi-douzaine au plus, reposent sur l'amour » illégitime, presque toujours sur l'adultère, fort souvent sur » l'inceste et sur des monstruosités du même ordre, que terminent » ordinairement le meurtre et le suicide. Le mal est flagrant, le » danger imminent (1). »

Voilà ce qu'écrivoient en 1839 des critiques judicieux qui n'ont pas le bonheur d'appartenir à l'Église catholique. Depuis, le mal a toujours été en augmentant, le goût s'est de plus en plus dépravé, et l'on a entendu récemment, en France, des publicistes irréligieux réclamer hautement contre l'extrême facilité avec laquelle des familles respectables *cèdent à l'influence de la monstrueuse école, qui ne cherche des sources d'intérêts que dans les plus mauvais penchants du cœur humain et dans la peinture des scènes les plus ignobles* (2).

Nous tenions beaucoup, N. T. C. F., à démontrer par des autorités que ne sauroient récuser les personnes les plus prévenues contre le clergé, à quel point des livres déjà reproduits et répandus par la presse belge, appartiennent à une littérature impie, *satanique*, *maudite*. Ce stigmate flétrissant, d'autres avant nous le lui ont imprimé (3).

Voilà, N. T. C. F., les livres dont il est question; ne le perdez pas de vue. Si donc, séduits à moitié par celui que notre Seigneur appelle le père du mensonge, vous avez pu douter s'il ne

---

[1] Quaterly Review 1839.
[2] *Constitutionnel*, 14 février 1843.
[3] Le *Constitutionnel* appelle cette littérature *maudite*.

La *Revue nationale* a donné la qualification de *satanique* à cette espèce *détestable de romans*, *et pourtant à la mode*, où les Alexandre Dumas, les Eugène Sue, les Balzac et autres « personifient dans un héros auquel ils accordent des facultés surnaturelles, un pouvoir mystérieux et occulte qui domine ce monde.... ils nouent des intrigues effrayantes à faire dresser les cheveux sur la tête.... entassant malédictions sur anathèmes.... mettant la vertu désarmée aux prises avec le vice embusqué à tous les carrefours de la vie, et puis ils concluent avec désespoir que le monde est un abîme d'infamie et de méchanceté. » Après avoir fait la critique d'un de ces détestables romans, la *Revue nationale*, parlant des effets que ces lectures sont dans le cas de faire sur l'esprit des lecteurs, ajoute : « Les malheureuses créatures que des théories mensongères du bien et du mal ont perdues, ne sont pas venues toutes s'asseoir sur la sellette d'une cour d'assises. Demandez au hideux suicide où il va prendre tous les jours son effrayant tribut; interrogez la débauche, interrogez la misère, confessez, sur leur lit de douleur, toutes les infirmités morales qui s'agitent au fond de notre société, et vous penserez peut-être que.... le roman satanique a ses dangers qu'il faut faire connoître, ses hontes que la critique doit flétrir. » *Revue nationale*, 5e série, 4e et 5me livraison.

Digitized by Google

vous étoit pas permis de les lire, détrompez-vous aujourd'hui. Non, cela ne vous est pas permis : *non licet*. Ecoutez avec respect les graves enseignements de l'Eglise dont nous sommes les interprêtes.

---

§ 2.

DIEU, PAR L'ORGANE DE SON ÉGLISE, DÉFEND SÉVÈREMENT LES MAUVAIS LIVRES.

Pour établir ce deuxième fait, nous remontons au berceau de l'Eglise, au temps même des Apôtres. C'est dans les actes du grand Docteur des nations que nous puisons la règle qui défend de lire et de conserver les mauvais livres. Arrêtons-nous un instant à bien examiner ce fait important.

S. Paul avoit choisi la ville d'Ephèse, capitale de la province d'Asie, pour en faire plus particulièrement le théâtre de son zèle et de ses travaux apostoliques. Le fameux temple de Diane y attiroit un concours immense de peuple, et nulle part les superstitions, la magie et toutes les erreurs du paganisme n'avoient jeté de plus profondes racines. Il ne se trouvoit pas seulement là des artisans capables de haranguer le peuple et de l'exciter à soutenir le culte des fausses divinités, mais il paroît que la civilisation y étoit assez avancée, pour que dans la plupart des maisons ont lût des traités sur les mystères du paganisme. En s'attaquant à la *grande Diane*, au centre de son culte, S. Paul attaquoit *le fort armé* dans ses retranchements; en y plantant la croix, il facilitoit la propagation de l'Evangile dans tout l'Orient. *Pendant trois ans il ne cessa donc*, il le dit lui-même, *d'exhorter avec larmes, en public et en particulier, le jour et la nuit*, les habitants de cette ville à se convertir au Seigneur (1); il y soutint pour le salut de leurs âmes des combats inouis; *ad bestias pugnavi Ephesi* (2). Ses généreux efforts furent couronnés du plus brillant succès. *Tous ceux qui habitoient l'Asie, tant juifs que gentils, entendirent la parole du Seigneur*

---

[1] Act. 20. 18. 20. Vos scitis à primâ die, quâ ingressus sum in Asiam, qualiter vobiscum per omne tempus fuerim.... quomodò nihil subtraxerim utilium, quominùs annuntiarem vobis et docerem vos publicè et per domos.... Propter quod vigilate, memoriâ retinentes, quoniam per triennium nocte et die non cessavi cum lacrymis monens unumquemque vestrûm; et nunc commendo vos Deo, etc.

[2] 1 Cor. 15. 32.

Digitized by Google

Jésus, confirmée par des miracles si extraordinaires, que les linges qui avoient touché au corps de S. Paul, appliqués aux malades, leur rendoient la santé. A la vue de ces prodiges, une multitude de payens embrassèrent le Christianisme; ils *reconnurent*, dit le texte sacré, *leurs égarements et vinrent en faire l'humble aveu*. Elle étoit sincère cette confession; mais elle ne parut pas suffisante à l'Apôtre. La véritable détestation du péché implique le sacrifice des objets qui y ont entraîné, et le retranchement des occasions qui peuvent y faire retomber; il exigea donc qu'on lui apportât les mauvais livres, et il fut obéi : *contulerunt libros;* on en fit un tas, et pour faire disparoître à jamais ce qui avoit perverti tant d'âmes, et ce qui pouvoit en gâter tant d'autres encore, on y mit le feu devant tout le monde : *et combusserunt coram omnibus*. Ce ne fut pas, humainement parlant, un léger sacrifice, *car il y en avoit pour cinquante mille deniers d'argent* : mais ces premiers chrétiens comprenoient la parole du Sauveur : à quoi sert de gagner et de conserver tout le reste, si l'on vient à perdre son âme (1)? C'est par cet acte de foi, d'obéissance et de sacrifice, *c'est ainsi*, dit l'Ecriture, *que la parole de Dieu prit parmi eux de rapides développements et des forces incessantes* (2).

Ce fait fut décisif pour la suite des temps. Saint Augustin nous assure que tous les sectaires qui troublèrent la primitive Eglise, furent obligés, pour obtenir la grâce de réconciliation, d'apporter, à l'exemple des Ephésiens, leurs livres aux pieds des apôtres, et de les brûler (3). Luther lui-même convient *que l'usage de livrer aux flammes les mauvais livres, date de l'histoire d'Ephèse rapportée dans les Actes des apôtres* (4). Cet usage fut constant, universel. L'on ne recevoit aucun philosophe payen dans le sein de l'Eglise, qu'il n'eût brûlé les ouvrages où il avoit autrefois consigné des erreurs. Le grand Cyprien fut soumis à cette condition. Les hérétiques des siècles suivants durent la subir avec la même rigueur, et voilà pourquoi il nous reste peu de chose des innombrables écrits dont les Ariens, les Gnostiques et autres sectaires avoient infecté l'Orient. On en fit comme des ouvrages d'Apollinaire, de Celse, de Manès, comme les Pères du cinquième concile général vouloient faire de tous les

---

(1) Matth. 16. 26. Quid prodest homini si mundum universum lucretur, animæ verò suæ detrimentum patiatur? aut quam dabit homo commutationem pro animâ suâ?

(2) Act. 19. 10, et seq.

(3) S. Aug. post. tract. in ps. 65 n. ult. Col. 442. Tom. IV.

(4) Luther. tom. 2. Epist. ad Spalat. Est veteris exempli et antiqui moris, infectos et improbos codices comburendi quemadmodum legimus in Actibus apostolorum.

Digitized by Google

livres contraires à la foi : *Pour nous*, disoient-ils, *les livres impies des hérétiques aussi bien que leurs discours impudents, sont les œuvres du père du mensonge, du démon..... Qu'ils deviennent donc l'aliment du feu ; qu'ils passent par les flammes* (1). Aussi les savants observent que si les Pères de l'Eglise n'avoient pas fait mention dans leurs ouvrages des adversaires de la foi catholique qu'ils ont eu à combattre, le nom même de plusieurs de ces novateurs auroit été enseveli dans un éternel oubli. Tant étoit grande l'horreur qu'inspiroient leurs écrits !

Il étoit donc de règle de détruire tous les livres contraires aux principes de la foi et des mœurs ; qu'on juge à quel point la lecture en devoit être interdite ! Quiconque se l'étoit permise, devenoit suspect. La délicatesse de conscience des premiers chrétiens étoit poussée en cette matière à une perfection que l'on seroit aujourd'hui tenté d'appeler excessive. Ce qui le prouve, c'est qu'alors on voyoit avec peine les premiers pasteurs de l'Eglise se livrer, quoique dans de bonnes intentions, à la lecture de livres hérétiques après que la condamnation en avoit été prononcée. Ainsi S. Denis d'Alexandrie, l'une des gloires de ce grand siége, un savant et zélé défenseur de la foi, encourut, au dire d'Eusèbe, la disgrâce des fidèles, parce qu'on le trouvoit sans cesse occupé à fouiller dans les ouvrages des hérétiques. Il fut même accusé à Rome, et le Souverain Pontife lui recommanda d'éviter désormais ce qui avoit blessé son peuple (2). Théophile, autre patriarche d'Alexandrie fort instruit, avoit été des premiers à réfuter les erreurs contenues dans les ouvrages d'Origène, et il avoit reçu de ce chef les félicitations de S. Jérôme, de S. Epiphane et du Pape S. Damase ; mais comme il continuoit de les lire après qu'ils eurent été condamnés, il en fut réprimandé dans un concile, et les excuses qu'il fit valoir, ne furent pas même admises (3). Où en sommes-nous, N. T. C. F. ? Dans ces beaux âges de l'Eglise on trembloit de voir la vérité chrétienne ternie par le moindre souffle de l'erreur;

---

(1) Conc. C. P. H. œcum. V. Cap. I. Hæreticorum quidem effrænatas linguas et impiissimè conscripta patri mendacii diabolo connumerantes, illis dicemus : Omnes vos convalescere facitis flammam ignis : ambulate in lumine ignis vestri et per flammam quam incenditis.

(2) Euseb. Hist. eccles. Lib. VII. Cap. 7. edit. Vales. Mogunt. 1672. Saint-Denis, à qui S. Basile et les Grecs donnent le titre de *Grand*, et que S. Athanase appelle le *docteur de l'Eglise catholique*, combattit avec le plus grand succès les Novatiens ; il réfuta Paul de Samosate, ainsi que le livre *des promesses* publié par Népos. Dans une conférence publique avec Coracion, chef des Milinaires, il le convainquit et lui fit abandonner sa doctrine. Envoyé en exil en 257 par le préfet d'Egypte, il y convertit les payens au milieu desquels il vivoit. De retour à Alexandrie, il combattit les Sabelliens.

[3] Socrat. hist. eccles. Lib. I. Cap. 6. et Lib. VI. Cap. 17.

Digitized by Google

et notre siècle, confondant toutes les notions, voudroit décerner les mêmes droits, les mêmes égards au faux et au vrai, au vice comme à la vertu!

Rappelerons-nous maintenant le décret du premier Concile de Nicée contre le livre scandaleux d'Arius intitulé *Thalia* (1); et celui du quatrième Concile de Carthage contre les livres des payens (2)? Citerons-nous le décret du Pape S. Innocent I contre les livres de Pélage et de Célestius; les actes du Concile d'Ephèse contre les livres des Nestoriens; le décret du grand S. Léon contre les œuvres des Manichéens et des Priscillianistes (3), et le célèbre décret du Pape S. Gélase *concernant les livres que l'on pouvoit admettre et ceux qu'il falloit rejeter* (4)? Nous pourrions parcourir de la sorte tous les siècles de l'Eglise en multipliant les citations, et nous arriverions ainsi au dernier concile écuménique, qui, par les *règles de* l'*Index*, n'a fait que résumer toute la tradition et proclamer la loi invariable de l'Eglise.

Il est une de ces règles, la septième, que les circonstances nous invitent particulièrement à mettre sous vos yeux; elle porte : « Tous » livres qui formellement (*ex professo*) exposent, racontent ou » enseignent des choses licencieuses ou obscènes, sont grièvement » défendus, par la raison qu'il importe de conserver non-seule- » ment la foi, mais encore les mœurs, et que cependant ces sor- » tes de livres ont coutume de les gâter avec une très-grande » facilité (5). »

Cette règle a été approuvée et confirmée avec les neuf autres par la Bulle *Dominici gregis* de Pie IV, en date du 24 mars 1564 : et nous voyons un S. Charles Borromée, dans le concile qu'il assembla à Milan, en 1576, ordonner que les Curés s'informent soigneusement de tous ceux qui possèderoient ou liroient de ces livres, et les déférent à l'Evêque diocésain, afin qu'il remédie à un si grand désordre (6).

---

[1] Concil. Nicæn. OEcum. 1. anno 325. -- Constantinus præcepit morte multari qui librum aliquem ab Ario confectum statim non attulisset. Socr. ibid.

[2] Conc. Carthag. IV anno 398 sic statuit : *Episcopus gentilium libros non legat; haereticorum autem pro necessitate et tempore.*

[3] S. Leo Ep. 15, al. 93. c. 15. Ed. Venet. scribit : *Curandum esse et sacerdotali diligentiâ maximè providendum, ut falsati codices in nullo usu lectionis habeantur. Apocryphae autem scripturae non solùm interdicendae, sed ignibus concremandae.... undè si quis episcoporum apocrypha haberi per domos non prohibuerit, haereticum se noverit judicandum, quoniam si alios ab errore non revocat, se ipsum errare demonstrat.*

[4] *Decretum Gelasii Papae de recipiendis et non recipiendis libris.... quae sunt scripta ab eo cum 70 eruditissimis Episcopis.*

[5] Vide ad Calcem Conc. Trid. de libris prohib. Reg. VII.

[6] V. Conc. mediol. IV. const. part. 3 tit. de visitat.

Digitized by Google

Les conciles provinciaux tenus dans les diverses parties du monde à la suite du saint Concile de Trente, insistèrent pour la plupart sur l'observation des règles concernant les mauvais livres. Tel est le Concile provincial de Cambrai, présidé en 1565 par Maximilien de Bergues, et celui de 1631 sous François Vander Burch; tels sont encore les nombreux synodes Diocésains tenus en Belgique : à Tournay en 1589, à Namur en 1604 et 1639, à Malines en 1609, à Anvers en 1610, et 1643, et à Liége en 1618 et 1619. Une même pensée anima ces vénérables assemblées, c'est celle qu'exprima si bien l'illustre Antoine Triest, Evêque de Gand, dans ses statuts diocésains publiés en 1650 : maintenir dans toute leur rigueur les défenses portées depuis le concile de Trente par le S.-Siége apostolique, et obliger les Curés de remontrer sans cesse à ceux dont ils doivent répondre devant Dieu, que ces défenses lient leurs consciences, et qu'ils ne peuvent se permettre à aucun prix ni de lire ni de conserver des livres contraires à la foi ou aux mœurs (1). Le concile provincial de Bordeaux, tenu en 1583, veut qu'on les brûle comme du temps des apôtres (2). Celui de Tours de la même année l'ordonne sous peine d'excommunication (3); et tous deux mettent sur la même ligne les livres contraires à la foi et ceux contraires aux mœurs. En parlant de ce dernier, le concile de la province de Mexique, approuvé par le S.-Siége en 1589, invoque surtout l'expérience pour montrer combien ils sont funestes à la moralité des peuples (4). Le concile de Narbonne, tenu en 1509, ne se contente

---

[1] « Moneant diligenter parochi sibi subditos, libros hæreticos vel ex professo lubricos nullo modo legere vel habere licere, eisque prohibitiones sedis Apostolicæ auctoritate, post Concilium Trid. editas, crebrò insinuent. » Syn. diœc. Gand. 1650 Tit. I. C. VII.

[2] « Moneantur etiam sæpissimè fideles christiani à suis parochis et confessariis, ut fugiant tanquam virus mortiferum lectionem librorum quorumcumque qui vel ad artes magicas pertinent, vel impias et obscænas narrationes continent, eosque, ut olim tempore apostolorum factum legimus, comburant. » Conc. Burdig. an. 1583 à Gregorio pp. XIII. approb.

[3] « Prohibet hæc S. Synodus, ne libri magicæ artis, hæreticorum, schismaticorum, aut sacrilegia, incantationes et curiosas artes docentes, vel ad lasciviam et luxum provocantes, imprimantur, vendantur, legantur, aut retineantur omninò... jubetque, sicubi reperti fuerint, comburantur sub ejusdem anathematis pœnâ, quam ipso facto incurrunt qui minimè paruerint. » Concil. Tur. an. 1583.

[4] « Hæc S. Synodus exhortatur, ne quisquam libros similes apud se retineat, aut ab his legi permittat, qui suæ curæ substent. Experientiâ compertum est, ex lectione librorum quibus turpia et obscæna continentur, morum corruptelam oriri. Concil. Mexic. an. 1585 sub Sixto V. app. à S. Sede an. 89.

Digitized by Google

pas de fulminer la sentence d'excommunication contre ceux qui lisent ou conservent des livres hérétiques ou obscènes, il ajoute que c'est sans préjudice des autres peines prononcées par les Souverains Pontifes et les Conciles généraux (1).

Nous vous supplions, N. T. C. F., de méditer cette doctrine et ces règles avec d'autant plus d'attention, qu'en rapprochant les canons des conciles modernes de ceux des conciles tenus dans les premiers siècles de l'Eglise, des décrets des Souverains Pontifes, du langage des Pères de l'Eglise, ainsi que de la pratique constante de brûler, à l'imitation de l'Apôtre, tous les livres défendus, il est impossible de ne pas en tirer cette conclusion : l'esprit de vérité que J.-C. a promis à son Eglise pour toute la durée des siècles, a donc parlé par sa bouche. J.-C. qui a promis de demeurer tous les jours jusqu'à la fin du monde, avec ses apôtres et avec leurs successeurs les Souverains Pontifes et les évêques, a donc hautement manifesté sa volonté suprême. Il faut donc, comme le proclament tant de conciles, ou renoncer aux livres contraires à la foi et aux mœurs, ou subir l'anathème ; car c'est ici ou jamais le cas d'appliquer la parole du divin Sauveur : *Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour vous comme un payen et un publicain* (2).

Nous pourrions, N. T. C. F., en nous reposant sur votre docilité, considérer ici notre tâche comme finie. Qui de vous en effet oseroit désormais nier la défense nette, positive de Dieu parlant par la bouche de son Eglise? Personne. D'autre part, qui de vous niera que les livres contre lesquels nous nous élevons, ne soient réellement de ceux qu'atteignent les anathèmes de l'Eglise? Personne ; car vous les avez entendu proscrire par des voix non suspectes, et Nous qui sommes juges de la doctrine, chargés da la part de Dieu de vous instruire, nous déclarons solennellement qu'ils sont mauvais, condamnables et condamnés. Dès lors, connoissant par une douce expérience la parfaite soumission des vrais catholiques de ce pays aux pasteurs de leurs âmes, nous pourrions nous tenir assurés qu'après cet avertissement bien compris et bien médité, aucun Belge, digne du glorieux titre de catholique, ne sortira plus des limites du devoir.

Mais, parce que nous aimons qu'en ceci, comme en toutes choses, votre soumission soit un culte raisonnable, nous allons encore mettre sous vos yeux les principaux motifs sur lesquels la règle de l'Eglise a toujours été basée.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

---

[1] Libros.... ex professo de hæresi et rebus obscænis tractantes, aut legi aut domi retinere prohibemus sub pœnâ excommunicationis ipso facto incurrendæ et aliis pœnis à summis Pontificibus et œcumenicis Conciliis ordinatis. [Conc. Narb. an 1609].

[2] Matth. 18. 17. Si autem Ecclesiam non audierit sit tibi sicut ethnicus et publicanus.

Digitized by Google

NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE AMUSANTE

publiée par la Société des bonnes lectures à Bruxelles.

On sait que les mauvais livres sont un grand fléau, le plus grand peut-être de la société moderne. Depuis que l'art humain a fourni le moyen de multiplier un écrit dangereux à l'infini, de le répandre à l'instant en mille endroits, l'erreur et le vice ont trouvé le plus puissant et le plus utile auxiliaire qu'ils pussent désirer. Cela est surtout vrai dans les pays où la presse jouit d'une entière liberté.

On sait cela, disons-nous, et ceux qui abusent de ce terrible instrument, en conviennent souvent eux-mêmes. Mais ce qu'on ne sait pas aussi bien, c'est le remède à opposer à ce mal. Sans doute les bons livres en sont un, et malheur à nous, si nous le négligions. Seulement il est douteux que ce soit le seul, que ce soit le remède général et toujours efficace.

Premièrement, qu'est-ce qu'un bon livre? Question difficile et qui peut recevoir vingt solutions différentes, d'après le caractère et la capacité du lecteur. De là l'embarras des personnes qui s'occupent de l'impression et de la propagation des livres utiles. Les mauvais ouvrages sont innombrables; les bons se comptent plus facilement, et ce n'est pas à tort qu'un jour un prélat vénérable nous dit qu'aujourd'hui il seroit plus court de faire l'*Index* des bons livres que celui des mauvais. Et parmi les bons, beaucoup peuvent encore avoir leurs dangers, leurs effets plus nuisibles qu'utiles. Aussi peut-on établir en principe, qu'il n'y a pas de bonne lecture sans un choix judicieux. Toute personne qui lit sans régle, sans prudence, est exposée à se perdre, lors même qu'elle s'abstient par devoir des ouvrages défendus. Et quand il n'y auroit pas d'autre mal que la perte de temps, n'en seroit-ce pas un assez grand, surtout dans la jeunesse?

Il est malheureusement plus facile de dire ce que c'est qu'un mauvais livre, parce qu'il y a mille manières d'égarer l'esprit ou de corrompre le cœur du lecteur; et de là le grand avantage des écrivains et des éditeurs pour qui l'intérêt de la vérité et des mœurs n'existe pas. Mais de là aussi on peut conclure peut-être que les bons livres ne sont pas le remède unique à opposer aux mauvais.

Le mauvais livre ressemble à une mauvaise société, à un compagnon séducteur. Fuyez l'amitié des méchans, dit-on aux jeunes gens, ou vous deviendrez méchans avec eux. On ne leur ordonne pas de choisir des amis vertueux, de se former une société de personnes à principes sûrs; on ne croit pas ces amitiés absolument nécessaires; on leur recommande simplement d'éviter celles qui sont mauvaises et qui peuvent les corrompre.

Digitized by Google

Voilà, ce semble, une règle à établir en fait de livres. Dans cette lutte contre le mensonge et le vice, il ne faut pas toujours prétendre opposer les ouvrages aux ouvrages, les lectures aux lectures. Par exemple, une jeune personne est habituée à lire des romans impies ou licencieux; s'ensuit-il nécessairement que, pour la guérir, il faut lui donner des romans d'un genre différent? Cela peut être utile dans certains cas et pendant quelque temps; mais en faire une règle générale, c'est ce qui pourroit présenter plus d'un inconvénient. Le remède aux mauvaises lectures, est souvent, pour les personnes du sexe au moins, quelque occupation domestique, quelque travail utile et réglé; et cela semble toujours préférable. Une femme, dans presque toutes les classes de la société, est une personne occupée et dont l'activité et la vigilance sont le principal soutien de la famille. A l'exception de quelque livre de piété ou de quelque ouvrage historique qui ne séduit pas son imagination, elle n'a pas le temps de lire, elle ne lit pas. Sa vie, c'est le travail manuel, c'est l'économie domestique, ce sont les soins de la maison; sa sagesse, sa gloire, c'est de n'avoir pas de loisir, c'est de n'avoir jamais de temps à perdre.

Parmi les petits ouvrages qu'a déjà publiés la nouvelle Société des bonnes lectures à Bruxelles, se trouvent deux romans de Walter Scott, *Quentin Durward* et *Woodstock*, corrigés par M. d'Exauvillez. La Société dit qu'elle a revu de nouveau le travail de M. d'Exauvillez, et nous n'avons pas de peine à le croire. Mais tout cela n'a pu changer ces ouvrages au fond. La fiction demeure, et avec elle l'intrigue amoureuse qui en forme le nœud. Cette observation s'applique surtout à *Quentin Durward*, où ce genre d'action se montre plus continuellement et plus à découvert. Nous nous sommes demandé en conséquence à qui cette lecture pourroit convenir, et le fait est que nous n'avons trouvé personne. Les gens qui lisent des romans, connoissent généralement Walter Scott; pour eux, ses romans tronqués, abrégés, ne pourroient plus avoir d'attrait. Quant aux personnes qui n'ont pas cette habitude, il est à craindre qu'elles ne trouvent, dans la lecture de *Quentin Durward* et *Woodstock* corrigés, une tentation à laquelle toutes ne résisteront pas. Le romancier écossais a un talent unique pour isoler le lecteur, pour le séparer momentanément du monde qui l'entoure, pour le transporter tout entier dans un monde nouveau, terre d'illusion mais qu'il croit une réalité et qui lui fait oublier celle qu'il vient de quitter. Ces situations présentent des dangers, et le lecteur arrivé là, se trouve tellement séduit qu'il voudra aller plus loin. Convient-il d'y placer des familles chrétiennes qui ne connoissent pas Walter Scott? Nous ne le pensons pas. Outre que les deux romans corrigés et revus ne sont pas encore à l'abri de tout reproche, et que nous n'oserions les confier à des jeunes gens parfaitement innocens, quelles pourroient-être les suites de cette première lecture? Le dégoût des livres sérieux, des distractions plus

Digitized by Google

ou moins dangereuses, l'envie de faire durer cette jouissance plus longtemps, tels semblent les effets qu'il faut prévoir.

Nous regrettons de n'avoir pu lire toutes les autres publications de la Société des bonnes lectures. L'*Histoire de Napoléon* par Amédée Gabourd, en 3 petits volumes, que nous avons parcourue légèrement, semble convenir à la jeunesse; le grand capitaine y est généralement bien jugé, et elle contient assez de détails pour les personnes qui n'ont pas besoin de connoître tous les nœuds des événemens. Les *Iles Marquises* par le P. Mathias Gracia, missionnaire dans l'Océanie, nous présentent une histoire intéressante, quoique très abrégée, de cet archipel dont le gouvernement français vient de prendre possession. La *Femme blanche des marais*, par M. Paul Féval, et la *Reine Berthe au grand pied*, par M. Collin de Plancy, ont paru comme feuilletons dans les journaux; nous ne les avons pas lues. Le *Trésor de la chanson* contient environ 80 de ces petits poèmes la plupart bien faits ou gais. Ce recueil est généralement bon. On y a inséré la cruelle *Marseillaise*, comme chanson historique; motif que tout le monde n'admettra pas. Nous aurions désiré aussi ne pas y lire des couplets du genre de celui-ci :

Au déclin de la vie,
Quand on voit pour toujours,
La frivole folie
Fuir avec les amours,
Qu'on voit la mort en face....
En reculant d'un pas,
Si je fais la grimace,
Ne la feriez-vous pas?

Les *Récréations poétiques de la jeunesse* par feu M. Léon Hayois, forment trois petits volumes sans reproche. La plupart de ces petites pièces ont du mérite et nous inspirent de nouveaux regrets.

Nous ne pouvons qu'approuver l'entreprise au fond, et nous ne doutons pas des bonnes intentions des personnes qui la dirigent. Mais nous les engageons à se montrer encore plus sévères et à imprimer plutôt un peu moins. Un petit volume par semaine est beaucoup, si l'on veut toujours donner du bon et du nouveau.

Digitized by Google

CURSUS COMPLETUS,

ou double cours complet d'Ecriture sainte et de Théologie, publié sous la direction de M. l'abbé MIGNE. A Paris 54 vol. gr. in-8°, à 2 colonnes.

Lorsque la publication future des *Cours complets d'Ecriture sainte et de Théologie* fut annoncée pour la première fois en Belgique, le clergé Belge ne se laissa point émouvoir par les promesses magnifiques des éditeurs. La forme de ces promesses, qui sembloit plus adaptée aux mœurs françaises qu'aux habitudes belges, le titre peu latin de ces deux collections, le souvenir encore récent de plusieurs entreprises de ce genre terminées d'une manière assez malheureuse, ont pu être les causes principales de cette froideur; et nous ne ferons aucune difficulté d'avouer que ces motifs nous ont inspiré la réserve dont nous avons usé jusqu'à ce jour. Mais aujourd'hui que cette énorme publication vient d'être achevée avec le plus grand succès, aujourd'hui que plus de *quinze mille* exemplaires d'un ouvrage de cinquante-quatre volumes ont été répandus dans tous les pays catholiques du monde, nous croyons qu'il est de notre devoir d'appeler l'attention du clergé belge sur ces collections, que nous jugeons vraiment utiles au progrès des études théologiques et propres à favoriser le mouvement scientifique qui commence à se manifester en ce pays.

Sans livres point d'études; sans réimpression des livres fondamentaux et utiles, la plupart de ceux qui étudient, ne peuvent se procurer les ouvrages essentiels, ou bien parce qu'il est impossible de les trouver encore dans le commerce, ou bien parce que le prix en est trop élevé.

Un des hommes les plus féconds du siècle dernier, et en même temps un des plus judicieux, le P. Zaccaria, avoit parfaitement compris cette vérité, lui qui s'appliqua pendant la plus grande partie de sa vie à réunir en faisceau les ouvrages épars des meilleurs auteurs, et à les offrir à un prix modique aux fortunes les plus modestes. On doit à cette pensée son *Thesaurus theologicus* (16 vol. in-4°). On lui doit, pour les autres branches des études ecclésiastiques, sa collection italienne de dissertations sur l'histoire ecclésiastique, sa bibliothèque liturgique, et une foule d'autres recueils non moins précieux.

Les collections du P. Zaccaria étant bien rares en France et en Belgique, M. l'abbé Migne a formé le projet de publier des *Cours complets*, qui pussent non-seulement les remplacer, mais les surpasser même par l'abondance des matières, et par l'extrême

Digitized by Google

modicité des prix (1). Se défiant de ses propres lumières, il a consulté un grand nombre d'évêques et de savants du monde chrétien, afin de se fixer sur le choix des ouvrages à imprimer dans ses cours d'après l'opinion des plus habiles, et de s'en rapporter, dans cette difficile affaire, à ce qu'on pourroit appeler le *sens commun* des savants.

Il faut le dire, tous les ouvrages qu'il a publiés sont bons et utiles. Si on peut reprocher à ses collections certaines proportions manquées, certaines exubérances relatives, on ne pourroit lui reprocher avec justice d'avoir reproduit des ouvrages insignifiants et méprisables; tous se recommandent sous quelques rapports, tous ont leur mérite.

Comme nous nous proposons d'en parler en détail dans un article suivant, nous nous bornerons aujourd'hui à faire remarquer ce que ces cours offrent d'avantageux comme collections.

Quiconque s'est livré aux études, a appris par expérience, que ce n'est pas la quantité des livres employés qui donne le savoir, mais le choix. Souvent un petit volume de 200 pages renferme plus de véritable science qu'un immense in-folio. Il importe donc, lorsqu'on se livre aux études, de faire un bon choix des ouvrages dont on veut se servir, afin d'arriver au terme de son voyage par le chemin le plus court. La lecture des livres verbeux et vides, détourne du but, et rend la route ennuyeuse; celle des ouvrages solides, récrée tout en intruisant; heureux donc les étudiants, qui sans recherches pénibles et trop souvent inutiles, trouvent réunis en corps ces petits volumes choisis, vrais trésors, que le cours des âges produit successivement, mais, qui malgré leur mérite intrinsèque, s'enfoncent peu à peu dans la poussière des bibliothèques, et ne sont appréciés que des hommes, amis des sciences, et toujours empressés à consulter les lumières des temps passés.

Ces volumes rares et presqu'introuvables reparoissent dans ces collections, comme des flambeaux que l'on retire de dessous le boisseau; et ils remplacent avantageusement une multitude de volumes que la médiocrité a produits depuis leur première publication.

Les cours complets peuvent donc tenir lieu en quelque sorte de bibliothèque pour la partie qu'ils concernent. Celui d'*Ecriture sainte* comprend les ouvrages d'introduction les plus essentiels, et ensuite une série complète de commentaires sur tous les livres de la sainte Ecriture; celui *de Théologie* renferme une suite de traités et de dissertations sur toutes les questions importantes de la doctrine dogmatique et morale, disposées dans l'ordre si naturel, que S. Thomas a observé dans sa *Somme*. On y trouve en entier des ouvrages très-volumineux, tels que le traité des lois de Suarez,

(1) Chaque volume de la collection coûte 6 francs seulement, quoiqu'il renferme autant de choses que 6 ou 7 vol. in-8° ordinaires.

Digitized by Google

qui, dans la collection des œuvres de cet auteur, forme un volume in-folio. On y rencontre aussi d'autres traités publiés à la fin du siècle dernier, sur des questions fort intéressantes aujourd'hui, et dont il seroit impossible de se procurer un exemplaire des premières éditions.

Nous avons dit que ces cours tiennent lieu de bibliothèque *pour la partie qu'ils concernent*, parce qu'ils n'occupent en effet qu'un petit espace dans les plans gigantesques des éditeurs, qui se proposent de publier successivement des collections semblables sur toutes les branches des études théologiques.

Déjà une *patrologie complète*, ou pour parler plus exactement et plus conformément aux anciens usages, une *Bibliothèque universelle des écrits des SS. Pères et des écrivains ecclésiastiques* est annoncée; déjà les œuvres de S. Augustin et de S. Jean Chrysostôme complètes en latin, et le premier volume des œuvres de S. Jérôme ont vu le jour. Tertullien, qui ouvre la marche des Pères latins, est sous presse; et tout annonce que cette publication, placée sous la direction des RR. PP. Bénédictins de Solesmes, surpassera les précédentes, pour le bon ordre, les proportions, l'exactitude et le fini. Nous savons que les éditeurs ne négligent aucun soin pour se procurer les renseignements les plus utiles et pour rendre cette bibliothèque vraiment universelle; ils ne se contenteront pas de reproduire les *Bibliothèques des Pères* déjà connues, mais ils chercheront dans toutes les collections des conciles, des chroniques et des monuments historiques, les œuvres complètes, et jusqu'aux fragments des ouvrages de tous les écrivains ecclésiastiques connus. Leur bibliothèque sera divisée en deux séries distinctes, l'une des Pères latins, l'autre des Pères de l'Eglise grecque et des Eglises de l'Orient. L'ordre chronologique sera rigoureusement suivi; le texte des Pères grecs sera publié pour tous les souscripteurs qui le désireront, moyennant l'augmentation d'un tiers environ du prix total. Les œuvres de chaque Père pourront être acquises à part. Nous entrons dans ces détails pour faire voir combien les éditeurs aiment à se plier à tous les goûts, et à se conformer à tous les désirs, pour rendre leurs publications utiles au grand nombre.

A cette publication de la bibliothèque des Pères, qui exigera le travail de plusieurs années, succédera la publication d'une *Collection universelle des Conciles*, qui manque évidemment. Il est presqu'impossible d'obtenir aujourd'hui les collections publiées par les PP. Labbe et Hardouin; on ne songe pas même à celles de Colletti et de Mansi, tant elles sont rares et difficiles à trouver; et cependant ces collections pourroient être à peu près doublées aujourd'hui par suite des découvertes que l'on a faites, et par l'addition des conciles célébrés depuis un siècle. Que de trésors épars dans les collections partielles des *Concilia Angliæ et Hiberniæ*, *Germaniæ*, *Hispaniæ*, etc.; et qui seront placés entre les mains de tout le monde dans cette collection promise!

Digitized by Google

Il est question encore dans les prospectus que nous avons sous les yeux, de collections liturgiques, historiques, canoniques, ascétiques; mais comme ces publications ne pourront se réaliser que dans l'espace de plusieurs années, bornons-nous à cette remarque générale, que les cours complets d'Ecriture sainte et de Théologie, acquièrent une nouvelle importance, par le rapport qu'elles ont avec les publications que les mêmes éditeurs ont sous presse, et avec celles qu'ils promettent encore.

Nous nous occuperons dans un autre article des ouvrages qui composent les deux cours.

RAPPORT GÉNÉRAL SUR L'UNIVERSITÉ DE BRUXELLES DEPUIS 1839 JUSQU'A LA FIN DE L'ANNÉE 1841-42.

Le 9 avril dernier a paru, comme supplément de l'*Observateur*, un *rapport général sur l'Université de Bruxelles* depuis 1839 jusqu'à la fin de l'année 1841-1842. Ce document mérite à plusieurs égards de fixer l'attention du public; et d'abord comme étant la première pièce officielle publiée par l'Université libre, depuis la publication de son fameux annuaire, il fait suite par conséquent aux discours d'ouverture et aux rapports qui constituent jusqu'à ce jour les sources authentiques de l'histoire de cette Université.

Le but de cette publication, disent les auteurs du *Rapport*, est de prouver par des faits aux protecteurs et aux bienfaiteurs de l'Université et à l'opinion publique, « que cette institution a continué, à tous égards, de se rendre digne de leurs sympathies et de la confiance des pères de famille. »

Ils rappellent dans le § 2. les idées qui présidèrent à la fondation de l'Université libre : « *Doter la capitale*, centre chaque jour plus important et palladium de la nationalité belge, d'un vaste établissement d'enseignement supérieur, où toutes les sciences pussent se développer librement et avec une noble indépendance, *placer entre l'Université de Louvain*, fondée par l'autorité ecclésiastique, *et les Universités établies par le gouvernement*, *une institution destinée* à former au besoin leur *contrepoids*, et à garantir la liberté d'enseignement dans l'avenir, contre le danger de tout monopole qui pouroit devenir le prix de la victoire, dans la lutte presqu'inévitable entre ces établissements rivaux, diriger cette institution dans un esprit de progrès propre à concilier les avantages et les exigences d'un régime libre avec les principes d'ordre, sauvegarde de la véritable liberté : telles sont les idées qui ont présidé à la création et à la direction constante de l'Université de Bruxelles. »

Digitized by Google

Ainsi l'Université libre a été créée dans un double but, le 1er de *doter la capitale* d'un établissement d'instruction supérieure; le 2me *de faire contrepoids* à l'Université de Louvain. ou à celles de l'Etat, en cas de besoin. L'un de ces motifs est tout à fait *local*, l'autre est tout à fait *négatif*. La direction de l'Université libre paroît attacher aujourd'hui tant de prix au premier motif qu'elle semble n'avoir supprimé dans ce rapport l'épithète de *libre*, qui attachoit à son nom une idée d'intérêt plus général, qu'afin d'insister davantage sur le titre d'Université *de Bruxelles*, qui paroît définitivement adopté, quoiqu'il la place, sous ce rapport, dans une position beaucoup moins noble et moins élevée que sa rivale, l'Université de Louvain. Celle-ci s'appellera toujours l'Université *catholique*, parce que son but, en dehors du but scientifique, qui est censé commun à tous les établissements d'instruction supérieure, est de maintenir la foi de nos pères, et les croyances religieuses du peuple belge tout entier; croyances qui ont beaucoup contribué dans les temps passés, à élever notre patrie au rang des premières nations de l'Europe; *son but* est donc *national*, et il doit intéresser toute la Belgique, qui ne pourra jamais séparer l'histoire de la religion catholique, de l'histoire de ses grands hommes et de ses hauts faits. Son but est aussi éminemment *positif*; elle veut conserver, et maintenir, propager les principes de vertu, de morale et de religion, qui peuvent seuls faire le bon citoyen, parce que seuls, ils veillent au fond des cœurs, lorsque la force publique est endormie ou impuissante.

Sous ce rapport, la position de l'Université de Louvain, on est obligé de le reconnoître, est beaucoup plus belle, et plus élevée, que celle de sa rivale; et si elle obtient plus de succès, on ne peut s'empêcher de les attribuer en partie à cette position. Car, tandis que l'Université de Bruxelles paroît avoir été créée *pour doter la capitale*, celle de Louvain a été créée pour *doter la Belgique*.

Ce qui nous a frappé dans ce *rapport général*, c'est l'absence complète de toute pensée morale et de tout sentiment religieux. La dernière sanction, comme la première règle de la religion et de la morale de l'Université libre, paroît être *le respect de soi-même* § 4. que les étudiants s'efforcent d'acquérir à Bruxelles comme « une sauvegarde, contre les excès de tout genres et surtout contre les *jouissances triviales*, auxquelles il est si difficile de renoncer plus tard quand on y est adonné dès la jeunesse. »

Une morale qui n'a pas d'autre sanction que le respect de soi-même, ni d'autre but que celui de faire éviter les excès de tout genre et surtout les jouissances triviales, doit paroître singulièrement inefficace aux pères de famille, pour tracer aux jeunes gens la règle de leur conduite, et leur faire acquérir sur eux-

Digitized by Google

mêmes un empire réel. Le respect de soi-même qui peut servir de base à la religion de l'honnête homme, telle qu'elle régnoit en France, lorsque le culte de la raison y fut en honneur, n'oblige personne à faire le bien, à moins qu'il ne soit vu des hommes, ni à éviter les crimes, si ce n'est lorsqu'ils peuvent être aperçus. Les payens connoissoient parfaitement ce mobile, que le christianisme a toujours cru impuissant et incomplet. Il est préférable cependant, nous aimons à le dire, aux motifs proposés par les auteurs de la religion nouvelle, révélée dans l'Annuaire de l'Université libre, et sous ce rapport, on peut admettre un certain progrès dans la morale de cet établissement.

D'après ce rapport, § 6. l'Université libre possède 22 professeurs ordinaires.

10 professeurs extraordinaires.

5 professeurs ordinaires honoraires.

5 professeurs agrégés.

Les nominations nouvelles portent toutes sur des noms inconnus en Belgique.

Voici le tableau des élèves inscrits pendant les quatre dernières années.

En 1838-1839.	282.
En 1839-1840.	354.
En 1840-1841.	331.
En 1841-1842. . . . . ; .	313.

Ce tableau accuse une décadence progressive dans les inscriptions de l'Université libre depuis 1840. Les auteurs du rapport font observer néanmoins dans une note, que « la diminution du chiffre des élèves n'a eu lieu que pour les cours isolés, notariat, droit administratif, etc., les aspirants à ces études étant nécessairement en nombre limité; mais les étudiants inscrits pour tous les cours ont augmenté. »

Cette remarque explique le chiffre total des élèves de l'Université de Bruxelles; ce chiffre n'indique pas le nombre réel des élèves qui font leurs études universitaires, mais celui de toutes les personnes qui étudient une branche quelconque des sciences, par exemple un *cours isolé* de notariat, de droit administratif, etc. Il y a tel ministère à Bruxelles dont plus de cinquante employés, à ce qu'on nous assure, se sont fait inscrire dans le temps à un *cours isolé* de l'Université libre; des personnes qui ne sont pas hostiles à cet établissement estiment que dans ces dernières années, 70 à 100 personnes ont pris des inscriptions de ce genre. L'université ne doit ces élèves qu'à sa localité. Mais puisqu'elle distingue ici les élèves qui font un cours complet d'études universitaires des élèves qui suivent un cours isolé, ses défenseurs devroient faire la même distinction lorsqu'ils comparent le chiffre global des inscriptions de cette université avec le chiffre des universités rivales,

Digitized by Google

en tenant compte à Liége, des élèves de l'école des mines, et à Gand des élèves de l'école du génie civil, qui suivent des cours *isolés*, et figurent cependant dans les rapports officiels à côté des élèves qui font des études universitaires proprement dites.

L'université de Louvain est la seule où les inscriptions isolées soient très rares; son chiffre déjà considérablement supérieur à celui de tous les établissements rivaux, doit grandir encore aux yeux des hommes impartiaux par l'observation du fait que nous venons de relever.

Nous désirons aussi que les journaux libéraux, qui soutenoient au mois d'octobre dernier que le chiffre des inscriptions à l'université de Louvain étoit baissé, reconnoissent enfin que les chiffres de ce genre doivent être compris, puisque l'université de Bruxelles que ces journaux aiment beaucoup et dont ils acceptent sans doute le témoignage public, assure que le nombre de ces élèves réels à augmenté, quoique le chiffre de ces inscriptions soit tombé de 354 à 331, et ensuite à 313. L'université de Louvain n'avoit point besoin de la distinction adoptée par les auteurs du rapport, pour réfuter ses adversaires puisque le nombre de ses inscriptions réelles étoit augmenté, quoi qu'en aient dit les journaux; mais l'exemple de l'université libre leur prouve au moins, qu'on peut sortir du vrai en s'attachant aveuglément à des chiffres non compris.

Les revenus de l'université de Bruxelles montent à environ fr. 80,000 par an. La ville de Bruxelles lui donne chaque année 30,000 fr. des deniers communaux; la province lui donne 10,000 fr. des deniers provinciaux; les rétributions des élèves ont rapporté de 21 à 25,000 fr. Les souscriptions volontaires montoient en moyenne à 15,500 francs. « Cette souscription ouverte en 1839 arrive à son terme en 1843; il faut donc pour l'avenir, pendant quelques années encore, pourvoir à une somme annuelle d'environ 15,000 à 20,000 francs. Le conseil a décidé qu'il feroit un nouvel appel aux protecteurs de l'université et en général aux amis éclairés des sciences et des lettres, en ouvrant une nouvelle souscription quinquennale, afin d'assurer le service pour cinq années et par là *consolider définitivement* cette institution. Il compte sur le concours de beaucoup d'anciens étudiants; il compte sur les pères de familles de Bruxelles et des environs; il compte enfin sur l'appui de tous les amis sincères des idées libérales qui ont à cœur de prouver par des faits, par quelques légers sacrifices, que leur opinion n'est pas indifférente ou impuissante à rien créer, à rien consolider. »

Il est évident que le conseil de l'université compte aussi sur le cadeau de 30,000 fr. que lui fait la ville, et sur celui de 10,000 fr. que lui fait la province; car ces deux pouvoirs lui fournissent la moitié de ces revenus sur les caisses publiques.

La province de Brabant possède deux universités, l'une fondée par des contributions particulières établie à Louvain, l'autre fondée

Digitized by Google

par la ville de Bruxelles, et quelques particuliers, qui concourent à son soutien, par une souscription annuelle de 21 à 25,000 francs. Ces deux établissements sont indépendants du gouvernement central; ils sont placés sur la même ligne, aux yeux du pouvoir, et sont censés concourir tous les deux au bien-être des habitants de la province. L'université de Louvain n'apporte, pour ainsi dire, aucune charge pécuniaire à la commune qui l'a reçue, celle de Bruxelles lui coûte 30,000 frs par an; cette dernière compte un nombre d'élèves beaucoup inférieur à celui de l'université de Louvain; celle-ci est donc plus utile à la province et moins onéreuse à la commune que l'établissement rival, et sous ce rapport, elle mérite les encouragements de l'autorité provinciale à plus de titres que l'université de Bruxelles.

Cependant depuis plusieurs années les états provinciaux accordent 10,000 frs par an à l'université de Bruxelles, à la majorité de quelques voix; et ils refusent tout subside à l'université de Louvain. Le motif de cette partialité est puisé dans l'exactitude avec laquelle l'administration de l'université de Bruxelles rend ses comptes et le refus de l'université de Louvain d'exposer l'état de ses finances. Le subside de 10,000 frs n'est donc plus une prime d'encouragement, et une récompense donnée au mérite, mais le prix de la confidence qu'un établissement a bien voulu faire aux Etats, tandis que l'autre a gardé pour lui un secret, qui doit paroître tout-à-fait indifférent, lorsqu'il s'agit d'encouragements et de récompenses à distribuer par le pouvoir. L'université de Bruxelles obtient les faveurs des Etats, parce qu'elle administre économiquement ses finances, et rend fidèlement ses comptes; l'université de Louvain essuie un refus, parce qu'elle ne communique pas au public l'état de ses recettes et de ses dépenses. On aura peine à croire à l'étranger qu'un motif aussi ridicule puisse déterminer une autorité publique à dépenser avec autant de partialité les deniers communs, et on attribuera, nous le craignons, la conduite des Etats provinciaux à un étroit esprit de parti.

La mesure est d'autant plus étrange que l'université de Bruxelles consacre ces fonds à l'entretien de ses professeurs, tandis que celle de Louvain les destineroit aux étudiants de la province, que les Etats peuvent seuls avoir en vue lorsqu'ils accordent un pareil subside. Les Etats de la Flandre orientale allouent 15.000 frs à l'université de Gand pour être distribués en bourses; ils donnent ainsi aux Etats du Brabant un exemple qui lui enlève le droit de prétexter la nouveauté de la mesure. Au reste l'université de Louvain tient trop à sa complète indépendance pour solliciter jamais en sa faveur le soutien du trésor public; *elle ne compte* ni sur la ville, ni sur la province *pour se consolider définitivement ;* mais elle doit regretter que ses élèves ne soient pas placés au même rang que les élèves d'un établissement qui concourt bien moins avantageusement aux intérêts moraux et matériels de la province, qu'elle n'y a concouru jusqu'à ce jour.

Digitized by Google

Si nous insistons sur ce fait, c'est qu'il est trop peu connu, hors de la province du Brabant, quoiqu'il entre nécessairement en ligne de compte, lorsqu'on veut se faire une juste idée de la solidité et des relations de ces deux universités avec le pouvoir.

Le rapport que nous analysons, contient une observation assez juste, que nous soumettons volontiers à la méditation des familles catholiques.

« Les épreuves à subir devant le jury, dit le rapporteur, empêchent la plupart des jeunes gens appartenant à l'aristocratie ou aux familles opulentes, de commencer les études universitaires; aussi, à la différence de ce qui se passe en Angleterre, en France, en Allemagne et en Hollande, où les plus grands noms figurent sur le registre des universités, en Belgique l'enseignement supérieur n'est suivi que par la jeunesse de la classe moyenne, ainsi que le prouve le *Moniteur*, deux fois par an, par la publication des noms des récipiendiaires inscrits pour les examens devant le jury. »

Que les familles influentes y songent donc; qu'elles tournent leurs regards vers l'avenir, où toutes les influences sociales sont promises au talent et à l'instruction; qu'elles n'encouragent point la paresse des jeunes gens, qui, éblouis par l'espoir d'une belle fortune, s'éloignent sans soucis des voies qui seules conduisent au pouvoir; qu'elles ne renoncent point à la supériorité du talent et des connoissances acquises, beaucoup plus puissante aujourd'hui que celle d'un grand nom ou d'une grande opulence. La Belgique a besoin que ses intérêts ne soient pas abandonnés aux seuls hommes qui n'ont rien à perdre. Que les jeunes gens des grandes familles n'oublient pas leur patrie; qu'ils ne reculent point devant les difficultés du jury, mais qu'ils aspirent à conquérir par leur savoir et leurs connoissances, l'autorité et l'influence qui n'appartient aujourd'hui qu'au mérite personnel.

DURÉE DES INDULGENCES

EN CAS DE RECONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE.

Beatissime Pater!

J.-W. Houben, Sacerdos Begginagii Hasseletensis, diœcesis Leodiensis in Belgio, ad pedes Sanctitatis Vestræ provolutus, expostulat responsum ad dubia:

1° An cesset Indulgentia SSmi Rosarii, vel alius Indulgentiæ, si nova ædificetur Ecclesia fere in loco ubi vetus existebat.

2° An cesset Indulgentia si Ecclesia nova ædificetur in cœmeterio, non in loco veteris Ecclesiæ.

Digitized by Google

3° An cesset Indulgentia si nova Ecclesia ædificetur in alio loco, et non in cœmeterio veteris Ecclesiæ. Quod Deus etc.

Sacra Congregatio Indulgentiis, sacrisque Reliquiis præposita, ad præfata dubia respondendum esse duxit ut infra.

Ad primum. — Negative; dummodo sub eodem titulo ædificetur.

Ad secundum. — Affirmative.

Ad tertium. — Responsum in secundo.

In quorum fidem. — Datum Romæ ex Secretariâ ejusdem S. Congregationis Indulgentiarum die 9 augusti 1843.

Gabriel cardinalis Ferretti, praefectus.

A. Archipr. Primivalli, substitutus.

SAINTE ALÉNIE ET LES SAINTS EN GÉNÉRAL,

par M. Girod, pasteur de l'église chrétienne de Liége, 2e édition.

Nous avons prouvé, contre M. Girod, que les catacombes de Rome sont des cimetières exclusivement chrétiens et catholiques, et qu'il existe des signes certains pour y reconnoître les tombeaux des martyrs. Et ce qu'il y a do particulier dans cette polémique, c'est que nous l'avons prouvé en nous appuyant sur l'opinion même du savant que notre adversaire nous oppose, sur le sentiment et les aveux de l'unique archéologique qu'il ait pu nous citer.

Il nous allègue les Mémoires de M. Raoul Rochette, pour nous montrer que les catacombes étoient des sépultures mixtes, des cimetières où l'on enterroit simultanément les payens et les chrétiens. Et M. Raoul Rochette, que M. Girod n'a pas lu entièrement ou dont il se sert avec mauvaise foi, lui répond par notre journal : « S'il est un fait démontré pour tout homme qui a fait de l'observation des catacombes de Rome le sujet d'une étude sérieuse et impartiale, c'est que ces souterrains, dans leur état actuel, *sont exclusivement des cimetières chrétiens;* et ce qui n'est pas moins évident aux yeux d'un critique éclairé, c'est que tous les élémens de leur décoration, sans en excepter les marbres et autres monuments antiques qui s'y rencontrent, *ont été appropriés à une intention chrétienne*, en recevant un emploi chrétien. »

M. Girod cite M. Raoul Rochette pour nous prouver que les fioles de sang, qu'on trouve à l'extérieur de certains tombeaux, ne sont autre chose que des vases à parfum ou à boire. Et M. Raoul Rochette lui apprend qu'il a cessé de soutenir cette opinion

Digitized by Google

depuis l'an 1837, et à ce sujet il le renvoie à son *Tableau des Catacombes* p. 255; il lui apprend, par une lettre écrite en 1841, qu'il s'est formellement rétracté sur ce point d'archéologie, et qu'aujourd'hui le vase en question est bien réellement à ses yeux la *fiole de sang*, signe du martyre.

Un adversaire de bonne foi, dans un semblable embarras, avoueroit son erreur ou du moins garderoit le silence. Mais il paroît qu'on ne peut attendre cet acte de sincérité d'un ministre protestant. Vaincu, terrassé, couvert de confusion, il a le courage de réimprimer simplement sa petite brochure, de répéter toutes ses assertions, quoique devenues ainsi en partie de vrais mensonges, en y ajoutant uniquement quelques notes, pour avoir l'air de ne pas rester sans réponse. Ce n'est pas tout, il faut voir le ton qu'il prend dans sa préface. » Pour moi, dit-il, j'ai répondu à tous les argumens de M. Kersten. Si j'ai fait une seule omission, je suis prêt à la réparer. Le jésuite Boone a gardé le silence; les rédemptoristes ont gardé le silence. Que fera M. Kersten? S'il le garde aussi, *c'est qu'il ne pourra répondre. Je doute fort qu'il puisse se relever de sa* DÉFAITE! mais si, contre mon attente, il est décidé à se défendre, je l'avertis que, s'il ne donne pas une réponse complète ou à peu près, je ne me croirai pas tenu de le réfuter. »

Il nous semble que c'étoit plutôt aux argumens de M. Raoul Rochette que M. Girod avoit à répondre qu'aux nôtres. En effet, c'est bien le savant français qui l'a refuté, qui lui a donné un démenti. Or, qu'est-ce que M. Girod lui répond? Au lieu d'expliquer comment et pourquoi il a fait dire à M. Raoul Rochette le contraire de ce qu'il a dit en effet, il n'en parle point. Et c'est ainsi qu'il répond *à tous nos arguments!*

Quant à la rétractation de l'archéologue français, M. Girod ne s'en met pas en peine non plus. « Galilée, dit-il, s'est aussi rétracté; cependant, après sa rétractation, ses preuves demeuroient toujours les mêmes, et la terre continuoit à tourner autour du soleil! »

Ainsi M. Raoul Rochette a beau dire qu'il s'est trompé, il a beau protester qu'il fait cet aveu spontanément, volontairement, sans aucune ombre de contrainte; M. Girod n'en croit rien; disciple fidèle de maître Jéhan Cauvin de Noyon, il ne comprend pas cette candeur, cette sincérité. M. Raoul Rochette, c'est le savant florentin à genoux devant le tribunal de l'inquisition; sa confession noble et raisonnée n'empêche pas que la fiole de sang ne soit et ne continue d'être un vase à parfum. *E pur se muove.*

La seule chose que nous ayons à faire après cela, c'est de chercher à ne pas perdre notre temps. Nous croyons assez bien connoître l'histoire du protestantisme, les manœuvres des hérésiarques anciens et modernes et de leurs disciples, pour savoir à quel point il peut être utile de réfuter leurs mensonges et jusqu'où la polémique peut

Digitized by Google

s'étendre avec eux. En attendant que M. Girod ait donc fait son cours d'archéologie chrétienne, et trouvé, en faveur de son opinion, quelque argument inconnu à M. Raoul Rochette son maître, nous croyons pouvoir laisser les catacombes et nous borner aux deux articles que nous avons publiés sur cette matière. Le public en a paru content, et à l'exception de M. le pasteur de la prétendue église chrétienne de Liége, nous pouvons attester que nous n'avons reçu que des félicitations à ce sujet.

TOLÉRANCE LIBÉRALE.

Nous voudrions savoir comment les catholiques doivent s'y prendre, pour vivre en paix avec leurs adversaires. On a essayé toutes sortes de moyens, et jusqu'à présent aucun ne semble avoir réussi. Qu'ils parlent, qu'ils se taisent, qu'ils agissent, qu'ils n'agissent pas, qu'ils attaquent, qu'ils se défendent, qu'ils fassent des concessions, qu'ils n'en fassent point, qu'ils cèdent, qu'ils résistent; rien ne sauroit appaiser leurs ennemis, ni les mettre à couvert. Quoi qu'ils fassent, ils ont toujours tort. Pour jouir d'un peu de repos, il faut qu'ils soient malheureux, c'est-à-dire, persécutés, opprimés; ce n'est qu'à cette condition qu'on a compassion d'eux et qu'on les souffre.

Telle a été l'histoire des catholiques belges depuis une vingtaine d'années. Lorsqu'il fut bien constaté que le gouvernement hollandais en vouloit à nos droits, à nos principes, et que l'oppression existoit sous plusieurs rapports, et particulièrement sous celui de l'enseignement, les plus modérés et les plus sages d'entre les libéraux cessèrent peu à peu de nous poursuivre. Les injustices dont nous étions l'objet, diminuèrent le nombre de nos adversaires; quelques-uns admirent nos plaintes et se joignirent à nous contre le pouvoir oppresseur.

Cela dura tant que nous fûmes malheureux. Lorsque nous eûmes conquis notre indépendance et que nos libertés parurent assurées, messieurs les libéraux redevinrent à notre égard ce qu'ils avoient été auparavant. Nous eûmes beau adopter leur système politique, nous montrer libéraux comme eux dans la constitution, admettre la souveraineté

Digitized by Google

nationale, une liberté entière pour la presse, le droit d'association, organiser enfin, de concert avec eux, l'Etat représentatif le plus populaire du monde entier; nous n'y avons rien gagné. Il nous a suffi de devenir libres, de jouir du droit commun, pour réveiller toutes les mauvaises passions, pour mériter de nouveau les noms d'ambitieux, d'envahisseurs, d'arriérés, d'intolérans, de fanatiques, etc. Le pouvoir, les places, les distinctions, les honneurs, sont généralement pour nos adversaires, et, comme ils le font observer eux-mêmes, nous sommes en minorité dans l'armée, dans la magistrature, dans les administrations, etc.; et malgré cela, c'est nous qui excitons l'envie et qui devons être dépouillés.

Les catholiques français ne sont pas traités autrement. Sous Charles X, ils parurent trop heureux. Ce n'est pas qu'ils fussent favorisés. Au contraire ils eurent même à souffrir et ils perdirent des établissemens précieux. Une nouvelle révolution eut lieu, de nouvelles violences furent exercées contre eux; leur clergé dut fuir et se cacher; de sacriléges dévastations, d'horribles impiétes les épouvantèrent, et ils eurent quelques momens à craindre tous les excès de la première révolution. Mais les temps étoient changés, et la France avoit fait une trop fâcheuse expérience pour permettre aux anarchistes de reproduire toutes les scènes de 1793. Les désordres cessèrent, et le clergé put reparoître: il excita la compassion, il fut protégé, parce qu'on le croyoit abattu; et dans cette situation, il jouit d'une certaine liberté, d'un certain repos qu'il ne connoissoit pas auparavant. Mais voyez ce qui vient d'arriver. Dès qu'à la faveur de ce repos, il a pu un peu réparer ses pertes, rendre à la religion une partie de son utile et salutaire influence, ses ennemis se sont réveillés plus animés que jamais. La retraite pascale donnée par M. de Ravignan à Notre-Dame de Paris et suivie d'une communion générale, où l'on a vu pres de 3,000 hommes dans l'attitude d'un pieux recueillement approcher de la table sainte et en revenir les mains jointes et le front baissé; ce spectable consolant, disons-nous, a suffi pour faire revivre la vieille haine, pour faire reparoître l'effrayant fantôme du jésuitisme, dont le libéralisme s'étoit si habituellement servi sous

Digitized by Google

la restauration. Et maintenant on crie aussi fort qu'alors, la guerre est rallumée, et Dieu sait comment elle se terminera.

Revenons en Belgique, et observons quel effet produit le moindre événement favorable à la religion. Le Roi visite un collége des jésuites et rend témoignage du bon enseignement qu'on y donne à la jeunesse. Quoi de plus juste, quoi de plus simple? Mais le libéralisme ne l'entend pas ainsi. Les catholiques ne peuvent avoir du succès sans être coupables. Comment! l'enseignement des jésuites approuvé par le prince! Cela dépasse toutes les bornes, c'est méconnoître l'esprit de la constitution, la liberté ne peut exister sans un régime où de telles choses sont permises.

Ecoutez dans ce moment ce qu'on dit de l'instruction pastorale de nos évêques sur les mauvais livres. Si jamais objet méritoit de fixer l'attention de l'autorité ecclésiastique, c'étoit bien l'état de la presse lequel devient de jour en jour plus alarmant. Du reste nos chefs spirituels ont pris toutes les précautions, ils ont formellement déclaré qu'il ne s'agissoit pas de la liberté civile dans leur écrit. Leur circulaire est réellement inattaquable sous quelque face qu'on la considère; et nos adversaires, s'ils avoient quelque pudeur, devroient du moins garder le silence. Mais cela leur est impossible. La lettre pastorale a dû être commentée, critiquée de vingt manières différentes, et nous sommes persuadés qu'elle servira encore longtemps d'aliment aux passions. Il est vrai qu'on ne présente aucun argument, aucune réflexion qui mérite le moindre examen. Nous voudrions pouvoir citer un seul passage à réfuter; nous y répondrions volontiers. Mais c'est précisément ce qui montre l'intolérance du libéralisme. Il n'a rien à dire, il n'a aucun grief à exposer : c'est égal; il faut qu'il parle, il faut qu'il attaque, qu'il accuse.

Ces exemples, auxquels il seroit facile d'en ajouter cent autres, prouvent que les catholiques, quand ils ont quelque mesure à prendre, ne doivent pas trop consulter leurs adversaires. Que diront les libéraux? Que feront les libéraux? Si on se fait ces questions, qu'on ne s'y arrête jamais trop. Quoi que vous fassiez, vous n'échapperez pas à leurs critiques. Dès lors à quoi bon tant prévoir leurs objections, leurs censures?

Digitized by Google

Cependant c'est ce calcul qui nous semble un grand obstacle au bien. La crainte du libéralisme, de son intolérance, de son opposition, de ses violences, de ses calomnies, se mêle immanquablement à toutes les délibérations qui ont le bien général du pays pour objet. On prendroit part à telle bonne œuvre, on seroit membre de telle association politique ou religieuse, si on étoit sûr de ne heurter personne, de ne pas faire crier, de ne pas être remarqué. Il faudroit qu'on pût toujours faire le bien en secret, qu'on n'eût jamais, pour remplir son devoir, ni combat, ni dispute, ni reproche à craindre. C'est-à-dire, qu'on veut l'impossible : ce qui n'est pas raisonnable. Il nous a été prédit, à nous chrétiens en particulier, que nous ne pourrions nous acquitter de nos devoirs comme tels, sans être en butte aux invectives et aux persécutions du monde. Vouloir donc sincèrement le bien et ne pas oser se montrer à l'occasion, c'est vouloir des choses qui se concilient difficilement. Et quiconque s'arrête dans la bonne voie par cette crainte, ne doit pas se tranquilliser intérieurement.

Sans doute il y a une prudence qui préside aux bonnes œuvres. Il y a un temps de se taire, comme il y a un temps de parler. Il ne faut pas se créer étourdiment des obstacles qu'il est possible d'écarter par quelques précautions, par quelques ménagemens charitables. Il faut prévoir les oppositions, mais il ne faut pas trop les craindre ; elles ne doivent jamais faire reculer quand il y a un devoir à remplir.

BULLE D'EXCOMMUNICATION

CONTRE HENRI-JEAN VAN BUUL, ÉVÊQUE JANSÉNISTE DE HAARLEM.

A NOS CHERS FILS LES CATHOLIQUES DE TOUTE LA HOLLANDE	DILECTIS FILIIS UNIVERSIS CATHOLICIS IN BELGIO BATAVO COMMORANTIBUS
GRÉGOIRE PAPE XVI.	GREGORIO PAPA XVI.
Chers fils, salut et bénédiction apostolique.	Dilecti Filii, salutem et apostolicam benedictionem.
Placé par le Seigneur, malgré notre indignité, sur le Siége	*In Sancta hac Petri Sede, meritis licet imparibus, dispo-*

Digitized by Google

du B. Pierre, nous sommes pressé par le devoir même de l'Apostolat suprême, d'élever notre voix contre l'horrible scandale qui a été renouvelé chez vous par l'élection et la consécration d'un faux évêque de Haarlem. Vous savez en effet, chers fils, que *Jean VanSaten*, qui avoit depuis longtemps usurpé le titre d'archevêque d'Utrecht, et qui pour cette raison avoit été frappé d'anathème par notre prédécesseur Léon XII, d'heureuse mémoire, et sévèrement interdit de toute fonction du ministère pontifical, vient d'imposer ses mains sacriléges sur Henri-Jean *Van Buul*, élu antérieurement dans une assemblée schismatique pour envahir l'Eglise de Haarlem. Or ce dernier a osé nous faire part de sa criminelle promotion, par une lettre remplie de protestations mensongères de foi, de piété et d'obéissance, comme s'il suffisoit de montrer son respect pour l'autorité de l'Eglise catholique et du Saint-Siége par des paroles, tandis qu'on la méprise par le fait. Au surplus tel est l'usage de ces imposteurs d'Utrecht; cherchant à cacher par ces tromperies la perversité de leur schisme et de leurs erreurs, et persistant, comme ils le font, dans leur opiniâtre désobéissance à l'Eglise catholique et au Pontife romain, ils s'attribuent toujours le nom de catholiques, malgré les réclamations du monde catholique.

Nous saisissons donc cette

nente Domino, constituti, officio ipso Supremi Apostolatus urgemur vocem nostram attollere contra gravissimum scandalum, quod istic instauratum est, in electione et consecratione Pseudo-Antistitis Harlemensis. Nostis enim, dilecti Fili, Joannem Van Santen, *qui ultrajectini Archiepiscopi nomen jamdiu usurpaverat, eamque ab causam a Leone XII. fel. rec. Præcessore Nostro anathematis vinculo innodatus, atque ab omni Pontificalis ministerii functione severissime interdictus fuerat, nuper sacrilegas imposuisse manus Henrico Joanni* Van Buul, *antea in conventu schismaticorum delecto ad Ecclesiam Harlemensem invadendam. Is porro de nefariâ eâdem provectione suâ referre ad Nos ausus est per litteras mendacibus fidei, pietatis et obsequii testificationibus refertas; quasi vero satis sit ut Ecclesiæ Catholicæ Sanctæque hujus Sedis auctoritatem revereatur verbis, qui factis illam contemnit. Hæc scilicet Ultrajectinis istis veteratoribus usitata fraus est, ut pravitatem schismatis errorumque suorum ejusmodi fallaciis occultare studeant, et obfirmati, ut sunt, in pervicacissima sua contra Ecclesiam Catholicam Romanumque Pontificem Contumacia Catholicum adhuc nomen, catholico licet reclamante orbe, sibimetipsis attribuant.*

Nos igitur tantam ipsorum

Digitized by Google

nouvelle occasion de faire connoître leur méchanceté et de montrer l'horreur que nous en avons; et marchant sur les traces de nos Prédécesseurs, nous réprouvons, comme il le mérite, le nouveau fruit que cette perversité vient de porter dans l'affaire de Haarlem. D'abord, en vertu de l'autorité Apostolique, nous déclarons et statuons, que l'élection de Henri-Jean *Van Buul* comme évêque de Haarlem, a été illégitime et absolument nulle, et que la consécration, dont elle a été suivie, a été illicite et sacrilége. En conséquence, nous excommunions, par la même autorité Apostolique, et Henri-Jean et tous ceux qui, par leur soin, leur conseil, leur consentement ont pris part à son élection ou à sa consécration; et nous voulons qu'ils soient tenus pour excommuniés par tous les catholiques, et par vous, chers fils, en particulier.

Que le même Henri-Jean sache en outre et réfléchisse sérieusement, qu'il encourra de nouvelles peines, d'après les dispositions des sacrés canons, lorsqu'il osera ou préparer le saint chrême, ou administrer les sacremens de la Confirmation ou de l'Ordre, ou donner à quelqu'un une charge d'âmes, ou faire quelque autre acte appartenant ou aux fonctions épiscopales qu'il ne peut en aucune manière exercer licitement, ou à la juridiction épiscopale qu'il n'a pu recevoir.

improbitatem palam rursus occasione hac et gravissime detestamur; et vestigiis inhærentes Decessorum Nostrorum, recentem in Harlemensi causâ ejusdem nequitiæ fructum meritâ animadversione persequimur. Ac primo quidem auctoritate Apostolica declaramus atque decernimus, electionem illam Henrici Joannis Van Buul *in Episcopum Harlemensem fuisse illegitimam atque omnino irritam, et subsequentem ejus consecrationem illicitam atque Sacrilegam; hinc vero tum ipsum Henricum Joannem, tum eos omnes qui ejusdem electioni aut consecrationi opera, consilio, consensu adfuerunt, Apostolica item auctoritate excommunicamus, et excommunicatos haberi Catholicis universis, ac Vobis praesertim, dilecti Filii, districte mandamus.*

Sciat insuper idem Henricus Joannes ac serio perpendat, novis se pœnis ex Sacrorum Canonum sanctione constrictum iri ubi sacrum Chrisma conficere, confirmationis aut ordinis Sacramenta administrare, quemquam curae animarum praeficere, aut alia quaecumque agere praesumat, quae propria sunt Episcopalis ordinis quem nullo modo exercere licite potest, aut spectant ad jurisdictionem Episcopalem quam minime prorsus accepit.

Digitized by Google

Plaise à Dieu que Henri et la troupe schismatique qui s'entend avec lui, effrayés par la sévérité des peines spirituelles qu'ils ont encourues d'après les canons, et de ce décret, rentrent enfin en eux-mêmes. Vicaire de Celui qui est venu chercher et sauver ce qui étoit perdu, rien ne pourroit nous être plus agréable que de les embrasser dans notre charité paternelle, s'ils revenoient de leurs erreurs e si, après avoir renoncé à tout esprit de désobéissance, ils rentroient sincèrement dans le giron de l'Eglise catholique. C'est pourquoi nous ne cessons de prier Dieu de leur accorder sa lumière et une abondante miséricorde. Et vous, chers fils, nous vous exhortons instamment à lui offrir de ferventes prières pour la même fin. Cependant continuez, comme vous le faites, de vous garder de leur malice, et conduisez-vous en toutes choses comme il convient à des hommes qui marchent à la lumière de la vérité catholique, afin que ceux-là mêmes qui vous sont opposés, vous respectent, n'ayant pas de mal à dire de vous.

Utinam Henricus ipse, et consentiens illi schismaticorum cœtus, spiritualium pœnarum, quibus ex canonum sententia innodati sunt, et decreti hujus nostri severitate deterriti redeant demum ad cor. Nobis vices Ejus gerentibus, qui venit quaerere et salvum facere quod perierat, nihil sane jucundius foret, quam paterna ipsos caritate complecti, si resipiscant ab errore viae suae, omnique contumacia deposita, in Catholicae Ecclesiae sinum reverti sincero animo velint. Itaque non desistimus, lumen pro illis a Deo misericordiamque uberem implorare. Vos vero, Dilecti Filii, enixe adhortamur, ut fervidas eum in finem preces offerre studeatis. Interim pergite, ut facitis, cavere ab illorum vafritie, atque in omnibus ita semper agite, quemadmodum homines decet in Catholicae veritatis luce ambulantes, ut ii etiam, qui ex adverso sunt, vereantur nihil habentes malum dicere de nobis.

Enfin recevez, comme un gage de notre ardente charité pour vous, la bénédiction apostolique que nous donnons, chers fils, du fond de notre cœur et avec amour, et à laquelle nous joignons des vœux sincères pour votre prospérité en tout.

Denique nostrae in vos ardentissimae caritatis pignus accipite Apostolicam benedictionem, quam ex imo corde depromptam, et cum vero omnis prosperitatis voto conjunctam vobis, Dilecti Filii, peramanter impertimur.

Donné à Rome près Ste Marie Majeure, sous l'anneau du Pêcheur, le 4 septembre 1843,

Datum Romae apud S. Mariam Majorem sub annulo Piscatoris die 4 septembris

Digitized by Google

de notre Pontificat l'année 13°.

MDCCCXLIII Pontificatus Nostri anno XIII.

GASPAR GASPARINI.

Gaspar GASPARINI.

L'an depuis la Nativité de N. S. J.-C. 1843, indiction première, le 4 septembre, du Pontificat de Sa Sainteté Grégoire Pape XVI l'an 13, les susdites Lettres apostoliques ont été affichées et publiées aux portes des basiliques de S. Jean de Latran et du Prince des Apôtres, de la Chancellerie apostolique, de la Cour générale au Mont Citorio, et au champ de Flore et dans les autres lieux ordinaires de la Cité, par moi Louis Pitorri messager apostolique.

Anno a Nativitate D. N. J. C. 1843 *indictione I die vero 4 septembris, Pontificatus SS. D. N. Gregorii Papae XVI anno decimo tertio, supradictae Apostolicae Litterae affixae et publicatae fuerunt ad valvas Ecclesiae Lateranens. et Basilicae Principis Apostolorum, Cancellariae Apostolicae, Curiae Generalis in Monte Citatorio, et in Acie Campi Florae, ac in aliis locis solitis et consuetis urbis per me Aloisium Pitorri Apostolicum Cursorem.*

JOSEPH CHERUBINI, maître des messagers.

Joseph CHERUBINI, magister cursorum.

NOUVELLES

ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES.

Belgique. La jeune reine d'Angleterre, après avoir visité la famille royale de France au chateau d'Eu, a désiré voir la Belgique. Elle a débarqué le mercredi 13 septembre à 2 heures de l'après-midi à Ostende, accompagnée de son époux le prince Albert, de deux de ses ministres et de plusieurs autres personnes de distinction. Le Roi et la Reine, avec leurs trois enfants, s'étoient rendus à leur palais d'Ostende pour la recevoir, et y sont restés avec elle jusqu'au lundi suivant; d'Ostende ces augustes personnages ont fait le vendredi et le samedi des excursions à Bruges et à Gand. Le lundi ils ont quitté Ostende pour venir à Bruxelles; le mardi ils se sont rendus à Anvers; et le lendemain mercredi la reine Victoria s'est embarquée pour l'Angleterre. L'accueil que le peuple belge lui a fait dans ces différentes villes, doit lui avoir donné la meilleure idée de notre hospitalité et de notre respect,

Digitized by Google

ainsi que de notre affection, pour le prince qui a bien voulu associer sa fortune à la nôtre. Elle a visité quelques-unes de nos principales églises dans ces différens endroits. A Notre-Dame de Bruges, elle a vu les tombeaux de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne sa fille, et la statue de la Vierge, un des chefs-d'œuvre de Michel-Ange. A Saint-Sauveur, elle a vu avec intérêt les armes de la Toison d'or et le portrait de Philippe 1er, fondateur des confréries des 7 Douleurs de la Vierge. Au local de de la confrérie des archers, dans la même ville, elle a examiné longtemps et à différentes reprises le buste en marbre de Charles II, roi d'Angleterre, qui étoit membre de la société royale de S. Sébastien, à qui il donna mille couronnes d'or. Après sa mort, cette somme fut employée à faire exécuter le portrait en question, que la société a toujours gardé avec le plus grand soin et avec le plus grand respect. Dans l'église de S. Bavon à Gand, LL. MM. ont admiré les candelabres de l'autel que la tradition dit avoir appartenu à Charles 1er, roi d'Angleterre, et avoir été vendues par Cromwell. Elles y ont vu aussi les fonts baptismaux qui ont servi au baptême de Charles-Quint. A leur visite au grand béguinage, S. M. B. se montra particulièrement satisfaite. Après avoir vu l'église, elle entra avec le roi dans un des nombreux couvens de ce grand établissement et en examina toutes les places. Elle s'informa des statuts et des usages du béguinage et fut très-contente des explications qui lui furent données. Elle parut admirer le tranquille et heureux état des 700 béguines, qui y vivent toutes sous une supérieure dans une paix profonde. Le Roi ne fut pas moins content de tout ce qu'il vit et entendit, et il daigna faire des offres de services à la grande-Dame ou supérieure. A Anvers, S. M. B. a admiré la vaste église de Notre-Dame et celle de S. Jacques, une des plus belles de tout le pays. Dans la première, elle a contemplé longtemps la *Descente de Croix* et les autres tableaux de Rubens, et elle s'est assise dans une des magnifiques stalles dont on vient d'orner le chœur. A S. Jacques, elle a admiré le tombeau de Rubens dans la chapelle derrière le maître autel. A son départ le Roi et la Reine l'ont conduite jusqu'à Liefkenshoek.

— L'administration de la banque de Belgique vient de prendre, à l'égard des caisses d'épargnes, la résolution suivante dont tout le monde comprendra l'importance : Art 1er. A partir d'une date à fixer prochainement, les fonds qui seront versés à la caisse d'épargnes seront employés exclusivement en fonds publics nationaux ou en autres valeurs garanties par l'Etat belge. Les fonds que les revirements rendront disponibles resteront déposés à la banque. Art. 2. Ces placements se feront pour compte des déposants; la Banque ne remplit que l'office d'administrateur de ces dépôts. Art. 3. La gestion de la caisse d'épargnes et les écritures y relatives seront entièrement séparées des opérations et de la comptabilité ordinaire de la Banque.

Digitized by Google

— On nous mande de Tongres :

» La neuvaine solennelle en l'honneur de la sainte Vierge et l'installation de la belle confrérie du très-saint et immaculé Cœur de Marie, *pour la conversion des pécheurs*, se sont faites à l'église primaire de cette ville du 15 au 23 août, à la plus grande édification des fidèles qui, grâce au zèle de trois révérends Pères Rédemptoristes de la maison de S. Trond, se sont empressés d'y prendre part et de faire inscrire leurs noms sur le registre des associés. Sans compter les communions des trois autres chapelles de la ville, 2,700 saintes hosties ont été distribuées, pendant la neuvaine, à l'église primaire, tandis que 3,000 personnes se sont fait recevoir membres de la confrérie. Après la neuvaine, le R. P. Lambrechts a continué avec grand fruit, pendant trois jours, les exercices spirituels à l'hospice desservi depuis 20 mois par les bonnes Sœurs de S. Charles de Nancy. La plantation du chemin de la Croix et la communion générale des hospitaliers, qui ont reçu tous la médaille miraculeuse, ont été des cérémonies touchantes. L'archiconfrérie a aujourd'hui plus d'un million de membres. Le registre de Paris, seul, avoit 400,805 noms inscrits à la date du 8 août dernier. Depuis le 4 mai 1839, trois mille trois cent soixante-dix agrégations ont été délivrées par M. Degenettes, curé de Notre-Dame-des-Victoires, à des confréries établies en France et dans toutes les parties du monde. Il semble que, de toute la terre, un cri de miséricorde et de pardon s'élève vers le ciel, que Marie le recueille, l'offre au Tout-Puissant, et que, par sa sainte intervention, grand nombre de pécheurs seront convertis et sauvés.

» Le pieux projet d'ériger un monument de reconnoissance à la mémoire de feu M. le professeur De la Brassine, dans l'église de Herderen, commune du canton de Tongres, où reposent ses cendres, a été, en général, bien reçu par le clergé du diocèse de Liége. Les services nombreux et éminents que cet homme méritant a rendus à l'église de Liége, pendant sa longue carrière professorale, même dans les temps les plus difficiles, sont trop chers à ses disciples pour ne pas éveiller dans leur cœur un sentiment de gratitude en faveur de leur ancien professeur. La commission qui a voulu se charger de l'exécution du projet, est composée de sept membres dont voici les noms et les qualités : 1° MM. Lenders, professeur au grand séminaire et chanoine théologal à la cathédrale de Liége; 2° Froidthier, curé-doyen à Glons; 3° Hoebanx, id. à Bilsen; 4° Henrotte, id. à Mechelen-sur-Meuse; 5° Reinartz, id. à Tongres; 6° Nartus, curé de S. Jean à Tongres; et 7° Viggria, id. à Herderen. En attendant la circulaire qui doit être adressée à messieurs les doyens du diocèse par la commission après sa réunion à Tongres, les ecclésiastiques des deux derniers cantons susmentionnés se sont déjà cotisés à cette fin pour la somme de 900 frs. Il est remarquable que, dans ces deux doyennés, tous les prêtres en fonction ont souscrit avec empressement pour une somme en proportion avec

Digitized by Google

leurs ressources. On assure que le monument sera lithographié et que tous les souscripteurs de 5 francs en recevront copie. »

— Une nouvelle communauté religieuse va s'établir à Tirlemont dans le courant du mois d'octobre. Les Sœurs de N. D. de Namur, au nombre de 8, y ouvriront une école pour les filles pauvres de la ville, ainsi qu'un externat pour la classe aisée. Selon toute apparence, on donnera encore plus d'extension à cette bonne œuvre, en y ajoutant dans un avenir très rapproché un internat pour les demoiselles.

— Un jubilé de 700 ans de l'image miraculeuse de Notre-Dame de Paix, a été célébré dans l'église de S. Nicolas à Bruxelles, du 3 au 17 septembre, avec beaucoup de solennité et de fruit. Chaque jour de cette quinzaine on prêchoit trois fois, savoir le matin après la première messe et le soir au salut en flamand, et à la grand'messe à 10 heures en français. Le R. P. Dechamps, recteur du couvent des Rédemptoristes à Liége, y a prêché, en français, l'ouverture, la clôture et la seconde semaine tout entière, en tout huit sermons. Les autres sermons français ont été prêchés par M. Hallard, professeur à l'Université catholique, M. Torfs, curé de Laeken, M. Mortas, curé d'Ixelles, M. Pitsaert, président du collége à Louvain, et M. Vanderbroeck, curé de Woluwe-Saint-Pierre. Parmi les prédicateurs flamands nous distinguons M. David, prof. à l'Université catholique, M. Crassaerts, directeur de Berlaimont, M. Lauwers, directeur du grand séminaire, M. Beekmans, doyen d'Anvers, MM. Mortas et Vandenbroeck, nommés plus haut, etc. Le 2e dimanche, S. Em. le cardinal archevêque a célébré la messe le matin et distribué la sainte Communion; il a assisté ensuite à la grand'messe et porté le Saint Sacrement à la procession. Le dernier dimanche, Mgr le nonce apostolique a célébré la messe à 9 heures et assisté ensuite à la grand'messe. Tous les confesseurs de Bruxelles avoient reçu les pouvoirs extraordinaires qu'on accorde en temps de jubilé, et il n'étoit pas nécessaire, pour gagner les indulgences, de communier à S. Nicolas. Cependant le dimanche 17 au matin, 10,000 personnes avoient déjà communié dans cette église. Le zélé pasteur de cette paroisse, M. Schoonejans, a été comblé de consolations pendant cette grande solennité; et les fidèles de la capitale ont donné une nouvelle preuve de leur attachement au culte de la Ste Vierge.

— Voici le résultat du concours de MM. les ecclésiastiques dans le diocèse de Bruges :

Primo loco : MM. *Dumoulin*, vicaire à Roulers; *Maes*, vicaire à Iseghem; *Devers*, vicaire à Oudenburg; *Haverland*, vicaire à Poperinghe (S. Bertin); *de Clerck*, vicaire à Cachtem; *de Costere*, licencié en théologie, vicaire à Bruges (S, Sauveur).

Secundo loco : MM. *Pype*, vicaire à Roulers; *Vermeersch*, vicaire à Meulebeke; *Ghesquière*, vicaire à Courtrai (S. Martin); *Coppieters*, vicaire à Sysseele; *Speybrouck*, vicaire à Ingelmunster; *Thoris*, vicaire à Leyssele.

Digitized by Google

Tertio loco : MM. *Vuylsteke*, vicaire à Poperinghe (Notre-Dame); *de Geetere*, vicaire à Oedelem; *Rousseel*, vicaire à Bulscamp; *Hosdey*, vicaire à Vlaemertinghe; *Van der Meersch*, vicaire à Boesinghe; *Verheecke*, vicaire à Bruges (S. Jacques).

Ad honores : MM. *Allaert*, vicaire à Bruges (Notre-Dame); *Colson*, vice-curé de Ste Walburge à Bruges; *de Beyer*, vicaire à Thielt; *Delmote*, vicaire à Wevelghem; *Majoor*, vicaire à Pitthem; *Bruwier*, vicaire à Oostcamp; *Serbruyns*, vicaire à Cuerne; *de Laere*, vicaire à Haerlebeke; *Opsomer*, vicaire à Ledeghem; *Nuytten*, vicaire à Handsaeme.

— La commune de Waterloo vient de faire une perte sensible, dans la personne de son respectable curé, M. Gondry, mort le 11 septembre, après de longues et cruelles souffrances.

Né à Sainte-Renelde le 25 décembre 1798, M. Gondry reçut les ordres le 22 mars 1822, et fut nommé bientôt après vicaire de Braine-Lalleud. Devenu curé de Waterloo, il s'est fait aimer et estimer de tout le monde par sa piété, son zèle, sa douceur, sa bienfaisance et son inépuisable charité. Il n'y a qu'une voix, dans la commune et dans les environs, sur ce vertueux prêtre qui a dirigé la paroisse de Waterloo pendant plus de 19 ans : il emporte les regrets de tous ceux qui l'ont connu.

— M. de Roock, curé de l'hôpital St Jean à Bruxelles, est mort le 21 août. Il étoit né à Yzeringen en 1801, et il fit ses premières études au collége d'Enghien. Il fut promu à la prêtrise à Malines en 1825. D'abord envoyé comme professeur à Enghien, il fut nommé ensuite vicaire à N.-D. de Hal, puis curé de l'hôpital St Jean.

— Mgr l'évêque de Gand a consacré la nouvelle église de Grimminge, et Mgr l'évêque de Bruges celle de Desselghem.

— M. Liedts, vicaire à Knesselaere (diocèse de Gand), a été nommé curé à Poesele, doyenné de Nevele. — M. Steenkiste, professeur à Roulers, nommé dernièrement inspecteur des écoles primaires par le gouvernement, abandonne sa chaire pour s'occuper exclusivement de ses nouvelles fonctions.

— Par arrêté royal du 16 septembre, ont été nommés inspecteurs cantonnaux pour l'enseignement primaire dans le Limbourg : MM. *Swaans*, pour les cantons de Hasselt, Beeringen et Herck-la-Ville; *Portmans*, juge-de-paix à St. Trond, pour ceux de St Trond et de Looz; *Gielen*, juge-de-paix à Bilsen, pour ceux de Bilsen et de Maestricht; *Cartenstadt*, pour ceux de Tongres, Mechelen et Maeseyck; *Wadeleux*, notaire à Brée, pour ceux d'Achel, Brée et Peer.

— L'église de St Joseph à Anvers, petite paroisse de 1,600 âmes, appartenoit auparavant aux Carmélites. Ces religieuses ont réclamé leur propriété, et elle vient de leur être rendue par jugement du tribunal. On regrette que la fabrique n'ait pas évité ce procès. Du reste l'église ne sera pas fermée au public; trois

Digitized by Google

messes y seront dites journellement. Mais les passions se sont mêlées de cette affaire, et la suppression de la paroisse a donné lieu à des rassemblemens, à des cris et à des excès. L'église de l'hôpital Sainte-Elisabeth a été convertie provisoirement en église paroissiale.

— On nous écrit de Renaix le 18 septembre :

» M. Desmaisières, gouverneur de la Flandre orientale, est venu visiter l'établissement modèle de bienfaisance générale des Frères des bonnes Oeuvres, dirigé par M. Glorieux, aujourd'hui curé de Saint-Martin. Cet institut est divisé en quatre établissemens distincts et séparés, destinés à la classe aisée et à la classe pauvre des deux sexes. Il vit d'abord la cuisine générale, qui touche aux quatre réfectoires et communique avec celui des hommes par le moyen d'un tour. Le supérieur lui expliqua le système de communication unique jusqu'aujourd'hui par lequel on se parle sans se voir ni s'entendre, en deux établissemens, au moyen d'un registre à étiquettes indicatives, et fit fonctionner cette machine en sa présence, invention remarquable pour faire diriger les établissemens d'hommes par des hommes, tout en laissant à des personnes du sexe le soin de la nourriture, des vêtemens et du linge. On lui montra ensuite la lingerie et les quatre rangées de cases proprement garnies, contenant le trousseau particulier de chacun des 250 individus qui habitent la maison. Chaque case a un petit sac numéroté dans lequel on passe, le samedi soir, le linge propre par le tour aux quartiers des hommes, et on y met ensuite le linge sale qu'on fait repasser le lendemain. De cette manière les Frères qui dirigent les quartiers des hommes, n'ont pas d'autre besogne que de distribuer la nourriture et le linge par numéro, et d'entretenir la bonne direction et la propreté de leurs quartiers. M. le gouverneur visita ensuite les différentes écoles de couture, de tricot, de broderie (l'école de filature est en construction), et l'école de dentelles. De là passant par la belle blancherie, bordée par l'immense bâtiment des filles pauvres long de 175 pieds sur 30 de large, le dernier en construction, il fut fort étonné en voyant de loin les Frères charpentiers avec leurs jeunes apprentis, sans autre aide, lever de lourdes poutres au 3° étage, où il découvrit une autre compagnie de Frères qui, avec leurs petits maçons apprentis, travailloient avec une activité surprenante, afin d'achever ce bâtiment modèle à 4 ailes pour les journées de septembre, époque où des réjouissances doivent avoir lieu à l'occasion du tirage au sort de l'exposition de 1842, dont le bâtiment sera le fruit. Puis en passant par la chapelle des filles pauvres, qui sert encore d'hospice à la vieillesse en attendant l'achèvement de l'édifice, on alla au sanctuaire qui sépare les quatre établissemens au point où ils se touchent; et étant monté sur l'autel à 4 faces et d'une hauteur suffisante pour empêcher la vue réciproque des quatre classes de personnes, on y découvrit avec surprise quatre grandes chapelles,

Digitized by Google

sans parler de tous les dortoirs qui communiquent avec le sanctuaire par des fenêtres pratiquées dans les quatre pignons couverts du dôme, et l'on comprit aussitôt comment il est facile de réunir en un même culte, sans aucun inconvénient, les différentes classes de la société.

» On se rendit enfin aux deux établissements des hommes en descendant par la chapelle des pauvres qui sert d'école dominicale pour les enfans de S. Martin. Après avoir vu la belle tenue des enfans assemblés pour cette fête, M. le gouverneur se rendit d'abord à ce qu'il y a de plus intéressant dans cet institut, l'atelier d'apprentissage de métiers ou des Frères maîtres-ouvriers ont chacun deux ou trois orphelins ou autres apprentis à instruire. Il alla de l'un à l'autre, considérant les ouvrages des maîtres et des apprentis, en passant successivement par les ateliers des tissérands, des fileurs de laine par une mécanique à la main filant 35 filets à la fois, celui des tonneliers, des sabottiers, des tourneurs en bois, des menuisiers, des tailleurs, des cordonniers, des brossiers, enfin de la forge séparée des autres ateliers où trois métiers s'enseignent. Inutile de dire quelle fut la surprise et la vraie satisfaction de chacun. M. le supérieur fit aller tous les maîtres et les apprentis au réfectoire qui communique à un immense hospice de vieillesse, et préparé à la réception de ce jour. M. le gouverneur y étant introduit, un élève du pensionnat d'apprentissage de métier, Edmond Pollet de Burix, placé ici par les soins de Mme la comtesse de Bocarme, prononça un discours avec une onction qui pénétra tous les cœurs.

» On se rendit ensuite à l'établissement des payans par une courte allée souterraine, seule voie de communication. D'abord en ouvrant le réfectoire des Frères et élèves pensionnaires, tout le cortége fut bien étonné de le voir travesti en un immense salon d'exposition. Là M. le gouverneur fut attendu par les dames de la commission directrice qui se hâtèrent de lui en montrer toute la richesse et qui répondit aussitôt par un acte de générosité. Chacun avoua que l'exposition de 1842 passa de beaucoup en beauté et en nombre d'objets les expositions précédentes, et si le tirage au sort a été retardé d'une demi-année, les actionnaires en seront par là amplement indemnisés. Enfin ayant vu le quartier des aliénés et la chapelle des payans où 300 enfans de l'école dominicale de S. Hermès l'attendoient, et ayant été complimenté par un petit élève, ce magistrat quitta l'établissement de bienfaisance générale, sensiblement ému et bien décidé à lui prêter dorénavant tout son appui et toute sa protection, afin que ce monument de la générosité du gouvernement et surtout de la charité belge puisse par sa rapide propagation être immensément utile à sa province et à toute la nation. »

— On nous écrit de Malines :

« Son Eminence le Cardinal-Archevêque a présidé la distribution des prix au pensionnat des Dames de Marie, en cette

Digitized by Google

ville. L'excellente tenue des élèves, leurs manières nobles et faciles leur ont valu d'unanimes suffrages. Elles se sont surtout fait goûter par la pureté de leur accent, auquel les Dames, la plupart françaises, attachent un grand prix. Outre des chœurs d'une savante harmonie, des morceaux d'une force supérieure, ont été exécutés, par les élèves, sur le forté-piano avec un talent rare. »

— Mgr l'évêque de Gand a fait, aux quatre-temps, une petite ordination dans la chapelle de son palais. Il y avoit en tout 7 sujets pour la tonsure, 5 pour les ordres mineurs, 5 pour le soudiaconat et un pour la prêtrise.

— M. B. L. du Bois, directeur du séminaire à Gand, a été nommé chanoine honoraire.

Angleterre. Une nouvelle secte vient encore de paroître en Angleterre; elle prend le nom d'*Eglise Catholique et Apostolique.* Le temple qu'elle achève en ce moment à Liverpool, est d'un style gothique très pur et presque en tout semblable à nos anciennes églises: on y voit des stalles comme dans nos cathédrales, un autel et un tabernacle où ils prétendent conserver le St Sacrement. — Les différents offices de l'église, la messe même, s'y disent en anglais. Ils admettent encore le sacrement de pénitence, et chose bien étrange, ils vont même se confesser aux prêtres catholiques; mais ils évitent avec soin ceux dont les questions sont trop pressantes, car ils se taisent sur leur doctrine qu'il n'est point encore tems, disent-ils, de révéler. Sans avoir l'esprit de prosélytisme, ils se flattent toutefois de compter des frères très nombreux sur le continent. — Des diacres (marchands de Liverpool) y font l'office de prêtres et se choisisent douze évêques qui répondent aux douze apôtres. Celui de ces évêques qui y officie en ce moment, étoit autrefois puséyste; mais il n'entretient plus aujourd'hui le moindre commerce avec ses anciens coréligionnaires.

— Le Gouvernement Anglais vient de donner 300 liv. st. pour la construction d'une église catholique dans la nouvelle Zélande et il s'engage en outre à doubler la somme que des souscriptions pourroient réunir. De leur côté, les chefs de la colonie offrent 200 liv. st. et les catholiques se proposent d'y bâtir une école.

— Le R. P. Matthew continue son œuvre avec le même zèle et avec un succès toujours prodigieux. A Liverpool, 40,000 personnes se sont jointes à l'association de la Tempérance; à Manchester on en a compté jusqu'à 80,000. — La misère de cette dernière ville l'a vivement frappé. Jamais, assure-t-il, même en Irlande, spectacle aussi désolant ne s'est offert à ses regards.

— Les membres du clergé anglican paroissent avoir trouvé un moyen commode d'ajouter aux douceurs de l'oisiveté dans laquelle ils vivent, avec leurs énormes émolumens. D'après une pétition que M. Hume a présentée naguère à la chambre des communes, très-peu

Digitized by Google

de ces ministres de *l'Eglise établie* font eux-mêmes leurs sermons; ils les achètent de leurs agens de Londres. Certaine dame dissidente consacre ses loisirs à en composer pour le clergé; on les lui paie une demi-guinée chacun.

— Entre autres faits qui montrent l'affoiblissement des passions anti-catholiques dans ce pays, on doit placer la proposition faite à la chambre des communes par M. Christie, tendant à obtenir l'admission des jeunes gens catholiques dans les universités d'Oxford et de Cambridge. Les fils du premier pair d'Angleterre ne peuvent recevoir une éducation universitaire parce qu'ils sont catholiques; il leur faut aller chercher à l'étranger l'instruction que leur refusent les lois de leur pays, en attendant qu'ils prennent place dans le parlement. Comprend-on qu'il soit permis aux catholiques de siéger dans les chambres et de faire des lois avec leurs collègues protestans, mais qu'ils ne puissent étudier ni les sciences, ni les belles-lettres dans les universités d'Angleterre? Quoique protestant, M. Christie a flétri, comme un état de choses odieux, l'exclusion qui frappe ainsi les catholiques, eux qui ont puissamment contribué à la fondation et à la dotation de ces deux universités. Le serment du *test*, qui peut seul ouvrir les portes des colléges d'Oxford, a été signalé avec raison comme contraire aux principes qui ont triomphé en 1829 avec le bill d'émancipation. Lord John Russell, qui a appuyé la motion de M. Christie, a reconnu que c'étoit une justice due aux dissidens. Une majorité de 70 voix a rejeté la proposition; mais 105 voix ont protesté contre la loi actuelle et garantissent le succès de la prochaine tentative qui sera faite au sein du parlement.

Suisse. Les cantons catholiques ont protesté contre le vote émis le 31 août par la diète au sujet des couvens d'Argovie. Voici la substance de cette déclaration. L'art. 12 du pacte fédéral du 7 août 1815, porte à la lettre : « L'existence des couvens et chapitres, ainsi que la sécurité de leur propriété, en tant que cela dépend des gouvernemens cantonnaux, sont garanties; leur fortune est, comme toute autre fortune privée, sujette aux impôts et aux contributions. » La diète fédérale, par sa résolution du 2 avril et du 9 juillet 1841, a déclaré l'abolition des couvens en Argovie incompatible avec les prescriptions non équivoques du pacte fédéral. Par le décret du 31 août 1843, au contraire, douze cantons veulent s'écarter de l'engagement pris par l'art. 12 du pacte qu'ils ont juré de maintenir, et se contenter de la restitution faite par convenance de trois couvens de femmes. Les députés soussignés ne peuvent accorder à une majorité de 12 suffrages cantonnaux le pouvoir de permettre au canton d'Argovie l'abolition volontaire de 5 couvens de son territoire et la confiscation de leur fortune. Ils exigent de leurs confédérés le fidèle accomplissement de tous leurs devoirs fédéraux, l'exacte observation de toutes les dispositions du pacte. Ils déclarent de plus, d'une manière solennelle, qu'ils n'ont aucune part à la violation du pacte; ils chargent les cantons qui l'ont commise de

Digitized by Google

la responsabilité de toutes les conséquences qui pourront en résulter, et en particulier ils rendent le canton d'Argovie responsable de tout ce qu'ensuite de la résolution prise le 31 août par la majorité, il entreprendra sur son territoire de contraire au pacte et au droit des couvens.

Lucerne le 31 août 1843. (*Suivent les signatures.*)

— Le vénérable M. Vuarin curé de Genève, si connu dans tout le monde catholique pour sa piété, sa science, ses fondations, ses écrits, son glorieux mais pénible ministère, est mort à Genève le 6 septembre. Il occupoit sa cure depuis 36 ans. On peut dire, en toute vérité, que la restauration de la foi catholique à Geneve lui est principalement due, après Dieu. Le corps de M. Vuarin a été déposé dans une chapelle ardente pendant plusieurs jours, en attendant l'arrivée de M. l'évêque de Lausanne et Genève, qui a voulu présider aux funérailles. Un concours immense de catholiques s'est porté, pour prier et pour pleurer, près du défunt, par le seul entraînement de la foi et de la reconnoissance; les protestans eux-mêmes sont venus en très-grand nombre, respectant la douleur des catholiques, et s'édifiant des hommages que nous rendons aux morts en vertu de nos croyances si consolantes et si chrétiennes. L'un d'eux s'est écrié: « Du moins, celui-là a bien servi son maître! » Le mercredi 13, les obsèques ont eu lieu. Une foule, qu'on peut dire, sans crainte d'exagération, avoir dépassé *trente mille personnes*, composée des catholiques de la ville et de la campagne, accourus spontanément et unanimement, et des protestans attirés par la curiosité, remplissoit toutes les rues autour de la demeure du défunt et de l'église de Saint-Germain, ainsi que le chemin que devoit suivre le cortége. La procession étoit formée des enfans des écoles des Frères, des enfans dirigés par les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, de jeunes gens, par centaines, de toutes les classes de la société, des filles et des dames de la ville, auxquelles s'en étoient réunies un grand nombre d'autres des environs. Elles étoient accompagnées des Sœurs de la Charité. Le clergé de tout le canton, avec de nombreuses députations des diocèses environnans de Belley, d'Annecy, de Saint-Claude, de Chambéry, au nombre de cent quatre-vingts prêtres, et les évêques de Lausanne et d'Annecy, dont la présence imprimoit une imposante dignité à toute la cérémonie, précédoient le corps, porté par vingt catholiques de la ville. Les quatre vicaires de la paroisse se trouvoient immédiatement après le cercueil, et ensuite les deux membres catholiques du conseil d'Etat, les parens, les personnes invitées, quelques centaines d'hommes en deuil, de la ville et de la campagne, fermant le cortége, suivi, en outre, par plusieurs milliers de catholiques. Avant la messe, qui a été célébrée par M. l'évêque de Lausanne et Genève, le prélat a retracé, dans son langage si plein des inspirations de saint François-de-Sales, les vertus pastorales de

Digitized by Google

M. Vuarin et ses institutions de charité, qui en sont l'éclatante preuve. L'absoute a été faite par M. l'évêque d'Annecy. Les chants graves de la messe de *Requiem*, accompagnés par deux cents voix d'hommes, ont produit, jusque sur le peuple qui entouroit l'église, une impression indéfinissable. La procession s'est remise en marche avec un ordre parfait, avec un calme et une gravité qui inspiroient un silence religieux aux masses qu'elle avoit à traverser. Tous, sans exception, se découvroient au moment du passage des évêques et du corps; tous gardoient une tenue pleine de convenance de la part même des protestans, et de foi respectueuse de la part des catholiques. La procession, qui occupoit plus d'un quart de lieue d'étendue, s'est dirigée lentement vers le cimetière, où M. l'évêque de Lausanne et Genève a récité les dernières prières.

Autriche. L'empereur s'est associé à l'idée conçue par le roi de Bavière de fonder, parmi les membres de la confédération germanique, une association pour l'achèvement de la cathédrale de Cologne. Le prince s'est engagé, dit-on, à payer annuellement 40,000 fls. (100,000 fr.)

Espagne. Un journal annonce que les négociations avec le Saint-Siége sont très-avancées. Toutes les difficultés seroient vaincues ou sur le point de l'être. Quand cette nouvelle seroit vraie, la foiblesse et le sort tout-à fait incertain du nouveau gouvernement suffiroient pour inspirer une juste crainte.

— Le 6 septembre, la jeune reine et sa sœur revenoient de la promenade, lorsqu'elles rencontrèrent le saint Sacrement que l'on rapportoit à la paroisse de Saint-Ginès. Elles descendirent immédiatement de leur voiture, et accompagnées de la marquise de Valverde et des dames d'honneur, elles suivirent à pied la procession jusqu'à l'église, où elles restèrent à genoux jusqu'à ce que le saint Sacrement fut rentré dans le tabernacle.

Irlande. Les puséystes viennent d'établir un collége dans le diocèse de Meath, en Irlande. Les docteurs Elrington et Tood, M. Sewell, lord Adare et d'autres personnes de distinction sont à la tête de cet établissement, qui porte le nom de saint Columban. Dernièrement, M. Sewell a fait, en présence des pasteurs et des membres du collége, un discours où il a déclaré que c'étoit à l'intercession de ce grand Saint que l'on devoit attribuer la faveur de voir relever ce collége après 1,200 ans. Cet établissement sera entretenu par des souscriptions volontaires et des donations.

Naples. La veille de la fête de l'Assomption, l'église de l'Annonciade, une des plus vastes de la capitale, car la nef à elle seule est entourée de vingt-quatre colonnes d'une énorme épaisseur et largement espacées, étoit encombrée d'une foule immense, accourue pour assister à la cérémonie qu'à pareil jour on y célèbre avec une pompe extraordinaire, et à l'occasion de laquelle les nombreuses reliques et autres objets précieux de l'église sont exposés aux regards des fidèles. Pendant la grand'messe, un mouvement et

Digitized by Google

un bruit extrêmes commencèrent dans la foule, composée en grande partie de personnes de la classe ouvrière, qui forment la majorité des habitans du quartier. Bientôt on entendit les cris souvent répétés : « Au voleur ! » Beaucoup de personnes se plaignoient tout haut qu'on leur avoit soustrait leurs bourses, leurs montres, leurs tabatières, leurs mouchoirs, etc. Le tumulte alloit toujours en croissant, et finit par dégénérer en rixes et batteries qui s'engageoient sur tous les points. Des agens de police qui étoient montés aux tribunes sommèrent les perturbateurs de sortir de l'église; mais ceux-ci restèrent sourds à la voix des agens, et le vacarme continua. Une compagnie d'infanterie suisse, qui s'en alloit monter sa garde, fut requise; elle entra les baïonnettes croisées dans l'église, et chargea la foule; mais les gens du peuple, irrités par la présence des militaires, tirèrent leurs couteaux et stylets, se jetèrent sur les soldats, et les forcèrent à se retirer. Peu de momens après, des artilleurs siciliens de la caserne de la Porte de Capoue arrivèrent avec quatre pièces de campagne : ils les placèrent devant le portail, les chargèrent à poudre seulement, et les tirèrent en pointant en l'air, tandis que les agens de police firent ouvrir toutes les portes latérales de l'église. Ce stratagème réussit; la foule évacua l'église, mais on y trouva six hommes tués, dont deux soldats suisses, et vingt-six hommes plus ou moins grièvement blessés, parmi lesquels il y avoit onze militaires suisses. Un grand nombre d'arrestations ont été faites. L'église, profanée par l'effusion du sang, a été fermée, et elle ne pourra servir à la célébration du culte qu'après avoir éte bénite de nouveau par l'archevêque.

Etats-Unis. Il est consolant de voir la religion dans un état si avancé aux Etats-Unis. Dans presque tous les diocèses le nombre des églises, des colléges, des couvens et des maisons de charité s'accroît rapidement. On parle partout avec les plus grands éloges du savoir, du zèle et de l'énergie des évêques. Les ordres religieux promettent de grands avantages à la religion. La maison-mère des Sœurs de la Charité à Baltimore, fondée en 1809, contient 109 membres, dont 45 sont sœurs professes, 54 novices, et 7 aspirantes. 200 autres Sœurs de cet ordre sont employées dans les différentes missions des Etats-Unis, chargées principalement du soin des malades et des orphelins et de la direction des écoles des filles pauvres. Les couvens de la Visitation, des Ursulines, des Carmélites, de Saint-Dominique; les Sœurs de la Providence, du Sacré-Cœur, de Saint-Joseph et de Saint-Vincent-de-Paul y sont en très-grand nombre. Il y a aussi des communautés religieuses d'hommes de presque tous les ordres. Il y a en outre un grand nombre d'institutions littéraires sous la direction des évêques et du clergé. La société des traités catholiques (*catholic tracts*), établie dernièrement à Baltimore, a produit les plus heureux effets. Les journaux catholiques publiés dans le pays ont aussi beaucoup contribué à réfuter l'erreur et à avancer la cause de la vérité et de la

Digitized by Google

justice. Les sociétés de Saint-Jean l'Evangéliste pour le progrès des œuvres de miséricorde spirituelles et corporelles, ont allumé la foi et la charité dans le cœur des hommes, et l'établissement des maisons pour la réception des prêtres âgés ou infirmes a assuré le respect et la dignité des ministres des autels. Il y a encore des sociétés charitables de jeunes dames pour le soulagement des pauvres; d'autres associations pour l'embellissement des églises et la décoration des autels; des sociétés pour organiser des chœurs et perfectionner la musique sacrée. Il y a plusieurs hôpitaux pour les malades. Il y a des asiles pour les veuves en détresse, et des établissemens pour les orphelins dans presque tous les districts. A Richemond, il y a une société de bienfaisance, une autre à Norfolk pour le soutien des familles indigentes, et la société pour la diffusion de la foi établie à Cincinnati a produit beoucoup de bien. La société pour la construction des églises a aussi eu beaucoup de succès.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

M. Lardinois à Liége vient de terminer et de mettre en vente le premier volume de l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par l'abbé Rohrbacher, in-8°, de 530 pages. Ce volume commence à la création du monde et nous conduit à l'an 1824 avant Jésus-Christ (*voir notre liv.* III p. 134).

— *Les mauvais livres, les mauvais journaux et les romans*, avec un catalogue de mauvaises publications périodiques et de mauvais livres et une liste de romanciers du jour. Quatrième édition, augmentée d'un catalogue d'une bibliothèque choisie. Bruxelles 1843 chez Vanderborght, vol. in-32. On sait que ce petit ouvrage se compose de plusieurs parties; il définit, il raisonne, il instruit, il dirige. L'auteur a compris qu'il ne suffisoit pas de blâmer, de condamner, mais qu'il falloit encore aider à corriger, à opérer le bien. Son travail est pratique sous ces divers rapports, et cette réimpression coïncide heureusement avec la publication de l'Instruction pastorale de nos évêques.

— A l'occasion de la rentrée des classes, nous annonçons encore une fois et nous recommandons à MM. les professeurs un petit écrit du P. Antoine Le Gaudier, de la Compagnie de Jésus, intitulé : *De recto modo agendi nostrorum cum iis qui curæ ipsorum subsunt præsertim convictoribus*, in-18, pr. 15 c. chez l'éditeur de ce journal. Ce petit livre se divise en 9 chapitres. Les deux premiers traitent de l'obligation des membres de la Société de travailler à l'éducation de la jeunesse. Dans les deux suivans, on leur montre qu'il leur faut d'abord songer à leur propre sanctification et s'occuper de leur avancement spirituel. Le 5° et le 6° leur exposent la nécessité de s'entendre et d'être unis de cœur avec leur supérieur

Digitized by Google

et avec leurs collaborateurs. Le 7e traite de la méthode de gouverner les jeunes gens ; le 8e présente le détail des principaux défauts des enfans ; le 9e et dernier chapitre en offre les remèdes. Ce petit écrit a l'avantage d'être très-court et de ne rien omettre d'essentiel. Il devroit être sur la table de tous les maîtres, et ils feroient bien de le relire souvent.

—Le *Middelaer*, journal mensuel flamand qui s'imprime à Louvain chez MM. Vanlinthout et Vandenzande, paroîtra désormais sous le titre de *School-en Letterbode* (*Messager des écoles et des lettres*), et subira en conséquence quelques modifications. L'enseignement, comme le nouveau titre l'indique, sera le principal objet du recueil; mais la littérature et l'histoire n'y seroit pas négligées. Il sera imprimé chez M. W. Van West, à St Trond. Le prix demeure le même, 8 fr. par an. L'importance que nous attachons à la culture de la langue flamande et la connoissance que nous avons du but de MM. les rédacteurs, nous engagent à lui souhaiter beaucoup de prospérité et à le recommander en particulier à toutes les personnes qui s'intéressent au succès de l'enseignement.

— MM. Vanlinthout et Vandenzande annoncent aux souscripteurs aux *Meditatien en Sermoonen* par M. de Cart, curé de Saint-Germain à Tirlemont, que les 4e et 5e parties paroîtront ensemble et ne coûteront que 2 fr 50, prix d'un seul volume. A cette occasion, nous rappelons au public qu'on peut se procurer à part, au prix de 2 fr. 50, le volume contenant les *twee-en-twintig Sermoonen op de plegtige gedachtenis der geloovige zielen.*

— *Des Jésuites, d'après MM. Michelet et Quinet et d'après les constitutions des jésuites ;* par Michel. Liége chez Lardinois, in-8° de 2 feuilles. Courte et bonne réfutation de la brochure des deux professeurs de Paris. Sous le nom de Jésuites, c'est l'Eglise catholique elle-même qu'on attaque, M. Michel l'a prouvé sans peine. En cela il n'y a rien de nouveau. Toute guerre de l'incrédulité ou de l'hérésie commencera toujours par les jésuites. Si cette tactique changeoit, nous croirions la Compagnie changée elle-même; malheur que nous ne prévoyons pas.

— M. Dewageneer, à Bruxelles, vient de mettre en vente les 4e et 5e volumes des sermons flamands du P. Corneille Smet, de la Société de Jésus. Le premier contient la suite des *Meditatien voor den vasten et geestelyke oefeningen* (depuis la 11e jusqu'à la 29e); le second nous présente de courtes méditations pour chaque jour de l'Avent et les sermons pour les dimanches et fêtes depuis l'Avent jusqu'au 4e dimanche après l'Epiphanie.

— *Vlaemsche Mengeldichten* van P. J. Reniers. Kortryk by Beyaert-Feys 1843, vol. in-12. pr. 1 fr 50. M. Reniers nous a donné un volume de fables flamandes qui nous ont paru bien faites et que nous nous proposons toujours de faire connoître en détail. Les mélanges qu'il nous offre aujourd'hui, confirment la bonne

Digitized by Google

opinion qu'il nous a donnée de son talent. On y remarque une agréable variété, poésies légères, pièces de circonstance, pièces du genre le plus élevé etc., L'auteur y a ajouté des notes utiles et instructives.

— *Vie de St Joseph*, époux de la sainte Vierge, traduite de l'italien par M. Tarbé. Courtrai 1843 chez le *même* vol. in-18 pr 90 c. Cet ouvrage se divise en dix chapitres; chaque chapitre se compose de trois parties; histoire, méditation et prière. Il se termine par une conclusion et des réflexions sur la grandeur, le mariage, l'autorité des grands, la pauvreté et la mort. L'auteur a usé de toute la prudence qu'exigeoit le sujet, et ses réflexions sont très bonnes.

— *Le Droit privé, administratif et public*, dans ses rapports avec la conscience et avec le culte catholique, par M. Barbière, chanoine honoraire d'Autun. Paris 1842 chez Périsse, 2. vol. in-8° pr. 11 frs. Les changemens survenus dans l'ordre politique, en séparant l'Eglise d'avec l'Etat, ont tellement bouleversé l'ancien droit public que le prêtre est forcé de faire de nouvelles études sur le droit civil dans ses rapports avec la conscience et avec le culte catholique. C'est pour les lui faciliter que M. Corbière a entrepris l'ouvrage que nous annonçons; et on peut dire qu'il l'a fait avec succès. Il est peu de dispositions législatives qui intéressent les ecclésiastiques soit comme fonctionnaires, soit comme administrateurs, soit comme guides spirituels, qui ne soient traitées d'une manière sûre et complète. L'auteur a joint les exemples aux principes, la discussion à l'autorité, les motifs de la loi au sens que lui ont donné les organes les plus accrédités de la jurisprudence, et les décisions des cours royales, les discussions théologiques à l'interprétation juridique de la loi. Cet ouvrage est utile aux ecclésiastiques, de même qu'aux juges et aux administrateurs civils. Il a reçu l'approbation de plusieurs évêques et jurisconsultes. B.

— *Etudes littéraires sur les poètes bibliques*, par M. Plantier, professeur à la faculté de théologie de Lyon, Paris 1842, chez Périsse, 1 vol. in-8° pr. 6 frs. Cet ouvrage est divisé en 13 leçons, dont les trois premières sont consacrées aux principes; c'est avec la 4e que commencent les études sur les poètes bibliques. L'auteur ne traite dans ce volume que des écrits de Moïse, de Job, de David, de Salomon et d'Isaïe. Il a des rapprochemens ingénieux, des vues souvent élevées, des images quelquefois hardies et forcées, mais ordinairement justes, une grande variété de tableaux, un esprit de foi et de piété tout sacerdotal qui ne se dément jamais. Son style a le défaut d'être souvent trop fleuri, trop étudié, trop brillant. B.

— *Prodrome d'Ethnographie*, ou essai sur l'origine des principaux peuples anciens, contenant l'histoire neuve et détaillée du Boudhisme et du Brahmanisme, etc. par M. Maupied, prêtre, docteur en sciences. Paris 1842 chez Debécourt, vol. in-8°, 6 frs.

Digitized by Google

L'auteur établit d'abord le point de départ de tous les peuples et une époque de chronologie qui leur soit commune. Ce fait est le déluge universel. Il prouve que l'Arménie est le point de départ des peuples après le déluge, et qu'ils demeurèrent en communication après cet événement ; ce qu'il tâche de démontrer par la similitude des langues. Il montre que, si les religions de l'Inde ont quelques pratiques qui ont du rapport avec le christianisme, elles les ont empruntées aux prédications de l'apôtre S. Thomas et de ses successeurs dans l'Inde jusqu'au 8e siècle. Il prouve enfin que les sciences et les arts ont pris naissance dans la Chaldée, qu'ils se sont développés chez les peuples de la Méditerranée, et que l'Inde et la Chine les doivent à l'Occident. B.

— *Vie de Marie-Thérèse de France*, fille de Louis XVI (duchesse d'Angoulême), par M. Alfred Nettement. Paris 1843 chez de Signey et Debey, 1 vol. in-8° pr. 7 frs 50. Une enfance tombée du sein des splendeurs royales dans les horreurs des cachots révolutionnaires ; l'adversité acceptée pour compagne dès la plus tendre jeunesse, sans que le cœur de la princesse ait une seule fois foibli ; une destinée composée d'exils, de captivités, de périls, regardée en face, sans que les yeux de la fille de Louis XVI se soient une seule fois baissés ; la France revue avec bonheur, quittée avec résignation, pleurée sur la terre étrangère ; une vie pleine de martyres et une âme sans amertume ; toutes les agonies de la douleur et toutes les sublimités de la patience ; un calvaire sur lequel la princesse a passé presque toute son existence et un pardon qui dure depuis 50 ans : voilà la vie de Marie-Thérèse, voilà le sujet que l'auteur a développé avec sagesse et avec modération. B.

— *Des aridités dans l'oraison*, pour faire suite à l'*Art de traiter avec Dieu*, par le P. Lancinius, de la Compagnie de Jésus ; extrait de ses œuvres, traduit par M. P..., vic.-gén. d'Evreux. Clermont-Ferrand 1841 chez Thibaud-Landriot, vol. in-12, 1 fr. Traité où tout est également pieux, sage, fondé sur la plus exacte spiritualité ; excellent ouvrage qu'on peut recommander aux lecteurs de tout rang et de toute condition, particulièrement à ceux qui s'adonnent à la piété et à la pratique de la méditation. B.

— *Les cathédrales de France*, par M. Bourassé, chanoine honoraire de Nevers, professeur d'archéologie au petit séminaire de Tours. Tours 1843 chez Mame, vol grand in-8° orné de gravures, pr. 8 frs. Après avoir exposé heureusement les principes de la science des antiquités religieuses dans son *Archéologie chrétienne*, l'auteur s'attache à en offrir une application exacte. Toutes les cathédrales de France, depuis les plus antiques et les plus remarquables, jusqu'aux plus modestes, occupent une place dans ce volume. On y donne l'historique et la description de chacun de ces monumens ; quelquefois leur critique et leur représentation au burin. Outre les gravures sur bois répandues dans le texte, l'ouvrage renferme 2 vues de la cathédrale de Paris, celles d'Amiens, de Reims, de Strasbourg, d'Orléans, de Tours, de Bourges et de Chartres. B.

Digitized by Google

FAITS DIVERS.

Le samedi des quatre-temps, Mgr l'archevêque de Tyr a ordonné, dans l'église du séminaire à Liége, 6 prêtres, 2 diacres, 7 soudiacres, 5 minorés et 4 tonsurés; en tout 24. La plupart des ordinands appartenoient au corps enseignant des petits séminaires et des colléges tenus par le clergé.

— M. J.-S. Sotrez, curé de Dison (diocèse de Liége), ancien religieux de l'abbaye de Malmédy, est mort le 4 septembre, âgé de 72 ans. — M. Lomry, curé d'Ellemelle (même diocèse), est décédé le 20 septembre, à l'âge de 73 ans. — M. Sotrez a été remplacé par son vicaire, M. Lambert.

— On nous écrit d'Anvers le 22 septembre :

» Aujourd'hui à midi est parti pour Londres, par le bâteau à vapeur *Princess Victoria*, M. Bernard-Amédée Van Reeth, natif d'Anvers, prêtre et religieux de l'abbaye de S. Bernard à Bornhem, qui va y rejoindre Mgr Hughes, évêque de New-Yorck aux Etats-Unis, pour l'accompagner en qualité de missionnaire pour l'Amérique. Le diocèse de New-Yorck étant fort étendu et n'ayant que 16 missionnaires, ce vénérable évêque espère que bientôt d'autres ecclésiastiques viendront partager ses travaux apostoliques dans une contrée où les ouvriers dans la vigne du Seigneur sont si peu nombreux. »

— La restauration de la cathédrale de Tournay se continue avec bonheur. Ce vaste édifice, le plus ancien et le plus remarquable peut-être de toute la Belgique, va reparoître plus solide, plus entier et plus caractérisé que jamais. Une somme d'un demi-million a été votée pour sa restauration, à laquelle on n'a point attaché d'architecte; c'est une commission d'antiquaires, présidée par M. Dumortier, membre de la Chambre des Représentans, qui dirige les travaux. Les contre-forts extérieurs du chœur, terminés en arceaux légers et découpés, sont refaits complètement dans le style primitif. Le style *roman*, déguisé naguères sous des amas de plâtre et de badigeons, sera remis dans toute sa pureté. Les colonnes altérées par le temps sont refaites en entier, d'autres sont réparées partiellement. La nef du milieu, les deux grands bas-côtés et le transeps, en architecture romaine, avec leur galerie supérieure, découvrent leurs pleins cintres et leurs colonnes basses, qui contrastent si bien avec le style ogival et les colonnettes allongées du chœur, du portail et des additions gothiques ajoutées au vieux temple romain.

— Depuis quelques jours on remarquoit à Gand que des malveillans commettoient de nuit des dégradations à la façade de la nouvelle église des jésuites, ou y traçoient des inscriptions injurieuses pour ces religieux. Dans la nuit du samedi 23 septembre, on a arrêté un jeune homme de très-bonne famille au moment même qu'il étoit occupé à commettre ce délit. Interrogé à ce sujet, il a répondu *qu'il ne le faisoit que pour procurer de l'ouvrage aux ouvriers.*

Digitized by Google

115me Livraison. 1er Novembre 1843.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE SEPTEMBRE 1843.

2. Nouvelle révolte de Barcelone. Les exaltés y dominent de nouveau. Les brigadiers Prim et Blanco soutiennent et défendent le gouvernement. Il y a des combats journaliers entre eux et les insurgés. Ceux-ci sont maîtres de la ville; mais les premiers occupent les forts extérieurs.

La reine d'Angleterre arrive au château d'Eu, pour rendre visite à la famille royale de France.

12. Le gouvernement français obtient justice du gouvernement turc, d'une insulte faite au consul français à Jérusalem. Le pacha de Jérusalem est destitué.

Les troupes du général français Lamoricière, chargé de poursuivre Abd-el-Kader, atteignent enfin l'émir à Assian-Tircin sur l'Oued-Tifrit. Le colonel Géry, qui commande sous lui, surprend le camp arabe et s'en empare. Mais l'émir étant parvenu à rallier sa cavalerie dispersée, fait tête aux spahis qui le poursuivent et il s'engage un combat sérieux, où Abd-el-Kader et ses aghas se montrent constamment au premier rang. L'infanterie française et l'artillerie étant venues au secours des spahis, l'ennemi est repoussé de nouveau et forcé d'abandonner une partie de ses morts.

13. L'usage de la langue magyare ou hongroise est adopté par une loi, à l'exclusion de la langue latine, et désormais la langue nationale sera l'idiôme exclusif de la législation, du gouvernement et de l'administration dans le royaume de Hongrie. Le successeur au trône devra être instruit dans cette langue.

15. Révolution dans le royaume de Grèce. Le jeune roi Othon, abandonné de tout le monde, même de ses ministres, est forcé de promettre une constitution et de renvoyer tous les étrangers, c'est-à-dire les Bavarois ses compatriotes. Une assemblée nationale est convoquée pour le 15 octobre. Ce bouleversement a lieu sans effusion de sang, parce que le prince n'avoit aucune force à opposer aux insurgés.

17. Saragosse imite Barcelone, crée une junte révolutionnaire et cesse de reconnoître le nouveau gouvernement.

20. Le général Ameller, à la tête d'un corps assez considé-

Digitized by Google

rable, se joint aux insurgés de Barcelone et est reçu dans la ville, avec deux bataillons de corps francs et 300 soldats réguliers.

Voyage de la reine d'Angleterre en Belgique. Après avoir visité Ostende, Bruges, Gand, Bruxelles et Anvers, elle retourne chez elle. Son séjour dans notre royaume a été de 6 jours.

22. Un corps de Barcelonais insurgés, retranché à San-André et commandé par le général Ametler, est battu et dispersé par le colonel Prim, qui fait 200 prisonniers.

25. Le gouvernement hollandais déclare retirer ses projets de loi sur les revenus des immeubles, sur les rentes et sur les traitemens. (*voir notre livr.* 114 p. 269.)

26. Un grand dîner de 300 couverts est donné par le lord-maire de Londres, à Espartero et aux généraux espagnols qui l'ont suivi. Aucun membre du cabinet n'y assiste.

29. La cour des arbitres, instituée par O'Connell, tient sa première audience à Blockrock près Dublin. Essai d'une justice tout irlandaise, destinée à remplacer les tribunaux du gouvernement. Mesure des plus importantes dans l'histoire du mouvement actuel.

INSTRUCTION PASTORALE

sur les mauvais livres,

adressée par son Eminence Mgr le cardinal archevêque et MMgrs les évêques de Belgique au clergé et aux fidèles de leurs diocèses respectifs.

Suite. (*Voir notre livr.* 114, *p.* 270.)

---

§ 3.

MOTIFS DE LA DÉFENSE DE LIRE LES MAUVAIS LIVRES.

Le dogme qui attribue à l'Eglise le pouvoir divin de défendre, sous peine d'anathème, la lecture des livres contraires à la foi et aux mœurs, se présente d'une manière si évidente à notre raison, que celle-ci ne concevroit pas même, sans ce pouvoir, la mission essentielle de l'Eglise. En effet, comment *apprendre à tous les peuples* à croire et à pratiquer tout ce que J.-C. a révélé, *docentes*

Digitized by Google

eos servare omnia quæcumque mandavi vobis (1); comment les préserver des ravages de l'erreur et de la corruption, si l'Eglise n'avoit pas le droit d'arrêter l'une et l'autre dans les mauvais livres qui en sont la source la plus féconde (2)? Dès que l'Eglise, pour éclairer l'univers, a reçu de son divin Epoux le pouvoir de discerner infailliblement la vérité de l'erreur, la vertu du vice, elle possède nécessairement celui de prononcer, avec la même infaillibilité, sur la valeur des livres qui enseignent ou attaquent la vérité, qui favorisent ou corrompent les bonnes mœurs (3); or ce jugement infaillible sur la valeur morale des livres, suppose et renferme le droit suprême de propager les bons, et d'interdire les mauvais.

Le langage des divines Ecritures nous fera comprendre de plus en plus cette doctrine.

Avez-vous jamais réfléchi sérieusement, N. T. C. F., à cet avertissement du Sauveur : *Mettez-vous en garde contre les faux prophètes qui viennent à vous sous des peaux de brebis, mais qui au dedans sont des loups ravissants* (4) ? Savez-vous l'application qu'en fait S. Alphonse de Liguori? Où donc, demande ce pieux et savant Evêque, où voit-on le corrupteur de la foi s'affubler plus perfidement de la peau du mouton que dans un insidieux écrit? Cette observation est d'une vérité frappante. L'on peut même comparer le mauvais livre lui-même à un corrupteur aussi séduisant que cruel, lançant, sous les grâces du style, des traits envénimés qui font aux cœurs des blessures mortelles.

Nous venons d'entendre le divin Maître; écoutons maintenant les disciples.

Le grand Apôtre prémunissoit les fidèles contre les mauvais discours, parce que, disoit-il, *ils corrompent les bonnes mœurs.* Il compare énergiquement la parole des hérétiques *à une gangrène qui répand peu à peu la corruption* (5) et la mort, et il cite deux

---

(1) Matth. 28, 19, 28. Euntes docete omnes gentes... docentes eos servare, etc.

(2) Frustrà Ecclesia laboraret in hæresibus extirpandis, bonisque moribus fovendis, nisi undè scatet errorum ac vitiorum colluvies, fons penitùs obstrueretur. *Baronius* ad an. 447. n. 7.

(3) Ecclesiæ enim cùm sanam doctrinam ab hæretica discernere pro suo judicio datum sit à Christo, et cùm quælibet doctrina libris aliquibus contineatur, operæ pretium erat, ut Ecclesia in judicio quod tulerit de libris in quibus de fidei et moralis christianæ quæstionibus agitur, non posset deficere. *Nat. Alex.* Hist. Eccl. 1 *Sæc.* Diss. 5.

(4) Matth. 7. 15. Attendite à falsis prophetis qui veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecùs autem sunt lupi rapaces. 1. S. Liguori, *Dissert. de justâ prohibit. et abolit. libror. nocuae lection.*

(5) 2. Tim. 2. 16. Profana autem et vaniloquia devita; multum enim proficiunt ad impietatem, et sermo eorum ut cancer serpit, ex quibus est Hymæneus et Philetus, qui à veritate exciderunt... et subverterunt quorumdam fidem.

Digitized by Google

novateurs, qui après avoir fait naufrage dans la foi, en ont entraîné d'autres dans l'abîme. *Fuyez*, dit-il, *leurs entretiens profanes, qui conduisent à l'impiété.* Le disciple bien-aimé semble aller encore plus loin : *Si quelqu'un*, dit-il, *vient vers vous, et ne fait pas profession de la doctrine* (de J.-C.), *ne la recevez pas dans votre maison, et ne le saluez pas, car celui qui le salue, participe à ses mauvaises actions* (1). Le prince des apôtres, dans sa deuxième épître, et l'apôtre S. Jude déploient toute l'énergie de leur zèle pour prémunir les fidèles contre la séduction des hommes impies et corrompus (2). D'après ces leçons, qui se représentent partout dans les écrits des apôtres (3), un soin particulier d'éviter tout homme capable de porter atteinte à la foi ou aux mœurs, devint le caractère distinctif des vrais chrétiens. Les plus saints personnages en donnèrent l'exemple (4), et tous les historiens des premiers siècles font foi que telle fut alors la disposition générale des fidèles.

Là-dessus voici comment raisonnent les saints Docteurs : Si, d'après les injonctions des apôtres, il faut s'éloigner de la personne des séducteurs, comment pourroit-il être permis de se rapprocher d'eux dans leurs livres? Quoi! il faut fuir leurs personnes, parce qu'une *parole* qui s'envole comme un trait, peut répandre à l'instant même un poison qui tue; mais quel mal ne feront donc pas leurs écrits, source empoisonnée, d'un accès facile, partout, en tout temps et pour tout le monde ?

D'ailleurs, comprenons bien ce que c'est qu'un livre. D'après S. Basile, un livre est comme le pain, « la nourriture des âmes; » *cibus animarum ;* c'est-à-dire, que la substance de tout livre qu'on lit avec plaisir, passe dans l'âme, à peu près comme les mets dont on nourrit le corps, se convertissent en sang. Si donc le livre est bon, les idées saines, les sentiments justes et louables de l'écrivain se communiquent à l'âme de ses lecteurs; s'il est mauvais, ceux-ci s'imprègnent des jugements faux, des images corruptrices,

---

(1) 1. 2 Epist. -- 10, 11. — Si quis venit ad vos et hanc doctrinam non affert, nolite recipere eum in domum nec Ave ei dixeritis. Qui enim dicit illi Ave, communicat ejus operibus malignis.

(2) 2 Epist. Petr. et Epist. Jud. passim.

(3) Rom. 16. 17. Rogo autem vos fratres ut observetis eos qui dissensiones et offendicula præter doctrinam quam vos didicistis, faciunt, et declinate ab eis. 2 Tim. 15. Tit. 10.

(4) L'histoire ecclésiastique rapporte que l'Apôtre S. Jean ne vouloit pas même toucher aux objets dont s'étoient servis les Ebionites. S. Polycarpe manifesta pour Marcion une aversion extrême. S. Eusèbe de Verceil auroit préféré mourir de faim, que d'accepter le pain que lui offroient les Ariens. S. Cyprien disoit aux fidèles : Fuyez comme une peste les hommes qui trompent par des paroles mielleuses. Euseb. Hist. I. 4. c. 13. Baron. ad ann. 356. n. 96. S. Cypr. Epist. 40, al. 8. lib. I. Edit. Pamel.

Digitized by Google

des mouvements passionnés que l'auteur y a déposés; et ce dernier effet sera plus certain, plus prompt, parce que, de l'aveu de tout le monde, il y a dans l'homme, dès l'âge le plus tendre, une pente plus forte vers le mal.

Nous avons encore comparé le mauvais livre à un séducteur : mais c'est un séducteur que vous admettez dans l'intimité, qui s'attache à tous vos pas, qui vous accompagne en voyage, à la promenade, dans l'intérieur de votre demeure. Vous l'écoutez de préférence dans vos moments de loisir ou d'ennui, alors que ses suggestions sont plus dangereuses; il finit nécessairement par se faire croire, par acquérir sur vous de l'autorité, par vous faire adopter sa manière de voir et de juger, ses goûts et ses répugnances, ses dédains et ses affections; en un mot, il se fait votre maître, et vous devenez, sans trop vous en apercevoir, son disciple docile; il devient votre confident, et vous partagez ses plus intimes pensées.

C'est parce que ces résultats sont dans la nature des choses, que la prohibition des mauvais livres est de droit naturel. Aussi en retrouvons-nous le principe chez les peuples civilisés de l'antiquité, de même que chez tous les hétérodoxes. Il est vrai qu'ils proscrivirent souvent la vérité, en prenant, les uns la défense des faux dieux, les autres celle des doctrines condamnées par l'Église; mais en se trompant d'objet, ils n'en rendoient pas moins hommage au principe qui défend comme contagieux les mauvais livres. Ainsi les Athéniens bannirent Protagore et brûlèrent ses livres, parce qu'à leurs yeux ses écrits aussi bien que ses discours, attaquant les fausses divinités chères à leur ville, étoient subversifs de la Religion et de l'État. Les Grecs, avec plus de raison, firent subir le même sort aux ouvrages impies et licencieux des Épicuriens (1). Lorsqu'on eut retrouvé à Rome les livres de Numa, le Sénat en décréta la destruction, à cause de plusieurs passages peu favorables au culte de la pluralité des Dieux que Rome révéroit. A l'occasion de la guerre de Carthage, il s'étoit introduit une foule d'écrits contraires au culte établi; le Sénat fit publier par le préteur Atinius, que tous ceux qui possédoient de ces livres eussent à les livrer à une époque déterminée. Arnobe nous apprend que le célèbre ouvrage de Cicéron, *de la nature des Dieux*, eut peine à échapper à un arrêt de proscription, comme irrespectueux envers les dieux. Enfin l'on sait que le droit romain du temps de la république, aussi bien que sous les empereurs, contenoit des dispositions propres à arrêter la publication d'ouvrages jugés pernicieux. Auguste en fit usage pour brûler deux mille volumes, et il envoya en exil un des poètes

(1) Cicer. *De natur. Deor. lib. I. n.* 23. opp. tom. 2. pag. 552 ed. Oliv. Genev. 1743. --. Lact. *De ira*, cap. 9. pag. 142. tom. 2. ed. Paris 1748.

Digitized by Google

les plus célèbres de l'époque, pour avoir composé un poème licencieux (1).

A ces monuments de l'histoire des peuples payens nous ajoutons le témoignage des hétérodoxes; tous ont défendu la lecture des livres contraires à leurs opinions religieuses; mais, répétons-le, en interdisant les ouvrages catholiques ils tournoient la règle contre la vérité. Les Ariens, la première grande secte qui ait été appuyée par la puissance civile, n'ont pas moins cherché que la dernière, celle des protestants, à se servir de l'autorité temporelle pour empêcher la circulation des livres catholiques. Luther fit un traité exprès pour prouver la nécessité *de détruire les livres dangereux* (2). On peut lui rendre cette justice, qu'il sévit quelquefois contre les ouvrages licencieux, et on seroit tenté de prier ceux qui permettent aujourd'hui à tout le monde la lecture des livres les plus impurs, de méditer le passage où cet hérésiarque demande qu'on détruise dans les écoles et partout les ouvrages de Juvénal, de Martial, de Catulle, etc., comme tellement lascifs et obscènes, que la jeunesse doit y trouver infailliblement sa perte. Notons ici en passant que Cicéron lui-même avoit reconnu ce danger, et qu'il le dépeignit avec sa vigueur accoutumée. « Quel mal, dit-il, ne font pas les poètes? Ils amollissent les caractères les plus fermes: ils sont si séduisants qu'on ne se contente pas de les lire, mais qu'on veut les savoir par cœur. C'est ainsi qu'ils font entrer dans les âmes le poison d'une vie déréglée, efféminée, voluptueuse, et font perdre à la vertu toute sa force, toute son énergie (3). » Aussi S. Augustin, qui avoit ressenti ces funestes impressions, *eis delectabar miser*, ne pouvoit tolérer la lecture de ces livres. » Qu'on ne soutienne pas, disoit ce grand docteur, qu'on y apprend à mieux parler. Ces belles paroles ne servent qu'à plonger dans le vice avec moins de retenue (4). »

Revenons à la prétendue réforme du 16e siècle. Ceux qui ont avancé qu'elle n'a jamais connu la censure, ont complètement ignoré ou déguisé les faits. Nous venons d'entendre Luther; Calvin ne fut pas moins prononcé; il poussa même la rigueur à une bien coupable extrémité, en faisant brûler sur la place de Genève

---

(1) *Liv.* hist. l. 25. n. 1. l. 39. n. 16. l. 40. n. 29. *Val. Max.* l. 1. c. 1. *Plin.* hist. nat. l. 13 c. 13. *Lactant.* Instit. div. l. 1. c. 22. *Suet.* vita Augusti c. 31. *Tac.* ann. 1. 4. n. 5. l. 14. n. 5. *Ovid.* Trist. l. 3. El. 1. vers. 60 et seq. *Sueton.* in August. cap. 31 num. 1. *Ulp:* l. 4 § 1. D. de familiâ erciscundâ (Liv. X. tit. II.]

(2) Luther. Lib. 6. de doctis.

(3) Lib. II. quæst. Tuscul. I. -- Videsne poëtæ quid mali adferant? Lamentantes inducunt fortissimos viros, molliunt animos nostros : ita sunt deindè dulces, ut non legantur modò sed etiam ediscantur : sic ad malam domesticam disciplinam vitamque umbratilem et delicatam, quam acceperunt etiam poëtæ, nervos omnis virtutis eliduut.

(4) Conf. l. 1 c. 16.

Digitized by Google

Michel Servet et ses livres (1). Dans un de leurs synodes, les Calvinistes firent défense à tous les imprimeurs, libraires, peintres et autres, de rien admettre dans leur art ou profession qui eût trait à la religion catholique (2). De là les précautions inquisitoriales prescrites en Hollande par le Synode de Dordrecht, pour empêcher les livres des catholiques ou des dissidents de se vendre, d'être lus ou seulement conservés; de là en Angleterre, sous le règne d'Elisabeth, une sévérité inouïe contre les livres des catholiques; et lorsque ceux-ci s'en plaignoient : Pourquoi, leur répondoit-on (3), « écrivez-vous des choses que nous regardons comme très-perni-» cieuses? Admettre vos livres, c'est dans notre opinion troubler » la paix de l'Etat, corrompre la doctrine de notre église, et ré-» pandre dans les esprits les erreurs les plus funestes. Or, pour-» suivoient-ils, si le magistrat est obligé de prendre des mesures » pour empêcher une maladie contagieuse de faire invasion dans » le pays, il est encore bien plus de son devoir de s'opposer à la » circulation des livres pestilentiels, remplis d'erreurs propres à » donner la mort aux âmes! »

Ces reproches convenoient à ceux qui les faisoient, et nullement à ceux qui les recevoient; mais, encore une fois, il ne s'agit pas ici de l'application du principe, mais du principe même.

Nous avons établi ce fait indubitable, que la réforme, les autres sectes modernes et anciennes, ainsi que les nations civilisées qui ont précédé le christianisme, ont été unanimes à considérer comme pernicieuse, comme illicite et coupable, la lecture des livres contraires à la foi et aux mœurs, et que nonobstant leurs aberrations dans l'application du principe, toutes cependant se sont basées sur le principe, toutes ont établi la défense de lire les livres qu'à tort ou à raison elles croyoient mauvais, sur les mêmes motifs, sur des motifs que le bon sens indique, que la nature avoue, que l'expérience confirme et justifie. Comprenez maintenant, N. T. C. F., que cette unanimité parfaite de sentiments et de témoignages est, humainement parlant, la plus complète apologie de la règle tracée depuis le temps des apôtres, et maintenue jusqu'à ce jour par la sainte

---

[1] Pour justifier le supplice de Servet, Calvin publia un ouvrage où il prétendit établir le droit de faire périr les hérétiques. En voici le titre : *Defensio orthodoxae fidei de sacrâ Trinitate contra prodigiosos errores Michaëlis Serveti : ubi ostenditur haereticos jure gladii coërcendos esse et nominatim de homine hoc tam impio justè et meritò sumptum Genevae fuisse supplicium*, 1554.

[2] Syn. apud Schultingium, lib. 9. Anacris. p. 31.

[3] Witackerus resp. 5 ad Edmundum Campianum.

Gaspar Radecker, prédicateur luthérien, fit imprimer à Wittemberg en 1656 un opuscule allemand sous le titre d'*Instruction*, où il examine si le magistrat civil doit permettre que les livres des sectaires circulent librement et impunément. Il se déclare pour la négative; il oblige le magistrat de les supprimer d'office.

Digitized by Google

Eglise catholique, apostolique et romaine, votre Mère : *Non licet ;* non, *il ne vous est pas permis de lire de mauvais livres.*

A cela que pourroit-on opposer ?

N. T. C. F., ce n'est plus de votre part que nous attendons des objections. Nous avons la confiance que tous ceux qui auront lu et médité cette Instruction, auront déjà souscrit à l'ordre du Ciel. Les vains prétextes dont vous avez pu chercher à couvrir une conduite contraire, sont à jamais détruits; Dieu a parlé, dites-vous; que le démon se taise; l'ordonnance du Seigneur est droite; elle préservera nos cœurs de la corruption (1), elle y fera naître la paix et la joie. Il en est ainsi, N. T. C. F., et nous vous félicitons de ces heureuses dispositions, nous en bénissons le Seigneur. Mais plus vous vous montrerez attachés à votre devoir, plus vous pourrez avoir à vous plaindre, comme autrefois le prophète-roi, de ce que *vos amis et vos proches s'élèvent et se déclarent contre vous* (2). « Pourquoi, diront-ils, répudier cette liberté de penser, de tout savoir, de tout lire, qui est le caractère de notre époque? A quoi bon s'isoler de la société? Quand vous ne lirez que des livres d'une espèce, en serez-vous plus instruits, plus sages? ne deviendrez-vous pas au contraire exclusifs, exagérés? Connoîtrez-vous encore le monde où vous devez vivre et où vous voulez faire le bien? Soyez modérés, donnez quelque chose à l'esprit et aux usages du siècle; ce conseil est dans votre intérêt et dans celui de vos amis. »

Ce langage, N. T. C. F., est aussi vide de raison qu'il paroît solide à quiconque ignore les saintes règles que nous venons de vous exposer. Cependant il mérite notre attention, et nous croyons utile de vous donner les moyens d'y répondre avec avantage.

---

§ 4.

RÉPONSE AUX OBJECTIONS.

Examinons successivement tous ces sophismes.

1° Pourquoi, vous dira-t-on, tandis que l'esprit humain est en progrès, et que tout le monde profite du mouvement de la civilisation moderne, voudrez vous vous isoler en renonçant aux avantages de la liberté ?

Répondez que s'il n'étoit question que de progrès et de mouvement dans les sciences exactes ou physiques, dans les arts et les belles-lettres, volontiers vous vous associeriez à ce mouvement, à ce progrès, parce que la religion est elle-même l'amie des sciences

---

[1] Ps. 18. 9. Justitiæ Domini rectæ, lætificantes corda.

[2] Ps. 37. 12. Amici mei et proximi mei adversum me appropinquaverunt et steterunt.

Digitized by Google

dont Dieu est le premier auteur. Mais prétendre avancer dans l'ordre moral et religieux, en se nourrissant l'esprit et le cœur de tout ce qui tend à l'affoiblir ou à le renverser, c'est, comme nous l'avons prouvé, méconnoître le cri de la raison qui en montre le danger, et la voix de Dieu qui le défend expressément.

Comme tout ce style déclamatoire, où l'on rencontre sans cesse les termes de *siècle de lumières*, *d'émancipation intellectuelle*, *d'époque de mouvement*, etc., se résume en définitive dans le seul mot de *liberté*, il importe d'en fixer une fois pour tout l'exacte valeur.

Avant de traiter cette question délicate, nous aimons à vous prévenir, N. T. C. F., que ce n'est point de libertés politiques que nous avons à nous occuper; il ne s'agit dans cette instruction que des règles de conscience que vous devez suivre, afin de vous mettre en garde contre l'abus que l'on en peut faire. Aujourd'hui, de l'aveu de tout le monde, l'on abuse d'une manière étrange de la liberté de la presse; on répand parmi vous des livres contraires à votre foi et à la morale de l'Évangile, et on veut vous rendre complices de cet abus, en insinuant de mille manières qu'il vous est aussi permis, vis-à-vis de la conscience, de lire ces mauvais livres, qu'il est civilement ou *légalement* permis de les imprimer et de les vendre. Voilà l'erreur et l'abus contre lesquels nous devons réclamer; voilà ce qui nous engage à vous donner sur le mot même de *liberté* une explication un peu plus développée.

Dieu, l'Etre infini, l'Etre souverainement libre, a créé l'homme à son image et à sa ressemblance, il l'a donc créé libre aussi. Les êtres inanimés, et les êtres vivants privés de raison, il les a soumis à des lois fixes, et ceux-là, en suivant invariablement ces lois, publient à leur manière la gloire du Créateur. Mais il a voulu que le roi de la nature, que l'homme, pour le service duquel il a créé tout le reste, lui offrît un hommage digne de son infinie grandeur, digne de ses perfections, par conséquent un hommage libre. Il l'a donc placé *dans la main de son conseil* (1); il lui a donné *la puissance de faire le bien ou de ne pas le faire* (2). Mais en créant l'homme libre, Dieu ne l'a pas créé indépendant, il l'a soumis à une loi, en exigeant qu'il s'y conformât, et en le menaçant d'en punir la transgression par les peines les plus graves. S'il lui a laissé la puissance *d'enfreindre cette loi ou de ne pas l'enfreindre* (ibid.), il ne lui en a pas conféré le droit; car il s'est réservé, et il a dû se réserver un droit absolu à l'hommage de toutes les facultés, de toutes les puissances de sa créature, à un amour sans réserve, à une reconnoissance, à une soumission sans bornes. Lorsque

---

[1] Eccli. 15. 14. Deus ab initio constituit hominem, et reliquit illum in manu consilii sui.

[2] Ibid. 31. 10. Qui potuit transgredi et non est transgressus; facere mala et non fecit.

Digitized by Google

l'homme, en mangeant le fruit défendu, a foulé aux pieds le précepte de Dieu, il n'a donc pas usé d'un *droit*, mais il a indignement abusé de la plus noble de ses facultés. La liberté de l'homme, avant comme après sa chute, n'a jamais consisté dans le droit de commettre le mal, mais essentiellement dans le pouvoir et la facilité de faire un usage régulier et conforme à la loi de Dieu, de toutes ses facultés physiques et morales. « La liberté, a dit un célèbre écrivain, ne peut consister qu'à pouvoir faire ce qu'on doit vouloir, et à ne pas être forcé de faire ce qu'on ne doit pas vouloir (1). » L'homme est donc libre, lorsqu'il peut faire ce que la loi divine ordonne ou permet, et lorsqu'il n'est pas forcé de faire ce que cette loi défend. Or, loin de permettre la lecture des livres contraires à la Religion et aux mœurs, la loi divine et la loi de l'Eglise la défendent sous les peines les plus graves; ainsi prétendre qu'il vous est libre de lire ces ouvrages, que vous en avez le droit, c'est de toutes les erreurs du jour la plus grossière comme la plus funeste.

Voici cependant comme l'esprit du mal a réussi à rendre cette erreur populaire.

Nous avons vu que depuis l'origine du Christianisme, et même avant sa naissance, tous les peuples civilisés ont toujours repoussé les mauvais livres. En conséquence les gouvernements avoient fait des lois pour en prévenir ou en réprimer la circulation. Ces lois étoient basées sur l'intime persuasion que l'esprit n'a pas été donné à l'homme pour se repaître d'erreurs, ni sa langue pour les publier, ni sa plume pour les répandre et les perpétuer; et que s'il se livre à l'abus de ses diverses facultés, non-seulement il se gâte lui-même, mais il pervertit encore ses semblables, et devient pour les familles une contagion, pour l'Etat un fléau.

Ces lois civiles contre les mauvais livres sont demeurées en vigueur jusqu'à la fin du siècle dernier. Alors il s'est ourdi dans un pays voisin une vaste conspiration contre la Religion et contre l'ordre public. Pour la faire réussir, une secte impie a senti le besoin de renverser toutes les doctrines reçues; et pour ruiner celles-ci, elle a commencé par proclamer, comme *un droit inaliénable du citoyen*, la liberté la plus illimitée de tout penser, de tout lire et de tout publier. Une révolution sans exemple dans l'histoire a eu lieu, à la suite de laquelle il s'est élevé en divers pays, et dans le nôtre en particulier, un nouvel ordre de choses politiques, où l'on n'a pas relevé les anciennes barrières opposées aux abus de la presse.

---

[1] Montesquieu. Il dit encore : Il faut bien réfléchir sur ce que c'est que l'indépendance et ce que c'est que la liberté. La liberté a le droit de faire tout ce que les lois permettent, et si un citoyen pouvoit faire ce qu'elles défendent, il n'y auroit plus de liberté, parce que les autres auroient ce pouvoir précisément de la même manière. [Esprit des lois, liv. 11, c. 3.]

Digitized by Google

Admettons que le législateur ait eu de justes raisons pour en agir ainsi : en résulte-t-il que ces abus ne sont plus des abus, et qu'il est permis de tout lire et de tout imprimer? Devant Dieu et son redoutable tribunal le crime des mauvais livres est toujours crime ; au milieu des bouleversements politiques et des variations de la législation humaine, la loi de Dieu est et sera à jamais imprescriptible, la règle de l'Eglise catholique à jamais obligatoire.

C'est cependant en confondant avec une hypocrisie infinie, des choses essentiellement distinctes, que le père du mensonge réussit à faire conclure, de l'absence d'une loi humaine, à l'abolition de la loi divine et de la règle de l'Eglise. Tout son sophisme consiste à dire : Les nouvelles constitutions civiles ont renversé les barrières que l'ancienne législation avoit élevées contre la propagation des erreurs et des doctrines immorales ; donc celles que la loi divine et l'Eglise ont établies sont également tombées ; vivez comme s'il n'y avoit plus de concupiscence, plus de péché, plus de luxure, plus de conscience ; couronnez-vous de roses, buvez sans mesure à la coupe des plaisirs ; enivrez-vous, si cela vous plaît, du vin de la prostitution ; le temps est court, hâtez-vous de jouir ; toute la vie, tout le bonheur est là (1).

Voilà, N. T. C. F., l'abus grossier du mot *liberté*, qui trompe une foule d'ignorants trop enclins, hélas, à se laisser séduire ! Pour peu qu'il y ait chez eux un reste de pudeur et de bonne volonté, il vous sera aisé de leur ouvrir les yeux par une comparaison fort simple. Vous convenez, direz-vous, quelles que soient les dispositions du code pénal, que le sacrilège et le blasphème sont et seront à jamais, de leur nature, des péchés énormes ; vous avouez encore que la loi de la sanctification du jour du Seigneur, indépendamment de toute pénalité légale, oblige depuis que Dieu lui-même l'a promulguée : voilà cependant trois points essentiels de la morale chrétienne qui naguère avoient une sanction, un appui dans les lois humaines, et qui n'en ont plus désormais. Cependant personne, à moins d'avoir le sens renversé, ne voudra soutenir que, pour n'avoir plus rien à craindre de la justice humaine, les profanateurs du Jour de Dieu, les sacriléges et les blasphémateurs échapperont aux coups de la justice divine ! Comment donc y soustraire ceux qui, abusant de la facilité que leur laisse la loi humaine, se permettent d'écrire, de lire, de conserver ou de répandre de mauvais livres ? Le cas n'est-il pas identiquement le même ?

2° Pour sauver leur vanité, pour excuser leur foiblesse, ils vous demanderont peut-être s'il leur faut donc renoncer à leur époque?

Vous leur répondrez que tous nous devons être de l'époque chrétienne qui commence à J.-C., finit au jour du jugement, et pendant laquelle il est défendu, sous peine d'encourir la disgrâce du Juge suprême, de lire ce qui est contraire à la foi et aux mœurs.

---

[1] Sap. 2. 1-9.

Digitized by Google

Ajoutez, en vous appuyant sur les divines Ecritures, que tout chrétien qui connoît son époque et en fixe le terme, *avance* sans cesse *de vertu en vertu* (1), *se transforme de clarté en clarté* (2), jusqu'à ce qu'il arrive à contempler face à face la lumière éternelle (3), et à se plonger dans le torrent des plus ineffables délices (4): c'est là le véritable progrès de l'ère chrétienne.

Il est vrai que pour marcher dans cette voie, pour être fidèle à sa vocation de chrétien, il faut se séquestrer, se séparer de ce monde qui veut décidément demeurer corrompu. Mais pour une âme chrétienne, c'est bien moins un inconvénient qu'un avantage, puisque J.-C. a fait de cette séparation une condition de salut. Il a maudit le monde qui tend des piéges à l'innocence (5), et qui s'obstine à demeurer sous la triple loi de la concupiscence de la chair, de la concupiscence des yeux et de l'orgueil de la vie (6). C'est Satan, le prince du monde, l'esprit impur, qui tient le sceptre dans ce royaume, et le disciple bien-aimé nous avertit qu'il ne faut aimer ni le monde ni ce qui s'y trouve : *N'aimez pas le monde*, dit-il, *ni les choses qui sont dans le monde ;* et il en donne cette raison décisive : *Si quelqu'un aime le monde, l'amour du Père ne sauroit être en lui* (7).

3° On vous dira peut-être qu'en suivant le train du monde, en lisant ce que chacun lit, ces romans, ces feuilletons, ces ouvrages à la mode, dont toute la société s'entretient, et sur lesquels on est sans cesse interrogé, on ne se sent pas pour cela changé, démoralisé; qu'il ne peut donc pas y avoir si grand mal à se permettre ces lectures, tandis que le ridicule attend celui qui se les interdit.

Répondez, N. T. C. F., que si tous ceux qui s'expriment ainsi étoient fondés à tenir un pareil langage, il en faudroit conclure que St. Paul s'est trompé en exigeant des Ephésiens le sacrifice de leurs mauvais livres; que l'Eglise de tous les siècles, les Souverains Pontifes, les Conciles écuméniques et les Conciles particuliers ont trompé les fidèles en leur ordonnant de les brûler, et que le bon sens qui a dicté la même règle aux païens et aux ennemis de l'Eglise catholique, n'est plus qu'une absurdité. A cela que répliquer?

---

[1] Ps. 83. 8. Ibunt de virtute in virtutem.

[2] 2 Cor. 3. 18. Nos verò omnes, revelatâ facie gloriam Domini speculantes, in eamdem imaginem transformamur à claritate in claritatem tamquam à Domini Spiritu.

[3] 1 Cor. 13. 12. Videmus nunc per speculum in ænigmate, tunc autem facie ad faciem.

[4] Ps. 35. 9. Inebriabuntur ab ubertate domûs tuæ, et torrente voluptatis tuæ potabis eos : quoniam apud te est fons vitæ, et in lumine tuo videbimus lumen.

[5] Matth. 18. 7. Væ mundo à scandalis!

[6] 1. Joan. 2. 16. Quoniam omne quod est in mundo, concupiscentia carnis est, et concupiscentia oculorum et superbia vitæ.

[7] Ibid. v. 15. Nolite diligere mundum, neque ea quæ in mundo sunt. Si quis diligit mundum, non est charitas in eo.

Digitized by Google

Elles s'abusent donc, N. T. C. F., les personnes qui voudroient effacer cette règle comme n'ayant plus d'objet, et qui, soit vanité et respect humain, soit crainte de s'attirer une raillerie, soit amour des sociétés qu'elles ne veulent pas quitter et où elles n'ont pas le courage de remplir leur devoir, cherchent à en imposer à leurs directeurs spirituels, en voulant concilier J.-C. avec Bélial, la parole du saint Evangile avec la parole du démon.

Mais il n'est pas vrai qu'on lise impunément les productions impies de l'esprit d'erreur, les productions ordurières de l'esprit impur ; cela n'est pas donné à l'homme tel que le péché l'a fait.

St. Denis d'Alexandrie, à qui son peuple avoit fait le reproche de lire les écrits des hétérodoxes, avoue que la pureté de ses intentions, en se livrant à cette étude, ne l'avoit pas empêché d'en ressentir des atteintes. Il trouva sage l'avis d'un de ses prêtres qui le pria de modérer son zèle à remuer cette boue, de peur qu'il ne finît par s'y souiller. « Je sentis en moi-même, dit le saint évêque, qu'il avoit raison, et une vision du ciel vint à l'appui de cette remontrance (1). »

Ames téméraires, c'est ici une colonne de l'Eglise qui parle !

Or, ce qui est vrai des livres contre la foi, est encore plus vrai à certains égards des livres contre les mœurs. La flamme impure s'allume plus vite dans le sang, que ne se forme dans l'esprit le préjugé anti-religieux.

Ce qui trompe les personnes prétendument religieuses dont nous combattons ici les funestes illusions, c'est que, faute de suivre l'exemple de St. Denis, et d'examiner ce qui se passe dans leur conscience, elles en viennent à l'ignorer complètement. Pour les aider à se reconnoître, nous voudrions les placer vis-à-vis de quelques-unes de ces lois immuables de la morale chrétienne, que personne n'enfreint sans sortir aussitôt de la voie du salut. Ainsi le chrétien, d'après l'Evangile, est tenu à une si grande pureté, que le seul désir du péché déshonnête, le seul regard, accompagné de ce désir, lui est imputé à crime (2). Il est donc obligé de fuir le péril prochain du péché, à l'égal du péché, et s'il *aime ce danger il y périt* (3). Les yeux fixés sur cette double sauvegarde de la chasteté, de la sainteté du chrétien, venez, âmes légères, répondre aux questions si simples qui se présentent à vos méditations. Vous voulez lire des livres qui outragent la pudeur, qui sont un long tissu de récits scandaleux, d'intrigues criminelles, d'images lascives ; mais alors comment conserverez-vous purs de toute pensée mauvaise

(1) Euseb. Hist. eccl. Lib. VII. Cap. 7. Ed. cit. diss. de proh. libr. cap. 2. art. 5.

(2) Matth. 5. 28. Omnis qui viderit mulierem ad concupiscendam eam, jam mœchatus est eam in corde suo. Quod si oculus tuus dexter scandalizat te, erue eum etc.

(3) Eccl. 27. Qui amat periculum, in illo peribit.

Digitized by Google

votre imagination, votre esprit et votre cœur? Pouvez-vous ignorer que, suivant la déclaration de J.-C., *c'est du dedans du cœur que sortent les mauvaises pensées, les adultères... les impudicités... tous les maux qui souillent l'homme*(1); mais que ce sont les yeux, les sens qui embrasent ce foyer intérieur (2)? Pouvez-vous ignorer que le divin Maître n'a si souvent répété, et par lui-même et par ses apôtres, l'ordre de *veiller sur nous* et *de crucifier notre chair*, que pour empêcher notre cœur de se gâter par la trop grande liberté des sens? Et vous, vous voulez lire tout ce qui est capable de les impressionner, de les exciter, de les enflammer; vous voulez mettre le feu à votre corps et à votre âme, et ne pas brûler! Non, cela n'est pas possible. Or, si ce triste effet est inévitable, comment le justifierez-vous, puisque vous en posez volontairement la cause, non-seulement sans y être autorisés par l'Eglise, mais en dépit de sa défense? Direz-vous qu'à force d'émotions éprouvées dans le principe, vous êtes arrivés à un état d'impassibilité qui vous rassure sur toute conséquence ultérieure? Mais alors ne faites-vous pas tacitement l'aveu, que si une tache nouvelle ne se distingue plus sur la robe de votre innocence, c'est parce que vous l'avez déjà entièrement souillée?

D'ailleurs, supposons que par un privilége sans exemple, vous ayez échappé aux fautes intérieures, à cet adultère, à cette impureté du cœur que votre témérité devoit vous faire commettre; voici une autre loi de l'Evangile, loi de la plus haute gravité, où vous trouverez nécessairement votre condamnation. *Malheur*, dit J.-C., *à l'homme par qui le scandale arrive* (3)! Or c'est par vous qu'il arrive, si, étant les modèles de la société par votre âge, vos mœurs, votre conduite réglée, et peut-être à certains égards pieuse et édifiante, vous autorisez des lectures qui corrompent ceux qui vous entourent. Cessez donc de dire que vous vous sentez à l'abri de la contagion; vous répondrez devant Dieu des âmes qui n'en sont atteintes que parce que vous n'avez pas usé de votre autorité pour les en préserver, et qu'au contraire elles ont pu justifier leur témérité par la vôtre. Voilà le scandale du monde dans les jours mauvais où nous vivons, scandale contre lequel nos fidèles collaborateurs dans le saint ministère doivent prémunir les parents, les tuteurs, les personnes réputées sages, religieuses, influentes, jouissant d'un véritable ascendant dans leurs paroisses respectives. Il faut sans cesse leur rappeler la doctrine de l'Apôtre, qui pour faire éviter le scandale, oblige dans certains cas, sous peine de péché mortel, de s'abstenir de choses même permises. Et quel est le motif qu'il fait

(1) Marc. 7. 21. Ab intùs enim de corde hominum malæ cogitationes procedunt, adulteria, fornicationes... impudicitiæ... omnia hæc mala ab intùs procedunt et communicant hominem.

(2) Matth. 5. 28. 29.

(3) Ibid. 18. 7. Væ homini illi per quem scandalum venit!

Digitized by Google

valoir? C'est la première des lois, la loi de la charité. « Si, en » mangeant d'une chose qui ne vous est pas défendue, disoit-il, » *vous attristez*, vous scandalisez *votre frère*, *vous ne marchez* » *plus dans la charité*. Ah! *ne faites point périr, pour ce peu* » *de nourriture, celui pour qui J. C. est mort* (1)! » A combien plus forte raison, pour éviter le scandale, pour ne pas exposer à une perte certaine des âmes *rachetées à un si grand prix*, faut-il s'interdire une chose que condamne la loi de Dieu et de son Eglise?

Vous le voyez, N. T. C. F., tous les prétextes qu'on fait valoir pour excuser la lecture des mauvais livres, sont on ne peut plus futiles; car nous ne croyons pas digne d'une réfutation sérieuse ce mot que l'on entend cependant répéter à satiété: *Je les lis pour le style; ils sont si bien écrits*. Non, ils ne sont pas bien écrits, il est même *certain qu'ils sont dangereux pour le goût et avilissent la littérature, en la traînant dans la fange du ruisseau* (2). Ils sont salis par le langage ignoble et dégoûtant des vagabonds, des malfaiteurs et des femmes perdues; une odeur fétide s'en exhale, et l'on doit convenir que si pour intéresser la société actuelle, il falloit une telle littérature, cette société seroit déjà plongée dans l'abîme de la dépravation et de la licence. Mais il y a autre chose à compromettre que le bon goût, c'est votre innocence, votre pudeur, votre vertu; la sainteté du temple de Dieu est menacée d'une profanation certaine, et *c'est vous*, dit l'Apôtre, *qui êtes ce temple* (3). Quoi, pour un peu d'instruction, pour quelques fleurs de style, vous exposeriez à être profané ce sanctuaire où Dieu veut résider, ce corps dans lequel *vous devez*, selon l'Apôtre, *porter votre Dieu et le glorifier* (4)! Quelle folie! et quel crime! Ecoutez le raisonnement de S. Jérôme. « Pour former votre enfant à la » vertu, demande ce saint Docteur, la confierez-vous à un lieu de » prostitution, sous prétexte qu'elle y trouvera des victimes qui » sont au repentir de s'être laissé séduire? Pour inspirer du cou- » rage à votre fils, est-ce dans une troupe de bandits que vous le » placerez, sous prétexte qu'ils sont d'une audace sans égale? » Pour apprendre à éviter les naufrages, est-ce sur un vaisseau

(1) Rom. 14. 15. Si enim propter cibum frater tuus contristatur, jam non secundùm charitatem ambulas. Noli cibo tuo illum perdere pro quo Christus mortuus est.

(2) Le *Constitutionnel*, ubi suprà.

(3) 2. Cor. 6. 16. Vos enim estis templum Dei vivi. 1. Cor. 3. 17. Si quis autem templum Dei violaverit, disperdet illum Deus. Templum enim Dei sanctum est, quod estis vos.

(4) Ibid., 6, 19 et 20. An nescitis quoniam membra vestra templum sunt Spiritûs Sancti qui in vobis est, quem habetis à Deo et non estis vestri? Empti enim estis pretio magno. Glorificate et portate Deum in corpore vestro.

Digitized by Google

» faisant eau de toutes parts que vous irez vous embarquer ?...
» Et ce seroit à des livres qui prostituent la vérité comme la vertu,
» que vous, âme encore candide et pure, demanderiez de l'ins-
» truction (1) ! »

Ils sont donc dangereux, essentiellement dangereux les livres contraires à la foi et aux mœurs, dont on inonde la Belgique. Nous sommes affectés d'un sentiment pénible, d'une profonde douleur, en songeant aux maux innombrables qui vont fondre sur notre malheureuse patrie, si nos efforts pour arrêter le torrent dévastateur devoient être inutiles. Aussi croyons-nous devoir nous arrêter un peu plus longtemps à vous faire de ces maux une peinture aussi vraie qu'elle est effrayante.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

DE L'IMPORTANCE DE LA LANGUE LATINE.

Le latin a des avantages que ne présente aucune autre langue, et il importe surtout aujourd'hui de les apprécier. L'enseignement public est arrivé à une époque critique, qui décidera peut-être pour longtemps du sort des lettres et de la civilisation. Il semble, à en juger par les moyens dont nous disposons, que nous soyons à même de faire beaucoup de bien comme beaucoup de mal.

L'étude du latin a beaucoup souffert dans le siècle dernier, et la guerre qu'on lui a faite n'est pas terminée. Le philosophisme, qui en vouloit à l'Eglise catholique, étendoit sa haine jusqu'à la langue de cette église. M. l'abbé de Feller constatoit ce fait en 1787 : « Ces deux langues (le latin et le grec) s'éteignent, disoit-il, à mesure que la religion dépérit. Le christianisme les a fait survivre à leur nation et à leur empire, et, par une conséquence nécessaire, elles ne vivront qu'autant que lui. La destinée du latin est évidemment attachée à celle de l'Eglise catholique dont il est l'organe. On le hait exactement au même degré où l'on hait l'Eglise, on travaille à l'anéantir précisément avec l'ardeur qu'on met dans les opérations contre l'Eglise. » (2)

Une autre personne écrivoit vers la même époque : « On sait que les philosophes modernes sont, par état, ennemis nés des langues savantes et des auteurs anciens, auxquels ils ressemblent si peu ; ils voudroient en abolir jusqu'à la moindre trace ; et ils ne peuvent se dissimuler que les admirateurs de Cicéron, de

---

(1) S. Hier. Epist. ad Lætam.
Et Reg. monach. l. 9. Edit. Col. p. 198. Melius est aliquid nescire, quam cum periculo discere.

(2) *Journal hist. et litt.* 1787, t. II. p. 409.

Digitized by Google

Virgile, d'Horace, de Tite-Live et de Tacite seront toujours très-peu touchés de leur prose et de leurs vers. »

Ces attaques, longtemps répétées, contre les langues anciennes et contre le latin en particulier, ne purent demeurer sans résultats. Quelques années avant la révolution française, on prévoyoit le sort qui les menaçoit. « Je ne doute pas, dit un écrivain en 1784, que cette langue (le latin) ne se perde bientôt par les efforts que l'on fait tous les jours pour la bannir des études, ainsi que la langue grecque. » Et en effet, les philosophes devenus les maîtres, n'eurent garde de les épargner. Ils firent ce qu'on nous propose encore de faire aujourd'hui; l'enseignement cessa d'être latin, et la barbarie triompha.

Cet empire ne fut pas long, il est vrai. Une expérience de peu d'années effraya les hommes qui avoient quelque bon sens, et on songea à modifier l'œuvre de la prétendue philosophie. Le latin et le grec furent rappelés et ils rentrèrent dans les colléges par ordre supérieur. Depuis cette époque de restauration, ils ont été maintenus dans cette possession et il n'est pas question de les y troubler aujourd'hui. Mais la part qu'on leur a faite, a été moins considérable qu'elle ne l'étoit anciennement, et de là vient en partie leur foiblesse actuelle. Le latin a cessé d'être parlé, les jeunes gens ont été moins exercés à l'écrire. On s'est dit qu'il suffisoit de l'entendre, et qu'il ne s'agissoit plus d'en faire parade et de s'y énoncer correctement et avec facilité. Et en conséquence, on a cru pouvoir, sans inconvénient, retrancher quelques-unes des heures qu'on y consacroit par semaine, et les donner à d'autres branches d'étude et même à l'exercice du corps ou à la récréation (1). Les sciences exactes ont pris le pas sur les lettres;

(1) A propos du partage des heures dans les colléges et du temps qu'on consacre aujourd'hui à l'étude, il sera toujours bon de rappeler l'exemple et l'usage de nos ancêtres qui sembloient mieux connoître la nécessité du travail que nous, et qui donnoient à leurs enfans une éducation beaucoup plus vigoureuse et plus dure que nous ne donnons aux nôtres aujourd'hui. Le bon Rollin nous a conservé, dans son excellent *Traité des études*, un écrit de famille précieux, où nous voyons qu'anciennement les jeunes nobles mêmes n'étoient pas traités plus délicatement que les autres. Les parents les envoyoient *se dégorger en eau courante* dans des pensions, dont la discipline ne semble pouvoir être comparée aujourd'hui qu'à celle de quelques ordres religieux austères qui ont fidèlement conservé l'esprit et la règle de leurs saints fondateurs. On s'y levoit en hiver comme en été, de si bonne heure, que la matinée des étudians d'alors pourroit bien passer pour une journée des nôtres. A l'appui de ce que dit le jeune Henri de Mesmes dans l'ouvrage susmentionné, nous citerons ici un petit passage d'une dissertation publiée en 1605, et dont l'auteur, jeune homme qui vient de finir ses études académiques, propose un plan de vie et de travail à un autre jeune homme qui va entreprendre les siennes. « Vous commencerez, lui dit-il,

Digitized by Google

la géographie, l'histoire, la chronologie, plusieurs langues modernes, la mythologie etc., ont dû avoir leur part marquée; et tous ces envahissemens n'ont pu avoir lieu qu'aux dépens des langues anciennes. Ajoutez que les circonstances et l'esprit de l'époque ont aidé à ce mouvement, et que l'importance exagérée, donnée à l'industrie et à tout ce qui constitue la vie matérielle des peuples, n'a pu que nous faire avancer dans cette voie.

A ces causes est venu se joindre en dernier lieu le romantisme, cet esprit de nouveauté qui a voulu secouer le joug des règles, et qui a, sinon détruit, du moins diminué beaucoup l'estime et le respect qu'on avoit pour les grands écrivains de Rome et d'Athènes; cause d'autant plus active et plus puissante que la séduction revêtoit ici un caractère religieux, et que c'étoit sous le prétexte de rendre la littérature plus chrétienne, qu'on fesoit la guerre aux anciens.

C'est dire en même temps que les catholiques n'ont su se préserver entièrement de la contagion, et le fait est malheureusement trop connu. Leurs établissemens d'instruction se sont plus ou moins ressentis de l'innovation; et si plusieurs d'entre eux sont à l'abri de ce reproche, il semble néanmoins urgent de chercher un remède au mal et de rendre à l'étude du latin le rang qu'il mérite et qu'il n'auroit jamais dû perdre. Le déplorable exemple que nous ont donné nos voisins, l'usage de la langue vulgaire introduit par eux jusque dans l'enseignement de la théologie, (1) ne nous a pas séduits jusqu'à présent, et nous espérons bien que la Belgique n'ira jamais jusque-là. Toutefois, il s'est manifesté chez nous quelques veilléités qui, tout isolées qu'elles ont paru, n'ont pu que nous inquiéter; et seules elles auroient suffi pour nous engager à traiter cette matière.

---

par la religion et par la connoissance de Dieu; c'est à Lui que vous donnerez le commencement et la fin de la journée.... Vous vous lèverez donc de grand matin [*faites-vous un cas de conscience de ronfler après 4 heures*], vous prendrez en main les saintes Ecritures, et, après avoir adressé vos prières à Dieu, vous en lirez un ou deux chapitres (1). »

[1] Le docte et judicieux P. Ferrone, de la Compagnie de Jésus, nous offre, dans le 2e vol. de ses *Praelectiones theologicae*, pages 193 et 199 de l'édit. de Louvain, une note énergique sur cette innovation, et il la condamne en ces termes: *Neque illud praetereundum sine animadversione est, passim in Germaniâ theologiam in linguâ vernaculâ tradi, non absque ingenti linguae latinae jacturâ in clero catholico instituendo, quae tamen ecclesiasticis viris cordi summoperè esse deberet. Georgius Hermes ad hunc scribendi rationem suos inducere conatus est, appositâ dissertatione. Sed hujus viri conatus inducere rectè sentientes debuisset ad contrariam viam inevndam.*

---

(1) Ac primùm quidem à religione et Dei cognitione auspicato tibi initium sumendum Ei autem rei tribues primum et postremum diei.... Proinde bene mane (post quartam autem stertere tibi religio sit) sumes Biblia, et factis Deo precibus, unum atque alterum caput pelleges. (*Arn. Clapmarii Nobilis Adolescentis Triennium.*)

Digitized by Google

L'étude des langues est utile en général. C'est par là surtout que nous remontons à l'origine des peuples et à leur histoire, que nous apprenons à connoître leur caractère, leurs mœurs, leurs usages, leur industrie, leurs loix, leurs connoissances, leurs gouvernemens, leur degré de civilisation, les événemens qui ont signalé leur existence en corps de société, les hommes distingués qu'ils ont produits et dont les lumières et les actions ont exercé quelque influence sur leur destinée. Tous les autres monumens qu'ils peuvent laisser à la postérité, sont en quelque sorte muets, s'ils ne lui transmettent en même leur idiome. Que savons-nous de l'histoire des anciens Egyptiens et des Carthaginois, dont la langue est perdue? Et malgré quelques découvertes modernes trés-intéressantes, quelle idée pouvons-nous nous former de ces grandes nations?

L'étude des langues n'est pas moins utile aux sciences philosophiques et morales. C'est un des grands moyens de connoître l'homme et sa nature. Nous ne pouvons qu'indiquer ce point, qui demanderoit des développemens d'autant plus grands qu'il ne paroît pas avoir été suffisamment examiné jusqu'aujourd'hui.

Or, s'il a jamais existé un peuple dont l'histoire mérite d'être connue, c'est le peuple romain. Nul autre n'a été aussi grand, aussi puissant, n'a exercé un semblable empire sur l'ancien monde; nul autre ne peut lui être comparé aujourd'hui. Nous ne craignons pas de le dire, quand on n'apprendroit le latin, que pour connoître la nation qui l'a parlé, ce seroit encore une étude des plus utiles et des plus intéressantes. Et il ne faut pas croire qu'on puisse se former une juste idée du caractère et du génie d'un peuple sans l'entendre s'énoncer dans son propre idiome. Qui se flatteroit, par exemple, de connoître suffisamment Cicéron, en lisant sa correspondance en français, se tromperoit beaucoup. Il suffit de traduire le langage d'un homme, pour lui donner toute une autre physionomie. Et cela est surtout vrai, quand deux langues diffèrent entr'elles, comme le latin et le français.

Si nous considérons le latin en lui-même, nous trouvons un idiome riche, sonore, grave, majestueux, énergique, harmonieux, admirablement propre à peindre les grands mouvemens du cœur. L'absence de certaines petites particules, qui servent en d'autres langues à fixer le sens des mots, à préciser les termes, et son caractère essentiellement transpositif, font qu'il n'a pas toute la clarté du grec et surtout du français. Mais d'un autre côté, outre son étonnante brièveté, il a un nombre et une harmonie tout-à-fait conforme au caractère du peuple qui s'en servoit. A cet égard, le français diffère tellement du latin, que la chose devient visible à l'œil, quand on compare deux textes écrits ou imprimés dans ces deux langues. Le français, coupé, déchiqueté, divisé en mille petites pièces, ressemble à de la paille hachée ou à du pain émietté; le latin n'a presque pas de petits mots; ses lignes sont

Digitized by Google

remplies d'un bout à l'autre, et à peine l'œil y aperçoit-il quelques espaces vides (1). Nous ouvrons au hasard un volume des lettres de Cicéron à Brutus, que nous avons sur notre bureau, et nous en copions, sans choix, les trois lignes qui commencent la page :

« Desiderabam nonnullis in rebus prudentiam et celeritatem ; quâ si essent usi, jampridem Rempublicam recuperassemus. »

L'auteur parle des consuls Hirtius et Pansa. Pour rendre son idée en français, nous sommes obligés de nous exprimer à peu près de la manière suivante :

« Je trouve qu'ils ont manqué de prudence et de célérité dans certaines occasions; s'ils y avoient montré ces qualités, il y a longtemps que nous aurions recouvré la république. »

Comparez ces deux exemples et pour le nombre des mots, et pour la vue et pour l'ouïe, et jugez.

Non seulement le latin ne connoît pas d'article ; il rejète même les pronoms possessifs (il est inutile de parler des personnels), chaque fois qu'il le peut, et tous ces mots qui marquent les idées et les rapports secondaires dans une proposition. Un guerrier latin qu'Enée est près d'immoler, lui adresse cette prière :

Per patrios manes, et spes surgentis Iüli,
Te precor, hanc animam serves natoque patrique (2).

Pour être clair en français, on est obligé de dire :

« Je vous en prie par les mânes de *votre* père, et l'espoir que vous concevez en voyant croître *votre* fils Iüle, sauvez-moi la vie, et pour *mon* fils et pour *mon* père. »

Considéré dans sa littérature, dans ses écrivains, la langue latine semble beaucoup plus importante encore. Que d'hommes distingués! Que de modèles parfaits! Au premier plan se présentent les Cicéron, les Plaute, les Térence, les César, les Cornélius Nepos, les Catulle, les Tibulle, les Properce, les Varron, les Virgile, les Horace, les Salluste, les Tite-Live, les Columelle, les Vitruve, les Ovide, les Quinte-Curce, les Vellejus Paterculus, les Phèdre, les Sénèque, les Perse, les Juvenal, les Quintilien, les Pline, les Suétone, les Tacite, les Florus, etc. Nous laissons la foule. Il en est parmi ces auteurs, qui, seuls, mériteroient qu'on étudiât la langue pour les connoître ; et tel est Cicéron, orateur achevé, homme d'Etat, philosophe, génie presque universel et qui n'a rien écrit de médiocre. Et il ne s'agit ici que des anciens ; que seroit-ce si nous y ajoutions les auteurs latins du moyen âge, les modernes? Il est évident qu'envisagée ainsi, la littérature latine, outre qu'elle seroit la plus instructive et la plus grave, seroit en même temps la

[1] C'est pour cette raison que les fondeurs de caractères impriment presque toutes leurs épreuves en *latin*, et non pas en *français*. Ils savent par expérience que l'impression latine est dix fois plus belle.

[2] Aeneid. L. X. v. 525.

Digitized by Google

plus riche de l'univers. Ce sont les écrivains latins qui composent partout le fond des grandes bibliothèques, et il est probable que cet avantage leur restera toujours.

Il en faut conclure que le latin est aussi la plus répandue, la plus généralement usitée de toutes les langues. Et en effet, malgré les pertes qu'elle a faites depuis environ un siècle, elle est encore l'organe de la science le mieux compris, et par son moyen, on est sûr de pouvoir communiquer avec tous les savans du monde (1).

Son immutabilité est un caractère non moins remarquable, et quoiqu'elle ait cela de commun avec le grec, la chose n'en mérite pas moins notre attention. Tant qu'une langue se parle et qu'elle vit dans la société, elle est sujette aux changemens et aux altérations. Le langage vieillit au bout d'un petit nombre d'années. Les brochures écrites il y a cinquante ans, ont déjà un air de vétusté qui étonne. De là vient qu'il nous faut des lexiques pour entendre le vieux français, et qu'il est difficile de lire sans commentaires Rabelais et même des auteurs plus récens. Le fond de la langue demeure à la vérité. Mais peu à peu les mots tombent en désuétude et sont remplacés par d'autres; ou s'ils demeurent, ils changent de signification; l'ignorance ou le néologisme en invente tous les jours de nouveau; on feroit un index assez considérable de ceux que l'usage a introduits ou cherche à introduire depuis un peu plus d'un demi-siècle; et si les journaux continuent malheureusement d'occuper la première place dans la littérature et de former à peu près la seule lecture du peuple, il est probable que ce genre d'altération deviendra de jour en jour plus commun et plus général; car ce sont les journaux surtout qui propagent les termes nouveaux et qui osent tout en fait de néologisme. C'est chez eux une sorte de mode qui fait sentir son bizarre empire à toutes les classes de la société. Mais plus cette fureur d'innover deviendra générale et puissante, plus la fixité et l'invariabilité de la langue de Cicéron acquerront de prix aux yeux de l'homme grave qui voudra parler à la postérité. Aujourd'hui sans doute il faut s'adresser en français à la multitude, il faut lui parler sa propre langue; mais et cette multitude et cette langue auront bientôt disparu; et ce que vous lui aurez dit, lui survivra difficilement.

On objectera à cela que le latin, toute longue morte qu'il est, peut disparoître également malgré son immutabilité; que tel a été le sort de cent autres langues mortes, dont il ne reste plus de traces;

---

[1] En Allemagne, on semble encore bien comprendre que le latin est le moyen le plus universel de communication, puisque les grandes annonces de librairie et de ventes de livres qu'on adresse aux savants de tous les pays, se publient en cette langue. Nous en avons la preuve devant nous dans la *Bibliotheca Geseniana*, catalogue de 204 pages, dont la vente aura lieu à Halle en Saxe le 16 janvier 1844. A la fin du catalogue, le libraire J.-F. Lippert, chargé de cette vente, se sert également du latin pour se recommander aux hommes de lettres.

Digitized by Google

que le grec, idiome qui est supérieur au latin et par son mécanisme et par la richesse de sa littérature, a bien disparu, en ce qu'il a plus au moins cessé d'être entendu même parmi les savans; que le latin a d'autant plus la même destinée à craindre qu'il est déjà moins cultivé qu'autrefois, et qu'on a cessé de l'écrire et de le parler. Et nous avouerons que cette objection n'est pas sans quelque fondement. Mais le latin, en qualité d'organe de l'Eglise catholique, a des promesses de durée que ne possède aucune autre langue. La liturgie de cette église, la plupart des ouvrages de ses docteurs, les bulles de ses pontifes, la version authentique de ses livres sacrés, sont écrits en latin. Cette église ne périra jamais, elle ne sera jamais muette, son langage sera entendu jusqu'à la fin du monde. Le latin disparoîtra-t-il avant elle? Cela n'est point vraisemblable, cela ne paroît guère possible.

Mais le français, dira-t-on, deviendra langue morte à son tour; la langue de Bossuet et de Racine ne périra pas plus que les langues d'Homère et de Virgile. Cela est vraisemblable en effet, et nous qui aimons le français et qui nous efforçons de l'écrire correctement, nous n'avons garde de détruire cet espoir. Mais la certitude nous manque à cet égard, et personne ne sauroit assurer que tel soit en effet le sort réservé à l'idiome que nous parlons. Ce qui est certain, c'est que, dans les âges futurs, où le français aura disparu pour faire place à des langues nouvelles, si on continue de le cultiver comme langue morte, on l'étudiera de préférence dans les grands écrivains du siècle de Louis XIV, écrivains qui n'ont pas été égalés jusqu'à présent par leurs successeurs et qui se sont tous formés sur les anciens, sur les bons modèles que nous ont laissés Athènes et Rome. Il résulte de là que ceux, qui ont la prétention de transmettre leurs idées à la postérité, et qui veulent se servir, à cet effet, de leur langue maternelle, feront encore sagement de fréquenter les Grecs et les Romains, où ils sont plus sûrs de puiser aux vraies sources et de trouver des maîtres parfaits.

Les chefs-d'œuvre de la langue française peuvent être étudiés avec fruit sans doute. A l'exception de l'épopée, nous y trouvons des modèles à imiter dans presque tous les genres. L'antiquité ne nous paroît avoir rien laissé au dessus des bonnes tragédies de Racine et des fables de Lafontaine. L'auteur du Misanthrope soutiendroit facilement la comparaison avec Aristophane et Térence. Le style de Fénélon nous offre une fidèle image de la noble et élégante simplicité de Xénophon et de César. Mais c'est une grave erreur de s'imaginer que les chefs-d'œuvre des langues modernes puissent nous suffire. Outre qu'ils ne sont pas généralement si près de la nature que les anciens, ils sont trop faciles à comprendre pour nous, nous les lisons trop légèrement, nous avons trop peu d'efforts à faire pour en saisir l'ensemble; et de là vient que nous les étudions superficiellement, que nous en sommes moins pénétrés, moins touchés. D'ailleurs la lecture que nous faisons des auteurs modernes,

Digitized by Google

n'est pas assez choisie, assez judicieuse, assez pure, assez réglée; c'est-à-dire, que nous ne nous interdisons pas la connoissance des écrivains médiocres, de ceux dont le mauvais goût peut corrompre le nôtre, et que ce mélange de bons et de mauvais ouvrages produit dans notre esprit une confusion, où la raison ne parvient pas toujours à faire le triage nécessaire et à séparer le froment de l'ivraie.

Pour apprendre bien, pour faire des études solides, il importe d'apprendre difficilement, lentement et avec effort. C'est le travail qui doit nous ouvrir l'esprit. Sans peine, sans obstacles à vaincre, le génie demeure oisif, impuissant, stérile, et c'est ainsi que se perdent souvent les plus heureuses dispositions. Or où trouverons-nous mieux cet apprentissage laborieux à faire qu'à l'école des Romains? Leur langue, totalement différente de la nôtre, a tous les caractères nécessaires pour exercer nos facultés, pour demander toute notre attention, pour nous habituer au travail et à la réflexion, pour nous apprendre à juger, à chercher diverses formes pour l'expression de nos pensées, et pour donner en même aux jeunes gens, indépendamment de l'intelligence de la langue, une foule de connoissances utiles. Car il est à remarquer (et c'est ce que savent parfaitement les bons professeurs) que l'explication détaillée, lente, consciencieuse des auteurs anciens, leur fournit l'occasion d'entretenir leurs élèves de mille choses intéressantes, au moyen desquelles le cœur et l'esprit se forment à la fois. « Les écrivains grecs et romains, que nous lisons, dit Erasme, pour polir notre langage, sont une source où nous puisons en même temps une masse de connoissances (1). » A l'en croire même, on y trouve tout. « Dans ces deux langues, dit-il, vous trouvez à peu près tout ce qui mérite d'être connu (2). » Et quoique ce jugement puisse paroître exagéré, il est pourtant vrai au fond. Car, à l'exception des événemens qui se sont passés et des découvertes qui ont été faites dans le domaine des sciences, depuis que les deux nations dont il s'agit ont disparu de la scène du monde, nous ignorons si l'on trouvera quelque connoissance utile dont la littérature grecque et la littérature latine ne puissent nous donner une idée suffisante. Quiconque est tant soit peu familiarisé avec l'antiquité, sait par expérience que mille choses qui nous sont aujourd'hui données pour nouvelles, se trouvent en toutes lettres dans quelque écrivain ancien. Le monde, sous ce rapport, est beaucoup plus vieux qu'on ne pense, et nous ne craignons pas de dire que, dans la république des lettres, il reste très-peu de découvertes à faire. Tout ce qui est du ressort du génie, de l'imagination, du raisonnement, a été

---

[1] Tametsi ex his etiam scriptoribus [græcis et latinis], quos expoliendæ linguæ gratiâ legimus, non mediocris obiter rerum quoque cognitio percipitur. *Des. Erasmi Roterod. de Ratione studii Tractatus.*

[2] Non modò quòd his duabus linguis omnia fermè sunt prodita, quæ digna cognitu videantur, verùm etiam etc. *Ibidem.*

Digitized by Google

inventé, créé, poli, perfectionné par les Grecs et les Romains. Homère, le plus ancien de tous les écrivains profanes connus, a toujours été et est encore aujourd'hui le prince des poètes; aucune nation du monde n'a produit un génie qui puisse lui être comparé. Virgile, son fidèle disciple, marche immédiatement après lui. Et chose remarquable, ce n'est pas seulement pour l'invention, pour la richesse, pour la grandeur et la noblesse des idées, qu'ils sont nos maîtres; mais c'est aussi pour l'élocution, où le premier surtout est un modèle inimitable, pour l'harmonie, pour l'ordre et la sagesse du plan, pour la variété des caractères, où Homère encore reste sans rival, pour toutes les parties théoriques de l'art. En fait d'éloquence, aucun peuple civilisé du monde moderne a-t-il surpassé Démosthène et Cicéron? En philosophie, à comparer toutes les époques qui nous ont fourni des écrivains ou des docteurs en cette matière, y a-t-il beaucoup de têtes comparables à Platon, à Aristote, à ce même Cicéron? En morale même, n'est-ce pas une chose admirable que quelques dialogues du premier, que le *Traité des devoirs* du dernier, que le *Manuel* d'Epictète? On ne le croiroit pas quand on ne l'a pas vu, mais il y a là de quoi faire rougir cette masse de chrétiens qui ne prennent de l'Evangile que ce qui convient à leurs passions ou à leurs intérêts; et à part la sanction et cette partie de la morale que la charité d'un Dieu seule pouvoit dicter, on peut lire cela pour son instruction, nous dirions presque pour son édification, et la jeunesse qui en entendra l'explication, pourra se passer de nos observations critiques.

On voit qu'en parlant du latin, nous y mêlons à chaque instant le grec. C'est que les deux langues sont sœurs (1), c'est que les deux littératures sont absolument inséparables, et qu'il est impossible de parler bien de l'une sans parler de l'autre. Aussi est-ce pour cette raison, que les philologues et les linguistes les plus expérimentés recommandent toujours de s'appliquer aux deux idiomes à la fois. Tel est surtout le conseil du savant et élégant Erasme. Il veut même qu'il n'y ait qu'une seule grammaire pour les deux langues, « parce que, dit-il, le lien de parenté qui les unit est tellement étroit, qu'on les apprendra en moins de temps toutes deux à la fois, qu'en étudiant l'une sans l'autre, *du moins qu'en étudiant la langue latine sans la grecque* (2). » Ceci soit dit en passant. Un autre

---

[1] On sait qu'elles appartiennent l'une et l'autre à la classe qu'on appèle *langues indo-européennes* ou *indo-germaniques*.

[2] Primum igitur locum Grammatica sibi vindicat, eaque protinùs *duplex tradenda pueris, graeca videlicet et latina*. Non modo quod his duabis linguis omnia fermè sunt prodita, quae digna cognitu videantur, verum etiam quod utraque alteri sic affinis est, ut ambæ citiùs percipi queant conjunctim, quam altera sine alterâ, certè quam latina sine græcâ. *De Ratione Studii Tract.*

Digitized by Google

jour, nous pourrons nous occuper spécialement de cette dernière.

Pour compléter cette matière, nous devrions entrer dans des détails et envisager successivement le latin comme la langue de la législation, de la médecine, de la philosophie, de la théologie, etc. Mais outre que M. Thiersch s'est acquitté de cette tâche et que nous avons offert à nos lecteurs la traduction d'une bonne partie de son écrit, nous voulons nous interdire les longs développemens et nous borner aux points principaux. Mais il importe de considérer la langue latine sous le rapport religieux, et puisque nous nous adressons surtout aux catholiques, nous sommes obligés de l'examiner en particulier comme organe de leur Eglise. Et c'est ce que nous ferons dans un second article.

HOPITAL MILITAIRE D'ANVERS.

Lierre le 20 octobre 1843.

Vous accueillez avec soin, Monsieur, les détails qu'on vous communique sur l'état de la religion dans notre armée, et vous remplissez là, en qualité d'écrivain catholique, un beau devoir. Il importe d'autant plus que cette situation soit bien connue, qu'elle laisse en général, comme on sait, beaucoup à désirer. Je m'associe aujourd'hui à cette partie de vos utiles occupations, en vous adressant quelques renseignemens sur l'hospice où sont reçus nos soldats du chef-lieu de notre province.

Avant 1837, l'hôpital militaire d'Anvers n'avoit pas d'aumônier. MM. les vicaires de la paroisse Saint-Jacques administroient les malades. A cette époque et avant l'arrivée des religieuses françaises qui le desservent aujourd'hui, l'esprit qui présidoit à la direction étoit tel, que les ecclésiastiques étoient obligés de porter le saint Viatique et le saint Chrême sous le manteau, et que des soldats mouroient même sans les secours de l'Eglise.

Un aumônier est aujourd'hui attaché à l'établissement. Lorsqu'il fut question d'approprier un local pour une chapelle, l'ancienne chapelle de l'hôpital (autrefois collége) servoit de magasin de bois-de-lit. La supérieure des religieuses ayant demandé cette chapelle, on se hâta d'en faire une salle pour les sous-officiers (ces messieurs, toujours en très-petit nombre, s'y ennuyent, et de plus l'endroit est humide). On arrangea donc une salle fort mesquine au fond de l'édifice et on la transforma en chapelle, trop content d'avoir obtenu, après bien des difficultés, une sorte d'étable de Bethléem pour N.-S. Cette salle est au-dessous de l'appartement du sous-directeur. Elle contient avec peine dix bancs, sur chacun desquels peuvent s'agenouiller dix hommes, en se serrant bien. Encore a-t-il fallu placer le confessionnal à l'un des côtés de

Digitized by Google

l'autel, et les chantres avec le piano de l'autre. Tel est, depuis 6 ans, le local où l'exercice du culte a lieu.

Il paroît qu'on a songé finalement à réclamer la chapelle de l'ancien collége. L'insuffisance du local actuel et l'inconvénient de célébrer le saint Sacrifice sous des apartemens occupés par des gens mariés, ce que la discipline de l'Eglise ne tolère pas, étoient des motifs suffisans. L'administration a eu l'air d'accueillir cette demande, mais à la condition que le conseil communal (l'hôpital est la propriété de la commune) feroit à la salle qui sert aujourd'hui de chapelle les réparations exigées par elle, pour y placer les deux ou trois sous-officiers malades. Ce qui fait croire ou que l'administration ne cédoit pas sérieusement, ou que la chapelle actuelle est dans un état pitoyable. Un local, qui a servi de temple pendant 6 ans, n'est pas jugé assez bon pour loger deux ou trois militaires! Et ces militaires ne pouvoient-ils pas être placés provisoirement ailleurs? Au surplus, la demande, officiellement adressée au conseil communal de la part de S. Em. le cardinal archevêque, a été rejetée par la raison que la chapelle actuelle a bien servi lorsque le nombre des malades étoit plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui, et que d'ailleurs au-dessus de l'emplacement demandé, il y a une salle de malades.

Une tentative faite auprès de M. le ministre de la guerre, n'a pas eu plus de succès. Il s'est contenté de renvoyer à l'administration de l'hospice, c'est-à-dire aux calendes grecques.

Cette année, il n'y a pas eu cent soldats de la garnison d'Anvers qui aient satisfait au devoir pascal, à l'exception de ceux qui font leurs pâques à l'hôpital. Nos marins ne viennent au rivage que les dimanches dans l'après-midi, avec consigne de se rendre à leur bord le lendemain de grand matin; c'est la police de notre flottille. On ne pourroit mieux favoriser, ce semble, la débauche et le désordre. Tous ces gens sont admis à l'hôpital pour les plus légères indispositions; ceux qui sont rétablis, en sortent tous les cinq jours. On a établi la confession pour eux, la veille des dimanches et des fêtes. Vers les 2 heures de l'après-midi, le sacristain avertit dans les salles, avec la clochette, de l'arrivée du confesseur. Vient qui veut. Le lendemain on donne la communion à ceux qu'on a pu disposer. L'aumônier prêche en français après l'Evangile, et l'après-dînée en flamand avant le salut. Cela fait une mission perpétuelle, dont beaucoup profitent, mais qui est pénible surtout par la quasi-certitude où le confesseur est de la rechute des pénitens. Il faut ajouter, Monsieur, que chaque dimanche et fête l'aumônier se trouve chargé d'une dépense de près de 5 francs, sans compter le piano, 72 frs l'année, et que ce sont les religieuses qui fournissent les ornements, le vin et la cire. Le gouvernement ne paroît pas entrer dans ces dépenses.

Je passe bien des détails, p. ex. que la petitesse de la chapelle trouble ceux qui occupent les bancs par ceux qui cherchent à s'y placer, et qu'il est impossible d'y faire décemment le service pour

Digitized by Google

des sous-officiers morts, dont il faut même transporter les cercueils du fond de l'hôpital, au lieu que l'ancienne chapelle a une porte qui donne dans la cour.

Agréez etc.

CURSUS COMPLETUS SCRIPTURÆ SACRÆ, ETC.,

ed. Migne, Montrouge près la barrière d'Enfer à Paris. 27 *v. in-4°.*

(Second article).

Dans un précédent article, nous avons tâché de montrer que l'éditeur des cours complets s'est proposé dans ses publications un but louable et qui mérite des encouragements, parce que les moyens qu'il a employés jusqu'ici pour l'atteindre, peuvent contribuer puissamment au progrès des études solides, et des connoissances approfondies.

Nous avons fait en même temps nos réserves sur l'exécution matérielle des cours, dont les parties ne sont pas toujours proportionnées, par suite du désir bien ardent des éditeurs de donner sur chaque livre de l'Ecriture, et sur chaque question importante de théologie les ouvrages qui passent pour les meilleurs chez le plus grand nombre de savants consultés. Ce principe louable en lui-même a entraîné le défaut que nous venons de signaler, sans nuire à la partie essentielle, nous voulons dire à la doctrine.

Sans avoir lu d'un bout à l'autre une publication aussi volumineuse, nous ne croyons pas être téméraire en assurant que de légères erreurs se seront glissées dans l'un ou l'autre volume; car quelle que soit la bonne volonté d'un éditeur en pareille circonstance, on ne peut espérer qu'il échappe à toutes les conséquences de la foiblesse humaine. Mais cette présomption ne doit altérer en rien le mérite de la collection, puisque l'on est assuré que ces défauts, s'ils existent, sont peu nombreux et peu considérables, et qu'ils seront corrigés à l'instant même où ils seront signalés.

Dans l'exemplaire du cours complet que nous avons sous les yeux, les éditeurs, avec une bonne foi, qui doit augmenter la confiance que l'on a en leurs travaux, signalent deux fautes qui leur étoient échappées dans un premier tirage, et qu'ils ont corrigées aussitôt qu'elles leur ont été indiquées dans les tirages suivants. Ils supplient, à cette occasion, tous les hommes instruits de leur signaler les défauts qu'ils rencontreroient dans les cours complets, afin qu'on puisse les corriger à l'instant.

Il est un autre point qui demande quelques éclaircissements. Les éditeurs étalent sur les titres de plusieurs de leurs volumes, une longue liste d'auteurs protestants, dont les écrits sont condamnés. Nous avons examiné tous les volumes du cours, et nous avons pu

Digitized by Google

nous convaincre, que ce long étalage semble avoir été fait dans un but mercantile, c'est-à-dire pour éblouir l'acheteur, plutôt que pour désigner le contenu du volume. Ainsi parcourez les marges des volumes où ces auteurs protestants sont cités, et vous verrez qu'au milieu des commentaires de nos auteurs catholiques, tels que Cornelius à Lapide, Calmet, la Bible de Vence, Serrarius, Corderius, etc., on rencontre un petit nombre de notes tirées de Grotius, du *Synopsis criticorum*, de Rosenmuller et autres auteurs, qui toutes ont rapport à des questions de grammaire, de géographie, d'histoire, de philologie ou de concordance de l'Ecriture, et qui par leur étendue dans une si volumineuse collection, ne semblent nullement, chacune à part, dépasser la mesure d'une citation. Or, personne n'ignore, que les livres catholiques qui citent des passages d'auteurs condamnés, ne tombent point sous la sentence qui frappe ces auteurs.

La seule difficulté apparente pourroit être puisée dans la publication de quatre ouvrages protestants qui sont insérés presque tout entiers, les *Prolégomènes de Walton*, au tome premier; *l'Histoire naturelle de la Bible, par William Carpenter* au tome troisième; et au huitième, un ouvrage de Jacquelot et de Sherlock. Nous croyons cependant qu'elle n'est pas très-réelle. Il est vrai que la *Bulla cœnæ* défend les ouvrages publiés par des hérétiques sur des matières de religion; mais il est certain aussi que des théologiens de grande autorité, croyant que ces livres cessent d'être défendus, lorsque purifiés d'un petit nombre d'erreurs qu'ils contenoient, ils sont publiés par des écrivains catholiques, qui se soumettent à l'approbation ecclésiastique telle qu'elle est reçue dans leur pays.

Après avoir dit que les livres des hérétiques qui traitent *ex professo de religione*, sont défendus, le P. Lacroix ajoute : « Putarem tamen si liber hæretici tractans de religione submitteretur censuræ approbatorum catholicorum, qui judicarent utilem fore vel ad Ecclesiæ catholicæ veritatem agnoscendum, vel ad confutanda aliorum hæreticorum dogmata, non reprobandum ab Ecclesiâ, et *ita videmus plures hujusmodi libros in Gallia et Belgio obstetricantibus doctissimis viris catholicis prodiisse* (l. 7. n. 331. p. 613. ed. col. 1729.).

S. Alphonse de Liguori croit qu'un livre de ce genre n'est point soustrait à la censure quoique corrigé; mais il énonce son opinion en termes si peu décisifs (*mihi non displicet distinctio* etc.), qu'on peut s'en tenir à l'opinion du P. Lacroix, qui cite en sa faveur la pratique de la France et de la Belgique.

Il est à remarquer aussi que ces quatre ouvrages ne traitent point *ex professo* de la doctrine, mais de ce qu'il y a de plus matériel dans l'explication des Livres saints, et des principes que les protestants ont toujours défendus avec nous contre les incrédules; Walton décrit les éditions et les versions de la sainte Bible; Car-

Digitized by Google

penter examine ce qui concerne les plantes et les animaux nommés dans l'Ecriture (1); Sherlock prouve que la fin des prophéties du Nouveau Testament est le Messie; il seroit difficile de trouver une explication plus complète et plus convaincante de la promesse, faite à nos premiers parents, apres leur chûte, par le Seigneur lui-même, que celle de Sherlock dans cet ouvrage; Jacquelot défend les prophéties contre les incrédules.

Si quelques ouvrages protestants peuvent passer pour permis après une révision et une correction faite par des théologiens catholiques, comme le pense le P. Lacroix, ce sont sans aucun doute les ouvrages que nous venons de citer. A l'autorité de ce théologien distingué, on peut ajouter l'exemple de plusieurs savants catholiques qui n'ont pas craint de s'occuper de ce genre d'éditions. Le R. P. Tournemine a donné une édition de l'histoire des juifs par Pridaux; le P. Zaccaria, dans le recueil intitulé : *Disciplina populi Dei*, propose le plan d'un *Thesaurus antiq. Christ.* dans lequel seroient insérés une foule d'ouvrages protestants revus et annotés. Il existe en outre des éditions catholiques des écrits de Grotius, d'Abbadie, et de Sturm, sur la vérité de la religion chrétienne qui ont été lus avec fruit par les catholiques, et sans aucune réclamation.

Pour les personnes qui plus sévères que le P. Lacroix se feroient scrupule de lire les quatre ouvrages que nous venons de nommer, elles n'auroient, pour profiter du cours, qu'à exclure trois volumes de leur bibliothèque, le premier, le troisième et le dix-huitième. Il seroit fâcheux de se priver des avantages que peut procurer cette collection à cause de ces trois volumes suspects; et il y auroit peut-être de la témérité à condamner sans appel les éditeurs, avant que l'autorité ecclésiastique à laquelle de pareils jugements appartiennent de droit, ait manifesté la moindre désapprobation.

Passons aux volumes. Les quatre premiers renferment des Prolégomènes et des opuscules relatifs aux études préliminaires de l'interprète sacré. Les *Prolegomena* de Bonfrerius sont un ouvrage classique, qui a servi de modèle aux auteurs plus récents. Les dissertations de Renaudot sur les versions qui sont en usage chez les Orientaux, méritoient de figurer ici comme des écrits substantiels et pleins d'intérêt. Il y a peu d'auteurs qui aient étudié avec autant de constance et de succès les usages des chrétiens orientaux que le célèbre Renaudot, qui marcha sur les traces d'Allatius et confondit complètement les écrivains protestants assez aveugles pour soutenir que l'Eglise schismatique-grecque partage les croyances de la Réforme.

Toutes les œuvres de Mariana sont célèbres; son petit traité sur l'édition de la Vulgate, est placé au premier rang, et ne se trouve plus guère que dans les riches bibliothèques.

---

[1] Les éditeurs se sont approprié cet ouvrage en le traduisant de l'anglais en latin, et en le chargeant de notes.

Digitized by Google

Les règles que Basile Poncius, célèbre théologien espagnol a données sur l'interprétation de l'Ecriture dans ses *Quæstiones expositivæ*, paroissent très-lumineuses.

Cet auteur est célèbre par l'opinion particulière qu'il a soutenue sur l'*Agneau pascal;* l'opuscule où il l'expose est d'une grande rareté; les éditeurs auroient bien fait de le reproduire dans le cours.

Les auteurs, contenus dans le 2me volume, sont trop connus pour que nous en fassions l'éloge. Becanus, Huet, Acosta, Frassen, jouissent d'une réputation ancienne et bien méritée. L'archéologie de Jahn, revue par Akermann, est un ouvrage utile, qui résume beaucoup de recherches savantes faites sur les antiquités hébraïques. Quoique Jahn ait été chanoine de la cathédrale de S. Etienne à Vienne (et non disciple de Luther, comme quelques personnes l'ont cru), il a cédé à l'esprit de son temps, et adopté certaines opinions blâmables. Pour ne point priver les jeunes théologiens du fruit qu'ils pouvoient tirer de cet ouvrage, M. Akermann, professeur catholique de l'Université de Vienne, l'a corrigé et rendu digne d'être employé dans plusieurs maisons d'éducation ecclésiastiques en Italie et en Belgique. On doit donc louer les éditeurs de la publication de cet ouvrage.

Dans le 3me volume, les deux ouvrages les plus recommandables sont ceux de Duvoisin et de Veith; Ce dernier intitulé : *Scripturæ sacra contra incredulos propugnata*, a été imprimé il y a quelques années à Malines. On vient d'en donner une nouvelle édition à Turin, qui coûte 12 francs. L'édition de M. Migne ne remplit pas un volume entier d'une valeur moindre de moitié.

L'ouvrage de Marchini : *De divinitate et canonicitate S. Bibliorum*, est un des meilleurs qui aient été écrits sur la matière. Publié vers le milieu du siécle dernier, il a été opposé aux erreurs modernes, et a mérité ainsi plusieurs réimpressions. Cet ouvrage est à la tête du 4me volume; les dictionnaires archéologique, philologique et géologique, ainsi que les dissertations chronologiques, qui terminent ce tome, nous paroissent très-propres à faciliter l'étude de l'Ecriture, et à mettre les jeunes théologiens au courant de la science du jour, dans ses rapports avec l'Ecriture. *La défense du texte hébreu*, par le P. Lequien, est un ouvrage connu.

Le tome 5 et suivants jusqu'au 20me inclusivement, renferment des commentaires choisis sur tous les livres du vieux Testament. Tous ces commentaires, à l'exception des notes dont nous avons parlé, appartiennent aux interprêtes catholiques les plus célèbres, Cornelius a Lapide, Serrarius, Sanctius, Forrerius, Calmet, la Bible de Vence, Berthier, et autres que l'on peut suivre comme des guides sûrs dans l'interprétation des Livres saints.

Les 7 et 8me vol. contiennent les commentaires de Masius sur Josué. Ces commentaires, devenus très-rares, sont les meilleurs que l'on connoisse sur Josué; ils ont fait une grande réputation à l'auteur.

Digitized by Google

Au tome 16me sont reproduits les commentaires de Génébrard sur les Psaumes. Ce choix ne nous paroît pas heureux : il eût infiniment mieux valu reproduire les commentaires de Jansenius ou de Bellarmin, qui lui sont bien supérieurs tant pour l'explication du sens litéral que pour la liaison des pensées. Il est vrai de dire cependant que les notes du P. Berthier, qui suivent les commentaires de Génébrard, compensent un peu ce que le lecteur pourroit avoir perdu par ce choix; et que les éditeurs n'ont pas tout-à-fait négligé les commentaires des deux auteurs que nous venons de citer, comme les deux meilleurs interprêtes de cette partie de l'Ecriture.

La concorde des livres Sapientiaux par Besoigne, insérée au tome 17me, est un ouvrage utile et qui sera lu avec fruit. Le 18me vol. commence par une introduction aux prophètes, composée de l'ouvrage du Cardinal de la Luzerne sur les prophéties, de celui de Mgr. Lefranc de Pompignan, intitulé *L'incrédulité convaincue par les prophéties*, et des deux ouvrages de Jacquelot et de Sherlock, dont nous avons parlé: ces deux écrits eussent pu être remplacés très-avantageusement par deux ouvrages excellents du P. Balthus, l'un intitulé: *Défense des prophéties*, et l'autre: *La religion prouvée par les prophéties.*

Les éditeurs auroient dû insérer aussi les savants travaux du P. Frolich, sur les livres des Machabées. Depuis Cornelius à Lapide, on a soulevé une foule de questions au sujet de ces livres: et le P. Frolich en a résolu beaucoup au moyen des médailles et monnaies orientales, contemporaines aux temps des Machabées.

Nous ignorons pourquoi les éditeurs ont préféré les commentaires de Calmet sur les XII petits prophètes, à ceux de Ribera, qui quoique plus ancien, est bien plus profond et plus solide que Calmet.

Au vol. 21 commence le Nouveau Testament. Les éditeurs placent à la tête de ce volume l'excellente *Corcordia evangelica* d'Arnaud, que tous les ecclésiastiques belges possèdent. L'auteur de la biographie d'Arnaud est trop indulgent à notre avis pour son héros. Il raconte avec trop d'indifférence les écarts de cet homme qui a fait beaucoup de bien et beaucoup de mal à l'Eglise. Dans une notice aussi courte, il étoit peut-être difficile de s'expliquer.

Tous les commentateurs du Nouveau Testament sont catholiques, et renommés. Maldonat, Sa, Jansenius, Natalis, Alex., Menochius, Calmet, Wouters, Estius, A. Gorcum, Fromond, Pequigny, n'ont pas besoin d'éloges, ni de recommandation. Aux actes des Apôtres, nous trouvons quelques notes tirées de Grotius et du Synopsis criticorum; mais nous y remarquons aussi une bonne dissertation de Legrand sur les miracles.

Les deux derniers vol. publiés en forme de supplément, sont très-précieux. Le premier contient les *Quæstiones selectæ* de Wouters; le 2me l'ouvrage si estimé de Fabricy sur les titres pri-

Digitized by Google

mitifs de la révélation ; l'auteur examine la pureté et l'intégrité du texte original de la Ste Bible en déployant une immense érudition, et une connoissance approfondie des Ecritures.

Nous signalerons enfin comme un ouvrage plein d'intérêt et presqu'introuvable, l'*Histoire évangélique confirmée par l'histoire judaïque et romaine*, écrite par le savant P. Pezron.

Il étoit impossible de nous étendre davantage sur le mérite des ouvrages que le Cours d'Ecriture Sainte contient, sans dépasser les bornes d'un article ; l'immense majorité de ces écrits est d'une utilité incontestable, et vient d'une source pure. Les pages suspectes à quelques personnes, sont peu nombreuses, et ne paroîtront même pas suspectes, nous en sommes convaincus, à quiconque voudra se rendre à des autorités respectables, et tenir compte de la pratique et des usages généralement reçus.

Nous avons acquitté notre promesse, en ce qui concerne le Cours d'Ecriture Sainte ; nous tâcherons de faire connoître le Cours de Théologie dans un article suivant.

INSTRUCTION SUR LA FRÉQUENTE RÉCEPTION DES SACREMENTS DE PÉNITENCE ET D'EUCHARISTIE.

Par le R. P. Boone, *de la Compagnie de Jésus. Bruxelles* 1843 *chez Vanderborght, in*-32 *pr.* 10 *c.* — Le même *en flamand.*

Pour être attaché à la religion, pour l'aimer, il faut la pratiquer. La religion consiste dans l'action, dans la vie. Une religion sans actes religieux, n'est rien. Mais entre toutes les pratiques religieuses, la plus utile c'est la fréquentations des sacrements ; c'est, comme dit l'auteur de ce petit écrit, l'âme de la solide piété. Une personne qui voudroit faire des progrès dans la vie spirituelle, sans se soumettre à un guide, ne bâtiroit que sur l'amour-propre et elle s'égareroit presque infailliblement. Nous sommes mauvais juges de notre intérieur ; nous nous trompons dans le bien comme dans le mal. Il faut avant tout se choisir un bon confesseur, il faut se découvrir à lui avec la simplicité d'un enfant, il faut lui obéir de même. Ce n'est pas tout, il faut le voir souvent. Comment seroit-il votre guide, comment connoîtroit-il votre cœur, si vous lui parliez rarement ? Cette nécessité d'une direction n'est pas assez connue parmi les chrétiens. De là vient sans doute qu'il y a si peu de personnes qui aspirent à la perfection, même parmi celles qui sont réputées les plus religieuses.

La fréquente communion ne fait, pour ainsi dire, qu'un avec la fréquente confession. Elles vont ensemble, et rarement elles sont séparées dans la pratique. C'est la source de toutes les grâces, c'est là que nous puisons toute notre force.

Digitized by Google

L'instruction du R. P. Boone ne pouvoit donc avoir d'objet plus important. Nous croyons que la fréquentation des Sacremens a fait quelque progrès dans notre pays; c'est une consolation que nous goûtons au milieu des maux sans nombre dont la religion est accablée aujourd'hui. Ce petit écrit aidera à diriger les personnes qui ont embrassé cette sainte pratique; il leur sera d'autant plus utile qu'il est court, fait avec méthode, ne contenant que des choses principales et essentielles. Si elles veulent bien écouter les avis d'un prêtre aussi expérimenté qu'instruit, elles avanceront sensiblement et seront peut-être surprises, au bout de quelque temps, du progrès qu'elles auront fait. Non seulement l'auteur les instruit, mais il les rassure, il les remplit de confiance, il leur dilate le cœur. Le chemin, avec un tel guide, paroît plus facile, et on le parcourra plus aisément jusqu'au bout. Mais le point capital, c'est la docilité; il faut renoncer à son propre sentiment; il ne faut pas prétendre se connoître mieux que l'homme qui a bien voulu se charger de nous conduire. Cependant, pour beaucoup de personnes pieuses, c'est là le point difficile. Elles ne se persuadent pas aisément que d'autres jugent mieux leur intérieur qu'elles ne le jugent elles-mêmes. De là leurs doutes, leurs hésitations, leur résistance, et par suite, leur inquiétude et leur manque d'avancement.

Nous leur recommandons l'instruction du R. P. Boone à elles en particulier, et généralement à tous les fidèles qui désirent connoître les avantages de la fréquente confession et de la fréquente communion et les dispositions qu'il faut y apporter.

LES MÉCOMPTES EN POLITIQUE.

Qu'y a-t-il de plus trompeur que la politique ? La chose est généralement connue, et tout le monde convient que rien n'est plus incertain ni d'une étude plus difficile que ce qui tient de près ou de loin au gourvernement des peuples. Pour les conduire, il faut leur donner une haute idée de votre force et leur inspirer de la confiance, vous faire aimer et craindre en même temps. Nul sacrifice ne coûte plus à l'homme que celui de son indépendance, et jamais ce sacrifice même n'est complet. Toujours l'individu se réserve une partie de sa liberté, et au moindre sujet de mécontentement il la réclame tout entière et il ne reconnoît plus l'autorité.

Digitized by Google

Mais rarement un homme veut ce que veut un autre, et les mécontentemens particuliers se perdent et s'éteignent, faute de lien et d'accord. De là vient que le gouvernement est possible presque en tout temps, et que des millions d'hommes obéissent à un seul chef puissant.

Et néanmoins il règne souvent dans la multitude une commune opinion, ou une commune affection qui, si elle ne décide pas toujours du sort des gouvernemens, exerce cependant une influence marquée sur ceux qui ont le pouvoir en main. Le peuple, du jour au lendemain, croit ou ne croit pas, aime ou hait, sans qu'il soit le plus souvent possible de savoir pourquoi. Ces changemens ont lieu sans causes apparentes. Aujourd'hui, des applaudissemens; huit jours après, des sifflets, et parfois des cris de mort. Qui compte sur la faveur populaire, pour conquérir ou pour conserver l'autorité, s'appuie sur l'inconstance même.

Dans les luttes des partis, il arrive que des hommes tombent et disparoissent de la scène, sans avoir perdu l'affection du public. Ils se consolent en conséquence et attendent l'avenir. Mais on s'habitue à leur absence, et quelques mois après ils sont oubliés.

D'autres se retirent volontairement, parce qu'ils ont à se plaindre ; ils abandonnent les affaires qu'on ne leur permet pas d'administrer à leur gré, persuadés qu'on ne pourra se passer de leurs services et qu'on se trouvera bientôt obligé de les rappeler. Leur départ n'empêche pas les affaires de marcher ; d'autres hommes font ce qu'ils ont fait; le besoin de leurs services ne se fait pas sentir, et bientôt on ne songe plus à eux.

Mais dans les gouvernemens constitutionnels, les hommes mis de côté ont une ressource qu'on n'a pas ailleurs. Si on les oublie, ils ne s'oublient pas eux-mêmes, et ils ont mille moyens de se rappeler au souvenir de leurs amis. Dans ces Etats, le pouvoir appartenant à qui peut s'en emparer, on ne se tient jamais pour battu et l'ambition ne se décourage qu'après avoir épuisé toutes ses ressources. Or ces ressources sont nombreuses. Quand on ne compteroit que celles qui lui sont fournies par une presse libre, il y auroit de quoi s'en contenter. Ces dernières seules, on peut le dire, sont réellement inépuisables. Des hommes tombés qui veulent

Digitized by Google

se défendre dans les journaux et harceler ceux qui les ont remplacés, peuvent continuer longtemps sans qu'on y trouve à redire. Le public est habitué à cette guerre de plume et

Chacun à ce métier
Peut perdre impunément de l'encre et du papier.

Un peu d'exagération même, un peu de folie, est aisément pardonné : on sait ce que signifient les termes et personne n'y est trompé.

Il est vrai que cette permission est parfois poussée un peu loin, et que ces jours derniers nous en avons eu, dans notre pays, des exemples vraiment plaisans. Les amis de l'ancien ministère se mettent tout à fait à l'aise. Ils ne veulent absoment pas qu'on oublie les hommes qu'ils défendent, et il n'est pas de moyen qu'ils n'emploient et qui ne leur paroisse raisonnable.

Nous plaignons sincèrement ceux qui ne savent pas renoncer à un pouvoir, à des honneurs qui les fuient, qui ne comprennent pas les temps, les circonstances, et qui ont l'air de croire que rien n'est changé autour d'eux, parce qu'eux-mêmes n'ont pas changé d'idée et de but.

Le gouvernement représentatif est de nature à user vîte les personnes et les choses. Plus la vie qu'on y mène est vive et active, moins elle a de durée. Rien n'y demeure longtemps. Qu'est-ce qu'un de nos ministères sera dans l'histoire ? Un point, un rien, à moins qu'il n'ait été signalé par quelque grande action, par quelque événement extraordinaire. A peine connoissons-nous les ministres que nous avons eus depuis 1830 ; déjà le public a oublié presque tous ces noms.

Les hommes qui se mêlent des affaires publiques, devroient s'habituer à cette vie politique, à ces changemens continuels, et accepter sans mauvaise humeur toutes les conséquences de nos institutions. Servir l'Etat quand on le peut et tant qu'on le peut, s'en retourner gaîment quand on ne le peut plus, quand ces services sont refusés, tel devroit être le principe de tout fonctionnaire qui dépend directement ou indirectement de la volonté populaire. Un spartiate s'étant vu préférer un assez grand nombre de ses concitoyens, s'en alla tranquillement chez lui, content, dit l'histoire, de ce que la patrie comptoit tant d'hommes plus honnêtes gens que lui.

Digitized by Google

NOUVELLES
ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES.

Belgique. Mgr. le nonce a quitté Bruxelles le 4 octobre et s'est rendu à Gand, où il est descendu à l'évêché. Le même jour, Son Exc. est allée visiter le petit Béguinage; il est entré en deux couvents et deux maisons particulières, pour se faire une juste idée de la vie des béguines, vie qui n'est guère connue hors de notre pays, ou pour mieux dire, hors des Flandres, où elle est un sujet d'édification et où elle fait le bonheur de tant de familles (*voir notre Tome* I p. 264). De là Son Exc. est allée voir le couvent dit *Nonnenbossche*. Le lendemain matin, Mgr Pecci s'est rendu à la cathédrale, accompagné de Mgr l'évêque, et a été reçu par M. le doyen et tous les membres du chapitre, qui l'ont conduit processionnellement au maître autel, pendant que les musiciens exécutoient un beau morceau sur ces paroles: *Que le Seigneur le conserve et le rende heureux dans toutes ses voies.* Après avoir fait ses prières, le nonce est entré dans la salle du chapitre, où il a été complimenté par M. le doyen, à qui il a répondu en latin. Il a examiné ensuite le chœur, les tableaux, la crypte ou église souterraine et autres objets remarquables de cette belle église. De là il s'est transporté au séminaire, où il a reçu les hommages de M. le président et des séminaristes. Son Exc. a visité en outre le collége Ste. Barbe, dirigé par la Compagnie de Jésus, le palais de l'université, l'établissement des sourds-muets, le casino et la maison de force. Ce jour, Mgr l'évêque a donné un grand dîner, auquel assistoient les principales autorités ecclésiastiques, civiles et militaires. Le lendemain, Son Exc. est repartie pour Bruxelles, charmée de l'accueil qui lui avoit été fait.

— La nouvelle chaire, érigée dans l'église cathédrale de Liége, a été enfin découverte le dimanche 15 octobre. Nous tâcherons d'en donner une idée à nos lecteurs dans notre prochaine livraison.

— Un de nos correspondans nous parle de certains projets qu'on attribue au pouvoir et dont l'exécution menaceroit plus ou moins la liberté de l'enseignement. Il s'agiroit de modifier le jury actuel, de manière que l'action du gouvernement y devînt prépondérante. D'un autre côté, on élaboreroit un projet de loi, sur l'enseignement moyen, où les athénées et les colléges royaux ou communaux seroient singulièrement favorisés, au détriment des petits séminaires et des colléges dirigés par le clergé. Nous aimons à croire ces bruits mal fondés. Il seroit fâcheux que le gouvernement eût quelque arrière-pensée dans ses vues sur l'enseignement. S'il est

Digitized by Google

une matière où il lui importe de se montrer franc et impartial, c'est bien celle-là.

— Le jeudi 28 septembre, S. Em. le cardinal archevêque, accompagné d'un clergé nombreux, a béni la chapelle du nouvel hôpital, sous l'invocation de S. Jean-Baptiste, à Bruxelles. L'architecture de cette chapelle, qui est en forme de dôme, est à la fois simple et élégante. La premiere pierre en fut posée le 1er juillet 1838. L'hôpital est desservi par des Sœurs hospitalières.

— Le 11 octobre, S. Em. s'est rendue à l'hôpital militaire de Bruxelles, et a confirmé onze soldats et deux infirmiers. L'inspecteur du service de santé, M. le docteur Lebeau, et tous les autres médecins attachés à l'hôpital, étoient présens à la cérémonie, ainsi que les Sœurs hospitalières, ayant à leur tête Mme la supérieure générale. Le prélat a prononcé un discours touchant, et après la cérémonie il a visité l'établissement. Une des Sœurs, qui a perdu un œil depuis 2 mois, par suite de son dévouement pour les ophthalmistes, a été l'objet particulier de son attention. Les médecins, interrogés sur les services que rendent ces religieuses, ont fait leur éloge en un seul mot, en disant qu'ils désiroient voir les Sœurs hospitalières dans tous les hôpitaux militaires.

— Mgr l'évêque de Gand a terminé le 21 octobre ses visites de paroisses pour cette année. Cinquante-trois églises ont eu le bonheur de posséder leur premier pasteur chacune un jour tout entier. C'est aussi dans le courant de cet été que le prélat a consacré quatre églises, savoir, celles d'Oostecceloo, de Grimminge, de Destelberge et de Heurne.

— Les inscriptions de l'Université catholique sont déjà beaucoup plus nombreuses que l'année dernière. Nous comptons en donner plus tard le nombre, de même que le tableau exact de ses promotions au jury.

— Les circonstances et les changemens survenus dans la direction de l'industrie, ont exercé une funeste influence dans nos plus florissantes provinces, notamment dans les Flandres. La pauvreté y a fait des progrès effrayans. La terre y semble manquer aux bras, tandis qu'ailleurs les bras manquent à la terre. Le gouvernement s'efforce d'y organiser des comités de travail dans les campagnes; et le ministre de la justice a prié les évêques d'engager le clergé à le seconder dans cette opération. Cet appel ne pouvoit manquer d'être entendu sur le champ, dans un pays où, depuis le commencement de ce siècle, on a vu s'ériger plus d'établissemens de charité que partout ailleurs. Une circulaire de Mgr l'évêque de Gand invite MM. les curés à s'occuper de cet objet avec zèle. Dans beaucoup de localités d'ailleurs, les vœux du gouvernement avoient été prévenus, et le clergé s'étoit mis spontanément à la tête des écoles de travail et des ateliers de charité.

— Les ratifications du traité des limites entre la Belgique et la Hollande ont été échangées le 3 octobre. Le traité doit être exécuté dans les six semaines.

Digitized by Google

— Le tribunal de première instance à Bruges, a prononcé le 17 octobre son jugement dans l'affaire de la fabrique de l'église de Ste-Anne en cette ville, demanderesse contre la ville de Bruges, défenderesse. Le procès avoit pour but de faire décider à qui appartiennent les cimetières attenant aux églises. Cette question vient d'être résolue en faveur de la fabrique de l'église de Ste-Anne. La question étant résolue à présent en faveur des fabriques par les tribunaux de Gand, de Bruxelles et de Bruges, on espère que la ville de Bruges ne se pourvoira pas en appel.

— Une lettre écrite de Guatemala, en date du 22 juillet, et adressée à M. le comte de Hompesch, président de la compagnie de colonisation, contient le passage suivant :

« L'idée d'avoir envoyé à Santo-Thomas deux ecclésiastiques Jésuites avec les premiers ouvriers a été une inspiration heureuse, qui a fait que la masse des habitants de cette ville s'est montrée ouvertement favorable à l'entreprise de la colonisation. La conduite que le P. Pierre Walle a tenue à son arrivée et pendant son court séjeur dans cette ville, a été la plus propre à gagner les volontés de ce peuple et à lui inspirer une grande confiance. La seule vue de ce digne ecclésiastique a réveillé le souvenir, presque éteint dans ce pays, des bienfaits que ce peuple recevoit autrefois des Pères Jésuites par l'éducation de la jeunesse, à la quelle ils consacroient leurs soins.

« Et pour preuve du bon effet que l'arrivée du P. Walle a produit sur ce peuple, je vous envoie une copie du décret expédié par l'*Asemblea constituyante*, par lequel non seulement on accorde aux Pères Jésuites la permission de s'établir dans le pays, mais par lequel, le gouvernement est aussi autorisé à protéger efficacement leur établissement. »

— Le gouvernement désire, dit-on, que Bruxelles ait 200,000 habitans, pour diminuer l'importance des villes de Gand, d'Anvers et de Liége. Ce moyen seroit-il sage ? Il faut un centre au pouvoir sans doute, et nous ne souhaitons pas que le souverain ait quatre têtes au lieu d'une seule. Mais ce ne sera pas précisément la population de Bruxelles qui constituera ce centre. Si les institutions politiques étoient contraires à la centralisation, il seroit difficile d'y arriver par d'autres moyens, si ce n'est peut-être par la prudence et la fermeté du pouvoir. Si les provinces cherchoient à s'émanciper, ce n'est pas la population plus ou moins grande de Bruxelles qu'elles craindroient ni qu'elles auroient à craindre. Au contraire, plus cette population croîtra, plus les troubles et les *déchiremens* seront possibles et faciles ; car c'est elle qui les favorisera, c'est-à-dire, que c'est d'elle que se serviront les agitateurs. Les fortifications de Paris sont aujourd'hui, pour tous les gouvernemens et surtout pour les Etats constitutionnels, une leçon dont il leur importe de profiter.

Nous savons bien qu'il ne dépend pas tout à fait du pouvoir

Digitized by Google

d'empêcher cette augmentation ; mais il dépend de lui de ne pas la favoriser. Or ce qui la favorise, ce sont les priviléges, ce sont les fêtes inutiles, les expositions exceptionnelles, c'est l'encouragement donné au luxe et aux plaisirs, c'est la *Société pour l'augmentation de Bruxelles et de ses faubourgs*, etc.

— On écrit de Rome, le 29 septembre, au *Nouvelliste des Flandres :* « Je vous annonce avec un bien vif plaisir que Sa Sainteté vient d'élever à des distinctions romaines, tant ecclésiastiques que civiles', plusieurs personnes qui ont rendu d'éclatants services à la religion. Parmi ces témoignages précieux de la satisfaction du Souverain Pontife, quelques-uns s'adressent à des hommes vénérés et estimés à plus d'un titre dans votre ville de Bruges. Ces nominations seront, sans nul doute, bientôt connues officiellement dans la Belgique, car les documents viennent d'être expédiés. »

— Un arrêté royal du 15 octobre statue que le concours général entre les colléges sera renouvelé en 1844. Ce concours reste obligatoire pour les établissemens qui reçoivent un subside de l'Etat, et facultatif pour les autres. Les matières du concours varient d'après les classes; il comprend la langue maternelle, le grec, le latin et les mathématiques, etc. A propos de ce concours, nous avons entendu exprimer le vœu que la liste des ouvrages qu'on donne pour prix aux élèves vainqueurs, soit entièrement publiée; on craint que les personnes, chargées du choix de ces ouvrages, n'aient pas toujours été assez sévères.

— Depuis quelques mois, les Pères Rédemptoristes ont donné des missions à Lantremange, à Flémalle grande, à Clermont, à Ramelot, à Housse et à La Hestre; les cinq premières communes appartiennent à la province de Liége; la dernière est du Hainaut. Des exercices équivalant à des missions ont été donnés en outre à Angleur et à Waremme, et des renouvellemens de missions à Hermalle-sous-Argenteau, à Bodegnée et à Wasseige (prov. de Liége.). Dans tous ces lieux, on a eu la consolatiou de voir combien le Seigneur se plaît à combler de grâces les âmes des fidèles par ce grand moyen de salut. Nous voudrions que cela fût compris généralement dans les paroisses qui en ont été privées jusqu'à présent.

Voici ce qu'on nous écrit sur la dernière de ces missions :

« Une mission vient d'être donnée par quatre RR. Pères de la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, fondée par St Alphonse de Liguori, dans la paroisse de la Hestre Lez-Mariemont du diocèse de Tournay, et elle a produit les plus heureux fruits, non seulement dans la paroisse où elle avoit lieu, et dont tous les habitans, sans distinction d'état, se sont montrés avides de la parole de Dieu et des grâces des sacrements, mais aussi dans les paroisses voisines, d'où les fidèles accouroient tous les jours en foule malgré le mauvais temps. Cette paroisse compte à peine mille communiants, et près de deux mille hosties ont été distribuées.

Digitized by Google

L'Eglise a vû revenir à elle plusieurs de ses enfants qui l'avoient abandonnée depuis un grand nombre d'années. Une chose nous a frappés, pendant les onze jours qu'ont duré les pieux exercices de la mission, c'est que l'esprit de St Alphonse y est tout vivant: La parole, la prière publique par le Rosaire, le chant des cantiques, la facilité d'ouvrir son cœur à des prêtres dont on n'est pas connu, tout concourt à servir d'instrument à la grâce. Nous avions longtemps cru que les cérémonies extérieures dans ces missions telles que l'amende honorable, la consécration à la Ste Vierge, la pose des stations, la procession et la plantation de la Croix et la bénédiction papale étoient choses accidentelles; mais l'expérieuse vient de nous prouver que ce culte extérieur, dans les missions comme dans tous les autres cultes religieux, est bien la vérité rendue sensible. La procession de la Croix surtout nous a fait reconnoître que rien n'est plus propre à briser l'idole du respect humain; il faut avoir assisté à cette imposante cérémonie pour comprendre cette grande vérité: près de deux mille personnes, de tout âge et de tout rang, placées sur deux lignes autour d'une immense place publique dont toutes les maisons étoient élégamment décorées, marchoient dans le plus grand recueillement, les unes récitant à haute voix le chapelet, et les autres chantant des cantiques ou des litanies; venoit ensuite la Croix portée par les huit jeunes gens les plus influens de la paroisse, et suivie de l'administration locale et d'un nombreux clergé répétant le *Misericordias Domini;* enfin cette touchante procession étoit fermée par le R. Père supérieur de la mission et le recpectable curé de la Hestre. Puisse le souvenir de ces jours de bénédiction, pendant lesquels des larmes si abondantes ont coulé, rester à jamais gravé dans toutes les âmes, qui ont eu le bonheur d'en profiter! »

— M. J.-B. Van Achter, curé d'Oombergen (diocèse de Gand), y est mort à l'âge de 65 ans. — M. L. Cornelis, vicaire à Saint-Bavon à Gand, vient d'entrer au noviciat des Pères Récollets à Saint-Trond. — M. le doyen d'Assche (Brabant) vient d'être nommé chanoine de la métropole. Il étoit curé d'Assche depuis 28 ans. — M. Richald, jeune prêtre estimable de Namur, vient de succomber à une maladie occasionnée par les fatigues du ministère.

—L'abbé B. Wallop, ancien aumônier de la maison de force de Vilvorde, qui avoit si amèrement affligé tous les cœurs catholiques par ses brochures impies, et par les égarements de sa conduite, vient d'être transporté à notre hôpital civil, atteint d'une grave maladie. Tous les amis de la religion apprendront avec joie qu'il y a fait volontairement une abjuration publique de toutes ses erreurs entre les mains de M. le chanoine V. D. W., curé de l'hôpital, en présence de son vicaire et de trois élèves attachés au service.

(*Organe des Flandres.*)

— Il résulte d'un tableau statistique du nombre et de l'âge des prêtres décédés, depuis 4 ans, dans le diocèse de Liége, publié par

Digitized by Google

le *Journal du Limbourg belge*, que la moyenne de leur existence est très-élevée, puisqu'elle est de 67 ans, 3 mois et 25 jours. Le nombre des prêtres décédés dans cet espace, s'élève à 115.

— Par suite d'arrangemens pris avec le conseil communal de Thielt, le collége de cette ville passe sous la direction des Pères Récollets qui, en l'absence de toute instruction primaire, avoient déjà ouvert à Thielt une école française dont les cours sont très-fréquentés. Le Père Ildephonse est nommé principal du collége. En attendant que les Pères Récollets puissent se charger seuls de la direction, deux Pères seulement enseigneront cette année; les autres professeurs seront par continuation des ecclésiastiques séculiers. M. Van Hullebusch, en dernier lieu professeur au collége épiscopal de Bruges, remplacera M. Ampe en qualité de professeur de rhétorique. (*Organe des Flandres.*)

— M. le chanoine de Hauregard vient de recevoir le bel ostensoir dont S. M. la Reine a fait don à la chapelle de la maison centrale-pénitentiaire des femmes à Namur. C'est une pièce d'orfèvrerie de grand prix, tant sous le rapport de la matière, que du travail qui est admirable. Mais ce qui ajoute à sa valeur, c'est la manière gracieuse dont ce cadeau a été fait. L'intention de M. le chanoine est que cet ostensoir serve aussi aux deux adorations annuelles à la prison civile, afin que le public, qui, ces jours-là, est admis à la chapelle, jouisse du plaisir de voir cette marque précieuse de la munificence royale de notre auguste souveraine. (*Ami de l'ordre.*)

— La population d'Anvers, y compris la banlieue, montoit, le 1er janvier 1843, à 78,618 âmes. L'augmentation, dans le courant de 1843, n'a été que de 468.

— La distinction que le Roi vient d'accorder à M. de Gerlache, sera généralement approuvée. Récemment nommé commandeur de l'ordre de Léopold, et plus nouvellement président du collége héraldique qui vient d'être institué, il a reçu des lettres patentes de baron.

— Qui n'a pas entendu parler des belles stalles neuves qu'on élève dans le chœur de Notre-Dame à Anvers? Ouvrage vraiment admirable et digne d'une époque qui s'attache à ramener l'art chrétien à sa vraie nature, mais ouvrage inachevé et qui semble demander encore de grandes sommes d'argent. Un comité vient d'être organisé, pour aviser aux moyens de le terminer et d'entreprendre les autres embellissemens dont cette vaste église semble avoir besoin. Une grande exposition d'ouvrages d'art et de luxe sera sa première tentative. On compte également sur la piété des Anversois.

— Le 9 octobre, la chapelle des dames Ursulines à Saventhem près Bruxelles, a été consacrée par Son Em. le cardinal archevêque. A cette occasion, Son Em. a prononcé un discours sur la sainteté de nos églises; elle a fait une touchante allocution aux

Digitized by Google

fondateurs, et leur a donné part dans toutes les prières et sacrifices qui se feront dans ce lieu saint. La consécration finie, le prélat a administré le sacrement de la confirmation à sept pensionnaires, qui par leur piété ont édifié tous les assistants. Puis il a assisté pontificalement à la messe solennelle chantée par son vicaire général M. Corten, assisté de MM. les curés des environs. Ce beau couvent, bâti d'après les plans et sous la direction d'un de nos grands architectes, M. Suys, doit son origine à une école pour les pauvres, établie en ce lieu, il y quelques années, par le vénérable curé de la paroisse, M. Stappaerts, homme aussi charitable qu'humble et pieux, et qui mourut peu de temps apres. Par la mort de ce digne prêtre, il y avoit à craindre que les choses n'en restassent là ; mais la Providence ne permit pas qu'il en fût ainsi. M. Huysmans, curé actuel, et quelques personnes charitables y mirent la main, et le couvent est devenu un des plus beaux de la Belgique. En ce moment, vingt-trois religieuses y donnent une éducation solide et chrétienne à un grand nombre de pensionnaires et l'instruction gratuite à toutes les filles pauvres de la paroisse.

— Le lieutenant-général Daine est mort à Charleroy, à la suite d'une longue maladie. Il a été enterré sans pompe.

— M. Hublon, curé de Nil-Saint-Vincent (Brabant), a célébré le 2 septembre le 25e anniversaire de son installation. Ses paroissiens et ses amis lui ont montré, à cette occasion, toute l'affection qu'ils lui portent, toute leur reconnoissance des sacrifices qu'il n'a cessé de faire dans l'intérêt de son église, pour laquelle il dépense annuellement une partie de son patrimoine, sans compter les secours qu'il accorde aux églises voisines.

— On nous écrit de Corroy-le-Grand (Brabant) :

« Le lundi 25 septembre, nous avons assisté à la première messe de M. Félix Baugniet. Assisté de M. le doyen de Wavre son oncle, de son frère et de deux parents, il a chanté une messe solennelle. Après l'évangile, M. le curé de Sart-lez-Walhain, a parlé, dans un discours très-éloquent, adressé au jeune prêtre, de la dignité sacerdotale, de la fermeté et du courage qu'il doit déployer dans ce siècle, où les esprits forts le regardent comme le dernier des hommes. A midi M. le curé a donné au jeune prêtre, à ses parents et amis un banquet, où la plus franche cordialité n'a cessé de régner. »

— M. H.-J. Lami, curé de Harre, paroisse récemment réunie au diocèse de Nemur, est mort le 24 septembre. Il étoit né à Grand-Menil, province de Luxembourg, et avoit fait ses études théologiques au séminaire de Liége, où ses bonnes qualités lui gagnèrent l'estime du ses supérieurs et de ses condisciples. Ordonné prêtre à la fin de 1834, il fut nommé desservant de l'église annexe de Comblain-la-Tour, aujourd'hui succursale. Après avoir exercé le saint ministère dans cette paroisse pendant environ 6 ans, avec un zèle infatigable, et contribué puissamment a y bâtir une belle

Digitized by Google

église, il fut transféré en 1840 à la cure de Harre; c'est là que cet excellent pasteur donna un nouvel essor à son zèle qui pour lors ne se borna plus aux limites de sa paroisse. Nommé Administrateur de la nouvelle paroisse de St Antoine, formée d'une partie de la paroisse de Harre et d'une partie de celle de Ferrières, il ne négligea ni peines, ni soins, ni sacrifices pécuniaires pour donner à la chetive chapelle de l'endroit, abandonnée pendant plusieurs années et beaucoup trop petite, les proportions d'une église paroissiale. Ayant reçu une année plus tard l'administration d'une succursale à Chêne-à-la-Pierre, dont l'église venoit d'être achevée en grande partie par ses soins, il sut se consilier l'estime des bons habitants de cet endroit, comme il avoit su gagner les cœurs de ses propres paroissiens dont il étoit véritablement le père. Il instruisoit la jeunesse avec un soin tout particulier, et il venoit de mettre la dernière main à l'établissement d'une association pieuse sous la protection de St Hubert, patron de la paroisse, dans le but de rendre stable la bonne fréquentation des Sacrements. Il se disposoit en outre à procurer à ses chères ouailles le bienfait d'une mission, dont la grande utilité est aujourd'hui presque généralement sentie, lorsque le germe de la maladie qui vient de l'emporter, se manifesta en février dernier. Pendant sa longue maladie, il communioit chaque semaine avec la vivacité de la foi et l'ardeur de la piété qui le caractérisoient, jusqu'à ce qu'enfin, la maladie faisant chaque jour de nouveaux progrès, il a reçu son Sauveur en viatique et ensuite l'Onction sainte qui fortifie les mourants. Le jour de sa mort fut celui où l'Eglise célèbre la fête des sept douleurs de Marie, à qui il avoit toujours eu une dévotion tendre et affectueuse. Il s'étoit encore confessé le matin dans les plus touchantes dispositions. Quelques heures plus tard il s'endormit paisiblement dans le Seigneur. Il est impossible de peindre la douleur de ses paroissiens et surtout des enfants, la portion chérie de son troupeau, lorsqu'ils apprirent la mort de celui qui s'étoit constamment appliqué à faire fleurir le règne de J.-C. au milieu d'eux; mais rien ne prouve mieux l'estime générale dont il étoit entouré que l'empressement avec lequel les paroissiens et les fidèles des environs se sont portés en foule à son enterrement et à ses obsèques. La présence spontanée de 20 ecclésiastiques nonobstant la distance des lieux, la difficulté des chemins et un temps affreux, atteste qu'il étoit chéri de tous ses confrères. Ses anciens paroissiens de Comblain-la-Tour ne se sont pas bornés à assister à son service funèbre à Harre, mais en signe de leur vive gratitude, ils ont fait célébrer dans leur Eglise des obsèques solennelles pour le repos de son âme.

Rome. Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis aux Etats-Unis, arrivé ici de Paris dans un état de santé chancelante, est mort le 25 septembre. Le Saint-Père, qui l'estimoit singulièrement, se disposoit à aller le visiter sur son lit de douleur, lorsqu'il apprit

Digitized by Google

que l'excellent évêque n'étoit plus. Mgr Rosati étoit natif de Sora, ville du royaume de Naples. Il n'avoit que 53 ans. L'église d'Amérique perd en lui un apôtre infatigable qui lui a rendu d'immenses services. C'est lui qui a, pour ainsi dire, créé le diocèse de Saint-Louis, qui l'a doté d'une magnifique cathédrale, d'établissemens précieux, d'un clergé plus nombreux que ne l'est celui d'aucun des autres diocèses des États-Unis. Il étoit membre de la Congrégation de Saint-Lazare. Il avoit fait son noviciat à Rome, et s'étoit consacré à la mission d'Amérique, où il fonda le premier établissement des Lazaristes dans le Nouveau-Monde, et où il passa 25 années dans les travaux du ministère apostolique.

— Dans la Congrégation ordinaire des Rites, réunie le 16 septembre, S. Em. le cardinal Pedecini, à l'instance du P. Joseph Chiereghini, postulateur, a rapporté la cause du vénérable serviteur de Dieu, Joseph-Marie Pignatelli, prêtre profès de la Compagnie de Jésus, *sur le doute* s'il conste de la réputation de sainteté, *in genere*, de ce vénérable, et la réponse a été favorable. Il existe, en italien, une bonne vie du P. Pignatelli; nous croyons qu'on la traduit en français. — Le 19 septembre, a été tenue la Congrégation *anti-préparatoire* pour l'examen des vertus pratiquées au degré héroïque par la vénérable servante de Dieu, Marie-Clotilde-Adelaïde-Xavier de France, sœur de Louis XVI et reine de Sardaigne. Elle naquit à Versailles le 23 septembre 1759. A l'âge de 16 ans, elle épousa le prince de Piémont, fils aîné du roi de Sardaigne, qui monta sur le trône en 1796, sous le nom de Charles-Emmanuel IV. Elle mourut à Naples le 7 mars 1802, à l'âge de 43 ans, dans les plus vifs sentimens d'amour de Dieu. La réputation de sainteté que lui avoient acquise son humilité, la ferveur de sa piété, son admirable patience, ne fit que s'accroître après sa mort. Pie VII, qui l'avoit connue et qui s'étoit toujours montré l'admirateur de ses vertus, signa, le 10 avril 1808, la commission de cette vénérable servante de Dieu.

— A l'ouverture des séances de l'Académie de la Religion, S. E. le cardinal Pacca a prononcé un discours que nous comptons publier tout entier. Dans la séance du 18 mai, Mgr Paul Mazio a lu un savant discours sur les difficultés historiques et chronologiques que présente le livre de Daniel, et il a examiné *quel est Balthazar, quel est Darius le Mède, rois de Babylone, mentionnés par le prophète, et comment on peut rétablir la série des rois de Babylone, de manière à faire concorder avec le livre sacré les témoignages et les catalogues de l'histoire et de la chronologie profanes.* — Dans la séance du 8 juin, le R. P. Perrone, de la Compagnie de Jésus, a lu une dissertation très-intéressante *sur le titre d'Eglise catholique que s'attribuent les communions séparées de l'Eglise catholique.* L'orateur a développé ces trois propositions : 1° Que le titre de *catholique* est un titre incommunicable et exclusivement propre à l'Eglise

Digitized by Google

romaine; 2° qu'aucune communion séparée de l'Eglise romaine, ne peut s'arroger un tel titre, sans une honteuse contradiction; 3° qu'en s'appropriant ce titre, les sectes prouvent de la manière la plus invincible la vérité de l'Eglise romaine, et se condamnent elles-mêmes formellement. — Le 20 juillet, le P. Mazio, de la même Compagnie, a lu un docte travail où il a examiné *l'esprit de l'Hégélisme, dans ses rapports historiques et dogmatiques, à l'égard de la religion chrétienne.* — Le 3 août, M. Ph. Gerbet, vicaire-général de Meaux, a continué la lecture de ses *Observations sur le rationalisme.* — Dans la séance du 17 août, M. l'abbé Barola, professeur de philosophie morale au collége Urbain, a lu une dissertation pleine d'érudition *sur le développement et sur les dernières phases du protestantisme.* — Enfin le 7 septembre, le P. Lo Jacono, général des Théatins, a lu une dissertation intéressante sur la question de savoir si le principe du progrès est applicable en matière de religion.

Pays-Bas. Le 29 août, a été consacrée l'église de la paroisse récemment érigée à Lutten dans l'Overyssel.

— Mgr l'évêque de Curium a consacré, le 19 septembre, une nouvelle église à *Lisse*, doyenné de Kennemerland.

— Le 26 septembre, Mgr l'évêque d'Emmaüs, vicaire apostolique de Bois-le-Duc, a consacré une nouvelle église pour la paroisse de St Pierre à Bois-le-Duc. Un des paroissiens a donné, outre une somme considérable pour la construction de cette église, 20,000 fls. pour un nouvel orgue.

— Depuis le 1 jusqu'au 8 octobre M. Van Vrée, président du séminaire à Warmond, assisté de M. Van Brussel, curé de Velzen, et du professeur Pluym, a donné dans la chapelle dite *de la cour* à la Haye, à l'occasion d'une octave en l'honneur du St Sacrement, une mission dont les exercices ont été parfaitement bien suivis, en particulier ceux du soir. La chapelle assez spacieuse ne pouvoit le plus souvent contenir la foule qui s'y rendoit pour entendre annoncer les vérités éternelles. Les conversions ont été nombreuses et on compte près de 4,000 personnes qui se sont approchées des saints Sacremens.

— Le 25 octobre Mgr de Curium a consacré l'église partiellement nouvelle de Voorburg près de la Haye.

— Le 14 octobre, est décédé à Delft M. F.-T. Schluter, curé de Saint-Hippolyte et ancien proviseur du séminaire de Warmond. Il a beaucoup contribué, par ses soins et ses largesses, à la construction d'une nouvelle église pour sa paroisse, bienfait qui ne s'effacera jamais du souvenir de ses paroissiens, dont il étoit chéri comme un père.

— M. J.-J. Arets, curé d'Oirsbeek (Limbourg), est mort subitement le 27 septembre à l'âge de 45 ans. Il avoit été auparavant curé d'Urmond. Il étoit généralement estimé du clergé et des fidèles, à cause de sa piété, de son zèle, de sa charité. D'une

Digitized by Google

constitution très-forte, il ne paroissoit pas devoir leur être enlevé de sitôt. Mais le Seigneur à son jour qui n'est connu que de lui seul. Le bon curé quitta le presbytère bien portant; et quelques momens après, il fut trouvé étendu mort dans les champs.

— Si nous en croyons la correspondance d'un journal belge, Mgr Van Hooydonck, vicaire apostolique de Bréda, auroit été nommé assistant au trône pontifical.

— Par de récens arrêtés royaux, les trois divisions d'infanterie et les deux brigades de cavalerie ont été réduites à deux divisions et une brigade de réserve pour l'infanterie et à une brigade de cavalerie. Les 9e et 10e régimens d'infanterie, ainsi que le 4e régiment de dragons légers, sont supprimés. Les deux régimens de grenadiers et de chasseurs (troupe d'élite) sont réunis en un seul régiment. Il n'y aura plus désormais de commandemens provinciaux particuliers; mais les généraux et les officiers supérieurs de l'armée active seront chargés de ces fonctions. Il n'y aura plus de commandans de place qu'à Amsterdam, Venlo, Maestricht, Ber-gop-Zoom, Breda, Nymègne, Bois-le-Duc et Grave. Tous les autres commandemens de place sont supprimés. Nous omettons des suppressions et des économies moins importantes. Mais cela suffit pour prouver que le gouvernement songe sérieusemrnt à mettre de l'ordre dans ses finances.

Angleterre. M. Newman, qui occupoit, à l'université d'Oxford, la haute position de curé de Sainte-Marie et de président du collége d'Oriel, a donné sa démission. Depuis deux ans, il avoit fait bâtir à une demi-lieue d'Oxford, une jolie et modeste maison que ses adversaires appèlent, non sans quelque raison, son *monastère*. Là, au milieu d'une bibliothèque, riche des trésors de la théologie catholique, il avoit appelé un certain nombre de jeunes gens, distingués par leurs talens et leurs vertus, pour méditer sur les réformes nécessaires à l'Eglise anglicane. C'est dans cette maison que M. Lockhart, du collége d'Exeter, est venu puiser les germes de science catholique qui l'ont ramené à la vérité. Il mène avec ces jeunes gens une vie sobre et réglée, qui diffère très-peu, dit-on, de celle qu'on mène dans les cloîtres catholiques. Son dessein seroit de fonder plus tard, dans l'Eglise anglicane, des monastères semblables à ceux que la réforme a confisqués et détruits.

— L'Angleterre compte 40 comtés, 187 villes et bourgs, qui ont une population de 14,995,138 âmes. Le pays de Galles a 12 comtés, et une population de 911,608 âmes. Total 15,906,746. Dans cette population, ne sont pas comprises l'armée et la marine. — L'Irlande a 32 comtés, et une population de 8,175,238 âmes. — L'Ecosse possède 30 comtés, et 76 villes et bourgs, population 2,620,184. — Total de la population des trois royaumes : 26,702,163.

Irlande. Une proclamation du lord-lieutenant, en date du 7 octobre, avoit défendu le meeting qui devoit avoir lieu le len-

Digitized by Google

demain à Clontarf près Dublin. Huit jours après, la justice s'est présentée chez M. D. O'Connell et son fils John, pour les arrêter, sous la prévention de conspiration et d'autres délits, à moins qu'ils ne fournissent chacun une caution de 1,000 livr., plus une garantie de 500 livr., pour répondre à l'accusation portée contre eux, à la première séance de la prochaine session des assises. Cette caution a été fournie dans la journée. L'acte d'accusation comprend encore les personnes suivantes : M. Ray, secrétaire de l'association du rappel; le rév. M. Thierny, prêtre catholique; le rév. M. Tyrrell, idem; M. Thomas Steele, chef pacificateur; M. Duffy, éditeur du journal la *Nation;* M. Barrett, éditeur du journal le *Pilote;* M. Gray, éditeur du journal l'*Homme libre*. M. O'Connell s'est empressé de contre-mander le meeting, pour empêcher toute lutte entre les habitans et la force publique, et il a exhorté le peuple à demeurer tranquille. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu de troubles.

— Miss Catherine Macauley, fondatrice des *Sœurs de la Miséricorde* (*Sister of Mercy*), et morte dans ces derniers temps, étoit née à Dublin d'une respectable famille protestante. Devenue orpheline, elle fut recueillie par M. et Mme Callan, riches protestans, qui l'adoptèrent pour leur fille. Convertie à la religion catholique par M. le docteur Betam, vic.-génér. de Dublin, à qui elle s'étoit adressée, elle obtint du ciel, par ses ardentes prières, que ses parens adoptifs se convertirent également. Après leur mort, devenue maîtresse de toute leur fortune, elle entra au noviciat (1828) des religieuses de la Présentation de George-Hill, pour s'y préparer à la grande œuvre qu'elle étoit sur le point d'entreprendre. En 1830, elle posa les fondemens, dans Bagot-Street, à Dublin, de l'institut des Sœurs de la Miséricorde. Elle est morte à la fin de 1841. Son œuvre comprend, 1° la visite et le soulagement des pauvres malades, 2° l'instruction des jeunes filles pauvres, 3° le soin des pauvres orphelins, 4° le soin spirituel et temporel des pauvres femmes qui se trouvent sans ouvrage. Dans l'espace de dix ans, 250 respectables et pieuses dames se sont jointes aux Sœurs de la Miséricorde, et 15 maisons de l'institut ont été établies, savoir 3 en Angleterre, 1 à Londres, 1 à Liverpool et 1 troisième à Birmingham, 12 en Irlande, à Dublin, Cork, Limerick, etc. Quelque temps avant sa mort, la Sœur Macauley eut le bonheur de voir sa Congrégation approuvée et confirmée par le Souverain Pontife.

Italie. On vient encore d'achever une des tours en marbre de notre grande cathédrale (Saint-Charles), destinées à faire de ce monument gothique l'un des plus beaux de l'Europe. Il y a déjà 5,000 statues de posées dans et sur l'église, et parmi elles il y en a de Canova; d'après le plan, le nombre doit en être de 10,000. La première pierre paroît avoir été posée en 1386.

France. Saint-Philippe-du-Roule est une des plus grandes

Digitized by Google

paroisses de Paris, et des plus magnifiquement habitées par l'élite de la population riche du faubourg St Honoré. Son église ne répond ni par son extérieur ni par son intérieur à l'opulence et au nombre des habitants de ce quartier. Elle est sans tours ni clochers et presque sans aucune apparence qui la distingue des vastes hôtels qui l'avoisinent. La ville de Paris vient d'affecter une somme de 300,000 frs à l'agrandissement et aux constructions nécessaires pour en faire un monument digne de sa destination. Les travaux sont en voie d'exécution, et ne dureront pas moins de deux ans. Le vaisseau sera prolongé jusqu'à la rue de Courcelles, dans une longueur de 48 pieds. Cette église recevra des tours qui la feront enfin sortir de l'amas d'édifices particuliers qui l'écrasent. C'est ici l'occasion de dire que Marie-Christine est une des paroissiennes de Saint-Philippe-du-Roule, depuis qu'elle habite la rue de Courcelles; et que toutes les personnes religieuses du quartier s'accordent à dire qu'elle en est aussi la personne la plus édifiante par sa piété, la plus assidue aux offices divins, et la plus exacte à pratiquer tous ses devoirs de princesse chrétienne. Personne ne passe plus de temps qu'elle à l'église. Elle y reste immobile pendant plusieurs heures de suite, à genoux et sans quitter un seul instant son livre de prières. Dans cette vaste paroisse où les beaux exemples de piété ne manquent cependant pas, on ne peut citer un fidèle qui pratique la religion avec plus d'exactitude et d'édification que cette princesse. Quoiqu'elle ne fasse pas ostentation de ses libéralités et de ses aumônes, on en découvre assez néanmoins pour pouvoir affirmer que ses bonnes œuvres ont quelque chose de royal, et qu'elle n'en est rien moins qu'avare.

(Correspondance de l'*Ami de l'ordre*).

— Un synode diocésain a été tenu à Nevers les 25, 26 et 27 juillet, sous la présidence de l'évêque, Mgr Dufètre. Il est à souhaiter que cet exemple soit suivi ailleurs et que l'ancien usage des assemblées synodales soit généralement adopté. On s'y est occupé du *Tarif*, de la *Liturgie*, du *Catéchisme*, de la *Discipline*, et de la *Juridiction*. Chacune de ces matières étoit confiée à une congrégation composée d'un chanoine, d'un curé de canton et d'un desservant de chaque arrondissement, et d'un directeur du grand séminaire. Les rapports, présentés par ces différentes congrégations, ont été discutés et examinés. La proposition de substituer le bréviaire romain au bréviaire parissien, a été rejetée par 32 voix contre 31. L'évêque a finalement résumé les travaux du synode et annoncé, qu'il mettroit à profit les vœux du synode, pour rédiger un corps de statuts qui tireroient leur principale force des libres suffrages qui les auroient inspirés, ajoutant qu'il ne vouloit pas établir de lois nouvelles, mais faire revivre les anciennes règles de discipline.

— Le 14 septembre, a eu lieu la pose de la première pierre du monastère des Trappistes de Staoueli en Algérie. Le gouver-

Digitized by Google

neur-général, l'évêque et d'autres hauts fonctionnaires, y ont assisté. De nombreux colons s'y étoient aussi rendus. Le bâtiment occupera un carré, dont les côtés sont d'environ 50 mètres; il aura trois étages et renfermera une cour entourée d'une galerie. Un des côtés de l'édifice est entièrement consacré à la chapelle. Le monastère portera le nom de Sainte-Marie de Staoueli. Les bâtimens d'exploitation seront contigus à l'édifice; sur ce terrain s'élève déjà une longue construction provisoire en bois, qui renferme un atelier avec sa forge et une autre pièce assez vaste. Les travaux sont sous la directiont des PP. François-Régis et Gabriel, assistés du colonel Marengo et du capitaine de génie Renoux. Les 1,000 hectares de terre, qui ont été concédés aux Trappistes, se trouvent à 6 lieues d'Alger et s'étendent jusqu'aux bords de la mer. Autour du monastère, coulent des sources d'eau qui, recueillies dans des canaux, pourront servir à l'arrosement des jardins. A un quart de lieue de leur résidence, dans la direction de la mer, il sort d'un rocher une source d'eau si abondante, que les Trappistes ont résolu d'y construire un moulin.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le dernier Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles, celui de la séance du 5 août, contient entr'autres deux articles qui ont fixé notre attention. Le premier est un rapport sur un mémoire de M. N. Guillot, intitulé : *Exposition anatomique du centre nerveux dans les quatre classes d'animaux vertébrés.* Quoique ce rapport contienne quelques observations critiques, les auteurs n'en proposent pas moins l'impression du mémoire; et cette proposition a été adoptée par l'Académie. Nous attendrons en conséquence, pour juger ce travail, que le mémoire ait été publié. L'autre pièce est un *Mémoire sur les organes des sens*, par M. le Docteur Sommé, correspondant de l'Académie. Nous nous proposons d'analyser cette dissertation, qui paroît très-intéressante, dans une prochaine livraison.

— M. Lardinois, éditeur de l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par M. l'abbé Rohrbacher, ne fait pas attendre ses souscripteurs; le 2me volume a déjà paru il y a une huitaine de jours; et l'impression ne paroît pas souffrir de cette diligence. Nous ne pouvons que l'engager à continuer de la sorte.

— *Essai sur une réforme dans l'enseignement moyen*, Bruxelles 1843, in-12 de 36 p. Ce petit écrit est divisé en quatre paragraphes. L'auteur parle d'abord de la foiblesse des études moyennes et des causes de cette foiblesse, puis il examine ce qui devroit faire l'objet de cet enseignement, quelle est la meilleure méthode à suivre; finalement il arrive au jury d'examen, institu-

Digitized by Google

tion qu'il voudroit modifier en ce seul sens, que les professeurs seroient obligés de publier leurs cours, afin que les élèves ne fussent plus exposés à être interrogés par MM. les examinateurs, sur des matières qu'ils n'ont pas étudiées. L'enseignement n'est pas tout-à-fait le même dans nos quatre universités; on enseigne ici ce qu'on n'enseigne pas là. Or, il n'y a ordinairement qu'une seule question pour chaque branche, à cause du grand nombre de branches qui font l'objet de l'examen. Si cette question unique n'a pas été traitée à l'université à laquelle le jeune homme appartient, comment y répondra-t-il ? et quel droit a-t-on de la lui proposer, de le juger d'après cela ? L'auteur cite un exemple. « Ainsi, dit-il, la question de la nécessité d'un enseignement primitif donné à l'homme, est souvent sortie de l'urne fatale. Or, cette question traitée à Louvain, est passée sous silence dans d'autres universités, parce qu'on ne l'y regarde pas comme étant du ressort de la logique proprement dite. » — Cette observation semble juste. Il faut que toute la matière de l'examen soit connue et exactement connue du jeune homme qui veut se présenter au jury; le jury doit se renfermer consciencieusement dans ce programme; et puisqu'il n'y a pas d'unité dans le haut enseignement, il seroit nécessaire de déterminer, d'une manière quelconque, mais avec précision, toutes les limites du domaine où la lutte doit s'établir. L'auteur présente d'autres observations également raisonnables. Parmi celles qui tombent sur l'enseignement des langues anciennes, il y en a que nous ne saurions appouver; mais comme nous traitons nous-mêmes dans ce moment la question du latin, nous devons nous borner à ces deux mots, de peur de nous répéter. Cela n'empêche pas que ce petit écrit ne mérite de l'attention. Il renferme plus d'une vue sage, plus d'un conseil utile.

— *Vie de la princesse Borghèse, née Guendaline Talbot, comtesse de Shrewsbury*. Par A. Zeloni. Edition belge corrigée et augmentée par un ecclésiastique. Bruxelles 1843 chez Vanderborght, vol. in-12 pr. 1 fr. 25. Il ne manque à la belle et charitable Guendaline qu'un historien un peu plus simple que n'est l'auteur de ce livre. Une notice d'une douzaine de pages, consacrée aux vertus de l'aimable princesse, seroit assurément fort belle et fort édifiante. Nous regrettons que M. Zeloni ne l'ait pas compris. Les trois quarts de son livre pourroient facilement être retranchés, sans nuire au sujet. Qu'est-ce que tous ces voyages insignifians, ces petites anecdotes relatives à la beauté de la jeune anglaise, aux *succès qu'elle obtenoit*, aux sérénades qu'on lui donnoit, et cent autres frivolités de ce genre? Dans son introduction, il met sérieusement la jeune personne à côté de la sainte mère Chantal, de sainte Françoise, etc.; et dans tout son ouvrage, vous ne trouvez, excepté l'inépuisable charité de la princesse, que des faits ordinaires, ornés du style à la mode, et beaucoup de détails qu'il eût mieux valu retrancher. Quoique la place nous

Digitized by Google

manque, citons au moins quelques phrases. *Il nous est permis de croire qu'il est des êtres favorisés de Dieu dont un astre bienfaisant éclaire le berceau* (l'auteur parle de l'enfance de Guendaline). *Cher et doux orgueil de sa mère, Guendaline en étoit aussi le sourire : chaste étoile du foyer paternel, son aspect réjouissoit les regards, rasséréneit toutes les âmes.... Assise devant son piano, elle éprouvoit et faisoit éprouver de douces extases en jouant et en chantant les célestes compositions de Rossini et de Bellini. La musique est la passion innocente des âmes tendres; elle les rapproche de Dieu!*

— *Les monuments de Maestricht*, par Eugène Gens. Maestricht 1843 chez Bury-Lefebvre, vol. in-18, de 140 pages. Entre autres détails qu'on trouvera dans ce petit ouvrage, ceux qui concernent les anciennes collégiales de Saint-Servais et de Notre-Dame, offrent un véritable intérêt pour l'étude du moyen-âge; ils en occupent plus de la moitié. Les autres monuments de la ville, c'est-à-dire les églises de S. Mathias, de S. Martin, de S. Jean, le pont sur la Meuse et les fortifications, sont décrits brièvement. L'auteur oublie quelques autres monumens, entr'autres, la maison de ville actuelle, l'ancienne, etc. Mais, tel qu'il est, son travail est très-utile et mérite d'être encouragé. Ce qu'on y regrettera, ce sont quelques planches, quelques dessins, ne fût-ce qu'au trait.

— *Discours pour les retraites ecclésiastiques*, par M. Boyer, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, avec une notice sur sa vie et ses écrits, Paris 1843 chez A. Le Clère, 2 vol. in-8° pr. 12 fr. Le premier volume contient 13 discours, et le second 16. Ces discours offrent une profonde sagesse dans les conseils donnés pour guérir les maladies de l'âme; des pages d'une véritable éloquence, souvent de l'énergie, de la vivacité et une heureuse concision, une connoissance parfaite des devoirs, des besoins et des défauts des prêtres, un grand esprit de foi et une prudence remarquable, une exactitude irréprochable dans la doctrine, et un emploi fréquent de l'Ecriture sainte et des Pères. B.

— *L'Eglise de France injustement flétrie* dans un ouvrage ayant pour titre : *Institutions liturgiques*, par le R. P. Dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes; par Mgr l'archevêque de Toulouse. Paris 1843 chez Périsse, vol. in-8° pr. 2 fr. 75 c. Cet ouvrage se compose de cinq articles, où Mgr d'Astros répond successivement aux reproches que l'abbé de Solesmes fait à l'Eglise de France. On sait que l'archevêque de Paris a uni sa voix à celle de son vénérable confrère de Toulouse.

— *Etudes sur les idées et sur leur union au sein du catholicisme*, par L. V. D. F. Paris 1842, chez Debécourt, 2 vol. in-8° 12 frs. L'auteur, qui est une femme, croit que, malgré les contrastes qu'offrent leurs formes, les pensées humaines se reproduisent semblables dans tous les esprits, et que toutes les causes d'erreur et de discorde tiennent à l'imperfection du langage et à la différente

Digitized by Google

portée des intelligences. Fruit d'un travail consciencieux et d'immensés recherches, cet ouvrage prouve une érudition très-variée, une âme élevée, une imagination pleine de vivacité et de poésie, unie à une aptitude étonnante pour les sujets abstraits. On désireroit néanmoins plus de méthode, plus de liaison et d'enchaînement dans les idées, et souvent plus de clarté. B.

— *Etudes sur les réformateurs contemporains, ou socialistes modernes*, par M. L. Reybaud, 3e édition. Paris 1842-43 chez Guillaumin, 2 vol. in-8° pr. 15 frs. Cet ouvrage a obtenu le prix Montyon. Il parut d'abord en un volume, consacré à St-Simon, à Fourier et à Robert Owen. Ces études, favorablement accueillies, ont été complétées par les observations de l'auteur sur les socialistes, les communistes; les chartistes, les utilitaires et les humanitaires. Cet ouvrage est sous plus d'un rapport, un bon livre, inspiré par de louables intentions. M. Reybaud y émet des opinions sages et conservatrices de l'ordre social, des principes de saine morale, et même quelques sentimens religieux. Mais il est à regretter qu'il ne voie dans l'Evangile qu'une utopie, qu'il n'accorde pas plus d'empire aux principes de la religion catholique, et qu'il ait vu l'amélioration du sort des masses possible ailleurs que dans leur application. Cet ouvrage semble donc convenir exclusivement aux hommes instruits et doués d'un jugement sûr. On y trouve un excellent passage sur les romans modernes; nous regrettons de ne pouvoir le reproduire. B.

— *Fragmens historiques et littéraires sur quelques écrivains et quelques écrits du temps*, par M. de Féletz. Paris 1842 chez Périsse, 1 vol. in-8° pr. 4 fr. M. de Féletz, critique judicieux et éclairé, a beaucoup écrit; mais la plupart de ses articles, disséminés un peu partout, couroient grand risque d'être perdus pour les littérateurs. M. l'abbé Dassance les a réunis et nous les offre dans ce recueil. Les lecteurs y apprendront beaucoup de faits intéressans sur les hommes et sur les choses de notre siècle; ils apprendront surtout à connoître un bon écrivain, un véritable modèle, et, ce qui vaut mieux, un homme de bien. M. de Féletz est un de ces hommes de l'ancienne école qui unissoit au talent un ardent amour de l'art, et un caractère profondément honorable. B.

— *Le livre des jeunes gens, ou le défenseur de la raison*, dédié à la jeunesse studieuse; ouvrage posthume de Joseph Courtade de Quillan, Aude), membre de l'université de France; publié par M. J.-M. Raynaud, chan. honor. d'Aire, auteur du *Prêtre d'après les Pères*. Toulouse 1843 chez Montaubin, vol. in-8°, 5 fr. L'estimable auteur s'est proposé de diriger particulièrement l'esprit des jeunes gens dans la recherche de la vérité. Son but principal est de montrer que l'homme possède en lui-même le moyen sûr, infaillible d'acquérir la certitude. Il réfute les ennemis de la raison qu'il divise en deux classes: ceux qui n'appuient la certitude que sur l'autorité générale; et ceux qui ne la font reposer que sur la foi naturelle. B.

Digitized by Google

116me Livraison. 1er Décembre 1843.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS D'OCTOBRE 1843.

2. Proclamation de la reine d'Angleterre au sujet des attentats des Rébeccaïtes dans le pays de Galles. On y invite les juges et les shérifs à rechercher et à arrêter les coupables, et on promet une récompense de 500 l. st. à toute personne qui découvrira et procurera l'arrestation des auteurs ou fauteurs des crimes d'incendie ou d'homicide, et 30 liv. à celui qui dénoncera quelque autre coupable.

Le général Sanz, chargé de réduire les insurgés Barcelonais, commence à bombarder la ville. La plupart des habitans la quittent de nouveau.

6. Le duc de Bordeaux, accompagné d'une suite nombreuse, arrive à Hull en Angleterre. Il se rend d'abord en Ecosse.

7. Proclamation de lord Grey, lord-lieutenant d'Irlande, par laquelle il est défendu de se rendre au meeting qui devoit avoir lieu le lendemain dimanche à Clontarf près Dublin, et ordonné de le disperser en cas de besoin et de poursuivre judiciairement les personnes qui oseroient y assister. O'Connell, craignant un conflit entre les citoyens et la force publique, réunit sur le champ le comité de l'association du rappel et se hâte de prévenir le peuple, par une autre proclamation, que le meeting n'auroit pas lieu.

9. O'Connell fait adopter par l'association du rappel la résolution, que, tout en obéissant à la loi, elle ne renoncera jamais à poursuivre par les voies légales et constitutionnelles la révocation de l'union, jusqu'à ce que le parlement irlandais siége dans Collége-Green à Dublin.

Tentative de contre-révolution à Athènes. Elle n'a aucun succès, et les personnes, compromises dans cette affaire, sont obligées de fuir.

14. O'Connell, son fils John et plusieurs autres membres de l'association du rappel, sont arrêtés sous la prévention de conspiration, et n'obtiennent leur liberté qu'en donnant chacun une caution de 1,000 liv. st. (25,000 frs.)

15. L'ouverture du chemin de fer belge-rhénan est célébrée à Cologne avec pompe et avec des réjouissances extraordinaires.

Les nouveaux cortès espagnoles ouvrent leur session à Madrid.

16. Ouverture des Etats-généraux en Hollande. Le roi annonce le réglement définitif des intérêts entre les Pays-Bas et la Belgique.

Digitized by Google

28. La ville de Sarragosse se soumet. Le général Concha, qui l'assiégeoit, y entre avec ses troupes.

30. La commission, nommée par la chambre des députés d'Espagne, pour examiner la proposition du gouvernement de déclarer la reine majeure, présente son rapport à la chambre et conclut à l'adoption du projet.

INSTRUCTION PASTORALE

sur les mauvais livres,

adressée par son Eminence Mgr le cardinal archevêque et MMgrs les évêques de Belgique au clergé et aux fidèles de leurs diocèses respectifs.

Suite et fin. (*Voir notre livr.* 114 *et* 115 *p.* 270 *et* 322.)

---

§ 5.

MAUX QUE PRODUISENT LES MAUVAISES LECTURES.

L'expérience de tous les temps a prouvé le danger des mauvais livres. Les fastes de l'Eglise nous présentent les exemples les plus lamentables, non seulement de la chute d'illustres docteurs que les mauvaises lectures ont perdus, mais encore de la séduction qu'elles ont exercée sur des peuples entiers. C'est un Eutychès, autrefois l'intrépide défenseur de la foi catholique, que la lecture d'un seul ouvrage manichéen change en hérésiarque et qui, réduit au silence dans un monastère, continue de pervertir par ses écrits une partie notable de l'Orient. C'est un Bardasane de Syrie, d'abord l'admiration des fidèles par sa piété et son zèle pour l'orthodoxie, qui, entraîné par la lecture de quelques volumes dans la secte des Valentiniens, se distingue ensuite par son ardeur à répandre l'hérésie. C'est Avit, un autre ministre du Seigneur, que S. Jérôme avoit spécialement prémuni contre les ouvrages d'Origène, et qui, malgré la précaution de ne les lire qu'avec la réfutation en regard, en avala misérablement le poison. C'est plus tard un Bullinger, homme docte et pieux, qui s'apprêtoit à entrer aux Chartreux, et dont un seul livre de Mélancthon fit un hérétique et un apostat. Qui ne sait que, selon la remarque de S. Jérôme, les livres des Priscillianistes portèrent en Espagne et en Portugal la corruption

Digitized by Google

de la foi, à laquelle ces deux pays avoient jusqu'alors heureusement échappé? Qui ne se rappelle que le fameux Wiclef, impuissant à propager ses erreurs en Angleterre par la prédication, réussit à pervertir toute la Bohème par ses livres? Qui ne connoît ce fait général, que les hérétiques, les novateurs, les incrédules, tous les corrupteurs de la saine doctrine, se sont transmis par leurs livres le triste héritage de l'erreur : d'où vient leur constante habitude de se copier les uns les autres?

Pouvons-nous donc ne pas trembler pour les principes religieux de nos chères ouailles, quand nous considérons que dans cette foule innombrable de productions littéraires répandues par la presse belge sous toutes les formes : *journaux*, *romans*, *revues*, *musées* ou *magasins*, *mémoires* et *voyages*, les unes attaquent la divinité du Christianisme et les preuves sur lesquelles il s'appuie, l'Ecriture et la tradition, la constitution de l'Eglise catholique et la suprême autorité de son auguste Chef, l'institution divine de l'auguste sacrifice de la nouvelle loi et celle de la confession, en un mot tout ce qui est *de foi catholique;* tandis que les autres, et c'est aujourd'hui le plus grand nombre, vont saper les bases mêmes de toute société, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, le dogme de la Providence, et jusqu'à la Divinité, qu'ils transforment en un être monstrueux tout à la fois esprit et matière, temps et éternité, sainteté et crime?

Comment la masse des lecteurs, qui se compose toujours de personnes peu instruites dans la religion, démêlera-t-elle les sophismes de l'impiété adroitement délayés dans une intrigue, dans une aventure romanesque, dans un dialogue ou dans une correspondance, et présentés avec l'assaisonnement obligé du sarcasme, du persifflage, parfois même d'un zèle hypocrite pour la religion? Comment saura-t-elle se retrouver à travers les mille déclamations contre le S. Siége, les incessantes accusations d'ambition, d'avarice, d'ignorance, lancées contre le clergé, les prodigieuses exagérations de tout ce qu'ils appellent *abus* des choses saintes, les travestissements de l'histoire et les calomnies, les mensonges dont regorgent ces ouvrages? non, la foule des lecteurs ne s'y retrouvera pas. Catholique et attachée à la foi en commençant ces lectures, elle ne les aura pas achevées, que déjà elle répétera machinalement les erreurs et les préjugés dont elle se sera imbibée. Ces déplorables effets se voient tous les jours; partout où pénètrent les mauvais livres, la foi s'affoiblit ou s'éteint dans les cœurs.

Que sera-ce des mœurs? Grand Dieu! quelle épouvantable école d'immoralité une presse criminelle élève au sein de notre patrie! Vit-on jamais des corrupteurs plus consommés dans l'art de séduire, que les auteurs infâmes de la plupart de ces honteuses productions? Autrefois Dieu punit les philosophes payens qui ne lui avoient pas rendu gloire, *en les livrant aux désirs de leur cœur*, *aux vices*

Digitized by Google

impurs par lesquels ils déshonorèrent leurs propres corps ; c'est S. Paul qui nous l'apprend; *mais tout insensés qu'ils étoient en se donnant le nom de sages*, c'étoit toujours la sagesse qu'ils enseignoient, et il faut leur rendre la justice, qu'ils la faisoient généralement consister dans la pratique de la vertu (1). Il étoit réservé aux écrivains du dix-neuvième siècle, non-seulement de méconnoître la vertu, mais de la renier, mais de la blasphémer, mais d'employer tout ce qu'ils ont d'intelligence et de talent pour la déraciner du cœur des hommes. Dans leur haine contre la religion, la vertu, la société, on leur croiroit l'infernale mission de familiariser toute la génération actuelle avec les crimes les plus monstrueux, et, le dirons-nous, de les lui faire en quelque sorte estimer, admirer, en transformant en âmes fortes, en caractères généreux, les empoisonneurs, les assassins, les plus abominables scélérats !

Qu'on ne dise pas que l'excès du mal en devient le remède, que les yeux s'ouvrent sur l'abîme qu'on se creuse, et que reculant avec épouvante, on rentre d'un pas plus ferme dans la voie de la vérité. Cela peut être vrai d'un petit nombre d'hommes sensés, que l'appât de la nouveauté avoit momentanément égarés et chez qui la réflexion opère ce consolant retour ; mais la jeunesse ? mais la famille, mais le peuple ? Ne nous abusons pas ; non, ils n'ont pas le sens assez droit, le tact assez fin, pour trouver le secret de se dégoûter d'un mauvais livre par l'excès du mal qu'il recèle. Il y a pour cela une raison bien puissante, qui produit une sorte de fascination dont ils ont peine à se défendre; cette raison, il faut vous la dire; car nous vous devons, comme autrefois l'ange à S. Jean, de vous révéler *ce mystère de la bête:* « Ego dicam tibi sacramentum bestiæ (2). »

Quels que soient les détails dont se composent les productions littéraires en vogue, une seule pensée a présidé à leur composition, celle d'établir le règne des sens sur les ruines de la raison et de la religion. Une imagination prodigieusement gâtée y fait à l'âme une plaie profonde par les sens; c'est partout la frénésie des sens ; ce sont, sous les noms d'intrigue, d'amour, de passion, les cris honteux d'une nature déréglée. Voilà l'amorce à laquelle la plupart des lecteurs se laissent prendre; car *les sens de l'homme et les désirs de son cœur*, dit l'Ecriture, *sont portés au mal depuis son adolescence ;* et voici la profondeur de l'abîme où les entraînent ces coupables auteurs qui spéculent sur la foiblesse de la corruption humaine. Voulant s'assurer de leurs victimes, et empêcher le re-

(1) Rom. I. 21. Quia cùm cognovissent Deum, non sicut Deum glorificaverunt.... et obscuratum est insipiens cor eorum : dicentes enim se esse sapientes, stulti facti sunt,.... propter quod tradidit illos Deus in desideria cordis eorum, in immunditiam, ut contumeliis afficiant corpora sua in semetipsis.

(2) Apoc. 17. 7.

Digitized by Google

mords de venir interrompre la lecture des honteuses élucubrations, dont ils se font un moyen de fortune, ils sèment, au milieu des peintures qui enflamment les sens, ces doctrines dévastatrices qui, en ôtant à l'homme tout frein, le livreut sans défense à toute la corruption de son cœur.

Représentez-vous maintenant un jeune homme qui vient de saisir pour la première fois un de ces détestables feuilletons, un de ces romans dont le pays est inondé. Le voyez-vous rougir d'abord, puis s'enhardir, s'enfermer avec son détestable précepteur pour recevoir, sans temoins et sans distractions, les premières leçons du vice? « Le voyez-vous s'attachant, se collant sur ces feuilles corruptrices, y suçant avidement un poison qui passe aussitôt dans ses veines, l'agite, le brûle et le jette dans une sorte de délire! Que d'abominables fantômes sont entrés dans son imagination! Que de criminels désirs se sont élevés dans son cœur! Que de passions d'ignominie se sont éveillées en un moment! Où est-il? que va-t-il devenir? Ecoutera-t-il encore la voix de la pudeur, du devoir, de la conscience, de la vertu? Mais son nouveau maître vient de lui apprendre que la pudeur est une foiblesse, le devoir un vain mot, la conscience un préjugé, la vertu une chimère; que l'homme, loin de rougir, doit se glorifier de suivre les penchants de la nature; que son droit est de chercher son bien-être partout où il le trouve; que ce qui plaît est toujours honnête, et que le vice qui promet le bonheur, n'est plus vice mais vertu (1). » Telle est en effet la doctrine de nos écrivains fameux, tombés dans cette dégradation extrême, où selon le saint Prophète, *le bien est transformé en mal et le mal en bien; où les ténèbres s'appellent lumière, et la lumière ténèbres* (2).

Dans quel état se trouve maintenant notre jeune homme? Parents, complices par votre exemple ou par votre négligence, des suppôts du démon, contemplez votre ouvrage. Cet enfant chéri, naguères si ingénu, si aimable, votre gloire et vos délices, le reconnoissez-vous encore? Sur son front, dit S. Chrysostôme, on voyoit briller le sceau de l'adoption divine: c'étoit à vous de veiller à ce que le péché impur ne vînt pas le rompre, et déjà il est remplacé par le sceau mystérieux de la bête. Sa langue étoit encore assaisonnée du sel de la sagesse que vous deviez y conserver, et déjà elle balbutie les secrets de l'enfer; sa tête et sa poitrine portoient empreint le caractère d'enfant de Dieu dont vous deviez répondre, et on y remarque avec horreur le caractère de la prostituée; son cœur étoit le sanctuaire du Saint-Esprit, vous en étiez le gardien, et on y aperçoit l'infâme Bélial. Dans son âme on découvroit le germe de toutes les vertus; vous deviez les y faire éclore; et encore un

(1) Maccarthy, sermon sur les effets des mauvais livres.

(2) Isaï. 5. 20. Væ qui dicitis malum bonum et bonum malum: ponentes tenebras lucem, et lucem tenebras.

Digitized by Google

peu, il n'y croîtra plus que des vices; enfin J.-C. vous avoit montré les anges occupés jour et nuit pour la défense de ce champ de Dieu; vous partagiez avec eux ces nobles soins, et voici les démons qui y portent le ravage.

Oh! qui donnera à nos yeux une fontaine de larmes, pour déplorer la perte de tant d'innocents qui sont ainsi devenus par les mauvais livres, la honte et le désespoir de leurs parents? Qui nous aidera à arrêter un si grand mal? Car à quoi serviroient les efforts constants employés sur toute la surface de la Belgique pour régénérer et conserver, par l'éducation, la jeunesse des deux sexes? C'est en vain que la Religion, cette nourrice si tendre, si intelligente des besoins de l'enfance, se sera épuisée à la nourrir d'abord de son lait, puis du pain de la plus solide doctrine; à peine lancés dans le monde, ces chers enfants y deviendront, par les mauvaises lectures, la proie du monstre de l'Apocalypse; il les souillera de son haleine empestée, il dévorera en un instant les chastes fruits de plusieurs années de peines et de sollicitude. Oui, le mauvais livre corrompra l'éducation dans ses fruits si déjà elle n'a réussi à la flétrir dans son germe. Plaise à Dieu qu'il n'en vienne pas à envahir le sanctuaire de l'école, en attaquant l'innocence dans un asyle qui devroit être à jamais inviolable. N'a-t-on pas déjà vu le poison dans les mains de ceux à qui un dépôt aussi précieux étoit confié?

Pénétrons dans l'intérieur des familles.

Ce ne sont plus des enfants que nous y rencontrons, ce sont des jeunes gens et des jeunes personnes qui ont fait leur entrée dans le monde, ce sont des époux et des gens de service. Que deviendront-ils si la nuée impure que nous cherchons à conjurer, achève d'éclater? Hélas! à en juger par ce qui en paroît tous les jours, il ne restera plus qu'à pleurer sur la ruine de nos familles jadis si rangées, si chrétiennes! Plus de pudeur dans cette jeunesse grandie au milieu des ordures dont elle se repaît. Le jeune homme, emporté par une passion devenue furieuse et indomptée, se précipite dans le gouffre du désordre; seulement, s'il appartient aux classes bien élevées, il prend de ces précautions qui doivent sauver, s'il est possible, une santé et une réputation compromises. A mesure qu'il avance dans ses coupables lectures, ses doutes, d'abord timides sur les fondements de la religion et de la morale, se changent en un audacieux mépris. Bientôt il ne distingue plus guères l'homme de la brute, il est devenu, presque sans le savoir, sceptique, panthéiste, matérialiste; il vante la nécessité, le brutal instinct, il décrie l'importune raison, il déteste le joug de la religion. Plus il est riche, plus il devient le fléau de la société, ne cherchant autour de lui que des victimes à sacrifier à ses infâmes convoitises. Trop heureux si le dégoût qu'amène la satiété, ne le pousse point à des jouissances plus criminelles, surtout au plaisir de multiplier ses complices, et ne le jette dans ces ligues secrètes où l'on s'associe,

Digitized by Google

au nom des enfers, pour la destruction de l'œuvre de Dieu ! trop heureux encore si, dupé par les compagnons de ses désordres, il ne se voit point dépouillé de l'héritage de ses pères, il n'entraîne pas les auteurs de ses jours dans tous les malheurs de sa propre ruine !

La jeune personne, de son côté, ne s'est pas plutôt rendue savante dans le mystère d'iniquité dont elle auroit dû ignorer jusqu'au nom, qu'on lui voit abandonner ses pratiques et ses livres de piété; elle aime aujourd'hui ce qu'elle craignoit autrefois, le monde, les plaisirs les plus dangereux, les joies folles, si pas dissolues. Sa retenue n'est plus qu'un déguisement, sa modestie un calcul, un moyen de succès ; elle veut plaire à tout prix ; elle voudroit séduire si elle n'avoit pas un nom, une réputation à ménager. Le roman ne la quitte plus, le plaisir de se repaître de ces chimères est devenu, avec la parure et les parties de plaisir, son unique occupation sérieuse ; le reste, c'est-à-dire, ses devoirs, lui occasionne une humeur, un dégoût, qu'elle ne sait pas même dissimuler. Son imagination exaltée ne rêve que des intrigues dont elle se fait l'héroïne ; ses sens troublés et une passion qui la dévore, lui font rechercher avec impatience un objet qui réponde à ses illusions ; et trop souvent on lui voit donner son cœur et sa main à celui qui doit la conduire plus directement dans un abîme de malheurs. Dieu ne bénit pas cette alliance; la religion n'y préside point ; ce n'est souvent qu'un sacrilége de plus.

Et que deviendront-ils pour vous, pères et mères, ces enfants que la science du mal aura émancipés ? Ah! vous ne l'éprouverez que trop tôt. Au lieu de cette douce soumission, qui faisoit le charme de votre vie, vous ne rencontrerez plus que des manières hautaines, impérieuses; au lieu de ces rapports intimes, de ces joies innocentes que vous goûtiez avec eux au foyer domestique, vous leur verrez avec douleur un éloignement de vos personnes, un dégoût de la maison paternelle, un besoin de chercher ailleurs des jouissances; au lieu d'une sage modération dans les désirs, qui vous permettoit de régler sur vos moyens la dépense de leur entretien, vous aurez un goût effréné pour le luxe, la toilette et les divertissements publics. Que d'embarras pour le présent, que de frayeurs pour l'avenir! Osez ensuite rappeler ces enfants à des idées plus sages, plus chrétiennes, à un plan de conduite plus en rapport avec vos intérêts et les leurs; vous pourrez vous attendre à des répliques ou chagrines, ou railleuses, ou peut-être menaçantes.

Faut-il s'en étonner? Non, car les mauvaises lectures ont même la puissance d'ôter aux sages leur sagesse, de renverser le sens, et de faire oublier le Ciel à ceux qui n'avoient jamais regardé que Dieu et leur devoir. Ainsi cette jeune épouse avoit fait jusqu'ici le bonheur de son mari ; elle ne vivoit que pour lui et pour ses enfants. Elle a eu le malheur de faire connoissance avec le perfide roman, elle s'y attache, et la voilà initiée dans des secrets qu'il est heureux

Digitized by Google

d'ignorer; ses pensées s'évaporent, son cœur se flétrit, elle se laisse approcher de flatteurs aux yeux pleins d'adultère; bientôt elle va trouver à son époux des torts, des ridicules; son âme a perdu sa vigueur; elle s'est relâchée dans l'accomplissement de ses devoirs; elle a fait du luxe et du plaisir son élément. Que faut-il dans cette position nouvelle pour amener une chute, une rupture, un scandale? Hélas! un simple accident, une occasion presqu'insignifiante pourra suffire.

D'autre part, que de femmes devenues malheureuses, parce que ceux à qui elles ont uni leur sort, ont fait d'un mauvais livre, d'un mauvais journal leur évangile! Quelle douleur pour une épouse chrétienne, lorsque dans ce compagnon de sa vie, dans ce confident de ses plus intimes pensées, dans cet être chéri qu'elle doit aimer comme une partie d'elle-même, elle découvre de l'aversion pour le Christ, pour son Eglise et ses ministres, pour tout ce qu'elle révère! lorsqu'elle le sait associé aux impies qui font la guerre à son Dieu! lorsqu'elle lui entend blasphémer le Sauveur qu'elle adore!

Quelle calamité pour toute la famille de voir découler, du chef dans les membres, la contagion dont il s'est laissé atteindre! Une bouche dont tous respectent et recueillent les moindres paroles, profère chaque jour des maximes dangereuses, des jugements faux, des réflexions déplacées, débite des anecdotes scandaleuses, des faits calomnieux, des accusations hasardées. Rien n'y manque pour produire effet, ni dans celui qui parle l'autorité et le ton de conviction, ni dans ceux qui écoutent une secrète disposition à croire, que les passions ont formée à la longue. La séduction devient inévitable. Insensiblement toute la famille goûte et adopte les doctrines et les sentiments du maître: ce n'étoit d'abord qu'imitation, crainte ou déférence; c'est maintenant raisonnement, systême; c'est une façon de voir et de juger, qui s'enracine tous les jours davantage. De religieuse, de bien pensante qu'étoit cette famille, les mauvais livres en ont fait, par le chef, une maison où germe le libertinage de l'esprit et du cœur.

Enfin, que des sommités la contagion des mauvais livres passe dans les classes moyennes, aussitôt une presse cupide et licencieuse, par ses manœuvres sataniques, la fera pénétrer jusque dans le peuple, et alors quels résultats devrons-nous en attendre? Une nation voisine nous montre ces épouvantables résultats. Chaque jour y offre des exemples d'une perversité dont le monde n'avoit pas même l'idée. Les prisons y regorgent d'enfants déjà consommés dans le crime, et de malfaiteurs qui s'étonnent de se voir condamnés, puisque c'est par principes qu'ils ont commis leurs forfaits. Il n'en sauroit être autrement. Inoculer au peuple, avec un amour effréné de la volupté et une soif ardente de l'or, le mépris de Dieu, de ses récompenses et de ses châtiments éternels, le dédain pour toute loi, pour toute autorité humaine, c'est former une génération

Digitized by Google

nouvelle sans doute, mais une génération d'émeutiers et de forçats, que la violence seule peut contenir. Instruits dans tous les arts industriels et mécaniques, ces bandits civilisés marchent la tête haute, raisonnent le crime, et nouveaux philosophes, défendent devant les cours d'assises leur *position sociale*, prêts à recueillir avec un orgueil inconnu jusqu'ici à la terre, l'encens de la célébrité, et presque les applaudissements de cette littérature, dont ils sont les monstrueux produits. Ce portrait, tout chargé qu'il paroît, est encore au-dessous de la réalité.

Maintenant, N. T. C. F., réunissez tous ces effets des mauvaises lectures : la perte de l'antique foi, la corruption prématurée de l'enfance, les désordres profonds de la jeunesse, l'irréligion de l'âge mûr, l'avilissement du sexe, le trouble, la dissolution des familles par l'adultère, la disparition de l'honnêteté et de la bonne foi à tous les degrés de l'échelle sociale, l'irrémédiable dépravation des classes ouvrières; oui, réunissez tout cela en un faisceau, et supposez un moment que les tentatives d'une presse criminelle réussissent, que ses abominables productions pénètrent dans toutes nos villes, dans tous nos bourgs, dans tous nos hameaux; traînent dans les cabarets comme dans les salons, se trouvent entre les mains du riche et de l'artisan, de l'homme lettré et du cultivateur, du père de famille et de ses enfants, de la femme mariée et de la jeune personne; supposez que la voix de vos pasteurs immédiats, de vos guides dans la voie du salut, ne soit point écoutée, que les avertissements solennels que nous donnons aujourd'hui à la Belgique catholique, ne soient pas pris au sérieux, que rien ne puisse lui ouvrir les yeux sur le crime qu'elle commet ou qu'elle souffre; alors en définitive que deviendra-t-elle?

Ecoutez, N. T. C. F., ce qu'en tremblant pour elle, nous devrions lui prédire.

Lorsqu'en France, il y a près de soixante-dix ans, les ministres de la divine parole annonçoient d'une voix prophétique, la chute des autels et un bouleversement général, l'Église de France, appuyée sur quatorze siècles de services et de gloire, et sur la vénération héréditaire des peuples, sembloit pouvoir braver les orages. Cependant à peine quinze années s'étoient-elles écoulées, que s'accomplit la terrible prédiction! Elle tomba cette antique Église avec un fracas qui retentit dans tout l'univers, et sur elle s'écroula la vieille monarchie (1). « Comment, ô nation très-chré-

(1) *Elle tomba l'antique Eglise.* L'expression est du célèbre abbé Maccarthy dont on emprunte ici divers passages fort remarquables. Il faut observer que si la chute des autels, la dispersion du clergé, l'établissement d'une église schismatique, puis, à la conclusion du concordat en 1801, la suppression de tous les anciens siéges, justifient suffisamment cette expression, d'autre part cependant l'Eglise de France ne se montra jamais plus forte dans la foi, plus fidèle, plus magnanime, plus victorieuse même, qu'à l'époque de cette immense catastrophe.

Digitized by Google

tienne, s'écrie un de ses orateurs sacrés, comment as-tu démoli tes temples, brisé tes autels, égorgé tes prêtres et tes pontifes, remplacé tes solennités saintes par d'impures orgies, la piété par le blasphème, et presque rompu le pacte de ton antique alliance avec le Seigneur et avec son Christ? Qui a fait succéder tant de haine et d'emportement à tant de vénération et d'amour? » Pendant quarante années il avoit circulé dans toutes les classes de lecteurs une prodigieuse quantité de livres si mauvais, que nous avons entendu le sophiste de Genève, tout coupable qu'il étoit, en signaler lui-même le poison. Ces livres avoient fini par fonder parmi les Français un véritable anti-christianisme, et rendu l'irréligion populaire. Il vint un moment où « exaltant jusqu'au délire les passions violentes d'une multitude sans frein, puisqu'elle étoit sans Dieu, ils l'armèrent de la hache qui abattit les édifices sacrés, et du glaive qui abreuva la terre du sang des martyrs. Alors le grand œuvre étant consommé, Dieu paroissant vaincu par l'enfer, et son culte aboli, l'incrédulité triomphante proclama, parmi le sang et les ruines, que *les livres avoient tout fait*, et elle plaça leurs auteurs comme les nouveaux dieux du siècle, dans son Panthéon. »

Voilà ce que les mauvais livres, devenus la commune pâture des intelligences, ont su produire en peu d'années dans le royaume très-chrétien.

Or, les mêmes causes produisent les mêmes effets. Si donc vous voulez juger de l'avenir par le passé, pesez bien, N. T. C. F., ces trois circonstances :

En Belgique, à l'époque où nous sommes, le nombre des lecteurs est relativement beaucoup plus grand;

Les livres qu'on leur distribue, sont incomparablement plus mauvais;

Et la circulation qu'on en établit, est infiniment plus active.

N'est-elle donc pas perdue, la Belgique *catholique* (jugez-en vous-mêmes, N. T. C. F.,) n'est-elle pas perdue sans ressource, et sa ruine n'est-elle pas prochaine, si vous-mêmes vous n'ouvrez les yeux, ou plutôt si Dieu ne vient toucher vos cœurs?

Mais tous les jours *nous fléchissons les genoux devant le Père de Notre-Seigneur J.-C., le principe et le chef* de la famille chrétienne, dont il a confié une si belle portion à notre sollicitude, *afin que selon les richesses de sa gloire*, de sa bonté et de sa miséricorde, il ôte le bandeau de vos yeux, et vous découvre la conjuration des ennemis de vos âmes contre votre foi, contre vos mœurs, contre votre paix et votre félicité; qu'*il vous affermisse, par son Esprit-Saint, dans l'homme intérieur*, l'ennemi de cette chair corrompue dont on voudroit vous rendre les malheureux esclaves; *qu'il fasse habiter J.-C. par la foi dans vos cœurs, et vous établisse, vous enracine dans la charité* (1).

(1) Eph. 3. 14.

Digitized by Google

Que ce Père des miséricordes, ce Dieu de toute consolation, touché de nos supplications et de nos larmes, nous accorde ce que nous lui demandons humblement pour vous! Alors vous vous rappellerez ce que Nous vous avons dit dès le principe, qu'il y va du salut de vos âmes, du repos de vos familles et de la société, et vous suivrez avec courage les avis et les prescriptions salutaires que nous allons maintenant vous donner.

---

§ 6.

CONCLUSION.

Nous ne voulons plus nous borner à gémir devant Dieu des excès d'une presse licencieuse et coupable, qui s'efforce de vous inoculer la contagion des livres pervers que notre patrie n'a point produits;

Mais, considérant que cette indigne manœuvre est une injure, et la plus grave qui puisse être faite à la religion des Belges; que c'est une violence, et la plus outrageante qui puisse être faite à leur vertu; en acquit de notre charge pastorale, au nom de Dieu et de Notre Seigneur J.-C., au nom de l'Eglise Catholique notre Mère, au nom de tous les vrais amis de la religion, au nom des mœurs publiques, au nom de toutes les familles chrétiennes, nous protestons de toutes nos forces contre cette injure, nous protestons contre cette violence;

Ensuite, en vertu de l'autorité que nous tenons de Dieu, et qui ne nous a point été donnée en vain:

I. Nous renouvelons autant qu'il est en Nous, les défenses faites par l'Eglise, sous peine de péché mortel, d'imprimer, de vendre, colporter, distribuer ou donner tous livres, journaux, revues, feuilles périodiques, contraires à la foi ou aux mœurs, sous quelque dénomination ou format que ce soit.

II Nous renouvelons également la défense faite à tous les enfants de l'Eglise, d'acheter lesdits ouvrages, de les accepter, lire, conserver, prôner, conseiller.

III. Par suite de ces défenses, nous rappelons aux pères et mères, aux maîtres et maîtresses, aux instituteurs et institutrices l'obligation grave de veiller avec le plus grand soin, pour que ces livres ne soient point introduits dans leurs maisons; de les retirer au besoin des mains des enfants ou sujets dont ils devront répondre devant Dieu, et de n'épargner aucune peine pour que la funeste contagion ne pénètre pas plus avant.

IV. Lorsque dans l'intérêt de la science, ou pour l'accomplissement des devoirs d'une profession, d'un état honnête, des fidèles croiront nécessaire de lire ou de consulter soit un *livre*, soit un *journal*, ou quelqu'autre *publication périodique*, utile en partie

Digitized by Google

à ceux qui cultivent cette science ou exercent cet état, cette profession, mais en partie dangereuse pour les principes religieux ou les mœurs, ils devront s'adresser à leurs curés ou à leurs confesseurs, afin d'obtenir par leur intermédiaire la permission requise.

Cette permission ne peut s'accorder qu'à des personnes graves et fermes dans la foi, et jamais pour des ouvrages obscènes, écrits uniquement en vue d'enflammer les mauvaises passions.

Ceux qui auront obtenu cette permission, devront toujours prendre les précautions nécessaires pour qu'il n'en résulte aucun dommage ni pour eux, ni pour les personnes de leur maison.

V. Nous enjoignons à MM. les curés et autres ayant charge d'âmes, d'exercer sur leurs ouailles, au sujet des mauvais livres, la plus grande vigilance; et à cet effet:

1° Ils les avertiront premièrement en public, c'est-à-dire au prône, dans l'assemblée des fidèles, mettant dans leurs instructions et exhortations autant de force que de prudence, et sans jamais se permettre aucune personnalité; secondement en particulier, c'est-à-dire au tribunal de la pénitence, ou chez eux, *publicè et per domos, les pressant*, selon le précepte de l'Apôtre, *à temps et à contre-temps, les suppliant avec menaces* de la part de Dieu, *en toute douceur et selon la science*, de renoncer entièrement et pour toujours à la lecture des mauvais livres et des mauvais journaux.

2° Ils insisteront particulièrement auprès des parents, tuteurs, maîtres, chefs de pensions ou autres, qui devant par état et par office arrêter les ravages du torrent, n'y opposent aucun obstacle, et deviennent, par leur coupable négligence, la cause de la perte d'un grand nombre d'âmes.

3° Ils doivent sans cesse remontrer que dans un si grand scandale public, qui ne lutte pas contre le mal s'en rend en quelque sorte complice; qui ne repousse pas loin de soi la contagion, s'expose à en être atteint; qui n'interdit pas l'entrée de sa maison à ces écrits infâmes, se souille de leur corruption et la répand. Dans cette guerre à mort de toutes les erreurs contre la vérité, et de tous les vices contre la vertu et la sainteté du chrétien; dans cette guerre entre Bélial, l'esprit impur, et J.-C. l'auteur de notre foi, de notre justification et de notre salut, qui ne prend pas hautement parti pour ce Dieu sauveur, se déclare contre lui. *Qui non est mecum, contra me est* (1).

VI. Nous conjurons tous nos dignes collaborateurs d'instituer partout où le mal est flagrant ou menaçant, une pieuse association pour la conservation de la Religion et pour la propagation des bons livres, sous l'invocation de S. Joseph, patron de la Belgique. Tous les membres s'engageront à rompre avec les mauvais livres, et s'emploieront à en arrêter la circulation; ils établiront, d'après un sage réglement, un cabinet de lecture ou bibliothèque de bons livres.

(1) Luc. 11. 23.

Digitized by Google

VII. Enfin nous désirons que dans les paroisses où le besoin s'en feroit sentir, il soit fait durant le saint temps de l'Avent ou en Carême, ou durant le mois de Mai, une neuvaine de messes et de saluts, pour conjurer le Seigneur de détourner de la Belgique la calamité publique des mauvais livres, et d'accorder à toutes les familles chrétiennes la grâce d'en demeurer préservées.

Durant cette neuvaine on pourroit lire la présente instruction par parties, en y ajoutant quelques développements courts mais précis, afin d'en bien expliquer le sens.

Nous prions tous les ministres du Seigneur de dire une messe, et tous les fidèles de faire une communion à cette intention.

Nous rendons tous les confesseurs attentifs à cette grave matière, et nous voulons que dans les missions les prédicateurs et les confesseurs insistent fortement, selon les besoins des localités, sur ce point capital de la morale chrétienne.

Enfin Messieurs les Curés voudront bien aviser aux moyens de de faire circuler quelques exemplaires de la présente Instruction dans les familles de leurs paroisses respectives, dont l'exemple ou la position sociale exerce sur les autres le plus d'influence.

Pères et mères, nous vous en supplions au nom de tout ce qui vous est cher, entendez notre voix, secondez nos efforts. Personne plus que vous n'est intéressé à éloigner de vos enfants le danger qui les menace. Voulez-vous conserver en eux le trésor de l'innocence, qui est comme la santé de leurs jeunes âmes, en même temps qu'il fait votre gloire et votre joie? Préservez-les du poison des mauvais livres. Voulez-vous garantir leurs cœurs encore si tendres, contre le souffle impur des passions qui en terniroit la pureté, voulez-vous les mettre a l'abri de ces honteux écarts qui traînent à leur suite le déshonneur, la ruine et le désespoir ? Usez de toute votre autorité pour les détourner de la lecture des mauvais livres. Et vous, parents infortunés qui gémissez déjà sur une fille tendrement aimée, sur un fils chéri en qui vous mettiez vos plus belles espérances, et dont les mauvaises lectures, faites peut-être à votre insu, ont compromis l'honneur, la foi et les mœurs; ah! reconnoissez en ce jour la source de ce cruel malheur, appliquez-vous à en arrêter les ravages, bannissez à jamais de vos maisons les mauvais livres. O vous tous, pères et mères chrétiens, qui avez à cœur le bonheur de vos enfants et votre propre salut, prenez garde désormais que ces funestes lectures ne vous ravissent toutes les consolations du foyer domestique, n'empoisonnent votre vie, ne souillent votre conscience et ne vous attirent une terrible responsabilité au tribunal du souverain Juge.

Ministres du Seigneur, qui avez à cœur la gloire de notre divin Maître, l'honneur de sa sainte Epouse, et le salut des âmes qu'il a rachetées au prix de son sang, réveillez-vous et revêtez la ceinture de la vérité, la cuirasse de la justice, *accingimini!* Saisissez toutes les armes de Dieu, *le bouclier de la foi, le casque du salut, le glaive de la parole sainte; et invoquant en esprit son*

Digitized by Google

saint nom par de continuelles et ferventes oraisons (1), combattez à nos côtés, *et estote filii potentes*, afin de renverser les phalanges de l'enfer assemblées contre nous pour nous perdre et détruire notre sainte religion! *ut pugnetis adversus nationes has quæ convenerunt adversus nos disperdere nos, et sancta nostra.* Tous ensemble offrons à Dieu les efforts d'un zèle brûlant, les peines et les fatigues d'un pénible ministère, les contradictions des hommes, les malédictions des impies, les persécutions du démon; offrons-lui notre temps, nos loisirs, l'usage de tous les talents qu'il nous a confiés, des forces physiques dont nous pouvons disposer, notre existence, notre vie; car dans ce grand combat de la foi, mieux vaudroit pour nous mourir au milieu de la lutte, que d'être les tristes témoins, et surtout les lâches complices du crime qui doit plonger le peuple de Dieu dans un abîme de maux, et opérer la ruine des choses saintes. *Quoniam melius est nos mori in bello quàm videre mala gentis nostræ et sanctorum* (2).

Seigneur Dieu d'Israël, qui depuis tant de siècles avez visiblement protégé la catholique Belgique, et qui, au milieu de la défection d'autres peuples, l'avez affermie dans la foi, ah! ne permettez pas que sa gloire se ternisse, que le plus beau de ses titres vienne à s'altérer. Nous avons mérité votre colère, nous avons péché, *peccavimus;* nous avons laissé s'établir parmi nous un foyer d'irréligion, d'impiété, *impiè egimus;* nous avons permis que des prédicants d'incrédulité et d'immoralité répandissent leurs poisons et infectassent nos âmes, *iniquè egimus.* Nous sommes dignes de vos châtiments, et nous courbons la tête sous les coups de votre justice. Frappez, Seigneur, mais ne nous rejetez pas de l'arche du salut, ne nous enlevez pas le trésor de la foi; détournez de dessus nos têtes le plus terrible des fléaux de votre colère, *avertatur ira tua à nobis.* Nous romprons avec l'ennemi de votre gloire et de notre bonheur, nous arrêterons le torrent dévastateur des mauvais livres c'est notre résolution, ce sont nos promesses; donnez-nous la grâce de les exécuter.

Seigneur, exaucez nos vœux et nos prières, et la terre saura que vous êtes toujours notre Dieu, et que nous n'en voulons point d'autre. Du haut de votre sainte demeure abaissez sur nous les regards de votre miséricorde, prêtez l'oreille à nos humbles supplications, exaucez-nous. *Respice Domine de domo sanctâ tuâ in nos et inclina aurem tuam et exaudi nos* (3).

Donné à Malines le 5 Août 1843.

ENGELBERT, Card. Arch. de Malines
† CORNEILLE, Evêque de Liége.
† FRANÇOIS, Evêque de Bruges.
† G.-J., Evêque de Tournay.
† NICOLAS-JOSEPH, Evêque de Namur.
† LOUIS-JOSEPH, Evêque de Gand.

(1) Eph. 6. 13. (2) 1. Mach. 3. 58. (3) Baruch. 2. 11 sqq.

Digitized by Google

LA COMPAGNIE DE JÉSUS,

LÉGALEMENT RÉTABLIE DANS L'ÉTAT DE GUATEMALA, AMÉRIQUE-CENTRALE.

Les travaux des Pères Jésuites dans le Nouveau-Monde sont célèbres. Les philosophes mêmes n'ont pu s'empêcher de reconnoître les grands et innombrables services que de pauvres religieux y ont rendus à la civilisation, pour ne pas dire, à la religion et à l'humanité. Une conspiration, ourdie par ces mêmes hommes, détruisit ces merveilles, et toutes ces missions si glorieuses et si utiles furent abandonnées, et la barbarie regagna ce qu'elle avoit perdu. Mais le souvenir de tant de grandes choses n'a pu s'effacer; et quoique près de 80 ans aient passé sur cette funeste suppression, les *robes noires* sont fidèlement demeurées dans la tradition des tribus indiennes, et les Etats catholiques ont continué, jusqu'aujourd'hui, de regretter la Compagnie.

La nouvelle Société de Jésus ne paroît pas avoir dégénéré de la piété et de la science de l'ancienne. Toutes les règles ont été exactement conservées, toute l'expérience acquise a été sauvée et mise à profit; et sans méconnoître les changemens que les Etats et les mœurs ont subis, elle est restée d'accord avec elle-même, et elle a pu soit continuer ses travaux soit en entreprendre de nouveaux, sans s'écarter du chemin qu'elle a trouvé tout tracé.

Déjà les déserts de l'Amérique ont revu leurs *robes noires*. Les rives du Missouri et de l'Orégon ont de nouveau entendu la Bonne Nouvelle, et les pieux missionnaires, guidés par la seule charité, ont osé pénétrer beaucoup au-delà des lieux que visitent une fois par an quelques marchands avides, traverser, sans autres armes que leur bréviaire, des plaines immenses qui ne sont parcourues que par des peuplades féroces constamment en guerre entr'elles, et ont été planter la croix au milieu de pauvres sauvages que l'impitoyable civilisation repousse loin de ses frontières.

Nous n'apprenons pas que, jusqu'à présent, l'Amérique méridionale, quoique généralement catholique, eût pris grande part à cette régénération, et profité du dévouement sans bornes de ces prêtres zélés. Les troubles civils, les guerres qui désolent ces contrées depuis vingt ans, l'édit de suppression, porté par le roi d'Espagne contre la Compagnie et non révoqué partout, sont probablement les causes de cette inaction. Mais la Providence, qui a ses jours particuliers de grâce et de miséricorde, semble vouloir renverser ces obstacles et venir tout-à-coup au secours de ceux qui ne s'y attendoient peut-être plus, ou qui ne s'y attendoient pas encore.

Digitized by Google

Une association belge veut envoyer une colonie dans l'Etat de Guatemala ; elle fait des préparatifs durant plus d'une année ; dans la dernière quinzaine, on songe à demander deux prêtres de la Compagnie de Jésus, pour accompagner la première expédition, et les Supérieurs les accordent, sans penser même à l'établissement de la Compagnie ailleurs que dans la colonie. Et en effet il eût été difficile d'y voir autre chose. Mais Dieu, qui avoit en cela une fin particulière, envoyoit ces deux religieux à Santo-Thomas, pour faire connoître la nouvelle Compagnie dans l'Amérique Centrale et l'y rétablir aux acclamations de tout le peuple.

Nous allons brièvement raconter ces faits, en nous servant des pièces que nous trouvons dans les numéros 109, 110, 112, 114 et 116 de la *Gaceta Oficial* de Guatemala.

A peine la première expédition de la nouvelle colonie fut-elle arrivée à Santo-Thomas, que le P. Walle se vit obligé de faire le voyage de Guatemala, pour l'arrangement des affaires ecclésiastiques de la colonie. Il paroît qu'il y trouva la mémoire de la Compagnie encore en bénédiction, et le souvenir des anciens Pères joint à une vénération aussi profonde que pure de tout préjugé. Dès les premiers jours, il reçut la visite de tout ce qu'il a de plus distingué dans le clergé, dans l'administration et dans la bourgeoisie. On s'informa minutieusement et pourtant sans indiscrétion de tout ce qui regarde la nouvelle Compagnie, de ses divers établissemens, de son enseignement, etc., et bientôt on se résolut à demander un collége.

Mais il y avoit avant tout un premier obstacle à vaincre. L'ancien décret de suppression, comme nous venons de le faire entendre, existoit toujours. On convint donc d'adresser une pétition à la municipalité, afin que celle-ci la présentât ensuite au gouvernement. Cette pétition fut signée aussi-tôt par l'archevêque nommé, par les deux vicaires-généraux capitulaires, par tous les chanoines de la cathédrale, par les curés de toutes les paroisses, par tous les notables de la ville, etc. La municipalité tout entière l'appuya à son tour ; et M. le ministre Aycinena, qui est un digne ecclésiastique, la présenta, au nom du gouvernement, à l'assemblée constituante, avec un rapport aussi précis que bien pensé.

Pour continuer et achever ce récit, nous allons maintenant présenter la traduction des différentes pièces officielles et autres que nous trouvons dans la *Gaceta oficial* de Guatemela.

Extrait du N° 110, 7 juillet 1843.

I. LES PÈRES JÉSUITES.

Il y a longtemps que plusieurs personnes pieuses désirent le rétablissement de la Compagnie de Jésus. Depuis que cet Institut a

Digitized by Google

été supprimé par l'ordre du roi d'Espagne et par une bulle du Souverain Pontife, il y a 76 ans, les souvenirs de ses bienfaits ne se sont pas effacés; et l'on est universellement convaincu, dans tout le monde chrétien, des avantages que procure à la société, pour l'enseignement de la religion, de la morale et des sciences, un ordre dont les membres font une profession toute particulière de soigner ces matières si importantes.

C'est maintenant plus que jamais que nous avons besoin de la Compagnie de Jésus, non seulement pour avoir des maisons d'éducation morale et scientifique, mais aussi pour les missions sur les côtes et parmi les indigènes les plus éloignés. Il est certain que les réductions de Honduras, de Costa-Vica, de Nicaragua et de Verapaz, ne pourroient être mieux soignées que par les Pères Jésuites; c'est pourquoi l'assemblée constituante, en procurant efficacement leur rétablissement dans l'Etat de Guatemala, rend au pays un grand et important service, dont les autres Etats profiteront bientôt.

Nous ne voulons pas remonter à des souvenirs anciens qui peut-être aujourd'hui seroient sans application; il y a des jésuites établis en Russie (1), et en différens lieux d'Allemagne, en Italie, en Angleterre et en Belgique; il y en a dans les Etats-Unis, et dernièrement ils ont été rétablis dans les provinces del Rio de la Plata, dans la Nouvelle-Grenade, et ils vont aussi à Venezuela sous le nom de missionnaires. Tout cela prouve que leur Institut s'accommode à tous les pays et à toute sorte de gouvernemens même les plus contraires. Nous donc, en suivant les traces des nations qui sont plus avancées, nous agissons avec prudence et nous marchons dans la bonne voie.

Voici les documens qui concernent cette importante affaire :

II. INFORMÉ.

Seigneurs députés secrétaires de l'Assemblée constituante.

Plusieurs personnes respectables de cette capitale ayant demandé au gouvernement de procurer le rétablissement de l'Institut ecclésiastique connu généralement sous le nom de la *Compagnie de Jésus*, j'ai l'honneur de vous remettre l'original de cette pétition afin que vous la présentiez à l'Assemblée constituante, à qui il appartient de la prendre en considération et de déterminer ce qu'elle jugera le plus juste et le plus convenable; mais en même temps le gouvernement croit devoir appuyer, par son Informé, ladite demande, en exposant les motifs qui l'y engagent.

Quoiqu'il y ait longtemps que, par une disposition royale, les

(1) La persécution actuelle les en a expulsés. (*N. du Journ. hist.*)

Digitized by Google

Pères Jésuites ont été chassés de la monarchie espagnole, l'agréable souvenir de l'importance de leurs services, surtout par rapport à l'éducation de la jeunesse, nous a été transmis de génération en génération.

Aussi, lorsqu'en 1819 on créa, en vertu d'un décret royal, une junte pour le rétablissement de la Compagnie de Jésus dans cette ville, tous les habitans reçurent-ils avec une grande joie une si heureuse résolution : des offrandes considérables furent faites par plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouve notre historien M. Dominique Juarros, qui se présenta à la junte en lui disant qu'il donneroit sa maison aux Pères, jusqu'à ce qu'ils eussent un édifice propre pour y exercer les fonctions de leur Institut. Ceci est attesté par le soussigné ministre du gouvernement qui fut nommé, avec M. le chanoine Mariano Garcia Reyes, en qualité d'ecclésiastique, pour y faire partie de ladite junte. Lorsque celle-ci, l'année 1820, eut fait connoître en Espagne qu'elle avoit rempli l'objet de sa mission, on proposa au roi la suppression du couvent de S. Augustin de cette cité, parce que le nombre voulu de religieux n'y étoit plus, et la concession de cet édifice pour le rétablissement des jésuites. En ce temps-là, survint dans la Péninsule la révolution qui éclata dans l'île de Léon ; peu de temps après l'Amérique se déclara indépendante ; et on avoit oublié l'affaire jusqu'à présent, lorsque la vue d'un seul Père Jésuite, arrivé de Belgique, a renouvelé les désirs exprimés dans la demande faite au gouvernement.

Personne n'ignore que notre Etat manque de moyens suffisans pour généraliser la bonne éducation ; c'est un fait qui n'a pas besoin de preuves : d'ailleurs tout homme capable d'apprécier justement les avantages qu'une personne instruite a sur celle qui croupit dans l'ignorance, voit clairement qu'il n'y a rien de plus précieux pour l'Etat que de lui procurer les moyens de propager l'enseignement. Or, quel Institut peut mieux procurer à la société ces grands bienfaits que celui qui a pour objet l'ennoblissement de l'homme par la culture de ses facultés intellectuelles ? Telle a été de tout temps et telle est encore maintenant la nature de l'Institut de la Compagnie de Jésus : voilà le puissant motif qui a engagé le gouvernement à appuyer la demande dont il s'agit, en la recommandant avec le plus grand intérêt à l'Assemblée.

Daignez MM. les secrétaires rendre compte de tout l'exposé à ce haut corps. JEAN J. DE AYCINENA.

Extrait du N° 109.

III. ASSEMBLÉE CONSTITUANTE.

Etablissement des Pères Jésuites.

Les discussions de ces jours ont attiré beaucoup de monde ; aussi l'objet en étoit-il très-intéressant. Dans celle du 27 et du 29, on a

Digitized by Google

examiné le projet présenté par la commission des affaires ecclésiastiques, relatif à l'établissement de la Compagnie de Jésus dans l'Etat. Dans la discussion du 27, l'article premier a été approuvé par les votes nominaux de MM. les représentans qui s'y trouvoient au nombre de 48. Un seulement, parmi eux, n'étoit pas tout-à-fait d'accord avec eux; il désiroit qu'avant d'admettre la Compagnie de Jésus, on en examinât les statuts. Dans la discussion du 29, le projet fut adopté. Aussitôt le son joyeux de toutes les cloches de la ville manifesta la réjouissance de tous ses habitans, dont les ardens désirs étoient heureusement satisfaits. Le général en chef ordonna aussi une salve d'artillerie.

IV. DÉCRET. *N°* 162.

L'Assemblée constituante de l'Etat de Guatemala, ayant pris en considération la demande adressée au gouvernement par M. le proviseur, MM. les membres du vénérable chapitre avec MM. les ecclésiastiques de cette capitale, par M. le préfet, MM. les membres de la municipalité et par plusieurs autres personnes respectables, relativement au rétablissement de la Compagnie de Jésus dans cet Etat: voyant l'*Informé* du même gouvernement, et considérant les avantages qui peuvent en résulter pour l'instruction publique, et l'éducation morale et religieuse de la jeunesse, ainsi que l'exposé de la commission des affaires ecclésiastiques, et d'après son jugement; a bien voulu décréter et décrète:

1° On déclare que les Pères de la Compagnie de Jésus peuvent se rendre dans l'Etat de Guatemala pour y exercer les fonctions de leur Institut.

2° Le gouvernement est autorisé à faire les diligences nécessaires pour l'établissement de la Compagnie de Jésus.

3° S'il étoit nécessaire pour cette fin, de faire quelques dépenses des fonds publics, le gouvernement consultera préalablement l'Assemblée.

Le gouvernement est autorisé à faire publier et à mettre à exécution le présent décret. Donné au salon des sessions. Guatemala le 3 juillet 1843. — *J. Mariano Rodriguez*, député président. — *Bonaventure Mejia Paz*, député secrétaire. — *Manuel Santa Cruz*, député secrétaire. — Guatemala le 4 juillet 1843. — Pour cet effet: qu'il soit exécuté. *Mariano Rivera Paz.* — M. le secrétaire des relations, docteur et prêtre, *J. Joseph de Aycinena.* — Par disposition de M. le président d'Etat, on imprime, on publie et l'on fait circuler le présent décret.

Guatemala le 4 juillet 1843. AYCINENA.

Digitized by Google

Extrait du N° 112.

V. RAPPELS.

Sur l'établissement des Jésuites.

Conformément au décret expédié par l'Assemblée constituante le 4 de ce mois, et pour l'exécution de ce qui contient l'article 2, le gouvernement rappelle : qu'on forme une junte ou commission composée de deux ecclésiastiques désignés par M. le proviseur gouverneur actuel de l'archevêché; d'un régisseur de cette municipalité, ce sera le sieur Jean-François Urruela; d'un membre de la cour supérieure de justice, ce sera le sieur Philippe Prado; et de deux habitans de cette ville, ce seront les sieurs Manuel Taboada et Antolin Caseres. Cette junte dont le président sera M. le ministre des relations, devra s'occuper de proposer au gouvernement tous les moyens qu'elle estime opportuns pour l'établissement effectif des Pères Jésuites dans notre ville.

Que ce rappel soit communiqué à M. le proviseur gouverneur de l'archevêché, et à toutes les autres personnes ci-dessus désignées, afin d'obtenir les effets qu'on y exprime.

Guatemala le 6 juillet 1843. AYCINENA.

Extrait du N° 114.

VII. FÊTE DE SAINT IGNACE.

Le 31 du mois passé, jour de la S. Ignace, 76 années après l'expulsion des Jésuites de la monarchie espagnole, et par conséquent de Guatemala, on a célébré dans la sainte Eglise cathédrale avec la plus grande solennité, la fête qu'on fait tous les ans en l'honneur de ce saint patriarche. M. le docteur Jean-Joseph de Aycinena y a prêché (1). Les autorités, et une députation de l'Assemblée s'y sont rendues, pour remercier le Seigneur du rétablissement de la Compagnie de Jésus, dont le peuple catholique attend les bienfaits immenses qui autrefois firent fleurir la paix et les bonnes mœurs qui sont le fondement du bonheur social. Un très-grand nombre de personnes occupoient aussi le temple. La veille au matin l'image (2) du S. Fondateur, qui étoit dans l'oratoire de S. Philippe Neri, fut transportée à la cathédrale en

(1) Il écrivoit lui-même, le 12 du mois d'août, au R. P. Supérieur : « J'ai prêché le sermon, et je l'ai fait avec la force qu'a pu m'inspirer la confiance que j'ai en Dieu de ce que mes désirs seront accomplis. »

(2) Cette même statue, de grandeur héroïque et très-bien faite, se trouvoit anciennement dans l'église du collége de la Compagnie.

Digitized by Google

procession : les colléges, le clergé et une foule de personnes y assistoient.

Le 1er août on a célébré la même fête dans l'Ecole du Christ (1) avec grande pompe et une particulière dévotion. M. Nicolas Arellana, préfet de la Congrégation, y a prêché d'une manière très-analogue aux circonstances. Dans son discours, il a félicité le peuple en disant que les autorités étoient l'écho fidèle de ses sentimens pieux; que néanmoins on devoit espérer le progrès continuel de l'harmonie qui régnoit entre les gouvernans et les gouvernés.

Extrait du N° 116.

VII. LES PÈRES JÉSUITES.

Le 9 du mois d'août au matin, a eu lieu l'inauguration de la junte, établie par le gouvernement, pour aviser aux moyens les plus efficaces pour réaliser l'établissement des Pères Jésuites.

On y a choisi le R. P. Michel Mugnoz pour secrétaire.

Le même P. Mugnoz et M. le magistrat Philippe Prado ont été élus, pour rechercher les revenus et l'existence de la propriété de l'ancien collége.

MM. les chanoines Joseph-Antoine Alvarado et Manuel Taboada ont été désignés, pour disposer le local le plus convenable au collége.

MM. Mugnoz, Taboada et Caseres ont été nommés pour trouver un subside pécuniaire.

M. Jean-François Urruela a été choisi pour trésorier. Les juntes auront lieu tous les mardis dans l'Ecole du Christ.

On voit par toutes ces pièces quelle importance l'Etat de Guatemala attache à un établissement de Jésuites, et comme tout le monde y est d'accord sur ce point. La paix, la tranquillité, les bonnes mœurs, fondement de la félicité sociale, voilà les avantages qu'on en attend. *De quien espera el pueblo catolico los beneficios immensos, que in otro tiempo hicieron florecer la paz y las buenas costumbres, que son el fundamento de la felicidad social.* Et en effet la Compagnie y semble appelée à faire beaucoup de bien.

Aucun des cinq Etats, qui constituent l'Amérique-centrale, ne possède un collége, où le cours des humanités soit complet, tel qu'il doit être aujourd'hui, et tel qu'il est dans un si grand nombre d'établissemens des Jésuites. Dans le pays tout entier, il n'existe pas un seul pensionnat ou maison d'éducation. La révolution et

---

(1) Ainsi se nomme *l'Oratoire de la Congrégation de S. Philippe Neri.*

Digitized by Google

l'esprit du mal, qui a voulu s'en emparer, a laissé de profondes plaies dans toutes les conditions, dans tous les ordres de l'Etat. Le manque de prêtres et la nature du pays (qui est tout hérissé de montagnes), jointe à d'autres causes encore, a produit dans une partie du peuple l'ignorance la plus déplorable. Sur les côtes de la mer des Antilles, dans un espace de plus de cent lieues, entre l'Etat de *Honduras* et celui de *Nicaragua*, il existe encore plusieurs tribus de sauvages, qu'on nomme *Mosquitos*, *Poyais* et autres, qui jusqu'à ce jour n'ont jamais été convertis, ni soumis. Voilà une partie des travaux qui attendent la Compagnie de Jésus dans ces contrées.

A cette fin, la ville de *Guatemala* se présente admirablement bien. Elle a 35,000 à 40,000 habitans; elle est la capitale de l'Etat de ce nom; jusqu'à la dernière révolution, elle étoit aussi la capitale de toute l'Amérique centrale, comme elle en est encore la ville principale par sa grandeur, ses édifices publics et le nombre de ses habitants; toute l'Amérique centrale (c'est à-dire, les cinq Etats libres et indépendants de *Guatemala*, *Honduras*, *San Salvador*, *Nicaragua* et *Costa Rica*) peut avoir à peu près 1,400,000 habitants, dont *Guatemala* seul compte pour lui environ 600,000, c'est-à-dire, presque la moitié. En travaillant donc à Guatemala, la Compagnie de Jésus travaillera dans le cœur du pays; toute la jeunesse, qui a besoin d'une éducation soignée, viendra là; et pour les missionnaires, Guatemala sera le centre de leurs excursions et le siége de leur repos.

Avant de terminer, disons encore un mot sur la ville même. Guatemala est située dans une plaine de cinq lieues de longueur sur trois lieues de largeur, et élevée d'environ 4,000 pieds au dessus du niveau de la mer. Cette plaine est entourée de belles montagnes, qui ne sont pas très-élevées, et qui présentent pendant toute l'année une végétation et une verdure des plus agréables. La ville est jolie dans son uniformité, les églises vraiment belles, les rues larges tirées au cordeau, de manière que sur tous les points on découvre les dehors. Le caractère du peuple est bon, doux, hospitalier, ami de l'étranger, et surtout très-religieux. Le climat est très-sain, et sans contredit un des plus agréables de l'univers. Il n'y fait jamais trop chaud pour porter des habits d'étoffe, et jamais trop froid pour s'habiller en coton. Le marché y étale une admirable variété de fruits et de légumes : des pommes et des poires à côté des bananes et des ananas; les pois et le chou à côté de la citrouille et des noix de coco; les pommes de terre et les navets à côté des yams et des yucas, le tout en abondance, etc. etc.

Comme catholiques, comme Belges, comme amis sincères de Guatemala, nous faisons les vœux les plus ardents pour que la Compagnie de Jésus puisse accepter cette belle mission, si digne d'elle! La gloire de Dieu, et le salut des âmes, ce double but de son institution, doivent, ce semble, l'y convier.

Digitized by Google

DISCOURS DU ROI PRONONCÉ A L'OUVERTURE DES CHAMBRES.

Messieurs,

Je continue à recevoir des cabinets étrangers des marques de confiance et d'amitié.

La Reine de la Grande-Bretagne a donné récemment à la Belgique un témoignage de vive sympathie en venant visiter quelques-unes de nos provinces.

Heureuses d'exercer leur antique hospitalité, nos populations ont déployé un empressement plein de cordialité qui a permis à mon auguste nièce d'apprécier le bon esprit qui les anime.

Les questions territoriales, financières et fluviales, dont la solution étoit préparée par le traité du 5 novembre 1842, ont été réglées dans leurs moindres détails par des conventions, fruit du zèle et des lumières des commissions instituées par les deux gouvernemens.

Nos rapports politiques et de bon voisinage avec le royaume des Pays-Bas et le grand-duché de Luxembourg se trouvent ainsi établis sur des bases solides et régulières.

A la suite de ces arrangemens, la Belgique est rentrée en possession de valeurs qui ont permis d'accroître le domaine de l'Etat, de réduire la dette flottante et d'acquitter les charges qui pesoient encore sur différentes voies de navigation.

Pour effacer les dernières traces d'un état d'hostilité déjà loin de nous, et pour rendre à l'agriculture des terres encore inondées, il sera fait un nouvel appel à vos sentimens d'équité et de bienveillance.

Un grand fait est aujourd'hui accompli : les lignes de chemins de fer décrétées en 1834 et 1837, sont livrées à la circulation sur toute leur étendue.

La Belgique, en poursuivant une entreprise aussi considérable, avoit apprécié l'influence que cette œuvre est destinée à exercer sur nos relations commerciales et sur notre prospérité intérieure. Nous sommes en possession de quelques-uns de ces résultats; l'avenir nous promet les autres.

Mon gouvernement concentrera désormais son attention sur les bases du système d'exploitation à établir, au double point de vue de l'utilité industrielle et des nécessités financières.

Il vous reste à statuer sur les conclusions de la commission d'enquête formée depuis trois ans. C'est un des objets les plus importans dont vous ayez à vous occuper dans cette session : il emprunte un nouveau caractère d'urgence aux décisions que vous avez prises au sujet d'actes internationaux soumis à votre approbation.

Il s'y rattache aussi une question pleine d'intérêt, sur laquelle j'ai déjà, l'année dernière, appelé votre attention. Dans un pays

Digitized by Google

industrieux et commerçant comme le nôtre et où la jeunesse intelligente est nombreuse, c'est une nécessité d'encourager l'esprit d'entreprise en organisant des relations régulières avec les contrées lointaines. Une compagnie créée dans ce but, à l'exemple de celle qui avoit été instituée il y a un siècle, rendroit les plus grands services au pays.

La Belgique, si renommée par ses progrès agricoles, renferme, cependant, des territoires incultes; mon gouvernement vous demandera des pouvoirs pour amener un résultat qui procureroit à nos populations des ressources nouvelles.

Le système des canaux tend à se compléter. L'administration s'applique, avec un zèle assidu, aux études et aux travaux que réclame le soin de nos voies navigables.

L'exécution de la loi sur l'instruction primaire se poursuit; je souhaite que vous puissiez, malgré les travaux multipliés de la session, vous occuper de compléter l'organisation de l'enseignement.

Vous aurez à examiner des projets de loi relatifs aux pensions des fonctionnaires civils et des ministres des cultes, et à la comptabilité générale des recettes et des dépenses.

Une loi vous est soumise pour assurer aux membres de la magistrature une position plus complètement en rapport avec l'importance de leurs fonctions. Je désire qu'elle soit discutée dans le cours de cette session, en même temps que la loi destinée à régulariser la circonscription des justices de paix.

L'armée n'a pas cessé, par son esprit d'ordre, sa discipline et les progrès de son instruction, de bien mériter du pays et de se rendre digne de ma constante sollicitude.

Des mesures ont été prises, d'autres le seront, pour entretenir et développer dans ses rangs une émulation utile et soutenue.

Il vous sera présenté un projet de loi pour compléter son organisation qui se trouvera ainsi constituée sur des bases durables.

Sans abandonner l'espoir d'une réforme plus étendue des codes militaires, il a paru urgent d'introduire quelques changemens dans le système des pénalités : des mesures vous seront proposées à l'effet de diminuer le nombre des détentions et des déchéances militaires.

Je suis heureux de vous annoncer qu'il sera possible d'établir, tout en ménageant les intérêts des contribuables, un parfait équilibre entre les besoins des services publics et les revenus du trésor. Ce résultat si désirable, nous l'atteindrons par des diminutions de dépenses et par quelques dispositions financières qui vous seront immédiatement soumises.

Il nous est donc permis, Messieurs, d'envisager l'avenir avec sécurité. L'esprit d'union et de concorde, l'amour des institutions nationales vous animeront, sans autre préoccupation, dans l'accomplissement de la tâche que vous avez à remplir avec Moi pour le bonheur de la patrie, pour son perfectionnement moral et matériel. Vous aurez ainsi bien mérité de vos concitoyens et acquis des titres nouveaux à la reconnoissance du pays.

Digitized by Google

LES PETITES PERCEPTIONS.

Il en est des petites perceptions en philosophie, comme des petites vertus en religion; c'est-à-dire, qu'elles sont singulièrement importantes; importance qui mérite d'autant plus de fixer notre attention, qu'elle semble généralement ignorée et qu'on ne s'en occupe point.

Quelques exemples éclairciront la question, et nous n'aurons pas de peine à nous faire comprendre.

Des philosophes, des docteurs prétendent que ce qui pense dans l'homme, n'est pas différent de son organisation, que l'âme n'est autre chose que l'action du système nerveux. Ils se fondent, en particulier, sur ce que nous ne pensons pas toujours, sur ce que l'homme n'a pas de perception dans les premiers mois de son existence, dans une défaillance ou dans un sommeil sans rêve, etc. Broussais ne cesse de se moquer du *moi* qui tantôt existe et tantôt n'existe pas.

D'autres philosophes, sans être matérialistes, admettent cependant que l'âme ne pense pas toujours. Tel est le fameux Locke qui a eu tant de partisans, tant de disciples, surtout en France. Puisque les corps, dit-il, peuvent être sans mouvement, les âmes pourront bien être sans pensée. Et à propos de ce système, il est à remarquer que l'auteur a été conduit à dire qu'il n'étoit pas impossible que Dieu donnât la pensée à la matière.

Ce qui trompe en cette question, c'est que la pensée ne laisse pas toujours de trace, de souvenir. Il arrive souvent, même dans l'état de veille, qu'on nous demande : A quoi pensiez-vous ? et que nous répondions : A rien. C'est qu'effectivement nous ignorons à quoi nous pensions ou si nous pensions à quelque chose. Or les philosophes dont il est question n'ont jamais prétendu que l'âme ne pensât pas dans cet état. Pour être conséquens, ils devroient le faire. Car quelle preuve ont-ils que nous ne pensons pas dans un sommeil profond ? N'est-ce pas uniquement le défaut d'aperception et de mémoire ?

Mais venons aux faits, et voyons ce que c'est qu'un semblable défaut.

Je suis dans l'état de rêverie, dont nous parlions tantôt; je ne sais pas ce qui se passe en moi, je ne prends garde à rien; je ne vois, je n'entends, pour ainsi dire, rien de ce qui se passe autour de moi. Si personne ne m'interroge, l'âme ne fait pas attention à ce qui l'occupe dans ce moment, elle est sans réflexion, sans remarque. Une cause quelconque me tire finalement de cet état, sans que j'aie la conscience de ce que l'âme a pu faire pendant ce temps-là.

Digitized by Google

S'ensuit-il qu'elle n'a pas eu de perception, qu'elle n'a pas pensé durant ces momens ? Telle est l'apparence; mais il n'en est rien. Elle a eu des perceptions, une foule peut-être, mais des perceptions légères, uniformes, ordinaires, qui n'ont pas attiré son attention, qu'elle a laissé passer sans remarque et que le défaut de réflexion lui fait oublier. Ce qui le prouve, c'est que, si quelqu'un m'appèle, m'avertit dans cette distraction, pour me faire remarquer, par exemple, quelque bruit qu'on vient d'entendre, un mot qui a été prononcé tantôt, une cloche qui vient de sonner, je m'en souviens et je m'aperçois d'en avoir eu il n'y a qu'un moment un léger sentiment. Et ce souvenir ne vient qu'après un petit intervalle de réflexion. L'âme avertie retourne sur elle-même, et retrouve la bagatelle qui l'occupoit, en passant, un moment auparavant.

Quelqu'un nous adresse la parole pour nous demander quelque chose. Aussi-tôt nous disons : *Plait-il?* parce nous ne croyons pas avoir compris; et très-souvent, avant d'avoir reçu la réponse, nous nous sommes rappelé les mots prononcés. L'esprit, devenu attentif, a démêlé la perception plus ou moins confuse qu'il vient d'avoir.

Les perceptions pendant l'état de sommeil ne sont pas moins réelles; mais elles sont ordinairement plus foibles encore, les sens extérieurs étant plus ou moins complètement fermés. « On ne dort jamais si profondément, dit Leibnitz, qu'on n'ait quelque sentiment foible et confus; et on ne seroit jamais éveillé par le plus grand bruit du monde si on n'avoit quelque perception de son commencement, qui est petit; comme on ne romproit jamais une corde par le plus grand effort du monde, si elle n'étoit tendue et allongée un peu par de moindres efforts, quoique cette petite extension qu'ils font ne paroisse pas (1). »

Voici des faits frappans, quoique très-ordinaires et généralement connus. Des personnes qui demeurent dans un moulin, dorment la nuit fort tranquillement malgré le bruit des roues et l'ébranlement de l'édifice. Leur esprit est-il sans perception durant ce sommeil ? N'a-t-il pas connoissance de tout ce tapage, ne l'entend-il pas ? Il l'entend parfaitemnt; mais il s'est habitué à ne pas s'en occuper, parce qu'il sait que cela n'est pas nécessaire. Ce qui le prouve, c'est qu'un bruit beaucoup plus léger que celui du moulin, un nom prononcé, une porte ouverte ou fermée, éveillera ces personnes dans le moment. Bien plus : que le moulin vienne à s'arrêter par une cause quelconque, que tout ce fracas cesse, aussi-tôt tous nos dormeurs de se frotter les yeux et de se mettre sur leur séant. Qui les a réveillés ? C'est le silence même. Inquiets, surpris de ne plus entendre le bruit qui faisoit leur tranquillité, ils comprennent sur

(1) *Nouveaux Essais sur l'entendement humain.* Amsterdam 1765 vol. in-4to p. 8.

Digitized by Google

le champ que certain changement est arrivé dans la maison, et ils s'arrachent au repos, pour mieux écouter et savoir ce qui se passe. Leur esprit n'étoit donc pas assoupi, il n'étoit pas inoccupé, il n'étoit pas sans pensée, sans perception.

De tels faits sont communs et nous pourrions les multiplier ici; mais en voici de plus remarquables, quoiqu'également ordinaires et connus. Je m'endors avec l'intention de me lever à une heure fixe. Je m'éveille spontanément une ou plusieurs fois dans la nuit, et je ne manque pas de me demander quelle heure il est; et chaque fois, avant d'avoir consulté ma montre, je me dis : Il est telle heure à peu près; et il est rare que je me trompe de beaucoup. Ainsi mon esprit, qui a reçu la commission d'être attentif au temps, de le mesurer en quelque sorte, m'a fidèlement obéi; il a veillé à mon insu, et je n'ai ni connoissance ni souvenir des perceptions qu'il a eues pendant ce temps-là, perceptions qui ont sans doute été foibles et légères. — Un écolier lit le soir, avant de se mettre au lit, une page qu'il veut retenir, qu'il doit savoir par cœur. Sa lecture est attentive, mais il ne sauroit répéter sa leçon de mémoire. Il s'endort, et le livre semble oublié jusqu'au lendemain matin. A son réveil, le jeune homme essaie de se rappeler ce qu'il a lu la veille; il répète sa page mot pour mot, la leçon est apprise. Comment cela est-il possible? Locke lui-même a compris qu'un semblable fait ne peut s'expliquer que par l'occupation de l'esprit. Si l'âme n'a ni pensée ni perception durant le sommeil, si elle ne rumine pas doucement, dans le silence de la nuit, les lignes qui ont été recommandées à son attention, par quel mystère l'étudiant sait-il le matin ce qu'il ignoroit la veille?

Nous n'avons, il est vrai, pas d'exemple à citer, pas de fait à constater, pour un évanouissement, pour un sommeil léthargique, pour l'état de l'âme au commencement de notre existence. La science ne fournit, ce semble, aucune donnée positive sur ces cas. Mais nous pouvons en juger par analogie, et il est infiniment probable que, dès les premiers momens de l'union de l'âme avec le corps, il y a entre eux une action réciproque, et que, si l'un n'est jamais entièrement privé de mouvement, l'autre n'est jamais absolument destitué de perception. Réduisez cette double action à la plus petite quantité imaginable, à des phénomènes tellement foibles qu'ils échappent à tous nos moyens d'observation, la raison nous dit qu'elle n'en doit pas moins exister, et que si elle ne commençoit pas avec la vie, rien ne pourroit expliquer son apparition plus tard. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'entre ces deux actions il y a une dépendance mutuelle, que l'une est subordonnée à l'autre, que les perceptions sont proportionnées aux organes qui en sont les instrumens et à leur état actuel, et qu'une harmonie parfaite ne cesse de régner entre les deux substances, si ce n'est par exception.

Pour donner plus d'appui à cette opinion, nous allons considérer la perception dans un degré infiniment petit, mais où l'expérience

Digitized by Google

cependant nous présente des faits appréciables et certains, des faits appuyés même sur des découvertes récentes d'un haut intérêt. On ne sauroit assez admirer combien il y a de nuances, de variété, de différence dans les perceptions, combien les commencemens en sont foibles, et à quel point les moindres, les plus confuses peuvent être utiles à l'âme, si elle veut s'exercer à les démêler. On sait qu'un aveugle apprend à distinguer par le toucher, les figures d'un jeu de cartes, à juger par l'ouïe s'il approche d'un mur ou de quelque autre objet, etc. On n'ignore pas que les enfans des forêts, les sauvages, distinguent par la vue, à l'œil nu, les moindres objets, et cela à des distances où nous arrivons à peine avec nos lunettes d'approche; qu'ils sont avertis, par l'ouïe, de l'arrivée de leurs ennemis, malgré un éloignement qui nous sembleroit devoir rendre la perception impossible.

Mais voici des faits plus près de nous et dont il nous est permis de juger par nous-mêmes.

Quand nous sommes sur le bord de la mer, pour peu que l'onde soit agitée, nous entendons distinctement le mugissement des vagues. Une simple rivière nous offre le même phénomène, quoique dans un moindre degré. Ce bruissement se compose d'une infinité de sons particuliers, dont chacun à part n'attireroit pas notre attention. Une seule vague, un seul flot échapperoit à nos sens, ne seroit pas entendu. La raison nous dit pourtant qu'il est entendu réellement, et que l'apparence nous trompe ici complètement. Si l'âme n'avoit pas la perception de chaque bruit en particulier, si le son de chaque vague à part n'étoit rien pour elle, il est évident qu'elle ne pourroit avoir la perception de l'ensemble, du tout. Car, comme dit le même Leibnitz, cité plus haut, il est impossible que cent mille riens composent quelque chose, de même que cent mille zéros ne sauroient faire une seule unité ni une fraction d'unité.

S'il vous est arrivé d'approcher, vers la nuit, d'une grande ville, pendant que le silence règne déjà dans les champs et que tout est encore en mouvement dans la cité, vous aurez été frappé d'un bruit léger, sourd, confus, d'une sorte de bourdonnement, composé de mille sons divers dont aucun en particulier n'auroit été remarqué. Qu'est-ce qu'une seule voix, un seul coup de marteau, frappant l'air à une grande distance? L'expérience et le bon sens nous disent pourtant que c'est quelque chose, et l'on vient de le voir.

Le bruit d'une seule feuille d'arbre, agitée par le vent, est encore mille fois moins. Et ce bruit, quelque petit, quelque imperceptible qu'il soit, arrive pourtant jusqu'à nous, l'âme en a une perception, infiniment petite mais pourtant réelle, puisque des millions de feuilles, agitées à la fois, forment un murmure parfaitement distinct qui peut l'affecter de diverses manières.

Les perceptions que procure à l'esprit le sens de la vue, sont peut-être, considérées dans leurs moindres degrés, plus étonnantes encore. Ici nous pouvons citer une communication, faite par

Digitized by Google

M. Arago à l'Académie des sciences de Paris, il y a seulement une quinzaine de jours. Il y a dans le ciel des taches blanchâtres qu'on observe le soir quand l'air est serein. Ce sont des amas d'étoiles connus sous le nom de nébuleuses. Herschell, en étudiant ces énormes assemblages de globes ignés, a observé et constaté que des points lumineux, invisibles quand ils sont isolés, peuvent composer des masses visibles par leur rapprochement. M. Arago, dans sa notice sur le célèbre astronome anglais, a donné, pour les cas de la vision à l'œil nu, une explication complète de cette circonstance; mais il restoit à étendre cette analyse au cas de l'emploi des lunettes; et c'est ce que M. Arago est parvenu à faire. Il apprend à l'académie que les procédés photométriques (1) dont il dispose, lui ont permis de mesurer avec une précision parfaite un phénomène de ce genre, en observant un satellite de Jupiter au moment où il se détache comme une facule ou petite torche lumineuse sur le bord moins éclairé de la planète, et en comparant les proportions dans lesquelles il faudroit réduire ces deux lumières inégales pour les rendre invisibles. Voici le résultat fort remarquable de cette expérience: il suffiroit, selon l'astronome, de réduire à 1/200e la lumière plus vive du satellite pour le rendre invisible, tandis que la lumière plus foible du bord de la planète devroit être réduite aux 8/10,000e pour devenir également invisible. En faisant cette communication intéressante, M. Arago annonce qu'il exposera bientôt les procédés au moyen desquels il est arrivé à ce résultat et les conséquences théoriques qui en découlent.

Le fait, tel qu'il nous est présenté aujourd'hui, nous suffit pour éclaircir le sujet que nous traitons et pour nous confirmer dans notre opinion. Il pouvoit être douteux auparavant, que notre esprit eût quelque foible perception d'une lumière que nos yeux ne distinguent pas en particulier; mais après ces expériences récentes, la chose semble claire et démontrée. Dans les nébuleuses, la vue ne distingue aucun des globes qui forment les points lumineux dont elles sont composées; si ces globes, ces points lumineux se dispersoient dans l'espace, les nébuleuses ne seroient plus aperçues, ces amas blanchâtres n'existeroient plus. S'ensuit-il que ces globes n'enverroient plus leur lumière jusqu'à nous, que nous n'aurions plus la perception de chacun de ces points lumineux en particulier? Nullement, et la raison semble démontrer le contraire. Il en résulteroit seulement que notre perception seroit plus confuse, la masse de lumière foible qui forme maintenant ces taches, se trouvant alors éparpillée dans l'étendue. Il est évident que le firmament conservant la même quantité de lumière, la perception que nous en aurions, tout en trompant nos regards, ne pourroit diminuer quant au total.

---

(1) Instrumens propres à mesurer la lumière, de φῶς, *lumen*, et μέτρον, *mensura*.

Digitized by Google

Si le calcul photométrique de M. Arago, quant à la planète de Jupiter et à son satellite, est exact, on peut se faire une idée de l'étonnante division de la lumière et des nuances non moins étonnantes de nos perceptions. Le satellite a une lumière beaucoup plus vive que la planète, au moins que les bords de la planète, puisque le satellite, interposé entre la planète et nous, se détache comme une torche ou une lampe allumée sur ces bords. Et néanmoins le satellite cesseroit beaucoup plus tôt d'être visible que ces bords, parce qu'il n'est qu'un point lumineux isolé et que les bords sont une masse éclairée. La première de ces deux lumières n'auroit besoin, pour disparoître, que d'être réduite à 1/200e, tandis que la seconde devroit être réduite aux 8/10,000 de sa force. Si au contraire il se détachoit des bords de la planète un point lumineux d'une grandeur égale à celle du satellitte, le premier disparoîtroit beaucoup plus vite que le second; et cette fois la différence seroit proportionnée à celle de leur lumière respective. Ce qui est surtout à observer ici, c'est l'énorme affoiblissement que devroient subir les bords de Jupiter, pour échapper à nos regards ou à nos instrumens.

Pour juger de la perception de la lumière, dans un degré très-foible, il faut comparer une nuit très-noire avec une obscurité parfaite, telle qu'on la trouve dans un souterrain où nul rayon n'a pu pénétrer. Ou plutôt il faut comparer une obscurité parfaite avec une obscurité qui en approche. Voici une expérience facile et décisive. Fermez les yeux en plein jour; vous avez une première obscurité, suffisante pour vous empêcher de rien distinguer. Mettez la main sur vos paupières fermées, vous aurez un degré d'obscurité beaucoup plus fort. Mettez ensuite sur votre main une couverture d'étoffe, puis une deuxième, une troisième, une quatrième, et vous verrez qu'à chaque couverture ajoutée l'obscurité augmente. En continuant ainsi jusqu'à ce que l'obscurité n'augmente plus, vous aurez la preuve que, jusqu'à l'avant-dernière couverture, il vous restoit une très-foible perception de lumière, perception appréciable, par conséquent, et capable d'affecter votre esprit.

Que sera-ce maintenant si, de la nature matérielle et sensible, du monde visible qui frappe nos sens extérieurs, nous nous transportons dans cette nature mysterieuse où l'âme s'exerce sur tant de choses que nous ne connoissons pas ou que nous ne connoissons que par conjecture, où elle manifeste des goûts, des sentimens, des affections, des aversions, des instincts dont elle ne se rend pas compte à elle-même, dont elle ignore la source et les causes? Combien doivent être déliées, foibles, délicates, les perceptions qui forment ces mille modifications inexplicables, dans notre vie morale et intellectuelle, qui donnent lieu à ces jugemens obscurs qu'on appèle pressentimens, etc.? Mais nous croyons devoir nous arrêter ici; nous n'oserions nous engager dans un examen où les observations manquent et où règne encore une si grande obscurité.

Digitized by Google

Il nous suffit d'avoir montré brièvement, combien les petites perceptions nous offrent d'intérêt, et quel fruit la philosophie pourroit retirer de cette étude.

ODE

à Monseigneur l'Evêque de Liége à l'occasion de la dédicace de l'église de S. Trond.

Lorsque, sous la nue éclatante,
Jacob, errant dans les déserts,
Plioit et redressoit sa tente
Au pied des monts, au bord des mers;
Le Dieu dont relève la terre,
N'avoit aussi pour sanctuaire,
Qu'une tente de voyageur,
Et, dans ces humbles tabernacles,
Il daigna rendre ses oracles
Et faire éclater sa grandeur.
Mais quand le bras de la victoire,
Enchaînant le fier Ismaël,
Dans Sion eut fixé la gloire
Autour du trône d'Israël,
La main que le génie inspire,
Taillant le cèdre et le porphyre,
Ciselant l'or et le vermeil,
Ouvrit au Seigneur le portique
Du temple le plus magnifique
Qu'éclairât jamais le soleil.
Ainsi, dans le lointain asile
Où le ciel, à ta voix ouvert,
Nous fit trouver la paix tranquille
Et les prodiges du désert :
Et du Sina la loi nouvelle,
Et d'Horeb la source éternelle,
Et le froment mystérieux,
Nous vîmes sous un toit modeste
Siéger, parmi sa cour céleste,
Celui qui règne dans les cieux.
Ainsi tu vis, heureux Moïse !
Tes enfants, guidés par le ciel,
Entrer dans la terre promise
Où coule le lait et le miel.
Plus heureux que le Roi-Prophète,
Tu peux voir se dresser le faîte
D'un temple digne de son nom;
Et Dieu lui-même dans l'enceinte
Où siégeoit jadis l'arche sainte
Dans le temple de Salomon.

Digitized by Google

De feux l'Orient se colore
Annonçant le jour désiré ;
La foule prévenant l'aurore
Se presse vers le seuil sacré.
Soudain du ciel le parvis s'ouvre ;
La cour céleste se découvre
Prête à descendre dans ces lieux ;
Tandis qu'excitant ses cohortes
L'enfer court s'emparer des portes
Qui deviendront celles des cieux.
Pendant qu'au jaloux adversaire
Le temple reste abandonné,
Devant le seuil du sanctuaire
Le pontife s'est prosterné.
Le bouclier de la prière,
La cuirasse du jeûne austère
Couvrent ses reins mieux que le fer.
Terrible le guerrier se lève
En sa main brandissant pour glaive
La croix qui foudroya l'enfer.
« Portes ! ouvrez à la victoire !
» Le Roi vous somme par ma voix !
» — Quel est ce Roi ? — Le Roi de gloire !
» Le Roi des cieux ! Le Roi des Rois !...»
Et sur leurs gonds les portes roulent,
De Satan les remparts s'écroulent,
Comme les murs de Jéricho.
Les chants de triomphe résonnent,
De mille voix les voûtes tonnent,
Le temple tremble sous l'écho.
Les flots d'encens que l'or balance,
Montent se grouper aux arceaux ;
Du Pontife la cour s'avance
A l'éclat de mille flambeaux.
Debout sous le dais magnifique,
Revêtant la blanche tunique,
La pourpre et l'éphod solennel,
Au sacrifice il se prépare,
Et, le front ceint de la tiare,
Il s'avance au pied de l'autel.
Grand Dieu ! Quel torrent de lumière
Jaillit du ciel en mille éclairs!
Roulant dans sa brûlante ornière
Quel char de feu descend des airs !
Ce n'est pas la nue enflammée
Dont la merveilleuse fumée
Remplit le temple de Sion ;
Ni le feu saint qui, dans Solyme,
Du ciel, consuma la victime
Sur les autels de Salomon.
Celui dont le trône adorable
Repose sur les Chérubins ;

Digitized by Google

Celui dont la gloire ineffable
Eblouit l'œil des Séraphins ;
Celui qui lance le tonnerre,
Dont l'aspect fait fumer la terre,
Trembler les colonnes du ciel ;
C'est lui qui, sur l'aile des anges,
Au milieu des saintes phalanges,
Descend, à la voix d'un mortel.
Tremblez, mortels, en sa présence !
Peuple pieux, prosterne-toi !
Parvis sacrés, faites silence !
Colonnes, frémissez d'effroi !
Car ce n'est plus de la génisse,
Dans un impuissant sacrifice,
Le sang vil sur l'autel versé ;
Ce n'est plus un pain corruptible,
Dans une enceinte inaccessibte
Sur l'or vainement exposé ;
Ni l'urne de l'onde lustrale
Sur ses douze taureaux d'airain,
Ni l'arche où l'onyx et l'opale
S'incrustent dans l'or le plus fin ;
Ni l'éclat des flammes sacrées
Que sur leurs sept branches dorées
Nourrit la main du seul Aaron ;
Ni le voile du sanctuaire
D'une infranchissable barrière
Fermant l'accès du Dieu très-bon.
Par le glaive de la parole,
C'est Toi, grand Dieu ! que chaque jour
Le pontife à nos yeux immole
Sur l'autel saint de ton amour.
Juge éternel, vengeur sublime,
Tu te fais toi-même victime
Pour épargner l'homme pervers ;
Doux Agneau, tu te sacrifies,
Et dans ton sang tu purifies
Les souillures de l'univers !
Ton cœur sur un trône de flammes,
Dont l'amour attise les feux,
Brûle de consumer nos âmes
Des feux du buisson merveilleux.
Amant divin de l'âme pure,
Pour t'unir à ta créature,
Et, par un prodige d'amour,
La nourrir de ta propre essence,
De ton éternelle présence
Tu viens consacrer ce séjour.

A. M., prêtre.

Digitized by Google

DU RESPECT POUR L'AUTORITÉ SOUVERAINE.

Il y a dans l'*homme individu* un attachement invincible à son propre sentiment, à ses opinions, et par conséquent un grand esprit d'indépendance et de fierté. Plier sous la volonté d'autrui, obéir au lieu de commander, c'est ce qu'il y a de plus difficile pour lui.

Une semblable qualité rendroit tout gouvernement impossible. Mais il y a dans l'*homme social* une disposition qui la tempère et qui est bien différente. Un peuple en masse ne raisonne pas toujours comme un particulier dans son intérieur. Cette disposition, c'est une constante admiration pour tout ce qui est grand et fort. La richesse, la puissance, quand elles sont devenues remarquables, imposent toujours à la multitude. De là vient que, dans les élections, lorsque le peuple est vraiment abandonné à lui-même (ce qui, à la vérité, est très-rare), il choisit ordinairement les hommes les plus distingués par leur naissance et par leur fortune. On sait que le peuple romain, après avoir obtenu le droit de se choisir des consuls plébéiens, continua encore longtemps, malgré les excitations et les reproches de ses tribuns, de prendre ses premiers magistrats dans la classe patricienne.

Ce respect pour la puissance et un grand nom va si loin, qu'un conquérant, même avec beaucoup de mauvaises qualités, est presque sûr d'avoir la multitude pour lui. Consultez à ce sujet l'histoire de Napoléon. C'est le peuple qui souffrit le plus de son ambition; car c'est lui qui renouveloit ces grandes armées que les guerres décimoient sans relâche. Malgré cela, Napoléon a été et sera longtemps encore le héros du peuple; ce sont ses images, ses batailles, qui tapissent les murs des cabarets et des chaumières; ce sont les mille anecdotes vraies ou fausses sur sa vie publique et sur son intérieur qui font le sujet éternel de nos feuilletons de journaux. La moindre bagatelle qui concerne le grand homme, excite la curiosité et le lecteur s'y arrête malgré lui.

Il est triste qu'un roi pacifique, un prince qui épargne

Digitized by Google

le sang et la fortune de ses sujets, soit moins sûr d'arriver à la gloire, de vivre dans le souvenir de la postérité qu'un roi guerrier dont l'ambition fait le fléau des peuples. Mais d'un autre côté la vénération publique pour un homme puissant, pour une grande réputation, est un sentiment nécessaire et dont le Créateur se sert pour maintenir la société. Ce respect est tel que, si l'homme puissant, capable de maintenir l'ordre dans la société, ne vouloit pas commander, le peuple, libre d'agir, viendroit le prier d'accepter la souveraineté et de vouloir bien être le maître. Et combien de fois ce fait ne s'est-il pas présenté dans l'histoire ?

Ce sentiment se manifeste tantôt plus tantôt moins : cela dépend des circonstances, des événemens, des doctrines qui règnent momentanément. Il arrive que le souverain, au lieu de gouverner le peuple et de le protéger, le tourmente et l'opprime, et que la multitude, poussée à bout, renverse, par la supériorité de sa force physique et par son union momentanée, le pouvoir établi et n'en veuille plus ; dans ce cas, attribuant à la nature du gouvernement les maux qu'elle a soufferts, elle affoiblit la souveraineté tant qu'elle peut et en garde une partie pour elle. C'est le triomphe de la démocratie sur la monarchie. Alors apparoissent, sous différens noms, les phases et les formes si variées du gouvernement populaire. Mais dans cette circonstance même, le respect du peuple pour la vraie puissance et la force, ne disparoît pas entièrement. Si, au milieu de l'anarchie, l'homme fort ne se montre pas spontanément, on le cherche et on se plaît à marcher sous son commandement. Ce choix n'est pas toujours bon, parce que, dans le désordre, ceux qui seroient les plus capables de gouverner, se tiennent souvent à l'écart. Mais l'hommage n'en est pas moins rendu au pouvoir et le sentiment se manifeste.

Et il ne faut pas croire que ce soit seulement le peuple qui montre cette disposition. Les hautes classes de la société, celles qui sont appelées elles-mêmes à prendre part à l'administration, à exercer une partie de l'autorité, se courbent comme les autres sous la souveraineté. L'ambition a beau lutter contre cette propension générale; ordinairement elle ne parvient pas à empêcher ces hommages, ou si elle y réussit, ce n'est pas pour longtemps. Les hommes qui ont

Digitized by Google

cru pouvoir se mettre à la place du souverain et régner au lieu de lui, apprennent bientôt que la force leur manque, et que tout ce qu'ils ont ou font pour y suppléer, n'en peut tenir lieu. Cette expérience leur coûte souvent cher, et à la nation plus cher encore. Il est rare que la foiblesse essaie de régner, sans causer de grands malheurs.

Qui a empêché le peuple belge, en 1830, de garder le pouvoir pour lui, de l'exercer au moins par ses représentans, par ses délégués? Qui a empêché ces représentans eux-mêmes de le conserver, de se le transmettre comme un héritage? Il n'y a pas de leçon plus utile que ce qui nous est arrivé à cette époque, et le moyen le plus sûr d'apprendre la politique, c'est de l'étudier dans les faits qui nous regardent et qui sont près de nous. On choisit d'abord une ombre de souverain dans le conseil de la nation. On savoit bien que cela ne suffiroit en aucune manière, et que c'étoit créer un simple titre sans force ni ascendant. Mais c'étoit tout ce qu'on put trouver pour le moment. Aucune force réelle ne se montroit, et comme l'anarchie étoit menaçante, il fallut se hâter et faire ce qu'on put. S'il y avoit alors eu dans le pays une famille puissante par sa fortune, par sa noblesse, par ses alliances, un homme tellement élevé au-dessus des autres qu'il eût pu faire taire toutes les jalousies particulières, tout le monde l'auroit indiqué d'une même voix, tous les yeux se seroient tournés vers lui. C'est ce qui étoit arrivé vers la même époque dans un pays voisin. Mais cette famille prépondérante, mais cet homme fort et puissant ne se présentoit pas chez nous; et ce fut pour nous le danger le plus sérieux. Il nous fallut donc chercher à l'extérieur, et à quelque prix que ce fût, nous jugeâmes ne pouvoir exister comme nation, sans un pouvoir plus fort, plus respecté que celui que nous nous étions créé. Sous ce rapport, les peuples ont un bon sens, une sorte d'instinct qui les trompe rarement. La puissance est une sorte de fait qui se montre, qui ne sauroit demeurer caché. Aussi le peuple belge jugea-t-il bien dans cette occasion, et l'expérience l'a montré.

Mais rien n'est plus instructif en cette matière ni plus remarquable que l'histoire présente de la malheureuse Espagne. Là, depuis la chute de la vraie souveraineté, les

Digitized by Google

hommes et les partis ont épuisé tous les moyens pour gouverner à sa place. La simple absence d'un roi a rendu tous ces efforts vains. Tout ce que la noblesse, l'armée, la magistrature, le barreau, l'industrie a d'hommes distingués, hardis, ambitieux, est venu tour-à-tour essayer ses forces, et montrer en même temps son impuissance. Un soldat heureux et rusé a pu rester un peu plus longtemps que les autres. Mais il est tombé à son tour, trop heureux de ne perdre que son pouvoir emprunté et de fuir à travers les ondes. Mais que faire après ce nouveau bouleversement? Des généraux victorieux se trouvoient à la place de celui qui étoit allé chercher un asyle au-delà des mers. Mais ils n'eurent garde de l'imiter et d'essayer du pouvoir à leur tour. L'expérience avoit assez parlé. Guerriers, nobles, avocats, partis, corps délibérans, tout le monde s'est jugé finalement incapable de régner; et faute de mieux, on a déclaré majeure une reine de 13 ans !

On ne peut imaginer d'hommage plus éclatant, plus extraordinaire rendu à la souveraineté que celui-là. Une jeune fille, un enfant, a été préféré à tous ces hommes, parce que cet enfant représente du moins la royauté. A la vérité, il n'est pas certain que cette mesure écarte le danger et sauve l'Espagne; les maux de ce pays sont grands, et le prince le plus sage et le plus habile, à qui le peuple espagnol auroit confié son sort, trouveroit une besogne assez difficile. L'exemple n'en est que plus frappant, et il mérite d'être étudié. A une époque où les rois affoiblis luttent avec tant de difficulté contre la démocratie, où des familles royales exilées ou prisonnières excitent à peine la commisération des peuples, il est remarquable que la démocratie victorieuse soit obligée de recourir à cette même royauté, de la reconnoître dans un enfant, de constater sa propre infériorité par un genre d'hommage que la souveraineté elle-même n'auroit peut-être jamais osé lui proposer.

Il résulte de ces faits qu'un pouvoir souverain est nécessaire, et que nulle autre chose ne peut en tenir lieu dans la société. C'est pourquoi les peuples qui l'ont affoibli, divisé, partagé, doivent user avec prudence et modération des droits politiques qu'ils se sont réservés, empêcher autant que possible les contestations et les chocs entre les pouvoirs

Digitized by Google

constitués, maintenir, si cela se peut, l'équilibre entre eux, ne pas affoiblir davantage une royauté qui n'est peut-être que trop affoiblie, tâcher de suppléer par un amour sincère de l'ordre aux moyens de répression dont le pouvoir exécutif se trouve constitutionnellement privé, et se bien persuader qu'un système de gouvernement populaire ne convient qu'à un peuple vertueux, chez qui les bonnes mœurs tiennent jusqu'à un certain point lieu de tribunaux et de prisons.

NOUVELLES

ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES.

Belgique. Nos deux chambres ont donné un bon exemple dans la discussion de l'adresse, en réponse au discours du trône. Une seule séance a suffi à l'une et l'autre pour l'adoption. La chambre des représentans a montré une modération et une sobriété de paroles louable; l'exemple est bon et on ne peut que l'en féliciter. Qu'on traite des questions de politique et de controverse quand il y a quelque changement de situation, quand un fait, une circonstance digne de remarque se présente, rien de mieux; mais lorsque rien ne motive ces disputes et qu'elles ne s'expliquent que par le mécontentement de quelques personnes, il est sage et prudent de s'en abstenir désormais, parce que le public en semble fatigué, sans compter qu'il s'agit d'économiser le temps et de s'occuper d'affaires positives et utiles à l'Etat. La chambre des représentans a adopté l'adresse par 77 voix contre 6.

— S. Em. Mgr le cardinal archevêque et Mgr l'évêque de Bruges viennent aussi d'adresser une circulaire à leur clergé, pour l'engager à aider l'autorité civile à établir des ateliers d'apprentissage de métiers, dans les endroits où le manque de travail a causé une désolante pauvreté. Les besoins semblent devenir pressans, et les nouvelles qui arrivent des Flandres et du Brabant, nous entretiennent sans cesse de l'accroissement de la misère. Nous sommes persuadés que ces invitations de nos évêques seront d'autant plus efficaces, que le clergé a toujours été disposé de lui-même à pratiquer toute œuvre de charité et qu'il n'a jamais manqué de donner l'exemple.

— Mgr l'évêque de Liége, accompagné de Mgr l'archevêque de Tyr, de ses vicaires généraux et des secrétaires de l'évêché, a consacré, le 26 octobre, l'église du petit séminaire de St-Trond. Les cérémonies de la dédicace, commencées à 7 heures du matin, ont été

Digitized by Google

terminées à 11. La grand'messe a été célébrée pontificalement par Mgr l'archevêque. Après l'évangile, M. le vicaire-général Jacquemotte est monté en chaire et a prononcé un discours sur l'union entre la science et la foi, et sur les avantages que la religion et l'Etat doivent retirer de l'établissement dont on célébroit l'inauguration. Toutes les cérémonies ont eu lieu avec une pompe extraordinaire. Les trois à quatre cents pensionnaires de la maison occupoient la nef du milieu. Les chœurs qui ont été chantés étoient l'ouvrage de quelques-uns d'entr'eux; et l'harmonie qui les accompagnoit étoit la leur également. Après les cérémonies, le clergé et les autorités invitées ont été réunis dans un banquet de 65 couverts. Au dessert, Mgr l'évêque de Liége a porté un toast au Roi; M. de Schiervel, gouverneur du Limbourg et président du Sénat, a porté celui de Mgr l'évêque.

— Nous comptions publier dans cette livraison un grand article, sur la situation de l'université catholique comparée à celle des autres universités, accompagné d'un tableau général de ses admissions devant le jury. Cet article n'a pu être prêt assez tôt, et nous sommes obligés de le renvoyer à la prochaine livraison. Nous nous bornons aujourd'hui à donner les inscriptions faites à l'université catholique pendant les deux premiers mois de la nouvelle année académique 1843-44.

Humanités	161
Philosophie, 1ère année	134
Sciences	83
Philosophie, 2e année	97
Médecine	77
Droit	158
Théologie	52
	762

Les inscriptions de l'année dernière, pendant les deux premiers mois, étoient 720. Il y a donc une augmentation de 42.

— Le 24 octobre, Mgr l'évêque de Namur a consacré la nouvelle église de Mettet, paroisse du canton de Fosse. Cette église, qui est belle, a été achevée en deux ans. Le prélat y a confirmé le lendemain les enfans des communes de Mettet, de Biesmes, de Graux, de Denée, etc.

— Les Pères Rédemptoristes ont donné, à la fin d'octobre et au commencement de novembre, une mission dans l'église de St-Remacle à Verviers. Cette mission, qui a duré douze jours, a produit d'heureux fruits. Les missionnaires, qui étoient au nombre de 6, étoient journellement au confessionnal jusqu'à 10 heures du soir.

— Des doutes s'étant élevés, dit-on, sur le pouvoir qu'a la congrégation du T.-S. Rédempteur de bénir et de distribuer les scapulaires, nous croyons devoir annoncer que, conformément à une attestation, signée par le R. P. Joseph Mantone, procureur

Digitized by Google

général actuel de ladite congrégation à Rome, et datée du 22 juillet 1841, les Pères Rédemptoristes jouissent du droit, tant dans les missions que hors du temps des missions, de bénir et de distribuer les scapulaires des quatre ordres religieux des Carmes, des Trinitaires, des Théatins et des Servites ou Serviteurs de Marie, mais seulement dans les lieux où il n'existe pas de couvent de ces ordres. De plus, la congrégation des Rits a accordé à perpétuité, le 8 janvier 1803, à la susdite congrégation du T.-S. Rédempteur, la faculté de bénir les mêmes scapulaires dans les missions, sans qu'il soit nécessaire de les imposer de ses mains à chaque personne, mais d'ordonner simplement en les bénissant à ceux qui les reçoivent de ses les imposer à eux-mêmes, et sans qu'il soit besoin de porter leurs noms sur le registre des ordres respectifs. A propos des priviléges de cet ordre, il en est un que possèdent à perpétuité les membres qui se trouvent en deça des Alpes, et dont ne jouissent pas ceux qui séjournent au delà, c'est-à-dire, en Italie; c'est de se servir de tous les pouvoirs et priviléges de l'ordre hors du temps des missions, tandis que les Pères résidant au delà des Alpes ne peuvent s'en servir que durant les missions.

— Les Pères Schoofs, Hiliger et van der Stokken, de la Compagnie de Jésus, ont ouvert, le 18 octobre, une mission à Barleduc, commune du canton de Hoogstraeten. Une plantation de croix y a eu lieu le 21, en présence d'une grande multitude de fidèles. Cette mission paroît avoir été féconde en bons résultats.

— Dans la congrégation définitoriale tenue le 14 novembre au couvent des Pères Récollets à St-Trond, le R. P. Joseph Beel a été élu gardien dudit couvent; le R. P. Natalis Neuteleers a été élu en la même qualité pour le couvent de Gand. Le père gardien de Thielt a été continué dans ses fonctions. — Le R. P. Ildephonse Vergauwen ayant été nommé principal du collége de Thielt, a été remplacé comme vicaire du couvent de ladite ville par le R. P. François van Maele. Les vicaires actuels ont été continués dans leurs fonctions à Gand et à St-Trond.

— On nous écrit de Borgerhout le 22 novembre:

« Grâce à l'activité et aux soins assidus de notre vénérable curé M. D.-A. Lauwers, nous possédons une église, non seulement assez vaste pour répondre au besoin de notre populeuse commune, mais encore qui, par sa forme gothique, surpasse en beauté et en élégance toute les églises de ces environs et frappe l'œil de l'étranger. A peine le premier office eut-il été annoncé pour le premier dimanche de novembre, que toute cette population se mit en mouvement pour fêter un aussi beau jour en ornant les rues principales, pendant qu'une centaine d'ouvriers s'occupoit encore à embellir ce magnifique temple. A 10 heures, un nombreux clergé ayant à sa tête M. le Doyen d'Anvers remplaçant S. Em. le cardinal archevêque de Malines, sortit de l'ancienne chapelle avec les vases sacrés, la statue de la Ste-Vierge richement ornée, les

Digitized by Google

saintes Reliques ainsi que les fonts baptismaux et tout ce qui pouvoit ajouter à cette pompe religieuse, suivie du St-Sacrement qu'accompagnoient les notables de l'endroit avec des flambeaux à la main. La procession étant entrée, on commença une messe solennelle suivie d'un sermon analogue à la circonstance. Seroit-il vrai que ce beau monument resteroit sans ornements? Non, la main qui l'a construit existe encore, le digne pasteur prépare déjà une exposition et fera un appel aux cœurs généreux, afin que l'embellissement réponde à la solennité de la consécration qui aura lieu l'automne prochain. »

— L'hôpital de Wavre a été ouvert et cette bonne œuvre a été heureusement conduite à sa fin. On sait que M. Davidts, aujourd'hui vicaire à St-Germain à Tirlemont, y a travaillé avec beaucoup de zèle.

— La population de Bruxelles qui, selon le récensement de 1842 (au mois de mars), étoit de 110,760 âmes, paroît être actuellement de 114,633 âmes, non compris la garnison et les élèves de l'école militaire. La population d'un de ses faubourgs (St-Josse-ten-Noode), laquelle au 31 décembre 1838 étoit de 6,650 âmes, s'est accrue au point d'en compter aujourd'hui près de 12,000; elle s'est par conséquent doublée en moins de cinq ans.

— M. Guillaumot remplace feu M. Simons comme directeur de la colonie de Santo-Thomas. Il doit partir bientôt avec divers ouvriers qui ont pris des engagemens, entr'autres plusieurs pontonniers.

— M. Goffinet, doyen de Hannut (Liége), a été nommé chanoine titulaire à la cathédrale de Liége.

— Un vol d'église, accompagné d'une circonstance horrible, a eu lieu dans l'église d'Ougrée à une lieue de Liége. Les voleurs n'ont pu forcer les troncs qui sont intérieurement doublés de fer, précaution que des vols antérieurs avoient conseillée et rendue nécessaire. Ils n'avoient pu forcer le tabernacle non plus; mais ayant pénétré dans la sacristie, ils en trouvèrent malheureusement la clef; et c'est ainsi qu'ils ont pu enlever le saint ciboire *avec les Hosties consacrées!* Ce sacrilége, commis gratuitement et qui ne s'explique que par cet excès de perversité avec laquelle certains esprits commettent le mal pour le plaisir de le commettre, a consterné et profondément affligé les fidèles. Combien n'est-il pas à désirer que ce déplorable exemple serve d'avertissement à tous les curés des paroisses rurales! Les lois ne punissant pas le sacrilége, n'est-il pas de notre devoir de faire tout ce qu'il est possible d'imaginer pour le prévenir? Il nous semble que, dans toute église qui ne jouit pas d'une sûreté entière, non seulement il ne faut pas laisser d'argenterie la nuit, mais qu'il est prudent même d'en ôter les vases sacrés en étain ou en cuivre, si ces vases ont l'apparence d'être faits d'un métal précieux. Il ne faut laisser dans ces églises ni ce qui peut être volé ni ce qui peut donner la tentation et l'idée du

Digitized by Google

vol. Et il est nécessaire que tout le peuple sache que telle est l'extrême précaution du curé. Un voleur de profession n'entre presque jamais que dans des lieux qu'il connoît et où il sait qu'il y a quelque chose à prendre. La valeur des objets, volés dans l'église d'Ougrée, est, dit-on, d'environ 300 fr. Le vol a été commis dans la nuit du 16 au 17 novembre.

— Une grande exposition d'objets d'art s'ouvrira le 7 janvier prochain, dans les salons de l'ancien palais du prince d'Orange à Bruxelles, en faveur des écoles gardiennes qu'on se propose d'établir dans toutes les paroisses de la capitale. Cette exposition se fera sous la protection spéciale de LL. MM. le Roi et la Reine. Le prix du billet est fixé à un franc.

— C'est M. Eugène Simonis, statuaire liégeois, qui vient d'être chargé, par un arrêté royal du 20 novembre, d'exécuter en bronze la statue équestre de notre célèbre Godefroid de Bouillon, laquelle sera érigée sur une des places publiques de Bruxelles. La statue, non compris le piédestal et l'étendard, aura 5 mètres d'élévation. Elle sera du poids de 12,000 kil. et sera payée 90,500 fr. à M. Simonis. Les frais de placement et tous les frais accessoires sont compris dans cette somme. Le monument doit être achevé dans quatre ans, et on compte en faire l'inauguration aux fêtes de septembre 1847. On se rappellera que M. le comte Félix de Mérode a offert 3,000 fr. pour contribuer à cette dépense.

Rome. Le jour de la Toussaint, le Souverain Pontife a assisté dans la chapelle Sixtine, et entouré du sacré Collége, à la messe qu'a célébrée S. E. le cardinal Lambruschini, évêque de Sabine. Après l'Evangile, M. F. Hettinger, élève du collége germanique, a prononcé un discours latin sur la solennité du jour. Dans l'après-midi, les vêpres et les matines des morts ont été chantées à la même chapelle, et, le lendemain, S. E. le cardinal Brignole y a célébré la messe en commémoration des fidèles défunts. Enfin, le 3 novembre, un service solennel a eu lieu, dans la chapelle Sixtine, pour tous les papes décédés. Le cardinal Polidori a officié; le Saint-Père assistoit à la cérémonie, ainsi que le sacré collége et la prélature.

— M. le duc d'Aumale, quatrième fils de Louis-Philippe, se rendant à Naples pour aller de là en Afrique, a été reçu le 30 octobre par Sa Sainteté, qui l'a accueilli avec beaucoup de bonté.

— Le 14 septembre, l'Académie de la Religion a clos ses travaux annuels, et entendu la lecture d'une dissertation de Mgr Charles Gazola, secrétaire de la Congrégation de la Discipline régulière, sur les *écrivains humanitaires*. Le docte écrivain a montré que l'humanité ne peut se permettre de vraies et durables améliorations que de la pratique de la Religion catholique.

Portugal. Le gouvernement portugais a enfin reçu, dit-on, la bulle du Pape pour le rétablissement du patriarchat de Lisbonne. Cette nouvelle est du 8 novembre.

Digitized by Google

Espagne. Le 8 novembre, les deux chambres, réunies extraordinairement, ont voté ensemble sur la question de la majorité de la reine. Il s'y trouvoit 76 sénateurs et 133 députés : total 209. Le président ayant posé la question suivante : *Les cortès déclarent-elles majeure dona Isabelle II?* 193 voix répondent affirmativement et 16 négativement. Le 10 novembre, la jeune reine a prêté le serment devant les deux chambres réunies. Cet événement a été le sujet de grandes réjouissances.

— D'après un rapport officiel inséré dans la *Gazette de Madrid*, le total des biens nationaux vendus jusqu'à la fin de cette année étoit de 154,097. La mise à prix étoit de 1,998,474,698 réaux. La vente a donné 4,933,160,106 réaux.

Suisse. Le grand conseil du Valais s'est réuni le 7 novembre, pour élire l'évêque de Sion, entre les quatre candidats proposés par le chapitre ; mais l'opération n'a été terminée que le lendemain. M. de Preux, professeur de théologie, a réuni la majorité des suffrages et a été nommé.

— Une petite brochure intitulée *La Tunique de N. S. J.-C.*, imprimée à Fribourg et revêtue de l'approbation de Mgr l'évêque de Lausanne, raconte en détail une guérison extraordinaire, opérée le 10 juin dernier sur le jeune Henri Clifford, pensionnaire au collége des Pères Jésuites à Fribourg. Cette relation est accompagnée d'un long rapport du chirurgien et des deux médecins qui ont traité le malade, et qui déclarent eux-mêmes, après avoir décrit la maladie et le traitement, « *qu'ils ne peuvent considérer la guérison que comme due à une intervention directe de la Toute-puissance Divine.* » M. Henri Clifford, âgé de 16 1/2 ans, qui appartient à une des familles catholiques les plus respectables d'Angleterre, se fit une légère entorse au pied le 15 avril dernier, en jouant au ballon. Deux jours après, il se manifesta, au dessous de la malléole, une petite tumeur très-douloureuse au toucher, offrant tous les symptômes d'un furoncle. Cette tumeur perça un bout de quelques jours, sans que la douleur disparût ni diminuât. Toutes les parties voisines du mal étoient d'une sensibilité extrême et finalement, malgré l'emploi de toutes sortes de remèdes, les spasmes se déclarèrent. Ces convulsions duroient des heures entières, et il falloit étendre le malade sur des matelas par terre, et le contenir, à force de bras, afin qu'il ne se blessât pas. Les médecins éprouvant de vives inquiétudes, comme ils le disent eux-mêmes, appelèrent à leur secours M. le professeur Mayor de Lausanne, mais sans plus de succès. Le mal et la douleur augmentoient toujours. Le 31 mai, des spasmes plus violens et plus longs engagèrent les prêtres de la maison à commencer une neuvaine de messes. L'abattement du malade étoit grand ; la douleur et la sensibilité croissoient encore. Le 9 juin au soir, un nouveau remède fut essayé et causa plus de souffrances. Le 10, vers 6 heures du matin, les symptômes d'un nouvel accès se firent remarquer. Les tiraillemens précurseurs

Digitized by Google

gagnoient successivement la jambe et la cuisse. La chaleur du pied étoit extrême; la poitrine étoit oppressée. Vers les 9 heures, on proposa au malade le recours à la sainte relique de la Tunique de N. S. J.-C. dont le collége de Fribourg a le bonheur de posséder une parcelle. Jusque-là le jeune homme n'avoit pas voulu consentir à l'emploi de ce moyen, disant que le mal n'étoit pas assez grand, et qu'il falloit attendre que les médecins eussent épuisé tous leurs moyens. Mais alors il ne résista plus, et il se mit à exciter avec simplicité sa confiance dans la bonté et la toute-puissance de Dieu. Un prêtre arrive avec la relique, s'agenouille près de lui et lui rappèle les *vertus* qui autrefois sortoient du vêtement sacré. Le jeune Clifford est profondément ému, des larmes coulent de ses yeux; sa confiance est telle qu'il fait écarter tous les objets qui l'entourent, afin qu'après sa guérison, nul obstacle n'arrête son passage. C'est dans ces sentimens qu'il récite avec le prêtre différentes prières à N. S., à la sainte Vierge, aux SS. Anges et à ses SS. patrons. Cependant la douleur et la sensibilité, au lieu de diminuer, augmentent plutôt. Enfin la sainte relique est appliquée trois fois à la partie malade, et à l'instant même, le malade se sent guéri. Il lui a paru que quelque chose qu'il compare à un *rayon*, est sorti de la relique et a pénétré tout le pied. Il s'élance de son fauteuil, fait plusieurs pas avec force, et plein de joie, il court avec rapidité à la chapelle voisine, où pieds nuds et à moitié habillé, il se prosterne en versant des larmes de reconnoissance. Quelques momens après, il se chaussa et put mettre des bottes, sans la moindre souffrance; ce qu'il n'avoit pu faire depuis environ deux mois. Le lendemain il descendit dans la cour et joua au ballon comme auparavant et sans qu'il en résultat le moindre inconvénient. Au contraire le jeune homme assuroit que le membre guéri étoit plus fort qu'il n'avoit jamais été. Par une disposition particulière de la Providence, la guérison dont on vient de lire le récit abrégé, fut obtenue précisément le jour anniversaire d'une grâce semblable, accordée à M. Charles de Damas, élève pensionnaire du même collége et qui dut également sa guérison à la sainte relique.

Angleterre. Voici quelques chiffres sur l'état actuel du district de Londres, soumis à la juridiction de Mgr Griffith: Six anciennes chapelles ont été beaucoup agrandies par la construction d'ailes adjacentes ou de galeries; ce sont les chapelles d'Hammersmith, de Kensington, de Chelsea, de Gosport, de Portsea et de Southampton. Quatre vastes eglises ont été bâties, en remplacement des petites chapelles de Bermondsey, Brighton, Reading et Jersey. Huit missions ont été définitivement établies, et huit chapelles ou églises ont été élevées à Saint-John'swood, Colchester, Brentwood, Islington, Tunbridge-Wells, Dover, Croydon et Crayford. Dix autres missions ont aussi été commencées et sont temporairement desservies à Wimbledon, Waudsworth, Parson's Green, Saint-

Digitized by Google

Léonard, Saffron-Hill, Deptford, Gravesend, Hackney, St-Alban, Deal et Chelmford. Dans plusieurs de ces localités, des terrains sont déjà achetés pour la construction de chapelles. Nous devons mentionner aussi la vaste et magnifique église de Saint-Georges, maintenant en construction à Londres. Ce sera, avec la cathédrale de Birmingham, le plus beau monument religieux qui ait été bâti en Angleterre, depuis la réforme. Une nouvelle église (St-Pierre) sera prochainement consacrée à Woolwich. Des églises vont être commencées dans la partie est de Londres (commercial road) et à Guernesey. Les terrains pour ces constructions sont déjà achetés. En 1836, le nombre des prêtres dans le district de Londres étoit de 91; il est aujourd'hui de 135, ce qui donne une augmentation de 44 missionnaires. Quant aux écoles où sont admis les enfans des catholiques pauvres, depuis quatre ans de vastes établissemens ont été formés dans Londres, et reçoivent 1,400 enfans. Il existe, en outre, des écoles à Saint-John'Wood, Islington et Bermondsey. En 1842, le nombre des enfans catholiques instruits gratuitement dans Londres et ses environs, a été de 7,409. Nous ne comprenons ici ni les écoles du dimanche ni les écoles particulières, qui rendent des services nombreux et signalés. Depuis quatre ans, quatre communautés de religieuses ont été établies dans Londres ou ses environs. A Bermondsey se trouve un couvent de Sœurs de la Miséricorde; à Hammersmith, une maison de Sœurs du Bon-Pasteur; à Acton, les Dames du Sacré-Cœur; et à Isleworth, une maison de Sœurs de Charité. Le district de Londres est le premier de l'Angleterre où ces divers ordres se soient établis.

— La conversion d'un membre de l'Université d'Oxford vient de jeter de nouveau l'effroi parmi la société protestante d'Angleterre. M. Charles Seager, M. A. (*master of ars*, grade qui précède celui de docteur en théologie), du collége de Worcester, a embrassé le catholicisme. Ami intime du docteur Pusey, il lui servoit de suppléant dans son cours d'hébreu, et préparoit les élèves à subir leur examen sur la langue sacrée. Il a quitté Oxford, et se trouve en ce moment au collége de Sainte-Marie (Oscott.) Cette conversion a mis presque toute la presse anglaise dans un état de fureur difficile à decrire. Plusieurs journaux demandent jusqu'à quand le docteur Pusey sera laissé à Oxford, distillant le poison à la jeunesse, à l'aide de son enseignement hébraïque. D'autres vont plus loin: ils désirent voir tous les puséystes privés des bénéfices dont ils jouissent, et interdits de l'exercice de leur ministère; ils sollicitent leur expulsion des universités et des paroisses. Ces journaux perdent de vue une circonstance importante: c'est que la moitié du clergé anglican est partisan des doctrines remises en honneur par le docteur Pusey, M. Newman et leurs savans amis. Etoufler le puséysme, ce seroit ôter à l'Eglise anglicane ce qui lui reste de vie et d'espérance.

— Une lettre de Hong-Kong (Chine), en date du 24 juillet,

Digitized by Google

nous apprend qu'il a été bâti dans cette île une superbe église catholique, et que la mission est desservie par des prêtres italiens, français, espagnols et même chinois. On célèbre tous les jours sept ou huit messes, auxquelles viennent assister des hommes de toutes les parties du monde, qui témoignent ainsi de l'universalité et de l'unité de l'Eglise romaine.

France. Les débats entre les évêques et l'université deviennent graves. Le gouvernement le sent et il a voulu user de sévérité. Une simple lettre de Mgr de Prilly, évêque de Châlons, publiée dans un journal, où le prélat se plaint de l'enseignement des colléges et où il manifeste l'intention de retirer les aumôniers de ceux de ces établissemens qui donneroient une instruction anti-catholique, a été déférée au conseil d'Etat le 30 octobre par le garde des sceaux. Le 8 novembre le conseil d'Etat a publié une ordonnance où il déclare qu'il y a *abus* dans la lettre de Mgr de Prilly, en se fondant particulièrement sur ces deux considérans, savoir : que l'évêque se livre à des allégations injurieuses pour l'université; et qu'il menace de refus éventuel des sacremens les enfans élevés dans les colléges. Mais la loi du 18 germinal an X, autrement dite *Articles organiques*, sur laquelle le conseil d'Etat s'appuie, veut que, pour qu'il y ait abus, il faut que l'acte déféré ait eu lieu *dans l'exercice du culte*. Or, une lettre adressée par l'évêque de Châlons à un journal de Paris, ne sauroit être considérée comme un acte fait *dans l'exercice du culte*. On sait d'ailleurs que les Articles organiques n'ont jamais été reconnus par l'Eglise. Quant au reproche fait à l'évêque de vouloir refuser les sacremens aux enfans, il est vraiment ridicule. Le conseil d'Etat sait bien que les étudians des colléges, à défaut d'aumôniers, peuvent toujours approcher des sacremens dans les paroisses, et que même tous les colléges n'ont pas d'aumôniers. Qu'est-ce après tout qu'une déclaration d'abus, faite par des laïcs, contre la conduite d'un supérieur ecclésiastique? Cela empêchera-t-il un bon évêque de remplir son devoir et de parler quand il le juge nécessaire?

— Les conférences à Notre-Dame de Paris commenceront désormais le premier dimanche de décembre, et se continueront chaque dimanche jusqu'à celui de *Quasimodo* inclusivement. Cette année, les 8 premières seront données par M. l'abbé Lacordaire, et les suivantes par M. l'abbé de Ravignan.

— M. Bellemare, écrivain spirituel et un des plus anciens rédacteurs de l'*Ami de la Religion*, à qui nous pensons qu'il fournissoit les articles politiques, est mort chrétiennement le 16 novembre. Il étoit marié et il laisse un fils.

Russie. La défection du clergé grec-uni de l'Eglise catholique ne lui a pas porté bonheur. L'empereur n'en a pas moins confisqué et réuni au domaine de la couronne toutes les possessions territoriales de ce clergé dans les deux éparchies de la Lithuanie et de

Digitized by Google

la Russie-Blanche. Un ukase impérial vient de supprimer la section du collége ecclésiastique qui étoit chargée de la surveillance, de l'administration des terres et des revenus de l'Eglise schismatisée, et l'on peut s'attendre à ce que le collége tout entier, qui n'avoit été que provisoirement conservé, sous la suprématie du synode russe, subisse la même suppression. L'archevêque Joseph de Lithuanie (Szimiasko), ce Judas moderne qui avoit vendu l'Eglise grecque-unie au gouvernement russe, perd aussi pied à pied tous les avantages de la situation qu'il s'étoit réservée. Mais, en revanche, en mutilant le collége dont il est président, l'empereur lui a adressé un rescrit impérial rempli d'éloges sur le zèle qu'il a mis à coopérer à la séquestration des biens de l'ancienne Eglise grecque-unie : pauvre compensation des avantages pécuniaires qu'il pouvoit tirer de sa situation précédente. Au reste, cette disposition dernière est d'autant plus remarquable, appliquée à des bénéficiaires apostats, que dans le même moment des ukases d'une nature toute différente ordonnoient d'assurer aux prêtres russes la jouissance de terres à annexer à leurs paroisses, et de leur allouer des indemnités pécuniaires pour toute espèce de déplacement entrepris par eux dans l'intérêt du service.

— L'an 1840 il est mort en Russie 479 personnes âgées de plus de cent ans, dont 236 ont vécu jusqu'à 105 ans, 108 jusqu'à 110 ans, 59 jusqu'à 115, 45 jusqu'à 120, 25 jusqu'à 125, 4 jusqu'à 130 et 2 (à Kischenew et à Cherson) jusqu'à 145.

Prusse. Les travaux de la cathédrale de Cologne, sans marcher rapidement, avancent néanmoins. Le chœur ne tardera pas à être terminé, et l'on sait qu'il forme à lui seul une vaste église : il y a déjà quelques années qu'il est achevé extérieurement ; mais il restoit à décorer l'intérieur, et c'est à quoi l'on travaille activement. M. Steinle, jeune peintre viennois, élève et émule d'Overbeck, y peint à fresque, et sur fond d'or, des anges en grandeur naturelle, qui prennent leur vol vers les cieux et offrent un aspect ravissant. Cet artiste réparera aussi les vieilles fresques, dont on aperçoit encore les traces sur la clôture d'en bas, et que le badigeon a effacées, peut-être depuis des siècles. Les corniches des colonnes sont peintes en rouge, blanc et or, et ressortent admirablement sur le fond gris des fûts et des murailles. Les vitraux peints, qui règnent tout autour du chœur, dans la partie supérieure, et à la réparation desquels on a travaillé pendant sept ans, sont aujourd'hui rétablis dans leur pureté primitive. Il ne reste plus, pour compléter les restaurations, qu'à achever les peintures à fresque, et quelques détails d'une exécution facile. Alors le chœur de la cathédrale sera sans égal dans la chrétienté ; car il seroit impossible d'imaginer des lignes plus pures et plus hardies, des colonnes plus légères et un ensemble plus parfait. Quant aux autres parties de l'édifice, on peut dire qu'elles ne sont qu'ébauchées. Les colonnes de la grande nef et des nef latérales sont seule achevées.

Digitized by Google

La voûte est à peine commencée. On n'a jeté que cette année les fondemens du mur d'enceinte de la nef et d'un des portails latéraux. Mais on y travaille activement. Le portail est à demi terminé, et le mur d'enceinte lui-même est fort avancé sur une étendue de plusieurs mètres. L'année prochaine il aura probablement atteint la hauteur des colonnes, et alors on pourra commencer le cintrage des nefs latérales. Des deux tours, l'une n'est en quelque sorte qu'à fleur de terre, et il faudra, selon toute apparence, la raser quand on voudra y mettre la main. Mais le temps n'est pas venu de songer à cette gigantesque entreprise, et tout porte à croire qu'on tâchera d'achever la nef avant d'entamer la construction des tours et du portail principal. Les travaux exécutés jusqu'ici sont peu de chose sans doute quand on considère ceux qui restent encore à entreprendre : l'on désespéreroit même de les voir jamais mener à bien, si l'on ne savoit que l'Allemagne a *adopté* la vieille cathédrale et qu'elle fait de son achèvement une question d'honneur national. Il faut, en effet, les forces réunies de tout un grand peuple pour terminer ce monument, dont les proportions colossales ont effrayé la piété de nos aïeux.

— La grande châsse romane, renfermant le corps de Charlemagne, placée autrefois au fond du chœur du *Munster* à Aix-la-Chapelle, et conservée aujourd'hui dans le trésor de cette église, a été ouverte il y a peu de temps, en présence de M. le prévôt du chapitre et de plusieurs autres personnes. Ce n'est qu'après deux heures de recherches qu'on est parvenu à découvrir le secret de la construction, qui remonte à l'empereur Frédéric Barberousse. On y a trouvé tout le corps, à l'exception des grands ossemens conservés à part. Ces restes confirment les traditions appuyées sur le récit d'Eginhart, relativement à la haute statue du grand empereur; son fémur a été trouvé de 52 centimètres de long. Entre autres étoffes précieuses qui enveloppent ces ossemens, on en a découvert une portant une inscription en grec du moyen-âge, laquelle nous apprend que cette étoffe a été commandée par le maître du palais de Constantinople et exécutée dans les manufactures impériales.

Asie. La mission du Maduré, confiée aux Jésuites, vient de faire deux pertes douloureuses. Les PP. Faurie et Garnier ont succombé victimes de leur zèle et des malignes influences d'un climat funeste aux constitutions européennes. Le P. Garnier, né dans le diocèse de Besançon, et l'un des quatre premiers missionnaires jésuites arrivés dans l'Inde en 1837, avoit bâti une grande et belle église à Trichinopoly, et une autre à Maduré. Il venoit depuis quelques mois d'être nommé supérieur de la mission.

— La mission de Corée, si lointaine et si périlleuse, dont on ne recevoit aucune nouvelle, inspire les craintes les plus sérieuses. Mgr Castro, administrateur du diocèse de Pékin, a écrit à Macao qu'il avoit reçu en janvier 1843 des nouvelles de Corée qui annonçoient que Mgr Imbert et ses deux seuls missionnaires

Digitized by Google

européens, MM. Mauban et Chasten, avoient été décapités en septembre 1839. Soixante-dix chrétiens avoient aussi obtenu la couronne du martyre par le même supplice, et cent quatre-vingts autres par celui de la strangulation. Des lettres de Chine annoncent que deux missionnaires français se sont dirigés vers les frontières de la Corée, pour prendre, sur le champ des combats apostoliques, la place des trois illustres et vénérables martyrs.

— Shere-Sing, roi de Punjaub (Lahore), qui avoit à son service le général corse Ventura et plusieurs autres officiers européens, a été assassiné avec ses fils. Ses assassins Ajeet-Sing et Dhyan-Sing, deux de ses ministres, ont été mis à mort à leur tour. Mais les détails de ces massacres sont obscurs et difficiles à comprendre. Les européens à qui le prince accordoit sa confiance, ont été obligés de s'enfuir.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

M. Dewageneer, à Bruxelles, vient de mettre en vente les 6e et 7me volumes des *Sermons* flamands du R. P. Corneille Smet, de la Compagnie de Jésus, publiés par M. J.-B. Mortas, curé d'Ixelles. Le premier de ces deux volumes contient de courtes méditations pour chaque jour du carême, et les sermons pour les dimanches et fêtes depuis le 4e dimanche après l'Epiphanie jusqu'à Pâques; le second nous offre la suite de ces sermons jusqu'à la fête du St-Sacrement. Le prix du volume est 2 fr. Cet ouvrage se publie au profit des écoles chrétiennes et des écoles gardiennes dans la paroisse d'Ixelles. Ainsi, indépendamment du mérite bien reconnu de ces discours et de ces méditations, une œuvre de charité invite encore le clergé et les fidèles à se le procurer. La dernière livraison, comprenant les volumes 8, 9 et 10, est sous presse.

— L'imagerie a acquis, depuis quelques années, un haut degré de perfection, sous le rapport de l'exécution matérielle; mais l'esprit des images, s'il est permis de parler ainsi, ne répond pas toujours à cette exécution. Au lieu de Saints et de Saintes, messieurs les artistes nous donnent souvent toute autre chose. Les prières qui accompagnent quelquefois les images, ne sont pas toujours exactes. On vend aujourd'hui beaucoup d'images présentant la forme d'un simple feuillet de ces beaux manuscrits sur parchemin, où l'on voit de magnifiques encadremens d'or chargés de fleurs, d'images, d'anges, d'arabesques, d'animaux, etc. Ces images ne présentent qu'un texte gothique encadré. Nous en avons une demi-douzaine sous les yeux qui contiennent chacune une prière à la Ste Vierge. Dans l'une on dit: « Je vous donne, ô ma Mère, je vous consacre *mon cœur, mon âme, tout mon être*, à la vie, à la mort, à l'éternité. » Dans une autre, on lui adresse une oraison calquée

Digitized by Google

sur le *Pater* et qui n'en diffère pas beaucoup. « Donnez-nous, lui dit-on, *le pardon de nos fautes*, comme nous l'espérons de votre bonté sans bornes, *et ne nous laissez plus succomber à la tentation, mais délivrez-nous du mal*, ainsi soit-il. » Quoiqu'il y ait moyen d'expliquer ces exagérations et qu'au fond ces prières s'adressent indirectement à Dieu même, qui seul peut donner et refuser, il vaut mieux ne pas les mettre entre les mains des fidèles, qui n'ont que trop de piéges à éviter.

— Le journal flamand le *Middelaer* se publie maintenant à St-Trond chez Van West-Pluymers, sous le titre de *School-en Letterbode* (*Messager des écoles et des lettres*). La rédaction de ce recueil demeure confiée à des écrivains très-estimables, MM. *David*, professeur à l'université catholique, *Bormans*, professeur à celle de Liége, *Bogaerts*, inspecteur diocésain des écoles primaires du Limbourg, etc.. Le but du journal, comme le titre l'indique, est l'amélioration des écoles primaires et de l'enseignement en général, et l'encouragement de la littérature flamande.

— La Société flamande *Met tyd en vlyt*, établie à Louvain sous les auspices de l'université, a célébré, le dimanche 26 octobre, le 7e anniversaire de son institution. Dans cette réunion, M. David a lu un mémoire *sur la vie et les ouvrages de Bilderdyck*, et M. Delgeur, professeur à l'institut de St Louis à Malines, une *Histoire apologétique et critique des nombreux Orientalistes qui ont illustré nos provinces au 19me siécle*. Un banquet, présidé par M. le recteur de l'université, a terminé la fête.

— *De l'état de la philosophie moderne en Allemagne*, par N. Moeller, docteur en philosophie et professeur honoraire à l'Université catholique. Louvain 1843 chez Ikst et Geets, vol. in-8° pr. 2-75. C'est la réunion des articles qui ont paru sur cette matière dans la *Revue de Bruxelles*. L'auteur a continué son travail jusques et y compris le système de Schelling. Il le complétera plus tard par une analyse du système panthéiste de Hegel, ainsi que de la philosophie catholique de Gunter, de Windischman et de Goerres. M. Moeller paroît connoître parfaitement les philosophes dont il nous expose la doctrine, et ses analyses nous donnent une idée suffisante de la philosophie allemande.

— *Choix de chansons et poésies wallonnes*, recueillies par MM. B. et D. Liége 1843 chez Félix Oudart. Ces poésies se publient par livraisons d'une feuille ; il en a paru quatre jusqu'à présent. Les pièces sont au nombre de 13. Elles sont de différentes époques; deux sont du milieu du 17e siècle. Nous y remarquons des noëls, une chanson de danse contre les prédicans hérétiques, des chansons de circonstance sur les événemens politiques, etc. Leur principal mérite, c'est la naïveté ; et c'est en général le caractère des chants populaires dans un idiome non cultivé. Ce recueil aura son utilité, si le choix se fait avec soin. Nous conseillons aux éditeurs de recueillir

Digitized by Google

ce qu'ils peuvent trouver de plus ancien. L'étude du wallon mérite quelque attention à une époque où l'importance de la linguistique est généralement reconnue. Mais il seroit à désirer qu'avant tout on s'occupât d'en faire une bonne grammaire, et qu'on s'y attachât surtout aux élémens du langage, aux sons simples, aux sons composés, aux articulations. Quant au reste, on pourroit prendre pour exemple la grammaire romane de M. Renouard. Il faudroit, comme lui, appuyer la conjugaison et les règles sur les écrits existans.

— *Eléments du Droit civil appropriés à l'enseignement moyen*, par A. Dujardin, professeur à l'athénée royal de Bruxelles. Bruxelles 1843 chez C.-J. de Mat, vol. in-18 de 735 p. pr. 4 fr. Cet ouvrage contient le code civil tout entier, précédé de la Constitution, d'un extrait de la loi électorale, de la loi provinciale, de la loi communale, de la loi sur le jury et de la loi sur la garde civique. A la fin se trouvent les définitions et les règles du Droit romain auquel le lecteur est renvoyé dans le code, un long questionnaire sur tout le code et le supplément à la loi électorale. Les dispositions du code sont accompagnées de notes courtes et élémentaires. Cet ouvrage peut convenir aux écoles spéciales de commerce, aux négocians et à beaucoup d'autres classes de personnes.

— *Notre frontière du nord-ouest*. Excursion pendant les vacances (août 1843), par L. Jottrand. Bruxelles, vol. in-12 de 228 pages. C'est la relation d'un petit voyage, de la rive gauche de l'Escaut à Furnes, Dunkerke, Boulogne, Saint-Omer, Arras et Lille. M. Jottrand a trouvé cette partie de la France encore presque toute flamande sous le rapport du langage, des mœurs et de beaucoup d'autres choses. Son livre contient des détails utiles à savoir pour nous. Sa conclusion est, que la Belgique a, moins que jamais, intérêt à s'associer aux destinées de la France. Et nous le pensons comme lui.

— La nouvelle traduction française du *Catéchisme de Malines*, approuvée par S. Em. le cardinal archevêque, vient de paroître chez Van Velsen-Van der Elst à Malines. Cette traduction, faite avec beaucoup de soin, ne laisse rien à désirer soit pour l'expression soit pour l'exactitude. S. Em. engage les parens et les autres personnes chargées de l'instruction de la jeunesse, à se servir désormais de cette édition.

— Dans la dernière séance de l'Académie royale de Bruxelles, on a adopté le projet d'une circulaire à adresser aux personnes qui, dans les différentes communes du royaume, semblent le plus à même d'aider l'Académie dans ses recherches archéologiques. On désire connoître tout les restes d'antiquités, même les arbres séculaires auxquels se rattachent d'anciens souvenirs. Les renseignemens demandés doivent servir à la confection d'une statistique et d'une carte archéologiques de la Belgique, que l'Académie se propose de publier.

Digitized by Google

— M. De Mat, gérant de la Société nationale pour la propagation des bons livres, vient de mettre en vente : *Nouvelle Prosodie latine*, par L. Quicherat, auteur du *Traité de versification latine* et du *Thesaurus poëticus linguæ latinæ*, ouvrage autorisé par le conseil royal de l'instruction publique, 4e édit. in-12 cart. pr. 75. — *Almanach de Belgique* pour l'année 1844, orné de 90 vignettes etc., pr 40 c.

FAITS DIVERS.

Le 23 novembre, la Maison de refuge, établie provisoirement dans les bâtimens du palais à Liége, nous a offert des cérémonies édifiantes. Mgr l'évêque s'y étoit rendu vers 7 heures et demie du matin. Deux femmes protestantes, l'une du Refuge l'autre de la prison, ont reçu le baptême après avoir abjuré l'hérésie. Le prélat a dit ensuite la messe et adressé un discours touchant à son auditoire; puis il a confirmé 14 autres de ces femmes pénitentes que les *Filles de la Croix* servent avec tant de charité et qu'elles tâchent, non sans succès, de ramener à une vie chrétienne et réglée. Le soir, Mgr a bien voulu y revenir pour chanter le salut. Le R. P. Dechamps, recteur du couvent des Pères Rédemptoristes, a prononcé, pour terminer, un petit discours qui ne peut avoir manqué de produire une heureuse impression. Les filles repenties sont aujourd'hui au nombre de 43. Les dames du conseil étoient présentes aux cérémonies. Mme la comtesse de Mercy-Argenteau a servi de marraine, et M. de Stembert de parrain aux deux femmes converties.

— Les Pères Vandekerckhove, Gilliodts et Vercruysse, de la Compagnie de Jésus, ont donné, au commencement de novembre, une mission aux communes populeuses de Montigny-sur-Sambre, Couillet et Marcinelle. Les fruits de ces exercices ont été abondans. Les ouvriers sont arrivés en masse; les mineurs, après avoir passé la nuit sous terre, étoient à 6 heures du matin avec leurs figures noircies dans l'église. On compte très-peu de personnes, dit-on, qui n'aient approché des Sacremens.

— Les quatre paroisses de la ville de Bois-le-Duc ont eu leur mission à la fois, et nous savons en gros que le succès en a été grand. Les Pères Rédemptoristes s'y étoient rendus au nombre de 15, et il ne falloit rien moins que le zèle de tant de religieux expérimentés, pour répondre à l'empressement de ce peuple éminemment catholique.

— M. Bolson, vicaire à Stavelot, vient d'être promu à la cure de Francheville (Ardenne), nouvelle paroisse, ci-devant chapelle dépendante de Wanne.

— M. F.-M. Van Cannart d'Hamale, prêtre et licencié en théologie de l'ancienne université de Louvain, est mort à Anvers le 20 novembre, à l'âge de 82 ans. Cet ecclésiastique estimable et instruit est généralement regretté.

Digitized by Google

117me Livraison. 1er Janvier 1844.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE NOVEMBRE 1843.

Combat sanglant entre les Russes et les Avares, commandés par Deschamil (les Avares sont une des tribus les plus guerrières du mont Caucase, sur le rivage occidental de la Mer Caspienne). Les Russes se retirent, avec une perte d'environ 1,000 hommes. (La date de ce combat n'est pas donnée).

6. Tentative d'assassinat contre le général Narvaez, capitaine général de la Castille nouvelle, à Madrid.

8. La jeune reine d'Espagne, Isabelle II, âgée de 13 ans, est déclarée majeure par les cortès, par 193 voix contre 16.

Ordonnance de Louis-Philippe déclarant qu'il y a *abus* dans la lettre de l'évêque de Châlons, adressée à un journal, sur l'université. (*Voir notre livr.* 116, *p.* 418.)

9. Les troupes du général Prim entrent dans la place forte de Gironc. Les insurgés, qui l'occupoient sous les ordres d'Ametler, se retirent à Figuières.

10. La jeune reine d'Espagne se rend au sein des cortès et prête serment à la Constitution de 1837. Cette cérémonie est le sujet de grandes réjouissances à Madrid.

11. Combat décisif entre les Français et les Arabes dans la vallée de l'Oued-Malah, au sud-ouest de Tlemcen, à 40 lieues dans le désert. Le khalifa de Milianah, Ben-Allah-Ould-Sidi-Embarrek, le meilleur des chefs d'Abd-el-Kader, son conseiller intime et après lui le personnage le plus important, étoit chargé de ramener auprès de l'émir les restes de son infanterie légère formant environ 800 hommes, et les débris de sa cavalerie, savoir 150 cavaliers démontés et environ 100 cavaliers montés. Le général français Tempoure, qui le poursuivoit depuis le 6, avec 800 hommes d'infanterie, 3 pièces de canon, et 500 chasseurs d'Afrique et spahis, plus une trentaine de cavaliers indigènes, l'atteint après des fatigues inouïes. Les malheureux Arabes sont culbutés et taillés en pièces par la cavalerie; toute la troupe périt ou est faite prisonnière. Le khalifa, poursuivi à outrance par le capitaine Cassaignoles et trois sous-officiers, est tué lui-même, après s'être défendu vaillamment. La perte des Arabes consiste en : 404 hommes tués, dont 2 commandans et 18 sciafs (capitaines); 364 prisonniers,

Digitized by Google

dont 13 sciafs ; 3 drapeaux, parmi lesquels celui de l'émir ; 50 chevaux harnachés ; 600 fusils, des pistolets, des sabres, etc. Les Français n'ont à regretter qu'un brigadier tué par Sidi-Embarrek. Ils ont eu de plus 8 cavaliers blessés grièvement.

14. Ouverture de la session de 1843-1844 des Chambres belges (voir le discours royal dans notre livr. p. 395.).

17. M. Liedts, gouverneur du Hainaut, est élu président de la chambre des représentans belges, par 57 voix sur 85. MM. d'Hoffschmidt et Vilain XIIII sont élus vice-présidens.

20. Les rebelles de Barcelone sont finalement obligés de céder. Le général Sanz entre dans la capitale de la Catalogne par capitulation et ordonne sur le champ le désarmement général de la milice ou garde nationale.

27. M. Lopez, principal personnage des cortès espagnoles par la résistance faite au despotisme d'Espartero, échoue dans sa candidature à la présidence du congrès ; il n'obtient que 66 voix, tandis que son concurrent, M. Pidal, en réunit 80. Celui-ci est déclaré président. A la suite de ce vote, M. Olozaga, président du cabinet depuis 4 jours, propose à la reine la dissolution des cortès.

Le duc de Bordeaux arrive à Londres, où il reçoit la visite d'un grand nombre de Français distingués (plus de 500, dit-on), et entr'autres de M. de Châteaubriand et de M. Berryer.

29. M. Olozaga, accusé d'avoir arraché violemment à la jeune reine le décret de dissolution des cortès, dans la soirée du 28, est destitué par décret royal.

DES SUCCÈS DE L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE ET DE LEURS CAUSES.

Les succès toujours croissants de l'université catholique de Louvain, lui ont suscité depuis un an, une foule de petites jalousies qui ne manquent jamais d'assaillir les positions élevées et le mérite réel. L'année dernière vers cette époque, une feuille politique de Liége se plaisoit à constater, disoit-elle, une diminution notable dans le nombre des élèves inscrits par l'université catholique, à la rentrée des cours et à signaler le commencement d'une décadence certaine.

Cette première attaque fut bientôt suivie d'une seconde tout aussi désintéressée de la part de ses auteurs, mais beaucoup plus générale ; l'enseignement du droit civil étoit incomplet à Louvain, disoit-on, depuis la mort des deux MM. Ernst, qui avoient puissamment contribué à faire une belle réputation à l'université catholique ; et pour réussir dans les études du droit, il falloit se rendre dans toute autre université que celle de Louvain.

Digitized by Google

Il y a environ six semaines qu'un des premiers magistrats de la ville de Gand, M. De Pauw, dirigea contre l'université catholique, une troisième attaque, en lançant contre elle une double accusation; la première d'obéir au sentiment de la peur et à la conviction de son infériorité, lorsqu'elle s'abtient de prendre part au concours; la seconde, d'aspirer à la suppression des universités qui sont aujourd'hui ses émules.

L'université catholique a poursuivi paisiblement sa marche progressive au milieu de ces injustes attaques, et des faits éclatants sont venus successivement donner un démenti péremptoire à ses adversaires et à ses détracteurs.

Il a été prouvé l'année dernière, que la prétendue diminution d'élèves, résultoit de la comparaison faite entre les chiffres des inscriptions d'une année entière, et celui des inscriptions des deux premiers mois d'une année, qui ne devoit atteindre son chiffre maximum que vers le mois de mars.

L'attaque étoit donc mal fondée à son point de départ; elle l'étoit aussi dans son objet; car des documents dignes de foi nous attestent, qu'en faisant la comparaison du chiffre des inscriptions des deux premiers mois de l'année 1841-42 et de l'année 1842-43, on trouve en faveur de cette dernière une augmentation de *cinq* nscriptions. Le chiffre de la première de ces années étoit 545, pour les études universitaires (710 y compris les humanités); celui de la seconde étoit 550 (et 720 y compris les humanités), il y avoit donc progrès évident.

Mais ce qui prouve encore mieux l'erreur commise par les adversaires de l'université catholique en présageant sa décadence, c'est que le chiffre des inscriptions des deux premiers mois de cette année 1843-44, est augmenté de *cinquante et une* inscriptions *pour les deux premiers mois* sur l'année dernière; il est de 601 élèves pour les études universitaires, et de 762 y compris les humanités.

Ce fait démontre beaucoup mieux que les raisonnements, que l'université catholique est encore en progrès sous le rapport du nombre des élèves, quoiqu'elle soit destinée sans doute à s'arrêter un jour dans sa marche ascendante, et a voir le chiffre maximum des inscriptions osciller entre deux termes que les circonstances ordinaires auront fixés, mais dont le terme inférieur attestera toujours une grande prospérité.

Un établissement qui compteroit 580 élèves après en avoir compté 600 et au delà, ne seroit point censé arriver à une période de décadence alors que les établissements rivaux ne compteroient chacun que 180 à 300 élèves, sans aucune chance de prospérer à l'avenir; alors surtout que ce seul établissement revendiqueroit environ autant d'élèves admis par les jurys d'examen, que les trois universités rivales, et compteroit au bout de son année de décadence, 182 élèves couronnés par le jury; et 69 candidats honorés de distinctions et de grandes distinctions.

Digitized by Google

La seconde attaque plus sourde, mais aussi plus perfide, n'étoit pas mieux fondée. Les chiffres du jury le prouvent. Les candidats, qui se préparoient au doctorat en droit, étoient les seuls élèves, qui souffroient de l'absence d'un professeur de droit; eh bien, tous ceux qui se sont présentés au jury, ont été admis; et sur 7 qui s'étoient présentés, *deux* ont obtenu la distinction et *deux* la grande distinction, c'est-à-dire, que plus de la moitié de ses élèves a obtenu dans ses examens des succès brillants. Ce fait ne prouve-t-il pas, que l'on avoit exagéré le tort que la perte de M. Ernst avoit causé à l'université catholique, et le dommage que les élèves éprouvoient parce qu'il n'avoit pas été immédiatement remplacé?

Aux examens du jury où ni l'intrigue, ni les compérages, ni les faveurs, ni les secours occultes, ne peuvent fausser les résultats définitifs, comme dans le concours universitaire, l'université catholique a dépassé toutes les universités du pays, par le nombre des élèves présentés, des élèves admis et des élèves distingués; elle a obtenu non seulement le plus grand nombre absolu d'admissions, mais même dans plusieurs branches, le plus grand nombre relatif et proportionnel. Est-ce après d'aussi éclatants succès, que l'université catholique obéiroit au sentiment de la peur, et reculeroit devant une lutte à conditions égales? Nous ne craignons pas d'affirmer, qu'elle se présenteroit la première dans l'arène, si on lui proposoit une épreuve sérieuse, publique et sagement combinée.

Ceux qui ont prétendu que l'université catholique aspiroit à la destruction des universités rivales, n'ont jamais pu citer un fait qui justifiât cette assertion; et ce qui plus est, ils n'ont jamais compris les vrais intérêts de l'université cotholique. Les chances de succès, qui lui ont été laissées par le fait même de la fondation de trois autres établissements d'instruction supérieure, sont assez belles, pour qu'elle n'aspire à aucun changement. Elle obtient la palme, et triomphe partout; que peut-elle désirer encore? Ses succès seroient-ils plus solides, si la rivalité ne stimuloit plus son zèle et n'excitoit plus son émulation? Sa gloire seroit-elle plus pure, si elle étoit proclamée *la première*, là ou l'on chercheroit en vain une *seconde?* Vaudroit-il mieux peut-être, qu'elle n'eût plus de rivales ou qu'elle n'en eût qu'une? Nous ne pouvons le croire, quelle que soit l'assurance de ses adversaires, en lui prêtant des désirs chimériques.

Qu'on se garde de croire néanmoins que nous rangions le nombre de ses rivales parmi les causes principales de son succès. L'université catholique prospère, par un effet des causes intrinsèques à sa nature et à son but, causes puissantes et inaltérables, qu'aucune combinaison gouvernementale ne pourra étouffer.

Outre l'excellente direction des études, et le choix plus heureux de ses professeurs, l'université catholique possède dans ses principes et dans son but un élément de succès, qui plane au dessus de toutes les combinaisons possibles. Par cet élément, elle se trouve

Digitized by Google

élevée à une position que nul autre établissement ne pourroit lui ravir, ni même partager avec elle à moins qu'il ne consentît à se placer sur son terrain, ou qu'il ne parvînt à trouver, ce qui nous paroît impossible, un terrain aussi favorable que celui qu'elle occupe. Expliquons-nous. Ce qui donne la vie aux établissements publics et surtout aux établissements d'instruction, c'est l'idée, le principe, le sentiment moral et religieux qu'ils représentent. Dès qu'ils ont pour but un intérêt de principe, un intérêt moral et religieux, ils se trouvent en rapport avec le sentiment de la majorité de la nation, et obtiennent toutes les sympathies. Si au contraire ils représentent une idée vulgaire ou triviale, si leur but est purement *politique*, *municipal* ou *administratif*, ils ne seront jamais animés de cette vie active, ni de cette action progressive, qui est la source réelle du succès.

Or, l'université de Louvain possède ce principe de vie; et ses rivales ne le possèdent pas.

Demandez à nos évêques dans quel but l'université catholique a été fondée; et ils vous répondront sans hésiter, qu'elle a été établie pour servir de sauve-garde à la religion de nos pères, et unir le progrès de toutes les connoissances humaines aux principes moraux et religieux, sans lesquels la société civile ne peut se maintenir... Quel est l'homme religieux et moral qui n'aime aussitôt l'université catholique, et qui ne soit prêt à lui accorder ses affections les plus intimes?

Demandez ensuite aux administrateurs de l'université libre, pourquoi leur établissement a été fondé? et déjà ils vous ont répondu dans le rapport de cette année (1), que ce fut pour *doter la capitale*, et faire contrepoids aux universités de l'Etat et à celle de Louvain; pressez-les davantage, et ils avoueront que l'université de Bruxelles a pour but d'alimenter le libéralisme, idée creuse et négative, s'il en fut jamais, surtout du point de vue moral et religieux. Dès lors, sur quelles sympathies peut-elle compter?

Demandez aux amis et protecteurs des universités de Liége et de Gand, pourquoi ces établissements ont été fondés, et ils vous répondront: Afin que le gouvernement possède des établissements d'enseignement supérieur, et que deux grandes villes jouissent des avantages matériels, que ce genre d'établissements procure.

Ce but, non moins que celui du libéralisme n'est ni religieux, ni moral, mais politique et civil, et par conséquent stérile en matière d'enseignement. Jamais, nous osons le dire, il ne donnera la vie, ni même la santé aux établissements d'instruction dont la fondation n'aura pas de but plus élevé. Qu'on augmente encore l'énorme budjet des deux universités de l'Etat (au-delà de 600,000 francs), qu'on fortifie le corps professoral, qu'on améliore les

(1) Voyez ci-dessus livr. 124, p. 289.

Digitized by Google

réglements, et toutes ces réformes n'aboutiront à aucun résultat satisfaisant, si l'on n'a trouvé d'abord un principe; une idée morale et religieuse qui soit pour ces institutions une source de vie et d'activité.

L'université de Louvain n'a donc rien à craindre dans les circonstances actuelles. Doit-elle redouter des combinaisons nouvelles?

Les projets de nos hommes d'Etat nous sont inconnus; mais les craintes de M. De Pauw, qui ont sans doute un motif fondé en dehors des désirs imaginaires de l'université catholique, nous engagent à discuter les éventualités.

Si les prévisions de ce magistrat se réalisoient de manière à ce que les deux universités de Liége et de Gand n'en formassent plus qu'une seule établie dans la capitale, l'université catholique verroit-elle à l'instant s'arrêter le cours de ses succès?

La chose nous paroît fort douteuse, et voici pourquoi.

Tandis que la jeunesse belge accourt à Louvain de toutes les provinces du royaume, les universités de Liége et de Gand voient affluer surtout à leurs cours la jeunesse de la ville et des environs. A Louvain le nombre des Louvanistes est imperceptible; à Gand et à Liége, le nombre des Gantois et des Liégeois est considérable; et pourquoi? Parce que plusieurs familles s'efforcent de diminuer les frais d'éducation, ou désirent garder sous leur surveillance immédiate leurs fils étudiants. Elles cèdent à ces motifs malgré l'affection qu'elles ont vouée aux principes que l'Université de Louvain représente, parce qu'elles croient pouvoir procurer à leurs enfants une grande partie des avantages que cette Université leur procureroit, sous le rapport religieux, en choisissant les cours donnés par les professeurs dont les principes religieux sont connus et en interdisant ceux, dont la fréquentation pourroit peut-être leur devenir funeste. Nous n'accusons personne en signalant ce fait; mais nous invoquons le témoignage respectable d'hommes bien informés, qui nous assurent, qu'en thèse générale les cours universitaires, dont les professeurs offrent le plus de garanties morales et religieuses, sont les mieux fréquentés et les plus suivis.

Otez à ces parents ces motifs de circonstance; obligez-les à déplacer leurs enfants; faites qu'ils ne puissent plus les garder au foyer paternel; obtiendrez-vous alors d'eux qu'ils envoient leurs fils ailleurs qu'à l'Université catholique? De quoi se vantent aujourd'hui les universités de l'Etat, si ce n'est d'offrir autant de garanties morales et religieuses que celle de Louvain? A-t-on jamais entendu leurs protecteurs se vanter, comme les élèves de l'université de Bruxelles, d'avoir trouvé une religion nouvelle et un culte nouveau? Se piquent-elles de cet esprit moqueur et impie qui caractérisoit les universités belges au temps de Guillaume? Non, l'établissement de l'Université catholique a forcé les établissements du gouvernement à choisir une direction tout-à-fait différente de celle qui avoit été suivie jusqu'en 1830, et ce changement est une des conquêtes

Digitized by Google

de l'Université de Louvain. Le seul moyen de réussir aujourd'hui en Belgique, c'est de professer le respect de la religion et des mœurs, et de tendre au moins par des vœux, vers le but d'une éducation chrétienne. Ce but seul est national, et quiconque ne s'efforce pas de l'atteindre, ne réussira jamais en Belgique.

Si l'Université cath. réussit, au-delà de toute espérance, c'est qu'elle s'est proposé dès le principe l'intérêt religieux, moral, et vraiment national. Avant de lui créer une lutte redoutable, avant de donner la vie active aux établissements du gouvernement, on devra découvrir dans le domaine des intérêts moraux et religieux une idée, un principe, un but, qui soit cher au pays entier et qui mérite son affection sans réserve. Jusqu'ici ces établissements sont le résultat artificiel d'une loi; le produit matériel d'un intérêt local; le résultat factice d'une combinaison administrative; et les combinaisons artificielles et matérielles, sont de leur nature impuissantes et stériles, surtout en fait d'instruction publique. Qu'on cherche dans cette idée, ce sentiment, qui fait toute la force de l'Université catholique, et alors les établissements souffrants pourront sortir du marasme qu'on leur attribue, et vivre d'une vie progressive. Tout autre remède seroit inefficace; le mobile que nous venons d'indiquer est le seul qui puisse les élever jusqu'à la position qu'occupe aujourd'hui l'Université de Louvain.

Les critiques fréquentes des adversaires de cette université, ne contribuent pas peu à lui rappeler cette position et à l'y affermir. Le public est exigeant vis-à-vis de l'Université catholique; il s'occupe beaucoup d'elle. La Belgique entière a retenti du bruit de la perte de ces MM. Ernst, qu'un journal de Bruxelles qualifia de perte du *parti clérical;* depuis lors ce journal qui n'a d'affection que pour l'université de la capitale, a rappelé vingt fois le vide que la mort avoit laissé dans les rangs des professeurs de Louvain. Chacun savoit dans cette ville que du temps où ces deux messieurs donnoient leur cours, il y avoit une espèce de luxe dans le personnel de la faculté de droit, et que l'absence de l'un des deux ne pouvoit ni trop charger leurs collègues, ni troubler ou affoiblir les études. Et cependant les organes de l'opinion publique et les amis des établissements rivaux n'ont cessé de reprocher à l'Université catholique le retard prudent qui a été mis au remplacement des MM. Ernst, et le vide que l'un d'eux a laissé pendant une année scolaire.

Quelle est l'université belge envers laquelle on ait jamais usé de tant de rigueur? Nous avons appris, par hasard, qu'à l'université de Gand et de Liége, des cours importants avoient été en souffrance, pendant des mois et des années; nous l'avons appris; mais le public qu'en a-t-il su? Quel journal a critiqué ce vide dans l'enseignement, ou blâmé ce retard? Aucun que nous sachions. On est donc moins exigeant à l'égard des universités de l'Etat, qu'envers l'Université catholique; on est moins préoccupé d'elles; leurs succès comme leurs revers intéressent moins; il y a dans le public une espèce de sens intime

Digitized by Google

qui élève l'Université de Louvain au-dessus des universités rivales et lui impose le devoir de faire plus qu'elles. Jusqu'ici l'Université catholique a compris ce devoir et l'a accompli : qu'elle persévère courageusement dans les voies où elle marche, et toute espèce de lutte avec des établissements rivaux non seulement lui sera facile, mais lui procurera encore des triomphes nouveaux ; son passé glorieux lui garantit le plus bel avenir.

Mais revenons au présent, pour constater les succès que l'Université catholique a obtenu cette année.

Voici les tableaux qui exposent les résultats définitifs des examens du jury de cette année pour toutes les universités de la Belgique ; nous nous réservons d'en tirer à l'instant des conclusions bien flatteuses pour l'Université de Louvain.

TABLEAU GÉNÉRAL DES ADMISSIONS AU JURY D'EXAMEN PENDANT LES DEUX SESSIONS DE 1843.

	INSCRITS.	ADMIS AVEC SATISFACTION.	ADMIS AVEC DISTINCTION.	ADMIS AVEC GR. DISTINCTION.	ADM. AV. LA PLUS GRANDE DIST.	TOTAL DES ÉLÈVES ADMIS.	AJOURNÉS.	RETIRÉS.	REJETÉS.
POUR LA CANDIDATURE EN PHILOSOPHIE.									
Première et deuxième sessions de 1843.									
L'UNIV. DE									
Louvain	68	29	7	4	2	42	14	12	»
Liége	29	12	3	1	1	17	6	5	2
Gand	27	15	1	»	»	16	2	2	»
Bruxelles	14	10	»	1	»	11	2	»	1
Etud. pr.	45	14	2	2	1	19	12	12	1
Totaux	183	80	13	8	4	105	36	31	4
POUR L'ÉPREUVE PRÉPARATOIRE AUX SCIENCES.									
Première et deuxième sessions de 1843.									
Louvain	42	32				32	4	5	1
Liége	24	12				12	1	9	2
Gand	11	8				8	2	»	1
Bruxelles	6	4				4	»	2	»
Etud. pr.	17	4				4	3	6	4
Totaux	100	60				60	10	22	8

Digitized by Google

POUR LA CANDIDATURE EN DROIT.

Première et deuxième sessions de 1843.

L'UNIV. DE	INSCRITS.	ADMIS AVEC SATISFACTION.	ADMIS AVEC DISTINCTION.	ADMIS AVEC GR. DISTINCT.	ADM. AV. LA PLUS GRANDE DIST.	TOTAL DES ADMISSIONS.	AJOURNÉS.	RETIRÉS.	REJETÉS.
Louvain	32	17	6	1		24	5	3	1
Liége	15	6	»	»		6	7	2	»
Gand.	12	4	2	»		6	5	1	»
Bruxelles	24	16	2	1		19	»	»	»
Etud. pr.	10	»	»	»		»	5	5	»
Totaux	93	43	10	2		55	22	11	1

POUR LE DOCTORAT EN DROIT.

Première et deuxième sessions de 1843.

Louvain	13	5	3	3		11	»	2	
Liége	10	5	1	1		7	2	1	
Gand	8	1	3	»		4	3	1	
Bruxelles	11	8	1	»		9	1	1	
Etud. pr.	7	1	»	»		1	6	»	
Totaux	49	20	8	4		32	12	5	

POUR LA CANDIDATURE EN MÉDECINE.

Première et deuxième sessions de 1843.

Louvain	18	7	6	»		13	4	1	»
Liége	6	4	2	»		6	»	»	»
Gand	20	8	4	1		13	4	3	»
Bruxelles	2	1	»	»		1	1	»	»
Etud. pr.	3	1	»	»		1	»	1	1
Totaux	49	21	12	1		34	9	5	1

Digitized by Google

	INSCRITS.	ADMIS AVEC SATISFACTION.	ADMIS AVEC DISTINCTION.	ADMIS AVEC GR. DISTINCTION.	ADM. AV. LA PL. GR. DISTINT.	TOTAL DES ÉLÈVES ADMIS.	AJOURNÉS.	RETIRÉS.	REJETÉS.
POUR LE DOCTORAT EN MÉDECINE, LES TROIS EXAMENS RÉUNIS.									
Première et deuxième sessions de 1843.									
L'UNIV. DE									
Louvain	46	6	11	17	5	39	»	7	»
Liége	22	10	4	4	2	20	1	1	»
Gand	38	11	14	6	»	31	4	3	1
Bruxelles	38	3	14	11	2	30	5	3	»
Etud. pr.	11	3	3	1	1	8	1	2	»
Totaux	155	33	46	39	10	128	11	16	1
POUR LA CANDIDATURE EN SCIENCES NATURELLES.									
Première et deuxième sessions de 184[illegible].									
Louvain	41	18	1	1		20	5	9	6
Liége	12	4	»	»		4	»	7	1
Gand	18	8	2	»		10	»	7	1
Bruxelles	9	3	»	»		3	2	2	2
Etud. pr.	11	1	1	»		2	»	6	3
Totaux	19	34	4	1		39	7	31	13
POUR LA CANDIDATURE EN SCIENCES MATHÉMATIQUES ET PHYSIQ.									
Louvain	6	1	»			1	2	3	
Liége	»	»	»			»	»	»	
Gand	1	»	»			»	»	1	
Bruxelles	2	»	1			1	»	1	
Totaux	9	1	1			2	2	5	

L'université de Gand a présenté un candidat pour le doctorat en sciences mathématiques et physiques, qui a obtenu la plus grande distinction.

La moitié environ des élèves qui se sont retirés ont fait constater par le jury les motifs légitimes de leur absence. Cette observation s'applique à tous les candidats inscrits pour le doc-

Digitized by Google

torat en médecine. Les chiffres des quatre examens requis pour le doctorat en médecine ont été réunis ; les deux premiers ont pour objet la médecine proprement dite, le troisième la chirurgie, le quatrième les accouchements.

Qu'on veuille bien se souvenir que le nombre des concurrents dans la lutte dont nous venons de présenter les résultats étant de *cinq*, chaque université ne doit aspirer pour avoir une part égale, qu'à *un cinquième*, des admissions simples, des distinctions et grandes distinctions accordées par le jury. Toute part au-delà du cinquième dénote la supériorité de l'établissement qui a su la mériter, en formant plus d'élèves, et en formant des élèves plus distingués. De ce point de vue, parcourons le résumé du tableau précédent et nous verrons,

que le nombre total des *admissions simples* a été pour

La candidature en philosop.	de 105	dont	42	pour l'Univ. cath.
L'épreuve préparatoire . .	de 60	—	32	id.
La candidature en droit . .	de 55	—	24	id.
Le doctorat en droit . . .	de 32	—	11	id.
La candidature en médecine	de 34	—	13	id.
Le doctorat en médecine .	de 128	—	39	id.
La cand. en sciences natur.	de 39	—	20	id.
La cand. en sciences math.	de 2	—	1	id.
Total	455	dont	182	id.

Le nombre des distinctions a été pour

La candidat. en philosophie	de 13	dont	7	pour l'Univ. cath.
La candidature en droit .	de 10	—	6	id.
Le doctorat en droit . . .	de 8	—	3	id.
La candidature en médecine	de 12	—	6	id.
Le doctorat en médecine .	de 46	—	11	id.
La cand. en sciences natur.	de 4	—	1	id.
La cand. en sciences math.	de 1			
Total des dist.	94	dont	34	id.

Le nombre des grandes distinctions a été pour

La candidat. en philosophie	de 8	dont	4	pour l'Univ. cath.
La candidature en droit .	de 1	—	1	id.
Le doctorat en droit . .	de 4	—	3	id.
Le doctorat en médecine .	de 39	—	17	id.
La cand. en sciences natur.	de 1	—	1	id.
Total des grandes dist.	53	dont	26	id.

Digitized by Google

La plus grande distinction a été donnée
Pour la cand. en philosophie 4 fois dont 4 pour l'Univ. cath.
Pour le doctorat en médecine 10 fois dont 5 id.

Il résulte de ces résumés, que dans la candidature en philosophie, il y a eu 13 distinctions dont 7 pour l'université de Louvain, c'est-à-dire plus de la moitié; 8 grandes distinctions dont 4 pour Louvain, c'est-à-dire la moitié; 4 très-grandes distinctions, toutes quatre pour l'Université catholique.

Dans la candidature en droit, il y a eu 10 distinctions, dont 6 pour Louvain, c'est-à-dire plus de la moitié; et une grande distinction qui appartient à la même université.

Dans le doctorat en droit il y a eu 4 grandes distinctions dont 3 pour l'Université catholique.

Dans le doctorat en médecine il y a eu 39 grandes distinctions dont 17 pour l'Université catholique, c'est-à-dire prés de la moitié; et 10 très-grandes distinctions dont 5 pour l'Université catholique, c'est-à-dire la moitié.

Nous ferons remarquer en outre que l'Université catholique compte pour elle, près de la moitié des candidats reçus en droit, 24 sur 55; ce qui annonce à l'Université catholique un cours nombreux pour le doctorat dans la même branche; elle compte aussi dans ses rangs un tiers de tous les candidats en médecine, qui vont se préparer au doctorat, et qui augmenteront le nombre des élèves de la faculté de médecine.

Cette faculté compte aussi pour elle plus de la moitié, 32 sur 60, de tous les candidats en sciences, qui commencent cette année les études de la candidature en médecine.

Enfin l'Université catholique compte 182 candidats reçus sur 455, c'est-à-dire les 2/5; 34 sur 94 distinctions simples, c'est-à-dire les 2/5; 26 sur 53 grandes distinctions, c'est-à-dire la moitié; 9 sur 14 très-grandes distinctions, c'est-à-dire les *deux tiers*.

Voilà, nous aimons à le dire, pour terminer, les magnifiques succès qui signalent pour l'Université catholique une année de prétendue décadence!

HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ COMPENDIUM,

AUCTORE H.-J. WOUTERS.

Tomus III. Vanlinthout et Vandenzande. Lovanii 1843.

(*Voir Tome IX*, *p.* 238 *et* 589.)

Le troisième et dernier volume de l'abrégé de l'histoire ecclésiastique de M. Wouters vient de paroître, à la grande satisfaction

Digitized by Google

des personnes qui avoient acquis les premiers volumes et attendoient celui-ci avec impatience. Il embrasse les temps modernes, dont l'histoire est généralement moins connue que celle des trois premiers siècles de l'Eglise, déjà à quinze siècles de nous. L'auteur n'a pas dévié d'une ligne de son plan primitif; malgré la difficulté de de resserrer une masse d'événements importants dans un cadre aussi étroit, il est parvenu à renfermer dans ce volume de 400 pages, tout ce qui s'est passé de plus remarquables dans l'Eglise depuis le commencement de la Réforme jusqu'au règne de Grégoire XVI. Il a consulté les sources principales, et en général les plus communes, afin que les professeurs qui développent les faits, puissent les aborder plus facilement. On doit lui savoir gré d'avoir achevé son œuvre, et d'avoir vaincu les peines du travail que l'histoire des derniers temps exige. Combien peu d'auteurs ont achevé l'histoire de l'Eglise après l'avoir commencée? Presque tous s'arrêtent avec Baronius au XIII° siècle; d'autres s'arrêtent à une époque plus reculée. L'abrégé de M. Wouters parcourt tous les siecles depuis le Sauveur jusqu'à l'année 1830.

Une table chronologique des événements principaux termine le volume, et présente dans l'espace de quarante pages une longue chaîne des faits, que l'élève doit tâcher de graver plus profondément dans sa mémoire. Ce résumé facilitera beaucoup l'étude de l'histoire, dans cet abrégé.

Plusieurs séminaires l'ont adopté comme remplissant une alcune reconnue depuis longtemps. Nous désirons que ses succès déjà considérables s'accroissent encore de jour en jour.

DE L'ÉTAT ACTUEL DU CLERGÉ EN FRANCE,

ET EN PARTICULIER DES CURÉS RURAUX, APPELÉS DESSERVANTS,

par MM. C. et A. Allignol, *prêtres desservants*,

in-8°, Paris 1839 et Liége 1843 chez Desoer.

Lorsque cet ouvrage parut en France, nous crûmes devoir nous abstenir d'en rendre compte, non seulement parce que la question des desservants avoit déjà été soulevée sans résultats en Belgique, mais aussi parce qu'elle est très-délicate de sa nature, comme question d'autorité et d'obéissance. On a vu paroître en 1834 une prétendue *Consultation canonique*, publiée à Malines, dont le but étoit de jeter le mécontentement dans une partie notable du clergé, en lui représentant la position des curés desservants comme très-précaire et très-désagréable, surtout lorsqu'on la compare à la position des curés primaires qui jouissent de l'inamovibi-

Digitized by Google

lité dont jouissoient, avant la révolution française, tous les curés proprement dits.

Dans une petite brochure intitulée, *De l'état actuel des curés et des desservants*, *par M. Ch. Wilmet prêtre*, un savant professeur du séminaire de Namur releva les inexactitudes, les erreurs, et la mauvaise tendance de la *Consultation canonique*, et parut clore le débat.

La question a été soulevée en France l'an 1839 par les frères Allignol, prêtres desservants, dans le volume dont il s'agit ici. Cette publication causa un véritable scandale, à tel point que les auteurs, généralement blâmés par les membres les plus distingués et les plus instruits du clergé français, prirent leur recours vers le St-Siége, pour s'en rapporter à son jugement. Nous savons de bonne part que le livre, après mûr examen, étoit sur le point de subir une condamnation, quand les auteurs, accourus personnellement à Rome et protestant de leur soumission et de leurs bonnes intentions, obtinrent de la bonté du Souverain Pontife, qu'aucune décision ne seroit prise à leur égard.

Ces Messieurs, dans une *déclaration* insérée dans l'*Ami de la Religion* du 2 mars 1841, parurent regretter qu'aucun jugement ne fût intervenu; ils ignoroient sans doute la décision qui les attendoit si le St-Siége eût jugé à propos de prononcer.

Du reste ils *déclarent* dans l'*Ami de la Religion*... 5° « Que d'après les observations qui leur ont été faites de divers points, mais surtout à Rome, ils reconnoissent s'être trompés dans les articles 2 et 3 du second chapitre de la première partie de leur livre, en attribuant soit aux chapitres, soit aux curés, soit aux simples prêtres, *des droits qui ne sont que de simples privilèges à eux accordés par l'Eglise et révocables par elle*; et aux pages 217 et 218, en décidant que le desservant, par cela même qu'il est révocable *ad nutum*, peut malgré l'ordre de son évêque, quitter son emploi et se retirer quand il le veut. *Nous reconnoissons*, poursuivent ces Messieurs, *que nous avons pu manquer d'exactitude soit dans ce que nous avons dit des droits du desservant à l'inamovibilité*, soit dans quelques autres points... »

Ils avouent ainsi qu'ils se sont trompés sur le fond même de la question qu'ils traitent et qui roule presque tout entière, dans leur ouvrage, sur de prétendus droits à l'inamovilité fondés sur le droit canon ancien.

Cet ouvrage donna lieu à plusieurs publications du même genre; on vit paroître : *Des succursales et des desservants par l'abbé P.* CURÉ-*desservant* au diocèse de B... 16 pages in-8° chez Lagny à Paris 1840... *Entretiens de trois séminaristes sur cette question : Qu'est-ce qu'un prêtre succursaliste en France, par M. l'abbé O. J. M.* 162 *pag. in*-8° *Paris* 1842. Ces brochures n'eurent aucun retentissement, et ces Messieurs Allignol désavouèrent dans leur *declaration*, insérée dans l'*Ami de la Re-*

Digitized by Google

ligion tous les écrits publiés en faveur de leur livre ou à son occasion. M. l'abbé Richaudeau, directeur du séminaire de Blois, leur opposa l'ouvrage intitulé : *De l'ancienne et de la nouvelle discipline de l'Eglise en France, où l'on repond aux assertions du livre de Messieurs Allignol* 323 *pages in-8° Avignon* 1842.

Quel est le caractère et la tendance du livre de Messieurs Alligual?

Nous y remarquons d'abord une grande ignorance du droit ecclésiastique. Ces Messieurs se sont fait les idées les plus étranges, de l'origine, de l'étendue des droits, que les différents degrés de la hiérarchie ont possédés autrefois ou peuvent revendiquer aujourd'hui. Ils ont une idée fausse du pouvoir des métropolitains dans les premiers siècles; ils prétendent qu'au premier âge, les ecclésiastiques qui s'acquittoient des fonctions confiées aujourd'hui aux curés, possédoient un code de droits en due forme (p. 9). Il est notoire, au contraire que, dans les premiers temps et jusques dans le moyen âge, les simples prêtres vivoient et s'acquittoient du saint ministère dans une dépendance absolue de leur évêque (1). Ils font allusion aux droits divins des curés, inventés par les écrivains jansénistes pour transformer ces modestes pasteurs des âmes en petits potentats spirituels et les opposer aux évêques; ils semblent ignorer le motif principal et la première origine de l'inamovibilité des curés, qui fut consacrée par le droit ecclésiastique pour prévenir la simonie, alors que la charge d'âmes étoit attachée à des bénéfices; ils oublient que ce motif ne subsiste plus en France et en Belgique, où les bénéfices ont été supprimés; ils ne tiennent pas compte de la conduite du S. Siége, qui, depuis quarante ans, approuve au moins par son silence (nous ne prétendons pas davantage pour le moment) la discipline actuelle, qu'il devroit condamner et réformer si elle entraînoit les horribles abus, les affreuses calamités que MM. Allignol lui attribuent; enfin ils se font complètement illusion sur la force des anciennes lois disciplinaires, auxquelles la coutume contraire a légitimement dérogé, et s'appesantissent sans raison sur le sens du mot *desservant* dans le droit ancien et dans le droit moderne.

Puisque ces MM. protestent de leurs bonnes intentions, nous nous garderons d'attribuer ces défauts à leur mauvaise volonté; nous les attribuons à leur ignorance du droit ecclésiastique.

Il est un autre genre de défauts, qui ôte à leur ouvrage toute autorité quelconque; je veux dire leur exagération ridicule.

Tous les maux que l'Eglise déplore, n'ont pas d'autre source, d'après eux, que l'amovibilité des desservants. Si la foi se refroidit, si le zèle sommeille, si l'incrédulité persécute, si les églises sont pauvres, si le clergé est moins respecté, si les évêques ont moins d'empire, si les études sont trop foibles, si l'état de l'Eglise en

(1) On peut voir à ce sujet l'ouvrage capital de l'abbé Nardi, De Parocho, 2 vol. in-4°. Pesaro 1829.

Digitized by Google

France est pénible, ne cherchez pas d'autres causes de tous ces maux, que l'amovibilité des desservants; ces MM. assurent qu'il n'en existe pas d'autre... Au contraire, introduisez l'inamovibilité des desservants, et tout désordre disparoît; l'Eglise prospère, la foi se ranime, les peuples en foule remplissent nos basiliques, le respect public environne le clergé, un nouvel âge d'or vient de luire... Voilà en peu de mois la théorie développée dans le livre de MM. Alignol.

Et cependant dès qu'on descend de leur point de vue, pour considérer la réalité des choses, et prévenir toute l'illusion, que voit-on dans cette amovibilité des desservants, si ce n'est une mesure disciplinaire, qui laisse aux Evêques, dans les circonstances difficiles où nous vivons, *une simple faculté* de déplacer malgré eux un petit nombre d'ecclésiastiques, qu'ils jugent plus aptes à remplir un poste différent de celui qu'ils occupent? Cette faculté est avantageuse à tous ceux qui désirent un changement ou qui le sollicitent; elle permet à l'évêque de récompenser le mérité... Sur vingt desservants déplacés, en trouveroit-on un seul qui fût mécontent de son changement? Cette faculté est donc onéreuse tout au plus à un petit nombre de desservants.

Les frères Allignol ne descendent pas jusqu'à ces considérations pratiques. Ils ont aperçu le beau idéal de l'état du clergé dans l'inamovibilité des desservants, qui ne seroient déplacés désormais qu'en vertu d'une sentence de l'officialité de l'évêque.... On leur répondra que les officialités n'existent plus avec leur juridiction contentieuse; on leur fera observer que tout pouvoir coactif est enlevé aux évêques sous nos législateurs modernes; nos prélats n'ont plus le pouvoir d'envoyer dans les monastères pour un temps déterminé les membres de leur clergé, que l'officialité jugeroit dignes de cette pénitence.... Leur action extérieure est nulle; on a vu dans le diocèse de Liége un curé appuyé sur une autorité hostile à l'Eglise, braver les ordres les plus légitimes de son évêque et se moquer de ses censures, sans que le prélat pût apporter d'autre remède au scandale que sa patience et sa douceur. Ces MM. n'ont pas aperçu les considérations qui frappent tous les esprits; et préoccupés des avantages exagérés par eux, d'une stricte inamovibilité, ils n'en ont jamais apprécié les inconvenients. Leur livre est donc exagéré et incomplet; on ne peut juger d'après ce qu'il renferme la grave question qu'il soulève.

Mais le défaut le plus répréhensible de cet ouvrage, est l'esprit de révolte qu'il respire d'un bout à l'autre. Il est dicté par ce zèle inquiet et chicaneur que S. Paul a condamné lorsqu'il a dit: *Si quis autem videtur contentiosus esse, nos talem consuetudinem non habemus, neque Ecclesia Dei* (1 Cor. XI, 16). Les auteurs semblent n'avoir d'autre but que celui de ravaler l'autorité des évêques et de la rendre odieuse au clergé. Ils représentent tous les chefs des diocèses de France, comme des tyrans et des despotes,

Digitized by Google

qui, sans égard pour la justice ou les convenances, exercent un pouvoir absolu sur les membres de leur clergé, et les tourmentent au grand détriment de l'Eglise. D'autre part, ils représentent tous les curés desservants tremblants devant leur évêque comme l'esclave tremble devant un maître impitoyable; ils dépeignent sous des couleurs très-vives, sa contrainte morale, son désespoir... et tout en protestant de leur profond respect pour l'épiscopat, ces auteurs font aux évêques l'affront le plus sanglant; leur langage est doux et modéré dans sa forme, il est violent et injurieux dans ce qu'il exprime; il tend dans tout son ensemble à soulever le clergé contre son chef, et par conséquent à semer la division et la discorde parmi les membres d'un corps dont l'unité fait toute la force et la grandeur.

A ce titre, l'ouvrage de MM. Allignol méritoit les éloges de nos prétendus libéraux qui aiment tant à opposer le *bas clergé* au haut clergé. Il n'est parvenu à leur connoissance qu'au bout de quatre ans; mais est-il jamais trop tard de bien faire? M. Devaux, avec ce ton de dignité affectée qu'on lui connoît, a signalé l'ouvrage à l'attention du public, aidé peut-être des conseils de M. Verhaegen, dont le zèle et l'affection pour le *bas clergé* sont aussi ardents que son aversion pour les évêques est profonde. La *Revue Nationale* a eu soin de donner un long extrait de ce livre; et l'éditeur du *Journal de la province de Liége*, qui n'a jamais manqué aucune occasion d'exciter le clergé inférieur contre les évêques, s'est hâté de reproduire l'ouvrage et de l'offrir même à MM. les curés.

Il est inutile d'avertir nos lecteurs du but de cette publication. On a cru voir dans ce livre un instrument de discorde pour le clergé; et ce libéralisme hypocrite, dont nous avons déjà signalé tant de machinations perfides, s'en est emparé, pour affoiblir et diviser un corps dont l'unité et la dignité l'effrayent et le tourmentent! Un livre, recommandé par la *Revue Nationale*, et publié par l'éditeur du *Journal de la province de Liége*, pour éclaircir des matières ecclésiastiques, est suffisamment jugé par ce fait même. S'il n'étoit évidemment hostile à la religion, il ne mériteroit point de pareils éloges, et ne sortiroit pas de pareilles presses.

DE L'IMPORTANCE DE LA LANGUE LATINE.

(Second article. *Voir la livr.* 115 *p.* 336.)

En relisant notre premier article sur cette matière, nous remarquons, encore mieux que nous ne le fesions en l'écrivant, combien il est défectueux, combien nous pourrions ajouter à ces diverses considérations, déjà passablement longues. Nous ne renonçons pas

Digitized by Google

à ce développement. Mais aujourd'hui nous nous bornons à un point particulier, et, ainsi que nous l'avons promis, nous allons considérer la langue latine comme l'organe de l'Eglise.

Pourquoi la Religion, qui est générale, universelle, qui embrasse tous les peuples, tous les pays, tous les temps, a-t-elle adopté un idiome particulier pour parler soit à Dieu soit aux hommes? Pourquoi son langage est-il plutôt latin que français, flamand, italien, anglais, etc.? La raison de ce phénomène ne se découvre pas au premier coup-d'œil; mais elle se présente d'elle-même quand on consulte l'histoire et les faits.

La Religion ne s'est pas choisi de langue. Quand Dieu a trouvé bon de parler aux hommes, il s'est servi du langage qu'ils parloient eux-mêmes. Le don des langues, accordé miraculeusement aux premiers prédicateurs de l'Evangile, démontre suffisamment que la Religion a voulu parler à chaque peuple l'idiome actuellement en usage chez lui. Il en résulta naturellement, que les offices de l'Eglise furent d'abord célébrés dans les langues vulgaires. Les premiers chrétiens dirent sans doute la messe en syriaque à Jérusalem. Cette ville ayant bientôt été détruite et le peuple juif dispersé, Jérusalem devint une colonie grecque; et dès lors la liturgie y adopta la langue alors la plus généralement répandue, c'est-à-dire, le grec. Les églises d'Antioche, d'Alexandrie, d'Ephèse, de Constantinople, etc. eurent naturellement la même langue. Ces liturgies grecques peuvent être considérées comme les sources et les mères de toutes les autres; et il n'y a pas de liturgie orientale, en quelque langue qu'elle soit écrite, où il n'y ait des expressions et des formules grecques. L'Eglise latine même adopta plusieurs de ces formules, et jusqu'aujourd'hui elle chante en grec *Kyrie eleison* (Κυρὶε ἐλέησον), Seigneur ayez pitié, *Christe eleison* (Χριστὲ ἐλέησον), Christ ayez pitié, etc.

Nous savons par des monumens certains, que les apôtres et leurs disciples célébroient les saints offices dans les langues des peuples où ils portoient l'Evangile. Si un idiome étoit important par l'étendue du pays où il étoit en usage, il eut sa liturgie particulière. L'Egypte, la Syrie, l'Arménie, la Géorgie, l'Ethiopie, etc. eurent cet avantage. Au 9e siècle, les papes permirent aux Esclavons-Moraves, nouvellement convertis, de célébrer les offices dans leur langue; et peu après la même permission fut donnée aux Esclavons-Moscovites. Et pour parler d'une époque plus rapprochée, au commencement du 17e siècle, l'importance des missions chinoises et la difficulté que les Chinois éprouvent à prononcer le latin (1), firent penser à traduire et à célébrer les offices divins dans la langue de ce vaste empire. Le pape Paul V permit de traduire en chinois l'Ecriture sainte, la messe et les autres offices

(1) La langue chinoise n'a pas toutes les articulations que nous avons. L'absence de l'*r* seule offre une grande difficulté.

Digitized by Google

divins et de les célébrer en cette langue. Les missionnaires ne jugèrent d'abord pas à propos de faire usage de cette permission; ils y voyoient probablement quelques inconvéniens. Plus tard cependant nous voyons le missel traduit et imprimé avec les caractères qui sont en usage en Chine, au Japon et dans quelques autres contrées de la haute Asie. Ce missel fut envoyé au pape Innocent XI, qui témoigna le plaisir que lui faisoit ce présent, par un bref du 3 décembre 1681, adressé à notre célèbre P. Verbiest, vicaire provincial de la Compagnie de Jésus à Pékin, à qui la Flandre sa patrie va enfin élever une statue (2). On ne put cependant alors obtenir l'approbation de ce missel de la part de la Congrégation de la Propagande.

Du reste ces faits prouvent en général que l'Eglise, en fait de langues, a consulté les circonstances et les besoins des peuples, et qu'elle ne s'est point laissé conduire par un esprit de préférence ou d'exclusion. En Europe et au nord de l'Afrique, la langue latine a été, dès le commencement, a peu près son seul organe, parce que, à cette époque, cet idiome y étoit vulgaire chez la plupart des peuples soumis à l'empire romain. De là vient que nous ne voyons pas de liturgie franque, germaine, bretonne, etc., comme nous voyons une liturgie arménienne, syriaque ou copte. On ne doit pas croire cependant que le latin fût alors la langue du peuple dans tous ces pays, du peuple des campagnes surtout; cela n'est nullement probable, et on pourroit citer assez de faits qui prouveroient le contraire. Mais il suffisoit qu'il fût entendu dans les villes; et jamais l'Eglise n'a cru nécessaire de traduire la liturgie dans tous les idiomes particuliers. Trop de condescendance sur ce point auroit entraîné les plus graves inconvéniens, et il lui eût été bien difficile de maintenir l'unité nécessaire au milieu d'une semblable variété.

Ici se présente la remarque la plus importante que nous fournisse notre sujet; c'est que, si la Religion parla au commencement une ou plusieurs langues *vulgaires*, elle ne pouvoit continuer de le faire sans s'exposer à de grands dangers, et qu'elle s'en est bien gardée. Les langues vivantes, comme nous l'avons fait observer dans notre premier article, sont sujettes à des changemens et à des altérations continuelles. Ces altérations sont sensibles au bout de cent, de cinquante ans. De là vient que le langage de nos pères est déjà vieux pour nous, et que beaucoup de locutions que nous entendons encore, sont néanmoins bannies du discours, parce que leur air de vétusté y attache une idée de ridicule. C'est l'inconvénient dont se sont aperçues depuis longtemps les diverses communions protestantes. L'esprit de révolte qui les dirigea en tout, leur fit aussi abandonner l'usage du latin. Elles ne

(1) Voir la notice sur le P. Verbiest par M. l'abbé Carton, dont nous avons rendu compte dans ce journal.

Digitized by Google

vouloient louer et prier Dieu qu'en langue vulgaire. Les psaumes furent donc traduits, et la version de Clément Marot et de Théodore Bèze fut adoptée comme un chef-d'œuvre. Cette traduction, aujourd'hui à peine intelligible en beaucoup d'endroits, semble plus propre à faire rire qu'à inspirer la piété. On en jugera par les petits passages suivans :

Lave-moi, sire, et relave bien fort
De ma commise iniquité mauvaise,
Et du péché qui m'a rendu si ord (1),
Me nettoyer d'eau de grâce te plaise. (2)

D'hyssope donc par toi purgé seray :
Lors me verray plus net que chose nulle :
Tu laveras ma trop noire macule :
Lors en blancheur la neige passeray (3).

Quand je t'invoque, hélas, écoute,
Ô Dieu de ma cause et raison.
Mon cœur serré au large boute :
De ta piété ne me reboute. (4)

Choqués de ce langage barbare, quelques ministres protestants ont voulu substituer à la traduction de Marot une version plus moderne ; mais cette tentative n'a pas eu de succès, et Clément Marot est resté.

L'inconvénient attaché à l'usage d'un idiome vulgaire dans le culte, est donc bien senti, puisque les hérétiques, après s'être fait une sorte de principe de changer la langue de la religion, se voient aujourd'hui arrêtés dans l'application du principe et qu'ils conservent, malgré eux, un langage qui auroit si grand besoin d'être rajeuni.

L'église constitutionnelle de France, au temps de la révolution, se montra plus circonspecte en cela. Cette église, qui ne comptoit que des prêtres institués par la révolution elle-même, délibéra s'il convenoit de célébrer les offices divins en langue vulgaire; mais prévoyant les suites d'un tel changement, elle y renonça. Il n'y a que l'église française de l'abbé Chatel qui ait osé imiter les protestans en cela. Mais déjà cette prétendue église n'existe plus.

Il est presqu'impossible qu'une religion suive les variations d'une langue vivante. Outre qu'elle n'auroit jamais fini, elle s'exposeroit beaucoup à s'altérer elle-même. La Religion catholique ne l'a pas

(1) Ord, *sale*, d'où le substantif *ordure*.

(2) Ampliùs lava me ab iniquitate mea, et a peccato meo munda me.

(3) Asperges me hyssopo, et mundabor ; lavabis me et super nivem dealbabor,

(4) Cum invocarem, exaudivit me Deus justitiæ meæ : in tribulatione dilatasti mihi. — Miserere mei, et exaudi orationem meam.

Digitized by Google

fait, et tout démontre qu'elle a eu raison. Elle a bien, il est vrai, outre la liturgie latine, une liturgie grecque, une liturgie syriaque, une liturgie arménienne. Mais aucune de ces liturgies n'a suivi les changemens arrivés à sa langue; toutes sont demeurées ce qu'elles étoient au commencement. La liturgie grecque est en grec ancien ou littéral, bien différent du grec moderne. Il en est de même de la liturgie syriaque, etc. Nulle part les offices ne se célèbrent en langue vulgaire, et les peuples en ignorent généralement les paroles. Du reste on a traduit à leur usage tout ce dont ils peuvent avoir besoin, et ils ont toujours le moyen de s'unir au ministre de l'autel, dans les diverses parties de l'office.

Si la langue de l'Eglise catholique est donc aujourd'hui presqu'exclusivement le latin, cela vient de la nature des choses mêmes, et l'histoire explique ce grand fait de la manière la plus satisfaisante et la plus simple. A l'époque où le christianisme s'est établi, le latin étoit la langue des maîtres du monde. C'est au milieu et dans toute l'étendue de cet immense empire qu'il a été prêché, c'est dans sa capitale que les premiers pontifes, vicaires de Jésus-Christ, ont définitivement fixé leur siége dès le commencement; c'est de là que sont parties leurs épîtres, leurs instructions, leurs bulles, leurs brefs: quelle pouvoit être leur langue? quelle peut être la langue de l'Eglise aujourd'hui? En un mot, le monde civilisé étoit romain à la naissance et à la mort du Sauveur; c'est à ce monde que sa loi a été annoncée; et de là vient que la langue romaine est devenue le principal organe de son Eglise et qu'elle l'est encore aujourd'hui. Et comme cette Eglise est intéressée plus que jamais à maintenir sa langue, et qu'on ne peut pas prévoir que les motifs nombreux qu'elle a de lui conserver ce rang, puissent jamais cesser d'exister, on ne sauroit prévoir non plus le moindre changement à cet égard. C'est en latin que sont écrits et les rits de l'Eglise, et la plupart des ouvrages de ses docteurs, de ses théologiens, et les bulles de ses Souverains Pontifes, et la version authentique de ses Livres sacrés, et les canons de tant de conciles généraux et particuliers; il est donc à peu près impossible que le latin disparoisse jamais, pour faire place à une autre langue.

C'est de ces faits, de ce point qu'il faut partir, pour comprendre de quelle importance la langue latine est pour nous catholiques. Outre l'intérêt des lettres et de la civilisation, nous avons, comme on voit, celui de la Religion. L'étude du latin ne pourroit être négligée, au moins par le clergé, sans que nous eussions tous les maux de l'ignorance et de la barbarie à craindre. La masse des trésors sacrés, des monuments ecclésiastiques n'existent que dans cette langue, et jamais on n'en pourra traduire qu'une très-petite partie. Nous avons fait observer l'année dernière, en offrant à nos lecteurs la version d'un traité de St Augustin, que les ouvrages de ce grand docteur qui ont été traduits, ne sont rien en comparaison de ceux qui ne le sont pas. Or, St-Augustin est un des Pères les plus connus; qu'on juge par là du sort des autres.

Digitized by Google

Nous le disons sérieusement, l'intérêt de la Religion demande que le latin soit cultivé et bien cultivé. Sans cette étude, les lumières dont elle a besoin, risqueroient de s'éteindre, et le désordre se glisseroit partout à la suite de l'ignorance. Ces maux sont malheureusement assez connus par expérience, et il n'est pas nécessaire de développer cette observation.

Or, une demi-culture, pour une langue telle que le latin, une étude superficielle, cela équivaut presque à une étude négligée entièrement, à une suppression. Quiconque, au sortir du collége, n'en sait pas assez pour marcher seul, pour entreprendre, sans secours étranger, la lecture de Cicéron, de St-Augustin, ou de tout autre auteur d'une difficulté ordinaire, manquera ordinairement de courage et négligera toute instruction sérieuse et profonde. Pour lui, les études ecclésiastiques auront peu d'attraits, et tous ces trésors, cachés au vulgaire, le seront aussi pour lui.

Mais pour être arrivé au point d'avancer seul, de trouver du goût à une lecture grave et utile, il faut avoir travaillé quelques années avec persévérance, il faut avoir joint constamment la composition en latin à la traduction. Il est bien difficile, nous le répétons, de se rendre une langue familière, sans l'écrire ou la parler; et le mieux qu'on pûisse faire, c'est de l'écrire et de la parler en même temps. Nous avons brièvement répondu aux objections qu'on peut faire à ce sujet; et si, après avoir prouvé que la raison et l'expérience s'accordent là-dessus, il nous falloit appuyer notre opinion sur des autorités respectables, nous n'aurions que l'embarras du choix. Nous rappelèrions cependant avant tout l'usage d'une Société devenue célèbre par ses connoissances en fait d'éducation et d'enseignement, et nous montrerions qu'elle ne cesse de recommander à ses membres, de faire contracter de bonne heure aux enfans l'habitude de ce double exercice (1). Le savant et judicieux Erasme, qui se connoissoit en latin autant que personne, donne le même conseil aux maîtres, et il veut même que les enfans parlent et écrivent le latin, aussi-tôt qu'ils ont appris les premiers élémens (2).

---

(1) Curandum imprimis est ut discipuli latinè loquendi consuetudinem acquirant; quare magister, à supremâ saltem grammaticâ, latinè loquatur, et ut latinè loquantur discipuli exigat, præsertim in præceptorum explicatione, in corrigendis scriptionibus latinis, in concertationibus atque etiam in colloquiis. -- Omnes quidem, sed præcipuè humaniorum litterarum studiosi, latinè communiter loquantur: atque hi memoriæ, quod à suis magistris præscriptum fuerit, commendent; ac stylum in compositionibus diligenter exerceant. [*Ratio atque Institutio studiorum* Societatis Jesu, Romæ 1832, pp. 87 et 126].

(2) Equidem post tradita elementa prima, malim ad usum loquendi statim vocari puerum. Etenim cum intrà pauculos menses quamvis barbaram linguam ætas ea sonet, quid vetat quominùs idem fiat in linguâ græcâ, sive latinâ?..... Postquam ea tradidit, statim ad auctorem aliquem ad id accommodatissimum, ac *loquendi scribendique* consuetudinem vocentur. [Erasmi Roterodami *De ratione studii Tractatus*].

Digitized by Google

Cet avis paroit surtout s'adresser aux jeunes gens qui se destinent au service des autels. Il leur importe d'être également exercés à la composition et au discours latin, parce que toutes leurs leçons, dans les hautes études, se donnent dans cette langue, et que, s'ils ne sont munis de ce double secours, il leur sera bien difficile de suivre leurs professeurs et d'entendre avec fruit leurs explications. Que saisiront-ils d'une leçon de philosophie, de morale, de dogme, d'Ecriture sainte, si alors ils entendent parler latin pour la première fois ? Nous ne sommes pas surpris que quelques personnes aient proposé finalement de donner un ou plusieurs de ces cours en langue vulgaire; on a remarqué sans doute que les jeunes gens, au sortir de leurs études préparatoires, étoient généralement peu capables d'écouter avec attention et de comprendre des leçons, données en latin sur des matières déjà plus ou moins difficiles par elles-mêmes. Mais ce remède ne seroit-il pas un mal plus grand que celui qu'on veut guérir ? Dispensez les professeurs de ces cours, de parler latin; et sur le champ vous affoiblirez encore davantage ces études préparatoires dont la foiblesse vous afflige et provoque vos plaintes. Dès que les jeunes gens sauront que le latin ne leur est plus nécessaire, pour entendre les leçons de leurs études supérieures, leur insouciance au sujet des langues anciennes ne pourra qu'augmenter; et finalement les lettres latines, tant sacrées que profanes, leur seront entièrement fermées, et il leur en restera à peine assez pour comprendre médiocrement les offices de l'Eglise. De là on ne pourroit que s'attendre à une décadence complète, décadence dont la Religion auroit à gémir autant que la civilisation.

Le vrai remède seroit donc de fortifier les études de collége, d'obliger les professeurs de parler latin à leurs élèves dès la quatrième ou la troisième, et de les exercer davantage à la composition en cette langue. Et si les athénées et les colléges communaux ne veulent pas adopter cette réforme (1), nous osons du moins la

(1) Nous avouons que, pour ces établissemens, l'usage de la langue latine est moins important qu'il ne l'étoit autrefois, puisque la jeunesse qu'ils envoient aux universités, n'en a pas besoin pour assister aux cours qui s'y donnent. Philosophie, Droit, Médecine, tout s'enseigne en français aujourd'hui. Il n'y a pas même d'exception pour ces matières scabreuses, qui auroient besoin de quelque voile, au moins pour ce public curieux qui peut venir à ces leçons et qui n'y assiste que pour satisfaire des passions qu'il n'est nullement nécessaire d'exciter. Nous nommerons ici le cours de *Médecine légale* et le cours de *Toxicologie*, et il seroit facile d'en indiquer d'autres. Conçoit-on que de semblables sujets se traitent en langue vulgaire, et que des enfans même peuvent venir écouter? La *Toxicologie* ou la science des poisons, nous semble mériter une attention particulière. Là on apprend en détail les mille substances qui peuvent donner la mort, quelles sont celles dont les traces subsistent, quelles sont celles dont les traces disparoissent entièrement, quelles autres agissent avec lenteur et sans faire planer de

Digitized by Google

recommander à nos petits séminaires, à nos colléges épiscopaux. Car il appartient aux catholiques surtout de cultiver le latin et d'en faire le fondement de toute étude supérieure. Pour les autres, le latin est la langue de la littérature grave et solide, des vraies lumières et de la haute civilisation: pour nous, il est de plus la langue sacrée, la langue nécessaire, la langue immuable et qu'il ne nous sera jamais permis de négliger.

Heureusement, rien ne manque aux catholiques belges aujourd'hui, pour faire fleurir cette étude, pour rendre à leur patrie cette gloire littéraire dont elle a brillé dans d'autres temps. Nous avons des colléges nombreux, que nous organisons comme nous voulons; nous avons des évêques dont les lumières et le zèle pour l'enseignement sont au dessus de tout éloge; nous avons même quelques ordres religieux amis de l'instruction, et qui, par leur longue expérience et l'excellence de leur méthode et de leur discipline, sont particulièrement propres à nous aider. L'abbé de Feller voyoit dans les ordres religieux, dans les séminaires et dans les cathédrales, de quoi faire une sorte de *ville latine* (1), et son idée nous semble vraie au fond.

Et qu'on ne craigne pas de négliger la langue maternelle, en s'appliquant à la langue de Rome et de l'Eglise. Les auteurs modernes qui ont le mieux écrit dans leur propre langue, sont précisément ceux qui ont été à l'école des anciens et qui savoient également bien le latin et le grec; témoins Bossuet, Fénélon, Racine, Boileau, etc. On sait que c'est Pascal qui a purgé le français de la rouille des âges moins polis, et que c'est lui qui l'a fixé tel que nous l'avons encore au fond aujourd'hui; or quand on lui demandoit où il avoit appris à écrire si bien sa langue, il répondoit *que c'étoit dans Cicéron* (2).

Nous venons de parler de notre ancienne gloire littéraire. On sait que cette gloire étoit, pour ainsi dire, toute latine, toute grecque, toute classique, toute religieuse, toute ecclésiastique. Nous ignorons si la Belgique parviendra à s'en créer une autre.

---

soupçon sur le coupable qui les emploie, etc. Or, quand on considère que, d'après l'opinion des gens de l'art, l'empoisonnement est le plus commun des grands crimes, que de dix empoisonnemens on n'en découvre peut-être pas un, que nous vivons à une époque de romans et de monstruosités, qu'enfin la loi est aujourd'hui indulgente et punit rarement de mort l'empoisonneur découvert et convaincu; quand on songe à tout cela, on ne peut s'empêcher de croire qu'il faudroit un peu plus de prudence, et qu'il conviendroit soit de prescrire l'usage du latin [ce moyen nous paroîtroit le plus sage] pour les cours dont il s'agit, soit de mettre des bornes à la publicité Nous osons recommander ces points à l'attention du gouvernement et de nos Chambres.

(1) *Journ. hist. et litt.*, 1 octobre 1788, p. 171.

(2) L'*Ami de la Religion*, tome 117, p. 85. Lettre de Mgr l'évêque de Chartres.

Digitized by Google

Nos ouvrages français auront peine à prendre place parmi cette littérature si brillante, si célèbre, que des temps meilleurs ont fait naître sur les bords de la Seine. Nos livres flamands ne peuvent guère être connus au delà de nos frontières si étroites. Ce qui est bien certain, c'est qu'en fait de gloire et de réputation, le pays n'a rien à attendre de nos brochures et de nos feuilletons. Jusqu'à présent, nous sommes surtout connus à l'étranger, dit-on, par la contrefaçon de ces livres ignobles que la presse française nous envoie sans discontinuer, ouvrages connus en Allemagne sous le triste nom de *Franzoesische Romans in Brüsseler Ausgaben.* Ne seroit-il pas sage de viser un peu plus haut, dussions-nous faire quelques pas en arrière et nous rapprocher un peu des idées de nos ancêtres ? La Belgique, si renommée par son industrie, par son agriculture, par ses fabriques, par son chemin de fer, ne songera-t-elle pas à envoyer chez ses voisins quelques ouvrages respectables, quelques volumes dignes de trouver place dans les bibliothèques et d'attirer l'attention des savans ? (1) Le gouvernement ne feroit-il pas bien d'encourager la publication des ouvrages de ce genre, de favoriser par tous les moyens la culture des langues anciennes, de montrer aux jeunes gens qu'en s'adonnant à cette étude, ils sont sûrs de ne pas perdre leur temps?

MISSIONS DES PÈRES RÉDEMPTORISTES EN HOLLANDE.

Depuis l'approbation royale, accordée vers la fin de 1840 à l'établissement des Pères du T.-S. Rédempteur en Hollande, et au libre exercice des missions dans ce pays, ces ouvriers infatigables ont beaucoup travaillé dans cette portion du champ de l'Eglise. Les deux vicariats de Bois-le-Duc et de Bréda sont les principaux théâtres où ils ont exercé leur zèle avec un succès toujours croissant. En moins de trois ans, plus de 100,000 âmes ont reçu le bienfait de la Mission par leurs soins; 75,000 pour le seul vicariat de Bois-le-Duc. Encore les militaires n'entrent-ils point dans ce calcul. Ils ont arrosé de leurs sueurs 18 endroits remarquables de ce dernier vicariat et 14 de celui de Bréda. Sur la demande de l'ancien administrateur du district de Grave, Uden fut le premier qui reçut la Mission en octobre 1841; mais la première Mission du vicariat de

---

(1) Nous venons d'apprendre que les successeurs de nos célèbres Bollandistes sont prêts à mettre sous presse le premier volume de leur continuation, et qu'enfin nos *Acta Sanctorum* ne tarderont pas à reparoître. Puisse cette nouvelle, qui trouve ici sa place, être comme l'aurore d'un jour nouveau, d'une époque glorieuse pour les lettres en Belgique et que nous appelons de tous nos vœux !

Digitized by Google

Bois-le-Duc fut celle de Tilburg, ville industrielle de 12,000 catholiques et longtemps le quartier général de l'armée hollandaise. Cette Mission, qu'on peut regarder comme le modèle de toutes celles qui se donnèrent depuis, eut lieu dans deux églises à la fois au mois de février 1842. Les fruits qu'elle produisit, furent si abondants et si solides, qu'ils se conservent encore aujourd'hui dans toutes les classes de la société, spécialement dans celle dont l'exemple exerce le plus d'influence. Dès-lors on entrevit tout le bien qu'on pouvoit attendre des Missions dans le Brabant, comme l'événement l'a si heureusement confirmé.

Comme il seroit trop long de détailler les succès de chaque Mission en particulier, voici des faits généraux dont on nous garantit la vérité et qui se sont reproduits dans les différentes localités. Fidèles aux règles et à l'esprit de leur Ordre, les Pères demeurent dans chaque endroit 10 à 15 jours au moins, quelque peu populeux qu'il ne soit, afin de rien omettre des exercices les plus importants, et pour recueillir à loisir les fruits de la grâce. Cependant loin que l'élan religieux se soit jamais ralenti dans les populations, il a toujours été s'augmentant jusqu'à la fin. Les cérémonies extraordinaires, telles que l'amende honorable, la consécration solennelle à la sainte Vierge, la bénédiction papale, ont été partout accompagnées d'une grande pompe religieuse. Le chapelet en commun, précédé d'une instruction (le tout selon l'esprit de S. Alphonse) et récité avec le peuple par un Père du haut de la chaire de vérité, n'a jamais été omis même dans les plus grandes villes, telles que Bréda et Bois-le-Duc. Cette prière vocale et publique attire évidemment sur les travaux des missionnaires les grâces les plus signalées; bien souvent des conversions admirables en sont la suite. Il est vrai que les circonstances ne permettent ordinairement pas de faire la plantation de la Croix; mais on y supplée le plus souvent par l'érection des Stations, pour l'acquisition desquelles MM. les curés, de concert avec leurs paroissiens, n'épargnent aucune dépense. Ce sont parfois des tableaux peints sur toile par les meilleurs artistes du pays, de la valeur de plusieurs milliers de florins.

Quant à l'ordre des exercices de la Mission, il est presque partout le même. Ordinairement la parole de Dieu est prêchée au peuple trois fois le jour, les dimanches jusqu'à quatre fois. Une instruction se donne de grand matin pour la classe ouvrière, sur les obligations du chrétien et sur la manière de se disposer à recevoir les Sacrements; et afin qu'il n'y ait personne dans la paroisse qui ne profite de ces instructions si utiles, on traite ordinairement les mêmes matières dans un sermon à la grand'messe, surtout dans les villages. Dans les endroits où les besoins spirituels le requièrent, comme dans les villes, on n'omet point de traiter les vérités dogmatiques pour affermir ceux dont la foi chancelle et rappeler à la vérité ceux qui se sont égarés. Le soir on prêche les grandes vérités de la religion, pour réveiller les pécheurs de leur sommeil de

Digitized by Google

mort, et pour ramener les âmes tièdes à la ferveur de leur état. On chante ensuite le *Miserere* et un court salut du très-saint Sacrement.

Pour ce qui concerne les résultats des exercices, on peut s'en faire une idée, d'après la foi d'un peuple si attaché à sa religion, et où toutes les conditions rivalisent d'ardeur pour le bien. Aussi est-ce une exception rare, même parmi les grands, lorsque quelqu'un résiste à la grâce offerte à tous dans la Mission. Nous ne dirons donc rien de ces larmes versées en abondance, de ces sanglots qui étouffent la voix du prédicateur, et l'obligent quelquefois à s'arrêter. Nous nous contenterons de rappeler en passant combien il est consolant pour la religion de voir ces retours sincères de l'erreur à la vérité, ces conversions aussi solides que nombreuses, ces haines invétérées changées en amitié, ces mauvais livres brûlés, ces scandales réparés, ces liaisons criminelles rompues ou légitimées, ces restitutions considérables faites aux particuliers et à l'Etat. Certes il est beau de voir ces paroisses entièrement purgées d'abus énormes en si peu de temps ou renouvellées dans l'esprit de piété, fréquenter les sacrements, s'adonner à la prière et embrasser avec une sainte avidité les moyens de persévérance. Quel spectacle attendrissant que celui de toute une ville, sans en excepter ni les gens de lettres, ni les hommes en place, ni les militaires, se revêtant du scapulaire avec son premier pasteur, ou récitant le chapelet à haute voix en l'honneur de la Mère de Dieu! Que ne doit-on point espérer de l'avenir d'un tel troupeau? Cependant d'autres moyens encore sont employés pour perpétuer le bien des missions. Ici on érige des sociétés de bons livres, là on établit des confréries, ailleurs on relève les anciennes comme celles du Rosaire, du Scapulaire, etc., partout on forme une association contre les blasphèmes; en beaucoup d'endroits on y ajoute des congrégations à la tête desquelles se trouvent les ecclésiastiques et les personnes les plus recommandables. Mais ce qui contribue le plus à l'affermissement des fruits des exercices, c'est le renouvellement de la Mission, dont l'idée est dûe à la sagesse de S. Alphonse qui en fait une obligation spéciale à ses enfants. Selon le S. Fondateur, il doit se faire environ six mois au plus après la Mission, pendant un temps plus court et avec un moindre nombre de missionnaires. L'expérience prouve chaque fois combien ce retour est important. Alors les bons se consolident dans le bien, les foibles se remettent en bon état, et les pécheurs qui ont échappé d'abord au filet mystique, y sont pris d'ordinaire. Ces exercices finissent régulièrement par le renouvellement des vœux du baptême, cérémonie si anologue à leur esprit, et si propre à mettre le sceau à toutes les bonnes résolutions.

Au récit de succès si merveilleux, ajoutez que l'ordre et la tranquillité publique sont parfaitement conservés dans les missions, malgré l'enthousiasme religieux et l'empressement incroyable de

Digitized by Google

foules immenses à la foi vive et au zèle ardent, que la modération des missionnaires a soin de retenir dans les bornes, et vous comprendrez aisément pourquoi Messeigneurs H. Den Dubbelden, évêque d'Emmaüs, et J. Van Hooydonk, évêque de Dardanie, réclament pour toute l'étendue de leurs vicariats respectifs un bienfait aussi signalé. Car non seulement ils autorisent et approuvent hautement les missions, mais ils apprécient si fort ce moyen de salut pour leurs ouailles, qu'ils ne manquent jamais de se rendre en personne dans les endroits les plus importants, pour fermer les exercices par une messe solennelle, sans que la distance des lieux ou la difficulté des chemins soient capables de les en détourner. Si néanmoins le grand âge de Mgr de Bois-le-Duc l'empêche de satisfaire en ceci ses désirs, il a soin d'engager son coadjuteur Mgr Zwysen, évêque de Gerra, à le remplacer dans cette circonstance, ce à quoi le digne prélat se prête toujours très-volontiers.

A la vue de si beaux exemples de la part des Supérieurs Ecclésiastiques, rien d'étonnant si tout le Clergé séculier sans exception non seulement s'empresse de demander la Mission et le renouvellement, mais se met même à la disposition de ses premiers Pasteurs pour pouvoir prendre part à des travaux si méritoires. Au moindre mot de leur Evêque, MM. les curés quittent leurs paroisses au nombre de 15 à 20 pour aller aider aux Missionnaires à convertir les âmes. Rivalisant d'ardeur avec eux, ou les voit demeurer du matin jusqu'au soir au sacré tribunal jusqu'à la fin de la mission. Tout récemment encore à Bois-le-duc, 48 respectables Curés, ayant à leur tête trois vénérables Doyens, ont concouru ainsi au bien spirituel de cette immense population. Qu'il est édifiant de voir une telle union entre les deux Clergés, mais surtout que cela est utile à l'Eglise! Après cela, quel cœur catholique ne nourriroit le doux espoir de voir bientôt refleurir dans un champ si bien cultivé, cette antique foi et cette simplicité de mœurs qui ont distingué de tout temps le Brabant septentrional?

Comme nous nous sommes proposé de n'embrasser dans cet aperçu que les travaux extérieurs des Pères Redemptoristes en Hollande, sans parler des retraites nombreuses qu'ils y ont données selon les diverses occurrences, soit dans les grands séminaires ou dans les petits, soit dans les couvents, dans les prisons, les hôpitaux et autres établissements de ce genre, nous revenons aux fruits des missions pour achever notre tableau.

Une chose digne d'attention et d'éloge, c'est la conduite que tiennent partout les militaires catholiques pendant les exercices, lorsqu'ils ont lieu dans les villes où il y a garnison, comme Breda, Berg-op-zom, Grave, Bois-le-Duc. A peine le supérieur de la mission est-il arrivé, qu'il se fait un devoir de rendre visite non seulement aux autorités civiles, ce à quoi il ne manque jamais, mais encore aux chefs militaires, avec qui il prend des mesures pour le bien spirituel de leurs subordonnés. Pour plus de facilité,

Digitized by Google

on fixe le jour où ils feront leurs devoirs religieux. Au temps marqué ils se rendent ensemble à l'Eglise au son des tambours et des trompettes, et ils y trouvent 10 à 15 confesseurs, uniquement destinés à les entendre et à les satisfaire. Impossible de dépeindre l'émotion vive et salutaire que produit la vue de tous ces soldats jeunes et vieux, s'approchant de la Sainte Table avec cette piété mâle qui leur est propre. Il n'y a pas jusqu'aux officiers supérieurs qui les accompagnent qu'on n'ait vus les encourager par leur exemple, faire bénir leur chapelet en public, le réciter avec le peuple, se revêtir du scapulaire en face de la multitude et suivre assiduement les exercices de la mission. Souvent le R. P. Bernard, frappé d'une piété si franche et de l'édification qui en résultoit, n'a pu s'empêcher de leur en témoigner sa satisfaction et sa reconnoissance du haut de la chaire de vérité.

Les malades ne sont pas moins l'objet des soins des Missionnaires. Le lendemain de la clôture, après une Messe de *Requiem* pour les défunts de la paroisse pendant laquelle un Père fait un sermon sur les âmes du purgatoire, ils font la visite des malades, les confessent, leur donnent le scapulaire et la bénédiction papale. Si le nombre en est trop grand, Messieurs les Curés viennent à leur aide dans cette charitable occupation.

Nous serions injustes, si avant de terminer, nous ne rendions hommage à la conduite que tiennent généralement les protestants pendant tout le cours des missions. Non seulement ils n'entravent point les efforts des Missionnaires, mais ils leur témoignent à l'occasion tout le respect possible. Plusieurs d'entre eux, jusques dans les grandes villes et parmi les plus hauts fonctionnaires publics, ont fréquenté ouvertement les principaux exercices et en ont témoigné une grande satisfaction, avouant que les Pères les éclairoient sans les blesser.

Tel est le résumé fidèle des travaux des Missionnaires du T. S. Rédempteur en Hollande pendant ces trois dernières années. Certes il ne manque point d'intérêt pour tout catholique qui a pris à cœur la cause de Dieu et le bien de son Eglise. Il pourroit même, ce semble, fournir dans la suite quelque belle page à l'histoire de ce pays; car il ne faut point perdre de vue que tout ceci se passe dans un royaume protestant où l'on rencontre encore une forte opposition de la part d'un certain parti qui n'est rien moins que tolérant. Il est vrai que les Missionnaires entrent en silence dans les paroisses, et en sortent également sans bruit, contents d'avoir procuré la gloire de Dieu et le salut des âmes; mais il est à remarquer aussi que dès le commencement ils y portent partout l'habit de leur ordre, que c'est la croix sur la poitrine et le chapelet à la ceinture qu'ils exercent leur laborieux ministère, enfin que c'est avec une liberté vraiment apostolique qu'ils y prêchent la vérité dans toute sa force. Quel sera l'avenir de ces travaux? Dieu seul le connoît!!! En attendant nous bénissons le

Digitized by Google

Père des miséricordes d'avoir si largement répandu ses bénédictions sur ce bon peuple et nous fesons les vœux les plus ardents pour que d'autres pays encore profitent de si beaux exemples.

Nous ne pouvons omettre de dire un mot en finissant sur le Vicariat du Limbourg hollandais. Dès avant la cession du territoire, les endroits les plus remarquables de ce diocèse, tels que Ruremonde, Venlo, etc, avoient déjà reçu la mission. Depuis la cession, la maison de Wittem y a continué ses travaux. Deux jubilés ont eu lieu à Maestricht; une deuxième Mission a été donnée à Venlo ainsi qu'à Sittard; d'autres endroits y ont reçu le même bienfait ou l'y attendent encore sous peu. Ceux qui connoissent le zèle bien intentionné de Mgr l'Evêque d'Hirène, savent aussi tout le bien qu'on doit en attendre désormais.

DÉPOT DE MENDICITÉ A RECKHEIM.

LES FILLES DE LA CROIX.

Quiconque n'a pas vu l'intérieur des prisons, des hôpitaux, refuges, maisons de correction, hospices d'aliénés, etc. ne connoît la misère humaine que de nom. Dans un pays, tel que le nôtre, les villes et même les villages ne présentent généralement rien de hideux à l'extérieur. La population libre, la population qui se montre et qui circule, a certain air de bien-être qui fait bien juger de l'état de la société. On songe peu qu'il y a une population renfermée qu'on ne voit pas et que presque personne ne visite, population dont les heureux du monde et les personnes sensibles ne supporteroient pas la vue. La différence entre ces deux populations est surtout fort grande, depuis que la mendicité est réputée délit et que les malheureux qui demandent l'aumône, sont éloignés de nos yeux et mis sous le verrou.

Nous avons souvent songé au droit que s'attribue la société sur ces derniers; mais comme c'est une question compliquée et que le temps ne paroît pas avoir suffisamment éclaircie, nous craindrions de la traiter aujourd'hui. Seulement, au premier coup-d'œil, il nous semble que, s'il y a quelque moyen de justifier ce droit, c'est qu'en compensation de la liberté dont on prive ces personnes et de la séparation de famille qu'on leur fait souvent subir, on leur procure un traitement plein d'humanité et de charité. Avant de renfermer des individus que la société ne punit pas proprement, à qui elle n'a pas d'injustice ou de violence réelle à reprocher, elle est tenue de leur préparer un logement, un coucher, un habillement, une nourriture suffisante et convenable, une surveillance active, exacte et douce en même temps. Elle est obligée surtout de leur

Digitized by Google

procurer l'instruction morale, les secours spirituels, sans lesquels les grandes réunions de personnes ne subsistent pas. Mais la société est une personne morale, qui se fait très-souvent mal représenter, qui calcule assez rarement ses moyens, qui se contente ordinairement de cacher ses plaies au lieu de les guérir.

Est-ce une accusation que nous lui intentons? Non, elle est ainsi faite et c'est sa nature. Du temps du paganisme, elle étoit cruelle, barbare, même dans notre Europe civilisée; aujourd'hui elle l'est encore dans les contrées que les douces lumières de l'Évangile n'ont pas éclairées. On frémit quand on songe au traitement que la partie foible de la société, les femmes, les enfans, les vieillards, les indigens, supporte dans certains pays de l'Asie et de l'Afrique, de la part de celle qui a la force et la puissance. Chez nous, le christianisme a fait peu à peu disparoître la plupart de ces violences et de ces abus; et s'il ne fait pas davantage, c'est qu'on ne l'écoute pas toujours, c'est qu'on ne se donne pas la peine de le consulter et de lui demander du secours. La seule humanité est incapable de guérir nos misères; elle est le plus souvent insensible, sourde, muette, aveugle; elle ne voit pas, elle ne veut pas voir les maux de tous genres qui l'entourent. L'homme, abandonné à lui-même, évite tout ce qui lui fait de la peine, tout ce qui blesse ses regards, tout ce qui révolte ses sens, tout ce qui est contraire à ses goûts, à ses habitudes, à ses caprices. Mais lorsque les objets repoussans lui paroissent finalement à craindre, il s'en occupe et il se contente ordinairement de les faire disparoître.

Venir au secours de la société souffrante, guérir ses maux au lieu de les cacher, c'est l'œuvre de la charité; et la vraie charité n'est inspirée que par la religion. Il paroît même que l'Eglise catholique seule a le secret de soulager efficacement la misère humaine, que hors d'elle il n'y a pas de remèdes véritables. Et pour nous restreindre à l'objet particulier dont nous voulons entretenir nos lecteurs ici, renfermer des malheureux, cela n'est pas difficile; leur imposer des surveillans et des infirmiers, leur prescrire un réglement dont l'exécution est confiée aux soins d'une commission, cela est également aisé, quand on a de certaines sommes à dépenser. Mais s'enfermer au milieu de ces malheureux, mais renoncer volontairement à sa liberté, pour leur faire oublier la perte de la leur, mais se faire leur serviteur fidèle et soumis, leur garde-malade vigilant et empressé, leur économe exact, leur ami, leur consolateur, leur frère, leur instructeur, mais se consacrer entièrement à leur service et leur procurer le bien spirituel et temporel en même temps, et tout cela gratuitement et sans rien attendre en retour; c'est ce que la société ne fait pas, c'est ce que la seule humanité, la seule philantropie n'a jamais tenté.

Le dépôt de mendicité de Reckheim près Maestricht existe depuis longtemps. Il s'est maintenu sous les différens gouvernemens qui

Digitized by Google

se sont succédé depuis 30 ou 40 ans dans notre pays. On ne peut douter par conséquent que les divers moyens que l'industrie et la bienfaisance humaine suggère et invente, n'y aient tous été mis en usage ; car on a eu une longue expérience, et l'on a pu essayer de tous les régimes. Or il ne paroît pas qu'on ait eu beaucoup de succès, et nous ignorons si à la fin on se trouvoit beaucoup plus avancé qu'on ne l'étoit au commencement. Depuis une couple d'années cependant le conseil d'inspection s'est appliqué plus sérieusement à améliorer la situation de la maison, et d'essais en essais (et grâce à ses bonnes intentions), on est arrivé à confier à des religieuses la surveillance d'une partie des malheureux, et les soins multipliés que requiert leur état. Cet heureux changement a eu lieu au mois de février 1843, et déjà cette très-courte expérience de dix mois nous prouve qu'on a finalement trouvé le vrai moyen, et que pour réussir complètement, on n'a qu'à étendre l'œuvre et à persévérer. L'*Exposé de la situation administrative de la province de Limbourg* de cette année, et les renseignemens particuliers que nous avons pu nous procurer, nous fournissent, à ce sujet, quelques détails qui sont loin d'être complets, mais que nous croyons néanmoins devoir communiquer à nos lecteurs.

Le dépôt est établi dans l'ancien château de Reckheim. Le nombre des reclus, qui depuis quelque temps tendoit à augmenter, s'est surtout accru par la suppression de la colonie de Merxplas-Ryckevorsel dans la province d'Anvers. En 1823, le gouvernement avoit fait avec la société de bienfaisance, qui exploitoit cette colonie, une convention en vertu de laquelle il avoit le droit, en payant une certaine somme pendant 16 ans, d'y placer et d'y conserver à perpétuité et gratuitement un nombre de mille mendians. Cette convention n'existe plus, et les obligations du gouvernement ont entièrement cessé en 1841. La société n'ayant pu remplir les siennes ni garder les colons, il a fallu les retirer et les placer dans les dépôts de mendicité.

Au 1er janvier 1843, la population du dépôt de Reckheim étoit de 342 individus, dont 231 hommes, 101 femmes et 10 enfans. Dans ce nombre étoient compris 19 aliénés qu'on songe à placer ailleurs, et avec raison ; car ces malades exigent des soins particuliers, que l'administration du dépôt ne pourroit leur procurer. Les mendians valides y étoient au nombre de 221 ; les autres étoient des vieillards au dessus de 70 ans, des infirmes parmi lesquels 36 incurables, et des enfans.

La surveillance des reclus étoit exercée par d'autres reclus, et le conseil avoue lui-même que ce mode étoit défectueux. On nomma en conséquence un chef-surveillant étranger à l'établissement, et on n'eut pas à se louer de ce changement. Ce chef dut être renvoyé.

Les sexes étoient séparés. Mais, soit insuffisance de local et de constructions, soit manque de surveillance ou de sévérité, il paroît que cette séparation n'étoit pas telle que la morale n'eût beaucoup

Digitized by Google

à souffrir. Nous avons ouï parler d'affreux désordres, d'infâmes commerces, désordres d'autant plus tristes que l'enfance n'étoit pas séparée de l'âge mûr et que le crime étoit inséparable du plus déplorable scandale.

Le couchage laissoit beaucoup à désirer; autre source de mal. Tous les reclus dormoient deux à deux dans des formes de lit qui n'étoient faites que pour un seul, n'ayant qu'un drap de lit et une méchante couverture. Ajoutez à cela le défaut de linge et de vêtemens, et qu'on se figure la propreté qui devoit régner dans les dortoirs. Il paroît que la vermine y dominoit à tel point, qu'au dire des pauvres, si l'on n'étoit venu à leur secours, elle devoit un jour finir par démolir le château. Et c'est un supplice dont ils souffroient d'autant plus, que leurs nuits étoient plus longues; car ils alloient coucher immédiatement après leur souper, qu'ils prenoient à 7 heures, et ils se levoient à 6 ou à 7.

Aux maux physiques se joignoit un désordre moral beaucoup plus triste. L'ignorance, l'incrédulité, la discorde, les propos grossiers, les paroles impies et obscènes, les blasphèmes, les disputes, les cris, les batailles, tels étoient les excès auxquels on se livroit sans cesse et qu'il eût été difficile d'empêcher. L'ecclésiastique qui venoit dire la messe dans l'établissement et qui se rendoit parfois au milieu des reclus, obtenoit souvent, pour tout avantage, la douleur d'être témoin de divers scandales. Un jour, il dut quitter l'autel, pour venir imposer silence à une troupe de tapageurs impudens qui, assis sur leurs sabots (car les bancs manquoient à la chapelle), fesoient un vacarme affreux. Un autre jour, il trouva le pavé du lieu saint, où repose le saint Sacrement, couvert de paille, comme l'aire d'une grange; c'est que la veille, comme il fesoit mauvais temps, les reclus chargés de recevoir un envoi de paille et de remplir les paillasses, avoient tout simplement choisi la chapelle pour cette opération, et ne s'étoient pas même donné la peine de balayer le pavé, après avoir fini. Quant aux femmes, on juge bien que leur maintien, pendant l'office divin, ne différoit guère de celui des hommes. Les jeunes s'efforçoient d'atteindre une grille de séparation, et de parler ainsi par signes aux hommes qui se trouvoient à une petite distance de là. Aux fêtes de Pâques, deux ou trois confesseurs se rendoient à la chapelle, et les surveillans crioient, au milieu du tapage, dans les ateliers : N'y a-t-il personne qui aille à confesse ? Quelques femmes et très-peu d'hommes, par un reste de religion ou par habitude, arrivoient pour se confesser, sans préparation aucune; le lendemain on communioit de même, puis les Pâques étoient finies.

Cependant, nous le répétons, depuis une couple d'années, grâce aux soins du nouveau directeur et de M. le curé de Reckheim, différentes améliorations avoient déjà été introduites dans la maison, et le désordre devoit avoir été bien plus grand auparavant. C'est à eux et aux membres de la commission que la réforme

Digitized by Google

actuelle est due. Ils ont compris que le seul moyen de corriger tant de vices, c'étoit de changer entièrement le mode de surveillance et de confier cette tâche pénible à des personnes qui, par vœu de religion, se consacrent au service des malheureux et qui embrassent la souffrance, comme les gens du monde la fuient et recherchent le plaisir. Ils ont appelé à leur secours quelques religieuses de la Congrégation des *Filles de la Croix* de Liége; et le 15 février dernier, huit de ces bonnes Sœurs sont arrivées au château de Reckheim et ont été installées dans le quartier des femmes. Le conseil auroit également désiré confier la surveillance des hommes à des religieux; mais il paroît que jusqu'ici il n'a pu réussir et que les revenus de l'établissement ne suffisent pas. Nous dirons à l'instant comment il s'efforce d'y suppléer.

Voici, dit-on, à peu près comment les Filles de la Croix s'y prirent pour remédier à tant de maux. Les quinze premiers jours, elles laissèrent les choses pour ainsi dire dans l'état où elles les avoient trouvées, se bornant à empêcher les querelles et les combats, à classer les femmes le plus convenablement possible, et avisant aux moyens de mettre un peu d'ordre parmi elles. Ces malheureuses étoient réunies dans des ateliers pêle-mêle avec de jeunes enfans, de jeunes filles, des aliénées, etc., la plupart livrées au désœuvrement et à ses funestes suites, se disputant, se battant, et accompagnant tout cela des propos les plus obscènes et des blasphèmes les plus horribles. Ces ateliers donnant malheureusement sur le quartier des hommes et la séparation n'étant pas complète et absolue, on peut juger du reste. Les Sœurs commencèrent par dresser un petit réglement, qui fut lu publiquement par la Supérieure. A l'instant, ces femmes tapageuses et querelleuses gardèrent le silence; et immédiatatement après elles eurent soin de demander les permissions requises, écoutèrent avec avidité les lectures et les instructions, commencèrent à prier, à goûter la religion, à se reconnoître, à montrer le plus grand respect aux Sœurs. La métamorphose fut prompte et étonnante. Depuis lors l'esprit d'ordre s'est constamment soutenu, les querelles sont très-rares, et l'on ne s'est battu que deux fois, ce qui est prodigieux, disent-elles elles-mêmes.

A la vue de ces heureux résultats, le conseil de surveillance crut que la présence des Sœurs au quartier des hommes, y produiroit les mêmes effets, et il s'empressa de demander deux religieuses de plus, qui lui furent accordées et arrivèrent à l'établissement le 1er avril. Elles prirent aussi-tôt la charge de l'économie, de la lingerie, de la cuisine et des infirmeries des hommes. Elles commencèrent par faire disparoître la malpropreté et la vermine, firent presser la fabrication des étoffes nécessaires au confectionnement des paillasses, draps de lit, linge, vêtemens, etc. On leur accorda les formes de lit qui manquoient, un dortoir de plus fut arrangé, et, à la grande satisfaction de ces infortunés, chacun eut

Digitized by Google

son lit avec deux draps et une couverture propre. Cette réforme fut essentielle et remédia d'abord à de grands maux.

Les mêmes soins furent donnés à la cuisine. Jusqu'alors c'étoient les reclus eux-mêmes qui en étoient chargés, et les mets, toujours les mêmes, étoient si mal apprêtés que ces pauvres gens ne mangeoient qu'une partie de leur portion. Aujourd'hui, quoique leur part soit toujours la même, ils mangent avec un tel appétit qu'ils se plaignent de n'avoir pas assez.

Dans le courant du mois de mai, Mgr Corsélis, vic.-gén. de Bruges et visiteur général des couvents en Belgique, M. Neven, vic-gén. de Liége, M. Habets, curé de Ste-Croix à Liége et supérieur de la Congrégation des Filles de la Croix, accompagnés d'autres ecclésiastiques, vinrent visiter l'établissement, et remarquant une énorme différence d'un quartier à l'autre, ils jugèrent que les deux Sœurs pourroient sans inconvénient donner des soins à celui des hommes. Cependant la permission ne leur fut donnée que par forme d'essai, et avant de les charger définitivement de cette besogne, on se réserva de juger par expérience de la convenance et de l'utilité de la mesure. Depuis cette époque, les deux Sœurs visitent souvent le quartier des hommes, elles président chaque jour à la prière du matin et du soir, et tous les dimanches aux prières des Stations, érigées depuis quelques mois dans la chapelle. En sorte que, sans être chargées de la surveillance de ce quartier, elles ont cependant la consolation, par leurs fréquentes visites, d'y voir croître l'ordre, la piété et une tranquillité inconnue auparavant. On seroit étonné, nous dit-on, de voir une pauvre religieuse, seule, à genoux, entourée de 200 hommes dans le plus profond silence, faisant la prière à haute voix, prière qui n'est interrompue que par le bruit régulier des répons et qui ressemble en quelque sorte à la psalmodie d'un grand chœur.

La maison aujourd'hui, quoiqu'il reste encore beaucoup à faire tant pour le spirituel que pour le temporel, n'est plus à reconnoître. A l'oisiveté, aux querelles, aux blasphèmes, à l'impiété, au désordre, ont succédé le travail, le silence, la paix, la prière, les lectures pieuses, le chant des cantiques. Quand on parcourt maintenant le château, à la tranquillité qui y règne, on se croiroit parfois transporté dans un ancien monastère.

Et ce qui prouve que la réforme n'est pas seulement extérieure, mais qu'elle a pénétré dans les cœurs, c'est qu'on a pu compter un nombre considérable de conversions éclatantes, de confessions générales, de réconciliations, tant chez les hommes que chez les femmes. A Pâques déjà, quoique le changement fût alors récent, tous les reclus, à l'exception d'une femme et de 9 ou 10 hommes, approchèrent des sacremens. Cette femme, qui avoit apostasié pour se marier avec un protestant, se convertit plus tard et rentra dans le sein de l'église au mois d'août.

La conversion la plus remarquable est celle d'une autre femme,

Digitized by Google

qui étoit tellement méchante, qu'elle sembloit en proie aux suggestions du démon et qu'on la croyoit en quelque sorte aliénée; car on ne s'imaginoit pas qu'une personne sensée fût capable de proférer les abominations qu'elle fesoit entendre. Le seul mot de religion lui fesoit vomir les plus horribles blasphèmes. On n'osoit plus approcher d'elle. Cependant elle tomba malade et on fut obligé de la faire transporter à l'infirmerie; ce fut pour toutes les autres malades un sujet de frayeur. Comme son mal fesoit des progrès rapides, on trembloit pour elle. Les Sœurs lui montroient tous les égards, sans rien gagner sur son caractère. Un jour qu'on administroit une autre malade à côté d'elle, elle s'élança furieuse de son lit, en disant qu'on ne s'avisât pas de venir chez elle *avec toutes ces bêtises!* Au seul nom de Jésus et de Marie, elle se rouloit et s'entortilloit dans ses draps, pour ne pas entendre prier; et c'etoit une de ses moins mauvaises actions. Un jour cependant une Sœur fut assez heureuse pour lui faire accepter le scapulaire; mais la malade ne tarda pas à s'en repentir, et elle le jeta loin d'elle avec force. Cependant on ne cessoit de prier pour elle, et plus le danger augmentoit, plus on redoubloit de ferveur. Une religieuse écrivit la prière *Souvenez-vous*, et à l'insu de la malade, elle la suspendit au chevet de son lit, avec une médaille de l'Immaculée Conception et pleines de confiance en Marie, les Sœurs recommencèrent à prier. Tout-à-coup cette infortunée est touchée intérieurement. Le médecin ne lui donnant plus que quelques jours de vie, on lui parla de la grande nécessité de se préparer à la dernière heure. « Oui, dit-elle avec une douceur qu'elle n'avoit jamais montrée, faites venir un prêtre, je veux me confesser. » M. l'aumônier fut appelé sur le champ, et ayant reçu l'aveu de ses fautes, il dit qu'il ne pouvoit espérer davantage. Elle reçut les derniers sacremens, avec les marques du plus sincère repentir et d'une grande confiance dans la miséricorde de Dieu. Le médecin étant venu la voir et lui demandant comment elle se portoit: « Voilà Dieu sur la croix, dit-elle, il y a souffert beaucoup, et moi j'y suis avec lui. » En effet ses douleurs étoient extrêmes. C'est dans ces sentimens qu'elle mourut, et ses derniers mots furent une expressiou de pardon pour tous ceux qui lui avoient fait quelque peine. Cette conversion fut un sujet de joie et de fête pour toute la maison.

Aujourd'hui, nous dit-on, une autre femme donne la même consolation. C'est une fille de 52 ans, qui en a passé près de 40 dans le désordre. Cette pécheresse est devenue tout-à-coup un modèle de pénitente. D'après le rapport du médecin, elle souffre un des plus rudes martyres; cependant on ne peut lui arracher une seule plainte et son seul mot est: « Ah! Dieu a tant souffert. »

En un mot, on a lieu d'être très-satisfait de ces commencemens, et tout annonce que Dieu a béni les bonnes intentions et les soins des administrateurs de l'établissement, ainsi que le sacrifice des Sœurs. Il ne s'agit maintenaut que de persévérer et d'achever l'ou-

Digitized by Google

vrage. Nous faisons des vœux pour que les personnes, préposées à cette bonne et grande œuvre, soient parfaitement d'accord, qu'aucun obstacle ne vienne s'opposer à l'action salutaire de la religion, et que le dépôt de Reckheim finisse par être le modèle des maisons de ce genre.

NOUVELLES

ECCLESIASTIQUES ET POLITIQUES.

Belgique. Différens arrêtés royaux, publiés dans le courant des mois de novembre et de décembre 1843, organisent complètement les deux écoles normales de l'Etat, placées définitivement à Nivelles et à Lierre. L'enseignement dans ces écoles comprend : 1° La religion et la morale, l'histoire sainte et l'histoire de l'Eglise ; 2° la lecture ; 3° l'écriture et la tenue des livres ; 4° la grammaire française, flamande ou allemande, suivant les localités ; 5° la géographie et spécialement la géographie du pays ; 6° l'histoire, et principalement l'histoire du pays ; 7° l'arithmétique complète avec ses applications au commerce ; le système légal des poids et mesures ; 8° les notions des sciences naturelles applicables aux usages ordinaires de la vie ; 9° la pratique de l'agriculture et de l'horticulture, la greffe et la taille des arbres ; 10° la pédagogie et la méthodologie ; 11° l'hygiène des enfans et des écoles ; 12° les éléments de pratique administrative. — Explication de la constitution, des lois, arrêtés et réglements relatifs à l'instruction primaire, — Tenue des registres de l'état civil, — Rédaction de procès-verbaux, — Formules d'actes, — Législation des fabriques d'églises ; — 13° la musique vocale et le plain-chant.

L'administration intérieure et la comptabilité seront réglées par le ministre de l'intérieur ; il en est de même du mode d'admission des élèves, du prix de la pension, du régime alimentaire, etc. Les réglemens pour la discipline intérieure seront arrêtés par lui sur la proposition du directeur.

L'enseignement est confié à un directeur et à des professeurs dont le nombre n'est pas encore fixé (il est provisoirement de 6, non compris le directeur). Le directeur a sous lui un proviseur, chargé de l'économie et de la comptabilité. De manière que le personnel de chaque établissement se compose de 8 fonctionnaires. M. l'abbé Decoster, professeur de philosophie et de mathématiques au petit séminaire de Malines, est nommé directeur de l'école de Lierre ; et M. Aug. Courtois, professeur à Vilvorde, proviseur. M. l'abbé Namèche, professeur de rhétorique au collége de la Haute-Colline

Digitized by Google

à Louvain, est chargé de la direction de l'école de Nivelles; et M. P. Rothier, instituteur à Bruxelles, y est nommé proviseur. Le traitement des directeurs est de 3,000 frs; celui des proviseurs, de 1,800. Les uns et les autres ont en outre le logement dans l'établissement.

L'ouverture des cours des écoles normales est fixée au 9 avril 1844.

— On sait que l'article 10 de la loi sur l'enseignement primaire oblige les conseils communaux à choisir, après les quatre premières années de la mise à exécution de cette loi, les instituteurs parmi les candidats qui ont fréquenté l'une des écoles normales de l'État, l'un des cours normaux du gouvernement ou bien une école normale privée ayant, depuis deux ans au moins, accepté le régime d'inspection établie par cette loi.

Pour que les élèves des écoles normales établies par les chefs de diocèse puissent jouir de la faculté accordée par l'article 10 de la loi, NN. SS. les évêques ont offert au gouvernement de placer les écoles normales épiscopales sous le régime d'inspection; voici l'arrêté royal qui agrée leur offre :

Léopold, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut.

Vu l'article 10 de la loi du 23 septembre 1843, relative à l'instruction primaire ;

Vu la lettre, en date du 28 janvier 1843, par laquelle les évêques de Liége, de Tournay, de Bruges, de Namur et de Gand, font connoître à notre ministre de l'intérieur qu'ils soumettent au régime d'inspection établi par la loi précitée les sept écoles normales d'enseignement primaire établies par leurs soins et régies par le réglement comme ci-annexé, à savoir :

Pour le diocèse de Liége, à St-Trond et à St-Roch; pour le diocèse de Tournay, à Bonne-Espérance lez-Binche; pour le diocèse de Bruges, à Roulers; pour le diocèse de Namur, à Bastogne et à Malonne; pour le diocèse de Gand, à Saint-Nicolas.

Sur la proposition de notre ministre de l'intérieur, Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er L'offre des cinq évêques est agréée; en conséquence, à dater du 9 avril 1844, les sept écoles normales primaires dont la désignation est ci-dessus, sont placées sous le régime d'inspection établi par la loi du 23 septembre 1842, et admises au bénéfice attribué par la loi à cette position.

Les modifications qui seront faites au réglement ci-annexé seront portées à la connoissance de notre ministre de l'intérieur, afin qu'il les fasse prendre en considération dans l'exercice du droit d'inspection, ou que, s'il y a lieu, il nous propose de retirer la présente agréation.

Art. 2. Afin de rendre possible l'exercice du droit d'inspection attribué au gouvernement, les directeurs des écoles normales précitées remettront à l'inspecteur spécialement désigné par le ministre de l'intérieur :

Digitized by Google

1. Copie de tous les documents constituant le régime intérieur; 2. La liste des élèves admis aux cours, avec l'indication de la section ou année d'étude à laquelle ils appartiennent; 3. Le programme des examens, tant de passage d'une année d'étude à l'autre que de sortie de l'école; 4. Les résultats de ces examens.

Notre ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution de présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 17 décembre 1843.

LÉOPOLD.

Par le Roi : Le ministre de l'intérieur,

NOTHOMB.

— Mgr l'évêque de Liége vient, à son tour, d'adresser à son clergé un mandement sur les messes qui, antérieurement à l'an 1843, n'ont pas été appliquées au peuple, les jours de fêtes supprimées ou transférées par Pie VII, et qui auroient dû l'être. En vertu des facultés, obtenues *ad hoc* de Sa Sainteté, le Prélat absout MM. les curés de ces omissions, en leur imposant à chacun l'obligation de célébrer une seule messe d'après les intentions du Saint-Père. Or les fêtes, supprimées ou transférées dans le diocèse de Liége, sont : La Circoncision, l'Epiphanie, la Purification, l'Annonciation, les seconds jours de Pâques et de la Pentecôte, la Fête-Dieu, la fête des SS. Pierre et Paul, la fête de S. Lambert, celle du patron de la paroisse (à Liége, S. Hubert), la Nativité de la Ste Vierge, l'Immaculée Conception et la fête de S. Etienne. Dans la ville de Liége, ont été en outre supprimées les fêtes de S. Joseph et de S. Jean-Baptiste. — Mgr l'évêque de Liége ayant en même temps exposé au Saint-Père que certains desservans d'églises dites *Auxiliaires* ou *Annexes*, avoient cru pouvoir se dispenser de célébrer la messe pour le peuple, non seulement les jours de fêtes supprimées ou transférées, mais encore les jours de fêtes conservées et les dimanches; Sa Sainteté lui a accordé les mêmes pouvoirs que ci-dessus. Et c'est en vertu de ces pouvoirs, que S. G. remet les susdites messes, à condition que les desservans dont il s'agit célèbrent chacun trois messes.

— Le bricq belge l'*Infatigable*, capitaine Muller, ayant à bord nos missionnaires qui partent pour l'embouchure de la Colombie sur la côte occidentale de l'Amérique du nord, a mis à la voile d'Anvers le mardi 12 décembre, par un bon vent d'Est. Il a salué la ville par quelques coups de canon, auxquels les batteries ont répondu. Une multitude de monde se trouvoit sur les quais, pour voir ce départ. Sur la digue, hors la porte dite Slykpoort, on voyoit les Sœurs de N.-D. établies rue Ambtsman-straet, qui agitoient leurs mouchoirs et donnoient par signes un dernier adieu à leurs courageuses compagnes qu'elles ne reverront probablement jamais. Le P. de Smet est accompagné du P. Vercruyssen de Courtray, de trois autres prêtres, d'un Frère qui s'entend en architecture, etc. Il est abondamment pourvu de tout ce qui est nécessaire

Digitized by Google

pour fonder une colonie et pour habituer les tribus indiennes à la vie agricole. Entr'autres ouvrages, il emporte une collection de livres sur l'histoire naturelle et en particulier sur la botanique. M. Ph. Vandermaelen, propriétaire de l'établissement géographique de Bruxelles, lui a fait un cadeau extrêmement utile, en lui donnant une collection complète de ses belles cartes. Le voyage sera de 6 mois au moins, et par conséquent on espère arriver à l'embouchure de la Colombie, qui se trouve au 46e degré de latitude Nord, au commencement ou vers le milieu de juin. Cet endroit n'est qu'à 150 lieues du camp des Têtes-Plattes. Près de là existe déjà une petite colonie, fondée par un prêtre canadien et composée de Canadiens et d'Indiens catholiques au service de la compagnie de la baie d'Hudson. C'est là que vont s'établir, dit-on, les 7 Sœurs de Notre-Dame qui accompagnent les missionnaires. Ces religieuses sont : MMlles *Duquesne*, de Louvain (Sœur Loyola); *Neujean*, de Liége (Sœur Marie-Cornélie); *Chevry*, de Ruenne (Sœur Aloysia); *Cabureau*, de Nismes (Sœur Catherine); *Cambier*, de Gand (Sœur Reine); *Verreux*, de Mouscron (Sœur Norbertine); et *Gobert*, de Thuin (Sœur Marie-Albine).

— Le vendredi des Quatre-Temps, Mgr l'évêque de Bruges a ordonné, dans l'église de son séminaire, 18 prêtres, parmi lesquels un trappiste de Saint-Sixte, 11 diacres, 14 sous-diacres, 18 minorés et 1 tonsuré : total 63. — Le lendemain samedi, Mgr l'évêque de Gand a fait l'ordination dans sa cathédrale. Les ordinands étoient au nombre de 79, savoir : 15 pour la prêtrise, 21 pour le diaconat, 18 pour le sous-diaconat, 25 pour les ordres mineurs, et 10 pour la tonsure. — Mgr l'évêque de Namur a consacré le vendredi et le samedi à l'ordination. Le premier jour, il y avoit 35 sujets pour la tonsure, dont 28 du diocèse, 3 du vicariat apostolique du Luxembourg, et 4 de la Compagnie de Jésus. Ces 4 derniers et 4 du diocèse et 1 du vicariat ont le même jour reçu les ordres mineurs. Le second jour, ont été ordonnés, 39 sous-diacres, 3 diacres et 5 prêtres; tous du diocèse, excepté 7 sous-diacres du vicariat apostolique.

— M. F.-J. Van der Cruyssen, curé-doyen de Ste-Walburge à Audenaerde, est mort le 9 décembre 1843. Il étoit né à Wichelen le 25 mars 1772. Ordonné prêtre à Cologne en 1796, il exerça, durant la persécution, les fonctions du saint ministère en différens endroits. Il fut nommé en 1803 vicaire à St-Martin à Renaix, curé de Moerbeke (Waes) en 1815, et curé de Ste-Walburge à Audenaerde le 11 novembre 1823. Il étoit doyen depuis environ 4 ans. — M. P. de Lange, curé de Lebbeke, le remplace comme curé et comme doyen.

— M. J.-B. Van Cauwenberg, curé de Ste-Thérèse à Anvers, et le conseil de fabrique de cette paroisse, ayant dû quitter cette église qui appartient aux Carmélites de la même ville, a fait l'acquisition d'un terrain où l'on commencera bientôt la construction d'une nouvelle église, sous l'invocation de St-George.

Digitized by Google

— M. le chanoine Th. de Montpellier de Namur, et le R. P. Barbieux, de la Société de Jésus, ont donné une mission à Laroche, à la fin du mois de novembre. L'église nouvellement agrandie, étoit magnifiquement ornée. Pour les succès de cette mission, il suffira de dire qu'aucun habitant de la paroisse n'a manqué à la Table sainte, et que 600 personnes étrangères ont communié également.

— Il vient de se former à Liége, une Association pieuse, pour la conversion des pécheurs et pour la délivrance des âmes du purgatoire. Chaque associé ne paie qu'un franc par an. Le produit de ces aumônes est entièrement employé à faire dire des messes basses dans cette intention, ainsi que pour le bien spirituel des associés. Cette institution bien simple, semble favorablement accueillie, et elle compte déjà plus de 400 membres; en sorte qu'elle a dès à présent de quoi faire dire une messe à peu près tous les jours. M. Vandereycken, vice-curé de St-Denis, a été chargé par l'autorité ecclésiastique de diriger cette association.

— Le dimanche 19 novembre, la Bibliothèque catholique de Termonde a célébré le 5me anniversaire de son installation. Le R. P. Dechamps, recteur du couvent des Pères Rédemptoristes à Liége, a prononcé, à cette occasion, un excellent discours, qui a produit une vive impression sur l'auditoire. On sait que cette bibliothèque est une de celles qui réunissent le plus d'ouvrages et qui ont fait le plus de bien.

— On nous communique le récit d'une nouvelle guérison attribuée à l'intercession de Ste Philomène. Cette pièce, qui est revêtue de signatures respectables, étant en flamand, nous en offrons ici la traduction :

«Le 29 décembre 1840, Mlle M.-A. Piesens, demeurant au petit Béguinage à Gand, fit une chute grave dans la rue et se blessa tellement le pied gauche, qu'on fut obligé de la porter chez elle. Un habile chirurgien, qui fut appelé, employa sans effet tous les remèdes que l'art fournit. Un second chirurgien également expérimenté, appelé par lui, ne fut pas plus heureux. Tous deux, à la fin, l'abandonnèrent comme incurable. Cependant la malade avoit appris à s'appuyer sur deux béquilles, sans faire aucun mouvement avec le pied gauche, qui pendoit et étoit retiré comme un membre paralysé et mort, et qui ne laissoit pas de lui causer de telles douleurs qu'on craignoit pour des résultats fâcheux. En 1842, elle consulta deux autres docteurs également habiles, qui, après avoir épuisé tous les remèdes, déclarèrent également le pied incurable. Pendant ce temps, le talon et le gros doigt s'étoient recourbés sous le pied et tendoient à se rapprocher. Au moindre mouvement, le pied commençoit à trembler, sans que la malade pût l'empêcher ; et alors la douleur se fesoit sentir jusqu'au dessus du genou. De plus, le pied étoit devenu maigre, de même que toute la jambe, qui paroissoit se dessécher. La malade recourut, pendant deux ans

Digitized by Google

et près de deux mois, à tous les remèdes imaginables tant matériels que spirituels, sans obtenir quelque changement favorable à sa situation. Elle avoit fait plusieurs neuvaines. Elle en commence une seconde en l'honneur de Ste Philomène, en s'abandonnant entièrement à la volonté de Dieu, lisant chaque jour les litanies de la Sainte et frottant le membre avec l'huile de la lampe qui brûle devant son image dans l'église des Dominicains. Le 11 avril 1843, dernier jour de la neuvaine, étant en prière, elle sentit un adoucissement dans le pied. Le 14, elle commence une troisième neuvaine en l'honneur de la même Sainte, pendant laquelle elle remarque une amélioration continuelle. Le 19, elle essaie de marcher avec une seule béquille. Le lendemain matin, entre 7 et 8 heures, elle marche avec moins de peine; c'étoit deux jours avant la fin de la neuvaine, et environ 9 mois depuis qu'elle avoit renoncé à tous les remèdes physiques. A neuf heures et quart, on la voit tout-à-coup se lever sans bequille ni bâton, marcher, monter et descendre l'escalier, en présence des autres Sœurs, sans éprouver le moindre mal; elle répéta ce mouvement plusieurs fois durant ce jour. Cette guérison subite, ayant d'abord été annoncée, attira beaucoup d'autres beguines à ce couvent, lesquelles, réunies à ses compagnes au nombre d'environ 90, louèrent et remercièrent le Seigneur de cette grâce, les unes frappées d'admiration et les autres fondant en larmes. Le lendemain, Mlle Piesens, après avoir entendu la messe du Béguinage à 5 heures, alla visiter l'église des Dominicains et remercier dévotement Ste Philomène; et jusqu'aujourd hui elle marche si légèrement et avec tant d'aisance, qu'on diroit qu'elle n'a jamais ressenti le moindre mal au pied.

Signatures.

J'ai examiné avec beaucoup de soin le pied de Mlle Piesens en 1842 à Gand, au Béguinage, et je l'ai trouvé dans un très-mauvais état; la maladie m'a paru incurable.

Bruges le 21 juillet 1843. (*signé*) A. Herredaut, Chirurgien.

Je certifie la vérité de la relation ci-dessus.

Gand le 4 décembre 1843. (*signé*) J.-B. Van Belle, curé.

Je soussigné, témoin oculaire du fait, atteste que le récit donné ici, est entièrement conforme à la vérité.

Gand le 31 octobre 1843. (*signé*) J.-M. Van Ooteghem, Supérieur du couvent St-Bruno au petit Béguinage.

(*Signé*) Jeanne D'hoedt, Pélagie Donche, Hélène Hessels, Béguines au même couvent.

(*Signé*) Marie-Anne Piesens, personne guérie.

Pour copie conforme à l'original,

Fr.-Bern.-Ch. Moulaert,
Pbr. O. Præd. conv. Gand.

Digitized by Google

— Au premier janvier 1843, la ville de Gand comptoit déjà une population de 100,810 âmes.

— La maison de Refuge, fondée à Liége au mois d'avril 1842, a déjà reçu environ 80 filles sortant de prison ou renonçant au désordre, toutes de l'âge de 17 à 30 ans. Il s'en trouve aujourd'hui 48 dans l'établissement. Presque toutes celles qui ont pu la quitter, sont placées en de bons services ou ont pu rentrer chez leurs parens. Ce sont autant de malheureuses rendues à la Religion et à la société, dont elles faisoient la honte. Ces résultats sont dûs, après Dieu, au zèle charitable et au dévouement des Filles de la Croix, et aux dames de la Confrérie de la Miséricorde. Il est fâcheux que le manque de ressources et d'un local assez spacieux, ait déjà mis ces dames dans la pénible nécessité de refuser l'entrée à des filles qui cherchoient un asyle pour sortir du péché. Espérons que la bienfaisance publique et privée viendra au secours de cette œuvre si utile, si nécessaire même, et permettra de l'étendre convenablement.

— La chapelle de la Ste-Vierge à Erembodegem, près d'Alost, vient d'être témoin d'une cérémonie touchante, en expiation du sacrilège qui y a été commis quelque temps auparavant. Des voleurs s'y étant introduits, l'avoient dépouillée de ses ornemens, emportant en même temps une image vénérée de la Ste-Vierge représentée dans un tableau. Trois de ces malfaiteurs furent arrêtés au moment qu'ils venoient rechercher leur butin qu'ils avoient caché dans un bois. L'image étoit déchirée et mise en pièces; mais on la répara avec beaucoup d'art. Le jour de la cérémonie, elle a été portée en procession sur un trône par quatre prêtres et replacée dans la chapelle, pendant qu'on chantoit les litanies de la Ste-Vierge. Après la messe qui a été célébrée par M. Van Eesbeck, ancien curé de Hofstade, âgé de plus de 80 ans, M. le doyen d'Alost a prononcé un discours touchant devant la multitude qui entouroit la chapelle et qui n'avoit pu y entrer. Des témoins occulaires portent le nombre des fidèles à 8,000. Nouvel exemple de la dévotion du peuple envers la Mère de Dieu.

Rome. S. E. le cardinal Charles-Marie Pedicini, né à Bénévent le 2 novembre 1769, promu par Pie VII à la pourpre sacrée dans le consistoire du 10 mars 1823, évêque de Porto, St-Rufine et Civita-Vecchia, sous-doyen du sacré collége, vice-chancelier et sommiste de la chambre apostolique, préfet de la Congrégation des Rites, commendataire perpétuel de Saint-Laurent *in Damaso*, est mort le 21 novembre, après une courte maladie, muni de tous les secours de la religion.

— Le 2 décembre, M. de Boutenieff, admis en audience particulière par S. S. a présenté les lettres que l'accréditent en qualité d'envoyé extraordinaire et de ministre plénipotentiaire de Russie près le Saint-Siége.

Pays-Bas. Le roi Guillaume I comte de Nassau est mort subi-

Digitized by Google

tement à Berlin, le 12 décembre entre 8 et 9 heures du matin. Son corps sera transporté en Hollande et enterré dans le tombeau de famille à Delft. Cet événement paroît aujourd'hui sans importance pour le pays.

— Le 2 novembre, M. l'abbé G.-H. Heinink, vicaire à Losser dans l'Overyssel, a fait voile pour Paramaribo dans la Guyane hollandaise. Il remplacera le zélé missionnaire Jansen, qui y est décédé le 12 mars. Mais cette colonie a grand besoin d'un nombre plus considérable d'ecclésiastsques, particulièrement à cause du départ du préfet Mgr Grooff, nommé évêque de Canéa *in partibus* et vicaire apostolique des Indes Orientales. Ce prélat est attendu en Hollande de jour en jour. Il est parti de Surinam le 10 octobre; mais il a été contrarié par une tempête, cinq jours après son départ; le navire ayant perdu son grand mat a dû relâcher à Barbados, d'où il comptoit partir vers le commencement de novembre.

— Le 1er décembre est parti de Texel Mgr Niewindt évêque de Cytrum et vicaire apostolique de Curaçao, emmenant son secrétaire, M. J.-C. Schermer diacre, et M. J.-J. Jansen, dernièrement curé à Almelo, et deux prêtres du vicariat de Bois-le-Duc, MM. H. Fornar et J. Willems. Heureux d'avoir trouvé des hommes apostoliques qui le soulageront dans ses travaux, Mgr a été profondément ému, avant de partir, par la nouvelle du décès de deux de ses missionnaires, M. A.-A. Gerritsen, curé à Curaçao, et M. L. Van Roosmalen, directeur de l'institut des Sœurs à Curaçao, institut érigé en 1842 et où déjà 500 enfans de différentes communions religieuses reçoivent l'instruction. Tous les deux ont succombé à la fièvre jaune, le premier le 11 septembre, le second le 19 suivant.

— Le 8 novembre, Mgr de Curium a béni deux cloches nouvelles pour l'église de Voorburg.

— Le 23 décembre, Mgr a donné les saints ordres à 15 sous-diacres et à 1 prêtre, tous de la mission hollandaise.

— Le même jour, Mgr l'évêque d'Hirene et administrateur apostolique du Limbourg a fait une ordination dans l'église du séminaire à Ruremonde. Il y avoit 12 élèves pour la tonsure; 9 ont été admis au sous-diaconat, 2 au diaconat, et 10 ont été promus à la prêtrise. A cause de plusieurs postes vacans dans le Limbourg hollandais, ces 10 jeunes prêtres entreront immédiatement en fonction.

Prusse. Une lettre, publiée dans les journaux, nous présente le diocèse de Cologne dans une situation peu favorable. D'après l'auteur de cet écrit, l'hermésianisme y seroit loin d'être humilié et vaincu. Voici quelques-uns des faits qu'il signale : 1. A Bonn, M. Dieringer, de Spire, qui a été nommé professeur de dogmatique, seroit le seul professeur vraiment catholique; les chaires vacantes par l'interdiction de Braun et Achterfeld, ne seroient pas remplies jusqu'à présent. 2. Au grand séminaire, à Cologne, il n'y auroit aussi qu'un seul professeur orthodoxe et savant, c'est M. Meckel, qui a encore à lutter contre trois hérmésiens, MM.

Digitized by Google

Weitz, Gau et Reber. Heureusement, ces trois docteurs n'auroient que peu de partisans parmi les séminaristes. 3. Le chapitre seroit toujours dans un bien triste état : 6 places vacantes ; les 6 autres occupées par deux prêtres malades et qui ne peuvent presque pas travailler, et par quatre hommes qui ont trahi l'archevêque et qui cependant exercent encore une grande influence, surtout sur les nominations. 4. Les meilleures places seroient données à des hermésiens. Aucun des prêtres envoyés par Hüsgen dans les plus mauvaises cures, à cause de leur attachement à l'archevêque, n'auroit été récompensé pour son zèle. Une seule place de chanoine a été donnée à M. Baudry, curé à Barmen, et cette nomination est bonne. Mais d'un autre côté on cite comme devant être nommé doyen du chapitre le curé Holzer, de Coblence, qui a joué un triste rôle dans l'affaire de l'archevêque. 5. Rien n'auroit été fait pour organiser l'éducation du clergé qui diminue d'une manière effrayante. Pour remplacer 60 ou 70 prêtres morts, le séminaire de Cologne ne fournit chaque année que 20 ou 22 nouveaux, et cela pour 1,000 paroisses et un clergé de 1,500 personnes. Cependant il seroit facile d'organiser un petit séminaire : prêtres et laïques donneroient les sommes nécessaires, et la ville d'Aix-la-Chapelle fourniroit volontiers le local.

Bavière. Le roi, touché de l'indigence des Pères du Saint-Sépulcre à Jérusalem, a ordonné qu'une quête seroit faite à leur profit dans toutes les églises du royaume, le dimanche des Rameaux de chaque année. Une ordonnance semblable a été rendue par l'empereur d'Autriche.

Suède. Le 24 octobre, a paru dans toutes les feuilles publiques de Stockholm une requête adressée par le consistoire luthérien au tribunal aulique du royaume, tribunal spécial qui recherche et juge les crimes et délits en matière religieuse, contre le peintre J.-D. Nilson qui est devenu catholique. Le consistoire demande que *ses biens soient confisqués, qu'il soit privé de tout droit de succession et banni à perpétuité !* Nouvel et frappant exemple de la tolérance protestante.

Suisse. Le canton d'Argovie, se croyant décidément vainqueur dans la question des couvens, a bien voulu rétablir, comme son député à la diète en avoit pris l'engagement, quatre couvens de femmes, mais aux conditions suivantes : 1° Les religieuses expulsées de ces couvens, *sont tenues* d'y rentrer dès que les architectes et les maçons seront parvenus à réparer, autant que possible, les dégâts causés par les agens du gouvernement chargés d'exécuter le décret d'expulsion. Celles qui refuseroient d'y rentrer, *seroient privées de la pension qui leur avoit été allouée.* 2° Les maisons ainsi rétablies seront placées, ainsi que leurs propriétés, meubles et immeubles, *sous l'administration de l'Etat, qui fixera la quotité des dépenses, de la nourriture et du vêtement des religieuses, et du culte.* 3° Il sera, de plus, fixé une somme pour

Digitized by Google

laquelle ces maisons auront à *contribuer aux pensions accordées par le gouvernement aux religieuses dont les monastères ont été supprimés.* 4° Les maisons ainsi rétablies, *n'auront pas le droit de recevoir des novices.* — Tel est le résultat de la prétendue transaction qui a servi de base au conclusum de la diète du 31 août 1843.

Portugal. L'espérance qu'on avoit conçue, de voir cesser les maux de l'Eglise en ce royaume, ne se soutient pas devant les nouveaux faits qu'on signale. Il y aura bientôt deux ans qu'un internonce apostolique est à Lisbonne, pour négocier avec le gouvernement la réorganisation ecclésiastique de ce pays. Mais, malgré toute la modération, la sagesse et même l'affection que le Saint-Père a témoignées au gouvernement de Dona Maria, malgré tous les efforts et toute la condescendance de l'internonce, la moitié environ des diocèses du royaume n'a point encore de pasteurs légitimes à sa tête. Ceux d'Aveiro, de Castel-Branco, de Pinhel, de Lamego, de Porto-Alègre, de Faro, de Beja, sont gouvernés par des vicaires capitulaires intrus. Dans les diocèses dont les évêques vivent encore, quoique en exil, et où le Saint-Siége a envoyé des vicaires avec la juridiction apostolique, une grande partie des curés légitimes sont encore privés du soin de leurs troupeaux. Pour reparoître au milieu de leurs ouailles, il faut qu'ils s'adressent, chacun en particulier, au gouvernement, qui n'accorde jamais une telle permission sans de minutieuses informations auprès des autorités civiles, et il est constaté que ceux qui exercent le mieux leur ministère, sont ceux qui trouvent le plus de difficultés à se faire réintégrer dans leurs paroisses.

Par une contradiction bizarre, même au milieu de toutes celles qui sont ordinaires aux gouvernemens révolutionnaires, le ministère portugais, après avoir obtenu du Saint-Siége la confirmation du patriarche, puis le chapeau de cardinal pour ce prelat, soutient dans la cathédrale de Lisbonne un chapitre anti-canonique et intrus, l'ancienne patriarcale et son légitime chapitre ayant été supprimés par don Pédro. Autre bizarrerie : sous prétexte que la séparation d'avec le Saint-Siége n'étoit que politique, il prétend toujours faire regarder, par le clergé et par les fidèles, comme valides et canoniques, tous les actes qu'il a faits pendant dix ans contre les canons.

Ce n'est pas tout : en 1834 et même avant, le gouvernement s'est emparé de tout le patronage de l'Eglise de Portugal, et il continue à pourvoir à tous les bénefices ecclésiastiques, sans alléguer aucun autre droit canonique que celui que lui donnent la charte de don Pédro et ses décrets. C'est ce que prouve à l'évidence une réponse officieille du ministre des affaires ecclésiastiques et de la justice au chapitre de Bragance, publiée dans le *Diario* du gouvernement, le 19 août 1843.

Angleterre. Deux missionnaires irlandais de Waterford se

Digitized by Google

sont joints aux prêtres français qui vont évangéliser l'Afrique occidentale. L'Irlande a donné environ 900 liv. sterl. pour cette mission; l'Amérique, 900 liv.; la France, 2,800 liv., et l'Angleterre, 120 liv. Mgr Baron, évêque de Constantine et vicaire apostolique de la Guinée, rejoindra ses missionnaires en Afrique. Il vient de quitter Londres pour se rendre dans son vicariat.

Chine. Nous extrayons du *Bengal-Catholic-Hérald* le passage suivant d'une lettre écrire de Chusan:

« Il y a un grand nombre de chrétiens à Nanking, avec un évêque et quelques prêtres; mais c'est un sujet de douleur de les voir sans cesse exposés à la persécution de la part des mandarins chinois: sans cela la Chine deviendroit peut-être bientôt, avec la grâce de Dieu, le plus grand pays catholique du monde. Un évêque arriva ici, il y a environ un mois; et, à son arrivée, le général commandant les troupes britanniques lui fit l'accueil le plus honorable et le plus empressé. Le prélat porte le costume chinois avec une longue barbe et une touffe de cheveux qui part du sommet de la tête et tombe par derrière. Le dimanche qui suivit son arrivée, Mgr se rendit à la chapelle, y célébra la messe, et eut la joie de donner la communion à un grand nombre de fidèles européens, chinois et cipayes indiens. Après les prières de la messe, le prêtre officiant recommanda aux soldats de ne faire aucune démonstration de leur joie à l'occasion de la visite de l'évêque, de peur que les mandarins n'en eussent connoissance, et que le prélat ne se trouvât ainsi exposé à de grands dangers à son retour dans sa mission, où il devoit se rendre en peu de jours. »

France. Le Bref de Paris pour 1844 indique 11 vicaires-généraux pour ce diocèse; l'année dernière, il y en avoit 9. Les deux nouveaux sont MM. Carbon et Carrière, du séminaire de Saint-Sulpice. Le nécrologe constate 29 décès, dont deux évêques, MM. Lemercier et Tharin.

— S. Ex. Mgr Fornari, archevêque de Nicée, Nonce apostolique, a béni le 2 décembre, dans la chapelle de la nonciature, le mariage du prince romain Marc-Antoine Borghèse, veuf de Guendaline Talbot, comtesse de Shrewsbury, avec mademoiselle Thérèse de La Rochefoucauld, fille de M. le duc d'Estissac.

— Au mois de mai dernier, à l'occasion des exercices du mois de Marie dans la cathédrale d'Alger, il s'y est formé une société de jeunes gens, sous la direction de deux ecclésiastiques, dont l'un est directeur et l'autre président. Les membres, après quelques exercices religieux et la lecture d'un chapitre de l'*Imitation*, traitent une question religieuse mise à l'ordre du jour, et ils font recueil de celles qu'ils jugent dignes d'être conservées. C'est, comme on le voit, une sorte de petite académie catholique et en même temps une réunion de piété. Aussi l'appelle-t-on la *Société des saines doctrines*, ou *Société de Saint-Augustin*. Elle compte aujourd'hui 25 membres.

Digitized by Google

— Parmi les prêtres décédés, dont la liste se trouve dans le Bref de Paris dont nous parlons plus haut, figure M. Magnin, ancien curé de S. Germain-l'Auxerrois à Paris, mort le 12 janvier 1843. Né en 1759, au diocèse d'Autun, il vint à Paris au commencement de la révolution et s'y rendit utile aux catholiques, en leur procurant, à cette affreuse époque, les secours et les consolations de la religion. Secondée par la charitable Mlle Fouché, il eut le courage de pénétrer dans l'intérieur de la Conciergerie, et d'y administrer les sacremens à l'infortunée reine Marie-Antoinette, qui y étoit alors détenue. C'est un fait qui est très-bien prouvé aujourd'hui (Voir l'*Ami de la Religion* N° 3844).

— Tandis que, chez nos voisins, la liberté des cultes est encore subordonnée aux caprices du pouvoir, et que la liberté d'enseignement est traduite en monopole universitaire, on voit avec plaisir l'épiscopat français réclamer avec courage les libertés garanties par la charte, et saisir toutes les occasions de s'affranchir des entraves mises à l'observation des lois canoniques. Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, a convoqué dernièrement son synode diocésain. Le prélat a fait publier un procès-verbal où il annonce qu'il mettra à profit les vœux du synode, pour rédiger un corps de statuts qui tireroient leur force principale des libres suffrages qui les auroient inspirés, ajoutant qu'il ne vouloit pas établir des lois nouvelles mais faire revivre les anciennes règles de discipline consacrées par les décisions et ordonnances de ses prédécesseurs. Dans le diocèse de Digne, Mgr Sibour vient d'adresser une lettre pastorale à son clergé. Elle précède des statuts, donnés au chapitre de la cathédrale, qui n'étoit régi jusqu'ici que par des statuts provisoires. Cette lettre pastorale renferme, sur l'origine, la nature et la destination des chapitres, beaucoup de recherches et les plus sages considérations. Les statuts nouveaux ont été soumis au Souverain Pontife qui les a approuvés, en louant, de la manière la plus explicite, l'esprit qui les a dictés. Ces réglemens accordent au chapitre de Digne diverses prérogatives importantes, qui étoient tombées en désuétude, ou qui ne s'étoient conservées que dans des formes vides et dépourvues de réalité. Ils ont pour but d'augmenter la dignité et l'utilité du corps capitulaire. Ces statuts ont été accueillis, comme ils devoient l'être, avec reconnoissance, par le chapitre de Digne. Il a voulu exprimer ses sentimens envers son évêque et envers le Souverain Pontife, dans une délibération solennelle qui se trouve publiée à la suite des statuts. Le savant et pieux cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, vient aussi de donner une nouvelle preuve de son respect pour les saints canons dans une circulaire adressée à son clergé, dont nous tâcherons de donner quelques extraits dans une autre livraison.

Etats-Unis. Le *Catholic-Hérald* annonce que la congrégation de la Propagande a soumis à l'approbation de S. S. Grégoire XVI toutes les propositions pour les siéges épiscopaux faites au

Digitized by Google

dernier concile de Baltimore, excepté celle du vicaire apostolique du territoire de l'Oregon, qui, en sa qualité de membre de la Compagnie de Jésus, a refusé d'accepter la dignité épiscopale. Voici ces nominations : Pour le siége vacant de Charleston, M. I. Reynolds, vicaire-général de Louisville; pour le nouveau siége de Hartford, dans le Connecticut, M. W. Teylor, également vicaire-général de Louisville; comme coadjuteur de l'évêque de Boston, M. John Fitz-Patrick, curé de Sainte-Marie, de cette ville; comme coadjuteur de l'évêque de New-York, M. John M'Closkey, curé de Saint-Joseph, de cette ville; pour le nouveau siége créé dans le Wisconsin, M. J.-M. Henni, vicaire-général de Cincinnati; pour le nouveau siége de Chicago, dans l'Illinois, M. Quarter, curé de Sainte-Marie, à New-York; pour le nouveau siége de Littlerock, dans l'Archansas, M. Andrew Byrne, curé de l'église de la Nativité, à New-York; pour le vicariat apostolique du territoire de l'Oregon, M. Blanchet, missionnaire.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Le Cartésianisme ou la véritable rénovation des sciences, ouvrage couronné par l'Institut de France, suivi de la Théorie de la substance et de celle de l'Infini, par Bordas-Demoulin, précédé d'un Discours sur la réformation de la philosophie au 19me siècle pour servir d'introduction générale, par F. Huet, professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres de Gand. Paris 1843 chez Hetzel, 2 vol. in-8°. Nous comptions analyser cet ouvrage dans la présente livraison; le temps nous ayant manqué, nous renvoyons cet article au mois prochain.

— M. J. Casterman, de Tournay, s'est hâté de reproduire les *Conférences et Discours inédits* par M. D. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, membre de l'Académie française, lesquels viennent de paroître en France. 1 vol. in-8°. pr. 2 fr. Ce volume contient une trentaine de discours, savoir : 3 sur la révolution française, considérée successivement dans ses causes, dans son cours et ses ravages, et dans ses suites et sa fin; 1 discours sur les missions; 1 sur la Foi pratique; 1 sur l'imitation de J.-C. pour le jour de Noël; 1 sur l'excellence des fonctions du saint ministère; 1 sur l'esprit de piété; 1 sur l'esprit d'expiation; 1 pour une distribution de prix aux enfants délaissés de l'œuvre de Mme de Carcado; 5 pour des bénédictions de chapelles; 1 sur la vie religieuse; 2 pour des prises d'habit; 2 pour une première communion; 1 sur la persévérance après la première communion; 1 pour une abjuration; 1 sur l'influence de la religion sur la société; 2 pour un mariage; 2 panégyriques de Saints; 1 éloge de Jeanne d'Arc; 3 oraisons funèbres, entr'autres celle de Louis XVIII, et le dis-

Digitized by Google

cours de réception à l'Académie. Nous recommandons ce volume à tous les prédicateurs et au clergé en général.

— M C.-J. Fonteyn, libraire à Louvain, nous annonce une publication périodique sous le titre de *Bibliothèque historique, philosophique et littéraire.* Ce recueil est destiné à la partie éclairée de la société; il se composera d'ouvrages graves et sérieux. Chaque mois paroîtra un volume in-8° d'environ 300 pages. La collection d'une année coûtera 18 fr. ou 1 fr. 50 par vol.

— M. Hanicq à Malines, vient de faire paroître les ouvrages suivants: 1 *Vier boeken van de Navolging Christi*, uit het latyn in 't neêrduitsch gesteld door J. David, prof. aen de cath. Hoogeschool te Louven. Mechelen 1843, vol. in-18 pr. 1 fr. 30. Excellente traduction, style aussi simple que pur, avec une préface qui n'est qu'un heureux assemblage de textes pris dans l'ouvrage même. — 2. *Jesus myne liefde* of onderrigt hoe men Jesus beminnen moet, door den H. Alph.-Maria de Liguori, vertaeld door eenen priester nit de Congregatie van den A. H. Verlosser. Mechelen 1843, vol. in-18 pr. 1 fr. Traduction de l'ouvrage qui porte en italien le titre de *Pratica di amar Gesu Christo*, livre aussi solide que simple et touchant, et qu'on ne pourra jamais trop répandre parmi les fidèles. — 3. *Geestelyke grondregels* van den H. Vincentius à Paulo, met eene negendaegsche oefening, etc. door F. de Clercq, secretaris te Temsche. Mechelen 1844, in-18 pr. 65 c. Ces maximes spirituelles, suffisamment connues en français et en italien, égalent le nombre des jours de l'année et sont divisées par mois. Il suffit d'en regarder une chaque jour et d'en faire l'objet d'une petite méditation.—*Le Roman du Renard*, d'après toutes les branches et toutes les versions. Edition publiée par J. Collin de Plancy. Malines 1843, in-18 pr. 1 fr. M. Collin a tâché de faire un ensemble régulier d'une allégorie devenue populaire depuis tant de siècles et où il n'y a ni suite ni ordre; il est inutile d'ajouter qu'il a eu soin de la purger de ce qu'elle a de sale et de licencieux. Comme on parle aujourd'hui beaucoup de cette fiction du moyen-âge, il faut lui savoir gré de cette publication. — 5. *Libellus libellorum*, continens preces ante et post missam. Sequuntur preces frandricè et gallicè, cum 13 meditationibus pro infirmis et exhortatione quæ ægroto sacerdoti utiliter proponi poterit. Mechliniæ 1843, in-24, pr. 1 fr. — *Orationes ante et post Missam*, feuille in-plano, rouge et noir pr. 75 c.

— Nous recevons dans le moment un volume que nous attendions avec impatience; c'est un nouvel ouvrage de M. le baron de Gerlache, premier président de la Cour Cassation, ayant pour titre: *Histoire de Liége depuis César jusqu'à Maximilien de Bavière.* Bruxelles 1843 chez Hayez, vol. grand in-8° de 300 p. Nous nous empresserons d'en rendre compte.

— *Catéchisme de l'Université de France, ou un Ecolier des*

Digitized by Google

Frères questionnant les professeurs universitaires, ouvrage dédié à tous les Français qui aiment leur religion et leur patrie, par un montagnard vivarais. Tournay 1843 chez Casterman, in-18. Ce petit ouvrage piquant se divise en deux parties : Dogme et Morale. Il renferme en tout 25 chapitres ou sujets différens. Les réponses aux questions de l'élève des Frères, sont littéralement extraites des discours et des écrits de membres de l'Université.

— *Nouveau Traité des Devoirs du Chrétien envers Dieu*, dans lequel chaque chapitre et chaque article sont suivis de traits historiques analogues aux vérités qu'on y traite. Par L. C. et F. P. B. Approuvé par l'autorité ecclésiastique et autorisé par le conseil royal de l'instruction publique pour les écoles primaires en France. Vol. in-12 de 335 p. suivi des *Règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, à l'usage des écoles chrétiennes, par *les mêmes*. Liége chez Dessain, 10e édit. 1842, pr. 80 c. Il seroit à désirer que ce livre fût adopté dans toutes les écoles comme livre de lecture, et qu'on le traduisît en flamand. — Chez le même libraire: *Une journée consacrée à Marie*, par le R. P. de Géramb, Liége 1842 in-24 pr. 40 c.

— *Le triomphe du Catholicisme*, ou cinquante raisons pour lesquelles la religion catholique doit être préférée à tant de sectes qui divisent aujourd'hui la chrétienté; par le duc Antonio-Ulric de Brunswick, 3me édition, revue et corrigée. Gand 1843 chez Ivon Tytgat, in-18 de 110 p. Le prince converti expose les motifs de son changement de religion avec autant de clarté que de brièveté et de précision. A la fin, il les répète dans un résumé qu'on embrasse d'un seul coup d'œil. Ce petit ouvrage est donc à la portée de tous les lecteurs.

— La 4e et dernière livraison de la *Petite Bibliothèque flamande* de Roulers se compose des deux ouvrages suivans: 1. *Laura of de jonge Uytwykster*, vol. de 211 p., histoire du 18me siècle d'une époque à jamais déplorable. 2. *Het Rozenhofken*, door Thomas à Kempis, uit het latyn vertaeld door J.-B. Decorte, priester, 1 vol. (On trouve chez l'éditeur de ce Journal le même petit ouvrage en français, suivi d'un autre également par l'auteur de l'Imitation, sous ce titre: *Le petit jardin des roses et la Vallée des lis*, opuscules du B. Thomas à Kempis, trad. du latin par J.-H.-R. Prompsault, 1 vol. in-12 pr. 1 fr.)

— La Société des bonnes lectures continue ses petites publications, et nous a donné, depuis que nous avons parlé des premiers ouvrages publiés par elle, les volumes suivans: *Contes du Bocage*, précédés d'une introduction historique des premières guerres de la Vendée, par Edouard Ourliac, 2 vol. in-18. — *Natalie ou les dangers des préventions*, par Mme Delafaye-Brehier, 2 v. in-18. — *Vie de la princesse de Borghèse*, par Zeloni, 2 vol. in-18. C'est le même ouvrage que nous avons déjà annoncé sous un autre format.

Digitized by Google

— *Nieuwe Beschryving van het Bisdom van 'S Bosch, etc,* door J.-A. Coppens, priester en rector te Handel (voyez le *Journ. hist.* tom. VII page 162). La derniere partie du troisième tome de la description du diocèse de Bois-le-Duc, par M. J.-A. Coppens, vient de paroître à Bois-le-Duc chez Demelinne. Comme les précédens, ce dernier volume est aussi plein d'intérêt; le grand nombre d'historiens que M. Coppens a consultés, les difficultés qu'il a dû surmonter dans ses recherches en débrouillant tant de vieux manuscrits et de diplomes, et le profit qu'il en a su tirer dans son ouvrage, sont autant de preuves de sa science historique et de son zèle infatigable. Cet ouvrage est donc terminé heureusement, et nous en félicitons M. Coppens qui, en employant de cette manière ses heures de loisir dans sa solitude à la chapelle de Notre-Dame de Handel, a rendu un véritable service à sa patrie et notamment au clergé du vicariat de Bois-le-Duc.

— Nous apprenons que le P. Perrone est occupé à faire un abrégé de sa Théologie dogmatique, lequel se composera de 4 petits volumes ou de 2 vol. in-8°, et que le premier paroîtra en 1844. Ce sera un excellent manuel pour MM. les séminaristes.

— On annonce une nouvelle édition du *Dictionnaire théologique* de Bergier, publiée à Besançon avec des notes qui y ont été ajoutées dans le temps en faveur du système du *Sens commun.*

FAITS DIVERS.

Nous annonçons ici un bon nombre de nominations faites depuis peu dans le diocèse de Liége.

M. Lejeune, vicaire à Sart, a été chargé de la paroisse de Bouny, dépendant de la commune de Flemalle-Grande. — M. Orban a été appelé à la cure de Sévigné. — M. Doutrewe, vicaire à St-Remacle à Verviers, a été nommé curé d'Amay, paroisse d'environ 3,000 âmes sur la Meuse. — M. Kempenaire, jeune prêtre, a été nommé curé d'Omal, nouvelle paroisse, auparavant dépendant de celle de Darion, au canton de Waremme. — M. Defooz, curé de Bassenge dans la province de Limbourg, a été transféré à la cure d'Othée. — M. Gylaer a été nommé curé de Mouland. — M. Dessouroux, vicaire de St-Christophe à Liége, remplace M. Collette, curé de Xhendelesse, démissonnaire. — M. Legrand, curé de Sart, succède à M. Goffinet curé doyen de Hannut, nommé chanoine titulaire à la cathédrale de Liége. — M. Thans, vicaire à Spa, remplace M. Legrand à Sart. — M. Andries, ancien desservant de Fouron-St-Martin, a été nommé curé d'Engelmanshoven. — M. Leynen, curé de Fall-et-Mheer, près Maestricht, a été nommé curé de Maeseyk, en remplacement de M. Scheffers qui a donné sa démission. — M. Lowet, ancien desservant de Millen, remplace M. Leynen à Fall-et-Mheer.

Digitized by Google

118me Livraison. 1er Février 1841.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE DÉCEMBRE 1843.

1. Séance tumultueuse du sénat et de la chambre des députés d'Espagne. M. Gonzalès Bravo, nommé ministre des affaires étrangères à la suite du renvoi de M. Olozaga, y lit une déclaration de la jeune reine, contenant les détails de la violence qui lui a été faite par M. Olozaga pour la dissolution des cortès. Les collègues de ce dernier donnent tous leur démission.

4. Ouverture du congrès aux Etats-Unis d'Amérique. Le message du président se loue des relations de la république avec la plupart des pays étrangers. Il signale seulement le différend subsistant avec l'Angleterre, au sujet des limites des deux Etats dans le territoire de l'Orégon. Les Etats-Unis prétendent que tout le pays longeant la Mer Pacifique entre les 42e et 54e degrés de latitude nord, lui appartient; et ils ne paroissent pas fort disposés à y renoncer. Si ces prétentions étoient reconnues, ils posséderoient cette immense partie du continent américain, d'un rivage à l'autre.

5. Un nouveau ministère espagnol est composé sous la présidence de M. Gonzalès Bravo.

7. Une proposition de mettre M. Olozaga en accusation, est prise en considération par la chambre des députés, à une majorité de 81 voix contre 66. Il est accusé d'abus de confiance, de contrainte et de manque de respect envers la reine.

M. Notaras, présidant l'assemblée nationale grecque en qualité de doyen d'âge, est maintenu à la présidence par 216 voix sur 224. Il est âgé de 107 ans; phénomène dont il n'existe probablement pas d'exemple. Une commission de 21 membres, est chargée de rédiger un projet de constitution.

9. La lave sortie du mont Etna (*voir ci-après le supplément*, 17 *novembre*) paroît s'arrêter. Le cratère lance encore beaucoup de fumée et de cendres. Pendant les 10 jours qu'a duré l'éruption, le parcours de la lave a été de 2 lieues en ligne directe, et d'environ 3 lieues en tenant compte des déviations. Elle présentoit une largeur de 60 à 70 pieds; son élévation varioit de 8 à 10 pieds.

12. Guillaume I, ex-roi des Pays-Bas, comte de Nassau, meurt subitement à Berlin, à l'âge de 71 ans.

Mort du poète français, Ca-

Digitized by Google

simir Delavigne, auteur des *Messéniennes*.

14. L'ex-président du conseil des ministres, M. Olozaga, quitte secrètement Madrid et s'enfuit en Portugal.

24. Le roi de Prusse rétablit par une ordonnance la *Société de l'Ordre du Cygne*, fondée il y a quatre siècles par son aïeul l'électeur Frédéric II. Les termes de l'ordonnance nous apprennent que c'est une société de charité, et non pas un ordre de chevalerie destiné à récompenser le mérite. Elle aura soin des malades, des prisonniers, des femmes repenties, etc.; et pour commencer, le prince établit une *maison de charité évangélique* à Berlin. On y admettra des membres de toutes les confessions; mais il est évident que ce ne peut être qu'une congrégation protestante. Les catholiques ont leurs sociétés de charité pour toutes les misères humaines.

27. Ouverture des chambres législatives françaises. Le discours royal dit que la paix n'a jamais été plus assurée. Il contient, relativement à la liberté de l'enseignement la phrase suivante : « Un projet de loi sur l'instruction secondaire satisfera au vœu de la charte pour la liberté d'enseignement, en maintenant l'autorité et l'action de l'Etat sur l'éducation publique. »

Les cortès espagnoles sont prorogées indéfiniment par décret royal. Ce qui semble justifier jusqu'à certain point la mesure que vouloit prendre M. Olozaga.

29. Les restes mortels du roi Guillaume I comte de Nassau arrivent par mer à Rotterdam.

Supplément au JOURNAL HISTORIQUE *pour l'année* 1843.

17 *févr.* Une division anglaise de 2,700 hommes, soutenue par trois bâteaux à vapeur, voulant occuper le cours de l'Indus sous les ordres de sir Napier, est attaquée, près de Hyder-Abad, par 22,000 Indiens, commandés par les émirs ou chefs mahométans du Scinde. Après une lutte acharnée, les Indiens sont mis en déroute, abandonnant 15 canons et 4,000 hommes tués ou blessés. La perte des Anglais est de 205 hommes tués ou blessés.

26 *mars.* Les indiens Beloutchis, population des tribus mahométanes qui occupent depuis un demi-siècle le Scinde ou le désert à l'ouest de l'Indus, marchent contre Hyder-Abad au nombre de 20,000. Sir Napier, avec 6,000 hommes et 14 canons, les attaque dans une position formidable qu'ils avoient choisie. Après un assaut de trois heures, les Anglais enlèvent cette position et font éprouver à l'ennemi une perte d'environ 3,000 hommes; de leur côté ils ont 39 tués et 232 blessés. Ils prennent 19 drapeaux et 11 pièces de canon.

22 *juin.* Les ratifications du traité de paix entre la Chine et l'Angleterre sont échangées dans l'île de Hong-Kong près Canton en Chine.

27 *juillet.* Mise en vigueur du

Digitized by Google

traité de commerce entre l'Angleterre et la Chine, stipulé dans le traité de paix signé à Nankin le 22 août 1842. Les conditions de ce traité sont favorables. Les articles énumérés dans le tarif sont peu nombreux, et le droit le plus élevé est de 10 °/₀ de la valeur. Quant aux articles qui n'y sont pas mentionnés, ils ne payeront que 5 °/₀. L'article de l'opium, cause de la guerre, a été laissé incertain; on paroît l'avoir remis à une autre époque.

6 *septembre*. M. le comte de Ratti-Menton, consul de France en Chine, est reçu solennellement à Canton par le haut commissaire impérial et vice-roi Ky-Ing. L'envoyé français demande pour la France les mêmes avantages qui ont été accordés à l'Angleterre. Le haut commissaire répond que le gouvernement chinois ne croit pas devoir se montrer moins amical à l'égard de la France, qu'il ne s'est montré envers l'Angleterre.

28 *octobre*. Convention entre la Belgique et les Pays-Bas, pour l'extradition réciproque des accusés et des malfaiteur .

17 *novembre*. Nouvelle éruption du mont Etna en Sicile. Le cratère s'est ouvert dans la partie occidentale près du Monte Rosso, non loin de l'éruption de 1832. Trois rivières de lave se sont formées et ont détruit beaucoup de maisons et fait périr même plus de 30 personnes. Le 5 décembre, la lave couloit encore mais en moindre qualité; il sortoit toujours du cratère d'épaisses colonnes de fumée, mêlées de scories ardentes, et le bruit souterrain se faisoit entendre jusqu'à Catane.

20 *novembre*. La première assemblée nationale grecque s'ouvre à Athènes. Le nombre des députés présens est de 220 à 240. Le nombre légal de 180. Le surplus s'explique par les doubles élections.

LE CARTÉSIANISME

OU LA VÉRITABLE RÉNOVATION DES SCIENCES,

ouvrage couronné par l'Institut, suivi de la THÉORIE DE LA SUBSTANCE ET DE CELLE DE L'INFINI, par BORDAS-DEMOULIN, précédé d'un discours sur la réformation de la philosophie au 19me siècle pour servir d'introduction générale, par F. HUET, professeur à la Faculté de philosophie et lettres de Gand. Paris 1843, chez J. Hetzel, 2 vol. in-8°.

Cet ouvrage mérite notre attention sous plus d'un rapport. Il est aussi important pour la matière qu'il traite, que pour la manière dont elle est traitée. Et si nous considérons que l'auteur est catholique et qu'il manifeste ses opinions avec beaucoup de fran-

Digitized by Google

chise, c'est une chose remarquable que cette qualité ne lui ait pas nui dans l'esprit des juges, devant qui il se présentoit.

Mais il ne s'agit pas d'examiner et de juger cet ouvrage aujourd'hui. Nous devons nous borner à jeter un coup-d'œil sur l'Introduction, qui est elle-même un écrit d'une certaine étendue (153 p.), et qui paroît résumer fidèlement le grand tableau, présenté par M. Bordas-Demoulin. Et pour n'avoir pas à nous répéter, nous nous occuperons peu, aujourd'hui, du fond des choses, c'est-à-dire, de la question philosophique, qui sera l'objet d'un ou de deux articles spéciaux sur le travail de M. Bordas. Nous nous attacherons maintenant à quelques idées secondaires, qui ne sont pas sans importance non plus.

Parmi les catholiques qui se sont efforcés, depuis vingt ou trente ans, de réconcilier la philosophie avec la religion et de la réformer, nous croyons remarquer deux classes d'écrivains bien distinctes. Les uns abaissent et dépriment la raison, la réduisent à une simple faculté d'apprendre, l'anéantissent en quelque sorte, pour la faire revivre par la révélation. Selon eux, l'homme ne seroit rien, ne différeroit point de la brute, sans un enseignement extérieur qui remonte à Dieu; il n'auroit ni la raison, ni la parole, ni la simple pensée. Cette doctrine, qui est précise et absolue, présente des conclusions faciles, naturelles, et, en apparence, fort rassurantes pour le chrétien. Appliquée à la société civile, elle n'est pas moins simple et claire; toute favorable à l'autorité, elle semble conduire aux théories du pouvoir que nous ont présentées entr'autres M. le comte J. de Maistre, M. de Bonald et M. de la Mennais dans ses premiers ouvrages.

La seconde classe n'admet ni cette philosophie ni ces conséquences pratiques en matière de gouvernement. Les écrivains qui y appartiennent et qui ne se montrent que depuis quelques années, ont remarqué probablement que ces doctrines ne semblent point faites pour l'etat actuel de la société en France et en Belgique, de même que dans les autres pays constitutionnels. La théocratie et la monarchie absolue sont des épouvantails qu'ils croient devoir faire disparoître entièrement. Et pour la question philosophique, qu'ils regardent, ce semble, comme la source de ces idées politiques, ils la décident aussi dans un sens contraire. Ils ne refusent pas à la raison les connoissances naturelles, les vérités innées, dont les premiers la disent privée. M. l'abbé Sénac, premier aumônier du collége Rollin à Paris, est un de ces écrivains. Il s'exprime nettement à ce sujet, dans l'ouvrage intitulé: *Le Christianisme considéré dans ses rapports avec la civilisation moderne*, Paris 1837, chez Gosselin, 2 vol. in-8°. Il rejette la philosophie des auteurs cités plus haut, non seulement comme fausse et absurde, mais encore comme sensualiste et conduisant au matérialisme. « MM. de Bonald et de la Mennais, dit-il, ont-ils vu la portée de leur système? Ont-ils compris qu'en ravissant à l'âme les idées innées, ils

Digitized by Google

lui ravissoient la possibilité de l'intelligence, ils lui ravissoient sa substance spirituelle, et se plongeoient dans le matérialisme, inévitable terme de toute doctrine sensualiste, comme le prouve l'histoire aussi bien que le raisonnement? Néanmoins, ajoute-t-il, jusque-là encore ils ne font que partager l'absurdité du sensualisme. Mais voici ce qui leur est particulier : d'un côté, ils reconnoissent la réalité des idées générales, et leur source en Dieu ; de l'autre ils prétendent que de là elles nous sont communiquées extérieurement par la parole. Malebranche donne bien aussi dans l'erreur capitale de faire de notre âme une capacité vide, et de reléguer en Dieu les idées générales; mais il veut, du moins, que, pour éclairer notre âme, Dieu les lui communique par une action intérieure et immédiate. Et en cela Malebranche se rapproche d'autant plus de la vérité, que, dans la vraie doctrine, celle qui donne à l'âme les idées générales, comme ces idées ne sont qu'une image de celles qui sont en Dieu, il est besoin que l'âme soit unie à Dieu, ou que Dieu agisse sur l'âme, pour que les idées générales qu'elle porte en soi aient leur force. C'est pourquoi, lorsqu'il expose ce côté de son système, il est la voix de la vérité, et se montre admirable. Certes on voit clairement qu'il n'auroit jamais imaginé, de faire porter les idées à l'âme extérieurement, de les lui faire passer par les sens. Les sensualistes veulent qu'elles lui arrivent par ce canal, il est vrai; mais aussi ils n'admettent point la réalité des idées générales, ils ne voient en elles que de pures abstractions, des combinaisons fugitives, élaborées par la pensée sur les sensations qu'elle éprouve. Et si c'est là une erreur de plus dans les sensualistes, du moins elle s'engendre naturellement de leur première erreur, qui ôte à l'âme la source des idées et la place dans les sensations; elle lui est de tout point analogue, et toutes deux se donnent la main pour se soutenir et marcher ensemble. Mais dire que Dieu, qui possède les idées générales, les fait passer hors de lui, dans la parole matérielle, qui à son tour les transmet à l'âme, à travers les sens, c'est franchir toutes les bornes, c'est se jeter dans des aberrations contradictoires, implanter l'absurdité sur l'erreur. N'est-il pas absurde de supposer les idees, qu'on reconnoît être la substance de Dieu, se détachant de lui pour venir à l'âme à travers l'espace? N'est-ce pas ajouter l'absurde à l'absurde que d'accoler ces idées, qu'on suppose indivisibles, spirituelles, inétendues, immuables, universelles, éternelles, à la parole, qui est étendue, divisible, particulière, muable, fugitive, pour qu'elle les transporte d'un esprit à un autre? N'allez pas arguer de l'union de l'âme et du corps : vous n'avez pas le droit d'invoquer cette analogie; car, dans cette union mystérieuse, la nature de l'un et de l'autre et leurs opérations respectives demeurent parfaitement distinctes, tandis que, pour vous, l'idée est tellement fondue dans la parole, que vous ne savez plus à laquelle des deux appartient la lumière, et que vous en faites le fruit commun de l'un et de l'autre. »

Digitized by Google

M. Bordas-Demoulin s'appuie sur les mêmes principes philosophiques que M. l'abbé Sénac; et M. Huet, dans son Introduction, paroît d'accord avec lui. « Le temps n'est plus, dit-il, où la théologie de S. Augustin et de Bossuet s'inspiroit de la philosophie de Platon et de Descartes. L'esprit du catholicisme ne semble guère mieux connu de ses apologistes que de ses détracteurs. Les anciennes lumières s'éteignent, lorsque le progrès des siècles exigeroit des lumières nouvelles. Aujourd'hui l'école théocratique, qui rêve le retour d'un passé à jamais évanoui, a seule la parole dans les débats religieux : vous pardonnera-t-elle vos attaques contre le moyen âge et ses défenseurs? Vous pardonnera-t-elle de prouver que M. de Bonald, son oracle, emprunte à Malebranche, en les exagérant, des principes gros de panthéisme, et que du même coup qui atteint la raison humaine et la philosophie, cet étrange et subtil adversaire des idées innées anéantit sans le savoir, mais infailliblement, l'autorité et la religion? »

Et afin de montrer de quelle manière, selon M. Huet, la doctrine philosophique dont il s'agit amène le panthéisme, nous citons encore le passage suivant : « L'homme qui a su descendre profondément en lui-même, n'est pas moins certain de l'existence de Dieu que de sa propre existence. Se connoître et connoître Dieu, l'un implique l'autre, l'un est impossible sans l'autre, et tous les deux forment la philosophie véritable. On voit qu'elle est tout entière dans la connoissance de la nature et de l'origine des idées. Tous les faux systèmes de métaphysique ont pour cause une erreur sur ce point capital. En effet, placez les idées exclusivement en Dieu, la science et la raison nous deviennent étrangères; les esprits particuliers, ne conservant rien de substantiel, ne sont plus que des modifications de l'esprit absolu, et l'on est entraîné au panthéisme. Concentrez les idées en nous seuls, et à moins de les affoiblir, de les dénaturer, de les réduire à des formes vides, stérile ressource des péripatéticiens, vous serez poussés à cet extrême de proclamer le moi Dieu, ce qui ramène le panthéisme par un autre détour. Descendrez-vous jusqu'à faire venir les idées du dehors par les sens, vous voilà condamnés à matérialiser l'âme, quand même, *par un raffinement de sensualisme qu'on a inventé de nos jours*, vous chercheriez à ennoblir cette origine en y mêlant l'action sociale et l'influence du langage. »

En politique, MM. Bordas-Demoulin et Huet, de même que M. l'abbé Sénac, s'éloignent de M. de Bonald pour le moins autant qu'en philosophie. Ils semblent embrasser franchement les principes de la révolution française et de nos constitutions modernes. Ces principes, que M. Huet appèle *immortels*, leur paroissent se concilier parfaitement avec les doctrines de l'Eglise catholique, et ils s'efforcent de le prouver.

Voilà, disons-nous, les deux classes d'écrivains catholiques dont nous voulons parler. Elles ne sont pas les seules sans doute, et il

Digitized by Google

peut y avoir un milieu entre elles. Ne seroit-il pas possible, par exemple, de s'éloigner de MM. de Bonald et de la Mennais en philosophie, sans aller aussi loin que M. Huet en politique et en religion? Présentons quelques petites observations sur cette question, et laissons juger le public.

M. Huet, qui sait bien que l'Eglise n'a pas adopté tous les principes de la révolution française et qu'elle s'est toujours montrée fort éloignée de les regarder comme des principes *immortels*, a dû, naturellement, se trouver dans l'embarras. Il a fallu entreprendre de prouver que, ce que l'Eglise n'a pas fait autrefois, elle peut le faire aujourd'hui. De là, la nécessité de lui supposer une marche incertaine, de la soumettre, comme les institutions humaines, à une loi de progrès. Et c'est effectivement le moyen qu'adopte M. Huet. A l'en croire, l'œuvre du Christ a été incomplète aux premiers temps, et les merveilles de cette régénération du genre humain ne pouvoient se développer qu'avec la suite des siècles. Le renouvellement se fit d'abord sentir dans les individus, et il s'annonça par des prodiges de charité. Mais l'esprit ancien vivoit toujours dans les institutions, dans les mœurs publiques, dans les habitudes tout entières de la société. Point de droits naturels, point de liberté. L'Etat restoit payen; comme l'idolâtrie, il devoit être détruit de fond en comble. L'invasion des barbares sembloit devoir l'emporter; mais telle étoit la profondeur du mal, qu'il résiste à cet effroyable déluge. Une action plus sûre, plus impitoyable est nécessaire. Il faut s'emparer de l'homme au dedans et au dehors, éteindre en lui jusqu'au souvenir d'un passé funeste, le dépouiller de son cœur pour lui donner un cœur nouveau. L'Eglise se met à l'œuvre. Comme inspirée par cette parole du Christ, que les vieux vases ne peuvent contenir le vin nouveau, *elle détruit pour fonder, elle opprime pour affranchir.... Elle absorbe la puissance civile, et le pape absorbe la puissance de l'Eglise. Une théocratie formidable s'organise... Le monde dompté paroît comme immobile; tout ce qui s'agite est aussitôt retranché par le fer et le feu....* Mais pendant que la nature humaine semble comme anéantie sous l'étreinte du pouvoir sacerdotal, l'affranchissement intérieur s'opère, les âmes sont emportées de vive force au sein de Dieu, et dans ce renoncement violent aux choses de la terre, s'accomplit la transformation qui fait éclore l'homme nouveau.... L'*oppression*, l'abstinence, les privations de l'esprit et de la chair, conduisent à l'affranchissement de la pensée, à la conquête des biens terrestres; et voilà qu'à la lueur des derniers bûchers qui s'éteignent, apparoît tout-à-coup la liberté de conscience. Ainsi a été formé l'esprit nouveau, *qui n'est que l'esprit chrétien*. Cet esprit a pour but la réparation de la nature entière; pour terme, la fin des siècles. *Omnia instaurare in Christo*, renouveler toutes choses par le Christ et dans le Christ, voilà son sublime programme....

Digitized by Google

Et de quelle manière l'esprit nouveau, l'esprit chrétien agit-il ? Est-ce par l'autorité, ou est-ce par la multitude? Ecoutons encore M. Huet. « Le premier usage, dit-il, que *l'humanité* devoit faire de ses forces restituées, c'étoit de briser l'instrument terrible de sa régénération, de renverser la théocratie, la féodalité et la scolastique. Du sein de la société placée sous ce régime oppresseur, s'échappent des cris répétés d'indépendance. Le travail ennobli commence d'élever la bourgeoisie à la richesse et à la liberté. Le pouvoir civil s'affranchit de la domination du sacerdoce, et le niveau du despotisme royal prépare l'égalité politique. Heureuse l'Eglise, ajoute-t-il, *si ses princes eussent déposé à temps une dictature désormais odieuse, et compris que, sans altérer le dogme, ils pouvoient satisfaire aux nécessités nouvelles de leur position, par de profondes réformes dans la discipline et le gouvernement !* »

Telle est, suivant l'auteur, l'action du christianisme sur la société, et c'est ainsi que la religion catholique peut et doit se concilier avec les théories politiques de notre époque. Cette religion a commencé par attirer à elle tout genre de puissance, par usurper tous les pouvoirs. Son premier évêque, pour rendre cette puissance plus formidable, l'a concentrée en lui-même, *il a absorbé les pouvoirs de l'Eglise.* Alors apparoît une théocratie qui subjugue et efface tout, une dictature qui détruit la société ancienne, qui opprime.... Mais au sein de l'oppression, les esprits formés par l'Evangile, aspirent à l'indépendance et s'affranchissent d'abord intérieurement. L'émancipation politique succède à l'affranchissement intellectuel, et la domination du sacerdoce a pris fin.

Mais quelle est donc la *dictature* que les princes de l'Eglise ont eu tort de ne pas déposer depuis longtemps, dictature *désormais odieuse* et qu'ils exercent par conséquent encore? Cela ne sauroit s'entendre de la théocratie, de la féodalité, de la scolastique et des autres monstres du moyen âge, puisqu'on s'en est délivré depuis longtemps. Il ne reste donc, ce semble, que la suprématie du pape, que le pouvoir spirituel qu'il exerce sur l'Eglise entière. Faut-il conclure de là que M. Huet voudroit en religion ce que nous avons aujourd'hui en politique, et que l'Eglise devînt constitutionnelle comme nos Etats civils ?

Il est à regretter aujourd'hui que tant d'hommes instruits et éclairés, tant d'écrivains sincèrement chrétiens, se jètent dans la polémique politico-religieuse, sans avoir étudié suffisamment l'Eglise qu'ils veulent défendre. On applique, sans crainte, des textes de l'Ecriture à des matières pour lesquelles ils ne sont pas faits. Notre jeune professeur de philosophie, qui paroît avoir tant de bonnes qualités et des intentions si pures, accueillera, nous osons l'espérer, notre remarque avec d'autant plus de bienveillance, qu'il appartient à une classe d'écrivains, qui reprochent à leurs adversaires, et non sans raison, ce même abus des Livres saints.

Digitized by Google

Saint Paul n'applique pas plus à la politique, « à la nature entière, » les mots *instaurare omnia in Christo* (1), que Saint Jean n'applique à la *parole* matérielle, aux sons qui servent à exprimer nos pensées, ce que l'Esprit saint lui a révélé touchant le *Verbe* éternel (2). Ce n'est pas bien comprendre le mystère de la Rédemption, que de l'étendre à toutes les affaires temporelles, à toutes les choses profanes. Le Sauveur n'a jamais dit ni fait entendre qu'il fût venu bouleverser et détruire la société civile qui existoit de son temps, ni que sa doctrine dût opérer cet effet dans la suite des siècles. Il y avoit de son temps des monarchies absolues, des républiques, des oligarchies, des aristocraties, comme il y en a eu depuis, comme il y en a aujourd'hui, et sans doute comme il y en aura jusqu'à la fin du monde. Aucun de ces différens modes de gouvernement n'a été condamné ni blâmé par lui; nulle organisation politique n'a été déclarée par lui préférable à une autre; il a donné l'exemple de la soumission à des maîtres durs et injustes, et il a fait entendre clairement que cette sujétion étoit aussi légitime (toute proportion gardée) que celle que nous devons à Dieu. Sans doute, en prêchant sa morale, il a condamné les excès; il a dé-

---

(1) Ephes. 1. 10.

(2) Nous croyons bien faire de citer sur ce grave sujet ce que M. l'abbé Sénac dit aux philosophes qu'il combat. « Ils allèguent, sans cesse, dit-il, ce sublime passage de l'Evangéliste : *Le Verbe est la lumière qui éclaire tout homme venant en ce monde* (*Joan.* 1. 9.). Cette expression, *le Verbe*, est pour eux l'objet d'une confusion puérile, ou d'un jeu de mots plus puéril encore. Qu'est-ce que le Verbe divin ? C'est la seconde personne de la Trinité, la raison souveraine. *Il éclaire tout homme venant en ce monde :* 1° parce que la raison de tout homme est faite à son image, et que dès-lors elle tient sa lumière de la lumière du Verbe; 2° parce que la raison de tout homme, de cela seul qu'elle est une lumière créée, ne peut se conserver d'elle-même et éclairer réellement sans être unie au Verbe. En deux mots, le Verbe éclaire tout homme venant *en ce monde*, et comme Créateur et comme conservateur. Ainsi l'entendent, depuis 18 siècles, et philosophes, et théologiens, et catéchistes; et il n'est tombé dans aucune tête que le *Verbe* éclaire l'homme par la parole matérielle et par les sons. Lorsque le *Verbe*, *fait chair*, est venu parler aux hommes, il ne les a éclairés par ses discours qu'en les portant à écouter la voix intérieure qu'il faisoit parler dans eux, comme raison souveraine. « La raison souveraine, dit S. Augus-
» tin, est le Verbe de Dieu, le principe de toutes choses, qui nous
» parle intérieurement. C'est ce qu'il dit de lui-même dans l'Evangile;
» et s'il a fait retentir aux oreilles des hommes sa parole extérieure et
» sensible, c'est pour les porter d'abord à croire en lui, ensuite à la
» chercher au dedans d'eux-mêmes et à le découvrir dans l'éternelle
» vérité, où ce bon et unique maître instruit ceux qui l'écoutent. C'est
» là, Seigneur, que j'entends votre voix qui me dit que ce qui nous
» parle, c'est ce qui nous instruit, et que ce n'est point à nous que
» parle ce qui ne nous instruit point. Or qui nous instruit, sinon la
» vérité immuable? [Conf. L. II. C. 8.] »

Digitized by Google

fendu l'injustice aux rois, aux maîtres du monde, comme aux plus simples particuliers. Il est encore vrai que la doctrine de l'Evangile a peu à peu adouci les mœurs, qu'elle a exercé une salutaire influence sur la législation, qu'elle a extirpé de crians abus. Mais quant à la forme des gouvernemens, nous ne voyons pas qu'elle y ait rien changé. Depuis l'existence du christianisme, la monarchie a fait place à la démocratie, et la démocratie à la monarchie, d'après les événemens et les circonstances et d'après certaines causes physiques. Nos gouvernemens constitutionnels d'aujourd'hui, nouveaux sous quelques rapports, ne le sont pas au fond; et il y a longtemps, par exemple, qu'on a remarqué que celui d'Angleterre, qui a servi de modèle à tous les autres et qui d'ailleurs n'est pas tout-à-fait nouveau, ressemble singulièrement au mécanisme de l'ancienne république romaine. Et que savons-nous sur la valeur de ces gouvernemens? Quelles révélations nous ont été faites sur leur durée, sur le sort qui les attend? Existeront-ils dans cent ans, dans cinquante, dans trente? Tout cela est incertain pour nous. Mais quand nous aurions quelque assurance à cet égard, encore ne seroit-il pas prudent de déclarer ces gouvernemens la forme modèle, d'après laquelle il faut tailler tous les autres, de prétendre que c'est là que conduit en dernier lieu la religion chrétienne.

Nous ne craindrons pas même de dire, que la religion ne peut pas prescrire de mode de gouvernement quelconque, attendu que toute organisation politique, outre sa valeur réelle, a un mérite relatif, c'est-à-dire, un mérite de temps et de circonstance, un mérite de climat, de génie national, de position géographique, etc., qui doit rendre impossible toute application générale.

La religion heureusement, ouvrage de Dieu, est de telle nature qu'elle s'accommode de tout gouvernement et qu'elle n'en impose aucun. Il lui suffit que le pouvoir soit juste, qu'il observe la loi naturelle. Que disons-nous? elle vit même au milieu de l'oppression et des persécutions, et les hommes ont peu de pouvoir sur elle.

La France et la Belgique ont aujourd'hui un gouvernement représentatif; la Religion, sans approuver tous et chacun des principes sur lesquels ce gouvernement est fondé, est cependant loin de le trouver mauvais; elle ne s'en occupe pas, elle ne s'en mêle pas. Tout ce qu'elle demande, c'est de pouvoir doucement remplir sa mission à côté de lui et elle se gardera bien de chercher à lui nuire. Mais d'un autre côté, seroit-il juste, seroit-il raisonnable de lui imposer, en quelque sorte, à elle-même une forme politique particulière, de prétendre qu'elle doit introduire cette forme dans tels ou tels pays, qu'elle doit finir par établir les mêmes libertés, les mêmes droits partout?

Indépendamment de ces divers motifs, n'avons-nous pas, en qualité d'écrivains catholiques, quelques raisons spéciales d'user d'une grande prudence, d'une grande réserve en cette matière? En jetant les yeux sur la contrée où la religion a établi son centre, en

Digitized by Google

considérant que depuis longtemps des sociétés secrètes cherchent à y opérer de désastreux bouleversemens et qu'aujourd'hui même cet esprit s'agite et travaille, nous convient-il de justifier ces tentatives criminelles par nos publications, de les encourager, de les aider, et de contrister ainsi le Père commun de tous les fidèles?

Que seroit-ce si M. Huet, non content d'attribuer cette action politique à la religion, étendoit même sa rénovation, sa loi de progrès au gouvernement de l'Eglise? Nous avons vu plus haut quelle idée il s'est formée de l'influence du christianisme sur la société. *L'Eglise*, dit-il, *a absorbé la puissance civile, le pape a absorbé les pouvoirs de l'Eglise.... Dictature désormais odieuse!....* Quoique ces passages nous semblent assez clairs, nous désirons avoir mal compris et nous être trompés. Il seroit fâcheux de penser qu'un catholique sincère, simple particulier, étranger par ses occupations aux études théologiques et canoniques, pût songer à changer la constitution de l'Eglise.

Nous aurions d'autres remarques à présenter, et la liste des notes que nous avons prises en lisant cette introduction, n'est pas épuisée. Mais, comme nous avons à rendre compte de l'ouvrage même, nous trouverons propablement l'occasion de développer certaines observations que nous omettons aujourd'hui. Notre intention cependant est de nous attacher principalement à la question philosophique, que M. Bordas-Demoulin a prise pour sujet, et nous regrettons d'avoir eu à suivre M. Huet sur le terrain de la politique et de la religion.

MISSIONS D'AMÉRIQUE.

Lettre du Père Gillet (1), *prêtre de la Congrégation du T.-S. Rédempteur, au P. de Held, provincial de la même Congrégation.*

De la ville du Détroit, chef-lieu du territoire du Michigan, Amér.-Sept., le 12 oct. 1843.

Mon révérend Père!

Il est temps de vous donner quelque signe de vie et de vous apprendre que quoiqu'entouré des ours et des sauvages, je vis encore. A peine cinq mois se sont écoulés depuis mon départ de la Belgique, et déjà je me crois amplement dédommagé des sacrifices que j'ai eu à faire. Je puis dire que j'ai trouvé ce que

[1] Le P. Gillet est du diocèse de Liége.

Digitized by Google

j'étois venu chercher en Amérique; aussi que de fois, depuis ce court espace de temps, ai-je eu lieu de m'applaudir de la part qui m'étoit échûe en partage dans la vigne du Seigneur. Qu'il est consolant ici, à la vue de tant de misères spirituelles, de milliers d'âmes abandonnées, de penser qu'on est prêtre et qu'on a en main les moyens de les secourir. A la vérité, la vie du missionnaire en Amérique est bien différente de ce qu'elle est en Europe; les sacrifices et les privations de tout genre sont ici son pain de chaque jour; mais en récompense les consolations sont aussi tout autres. Ici on fait un bien réel, solide et durable, on sauve des âmes qui périroient certainement sans le secours qu'on vient leur porter; de toutes parts on rencontre de ces âmes abandonnées, de ces brebis sans pasteurs, qui vivent loin des villes, au milieu des forêts, ne voient de prêtre catholique que quelquefois dans leur vie; aussi quand la Providence en envoie un parmi eux pour quelques jours, c'est une fête pour ce pauvre peuple; ils en vont porter la nouvelle de toute part à la ronde, et là où l'on ne voit qu'une ou deux maisons, on voit bientôt une centaine de catholiques venant de tous côtés se réunir autour du prêtre, dont ils bénissent l'arrivée parmi eux. — Après quelques semaines passées assez tristement à New-York, puisqu'il n'y avoit rien à faire pour moi de ce côté, j'ai été envoyé dans le Michigan, où je fais des missions. Le diocèse du Détroit est administré par Mgr Lefèvre, belge et natif de Roulers. M. le vicaire-général Kindekens est aussi belge, ainsi que M. Bonduel, prêtre du diocèse de Tournay, curé de la pauvre cathédrale du Détroit. Pour venir de Baltimore jusqu'à la ville du Détroit, j'ai eu à faire une petite promenade de douze cents milles, ce qui équivaut à 400 lieues; ce trajet se fait partie en chemin de fer et partie en bâteau-à-vapeur. Il m'a fallu traverser le fameux lac Erié; nous avons mis deux jours et deux nuits à le traverser par le bâteau-à-vapeur; cela vous donne une idée de son étendue; c'est une vraie mer; cependant toute cette masse d'eau est douce; le Michigan est entouré de semblables lacs, qui sont très-dangereux à traverser, à cause de leur étendue, des tempêtes et du peu de profondeur en plusieurs endroits. J'ai fait une partie du voyage de New-York à Albarie sur un Steamboot long de 338 pieds et à 3 étages; toute cette étendue ne formoit qu'un seul salon décoré avec le dernier luxe. J'arrivai enfin au commencement d'août au Détroit. Ce diocèse, plus étendu que toute la France, n'a que 16 prêtres. Une grande partie des catholiques dans le Michigan sont français Canadiens; car le Canada n'est séparé du Michigan que par une rivière. Cependant de ces 16 prêtres, il n'y en a qu'un seul qui soit français; les autres sont ou flamands ou anglais, ou ne parlent le français qu'un peu. Cinq jours après mon arrivée, je me mis en route, accompagné de M. Kindekens vic.-gén.; car je suis ici seul en attendant l'arrivée de mon compagnon.

Digitized by Google

Connoissant l'intérêt que vous prenez aux travaux de vos enfants, vous apprendrez, je pense, avec plaisir quelque chose des prémices de mes courses apostoliques. Ce fut le 6 août que je commençai ma première mission dans ce nouveau monde, à l'endroit dit la *Grosse Pointe*, où se trouvoit une petite chapelle en bois dédiée à S. Paul. La population qui est toute française, s'étend le long du lac Ste Claire, de sorte que ces bonnes gens devoient faire deux fois par jour 2 et 4 lieues pour assister aux instructions. Ce trajet se fait rapidement à l'aide de leurs chevaux et des charriots qu'ils ont tous. — Prévenue de notre arrivée, toute cette population, sans prêtre depuis longtemps, vint à notre rencontre, la Croix en tête portée par l'un d'eux. Après le chant du *Veni Creator*, je fis la cérémonie et le sermon d'ouverture. Pour nous, nous nous logeâmes dans une petite chaumière à côté de la chapelle, où nous trouvâmes deux lits qu'on nous avoit préparés. D'un côté nous avions à cinq pas de nous le lac de Ste Claire large de 10 lieues, de l'autre côté des forêts demeure des ours et des loups. La première chose à faire c'étoit d'instruire les enfants pour la première communion, de bénir les mariages, etc.; on nous amena des enfants à baptiser de 5 à 17 ans. Je passe sous silence quantité d'aventures d'un genre tout nouveau pour un Européen. On nous apportoit à manger de 3 et de 4 lieues. J'étois loin de penser en quittant la Belgique que je verrois jamais se renouveler ici les vives émotions que produisent les touchantes cérémonies d'une mission; mais je vois à présent qu'il faut des missions ici et des missions en règle; aussi je suivis ici le plan des missions de France et de Belgique. Le mercredi, 4e jour de la mission, je mis tous mes gens à l'ouvrage pour décorer de feuillage la pauvre chapelle et les alentours pour la cérémonie de l'amende honorable. Je la fis exactement comme nous avons coutume de la faire, et elle produisit tout l'effet que je pouvois en attendre : dès le lendemain tous les cœurs étoient amollis et changés. Malgré ces belles apparences, on m'avoit prévenu que la mission demeureroit sans effet, si le point capital dans ce pays, qui est l'intempérance, n'étoit gagné, et qu'il falloit absolument prêcher contre l'intempérance. Avec mes idées de Belgique, je repoussai en riant une semblable pensée; mais bientôt, je me convainquis que c'étoit là vraiment la chose essentielle, et que bon gré malgré il falloit, à l'exemple du Père Matthieu d'Irlande, se faire l'apôtre de la tempérance. Le sermon des deux étendards me parut le plus convenable pour réussir. Et, en effet, après le sermon et les jours suivants, hommes, femmes et enfants, à peu près sans distinction, vinrent signer sur l'autel leur renoncement à toute liqueur. On n'a aucune idée exacte, je crois, en Belgique, de ces associations de tempérance; ici ce sont de véritables espèces de confréries. Celle que j'ai établie a déjà une superbe bannière; tous les membres portent la médaille de tempérance. Dans les

Digitized by Google

villes on voit sur les enseignes : *Hôtel ou café de tempérance ;* c'est-à-dire que là on ne vend pas de liqueur. — Samedi matin eut lieu la première communion des enfants ; ce jour étoit fixé pour la plantation de la Croix, cérémonie qui eut lieu, je pense, pour la première fois aux Etats-Unis ; dès les huit heures du matin, les chevaux et les charriots arrivoient de 5 lieues à la ronde ; à 10 heures toute la population étoit réunie en habits de fête ; une décharge annonce le départ de la procession pour aller chercher la croix au lieu où elle avoit été construite, à une demi-lieue de la chapelle. Voici l'ordre de cette procession, chose nouvelle en Amérique. La croix ouvroit la marche ; suivoient les femmes deux à deux, tous les enfants de la première communion vêtues de blanc, portant la bannière de la Ste Vierge ; et sur une civière ornée d'étoffes etc. une petite statue de la Ste Vierge ; suivoit ensuite un détachement de Canadiens à cheval sur deux rangs, puis le brancard tout décoré d'étoffes blanches, de fleurs, de rubans et de verdure. Ce brancard long de 24 pieds, sur lequel devoit être placée la croix longue de 22 pieds et large de 2 pieds, étoit porté par 40 hommes. Aux deux côtés du brancard étoient rangés une troupe de canadiens, l'arme au bras ; suivoit ensuite un second peloton à cheval et le reste des hommes. Arrivé au lieu où la croix étoit déposée et où un autel entouré de feuillages avoit été élevé, dès que la croix eut été placée sur le brancard, je la bénis solennellement, et aussitôt le bruit des décharges et les cris de vive la croix saluèrent ce signe auguste de notre Rédemption ; la procession se remit en marche au milieu du chant des cantiques des femmes d'une part et des hommes de l'autre : on chanta surtout le cantique : *Bravons les enfers.* — Une table entourée de feuillage, en guise de chaire, avoit été préparée au lieu où la croix devoit être plantée ; dès qu'elle parut debout, on la salua des plus vives acclamations ; je fis ensuite le sermon en plein air ; et que de larmes coulèrent à la vue de cette croix destinée à rappeler à ce pauvre peuple de si précieux souvenirs ! J'ai passé quelquefois de ce côté depuis : c'est incroyable comme cette croix est fréquentée. — Les dimanches, comme il n'y a pas de prêtre, on s'y réunit pour prier. J'ai vu en passant qu'ils avoient fait un beau grillage autour de la croix et formé une espèce de calvaire. — Le dimanche se fit la communion générale, et le soir, après la bénédiction des campagnes avec le T.-S. Sacrement, je fis le sermon de persévérance et la mission fut close par la bénédiction papale. — La persévérance de ce peuple est admirable.

Voilà ma première mission. J'en ai fait plusieurs autres depuis ; j'ai rencontré partout les mêmes misères spirituelles, mais aussi les mêmes consolations, le même retour à la religion. — Je vous dirai ici un mot d'une mission que j'entrepris peu après celle de S. Paul. Ayant appris que 60 lieues plus loin il y avoit un assez bon nombre de français Canadiens totalement abandonnés, je résolus d'entre-

Digitized by Google

prendre cette course. Sagena est situé près de la baie du lac Huron, sur la rivière des Hurons. Cette ville, qui fut très-commerçante il y a 8 ans, a été presqu'entièrement abandonnée par les Américains. C'est le sort de plusieurs villes aux Etats-Unis; on voit des villes, ce que nous appellerions chez nous des villages, couvertes de maisons, quelquefois d'assez beaux édifices sans habitans. Ainsi la fameuse ville d'Alexandrie n'a plus qu'une seule famille qui y demeure, et plusieurs de même. Après mille peines et beaucoup de fatigues, nous arrivâmes enfin à Sagena; il nous fallut faire une vingtaine de lieues au milieu des forêts, où à peine un petit sentier étoit frayé. Je n'oublierai pas ce que j'eus à souffrir de ces insectes appelés maringouins, dont la piqûre fait souffrir pendant 3 à 4 jours, et dont il n'y a quasi pas moyen de se préserver; cela perce à travers les habits, et les forêts en sont remplies. J'étois à Sagena que je demandois à un compagnon si bientôt nous arriverions. Nous nous fîmes connoître pour prêtres catholiques, et bientôt les catholiques s'empressèrent autour de nous, se disputant l'honneur de nous recevoir dans leur chaumière. Figurez-vous la joie de ces pauvres gens; la plupart n'avoient plus vu de prêtre français depuis 20 ans. J'étois le premier français qui mît le pied dans ces parages. Les enfants de 19 ans n'avoient jamais vu un prêtre. Il y eut donc là, vous le devinez bien, de grands enfants à baptiser; 21 personnes âgées de 30 à 40 ans, et qui ne s'étoient jamais confessées, firent leur première communion. Nous bénîmes tous les mariages. — Là aussi je fis la mission en règle, et que de larmes de repentir et de joie j'ai vu couler! A 5 lieues de là habitoient 13 familles françaises; nous y allâmes: mêmes misères, mais aussi même retour.

Les Français, qui habitent ce pays, sont très-pauvres. Plusieurs d'entreux se sont unis à des sauvagesses, et sont quasi à-moitié sauvages eux-mêmes. Comme eux, ils ne vivent absolument que de la chasse et de la pêche. Tous ont ce quils appellent leur voiture, petit canot fait d'un tronc d'arbre; les sauvages le font aussi d'écorce, et dans cette frêle embarcation ils passent hardiment le lac large de 10 lieues, et font des voyages de 15 jours sur l'eau. Je tremblois au commencement en me voyant forcé d'entrer dans une semblable machine; mais la nécessité force à tout et j'ai déjà fait de longues traversées dans ces embarcations. L'habileté extraordinaire de ces Canadiens ainsi que des sauvages, qui sont pour ainsi dire élevés dans ces canots, peut seule rassurer et donner quelque confiance à l'étranger.

Ce fut à Sagena que j'eus l'occasion de considérer l'état des sauvages de cette partie de l'Amérique. On se fait en Europe une idée bien singulière de l'Amérique, quand on se figure qu'elle n'est que la patrie des sauvages. Cela ne peut provenir, ce semble, que de ce qu'on a généralise les récits de quelques voyageurs. Il reste peu de sauvages dans les Etats-Unis; ce sont là les vrais Américains

Digitized by Google

originaires du pays. Dans le pays que j'habite, il y a encore un assez bon nombre de sauvages; ce sont les descendants des fameux Hurons, des Iroquois et des Illinois, célèbres par leur férocité; ils ont encore, en effet, le regard farouche. Ils sont de couleur rougeâtre, portant tous, hommes et femmes, les cheveux longs; ils n'ont jamais de coiffure; tout leur habillement consiste en une espèce de bas qui montent jusqu'au dessus des genoux, qu'ils appellent *métas;* par dessus cela ils ont une espèce de chemise quelquefois rouge, et voilà tout. Leur plus bel ornement, selon eux, c'est une couverture de laine qu'ils portent sur les épaules. Les femmes sont quelquefois un peu plus modestement vêtues; elles portent de larges pendants d'oreille; plusieurs ont le nez percé. Les sauvages habitent le long des lacs, et des rivières; ils passent aussi souvent une partie de l'année dans les bois. Ceux qui habitent cette partie de l'Amérique, appartiennent à la tribu des Chippoé; ils ont un langage incompréhensible. Beaucoup de Canadiens parlent le sauvage. — Rien de plus froid qu'un sauvage; couché sur sa natte, à peine lève-t-il les yeux pour vous regarder. Entouré ordinairement d'une troupe de chiens, son fusil à ses côtés, quand il ne chasse pas, il reste couché. Ces chiens leur servent en cas de disette, ou bien quand ils veulent faire un grand festin; alors ils tuent un chien et le font cuire, c'est leur grand régal. Les sauvages ne savent penser à l'avenir, ils mangent tant qu'ils ont quelque chose et après cela ils passent souvent plusieurs jours sans rien trouver. J'ai visité différentes fois plusieurs campements sauvages. A quelques lieues au-delà de Sagena il y avoit un camp de mille sauvages. Ils s'entendent bien entr'eux, et ils ont leurs chefs. Ce fut un de ces chefs qui nous conduisit de Sagena au lieu où nous fîmes la seconde mission de ce côté. Nous lui expliquâmes par interprète l'abrégé de la religion, la nécessité du baptême. Ce chef étoit très-âgé, il écoutoit très-attentivement et nous dit qu'il viendroit nous voir au lieu où nous allions nous arrêter pour faire la mission. Nous choisîmes pour faire notre chapelle une chambre dans la maison d'un pauvre canadien. Le lendemain matin je vis en effet mes sauvages arriver en grande toilette; ils assistèrent au sermon, à la messe; ils n'avoient pas assez d'yeux pour regarder les cérémonies du baptême. Le vieux auroit consenti à recevoir le baptême; mais il étoit convaincu qu'il mourroit aussitôt, parce qu'il avoit une fois vu baptiser un sauvage à la mort, et qui peu après étoit venu à mourir. Les autres demandèrent aux canadiens s'ils pourroient encore boire des liqueurs après avoir été baptisés, et ceux-ci leur ayant répondu que non, ils s'en retournèrent dans leur canot et s'en allèrent à une 20e de lieues à la chasse. Nous ne nous souciions pas trop de leur conversion; car forcés de les abandonner, ils seroient redevenus payens quelques jours après. Ils ne sont pas sans avoir une espèce de religion: ils reconnoissent deux génies, un bon et un mauvais. Ils oublient le bon et cherchent par

Digitized by Google

mille moyens d'appaiser le mauvais dans les événements fâcheux qu'ils lui attribuent; ainsi ils s'imposent des jeûnes rigoureux de plusieurs jours et toute sorte de pénitences. Ils croient à une espèce de transmigration; aussi en enterrant leurs morts, ils ont soin de mettre à manger dans la fosse pour que le mort puisse faire le voyage. Un vieux sauvage se mit à rire quand nous lui parlâmes de la nécessité du baptême pour aller au ciel : et comment, disoit-il, voulez-vous qu'un homme puisse monter si haut? — Les sauvages n'ont pas de demeure fixe, ils ont tous leur canot qui contient tout leur butin; quand ils trouvent un lieu qui leur plaît, ils débarquent, dressent leur petite tente à l'aide de deux piquets, et les voilà installés par terre; aussi partout ils sont chez eux. Les hommes vont à la chasse du gibier, les femmes vont chercher des fruits sauvages. S'il leur faut quelques objets des blancs, tels que poudre etc., ils l'obtiennent par l'échange des peaux de bêtes qu'ils tuent à la chasse. Ils ne connoissent guères la valeur de l'argent. Souvent ils campent plusieurs familles ensemble. On dit que leur reconnoissance est extrême pour le plus petit bienfait. — Un soir, après le sermon, nous nous avançâmes jusqu'à un petit campement de sauvages. L'aboiement des chiens annonça notre arrivée; aucun d'eux ne se bougea pour cela; le Canadien qui nous accompagnoit leur dit que nous étions des robes noires, des hommes qui parloient au grand Esprit. Alors ils parurent prendre quelqu'intérêt à nous regarder; un d'entr'eux m'offrit sa pipe, et il fallut recevoir l'honneur et se mettre à fumer. Une espèce de marmite étoit au feu; notre Canadien alla voir ce qu'elle contenoit et y voyant des canards sauvages, en tira un qu'il nous offrit; les sauvages nous cherchèrent une espèce d'écuelle en bois; pour des couteaux ou des fourchettes, ce sont des meubles qui leur sont inutiles et inconnus. — On ne se feroit jamais une idée de leur simplicité. Un étranger qui vient chez eux, peut ouvrir, fouiller partout; personne ne dit mot, on se contente de le regarder faire; a-t-on faim, on n'a qu'à entrer dans la tente d'un sauvage, lui dire : *Bouquetaire*, c'est-à-dire, j'ai faim, donne-moi à manger; cela suffit. — Le pays de Sagena particulièrement est rempli de serpents-à-sonnettes; ils se glissent jusqu'autour des maisons, dans les jardins. Les sauvages ont toujours dans leur canot et sur eux le remède pour se guérir de la piqure de ces dangereux reptiles. En général les sauvages sont excellents médecins. Ce pays étant tout couvert de forêts, les ours y courent comme les lièvres chez nous; mais il paroît que les Canadiens et les sauvages ne craignent nullement ces animaux qui se sauvent comme le cerf ou le lièvre à l'aspect de l'homme. Ils se défendent seulement quand ils se sentent blessés. Les forêts sont remplies de toutes sortes d'animaux, tels que loups, ours, chevreuils, cerfs etc.; aussi la pelleterie est un grand article de commerce.

En voilà assez mon R. Père, pour vous donner une petite idée

Digitized by Google

du pays que je parcours en tout sens. La moisson est grande, mais je ne pourrai tenir longtemps, ni supporter tant de fatigues et de privations, étant, comme vous le savez, parti de l'Europe avec une santé qui n'étoit pas des plus fortes. En tout cas, j'irai tant que je pourrai, et si après cela je viens à succomber sur le champ de bataille, pourvû que j'aie sauvé du moins quelques âmes, j'espérerai avoir prédestiné la mienne, et j'aurai obtenu ce que je suis venu chercher à deux mille lieues de mon pays. Ce qui me console et me soutient, c'est de penser que je suis enfant de la Congrégation, et qu'en qualité de religieux j'ai la douce assurance que c'est ici que Dieu me veut.

J'ai quitté nos maisons depuis 3 mois; elles prospèrent. Je suis en correspondance continuelle avec le P. Alexandre. Il m'écrit avant-hier que deux nouveaux jeunes gens ont pris l'habit. — Les maisons allemandes iront; mais il n'y a pas plus de 3 Pères, car ici pendant la semaine il n'y a d'autre besogne que les malades. Pour moi, je donne des missions; il est certain que si j'avois des des Pères purement français, fussent-ils 10, ils auroient à faire pour les missions. Le P. Alexandre se donne beaucoup de peine, il est venu ici, quoique je sois à 400 lieues de Baltimore. Il espère commencer sous peu une maison à Buffalo, qui sera française et allemande. — Pour rester dans une maison allemande, comme j'étais à Baltimore, je n'ai plus le goût d'essayer, je retournerois plutôt; mais je pense qu'aussitôt après le retour d'Europe de l'évêque de New-York, j'irai à Buffalo, ville importante, frontière de Canada. Le P. Poilvache est à Rochester avec le P. Bayer, il s'est mis tout de bon à l'allemand. Pour moi je suis dans le français, comme en Belgique, parce que où je suis tout est français dans le pays.

Bien des choses à tous les Pères de Liége etc.

Votre tout dévoué fils en J.-C.
P. L. Gillet, C. T.-S. R.

OBSTINATION HERMÉSIENNE.

Depuis la condamnation des livres d'Hermès, le Saint-Siége n'a point cessé de recourir aux voies de douceur et de condescendance, pour ramener à l'obéissance chrétienne les hermésiens qui s'en étoient évidemment écartés. Il paroît que, récemment encore, une formule d'adhésion au bref de condamnation a été envoyée en Allemagne et proposée par le cardinal Lambruschini, au nom du Saint-Père, à la signature des disciples d'Hermès, afin de mettre un terme à des contestations qui ne peuvent avoir de résultat utile; il paroît aussi, d'après plusieurs documents publiés dans les jour-

Digitized by Google

naux allemands, qu'un certain nombre de théologiens hermésiens ont signé la formule proposée, et renoncé aux velléités schismatiques, que l'on avoit déplorées dans leur école. MM. Vogelsang et Hilgers ont publié dans la *Gazette de Cologne* du 22 décembre, une déclaration sincère d'adhésion au bref qui condamne les écrits d'Hermès, dans la forme exigée par leurs supérieurs ecclésiastiques. Malheureusement nous n'avons pu nous procurer ce document que nous eussions communiqué bien volontiers à nos lecteurs.

MM. Achterfeldt et Braun, tristement célèbres dans ces débats, ont été invités à imiter leurs confrères; mais ils ont cru être plus sages que leurs amis, en faisant leurs conditions et leurs réserves, pour sauver l'amour-propre, et annuler ainsi l'acte d'obéissance qu'ils faisoient en signant la formule de soumission.

Voici la déclaration qu'ils ont eu la foiblesse d'insérer dans la *Gazette de Cologne* du 23 décembre 1843, et que nous empruntons à la *Gazette de Dusseldorf* du 27 décembre.

DÉCLARATION DE MM. ACHTERFELD ET BRAUN,

insérée dans la *Gazette de Cologne* le 23 décembre 1843.

« La déclaration, insérée par MM. Vogelsang et Hilgers dans » le N° de la *Gazette de Cologne* du 22, nous place dans la » douloureuse nécessité, eu égard à la déclaration que nous avons » déjà faite dans le *Journal de philosophie et de théologie* » *catholique* (Leibschrift für philosophie und katholische theo- » logie), de porter à la connoissance du public les points suivants.

» Nous déclarons conformément à ces explications déjà don- » nées :

» 1° Que nous nous soumettons avec le sentiment d'une parfaite » obéissance à la défense des écrits d'Hermès, portée par le bref » du Saint-Père, défense par laquelle les écrits d'Hermès sont » condamnés; « que nous avons promis de faire en conséquence » tout ce qu'on pourroit exiger de nous, conformément aux lois et » aux prescriptions de l'Eglise, et même tout ce que le bref apos- » tolique contre les écrits d'Hermès exige de nous. »

» 2° Cet acte de soumission n'a pas été accepté.

» 3° La demande de soumission qu'on nous a faite, après les » éclaircissements que nous avons donnés à son sujet, ne permet » aucune distinction entre le *droit* et le *fait;* mais supposé que, » par notre soumission, nous reconnoissions la vérité du *fait*, » que le bref apostolique, donné contre Hermès, affirme. Nous » devrions donc reconnoître et attester 1° qu'Hermès est un mé- » chant homme (ein schlechter mensch), ou ce qui revient au même, » qu'Hermès est un homme tel que le bref apostolique le dépeint; » 2° que les erreurs signalées dans le bref sont réellement conte- » nues dans les livres d'Hermès.

Digitized by Google

» 4° Nous avons la ferme persuasion du contraire. L'attestation » qu'on nous demande est et restera, aussi longtemps que nous » aurons cette persuasion, un faux témoignage. Il est indifférent » dans ces circonstances que le témoignage soit donné explicite- » ment ou implicitement, directement ou indirectement.

» 5° Ayant manifesté la difficulté que nous éprouvions à signer » une pareille déclaration, on nous a dit entre autres choses ; que » nos amis et anciens compagnons d'étude ont signé avec une » soumission sincère et parfaite la formule proposée par le cardi- » nal Lambruschini.

» 6° Alors nous avons prié avec instance de pouvoir signer la » formule que nos amis et nos compagnons d'étude avoient signée, » pourvu qu'elle n'exigeât pas que nous reconnussions qu'Hermès » a été un méchant homme, et qu'il a réellement enseigné la doc- » trine que le bref apostolique lui attribue.

» 7° Ces instantes prières de notre part n'ont pas été agréées.

» 8° Tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'Hermès » n'a pas été tel que le bref papal le dépeint, et que les doctrines » condamnées ne sont pas contenues de fait dans ses livres, ne » peuvent signer l'acte de soumission exigée, sans employer une » restriction mentale ou sans rendre un faux témoignage. Nous » croyons donc que l'attestation demandée, soit que nous la don- » nions explicitement ou implicitement, est un faux témoignage, » condamné au tribunal de la morale, et condamnable, (verwer- » flich) dans toutes les circonstances possibles.

» Dr ACHTERFELDT. Dr BRAUN.

» Düsseldorfer zeitung, 27 décembre 1843. »

Il résulte de ce document, que MM. Achterfeldt et Braun préfèrent purement et simplement leur jugement privé à celui du Saint-Siége, et que leur soumission se mesure sur la démonstration qu'on pourra leur donner de la culpabilité d'Hermès. Ils ont recours, pour colorer leur refus, à la distinction du *droit* et du *fait ;* distinction d'origine jansénienne, qui se prête admirablement à couvrir d'une apparence d'humilité et de soumission, les sentiments d'une opiniâtreté coupable ; elle suffit évidemment pour éluder toutes les décisions de l'Eglise. N'ont-ils donc point compris, ces hommes qui se piquent de savoir, que si le Saint-Siége a pu condamner avec vérité les doctrines, que ces MM. sont prêts à condamner avec lui, il a pu découvrir aussi la relation qui existe entre ces erreurs et les écrits d'Hermès ?

Ils n'ont point la conviction de ce fait ; ils ne sont point persuadés que le Saint-Siége ait bien jugé, et ce seroit rendre un faux témoignage, que d'adhérer à sa sentence, aussi longtemps que cette conviction subsiste. Voilà le pitoyable prétexte de ces grands théologiens ! Il faudra donc leur dire que les hérétiques raisonnent de la même manière contre les dogmes qu'ils repoussent, et les

Digitized by Google

incrédules contre les vérités fondamentales de la religion chrétienne qu'ils rejettent. Eux aussi parlent de leur conviction intime; mais que leur répondent les théologiens hermésiens?.. Ils disent sans doute aux sociniens, que, s'ils n'ont point la conviction de l'existence de la Ste Trinité, ils doivont s'éclaircir par une étude plus profonde de l'Ecriture, et surtout par la prière; ils disent aux incrédules, qu'ils sont obligés d'examiner les motifs de leur incrédulité, pour changer leurs convictions erronées, et se soumettre au joug si doux de l'Evangile.

Que les théologiens hermésiens s'appliquent la leçon, et bientôt leur conviction qui est basée sur un faux amour-propre, sera changée; dès-lors ils attacheront bien moins de prix à soutenir et à défendre les mérites au moins problématiques d'Hermès, qu'à se montrer vrais enfants de l'Eglise.

CATHÉCHISMES

philosophiques, polémiques, historiques, dogmatiques, moraux, liturgiques, disciplinaires, canoniques, pratiques, ascétiques, mystiques, de Feller, Aimé, Scheffmacher, Rohrbacher, Pey, Lefrançois, Alletz, Almeyda, Fleury, Pomey, Bellarmin, Meusy, Challonner, Gother, Surin et Olier; annotés, complétés et actualisés, par M. Migne, éditeur des Cours complets. 2 vol. grand in-8° à 2 colonnes. 13 frs les deux volumes.

L'idée de réunir en corps de doctrine les catéchismes les plus célèbres, est exellente. Si chaque ouvrage a son mérite à part, la collection acquiert un mérite nouveau par son ensemble. Les auteurs de la collection se sont proposé d'offrir au clergé et aux laïques instruits, un corps de doctrines réduites à leurs premiers principes, et exposées avec ordre et simplicité. Depuis les premières considérations que l'on présente aux esprits incrédules, jusqu'aux derniers principes de la vie spirituelle la plus élevée, toutes les connoissances, qui intéressent un chrétien, sont analysées dans ces deux précieux volumes, et forment une espèce de cours de théologie pour les laïques, qui aiment à comprendre et à saisir dans leur ensemble, les vérités de la religion.

Le premier catéchisme est celui de Feller, dont la réputation est européenne. Les éditeurs ont eu soin d'y faire ajouter les remarques que le progrès des sciences naturelles exigeoit évidemment; mais, pour ne point rendre Feller responsable de leurs doctrines, ils ont distingué par des parenthèses, tout ce qu'ils ont cru devoir

Digitized by Google

ajouter au travail primitif. Cette méthode est sans contredit la meilleure; plût au ciel que les éditeurs, qui ont défiguré le *Dictionnaire historique* de Feller, l'eussent suivie !

Le *catéchisme* d'Aimé *sur les fondements de la foi*, est un ouvrage classique qui convient parfaitement à des jeunes gens déjà instruits dans les dogmes de la religion. Ce livre présente une suite de considérations utiles sur l'existence de Dieu, sur l'Eglise de l'Ancien Testament, sur la personne du Sauveur, sur l'établissement de la religion chrétienne, et sur l'Eglise de la nouvelle alliance.

Le 3e catéchisme est celui du P. Schefmacher, qui résume d'une manière rapide et saisissante toutes les controverses de l'Eglise avec la réforme. Ce petit ouvrage très-substantiel a ramené bien des protestants à la bonne voie.

Nous ne savons trop pourquoi le *Catéchisme du sens commun* figure ici. Quoique le travail ait été revu et augmenté, surtout en ce qui concerne la philosophie d'Aristote, il n'en contient pas moins un système que le Saint-Siége a appelé un système fallacieux. Après toutes les discussions qui ont eu lieu sur cette matière, on se demande dans quel but on a pu se prêter à la réimpression d'un ouvrage, dont les principes ne sont qu'une suite d'équivoques et de demi-vérités ? — Les éditeurs ont voulu donner une collection de catéchismes vraiment complète; si leur but a été de conserver celui du sens commun, comme monument historique, on ne les blâmera point; s'ils l'ont donné comme livre d'instruction, on ne pourra les en louer; car sous ce rapport il est au moins sans valeur.

Ce défaut est bien racheté du reste par les excellents ouvrages qui suivent. — Le *Philosophe catéchiste* de Pey, présente une suite de considérations propres à ramener à la foi et à l'Eglise un esprit égaré par les erreurs de la philosophie du XVIIIe siècle. Le *Catéchisme de l'homme mûr* est composé à peu près sur le même plan, que celui d'Aimé sur les fondements de la foi; il a été composé par Alletz.

Dans L'*Harmonie de la raison et de la religion* qui termine le premier volume, le savant Théodore d'Almeyda, auteur portugais, « prouve avec évidence que la raison existe en nous; qu'elle est une religion naturelle (c'est-à-dire, que ses lumières suffisent pour démontrer la nécessité et les premiers principes de la religion), et que par conséquent l'homme raisonnable est essentiellement religieux; il prouve que la religion chrétienne n'est qu'un développement de la morale naturelle, et c'est ainsi qu'en ramenant l'homme à la raison, il le conduit d'une manière irrésistible à la vie chrétienne. » Telle est l'idée que le traducteur donne de l'ouvrage, et nous la croyons exacte.

Le second volume commence par le *Catéchisme historique de Fleury*, qui embrasse tout le système des croyances chrétiennes sous une forme historique. Cet ouvrage est trop généralement estimé pour que nous en fassions l'éloge.

Digitized by Google

Le *Catéchisme théologique de Pomey* se compose d'une suite d'instructions sur la divinité, sur la création du monde, sur la personne et la vie de N. S. J.-C. et de la Ste Vierge, sur la descente du l'Esprit, sur les Sacrements, les commandements de Dieu, les vertus chrétiennes, et les états différents de la vie future. Cet ouvrage est succint, et adopté aux intelligences les plus médiocres; il convient très-bien aux enfants à l'âge où ils ont coutume de faire leur première communion.

Le *Catéchisme de Bellarmin* est digne de ce grand théologien; il contient la substance de la doctrine chrétienne; aussi a-t-il été traduit dans toutes les langues de l'Europe et dans plusieurs langues d'Asie; il existe en grec, en arabe, en syriaque, etc. L'usage qu'on en fait dans toute l'Eglise, prouve mieux que des raisonnemeuts combien il est utile aux pasteurs des âmes.

Le *Cathéchisme historique, dogmatique et moral des fêtes principales*, est un exposé méthodique du but des principales fêtes de l'Eglise; il commence par l'histoire du Dimanche, et poursuit par celle de l'Avent, des fêtes de N. S. J.-C., de la Ste Vierge, etc. Rien n'est plus propre à nourrir la piété qu'un livre, qui fait entrer le fidèle dans l'esprit de l'Eglise, en lui faisant connoître, l'intention et les sentiments de cette Mère spirituelle, à chaque solennité de l'année. Tout le monde n'a point le loisir ni les moyens de consulter les ouvrages de Thomassin, Baillet, Benoît XIV sur les fêtes; il est peu de personnes qui ne puissent sans perte de temps, saisir l'esprit de chaque fête de l'année en parcourant un chapitre du catéchisme de Meusi, ou du supplément que les éditeurs y ont ajouté pour les fêtes des Saints et pour le jubilé.

Le *Catéchisme dogmatique et liturgique* de Challoner est approprié à un peuple catholique vivant parmi les protestants: il traite du signe de la croix, des Sacrements et de leurs cérémonies, de la Communion sous une espèce, de l'adoration rendue à J.-C. dans l'Eucharistie, de la sainte Messe, des Indulgences, des Jeûnes, des Fêtes, de l'Invocation des Saints et des Anges, de la dévotion envers la Ste Vierge, de l'usage et de la vénération des Reliques, des Images, des Exorcismes et des Bénédictions. Ce *catéchisme* est surtout utile aux personnes séduites par les ministres protestants; il explique d'une manière lucide les dogmes que les protestants ont coutume d'attaquer et de travestir avec une grande ignorance ou une grande mauvaise foi.

Le *Catéchisme pratique* de Goter, est un excellent résumé des obligations morales de la vie chrétienne; l'auteur parle des pratiques de piété, des tentations, des péchés les plus ordinaires, et des mauvaises habitudes; les éditeurs y ont ajouté un abrégé des devoirs de chaque état, en commençant par les règles pour le choix d'un état de vie.

Le *Catéchisme spirituel* du Père Surin est destiné aux per-

Digitized by Google

sonnes qui s'appliquent à la perfection chrétienne; il renferme les principes de la vie ascétique, avec ses difficultés, ses moyens, ses différents degrés. Cet ouvrage convient surtout aux personnes consacrées à Dieu, et aux directeurs des âmes.

Le *Catéchisme de la vie intérieure* par M. Olier qui termine la collection, est de même nature que le précédent; il n'est pas moins précieux pour les personnes, qui parcourent les voies de la perfection chrétienne, et mérite sous tous les rapports d'être étudié par les membres du clergé et les personnes religieuses.

Pour conclure, nous dirons que cette collection de catéchismes mérite de figurer dans la Bibliothèque de tous les pasteurs des âmes; véritable pharmacie spirituelle, elle contient les remèdes nécessaires pour guérir presque toutes les maladies de l'esprit et du cœur, qui ravagent aujourd'hui le peuple de Dieu.

DÉPOT DE MENDICITÉ DE RECKHEIM.

RÉCLAMATION DU CONSEIL D'INSPECTION DE CET ÉTABLISSEMENT.

(Notre article sur cette maison ne contenoit pas une seule ligne à charge du conseil. Si nous avons eu de grands maux à déplorer, nous les avons mis sur le compte des circonstances, sur le manque de moyens et de ressources, sur l'extrême difficulté de soulager efficacement les grandes misères humaines, sans le dévouement religieux. Loin d'en vouloir au conseil, c'est à lui que nous avons attribué la réforme en grande partie. Malgré cela, il s'est jugé attaqué, calomnié, et il nous adresse une très-longue réponse. Nous la donnons tout entière, quoique les trois quarts peut-être en pussent être retranchés facilement comme inutiles et comme entièrement étrangers à ce que nous avons rapporté; il y verra, nous osons l'espérer, une nouvelle preuve de notre impartialité, de notre bonne volonté. Mais il voudra bien nous permettre de la faire suivre d'un petit nombre d'observations.)

Par suite de la révolution, le dépôt de mendicité de Reckheim situé à une et demi-lieue de la forteresse de Maestricht, se trouva dans la position la plus critique. Cet établissement qui avoit des relations journalières avec cette ville d'où il recevoit ses comestibles et matières premières, en fut tout d'un coup séparé et se vit dans un isolement complet, sans ressource, sans provision et enfin dans le plus grand dénuement.

Avant 1830, le dépôt de mendicité ne contenoit en général que des reclus invalides; d'après un ordre du gouvernement néerlandais, tous les reclus valides devoient être immédiatement, après leur réception, transférés aux colonies de bienfaisance, de sorte qu'à cette époque on y travailloit fort peu; aussi l'établissement ne

Digitized by Google

possédoit en propriété que quelques quenouilles et deux métiers de tisserand, dont un étoit hors d'usage. Un fabricant de Maestricht y avoit en outre fait établir quelques métiers, et il y faisoit travailler une soixantaine de reclus pour son compte; mais ce fabricant reprit ces métiers dès que la révolution eut éclaté et cessa de fournir de l'ouvrage aux reclus, de sorte qu'alors le dépôt de mendicité se trouva, pour ainsi dire, sans pain, sans métiers, sans ouvrage et sans ressource.

La commission administrative crut cependant ne pas devoir mettre les reclus en liberté, ainsi qu'on l'avoit fait en 1814, lors de la retraite des français.

A travers un grand nombre de difficultés, elle parvint, mais souvent à l'aide de sa propre bourse, à assurer le service, à maintenir l'ordre et la discipline, et à procurer du travail aux reclus. Elle commença d'abord par acheter des métiers, astreignit au travail tous les reclus en état de travailler, prit à son service un contre-maître expérimenté, et dès 1833, l'on fabriqua dans cet établissement, outre tous les habillemens pour les reclus, de la flanelle de santé, des couvertures, du drap, des gilets, des bas, des chaussettes, des gants, etc. etc. Elle établit des ateliers de menuisiers, de cordonniers et de tailleurs, etc. etc.; et malgré les circonstances les plus difficiles, elle parvint en peu de temps à améliorer la situation financière de cet établissement, quoique la journée d'entretien ou rétribution à payer pour chaque reclus y fût toujours fixée à un taux moins élevé que dans les autres dépôts de mendicité.

Une partie des bâtimens du dépôt ayant été occupée en 1831 par l'armée qui y avoit en outre établi un hôpital et des magasins, les embarras dans lesquels il se trouvoit s'accrurent encore. Cependant le conseil d'inspection doit ici rendre hommage à la sollicitude de l'administration provinciale, et le concours de M. le gouverneur de la province et des membres de la députation permanente ne lui manquoient jamais dans ces circonstances difficiles. M. le gouverneur de la province aussi bien que les membres de la commission administrative avançoient souvent de leurs propres bourses des sommes considérables pour assurer le service de l'établissement. Il vint en personne installer en 1834 les nouveaux membres du conseil d'inspection et en présider différentes séances, et entr'autres celle dans laquelle le projet de réglement préparé par ce conseil fut discuté et adopté, et il étendit sa sollicitude à tout ce qui concernoit cet établissement. Cependant l'administration de la province du Limbourg ayant été confiée peu de temps après à un autre gouverneur, soit prévention, soit tout autre motif, ce haut fonctionnaire refusa son concours au conseil d'inspection. Il ne vint pas visiter une seule fois le dépôt de mendicité pendant les 8 années qu'il resta en fonction.

La commission administrative ne cessa de faire des efforts pour

Digitized by Google

l'amélioration morale et religieuse des reclus. L'administration spirituelle de l'établissement avoit constamment été confiée sous le gouvernement neerlandais au vicaire de la commune de Reckheim. Elle s'occupa d'abord de faire remplacer un aumônier peu apte à ces fonctions, et voulant obvier autant qu'il étoit en son pouvoir aux défauts d'un aumônier spécial, elle offrit à son successeur de lui faire préparer dans les bâtimens du dépôt un logement vaste, commode et spacieux et de lui donner en outre la jouissance d'un jardin s'il vouloit venir demeurer dans l'établissement au milieu de la partie de ses administrés, qui réclamoient la plus grande part de sa sollicitude. M. Claessens accepta cette offre et a continué d'habiter le dépôt jusqu'en 1839, époque à laquelle il fut promu à une cure. Son successeur, M. Corten, trouva ce séjour trop triste et préféra aller louer une petite maison dans l'intérieur du bourg de Reckheim, malgré les instances que les membres du conseil d'inspection firent pour l'engager à occuper le logement de son prédécesseur au dépôt de mendicité. M. Corten ayant également été promu à une cure au mois de mars 1842, la paroisse de Reckheim n'obtint plus de vicaire et les fonctions d'aumônier furent confiées au nouveau curé de Reckheim.

Les membres soussignés du conseil d'inspection osent affirmer que chaque fois qu'il a été demandé à MM. Claessens et Corten, si les reclus fesoient un bon usage des exhortations morales et religieuses qu'ils leur fesoient, s'ils assistoient régulièrement à l'exercice du culte et des services divins, s'ils communioient régulièrement à Pâques; ces révérends ecclésiastiques leur ont toujours répondu qu'à l'exception d'un très-petit nombre, qui ne s'est jamais étendu au-delà de neuf, tous les reclus leur donnoient une entière satisfaction à cet égard et communioient régulièrement aux fêtes de Pâques. Cependant dans le courant de l'année 1842, il parvint à la connoissance des membres du conseil d'inspection que le bruit s'étoit répandu dans les environs que près de quatre-vingt reclus n'avoient pas communié aux Pâques précédentes etc., etc. Ce qui fut confirmé à un de ces membres par deux vénérables ecclésiastiques du canton; le conseil d'inspection crut alors devoir s'adresser à la fois à l'autorité supérieure ecclésiastique et à l'autorité supérieure civile, afin d'obtenir un aumônier spécial pour l'établissement.

En 1830 la chapelle étoit à la vérité dépourvue de tout; les vases sacrés étoient en étain, l'oratoire étoit tenu avec peu de soin, les ornemens sacerdotaux étoient en mauvais état; mais dès le commencement de 1831, des améliorations notables furent faites, des calices et ciboires en argent furent achetés, et il fut également pourvu à ce qui manquoit aux ornemens et habillemens sacerdotaux. Des bancs et une chaire de vérité furent successivement placés dans la chapelle, et le conseil d'inspection s'empressa de satisfaire à toutes les demandes qui lui furent faites pour l'exercice du culte divin. Il ne reçut jamais aucun rapport concer-

Digitized by Google

nant un trouble survenu pendant l'exercice du culte divin, ni concernant une profanation du temple, et il ose affirmer que ces faits n'ont jamais eu lieu pendant la direction de M. Clement. Ce directeur capable savoit trop bien maintenir le bon ordre et une discipline sévère parmi les reclus; il avoit trop de respect pour la religion pour que de pareils faits eussent pu arriver. Le conseil croit cependant aussi pouvoir assurer que ce trouble et cette profanation n'ont pas eu lieu pendant l'administration du nouveau directeur, dont les sentimens religieux et l'intimité avec M. le curé de Reckheim sont trop bien connus pour qu'on puisse croire qu'il eût toléré un pareil scandale. Les prières du matin et du soir étoient régulièrement récitées. L'aumônier devoit faire deux fois par semaine des exhortations religieuses et morales. Des livres de morale et de piété, à la portée des reclus, leur furent constamment distribués par MM. l'aumônier, le directeur et l'instituteur. Une école élémentaire y fut érigée, les enfans y furent instruits dans l'art de lire et d'écrire, dans le calcul, etc. L'instituteur devoit donner tous les dimanches pendant deux heures le matin et deux heures l'après-dîner, un cours d'enseignement dans lequel les adultes qui étoient dépourvus des connoissances élémentaires prémentionnées, y étoient instruits. Deux fois par semaine, une heure du soir étoit consacrée à la répétition de ces leçons.

Dès 1837 le conseil d'inspection sentant que la surveillance des reclus ne pouvoit convenablement être exercée par d'autres reclus, et voulant d'ailleurs tenter de suite tous les moyens possibles pour parvenir à l'entière amélioration religieuse et morale des reclus, fit des démarches pour obtenir 6 Frères de la Charité, de bonnes Oeuvres ou de la Providence; mais ses efforts ne furent pas couronnés de succès.

En 1840 il renouvella ses démarches, et avec beaucoup plus d'instances encore en 1841 et 1842 mais toujours sans succès. MM. De Decker, Scheppers, Glorieux, etc. l'informèrent aux mois de novembre et décembre 1842 que pour le moment ils ne pouvoient satisfaire à sa demande, faute d'un personnel suffisant.

Dans cet état de choses le conseil d'inspection fit le 16 janvier 1843, une convention fort onéreuse avec le supérieur de la Congrégation des Filles de la Croix, pour l'admission au dépôt de mendicité de quelques Sœurs de cette congrégation, qui devoient se charger de la surveillance des reclus, de l'économie et des différentes autres branches du service de cet établissement.

Le conseil d'inspection n'a qu'à s'applaudir des efforts que ces bonnes Sœurs font pour accomplir l'œuvre dont elles se sont chargées et il attend toujours les résultats les plus avantageux de leur admission au dépot; mais elles ne satisfont cependant pas encore entièrement jusqu'à ce jour, aux conditions stipulées dans le contrat passé entre ledit conseil et leur supérieur, et si contre toute attente on en doutoit, on pourroit s'en convaincre en consultant ce contrat.

Digitized by Google

Le conseil aime à croire que les Sœurs lui rendront aussi cette justice, que son concours et son appui ne leur a manqué en aucune circonstance. Conformément à l'article 120 du réglement dont une copie a été remise aux Sœurs lors de leur entrée à l'établissement, afin qu'elles s'y conforment et qu'elles en assurent l'exécution en ce qui les concerne, les reclus se lèvent du 1er mars au 30 octobre à 4 1/2 heures du matin et se couchent à 10 heures du soir, et du 1er novembre au 1er mars, ils se lèvent à 6 heures du matin et se couchent à 9 heures du soir. La nourriture a été préparée jusqu'en 1843, par l'économe et non par les reclus; elle a toujours été bonne, saine et abondante, et jamais la moindre plainte à cet égard n'est parvenue au conseil d'inspection, si ce n'est, depuis que les Sœurs sont chargées de la cuisine. Il se hâte cependant d'ajouter que ces plaintes n'avoient pas le moindre fondement, vu que les Sœurs en cherchant à varier la soupe, avoient cru devoir la rendre un jour plus épaisse que l'autre, d'après les ingrédiens dont elle étoit composée.

Il est vrai qu'en 1830 tous les reclus couchoient à deux dans une grande forme de lit construite pour deux personnes, et non pour une, mais la commission administrative s'occupa de suite de remédier à cet état de chose vicieux, et elle décida, que dès que les ressources de l'établissement le permettroient, chaque mendiant coucheroit seul dans un lit. Elle décida aussi que des formes de lits en fer seroient substituées, le plutôt possible, aux formes de lits en bois, et depuis 1836 à 1842, 291 formes de lits ont été achetées et placées au dépôt de mendicité. Ces formes de lits ont été garnies d'une paillasse et d'un traversin; depuis plusieurs années chaque lit est couvert de deux draps de lit et d'une bonne couverture en laine en été et de deux en hiver. L'accroissement de la population a réellement obligé le conseil d'inspection à faire construire deux nouveaux dortoirs, mais ces dortoirs étoient achevés longtemps avant l'arrivée des Filles de la croix au dépôt de mendicité.

Les habillemens des reclus n'ont jamais rien laissé à désirer. Chaque reclus a un trousseau composé comme suit :

Pour les hommes.

3 chemises, 2 mouchoirs de col en toile bleue, 2 mouchoirs de poche, 2 vestes en tirtaine, 2 pantalons en tirtaine, 2 vestes à manches, 2 bonnets de coton bleu, 2 paires de chaussettes de laine.

Pour les femmes.

3 chemises, 2 mouchoirs de col, 2 mouchoirs de poche, 2 bonnets de jour, 2 bonnets de nuit, 2 tabliers gris, 2 cassaquins en tirtaine, 2 jupons en tirtaine, 2 corselets de toile sans manches, 2 paires bas de laine noire.

Il résulte des différens rapports faits au conseil d'inspection par les directeurs successifs que les trousseaux ont toujours été au complet et le conseil d'inspection a fixé particulièrement l'attention

Digitized by Google

des Filles de la croix sur ces objets, lorsqu'elles se sont chargées de la direction de la lingerie. Il a été toujours enjoint aux reclus de tenir une grande propreté sur leur corps; à leur entrée à l'établissement ils doivent passer aux bains et sont visités par l'officier de santé.

Les moyens les plus actifs ont constamment été employés pour extirper la gale et la vermine, ces compagnes inséparables de la misère et on y eu moins à se plaindre de ces fléaux que dans tout autre établissement du même genre. Comme dans tous les vieux édifices, quelques punaises s'y font, à la vérité, apercevoir dans les temps de chaleur, mais les moyens les plus actifs sont de suite employés pour les détruire et aujourd'hui l'établissement en est presque entièrement désinfecté.

Des dépenses considérables ont été faites pour assainir, réparer et approprier les bâtimens. Les sexes ont constamment été séparés avec la plus grande sévérité et déjà bien longtemps avant l'arrivée des Sœurs, ils ne pouvoient plus communiquer, même par la vue.

Les différents âges étoient séparés autant que la distribution et l'étendue des quartiers le permettoient.

Dès 1836, un hospice contenant 26 cellules destinées à la réclusion des aliénés, a été érigé dans une aile de l'établissement, et jamais aucun aliéné n'a fréquenté les ateliers.

Ce qui précède peut être prouvé d'une manière irréfragable par les livres, les procès-verbaux, les rapports annuels, les comptes, lettres et autres documens irrécusables qui se trouvent au secrétariat du dépôt; que l'on juge par conséquent, combien est calomnieux et peu véridique, tout ce que l'article inséré dans le journal littéraire contient à cet égard. Mais voici seulement ce qu'il y a de plus scandaleux dans cet article; l'écrivain sans pudeur dépeint aussi le dépôt comme un repaire d'affreux désordres, d'infâmes commerces, désordres d'autant plus tristes, dit-il, que l'enfance n'étoit pas séparée de l'âge mûr, et que le crime étoit inséparable du plus déplorable scandale.

Pourquoi ne désigne-t-il pas les crimes et les infâmes commerces dont il parle? mais ceci seroit difficile et le conseil d'inspection lui donne le défi le plus formel de pouvoir citer un seul fait.

Il parle aussi de désordres moraux, de discordes, de paroles impies et obscènes, de blasphèmes, de disputes, de cris et de batailles dont jamais rien n'a été signalé au conseil d'inspection, qui peut par conséquent affirmer que tout cela est de la plus insigne fausseté; car nous le répétons, l'ordre, la discipline et la plus grande propreté, n'ont pas cessé de régner dans l'établissement, tous les reclus valides ou en état de travailler, n'ont pas discontinué à y être sévèrement astreints au travail et tous les moyens possibles ont été tentés pour leur amélioration religieuse, morale et intellectuelle. Seulement peu de temps après l'arrivée du nouveau directeur, cet employé crut remarquer un germe d'émeute dans

Digitized by Google

le quartier des hommes et dans le premier mois de 1843, il figura ce quartier comme étant toujours prêt à se mutiner; d'après son dire, on y entendoit des cris, des désordres, des menaces de mort contre les employés, contre l'aumônier, contre les membres du conseil d'inspection etc. etc. Effectivement au mois de mai dernier, un reclus d'un caractère fanatiquement méchant, qui paroissoit avoir passé la plus grande partie de sa vie dans les prisons françaises et belges, tenta de commettre un assez grave attentat sur le chef surveillant. Ce reclus fut de suite exemplairement puni et transféré dans dans une prison de l'Etat.

Lorsque le conseil eut connoissance de cet état d'effervescence, il recommanda au commandant de la gendarmerie, stationnée dans cet établissement, de tenir continuellement l'œil sur le quartier des hommes et il renouvella ses démarches pour obtenir des frères de la charité ou des surveillans libres, afin de faire exercer une surveillance plus active sur ce quartier, qui est de nouveau aujourd'hui aussi paisible et tranquille que le quartier des femmes.

Un membre de la députation permanente de la province de Liége fait partie du conseil d'inspection; differens de ses honorables collègues l'ont quelques fois accompagné dans les visites qu'il fait au dépôt de mendicité, tous ont toujours témoigné leur satisfaction concernant l'ordre, la discipline et la propreté qui y régnoient et ils ont souvent indiqué des améliorations utiles. Le conseil d'inspection doit aussi rendre justice à la sollicitude et à la bienveillance que l'administration provinciale de Liége a toujours témoignées à l'etablissement confié à ses soins, elle a contribué dans les dépenses nécessaires pour l'achat d'une partie des formes de lit en fer et pour des réparations urgentes à faire aux bâtimens etc. etc.

L'exposé qui précède suffira pour réfuter tout ce que l'article dont il s'agit contient de calomnieux et d'absurde et pour prouver à l'évidence si le conseil d'inspection à attendu l'arrivée d'un nouveau curé à Reckheim, d'un nouveau directeur ou des Filles de la croix pour introduire au dépôt de mendicité toutes les améliorations qui étoient en son pouvoir, si c'est depuis deux ans ou depuis 1830 qu'il a commencé à y introduire ces améliorations fur et à mesure que les ressources exigées de l'établissement l'ont permis.

Le conseil d'inspection s'abstiendra d'indiquer le but et les motifs qui ont inspiré l'article du Journal Historique, et il bornera ici pour le moment cet exposé auquel il pourroit cependant encore ajouter beaucoup de choses.

Ainsi fait et rédigé par les soussignés membres du conseil d'inspection du dépôt de mendicité le 18 janvier 1844.

Le vice-président L. Raymaekers, Lambrechts, Weustenraad, H. Breuls, F. Lhonneux et J.-J. De Montaigne et le secrétaire Lenaerts.

Par ordre,
Le secrétaire
Lenaerts.

Pour copie conforme,
Le vice-président
L. Raymaekers.

Digitized by Google

RÉPONSE A CETTE RÉCLAMATION.

Quand nous avons écrit notre article sur le dépôt de Reckheim, nous ne connoissions en aucune manière le conseil d'inspection; nous ignorions complètement de combien de personnes il se composoit et quelles étoient ces personnes, à l'exception de l'une d'elles qui est nommée dans l'*Exposé de la situation administrative du Limbourg*, année 1843. Aujourd'hui nous apprenons qu'outre les six membres qui ont signé la réclamation, le conseil en compte cinq autres, savoir le président et quatre conseillers, dont les signatures manquent ici. Si nous commençons par cette remarque, c'est pour donner une nouvelle preuve, que nous ne pouvions avoir aucun motif d'en vouloir au conseil, que notre intention ne pouvoit être de le blesser.

Notre unique but, en publiant notre article, a été de faire connoître une utile et grande réforme; d'appeler là-dessus l'attention du gouvernement et des autorités provinciales et communales. Notre intention a été surtout (pourquoi la cacherions-nous?) de montrer que la religion est seule capable de guérir de tels maux, de porter l'ordre et la consolation au milieu de telles misères. Cette réforme à qui est-elle due? Nos lecteurs peuvent voir, que nous l'avons particulièrement attribuée au conseil d'inspection. Si ce conseil avoit repoussé la réforme, s'il s'étoit retiré plutôt que de la laisser établir, on concevroit jusqu'à certain point les plaintes qu'il nous fait entendre. Mais c'est lui au contraire qui l'a demandée, qui l'a introduite et qui la soutient aujourd'hui.

Raisonnons donc, et voyons s'il y a moyen de nous expliquer sa conduite à notre égard.

Cette réforme étoit-elle nécessaire ou non? Si nous faisons attention, que le conseil prétend avoir fait une *convention fort onéreuse*, pour avoir finalement des religieuses, il faudra en conclure que la réforme étoit jugée telle par le conseil lui-même. Nous croirions faire tort à sa réputation de bon administrateur, d'en juger autrement. Quand on doit ménager les ressources d'un établissement de charité qui est loin d'en avoir trop, on n'a garde de s'engager dans de trop grandes dépenses sans un besoin réel.

Mais si la réforme étoit nécessaire, en quoi cette nécessité consistoit-elle? D'où provenoit-elle? Sur quels faits étoit-elle fondée? Nous mettons aujourd'hui de côté ceux que nous avons recueillis nous-mêmes et que le public connoît maintenant; nous voulons encore nous adresser au conseil et chercher notre réponse dans des pièces officielles qu'il ne désavouera pas.

Mais avant tout, voyez ce qu'il nous dit à ce sujet dans la pièce qu'il nous adresse. A l'en croire, tout alloit au mieux avant l'arrivée des

Digitized by Google

Sœurs. *L'ordre, la discipline, la propreté n'ont pas cessé de régner dans l'établissement.* La morale et la religion n'avoient point à se plaindre. Les mœurs étoient pures, et ce que le *Journal Historique* a dit de certains désordres, est absolument faux et calomnieux; celui qui a tracé ce tableau est un *écrivain sans pudeur;* on le défie de définir les termes dont il s'est servi et de citer un seul fait. Les reclus vivoient même très-fraternellement entr'eux; point de batailles, point de cris, point de disputes; de tout ce que nous avons dit à ce sujet, *jamais rien n'a été signalé au conseil, et par conséquent il peut affirmer que tout cela est de la plus insigne fausseté.* Le couchage, le vêtement, la nourriture ne laissoient rien à désirer; c'est par surcroit et sans aucune nécessité qu'on a fait confectionner tant de lits, tant de linge, tant d'habillemens, depuis l'arrivée des Sœurs. Et pour la cuisine, elle étoit si bonne que les pauvres ne s'en sont jamais plaints; c'est seulement depuis que les Sœurs s'en mêlent, qu'ils ne se montrent plus si contens; un jour même ils ont trouvé la *soupe trop épaisse.*

Comment d'ailleurs le désordre auroit-il pu se glisser dans cette maison? Cela étoit-il physiquement possible? « Les sexes, nous disent les membres qui ont signé la pièce, *ont été constamment séparés avec la plus grande sévérité*, et déjà bien longtemps avant l'arrivée des Sœurs, ils ne pouvoient plus communiquer même par la vue. » — Mêmes précautions pour empêcher la communication entre les enfans et les adultes. « Les différens âges étoient séparés autant que la distribution et l'étendue des quartiers le permettoient. »

Ajoutons que tout cela « peut être prouvé d'une manière irréfragable par les livres, les procès-verbaux, les rapports annuels, les comptes, lettres et autres documens irrécusables. »

A la vue donc de ce tableau, qui semble en quelque sorte parfait, nous nous demandons où étoit la nécessité d'une grande réforme? A quoi le conseil a-t-il songé, en faisant avec la congrégation des Filles de la Croix une *convention fort onéreuse?* Quand il auroit pu les avoir à meilleur compte, devoit-il consentir à les appeler? Doit-il s'applaudir de les avoir aujourd'hui?

On le voit, la réponse que nous cherchons, nous échappe; les honorables membres du conseil qui nous accusent, ne s'entendent pas trop bien avec eux-mêmes, et ce n'est pas leur réclamation qui nous fournit le mot de cette énigme.

Heureusement, ces Messieurs n'ont pas toujours eu à contredire le *Journal Historique*, et nous pouvons espérer de trouver un peu moins de contrainte dans des pièces qu'ils destinoient à d'autres usages. Il y a, comme ils nous l'apprennent, des registres, des procès-verbaux, des comptes, des rapports annuels, etc.; et quoique nous n'attachions pas trop d'importance à des rédactions officielles, l'expérience démontrant quelle différence il peut y avoir entre une écriture préparée avec art et précaution et la situa-

Digitized by Google

tion réelle d'un établissement tel que le dépôt de Reckheim, nous saisissons pourtant un seul de ces documens; et pour qu'on ne puisse pas nous accuser d'une incrédulité affectée, nous le déclarons *irrécusable* avec le conseil.

Ce document, c'est le rapport annuel que nous trouvons dans l'*Exposé de la situation de la province de Limbourg* pour l'an 1843, dont nous avons déjà eu lieu de parler. Sans doute, l'intérêt de notre réfutation devroit nous engager à remonter à des documens plus anciens; mais outre que le temps nous manque, nous croyons cette recherche superflue. Nous nous contentons de la pièce unique que nous avons sous les yeux.

Et d'abord, voyons ce qu'elle nous apprend sur les points capitaux, sur ceux qui se rapportent à la situation morale de l'établissement.

Quoi de plus important que l'isolement des sexes et des âges? Quoi de plus nécessaire, de plus indispensable qu'une surveillance exacte, sévère, jamais interrompue, et charitable en même temps?

Sur le premier de ces deux points, nous avons un rapport du ministère de la justice, rédigé à la suite d'une visite faite à l'établissement, et analysé dans le rapport annuel du conseil; nous avons de plus la réponse du conseil au rapport du ministère de la justice.

« En transférant ailleurs, dit ce dernier, les aliénés qui se trouvent encore à Reckheim, le quartier particulier qu'ils occupent, devenu alors libre, pourroit, avec les greniers vastes et élevés et quelques autres locaux qui servent à présent de magasins, être appropriés à peu de frais pour recevoir les femmes. Cet arrangement, *en isolant entièrement les deux sexes*, permettroit encore de donner plus d'extension au quartier des hommes. — Il est absolument nécessaire de soustraire les jeunes reclus au contact des adultes : *tant que ce contact existera*, il sera impossible de les préserver de la corruption, de les régénérer, lorsqu'ils en seront atteints, et ainsi de les mettre à même de devenir un jour des membres utiles de la société. »

Que répond le conseil à ces observations? « Dans le temps, dit-il, les jeunes reclus ont été tenus entièrement séparés des adultes; mais le nombre des détenus s'étant augmenté, *il a été impossible de continuer l'isolement des enfants*, attendu que la distribution des divers locaux ne le permettoit pas. »

Le lecteur est prié de comparer ces petits passages du *document irrécusable*, avec les affirmations si nettes et si précises que les six membres du conseil nous adressent aujourd'hui sur cette même matière (1).

---

(1) Quant à l'isolement des sexes, le rapport dit dans un autre endroit : « La séparation la plus complète existe entre les deux sexes.

Pour la surveillance, il faut d'abord voir de quoi se compose la population du dépôt de Reckheim. Au 1er janvier 1843, elle étoit de 342 individus, savoir de 237 hommes et de 105 femmes. Cette population, sous le rapport des caractères physiques, nous présentoit les classes suivantes : insensés, 19; incurables, 36; infirmes, 30; vieillards de plus de 70 ans, 26; valides, 221; enfants des deux sexes, 10 (6 garçons et 4 filles): total, 342.

Il y a donc dans ce vaste établissement, outre la population valide, deux ou trois hôpitaux renfermant une centaine de malades.

Réunissez ici les différens genres de difficultés : multitude de 3 à 400 individus, hommes, femmes, enfants, et dont les mœurs (on le sait hélas! trop bien) sont généralement mauvaises avant la réclusion; plusieurs grandes infirmeries, malades, incurables, maniaques, etc.; âges confondus, séparation de sexes qui ne paroît pas toujours avoir été complète....

Où sont les gardiens aux cent yeux, les surveillans exacts, vigilants, charitables, fidèles, incorruptibles, qui maintenoient, au dire du conseil, *l'ordre, la discipline, la propreté*, dans un établissement qui présentoit tant d'obstacles physiques et moraux? Où sont les employés attentifs, soigneux, craints, respectés, jaloux de la pureté des mœurs et du salut des âmes, qui veilloient nuit et jour pour empêcher de funestes communications, qui savoient faire régner le silence, la soumission, la tranquillité au milieu de cette multitude?

Le rapport publié dans l'*Exposé*, nous répond que toute la surveillance étoit exercée par les *reclus* eux-mêmes. C'étoit à des mendians et à des mendiantes, tirés de la troupe des mendians et obéissant à un directeur, qu'étoit confiée la garde des mœurs et du bon ordre; c'étoient des mendians qui imposoient silence aux mutins, qui servoient avec charité et avec intelligence les malades et les aliénés, qui maintenoient la propreté dans les dortoirs et dans les infirmeries; c'étoient des reclus et des recluses qui se montroient inaccessibles à la séduction, aux sollicitations et aux menaces de leurs compagnons et de leurs compagnes au cœur dépravé. Le rapport ne laisse pas le moindre doute à cet égard. « Depuis plusieurs années, dit-il, nous avons exprimé le désir d'avoir des surveillants libres et salariés; mais les ressources de l'établissement n'ont pas permis de réaliser ce projet. En 1842, nous avons nommé un surveillant étranger au dépôt; trompés dans nos prévisions,

---

Les quartiers, préaux, etc., sont *maintenant* tous arrangés de manière que les reclus d'un sexe différent ne peuvent aucunement communiquer ensemble. » Le mot *maintenant* répond sans doute à un *autrefois* d'une signification bien différente. Comment le conciliera-t-on par conséquent avec l'adverbe *constamment* dont le conseil se sert aujourd'hui?

Digitized by Google

nous avons dû le renvoyer peu de mois après. » Ainsi il est bien certain que, jusqu'à l'arrivée des Sœurs, tout l'édifice de l'ordre, de la discipline, des mœurs, de la tranquillité, édifice si difficile à élever avec de semblables matériaux, reposoit particulièrement sur de pauvres reclus. Les six membres qui ont signé la réclamation, conviennent de cela également. Non seulement ils en conviennent, mais ils semblent reconnoître les graves inconvéniens attachés à cette police. « Dès 1837, disent-ils, le conseil d'inspection, sentant *que la surveillance des reclus ne pouvoit convenablement être exercée par d'autres reclus*, etc. » Cela ne les empêche pas d'assurer que, depuis longtemps, tout alloit fort bien dans l'établissement, et qu'ils n'ont « pas attendu l'arrivée d'un nouveau curé à Reckheim, d'un nouveau directeur ou des Filles de la Croix, pour introduire au dépôt toutes les améliorations qui étoient en leur pouvoir. » Ils n'oublient qu'une chose, c'est de nous apprendre, par quel secret des *surveillans reclus*, qui, de leur propre aveu, *ne pouvoient exercer convenablement la surveillance sur d'autres reclus*, leur obtenoient néanmoins ces beaux résultats et maintenoient l'ordre, la discipline, et les bonnes mœurs dans la maison.

Après cette considération, que nous reste-t-il à prouver? L'écrivain *sans pudeur* du *Journal historique* sera-t-il obligé d'expliquer ce qu'il entend par les mots *désordre*, *commerce*, et autres termes adoucis dont il s'est servi pour peindre brièvement les suites inévitables d'un tel régime? Nous croyons pouvoir nous abstenir de répondre au défi qu'on nous porte. Le public vient de voir un petit tableau du personnel de la maison, et des moyens de surveillance dont l'administration disposoit auparavant; cela lui suffira pour juger si notre premier article étoit exagéré, spécialement sur le point capital, celui des mœurs. Les contradictions où tombent les signataires de la réclamation, l'opposition qui se trouve entre leur pièce et le rapport inséré dans l'*Exposé du Limbourg*, document *irrécusable*, fourniront un second moyen d'apprécier les choses. Les démentis qu'on nous adresse, sont à la vérité très-précis et très-énergiques; mais que peuvent-ils signifier, quand on prend soin de les détruire soi-même? Pour achever le contraste, citons encore un petit exemple. Nous avions dit, pour donner une idée de la cuisine du dépôt, que c'étoient les reclus eux-mêmes qui apprêtoient la nourriture. Le conseil nous répond : « La nourriture a été préparée jusqu'en 1843 (jusqu'à l'arrivée des Sœurs), *par l'économe et non par les reclus;* elle a toujours été bonne, saine et abondante, etc. » Mais que nous assure le même conseil dans son rapport annuel? « Dans le nombre des *reclus*, dit-il, employés au service interieur, sont compris les surveillants, buandières, *cuisiniers*, *éplucheurs de pommes de terre*, jardiniers, etc. (1) »

(1) *Exposé du Limbourg*, p. 136, Tableau D.

Digitized by Google

Il ne tiendroit qu'à nous sans doute de nous servir également d'épithètes énergiques, de renvoyer celles qu'on nous adresse; et après ce qu'on vient de voir, peut-être le public nous pardonneroit-il l'usage de ce genre d'armes. Car nous n'avons pas dit tout ce que nous savons, et il nous resteroit à revenir sur d'autres détails dont l'exactitude nous est contestée, détails relatifs à la chapelle, au trousseau, aux rapports fraternels des reclus, etc. Mais, nous le répétons, loin d'en vouloir au conseil, nous sacrifierons volontiers les avantages dont nous pourrions user aujourd'hui, et nous nous hâterons de mettre fin à cette polémique. Il ne nous est pas venu à l'esprit de dresser un acte d'accusation contre lui, de le rendre responsable du mal qui se commettoit auparavant au dépôt; il nous suffit qu'il l'ait fait cesser, pour que nous soyons convaincus que ses intentions ont été bonnes. S'il se charge de ce fardeau aujourd'hui, c'est gratuitement, c'est un tort qu'il a. Rien ne sembloit l'obliger de défendre la situation antérieure du dépôt; et nous pouvons assurer qu'en écrivant notre article, nous n'avons en aucune manière prévu l'attaque que nous repoussons. Nous dirons plus : si nous nous étions douté de cette susceptibilité, il est infiniment probable que nous aurions sacrifié et nos réflexions et les faits que nous avions à présenter.

Il ne nous reste donc qu'à engager ces messieurs à mieux juger leur position, et à se contenter de poursuivre courageusement et paisiblement l'œuvre qu'ils ont commencée. Il ne s'agira désormais (et cette besogne est facile) que de bien s'entendre avec les membres de la Congrégation, qui a généreusement pris sur elle la partie vraiment pénible de cette réforme. On peut se fier sans danger à ces bonnes religieuses; nous sommes persuadés qu'il ne sera jamais nécessaire de les traduire devant le public, pour les obliger de remplir fidèlement leur mission, et de ne pas faire la soupe *trop épaisse* ou trop claire.

L'OPPOSITION ET LE MINISTÈRE.

La session de nos chambres législatives avoit commencé d'une manière si paisible, elle se continuoit avec si peu de bruit, que nous commencions à croire à certain progrès dans la vie constitutionnelle, ou du moins à quelque sentiment de foiblesse ou de lassitude de la part de l'exposition. Nous comptions pour peu de chose les sorties d'un petit nombre de députés dont l'esprit est connu et jugé; ces discours ne sembloient pas devoir nuire à la réputation de sagesse et de modération, que pouvoit chercher à se faire le corps délibérant qui est obligé de les entendre.

Digitized by Google

Mais nous avons jugé trop vite et le calme n'étoit qu'apparoît. L'opposition sommeilloit et gardoit le silence, en attendant le moment décisif; et ce moment étoit l'apparition du budget du ministère de l'intérieur...

On en veut à un seul homme, dit-on, et la chose est possible. Mais cette tactique n'est pas nouvelle. Auparavant on en vouloit à M. de Theux, à peu près de la même manière. C'étoit ordinairement à lui que s'adressoient les assaillans. Cela ne veut pas dire que le déplacement ou le départ d'un seul homme pût satisfaire cette ambition rusée. Après la retraite de M. le comte de Theux, nous eûmes table rase et changement complet. Il est probable que la chute de M. Nothomb amèneroit des résultats à peu près semblables. M. Devaux n'est pas homme à faire les choses à demi; nous croyons au contraire qu'en tout temps il osera risquer beaucoup.

La majorité paroît bien comprendre sa position. Elle oppose à tant de malice et de persévérance, une patience et une intelligence qui semblent de bon augure. Les effets de notre système politique non seulement se montrent, mais on commence à les apprécier; et les hommes prudens, qui ne nous manquent heureusement pas, savent profiter de cette expérience. Il est certain que, le pouvoir se trouvant exposé, comme il l'est, à être toujours envahi par le premier ambitieux hardi et adroit, il faut une grande union de la part des hommes modérés des deux chambres, pour empêcher des bouleversemens trop fréquents. Nous osons le dire, rien n'usera le gouvernement constitutionnel comme toutes ces disputes intéressées, si elles amenoient des changemens inutiles et trop multipliés. Nos lois fondamentales semblent créées, pour produire une agitation continuelle et pour modifier tous les ans la face du pays; il leur faut un contre-poids dans la pratique. Et ce contre-poids, nous osons espérer qu'on le trouvera dans le caractère de la nation.

Digitized by Google

NOUVELLES
ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES.

Belgique. Le Roi a donné, le 24 janvier au soir, dans les vastes locaux du grand théâtre à Bruxelles, une fête gigantesque qui rappèle le temps de nos ancêtes. Les invités étoient, dit-on, au nombre d'environ 4,000. Tout l'édifice avoit été changé intérieurement et orné avec beaucoup de magnificence et de goût. LL. MM. y sont arrivées avec leur suite un peu avant 9 heures. Les ministres, les ambassadeurs étrangers et un grand nombre d'autres personnes distinguées s'y trouvoient également. Les salles avoient été envahies de bonne heure. Vers 11 heures, et après les premières danses, Le Roi et la Reine, accompagnées d'une foule de dames, sont descendus au foyer, qui avoit été transformé en une splendide salle de festin. Les tables étoient chargées de mets avec une profusion vraiment royale. Faisans (on en comptoit 60), sangliers, chevreuils, jambons par douzaines, chapons et poulets par centaines, pâtés idem, galantines de perdreaux, turbots, truites, salades de homard, etc., 3 à 4,000 bouteilles de vin, au nombre desquelles 1,500 de Champagne, et 800 de Madère, Rhin, etc., 12,000 petits gâteaux, 5,000 marrons glacés, 5,000 glaces, 1 tonneau de limonnade, 1 id. d'orangeade, 16 énormes gâteaux de Savoie, etc. etc.; voilà pour donner une petite idée de cette abondance. LL. MM. se sont retirées vers une heure et demie. On n'a eu aucun accident à déplorer.

— Nous apprenons avec joie que Sa Sainteté a donné récemment des marques de bienveillance et d'estime à Mgr Boussen, évêque de Bruges. L'illustre prélat, connu dans toute la Belgique comme un confesseur intrépide de la foi sous le gouvernement de Guillaume, a été honoré du titre de *Comte et de prélat domestique* de Sa Sainteté, et nommé en outre *Evêque-assistant au trône.*

M. Simons, archiprêtre et vicaire-général, a été nommé protonotaire apostolique. (*Vlaming.*)

— M. H.-F. Bracq, chanoine honoraire et professeur des SS. Ecritures au séminaire de Gand, vient d'être nommé chanoine titulaire, en remplacement de M. Van Grootven, décédé.

— Le duc de Bordeaux, venant d'Angleterre, a débarqué à Ostende dans la nuit du samedi au dimanche 14 janvier. Il étoit accompagné d'un très-petit nombre de personnes. Parti d'Ostende par le premier convoi du chemin de fer, il s'est arrêté à Bruges pour y entendre la messe. Il a quitté cette ville vers 11 heures et

Digitized by Google

demie et est arrivé à Malines, où il a visité la métropole. Il a repris le chemin de fer à 7 heures et est allé coucher à Louvain. Le lendemain matin il a continué sa route par Liége vers Cologne.

— Mgr l'évêque de Gand prenant en considération la trop grande étendue des doyennés d'Audenarde et de Nevele, a jugé bon de rétablir l'ancien doyenné de Deynze, et de nommer doyen M. Janson, curé de Deynze. Ce doyenné se compose des paroisses d'Asper, Astene, Deurle, Deynze, Eecke, Gotthem, Grammene, Laethem-St-Martin, Machelen, Nazareth, Oesene, Leerne-Ste-Marie, Peteghem près Deynze, Seeverghem, Swynaerde, Wouterghem, Zeveren et Zulte. (*Vlaming.*)

— M. le chanoine van Grootven étoit né à Termonde en 1766. Il étudioit le droit à l'université de Louvain lorsque les décrets de l'empereur Joseph II en vinrent troubler les cours. M. Van Grootven entra au séminaire de Gand et fut ordonné prêtre en 1790. Il fut pendant quelque temps coadjuteur du curé de Gendbrugge, et obtint plus tard un bénéfice dans l'église collégiale de Termonde. Les temps orageux qui troublèrent notre diocèse n'influèrent en rien sur la fermeté de caractère de M. Van Grootven, et Mgr Fallot de Beaumont le nomma en 1803 chanoine honoraire de la cathédrale de St Bavon. Il prêcha souvent et avec un zèle des plus louables. Pendant plusieurs années il enseigna la doctrine chrétienne en langue française aux enfans des fonctionnaires qui ne comprenoient pas le flamand. Trente années durant, il fut le confesseur de l'hospice des orphelines dites Filles bleues. Le 18 décembre 1830 il fut nommé chanoine titulaire. Portout et toujours sa conduite fut sans tache et édifiante; il gagnoit les cœurs par sa grande bienveillance; les pauvres le chérissoient à cause des bienfaits qu'il répandoit parmi cette classe infortunée. (*Org. des Pl.*)

— Dans le courant de 1843, le clergé belge a perdu 123 de ses membres, savoir : le diocèse de Malines, 32; Bruges, 18; Gand, 19; Liége, 15; Namur, 26; Tournay, 14. De ce nombre, 63 étoient curés, 12 vicaires, 48 religieux, bénéficiers, prêtres retirés etc. Le doyen de ce nécrologe, c'est M. le chanoine Trigaux, mort à Louvain, à l'âge de 95 ans.

— Mlle Barbe Kluyskens, supérieure des sœurs de Charité à l'hôpital St. Jean à Bruxelles, y est décédée le 8 janvier, à l'âge de 63 ans. Elle étoit sœur du célèbre médecin de ce nom, mort il y a quelques mois à Gand. Née à Erpe près d'Alost le le 14 juin 1780, elle entra au couvent le 2 février 1804 et y fit profession le 28 juillet 1806. Toute sa vie se passa dans l'exercice des vertus chrétiennes, et sa conduite fut un sujet continuel d'édification. Généralement estimée et respectée, elle fut élue supérieure le 16 novembre 1823. Elle veilla avec une exactitude qui ne se démentit jamais à l'observation des règles de la communauté, donnant elle-même l'exemple en tout. Elle a couronné sa belle vie par une mort édifiante, au milieu des prières et des

Digitized by Google

sanglots de ses filles rassemblées autour de son lit. Le lendemain et le surlendemain du décès, le corps ne présentant pas les signes ordinaires de la mort, on ne s'est pas hâté de procéder à l'inhumation. Cependant le 11 janvier, on a célébré le service funèbre. Mais le cadavre est demeuré exposé dans une salle à côté de la chapelle. Les membres avoient conservé toute leur souplesse, et le corps n'exhaloit aucune mauvaise odeur. De là grand concours et étonnement général. Les gens de l'art attirés ou envoyés, n'ont pu que constater le décès; mais il ne paroît pas que la science ait pu expliquer ce phénomène. A la fin la police s'est mêlée de l'affaire; et le 19, sur ses ordres exprès, le corps, qui demeuroit toujours dans le même état comme le premier jour, après la célébration d'un second service dans la chapelle de l'hôpital, a été transporté à Saventhem. Le cortége se composoit de plusieurs voitures. Le cercueil, reçu à l'église de Saventhem par M. le curé assisté de plusieurs autres ecclésiastiques, a été porté de là au couvent des Ursulines, accompagné d'un nombreux clergé, des pensionnaires du couvent et de presque tous les habitans de la commune. Là de nouvelles obsèques furent célébrées dans l'église, et le corps fut descendu dans le caveau des religieuses.

— Mlle Pauline Dumortier, de Tournay, fille du représentant de ce nom, allitée depuis 45 jours et jugée mourante, s'est trouvée guérie subitement le 16 décembre d'une manière que la médecine n'explique pas non plus. Comme elle a écrit elle-même les détails de cet événement, et que Mgr l'évêque de Tournay a nommé une commission de cinq membres, pour l'examiner, nous attendrons qu'elle ait prononcé, avant d'en publier les détails.

— On nous écrit de Bruges, 22 janvier :

« Malgré le zèle infatigable du clergé, un vice qui n'auroit jamais dû être connu de l'homme même le plus dégradé, le blasphème, se perpétue dans la classe inférieure de la société. Les garnisons militaires ne nous paroissent pas étrangères à la propagation de ce désolant abus : le blasphème est un mot familier dans les casernes; le conscrit le profère par forme de divertissement, et l'ouvrier en contact avec la troupe, y recourt froidement dans ses moments d'impatience. Quoi qu'il en soit de cette cause du mal, on avoit observé que les grandes villes en sont restées infectées, tandis que les missions opèrent sous ce rapport de prodigieux changements à la compagne. L'excès du mal a inspiré à plusieurs dignes pasteurs l'idée de tenter des moyens extraordinaires pour y porter remède, et c'est avec bonheur que nous annonçons le succès de leurs efforts. Pendant l'octave du saint nom de Jésus, le zélé curé de St-Gilles, en cette ville, a invité des prédicateurs étrangers à son église pour prêcher exclusivement pendant huit jours consécutifs contre le blasphème. Cette matière, traitée avec onction et

Digitized by Google

talent dans tous les sermons, a vivement affecté l'auditoire, dont l'émotion s'est trahie plus d'une fois par des pleurs et des sanglots. Afin de s'assurer la présence de la classe indigente, le sermon avoit lieu le soir, et les membres du clergé, accompagnés des distributeurs des secours de bienfaisance à domicile, s'étoient rendus de maison en maison pour inviter les ouvriers à y assister. Une foule immense a répondu à cet appel; la vaste église étoit comble tous les jours. On nous assure que le blasphème est banni pour le moment de la paroisse de St-Gilles. Puisse ce beau fruit conserver un caractère durable! »

— M. l'abbé Neyt, professeur de mathématiques au collége Notre-Dame à Termonde, est mort le 23 décembre. Il avoit 43 ans sans qu'il y manquât un jour, étant né le 23 décembre 1800. — M. J.-B. Roossens, curé de Wichelen (diocèse de Gand), est décédé le 26 décembre, âgé de 82 ans. — M. Verkest, curé de Messines (diocèse de Bruges), est mort subitement le 10 janvier. Il venoit de rentrer chez lui vers 4 heures de l'après-dînée, lorsqu'un coup d'apoplexie foudroyante l'a étendu mort dans son jardin. — M. L.-J. Vermeirsch, curé de Zulte (diocèse de Gand) depuis l'an 1804, y est décédé le 20 janvier, à l'âge de 84 ans. Il étoit prêtre depuis 1784. — M. J. de Vos, curé d'Elversele (diocèse de Gand), passe en la même qualité à Lebbeke. — M. E.-A. Groverman, curé de Vynckt, le remplace à Elversele. — M. Groverman est lui-même remplacé par M. L. Van Driessche, prévôt de St-Amand près Gand. — M. de Jaegher, desservant à Lierde St-Martin, passe en la même qualité à Wichelen. — M.-J. Steeman, vicaire à Ste-Walburge à Audenarde, est nommé desservant à Lierde St-Martin (diocèse de Gand). — M. Dehasque, desservant à Pontillas (diocèse de Namur), est transféré à la cure de Landenne, canton de Héron. — M. Prévinaire, vicaire à Herstal (diocèse de Liége), a été nommé vicaire à Bassenge. — M. Van den Savel, vicaire à Beeringen (même diocèse), est nommé desservant à Heusden en remplacement de M. Meukens, décédé. Dans le même diocèse, plusieurs vicariats vacans ont pu être occupés également. Ainsi M. Hubin, jeune prêtre, a été nommé vicaire à Ben-Ahin, en remplacement de M. Libois; MM. Poosen et Corneille, jeunes prêtres, ont été envoyés en la même qualité à Spa; M. Hanikenne, jeune prêtre de Liége, est nommé vicaire à Jemeppe, en remplacement de M. Foulon, transféré à Herstal; M. Eyben, jeune prêtre, est nommé vicaire à Chênée; M. Bormans, jeune prêtre, à Montegnée; M. Renson, idem, à Disou; M. Streel, idem, à Nandrin; M. Nulens, vicaire à Rothem, passe en la même qualité à Bocholt; M. Nys, jeune prêtre, est nommé vicaire à Montenacken; M. Ballings, idem, à Zonhoven; M. Van den Hove, idem, à Beeringen; M. Hermans (Renier), idem, à Quaedmechelen; M. Hermans (Jérôme), idem, à Tongerloo.

Digitized by Google

— Les membres de la congrégation du très-saint Rédempteur sont-ce de vrais religieux, dans le sens que l'Eglise attache à ce mot? A cette question toute théologique, proposée par quelques personnes, on répond par la théologie : « Religio est status ab Ecclesiâ » approbatus fidelium in communi viventium, et ad perfectionem » tendentium per vota paupertatis, castitatis et obedientiæ. Dicitur : » per vota etc. quia religionis essentia in his tribus votis consistit » et hic notandum ad valorem professionis religiosæ non requiri » ut vota sint solemnia. (*Hom. apost.* Tract. XIII. Capit. de statu » religioso) » Or les membres de la congrégation du très-saint Rédempteur vivent en commun sous une règle approuvée par l'Eglise et font selon cette règle les *vœux perpétuels* de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Ce sont donc de vrais religieux. Comment en douter d'ailleurs, quand l'Eglise nous le dit formellement elle-même par l'organe des souverains Pontifes? Nous lisons dans un décret de Léon XII du 11 mars 1828 : « Inter religiosas familias » quæ Jesu Christi Ecclesiam hisce temporibus ornant atque illus- » trant, non infimum tenet locum congregatio SS. Redemptoris a » B. Alphonso Maria de Ligorio instituta. » Et dans un autre décret de Pie VIII du 30 juillet 1830 : « Ex quo ad militantis » Ecclesiæ decus, fideliumque utilitatem *cœteris ordinibus regu-* » *laribus* accessit Congregatio SSmi Redemptoris, a B. Alphonso » Maria de Ligorio olim Episcopo Sanctæ Agathæ Gothorum ex- » citata. » Il est donc évident, par les principes de la théologie et par les déclarations de l'Eglise que les Pères de la Congrégation du T.-S. Rédempteur sont de vrais religieux. De là vient la communication des priviléges des autres ordres réguliers faits à la congrégation du T.-S. Rédempteur par les souverains Pontifes Benoît XIV, Clément XIII, Clément XIV, Pie VI et Pie VII.

—Un arrêté royal du 19 janvier approuve les statuts d'une nouvelle société de colonisation, sous le titre de *Compagnie belge brésilienne.* Le gouvernement se réserve de nommer ultérieurement un commissaire ou des commissaires près de la compagnie.

— La Société de St Jean-François Régis, établie à Liége, vient de publier le compte-rendu de ses opérations pendant les 11 premiers mois de son existence. A la vue de ce tableau, on ne peut qu'être surpris de tout le bien qu'elle a fait en si peu de temps. Elle compte aujourd'hui au delà de 250 membres. Les affaires qui lui ont été adressées pendant ces 11 mois, sont au nombre de 475, et se répartissent, comme suit : Mariages accomplis, 234; affaires traitées à la demande d'autres sociétés, 23; couples qui vont se marier incessamment, 10; affaires dont l'instruction est commencée, 120; affaires abandonnées par désistement ou refus, 28; affaires impossibles, pour empêchement légitime, etc, 19; couple refusé, 1; couples qui, ne voulant ou ne pouvant légitimer leur union, ont au moins consenti à se séparer, 7; couples mariés civilement seulement, 2. Plus de

Digitized by Google

300 enfans ont reçu le bienfait de la légitimation. Les recettes de la société se sont élevées à la somme de 1,574 frs. 18, et les dépenses à 1,732 frs. 05 c., ce qui produit un déficit de 150 frs. 87 c. Voilà des résultats qui ne s'expliquent que par un zèle et une charité extraordinaire. On les doit en grande partie sans doute aux démarches personnelles, que plusieurs membres actifs de cette société, font auprès des pauvres, tant à l'intérieur de la ville que dans les communes des environs. Ces hommes zèlés vont visiter les familles recommandées à la société, et prennent tous les renseignemens relatifs aux pièces nécessaires pour le mariage ; ils voient les personnes dont l'intervention ou l'influence salutaire peut aider à la réalisation du but de l'œuvre. Ces membres veulent bien encore servir de témoins au mariage de ces indigents. Ils procurent ainsi une économie aux nouveaux mariés, dont plusieurs ont avoué n'avoir différé leur mariage, que faute de pouvoir payer à leurs témoins le régal d'usage. Il est inutile d'ajouter que ces exemples particuliers de charité, donnés par la société liégeoise, seroient bons à suivre partout. D'un autre côté, les membres qui s'occupent de la correspondance, ont montré une activité peu commune. Pour en donner une idée, il suffira de dire, qu'à l'occasion seule des pièces à obtenir, ils ont expédié, dans ces 11 mois, plus de 1,200 lettres. — Le dimanche 21 janvier, la société a célébré le jour anniversaire de sa fondation dans l'église de Saint-Barthélemi. A cette occasion, une messe solennelle a été chantée par Mgr l'archevêque de Tyr; l'après-dîner, Mgr l'évêque de Liége est venu officier aux vêpres et au salut, et a prononcé un discours touchant sur l'œuvre.

— La société charitable de St-Jean-François Régis, établie à Gand, sous la présidence de M. le chanoine Verduyn, curé de l'église paroissiale de St-Nicolas, a fait célébrer pendant l'année 1843, cent et quinze mariages, qui ont amené la légitimation de quatre-vingt-neuf enfans naturels. Les unions sanctionnées tant par l'officier de l'état civil que par l'église, se répartissent de la manière suivante : A St-Bavon, 16; à St-Nicolas, 3; à St-Pierre, 26; à St-Jacques, 11; à St-Anne, 12; à St-Michel, 6; à St-Martin, 7; à St-Sauveur, 11; à St-Etienne, 10; hors la ville en divers lieux, 11; un seul couple n'a pas encore contracté devant l'église; un couple marié civilement avoit contracté devant l'église depuis 1798; par contrat civil 10 enfans ont été légitimés civilement.

— On écrit d'Anvers : « La ville d'Anvers vient de donner un bel exemple d'attachement à la foi catholique. L'episcopat belge, dans son *Instruction pastorale sur les mauvais livres*, encourage le clergé à ériger des associations pieuses sous le patronage de Saint Joseph, pour la conservation de la religion et pour la propagation des bons livres. Dimanche, 7 janvier, une pareille association a été solennellement établie dans toutes les paroisses de la ville.

Digitized by Google

MM. les curés ont tous prêché l'après-midi dans leurs églises respectives. L'élan par toute la ville est tel qu'il y a des paroisses où déjà les deux tiers des fidèles se sont fait inscrire dans l'association. »

— Pendant l'année 1843, il y a eu à Bruxelles 4,753 naissances, et 4,201 décès; 1,190 mariages et 2 divorces. La population de la ville, non compris les faubourgs, est d'environ 115,000 âmes.

— Le clergé de Bruxelles a établi quatre écoles pour les enfants pauvres, dirigées par les Frères des Ecoles chrétiennes. Ces écoles comptent aujourd'hui 1,400 enfans. MM. les curés se sont adressés collectivement à la ville, pour la prier de vouloir adopter ces établissemens comme écoles communales, conformément aux termes de l'article 111 de la loi sur l'enseignement primaire.

— Le Roi, dit-on, vient d'augmenter ses domaines d'Ardenne, en achetant les terres considérables de Montgauthier et de Chevetogne. On ne peut douter que ce ne soit un bien pour cette contrée déserte. On cite de ce prince, dans le pays, divers traits qui annoncent combien il y a en lui de cette bonté simple et naturelle. Dernièrement encore, il voulut faire placer à ses frais dans la meilleure institution publique de l'arrondissement, une petite fille du village de Bouyet qui montroit des dispositions avantageuses. « Il faut, dit-il, faire élever cette enfant chez les sœurs de Notre-Dame à Dinant, où l'on enseigne si bien et où l'on apprend de si beaux ouvrages manuels. ». Et l'enfant est depuis lors au nombre des pensionnaires de l'établissement. Elle promet, dit-on, de justifier cette faveur, sous la direction d'excellentes institutrices, jalouses de répondre à la haute confiance de S. M. et de rendre l'élève digne de l'auguste protection dont elle est l'objet.

— Un arrêté royal du 24 décembre 1843, contresigné par M. le ministre de l'intérieur, approuve le contrat passé le 10 septembre dernier entre M. Joseph Geefs, professeur de sculpture à Anvers, et la commission médicale de Bruxelles, composée de MM. V. Uytterhoeven, J. Lequime et D. De Biefve, pour l'érection d'une statue en bronze d'André Vésale. Le prix total du monument est fixé à 36,000 fr., dont 10,000 fournis par l'Etat. La statue devra être coulée en bronze pour le 18 juillet 1845. Elle a des pieds à la tête une hauteur de onze pieds de France. Si quelque circonstance imprévue empêchoit M. Joseph Geefs de terminer ce travail, M. Guillaume Geefs, son frère, l'achèveroit. M. J. Geefs s'engage en outre à fournir une statuette en plâtre en autant d'exemplaires qu'il y a de signataires qui ont souscrit pour une somme de 30 fr. au moins. Le prix du plâtre, les frais de moulage et du grand piédestal n'est pas à la charge de l'artiste.

— La ville de Gand, y compris les faubourgs, a compté en 1843, 3,368 naissances et 3,055 décès; 771 mariages et point de divorce. La population dépasse, comme nous l'avons dit, les 100,000 âmes.

— La ville de Grammont vient de traiter d'une manière très-

Digitized by Google

avantageuse avec la congrégation des Joséphites pour l'instruction des enfans pauvres du sexe masculin. Ces messieurs ont généreusement et spontanément offert de se charger gratuitement de l'éducation des pauvres, moyennant une minime indemnité pour le local séparé de leur institut, à fournir par eux, et auquel des constructions importantes s'exécuteront, ainsi que pour l'ameublement complet et les fournitures d'école de tout genre, y compris les frais d'une distribution annuelle de prix aux élèves. La dépense à en résulter pour la ville, ne dépassera point 600 fr. par an.

— Une assemblée des présidens des diverses sociétés littéraires flamandes de la Belgique a eu lieu à Louvain, à l'effet de prendre quelques mesures dans l'intérêt de la littérature nationale. Les villes de Bruxelles, Gand, Anvers, Bruges et St Trond y étoient représentées par MM. Nollet De Brauwere, Van Steenland, Snellaert, Mertens, Serweytens et Bogaerts. Les divers objets qui y ont été traités ne sont pas encore connus. Au sortir de la séance tous ces littérateurs ont assisté à un banquet qui leur a été offert avec la plus grande cordialité par M. le chanoine David, professeur à l'université, président de la société littéraire de Louvain.

— Les R. P. Jésuites ont donné, au commencement de janvier, une mission à Quiévrain. Il y avoit dans cette paroisse, dit-on, bien des âmes à rappeler à Dieu, et presque toutes ont entendu la voix des missionnaires. Beaucoup de conversions remarquables ont eu lieu. Les douaniers et les gendarmes ne se sont pas fait désirer; on se loue beaucoup de leur conduite. L'autorité a donné le meilleur exemple; et on a lieu d'espérer que la paroisse, dirigée par un pasteur plein de zèle et de charité, persévérera dans le bien.

— Une dixaine de jours auparavant, les R. P. Rédemptoristes avoient donné une mission à Peissant, autre paroisse de nos frontières, dans le canton de Merbes-le-Château, arrondissement de Thuin. Là le peuple se montra d'abord peu disposé à profiter de ces exercices, et il sembloit plutôt attiré par la curiosité que par le désir d'entendre la parole divine. Deux ou trois jours suffirent pour changer les cœurs, et il y eut alors les résultats consolans qu'on remarque généralement dans les missions. Les fidèles s'empressèrent d'arriver au pied des tribunaux sacrés et à la Table sainte. Les autorités et les notables de la paroisse donnèrent le bon exemple, et toutes les cérémonies eurent lieu avec une pompe et un concours extraordinaire. Huit jours après, à l'occasion de l'Adoration perpétuelle, presque tout le monde approcha de nouveau des Sacremens.

— D'après les plans primitifs, l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg à Bruxelles devoit avoir trois nefs; les fondements des deux nefs latérales existent, et le défaut de ressources est, sans doute, le seul motif pour lequel elles n'ont pas été construites. L'augmentation toujours croissante de la population, ayant au-

Digitized by Google

jourd'hui rendu un agrandissement indispensable, M. T'Sas, curé de la paroisse, a sollicité et obtenu l'autorisation de faire achever à ses frais et sous la direction de M. l'architecte Suys, l'une de ces nefs. Les plans sont arrêtés et les travaux commenceront aussitôt que la saison le permettra. Il y a quelque temps déjà, la commission royale des monuments a, dans un rapport motivé et appuyé de dessins, démontré la possibilité d'embellir la façade de l'église de S. Jacques; elle proposoit notamment de renouveler les chapiteaux des colonnes et de démolir, pour la remplacer par une construction plus élégante et plus conforme au style de l'édifice, la disgracieuse coupole qui existe aujourd hui. Le projet de la commission intéresse à un haut degré le plus beau quartier de la capitale et mérite à ce titre la sollicitude de notre conseil communal; espérons qu'il y sera donné suite lorsque les finances de la ville le permettront et que le concours du gouvernement ne lui manquera pas. (*Emancipation.*)

— La province de Namur vient de perdre un de ses habitans les plus respectables et les plus connus par une vie chrétienne, toute consacrée au bien. M. de Bruges de Branchon est mort le 7 janvier, à l'âge de 77 ans. Il étoit né à Gerpinnes près Charleroi. Il fit avec succès ses études de droit à l'ancienne Université de Louvain, et y prit le grade de licencié. Il avoit à peine terminé ses études qu'il dut paroître sur la scène politique, pendant les commotions successives qui agitèrent le pays; il fut nommé *député de la nation souveraine du comté de Namur,* n'ayant encore que 24 ans, et un peu plus tard, président du canton. Après la chute de l'empire de Napoléon, il fut nommé intendant du département de Sambre-et-Meuse. Il se conduisit avec tant de sagesse, de fermeté et de justice, pendant les temps difficiles qu'il fut investi de ces hautes fonctions, que, lorsqu'il s'en démit, après l'inauguration de Guillaume 1er, il emporta dans sa retraite l'affection et les regrets des employés de la province et de tous ses administrés, et l'estime de son souverain. Guillaume 1er avoit voulu le continuer dans ses fonctions avec le titre de gouverneur; il avoit même daigné lui faire personnellement les instances les plus pressantes; mais M. de Branchon, ayant appris de la bouche même du roi, dans un entretien confidentiel, ses intentions pour l'avenir, refusa ses services au gouvernement dont il prévit les fautes et la chute. D'ailleurs sa loyauté étoit révoltée de voir la manière peu juste avec laquelle agissoit le roi, en imposant au pays sa *loi fondamentale*, contrairement à ses promesses et aux stipulations de Londres. De son côté, Guillaume 1er qui avoit su apprécier tout ce qu'il y avoit de noblesse et de fermeté dans ce caractère que les offres les plus brillantes touchoient si peu, chercha à se l'attacher par d'autres liens. Il le nomma membre de la première chambre des états-généraux. M. de Branchon attendit quelque temps avant de se prononcer sur les nouveaux honneurs qui lui étoient offerts: puis, ayant acquis

Digitized by Google

la preuve de l'intention où étoit le gouvernement d'exploiter la Belgique, et trouvant les lois financières peu loyales, il n'accepta pas la place honorable à laquelle il avoit été élevé. Le roi persista néanmoins à lui donner une marque de sa haute estime : il le fit chevalier de son ordre du Lion Belgique de la première création, lui témoigna en diverses rencontres la plus grande bienveillance, et écouta toujours avec plaisir les vérités sévères qu'il osoit lui dire.

En 1830, M. de Bruges fut député à La Haye, auprès du roi, par la province de Namur, avec MM. le comte de Quarré, baron de Stassart, Ch. Zoude et J.-B. Brabant. Il n'hésita pas à s'acquitter de cette difficile et dangereuse mission, ni à exposer sa vie dans l'intérêt de son pays, avec ses nobles et courageux collègues. Le reste de sa vie est une suite non interrompue d'exemples de piété et de bonnes œuvres utiles aux pauvres et à la religion. Sa charité étoit sans bornes. De concert avec sa vertueuse épouse, madame de Bruges née de Montpellier d'Annevoye, il distribuoit chaque année en aumônes, des sommes considérables. Ces deux âmes si dignes l'une de l'autre, inspirées également de l'esprit de Dieu, se comprenoient si bien qu'on ne savoit laquelle avoit provoqué ou secondé la bonne action. Jamais un pauvre ne frappa vainement à sa porte; il alloit au-devant des infortunes, et plus d'une fois sa main bienfaisante s'étendit sur ceux-là mêmes qui sembloient s'être retiré tout droit à ses secours. La commune de Branchon lui doit deux maisons d'école; il dota Gerpinnes d'une maison d'école pour les filles avec une fondation qui assure l'existence des institutrices. Il faisoit chaque année une partie du budget de sa commune. Le sanctuaire avoit été dépouillé, ses ministres décimés par la persécution; les prêtres manquoient aux besoins des paroisses. Il concourut largement à la restauration des églises, à la décoration des autels, et personne plus que lui ne contribua à l'œuvre des séminaires. C'est par lui qu'un grand nombre d'ecclésiastiques pauvres purent fournir la carrière de leurs études. Il en étoit de même des écoles chrétiennes : ce fut en quelque sorte son œuvre de prédilection. Non seulement il dota des maisons d'écoles, comme nous l'avons rappelé, mais il participa encore à l'établissement des écoles normales et des communautés religieuses qui se vouent à l'instruction des classes populaires. On ne peut énumérer toutes ses œuvres intéressant la religion et la charité générale, soutenues par ses secours : souscriptions pour les hôpitaux, fondations aux bureaux de bienfaisance, dons pour les missions, familles entières qui vivoient de ses aumônes, etc. etc.

Atteint depuis quelques années de graves infirmités, cet état ne lui fit rien perdre de sa sérénité ni de son affabilité : Dieu le veut ainsi, disoit-il, avec un sourire qui prouvoit bien et la fermeté de son caractère et sa soumission à la volonté divine. Frappé d'apoplexie le 30 décembre, il recouvra sa connoissance jusqu'au dernier jour. C'est le 7 du mois que cet homme de bien s'est éteint

Digitized by Google

doucement, après avoir reçu les sacrements de l'Eglise avec la plus grande piété. Le 19 janvier, un service solennel pour le repos de son âme, a été célébré dans l'église des Pères Jésuites à Namur, et un des religieux a prononcé son éloge funèbre.

Rome. La veille de Noël, S. S. a entonné les premières vêpres dans la chapelle Sixtine; elle y a assisté à la messe de minuit, célébrée par le cardinal Patrizi; et le jour de la fête, elle a offert le saint sacrifice, avec la solennité d'usage, à l'autel papal, dans la basilique de Saint-Pierre. Le lendemain et le sur-lendemain, elle a assisté à la messe solennelle dans la chapelle Sixtine. La veille de la Circoncision, après avoir assisté aux premières vêpres dans la chapelle Sixtine, S. S. s'est rendue à l'église du Jésus, où S. E. le cardinal Lambruschini a donné la bénédiction du saint Sacrement. Le jour de la fête, elle a assisté, dans la chapelle Sixtine, à la messe solennelle, célébrée par S. E. le cardinal Corsi. La solennité de l'Epiphanie a été annoncée le matin par les salves répétées du fort Saint-Ange. S. S., revêtue de ses habits pontificaux et avec la tiare, s'est rendue dans la chapelle Sixtine, pour assister à la messe solennelle, célébrée par S. E. le cardinal Ostini. Après l'Evangile, le R. P. Patschneider, procureur-général de l'ordre des Serviteurs de Marie, a prononcé un discours latin sur la solennité.

— La congrégation des Rites a tenu le 21 novembre, au Vatican, en présence du Souverain Pontife, la troisième séance relative aux vertus héroïques du vénérable Pierre Canisius, prêtre-profès de la Compagnie de Jésus. Né le 8 mai 1521, à Nimègue, ville du duché de Gueldre, ce savant théologien entra dans la Compagnie trois années après sa fondation, et fut le premier provincial envoyé par S. Ignace en Allemagne, où le chapitre de Cologne le députa auprès de l'empereur Charles-Quint, qui lui donna la mission d'aller à Worms discuter contre Melanchton. Le cardinal Othon l'emmena, en qualité de son théologien, au concile de Trente. Très-agréable aux papes qui se succédèrent dans ces temps, il remplit, avec un zèle digne d'éloges, les importans offices qu'ils lui confièrent. Après avoir, par de persévérans efforts et des écrits savans, préservé de l'hérésie plusieurs provinces de l'Allemagne, il fut appelé par l'évêque de Verceil, nonce apostolique, à Fribourg, en Suisse, où il fonda un collége, et mourut en réputation de sainteté le 21 décembre 1597, dans la 77me année de son âge. Cette cause a été rapportée par le cardinal Macchi, à la place du cardinal Pedicini, décédé peu de jours auparavant. Le postulateur est le P. Delacroix, prêtre de la même Compagnie; l'avocat, M. G. Bartoleschi, et le procureur, M. l'avocat Rosatini. Le même jour, le saint Sacrement a été exposé dans l'église du Jésus, à l'adoration publique, afin d'obtenir que cette cause ait une heureuse issue.

— D'après des lettres de Rome, un consistoire secret doit

Digitized by Google

avoir eu lieu le 22 janvier, S. S. a dû y proclamer cardinaux Mgr Gizzi, ancien internonce en Belgique, aujourd'hui nonce apostolique à Turin, et Mgr Cagiano di Azevedo, auditeur de la chambre et recteur de l'archigymnase de la Sapience. On ne sait pas si Mgr Clarelli, nommé à l'évêché de Montefiascone, sera compris dans cette promotion. — Le successeur de Mgr Gizzi à Turin, seroit Mgr Riario, pieux et savant prélat, attaché, depuis plusieurs années, à la personne du pape. Mgr Garibaldi, ancien internonce à Paris, nommé archevêque de Myre, iroit remplacer à Naples, comme nonce apostolique, Mgr de Pietro, archevêque de Béryte, qui doit partir prochainement pour Lisbonne, où il remplacera Mgr Capaccini, avec la qualité d'internonce.

— Le cardinal Pacca, doyen du sacré collége, donne en ce moment de graves inquiétudes.

Prusse. Nous avons publié en substance une lettre sur les affaires de Cologne, insérée dans les feuilles quotidiennes. Un de nos abonnés nous avertit que la conduite de Mgr Van Geissel, coadjuteur de l'archevêque, y est mal appréciée, et que le digne prélat devroit être à l'abri de tout soupçon. Nous sommes persuadés, avec notre correspondant, que Mgr Van Geissel est environné de mille difficultés, et c'est avec un grand sentiment de défiance que nous avons publié les *on dit* de la presse. On nous fait observer qu'à son arrivée, 17 disciples d'Hermès, déjà professeurs publics, avoient eu le temps de propager sa doctrine, et que le mal avoit jeté des racines. Une attaque directe eût peut-être suffi alors, pour faire éclater l'hérésie. Aujourd'hui l'hermésianisme est tellement affoibli que, loin de se vanter de le professer, comme on le fesoit alors, on en rougiroit plutôt. D'autre part, M. Dieringer, antagoniste des hermésiens, est estimé et respecté à Bonn. La théologie de Lieberman est le manuel dogmatique, et l'*Homo apostolicus* celui de morale au Séminaire.

Pays-Bas. A la demande de Mgr Laurent, évêque de Chersonèse et vicaire apostolique du Luxembourg, le R. P. Barbieux, de la Compagnie de Jésus, a donné une neuvaine de sermons français dans l'église de Saint-Pierre à Luxembourg. Cette neuvaine a commencé le 4me dimanche de l'Avent, veille de Noël, et a attiré l'élite des habitans, les autorités administratives et judiciaires, celles de la ville et beaucoup d'officiers protestans de la garnison. Ces instructions, qui avoient pour objet les fondemens et la beauté de la religion, paroissent avoir été goûtées et ont produit de salutaires impressions.

Russie. L'empereur poursuit son système de persécution contre l'Eglise de Pologne et de Lithuanie ; voici ce que nous lisons dans la *Gazette d'Ausgbourg* sous la rubrique de *Berlin :*

Suivant les nouvelles de Saint-Pétersbourg, les mesures sévères projetées par le gouvernement russe contre toutes les fondations catholiques de Pologne et de la Lithuanie, vont être mises en vi-

Digitized by Google

gueur au mois de mai prochain. Le fisc va prendre possession de tous les biens des chapitres et des cures catholiques. Le clergé catholique sera salarié par l'Etat, dans la dépendance duquel l'adoption de ces mesures le mettra tout-à-fait.

France. S. E. le prince de Croï, cardinal de la Ste-Eglise romaine, grand-aumônier de France, archevêque de Rouen, est mort le 1er janvier à 1 heure du matin, après avoir reçu les derniers Sacremens avec la plus grande édification, et béni sa famille dans la personne de M. le marquis de Conflans, son cousin-germain, venu tout récemment de Belgique pour le voir. Il étoit né au château de l'Hermitage, près le Vieux-Condé, le 12 septembre 1773. Il étoit avant la révolution chanoine du grand chapitre de Strasbourg. Il fut sacré évêque de ce siège le 9 janvier 1820, nommé grand-aumônier de France à la mort du cardinal de Périgord, puis transféré à l'archevêché de Rouen et revêtu de la pourpre, qu'il honora par une piété angélique et par les plus belles vertus. Depuis la révolution de 1830, il cessa d'exercer les fonctions de grand-aumônier. Tout entier à son troupeau, sur lequel il répandoit d'abondantes aumônes, il ne sortoit de son diocèse que pour aller visiter sa famille et le lieu de sa naissance.

— Mgr l'archevêque de Bordeaux a présidé le 21 janvier à une nombreuse et pieuse assemblée qui remplissoit la chapelle de la Providence, pour célébrer le mémorable anniversaire de la conversion de M. Marie-Alphonse Ratisbonne. Le prelat, après avoir adressé à l'auditoire une exhortation pleine d'onction, a baptisé 8 jeunes israélites, parmi lesquelles on remarquoit avec édification une jeune dame avec ses deux petits enfans. Ces conversions se multiplient d'une manière étonnante depuis le grand événement de Rome; et la chapelle de la Vierge, élevée en la commémoration de cette grâce, semble appeler spécialement les brebis d'Israël; car il paroît qu'on y a baptisé en moins d'un an 16 à 20 israélites.

Espagne. On écrit de Madrid, le 7 janvier:

« Il est question d'une démarche directe du gouvernement auprès du Saint-Père, pour arranger enfin les questions depuis long-temps indécises avec la cour de Rome. La reine adresseroit au Pape une lettre autographe qui lui seroit remise par une personne de confiance. Jusqu'ici, toutes les têtes couronnées de la catholique Espagne ont accompli cette formalité. L'importance du rétablissement des relations amicales et suivies entre le Saint-Père et la cour d'Espagne, a appelé l'attention toute spéciale du gouvernement. »

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Entre les ouvrages que les circonstances font dans ce moment éclore en France, il en est un surtout qui attirera l'attention,

Digitized by Google

c'est une brochure in 8° intitulée : *De l'Existence et de l'Institut des Jésuites*, par le R. P. de Ravignan, de la Compagnie de Jésus, laquelle vient de paroître chez Poussielgue-Rusand, rue Hautefeuille, à Paris. L'*Ami de la Rel.* nous en donne l'Introduction dans son numéro du 25 janvier, et cette préface seule est un morceau remarquable. Le célèbre orateur y tient un langage noble, ferme, digne, franc, énergique, et qui contraste bien avec l'astuce de tant d'hommes pour qui le nom de jésuite n'est qu'un prétexte et un instrument. Nous voyons dans une note de cette introduction, que les jésuites français sont aujourd'hui au nombre de 521, non compris les novices et les frères; mais de ce nombre, 315 ont quitté la France et sont employés dans les pays étrangers à l'enseignement et aux missions; les 206 restans sont disséminés dans 26 diocèses du pays. Le P. de Ravignan demande avec instance qu'on décide les questions qui les concernent, afin qu'ils sachent enfin si la charte est pour eux aussi bien que pour tout le monde. Cette décision « sera peut-être dit-il, une solennelle injustice; nous plaindrons le pays, nous ne nous plaindrons pas. Nous saurons, ajoute-t-il, nous exiler encore, et nous irons chercher la jouissance de nos droits de citoyens et la liberté de nos consciences chez les sauvages de l'Amérique ou parmi les payens de l'Inde et de la Chine. Nous sommes déjà 315 jésuites français hors de France; nous y serons plus nombreux. Toute la terre est au Seigneur que nous servons. » L'auteur traite ces quatre points dans son ouvrage : 1° L'esprit que les membres de la Société puisent dans le livre des *Exercices spirituels* de S. Ignace; 2° l'obéissance que ses constitutions leur imposent; 3° l'apostolat que la Compagnie exerce dans les missions; 4° les doctrines qu'elle embrasse.

— M. Dessain, à Liége, vient de publier un volume in-18 intitulé : *Mémoires édifiants sur la vie religieuse du serviteur de Dieu* le P. Charles Odescalchi, de la compagnie de Jésus, depuis son entrée en religion, jusqu'à sa mort arrivée le 18 août 1841, par un Père de la même compagnie. Ouvrage trad. de l'italien, sur l'édition de Rome, et augmenté de notes par M.*** pr. 40 c. Ce petit volume fait partie de la *Bibliothèque de la jeunesse chrétienne*, que publie M. Dessain. Nous le ferons connoître dans une autre livraison.

— Le premier volume de la *Bibliothèque historique, philosophique et littéraire* vient de paroître (chez M. Fonteyn à Louvain); c'est un ouvrage intéressant qui appartient à l'histoire de l'Eglise et de notre époque : *Persécution et souffrances de l'Eglise catholique en Russie, ouvrage appuyé de documents inédits.* Par un ancien conseiller d'Etat de Russie; précédé d'un avant-propos de M. le comte de Montalembert, pair de France, in-8° de 406 p.

— M. Lardinois, à Liége, éditeur de l'*Histoire universelle de l'Eglise catholique* par l'abbé Rohrbacher, a déjà fait paroître le 3me volume, qui nous conduit jusqu'à l'an 7 avant l'ère chrétienne. Il commence par la fin de Jérémie.

Digitized by Google

— *L'histoirien du jeune âge, ou le Livre de lectures pour les écoles primaires*, par un ami de l'enfance. Malines 1844 chez Kops-Suetens, vol. in-12. Cet ouvrage élémentaire se compose d'articles religieux, de morceaux appartenant à l'histoire de l'Eglise, et de passages relatifs à l'histoire du pays, empruntés à M. le baron de Gerlache et à M. Nothomb.

— *Kleine geestelyke Lofzangen ter eere van Jesus en Maria*, door den H. Alph. de Liguori, uit het frausch vertaeld door J. Van de Velde, professor in het klein seminarie te St-Nikolaes. St-Nikolaes by Edom en de Cock, in-18.

— M. Guillemin, déjà favorablement connu par ses poésies, vient de faire paroître à Paris un poème épique en 12 chants, intitulé : *Jeanne d'Arc.*

— La Société des bonnes lectures à Bruxelles, a publié en dernier lieu l'*Histoire de l'événement de Varennes, au 21 juin 1791, par le comte de Sèze*, 2 vol. in-18, et le *Petit homme gris*, ouvrage philosophique, religieux et moral, par Mme Cesarie Farrence, 1 vol. in-18. Le premier de ces deux petits ouvrages contient une foule de faits intéressans relatifs à la triste arrestation de Louis XVI.

— *Adecdotes du ministère de Carvalho, marquis de Pombal*, sous le règne de Joseph 1er, roi de Portugal, 2 vol. in-12, pr. 4 fr. Paris 1843 chez Martin. C'est l'histoire des actes du ministre persécuteur qui parvint à expulser les Jésuites du royaume; livre très-utile à consulter aujourd'hui et qui parut pour la première fois à Varsovie en 1783. B.

— *Sentiment de Napoléon sur le Christianisme;* conversations religieuses recueillies à Sainte-Hélène par M. le général comte de Montholon, avec un dessin de M. Horace Vernet, et un *fac-simile* de l'écriture de l'empereur; 1 vol. in-8° pr. 5 Paris 1843 chez Waille. Cet ouvrage offre des détails intéressans, propres à faire apprécier la véritable nuance du génie de Napoléon. Outre que ces pensées par elles-mêmes et par la manière dont elles sont exprimées, procurent une sensation de vif intérêt, on éprouve une vraie satisfaction à retrouver tant de foi, et un jugement si sage dans la bouche de ce terrible empereur qu'on s'est habitué à ne juger que sous l'empire de cette pensée, que *la raison du plus fort est toujours la meilleure.* B.

— Un prospectus annonce la mise sous presse de l'*Histoire de Saint-Ignace de Loyola et de la Compagnie de Jésus*, d'après les documens originaux, par le P. Daniel Bartoli, traduite de l'italien, augmentée d'une introduction et de nouveaux documents, et ornée du portrait de S. Ignace. Paris chez Ang. Vaton; 2 volumes in-8° r 10 frs.

— *Jésus enfant*, poème épique du P. Thomas Ceva de la Compagnie de Jésus, trad. pour la première fois du latin. Paris 1843 chez Merlin, vol. in-8° de 520 p. pr. 6 fr.

Digitized by Google

119me Livraison. 1er Mars 1844.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE JANVIER 1844.

2. La reine de Portugal fait en personne l'ouverture de la nouvelle session des cortès, et prononce un discours où l'on remarque la phrase suivante : « J'ai la ferme confiance qu'avant peu, les négociations avec le Saint-Siége seront terminées, *sans porter préjudice aux droits de la couronne et avec tels égards que de droit pour les besoins de l'église lusitanienne.* »

3. Le comte de Nassau, premier roi de Hollande, est enterré à Delft dans le tombeau de famille, où reposent tous les Nassau, à partir de Guillaume-le-Taciturne.

6. La jeune reine Isabelle II révoque le décret porté par Espartero en 1841, qui suspendoit le paiement de la pension de la reine Marie-Christine.

13. Le roi des Deux-Siciles reconnoît la jeune Isabelle II reine d'Espagne, et envoie à Madrid une ambassade temporaire et extraordinaire ayant le prince de Carini à sa tête.

19. Le gouvernement espagnol permet au cardinal de Cienfuegos, archevêque de Séville, exilé à Alicante, et à l'archevêque de Compostelle, de retourner à leurs siéges métropolitains.

22. Consistoire secret où sont proclamés cardinaux Mgr Pascal Gizzi, nonce à Turin et ancien internonce à Bruxelles, créé et réservé *in petto* le 12 juillet 1841, Mgr Cagiano de Azevedo, évêque de Senigaglia, et Mgr Clarelli Paracciani, évêque de Montefiascone et Corneto.

25. Mort de M. le maréchal Drouet, comte d'Erlon, ancien gouverneur de l'Algérie. Il étoit né à Rennes le 29 juillet 1765, et n'avoit obtenu le bâton qu'en 1843.

27. M. Ch. Nodier, membre de l'Académie française, meurt à Paris. Il étoit né à Besançon en 1781.

La chambre des députés de France adopte, par 220 voix contre 190, une adresse en réponse au discours du trône, adresse où se trouve une phrase qui *flétrit* la conduite des députés légitimistes qui ont été à l'audience du duc de Bordeaux à Londres. Ce vote n'a lieu qu'après une très-longue discussion, remarquable par des scènes d'une violence dont il existe à peine quelque exemple. Les principaux députés légitimistes, MM. Berryer, de la Rochejaquelin, etc., donnent leur démission.

Digitized by Google

La chambre des Représentans belges adopte, par une majorité de 59 voix contre 17, le budjet du ministère de l'intérieur, qui avoit fourni l'occasion à l'opposition de faire une nouvelle sortie.

28. Le grand-duc Ernest de Saxe-Cobourg et Gotha, frère aîné du roi des Belges et beau-père de la reine d'Angleterre, meurt à Gotha, après un règne de 37 ans. Il a pour successeur son fils aîné le prince Ernest.

Nouvelle insurrection en Espagne. Le colonel don Bonet, à la tête de quelques centaines de douaniers et de 80 chevaux, s'empare, par surprise, de la ville et de la citadelle d'Alicante, et crée une junte dont il est nommé président. Cet événement, qui paroît le résultat d'une combinaison criminelle, donne lieu à des arrestations à Madrid.

29. La princesse Luisa-Carlotta, sœur cadette de la duchesse de Berry et de la reine Christine, femme de l'infant don François de Paule, frère cadet de don Carlos, meurt à Madrid à la suite d'une très-courte maladie.

31. Le général Bertrand, célèbre par sa fidélité et son attachement à l'empereur Napoléon, dont la mort seule put le séparer, meurt à Châteauroux, en Berri, sa ville natale, après avoir reçu les Sacremens de l'Eglise, à l'âge d'environ 70 ans.

DE L'ORIGINE DES BÉGUINES BELGES.

Examen d'une brochure de M. le docteur Hallmann.

M. le docteur E. Hallmann, qui a résidé quelque temps à Bruxelles, a fait paroître à Berlin, dans le courant de l'année dernière, une brochure sur *l'origine des Béguines belges, et sur les anachronismes introduits dans leur histoire par les documents apocryphes, qui furent publiés au XVIIe siècle.* Elle porte, en allemand, pour titre : *Die Geschichte des Ursprungs der Belgischen Beghinen nebst einer authentischen Berichtigung der im 17 Jahrhundert durch Verfaelschung von Urkunden in denselben angestifteten Verwirrung.* Ce titre assez pompeux, mais d'autant plus suspect, comme l'auroit conclu le comte Joseph de Maistre, est suivi d'une dédicace à son Exc. M. Eichhorn, ministre des affaires ecclésiastiques, etc. en Prusse; puis vient la préface obligée, où l'on assure (pag. V) que jusqu'ici on n'a rien entendu à la matière, mais que désormais tout sera clair et hors de contestation. (pag. VI.) En dépit de ces promesses, osons encore examiner après M. le docteur Hallmann.

Mais avant d'entrer en matière, il ne sera peut-être point inutile de relever quelques assertions de l'auteur qui serviront à faire

Digitized by Google

connoître l'homme à qui nous avons affaire. (1) A la page 23, il nous entretient des grands progrès qu'a faits l'esprit humain, en se soulevant contre la mortification chrétienne, la perfection propre et la continence volontaire (2). Mais il oublie de nous dire que le Rév. Père Martin Luther disoit de son union sacrilége avec la Rév. Sœur Catherine Bor : *Sic me vilem et contemptum his nuptiis feci.... Necdum mundus et sapientes agnoscunt opus Dei, et in me uno faciunt id impium et diabolicum.* Et n'y avoit-il pas quelque impiété, et quelque instinct diabolique à

---

(1) Je ne connois en aucune façon M. le docteur Hallmann : son nom ne m'est connu que par sa brochure et par sa traduction du rapport de M. Bethmann sur sa visite des Bibliothèques belges, rapport où M. Bethmann suppose (tout comme M. Hallmann dans sa brochure) que les Belges s'intéressent bien peu à leur histoire et ignorent les trésors littéraires qu'ils possèdent. M. le baron de Reiffenberg a dûment flétri ce rapport à la fin de son annuaire de la Bibliothèque Royale de l'année 1842 et dans différentes autres brochures. Les raisons qui m'ont fait prendre la plume contre M. Hallmann, ce sont d'abord ses interminables erreurs historiques, puis les flétrissures qu'il imprime à plusieurs anciens écrivains et à de très-grands dignitaires ecclésiastiques Belges.

(2) Pourquoi M. Hallmann se contente-t-il de ce qu'il y a eu presque de moins marquant dans cette partie du progrès protestant ? Le mariage d'un moine, à la vérité, est tout aussi sacrilége que la violation du vœu de continence dans les veuves, dont parle le grand apôtre saint Paul (1. Tim. v. 11. 12.). Ce n'étoit là toutefois qu'un pas. Il falloit y ajouter que la vie crapuleuse fut consacrée par Luther (Colloquia mensalia); que l'abus le plus hideux du mariage fut recommandé par le même apôtre (Augustin Theiner. Schweden); que l'adultère fut publiquement prêché par le même bienheureux patriarche [Sermo de matrim. et Theiner. tom. 1. pag. 172. ob. cit. pag. 168.]; que le divorce absolu fut admis par les protestants en droit et en fait [Bossuet sixième avertiss. num. 80] et l'est encore ; que la bigamie fut autorisée par la fameuse consultation de Luther, Mélanchton et Bucer [Hist. des Variat. liv. 6.]; et enfin que les abominations de Sodôme furent pratiquées par le second restaurateur de la vérité évangélique, le bienheureux Calvin [voyez son ancien biographe Bolsec, édit. 1580 pag. 30]. On sait en quoi fut commuée, par la commisération de l'évêque de Noyon, la peine du feu à laquelle il avoit été condamné. Ce fait est bien avéré ; Bolsec avoit eu entre les mains les pièces mêmes de la procédure. C'est avec peine que je rappelle ces faits. Je sais bien que les protestants les ont généralement en horreur. Mais pourquoi M. Hallmann nous parle-t-il de progrès, lorsque son parti rétrograde si heureusement ? Lorsqu'une grande partie des protestants d'Angleterre invoquent de nouveau la loi, ou au moins la liberté du célibat ecclésiastique pour les ministres ? Lorsque le gouvernement Prussien institue ou veut instituer des diaconesses pour les hôpitaux ? Lorsqu'on va même [et ici la rétrogradation devient déplorable] jusqu'à défendre le mariage aux pauvres, qui ne peuvent justifier de leurs moyens de subsistance ?

Digitized by Google

afficher, par son mariage sacrilége, que Notre-Seigneur et S. Paul avoient eu grand tort de recommander ces vertus, puisque la réforme, cette œuvre céleste, l'avoit mis, lui le R. Père en Dieu, dans l'impossibilité d'observer la chasteté, qu'il prétend néanmoins avoir fidèlement gardée au couvent. Il nous met lui-même dans toutes ses confidences. (Viti Ludov. e Seckendorf Comment. de Lutheran. epist 241. — Colloq. Mensal. — Sermo de Matrimonio.)

A la page 24, M. le docteur lève encore un coin du masque. Il venoit de citer le témoignage que Malderus, évêque d'Anvers, a donné autrefois aux béguines. Mais ce témoignage pouvoit faire concevoir quelque estime pour elles : M. Hallmann prie donc bien poliment son lecteur de ne pas croire leur état de vie *si idyllique et si saint*, et pour preuve il renvoie aux chapitres V et VI de sa brochure. Idyllique, passe; mais saint, Monsieur, y songez-vous? Non, pour blâmer cet état de vie, il ne suffit pas de renvoyer à des chapitres où il est parlé longuement d'une procédure entre les Béguines et les Carmélites de Vilvorde, surtout lorsque cette procédure est si compliquée, que vous, Monsieur, ne savez vous-même à qui donner raison. Ah! que les livres, que vous dites avoir consultés, vous ont appris peu de chose, si vous n'y avez pas vu, que depuis plus de deux siècles la réputation des Béguines a été non seulement intacte, mais même entourée d'une auréole de véritable estime! Et que falloit-il venir écrire, en Belgique, votre brochure sur leur origine, si cela ne vous a pas mis à même de savoir que, lorsque feu le roi Guillaume voulut détruire leurs immenses établissements de Gand, les premières familles de cette ville intercédèrent pour elles, et parvinrent par leurs efforts persévérants à empêcher Sa Majesté calviniste d'exécuter ses projets régénérateurs concertés avec son beau-frère de Prusse? Et comment, Monsieur, ne pas faire entrer dans vos appréciations le sublime dévouement de ces pauvres Béguines, si peu saintes et si peu idylliques, qui volèrent par centaines aux hôpitaux, lorsque le choléra, réputé alors généralement contagieux, sévissoit avec tant de violence dans la capitale des Flandres? C'étoit un exemple à proposer à vos diaconesses protestantes, de nouvelle date, qui se chercheront en vain des modèles parmi vos chanoinesses d'autrefois. Et dans le même but, n'auriez-vous pas pu dire, qu'à Gand encore, où les Béguines vivent au nombre de mille, c'est un événement, dont on parle cinq, dix ans après, lorsqu'une d'elles profite de la liberté qu'elles ont de quitter leur habit et leur état? Cela n'eût-il pas mieux valu que d'exprimer (page 22) le regret d'ignorer cette partie de la statistique! En voilà assez pour apprécier l'équité de l'esprit religieux de M. le docteur.

Mais il faut dire aussi un mot de ses prétentions scientifiques. Il se croit surtout fort sur la linguistique. En effet à la page 113, il nous prouve qu'il s'entend au celtique, au celtique, s'il vous plaît,

Digitized by Google

cette langue si morte, qu'à moins de la prendre pour l'irlandais, et autres idiômes semblables, à peine en sait-on quelque chose. Voici la pierre de cet édifice démoli qu'apporte M. Hallmann : *Begga*, dit-il, doit signifier en Celtique *balbuticus*, *bègue*. Mais par malheur, c'est Coens dans sa *Dispositio de origine Beghinarum*, page 73, qui lui souffle cette belle remarque et qui lui-même transcrit Adrien Scrieckins, qui publia à Ypres en 1614 un volume in-folio sur les origines celtiques et belges, et fit paroître l'année suivante un nouvel in-folio en défense de son premier, et pour prouver plus amplement d'après les sources hébraïques tout ce qu'il avoit avancé et découvert depuis. Lorsque M. Hallmann gratifiera le public d'une nouvelle élucubration sur la Belgique, il lui reste à consulter Goropius Becanus : nous lui garantissons que personne ne s'apercevra qu'il est de deux siècles en arrière.

La linguistique de notre docteur ne s'arrête pas là. A la page 116 et 117, il va à la recherche du nom qu'il faut donner en allemand aux Béguines et à leurs habitations. Le fil directeur qu'il prend, c'est l'ancien flamand ou thiois : et le voilà à raisonner sur l'ancienne orthographe. Sa conclusion donnera une idée de son imperturbable sang-froid : on écrivoit *Beghine ;* donc, ajoute-t-il, on écrivoit aussi *Beghinhof*, béguinage. Nous l'avertirons simplement qu'on écrivoit *Beghiinhof* ou *Beghijnhof*, et pour toute raison nous le renverrons aux premiers MSS. venus. Comment M. le docteur, qui prétend épuiser les dénominations, se contente-t-il d'une seule et ne mentionne-t-il pas que les Béguines avoient aussi la coutume d'appeler leur demeure *gardijn*, en latin *vinea*, nom attaché en particulier aux anciens béguinages de Bruxelles, de Valenciennes, d'Audenarde, etc. etc. Epargnons-lui des remarques sur sa dissertation linguistique touchant l'ancien hameau de *Steenvoort*, où il ne frappe pas moins de côté, et sur ses investigations touchant le Roman ou l'ancien Français. Tout est de la même force.

Mais que dire du reproche qu'adresse M. le docteur à nos vénérables prêtres, qu'il a trouvés d'ailleurs, comme il le dit, si dignes d'estime? A la page 102, ne se permet-il pas d'écrire, que, si le prêtre, à qui Coens s'étoit adressé vers l'année 1629, ne s'entendoit pas mieux à la lecture des anciens papiers que les ecclésiastiques actuels des environs de Bruxelles, il lui auroit été de bien peu de secours? De telles paroles pourroient trouver place peut-être sur les lèvres d'un Mabillon, d'un Muratori, d'un Florez ou de quelque autre diplomatiste célèbre, si toutefois la science n'étoit point modeste; mais elles jurent sur les vôtres, Monsieur, et vous deviez bien le sentir. A la page 47 et ailleurs, ne nous apprenez-vous pas ingenûment, que M. Bethmann vous fait encore la leçon? Aussi bien des lecteurs de votre brochure vous trouveront bien aventureux, quand ils vous verront (p. 87) attaquer l'authenticité d'un diplôme de 1065, par la raison que l'année y est ex-

Digitized by Google

primée en chiffres romains, et que dans les anciens diplômes vous avez toujours rencontré la date écrite en toutes lettres. Croyez m'en, Monsieur, la seule conclusion qu'on peut tirer d'une telle assertion, ne peut donner une grande idée de vos études diplomatiques; car Mabillon (*De Re diplomat.* fol. 215), les deux auteurs du Nouveau Traité de diplomatique (tom. III page 511 et suiv.) Dom de Vaines (*Dictionnaire diplomat.* tom. I p. 267), Natalis de Wailly (*Eléments de diplomatique*, tom. II pl. XII), vous auroient enseigné tout-à-fait le contraire. Et il ne s'agit pas de dire que vous parlez de la Belgique : les premiers diplômes qui me tombent sous la main, en fouillant dans les archives d'une ancienne abbaye des environs de Bruxelles, et qui se rapportent à peu près à l'époque en question, sont absolument datés de la façon que vous attaquez, même avec les petits *o* sur *M* et les autres chiffres romains. Voyez sur cette particularité Dom de Vaines, tome I page 269, et le Nouveau Traité de diplomatique, tome III page 526. Après ces remarques préliminaires, qui nous mettent un peu à l'aise avec M. le docteur Hallmann, venons-en au fond de la question, qui peut se résumer en ce peu de mots :

M. Hallmann a-t-il prouvé que Ryckel, Van de Putte (plus connu sous le nom de Puteanus), Mosheim, Smet, etc., se sont trompés lorsqu'ils ont assuré qu'il a existé en Belgique des communautés de Béguines avant Lambert-le-Bègue, c'est-à-dire avant les vingt dernières années du XIIe siècle? En d'autres termes, faut-il rejeter les trois fameux diplômes, le premier de l'an 1065, le second de 1129, le troisième de 1151, qui attestent très-explicitement qu'il y avoit à ces époques à Vilvorde un béguinage assez florissant?

Pour convaincre de faux ces trois documents (1), si célèbres et publiés avec toutes les garanties possibles d'authenticité, M. Hallmann nous dit qu'il va prouver d'abord qu'il n'a point existé à Vilvorde, avant 1239, un établissement religieux du nom *de solatio Beatæ Mariæ*, mentionné dans les trois chartes, indiquées plus haut; en second lieu, que les lettres des papes et des évêques de Cambrai prouvent que c'est en 1239 que le béguinage de Vilvorde a été érigé; et troisièmement, que la charte de 1065 a été écrite bien trois siècles après sa date. Il faut en convenir, si ces trois points, surtout le premier, étoient bien prouvés, M. Hallmann auroit parfaitement détruit une opinion, qui depuis deux siècles, de l'avis des meilleurs critiques, paroissoit à couvert de toute atteinte.

---

(1) On les trouve en entier ou en partie dans la vie de Ste Beggue par Ryckel pag. 87, dans les *Acta SS. Belgii selecta* tom. V, pag. 99, dans l'Histoire des saints et illustres personnages des Pays-Bas, par le P. Smet, dans un commentaire particulier de Mosheim sur les Béguines etc., dans les *Diplomat. Belgii*, édit. Foppens, et enfin dans la brochure de M. Hallmann.

Digitized by Google

Ecoutons donc les preuves de ces trois propositions, d'abord de la première : En 1239, dit M. Hallmann (p. 55), mourut Marie de Souabe, première femme de Henri II, duc de Brabant. Celui-ci se remaria la même année avec Sophie, fille de Ste Elisabeth de Thuringe (p. 55), et alla faire la guerre à l'archevêque de Cologne (p. 56). Sophie, devant se rendre auprès de son mari (p. 60), donna aux Béguines de Vilvorde une image de la Vierge (ibid. et passim dans le chapitre IV), à l'occasion de laquelle il se fit bientôt tant de miracles qu'on l'appela Notre-Dame-Consolatrice (p. 53). C'est de là (p. 57) que, selon Wichmans (*Brabantia Mariana* p. 919), ce béguinage prit le nom *de solatio Beatæ Mariæ*, sous lequel il est déjà désigné dans un diplôme, donné par l'évêque de Cambrai au mois d'octobre de la même année 1239, et dans une charte de protection, accordée le 5 février de l'année suivante par un légat apostolique résidant à Lagny en Brie.

Le lecteur remarquera facilement, qu'il y a bien peu de chose qui puisse branler dans cet ordre chronologique ou dans la certitude des faits, sans faire crouler tout l'édifice. Je laisse de côté l'année de la mort de la duchesse Marie, que, malgré mes recherches, je ne puis découvrir nulle part, faisant observer cependant que M. Hallmann est bien en désaccord sur ce point avec M. le comte de Montalembert, qui certifie, dans son excellente histoire de Ste Elisabeth (trois. édit. pag. 160; trad. en allemand par Staedtler (1) pag. 277) que le duc Henri avoit déjà contracté des fiançailles avec Sophie de Thuringe, avant que Ste Elisabeth entrât au couvent, c'est-à-dire vers 1229. Mais est-il bien assuré que le second mariage du duc Henri ait eu lieu en 1239? M. Hallmann nous l'assure, et pour preuve il cite Albéric, qu'on est accoutumé d'appeler *des Trois-fontaines*, quoiqu'on ne sache pas au juste la contrée où il a vécu, et qui écrivit sa chronique après 1246. Mais par malheur la fin de cette chronique est d'une confusion telle, qu'on est tenté de croire qu'Albéric n'a prétendu dans son dernier chapitre que réunir quelques faits, sauf à les mettre ensuite sous les années convenables. Pour échantillon, ajoutons deux lignes à la courte citation de M. Hallmann : *Stephanus Burgundiæ et Hugo Vandoni montis moriuntur. Item mortuus est hoc anno junior Lantgravius Conradus, cujus sororem dux Brabantiæ duxerat ante biennium.* Ces trois morts se trouvent au milieu du dernier chapitre, qui devroit traiter, selon l'inscription, des événements de l'année 1241; et c'est de là que M. Hallmann conclut,

(1) Je cite cette traduction, parce que M. Hallmann doit l'avoir lue; car il la cite en d'autres occasions. — Ce Monsieur fait précéder presque chaque chapitre de sa brochure, d'une liste d'ouvrages dont il transcrit les titres tout au long. Je saisis l'opportunité, que me fournit cette note, pour l'avertir que cela impose fort peu au lecteur, qui remarque sans peine que c'est dans le cercle d'une vingtaine de livres que se renferme tout cet étalage d'érudition.

Digitized by Google

que Sophie s'est mariée en 1239. Mais examinons les faits et voyons, si le témoignage d'Albéric est ici de quelque poids, s'il n'accable point M. le docteur. D'abord quand mourut Etienne, comte de Bourgogne et d'Auxonne? Un point bien éclairci par le P. Chifflet dans sa savante lettre sur Béatrix de Châlons sa femme, c'est que ce fut le 6 mars 1240. (Voyez encore le P. Anselme, Histoire généal. de France, tome 8 fol. 413, et le P. Claude Perry, Histoire de Châlons sur Saône fol. 175). Et quand mourut Hugue de Vaudémont ? Le nouvel *Art de vérifier les dates* dit qu'il étoit mort au moins en 1246, et Dom Calmet, dans sa dissertation sur les comtes de Vaudémont, assure que ce fut en cette année-là même. (Hist. de Lorraine, tome II fol. VII.) Mais ce qui est avéré, c'est qu'après son retour de la Terre sainte en 1242, il s'associa avec l'abbé W. ou Willihelmus, et tout son couvent de S. Mathieu, (peut-être Rangéval, Regia-Vallis, de l'ordre de Prémontré, dans l'ancien diocèse de Toul. Voyez Annales præmonstratentes, tome II. Monast. Regia-Vallis), pour construire une ville neuve à Saulxerottes suivant les usages de Beaumont, et que la même année encore il fit une fondation à Clair-lieu (Hist. de Lorraine loc. cit.). Il ne mourut donc pas en 1241 ; ou bien

Les morts après un an sortent-ils du tombeau ?

Et quand mourut le jeune Lantgrave Conrad, fils de Ste. Elisabeth, frère de la duchesse Sophie? Mais avant de répondre à cette nouvelle question, un point bien embarrassant qui diminue singulièrement l'autorité d'Albéric en ce passage, doit être éclairci : Ste Elisabeth n'eut jamais qu'un fils, et ce fils s'appelle toujours et partout Herman. Albéric s'est-il donc mépris de nom ? Est-ce de Herman qu'il veut parler ? Mais voilà que les anciennes chroniques et les écrivains plus récents, Hessois, Thuringiens, Allemands en général, Français, etc, sont dans le désaccord le plus complet sur l'année de sa mort ; les uns le font mourir en 1239, les autres en 1240, d'autres en 1241, d'autres en 1242 et d'autres enfin 1243 ou plus tard encore. Ce qui est certain c'est qu'en 1241, au milieu de l'été, (1) il jouissoit d'une santé parfaite, qu'alors âgé de 18 ans, il assistoit à la cour plénière que S. Louis tenoit à Saumur, qu'il servoit en même temps que les comtes de Saint-Pol et de Boulogne à la table de la reine Blanche de Castille et que la reine Blanche le baisoit au front par dévotion, parce qu'elle avoit entendu que sa mère (Ste Elisabeth) l'y avoit maintes fois baisé. (Voyez Joinville éd. 1761. pag. 22 ; Histoire de France tom. 20 fol. 206, et même Hist. de Ste Elisabeth 3 édit. pag. 229 et traduction par Staedtler

[1] Dans les éditions de joinville par Menard et par Du Cange, il est dit que le repas qui eut lieu alors à Saumur, fut servi dans un endroit à portes ouvertes ; dans les dernières éditions et les seules faites d'après le texte original, il est dit que ce fut sous les halles de Saumur. Cette fête doit donc avoir été célébrée en été.

Digitized by Google

pag. 335.) Un second fait qui sert à résoudre le problème, (à moins que récemment on n'ait fait quelque découverte inespérée) c'est que le monument, qui présente le plus de garanties, fixe la mort de Herman aux nones de janvier de l'année 1243. Voici en effet l'inscription sépulcrale de Herman lui-même, enterré avec ses ancêtres au monastère de Reinhardsbrunn : *Anno Dni. M. CC. XL. tertio. non. jan. obiit. Herman. sextus. Thuringorum. Lantgravius. Filius. Domni. Ludewici. et beate. Elizabet. hic. sepultus.* Je sais bien que l'on prétend que le tombeau primitif du Lantgrave Herman fut détruit quelques années après sa mort par un incendie qui dévasta l'abbaye de Reinhardsbruun (voyez Teuzelius supplem. Gothan. pag. 584, Theodoricus Thuringus vit. S. Elizabethæ ap. Meuckeninm tom. 2 col. 1998); mais s'il en a été ainsi, il faut que le tombeau de Herman et ceux de ses devanciers aient été relevés peu de temps après, puisque M. le comte de Montalembert, dont l'opinion en fait de monuments du moyen-âge mérite certes beaucoup d'attention, ne craint pas d'assurer que *le caractère de ces monuments semble assez contemporain de ceux qu'ils représentent*, c'est-à-dire, les souverains de la Thuringe depuis Louis le Barbu (1036) jusqu'au jeune Herman (Hist. de Ste Elizabeth. pag. 366)(1). Or quelle chronique de la Thuringe est si ancienne, et peut être comparée en autorité à ce monument, quand même il auroit été détruit dans le XIIIe siècle, et renouvelé peu après? Les chroniques qu'on y a voulu opposer, ne présentent-elles pas anachronismes sur anachronismes?

Mais à quoi bon de plus longs développements? M. Hallmann, dans une parenthèse, nous avertit qu'il se tient au Lantgrave Conrad; il a même soin de laisser de côté l'épithète *junior*. Nouvelle question donc; quand mourut le Lantgrave Conrad, non fils, mais beau-frère de Ste Elizabeth, non frère, mais oncle de Sophie? Les anciennes chroniques et les auteurs, qui s'en sont servis, assignent de nouveau toute espèce d'années, depuis 1240 jusqu'à 1252. J'ai une vingtaine d'auteurs sous les yeux qui ne savent à quelle année s'attacher. Toutefois, à la fin du siècle dernier et même auparavant, la question semble avoir été bien éclaircie. Le *Nouvel Art de vérifier les dates* (tom. 3. fol. 540.) fixe sa mort au 24 juillet 1244. Mais l'auteur de l'histoire de l'ordre Teutonique, imprimée à Paris en 1784, l'avance de quelques mois par un raisonnement bien solide. Il dit (tom. 1 pag. 342): *Conrard* (Lantgrave de Thuringe et cinquième Grand-Maître de l'ordre) *mourut à la fin de l'an* 1243, *ou tout au commencement de l'an* 1244. *La preuve en paroît claire : le Grand-maître vivoit encore le* 1 *octobre de l'an* 1243, *puisque le Pape lui donna ce jour-là*

[1] Je ne cite point ici la traduction allemande, parce que le traducteur a suivi la première édition, qui contient en cet endroit une assertion, que l'auteur a eu soin de retrancher dans la troisième et peut-être même dans la deuxième édition. C'était presque une antilogie.

Digitized by Google

l'investiture de la Prusse ; et nous voyons par une bulle du même Pape du mois de février de l'an 1244, *qu'il n'existoit déjà plus alors, puisque le souverain Pontife, en parlant de lui, ajoute à son nom l'épithète de bonne mémoire, qui ne se donne ordinairement qu'aux morts.* (Voyez sur les bulles citées etc., les recherches sur Herman de Salza, Conrad de Thuringe et Henri de Hohenlohe, qui terminent le premier volume de l'histoire de l'ordre Teutonique.). Pour conclusion, faut-il lire le texte cité d'Albéric: ANNO 1240 *Stephanus Burgundiæ et* ANNO 1244 *Hugo Vandoni Montis moriuntur. Item mortuus est hoc anno junior Lantgravius* etc? Et pour seconde conclusion, disons que, si Sophie s'est mariée deux ans avant la mort de Conrad, son mariage doit avoir été célébré en 1242, et cela d'après l'autorité d'Albéric, invoquée par M. Hallmann. Au reste l'année 1242 se trouve assignée au mariage de Sophie par tous les écrivains Allemands, qui traitent *ex professo* de la maison de Thuringe, et qui me sont tombés sous la main. Je ne citerai que ceux qui ont eu le plus de documents à à leur disposition. Le premier c'est l'auteur de l'ancienne Histoire des Lantgraves de Thuringe; puis viennent Imhoff (Généalogie des Lantgraves de Hesse pag. 319); Hartmann, (Historia Hassiaca tom. 1 pag. 90); Meuckenius dans les Monumenta Langraviorum Thuringiæ (Scriptor. Rer. German. et præcip. Saxonic. tom. 2, col. 827 etc.) Si nous consultons ensuite l'âge de Sophie, née en 1224, et l'année de la naissance de son fils Henri, né en 1244, peut-être trouverons-nous une nouvelle raison pour rattacher à l'année 1242 le mariage de la fille de Ste Elisabeth. M. Hallmann ne peut trouver cette argumentation exorbitante; car dans un fait pareil, des auteurs protestants ont trouvé matière d'élever, contre la sainte mère de Sophie, l'accusation la plus ignominieuse, mais ajoutons, la plus fausse possible. *Nescio an non quid habeat sterilitas ipsius primis conjugii annis...* (Voyez Schlegelius de Numm. Isenac. pag. 112 et Hartmann Hist. Hassiaca pag. 101 et seq.)

Mais laissant de côté ces absurdes calomnies, M. Hallmann ne se donne point pour vaincu ; il a découvert des traces certaines de la présence de Sophie et Belgique en 1240. En cette année, nous dit-il (pag. 55), Sophie fonda l'hôpital de Louvain. Mais qu'il lui plaise de nous en donner des preuves, et d'entreprendre une nouvelle brochure, pour convaincre de faux les actes, qui se trouvent à la fin de l'édition de 1754 des *Septem Tribus Patriciæ Lovanienses*, et que cite M. Piot dans son premier volume de l'histoire de Louvain et dans une notice sur l'hôpital de cette ville, insérée dans le tome 6 pag. 308 du *Nouveau Messager des arts et des sciences* de la Belgique. En attendant nous continuerons à croire avec M. Piot, que Sophie n'est pour rien dans cette fondation, et que cet hôpital existoit déjà vers 1222.

Le troisième fait, avancé par M. Hallmann, est la donation de la statue de la Vierge. Mais que de questions se pressent ici de

Digitized by Google

nouveau sous notre plume ! Cette donation, dont parlent quelques écrivains de la fin du XVI siècle et des siècles suivants ne ressemsembleroit-elle pas à la fondation Louvanaise, attribuée à Sophie par tant d'écrivains des mêmes époques? (1) Mais ces écrivains avoient vu les anciens documents, comme M. Hallmann se plaît à le dire à diverses reprises. Par malheur sa seule parole ne fait pas article de foi, et je lis dans une histoire flamande de cette image imprimée à Anvers chez J.-E. Parys fils (pag. 44), que *les récits des événements et des bienfaits obtenus avant* 1551 *ont été brûlés avec les anciens registres, lorsque les gueux dévastèrent, en* 1578, *les couvents des environs de Vilvorde.* C'est donc sur la foi d'écrivains, qui n'avoient pu recueillir que les *on dit*, les *on croit* du temps (et il y en a qui le disent assez ouvertement) que M. Hallmann raconte cette donation, et, ce qui est plus curieux, fixe la date de cette donation. Ah ! Monsieur, comment pouvez-vous croire que quelqu'un accorde tant de confiance à la seule transmission orale, lorsqu'il s'agit d'une circonstance aussi insaisissable qu'une date, et que de cette date on veut faire dépendre le sort de trois chartes, déclarées inattaquables par les critiques les plus savants? Encore si ces auteurs étoient d'accord entre eux sur d'autres circonstances plus marquantes! Mais les uns disent que c'est à cause des miracles, et les autres que c'est à cause de quelques paroles de consolation que la duchesse Sophie adressa aux Béguines, que cette statue de la Vierge fut appelée *Notre-Dame de Consolation.* Et pourquoi, Monsieur, préférez-vous la première version? Et surtout pourquoi prenez-vous si grand soin de cacher cette contradiction, qui existe entre les auteurs, et que vous avez évidemment sentie ?

Mais passons outre, et supposons avec M. Hallmann, que Sophie se maria en 1239 et fit présent de la statue lors de son départ pour le pays entre Rhin-et-Meuse, où le duc Henri faisoit la guerre. La question est de savoir quand cette guerre eut lieu. M. Hallmann la place en 1239; et en effet des auteurs moins anciens sont de cet avis; même parmi les modernes, M. Ernst dans son histoire du Limbourg (tom. 5, pag. 226.) fait le duc Henri tant guerroyer cette année-là, que je ne vois pas trop comment il auroit pu songer à se marier. Mais Albéric, qui entre cette fois-ci en de longs détails, entièrement conformes aux documents, qui nous restent sur la paix qui a suivi, nous dit sous l'année 1240 : *Conradus Archiepiscopus Coloniensis guerram habebat contra Ducem Brabantiæ etc.* Pourquoi M. Hall-

(1) Ce doute est d'autant plus légitime, qu'il y a plusieurs autres statues en Hollande et en Belgique, qu'on dit provenir de Sophie. Mais les anciens auteurs, que je connois, quand ils en parlent, déclarent cette provenance comme très-douteuse. Pour abréger, je m'abstiens de citer.

Digitized by Google

mann n'a-t-il point imité Butkens, qui abandonne ici Divœus, de beaucoup postérieur, pour suivre le contemporain et bien informé Albéric? Pourquoi ne pas faire valoir au moins les raisons qu'il doit avoir eues de suivre une ligne de conduite contraire? Nous verrons comment ce Monsieur s'y prendra pour se tirer encore cette épine du pied.

Lecteur, ne refusez pas à M. Hallmann une panacée capable de guérir toutes ces blessures, et voyez comme il sait faire galoper les faits : Supposons, dit-il, (p. 75) que Sophie soit arrivée à Vilvorde au milieu de l'année 1239, qu'elle y soit restée deux mois, qu'elle se soit rendue auprès de son mari au commencement du mois de septembre; elle aura eu assez de temps pour prendre les arrangements nécessaires, en sorte qu'au mois d'octobre suivant, l'évêque de Cambrai pût donner aux Béguines de l'établissement *de solatio B. Mariæ* la permission de se bâtir un hôpital. Que ce mois de septembre a dû être élastique! Durant ces trente jours il s'est fait bon nombre de miracles (p. 53); ces miracles ont fait donner un nom à la statue de la Vierge (ibid.); ce nom a été communiqué à l'établissement des Béguines (p. 57), qui par extraordinaire n'avoit point de titre auparavant (car cette sorte de titres ne se change point à volonté, comme pourroit le croire M. Hallmann); cet établissement a envoyé un député à l'évêché de Cambrai; et réponse a été obtenue sur le champ au mois d'octobre : ce qui, selon M. Hallmann, n'est point difficile à croire, puisqu'il reposoit aux archives de l'évêché un formulaire, dressé tout exprès pour accorder aux béguinages la permission de bâtir des hôpitaux (p. 69). Nous aurons plus loin l'occasion de féliciter M. Hallmann de la magnifique invention de ce formulaire. Pour le moment remercions-le d'avoir accordé tant d'activité à nos ancêtres, et de ne point s'être scandalisé de cette recrudescence de miracles, et de leurs conséquences, pour parler le langage des protestants français de nos jours.

Après ces considérations, faut-il ajouter que le diplôme du mois d'octobre de l'année 1239, où le béguinage de Vilvorde porte déjà le titre de *Solatium B. Mariæ*, renverse entièrement la conjecture de Wichmans, sur laquelle se fonde uniquement notre docteur, pour soutenir que le béguinage de Vilvorde doit son nom à la statue, prétendûment donnée par la duchesse Sophie? Que M. Hallmann me permette encore de l'avertir, qu'avant de s'attacher à cette conjecture, il y avoit un point à examiner, que je ne trouve nulle part éclairci. Etoit-il déjà d'usage au milieu du XIIIe siècle de donner à des statues de la Vierge des noms tels que celui de *Consolatrice des affligés?* Je sais bien que ce titre est donné à la sainte Vierge dans les litanies de N.-D. de Lorette, que les meilleurs critiques rapportent au XIIIe ou au XIVe siècle; mais quoiqu'il soit plus que probable que ces litanies n'étoient point encore connues alors en Belgique, il y a loin de là aux statues. Je

Digitized by Google

connois bien en Belgique une statue, qu'on dit avoir porté dès cette époque le nom de *N.-D.-de-Grâce ;* mais c'est en vain que j'ai cherché des preuves de cette opinion, et que je me suis adressé à l'auteur d'une monographie sur cette Vierge. Il n'est pas rare au contraire de trouver des endroits, des églises, des monastères, appelés depuis bon nombre de siècles, *Honor B. Mariæ*, *Gratia B. Mariæ*, *Compassio B. Mariæ*, et de voir que dans la suite, même dans des temps assez récents, les statues devant lesquelles on y vénéroit la sainte Vierge, ont été désignées par le nom de ces lieux, tout comme on dit : Notre-Dame de Hal, de Montaigu, de Laken, etc. Mais c'est là le rebours de votre thèse, monsieur. Quoi qu'il en soit de cette dernière remarque, je crois que la première preuve, allégnée contre les trois diplômes en question, est dûment réfutée, et que je puis passer à l'examen de la seconde.

(*La fin à la prochaine livraison.*)

CHAPELLE DE NOTRE-DAME DE BON-VOULOIR

à Havré près Mons.

Cette chapelle fut érigée au commencement du 17me siècle; voici à quelle occasion. Il régnoit alors dans le duché d'Havré une fièvre maligne. Les habitants, tourmentés par ce fléau, mirent toute leur confiance en la très-sainte Vierge, et le lieu qu'ils choisirent de préférence pour lui adresser leurs prières, fut précisément celui où s'élève maintenant la chapelle qui lui est dédiée. Il y avoit là une petite statue de cette bonne Mère, appliquée au tronc d'un vieux tilleul; ils y coururent avec empressement. Que ne pouvoit pas cette confiance si simple et si filiale sur le cœur de Celle dont tous les siècles rediront à jamais la miséricorde et la bonté? Les malades ne furent pas longtemps sans ressentir un heureux soulagement, et les grâces obtenues par l'intercession de Marie devinrent, dit-on, si nombreuses et si marquées, qu'on accourut de tous les lieux circonvoisins, pour implorer sa puissante protection. Ce concours de pélerins et plus encore les faveurs que la sainte Vierge se plaisoit à leur obtenir, firent bientôt songer à ériger à la Reine du ciel une demeure convenable à sa dignité. Le 22 mai de l'année 1625 on jeta les fondements de la chapelle que l'on voit maintenant, dite de Bon-Vouloir, du nom du hameau dans lequel elle est située. Au moyen des offrandes des fidèles et particulièrement des largesses du Seigneur duc d'Havré, la chapelle fut bientôt achevée, et le 15 août 1632 elle fut consacrée par l'illustrissime archevêque et duc de Cambrai, François Van der Burch, qui, sur l'avis de plusieurs théologiens et docteurs en médecine, reconnut et approuva comme miraculeuses plusieurs guérisons récentes obtenues par l'intercession de N.-D. de B.-V.

Digitized by Google

La chapelle est assez grande, élevée et très-belle. Elle a un joli portail qui contribue à son ornement extérieur. A l'intérieur elle est toute garnie de belles boiseries dans lesquelles figurent des tableaux représentant diverses circonstances de la vie de la sainte Vierge, et des inscriptions rappelant les divers miracles approuvés. Une très-belle balustrade en marbre sépare le sanctuaire du reste de la chapelle, et l'autel qui est aussi en marbre et qui s'élève presque jusqu'à la voûte, est justement à la place du vieux tilleul dont on a trouvé bon de laisser le tronc contre lequel l'image miraculeuse se trouve placée. Cette chapelle a été visitée par l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, qui lui laissa des marques de sa libéralité, et à deux reprises différentes par la reine sa mère. Vendue du temps de la révolution française, elle fut rachetée par S. A. le duc Joseph-Anne-Auguste-Maximilien de Croï-d'Havré qui la rendit au culte, y fit creuser un caveau pour la sépulture de sa famille, et, rétablissant l'ancien bénéfice, y plaça un chapelain pour la desservir. Par les soins de l'illustre famille de Croï, héritière de la piété de ses aïeux, il vient d'être fait à la chapelle de N.-D. de Bon-Vouloir une restauration si complète, qu'elle est rendue à son éclat primitif et peut être regardée comme un des beaux édifices consacrés à l'honneur et au culte de Marie.

HISTOIRE DE LIÉGE

depuis César jusqu'à Maximilien de Bavière, par M. E.-C. de Gerlache, premier Président de la Cour de Cassation, etc. Bruxelles 1843, vol. in-8° grand format, pr. 5 fr.

Le seul moyen efficace, peut-être, de bien raconter l'histoire de notre pays, ce seroit de faire pour chacune de nos provinces ce que M. de Gerlache vient d'exécuter pour l'ancienne principauté de Liége. La plupart de nos provinces formoient jadis autant d'Etats particuliers et indépendans. En réunissant et en mêlant les faits de ces petites monarchies, on produit nécessairement une confusion qui embarrasse et dégoûte le lecteur. Il est difficile de suivre avec quelque attention, un récit qui a pour objet tant d'affaires étrangères les unes aux autres, et dont la plupart n'offrent pas un très-grand intérêt; il est plus difficile encore d'en conserver quelque chose dans sa mémoire.

Le volume de M. de Gerlache se lit non seulement sans fatigue, sans ennui, mais encore avec un véritable plaisir; et le seul regret que puisse éprouver le lecteur, c'est que l'ouvrage finisse trop tôt et que l'auteur n'ait pas jugé à propos de le conduire jusqu'à la destruction de l'intéressante principauté.

Quoi qu'il en soit de cette remarque, il nous semble qu'il est

Digitized by Google

toujours à désirer que nos autres provinces, la Flandre surtout, aient chacune leur histoire particulière; et si M. le baron de Gerlache avoit le loisir nécessaire pour ce travail, ce qui malheureusement n'est point probable, nous l'engagerions beaucoup à s'en charger. Personne, sans doute, ne s'acquitteroit mieux de cette tâche; personne du moins ne donneroit à son récit l'intérêt qui s'attache à tous les écrits du respectable président, et ne parviendroit plus sûrement à rendre notre histoire populaire.

M. de Gerlache ne se perd point dans les petites choses et dans les dates. Il s'attache aux principaux événemens, à ceux qui peignent les mœurs et les usages, aux institutions politiques et judiciaires, aux faits qui montrent l'influence de la Religion sur la société civile, à tout ce qui est vraiment digne de quelque attention. Quelques réflexions, généralement courtes et en petit nombre, nous montrent dans l'historien autant d'expérience que de jugement et de raison. Ajoutons à cela un style simple, pur, noble, souvent pittoresque, quelquefois naïf et emprunté au moyen âge, une parfaite impartialité, une indépendance de caractère au-dessus de tous les intérêts, excepté celui de la vérité, et l'on peut se former une idée du mérite de cet écrivain, suffisamment connu d'ailleurs par son *Histoire du royaume des Pays-Bas*.

M. de Gerlache a eu raison de ne pas négliger totalement l'état ancien du pays de Liége. Il consacre quelques pages aux peuples qui occupoient cette contrée, à l'époque de l'invasion des Romains. L'entreprise des Eburons, conduits par le fameux Ambiorix (1), est exposée en détail et avec toutes les circonstances qu'on trouve dans les *Commentaires* de César. On sait que le général romain ne dit rien de la fin du chef belge ni du lieu où il se retira. M. de Gerlache à son tour dit: « Quant à Ambiorix, on ne sait ce qu'il devint: il mourut sans doute de fatigue ou de faim dans quelque désert, trop heureux d'échapper à l'ignominie du triomphe. » Nous seroit-il permis d'être, sur ce point, d'un avis contraire? Le silence de César ne pourroit-il pas s'expliquer par quelque motif de politique ou d'orgueil? Le grand capitaine devoit sans doute être mortifié, après être revenu trois ou quatre fois dans le pays des Eburons, et avoir exercé contre ce malheureux peuple, tous les genres de vengeances qu'une politique barbare et l'amour-propre blessé pouvoient imaginer, de ne pouvoir atteindre ni se faire livrer celui qui avoit exterminé une partie de son armée et qu'il cherchoit surtout. A l'appui de notre opinion, nous ferons observer, qu'un autre historien romain, Florus, assure positivement qu'Ambiorix

---

[1] Ambiorix est le héros et le titre d'un poème flamand que nous devons à M. Nolet de Brauwere et qui a été publié à Louvain chez MM. Vanlinthout et Vandenzande.

Digitized by Google

se retira au-delà du Rhin chez les Germains et qu'il y resta toujours (1).

De l'époque romaine, M. de Gerlache passe aux évêques de Tongres et de Maestricht qu'on regarde communément comme les premiers fondateurs de la cité de Liége; et il se contente, avec raison, de suivre ici les vieux annalistes liégeois, qui ont conservé sur cette époque des détails curieux. Relativement au martyre de S. Lambert, il n'est pas d'accord avec plusieurs historiens modernes très-estimables, entr'autres avec Godescard, Mabillon, le P. Ghesquières, etc., qui attribuent la mort du saint évêque, non à la haine d'Alpaïde, concubine de Pepin d'Herstal, mais aux démêlés des parens de Dodon avec le prélat, et qui s'appuient principalement sur le silence de Godeschalc, historien presque contemporain, à qui nous devons une vie de S. Lambert. M. de Gerlache fait observer d'abord, en citant Godeschalc, que cet écrivain n'est pas aussi muet qu'on le prétend, et que, pour un homme qui n'osoit s'exprimer ouvertement sur des faits peu honorables à la mémoire de Pepin et d'Alpaïde, en face de leurs descendans, il en dit cependant assez pour faire comprendre qu'il est loin de dire tout ce qu'il sait. Et pour prouver que Godeschalc n'a pas osé dire tout, il nous prie de remarquer que cet historien n'a pas dit un seul mot de cette Alpaïde qui a joué un si grand rôle sous le règne de Pepin.

L'évêque Notger est regardé comme le principal auteur de la puissance temporelle de Liége; il occupa le siége de 971 à 987. M. de Gerlache fait connoître brièvement tout ce qu'il fit de grand. Ce récit se termine naturellement par la remarque, que ce prince distingué n'a pas de monument dans la ville qui lui doit tant. Espérons que cet oubli sera un jour réparé, et que les restes de Notger, qui gisent aujourd'hui sans honneur, reposeront finalement dans un mausolée digne de lui. Arrivé au règne d'Albert de Cuyck et à la charte octroyée par lui, M. de Gerlache la compare avec les chartes de Vilvorde, de Grammont, de Henri III duc de Brabant et de Jean 1er roi d'Angleterre.

Ici commencent les grandes scènes du moyen âge, les guerres particulières, les émeutes, les révoltes, les guerres civiles, les duels publics et autorisés et tant d'autres excès, auxquels donnèrent lieu le défaut d'instruction et la trop grande liberté. C'est l'époque de la grande puissance de Liége et en même temps des terribles catastrophes qui la détruisirent. Peu d'histoires offrent un caractère plus imposant, des événemens plus remarquables

---

(1) Ambiorix eâdem felicitate crudelissimi hostis furori se subduxit; Florus illum in Germaniam transiisse ac perpetuâ trans Rhenum fugâ latuisse memorat; Cæsar in Commentariis de eâ re silet. *P. Kersten de Rebus belgicis libri quindecim, ad usum gymnasiorum et seminariorum, edit altera, p.* 13.

Digitized by Google

et plus variés. M. de Gerlache expose tout avec vérité, sans ménager le peuple qui se porta à tant de licence, sans excuser les princes dont quelques-uns donnèrent de si tristes exemples. On sait qu'il avoit publié à part, il y a peu d'années, l'histoire du règne de Louis de Bourbon; ce morceau remarquable est inséré ici tout entier; il y occupe environ 90 pages.

L'histoire de Liége est surtout remarquable par la constitution de cette principauté. Nous ne croyons pas qu'il existât ailleurs une plus grande liberté, des droits politiques plus étendus; et ce qui est remarquable, nulle part on n'avoit moins de charges. C'étoit une véritable constitution à bon marché. Il est vrai que cette liberté fut à la fin restreinte; les ambitieux en avoient tellement abusé, il étoit arrivé durant quatre siècles de si grands et de si nombreux malheurs, qu'il fallut bien reconnoître la nécessité d'une réforme. Ce changement eut lieu en 1684. Maximilien de Bavière fit disparoître les élections directes par les métiers, et il n'admit plus l'intervention populaire que dans certaines limites et qu'en se réservant le droit de la diriger lui-même. Cette réforme ramena le calme et l'ordre, et elle subsista jusqu'à l'époque de l'invasion française.

M. de Gerlache nous donne, à la fin de son ouvrage, un aperçu de la forme du gouvernement liégeois, tel qu'il existoit en 1789. Nous croyons bien faire de le reproduire ici tout entier, parce que nous sommes persuadés que ce système politique est trop peu connu.

La principauté de Liége, quoiqu'enclavée dans les Pays-Bas, faisoit partie du cercle de Westphalie. Mais la confédération germanique ne pouvoit porter atteinte à sa constitution; elle devoit veiller au contraire à ce que chacun la respectât. C'est ainsi qu'on voit la chambre impériale de Wetzlar intervenir dans la révolution de 1789, « enjoindre aux sujets de la ville et pays de Liége, » de se désister de toute innovation, et mander aux directeurs de » cercles de prêter secours à l'évêque, afin de rendre à son gou- » vernement la forme antérieure à la sédition. » Et c'est en exécution de ces ordres de la confédération, que le prince Hoensbroeck fut réintégré dans ses états à main armée par un corps de troupes prussiennes.

La principauté de Liége étoit un mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie. L'évêque étoit élu par son chapitre, confirmé par le pape, et investi par l'empereur. Il concouroit avec les trois ordres à la confection des lois. Les mandements exécutoires et les édits de police étoient exclusivement dans ses attributions; mais son chancelier devoit les contresigner, et il répondoit de leur légalité. Un grand nombre de capitulations limitoient son autorité. Il ne pouvoit céder son siége ni se donner un coadjuteur sans la permission de son chapitre; il ne pouvoit consentir au démembrement de la principauté, devenir pensionnaire des puis-

Digitized by Google

sances étrangères, lever des impôts, contracter des alliances, entreprendre une guerre, etc., etc., sans le consentement des états.

Les *états* se composoient des trois ordres : *primaire*, *noble* et *tiers*.

Le chef du gouvernement formoit, avec son chapitre, l'état primaire.

L'état noble se composoit des gentilshommes appartenant à l'ordre équestre.

Les bourgmestres de la capitale et des bonnes villes de la principauté constituoient l'état tiers.

On disoit à Liége, *deux états*, *point d'états*. Leur accord unanime formoit *le sens du pays*. Ces corps ne pouvoient se réunir que lorsque le prince les convoquoit : ils ne pouvoient délibérer que sur les propositions qui leur étoient soumises : leurs récès, pour être exécutés, devoient être revêtus du mandement du prince. Les trois ordres s'assembloient régulièrement une fois tous les ans, et plus souvent, s'il étoit nécessaire. Leur réunion pendant dix jours consécutifs s'appeloit *une journée d'état*.

L'état primaire et l'état noble nommoient tous les ans quatre de leurs membres, qui, réunis à six membres de l'état tiers, formoient une *députation permanente*, à laquelle étoient déférées les affaires ordinaires, et toutes celles qui n'étoient point expressément réservées aux *états en corps*.

Seize *chambres*, substituées par le réglement de 1684, aux 32 métiers, remplaçoient la généralité de la bourgeoisie. Tout bourgeois étoit tenu de se faire inscrire dans l'une ou dans l'autre de ces chambres, sous peine d'être privé de ses droits politiques.

Les *impôts* ne pouvoient s'établir que par l'ordre des états, qui ne les accordoient jamais que pour un temps limité. On ne connoissoit pas à Liége d'impôts directs; ceux qui se percevoient sur la consommation étoient en général très-foibles. Les princes vivoient de leur mense épiscopale; et ils trouvoient encore le moyen de répandre autour d'eux beaucoup de bienfaits.

C'étoit par le ministère de leur *conseil privé*, que les princes exerçoient leurs droits de souveraineté. L'institution de ce conseil étoit bien ancienne, puisqu'il en est déjà fait mention dans la paix de Wihogne de l'an 1326; et même, dit Louvrex (1), on ne peut douter qu'elle ne remonte beaucoup plus haut. On appeloit au conseil privé des sentences portées par les magistrats des villes de la province relativement aux impôts et autres charges publiques : c'étoit lui qui conféroit les places de chambres, etc., etc.

Après avoir énuméré longuement ses diverses attributions, Louvrex les résume en disant : « En un mot, c'est le conseil privé qui » représente l'autorité souveraine du prince; à la réserve de la » collation des charges, rémission des délits, et autres régaux » inhérents proprement à sa personne. »

---

(1) *Recueil des édits*, etc., tom. II, chap. XI.

Digitized by Google

Les principaux corps qui composoient l'ordre judiciaire étoient : 1° les *échevins*, dont on faisoit remonter l'origine jusqu'a saint Hubert. Ils étoient au nombre de quatorze, et nommés par le prince. Ils connoissoient, en premier ressort, des affaires civiles, et décidoient sans appel en matière criminelle. Le domicile de tout citoyen étoit inviolable. Le mayeur ne pouvoit saisir un bourgeois dans sa maison qu'avec un décret de prise de corps, et muni de la clef magistrale.

Les échevins ne jugeoient qu'à la semonce du mayeur, et sur les plaintes des parties. Ils cumuloient avec leurs attributions judiciaires plusieurs fonctions administratives et de police : ils étoient gardiens des édits et mandements des princes, et assistoient à leur publication; ils établissoient des cours de jurés pour la conservation des poids et mesures; ils fixoient, toutes les semaines, le prix du pain, etc., etc.

2° Le *tribunal de l'officialité* étoit exclusivement juge de toutes les affaires ecclésiastiques, notamment de celles concernant les mœurs; il concouroit, pour certaines affaires personnelles, avec les échevins.

3° Le *conseil ordinaire* étoit le conservateur des priviléges impériaux : il connoissoit, en première instance, des contraventions à ces priviléges, et en appel, des sentences des échevins.

On pouvoit appeler de ce conseil, aux dicastères de l'empire, dans les causes qui excédoient une certaine somme.

4° Le *tribunal des vingt-deux* étoit nommé par les trois états du pays. Il s'assembloit à toute heure du jour ou de la nuit, à la requête des plaignants. Il connoissoit des violences ou attentats contre l'honneur, la liberté et les biens des particuliers. Sa juridiction s'étendoit sur tous les citoyens, de quelque condition qu'ils fussent, et sur tous les officiers du prince. Si celui-ci publioit des édits ou ordonnances contraires aux libertés de la nation ou aux lois portées par les trois états du pays, les vingt-deux envoyoient à l'instant un mandement de foule à ses chanceliers, pour les appeler à leur tribunal. L'exécution de leurs sentences ne souffroit aucun délai. Les condamnés demeuroient déchus de tous les droits jusqu'à ce qu'ils eussent réparé la foule. Les décisions des vingt-deux étoient sans appel. Cependant on pouvoit se pourvoir en redressement de griefs devant les *états réviseurs*.

Il y avoit d'autres tribunaux pour des matières spéciales : tels que la *chambre des comptes*, qui jugeoit les causes entre les comptables et le domaine ou la mense épiscopale; le *conseil ecclésiastique* ou synodal, chargé d'examiner tout ce qui pouvoit blesser les mœurs, la religion et la discipline ecclésiastique; *la cour féodale*, dont la juridiction s'étendoit sur tous les fiefs qui relevoient immédiatement du prince ou de ses vassaux; *la cour de fermeté*, qui veilloit à l'entretien du pavé de la ville et des voies publiques, etc.

Digitized by Google

DÉCRET

de béatification et de canonisation du vénér. servit. de Dieu PIERRE CANISIUS, *prêtre et profès de la Société de Jésus.*

DIOCÈSE DE LAUSANNE.

SUR LE DOUTE

s'il conste des Vertus théologales la Foi, l'Espérance et la Charité envers Dieu et le prochain, et des Vertus cardinales la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance et leurs annexes, au degré héroïque, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit.

Le vénérable prêtre PIERRE CANISIUS (1), qui entra dans la Société de Jésus peu de temps après qu'elle eut été fondée par St Ignace, appliqua son cœur et veilla dès le point du jour pour s'attacher au Seigneur, qui le remplit de l'esprit d'intelligence, et il répandit comme une pluie les paroles de la sagesse, il publia les instructions qu'il avoit apprises, et il mit sa gloire dans la loi du Seigneur (2). Car comme, à cette époque, les hérétiques répandoient beaucoup d'erreurs contre la foi orthodoxe, Canisius, brûlant de zèle, les combattit courageusement et par ses discours et par ses écrits; il effraya et fit taire les uns, il convainquit et convertit les autres. Il ramena à leur devoir les fidèles comme les hommes égarés, non seulement par sa science et son éloquence, mais aussi par l'exemple de sa vie qu'il orna de vertus sublimes. Enfin ce vaillant champion de la foi catholique, après avoir parcouru différentes contrées et supporté des travaux et des dangers continuels, pour la maintenir et l'assurer, plein d'années et de mérite, termina sa carrière à Fribourg en 1595, avec une grande réputation de doctrine et de sainteté. Après sa mort, cette réputation ne fit que croître en Suisse, en Allemagne et chez les peuples voisins, et les louanges du vénérable serviteur de Dieu retentirent au loin. En conséquence, les disciples de la Société de Jésus eurent soin de faire dresser des procès-verbaux sur sa vie et ses actions, à Fribourg et à Frisingue. Ces instructions datent des années 1625 et 1630, et sont par conséquent d'une époque déjà assez éloignée de sa mort. Elles arrivèrent tard à la Congrégation des Rits; ce qui conste par leur ouverture, qui eut lieu en 1693 et en 1729. En 1735, les Pères de la Société de Jésus commencèrent d'agir

(1) Il naquit à Nimègue dans la province de Gueldre le 8 mai 1521. Son nom, *P. d'Hondt*, fut latinisé d'après l'usage de cette époque.

(2) Eccli. XXXIV, 6, 8, 9, 10, 11.

Digitized by Google

avec plus d'instance, auprès de la même Congrégation, pour obtenir, avec le consentement du Saint-Siége, les honneurs de la Béatification en faveur du vénérable serviteur de Dieu, PIERRE, dont les services rendus à la Religion catholique, jetoient tant déclat. Depuis ce temps, plusieurs autres instructions apostoliques furent faites en différents endroits, afin d'exécuter ponctuellement tout ce qui a été prescrit d'après les décrets des Souverains Pontifes et d'après l'usage reçu, pour bien traiter l'affaire. Mais déjà plus d'un siècle étoit écoulé, et pour trouver les preuves, il falloit recourir aux témoins *de auditu* et aux témoignages historiques. La distance des lieux et les changemens survenus dans les pays occasionnèrent encore un retard bien long, et la cause fut de nouveau différée. Ajoutez à cela les malheurs de la Société de Jésus elle-même, et les événemens qui, à la fin du siècle dernier et au commencement de celui-ci, troublèrent Rome, l'Italie et l'Europe tout entière, et les désordres occasionnés par les guerres.

La tranquillité ayant enfin été rétablie par un bienfait de la Divine Providence, la cause du vénérable PIERRE fut reprise en 1833. Toutes les formalités préliminaires ayant été accomplies, et vû les principales circonstances de cette ancienne cause, plusieurs fois interrompue, on procéda à l'examen des vertus théologales et cardinales du vénérable serviteur de Dieu. La question fut discutée selon l'usage en trois délibérations différentes. La première fois dans le palais de Son Em. le cardinal Charles-Marie Pedicini, Préfet de la Congrégation des Rits et Rapporteur de la cause, le 16 décembre 1833; la deuxième fois au palais Apostolique du Quirinal devant Leurs Emin. les Cardinaux de la même Congrégation, le 8 août 1842; la troisième fois, en présence de Sa Sainteté le PAPE GRÉGOIRE XVI, le 21 novembre 1843, dans l'assemblée générale tenue au palais Apostolique du Vatican, où le S. Em. le cardinal Vincent Macchi, évêque de Palestrine, remplaçant le R^me^ cardinal Pédicini alors malade et décédé peu après, proposa le doute : = S'il conste des Vertus théologales et cardinales et de leurs annexes au degré héroïque, dans le cas et pour l'effet dont il s'agit? = Ensuite Son Emin., et les autres cardinaux, de même que les Pères examinateurs, donnèrent chacun leur suffrage.

Le SAINT-PÈRE ayant écouté attentivement tous les opinans, attendu qu'il appartient au Souverain Pontife seul de juger et de prononcer sur des causes si graves, il différa de porter sa sentence suprême, afin que, durant cet intervalle et dans une question si difficile, on invoquât, par les prières qui lui sont dues, le secours de l'éternelle Sagesse, au nom de qui les princes rendent la justice. Ayant donc imploré la lumière d'en haut et examiné en lui-même tous les actes relatifs à cette affaire, il résolut de faire connoître sa décision.

En conséquence, le 4me dimanche après l'Epiphanie, après avoir célébré le saint Sacrifice, Sa Sainteté manda au palais du Vatican,

Digitized by Google

Leurs Eminences les cardinaux Louis Micara, évêque de Frascati, préfet de la Congrégation des Rits, et Vincent Macchi, actuellement évêque de Porto, Ste Rufine et Civita-Vecchia, Rapporteur de la cause, de même que le R. P. André-Marie Frattini, Promoteur de la Foi, et moi, Secrétaire soussigné : et en leur présence, Elle a déclaré : = Qu'il constoit tellement des Vertus théologales et cardinales et de leurs annexes, au degré héroïque, du vénérable serviteur de Dieu Pierre Canisius, prêtre profès de la Société de Jésus, qu'on pouvoit procéder en sûreté, aux discussions ultérieures, c'est-à-dire, à l'examen des quatre miracles =.

Et Elle a ordonné que le présent Décret fût publié, et inscrit dans les Actes de la Congrégation des Rits le 28 janvier 1844.

F. L. Micara, cardinal, évêque de Frascati, préfet de la S. C. des R.
Joseph-Gaspar Fatati, Secr.

MISSION DE L'ORÉGON.

Lettre du R. P. De Smet, miss. apost., à Monsieur Olislagers de Meerssenhoven.

Fourche de Madisson 15 août 1842.

Monsieur,

Après un voyage de quatre mois et demi, à travers un Océan de prairies et de montagnes rempli d'écueils, nous arrivâmes, il y a un an, à pareil jour, sous les auspices de la Reine du ciel, à l'un des forts de l'honorable compagnie de la baie d'Hudson, dit le fort Hall. M. Er....., l'estimable gentilhomme qui y commandoit, nous reçut en amis, et nous combla de bienfaits. C'est là que nous attendoit l'avant-garde de nos chers néophytes. Quelle joie de part et d'autre en nous voyant! Que n'avoient-ils pas fait pour obtenir des Robes noires ? Trois fois leurs députations avoient traversé le désert de l'ouest.... Huit de leurs gens avoient péri dans la route, trois par les maladies, cinq par la main des Sioux; deux fois, de la rivière la Racine amère presque toute leur peuplade s'étoit transportée sur les bords de la rivière Verte, c'est-à-dire à plus de cinq cents milles de leurs campements ordinaires; enfin ceux qui nous voyoient, avoient encore, à la première nouvelle de notre approche, parcouru la moitié de cet espace. Aussi, en nous voyant, ne pouvoient-ils s'exprimer que par leur silence; mais bientôt leur bouche parla si bien de l'abondance du cœur, que nous en étions émerveillés. « Je ne suis qu'un

Digitized by Google

» ignorant et un méchant, disoit le chef Wistilpô, à ses compa-
» gnons; cependant je remercie le grand Esprit de ce qu'il a fait
» pour nous; (et entrant dans le détail des bienfaits qu'ils avoient
» reçus, il le termina ainsi :) Oui mes chers amis, mon cœur est
» content; malgré sa méchanceté, je ne désespère pas de la bonté
» de Dieu; je ne veux plus vivre que pour prier; jamais je n'aban-
» donnerai la prière; je prierai jusqu'à la mort, et quand je
» mourrai, je me mettrai entre les bras du Maître de la vie; s'il
» veut me perdre, je me soumettrai à ses ordres; s'il veut me
» sauver, je le bénirai sans cesse : encore une fois mon cœur est
» content: que ferons-nous donc pour prouver à nos Pères que
» nous les aimons? » (ici des réflexions pratiques).

Ils nous apprirent que, depuis que je les avois quittés en 1840, leurs frères avoient toujours conservé le même cœur; que deux fois les jours ordinaires et trois fois les dimanches, sur le plan que je leur avois tracé, la peuplade réunie faisoit en commun les prières que je leur avois enseignées; que la caisse de vases et d'ornements sacrés, laissée à leur garde, étoit portée comme une *arche* de salut, partout où ils alloient; que cinq ou six enfants, morts après avoir reçu le baptême, étoient partis pour le ciel; que le lendemain de son baptême, un jeune guerrier étoit mort d'une suite d'une blessure, qui sans un miracle auroit dû l'emporter plus de quatre mois auparavant; qu'une jeune enfant se voyant sur le point de mourir, avoit demandé avec instance à être baptisée, et après avoir reçu cette faveur de Pierre l'Iroquois, elle avoit dit par trois fois aux témoins de son bonheur : Priez pour moi, priez pour moi, priez pour moi! Qu'ensuite elle avoit prié elle-même et chanté des cantiques d'une voix plus forte que les autres; qu'enfin, en rendant le dernier soupir, elle avoit dit en montrant le ciel : « O que c'est beau! Je vois Marie ma Mère! Le bonheur n'est pas sur la terre, ce n'est qu'au ciel qu'il faut le chercher!.... Ecoutez les Robes noires, parce que ceux-là disent la vérité! » Et immédiatement après elle rendit le dernier soupir.

Nous partîmes le 19 du fort d'Hall sous la conduite de nos nouveaux guides, qui ne tardèrent pas à nous donner une preuve éclatante de leur dévouement, au passage d'une rivière très-rapide dite la Fourche-à-Louis ou la rivière des Serpents, parce que les sauvages de ce nom en peuplent les rives; un de nos Frères, ne pouvant guider les mulets de sa charrette, fut entraîné dans un endroit si profond que de prime abord, lui et tout son équipage eurent de l'eau par dessus la tête; aussitôt les bons sauvages, de se jeter à la nage, de remettre à flot la voiture, et de faire tant de leurs pieds et de leurs mains, qu'il n'y eut de noyé que trois mulets et quelques sacs de provisions.

Le 29, nous fûmes rencontrés près de la source du Missouri, appelée *Tête de Castor*, par un deuxième détachement de Têtes-Plattes ayant à sa tête Eusyla dit le petit Chef, nommé depuis au

Digitized by Google

baptême *Michel*, à cause de sa fidélité et de son grand courage. Quelques jours auparavant, un parti ayant été découvert sur les hauteurs voisines, on cria : *les Pieds noirs ! les Pieds noirs !* A l'instant le petit camp s'étoit mis sur la défensive. Deux des plus braves Têtes-Plates, levant le fusil en l'air, étoient partis au grand galop pour aller reconnoître l'ennemi ; déjà ils avoient disparu à nos regards, nous laissant dans une sorte d'anxiété ; mais bientôt ils reparurent à la tête d'une 10e d'étrangers : ce n'étoient pas des Pieds Noirs, mais des Banax, espèce d'hommes moitié amis et moitié ennemis des Têtes-Plattes, qui par cela même étoient, comme on le verra plus tard, plus à craindre que des ennemis déclarés. Lorsque Michel arriva, le camp de ceux-ci étoit réuni au nôtre. Le chef et Michel ne se connoissoient que trop pour s'être trouvés dans une affaire où Michel se voyant indignement trahi et attaqué par un village entier des Banax, ne s'étoit sauvé lui et ses six hommes qui l'accompagnoient, qu'en tuant le frère du chef Banax avec huit de ses gens ; néanmoins, ils se donnèrent la main en notre présence, et se séparèrent le lendemain sans faire semblant de rien. J'eus avec le chef Banax une conférence touchant la prière.... Il écouta très-attentivement ce que je lui dis, et il promit de faire chez les siens, ce que les Têtes-Plates faisoient chez les leurs.

Le 30, après avoir serpenté dans une gorge de montagnes, à laquelle nous donnâmes le nom de *Défilé des Pères*, nous nous avançames dans une large plaine à l'horison de laquelle se trouvoit du côté de l'ouest le camp des Têtes-Plates. A mesure que nous approchions, on voyoit se succéder de loin en loin de nouveaux courriers. Déjà s'étoit présenté Stiettietloodzo, surnommé le Brave des Braves, distingué des autres par un grand cordon rouge ; bientôt apparut dans le lointain un autre sauvage à haute stature, accourant vers nous à toute bride ; en même temps des voix s'écrièrent : Paul ! Paul ! Et en effet c'étoit Paul surnommé le Grand Visage, grand chef de la nation, Paul, qui à raison de sa vertu et de son grand âge, avoit reçu le baptême l'année précédente, Paul, qu'on croyoit absent, mais qui venoit d'arriver, comme par une permission de Dieu, pour avoir la satisfaction de nous présenter lui-même à sa peuplade. Vers le coucher du soleil, nous jouissions de la scène la plus touchante ; les missionnaires étoient environnés de leurs néophytes, hommes, femmes, jeunes gens, enfants portés entre les bras de leurs mères ; c'étoit à qui viendroit le premier nous serrer la main.... Les cœurs étoient émus.... Cette soirée fut vraiment belle.

Le jour du saint Nom de Jésus, tout le camp renouvella la consécration, qui avoit été faite par l'avant-garde, à la future Patronne de la première réduction. Il semble que le Dieu des chrétiens voulût donner à ses nouveaux enfants la consolation, de voir les principales époques de leur vie coïncider et s'identifier en quelque

Digitized by Google

sorte avec les plus beaux jours consacrés à la mémoire de leur Mère. C'est le jour où l'Eglise célèbre son triomphe que nous avons rencontré les premiers Têtes-Plates; ce sera encore le jour d'une de ses fêtes (le 24 septembre) que nous arriverons sur les bords de notre petit Paraguay, que se fera le choix d'un bel emplacement pour la première réduction (fête du saint Rosaire), que nous donnerons à la première réduction le nom de *Sainte Marie.* Ce dernier jour qui étoit celui de son patronage, fut encore remarquable en ce que Marie, élue pour la patronne de la réduction, reçut pour la première fois, au son de la cloche, le tribut de la Salutation Angélique. Ce fut pour nous une grande consolation de parler ce jour-là de ses bontés devant les représentants de vingt-six différentes nations.

J'oubliois de dire que le jour, où nous prîmes possession du nouvel empire de Marie, on planta au milieu du camp une grande Croix, circonstance d'autant plus remarquable, qu'on m'a assuré, qu'elle avoit été prédite par la jeune Marie dont j'ai parlé plus haut. Combien j'eusse désiré que tous ceux qui s'intéressent vraiment au progrès de notre sainte Religion, eussent été présens; combien leurs cœurs n'eussent-ils pas été émus, en voyant tous ces bons Têtes-Plates, depuis le grand chef, jusqu'aux plus petits enfants, venir pieusement coller leurs lèvres sur le bois qui a sauvé le monde et prendre à genoux le saint engagement de mourir plutôt mille fois que de jamais abandonner la prière.

Le 28 octobre, je partis pour le Fort-Colville, situé sur le fleuve Colombie, à une distance d'environ trois cents milles de notre établissement, pour nous procurer les choses les plus indispensables; car nos provisions de bouche et l'espérance de nous en procurer étoient si petites que déjà la pensée étoit venue de convertir en pêcheurs les charpentiers de la réduction, et même de suivre à la chasse les sauvages, dans le cas où la pêche ne fourniroit pas le nécessaire. Nous n'avions encore pour toute bâtisse qu'une maison en bois, sans toit, et nous étions au commencement de l'hiver. On mit la main à l'œuvre la recommandant à Dieu; et Dieu aidant, à la St-Martin une chapelle provisoire fut trouvée assez vaste pour recevoir toute la peuplade avec une centaine de *Nez Percés* que la curiosité avoit attirés dans le voisinage. — Depuis lors la fuite du péché, l'exactitude aux instructions, les fruits de la divine parole furent si sensibles dans la nouvelle réduction, que le 3 décembre deux cent et deux catéchumènes étoient rangés dans la chapelle attendant le baptême : un tel bouquet offert à S. François-Xavier, l'Apôtre des Indes, étoit trop beau pour ne pas exciter la fureur de l'ennemi des hommes; aussi vit-on quelques jours auparavant se multiplier les épreuves : pour ne parler que des plus visibles, l'interprète, le préfet et le sacristain tombèrent malades; la veille même du grand jour, une espèce d'ouragan ravagea les environs; les fenêtres de l'Eglise furent

Digitized by Google

enfoncées; de grands arbres furent déracinés; trois loges devinrent le jouet des vents; mais loin de nuire au triomphe de la Religion, ces accidents ne servirent qu'à le rendre plus éclatant. Dans la soirée, pendant le calme qui avoit succédé à la tourmente, les catéchumènes s'étoient réunis dans la chapelle qu'on avoit parée de ses plus beaux ornements, pour mettre la dernière main à la préparation de leurs cœurs. Le lendemain, excepté pendant le temps du dîner, on fut à l'église depuis 8 heures du matin jusqu'à 10 1/2 heures du soir. Qu'il étoit beau d'entendre les bons sauvages répondre avec intelligence aux questions qui leur étoient faites! Jamais ceux qui étoient présents, n'oublieront le ton religieux de ces réponses. Après les baptêmes, vinrent les réhabilitations de mariage; ce qui ne se fit pas sans de grands sacrifices de la part des époux; car jusque-là les pauvres Indiens avoient ignoré l'unité et l'indissolubilité du lien conjugal; aussi ne pouvoit-on le voir sans admirer la force de la grâce du baptême. Un pauvre mari balançoit encore sur le choix qu'il avoit à faire; la plus âgée de ses femmes le voyant dans cette irrésolution, lui dit : « Vous » savez combien je vous aime; je sais que vous m'aimez aussi; » mais vous aimez l'autre encore.... elle est plus jeune que moi. » Eh bien! restez avec elle, laissez-moi nos enfants; de cette » manière nous pourrons tous être baptisés. » On pourroit citer plusieurs traits semblables.

Je commencerai ici la petite narration de mon voyage à Colville. La veille de mon départ, je fis connoître mes intentions aux Têtes Plates. Je leur demandois quelques chevaux de charge et une petite escorte en cas de rencontre de leurs ennemis les *Pieds Noirs*... Ils m'amenèrent dix-sept chevaux, le nombre que j'avois demandé; dix jeunes et braves guerriers, dont plusieurs avoient été criblés de balles et de flèches dans différentes escarmouches, se présentèrent pour m'accompagner.... Je leur rends avec plaisir ce témoignage qu'ils m'ont montré pendant tout le voyage le plus grand dévouement, une docilité d'enfant; ils étoient d'une politesse, d'une complaisance, d'une hilarité rare, et surtout d'une piété exemplaire.

Le 28 octobre donc, nous commençâmes notre marche dans l'après-dînée et campâmes à dix milles de Sainte-Marie. Ce jour nous ne rencontrâmes qu'un chasseur solitaire, chargé d'un gros chevreuil, qui nous offrit avec empressement la moitié de sa chasse et nous procura ainsi un bon souper et un excellent reste pour notre déjeûner du lendemain. Le 29 la neige tomboit à gros flocons; de grand matin cependant nous nous remîmes en route. Nous traversâmes un grand ruisseau sans nom, le même que les fameux voyageurs Louis et Claert avoit remonté en 1805, pour se rendre dans le pays des Nez-Percés ou Sapetans; je l'appelai rivière de Saint-François de Borgia. Et six milles plus bas nous passâmes la belle rivière de Saint-Ignace. Elle entre dans la

Digitized by Google

plaine de la Racine Amère que nous appellerons dorénavant la plaine de Sainte-Marie, par un beau défilé, je ne sais trop pourquoi communément nommé par les montagnards ou chasseurs canadiens « la porte de l'enfer. » Ces Messieurs ont souvent le mot *diable* et *enfer* sur le bout de la langue, et c'est pourquoi peut-être l'on trouve si souvent ces sortes d'appellations. Ne vous effrayez pas donc si je vous dis que j'ai examiné le *Passage du diable*, que j'ai passé en charette la *Porte de l'enfer*, que j'ai vogué dans la *Course de satan*, sauté les *Cornes du démon*, et que je me suis trouvé entre les dents du *Rateau de l'abime infernal*.... Le Rateau, les Cornes et la Course méritent réellement des noms qui expriment l'horreur. Tous les trois sont des passages extrêmement dangereux. Le premier et le second, à cause d'innombrables écueils (chicots) que son lit renferme; car ce sont des forêts entières englouties par le fleuve, où le gémissement et le sifflement des troncs et des brauches qui ont leurs racines dans la vase, poussés par un courant impétueux, sont vraiment épouvantables. Le 3e joint aux mêmes désavantages un courant encore plus fort; le canot lancé dans ce torrent, y passe avec la vitesse d'un trait, et le pilote le plus hardi et le plus adroit, y frissonne malgré lui. Deux fois le brave Iroquois qui conduisoit mon léger canot, s'écria : *Père*, nous sommes perdus! « un bon cri de *Courage Jean! Confiance en Dieu! Tiens ferme à la pagaie!* nous sauva dans cette course dangereuse et nous retira de dessus les cornes et d'entre les dents menaçantes de cet affreux *rateau*.

Mais continuons notre voyage à Colville..... Nous tendîmes notre loge sur le bord d'un petit ruisseau au pied d'une haute montagne, qu'il nous falloit traverser le lendemain, ayant parcouru la vallée de Sainte-Marie sur une distance de 40 à 50 milles. Cette vallée à de 4 à 7 milles de largeur, et environ deux cents en longueur. Elle n'a qu'un seul beau défilé, déjà mentionné, qui lui sert d'entrée et de sortie. Les montagnes qui la terminent sur les deux bords, paroissent inaccessibles; ce sont des amas de rochers coupés; leurs bases ne présentent que des débris et des décombres; là où une légère couche de terre les couvre, elles présentent des pins de Norwége jusqu'aux sommets, qui leur donnent, surtout en automne la saison nébuleuse, une apparence très sombre. Elles abondent en chevreuils, biches, grosses cornes, moutons blancs, dont la laine est blanche comme la neige et fine comme la soie, d'ours de toute espèce, de loups, de panthères, de carcajoux, de chats-tigres, de chats sauvages, de siffleurs, espèce de marmotte. L'orignal aussi s'y trouve; mais il est rare qu'on parvienne à le tuer, à cause de sa vigilance extraordinaire; car a la moindre branche qu'il entend craquer, il cesse de manger, examine et regarde avec la plus grande inquiétude et ne recommence à paître que longtemps après. La terre végétale est très légère dans la vallée avec quelques rares exceptions; elle offre

Digitized by Google

cependant de bons pâturages. La rivière dans presque toute son étendue est bien boisée, particulièrement de pins et sapins, de cotonniers, d'aulnes et de saules. Parmi les oiseaux les plus remarquables, on y distingue l'aigle nonne, ainsi appelé par les voyageurs à cause de la couleur de sa tête qui est blanche, tandis que le restant est noir; l'aigle noir, l'oiseau puant, l'épervier, le cormoran, le héron, la grue, le faisan, la poule et la caille.

(*La suite à la prochaine livraison.*)

PRÆLECTIONES THEOLOGICÆ

quas in Collegio Romano habebat J. Perrone S. J. tom. IX. Lovanii 1843.

(*Voy.* T. IV. p. 618, T. V. pp. 164 et 599, T. VI. p. 227, T. VII. p. 75, T. VIII. p. 78, et T. IX. pp. 25 et 583.)

L'abondance des matières nous a fait différer jusqu'à ce jour le compte-rendu du neuvième et dernier volume de la théologie dogmatique du R. P. Perrone, dont nous avons analysé les huit premiers volumes, dans les livraisons précédentes. Nous pouvons d'autant moins nous dispenser d'annoncer celui-ci, qu'il est sans contredit le plus remarquable de tout l'ouvrage.

Le P. Perrone avoit cru d'abord que son premier volume, consacré à la démonstration de la vraie religion, suffisoit dans les circonstances actuelles, pour établir les bases de la théologie; mais dans le cours de son travail, il s'est aperçu que les questions préliminaires à cette science ont pris de nos jours des proportions telles, que son premier travail ne satisfaisoit point complètement aux besoins de l'époque; il s'est occupé aussitôt à rédiger un excellent traité des sources de la théologie catholique, lequel embrasse en deux volumes, tout ce qu'on peut dire de plus intéressant, sur l'autorité de l'Eglise et du Souverain Pontife, sur l'Ecriture sainte et la tradition, sur l'analogie de la raison et de la foi.

Le traité de l'Eglise et du Souverain Pontife, qui forme la première partie de ce travail, est contenu dans le 8me volume dont nous avons déjà indiqué le plan. Le traité de l'Ecriture sainte et de la tradition qui en forme la 2me partie, et celui de l'analogie de la foi, qui en forme la 3me partie, sont le sujet du neuvième volume que nous annonçons.

L'auteur commence par établir le canon des Ecritures, sanctionné par le Concile de Trente; il prouve que ce canon fut accepté dès l'origine par les églises d'Afrique, qui sont renommées dans l'histoire, et même chez nos critiques modernes, par le soin

Digitized by Google

extrême, qu'elles prenoient du dépot des Ecritures; il montre que dès le quatrième siècle, l'Eglise romaine, dont les protestants ne contestent point la pureté à cet âge, ne connoissoit pas d'autre canon que celui du Concile de Trente, et n'en transmettoit point d'autre aux Evêques qui consultoient la tradition de cette Eglise apostolique, sur l'authenticité des livres divins. Ici, comme ailleurs, le R. P. Perrone, après avoir établi sa thèse par des raisons convaincantes, met son lecteur sur la voie des recherches ultérieures, en lui indiquant avec une rare érudition, les sources où le théologien instruit peut puiser des connoissances nouvelles, et compléter ses premières études; il prouve ensuite que les protestants, privés d'une règle certaine et sensible de leurs croyances, ne parviendront jamais à fixer leur canon, de manière à le placer au-dessus de toute contestation; et que par conséquent la verité qu'il leur importe le plus de déterminer, puisqu'elle est la base de leur salut, restera toujours chez eux à l'état de problême.

L'inspiration divine est le second objet des discussions entamées dans ce volume. L'auteur examine les différentes opinions émises sur cette grave question, d'abord par les écrivains catholiques, ensuite par les auteurs protestants; il signale la révolution que les doctrines de Semler ont opérée parmi ces derniers, au XVIIIme siècle; il prouve que les Livres saints, reconnus et sanctionnés par le Concile de Trente, sont inspirés en ce qui concerne les choses et les pensées; et que les protestants sont dans l'impossibilité matérielle de prouver d'une manière convaincante l'inspiration des Livres sacrés qu'ils respectent encore.

Dans le troisième chapitre, l'auteur démontre par l'aveu des protestants eux-mêmes, que l'Ecriture, jusques dans ses parties essentielles, n'est point assez claire pour que tout le monde puisse la comprendre d'une manière uniforme, et s'assurer de la vérité révélée: d'où il conclut que Dieu, qui nous a donné les Ecritures, a dû nous donner un moyen infaillible de discerner le vrai sens de la parole écrite; et il prouve en effet, que l'Eglise catholique a reçu de Dieu la mission d'interpréter dogmatiquement le sens de l'Ecriture et de le déterminer d'une manière certaine. Comme les protestants n'admettent point de juge dans leurs controverses, il est évident que toutes leurs contestations restent suspendues, et que leurs recherches les précipitent infailliblement dans un doute incurable.

Les décisions de l'Eglise n'arrêtent point l'essor du génie dans l'étude des Livres saints, comme l'ont prétendu les protestants; mais elle dirige les rechcrehes, et leur assigne les seules limites que toute vérité acquise impose à celui qui cherche des vérités nouvelles. Les remarques de l'auteur sur l'interprétation privée et scientifique de l'Ecriture, sur la différence essentielle qui distingue les travaux de l'interprète catholique des travaux de l'interprète protestant, sont pleines de justesse, et vengent parfaitement

Digitized by Google

l'Eglise des accusations lancées contre elle, par cet esprit d'indépendance et de liberté indéfinie, qui a réduit l'édifice de la réforme à un monceau de ruines.

Le chapitre IV est remarquable par la manière neuve dont l'auteur traite les questions relatives à la Vulgate latine, dont l'authenticité a été constatée et définie par le concile de Trente; il fait justice d'abord des plaintes que les protestants n'ont cessé de répandre contre le décret du concile, qu'ils n'avoient point compris; il explique ce décret, par les aveux des protestants plus instruits, qui n'ont point méconnu son véritable sens, et prouve ensuite, que l'Eglise a eu raison, sous tous les rapports, de déclarer la Vulgate authentique.

Pour n'omettre aucune des questions, qui ont un intérêt actuel, l'auteur prouve aussi que les souverains Pontifes devoient nécessairement combattre les sociétés bibliques, qui par leur esprit d'indifférence, et leur but coupable, attaquent les bases du christianisme, tout en affectant un grand zèle pour la propagation de la foi. — Le chapitre V est consacré à l'examen des doctrines professées par la réforme, sur la lecture de la sainte Bible en langue vulgaire. Dans l'espace de quelques pages, l'auteur résume avec habileté cette question qui acquiert de nos jours une grande importance, parce que tous les efforts du protestantisme se résument dans le prosélytisme des sociétés bibliques. Cette matière mérite aujourd'hui des développements que l'auteur n'auroit pu admettre, sans rompre l'harmonie qui règne dans son ouvrage.

La forme neuve que le R. P. Perrone a su donner au traité de la *Tradition*, en rend la lecture très-attrayante. Il prouve d'abord la nécessité de la tradition, et réduit ensuite à néant les objections qu'on lui fait. Nous signalerons spécialement à l'attention de nos lecteurs, les développements qu'il accorde à l'exposé des moyens que nous avons de connoître la tradition primitive; cette partie du traité est remplie d'observations nouvelles et judicieuses, qui jètent une grande lumière sur le dépôt des traditions chrétiennes.

Dans la troisième partie de l'ouvrage, l'auteur aborde les questions si controversées de nos jours sur les rapports de la raison naturelle et de la foi surnaturelle. Il examine successivement l'usage et l'abus que l'on peut faire de la raison, avant d'avoir conçu la foi, lorsqu'on cherche à l'acquérir, et après qu'on a eu le bonheur de la professer. Nous ne présenterons point l'analyse de cette partie qui doit être lue dans son ensemble pour être bien appréciée. Nous dirons cependant que l'auteur y déploie une vaste érudition qui dément le reproche qu'on lui a fait en Allemagne, de ne point comprendre le langage d'Hermès et de n'avoir aucune notion du système de cet écrivain. Il est permis sans doute à chacun de concevoir le système d'Hermès sous son point de vue personnel; mais il ne doit plus être permis à personne de soutenir, que le

Digitized by Google

P. Perrone n'a pas eu sous les yeux tous les documents nécessaires pour porter un jugement raisonné sur des opinions que le St-Siége a justement reprouvées.

La modération et les égards avec lesquels le savant auteur traite les écrivains catholiques, dont il ne partage point les opinions, lui assure sans doute la bienveillance des personnes, qui n'admettront pas sans réserve tout ce qu'il enseigne sur les questions philosophiques liées aux principes de la théologie chrétienne. Quoique le R. P. Perrone n'embrasse aucune opinion à la légère, et qu'il soit bien à même de soutenir celle qu'il a embrassée, il n'affecte jamais ce ton de supériorité qui ne convient qu'au demi-savoir. Jamais il n'identifie la manière d'expliquer les vérités révélées, avec ces vérités mêmes; il propose ses idées avec clarté et franchise, sans refuser à ses antagonistes, s'il en rencontroit sur ce terrain, le droit de défendre les leurs, et de faire prévaloir un autre système. Voyant d'une part les philosophes qui accordent trop à la raison, et d'autre part des philosophes, qui lui accordent trop peu, il a tâché de circonscrire les droits de la raison naturelle dans des limites telles, qu'elle conserve son énergie, ses fonctions naturelles, sans envahir le domaine de la révélation divine. D'après le P. Perrone, la raison naturelle est un don du Créateur, qui dirige l'homme vers le vrai, quand il l'applique convenablement; elle n'est pas cependant la source de toute vérité, mais l'instrument par lequel nous saisissons avec certitude les vérités que l'âme ne possède point en elle-même, et par lequel nous les développons, lorsqu'elles sont susceptibles de développements. La raison conduit l'homme à la foi; et selon la belle expression de Duguet, après l'avoir conduit jusqu'au seuil du temple sacré, elle s'arrête sous le portique, et confie la raison à l'enseignement divin.

Les principes émis dans ce traité reçoivent leur application pratique dans la thèse où le P. Perrone démontre, que le protestantisme a méconnu les limites assignées à la raison naturelle par l'auteur et le consommateur de notre foi, et que son système aboutit nécessairement au rationalisme, qui soumet au jugement individuel, jusqu'à la nature impénétrable des mystères.

L'ouvrage est terminé par une courte explication des devoirs du théologien catholique, et des différentes méthodes que l'on a employées dans l'étude de la théologie.

Il nous est impossible de rien ajouter aux éloges que cette théologie a mérités dans tous les pays catholiques d'Europe, et même au-delà des mers. Onze éditions de cet ouvrage, entreprises dans l'espace de 8 à neuf années, attestent hautement l'utilité que les jeunes théologiens peuvent en tirer. Deux cents disciples de toutes les nations, pressés autour de la chaire du savant auteur, prouvent combien l'enseignement développé dans ces volumes, est adapté aux besoins de l'époque, et contribue à la défense de

Digitized by Google

la Religion. Après d'aussi éclatants succès, il ne restoit au P. Perrone, qu'à satisfaire aux vœux de plusieurs personnes instruites, qui désiroient posséder un bon *abrégé* de la grande théologie, pour l'introduire dans les séminaires où l'enseignement de la théologie dogmatique est plus borné que dans les universités, et nous apprenons que ce vœu sera bientôt exaucé... Déjà le premier volume de cet abrégé est achevé en manuscrit, et il sera mis sous presse, aussitôt que l'auteur aura terminé la seconde édition romaine de son grand ouvrage.

Espérons que les éditeurs de Louvain, qui ont entrepris la publication de ces savants écrits, doteront encore la Belgique d'une édition soignée de l'abrégé, qui obtiendra, nous n'en doutons pas, un succès brillant.

MANDEMENS DE CARÊME.

Liége, Bruges, Tournay et Gand.

Les trois premiers de ces mandemens traitent de la charité et de l'aumône; le quatrième a pour objet la méditation ou l'oraison mentale.

Mgr l'Evêque de Liége, qui a donné certain développement à son sujet, l'a divisé en deux parties; dans la première, il expose les motifs de la charité; dans la seconde, les qualités de la charité. Il montre que la vertu de charité, pour être méritoire, doit avoir son fondement dans la foi; cela s'adresse aux philantropes modernes, qui ont une charité toute naturelle et sans la foi. — L'amour du prochain se déduit de l'amour de Dieu et de la fin pour laquelle Dieu a créé l'homme. De là vient que le Sauveur a mis le précepte d'aimer Dieu et celui d'aimer le prochain sur une même ligne, et qu'il les a déclarés *semblables*. On ne peut vraiment aimer Dieu sans aimer ceux qu'il aime. Or Dieu aime tous les hommes d'un amour égal. Nous devons donc aimer le prochain comme nous nous aimons nous-mêmes. L'homme est l'ouvrage et l'image de Dieu; le Fils de Dieu est mort pour lui, il le nourrit de sa propre chair et de son propre sang; le Saint-Esprit descend sur lui et en fait son temple. Comment ne pas aimer le prochain? — La charité doit être humble, patiente, douce. En s'adressant aux pauvres, qui sont les membres et les amis de Jésus-Christ, elle s'adresse réellement à ses supérieurs. Ces pauvres, annoblis par le Sauveur, doivent un jour nous ouvrir les portes du ciel. En leur faisant l'aumône, nous devons nous rappeler que nous recevons d'eux bien plus que nous ne leur donnons. La charité doit être courageuse, active. Dès l'origine du monde, l'homme pécheur a été condamné au travail. Les riches qui vivent dans l'abondance et

Digitized by Google

qui pourroient se passer de travailler, doivent faire leur occupation des bonnes œuvres ; c'est leur tâche, et ils ne peuvent s'en dispenser. Indigens à secourir, prisonniers à visiter, pauvres enfans à instruire, pécheurs à retirer du vice, sauvages à convertir, églises à réparer ou à meubler, bibliothèques à fonder, etc., que de bien à faire! Ce tableau est touchant, et le Prélat ne laisse pas d'objection aux riches.

Mgr l'Evêque de Bruges commence par examiner de quelle manière il faut aimer le prochain ; et cette question se trouve résolue par les paroles mêmes du Sauveur. Il entre à cet égard dans tous les détails et nous montre les différentes circonstances où nos actions ont le prochain pour objet. Il faut l'aider dans ses besoins physiques, le ramener à la vertu s'il s'en écarte, l'édifier par de bons exemples, prier pour son salut ; les parens doivent avoir soin de bien élever leurs enfans ; les maîtres et maîtresses, de surveiller leurs domestiques ; le clergé, de ramener les pécheurs à Dieu, en s'animant par l'exemple des missionnaires qui vont annoncer l'Evangile aux extrémités du monde; le clergé doit spécialement s'occuper de l'instruction de la jeunesse, préserver les familles des mauvaises lectures, élever la voix contre les écrits dangereux, etc. Après avoir suffisamment développé ce sujet, le prélat fait observer que la charité ne serviroit de rien, si elle n'avoit son fondement en Dieu, qu'elle seroit stérile en mérites, si on n'aimoit le prochain que par des motifs tout naturels, par intérêt, par affection, etc. On voit que ce mandement ressemble, quant à son sujet, parfaitement à celui de Mgr l'Evêque de Liége, avec cette seule différence que l'objet qui forme la première partie dans l'un, forme au contraire la seconde partie dans l'autre.

Mgr l'Evêque de Tournay s'occupe plus spécialement de l'aumône. Il met d'un côté les biens de la terre avec leur néant, et de l'autre côté les avantages que procure l'aumône. L'homme s'attache à tout ce qui frappe les sens, aux richesses, aux plaisirs ; il s'agite, il se tourmente pour des biens dont il ne peut jouir qu'un moment et qui ne sont pas capables de le satisfaire, tandis qu'il pourroit les faire servir, s'il le vouloit, à se procurer un bonheur éternel. Partagés avec le pauvre, ces biens, tout vils qu'ils sont, nous ouvriront les portes du ciel. En faisant l'aumône, c'est en quelque sorte à nous-mêmes que nous la faisons. Les bonnes œuvres sont des capitaux placés à gros intérêts, que Dieu paie lui-même. C'est une semence féconde qui rapporte le centuple, même en cette vie. Source de prospérité et de sanctification dans les familles, elles servent encore à racheter nos péchés. Enfin l'aumône est un trésor inestimable de justice, de mérites et de gloire. Telles sont les pensées que Mgr l'Evêque de Tournay a brièvement développées.

Mgr l'Evêque de Gand voudroit rendre commun un exercice trop peu connu des simples fidèles et sans lequel il est impossible

Digitized by Google

d'arriver à la perfection. La méditation et l'oraison mentale ou l'oraison proprement dite devroit nous être aussi familière que la pensée de nos affaires temporelles. Qui ne songe à son commerce, à son industrie, à sa famille? L'homme le plus simple, le plus ignorant s'en occupe cent fois par jour, et personne n'est indifférent là-dessus. Mais qui est-ce qui consacre chaque jour quelques momens aux intérêts de l'éternité? Qui est-ce qui se retire journellement un quart-d'heure ou une demi-heure dans sa chambre ou au pied des autels, pour s'entretenir de ses affaires avec Dieu? La prière vocale, en général, ne suffit pas. On la dit souvent sans attention, et les mots n'ont pas toujours un rapport direct avec la situation de notre intérieur. Pour prier plus efficacement, il faut que nous descendions au fond de notre cœur, que nous connoissions nos besoins particuliers, et que nous composions notre prière en conséquence. Sans l'oraison, point de progrès notable dans la piété, point de résolutions généreuses, point de détachement, point de dénuement, point d'union avec Dieu. — Mgr l'Evêque de Gand recommande en outre, et avec raison, la lecture de quelques bons livres spirituels. Sans cette lecture, il seroit difficile d'avoir le goût de l'oraison. Il faut converser avec les hommes spirituels, pour devenir spirituel. L'*Imitation de Jésus-Christ* est un guide qui ne trompera jamais; on en peut dire autant du *Combat spirituel* et du *Traité de la perfection chrétienne*. La lecture des vies des Saints est peut-être encore plus efficace. La vie de Ste Thérèse, écrite par elle-même, suffiroit seule pour engager à faire oraison et pour apprendre à la bien faire. Oh! qu'une paroisse, qu'un diocèse changeroit, si l'usage de l'oraison devenoit général! C'est la pensée qui termine le mandement.

COMMENT FINISSENT LES RÉVOLUTIONS.

Une révolution qui est le résultat d'un changement dans les doctrines, dans les principes d'un peuple, ne se termine ni vite ni facilement. Une semblable révolution peut durer un quart de siècle et au-delà. Elle aura des phases, des époques, elle se divisera en périodes plus ou moins longs, en un certain nombre d'événemens importans, dont chacun peut-être sera considéré comme une révolution particulière. Mais, dans le fait, toutes ces époques, tous ces faits graves si différens entr'eux, tous ces bouleversemens, ne feront qu'une seule vraie et grande révolution, comme toutes les espèces ne forment qu'un genre, parce que tout cela vient d'une même source.

Digitized by Google

Telles ne sont pas les révolutions politiques que les doctrines et les opinions n'ont pas préparées. Celles-ci s'opèrent et se terminent quelquefois en un jour, en un heure. Un pouvoir est abattu, un autre se met à sa place, le peuple le reçoit ou reste indifférent, et puis c'est fini. Ce sont des révolutions que peut enfanter l'ambition ou la vengeance d'un seul individu.

La révolution française a commencé il y a 55 ans. Un de ces génies que tous les siècles ne produisent pas, la termina heureusement et brusquement. Mais ce génie puissant ne sut pas se borner; il fut renversé à son tour, et la révolution que son bras vigoureux avoit arrêtée, reprit son cours. Est-elle entièrement terminée aujourd'hui ? La chose est possible; mais nous n'oserions l'assurer et nous en doutons.

Nous avons vu commencer, de nos jours, la révolution d'Espagne, la révolution de Portugal, la révolution de la Grèce; il y a plus de vingt ans qu'elles durent; et ces pays sont agités, comme si le bouleversement ne datoit que d'hier. Dans ce moment (21 février), la reine Marie-Christine retourne à Madrid ; elle vient au secours de sa jeune fille déclarée majeure. Supposons qu'elle soit généralement bien accueillie, qu'elle se hâte de marier sa fille, qu'elle lui trouve un mari qui ne déplaise ni à la nation ni à la diplomatie; il s'en faudra de beaucoup que tout soit terminé par là. En Espagne aussi, il y a eu une révolution dans les idées, avant que la révolution politique ait éclaté. La vieille monarchie, attaquée par Napoléon, le fut en même temps par les doctrines qui dominoient ailleurs. Avec les soldats français qui franchirent les Pyrénées, passèrent en même temps une multitude de docteurs qui cherchoient une autre conquête. La catholique Espagne qui, jusque-là, étoit parvenue à repousser toute doctrine étrangère, et qui résistoit avec succès depuis plus de trois siècles, se vit tout-à-coup inondée de ces mêmes livres qui avoient changé la face d'une partie de l'Europe. Elle réussit à chasser ceux qui les avoient apportés; les Français durent repasser les montagnes; mais les doctrines nouvelles ne repassèrent pas avec eux.

Qu'une révolution morale ait précédé la révolution politique en Espagne, c'est ce que prouve surtout la guerre civile entre don Carlos et Marie-Christine. Il y a eu des momens où les généraux du premier parcouroient, sans pou-

Digitized by Google

voir être arrêtés, l'Espagne presque entière. Ils étoient au nord, ils étoient au midi, ils furent plus d'une fois aux portes de Madrid. Si la nation avoit été plus ou moins unie, si elle avoit voulu recouvrer sa vieille monarchie, l'occasion étoit-là, il n'y avoit qu'à la saisir. Mais, on le sait, il n'y eut pas de manifestation. Le gros de la nation demeura spectateur tranquille, indifférent peut-être, de cette lutte; et à l'exception des districts qui avoient pris les armes pour le prince ou pour leurs anciens priviléges, le rêste eut l'air de ne pas vouloir s'en mêler. Cela suffit pour expliquer la victoire de la révolution, le succès de la trahison de Maroto.

La disposition morale de la Péninsule est-elle aujourd'hui différente? Il n'y a pas d'apparence. Les opinions une fois établies, ne changent pas si vite. Il y a sans doute aujourd'hui des illusions détruites. L'inutilité de tant d'essais qui ont été faits, la continuation des révoltes et des bouleversemens, peuvent avoir guéri des hommes de bonne foi. Mais ces hommes sont probablement en petit nombre; et quand ils le voudroient, ils ne feront pas reculer la révolution.

On prête aujourd'hui à Marie-Christine des idées monarchiques, des projets d'absolutisme. Si l'imputation étoit vraie, la princesse auroit peu profité, ce semble, de la dure expérience qu'elle a faite. Pour rétablir la monarchie, même une monarchie tempérée, il faudroit d'abord changer le peuple, c'est-à-dire, modifier considérablement ses idées, ses doctrines; ou bien il faudroit un homme supérieur qui pût imposer silence à toutes les ambitions, enchaîner tous les cœurs, réunir toutes les volontés. Si cet homme existoit en Espagne, il y a longtemps qu'on le connoîtroit.

La révolution belge, qui s'est faite et terminée en si peu de temps, n'est pas une exception à ce que nous venons de dire. Chez nous, on n'a pas changé ce qui étoit vieux; mais on a brisé et détruit ce qui étoit nouveau, ce qui étoit incompatible avec le caractère national. Le peuple belge a profité de l'occasion pour secouer le joug, pour exécuter ce qu'il avoit en vue depuis un demi-siècle; et il a réussi, parce qu'il s'est hâté de prouver qu'il étoit digne de l'indépendance. Cele ne ressemble à aucune des révolutions qui se débattent encore aujourd'hui et qui cherchent le repos qui les fuit.

Digitized by Google

NOUVELLES
ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES.

M. Angillis, de Courtray, membre de la chambre des Représentans, est mort subitement à Bruxelles le 30 janvier; il avoit encore porté la parole ce même jour à la chambre. Ce triste événement a rappelé la fin non moins funeste d'un autre député de Courtray, M. Bekaert, qui tomba mort, frappé d'une apoplexie foudroyante, dans la séance du 14 mars 1839, au moment même de la discussion des 24 articles. M. Angillis étoit recommandable par ses connoissances et par son caractère ferme. Il avoit d'abord été membre de la seconde chambre des états-généraux. Après les événemens de 1830, il fit partie du Congrès, puis de la chambre des Représentans, jusqu'en 1834, époque où il donna sa démission. Réélu en 1837, M. Angillis n'a cessé, jusqu'au moment de sa mort, de siéger à la chambre des Représentans. — M. l'abbé de Haerne se met sur les rangs pour le remplacer, et il ne paroît pas avoir de concurrent jusqu'à présent.

— On peut dire que notre système de liberté est largement interprété, au moins en ce qui concerne la religion. Pendant les jours que le carnaval a l'habitude de consacrer à divers excès, il n'est pas rare de voir travestir nos cérémonies religieuses de toutes les manières. Des êtres profondément abrutis peuvent impunément exposer à la risée publique des mystères augustes. Ils affectent même de le faire au grand jour et dans les lieux les plus fréquentés, pour que le sacrilége et le scandale soient plus manifestes. Et c'est d'ordinaire le mercredi des Cendres qu'ils choisissent pour ces indignités. Les agens de l'autorité ont l'air de ne pas y faire attention; tant cette licence semble autorisée par nos lois. Nous ignorons cependant où il est écrit que de semblables excès doivent rester impunis, et comment on les concilie avec les articles 14 et 15 de notre constitution.

— Une lettre du R. P. Cuvelier, de la Société de Jésus, missionnaire à Calcutta, en date du 12 octobre 1843, contient le passage suivant:

« Voici une bonne et excellente nouvelle: les schismatiques ont fait leur soumission à Mgr l'archevêque; la belle église bâtie par la riche famille de Souza et lui appartenant, est rendue au culte catholique. Mgr y a prêché le 10 de ce mois. Mgr l'évêque d'Agra passant par notre ville, y a pontifié à la même occasion. »

— Mgr l'Evêque de Bruges vient de publier un réglement pour les sacristains, les organistes, les chantres, les musiciens et autres serviteurs de l'église. En voici les principales dispositions: Per-

Digitized by Google

sonne ne sera employé dans les églises, soit pour chanter, soit pour toucher l'orgue ou jouer d'un instrument quelconque, aux offices ou dans les processions, à moins qu'il ne mène une vie vraiment chrétienne. — Seront exclus du service des églises: 1° ceux qui ne jouissent pas d'une bonne réputation; 2° ceux qui prennent part aux représentations théâtrales, soit en chantant, soit en jouant d'un instrument, ou ceux qui y assistent; 3° les cabaretiers ou ceux qui ont leur domicile chez des cabaretiers, à moins que, pour ce dernier cas, on n'ait obtenu une permission spéciale de l'évêque. — Toutes les personnes attachées au service de l'église, s'acquitteront de leurs fonctions avec décence, modestie et piété. Elles s'abstiendront de parler et de rire, soit dans l'église, soit au jubé, soit dans les processions. Il leur est strictement défendu de sortir, pendant le sermon ou le catéchisme. Elles approcheront fréquemment des Sacremens, et elles seront les premières à donner l'exemple d'une vie chrétienne et irréprochable. — Dans l'église, elles se conduiront comme la sainteté du lieu et la suprême Majesté de Celui qui y demeure, le demandent. Chaque fois qu'elles passeront devant le maître autel ou devant un autre autel où le St Sacrement repose, elles s'agenouilleront décemment jusqu'à terre; et si le St Sacrement est exposé, cette génuflexion se fera avec les deux genoux. Dans les églises, où le St Sacrement ne repose pas sur le maître autel, elles ne passeront jamais devant la sainte Croix, sans la saluer par une inclination de tête. — Ceux qui se rendroient coupables de discours, lectures ou conduite contraires à la religion ou aux bonnes mœurs, de blasphêmes, d'ivrognerie, de fréquentation journalière des cabarets, ou de scandales, seront d'abord avertis par le curé. Et dans le cas où des avis répétés seroient demeurés sans effet, on les privera de leurs fonctions. — Il est sévèrement défendu d'introduire dans les églises des chants ou des airs militaires ou de théâtre, ou toute autre musique mondaine ou légère, de quelque nature qu'elle puisse être.

— On écrit de Bruges, 9 février :

Une fête a été donnée hier par le séminaire et le collége épiscopal de notre ville à Mgr l'évêque à l'occasion des nouvelles dignités que le Souverain Pontife lui a conférées. Le digne prélat a été reçu au portique du séminaire avec une effusion de cœur qui ne s'explique que par les sentimens d'amour et de vénération envers sa personne dont le séminaire se montre animé en toute circonstance. Après une courte congratulation présentée par M. le président, les jeunes lévites entonnèrent tous ensemble un chœur latin analogue à la solennité. Un modeste banquet étoit apprêté dans une salle où se trouvoient réunis les portraits des dix-huit évêques qui ont occupé le siége de Bruges depuis son érection jusqu'à ce jour, dont un, celui de Mgr Boussen, surmonté de la couronne de comte. Pendant le repas, tandis que les chants des élèves du séminaire se répétèrent par intervalle à l'intérieur,

Digitized by Google

l'harmonie du collége exécutoit sous les fenêtres différens morceaux de musique. (*Nouvelliste.*)

— S. A. le prince Paul d'Arenberg, frère de Mgr le duc d'Arenberg, et chanoine honoraire de la cathédrale de Namur, est mort à Rome le 22 janvier, à l'âge de 56 ans. Il s'étoit rendu auprès de sa nièce, la princesse Aldobrandini, née princesse d'Arenberg, pour y passer l'hiver.

— Le faubourg de Schaerbeek, le plus beau et l'un des plus populeux de Bruxelles, n'a point encore d'église. Nous apprenons que, grâce au zèle des habitants, cette lacune sera bientôt remplie. Un beau et vaste terrain, situé tout-à-fait en face et à l'extrémité de la rue Royale, vient d'être acquis à cet effet et bientôt les constructions y seront commencées d'après les plans et sous la direction de l'un de nos plus grands architectes. Il seroit déplorable que cet édifice qui doit couronner la superbe rue Royale, qui s'élève en amphithéâtre jusqu'au point où il sera construit, ne fût point mis en rapport avec le caractère grandiose de ce magnifique quartier de la capitale. (*Journ. de Bruxelles.*)

— Grâce au zèle et à la charité de nos évêques, les instructions ne manqueront nulle part pendant le carême. Les villes surtout ont une abondance de sermons dont il seroit à désirer qu'elles profitassent mieux et dont tant de populations sont privées. Le R. P. Boone, recteur du collége Saint-Michel à Bruxelles, prêche la station du carême dans la cathédrale de Namur. Le R. P. Barbieux, du collége de la Société à Louvain, prêche tous les dimanches, entre les vêpres et le salut, dans l'église de Saint-Jacques-sur-Caudenberg à Bruxelles. Le R. P. Dechamps, recteur du couvent des Pères Rédemptoristes à Liége, prêche tous les jeudis à 10 1/2 heures du matin, dans l'église de Ste Gudule, même ville. Dans la cathédrale de Liége, la station est partagée entre le R. P. de Ricquebourg et le R. P. Van der Hofstadt; le premier y prêche le dimanche, et le second le mercredi. Le R. P. de Ricquebourg, français, est professeur de rhétorique au collége Saint-Servais à Liége; le R. P. Van der Hofstadt est supérieur de la résidence de la Société de Jésus dans la même ville. Mgr l'évêque de Liége a voulu, cette année, offrir un secours extraordinaire à la classe ouvrière; dans plusieurs paroisses de sa ville épiscopale, les instructions se donnent au salut qui se chante à 7 heures du soir.

— On lit dans un journal d'Ypres :

« Par jugement du 14 de ce mois, les R. P. Carmes Déchaussés ont gagné leur procès contre l'administration de l'enregistrement, relativement aux droits dus par la succession de feu M. Caesens, provincial de l'ordre. Le tribunal a décidé que les dettes constatées à charge du défunt par actes sous seings-privés non enregistrés doivent être défalqués de l'actif, pour établir les droits dus au trésor, quelle que soit l'importance de ces dettes, et sans qu'on puisse, au moyen de quelques présomptions d'invraisemblance ou

Digitized by Google

de collusion, les faire rejeter comme simulées. Du moins la décision porte qu'il n'existoit pas de motifs dans l'espèce pour induire des circonstances la preuve de la simulation. Ce succès que le talent de Me Boedt a remporté sur l'avis contraire de M. de Patin, procureur du roi, est d'une grande portée pour tous les particuliers. L'opinion de la régie développée avec beaucoup d'adresse dans un brillant réquisitoire, ne tendoit à rien moins qu'à consacrer le système du rejet de la majeure partie des charges qui grèvent ordinairement les successions, en sorte que le fisc prélèveroit son dévolu sur la masse apparente, sans se soucier des dettes, qui la réduisent souvent à une réalité beaucoup moindre. Les Pères Déchaussés, en résistant avec fermeté à des prétentions exagérées, ont ainsi rendu un véritable service à leurs concitoyens. Ils ont fait établir la ligne de démarcation entre les droits de César et ceux du peuple sur un point où les deux intérêts opposés sont tous les jours aux prises. »

— On sait que le célèbre poète latin Sidronius Hosschius, de la Société de Jésus, naquit en 1596 à Merckem, commune de la Flandre occidentale près de Dixmude. On écrit de ce village qu'on y a résolu de lui ériger un modeste monument consistant en une fontaine surmontée du buste colossal du poète. Le gouvernement et la province ont accordé ensemble une somme de 2,000 frs; M. le chevalier de Coninck, de Gand, a donné 500 frs. Le surplus de la dépense s'élevant à la somme de 2 ou 3,000 frs, sera couvert par un subside de la commune et par des souscriptions particulières. L'exécution de la sculpture a été confiée à M. P. de Vigne. Hosschius mourut à Tongres, à l'âge de 57 ans. Ses poésies, recueillies en un volume in-8°, parurent en 1656, trois ans après sa mort. Elles ont été réimprimées près de quarante fois depuis, entr'autres chez Barbou, à Paris, en 1725. Elles l'ont été à Alost, il y a quelques années. M. Lancelot-Deslandes, avocat au parlement de Paris, en a donné une traduction libre en vers français, avec le texte en regard, Paris 1756.

— Il vient d'être placé dans l'église de Bassevelde (arrondissement d'Eecloo), une nouvelle chaire de vérité qui mérite l'attention des amateurs des beaux-arts. La rampe de l'escalier est un assemblage d'ornemens du plus beau goût. Le soubassement de la chaire est formé de consoles et de feuillages. La coupe a trois faces, sur lesquelles se trouvent des bas-reliefs représentant les vertus théologales. Le tout est d'une proportion admirable et fait beaucoup d'honneur aux auteurs de cette belle œuvre, MM. les frères Nimmegeers, de Saffelaere; les ornemens en marbre ont été exécutés par M. Franck père, de Gand, et méritent également des éloges. (*Organe des Flandres.*)

— M. Vanderbelen, de Louvain, membre de la chambre des Représentans, a donné sa démission le 6 février. M. le baron d'Anethan, ministre de la justice, est sur les rangs pour le remplacer et sera probablement élu.

Digitized by Google

— La commission administrative des écoles des Frères à Namur, a présenté au conseil communal de cette ville la requête suivante :

» *Messieurs les membres du conseil communal !*

La loi du 23 septembre 1842 ayant laissé aux conseils communaux la faculté d'adopter toute école privée soumise au régime de la double inspection, soit pour leur tenir lieu d'école communale, soit pour suppléer à l'insuffisance de celle-ci, et le cas prévu par le législateur existant à Namur, nous soussignés, membres de la commission administrative des écoles des Frères, venons respectueusement vous prier d'accorder le bénéfice de l'adoption à ces écoles, placées sous notre patronage.

Nous ne ferons pas valoir les motifs de convenance et d'équité qui militent en faveur de notre demande : ces motifs vous sont bien connus, et l'esprit de justice qui vous anime, nous en sommes persuadés, vous en a déjà fait apprécier le mérite.

Nous nous serions abstenus de vous adresser cette pétition, si le gouvernement n'avoit déclaré qu'en présence du texte et de l'esprit de la loi il ne lui est plus permis d'accorder aux établissements des Frères des écoles chrétiennes, non adoptées par les communes, les subsides qu'il leur avoit alloués jusqu'en 1841 inclusivement.

Mais la diminution de nos ressources, par suite de ce refus, jointe à la difficulté toujours croissante de recours à la charité publique, nous met dans la nécessité de vous prier d'adopter les écoles des Frères comme institutions communales.

Cependant notre intention n'est pas de faire peser exclusivement sur la caisse communale le paiement des Frères instituteurs : nous sommes résolus d'en prendre à notre charge une large part.

Les traitements de ces Frères instituteurs, au nombre de treize et donnant l'instruction gratuitement à environ 1,100 enfants presque tous pauvres, montent à 7,800 frs, soit 600 frs par Frère.

Nous ne croyons pas être trop exigeants en demandant que la caisse communale supporte la moitié de cette somme, soit 3,900 frs. Nous nous engageons à payer l'autre moitié.

En outre nous prêterons les locaux et mobiliers tels qu'ils existent aujourd'hui ; nous nous chargerons de leur entretien, de toutes les contributions, frais d'assurance contre incendie, plus des honoraires des deux aumôniers chargés de la messe pour les écoles, ainsi que d'une somme annuelle de 300 francs pour prix à donner aux élèves.

(Signé) Jeanty, vicaire-général. — Defresne, chanoine-archiprêtre. — Danheux. — Ferd. baron de Woelmont. — Bauchau, prêtre. — L'abbé Pirsoul. — Golenvaux, curé de Notre-Dame. — Degueldre, curé de St-Joseph. — Vanderesse, curé de St-Nicolas. — Kinet, curé de St-Jean. — Chavée, curé de St-Loup. — Malevé. — Ch. Zoude, avocat. — Gengler, chanoine. — Anciaux, notaire. »

Une demande si juste et si raisonnable semble d'autant plus

Digitized by Google

digne d'être accueillie, que les écoles communales de Namur ne contiennent pas la cinquième partie des enfans qu'instruisent les Frères. Cependant le fanatisme impie, représenté par l'*Eclaireur*, journal qui s'imprime à Namur, fait ce qu'il peut pour la faire rejeter. On ne sauroit croire jusqu'où va cette stupide fureur. Espérons que l'autorité de la ville ne se laissera pas influencer par une semblable presse, et qu'elle se gardera de donner cet encouragement à la licence.

— M. de Neve, curé à Zedelghem, paroisse dans les environs de Bruges, y est mort le 4 février, à l'âge de 71 ans. Il administroit cette église depuis 1816. — M. Dumortier, curé à Stuyvekenskerke près Dixmude, passe à la cure de Zedelghem. — M. van Vossem, vic. à Winkel St-Eloy, est nommé curé à Stuyvekenskerke. — M. de Ven, régent de l'école dite *Bogaerdeschool* à Bruges, a été nommé curé de St-Jean près Ypres, en remplacement de M. Bylo, qui est transféré en la même qualité à Messines. — M. J.-B. de Boeck, curé à Massemen-Westrem, paroisse du diocèse de Gand près Wetteren, y est décédé le 19 février, à l'âge de 76 ans. — M. Van de Wiele, vicaire à Nazareth (même diocèse), a été nommé curé à Zulte. — M. J.-B. van Hecke, vicaire à Meirelbeke (même diocèse), a été nommé curé à St-Antelinckx près Ninove. — M. Vanderhorst, directeur des Sœurs de la charité à l'établissement des Sourdes-muettes à Bruxelles, a été nommé curé de Machelen près Vilvorde. — M. Vaes, vicaire de Ste-Catherine à Bruxelles, a été nommé curé de Capelle-au-Bois, paroisse du Brabant entre Malines et Malderen. — M. Michiels, vicaire à Milleu (diocèse de Liége, Limbourg), a été nommé curé à Neerhaeren. — M. Jupsin, vicaire à Spa, a été nommé curé à Cornesse (même diocèse, prov. de Liége), en remplacement de M. Sarlet qui a donné sa démission. — M. Bierings, jeune prêtre, a été envoyé comme vicaire à Rothem (même diocèse, Limbourg). — M. Brahy, curé de Soiron (même diocèse, prov. de Liége) est mort le 16 février, âge de 45 ans. Il est remplacé par M. Pholien, vicaire à Verviers.

— Le 21 février, M. le ministre de l'intérieur a présenté à la chambre des Représentans, un projet de loi sur le jury d'examen. Nous savions que ce projet existoit, et aujourd'hui même nous voulions en dire un mot; nous en avons même parlé d'avance, il y a quelques mois. Comme il n'est pas long et que la matière est d'une très-haute importance; nous le donnons ici tout entier :

Léopold, etc.

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le projet de révision de la loi organique de l'enseignement supérieur, présenté à la chambre des représentans le 7 décembre 1838, est retiré.

Notre ministre de l'intérieur présentera aux chambres législatives le projet de loi dont la teneur suit :

Digitized by Google

Art. 1er Les art. 41 et 42 de la loi du 27 septembre 1835 (articles relatifs à l'organisation des jurys d'examen pour les grades académiques) sont remplacés par les dispositions suivantes :

Art. 41. Il y a 4 jurys d'examen ; savoir :

Le jury de philosophie et lettres : il est subdivisé en deux sections.

La 1re section fait l'examen dit : épreuve préparatoire (art. 47) :

La 2e section fait les examens de candidat et de docteur en philosophie et lettres.

Le jury des sciences : il fait les examens de candidat et de docteur, tant pour les sciences naturelles que pour les sciences physiques et mathématiques.

Le jury de droit : il est subdivisé en deux sections.

La 1re section fait l'examen de candidat en droit ;

La 2e section fait l'examen de docteur en droit.

Le jury de médecine : il est subdivisé en 3 sections.

La 1re section fait l'examen de candidat en médecine ;

La 2e section fait le 1er et le 2e examen du doctorat :

La 3e section fait les examens de docteur en chirurgie et de docteur en acouchemens.

Chaque section de jury se compose de cinq membres titulaires et de cinq suppléants.

Toutefois le gouvernement peut, quand il le juge nécessaire, porter à sept le nombre des titulaires et des suppléants du jury des sciences.

Art. 42. Le roi nomme annuellement, dans le mois qui précède la 1re session, les membres titulaires et suppléants des jurys.

Les jurys sont composés, les administrateurs-inspecteurs et recteurs des universités de l'Etat et les chefs des deux universités libres actuellement existantes entendus, de manière que dans chaque section, ces quatre établissements, ainsi que les sciences, objets des examens, soient représentés.

Nul ne peut être membre titulaire d'une même section du jury pendant plus de deux années consécutives.

Art. 2. La loi du 27 mai 1837 continuera de sortir ses effets jusqu'à la fin de la 2e session de 1844.

Mandons et ordonnons, etc.

Ce projet, comme on voit, attribue toutes les nominations au gouvernement. C'est un changement presque complet. Les quatre universités seront représentées; mais on ne dit pas en quelle proportion. En deux mots, cela nous paroît ressembler à une sorte de monopole, et nous ignorons quels motifs ont engagé le gouvernement à une semblable tentative.

— Feu M. Antoine, curé de Chênée, paroisse entre Liége et Chaudfontaine, étoit parvenu à y fonder une école de filles et à la confier à des religieuses. Cet établissement, ouvert à la fin de 1836, compte aujourd'hui 164 élèves, y compris les classes du

Digitized by Google

soir. Pour compléter l'institution et pourvoir à tous les besoins de cette commune populeuse, il seroit nécessaire d'y ajouter une école gardienne et de faire quelques nouvelles constructions. Mais loin d'avoir les fonds nécessaires pour cela, la commission administrative se voit chargée d'un arriéré assez considérable dont elle doit payer les intérêts aux héritiers du curé défunt. Elle se voit donc obligée de recourir à un moyen, aujourd'hui généralement employé avec succès pour les œuvres de charité, c'est-à-dire, à une exposition d'objets d'art. Elle vient de publier à ce sujet une circulaire, signée par MM. *Jacquemotte*, vicaire-général; *Ch. de Libert*, bourgmestre de Chênée; *L. de Libert*, membre du bureau de bienfaisance, et *Stiennon*, curé et vice-doyen de Chênée. Nous espérons que cet appel sera entendu, et que l'utile établissement, aujourd'hui dirigé par les Filles de la Croix, aura bientôt de quoi se libérer et se compléter entièrement. Les dons peuvent être adressés aux religieuses ou aux membres de la commission ci-dessus nommés, ou bien à l'éditeur de ce journal.

— Une cérémonie touchante a eu lieu le 5 février dans l'église de Corroy-le-Grand, paroisse du Brabant entre Wavre et Gembloux. Frédéric Deavis, âgé de 23 ans, contre-maître dans la papeterie de MM. Gherardy Rayner, a abjuré l'anglicanisme dans lequel il étoit né. Il a reçu le baptême et a fait sa première communion pendant la messe solennelle qui a été chantée à cette occasion. M. le curé d'Hevillers a prononcé un beau discours sur l'unité de l'Eglise, l'origine des sectes dissidentes et en particulier sur l'anglicanisme. M. Decoster, vicaire de la paroisse qui a guidé le néophyte dans son instruction, pendant plus d'un an, a été son parrain; et Mme Rayner, sa marraine.

— Un de nos abonnés nous adresse quelques réclamations, au sujet de l'article que nous avons publié, sur le dépôt de mendicité de Reckheim. Les rectifications qu'il nous communique et qu'il nous prie de publier, se résument dans les faits suivans : 1° un prêtre qui y a été aumônier pendant 3 ans, a toujours été respecté et écouté avec docilité, il n'a été l'objet d'aucune parole malhonnête; 2° pendant le carême, les reclus entendoient chaque semaine quatre instructions, pour se préparer à la confession et à la sainte communion. A l'approche de Pâques, six prêtres étoient appelés; mais par attachement à leur aumônier, les reclus s'adressoient rarement à eux. A cause de cela, une prolongation du temps pascal étoit demandée, et l'aumônier se rendoit plusieurs fois au milieu d'eux pour recevoir leurs confessions. En 1840 et 1841, cinq ou six n'ont pas voulu remplir leur devoir; et c'étoit le reste d'un plus grand nombre qui faisoient pour ainsi dire leur première communion au dépôt. 3° Le fait des paillasses remplies dans le lieu saint est vrai; il doit être mis, dit notre correspondant, sur le compte du directeur, qui seul avoit la clef de la chapelle. Ce fait a pu être nié par le conseil d'inspection, parce que l'aumônier ne lui en a pas fait de rapport.

Digitized by Google

Rome. Dans le consistoire secret du 22 janvier (voir plus haut notre *Journal historique*), le St-Père a préconisé en outre un bon nombre d'évêques élus, et entr'autres Mgr Garibaldi, ancien internonce en France, nommé archevêque de Myre *in partibus*.

— Le jour de la fête de la Purification de la Ste-Vierge, anniversaire de l'Exaltation du St-Père, il a été tenu chapelle papale dans la basilique du Vatican. Sa Sainteté, revêtue de ses habits pontificaux, commença l'auguste cérémonie par la bénédiction solennelle des cierges. Ensuite, précédé du sacré collége et de la prélature, il se rendit processionnellement à la même basilique. Après quoi S. S. assista à la messe qui fut célébrée pontificalement par le cardinal Ostini, évêque d'Albano.

— La santé de S. E. le cardinal Pacca, doyen du sacré collége, est entièrement rétablie.

— Le 31 du mois de janvier, est mort S. E. le cardinal Bussi, archevêque de Bénévent. Il étoit né à Viterbe, le 29 janvier 1755. Il avoit été revêtu de la pourpre romaine par S. S. Léon XII, dans le consistoire du 3 mai 1824.

— La charge d'auditeur général de la Révérende Chambre Apostolique, qui étoit restée vacante par la promotion de M. Cagiano de Azevedo à la pourpre romaine, a été conférée par S. S. à Mgr Capaccini, substitut de la secrétairerie d'Etat.

— S. Em. le cardinal Caracciolo, archevêque de Naples, vient de mourir également. Il étoit né à Naples le 28 mars 1785, et avoit été proclamé cardinal par le Pape régnant le 29 juillet 1833.

— On nous écrit de Rome en date du 9 février :

» Dimanche prochain 11 de ce mois, quatre cardinaux seront consacrés évêques par le Pape en personne, dans la basilique de S. Pierre, et en présence du sacré collége et de toute la prélature. Une semblable cérémonie n'avoit plus eu lieu depuis Benoît XIV.

» Mgr Capaccini va enfin revenir à Rome. Vous aurez vu que plusieurs évêques portugais ont été préconisés dans le dernier consistoire; cependant toutes les affaires religieuses ne sont pas encore arrangées.

» L'envoyé d'Espagne qui est arrivé ici, n'a pas d'autre mission que de gérer les affaires courantes de la légation, en remplacement du titulaire précédent, qui étoit purement toléré ici et qui est mort il y a trois mois.

» Les affaires de Russie n'avancent guère, dit-on. Le ministre que le czar a envoyé ici, est un homme des plus rusés. Espérons que Dieu aura pitié de ce pauvre pays ! »

— La plus jeune des filles de Lucien Bonaparte, la princesse Constance, âgée de 24 ans, vient d'entrer dans le couvent des religieuses françaises du Sacré-Cœur de Notre-Dame sur le mont Pincio. A cause de ses capacités extraordinaires, ses supérieures l'ont destinée à aller fonder dans quelque temps une succursale de

Digitized by Google

leur ordre à Varsovie, en y introduisant d'importantes modifications (1).

Pays-Bas. Pendant que la politique et surtout les finances occupent ici tous les esprits, les jansénistes paroissent vouloir leur donner une distraction. Le nouvel excommunié *Van Baul*, soi-disant évêque de Harlem, a annoncé ces jours-ci une Instruction pastorale sur les différends qui divisent les catholiques.

— Le 16 janvier a eu lieu au couvent des Pères Récollets à Megen, une cérémonie qui n'a pu manquer de faire une grande et salutaire impression. M. H. Van der Velden, ancien pro-vicaire apostolique des districts de Grave, Ravensteyn et Megen, qui étoit entré comme novice chez les chanoines réguliers de la Ste-Croix, dont naguère il étoit le commissaire général, et qui, avant l'expiration de son noviciat, avoit quitté cet ordre pour entrer chez les Pères Récollets, a prononcé ses vœux ce jour-là chez ces derniers. Le R. P. Pierre van der Beek, gardien, commissaire et secrétaire de la province neerlandaise de cet ordre, a reçu ses vœux et lui a adressé une allocution latine. Après l'évangile de la messe, le P. Verschure, président du couvent des Récollets à Weert, est monté en chaire et a prononcé un discours analogue à la cérémonie. Plusieurs autres Pères, tous anciens disciples du nouveau religieux, assistoient le célébrant soit à l'autel soit comme chantres. Le R. P. Provincial a nommé le docte P. Van der Velden, ci-devant professeur au séminaire à Uden, lecteur dans son ordre.

— Le 25 janvier, Mgr l'évêque de Gerra a conféré les saints Ordres dans son église à Tilbourg, savoir, le sous-diaconat à un Frère capucin, le diaconat à quatre chanoines réguliers de la Ste-Croix, et la prêtrise à trois Dominicains, à trois Récollets et à un ecclésiastique séculier.

— M. J. Grooff, évêque nommé de Canéa *in part.*, dont nous avons annoncé le départ de Surinam, dans notre dernière livraison, est arrivé en Hollande le 23 décembre, après un trajet pénible. Son sacre doit avoir eu lieu le 26 février dans l'église de St-Pierre à Leide. Mgr de Curium, assisté des évêques de Dardanie et de Gerra, étoit chargé de la consécration. Après son sacre, le nouvel évêque partira le plus tôt possible pour son vicariat apostolique de Java.

Russie. Un ukase, promulgué au mois de mai 1843, avoit prescrit la formation d'un état normal, destiné à fixer, sous la captieuse dénomination d'*indemnités*, les sommes à allouer par le gouvernement russe pour l'entretien du clergé catholique, dans les provinces de l'ouest (la Pologne), en remplacement des revenus qu'il tiroit des terres et des capitaux affectés à l'entretien des églises.

---

(1) Nous accueillons cette nouvelle avec quelque défiance quant à la mission future de cette jeune religieuse. Le Sacré-Cœur admis à Varsovie par le Czar persécuteur ! On y croira difficilement.

Digitized by Google

Par suite de l'exécution de cette mesure, le clergé catholique se trouve divisé en cinq classes, suivant la quantité de revenus qu'il tiroit de ces propriétés aujourd'hui absorbées dans le domaine de la couronne. Les émolumens fixés à la classe la plus élevée ne dépasseront pas 600 roubles d'argent (environ 2,400 frs); ceux de la dernière classe ne seront pas inférieurs à 230 roubles (environ 920 frs.) Quiconque connoît, ne fût-ce que partiellement, la valeur territoriale des anciennes fondations ecclésiastiques en Pologne, pourra, jusqu'à un certain point, apprécier les énormes bénéfices, qu'assurent au trésor impérial ses sacriléges confiscations, dont l'unique produit s'accroît encore de la *razzia* de bénéfices et de cures rurales, au moyen de laquelle on réduit les populations à la dure alternative ou d'être privées de tout culte catholique, ou de fréquenter les églises schismatiques.

Espagne. Le gouvernement a autorisé les archevêques de Séville et de Compostelle à rentrer dans leurs diocèses; ces prélats étoient retenus à Madrid par un précédent ordre de l'autorité supérieure. L'ordre royal qui contient cette mesure de pacification, est daté du 19 janvier. On y lit entr'autres les lignes suivantes :

« La tranquillité spirituelle des fidèles, intimement liée avec le bien-être temporel des nations ; la nécessité du saint ministère transmis sans interruption depuis les apôtres, à travers les altérations et les bouleversemens des siècles; la convenance de renouer par des moyens honorables les cordiales relations, malheureusement interrompues avec le Saint-Siége; le caractère sacré et la dignité des prélats comme ministres du Seigneur; la considération et le respect qu'ils méritent, ont décidé S. M., en qui les sentimens religieux et les pensées de bienveillance et de douceur sont innés, à mettre un terme au deuil des Eglises espagnoles.

France. Le 2 février, le ministre de l'instruction a présenté à la chambre des députés, un projet de loi en 28 articles sur l'enseignement secondaire, accompagné d'un très-long exposé des motifs. Une loi proposée dans les circonstances présentes, ne pouvoit être que mauvaise ; et l'expérience l'a prouvé. Ce projet maintient presque toutes les entraves mises à l'enseignement; et s'il étoit adopté, le monopole universitaire et l'asservissement de l'instruction donnée par les particuliers, seroient légalement consacrés. Les catholiques et les amis d'une bonne éducation en général, doivent donc faire des vœux pour que la loi dont il s'agit, soit simplement renvoyée à une autre époque.

— Une messe solennelle a été célébrée à Lyon, dans l'Eglise de la Charité, à l'occasion de la rentrée de l'Institut catholique de cette ville. M. l'abbé Plantier, professeur à la Faculté de théologie, a prémuni son jeune auditoire contre les écueils du talent, dans un discours plein de mouvement, et remarquable par la solidité des aperçus. Il a signalé aux jeunes gens qui

Digitized by Google

l'écoutoient, trois principaux dangers auxquels le talent étoit exposé, même lorsqu'il étoit religieusement employé. 1° Un christianisme incomplet; 2° un esprit trop indépendant; 3° un amour inconsidéré de la gloire et de la fortune. Ces trois parties de son discours, largement développées, se sont terminées par de vives exhortations adressées à la jeunesse catholique, pour l'engager à mettre complètement ses pensées au service de la religion, sans jamais séparer la spéculation de la pratique et des œuvres.

— Dix-huit Jésuites espagnols se sont embarqués au Havre, le 24 janvier, pour les Etats de la Nouvelle-Grenade, dans l'Amérique du Sud. Un décret, émané du corps législatif, les y rappelle.

Amérique centrale. La *Gaceta oficial* de Guatemala du 29 septembre 1843, contient l'article suivant :

» Durant 14 ans, après l'expulsion du métropolitain, non seulement il n'y a pas eu à Guatemala de prélats ecclésiastiques, mais on ne soucioit pas d'en avoir. La même chose arrivoit à l'égard des prêtres qui disparoissoient peu-à-peu sans qu'on eût le moyen de les remplacer. Les fonds et les revenus ecclésiastiques étoient supprimés et l'on ne s'attendoit pas à les voir rétablir. Le culte et la religion étoient attaqués et devoient bientôt être réduits à quelques pratiques extérieures peut-être viciées. Aujourd'hui nous avons des évêques (1) et il arrive des ecclésiastiques; on cultive les sciences morales; les fonds pieux sont retournés à leur destination; on répare et on orne les couvens qu'on avoit convertis en prisons, et on les rend à l'objet de leur création; on en a même recouvré les tableaux et les peintures. La religion enfin a cessé d'être un objet de moquerie et de pitié, comme elle l'étoit publiquement pour les fonctionnaires même les plus influens; aujourd'hui elle est de nouveau respectée. »

Au moment de terminer la composition de notre journal, nous recevons une nouvelle réclamation de quelques membres du conseil d'inspection du dépôt de mendicité de Reckheim. Cette pièce, qui porte la date du 5 février, nous est arrivée le 24, comme nous pouvons le prouver par le timbre de la poste. Cependant ces messieurs ont annoncé

---

(1) Sa Sainteté Grégoire XVI aux instances de M. le président de Guatemala, a donné le 11 mars 1843 les bulles à Mgr François Garcia Pelaez, par lesquelles il est nommé archevêque de Bostra *in part.* Cette nouvelle qui étoit incluse dans une lettre autographe du Saint-Père au président a été reçue avec de grandes rejouissances publiques. — Mgr Viteri, évêque de Saint-Salvador rappelé par le gouvernement à son siége, a aussi été reçu avec une joie extraordinaire et beaucoup de pompe. — On attend d'un jour à l'autre dans la capitale Mgr. l'archevêque qui en étoit absent depuis la révolution; l'Archevêque nommé de Bostra lui a été donné pour coadjuteur et pour futur successeur. (*Note de la Gaceta*).

Digitized by Google

dans le *Journal du Limbourg belge*, par une lettre datée du 9, que *déjà* alors *ils nous avoient fait parvenir leurs observations*. Cette malice grossière, qui ne peut avoir d'autre but que de nous mettre dans l'impossibilité de leur donner une réponse en forme, sera, aux yeux du public, une nouvelle preuve de leur loyauté, de leur respect pour la vérité; et par là il pourra juger soit de leurs démentis soit de leurs affirmations. Du reste, et quoique nous ne leur reconnoissions aucun droit de disposer de notre journal, nous publierons de nouveau leur réclamation tout entière, en nous contentant de quelques reponses très-courtes mises en parenthèse.

Monsieur le rédacteur!

Vous avez inséré dans votre numéro du premier février courant, l'exposé de la situation du dépôt de mendicité de Reckheim que nous vous avons adressé le 18 janvier écoulé; mais vous avez omis le préambule et la lettre d'envoi. Ces omissions constituent une contravention évidente à l'article 13 du décret du 20 juillet 1831. Et nonobstant vous annoncez à vos lecteurs dans un préambule de votre façon que vous leur donnez notre réponse tout entière quoique les trois quarts en eussent pu être retranchés, dites-vous, comme inutiles et comme entièrement étrangers à ce que vous avez rapporté. (Que ne publiez-vous la petite lettre que nous vous avons écrite à ce sujet et qui nous justifieroit complètement? Vous savez très-bien que, si nous avons retranché quelque chose qui ait pu vous nuire, ce sont uniquement vos nombreuses fautes d'orthographe. C'est une suppression que nous nous permettrons encore aujourd'hui et dont apparemment vous ne vous plaindrez point. Quant à la loi que vous invoquez, nous vous déclarons, au nom de la liberté de la presse et de la Constitution, que nous ne nous y croyons en aucune manière sujets, et nous vous défions de montrer comment cette loi seroit applicable à un recueil paroissant une fois par mois. Vous saurez donc que, si vous occupez une place quelconque dans notre journal, c'est que nous le voulons bien et que nous ne craignons pas vos injures.)

Vous cherchez en outre à établir que votre article ne contenoit pas une seule ligne à charge du conseil d'inspection et que c'est à tort qu'il s'est jugé attaqué et calomnié. Vous ne contestez cependant aucunement, M. le rédacteur, que vous n'ayez rapporté dans l'article prémentionné sur le dépôt de mendicité de Reckheim : que la nourriture, le couchage et les vêtements y laissoient beaucoup à désirer; que les reclus y vivoient dans l'oisiveté, dans la débauche, dans l'impiété et enfin dans tous les vices; qu'il s'y commettoit d'affreux désordres, d'infâmes commerces et des crimes; qu'il y régnoit une malpropreté tellement grande que la vermine auroit fini par démolir le château si on n'étoit venu au secours des reclus; (Ce n'est pas nous qui avons dit cela; ce sont les paroles des pauvres.) que sous le rapport des améliorations, vous ignoreriez si à la fin on se trouvoit beaucoup plus avancé qu'on ne l'étoit au commencement; que l'ecclésiastique, qui y venoit dire la messe et qui se rendoit *parfois* au milieu des reclus, obtenoit souvent pour tout avantage la douleur d'être témoin de divers scandales; qu'aux fêtes de Pâques, les surveillants se bornoient à crier au milieu du tapage dans les ateliers : N'y a-t-il personne qui aille à confesse? Que quelques femmes et très-peu d'hommes, par un reste de religion ou par habitude, arrivoient pour se confesser, sans préparation aucune; que le lendemain on communioit de même et qu'ensuite les Pâques étoient finies.

Digitized by Google

Puisque vous ne pouvez contester que vous n'ayez rapporté ces faits, relisez notre exposé, et dites-nous avec franchise, s'il contient une seule ligne de trop pour prouver d'une manière claire et évidente que tous ces faits sont dénués de fondement et si par conséquent vous n'avez pas calomnié les administrateurs du dépôt qui devroient avoir toléré un pareil scandale. (Nous vous répétons que nous n'avons pas songé à vous, que nous ne vous connoissions pas. Aujourd'hui que nous avons cet honneur, nous supposons simplement que vous avez ignoré les faits dont il s'agit, comme vous avez ignoré positivement la profanation commise dans la chapelle, fait certain que vous niez avec tous les autres et dont nous pourrions administrer la preuve écrite.)

Vous faites ensuite suivre notre exposé de quelques observations, que nous croyons devoir réfuter brièvement, quelque peu plausibles qu'elles soient.

Vous cherchez d'abord à insinuer dans des termes détournés et adoucis, que la réclamation que nous vous avons fait parvenir, n'auroit pas été faite de commun accord par tous les membres du conseil; nous devons donc vous dire ici ce que vous savez probablement déjà, que sept membres ont seuls pris part à la délibération qui a eu lieu concernant cette réclamation; que M. Mommen, l'unique membre de notre collége, que vous annoncez connoître, a seul cru devoir s'abstenir de signer cette réclamation, parce que ne faisant partie du conseil que depuis le mois de février 1843, il croyoit ne pouvoir affirmer ni infirmer rien qui fût antérieur à son entrée en fonction; les quatre autres membres qui étoient absents sont : M. le gouverneur de la province du Limbourg; et bien certainement, quel que soit l'intérêt et la sollicitude qu'il n'a cessé de témoigner depuis son avénement au gouvernement du Limbourg, à tout ce qui concernoit le dépôt de mendicité, l'on ne pouvoit exiger que ce haut fonctionnaire fît un voyage de huit lieues au cœur de l'hiver, pour venir prendre part à une délibération sur votre malencontreux article, relativement auquel il a bien voulu nous adresser la dépêche dont la teneur suit :

» Hasselt, le 27 janvier 1844.

» Messieurs !

» J'ai reçu le factum que vous avez rédigé en réponse à un article du *Journal historique et littéraire* sur l'Etablissement confié à vos soins. Conformément au désir exprimé dans votre lettre du 18 de ce mois, j'ai communiqué ce document à la Députation permanente.

» Ce collége apprécie la sollicitude et le désintéressement qui vous ont guidés dans l'organisation, si difficile, du Dépôt, et dans les améliorations notables que vous y avez introduites chaque fois qu'il vous a été possible de le faire.

» Il rend hommage au dévoûment et au zèle que vous avez toujours montrés dans l'accomplissement de votre mission toute d'humanité.

» Loin de partager les vues et les intentions du rédacteur de l'article, la députation, aux sentiments de laquelle je m'associe bien volontiers, m'a chargé de vous exprimer toute sa gratitude et toute sa satisfaction pour les services nombreux que vous avez rendus pendant votre administration et que vous ne cessez de rendre journellement dans l'intérêt du dépôt.

Digitized by Google

» La confiance et le concours de l'autorité provinciale ne vous feront jamais défaut. Veuillez, messieurs, y trouver une foible compensation pour les peines et les travaux inhérents à la tâche que vous avez bien voulu assumer.

Le gouverneur [signé] De Schierbel.

(Nous voudrions savoir ce que peut signifier cette lettre, qui ne dit pas un seul mot des faits que nous avons cru pouvoir signaler et dont vous niez la réalité. Permettez nous d'en conclure simplement que vous sentez vivement le besoin de témoignages et de signatures qui vous manquent. On nous y dit qu'on « est loin de partager *les vues et les intentions* du rédacteur de l'article, » et M. le gouverneur du Limbourg déclare qu'il « s'associe bien volontiers à ces sentimens. » C'est la seule chose qui pourroit nous faire de la peine, si nous ne savions par une très-longue expérience à quoi s'expose un écrivain catholique qui veut remplir son devoir.)

M. le commissaire de l'arrondissement de Tongres se trouvoit retenu à Bruxelles. M. Bertho assure ne pas avoir reçu la lettre de convocation que le secrétaire du conseil lui a adressée. Et M. De la Brassine n'a pu se rendre à la séance à cause d'affaires importantes qui le retenoient ailleurs. Ceci suffira, nous l'espérons, M. le rédacteur, pour vous prouver que notre réclamation n'est pas l'œuvre de quelques membres individuellement mais qu'elle a été faite par le conseil en corps. (Et votre réclamation d'aujourd'hui, d'où vient qu'elle n'est plus même signée que par la minorité? Qui empêche les membres absens d'y apposer leur signature après vous? Est-ce qu'ils ne connoissent pas les faits aussi bien que vous? Et s'ils ne les connoissent pas, est-ce qu'ils refusent de vous en croire sur parole? Dans ce cas, nous demanderions si le public vous doit plus de foi que ne vous en montrent vos propres collègues?)

Vous vous étendez ensuite longuement sur une grande réforme effectuée ou à effectuer au dépôt de mendicité; nous ne savons vraiment ce que vous voulez dire par cette grande réforme, si réforme il y a eu au dépôt; il s'y en est bien certainement fait une plus grande de 1830 à 1839 que depuis l'arrivée des Sœurs. Cet établissement est aujourd'hui à bien peu de chose près ce qu'il étoit il y a deux, trois ou quatre ans. Les améliorations ont continué à y être introduites comme elles l'ont été graduellement depuis 1830. Il n'a pas été confectionné plus de lits, plus de linge et plus d'habillements en proportion de la population depuis l'arrivée des Sœurs que les années précédentes, si l'on a égard à l'augmentation survenue dans cette population. Les Sœurs n'ont d'ailleurs exécuté à cet égard que ce qui avoit été prescrit par le conseil.

Vous voulez ensuite établir qu'il est impossible de maintenir dans un établissement, tel que le dépôt de mendicité de Reckheim, l'ordre, la discipline et la propreté sans autres surveillans que ceux choisis parmi des reclus, qui se sont amendés, soit parce qu'ils n'y avoient plus l'occasion de se livrer à leur funeste penchant pour la boisson, soit par les exhortations morales qui leur y ont été faites; nous convenons que cela est difficile; mais cependant la situation actuelle de cet établissement prouve aujourd'hui, comme antérieurement, que cela est possible; car dans le quartier des hommes, contenant 257 individus, surveillés par un seul chef surveillant, choisi parmi eux, il règne actuellement encore un ordre, une discipline et une propreté au moins aussi parfaits que

Digitized by Google

dans le quartier des femmes contenant à peine 100 recluses et surveillées par 6 Sœurs.

Nous ne vous suivrons pas, Monsieur le Rédacteur, dans vos observations sur la composition de la population, sur les infirmeries, sur le nombre des malades que vous quintuplez pour le besoin de votre justification, (Ce nombre, nous l'avons littéralement extrait de votre rapport publié dans l'*Exposé de la situation de la province du Limbourg*. Mais les contradictions ne sont rien pour vous) sur les améliorations que vous persistez à attribuer à l'arrivée de certaines personnes, quoique nous ayons prouvé à l'évidence le contraire etc. etc.; vu que nous craindrions que vous ne nous accusiez de nouveau de vous répondre trop longuement ou trop énergiquement.

Vous paroissez être choqué de l'expression *convention onéreuse* que nous donnons à celle conclue avec le supérieur de la congrégation des Filles de la Croix. Nous avons sous les yeux cette convention et celle faite par les administrateurs des hospices civils de Tongres avec les *Sœurs du Sacré Cœur de St-Charles Borromée de Nancy;* (Nous ne connoissons pas de Sacré Cœur de ce nom-là) si vous le désirez, nous vous enverrons copie de ces deux conventions, et vous pourrez vous convaincre en les comparant, que ce n'est pas sans motif que nous avons qualifié de convention onéreuse, celle qui nous concerne surtout eu égard à nos ressources. (Nous acceptons votre offre. Envoyez-nous ces deux conventions que nous ne connoissons point, surtout la première, dont vous voulez à tout prix entretenir le public, quoique rien ne vous y obligeât dans votre polémique avec nous. Mais en attendant, permettez-nous de vous dire que vous êtes inexcusables de l'avoir signée. Si cette convention est si onéreuse, et qu'un seul *surveillant reclus* vous rende autant et plus de services que ne vous en rendent toutes les Sœurs qui vous coûtent si cher, vous voilà condamnés sans ressource comme administrateurs).

Vous nous demandez les motifs pour lesquels nous avons conclu une convention si onéreuse, si l'ordre, la discipline et la propreté régnoient dans notre établissement sans le concours des Sœurs. Ainsi que nous l'avons déjà dit dans notre réclamation, nous avions voulu depuis longtemps introduire une surveillance plus attentive, plus contenue et plus dévouée afin de voir si nous ne parviendrions pas plus promptement à l'entière amélioration des reclus et nos démarches pour obtenir des frères n'avoient produit aucun résultat. En outre notre économe et notre lingère accablés par l'âge et par les infirmités ne pouvoient plus guères continuer à s'acquitter exactement de leurs fonctions, et les démarches infructueuses que nous avions faites pour trouver des surveillans libres nous faisoient assez prévoir que nous parviendrions difficilement à les remplacer convenablement; de sorte qu'après avoir consulté la députation permanente du conseil provincial et obtenu d'elle l'autorisation nécessaire, nous avons cru pouvoir conclure la convention dont il s'agit, sans enfreindre nos devoirs d'administrateurs consciencieux. [Pitoyables contradictions. Plus haut, un seul *surveillant reclus* vous suffit, pour maintenir l'ordre, la discipline et une propreté parfaites au milieu de 257 hommes; et ici vous sentez le besoin de faire venir à grands frais 6 Sœurs pour surveiller une centaine de femmes! A qui adressez-vous une semblable justification?]

Vous recourez ensuite bien mal à propos, Monsieur le Rédacteur, à

Digitized by Google

120me Livraison. 1er Avril 1844.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE.

JOURNAL HISTORIQUE

DU MOIS DE FÉVRIER 1844.

1. Ouverture du parlement d'Angleterre. Le discours prononcé par la reine, parle spécialement de ses relations amicales avec le roi des Français et de la bonne intelligence rétablie entre les deux gouvernemens.

2. Carthagène suit l'exemple d'Alicante et se déclare pour l'insurrection.

5. Insurrection en Portugal. Le mouvement commence à Torres-Novas à 50 milles de la capitale; le 4e régiment de dragons se révolte. Le gouvernement met le royaume en état de siége.

Les insurgés d'Espagne, sortis d'Alicante sous la conduite de leur chef Bonet, éprouvent une défaite complète à Elda; on leur fait 250 prisonniers.

6. Le général Narvaez déclare Madrid et toute la Nouvelle-Castille en état de siége.

11. O'Connell et ses co-accusés sont déclarés coupables du crime de conspiration par le jury à la cour de Dublin.

14. Le comte Bomfin se met à la tête des insurgés portugais et adresse une proclamation aux habitans de Lisbonne et à la garnison. Il veut la fin du despotisme de Costa Cabral, la reine libre de toute contrainte, et la fidèle exécution de la promesse du 10 février 1842.

15. La reine Marie-Christine, après avoir fait sa prière dans l'église de N.-D. des Victoires, quitte Paris pour retourner en Espagne.

18. Le gouvernement espagnol invite, par un décret, l'évêque de San-Iago, D. Manuel-Marie de San-Lucar, à retourner dans son diocèse et à y reprendre ses fonctions.

20. Le tribunal de la Rote de la nonciature d'Espagne à Madrid, supprimé par un décret de la régence provisoire du 20 décembre 1840, est rétabli par un décret royal.

21. Projet de loi sur le jury d'examen présenté à la chambre des Représentans belges (*voir la livr.* 119 *p.* 570.)

23. Une motion de lord John Russell relative à la situation de l'Irlande et à la nécessité de redresser ses griefs, est rejetée à la chambre des communes par 324 voix contre 225 : majorité 99. La discussion qui a précédé ce vote, avoit duré 12 jours pleins.

26. La reine Pomaré de l'île de Taïti (Océanie) avoit été dé-

Digitized by Google

posée le 1 novembre 1843 par l'amiral Dupetit-Thouars, pour avoir changé son pavillon et pour infraction commise au traité du 9 septembre 1842 qui accorde à la France le protectorat sur ces îles. Cet acte de rigueur est désapprouvé par le gouvernement français, qui ordonne l'exécution pure et simple du traité.

27. Débordement extraordinaire, causé par les neiges, des fleuves et des rivières en Allemagne, en Belgique, etc. A Liége, la Meuse, qui couvre tout le quai d'Avroy, arrive jusqu'aux églises de Saint-Paul et de Saint-Jacques. Elle atteint à l'échelle du pont des Arches la hauteur de 4 m. 60 c. Pareille inondation ne s'étoit plus vue depuis plus d'un demi-siècle.

28. La reine Christine arrive à Figuières, première ville espagnole ; elle est accueillie avec enthousiasme.

DE L'ORIGINE DES BÉGUINES BELGES.

EXAMEN D'UNE BROCHURE DE M. LE DOCTEUR HALLMANN.

Suite et fin. (*Voir notre livr.* 119, *p.* 530.)

Celle-ci sera-t-elle plus solide? Pour lui donner cette qualité, M. Hallmann récite tout au long la charte précitée du mois d'octobre 1239, par laquelle Guidon, évêque de Cambrai, permet de bâtir un hôpital dans le béguinage de Vilvorde, par la raison *quod præ numerosâ multitudine mulierum simul in domunculis ibidem habitantium, tantâ contiguitate constructa sunt earum cubicula, quod aliquâ earum in infirmitate jacente, aliæ vel de necessitate infirmantur, vel, quod inhumanum est, requie sive sopore privantur.* Mais ce n'est point, comme il s'entend, sur ce passage, qui atteste la présence d'un grand nombre de Béguines à Vilvorde, que s'appuie M. Hallmann ; au contraire parce que une chose analogue est dite dans un diplôme pour le béguinage de Cambrai, il prétend que c'est une simple formule, d'une valeur historique nulle. Oh! Monsieur, si la critique historique doit admettre de tels principes, mettons le feu à toutes les archives, déchirons manuscrits et imprimés, ensevelissons sous terre tous les marbres gravés, et battons des mains à la proposition du philosophe, qui fit décréter en France, à la fin du siècle passé, la destruction des anciens parchemins. Ce sont là les félicitations, que je vous promettois tout-à-l'heure.

Mais voici sur quoi s'appuie M. le docteur : Il est dit aussi dans la charte en question : *Ut igitur cujusdam principii diluculum incepti apud solatium Beatæ Mariæ prope Vilfordis crescere faciat usque ad perfectam diem, pius Dominus, omnium bonorum provisor et largitor, mentes quorumdam excitavit ad*

Digitized by Google

incipiendum opus ibidem, per quod bonum inceptum, quasi adhuc consistens in pendulo, sortiretur stabile fundamentum; et l'ouvrage, qu'il faut commencer, c'est la bâtisse de l'hôpital. Les mêmes paroles se retrouvent à peu près dans le document de Cambrai; mais cette fois-ci M. Hallmann envoie aux antipodes sa brillante règle de critique, et conclut que le béguinage ne peut pas avoir longtemps commencé avant 1239, que par conséquent les chartes qui le font exister un ou deux siècles plus tôt doivent être fausses. De nouveau M. Hallmann court trop vite : tout comme un ancien conservateur des archives des Carmélites de Vilvorde, il ne songe pas que dans plusieurs ordres religieux existe la coutume de qualifier du nom d'établissement commencé une habitation de religieux, qui n'a pas tous ses lieux réguliers, ou qui n'a pas de fondation suffisante à l'entretien du nombre compétent de religieux. Ainsi on trouve chez les Carmes Déchaussés des hospices ou des couvents commencés, qui sont souvent un demi-siècle et même davantage en cet état, avant de porter authentiquement le nom du couvent. Or ne manquoit-il pas un hôpital ou une infirmerie au béguinage de Vilvorde? De plus n'est-il pas possible que ce béguinage ait existé et fleuri en 1065 et en 1151, qu'il ait grandement souffert ensuite, et qu'un siècle plus tard il ait commencé à se rétablir, à se réorganiser, à commencer en un mot de rechef? N'y a-t-il pas eu en Brabant, entre les années 1151 et 1239, assez de guerres et d'autres malheurs, pour que cela se soit réalisé par rapport à ce béguinage? Si la presse ne sembloit point le rendre impossible, je vous demanderois, Monsieur, si, d'après votre raisonnement, nos neveux dans sept ou huit siècles ne seroient pas en droit de conclure qu'avant 1796 il n'y avoit pas de monastères en Belgique? Et je le demanderois avec d'autant plus de droit, que j'ai sous les yeux des conclusions erronées toutes semblables. En effet M. le docteur Meisser, dans son Dictionnaire géographique de la Belgique, volume sur la Flandre Orientale, page 232, se méprend de cette façon par rapport au village de Waesmunster, qu'il dit ne pas devoir son nom à un ancien monastère, parce qu'on le trouve désigné sous son nom actuel avant 1226; époque où il place avec Meyer la bâtisse du monastère, qui y a existé jusqu'à la révolution française et qui a été rétabli depuis en 1833. Certes s'il eût connu les archives de cet ancien monastère, et s'il eût vu qu'un monastère y fut bâti en 879, et rebâti en 1226 près des ruines de l'ancien, il se seroit bien gardé de cette méprise, ressemblant en tout à la vôtre, M. le docteur. Il falloit donc encore laisser reposer cette preuve, tout comme la première.

La troisième preuve, qu'apporte M. Hallmann, c'est que d'après le Fac-simile, publié par le P. Smet, l'écriture de la charte de 1065 a semblé à MM. Bock, Marchal, Bethmann et Pertz devoir se rapporter au XIV° ou au commencement du XV° siècle. Voilà donc ces quatre Messieurs en contradiction avec quatre autres

Digitized by Google

archéologues (1), qui ne doivent y avoir rien soupçonné de semblable : avec le P. Henriquez, qui n'a pas pu écrire, aux applaudissements des savants, ses quatre volumes in-filio sur les premiers siècles de l'ordre de Citeaux, sans s'entendre parfaitement bien à la diplomatique; avec Puteanus, qui s'est exercé sur l'histoire du moyen-âge, comme sur tant d'autres sujets; avec Ryckel, dont les ouvrages montrent clairement qu'il a manié beaucoup de parchemins; et enfin avec le P. Smet, qui avoit la réputation d'être particulièrement versé dans cette branche de l'archéologie.

Accordons néanmoins ce point : Que s'en suit-il? Que cette charte perd toute autorité? qu'elle est une pièce fabriquée à loisir? « Mille fois non, répondroient Mabillon et tous ceux qui l'ont suivi; mais c'est la copie d'une charte plus ancienne, qui à cause de sa vétusté aura été renouvelée au XIVe siècle, temps où tant de diplômes ont subi ce sort. » (Voyez Mabillon de re diplomatica lib. 1 cap. 7; Nouveau Traité de diplomatique, par deux Bénédictins, 1 vol. passim; Dom de Vaines, Dictionnaire de diplomatique, tom. I pag. 293 et suiv.; Fumagalli *Delle Istituzioni Diplomatiche*, lib. 3, cap. 6 et 7.) Mais une copie ne fera peut-être point autorité chez M. Hallmann : consolons-nous en sans difficulté, en lisant dans le Nouveau Traité de diplomatique (tom. I, pag. 77) ce court passage : *Toute la dispute* (sur l'autorité des copies) *roule sur les copies récentes, ou plutôt sur celles qu'on tire tous les jours des dépôts publics. Il est juste de les revêtir des formalités qui attestent leur origine. Sans cela quelle créance pourroit-on leur donner? Mais est-il question d'anciennes copies? Les docteurs les plus rigides en l'un et l'autre droit ne peuvent souffrir, qu'on diminue rien de la foi qui leur est due, quand même l'original ne sauroit se trouver.* Aussi Myler, Schitterus, Lynckerus, Fritschius ne demandent point l'attestation de l'authenticité, mais se contentent de l'antiquité de la copie; et je ne sache pas que quelqu'un exige plus de deux cents ans, pour que cette condition soit remplie. Ajoutons que, selon M. Hallmann lui-même, cette copie comptoit deux siècles lors de sa production; qu'elle ne manque pas de toute formalité, puisqu'elle porte le sceau du béguinage; que le style, le peu de consistance dans l'usage des noms de famille ou plutôt des surnoms, et d'autres circonstances analogues sentent le XIe siècle; que selon Mosheim, il est impossible de lui trouver un côté foible; que selon les diplomatistes les plus accrédités, les faussaires ne parviennent jamais à contrefaire la vérité jusqu'à ce point; qu'il s'y agit de chose très-mince, d'une légère quantité d'orge à distribuer annuellement aux Béguines pauvres; enfin qu'il paroît impossible de trouver quelque raison plausible, pour laquelle on auroit fabriqué cette charte.

(1) Plus loin on verra à quelle occasion les trois premiers ont manifesté leur opinion. Le P. Smet a fait graver le diplôme pour que tout doute cessât.

Digitized by Google

Cependant M. Hallmann en a trouvé une; et en vérité, c'est son chef-d'œuvre d'audace et d'absurdité. Le lecteur me pardonnera ces termes, quand il saura qu'il ne s'agit de rien moins que de faire planer le soupçon ou même l'accusation de manœuvres frauduleuses sur sept hommes des plus respectables, que possédoit la Belgique dans la première moitié du XVIIe siècle. M. Hallmann veut que ce diplôme et deux autres ont été falsifiés dans les dates, pour qu'on n'attribuât plus l'institution des Béguines à Lambert-le-Bègue, mais à Ste Beggue; et voici ce qu'il ose écrire en conséquence à la page 86 : *Je ne crois en aucune façon que les diplômes que Puteanus* (le célèbre professeur de Louvain) *et Ryckel* (le vénérable abbé de Ste Gertrude à Louvain) *ont fait connoître, soient entièrement de la fabrique de ces deux hommes si prudents, mais qu'on* (Puteanus et Ryckel) *aura pris des documents anciens, et qu'on y aura falsifié les dates;* et trois pages plus loin il ajoute : *Si tous les sept* (l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, Guillaume Mercier, recteur de l'université de Louvain, Guillaume Hugo, notaire apostolique, Chrysostôme Henriquez, Historiographe général de l'ordre de Citeaux, Henri Lancilot, docteur en théologie de Louvain, Ryckel et Puteanus, ou Henri Van de Putte, déjà nommés) *qui se sont portés, par écrit, pour garants de l'authenticité du diplôme de* 1065, *étoient instruits de la fausseté de la pièce, ou si cinq d'entre eux ont été trompés par les deux restants, de sorte que Puteanus et Ryckel aient seuls pris part à la fabrication de la charte, c'est là une question que j'abandonne au jugement d'un chacun.* Et il continue : *Pour moi, j'incline plus vers la seconde opinion, parce que je ne puis sans nécessité considérer comme menteurs des hommes revêtus de si hautes dignités, et aussi à cause de la grande simplicité de toute l'entreprise. Car, en vérité, il est difficile de décider laquelle des deux, ou la méchanceté ou la stupidité, l'emporte dans cette falsification.* Et moi, j'abandonne au jugement d'un chacun si ces dernières paroles ne retombent pas sur vous, M. le docteur, de tout leur poids.

Examinons en effet : Pourquoi la dignité des cinq premiers garants pourroit-elle les défendre à vos yeux de l'accusation de fausseté, et celle des deux autres ne serviroit-elle de rien? Ryckel n'étoit-il pas abbé de Ste Gertrude à Louvain, et en cette qualité prélat dans la Ste Eglise de Dieu? N'étoit-ce pas un homme distingué par sa piété et son savoir? Ah! Monsieur, si vous étiez catholique, vous sauriez que dans un couvent bien réglé (tel qu'étoit alors l'abbaye de Ste Gertrude) un supérieur ne pourroit commettre une telle faute, sans qu'il fallût sur le champ (non de droit, mais de nécessité morale) en demander, en élire un autre tout comme le Saint-Siége, selon l'expression du cardinal Consalvi, ne pourroit user de duplicité dans ses relations diplomatiques, sans qu'il fallût aussitôt un nouveau pape. (Histoire de Léon XII,

Digitized by Google

par Artaud, tome I, pag. 124). Et faut-il parler d'Erycius Puteanus? Lui le celèbre professeur, placé si haut dans l'opinion publique, en correspondance avec tout ce que l'Europe avoit de docte et de grand, (voyez l'Annuaire de la bibliothèque royale de Bruxelles, par M. le baron de Reiffenberg, année 1842, pag. 97 et suiv.), lui encore, qui avoit la délicatesse de refuser d'apposer son nom sur un ouvrage qui ne pouvoit qu'augmenter sa réputation (comme le même écrivain nous l'apprend ailleurs); et cependant n'est-ce pas chose reçue parmi les savants, que d'user de semblables complaisances? Vous n'aviez donc pas le droit, Monsieur, d'accuser plus Ryckel et Puteanus que les cinq autres grands dignitaires.

Mais allons plus loin : Vous prétendez qu'ils ont été trop prudents pour fabriquer entièrement les trois diplômes, qu'ils n'ont fait que changer les dates. Il falloit dire tout le contraire, Monsieur; car selon tous les diplomatistes de quelque poids, rien n'est plus facile à découvrir que des falsifications semblables (1); les cinq premiers que Puteanus a appelés comme témoins de l'authenticité du diplôme de 1065 attestent que la date étoit intacte; le P. Smet, dont la réputation de vertu et de science est encore en tant d'honneur auprès du peuple de Bruxelles, l'a trouvée, en maniant le document, dans le même état; et le *Fac-simile*, publié par vous-même d'après celui du P. Smet, prouve qu'entre M et L dans la date MLXV il n'y avoit pas place pour trois ou quatre C, pas même pour un seul.

Et pourquoi si Ryckel et Puteanus étoient résolus d'employer la fourberie, n'ont-ils pas mis une date qui les eût rapprochés bien davantage de Ste Beggue? Car de l'année 1065 au temps de cette Sainte, il y avoit encore quatre siècles à franchir.

Mais comme il a déjà été dit à diverses reprises, la charte ou copie de charte de 1065 n'est pas la seule qui prouve qu'il y avoit des Béguines à Vilvorde avant le XIIe siècle. On en rapporte une autre de l'année 1129, munie des deux sceaux en cire verte de deux échevins de Vilvorde, certifiée par un notaire apostolique, revêtue de toutes les formalités du droit et déclarée inattaquable par Mosheim. M. Hallmann la recuse; elle est fausse! Un seul notaire ne semble pas lui suffire (pag. 48), lorsqu'il trouve bon de contredire; mais lorsque lui-même il rapporte bon nombre de chartes, il n'est pas même besoin du moindre garant. On prodruit un troisième document de l'année 1151, également explicite; Ryckel, d'après le

(1) En effet, pour effacer une première date, il faut gratter et amincir le parchemin; la nouvelle encre superposée pénètre plus profondément, forme des stries, et prend d'ordinaire une autre couleur que le reste du diplôme, etc. etc. Je ne connois aucun écrivain sur la diplomatique, qui ne dise que c'est là la falsification la plus facile à reconnoître. Voyez Fumagalli, tome II page 399; le Nouveau Traité de diplomatique par deux Bénédictins entre en beaucoup plus de détails encore.

Digitized by Google

témoignage écrit de Puteanus, (vie de Ste Beggue pag. 84) nous dit qu'il repose chez le secrétaire de Vilvorde, appelle ce secrétaire par son nom, pour qu'on sût à qui s'adresser et donne le résumé de la pièce; Wichmans (Brabantia Mariana pag. 495) nous apprend, d'après le P. Elie de Ste Thérèse, que ce diplôme a encore ses sceaux. De par M. Hallmann, la charte est apocryphe! Ce Monsieur se lève-t-il à quatre heures du matin avec le P. Hardouin, pour attaquer toute la journée tous les fondements de l'histoire et trouver des faussaires partout?

Dans les temps modernes, Monsieur, je ne rencontre parmi les faussaires historiques, qu'un Italien plein de superbe, voulant faire passer son latin pour celui de Cicéron, que quelques fous espagnols, inventeurs des chroniques de Lucius Dexter, du faux Julien et compagnie; l'une ou l'autre âme vénale en France, vendue à quelque ambitieux; un homme infâme en Pologne; et des écrivains tels que l'apostat Carpentier, qui après avoir farci son histoire de Cambrai de faux diplômes, fut jugé digne de l'évangile de Calvin; ou tels encore que le ministre protestant Christophe Pfaff, qui, pour donner à St Irenée de Lyon une façon de penser protestante, publia en 1715 les quatre fameux fragments qu'il disoit avoir trouvés dans des *Catena Patrum Mss.* de la bibliothèque de Turin, où ils auroient été précédés du simple nom Εἰρηναίου (1).

---

(1) Scipion Maffei, et après lui François-Marie Leoni, supposant la vérité de la trouvaille, prouvèrent qu'en tout cas il étoit impossible qu'ils fussent de S. Irénée, et que s'ils étoient d'un Irénée, ce devoit être d'un Irénée bien postérieur à celui de Lyon. En 1749 les conservateurs de la bibliothèque de Turin allèrent plus loin; ils examinèrent en détail toutes les *Catena Patrum*, que renfermoit la bibliothèque confiée à leur garde; ils firent des recherches dans leurs anciens catalogues, et enfin affirmèrent que nul de ces volumes ne leur manquoit, qu'il leur avoit été impossible d'y trouver une ombre de ce que Pfaff en avoit extrait, qu'ils ne comprenoient pas comment celui-ci n'avoit pas indiqué les numéros des MSS, et qu'il n'y avoit pour excuser Pfaff de fraude et de mensonge qu'à dire que, par une fatalité inconcevable, le relieur avoit égaré par sa négligence précisément ces feuilles qui avoient servi à notre éditeur. (Voyez sur ces derniers détails la préface de la Bibliotheca Taurinensis, fol. VIII, et sur le reste de cette affaire le tome XVI du Giornale de' letterati d'Italia, les trois lettres de Leoni, et le P. Lumper de Vita, Scriptis atque Doctrina SS. Patrum tom. III, pag. 230 et suiv.). Ce ne peut être chose inutile que d'avoir rappelé, à l'occasion des accusations de M. Hallmann, l'histoire de ces fameux fragments, car il y a à peine deux ans qu'un professeur de l'université de Berlin, Jean Franz, s'en est encore servi contre les catholiques, dans l'explication d'un monument chrétien grec, trouvé à Autun (p. 50). La conduite de Pfaff, il faut l'avouer, est bien surprenante; on diroit que l'indifférence et souvent même le mépris des protestants pour les écrits des SS. Pères ne se trouve que sur leurs lèvres.

Digitized by Google

Je le demande maintenant avec confiance au lecteur, a-t-il prouvé sans réplique, comme il nous l'a promis à la page VI de sa préface, que les trois documents de Vilvorde sont faux; qu'il n'y a pas eu de Béguines en cette ville avant le commencement du XIIIe siècle; que Puteanus s'est trompé, que l'abbé Ryckel s'est trompé, que le Père Smet s'est trompé, que Mosheim lui-même s'est trompé, qu'il faut de gré ou de force en revenir à Lambert le Bègue?

Peut-être ne sera-t-il pas hors de propos de dire, avant de finir, un mot de ce que rapporte Gilles d'Orval de ce vertueux prêtre, instituteur des Béguines de Liége vers 1180. Voici les paroles de cet auteur : *Lambertus le Begues, quia balbus erat, de S. Christophoro dicebatur, a cujus cognomine mulieres et puellæ quæ castè vivere proponunt, Beguines gallicè cognominantur, quia ipse primus exstitit, qui eis præmium castitatis verbis et exemplo prædicavit.* (Voyez Chapeauville tome 2 pag. 126.) Pour ne rien cacher, ce témoignage est corroboré par celui de l'évêque Henri de Gueldres, qui en 1266 dit de l'institut des Béguines : *Jam dudum in civitate et diœcesi Leodiensi prima pullulavit;* (Voyez Fisen, *Sancta Legia* fol. 409); et par une histoire Ms de l'origine des Béguines de Liége par le chanoine Guillaume Fanius, citée par Coens (pag. 60). Je laisse de côté le Magnum Chronicum Belgii et autres écrits trop récents pour faire autorité.

Il se présente ici deux questions à examiner : d'abord si ces témoignages peuvent infirmer les trois diplômes de Vilvorde touchant la priorité des Béguines de cette ville; puis si le nom des Béguines vient de Lambert le Bègue. Le P. Smet et les autres écrivains de son sentiment soutiennent la négative sur les deux points, et cela surtout à cause de l'incontestable authenticité des trois documents invoqués.

A cet argument péremptoire on peut ajouter quelques autres raisons. Thomas Catimpré, qui écrivoit vers le même temps que Gilles d'Orval, dit avec la même assurance que celui-ci, (lib. 2 de Apibus cap. 51 vers la fin), que vers 1226 *in oppido Nivellensi... mulierum devotarum quæ Beghinæ dicuntur... religiositas inchoavit.* (1) L'autorité de Thomas vaut certes autant que celle de Gilles d'Orval; et voilà cependant qu'il fait commencer l'institut des Béguines à Nivelles, tandis que longtemps auparavant il y en avoit à Liége, à Tirlemont, etc. L'erreur de cet auteur montre, combien facilement Gilles d'Orval a pu ignorer qu'il existoit des Béguines à Vilvorde, ville dont toutes les particularités devoient bien moins être connues que celles de Liége, et de Tirlemont, alors très-considérables. La question de l'origine du nom ne semble

(1) Phalesius dans sa chronique, sous l'année 1207, nous dit : *Prima earum habitatio* [Beguinarum] *fuit juxta monasterium S. Bernardi ad Schaldim ubi multae numero dirigebuntur a monachis.* Que conclure de toutes ces prétendues priorités ?

Digitized by Google

pas présenter plus de difficulté. D'abord M. Hallmann lui-même (pag. 112) et avec lui plusieurs autres écrivains trouvent que Gilles d'Orval s'est probablement trompé sur l'origine du nom de Lambert le Bègue, parce qu'il n'est pas croyable que Lambert ait été un bon prédicateur, comme on le sait d'ailleurs, et qu'il ait bégayé en même temps, *quia balbus erat*, comme dit Gilles. En second lieu, l'histoire écrite par le chanoine Fanius et que Coens (pag. 57) au commencement du XVII siècle appelle déjà ancienne, contredit formellement Gilles d'Orval, et soutient que les Béguines ne durent pas leur nom à Lambert, mais que Lambert leur dut le sobriquet de *Beghot ;* voici ses paroles telles que je les trouve chez Coens (pag. 60) et chez M. Hallmann (pag. 9) : *Ingrata solutus compede* (Lambertus scilicet) *cum tutus esset numquam et contumeliosis scommatibus palam impeteretur* (*præcipue quod rem novam*, *insolentem*, *multis parum plausibilem*, *moliretur*, *quod*, *inquam*, *Beghinarum fuisset auspicatus domiciliorum*, *non sine contemptu et ludibrio Beghotum passim cognominabant*)... *Romam abiit.* Troisièmement, si on veut que Lambert ait porté le surnom de *le Bègue* avant d'instituer des Béguines à Liége, cette ressemblance fortuite de surnom et de nom ne peut-elle pas avoir donné lieu à des quolibets populaires, qui avec le temps aient donné le change sur la véritable origine des choses, et induit en erreur le chroniqueur d'Orval ? Une coïncidence pareille a eu lieu par rapport aux Jésuites. Combien de personnes croient, en effet, que ce nom dérive de *Compagnon de Jésus*, qualification que le Pape et leur instituteur, St-Ignace, leur ont officiellement donnée ? Et cependant il est bien avéré que ce nom provient de ce qu'ils desservoient l'église *del Gesù* à Rome, tout comme celui de *Paulistes* leur fut donné aux Indes à cause de leur séminaire de St-Paul. Quatrièmement, on ne peut pas raisonnablement nier (et je ne sache pas que quelqu'un le fasse) que le nom des Begards, puis appelés en Belgique Bogards, Bogaerds etc., ait la même origine que Béguines. Nous avons au reste là dessus un témoignage assez explicite dans un ouvrage ancien de Conradus de Monte puellarum, publié par Gretserus : *Vulgariter Begehardi*, *quoad viros*, *et Beginæ*, *quoad feminas nominantur ;* et c'étoit autrefois la tradition des Bogards de Belgique. Or je m'évertue en vain pour trouver un ordre, ou une secte quelconque, qui prenant le nom de son auteur, ait ajouté à ce nom la terminaison flamande ou thioise *aerd*. Je trouve des dénominations en *anus*, *inus*, *ista*, *ita*, etc. ; mais aucune en *aerd*, *ard*, *aert*, *art*. En revanche dans le savant Rapport de M. le professeur Bormans sur la langue flamande, (pag. 344 et suiv.) je trouve de très-sages considérations, qui me forcent d'admettre que *Begaerd* provient ou d'un adjectif ou d'un verbe ; d'un adjectif, il n'y en a pas qui y ressemblent ; mais nous avons l'ancien verbe anglo-saxon *Beggan*, *Bigan*, mendier ; d'où l'anglais actuel *to Beg* mendier, et *Beggar* mendiant. Cette étymo-

Digitized by Google

logie a déjà été donnée par plusieurs savants, tels que Du Cange, (Glossarium mediæ et infimæ latinitatis au mot *Begardus*) les Bollandistes, (tom. 3 d'avril fol. 872), Mosheim et Warnkœnig qui prétendent, non sans quelque raison, (Wachter dans son Glossarium est de leur avis) que *Beghan* a signifié aussi autrefois *prier avec instance*, etc. De plus il est certain que *Begard*, au moyen âge, signifioit, en Belgique, en France et en Allemagne, *mendiant*. Du Cange (loc. cit.) et Schilterus, dans son Glossarium Teutonicum, (fol. 95) en apporte d'anciens témoignages clairs et irrécusables. Ainsi comme *klapaerd* signifie un causeur de profession, *loopaerd* un homme accoutumé à courir (voyez Bormans pag. 347), *Begaerd*, *Begard* signifiera un homme accoutumé à mendier ou à prier. La signification du mot *Beguine* est assez éclaircie par cela seul : de plus nous trouvons dans l'inventaire de l'église de Noyon de 1419 clairement indiqué, que ce mot signifie une quêteuse : *Item una gallice* Gibecière *broderata pro ministerio Beguinæ faciendo*. Il me semble que ces considérations suffisent pour faire apprécier l'erreur de Gilles d'Orval.

Si l'on admet ces données, la demande est, si les Béguines belges ont reçu ce nom parce qu'elles se distinguoient par leur esprit de prière ou parce que dans le principe elles mendioient, ou étoient une réunion de mendiantes, rassemblées par quelque homme pieux, qui pour les soustraire aux dangers du vagabondage les avoit placées dans une demeure commune, où par leur travail elles auroient pu vivre dans la piété. Vu le peu de notions que nous ont laissées les anciens écrivains sur leur état d'autrefois, il est bien difficile de résoudre ce problème. Nous savons certainement que les Bégards et les Béguines, condamnées par Clément V, et d'autres personnes encore furent ainsi nommés parce qu'ils mendioient ; nous savons également que parmi les Béguines belges il y a eu de tout temps beaucoup de pauvres, qui vivoient du travail de leurs mains (voyez Constitutiones Beguinasii Gandensis à la fin du premier volume des Annales des Dominicains par Mamachi, et Ryckel et Coens passim); que les Bogards gagnoient leur vie, en s'occupant d'un métier, comme de tisser de la toile ou du drap, de faire des lunettes, etc. (voyez Heliot Hist. des Ordres Religieux édit. de 1792 tom. pag. 250); mais que nos Béguines ou nos Bogards aient positivement mendié (voyez le P. Smet Acta SS. Belgii tom. 5 pag. 106), ou qu'ils doivent leur origine à une maison de travail pour mendiants, c'est ce dont on ne trouve de trace dans aucun écrivain ancien. D'autre part, nous savons que les Bogards et plus particulièrement les Béguines se sont presque toujours fait remarquer par leur piété. Je laisse cependant au lecteur le choix entre l'opinion de Mosheim et celle de Du Cange, etc.

Faut-il ajouter un mot sur Ste Beggue, dont on a prétendu longtemps que les Béguines descendoient ? Le P. Smet dans sa dissertation, souvent citée, fait remarquer d'abord que, quand même

Digitized by Google

leur nom dériveroit de celui de cette Sainte, il ne faudroit pas en conclure que cette sœur de Ste-Gertrude fût leur fondatrice, parce que cette dérivation pourroit être de la façon de celle d'*Ursulines*, venant de Ste Ursule; ensuite qu'il est constant que Ste-Beggue a fondé de véritables religieuses, et qu'elle ne paroît pas avoir eu le temps de faire d'autres fondations. Cependant le même écrivain, surtout dans ses Personnages Saints et Illustres des Pays-Bas, ne veut pas qu'on tire delà une conclusion stricte. Je crois que la considération, présentée plus haut sur le nom des Bogards, permet d'être un peu moins réservé que le P. Smet. Toutefois je soutiens que les Béguines vénèrent Ste-Beggue, avec beaucoup de raison, comme leur patronne; d'abord parce que leur genre de vie ressemble jusqu'à certain point à celui de Ste-Beggue, puis parce que l'archevêque de Malines, Jacques Boonen, et le légat apostolique, le comte Jean François de Guidiis à Balneo, la leur ont assignée pour patronne en 1626. (Wichmans Brabantia Mariana pag. 517).

Je crois pouvoir terminer cet article en disant, que de l'examen de la brochure de M. Hallmann, il ressort assez clairement combien on se trompe en croyant que tous les ouvrages historiques qui viennent de l'Allemagne sont solides, et le fruit de grandes recherches. Ce n'est là cependant qu'une idée trop répandue, et à laquelle M. Hallmann doit sans doute d'avoir vu cité son livre assez favorablement par un belge distingué par son savoir. Mais voici comment le savant Augustin Theiner, allemand lui-même, parlant des absurdes éloges, donnés dans la publication française, *l'Université catholique*, à l'ouvrage de Paul Ranke sur les Papes, flétrit cet engouement dans la préface de son excellent livre : *Schweden und seine Stellung zum heiligen Stuhl unter Johann III, Sigismund III und Karl IX* (1). *Cette école*, dit-il, *pense dans son enthousiasme aveugle que chaque ouvrage allemand, pourvu qu'il sorte des presses de Berlin, de Kœnigsberg et de Leipzig, doit être un chef-d'œuvre parfait, infailliblement destiné de sa*

(1) M. Augustin Theiner a entrepris depuis quelques années l'histoire des efforts, faits par le Saint-Siége pour ramener à l'unité catholique les peuples du nord. A cette fin les principales archives de Rome ont été mises à sa disposition, et c'est appuyé sur leur témoignage irréfragable qu'il révèle mille détails inconnus des plus intéressants. J'ai sous les yeux la partie qui regarde la Suède, divisée en deux volumes, dont le second ne contient presque que des pièces justificatives. Je crois que personne ne révoquera en doute que l'histoire ecclésiastique de ce pays et des pays avoisinants par l'évêque luthérien de Seeland, l'illuminé Münter, est d'une paleur excessive vis-à-vis de l'ouvrage de Theiner. Je ne sache pas que cet ouvrage ait été traduit en français; il le seroit cependant avec beaucoup de succès et d'utilité. On dit que feu le roi de Prusse s'est donné beaucoup de peine pour empêcher la publication de Theiner. On comprend bien pourquoi; après la Suède, la Norwège et le Danemarck, viendra le tour de la Prusse.

Digitized by Google

nature à rendre plus pénétrant et plus fécond le jugement de la jeune France, s'applaudissant d'être elle-même régénérée et de régénérer les autres. Et c'est ainsi que les ouvrages les plus perfides, les plus vains, et les plus faux dans l'exposé des faits, reçoivent de la part du public l'accueil le plus favorable.

DE L'EXISTENCE ET DE L'INSTITUT DES JÉSUITES,

PAR LE R. P. DE RAVIGNAN, DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Bruxelles 1844, vol. in-32, prix 50 c.

La Société de Jésus a cela de commun avec l'Eglise universelle, que, depuis son origine jusqu'aujourd'hui, elle n'a jamais cessé d'être persécutée. Nous ignorons à quelle époque elle a joui d'un repos complet. Le P. de Ravignan nous rappelle que c'est précisément ce que S. Ignace avoit demandé à Dieu. Le saint fondateur « entendoit si bien, dit-il, que les soldats de sa Compagnie fussent de véritables disciples du Dieu crucifié, que durant sa vie, tous ses historiens l'attestent, il pria instamment le Seigneur pour que la Société fût toujours persécutée : il a été bien exaucé, on doit en convenir. »

Un autre caractère de la Société, c'est de souffrir sans se plaindre. Elle a voulu marcher sur les traces de Celui dont elle tient son nom. Rarement elle répond aux accusations, aux outrages dont on l'accable; rarement elle se justifie.

Il est cependant des circonstances où il y a devoir de parler. Il s'agit parfois d'intérêts si graves, si généraux, ou bien les erreurs qu'on cherche à répandre sont d'une nature si dangereuse, que le silence deviendroit une sorte de lâcheté et de scandale. Mais il y a surtout obligation de détromper le public, lorsqu'on peut espérer raisonnablement de le faire avec fruit. Et telle est sans doute la position du P. de Ravignan, orateur puissant, prédicateur généralement admiré et aimé, et qui réunit autour de sa chaire à N.-D. de Paris des milliers de jeunes gens que sa parole subjugue et entraîne. Si quelqu'un est capable de se faire entendre aujourd'hui, d'exercer une salutaire influence sur tant d'esprits éclairés, c'est sans doute le P. de Ravignan. Les merveilles qu'avec l'aide de Dieu il a opérées l'année dernière aux fêtes de Pâques, et cette communion générale de Notre-Dame, où l'on voyoit près de 3,000 hommes se présenter à la Table sainte, les maintes jointes, le front baissé, et en revenir dans l'attitude du recueillement (*voir notre Livr.* 109 *p.* 42), prouvent qu'il existe en France, et particulièrement à Paris, un bon nombre de personnes honorables prêtes à écouter la

Digitized by Google

vérité quand on sait la leur présenter avec autorité; et nous ne doutons pas que l'apologie que nous offre le P. de Ravignan aujourd'hui, ne détruise une foule de préjugés. La franchise qu'il joint à un admirable talent, ne contribuera pas peu à lui concilier les esprits et à guérir d'injustes préventions. En effet, il n'a rien de caché, il fait connoître la Société dans sa vie intérieure et dans sa vie publique, il traite successivement les points les plus délicats, celui de l'obéissance, celui des doctrines, du noviciat, etc.; il répond à toutes les objections, il examine les accusations avec sang-froid; et plût à Dieu que les ennemis de la Société de Jésus montrassent tous autant de candeur et de sincérité! On finiroit par s'entendre de part et d'autre, et la plupart des préjugés tomberoient. Mais la guerre qu'on fait aux jésuites aujourd'hui, est une guerre déloyale, une guerre hypocrite. On n'attaque les jésuites que comme les postes avancés du camp catholique, comme la milice du Saint-Siége. Et s'il n'y avoit pas de jésuites, qui pussent en apparence justifier ces attaques, on s'en créeroit, on en feroit sortir de dessous terre, comme on l'a fait en Belgique du temps de Guillaume I.

Le P. de Ravignan divise son ouvrage en quatre chapitres ou parties.

Il entre d'abord dans tous les détails au sujet des exercices spirituels en usage dans la Compagnie de Jésus, ouvrage de S. Ignace et dont la pratique forme le cœur du jésuite. Le P. de Ravignan avoue que ces exercices sont en quelque sorte l'âme de l'institut, qu'ils ont créé la Société et qu'ils la maintiennent; et c'est pour cela qu'il en parle, qu'il les fait connoître et qu'il les considère dans la pratique et dans leurs effets. Ici, il ne dispute pas, il ne fait pas de polémique; il raconte, il expose, il présente une analyse exacte et approfondie du livre des exercices.

Il en fait autant pour les Constitutions et les règles de la Compagnie; c'est la partie la plus longue et la plus considérable du livre. Pour les justifier, il ne fait aussi que les exposer simplement. Après quelques réflexions générales sur ces lois si sages, si fortes, si bien liées les unes aux autres, il nous les montre successivement dans le noviciat de la Société, dans les études, dans la troisième année de probation, dans les divers ministères que remplissent les jésuites, dans le gouvernement de la Compagnie, et surtout dans le vœu d'obéissance. En parlant du noviciat, le P. de Ravignan se rappèle avec bonheur le temps qu'il y passa. « On me pardonnera, dit-il, en parlant de ce temps déjà bien de moi (1), d'y retrouver mes plus doux souvenirs; alors s'accomplirent les jours les plus heureux de ma vie. Berceau chéri de mon enfance religieuse, creuset laborieux de mon âme, épuration féconde de l'intelligence et du cœur, non je ne vous oublierai jamais. »

---

[1] Le P. de Ravignan entra dans la Société en 1823.

Digitized by Google

L'article des études lui fournit l'occasion de parler des hommes de talent et de génie que la Compagnie a produits. Il termine ce petit tableau par la réflexion suivante : » On porte à plus de 12,000 le nombre des écrivains jésuites : nous aimons mieux nous rappeler nos 800 martyrs immolés pour la foi, nos 8,000 missionnaires, dont la vie précieuse devant le Seigneur s'est consumée dans les travaux du zèle parmi les sauvages et les infidèles, et ces Pères, ces Frères vénérés et chéris dont l'Eglise a canonisé la sainteté et qu'elle a solennellement placés sur les autels. »

On suit avec intérêt le P. de Ravignan dans tous ces détails, et on l'écoute surtout volontiers quand il nous parle de ce qu'il a éprouvé lui-même, en passant par ces exercices si multipliés de la vie jésuitique. Quel charme, lorsque nous voyons le grand orateur, le célèbre prédicateur de Notre-Dame, regretter cette *troisième année de probation*, cette dernière année d'épreuve et de préparation, pendant laquelle il lui fut tout au plus permis de faire quelques catéchismes aux petits enfans, d'annoncer l'évangile à quelques pauvres habitans des campagnes ! « Je me reporte, dit-il, avec bonheur, je l'avoue, à ce temps où il me fut donné d'évangéliser quelques pauvres populations des montagnes : je l'ai bien souvent regretté depuis; bien souvent l'apostolat des grandes villes a contristé mon esprit et fatigué mon cœur; et la jeunesse, que j'ai le bonheur de voir si souvent rassemblée autour de la chaire sacrée, me pardonnera ce souvenir et ce regret, quand je lui dirai, dans toute la sincérité de mon âme, qu'elle ne m'a jamais donné que des consolations. »

Enfin le jésuite est formé, toutes les épreuves sont terminées. Après quinze ou seize années d'apprentissage et de travaux variés, il est admis à prononcer ses derniers vœux; il reçoit, d'après sa capacité, le grade de *prêtre profès* de la Compagnie, lequel est le plus élevé, ou celui de *coadjuteur spirituel*. Alors, tout est égal pour lui ; il est indifférent à tous les lieux, à tous les emplois, à toutes les situations. « Il ne repoussera loin, par une dénégation invincible, que les honneurs et les dignités. » Pour tout le reste, il ne refuse rien, il accepte tout, il se dévoue sans exception et sans retour. » La classe de septième, au collége, la pénible surveillance du jour et de la nuit entre les murs d'une salle d'étude ou d'un dortoir ; la Chine, les Indes, les sauvages, les infidèles ; l'Arabe, le Grec ; les républiques, les monarchies ; l'ardeur des Tropiques, les glaces du Nord ; l'hérésie, l'incrédulité ; les campagnes, les cités ; les résistances sanglantes du barbare, les luttes polies de la civilisation ; la mission, le confessionnal ; la chaire, les recherches studieuses ; les prisons, les hôpitaux, les lazarets ; l'honneur, l'ignominie ; la persécution, la justice ; la liberté, les cachots ; la faveur, le martyre ; pourvu que Jésus-Christ soit annoncé, la gloire de Dieu proclamée, les âmes sauvées, tout est pour le jésuite d'une égale indifférence. »

Digitized by Google

Nous voudrions pouvoir copier tout entier le paragraphe consacré au gouvernement de la Compagnie, mais surtout celui où le P. de Ravignan nous décrit la *journée du jésuite*. On est au couvent avec lui; on assiste au réveil; on entend le pieux salut *Benedicamus Domino* du frère *Excitateur;* on suit les Pères dans la chapelle au pied du très-saint Sacrement; on rentre dans la cellule avec eux pour faire l'heure de méditation. Quelle journée bien commencée! Déjà le jésuite a consacré une heure et demie à de pieux exercices, à la prière, à l'adoration, à l'oraison, à la contemplation, à l'union avec Dieu, et il n'est encore que cinq heures et demie. La cloche de l'*Angelus* l'appèle alors dans l'église; il offre le saint Sacrifice; après l'action de graces terminée, commence le cours des occupations journalières. Ces occupations varient beaucoup. Midi arrive; un quart d'heure est employé à l'examen de conscience sur la matinée: puis on descend au réfectoire; le silence, la lecture assaisonnent un frugal repas, qui dure une demi-heure. On visite ensemble le saint Sacrement; on se réunit ensuite pour la récréation. On se quitte après trois quarts d'heure. On retourne au silence, au travail, et le plus souvent au confessionnal. On saisit quand on peut le temps de la prière et de l'office divin. A sept heures, le souper réunit les habitans de la maison; quelques instants de récréation suivent encore. A huit heures un quart, les litanies des Saints se récitent en commun dans chapelle; chacun se retire alors dans sa chambre et consacre seul une demi-heure à la lecture spirituelle et à l'examen de conscience. A neuf heures on sonne le repos et tout le monde se couche, à l'exception de ceux qui ont obtenu des supérieurs la permisssion de prolonger le travail ou la prière.

Le P. de Raviguam termine ce chapitre par l'article de l'obéissance qu'il traite avec un soin particulier, parce que c'est ce point qui sert de prétexte aux plus graves accusations. Ce paragraphe est surtout remarquable. Nous le recommandons spécialement au lecteur. Malheureusement, pour comprendre l'obeissance du jésuite, il faut comprendre la perfection chrétienne, il faut comprendre cette mort spirituelle, cette mort à soi même que recommande le Sauveur, et St-Paul après lui. Si le monde comprenoit cela, il sauroit que le religieux qui obéit, qui fait le sacrifice de sa volonte, est le plus libre de tous les hommes.

Le P. de Ravignan fait observer avec raison, dans une note, que l'obéissance religieuse est aujourd'hui essentiellement libre et volontaire. Le vœu n'a plus de force ni de valeur aux yeux de la loi; le religieux ne sauroit être contraint par aucune autorité extérieure et civile à l'accomplissement de ses devoirs, comme il pouvoit l'être autrefois. La conscience est aujourd'hui son seul maître et juge. Il conserve donc légalement toute sa liberté, et à aucun instant son obéissance ne sauroit être forcée.

Le troisième chapitre est consacré aux doctrines de la Com-

Digitized by Google

pagnie. On y apprend qu'elle n'a pas de doctrines propres, mais qu'elle suit celles qui sont le plus communément autorisées dans l'Eglise. On y évite cette diversité d'enseignement et d'opinion qui détruit l'union et qui devient souvent la ruine de la vérité; mais elle n'a rien d'exclusif, rien qui constitue une doctrine singulière et propre. Elle suit et adopte ce qu'il y a de plus approuvé dans l'Eglise, ce qui est la voix commune des docteurs, et en particulier de S. Thomas d'Aquin. Mais elle a un esprit propre, comme toutes les sociétés religieuses en ont un. Le sien, qui est un esprit de zèle pour le salut des âmes, la porta toujours à défendre les vrais principes qui protégent contre tous les excès et maintiennent dans leurs justes droits la liberté et la raison humaines.

Le quatrième et dernier chapitre traite des missions de la Compagnie. C'est un exposé rapide et substantiel de ce qu'elle a fait, dans les différentes parties du monde, pour la propagation et pour la défense de la foi. S. Ignace comptoit à peine dix prêtres réunis sous son obéissance ; il dut en envoyer trois en Allemagne, pour les opposer à Luther et aux autres hérétiques de cette époque. L'Angleterre, le Portugal, l'Italie, l'Espagne se partagèrent les autres; et pour commencer dès l'origine les travaux de l'apostolat lointain, il y en eut un qui partit pour les Indes, un seul: il est vrai qu'il se nommoit François-Xavier. Ce fut lui qui fraya dans cette vaste contrée, aux Moluques et au Japon tant de routes nouvelles à l'Evangile. Il eut le singulier bonheur de rendre à l'unité catholique plus de peuples et d'empires que la réforme ne lui en arracha jamais. Il convertit cinquante-deux royaumes, arbora l'étendard de la croix sur une étendue de trois mille lieues, il baptisa de sa main près d'un million de mahométans ou d'idolâtres, et tout cela en dix ans! Les Indes, le Japon se couvrirent d'églises. La Compagnie de Jésus alimentoit sans cesse par de nombreux renforts ces missions fondées et soutenues au prix du sang et des souffrances de ses enfans. Le P. Ricci affronta le premier le sol inhospitalier de la Chine, et après des peines infinies, parvint à en ouvrir l'entrée aux prédicateurs de l'Evangile. Là il se forma de nombreuses chrétientés comme aux Indes. La Compagnie travailla avec le même zèle à conquérir au christianisme les îles de la Sonde, le Thibet, le Mogol, la Tartarie, la Cochinchine, le Camboge, le pays de Malaca, Siam, le Tonquin, la Syrie, la Perse et d'autres contrées encore. Ce qui formoit un ensemble de 145 établissemens de missionnaires jésuites sur la surface de l'Asie. Les conquêtes de la science marchoient du même pas que celles de la foi. Le commerce, l'industrie, la médecine, comme l'astronomie et la physique ont dû aux jésuites d'utiles découvertes. Le monde a oublié cela; le ciel qui n'oublie pas, a donné à ces pauvres religieux la seule récompense qu'ils ambitionnoient. Trois ou quatre cents peuples divers évangélisés par leur zèle, deux ou trois millions de martyrs qu'ils formèrent en mêlant leur sang à

Digitized by Google

celui de leurs disciples; deux cents millions d'infidèles convertis dans l'espace parcouru de deux siècles : voilà leurs œuvres; et pour ces œuvres le ciel seul a des couronnes.

Dès l'origine de la Société, ils allèrent également planter la croix dans les sables brûlans de l'Afrique. Les missions de l'Abyssinie, du Congo, d'Angola, de Mozambique ont duré la plupart jusqu'à la suppression de la Société au siècle dernier.

Et que dirons-nous du Nouveau-Monde, de l'Amérique? Là, sans compter les noviciats et les colléges, la Société comptoit, lors de la suppression, 128 missions, dont 35 pour le Brésil, 30 pour le Maragnon, 10 pour le Chili, 3 pour la Nouvelle-Grenade, 10 pour le Mexique, y compris la Californie, le Guatemala, etc., 12 pour le Paraguay, l'Uraguay, le Quito; 8 dans l'Amérique septentrionale, chez les Hurons, les Algonkins, les Illinois, à la Nouvelle-Orléans, etc.; 8 à la Martinique, à la Guadeloupe, à Cayenne, etc.

» Qu'elle est belle, s'écrie le P. de Ravignan, cette œuvre de l'apostolat sur les rives inhospitalières et lointaines! L'âme si forte et si tendre de Fénélon l'avoit ambitionnée; et moi-même, ô mon Dieu! me sera-t-il permis de le rappeler? je l'ai prononcé ce vœu sacré que prononce le religieux profès de la Compagnie, d'aller en tous les lieux, parmi tous les genres d'infidèles, au moindre signe de la volonté du Souverain Pontife, et de partir sans demander l'argent nécessaire au voyage. Hélas! d'autres ont été jugés plus dignes de cette mission bienheureuse. Et vos desseins sur moi, ô Seigneur, ont été de me retenir sur cette vieille terre de ma patrie, au sein d'une civilisation malade pour avoir abusé de tous les biens, parmi des frères qui ont désappris la langue que je dois leur parler. Vous m'avez donné pour partage la lutte à soutenir contre le mensonge et la calomnie! Au moins dans les missions l'on meurt, et tout est fini avec la terre. Ici il faut mourir chaque jour, et chaque jour passer de la mort aux angoisses de la vie. Croix pesante, mais croix bénite, comme toutes celles qui viennent de la main du Seigneur, je vous porterai avec résignation et avec amour tant qu'il plaira au Ciel de vous imposer à ma foiblesse! »

Cette analyse peut donner une idée du livre du P. de Ravignan; mais il faut le lire tout entier; de semblables tableaux ont un ensemble qu'il est impossible de reproduire en abrégé. L'édition que nous annonçons, ne coûte presque rien; il sera facile de la faire circuler partout. Les familles chrétiennes ont intérêt à connoître ces détails; il faut qu'elles soient armées contre les mensonges et les calomnies de tant d'ennemis qui nous environnent.

Digitized by Google

PRÉCIS DE PHYSIOLOGIE HUMAINE,

pour servir d'introduction aux études de la philosophie et de la théologie morale, suivi d'un abrégé d'hygiène pratique; ouvrage destiné au clergé et aux séminaires. Par P.-J.-C. Debreyne, docteur en médecine de la Faculté de Paris, professeur particulier de médecine pratique, prêtre et religieux de la Grande-Trappe. Avec cette inscription : Γνῶθι σεαυτόν, *Connois-toi toi-même.*
Bruxelles 1844, vol. in-12 de 464 pages, pr. 2 frs. 50.

Nous avons à rendre compte de deux ouvrages du P. Debreyne, tous deux réimprimés dans notre pays et destinés à l'usage du clergé et des séminaires. Nous commençons par la *Physiologie*, quoiqu'elle ait été publiée en second lieu.

L'auteur attache une haute importance à l'étude de l'homme physique; et quoique à cet égard nous soyons d'accord avec lui, nous croyons cependant qu'il pousse la chose un peu loin, et qu'ici le médecin l'emporte sur le religieux et le philosophe chrétien.

« L'influence du physique sur le moral, dit-il, est tellement prononcée, que l'on peut croire possible la solution du problème suivant : L'homme physique étant donné, déterminer l'étendue et la mesure de ses facultés intellectuelles, morales et affectives; la nature de ses talens, son caractère, ses goûts, ses penchants, ses passions; et, jusqu'à un certain point, ses vertus et ses vices, c'est-à-dire, leurs fortes et prochaines dispositions. « La philosophie a » eu tort, a dit Dupaty, de ne pas descendre plus avant dans » l'homme physique; c'est là que l'homme moral est caché : » l'homme extérieur *n'est que la saillie de l'homme intérieur.* » C'est donc, ajoute l'auteur, l'étude de l'homme extérieur qui nous introduit dans le sanctuaire de l'homme intérieur ou de la conscience. C'est donc la médecine, la physiologie ou la science de l'homme ou de la nature humaine, car tout cela est la même chose, c'est donc, disons-nous, la physiologie qui nous donne la clef du cœur humain, *et qui nous révèle l'homme tout entier*, c'est-à-dire, l'être physique, intellectuel, moral et social. Ces principes sont vrais, incontestables, irréfutables, parce qu'ils ressortent de la nature même des choses ou de la nature de l'homme. »

Ce qui suit est encore plus fort; mais nous devons nour arrêter, de peur d'allonger trop notre article. Nous comprenons le but de l'auteur : il veut nous persuader que *la physiologie est le plus sûr et le plus puissant appui de la théologie morale;* et il le dit même ouvertement.

Avant de juger cette prétention, voyons ce que la physiologie nous apprend.

Digitized by Google

La physiologie (le mot étant pris dans le sens restreint qu'il a dans cet ouvrage) est la science des phénomènes de la vie humaine. La vie se manifeste diversement d'après la nature des organes ou des appareils. Les uns servent à nourrir le corps; les autres à la conservation de l'espèce; un troisième ordre nous est nécessaire pour nous mettre en communication avec le monde extérieur. De là trois parties différentes qui déterminent la division de l'ouvrage. L'auteur nous présente cette division dans un tableau, où l'on voit sommairement toute la science. La première partie comprend les organes que nous avons placés à la fin, c'est-à-dire, ceux qui nous mettent en relation avec le monde. La deuxième comprend les organes qui servent à la nutrition, et la troisième ceux qui ont pour objet la conservation de l'espèce.

La théologie étant la science de Dieu et des choses divines, des dogmes et des préceptes religieux, intéresse l'homme directement dans ses organes de relation, sans lesquels en effet cette science n'existeroit pas pour nous. Quant aux deux autres ordres d'organes, on ne voit pas qu'il soit absolument nécessaire d'en connoître les fonctions, ni comment cette étude se lie si étroitement à celle de la théologie. Peut-être même certains détails sont-ils passablement déplacés ici. On se trompe, selon nous, quand on s'imagine que les élèves du sanctuaire peuvent, à cet égard, être assimilés à ceux qui étudient la médecine ou la chirurgie. Les faits qu'il leur est utile de connoître, pour l'administration des Sacremens, ne demandent pas de semblables descriptions. Et tout ce qui est de trop en cette matière, ne peut qu'être nuisible. Si Dieu accorde des grâces particulières, des grâces d'état, pour nous faire échapper aux dangers qui se présentent nécessairement sur notre route, ce seroit une témérité d'attendre le même secours pour les dangers que nous allons chercher. Dans tous les cas, nous ne saurions approuver l'usage d'une langue vulgaire pour un livre destiné au clergé et consacré à un semblable genre de faits. Comme il nous faudra revenir sur ce point, quand nous aurons à juger le premier ouvrage de l'auteur, nous n'insisterons pas là-dessus aujourd'hui.

Au surplus, ce qui prouve qu'il ne suffit pas d'étudier et de connoître l'homme physique pour connoître l'homme intérieur, c'est que les médecins et les physiologistes les plus instruits ne nous présentent généralement rien de satisfaisant en philosophie. Et si les philosophes qui ont voulu juger l'homme intérieur, l'homme moral, sans se donner la peine d'étudier suffisamment l'homme physique, se sont donné un grand désavantage et sont tombés dans des erreurs graves, les physiologistes qui ont prétendu nous faire connoître l'homme intérieur par l'homme physique, se sont généralement trompés davantage. D'où vient que la plupart des médecins philosophes sont matérialistes? Cela ne vient-il pas précisément de ce qu'ils s'occupent trop de la matière, de ce qu'ils cherchent l'homme tout entier dans la matière, de ce qu'ils veulent

Digitized by Google

expliquer tous les phénomènes intellectuels par l'homme physique? Le danger est de donner la physiologie pour tout et unique appui à la philosophie, et de proclamer, comme fait le P. Debreyne lui-même dans son avant-propos, *qu'elle nous donne la clef du cœur humain et qu'elle nous révèle l'homme tout entier.*

Nous ne saurions donner plus de poids à notre observation, qu'en montrant que les docteurs les plus sincèrement religieux et catholiques, tels que l'auteur et M. Blaud de Beaucaire, qui ont attaché trop d'importance à la physiologie, se sont trompés eux-mêmes et n'ont pu s'empêcher de tomber dans l'exagération.

Remarquons en premier lieu que, dans le *Précis de Physiologie* du P. Debreyne, il n'y a pas même un ensemble parfait, un tout bien coordonné; et qu'ici ce n'est pas seulement le philosophe chrétien, mais encore le docteur, le médecin, qui est en défaut. Selon lui, l'influence du physique sur le moral est tellement prononcée, *que l'homme extérieur n'est que la saillie de l'homme intérieur;* c'est-à-dire, qu'on n'a qu'à connoître, qu'à voir l'homme physique, pour « déterminer l'étendue et la mesure de ses facultés intellectuelles, morales et affectives; la nature de ses talents, son caractère, ses goûts, ses penchants, ses passions, et, jusqu'à un certain point, ses vertus et ses vices. » Voilà bien, ce semble, la phrénologie admise avec toutes ses conséquences: *L'homme physique n'est que la saillie de l'homme moral!* Cependant, l'auteur rejète le système de Gall bien loin. Ce n'est, dit-il, qu'un système de déception et de mystification; c'est une science menteuse, une œuvre fataliste, anti-chrétienne et anti-sociale; il le compare au mesmérisme, au magnétisme animal, à la mégalanthropogénésie et à l'homœopathie.

Voici un de ses raisonnemens sur cette matière.

L'encéphale, c'est-à-dire, le cerveau pris en masse, est un organe multiple; il se compose des quatre parties suivantes: les deux hémisphères cérébraux ou le cerveau proprement dit, le cervelet, les tubercules quadrijumeaux, et la moëlle allongée. De ces quatre parties, la première seule est l'organe de l'intelligence; les autres président à la locomotion, à la vue, aux mouvemens de la respiration. Il y a plus: les hémisphères *tout entiers* ne sont pas même nécessaires à l'intelligence; on peut en retrancher, soit par devant, soit par derrière, soit en haut, soit par côté, une certaine étendue, sans que l'intelligence soit perdue. Une portion assez restreinte de ces hémisphères suffit donc à l'exercice de l'intelligence. — D'un autre côté, les passions, les affections n'ont pas leur siége dans le cerveau, mais dans les viscères, dans les entrailles, dans le système nerveux des ganglions. — Comment donc la tête, le crâne pourroit-il figurer le talent, l'aptitude, l'inclination, etc.?

Admettons ce raisonnement sans l'examiner. Il repose sur des faits qu'il faudroit examiner avant tout. Mais appliquons-le au système de l'auteur, et voyons la conséquence. Si les hémisphères cé-

Digitized by Google

rébraux sont seuls l'organe de l'intelligence, si une partie assez restreinte de cet organe suffit à l'exercice de nos facultés intellectuelles, si nos passions et nos affections ont leur siége dans les viscères, de quelle manière l'*homme physique* ne sera-t-il *que la saillie de l'homme intérieur?* Quelle est la partie extérieure du corps qui nous fera connoître l'étendue et la mesure de nos facultés intellectuelles, morales et affectives? Si ce n'est pas la tête, quel organe sera-ce?

A cette question, il est vrai, le P. Debreyne nous répond qu'il admet la théorie de l'angle facial de Camper. Comme ce système est déjà vieux, nous nous dispensons de l'exposer. Il consiste, comme on sait à faire partir du front au menton une ligne verticale, qui tombe perpendiculairement sur une autre ligne horizontale tracée dans la direction de la base du crâne. Cela fait, plus le front sera saillant, plus l'angle formé par la rencontre des deux lignes sera ouvert. Or plus cet angle sera ouvert, plus il y aura d'intelligence dans l'individu; au contraire, plus cet angle sera aigu, moins il y aura d'intelligence et de talent. Voilà, dit l'auteur, à quoi doit se réduire toute la science phrénologique.

Mais il ne voit pas que ce n'est pas expliquer du tout ce qu'il dit de l'influence du physique sur le moral. L'angle facial fait-il connoître nos divers talens, nos goûts, nos caractères, non penchants, nos passions, nos vices, nos vertus? Quel rapport y a-t-il entre l'angle facial et nos viscères, siége de nos affections et de nos passions?

Sans doute il n'est pas démontré que chacune de nos facultés ait son organe particulier. Nous dirons à ce sujet, avec le célèbre Cuvier, que « quoique cette doctrine (celle de Gall) n'ait rien de contraire aux notions générales de la physiologie, on sent aisément qu'il faudroit encore bien des milliers d'observations, avant que l'on pût la ranger dans la série des vérités généralement reconnues (1). » Mais s'il faut admettre, que l'*homme physique n'est que la saillie de l'homme intérieur*, comment rejeter l'organologie de Gall? Comment nier la multiplicité des organes cérébraux et leur distribution en divers endroits, selon leurs espèces? Comment l'*homme physique est-il la saillie de l'homme moral*, si les différences de ces divers organes ne sont pas assez sensibles, pour être aperçues dans l'homme vivant par le moyen des formes du crâne?

Mais en voilà assez sur le défaut d'ensemble et d'unité dans la *Physiologie* du docteur Debreyne. Disons maintenant un mot de la partie philosophique de l'ouvrage.

---

[1] *Histoire des progrès des sciences naturelles*, T. I. p. 112 et suiv. L'auteur, dans un passage emprunté à M. Magendie, dit que Cuvier « n'a jamais parlé de la phrénologie qu'avec dédain. » On voit que c'est une erreur.

Digitized by Google

Arrivé aux fonctions vocales de l'homme, l'auteur traite assez longuement de la parole, et il la considère un instant au point de vue philosophique et métaphysique. Il est vrai qu'il ne nous présente rien de nouveau, et qu'il se contente d'adhérer, comme M. Blaud de Beaucaire, au système de M. de Bonald. S'il l'avoit du moins fait avec connoissance de cause! Mais ici se découvre le manque d'études philosophiques de l'auteur; ici nous voyons qu'il ne suffit en aucune manière d'être physiologiste, de connoître bien l'homme physique, pour bien juger l'homme intérieur.

M. de Bonald fait venir nos premières connoissances de l'extérieur. D'après lui, nous ne savons rien, nous apprenons tout; l'instruction et les lumières nous arrivent par le canal des sens, par l'ouïe, par la parole. Le P. Debreyne expose cette opinion, en s'appuyant de plus sur un passage du 2e volume de l'*Essai sur l'indifférence* par M. de La Mennais, passage qu'il appelle très-beau, et sur quelques autres écrivains. Sa conclusion est: « Il paroît donc enfin démontré que l'homme a reçu à la fois primitivement *et les idées et les termes, la parole et l'intelligence.* » Aussi déclare-t-il *le système des idées innées renversé;* et il le déclare au nom de M. de Bonald.

Mais M. de Bonald n'est pas tout-à-fait aussi absolu. Averti et combattu sur ce point par son ami M. le vicomte de Maistre, il n'a pas entièrement rejeté les idées innées; il les a au contraire formellement admises, en les expliquant à sa manière. Et quoique cette explication semble loin d'être satisfaisante, il n'en est pas moins vrai que M. de Maistre s'en contenta, se félicitant « de voir le célèbre auteur de la *Législation primitive*, rangé *enfin* parmi les plus respectables défenseurs des idées innées. » (*Soirées*, T. I. p. 149, note) Il importoit au P. Debreyne de montrer le système de M. de Bonald avec cette modification. Il lui importoit davantage à lui-même de ne pas adhérer à une prétendue doctrine qui *renverse le système des idées innées*, parce qu'après cela il lui est impossible de ne pas tomber dans le sensualisme. Or le clergé, à qui il présente son ouvrage, se gardera bien de le suivre dans cette voie. On sait trop bien aujourd'hui, que le sensualisme est proche parent du matérialisme, et qu'il y conduit par une pente assez rapide.

Ces observations pourront suffire. Nous les avons jugées nécessaires, parce que l'ouvrage est *spécialement destiné* aux Ecclésiastiques et aux séminaires.

Digitized by Google

SITUATION ACTUELLE DE L'ÉGLISE.

Discours prononcé par S. Em. le cardinal Pacca, doyen du Sacré-Collége, à l'ouverture de l'Académie de la Religion catholique à Rome en 1843. (1)

C'est avec un véritable plaisir, illustres académiciens, que je me suis chargé d'ouvrir, cette année, le cours de vos savantes dissertations. Je suis heureux de venir vous féliciter des travaux littéraires que vous avez entrepris pour la défense de notre sainte Religion catholique. Vous avez su unir la force du raisonnement à la richesse de l'érudition pour combattre et détruire les accusations mensongères et odieuses que l'hérésie et le schisme ont multipliées contre les souverains Pontifes, en représentant comme les tyrans et les oppresseurs des nations ceux qui ont été les bienfaiteurs de l'humanité, les véritables auteurs de tant de bienfaisantes institutions chrétiennes et civiles, dont des étrangers ont osé s'attribuer injustement l'honneur, comme si c'étoit leur propre ouvrage. Puissé-je inspirer en même temps à votre courage une nouvelle ardeur dans cette glorieuse et utile entreprise!

On ne peut se le dissimuler : dans les diverses parties de l'Europe, la Religion catholique est attaquée ou à force ouverte, ou par une perfidie secrète et d'obscures machinations; mais du sein de ce ténébreux et effrayant horizon s'échappent quelques rayons lumineux, présage consolant d'un avenir meilleur et plus heureux.

J'essaierai donc, pour vous indiquer le but où doivent tendre vos travaux, de vous retracer les principales vicissitudes de l'Eglise catholique dans ce siècle, de vous dépeindre, avec la situation actuelle de cette même Eglise, celle des sectes dissidentes, et de vous proposer les conjectures que l'on peut former sur l'avenir, conjectures que m'inspirent et le long séjour que j'ai fait en différentes contrées de l'Europe, et les nombreux rapports que j'ai eus avec des hommes, des savans, des ministres même attachés aux diverses erreurs opposées à la foi catholique, et enfin l'expérience recueillie dans un temps aussi fécond que le nôtre en grands événemens : ils se sont succédés si rapidement, qu'en peu d'années nous pouvons nous flatter d'avoir vécu plus d'un siècle.

Vous ne donnerez à ces conjectures que le degré d'importance et

[1] Ce tableau intéressant, véritable document historique, nous a été demandé par plusieurs de nos abonnés. Notre propre intention étoit de le publier, dès l'instant qu'il a paru, et c'est faute de place que nous l'avons remis de mois en mois. Nous le donnons enfin pour clore notre dixième volume.

Digitized by Google

de probabilité que vous jugerez convenable; pour moi, je m'appliquerai ces paroles du prophète Joël : *Seniores vestri somnia somniabunt*, vos vieillards auront des songes (ch. II, 11).

Quand j'arrivai en Allemagne, en 1786, on pouvoit dire que les Eglises et le clergé de ce pays étoient au comble des grandeurs humaines. Deux siéges archiépiscopaux étoient occupés par un frère de l'empereur, alors régnant, et par le fils d'un roi de Pologne, électeur de Saxe. A la tête de toutes les autres églises archiépiscopales ou épiscopales étoient placés des prélats issus des plus anciennes et des plus illustres familles. De vastes portions du sol de l'Allemagne, les plus belles et les plus fertiles, appartenoient au clergé avec un droit de souveraineté temporelle qui s'étendoit sur plusieurs millions de sujets. Grandes étoient aussi dans l'empire l'autorité et l'influence du clergé. Dans le collége électoral, sur huit membres électeurs, trois étoient ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne; le collége des princes étoit présidé par l'archevêque de Salzbourg, et tous les évêques, ainsi qu'un grand nombre d'abbés, apportoient leur vote à la diète. Tant d'opulence, de splendeur et de puissance ont disparu devant la domination injuste et la rapacité sacrilége du XVIIIe et du XIXe siècle, et le clergé d'Allemagne est aujourd'hui réduit à l'état de dépendance et de médiocrité où se trouve placé presque tout le reste du clergé catholique.

Or, faut-il voir ici un malheur pour l'Eglise? Je n'ose le dire. Je considère que les évêques, privés d'un domaine temporel qui pouvoit être très-utile au soutien de l'autorité ecclésiastique spirituelle, quand il étoit appliqué à cet objet, et dépouillés d'une partie de leurs richesses et de leur puissance, seront plus dociles à la voix du Pontife suprême, et qu'on n'en verra aucun marcher sur les traces des superbes et ambitieux patriarches de Constantinople, ni prétendre à une indépendance presque schismatique. Maintenant aussi les populations catholiques de tous ces diocèses pourront contempler dans les visites pastorales le visage de leur propre évêque, et les brebis entendront au moins quelquefois la voix de leur pasteur. Dans la nomination des chanoines et des dignités des chapitres de cathédrales, on aura peut-être plus d'égard au mérite qu'à l'illustration de la naissance; il ne sera plus nécessaire de secouer la poussière des archives pour établir, entre autres qualités des candidats, seize quartiers de noblesse; et les titres ecclésiastiques n'étant plus, comme ils l'étoient, environnés d'opulence, on ne verra plus ce qui s'est vu plus d'une fois, lorsque quelque haute dignité ou un riche bénéfice étoit vacant, des nobles, qui jusqu'alors n'avoient eu de poste que dans l'armée, déposer tout à coup l'uniforme et les décorations militaires pour se revêtir des insignes de chanoines, et orner d'une riche et brillante mitre épiscopale une tête qui, peu d'années auparavant, avoit porté le casque. Les graves idées du sanctuaire ne dominoient pas toujours celles de la

Digitized by Google

milice. On peut donc espérer de voir désormais un clergé moins riche, il est vrai, mais plus instruit et plus édifiant.

Quant aux différentes sectes qui se trouvent en Allemagne, les obstacles qui s'opposoient au retour de leurs membres au catholicisme sont également diminués. Il y a des Etats, des gouvernemens qui se nomment encore protestans, mais où le protestantisme n'existe plus. Ce qu'avoient prédit, au XVIe siècle, les apologistes de la Religion catholique, s'est pleinement accompli. Le principe du jugement privé triomphant, et chaque protestant pouvant s'attribuer le droit d'expliquer le sens des Ecritures, peu à peu disparurent tous les dogmes qu'avoit conservés d'abord la prétendue réforme, et il fallut tomber dans un pur déisme.

Au commencement de mon séjour à Cologne, un jour que je m'entretenois avec un diplomate protestant, homme instruit et écrivain distingué, la conversation tomba sur les journaux scientifiques qui se publoient alors en Allemagne. Ce diplomate m'apprit que depuis quelques années paroissoit à Berlin un recueil intitulé *Bibliothèque allemande universelle*, et qu'on y proposoit diverses réformes en matières religieuses, ce qu'il entendoit du protestantisme. Je voulus avoir les premiers volumes de ce journal, et me mis à les lire. Or voici en peu de mots quelles étoient ces réformes théologiques : l'inspiration des Livres saints, des divines Ecritures étoit rejetée; on ne disoit pas un mot des mystères, bien entendu parce qu'on ne les admettoit plus; il n'étoit pas question de ministère et de hiérarchie ecclésiastiques; en un mot, dans leur prétendue religion évangélique, il n'y avoit plus aucune trace de l'Evangile. Dès ce temps, une partie des ministres protestans, c'est-à-dire la partie enseignante de la secte, étoit déjà tombée dans des erreurs semblables, et plusieurs des ministres portoient l'incrédulité jusqu'à se railler ouvertement des choses les plus saintes.

Après la mort de Frédéric II, roi de Prusse, plusieurs ministres protestans n'eurent pas honte, en administrant le baptême aux enfans, de substituer au nom adorable de l'auguste Trinité le nom de ce monarque incrédule qui venoit de mourir. Depuis cette époque, les sociétés secrètes et les révolutions politiques portèrent les derniers coups aux idées religieuses, en sorte, comme je l'ai déjà dit, que le protestantisme ne vit plus que de nom. Mais cet abîme affreux où sont tombées les sectes hétérodoxes, offre, à mon avis, à un grand nombre de protestans, une heureuse facilité pour rentrer dans le sein de l'Eglise catholique. Le cœur de l'homme ne sauroit se passer de religion, et quand son intelligence secoue le joug des erreurs qu'elle avoit reçues dès l'enfance, et puisées dans les principes d'une fausse éducation, il lui devient facile de découvrir la lumière de la vérité. Les nombreuses conversions qui se font aujourd'hui de l'hérésie au catholicisme viennent à l'appui de mon opinion.

Mais si l'on voit, en Allemagne, sortir du sein même des téné-

Digitized by Google

breuses doctrines de l'erreur des rayons de lumière et d'espérance pour l'Eglise catholique, la France nous offre dans l'avenir un horizon plus consolant encore. Dès les premiers siècles du christianisme, les Eglises des Gaules se distinguèrent par leur attachement et leur dévouement filial à la chaire de Pierre; dès-lors elles combattirent avec un zèle ardent toutes les hérésies naissantes. Pendant de longs siècles on vit se perpétuer cette union étroite avec l'Eglise-mère de Rome; et ces Eglises, ses filles dévouées par leur fidélité, méritèrent une glorieuse illustration.

Aux jours malheureux du XVIe siècle, où s'échappèrent des portes de l'enfer, pour inonder l'Europe, les sectes de Luther, de Zwingle et de Calvin, la Sorbonne, à la tête de toutes les autres universités, se leva tout à coup pour défendre les pures et antiques doctrines de l'Eglise avec toute la vivacité et l'ardeur qui caractérisent la nation française.

Tout le monde sait les généreux efforts des églises de France, au siècle suivant, pour combattre et renverser l'hydre du jansénisme; mais dans ce siècle aussi, et précisément dans l'année 1682, de tristes nuages vinrent éclipser en partie l'antique splendeur et la gloire de ces Eglises. Cependant, cette obscurité ne fut pas longue et se dissipa bientôt; une révolution terrible vint éclater dans ce royaume, apportant ses affreuses conséquences, et entre autres, celle qui ne manque jamais, la persécution contre l'Eglise. Alors l'illustre clergé français comprit ce que celui des autres pays ne comprend pas toujours, que le corps épiscopal et le clergé d'une nation, étroitement liés et attachés à la chaire de saint Pierre, forment une phalange impénétrable à toutes les attaques de la fausse politique et de l'impiété philosophique liguées contre elle; il reprit son antique courage et son dévouement filial pour le Saint-Siége, et depuis cette époque, il s'est montré de nouveau, par ses œuvres, par ses écrits et par son zèle pour propager la foi, le fils le plus affectueux et le plus soumis de la sainte Eglise romaine. Il est vrai que ce royaume compte encore de nombreux ennemis de la Religion, et que ses Eglises ne jouissent pas assurément d'une tranquillité parfaite; mais pouvoit-il en être autrement?

Lorsque la mer a été soulevée violemment, l'agitation des flots ne cesse pas tout à coup avec la tempête, et ce n'est que lentement et par degrés que les eaux reprennent leur premier calme. La religion et l'Eglise se voient encore attaquées de tous côtés par une foule d'ennemis; et, tandis que les partisans des doctrines irréligieuses de Voltaire et des autres philosophes du XVIIIe siècle s'efforcent sans cesse de séduire toutes les classes, en répandant à vil prix des livres infectés d'un déisme sans pudeur, on voit aussi les sociétés bibliques semer avec profusion des textes qu'elles ont altérés et falsifiés, et les protestans s'armer d'une nouvelle audace. Pour ajouter encore à la confusion et au désordre, de nouveaux ennemis ont paru dans ce camp: ce sont les faiseurs de religions nouvelles,

Digitized by Google

avec leurs systèmes extravagans et sacriléges, les saint-simoniens, les socialistes, et le malheureux Châtel, proclamateur d'une nouvelle Eglise française. A ces attaques et à ces efforts de l'enfer vinrent s'unir de coupables écrivains, avec leurs romans impies et licencieux, et jusqu'aux poètes dramatiques eux-mêmes qui osèrent mettre en scène des forfaits atroces qui endurcissent le cœur de l'homme, porter en triomphe les vices les plus honteux, et reproduire impudemment sur le théâtre les sacrés mystères et les plus augustes cérémonies de l'Eglise. Enfin, à cette multitude d'ennemis acharnés contre lui, le clergé voit se joindre l'Université, qui devroit être son alliée la plus fidèle.

Toutefois, ce qui auroit peut-être épouvanté tout autre clergé n'effraie pas le clergé de France. Il ne cherche pas à se soustraire à la lutte : il oppose à tous ses adversaires une résistance et un courage héroïques. Aussi, malgré les violentes attaques faites à la Religion, l'Eglise, dans ce royaume, gagne toujours du terrain, et les peuples y manifestent d'heureuses tendances à reprendre la foi antique de leurs pères. C'est donc avec raison que nous espérons de cet illustre clergé, non seulement qu'il persévérera dans une entreprise si glorieusement commencée, mais que son zèle pour la défense de la Religion ira sans cesse croissant.

Pour moi, il me semble que le Seigneur, enfin apaisé, destine aujourd'hui la France à être l'instrument de ses divines miséricordes. Il veut qu'elle répare elle-même les maux nombreux qu'elle a causés au monde, dans le siècle passé et au commencement de celui-ci, par tant d'écrits impies et par cette propagande philosophique dont les apôtres allèrent semer au milieu des peuples les principes de la révolte contre tous les gouvernemens aussi bien que contre l'Eglise. Et, en effet, c'est la France qui a conçu et exécuté la première le magnifique projet d'une association pour la Propagation de la Foi, destinée à seconder l'admirable institution de la Propagande de Rome; c'est la France qui a replanté sur les côtes d'Afrique l'étendard triomphant de la Croix, et donné naissance à une nouvelle Eglise africaine; c'est la France enfin qui, sous les auspices et la direction du Saint-Siége, travaille à dissiper les ténèbres de l'idolâtrie parmi les pauvres sauvages de l'Océanie, et à soutenir dans la Cochinchine et le Tong-King la Religion persécutée de Jésus-Christ, avec un admirable zèle apostolique, des fatigues incalculables, et le sang glorieux des missionnaires martyrs qui sont sortis de son sein.

Mais le cœur des bons catholiques est douloureusement attristé à la vue de ce qui se passe aux deux extrémités de l'Europe.

Pour dépeindre l'état de la Religion catholique dans le Nord, et surtout en Russie et dans l'infortunée Pologne, je ne trouve aucunes paroles que celles des souverains Pontifes, quand ils préconisent en consistoire les siéges épiscopaux des pays infidèles : *Status plorandus non describendus*, état qu'on ne peut exprimer que par

Digitized by Google

des larmes! Je n'ose jeter un regard scrutateur dans l'avenir incertain réservé à ces peuples. Je sais seulement, comme l'enseignent et les divines Ecritures et l'histoire du genre humain, que, lorsque l'Eglise a épuisé toutes ses ressources, le Seigneur se lève pour juger sa cause, et qu'on entend alors gronder le bruit avant-coureur de ces terribles châtimens dont le ciel frappe les nations tout entières, sans épargner les têtes couronnées. Certes, nous en avons bien vu de nos jours quelques exemples!

A l'extrémité opposée de l'Europe se présentent à nos regards l'Espagne et le Portugal. Ces deux royaumes, si remarquables et si célèbres pendant bien des siècles par leur piété, leur dévouement sincère et leur obéissance filiale au Saint-Siége, eurent le malheur, au milieu du dernier siècle, de voir monter sur le trône des princes estimables par leurs qualités personnelles, mais d'un caractère, tel que pouvoient le désirer aujourd'hui ces hommes qu'on appelle libéraux. Ils régnèrent, ils ne gouvernèrent pas. Ils abandonnèrent les rênes de leurs Etats à des ministres ambitieux et impies : l'un des plus terribles châtimens que Dieu dans sa juste colère inflige aux nations coupables, quand leurs crimes, selon l'expression du prophète :

De sa miséricorde ont franchi les limites.

En effet, le comte d'Aranda en Espagne, et Sébastien Carvaglio, plus connu sous le nom de marquis de Pombal en Portugal, excités l'un par les philosophes de France où il avoit été ambassadeur, l'autre par les jansénistes, et inspirés tous deux par une haine profonde contre Rome et le Siége apostolique, ne négligèrent aucun moyen de corrompre l'enseignement public, retirant, éloignant des chaires et des écoles les professeurs attachés aux saines doctrines pour les remplacer par des hommes imbus des erreurs des Dupin, des Febronius, des Pereyra, et des divers auteurs animés du même esprit. Ils s'efforcèrent de fermer l'entrée de ces royaumes à tout livre sincèrement catholique, tandis qu'ils laissoient un libre passage aux ouvrages où étoient attaqués les droits sacrés et l'autorité du Souverain Pontife, et aux productions même de l'impiété philosophique. Sous les successeurs de ces deux ministres, on continua ce coupable système : et maintenant tous ces actes d'hostilité contre le St-Siége ont produit leurs déplorables effets. Ce qui se passe dans ces royaumes n'est que la douloureuse conséquence de cette œuvre de schisme.

Quand je partis de Lisbonne, l'âme pleine de tristes pensées et de funestes pressentimens, au moment où le vaisseau s'éloignoit du rivage, je jetai un dernier regard sur cette ville *et je pleurai sur elle*. Mais ma douleur fut encore plus amère en Espagne. Etant monté au sommet élevé du mont Calpe, aujourd'hui Gibraltar, d'où l'œil saisit une partie considérable des côtes d'Afrique, je comparai la déplorable situation de ces contrées, asservies aux infidèles

Digitized by Google

et aux pirates, avec l'état des habitans qui y vivoient dans les premiers siècles de l'Eglise, lorsque sur ces rivages on voyoit les Tertullien, les Cyprien et les Augustin, et qu'on y célébroit les conciles fameux de l'Afrique.

En ce moment, je ne sais comment mon esprit se trouva saisi de cette triste pensée que, parmi tant de vicissitudes des choses humaines ici-bas, de même que je déplorois alors le sort de ces malheureux Africains ensevelis dans les ténèbres d'un absurde mahométisme, peut-être aussi un jour, le christianisme renaissant en Afrique, quelque voyageur européen iroit contempler du sommet opposé du mont Abila les côtes de l'Espagne et du Portugal, et sentiroit dans son cœur une compassion semblable à la mienne pour l'infidélité et l'apostasie de ces deux royaumes auparavant catholiques. Je ne voulus voir dans cette pensée qu'un rêve poétique, et non un fatal pressentiment de l'avenir, comme je l'ai déjà dit dans la relation de mon voyage de Lisbonne en Italie, publiée il y a quelques années.

Mais, hélas! bientôt l'état déplorable des affaires religieuses en Portugal et en Espagne me rappela ces tristes pressentimens, et je craignis que le jour fatal ne fût venu où la foi abandonneroit ces royaumes, jadis si catholiques et si fidèles. J'ai vu sur les côtes d'Afrique la vaillante nation française relever en triomphe l'étendard de la croix, redresser les autels, convertir des mosquées profanes en temples consacrés au Seigneur et construire de nouvelles eglises, tandis que, sur les plages opposées, on dépouilloit en Espagne les saints autels, et qu'on renversoit ou qu'on livroit aux flammes les édifices destinés au culte divin. J'ai vu encore sur les côtes d'Afrique un saint et vénéré pasteur entouré de prêtres zélés, non seulement accueilli par les acclamations et les cris d'allégresse des catholiques, mais respecté, vénéré des infidèles, des Arabes et des Bédouins eux-mêmes, tandis qu'en face, dans la malheureuse Espagne, on citoit à des tribunaux laïques les fidèles pasteurs, qu'on leur faisoit subir des jugemens iniques, à la suite desquels ils étoient jetés dans des prisons ou chassés de leurs siéges, et que, dans le temple même du Seigneur, on égorgeoit cruellement les ministres augustes du sanctuaire au pied des saints autels, en haine de la religion catholique. J'ai vu, enfin, sur les côtes d'Afrique, à Alger, recevoir comme des anges descendus du ciel, les filles de St-Vincent-de-Paul, les vénérables Sœurs de la charité, qui, n'ayant pour armes que leur douceur, leur bonté, leur tendre sollicitude pour les malades, armes si victorieuses et si touchantes, excitoient l'admiration et l'enthousiasme des infidèles, et les disposoient à recevoir les lumières de l'Evangile, à embrasser une religion qui inspire et produit tant de vertus. Et de l'autre côté, en Espagne, on chassoit de leurs sacrés asiles les vierges consacrées au Seigneur, et l'on cherchoit tous les moyens de les priver des ressources nécessaires au soutien de leur vie.

Digitized by Google

Tout cela ne sembleroit-il pas annoncer, comme je l'ai dit, et faire craindre pour l'Espagne que ce moment terrible ne soit arrivé où Dieu, dans sa justice, veut porter ailleurs le flambeau de la foi, et accomplir la fatale menace que le Sauveur faisoit aux Juifs dans ces paroles citées par St-Matthieu : Le royaume des cieux vous sera ôté pour être donné à un autre peuple qui en produira les fruits (ch. XXI, 43) ?

Cependant ces craintes trop légitimes sont combattues par des espérances consolantes d'un avenir meilleur. Une grande partie de cette valeureuse nation et de son clergé a conservé au fond du cœur la foi de ses ancêtres et un attachement filial pour le St-Siége, comme sur les rivages de Babylone les Israélites captifs conservoient leurs pensées et leurs cœurs pour leur chère Jérusalem. D'ailleurs, l'Espagne compte dans le ciel de si nombreux intercesseurs que mes espérances ne sauroient être vaines. Il me semble voir au pied du trône du Tout-Puissant l'ange tutélaire de ce royaume environné de tous les saints que la terre d'Espagne a enfantés, de ces fondateurs et de ces réformateurs d'ordres, qui, après 'avoir fait pendant leur vie tant de bien dans l'Eglise par leur sainteté, continuent à en opérer encore par le zèle de leur sainte et nombreuse postérité, les Dominique, les Ignace, les Joseph Cazalanze, les Jean de Dieu, les Pierre d'Alcantara, les Thérèse. Ah ! mon cœur me dit que la voix, les ardentes prières de tant d'héroïques intercesseurs apaiseront la justice divine, et que le Seigneur abaissera sur l'Espagne et sur le Portugal les regards de sa miséricorde. Mais, en attendant que le jour de sa clémence se lève sur ces peuples, que notre soumission aux ordres de sa Providence soit inebranlable !

Je n'ai pu contempler qu'avec douleur la situation de l'Eglise catholique dans ces deux royaumes où elle étoit autrefois si florissante. C'est avec un sentiment bien différent que je vais considérer maintenant ce qui se passe dans un autre pays, où depuis plusieurs siècles elle gémissoit sous la plus dure et la plus tyrannique persécution. Là on refusoit aux infortunés catholiques jusqu'à la *consolation* d'exercer librement leur culte ; et non-seulement ce culte n'étoit pas toléré, mais il étoit proscrit sous les peines les plus sévères et les plus cruelles. Aujourd'hui, par un merveilleux changement, on voit, dans ces mêmes régions, s'élever en l'honneur de Dieu de nouveaux temples et de magnifiques cathédrales ; on voit se construire des couvens et des monastères pour les religieux des deux sexes, et une bienveillante et une généreuse hospitalité est offerte aux prêtres des nations étrangères, que la persécution de leur patrie a frappés. On voit aisément que je veux parler de l'Angleterre. Ces faits sont on ne peut plus consolans : cependant il ne faut pas se flatter, comme le font quelques personnes, que la secte appelée anglicane soit déjà sur le point d'expirer. Il est bien vrai que chaque jour elle perd du terrain, abandonnée comme elle l'est et par d'innombrables sectateurs qui sont déjà tombés dans une in-

Digitized by Google

crédulité complète, et par beaucoup d'autres qui, éclairés de la grâce divine, retournent au sein de leur mère, l'Eglise catholique, qui n'a cessé de les aimer avec tendresse; néanmoins cette église anglicane est un édifice qui, tout délabré et tout chancelant qu'il paroît, s'appuie sur deux fermes soutiens, la puissance de l'aristocratie et l'opulence du clergé.

Tant qu'il sera permis aux grands seigneurs de ce pays de distribuer à leurs frères, à leurs enfans, à leurs neveux, les opulens revenus des menses épiscopales et des riches bénéfices qui s'élèvent annuellement à six millions de livres sterling, c'est-à-dire, à 32,800,000 écus romains (150,000,000 fr.), c'est en vain qu'on se flattera de voir disparoître cette secte. Mais, si le Seigneur continue à bénir le zèle et les travaux de notre clergé en Angleterre, on verra bientôt les pasteurs protestans abandonnés de la plus grande partie de leur troupeau. Il y a peu de temps que le curé protestant d'une paroisse d'Irlande n'avoit plus d'autres paroissiens que sa femme, ses enfans et sa servante. Au reste, ce fait que les anglicans appellent défection, que nous nommons conversion, forcera le gouvernement à faire des réflexions sérieuses. Dans d'autres temps, on auroit pu craindre qu'il ne servît qu'à rendre la persécution plus violente; mais, dans l'état actuel de l'Europe, on ne peut en attendre que des résultats favorables à la cause des catholiques.

L'Angleterre nous offre donc des consolations au milieu des douleurs de l'Eglise; mais nos consolations et notre joie s'accroissent encore lorque nous considérons l'état de l'Eglise en Belgique. J'ai vu dans le cours de ma vie quatre dynasties différentes régner successivement dans cet industrieux et intéressant pays. Les trois premières, rivales et souvent même opposées par les intérêts politiques et commerciaux, s'accordèrent et se ressemblèrent parfaitement en une seule chose, dans leur application à contrarier, à tourmenter ce bon peuple, si franchement catholique, par des innovations religieuses. Ces trois premières dynasties ayant été chassées ou par la force des armes étrangères ou par le soulèvement et la résistance des peuples, la divine Providence voulut enfin accorder la paix à ces bons catholiques; et elle exécuta son dessein par un coup merveilleux de sa toute-puissance, par un de ces moyens que les vues étroites de la sagesse humaine trouveroient contraire au but proposé, moyen très-bien exprimés par ce proverbe ingénieux de la langue portugaise : *Deos escreve direito sobre una regra estorta :* « Dieu écrit droit sur une ligne courbe. » En effet, le Seigneur, pour procurer la paix aux catholiques, appela la quatrième dynastie. Il éleva sur le trône un nouveau prince, étranger de nation, né et élevé dans le protestantisme, et attaché à la secte de Luther. Qui n'eût pensé que les ennemis de la religion trouveroient en lui un appui? Hé bien! ce prince, digne d'être proposé pour modèle à ceux même qui ont eu le bonheur de

Digitized by Google

noître dans le sein de la véritable Eglise, a compris parfaitement la vérité et la justesse des célèbres paroles du grand Osius, évêque de Cordoue, à l'empereur Constance : *Tibi Deus imperium commisit, nobis quæ sunt Ecclesiæ credidit :* « C'est à vous, prince, que Dieu a confié l'empire; mais c'est à nous qu'il a confié les intérêts de son Eglise. »

Quand le nouveau roi des Belges prit possession du trône, les paroles qu'il adressa au clergé de Belgique exprimoient la même pensée, et il a tenu fidèlement sa promesse; car, pour donner à son peuple une garantie et une assurance complète de l'attachement de la dynastie nouvelle pour la religion catholique, il voulut que ses enfans fussent baptisés et élevés dans notre sainte et auguste religion.

Mais pourrois-je oublier notre chère Italie, qui devoit sans doute se présenter la première à ma pensée? Cette belle et riche contrée d'Europe, l'une des plus privilégiées, l'une des plus favorisées des dons de la nature, a reçu un doux et bienfaisant climat, un ciel presque toujours serein, un sol fertile qui sait récompenser généreusement les sueurs du cultivateur laborieux : elle a produit des peuples intelligens et capables de grandes choses, comme le prouvent assez, dans les temps anciens, les célèbres Romains, et, dans les siècles modernes, les Souverains Pontifes, sortis pour la plupart de notre nation. Et les Papes ont fait de bien grandes choses, non seulement dans le gouvernement de l'Eglise, mais aussi en faveur des intérêts temporels du monde et de la société civile par leur bienfaisante influence et par une sage autorité. C'est ce que vous avez prouvé d'une manière savante, illustres académiciens, dans le cours des années précédentes. Mais que sont ces faveurs du ciel en comparaison d'un bienfait beaucoup plus grand, celui d'avoir reçu de l'Orient au sein de l'Italie, dans notre heureuse ville de Rome, la chaire de vérité, le tribunal suprême de l'Eglise, en un mot, le Siége de Pierre et de ses successeurs? C'est l'Eglise de Rome, cette bonne et tendre mère qui a toujours nourri et ne cesse de nourrir du lait le plus pur des doctrines célestes toutes les Eglises de l'Italie : c'est elle qui a combattu et combat encore chaque jour pour éloigner de son sein le venin infernal de l'hérésie et du schisme. Depuis ces siècles anciens, où l'on vit d'abord les empereurs de Constantinople, ensuite les rois des Goths, protéger et soutenir l'arianisme, l'Eglise romaine a toujours su empêcher les sectes hérétiques de s'établir dans ce pays; et au XVIe siècle en particulier, quand du fond des enfers tant d'hérésies fondirent sur le Nord et s'efforcèrent de pénétrer en Italie et d'y prendre racine, ce fut Rome qui éloigna de nous le fléau terrible de ces guerres de religion qui inondèrent de sang l'Allemagne pendant trente années et pendant près de quarante la France d'abord, et ensuite l'Angleterre, la Bohême et la Hongrie. Cependant nous avons eu aussi le malheur de voir pénétrer en Italie, dans le XVIIe siècle, une secte hypocrite, née en Flandre, qui pour cacher plus

Digitized by Google

sûrement sa marche et ses ténébreux projets, désavoue sa propre existence. Quoique proscrite et frappée des anathèmes du St-Siége, elle trouva un facile accès, un accueil bienveillant dans quelques cloîtres, dont elle méditoit déjà perfidement la destruction, et dans les Universités, où des enfans dénaturés de l'Italie, indignes d'en porter le nom, et ingrats envers le ciel et ses nombreux bienfaits, embrassèrent les erreurs de cette secte et osèrent les défendre. De cette double source d'instruction publique, se répandirent et se propagèrent rapidement, parmi les hommes politiques, les magistrats, et au sein des tribunaux civils, ces principes de défiance, de jalousie et de haine pour le St-Siége, qui, sous le règne même de princes dont la conduite privée et publique est chrétienne, et dont les intentions sont pures et religieuses, réduit l'Eglise à la triste servitude d'Agar, elle qui, dans les choses sacrées, devroit être libre et reine indépendante.

Un des plus illustres évêques du dix-septième siècle, dans un discours prononcé devant un des plus puissans monarques, l'immortel Bossuet, parlant à Louis XIV, disoit :

« Sainte autorité de l'Eglise, frein nécessaire de la licence et unique appui de la discipline, qu'es-tu maintenant devenue? Abandonnée par les uns et usurpée par les autres, ou elle est entièrement abolie, ou elle est dans des mains étrangères. Mais il faudroit un trop long discours pour exposer ici toutes ces plaies. Sire, le temps en éclaircira Votre Majesté. » (3e serm. pour le dim. des Rameaux; 2e partie.)

Ainsi parloit Bossuet; mais, depuis son temps jusqu'au nôtre, les plaies faites à l'Eglise dans notre chère patrie, aussi bien qu'en beaucoup d'autres pays, ne sont pas cicatrisées; elles saignent encore, elles saignent abondamment. Mais espérons, dirai-je avec l'illustre Bossuet, que le temps pourra éclairer les bons princes, et à la fin les désabuser. Peut-être le Ciel a-t-il réservé cette ère de consolation et de bonheur au glorieux Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Eglise, pour récompenser cette fermeté sacerdotale, ce courage apostolique avec lequel il a su faire retentir des hauteurs du Vatican, en présence des grandes puissances de l'Europe, la voix solennelle de Pierre, cette voix que les ennemis de la religion feignent de ne pas craindre, et qu'ils redoutent pourtant, cette voix qui ébranle encore aujourd'hui le monde, et qui peut toujours, sinon arrêter en un instant tous les maux, du moins consoler et fortifier les justes, et préparer aux hommes égarés la voie qui les ramènera dans le sein compatissant de leur mère!

Ne soyez pas étonnés, mes bien-aimés collègues, et vous tous, illustres auditeurs, si j'ai parlé avec liberté et franchise. Pensez qu'un homme courbé sous le poids de quatre-vingt sept années, et déjà proche du tombeau où il va bientôt descendre, est ordinairement sourd aux conseils pusillanimes de la prudence humaine.

Digitized by Google

RÉFLEXIONS A PROPOS DU PROJET DE LOI SUR LE JURY D'EXAMEN.

Nous avons publié dans notre dernière livraison le projet de loi sur le jury, présenté par M. le ministre de l'intérieur. La section centrale de la chambre des Représentans lui a, de son côté, soumis un projet de loi, accompagné d'un rapport remarquable fait par M. de la Coste, projet dont voici le texte :

ARTICLE PREMIER.

Les art. 41 et 42 de la loi du 27 septembre 1835 sur l'instruction supérieure sont remplacés comme il suit :

Art. 41. Chaque jury est composé de sept membres : deux sont nommés par la chambre des représentants, deux par le sénat et trois par le gouvernement.

Il est nommé, de la même manière, un suppléant individuel à chaque titulaire.

Les membres titulaires désignés par chaque chambre sont soumis annuellement à un tirage au sort qui détermine la sortie de l'un des deux et de son suppléant.

Les membres et les suppléants nommés par le gouvernement le sont pour une année.

Les membres titulaires choisis par les chambres législatives, qui auront été éliminés par le sort, ainsi que les titulaires nommés par le gouvernement, qui auront fait partie d'un jury pendant deux années consécutives, à partir de la mise en vigueur de la présente loi, ne pourront être replacés dans le même jury qu'après une année d'intervalle.

Les suppléants sortants peuvent être immédiatement replacés dans le même jury, soit en ladite qualité, soit comme titulaires.

Chaque chambre ne pourra placer dans le même jury plus d'un membre titulaire appartenant à un même établissement d'instruction.

Les nominations à faire par les chambres ont lieu un mois au moins avant l'ouverture de la première session du jury. Le tirage au sort se fait dans chaque chambre quinze jours au moins avant ces nominations.

La chambre des représentants procède la première au choix qui lui est attribué et le porte, dans les 24 heures, à la connoissance du sénat qui, ensuite, fait le sien.

Ces nominations effectuées, le gouvernement procède à celles qui lui sont attribuées, dans le mois qui précède la première session du jury.

Art. 42. Un jury distinct pour la philosophie et lettres, et pour

Digitized by Google

les sciences est chargé de procéder à l'examen de candidat et à celui de docteur.

Pour le droit et la médecine, il y a un jury pour le grade de candidat et un pour le grade de docteur.

ARTICLE DEUXIÈME.

La loi du 27 mai 1837 continuera à sortir ses effets jusqu'à la fin de la 2e session de 1844.

Cette matière délitate a donné lieu, comme on pouvoit s'y attendre, à des discussions journalières dans les feuilles quotidiennes, et dans ce moment elles continuent toujours avec la même vivacité. Nous venons un peu tard pour y prendre part, et la question sera probablement décidée avant que cette livraison ait pu paroître. Le sujet d'ailleurs paroît suffisamment éclairci. La cause de la liberté de l'enseignement a été convenablement défendue par le *Journal de Bruxelles* et par d'autres bonnes feuilles catholiques; nous ne pouvons que nous joindre à elles pour repousser le projet du ministère.

Il s'est présenté peu de circonstances, où les deux opinions qui partagent le pays, se soient plus nettement et plus généralement dessinées. D'un côté se trouvent tous les libéraux, de l'autre côté la masse des catholiques avec leurs évêques; et au secours des premiers viennent encore leurs amis des pays étrangers. Ce fait est-il certain et bien constaté? La chose est si peu douteuse que M. Dechamps, ministre bien connu comme sincèrement catholique, ne croit plus sa position tenable au cabinet et offre sa démission au Roi.

Dès lors, le raisonnement est bien facile pour nous, et nous le présentons surtout dans l'intérêt du pouvoir.

Le projet passera, ou il ne passera pas. S'il passe et qu'il reçoive la sanction royale, voilà un premier fait qui viendra ébranler la confiance des catholiques et qui leur inspirera des doutes sérieux sur cette modération, sur cette sagesse du gouvernement, qui est la source principale de la tranquillité dont le pays a joui jusqu'à présent. S'il ne passe point, et que le ministère le soutienne néanmoins sérieusement, le soupçon n'en existera pas moins, parce qu'on jugera le pouvoir d'après ses intentions manifestées.

Digitized by Google

Or, il est impossible que le ministère ne comprenne et ne prévoie pas ce résultat aussi bien que nous.

On se demande donc, qui le pousse dans cette voie, et on se perd en conjectures sur cette affaire. La loi présentée est-elle si nécessaire et importe-t-il tellement au pouvoir d'avoir toutes les nominations des membres du jury, qu'il lui faille se compromettre et gâter une situation satisfaisante? C'est ce que nous ne saurions croire, et tout prouve qu'il ne le croit pas lui-même. D'un autre coté, peut-on penser qu'il s'expose par légèreté et sans aucun motif raisonnable? C'est ce que nous n'oserions nous permettre non plus. Nous le disons avec plaisir, la conduite antérieure de M. le ministre de l'intérieur ne justifieroit pas, à nos yeux, un soupçon de ce genre.

La loi sur l'enseignement primaire a été généralement bien accueillie par les catholiques. On se rappellera qu'à l'époque de la discussion, nous avons manifesté quelque crainte, parce qu'il nous sembloit que la part du gouvernement y étoit un peu trop grande. Jusqu'à présent, il est vrai, il n'en a pas abusé, et l'on n'entend pas de plaintes. Mais il est encore tôt, et l'expérience n'est pas venue. Le pouvoir change vîte dans un gouvernement tel que le nôtre; et si le mérite principal d'une loi dépend des intentions droites et pacifiques de ceux qui doivent la mettre à exécution, il ne faut pas trop s'y fier. Au surplus, comme M. le ministre de l'intérieur s'est conduit avec beaucoup d'habileté dans cette grande affaire et qu'il a triomphé de tous les obstacles, tout en renforçant le pouvoir, nous nous sommes demandé plus d'une fois si le souvenir de ce succès n'est pas pour quelque chose dans la rédaction du projet de loi sur le jury, et si ce n'est pas là encore ce qui entretient l'espoir de le faire adopter?

Mais nous aimons mieux laisser les conjectures, et surtout nous nous abstenons de celles qui seroient peu honorables pour le gouvernement. Nous nous bornons à nous acquitter de notre devoir d'écrivain catholique, et à l'avertir, d'après la longue expérience que nous avons, des dangers qu'il court dans ce moment. En fait de politique, comme en fait de doctrine, un premier pas conduit souvent plus loin qu'on ne vouloit d'abord aller. La crainte ou la honte de

Digitized by Google

s'arrêter et de revenir sur ses traces, est parfois un grand obstacle à vaincre; et pour peu qu'on avance encore, on s'opiniâtre et on ne revient plus; le mal devient sans remède.

En résumé, ce que le gouvernement doit le moins souhaiter, c'est de voir son projet adopté.

NOUVELLES

ECCLÉSIASTIQUES ET POLITIQUES.

Belgique. Le 29 février, M. d'Anethan, ministre de la justice, a été élu membre de la chambre des Représentans à Louvain, à la presqu'unanimité des suffrages, en remplacement de M. Verbeelen, qui a donné sa démission. Le même jour, M. l'abbé de Haerne a obtenu le même succès à Courtray et a été député à la chambre à la place de M. Angillis, décédé.

— Ce qui vient de se passer à la maison de force de Gand est une nouvelle preuve de l'influence irrésistible que la religion exerce sur l'âme des hommes les plus corrompus. Par suite de la sollicitude de Mgr l'évêque, des exercices religieux ont eu lieu pendant huit jours dans notre prison. Les RR. PP. Jésuites qui ont bien voulu se charger de cette mission, ont obtenu un succès complet. Les détenus ont assisté aux exercices religieux avec un recueillement vraiment exemplaire, et tous, à deux ou trois exceptions près, se sont approchés des saints Sacremens en donnant des marques non équivoques d'un repentir sincère. On ne pouvoit voir sans être profondément touché l'émotion que ces hommes, pour la plupart endurcis dans le crime, faisoient éclater pendant les sermons et pendant le service divin. Pour couronner son œuvre, Mgr l'évêque est allé dimanche 17 mars faire en personne la clôture de la mission. Le prélat a administré le sacrement de la confirmation à 250 condamnés, et dans chaque quartier il a adressé aux détenus une allocution chaleureuse et pleine d'onction. La plupart des membres de la commission administrative assistoient à cette cérémonie.

(*Organes des Flandres.*)

— Les écoles dominicales de la ville de Gand deviennent trop petites, tant le nombre des élèves augmente. C'est ce qui a engagé le digne curé de Saint-Bavon à établir un nouvel édifice dans un quartier de sa paroisse où demeurent beaucoup de pauvres. Cet édifice est double, destiné aux filles et aux garçons, mais construit de manière que les enfans des deux sexes ne peuvent pas se voir. Les salles des classes sont assez vastes pour en contenir 2,400. On

Digitized by Google

pense que cette nouvelle école s'ouvrira après Pâques. L'édifice avec le terrain coûte déjà plus de 40,000 frs. Dans la salle des filles, il y aura un atelier qui sera ouvert toute la semaine.

— Le diocèse de Liége a perdu deux de ses doyens à peu de jours d'intervalle. M. Wirard, curé-doyen de Stavelot, est décédé le 4 mars âgé de 75 ans. Il a été remplacé par M. Thomas, curé de St-Servais à Liége. — M. Timmermans, curé-doyen de Soumagne, est mort le 12 mars, à l'âge de 79 ans. Son successeur est M. Tyhon, professeur d'Ecriture sainte au séminaire de Liége. La chaire de M. Tyhon est donnée à M. Henrotay, professeur de philosophie au petit séminaire de St-Trond. — M. Wafelaer, vicaire à St-Nicolas à Liége, est nommé curé de St-Servais en remplacement de M. Thomas.

— M. C. Goossens, curé à Beirvelde (diocèse de Gand) depuis 1825, y est décédé à l'âge de 78 ans. M. A. van der Meyden, vicaire à Vraccne, lui succède. — M. F. van Innis, curé à Grootenberge (même diocèse), est nommé en la même qualité à Massemen. M. P.-J. de Ries, vicaire à Melden, est nommé curé de Grootenberge. — M. B.-J. Pluym, vicaire à Notre-Dame à Termonde, est nommé curé à Melsen (même diocèse). — M. P.-M. Tourbée, vicaire et maître des cérémonies à l'église cathédrale de St-Bavon à Gand, est décédé le 8 mars, à l'âge de 41 ans.

—M. Goflot, ancien doyen de Neufchâteau, chanoine honoraire à la cathédrale de Namur, y est décédé le 25 février à l'âge de 89 ans. Il fut curé de Neufchâteau pendant 40 ans. Pendant la révolution, il subit un emprisonnement de 18 mois à Luxembourg. Il étoit condamné à la déportation; mais le 18 fructidor vint le délivrer et le rendre à sa paroisse, où il resta jusqu'en 1828. A cette époque, atteint d'un rhumatisme universel qui le retint 6 mois dans son lit, il donna spontanément sa démission. Rendu à la santé, il fut de nouveau nommé curé de Neufchâteau; mais comme il avoit refusé de reconnoître le collége philosophique, il ne fut pas agréé par le gouvernement. Il accepta plus tard la place de principal au collége d'Enghien, où il resta peu de temps à cause de son âge avancé. Son zèle ne lui permit pas cependant de rester oisif, et il vint humblement remplir le poste de chapelain à Vedrin. Il conserva ces modestes fonctions pendant 5 ans, et il ne quitta Vedrin qu'après que deux attaques d'apoplexie l'eurent mis hors d'état de les continuer. Mgr l'évêque le nomma alors chanoine honoraire de sa cathédrale; et c'est à Namur que le vénérable prêtre a terminé sa longue carrière, par une mort digne d'une telle vie.

— La commission administrative du monument de feu M. le professeur Delabrassinne, voulant procéder au mois de juin à l'adjudication du monument, invite MM. les ecclésiastiques du diocèse de Liége à vouloir bien faire parvenir leur don avant le premier du mois susdit. On se rappelle que, d'après la circulaire du 16 novembre dernier adressée à MM. les Doyens du diocèse de Liége et

Digitized by Google

du duché du Limbourg, M. le professeur Lenders, président de la commission, s'est chargé de la recette de la province de Liége et que les dons du Limbourg sont reçus par M. Nartus, curé de St-Jean à Tongres, trésorier de la commission. MM. les Doyens sont priés de joindre aux dons de leur canton la liste des ayant-droit à la lithographie du monument.

— Une mission, donnée à Aubel, par 5 Pères Rédemptoristes, qui avoient le P. Bernard à leur tête, a eu de très-heureux résultats. Commencée le 26 février, elle a été close le 7 mars. Les instructions avoient lieu trois fois par jour, et le dimanche quatre. Toute la paroisse, qui compte 1800 communians, s'est approchée des Sacremens. Le nombre des communions a dépassé les 2,300. Le lendemain de la clôture, les zélés missionnaires ont parcouru, par des chemins presque impraticables, toute la paroisse pour confesser les malades et les infirmes au nombre de 54, dont quelques-uns se trouvoient à 3/4 de lieue de l'église.

— La paroisse de Walcourt (diocèse de Namur, frontière de France), a eu la même consolation. M. le chanoine de Montpellier, accompagné de quelques autres ecclésiastiques, y a donné une mission du 7 au 15 février. Dix-huit confesseurs y ont été occupés pendant les trois derniers jours. Presque tous les habitans de Walcourt et environ 600 étrangers ont communié. Des personnes, qui depuis de longues années ne s'étoient pas approchées des Sacremens, ont fait leur mission d'une manière édifiante; des restitutions ont eu lieu; la paix est rétablie où elle avoit cessé de régner.

— On écrit au *Vlaming*, que M. Vermeersch, horloger mécanicien à Saint-Nicolas, vient d'inventer une horloge qui sera fort utile aux couvens et aux autres grands édifices. On la place à l'étage supérieur, et de là elle va montrer l'heure sur un cadran dans chaque appartement. En outre, elle réveille, sonne l'heure et l'*Angelus* en autant de places qu'on le veut. Outre que ce mécanisme est très-régulier et ne se dérange pas, il est applicable aux horloges actuellement existantes des clochers, etc.

— L'église du petit Séminaire de Saint-Trond a été ouverte au public pour la première fois, le dimanche de la Quinquagésime, 18 février.

— L'*Archi-Confrérie du Sacré Cœur de Marie* a été établie dans la nouvelle église des Pères Jésuites à Gand, le jour même de l'ouverture. Le 12 mars, cette pieuse association comptoit déjà plus de 4,500 membres. On sait que le but de cette confrérie est de prier pour la conversion des pécheurs.

— La mort vient d'enlever encore un membre bien estimable de notre chambre des Représentans. M. Peeters de Turnhout, malade du typhus depuis trois semaines, est décédé à Bruxelles le 26 mars à 4 heures du matin.

— Le vieux roi de Suède, Charles-Jean Bernadotte, est mort à Stockholm le 8 mars, à l'âge 80 de ans. Son fils, Oscar âgé de 45 ans, a pris possession du trône sans opposition.

Digitized by Google

— La fête de St Joseph a été un jour de joie pour la communauté des Sœurs dites *Fileuses* jusqu'à présent et établie à Gand. Ces Sœurs sont connues par la charité avec laquelle elles vont servir les malades en ville, par leur vertu et leur sainte modestie. En récompense de leurs bonnes œuvres, elles ont obtenu la permission de prendre le nom de *Joséphines* et de revêtir un costume religieux. Mgr l'Evêque a dit, ce jour, la messe dans la chapelle de la communauté, a donné l'habit aux Sœurs et reçu leurs vœux. Leur nombre monte déjà à 34 (*Vlaming*).

— Le conseil communal de Namur, dans sa séance du 25 mars, a rejeté par 10 voix contre 6 la proposition qui lui étoit faite par la commission des écoles chrétiennes d'adopter ces écoles; mais il leur a accordé, par 11 voix contre 5, un subside annuel de 2,000 frs.

— La commission des Ecoles des Frères à Liége ayant demandé un subside au gouvernement, M. le ministre de l'intérieur, conformément à la loi sur l'enseignement primaire, a prié le conseil communal de cette ville d'examiner s'il ne conviendroit pas d'adopter ces écoles. Le conseil, sur la proposition de la commission d'instruction, a décidé, dans sa séance du 23 mars, « qu'il n'y avoit pas lieu d'adopter des *écoles étrangères*. » Dans la même séance, le conseil a rejeté aussi la demande qui lui étoit faite par le ministre, d'agrandir l'église de Ste-Véronique, devenue trop petite pour la population du quai d'Avroy, ou d'y annexer l'ancienne église des Augustins, située dans le même quartier et encore heureusement conservée. Le conseil pense qu'on pourroit se tirer d'embarras par une nouvelle délimitation des paroisses voisines.

— La maison d'arrêt de Tournay, dite des Carmes, établie il y a environ 40 ans, n'avoit pas de chapelle; jamais les saints offices n'y avoient été célébrés; jamais les malheureux prisonniers n'y avoient pu remplir leurs devoirs religieux. Cette triste situation vient enfin de cesser, et le 12 mars une chapelle neuve y a été consacrée solennellement, en présence de la commission administrative, de plusieurs fonctionnaires, etc. Tous les prisonniers ont assisté à la messe solennelle, et le digne curé de St-Jacques leur a adressé un discours touchant.

— La *Société de Miséricorde* à Liége, établie au mois d'avril 1842 et qui a fondé une *maison de refuge* pour les personnes du sexe qui sortent de prison et qu'on veut préserver de la rechute, vient de publier une circulaire où nous trouvons un tableau de la situation de cette bonne œuvre. La maison de refuge a recueilli jusqu'ici 84 filles, dont 49 de 16 à 21 ans, 23 de 21 à 25 ans, 11 de 25 à 30, et 1 de plus de 30 ans. De ces filles, 9 ont été placées en service, 19 ont été rendues à leurs familles après s'être amendées, 2 ont été placées en d'autres établissements, 50 sont actuellement dans la maison, 4 sont sorties sur leur demande ou ont été renvoyées pour manque de soumission. Le défaut de local et de ressources a souvent obligé les Dames du conseil de refuser des filles

Digitized by Google

qui demandoient l'entrée, ou de rendre à leurs parens des filles à qui une plus longue épreuve auroit été utile. Il est à désirer que le gouvernement vienne à son secours et le mette à même de donner plus d'extension à cette bonne œuvre.

— M. E.-V. Godet, professeur extraordinaire de droit civil élémentaire et de droit commercial à l'université de Liége, est mort presque subitement d'un mal de gorge le 28 février. Deux jours auparavant il étoit encore à l'université. M. Godet étoit né en 1805. Après avoir terminé avec beaucoup de succès ses études de collége et son cours de droit, il accepta d'abord une chaire à l'école spéciale de commerce à Liége, et il y enseigna l'économie politique et les élémens du droit commercial. En 1835, lors de la réorganisation des universités, il fut nommé professeur agrégé à celle de Liége et chargé de l'enseignement du Droit commercial. En 1839, le gouvernement reconnut son mérite et ses services en lui donnant le titre de professeur extraordinaire. M. Godet écrivoit aussi bien qu'il enseignoit, et il existe de lui plusieurs brochures estimées sur des sujets graves et utiles.

— Voici le programme des cours de théologie à l'université catholique, pour le sémestre d'été : M. Beelen, prof. ord. et doyen de la faculté, enseignera l'hébreu et l'arabe, et il expliquera les épîtres de S. Paul aux Ephésiens, aux Colossiens et aux Thessaloniciens; M. Wouters enseignera l'histoire ecclésiastique depuis Constantin le Grand jusqu'à Charlemagne; M. Verhoeven expliquera le 1 Livre des Institutions canoniques; M. Tits, prof. extr. exposera historiquement comment les Pères des cinq premiers siècles ont établi les règles et les fondemens de la foi chrétienne, et comment ils ont combattu les différentes hérésies; M. Malou, prof. ord., traitera des vertus théologales, et M. d'Hollander, expliquera les 2-2. de la Somme de S. Thomas.

Rome. Le dimanche de la Sexagésime, S. S. a consacré évêques dans la basilique du Vatican, les quatre cardinaux dont les noms suivent : LL. Em. Castracane, promu à l'evêché de Palestrine; Polidori, à celui de Tarse; Cagiano de Azevedo, à celui de Sinigaglia, et Clarelli Paracciani, aux évêchés réunis de Montefiascone et Corneto. Les cardinaux Patrizi, vicaire de S. S., et Ferretti, étoient évêques assistans. Les cardinaux Riario-Sforza et Gazzoli servoient S. S. en qualité de diacres. Le pape officioit comme évêque, et non comme chef suprême de l'Eglise. Les cardinaux en chape, les archevêques et évêques, avec les colléges des prélats et le corps diplomatique, étoient présens à cette solennité, qui n'avoit plus eu lieu à Saint-Pierre, dit-on, depuis 150 ans. De nombreux fidèles étoient venus jouir de cet imposant spectacle. On remarquoit parmi eux Don Miguel et le prince royal de Wurtemberg.

— Mgr Vincent Santucci, prélat domestique de S. S., succède à Mgr Capaccini dans la place de Substitut de la secrétairerie d'Etat et de secrétaire du Sceau.

Digitized by Google

— S. S. a daigné admettre parmi ses camériers secrets M. Morel, chanoine de la cathédrale de Gand, et parmi ses camériers d'honneur M. Aerts, chanoine honoraire de la métropole de Malines, aujourd'hui recteur de la chapelle St-Julien-des-Flamands à Rome.

Pays-Bas. Le sacre de Mgr Grooff, nommé évêque de Canéa *in partibus* et vicaire apostolique de Java, a été sacré à Leide le 26 février, par Mgr de Curium, ainsi que nous l'avons annoncé. Mais les évêques assistans ont été Mgr d'Hirène et Mgr de Gerra, Mgr de Dardanie étant indisposé. La cérémonie s'est faite avec beaucoup de pompe et sans aucun accident fâcheux. Mgr de Curium a adressé un beau discours à l'ordinand. Le lendemain, le nouvel évêque a officié pontificalement dans l'église St-Pierre et a prononcé un discours qui a vivement touché les fidèles. Il est parti ensuite pour Rome, d'où il compte être de retour en Hollande, pour faire voile au commencement de mai vers son vicariat.

—Les Pères Rédemptoristes de Wittem ont donné à Margraten, paroisse de 2,000 âmes à deux lieues de Maestricht, une mission dont les détails sont touchans. Le défaut de place nous oblige de les renvoyer à notre livraison de mai.

— M. le baron Van Sasse Van Ysselt, membre de la 2e chambre des Etats-généraux, est mort Il y a quinze jours à La Haye, après avoir reçu les saints Sacremens de l'Eglise.

France. La lutte entre les évêques et l'université continue et devient chaque jour plus sérieuse et plus générale. Les prélats ne cessent d'adresser des mémoires et des lettres au gouvernement, et celui-ci paroît s'irriter au lieu de céder. Il est à espérer que la cause de la liberté y gagnera journellement et qu'elle finira par triompher.

— Le R. P. de Ravignan a repris le cours de ses conférences dans la métropole de Notre-Dame. Comme les années précédentes, un immense auditoire, présidé par M. l'archevêque de Paris, se presse autour de cette chaire, du haut de laquelle tombent de si solides enseignemens. Cette année, l'éloquent orateur a pris pour texte de ses développemens les droits et les devoirs de la raison.

— M. l'abbé Combalot a comparu le 6 mars devant la cour d'assises. Il étoit défendu par M. de Riancey, jeune avocat catholique plein de mérite, qui a défendu noblement la cause de son client. Le missionnaire a lu ensuite lui-même un discours écrit avec mesure. Le ministère s'est levé jusqu'à trois fois; mais une courte réplique de M. Combalot a fait justice de ses derniers argumens. La cour a prononcé un arrêt qui condamne le célèbre prédicateur à 15 jours de prison et 4,000 frs d'amende.

— M. Louis Veuillot, rédacteur en chef de l'*Univers*, est cité à comparoître devant le juge d'instruction de St-Didier, pour y être interrogé sur les faits qui lui sont imputés relativement à la publication du procès de M. l'abbé Combalot.

— Mgr l'archevêque de Paris a fait faire une quête générale le dimanche des Rameaux, pour acquérir l'ancien monastère des

Digitized by Google

Carmes, où il a l'intention de transporter son petit séminaire et de former une maison de prêtres auxiliaires. On sait qu'il y a là une église et une chapelle teintes du sang des martyrs; trois évêques, 140 prêtres et plusieurs fidèles y furent massacrés en 1793. La lettre pastorale qui ordonne la quête, est suivie du compte-rendu des sommes reçues pour cette acquisition, du 1 mars 1843 au 15 février 1844. Le total est de 76,189 frs 52 c.

— Le nombre des églises dans le diocèse d'Alger, augmente en raison des centres de population. Outre les villes successivement occupées dans les provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, chacun des villages nouvellement créés a son église et son curé. Mgr Dupuch ayant fait connoître les besoins du culte dans les diverses parties de son diocèse, la liste civile a commandé à la manufacture des Gobelins un grand nombre d'ornemens destinés aux églises de l'Algérie.

— La Société de Saint Jean-François Régis à Paris a été fondée en 1826. Depuis cette époque jusqu'au 13 janvier 1844, elle a légitimé les mariages de 11,047 couples qui vivoient dans le concubinage; c'est-à-dire, qu'elle a cherché à ramener à la religion et aux bonnes mœurs 22,154 individus. On ne croit pas s'écarter de la vérité en évaluant à 9,000 le nombre des enfans naturels qui, pendant le même espace de temps, ont reçu le bienfait de la légitimation. Il reste à la société 682 mariages à terminer.

Espagne. Les biens nationaux, derniers débris des propriétés ecclésiastiques, se vendent maintenant en Espagne avec une incroyable facilité. Les acheteurs sont nombreux, et les enchères montent fort au-dessus de la mise à prix, en sorte que les dernières circulaires du ministre des finances pour activer cette opération spoliatrice ont eu beaucoup plus de succès que les ordres du même genre plusieurs fois répétés depuis la funeste loi qui confisqua le patrimoine de l'Eglise. La perspective d'un concordat avec le Saint-Siége, sur les bases qui ont sanctionné en France et en Italie les confiscations du même genre, paroît être le motif principal de l'empressement des acheteurs. Mais il faut croire à une mansuétude plus qu'ordinaire pour anticiper ainsi sur une consécration que le souverain Pontife est, après tout, bien libre de refuser.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Conférences prêchées à la cathédrale de Liége, pendant l'Avent de 1843; par le P. Dechamps, de la Congrégation du T.-S. Rédempteur; suivies de l'Instruction pastorale de l'Episcopat belge sur les mauvais livres. Liége 1844, vol. in-8° pr. 1 fr. 50. Ce volume contient deux conférences, dont l'une sur les abus de la presse et sur les remèdes à y apporter, et l'autre sur l'autorité de l'Eglise. Ces deux discours sont suivis de l'extrait d'une lettre de

Digitized by Google

Fénélon sur la religion, de l'instruction pastorale des évêques, et du mandement de carême de Mgr l'évêque de Liége de cette année, mandement qui a pour objet la charité chrétienne et qui n'est autre chose que la troisième conférence du P. Dechamps, que le Prélat a recueillie de mémoire. Nous tâcherons de faire connoître en détail les deux conférences. Le mandement de Mgr de Liége a été analysé dans notre dernière livraison.

— M. l'abbé Chavée vient de publier la seconde partie de son *Essai d'Etymologie philosophique ou Recherches sur l'origine et les variations des mots qui expriment les actes intellectuels et moraux*. Nous avons rendu compte de la première dans notre livraison 104 p. 380, et on a pu voir quelle importance nous attachons à cette publication. La seconde partie, qui traite *des mots qui expriment les actes intellectuels et moraux*, mérite encore plus d'attention, et nous tâcherons de l'analyser avec soin. L'ouvrage, vol. in-8° de 262 pages, est en vente chez Meline, Cans et Cie à Bruxelles.

— *Voyages aux Montagnes Rocheuses, et une année de séjour chez les tribus indiennes du vaste territoire de l'Orégon*, par le R. P. Pierre de Smet, missionnaire de la Compagnie de Jésus. Malines 1844, vol. in-12 de 304 pages, orné d'un bon portrait de l'auteur, d'une carte géographique très-détaillée et d'un grand nombre de planches lithographiées, faites d'après des dessins exécutés sur les lieux mêmes. Prix 3 frs. Il est inutile de dire que tous les produits de cette édition sont destinés à l'œuvre de la mission. Nous recommandons en conséquence ce livre à toutes les bibliothèques et à toutes les familles chrétiennes. On ne sauroit d'ailleurs lire d'ouvrage plus intéressant, plus instructif même.

— *La Médecine des Passions*, ou les Passions considérées dans leurs rapports avec les maladies, les lois et la religion; par J.-B.-F. Descuret, docteur en médecine et docteur en lettres de l'Académie de Paris; 3e édition, corrigée et augmentée. Liége 1844, chez Lardinois, vol. in-8° de 476 p. pr. 3 frs 50. Encore un ouvrage important et utile, dont nous nous proposons de rendre compte.

— M. Lardinois nous prie d'annoncer que le 4e volume de l'*Histoire universelle de l'Eglise*, par Rohrbacher, paroitra dans les premiers jours du mois d'avril.

— *De twaelf deugden van eenen goeden onderwyzer*, vertaeld door A.-E. Geirnart, professor in het gesticht St Joseph, te S. Nikolaas. Saint-Nicolas 1844, chez J. Edom, vol. in-12. C'est la traduction des *Douze vertus d'un bon maître* du vénérable fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes. L'ouvrage est précédé de la Circulaire de nos évêques sur l'enseignement de la religion dans les écoles, et suivi de la loi sur l'instruction primaire et de la circulaire du ministre de l'intérieur sur l'exécution de cette loi.

—Nous avons reçu l'instruction pastorale (*Herderlyk Onderrigt*) de H.-J. Van Buul, évêque janséniste de Haarlem, *sur le schisme*

Digitized by Google

entre les catholiques de ces provinces. Rotterdam 1844, in-8° de 64 p. La lettre est datée d'Amsterdam, le 5 février, où le prétendu évêque paroît résider.

— *La Bibliothèque instructive et amusante*, à Bruxelles, vient de publier en deux volumes l'*Histoire de Colbert* par Alfred de Serviez. Elle donne 24 volumes petit in-8° par an, c'est-à-dire, 1 vol. tous les 15 jours. La souscription est de 30 fr. par an.

— Souscription au *Plan de Jérusalem et de ses faubourgs*, à l'époque de Jésus-Christ, accompagné d'un volume de texte d'environ 300 pages sur chacun des numéros du plan. Le texte contiendra de plus une carte des douze tribus d'Israël, et une planche de médailles représentant les principaux personnages dont il est parlé dans l'histoire de Jérusalem. Le prix de souscription pour tout l'ouvrage papier de Chine, est de 12 frs, le plan seul 9 frs; papier ordinaire, 8 frs. S'adresser au bureau de ce journal.

— *Bibliothèque historique, philosophique et littéraire*, publiée à Louvain par M. C.-J. Fonteyn, libraire éditeur. 12 vol. in-8° par an; 18 frs. Au milieu des publications qui tendent vers un but utile, il faut distinguer cette Bibliothèque, publiée en faveur des personnes instruites qui aiment à suivre le mouvement des esprits, et à connoître les ouvrages remarquables du jour. Les premiers livres qu'elle nous offre, c'est l'Histoire de la *persécution et des souffrances de l'Eglise catholique en Russie, par un ancien conseiller d'Etat de Russie*, publiée pour le mois de janvier; et le traité : *De l'influence du christianisme sur le droit privé des Romains*, par M. Troplong, publié pour le mois de février. Ces deux ouvrages sont de nature à piquer vivement la curiosité des lecteurs catholiques. Le premier est si plein d'intérêt, que nous n'en avons pas vu sans surprise la réimpression différée jusqu'au jour où la Bibliothèque hist. l'annonca à ses abonnés. Il parut à Paris il y a environ deux ans et obtint un grand succès : on alla jusqu'à dire que les documents authentiques dont il est appuyé, contribuèrent pour une certaine part, à provoquer l'éloquent exposé de faits, par lequel le S. Siége protesta dernièrement contre les perfidies, les usurpations et les mensonges de la cour de Russie. Ce qui est evident, c'est que l'auteur anonyme, est bien instruit de tout ce qui se passe dans cet empire, et qu'il signale avec une impitoyable sincérité les foiblesses ridicules, comme les crimes atroces d'un gouvernement despotique, qui n'échappe trop souvent à la réprobation générale de l'Europe, qu'en enveloppant ses actes de nuages presque impénétrables. L'histoire de la malheureuse apostasie des évêques de Lithuanie, consommée en 1839, est racontée dans ce volume avec tous ses détails; on découvre les intrigues qui ont précédé et amene le grand dénoûment; on y lit en toutes lettres, les *ordres* du gouvernement, les excuses et les prétextes mensongers des artisans du schisme; on se souvient de la perfidie et de l'hypocrisie du gouver-

Digitized by Google

nement russe, qui disoit aux catholiques, que leur apostasie ne devoit point les effrayer puisque le S. Siége ne faisoit aucune démarche pour la prévenir, et qui d'autre part empêchoit ces malheureuses populations opprimées de verser dans le sein du Père commun des fidèles, l'amerture qui les dévoroit. Ces documents appartiennent à l'histoire ecclésiastique, et ils seront toujours conservés comme sources.

La partie dogmatique offre le tableau des dissidences de l'Eglise grecque non-unie ; depuis le schisme, cette Eglise a ajouté bien des croyances arbitraires au dépôt de la foi, qui chez elle n'a plus pour garantie de l'autorité de celui qui entendit de la bouche du Sauveur, ces mémorables paroles : *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise; et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle.* Nous ne pouvons entrer dans le détail ; qu'on lise l'ouvrage et on aura appris une foule de détails curieux sur les doctrines professées par le clergé russe. Les notes ont aussi leur importance : nous y voyons entre plusieurs autres faits remarquables, que l'empereur fait amener de St-Petersbourg, des jeunes gens payens ou idolâtres, nés dans les provinces asiatiques de l'empire, qu'il les fait élever sous ses yeux, pour les renvoyer ensuite dans leur patrie, pénétrés de reconnoissance et d'admiration pour le chef de l'état. Il est arrivé que ces jeunes gens, touchés de la beauté du christianisme, ont demandé le baptême avec larmes et que le baptême leur a été refusé, parce que devenus chrétiens, ils n'auroient pu *prêcher l'empereur*, parmi leurs compatriotes idolâtres ou musulmans!... Voilà les faits que ce curieux volume révèle. L'écrit de M. Troplong sur l'*influence du christianisme sur le droit privé des Romains*, n'est pas un de ces ouvrages légers et remplis d'aperçus superficiels et hasardés, tels qu'on en rencontre trop de nos jours. L'auteur a abordé la matière de front ; il a mis a profit les vastes connoissances qu'il possède sur le droit romain et l'histoire ancienne et ils les a appliquées avec beaucoup de bonheur à la question philosophique et chrétienne qui fait l'objet de son livre. Tout homme instruit possède des notions vagues sur les bienfaits du christianisme ; mais peu de personnes seroient en état de justifier ces notions par des monuments et des preuves positives. M. Troplong nous met en main ces preuves et ces monuments, et place ainsi ces immenses bienfaits au-dessus des contestations du demi-savoir ; son savant travail rend un solennel hommage à la religion chrétienne. — La 2me édition du Prospectus de la Bibliothèque annonce pour le mois de mars, la *Théodicée de M. l'abbé Maret.* Ce volume sera bien accueilli du public, déjà prévenu en faveur du savant écrivain, par la lecture de son ouvrage sur le Panthéisme. La Théodicée se compose des leçons que M. l'abbé Maret a données l'année dernière à la Sorbonne. Mgr l'archevêque de Paris a recommandé spécialement l'ouvrage de M. Maret à son clergé.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans ce volume.

Journal historique, 3, 53, 113, 165, 217, 269, 321, 373, 425, 477, 529, 583
Du Maître, par St Augustin, évêque d'Hippone. *Suite et fin.* 4
Un mot sur ce dialogue. 11
Recueil de mandements de Mgr de Broglie, évêque de Gand. 13
De la Circulaire épiscopale sur la Franc-maçonnerie belge. 16
Arrêté royal pour l'organisation des écoles primaires supérieures en Belgique. 20
Histoire du Pape Léon XII, par M. le chevalier Artaud. 23
Le protestantisme en Belgique. *M. Girod, pasteur de l'église chrétienne de Liége.* 26
Un nouveau ministère. 30
Départ de missionnaires Rédemptoristes pour les Etats-Unis. 34
Société de St François Régis à Gand. 35
Nouvelle chaire à la cathédrale de Liége. Ib.
Pont suspendu sur la Meuse à Seraing. 36
Evêques exclus de la chambre des Pairs. 38
Nouvelle circulaire du Vorort touchant la vente des biens des couvens d'Argovie. 39
Mosquée convertie en église catholique à Médéah. Ib.
Société de St François Régis à Paris. 40
Décision du ministre des cultes sur le *Simultanéum* dans les églises. 41
Communion générale d'hommes à Notre-Dame à Paris. 42
Etablissement des Trappistes en Afrique. 43
Continuation de la persecution contre les catholiques en Russie. Ib.
Nouvelles littéraires, 44, 109, 162, 213, 265, 316, 369, 421, 473, 526 et 628
Circulaire des Evêques de Belgique sur l'enseignement de la Religion et de la morale dans les écoles primaires. 54
Des Catacombes. — Réponse à M. Girod, pasteur de l'*église chrétienne de Liége.* 69 et 166
Chant grégorien. 80
Catéchisme de Malines. — Son origine. — Le P. Makeblyde. 86
Rescrit de la Congrégation du Concile sur l'application de la Messe *pro populo.* 89
De l'oubli dans le sommeil magnétique, par M. E. Tandel, professeur à l'université de Liége. 90
Des prochaines élections. 94

Digitized by Google

Catastrophe funeste sur le chemin de fer de Liége. 98
Notice sur le P. Dierckx, abbé d'Averbode. 99
Découverte du tombeau de Mgr Espinosa, 12e évêque d'Anvers. 100
Notice sur M. Buydens, chanoine de Namur. Ib.
Tombeau de J.-B. Rousseau à Bruxelles. 102
Ouverture du petit séminaire de S. Trond. Ib.
Pélérinage à S. André *dell Fratte*. 105
Séance annuelle de la Société biblique à Londres. 107
Arrêt de la cour de cassation de France relatif à la liberté des cultes. 108
Notice sur le R. P. Dirix, provincial des Récollets. 114
Arrêté royal sur l'instruction des pauvres. 118
Offrande à Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles. 121
Het Masker van de wereld afgetrokken, par le R. P. Poirters. 124
Droit des évêques sur l'impression des livres d'église. 127
Franc-maçonnerie anglaise. 130
Démonstration des fondemens de la foi, à l'usage des séminaires et des colléges, 2e édition. 133
Histoire universelle de l'Eglise catholique, par M. Rohrbacher. 134
Chrestomathia rabbinica et caldaïca, auctore J. T. Beelen. 138
Etudes sur les hymnes du Rig-Véda, par M. F. Nève. 139
Les Scythes de l'antiquité sont-ils les ancêtres des Slaves de nos jours, par M. Van Thielen. 140
Enseigne-t-on les quatre propositions gallicanes à la faculté de théologie de Paris? 141
Résultat des élections en Belgique. Ib.
Décret dans la cause de la béatification et canonisation du vénérable serviteur de Dieu Jean Berchmans, né à Diest en Belgique. 146
Mode de renouvellement des inscriptions hypothécaires. 149
Jugement du tribunal de Liége sur la propriété des cimetières des églises supprimées. 152
Carte géologique de la Belgique. Ib.
Rédemptoristines à Bruges. Ib.
Dames de l'Immaculée Conception à Oedelem en Flandre. 154
Election et sacre d'un évêque janséniste de Harlem. 156
Suspension des cours de MM. les professeurs Braun et Achterfeld à l'université de Bonn. 156
Suppression de la contribution votée pour subvenir aux besoins de l'Eglise en Espagne. 158
Puséistes en Angleterre. Ib.
Scission dans l'église d'Ecosse. 159
Tournée pastorale de Mgr Dupuch en Afrique. 160
Concile provincial aux États-Unis. 161
Administrateurs de la Mission hollandaise depuis la réforme. 179 et 231

Digitized by Google

Des Messes privées avant l'aurore, le jour de Noël. 184
Lucrèce, tragédie en cinq actes et en vers, par M. Ponsard. 194
De la force et de la foiblesse du pouvoir. 198
Projet d'un monument à ériger à feu M. de la Brassine. 203
Arrêts de la cour de Cassation concernant la propriété des presbytères et des cimetières. 204
Arrêt de la cour de Liége relativement aux dettes des communes envers les paroisses. Ib.
Oeuvre de la Sainte-Enfance pour le rachat des enfans chinois. 208
Introduction de la cause de 44 martyrs. 209
Projet d'ériger une statue à Charlemagne dans l'église de Saint-Servais à Maestricht. 210
Pétition des Etats de la province rhénane pour la dotation des évêchés. Ib.
Sermon du docteur Pusey. 211
Progrès du catholicisme à Edimbourg. — Protestans assistant à l'office divin dans les églises catholiques. Ib.
Bénédiction de la chapelle élevée sur le lieu où M. le duc d'Orléans est mort. Ib.
Décision du conseil d'Etat sur les processions dans les villes où les protestans ont un oratoire. 212
Guérison extraordinaire au collége des jésuites à Fribourg. Ib.
Lettre pastorale des évêques des Etats-Unis. 218
Bref apostolique sur la variété des livres liturgiques en France. 226
De la liberté de pratiquer sa religion dans l'armée. 229
Formularium Parochiale. 240
Population des capitales. Projet de réunir à Bruxelles ses nombreux faubourgs. 241
De l'enseignement moyen. Lettre à M. Gendebien, par D. Marlin. 247
Actes de la congrégation des doyens à Bruges. 255
Circulaire du ministre de la justice contre la transmission à prix d'argent des offices dont les titulaires sont nommés par le gouvernement. 255
Les *Joséphites* établissent leur noviciat d'étude à Louvain. 256
Statue équestre de Godefroid de Bouillon à Bruxelles. 256
Progrès de la division de la propriété en Belgique. Ib.
Nouveaux miracles attribués à la sainte Vierge à Rome. 259
Projet d'association du roi de Bavière pour l'achèvement de la cathédrale de Cologne. 261
Rescrit royal relatif aux mariages mixtes en Hongrie. Ib.
Espartero déclaré déchu. Ib.
Décision du nouveau gouvernement Espagnol sur la vente des biens ecclésiastiques. 261
Progrès du puséisme; notice sur le docteur Pusey. Ib.
Passionistes et Frères de la Charité, 262
Vote de la diète fédérale Suisse sur les couvens d'Argovie. Ib.

Digitized by Google

Oeuvre des églises pauvres en France. 263
Ordonnance de l'évêque d'Orléans. 264
Instruction pastorale des évêques de Belgique sur les mauvais livres. 270, 323 et 374
Nouvelle Bibliothèque amusante, publiée par la Société des bonnes lectures de Bruxelles. 283
Cursus completus, ou double cours complet d'Ecriture sainte et de Théologie, publié sous la direction de M. l'abbé Migne. 286 et 347
Rapport général sur l'Université de Bruxelles, depuis 1839 jusqu'à la fin de l'année 1841-1842. 289
Durée des Indulgences en cas de reconstruction d'une église. 294
Sainte Aléxie et les Saints en général, par M. Girod. 295
Tolérance libérale. 297
Bulle d'excommunication contre l'évêque janséniste de Haarlem, latin-français. 300
Voyage de la reine d'Angleterre en Belgique. 304
Confrérie du S. Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs. 306
Institut des *Frères des bonnes Oeuvres* à Renaix. 309
Nouvelle secte à Liverpool. 311
Paresse du clergé anglican. 312
Protestation des cantons catholiques contre le vote de la diète au sujet des couvens d'Argovie. 312
Situation de la religion catholique aux Etats-Unis. 315
De l'importance de la langue latine. 336 et 441
Hôpital militaire d'Anvers. 345
Instruction sur la réception fréquente des Sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, par le R. P. Boone, de la Compagnie de Jésus. 352
Les mécomptes en politique. 353
Arrêt du tribunal de Bruges sur la propriété des cimetières. 358
Honorable distinction accordée à M. de Gerlache. 361
Mort de Mgr Rosati, évêque de Saint-Louis. 363
Rapports de différentes causes de béatification. 364
M. D. O'Connell arrêté et traduit en justice. 367
Ornemens de la cathédrale de Milan. Ib.
Eglise de St-Philippe-du-Roule à Paris ; piété de la reine Marie-Christine. 367
Les Trappistes de Staoueli en Afrique. Ib.
La compagnie de Jésus légalement rétablie dans l'État de Guatemala, Amérique-centrale. 387
Discours prononcé par le Roi à l'ouverture de nos Chambres. 395
Les petites perceptions. 397
Ode à Mgr l'évêque de Liége, à l'occasion de la dédicace de l'église du séminaire de St-Trond. 403

Digitized by Google

Du respect pour l'autorité souveraine. 406
Circulaire de Mgr l'archevêque de Malines et de Mgr l'évêque de Bruges sur les ateliers d'apprentissage. 410
Doute sur le pouvoir de bénir et de distribuer les scapulaires. 411
Population de Bruxelles. 413
Rétablissement du patriarchat de Lisbonne. 414
Déclaration de majorité de la jeune reine d'Espagne. 415
Guérison extraordinaire du jeune Clifford. Ib.
Etat de la religion catholique dans le district de Londres. 416
Conversion d'un docteur de l'université d'Oxford. 417
Débat entre les évêques et l'université de France ; Mgr l'évêque de Châlons ; appel comme d'abus. 418
Triste situation du clergé grec russe qui a apostasié. 418
Travaux de la cathédrale de Cologne. 419
Restes de Charlemagne découverts. Ib.
Mission des Pères Jésuites dans le Maduré. 420
Persécution et martyrs dans la presqu'île de Corée. Ib.
Des succès de l'Université catholique et de leurs causes. 426
Historiæ Ecclesiasticæ Compendium, auctore H.-G. Wouters. 436
De l'état actuel du clergé en France et en particulier des curés ruraux appelés desservants, par MM. Allignol. 437
Missions des Pères Rédemptoristes en Hollande. 449
Dépôt de mendicité de Reckheim. Les *Filles de la Croix*. 454
Ecoles normales de l'Etat. 461
Arrêté royal qui assimile, quant aux droits des élèves qui en sortent, les écoles normales des évêques à celles de l'Etat. 462
Mandement de Mgr l'évêque de Liége au sujet des messes qui auroient dû être appliquées au peuple et qui ont été omises. 463
Départ du P. de Smet et de ses compagnons pour la côte occidentale de l'Amérique du Nord. Ib.
Le gouvernement de Portugal continue d'opprimer l'Eglise. 470
Le Cartésianisme ou la Rénovation des sciences, par M. Bordas-Demoulin. 479
Missions d'Amérique. Lettre du R. P. Gillet, de la Congrégation du T.-S. Rédempteur. 487
Obstination Hermésienne. Déclaration de MM. Achterfeldt et Braun. 494
Catéchismes philosophiques, polémiques, historiques, dogmatiques, etc. publiés par M. Migne, 497
Dépôt de mendicité de Reckheim. Réclamation du conseil d'inspection de cet établissement. 500
Réponse à cette réclamation. 507
L'Opposition et le Ministère. 512
Grande fête donnée par le Roi. 514
Notice sur M. le chanoine Van Grootven. 515

Digitized by Google

Nécrologe du clergé belge de l'an 1843. 515
Mort de Mlle Barbe Kluyskens, supérieure des Sœurs hospitalières de l'hôpital St Jean à Bruxelles. Ib.
Guérison extraordinaire de Mlle Pauline Dumortier de Tournay. 516
Charité exemplaire d'un curé de Bruges pour l'extirpation du blasphême. Ib.
Les membres de la Congrégation du T.-S. Rédempteur sont-ce de vrais religieux? Réponse à cette question. 518
Société de S. Jean-François Régis à Liége et à Gand. 519
Domaine du Roi dans les Ardennes, et bienfaisance du prince. 520
Notice sur M. de Bruges de Branchon. 522
Prudente fermeté de Mgr Van Geissel, coadjuteur de Cologne. 523
Projet de confiscation à l'égard du clergé de Pologne et de Lithuanie. Ib.
De l'origine des Béguines belges. Examen d'une brochure de M. le docteur Hallmann. 530 et 585
Chapelle de Notre-Dame de Bon-Vouloir à Havré près Mons. 541
Histoire de Liége depuis César jusqu'à Maximilien de Bavière. Par M. de Gerlache. 542
Décret de béatification et de canonisation du vénérable serviteur de Dieu Pierre Canisius, prêtre profès de la Société de Jésus. 548
Mission de l'Orégon. Lettre du R. P. de Smet. 550
Prælectiones theologicæ quas in Collegio Romano habebat J. Perrone, S. J., T. IX. 556
Comment finissent les révolutions. 562
Projet de loi sur le jury d'examen. 570
Mort de M. Angillis, représentant. 565
Des excès du carnaval. Ib.
Réglement de Mgr l'évêque de Bruges sur les sacristains, les organistes, etc. Ib.
Jugement du tribunal d'Ypres en faveur des Carmes déchaussés. 567
Monument à Sidronius Hosschius. 568
Confiscations sacriléges en Russie. 574
Nouvelle réclamation du conseil de surveillance du dépôt de mendicité de Reckheim. 576
De l'existence et de l'institut des Jésuites, par le R. P. de Ravignan. 594
Précis de Physiologie humaine, par Debreyne, prêtre et religieux de la Grande-Trappe. 600
Situation actuelle de l'Eglise. Discours de S. Em. le cardinal Pacca. 605
Réflexions à propos du projet de loi sur le jury d'examen. 616

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THIS BOOK IS DUE ON THE LAST DATE
STAMPED BELOW

RENEWED BOOKS ARE SUBJECT TO IMMEDIATE
RECALL

LIBRARY, UNIVERSITY OF CALIFORNIA, DAVIS

Book Slip–50m·5,'70(N6725s8)458—A-31/5

Digitized by Google

Nº 826883

Journal historique et
littéraire.

AP22
J8
v.10

LIBRARY
UNIVERSITY OF CALIFORNIA
DAVIS

Digitized by Google

Digitized by Google